

Alain Bonet

La Bête du Gévaudan

Chronologie et documentation raisonnées



La propriété intellectuelle des parties non documentaires de cet ouvrage, ainsi que des transcriptions personnelles, revient à Alain Bonet. « *La Bête du Gévaudan: Chronologie et Documentation raisonnées* » est diffusé libre de droits de reproduction pour toute personne et tout support, sous condition que le nom de l'auteur soit mentionné comme tel avec chaque copie, intégrale ou partielle, de l'œuvre, et qu'aucune utilisation commerciale n'en soit faite.

Photographie de couverture : Le pont de Paulhac où Marie-Jeanne Vallet affronta la Bête.

A Kim Stanley Robinson, et ses « *Menhirs de Glace*, »
magistrale illustration des défaillances, de la falsification et de la quête
de la mémoire et de l'histoire;

A l'abbé Pourcher, et son œuvre séminale;

Aux résistants et aux victimes.

Introduction

« *Je sais que je ne sais rien.* » Ces paroles de Socrate résument parfaitement l'impression ressentie après des années de recherches sur la Bête du Gévaudan, matérialisées par le présent ouvrage.

Pourquoi en suis-je venu à m'intéresser à la Bête ? Je ne saurais vraiment le dire. Oh, je peux retrouver quelques éléments qui expliquent *comment*: un dossier dans la revue « *Okapi* » lorsque j'étais enfant; ma grosse déception au sortir du « *Pacte des Loups*, » qui m'a poussé à chercher ce qui avait vraiment pu se passer; la demande d'une amie américaine qui m'a demandé de lui raconter une « légende » française.

Mais *pourquoi* ? Qu'est-ce qui en définitive peut pousser quiconque à investir temps et énergie dans un fait divers, finalement peu remarquable au vu des nombreux cas de « bêtes » de l'histoire de France, dont certains ont duré plus longtemps ou comptent plus de victimes?

Bien sûr, il y a le mystère. Plusieurs centaines de personnes attaquées, des dizaines de morts, sans que l'on ait jamais réussi à savoir ni pourquoi ni comment. L'inconnu provoque le désir d'enquête, le besoin de dégager une explication rationnelle. Le mystère est un défi, et l'homme aime à se mesurer au défi.

L'inconnu fait peur. La Bête est d'autant plus terrifiante qu'elle demeure mystérieuse. Tenter de l'identifier, de la définir, de mettre un nom sur sa menace, c'est la réduire à un phénomène mesurable, contrôlable. Sans doute subsiste-t-il en moi un enfant terrifié; c'est lui qui presse le pas dans les rues le soir quand dans la pénombre les bruits se font menaçants et que je sais, contre toute raison, qu'autour de moi rôdent des monstres. En traquant la Bête, j'inverse les rôles; en l'identifiant, je la dompte.

Il y a le devoir de mémoire. Nous ne pouvons plus grand-chose pour les malheureuses victimes, tuées, dévorées, marquées dans leur chair et dans leur âme, sinon ne pas les oublier. Quels qu'aient été les responsables des attaques, ils nous ont échappé. Les carcasses même des animaux identifiés comme « la Bête » ont disparu, nous laissant sans réponses, sans certitudes, sans preuves. Il ne pourra y avoir ni jugement, ni réparation. Mais nous pouvons nous souvenir, nous pouvons tâcher de comprendre ce que les contemporains n'ont pu comprendre, et leur rendre ainsi le peu de justice qu'il est en notre pouvoir de dispenser.

Il y a, bien sûr, le fait que de toutes les Bêtes, celle du Gévaudan, largement médiatisée au moment même des faits, est la plus célèbre. Sacrée reine parmi les assassins, son noir prestige l'emporte sur celui d'autres monstres plus meurtriers. C'est également celle sur laquelle nous possédons le plus de documents, celle dont la piste, pourtant vieille de 240 ans, reste la moins malaisée à suivre.

Le spectre de la Bête, enfin, hante toujours le Gévaudan. Les lieux de ses crimes sont encore visibles. Partout ses représentations guettent le voyageur, en embuscade sur son passage. Les familles portent toujours les mêmes noms; les descendants, dont on peut rencontrer certains, ont transmis le souvenir, quand d'autres Bêtes ont été oubliées.

Il y a peut-être des raisons plus sombres, moins avouables, mais indéniables. La célébrité de la Bête, comme celle de Jack l'Éventreur, repose, il ne faut pas l'oublier, sur la mort, la souffrance, le carnage des innocents. Qui dira ce qui, dans notre attrait pour ces affaires, relève de la compassion, ou d'un attrait morbide et voyeuriste ? Il nous faut reconnaître, pour le déplorer sans doute, que Thanatos est un grand séducteur.

Il n'y a pas une seule raison pour s'intéresser à la Bête, mais bien plusieurs motivations mêlées, et bien malin celui qui saurait identifier précisément les siennes. Je sais que j'en suis incapable. La réponse la plus honnête qui me vienne à l'esprit est celle de Mallory questionné sur son désir de gravir l'Everest: « Parce qu'il est là. » La Bête a existé; nous ne savons pas ce qu'elle fut. Elle est notre Everest in-conquis.

Voilà donc six ans que j'enquête. Mon premier mouvement fut de parcourir l'Internet à la recherche d'informations pour établir une première documentation. Puis la lecture de l'ouvrage de Michel Louis m'offrit une interprétation lumineuse du mystère. Celui de Chevalley sembla le confirmer. Armé de ces indications, j'entrepris la rédaction d'un premier ouvrage.

Puis, les sources s'accumulant, je me rendis compte d'incohérences entre elles. De toute évidence, les listes de victimes comportaient des erreurs, des doublons. D'une source à l'autre, un même document était tronqué, cité différemment, presque toujours dans le sens de la thèse fétiche de l'auteur. Des sources romanesques étaient utilisées au même plan que des documents historiques. Ma foi envers les diverses théories énoncées s'effondrait à mesure que je découvrais chez chaque nouvel auteur des documents passés sous silence par les précédents. Au mieux, les recherches étaient insuffisantes ou trop peu critiques; au pire, il y avait manipulation et mauvaise foi manifestes.

Je décidai alors de reprendre mon travail à zéro. Je ne pouvais plus faire confiance aux « historiens »; il me fallait rechercher les documents originaux, les éditer dans leur intégralité, les analyser, les critiquer en cas de besoin, les agencer, travail qui semblait n'avoir jamais été effectué (du moins sous une forme accessible au public.)

La présente chronologie/documentation est le résultat de ce travail. Résultat toujours temporaire, car si je pense avoir recensé et édité la plus grande partie des documents ayant déjà connu une publication, ainsi que plusieurs documents originaux, il reste à dépouiller une masse importante d'archives inédites – et chaque document nouveau est susceptible d'apporter, outre des précisions, des modifications parfois importantes à l'interprétation du corpus déjà traité.

L'établissement de celui-ci, bien entendu, a nécessité un certain nombre de jugements de ma part. Il m'a fallu collationner des fragments éparpillés chez plusieurs auteurs, présentant parfois des erreurs de sources, de dates, de transcription. Les documents originaux ne sont pas non plus exempts de tels défauts. Parfois surgissent des incohérences, certaines paraissant irréductibles. Il m'a fallu alors décider d'une version plutôt que d'une autre, proposer des corrections, effectuer des déductions – ou reconnaître un obstacle insurmontable.

Pour indiquer clairement ce qui ressort de mes interprétations et de mes choix, et permettre à d'autres de suivre mon raisonnement et éventuellement de le contester, j'ai pris le parti d'accompagner les documents de notes personnelles et de commentaires signalant, expliquant et justifiant ces interventions. Certaines ont depuis été confirmées par l'étude de documents obtenus ultérieurement, d'autres ont été infirmées. Des lecteurs en ont critiqué un certain nombre, et j'en ai modifié plusieurs en conséquence. En cela également, ce travail est en perpétuelle évolution.

Néanmoins, en son état actuel, cette compilation est à ma connaissance la plus importante actuellement directement accessible au public. Les documents y sont présentés sous la forme la plus complète qu'il m'a été possible de reconstituer, et je me suis gardé de toute censure.

Paradoxalement, mais peut-être inévitablement, l'un des résultats de ces six ans de recherches est que je suis plus loin que jamais de pouvoir suggérer une solution. Parce que j'ai pu confronter autant de documents de sources toutes aussi fiables (ou peu fiables...) les unes que les autres mais aux conclusions contradictoires, il m'est honnêtement impossible aujourd'hui de pouvoir affirmer: « Voici ce que fut la Bête, voici son histoire réelle. » Je pense que personne ne le peut. Nous avons tous des idées et des hypothèses, mais personne ne peut à ma connaissance attribuer, preuves à l'appui, une identité à la Bête. La plupart des théories proposées à ce jour font en général un excellent travail de critique des hypothèses concurrentes, un petit nombre d'entre elles sont intéressantes ou stimulantes en elles-mêmes, mais aucune n'est entièrement satisfaisante, aucune ne tient la route jusqu'au bout, et la plupart sont obligées pour demeurer cohérentes soit de faire appel à des suppositions que rien ne vient étayer, soit d'ignorer volontairement une partie des documents.

On ne trouvera donc pas ici de solution au mystère. Que fut la Bête ? Je ne sais pas.

Je peux être un peu plus affirmatif, mais à peine, sur ce que la Bête *ne fut pas*. Ce ne fut pas, par exemple, un sadique déguisé. Aucun témoignage, aucun survivant d'attaque, n'a jamais rapporté d'éléments en ce sens, et trop d'observations sont incompatibles avec cette idée. Est-ce à dire pour autant qu'aucun tueur humain n'a jamais agi en Gévaudan durant cette période ? Certes non. Mais au mieux il fut une « partie » de la Bête; et aucune *preuve* ne permet de l'affirmer.

Pas de solution miracle, donc; mais pour quiconque désire sérieusement chercher la vérité dans l'affaire de la Bête du Gévaudan (par opposition à ceux qui cherchent à étayer une idée préconçue), un corpus aussi complet et exact que possible est nécessaire, et c'est là toute l'ambition du présent travail. A toi, lecteur, de l'exploiter à présent.

Alain Bonet, 24/04/08

Édition spéciale « Dix ans. »

Felix qui potuit rerum cognoscere causas (Virgile).

Voici dix ans, déçu par le traitement que *Le Pacte des Loups* avait réservé à la légende, je me lançais dans quelques recherches personnelles. Je ne me doutais pas qu'une décennie plus tard une chronologie de quatre pages, rapidement compilée sur l'Internet sans trop d'esprit critique, serait devenue un pavé de plus de cinq cent pages, ni que des historiens de renom la citeraient en référence dans leurs ouvrages. Dans les milieux « bestieux, » elle est surnommée « la Bible. » Alors que tant de livres ont été écrits sur la Bête, pourquoi et comment en est-on arrivé là ?

Des omissions suspectes

Au hasard de ses premières lectures, le gabalobestiologue débutant sera à coup sûr victime du phénomène suivant. Dans le très convainquant livre de X qu'il vient d'acheter, est fourni un extrait de document historique ressemblant à ceci :

« Ce jour dans ma paroisse, a été dévoré **par les loups** (...) un petit garçon. »

Voilà qui ne laisse guère place au doute: la Bête est clairement identifiée comme « des loups. » Mais dans le non moins convainquant livre de Y, acheté plus tard, le *même* document sera fourni ainsi :

« Ce jour dans ma paroisse, a été dévoré par (...) **la Bête féroce** qui sévit dans nos contrées un petit garçon. »

Et les interrogations commencent. Loup ? Pas loup ? Qui a raison ? Avec un peu de chance, notre chercheur acquerra le livre de Z, où le document est cité dans son intégralité :

« Ce jour dans ma paroisse, a été dévoré par **les loups ou par la Bête féroce** qui sévit dans nos contrées un petit garçon. »

X, faut-il le préciser, est « lycophobe, » c'est-à-dire, en raccourci, partisan d'une théorie identifiant la Bête à un ou plusieurs loups. Y, par opposition, est « lycophile, » partisan d'une théorie exonérant les loups de toute responsabilité. Chacun a choisi, dans une citation plus complexe que sa thèse, l'extrait qui l'arrangeait le plus, ou le dérangeait le moins.

Inutile de chercher, chez X, les témoignages et documents affirmant que la Bête n'est pas un loup. Toute théorie visant à l'affirmer, tout document en ce sens, ne sont que vaguement cités, au mieux tronqués. De même chez Y, aucun document accusant le loup ne sera cité sérieusement ni dans son intégralité.

Pris isolément, chaque livre donne l'impression d'un grand sérieux et d'une grande fiabilité. Confronté aux autres, il révèle, au mieux l'amateurisme et le parti pris de son auteur, souvent de véritables mensonges par omission, au pire quelques falsifications délibérées. Et si l'opposition lycophobe / lycophile est la principale au sein des « bestieux, » ce n'est pas la seule; presque chaque partisan agit ainsi en faveur de « sa » théorie et au détriment des autres. On pourrait multiplier les exemples.

C'est du roman !

Toujours par amateurisme ou parti pris, de nombreux auteurs n'hésitent pas à intégrer dans leur « documentation » des faits tirés de romans. Les deux sources romanesques les plus abondamment employées sont Chevalley et Pourrat. Usant de leur droit de romanciers, ces auteurs ont imaginé des péripéties et des témoignages fictifs dont ils se sont servis pour agrémenter leur intrigue, tout en passant sous silence des épisodes ou documents réels. Il n'y a là rien de critiquable. Ce qui l'est, c'est de réutiliser ces fictions en leur donnant

valeur de réel ! C'est pourtant ce qu'ont fait et font encore trop de chercheurs (ou prétendus tels). Certains le font même lorsque ces affabulations se trouvent en contradiction avec les documents historiques !

On citera pour mémoire l'exil et la castration supposés d'Antoine Chastel (à la nombreuse descendance), ou encore le nom d'« Antoine de Beauterne » pour le porte-arquebuse du roi (c'est celui de son fils), que l'on peut encore entendre certains conférenciers utiliser, témoignant ainsi du peu de rigueur historique de leurs recherches.

Mais tel réalisateur de documentaire télévisé n'a pas hésité non plus à reprendre un « mémoire » du jeune Portefaix, confortant la théorie d'un sadique, mais inventé de toutes pièces par le conteur Roger Lagrave...

Face à cet amoncellement d'inventions, comment faire le tri ?

Ça n'est pas dans Pourcher !

Au final, bien peu de livres ont été publiés sur la Bête qui se soient efforcés, sans préjugés, de rassembler et confronter les documents historiques. Parmi ceux qui l'ont été, aucun ne présente l'intégralité des documents connus. Il y a à cela plusieurs raisons.

Lorsque l'abbé Pourcher rédigea son œuvre séminale, il était limité par ses moyens de recherche, de déplacement et de réalisation, autant que par les documents découverts à son époque. Quand Fabre reprit la suite, il découvrit des sources non exploitées, mais ne reprit que partiellement dans son propre ouvrage ce que Pourcher avait déjà édité.

Depuis, les recherches des historiens ont mis à jour de nombreux documents, souvent édités séparément du corpus précédent. Dans certains cas, l'édition de ces documents a été biaisée par les parti-pris des chercheurs.

Résultat pour le nouvel arrivant: il ne pourra se faire une idée complète et honnête de l'affaire de la bête qu'au prix de nombreux achats, de longues lectures, de recherches ardues d'ouvrages qui ne sont souvent plus édités et dont les quelques exemplaires se négocient parfois à prix d'or... ou de plongées personnelles dans les archives départementales et autres. Cela représente plusieurs années, des déplacements, de l'argent, du travail...

La « Chronodoc »

C'est de cette expérience que m'est venu l'idée de centraliser tous les documents *historiques* disponibles sur la Bête en un recueil unique accessible au public. Au départ, il s'agissait d'une simple compilation personnelle des documents disponibles chez les différents auteurs que j'avais lus, afin de tenter de reconstituer les textes tronqués et éparpillés. Depuis, avec l'aide de nombreux chercheurs et amis, j'ai pu me baser sur des reproductions d'originaux, photographiés, scannés, mis en ligne ou transmis par des personnes que je ne pourrais jamais assez remercier (citons en particulier Bernard Soulier, Michel Dumas et Hélène Romain).

Mon ambition est devenue l'établissement d'un recueil complet de tous les documents connus, dans leur intégralité, et dépourvu de tout parti pris. Mais je me suis vite rendu compte que l'établissement de ce corpus nécessiterait, en plus de la « simple » compilation et édition, un travail critique.

Pour commencer, tous les documents n'ont pas la même source. Certains sont des documents officiels, d'autres des lettres de particuliers, d'autres des articles de journaux. Certains émanent de sources locales et contemporaines, d'autres de lieux plus éloignés, d'autres sont postérieurs. Cela leur confère des degrés de fiabilité différents.

Ensuite, tous les documents ne sont pas forcément cohérents. L'un des plus célèbres exemples concerne la date de la chasse de M. Antoine aux Chazes, que certains documents datent du 20/09/65, et d'autres, tout aussi officiels, du 21 (selon sa thèse, chaque auteur ne citera qu'une des dates...) Il faut donc signaler ces divergences, confronter les sources pour tâcher de trouver la vérité ou une explication, ou reconnaître une difficulté indépassable.

Enfin, il fallait trouver un système de présentation des documents qui en permette une lecture point trop difficile ou rébarbative.

J'ai donc choisi une approche chronologique, assortie d'un appareil critique sous forme de notes personnelles soulignant les points essentiels ou les problèmes, et facilitant le lien entre divers documents. Chaque événement connu est signalé à la date où il s'est produit, avec la nature et la date des documents-source. Ces

documents sont ensuite cités à leur date d'écriture. Un code simple de couleurs permet de différencier les documents officiels des autres, ainsi que des affirmations d'historiens ou de mes propres idées.

Débutant quelques années avant le début officiel de l'affaire, et s'achevant quelques années après, assorti de quelques compléments historiques pour restituer le contexte, et d'un index des noms de personnes et de lieux, le résultat final se veut abordable par tous, du néophyte au chercheur. On peut le parcourir dans ses grandes lignes, en sautant les documents, pour connaître l'histoire de la bête, ou rechercher des documents précis pour étayer une recherche ou une thèse, mais il ne s'agit ni d'une histoire (qui nécessiterait un tri parmi les documents) ni d'une « explication. » C'est un recueil critique de documents, aussi complet que mes ressources le permettent (et destiné à s'étoffer à mesure que de nouveaux documents deviendront disponibles) et aussi honnête que j'ai pu le faire, sous le regard critique constant de la communauté des « bestieux, » sur l'Internet ou à l'occasion de rencontres. Certains de mes jugements ont été validés, d'autres infirmés par le raisonnement des lecteurs ou l'apport de nouveaux documents. Tant que ces apports se poursuivront, la « Chronodoc » continuera d'évoluer.

Toute explication sérieuse de l'affaire de la Bête devra être en mesure de rendre compte, preuves à l'appui, de tous les documents fournis ici. Si elle affirme quelque chose qui n'y est pas contenu (comme l'intervention de tueurs humains), elle devra apporter les documents manquants, ou se révéler « en l'air. » Si elle infirme une partie du contenu (ce qui est tout à fait possible, et j'ai déjà signalé plusieurs documents très contestables, voire absolument faux), cela devra être argumenté par la logique ou par un meilleur document. Si elle souhaite y ajouter, il faudra fournir de meilleures sources que l'œuvre de romanciers et de conteurs.

Cette « Chronodoc » est en grande partie une œuvre collective. Si j'en revendique l'initiative et la réalisation, elle est l'aboutissement, rendu possible par la technologie (traitement de texte, internet), des recherches de plusieurs générations, de Pourcher, qui a pu dans sa jeunesse recueillir les derniers témoignages vivants, jusqu'à nos jours; et, autour de ce projet précis, du travail et de l'aide de nombreux amis et chercheurs. Chacun est invité à la critiquer et à la compléter. La Bête court toujours...

Alain Bonet, 29/07/11.



L'auteur (à gauche) en conférence avec Pierre Garçin dans la grande salle du château de St.-Alban (château du Comte de Morangiès), le 23/07/11. Photographie : Marie-Hélène Soubiran.

Notes explicatives

1) Le texte est codé selon 5 couleurs:

Documents officiels d'époque, ou affirmation basée sur.

Documents non officiels d'époque.

Historiens, pas de documents d'époque en ma possession ou présentés.

Contexte historique.

Commentaires personnels, sources non évaluées.

Au sein des documents, les corrections, notes ou problèmes d'édition sont signalés entre crochets.

2) Mes commentaires personnels sont autant d'appels à l'aide, sous forme de corrections, compléments, suggestions, discussions, etc.

3) Le code des sources est comme suit:

André	<i>La Bête du Gévaudan</i>
Aubazac, 2, 3	<i>La Bête du Gévaudan, 2, 3</i>
Balmelle	<i>Un recueil inédit sur la Bête du Gévaudan</i>
Barnson	http://www.labetedugevaudan.com
Bierre	<i>Écriture du fait divers et mythification</i>
Blanc	<i>Représentations du Gévaudan dans le Courrier d'Avignon</i>
Boyac	<i>Plaidoyer pour le loup; Le loup acquitté.</i>
Buffière	<i>La Bête du Gévaudan.</i>
Bulletin	<i>Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère. Années 1967, 1968, 1969.</i>
Colin Lyon.	<i>Défense et illustration du comte de Morangiès; Vingt années de loups meurtriers autour de Lyon.</i>
Crouzet	<i>La grande peur du Gévaudan</i>
Crouzet2	<i>Bêtes en Gévaudan</i>
Cubizolles	<i>Loups-garous en Gévaudan</i>
Dumas	Michel Dumas, contributions sur la liste de discussion.
Expo	Expositions à la Maison de la Bête à Auvers, été 2004, 2005, 2011.
Fabre	<i>La Bête du Gévaudan</i>
G1, G2, etc.	<i>Gazette de la Bête N°1, 2... (Jean Richard).</i>
Généal43	http://chabanne.brigitte.free.fr/loups/Documents/index.html
Joubert	<i>Chroniques de l'Abbaye des Chazes</i>
Jullien	<i>La deuxième mort de la Bête du Gévaudan</i>
Kempf	<i>Loups et louvetiers dans l'Orne</i>
Lagrave	<i>Jacques Portefaix, un enfant au temps de la Bête du Gévaudan, Les Dits de la Bête, Autres Dits de la Bête (pour les fac-similés de documents, le reste étant romancé).</i>
Liste	Liste de discussion http://fr.groups.yahoo.com/group/la_bete_du_gevaudan/
Louis	<i>L'innocence des loups</i>
Mazel	<i>La Bête du Gévaudan à travers 250 ans d'images</i>
Moriceau	<i>Histoire du méchant loup</i>
Moriceau2	<i>La Bête du Gévaudan</i>
Parbeau	<i>La Bestia del Gebaudan</i>
Pays	Site « Au Pays de la Bête du Gévaudan » http://perso.club-internet.fr/shoes/
Perro	<i>Créatures Fantastiques du Québec</i>
Pourcher	<i>La Bête du Gévaudan, véritable fléau de Dieu</i>
Ragache	<i>Les loups, mythes et légendes</i>
Richard	<i>Compléments iconographiques, historiques et bibliographiques, in Fabre.</i>

Séité *La Bête du Gévaudan dans les gazettes*
Smith *Monsters of the Gévaudan: The Making of a Beast.*

Note : Seuls quelques-uns des documents fournis par Smith sont fournis sous forme de l'original français. Même si ses traductions semblent de qualité, j'ai préféré me limiter à paraphraser les informations plutôt qu'à les retraduire en français. En attendant de mettre la main sur les originaux, bien sûr...

Société *Bulletin historique de la Société académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire, 2009.*
Soulier *La bête du Gévaudan, le CD-Rom*
Soulier2 *Sur les traces de la Bête du Gévaudan et de ses victimes.*
Traces *Sur les traces de la Bête du Gévaudan (Topo-guide FFRP); collaboration de Jean Richard.*

DND Documents non datables (voir après la chronologie).

J'ai également tiré des documents de la brochure: « *Au loup ! La Bête du Gévaudan et autres loups auvergnats* » éditée par le Conseil Général du Puy-de-Dôme (Cahiers des Archives). Les autres sources sont citées de manière indirecte lorsqu'elles apparaissent chez les auteurs ci-dessus.

4) De très nombreuses informations figurent chez plusieurs auteurs. Par souci de clarté, je n'en ai en général retenu qu'un dans les sources. Le choix de l'auteur reflète souvent le moment auquel j'ai eu accès à ses ouvrages. Pas de favoritisme !

5) Lorsque je dispose d'illustrations, elles sont indiquées sous le format [Illustration]

6) Par facilité, on a employé le terme « La Bête » pour l'animal désigné comme responsable des attaques (les témoignages concordent tous en ce que chaque attaque n'a été le fait que d'un seul animal). Cela ne préjuge ni de la nature ou de l'identité de l'agresseur réel de chaque attaque, ni du nombre effectif total d'agresseurs.

7) Pour des informations concernant les protagonistes avant ou après l'affaire, voir les entrées individuelles de l'index.

8) Par avance merci de toute critique et/ou commentaire. Ce travail est loin d'être fini, dans la forme comme dans le fond, et ne saurait être mené à bon terme sans aide.

Édition des textes: les documents transcrits ici provenant d'autres auteurs respectent l'édition de ces auteurs, à l'exception de quelques corrections de bon sens (coquilles ou erreurs manifestes). Ces corrections donnent parfois lieu à des commentaires.

Afin de faciliter la consultation des documents, certains points ont parfois été modifiés:

- Rectification et normalisation de l'orthographe.
- Introduction de majuscules systématiques aux noms propres.
- Introduction d'une ponctuation minimale.

N'étant pas paléographe, j'ai pu commettre des inexactitudes en transcrivant (ou omettant de transcrire) certaines variations, telles que u/ü, y/ÿ, etc. L'emploi de majuscules aux noms communs (Bête ou bête) n'est pas non plus facile à déterminer. Toute analyse plus précise de ces phénomènes serait la bienvenue.

Les documents mentionnés « transcription personnelle » doivent être pris avec précaution tant que mon édition n'aura pas été confirmée par d'autres chercheurs.

Chronologie

1762

Louis XV donne à « *La Gazette* » un caractère plus neutre. Elle devient « *Gazette de France* » et paraît 2 fois par semaine. Après de nombreuses scissions, le régiment de dragons de Clermont-Prince est reconstitué. Les volontaires sont tous allemands, sauf l'encadrement qui est français (G4) [Dragons]. Jean-François-Charles de Morangiès est nommé maréchal de camp (Colin). [Morang] Jean Chastel, « journalier, » s'acquitte d'une capitulation de 1 livre 5 sols (Crouzet). [Besseyre03, Darnes] Étienne Estaniol, avocat, conseiller du roi, est procureur en la prévôté royale de Saugues (Cubizolles). Jean-François Vaumesle d'Enneval est capitaine au régiment de Bresse (Sébastien.jf, liste). Il se vend en Gévaudan 99238 pièces d'étoffe valant 2262795 livres (Pourcher).

- 23 février (Mardi, nouvelle lune) Pierre Chastel épouse Catherine Chabanel. Jean Chastel ne signe pas le registre. Les deux époux agissent sous l'autorité de leurs pères, bien qu'étant d'âge requis. Ils bénéficient d'une dispense des deuxième et troisième bans car Catherine est enceinte (voir 16/08) (Boyac, Dumas). [Doc90]
- 24 février – 25 février 1763 57 loups sont tués en Gévaudan (André).
- 17 mars (Mercredi) La famille Rodier, arrêtée sous l'inculpation d'avoir dévalisé des voyageurs en se servant de loups dressés, est condamnée à Mende (lettre, 27/03).
- 27 mars (Samedi) Lettre de M. Lafont:

« M., depuis le dernier compte que j'ai eu l'honneur de vous rendre des différentes procédures que M. Dulac, lieutenant de prévôt, avait jugées avec MM. les officiers du bailliage du Gévaudan séant à Marvejols au mois de janvier dernier, il a continué l'instruction de celles des autres prévenus qui étaient détenus dans nos prisons, et leur procès se trouvant en état au commencement de la semaine dernière il a (...) jugé le lendemain mercredi, en vertu de l'arrêt d'attribution dont j'ai eu l'honneur de vous informer avec MM. les officiers du bailliage de Gévaudan séant à cette ville, la famille de Gabriel Rodier dit Tachon, composée du père, de la mère, de deux enfants, et un de leurs complices, accusés de vols, de meurtres, soupçonnés de faire dévorer les gens par des loups apprivoisés qu'ils conduisaient avec eux. Ce dernier crime n'a pu être suffisamment prouvé, les autres l'ont été; en conséquence Gabriel Rodier dit Tachon et sa femme ont été condamnés à être pendus, le fils aîné âgé de 19 ans à être flétri et aux galères perpétuelles, le fils cadet âgé de 15 ans au fouet et au bannissement perpétuel, et leur complice appelé Paul Serre du Vivarais à être flétri et à 9 ans de galère. Les uns et les autres ont subi leur supplice. Il y a eu la moitié des voix pour condamner le père à la roue; les autres juges touchés de la circonstance d'une entière famille suppliciée ont cru devoir adoucir la peine pour le père et le jugement a passé in mitiorem.

Au retour du supplice le fils aîné de Gabriel Rodier a demandé à nous parler à M. Dulac et à moi. Il nous a dit qu'il voulait nous déclarer tous les malfaiteurs du pays et des provinces voisines, ayant été à portée depuis 10 ans qu'il roulait de les connaître tous, qu'il nous indiquerait aussi leurs retraites et leurs receleurs. Nous avons profité de sa bonne volonté et nous sommes depuis plusieurs jours occupés à recevoir ses déclarations qui nous paraissent bien importantes et qui peuvent produire un très grand bien non seulement pour le Gévaudan et pour le voisinage mais encore pour ailleurs. J'aurai l'honneur de vous les adresser dès qu'elles seront finies.

M. Dulac n'ayant plus rien à faire dans le moment présent se dispose à partir pour le Puy et pour le Vivarais et promet de revenir au commencement du mois de juin prochain. Il a travaillé dans ce pays pendant 7 mois sans interruption avec autant d'application que de zèle et y a donné les exemples de justice les plus nombreux qu'on y eût vu depuis bien du temps; il y a eu 6 personnes de pendues, 2 autres l'ont été en effigie, 3 ont été condamnées aux galères, 3 autres au bannissement, et une à l'amende honorable, ce qui fait le nombre de 15 personnes. Ces exemples devraient bien ce semble inspirer la plus grande terreur; cependant par une fatalité qu'on ne saurait concevoir, un malheureux qui est un de ceux qui ont été pendus en effigie à Marvejols au mois de janvier dernier, dans le même temps qu'un de ses camarades le fut réellement, vient

d'assembler 7, 8 autres malfaiteurs avec qui il tient les grands chemins de l'Auvergne à Mende et à Marvejols, sur lesquels il a arrêté et volé déjà plusieurs personnes. Il n'y a eu jusqu'à présent aucun meurtre. Je viens de réussir à faire saisir un de ces malfaiteurs qui a été conduit ici dans nos prisons et je ne négligerai rien pour parvenir à s'assurer des autres qui ont répandu dans cette partie du diocèse les plus grandes alarmes.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, M., votre très humble et très obéissant serviteur. Lafont, à Mende le 27 Mars 1762. » (A.D. Hérault c. 6772).

- A priori aucun lien direct avec la Bête. L'utilisation d'animaux dressés par les Rodier n'a pas été prouvée. En revanche, plusieurs hypothèses possibles, sans confirmation aucune:
- Un précédent à l'utilisation d'animaux dressés. Des loups sont mentionnés, mais selon plusieurs spécialistes cela paraît difficilement crédible. Des chiens ou des hybrides sont possibles.
- Raisons d'une vengeance contre la province du Gévaudan (de la part du plus jeune fils ?) Il convient cependant de remarquer que la Bête ne s'est jamais signalée à Mende même.
- Lien possible avec le Vivarais, où ont peut-être débuté les crimes de la Bête, par l'intermédiaire de complices comme Paul Serre (qui est condamné pour vol de chevaux).
- Similarités (2 frères, condamnations, galères, exil; « flétri » = marqué au fer rouge) avec les antécédents attribués à Antoine Chastel par Chevalley et Pourrat. Un amalgame plus tardif n'est pas à exclure.
- Les « galères » sont à l'époque des prisons côtières (Toulon ou Marseilles). *In mitiorem*: le vote étant partagé, la peine la plus « douce » est appliquée. On retrouve trace de Paul Serre à Marseille, mais pas de Rodier. Peut-être le fils aîné a-t-il gagné une remise de peine par ses aveux. Paul Serre meurt le 1 février 1764 et ne peut donc être suspect dans l'affaire de la Bête (Barnson).
- Les recherches de Michel Dumas n'ont permis de retrouver qu'un Rodier, de Marvejols, Barthélemy, non mentionné dans le document. Il est cependant originaire des Hermaux, lieu d'habitation de Marie Solinhac, victime de la Bête le 11/10/64, et lieu d'origine du couple Vaissière-Niel, arrêté en 1785 pour chantage aux loups (Crouzet); mais les liens avec la Bête paraissent très indirects.
- Problème de date: M. Lafont parle du mardi 17 (mars), mais le 17 mars 1762 tombait un mercredi. Difficile donc de savoir si la condamnation a eu lieu le lendemain du 17 (et donc le jeudi 18) ou le lendemain du mardi 16, et donc le mercredi 17. Le mercredi étant cité, on a retenu ici cette date.
- D'après M. Joubert, « on peut émettre une hypothèse sur le destinataire de la lettre; les prévôts des maréchaux étant des officiers d'épées, on peut supposer que la lettre est adressée à M. de Moncan, gouverneur militaire du Languedoc. »

16 août (Lundi) Naissance de Jean-Baptiste Chastel, fils de Pierre et Catherine (Dumas, liste).

8 septembre – 24 octobre 1763 « Bête de Laval, » en Dauphiné:

« Le 8 septembre 1762, [il enterra] les restes du cadavre du fils de Barthélémy et de Marie Yolle... que le monstre avait égorgé la veille, dans la paroisse de Laval, au milieu des troupeaux qui ne le craignirent pas et [il voulait] badiner avec les bergers... » (A.D. Hérault c. 44/106)

- « Troupeaux, » dans ce document et sauf mention contraire dans les autres, désigne les bêtes à laine.
- Le fait pour une bête de « badiner » avec les animaux se retrouvera pour la BDG; voir par exemple 02/04/65.

Moriceau recense trois victimes, dont Anne Taquet le 24/10/63, mais pas les deux ci-dessus. L'abbé décrit ainsi la bête (sans date in Cubizolles):

« Il atteste avoir vu le monstre d'assez près pour assurer qu'il est de la taille d'un très gros loup, couleur de café brûlé un peu clair, ayant une barre un peu noire sur le dos, le ventre d'un blanc sale, la tête fort grosse et moufline [rebondie ?], une espèce de bourre qui forme une houpe sur la tête et à côté des oreilles, la queue couverte de poil comme celle d'un loup ordinaire mais plus longue et la portant retroussée au bout. »
(A.D. Hérault c. 44/106; 2 Mi 116/106)

- On peut voir dans ce fait (et d'autres similaires) des antécédents aux attaques de la Bête du Gévaudan. La Bête serait-elle venue du Dauphiné ? L'hypothèse est émise au plus haut niveau dès le 12/07/65. Une autre hypothèse consiste à n'y voir qu'une autre occurrence de « Bête » comme l'année 1766 en montrera, occurrences qui peuvent ou non avoir un lien avec la BDG.

2 novembre (Mardi) Signature à Fontainebleau des préliminaires du traité de Paris, mettant fin à la Guerre de Sept ans (Aubazac).

Le marquis de Sade connaît son premier emprisonnement à Vincennes (Cubizolles). Devant les tentatives du gouvernement pour augmenter les impôts, les magistrats du parlement de Rouen démissionnent en masse (Smith). Le dossier personnel du capitaine Duhamel indique qu'il s'est bien conduit durant la guerre (Smith). M. de Sartine remplace Malesherbes comme directeur de la Librairie. Suppression de la fête de St.-Sévérien (d'historicité suspecte) et introduction par l'évêque de Mende de la liturgie parisienne, que l'abbé Pourcher pointe comme « causes » de la Bête. L'abbé Peytevin, curé de St.-Julien-du-Tournel, dans une notice historique, témoigne à propos des attaques des années 1630:

« L'on n'a jamais rien entendu dire ni lu sur la cause de cette férocité des loups. Peut-être même que, dans la suite, des événements si bien avérés passeront pour des fables. Ils le seraient peut-être encore aujourd'hui sans la proximité des terres et les autorités qui nous les ont transmis. » (Moriceau2)

- Voir également 23/05/65, 03/06/65.

10 février (Jeudi) Signature du Traité de Paris mettant fin à la guerre de Sept Ans: victoire britannique, la France perd une grande partie de ses comptoirs et colonies. A la suite du traité, Jean-François-Charles de Morangiès quitte Minorque (Colin).

1 mars (Mardi). Réforme du Régiment des Dragons de Clermont Prince. Le corps se compose de neuf compagnies dont une de grenadiers, 4 de fusiliers et 4 de dragons. Leur uniforme est « habit de drap ventre de biche doublé de serge ou de cadis rouge, collet et parements à la Polonoise de drap ventre de biche fixé avec un petit bouton, la veste de drap rouge avec une pattelette de drap ventre de biche à la manche. » La veste est fermée par 20 boutons sur le devant. L'équipement du cheval des dragons est de drap ventre de biche bordé d'un galon en laine blanc. Ils se déplacent casqués et chaussés de bottes molles (Aubazac). Ils sont essentiellement équipés de carabines à canons rayés (Berthelot, G13).

10 mars – 12 avril 1764 79 loups sont tués en Gévaudan (André).

Avril – mai Enquête de M. Lafont sur le nombre de moutons dans les paroisses:

Châteauneuf-de-Randon	930
Chaudeyrac	2320
Rocles	1500
St.-Flour de Mercoire	500
Langogne	2690
Fontannes	1220
Naussac	650
Chastanier	840 en hiver, 1100 en été
Pierrefiche	480 en hiver, 1140 en été
Auroux	2010
St.-Jean-la-Fouillouse	1480
St.-Sauveur de Ginestoux	840
La Panouse	2240
Arzenc-de-Randon	3200
Aumont	650
St.-Chély	810
St.-Denis	900
Grèzes	460 (A.D. Lozère c. 481-482)

mai François Antoine présente une supplique circonstanciée pour que soit accordée à son fils Robert François une place dans les chevau-légers de la Garde du Roi, avec dispense des 41 ans qui manquent à sa Maison pour parfaire les 100 ans de noblesse minimum exigés pour

cette unité. Il fait valoir les services éminents de nombreux membres de sa famille directe ou par alliance (G11).

- 10 mai (Mardi). Robert François entame son service comme cheveu-léger (G11).
- 28 juillet (Jeudi). Le sieur Beaujon, généalogiste des Ordres du Roi, adresse au Duc de Chaulnes, deuxième lieutenant des cheveu-légers, un certificat de noblesse remontant à 1704, au nom du postulant Robert François Antoine, porte-arquebuse du Roi depuis 1758 (G11).
- 18 septembre (Dimanche) Anne Vaisseyre, épouse de Jean-Pierre Chastel, meurt à Darnes (Dumas).
- 19 septembre (Lundi) Enterrement d'Anne Vaisseyre. Sur l'acte, les 2 témoins sont Étienne Pascal et François Chastel, tous deux illettrés. Le seul qui signe est le curé Fournier (Dumas). [Doc89]
- 25 octobre (Mardi) Acte:

« Le 25 octobre 1763, Anne Taquet, fille de Jean Brunat, revenait à la paroisse [de Laval] chargée du surplis, de l'étole, du fanal et de la sonnette; tout quoi avait servi au sieur Raphaël, curé, qui venait d'administrer son mari. [Elle] fut dévorée au soleil couchant par la bête féroce. Cette femme était âgée de 60 ans. Sa mort accéléra celle de son mari. 2 jeunes enfants qui se cachèrent dans une grange peu éloignée furent témoins de son malheur. Ils dirent que l'animal avait saisi au col cette misérable femme, qu'il lui mangea d'abord le ventre, ensuite tous les membres, ensuite la tête dont on a trouvé les os quelque temps après dans les bois. » (A.D. Hérault c. 44/106)

- Cette attaque présente également de nombreux points communs avec les attaques de la Bête du Gévaudan.

Fin octobre Attestation de M. Darsac, maître des comptes à Grenoble, seigneur en partie de Ste.-Agnès:

« Sur la fin du mois d'octobre 1763, le même animal parut à 200 pas de [son] château; [il] traversa au milieu de plusieurs troupeaux de moutons qui n'en furent point effrayés; il se jeta sur un petit berger, âgé de 14 ans, qui fut délivré par sa camarade; traversa le ruisseau avec une légèreté surprenante, monta avec la même vitesse la montagne au haut de laquelle est située la montagne de St.-Mary qui est en face de celle de Ste.-Agnès, et se saisit d'une bergère, âgée de 15 ans, qui eut la présence d'esprit d'entourer son col de ses bras, ce qui lui sauva la vie, parce que le secours arriva promptement. » (A.D. Hérault c. 44/330).

- Ici encore, des similarités évidentes.

Novembre Une lettre écrite de Langogne par le capitaine du Blaisel à M. de Lacoste montre qu'à cette date les dragons sont déjà installés à Pradelles et Langogne (G8).

14 décembre (Mercredi) M. de l'Averdy est nommé contrôleur général des finances.

1764

Un mémoire du comte de Brison, baron des États, cite une douzaine d'assassinats en Vivarais, aux environs de Largentière, plusieurs attaques à coups de fusils et affirme que « *le canton de Valgorge est célèbre par la férocité de ses habitants qui s'entretient habituellement; le clergé ne peut y lever ses dîmes, les collecteurs y exiger la taille et les seigneurs y percevoir leurs rentes.* » (A.D. Hérault c. 6882) Jusqu'en 1767, les gratifications payées en Auvergne par les subdélégués de l'intendant de Clermont sont de 6 livres pour la destruction d'un loup et de 3 pour celle d'un louveteau (A.D. P.-de-D. c. 4730-4732). La baronnie de Mercoeur est de tour en Gévaudan (Armorial des États du Languedoc). M. Holker, inspecteur des manufactures, de passage en Gévaudan, est étonné par le travail à la quenouille (Moriceau2). D'après *La chasse anecdotique* (Bonneton, 1891) une épizootie fait périr plus de la moitié des meutes de chiens de chasse et les loups se multiplient (G10).

- Cette épizootie explique en partie le manque de chiens de chasse efficaces durant la traque de la Bête.

1764-1767 Grande vague criminelle dans le bas-Vivarais (Smith).

1 février Paul Serre, complice des Rodier, meurt à l'hôpital des chiourmes (Barnson).

28 février M. de St.-Florentin ordonne à M. de St.-Priest de brûler publiquement les ustensiles d'une grange utilisée pour des assemblées de Protestants près de Puylaurens. M. de St.-Priest fait strictement appliquer un ordre de 1729 forçant la participation des enfants protestants à la messe et au catéchisme. Des tensions et des soupçons existent durant toute la période (Smith).

Mars/juin Les premiers ravages de la Bête commencent à cette période dans le Vivarais et aux environs de Langogne (lettres, 07/08, 27/09 et 28/04/65, registre, 30/09, acte, 12/03/65).

13 mars-16 juin Aubazac recense 6 morts d'enfants sur la paroisse de Langogne, et au moins une sur la paroisse de Luc:

« Le 25 mai 1764, a été enterré au cimetière de Luc, Antoine Bonaventure Granat, fils à Antoine et Marie Assenat du lieu des Fagoux, âgé d'environ trois ans, on m'assure qu'il s'égara dans les champs le 18 au soir et qu'il fut trouvé mort le 24 au matin dans le terroir des Fournets, dans un endroit appelé la faïsse, ont été présents audit enterrement, Joseph Alement dudit lieu et Messire Vitalis La Porte vicaire. Pagès, curé. » (Aubazac)

- Nous n'avons pas d'indication (notamment de blessures) permettant de relier ces victimes à la Bête, mais on ne peut exclure que ce soit le cas.

15 avril Mort de la Pompadour, alliée des Encyclopédistes.

10 mai – 22 février 1765 74 loups sont tués en Gévaudan (André).

1 juin (Vendredi) Première apparition recensée: la Bête attaque une femme près de Langogne; des bœufs arrivent à temps et la secourent. Elle s'en tire sans mal autre que des vêtements déchirés (relation, 12/04/65). [Langogne01/02]

- Jullien et Barloy donnent la date du 11 avril.
- D'après une illustration et une relation d'époque, la première victime, en juin (jour non précisé) avait 8 ans et fut secourue par des bœufs (Bete06; Doc205); la seconde victime, quelques jours après, est une femme dont les habits sont déchirés. Les deux victimes ont pu être confondues par la suite, ou une unique victime avoir donné lieu à deux histoires différentes.

Été L'été est sec avec de maigres récoltes. Jusqu'à l'été 1766, le prix du grain provoque des émeutes dans le Languedoc à Montpellier, Narbonne, et au moins 10 autres villes (Smith).

30 juin (Samedi, Cœur immaculé de Marie) Jeanne Boulet est la première victime officiellement recensée. Âgée de 14 ans, elle est dévorée au coucher du soleil au village des Hubacs (St.-Étienne-de-Lugarès) (acte, 18/09; relation, 04/04/65). [Hubacs01/03]

- Cette attaque est la plus orientale.
- Un habitant des Hubacs m'a confié que dans sa jeunesse, les anciens montraient encore un tas de pierres auprès duquel le corps aurait été retrouvé. M. Boulet, qui habite actuellement Les Hubacs, ne sait pas s'il appartient à la famille de Jeanne.
- Le document des AD. Hérault (23/10/64), la relation de M. Duhamel (04/04/65) et le journal du 23/06/65 donnent la date du 03/07 et le toponyme « Habats. » La date retenue ici est basée sur l'acte de décès (18/09). Étant donnée la date tardive du document, une erreur n'est pas à exclure, mais ce document demeure le plus proche dont on dispose.

Juillet – Décembre Pour les justices de Digons (partie de la paroisse de Pébrac), Montpeyrux (paroisse de Chazelle, partie de Pébrac, et Desges), Pébrac (Pébrac, partie de Chanteuges et de Langeac plat pays), Pinols (Pinols et Aubuzac), Auvers, Chanteuges, Charraix, Besques, Prades, Tailhac (Tailhac, Desges et partie de Langeac):

« *Il ne s'est produit aucun crime ni délit qui mérite peine afflictive.* » (A.D. P.-de-D. c. 1576)

Juillet MM. de Choiseul et de l'Averdy suppriment toute entrave au commerce des grains; mais la situation difficile de la production agricole et la spéculation provoquent un envol des prix.

1 juillet – 5 août La Bête « jeûne. »

- Ces périodes de « jeûne » signifient simplement que durant ce temps aucune attaque contre des êtres humains n'est recensée. Il est bien évident que durant ces périodes la Bête se nourrit. L'hypothèse la plus probable est qu'elle n'attaque alors que des animaux (gibier ou bétail), attaques non recensées car « normales. »

1 juillet (Dimanche) Enterrement de Jeanne Boulet (acte de décès, 18/09). Mme de Lugeac succède à Mme de Charpin comme abbesse des Chazes (Joubert).

6 août (Lundi, transfiguration du seigneur) Marianne Hébrard, du Cellier, paroisse de St.-Jean-la-Fouillouse, est tuée en plein jour à l'entrée du village (acte, 07/08).

- Un document illustré [Doc08] de 1764-65, rapporte une attaque qui, sans donner beaucoup d'indications sur la date ou l'identité de la victime, pourrait correspondre à l'attaque de Marianne. Le lieu est un « St.-Jean des Prés » proche de Mende, qui pourrait être St.-Jean-la-Fouillouse: « *L'on ne doit plus mettre en doute la forme et la figure de l'animal féroce qui ravagea le Gévaudan, dont on parlait avec si peu de certitude, pour amuser le public; en voici le vrai portrait envoyé à M. le prévôt de la cathédrale d'Uzès par M. l'abbé Petit de Mende, qui se trouva à la vue du fâcheux spectacle de cette jeune fille, qui fut dévorée à la distance de 2 coups de fusil, d'un ha-meau appelé St.-Jean des Prés où M. Petit avait porté le viatique à la tante de la jeune fille, épouse du nommé Joseph Figuiere, ménager; le nombre des habitants fut trop petit pour oser y porter du secours; on prie tous les chrétiens d'unir des ferventes prières à celles de Mgr. l'évêque de Mende, pour la délivrance de ce monstre; ce digne prélat prend les mesures possible pour le détruire et a ordonné des prières publiques dans son diocèse* » (Collection du Professeur Grasset, Montpellier, in Fabre). On pourrait confirmer cette hypothèse en retrouvant la trace de Joseph Figuières, époux d'une tante de Marianne.
- Il s'agit probablement de l'attaque du 06/09, retranscrite avec erreur de date dans registres.

7 août (Mardi) Enterrement de Marianne Hébrard:

« L'an 1764 et le 7 août, par nous prieur curé soussigné, a été inhumée dans le cimetière suivant l'usage de l'Église et de la paroisse, Marianne Hébrard du Cellier qui eut hier le malheur d'être étranglée et dévorée en partie par une bête féroce qui s'est établie et qui roule dans le pays depuis quelques mois. Cet accident funeste à l'humanité lui arriva en plein jour aux portes dudit Cellier. Présents à son convoi Guillaume Pinède, Jean Clément, ses parents, les porteurs et autres, illettrés de ce requis. Du Fayet, prieur-curé. » (A.D. Lozère, GG1). [Doc16]

- Le document comporte une annotation en marge que je ne parviens pas à déchiffrer.
- L'enterrement aurait en fait eu lieu le 07/09.

8 août (Mercredi) Vers 5 heures du soir, une jeune fille de 15 ans du Masméjan (La Bastide-Puy-laurent) garde des moutons sur la pente d'un vallon. Sur l'autre versant, en contrebas, 3 bûcherons au travail voient soudain le troupeau dévaler la colline, affolé, dans leur direction; personne ne l'accompagne. Intrigués, ils grimpent au sommet et ne tardent guère à découvrir la bergère: elle est morte, égorgée. Son cadavre horriblement mutilé gît dans une mare de sang. Les marques des crocs sont très nettes. (Relation, 04/04/65; A.D. Hérault c. 44). [Masméjan]

- Le registre paroissial a disparu.

9-fin août La Bête « jeûne. »
Fin août Un garçon de 15 ans de Cheylard l'Evêque (Chaudeyrac) est tué et dévoré (relation, 04/04/65). [Cheylard]

- Le journal du 23/06/65 indique le 8.
- Pas d'acte correspondant dans le registre de Chaudeyrac.
- Un doublon avec le 01/09 ne peut être exclu.

septembre Une fille attaquée près de St.-Flour de Mercoire (Crouzet). [Mercoire]

- Voir 13-20/09.

1 septembre (Samedi) Un autre garçon dévoré aux Pradels (Chaudeyrac) (Relation, 04/04/65 ; journal, 23/06/65).

- Seul le journal fournit une date précise. Moriceau, sur la foi d'un registre, donne l'âge de 15 ans, mais pas le nom.
- Doublon possible avec fin 08.

6 septembre (Jeudi) Une femme âgée de 35 ans, du hameau des Estrets (Arzenc-de-Randon), est dévorée à 7 heures du soir (Relation, 04/04/65). [Estrets01/02]

- Les habitants des Estrets interrogés n'ont pu m'indiquer l'emplacement de l'attaque ; mais l'attaque n'a probablement pas eu lieu là.
- Il s'agit probablement de Marianne Hébrard (voir 06/09) : Marianne était en fait originaire des Estrets, mais fut attaquée au Cellier. Seule la liste de la B.N. indique que l'attaque a eu lieu AUX Estrets.

8-18 septembre M. Lafont se rend à Langogne et y rencontre probablement M. de Lacoste (G8). A la suite de cette visite, il envoie à Langogne une compagnie de chasseurs (lettre, 30/10). Lettre de M. de Lacoste (destinataire non mentionné dans Soulier2) :

« Je crois, M., devoir vous envoyer un exprès pour vous apprendre qu'il court ici une espèce de monstre qui a déjà dévoré ou blessé 5 personnes dans le Gévaudan et même en Vivarais puisqu'elle a été à St.-Étienne de Lugdarès ; elle inspire la terreur dans toute la contrée.

Je fus avant-hier à Langogne où était M. Lafont, il y fit publier et dans tout le Gévaudan qu'il ferait donner 200 livres... » (A.D. 43)

10 septembre (Lundi) Publication de M. Lafont sur la Bête (G8).

12 septembre (Mercredi) Le comte de Moncan se renseigne au sujet de la Bête auprès de M. de Lacoste. Ce dernier lui répond qu'à sa connaissance 12 personnes ont été tuées mais que lui-même ne l'a jamais chassée (Aubazac2).

- A cette date nous n'avons de documents pour 13 attaques, dont 8 décès.

13-20 septembre Des attaques « continues » entre ces dates sont mentionnées par le curé de Luc (lettre, 21/09.)

- Parmi ces attaques, on compte Claude Maurines le 16; peut-être aussi la fille mentionnée par Crouzet, sans précision de date, près de St.-Flour de Mercoire. Il est possible qu'il y en ait eu d'autres, y compris mortelles (voir 27/09).

16 septembre (Dimanche) Claude Maurines, des Choisinets (St.-Flour de Mercoire) âgé de 12 ans est dévoré à 6 heures du soir (Acte ci-dessous; relation, 04/04/65):

« Mort. L'an 1764 et le 16 septembre Claude Maurines est décédé par une mort non naturelle, étranglé par la bête féroce sans avoir reçu aucun des sacrements et n'ayant encore fait sa première communion, âgé d'environ 12 ans, et a été inhumé dans le cimetière de notre église, et ont été présents Étienne Sapet et Jean Mounier de St.-Flour illettrés de ce enquis. De Siroliers curé 1764 » (A.D. 48 EDT 150 GG) [Doc207]

- Voir également 13-20/09 et 27/09.
- Dans cet acte comme dans d'autres par la suite, « sans sacrements » permet d'identifier le décès comme subit : la victime n'a pas eu le temps de recevoir les rites.

18 septembre (Mardi, dernier quartier) L'acte de décès de Jeanne Boulet (30/06) est rédigé après cette date (il est rajouté entre deux actes du 13/06 et du 18/09).

« L'an 1764 et le 1 juillet a été enterrée Jeanne Boulet sans sacrements, ayant été tuée par la bête féroce. Présents Joseph Rieu et Jean Reboul des Hubacs » (A.D. Ardèche – registre paroissial de St.-Étienne-de-Lugdarès – 5 mi 16 – R2-3). [Doc15]

- La formulation « ayant été tuée par LA bête féroce » suggère qu'à cette date la Bête a acquis identité et notoriété.

20 septembre (Jeudi) Frévol de Lacoste, gouverneur militaire de Pradelles, utilise le terme « Bête féroce. » (G4). Des chiens de berger tuent un loup au village des Pradels vers 5 heures du soir (certificat, 21/09).

21 septembre (Vendredi) Les États du Gévaudan accordent 18 livres de gratification pour la destruction de ce loup (Pourcher). Certificat du curé du Luc:

« Nous soussigné, curé de St.-Pierre de Luc, certifions que le loup dont on porte la tête fut tué hier, à environ 5 heures du soir dans la paroisse dudit Luc. On m'assure que les chiens aidés des bergers qui sont en cantonnement au village des Pradels, en cette paroisse, l'étouffèrent; quoiqu'il y ait eu bien des marques que c'est celui qui dévorait les gens, on ne peut le donner pour certain. On le saura bientôt, si on voit cesser les at-

taques continuelles qu'il faisait surtout depuis environ 8 jours, dans les lieux circonvoisins de l'endroit où il a été tué, etc. » (Pourcher) [Luc]

- Fabre indique le 21 pour la mort du loup. D'autres documents présentent le même problème: l'évènement s'est produit le jour J, le récit est écrit à J+1, et par la suite l'évènement est daté de J+1.

22 septembre (Samedi) **Léopold-Charles de Choiseul, plus jeune frère du ministre et archevêque d'Albi, rend visite à son cousin l'évêque de Mende (Aubazac2).**

- Aubazac envisage que cette rencontre fut l'occasion pour l'évêque de demander de l'aide au ministre.

27 septembre. (Jeudi) **M. de Lachadenède, syndic du Vivarais, écrit de Villeneuve de Berg à M. de St.-Priest :**

« M., depuis plus de 6 mois, une bête féroce qui rôde dans nos montagnes du Vivarais voisines de celles du Gévaudan a fait éprouver aux habitants de ce canton l'effet de sa voracité. Je viens d'en être informé par des lettres qui m'annoncent que depuis peu, 9 personnes ont été dévorées par cet animal terrible; que M. le syndic du Gévaudan s'est rendu sur les lieux dépendant de son pays pour y faire publier qu'il faudra donner 200 livres de gratification à celui qui tuera et rapportera le corps de cet animal terrible et qu'à cet effet il a obtenu de vous une permission générale pour les habitants de ce canton de s'attrouper en armes pour chasser cette bête. Agréez, M., que j'aie de même recours à votre autorité et que je vous supplie d'accorder la même permission aux habitants de Pradelles et des villages de cette montagne. » (A.D. Hérault c. 6882)

- « Depuis plus de 6 mois » indique un début des attaques en mars/avril.
- Le nombre de 9 victimes 'dévorées depuis peu » incite à penser qu'il a pu y avoir plus de victimes que nous ne le savons (nous recensons 6 victimes entre le 30/06 et le 16/09).

28 septembre (Vendredi) **A Rieutort-de-Randon, une fillette d'une douzaine d'années ramène son bétail, seule derrière le troupeau. Elle n'est qu'à 50 pas de sa maison. Sur le seuil de la porte, sa mère la regarde venir. Soudain, d'une roche dominant le chemin, elle voit une bête s'abattre sur sa petite. Elle y court avec ses 2 fils. L'enfant est déjà morte et déchiquetée, dévorée, méconnaissable (Pic).**

- Aucun document historique en ma possession ne vient corroborer cette attaque, qui pourrait provenir des romans de Pourrat et/ou Chevalley. Il se peut aussi qu'il s'agisse d'une déformation de l'attaque du lendemain.
- Cette attaque, la plus occidentale du premier territoire de la Bête, peut également être considérée comme sa première incursion dans le territoire qu'elle occupera par la suite.

29 septembre (Samedi, messe des archanges Michel, Gabriel et Raphaël). **Aux Thors (Rocles) vers 4 heures et demie, on retrouve le corps de Magdeleine Mauras, 12 ans, rongé au col et au sein, un bras emporté. Elle a été égorgée tandis qu'elle ramenait du bétail. (Registre, 30/09 ; A.D. Hérault c. 44).**

- Le document A.D. Hérault du 23/10 indique le 26/09, la relation du 04/04/65 indique le 28.

30 septembre (Dimanche) **Enterrement de Magdeleine Mauras :**

«Sépulture de Magdeleine Mauras de Pierrefiche renvoyé du 29 septembre 1764.

L'an 1764 et le trentième jour du mois de septembre a été enterrée Magdeleine Mauras, fille à feu Jean et [un grand espace] Pagès de Pierrefiche, âgée d'environ 12 ans, restant chez Jean-Baptiste Mauras, du lieu

des Thors, dans cette paroisse, son oncle, dont le corps a été trouvé le 29 du mois, rongé au col et au sein par la bête féroce qui fait des ravages depuis 5 mois dans ce diocèse et l'égorgea quand elle retournait conduire le bétail de son oncle sur les 4 heures et demie du soir. Le reste de son corps, auquel il manquait un bras arraché et mangé par ladite bête, a été mis au cimetière de cette paroisse de Rocles, tombeau des ancêtres de son père. Présents à ce Jean TF, Jean, Jean-Pierre Bouet et Pierre Martin, fils à feu Antoine du lieu des Thors, illettrés, de ce enquis par moi, d'Aubignac, prieur. » (A.D. Lozère, Registre paroissial de Rocles) [Doc17]

- « Depuis 5 mois » placerait le début des attaques fin avril/début mai.
- Cet acte est placé en juillet 65 (avant le 3). Noter que l'expression « *depuis 5 mois* » suppose une rédaction à la date de l'agression (sinon, écrite en juin/juillet 65, cela placerait le début des attaques vers janvier 65); nous nous trouvons donc face à un problème de copie ultérieure.
- Toujours d'après Aubazac, le nom manquant de la mère est Magdeleine.

Octobre La Bête quitte le secteur de Langogne. On peut supposer que ce déplacement est dû aux chasses. Jusqu'en 05/65 son territoire va couvrir un vaste triangle dont les pointes sont St.-Côme d'Olt, Bonnac et Langogne (où elle ne reviendra pas avant quelque temps), et dont le centre est St.-Chély-d'Apcher. Très peu d'attaques se situeront en-dehors; la fréquence et la concentration des attaques augmentent à mesure qu'on se rapproche de St.-Chély. Ce territoire exclut Massiac, Espalion, Mende et Langeac. Moriceau2 fournit un découpage plus précis de ce territoire selon les périodes. **Tradition:**

« Un jour du mois d'octobre, Pourcher Jean Pierre, le père de mon Aïeul, né à la Baraque-de-la-Croix-de-Trives, et marié à Julianges, avait fait battre des gerbes toute la journée pour mêler la paille avec du regain, dans la grange au-delà du village. Pendant qu'après la journée les ouvriers se rendaient à la maison pour souper, Jean Pierre arrangeait sa paille au fond de la grange; il n'était pas encore nuit et la neige couvrait tout; il aborde à la petite fenêtre et il voit quelque chose qui suit le chemin de la fontaine. Une espèce de frayeur le saisit. Il descend vite, prend son fusil et va se mettre à la fenêtre de son écurie, qui était aussi en face de la fontaine. Presqu'aussitôt il lui arrive une bête qu'il ne connaît pas; c'est la Bête, c'est la Bête se dit-il. Quoique très fort et très laborieux, la peur l'avait saisi au point qu'à peine il pouvait tenir son fusil. Il fait le signe de la croix et lui lance un coup de fusil. La Bête tombe, se relève, se secoue et sans bouger de place, elle regarde furieuse autour d'elle. Le père de mon grand-père lui lance un second coup de fusil, cette fois ci elle tombe et jette un cri sauvage, se relève, se secoue et part, faisant un bruit semblable à celui d'une personne qui se sépare d'une autre après une dispute. Ce grand-père disait dans la suite: si on ne prend pas le moyen d'obtenir de Dieu et de la Ste.-Vierge notre délivrance, elle nous dévorera tous, et tout ce qu'on fera sera continuellement inutile. » (Pourcher) [Julianges]

- Première mention de l'inefficacité des armes à feu contre la Bête. Voir discussion dans G9, ainsi que Parbeau.
- Pic propose la date du lundi 29 octobre en raison de la présence de neige.

5 octobre (Vendredi) M. Lafont envoie des chasseurs de Marvejols (Relation, 30/10).
7 octobre (Dimanche) Une jeune fille de 20 ans est tuée à Apcher (Prunières) (Relation, 04/04/65). Sa tête est retrouvée 8 jours après (journal, 23/06/65). [Apcher03/04]

- Ce serait la première décapitation répertoriée. On ne sait pas si elle a eu des témoins. La date est fournie d'après le journal du 23/06/65, la relation du 04/04/65, et celle de Bès de la Bessière; l'abbé Trocellier (DND) date l'attaque du 11/10.
- Le registre paroissial ne mentionne par la victime. Ceci pourrait s'expliquer si le corps a été entièrement dévoré et la tête seule enterrée huit jours plus tard.

8 octobre (Lundi) Un garçon de 15 ans est attaqué au Pouget (La Fage-Montivernoux), et reçoit 3 coups de griffes à la poitrine. La Bête se retire; le garçon guérira de ses blessures mais res-

tera longtemps imbécile. A Souleyrols (Prinsuéjols), près du château de La Baume, appartenant au comte de Peyre [La-Baume], Jean Rieutort, 12 ans, est attaqué alors qu'il surveille ses vaches. Il reçoit une profonde cicatrice à la joue. Le vacher se réfugie derrière ses bœufs. Les animaux la chassent en courant sur elle. Les chasseurs de Marvejols, au troisième jour de leur chasse, trouvent la Bête cachée derrière une muraille à l'issue d'un bois, couchée sur son ventre, paraissant guetter le jeune berger. Dès qu'elle aperçoit les chasseurs, elle se jette dans le bois. Le conducteur de la troupe qui a rassemblé une centaine de paysans fait investir le bois par tous ceux qui sont armés et fait battre l'intérieur par les autres. La Bête en sort et passe devant 2 des chasseurs. Le premier la tire à environ 10 pas; elle tombe sur le coup, se relève sur le champ. Le second chasseur la tire à la même distance dès qu'il la voit se relever, elle retombe. Les 2 chasseurs ainsi que quelques paysans courent sur elle, la croyant morte. Elle se relève encore et rentre dans le bois, paraissant avoir la démarche mal assurée et allant plus lentement, quoique toujours plus vite que ceux qui la poursuivent. Elle reçoit dans le bois un autre coup de fusil qui ne l'abat pas comme les 2 premiers. Elle ressort du bois. Un chasseur la tire encore à environ 50 pas; elle tombe de nouveau, se relève, rentre dans le bois où on la cherche jusqu'à la nuit sans pouvoir la rencontrer. On la croit bien blessée et on se retire sur les 7 heures du soir, dans l'espoir de la trouver, le lendemain, morte ou hors d'état de s'échapper. L'abbé Béraud, chargé des affaires du comte de Peyre au château, que M. Lafont a prié de vouloir bien faire donner aux chasseurs tous les secours nécessaires, envoie appeler les paysans dans le voisinage (lettres, 28/10, 30/10 ; journal, 23/06/65; document, 23/10; Pourcher)

- Les attaques de cette journées sont les premières, depuis celle du 1 juin, dont les victimes aient survécu. A cette occasion, la Bête fait également preuve pour la première fois de sa « frustration » en attaquant une seconde fois le même jour.
- Le château de la Baume expose une baïonnette réputée être celle de Jean Rieutort, ainsi que des armes offertes au Comte de Peyre par des chasseurs officiels. Toute photographie est malheureusement interdite...
- Seconde mention de l'inefficacité des armes à feu.
- La Bête est touchée au moins 3 fois, assez fortement pour la faire tomber, dont 2 fois à moins de 10 mètres, sans blessure grave pour autant ! Voir la remarque de M. Lafont du 30/10; est-ce une explication suffisante ?
- Souleyrols est au nord de Prinsuéjols, le château de la Baume est au sud ! Où a eu lieu la scène ?

9 octobre (Mardi, pleine lune) Dès 4 heures du matin, le bois est investi et battu par plus de 200 hommes. Ils y cherchent la Bête pendant toute la matinée, mais infructueusement: elle en est sortie dans la nuit. Elle est aperçue le même jour par 2 personnes, qui assurent qu'elle boite (lettre, 30/10).

10 octobre (Mercredi) Publication de M. de Lacoste sur la Bête à 15 destinataires (G8). Près du village des Cayres (Rimeize), la Bête attaque un jeune homme de 12 à 16 ans dans un pré où se trouvent heureusement deux hommes, qui lui font lâcher prise. Le jeune homme a cependant la peau du front et d'une partie du crâne emportée, il est aussi blessé du côté droit.

- L'attaque des Cayres est datée du 12/10 dans le journal du 23/06/65; la victime est âgée de 14 ans, et guérit de ses blessures.
- Il s'agirait de la première attaque avec des témoins autres que les victimes.

Sur les 6 heures du soir de ce même jour, deux jeunes garçons du lieu de Bergougnoux, paroisse de Fontans, âgés l'un de 13 ans et l'autre de 6, revenant, avec leur sœur âgée d'environ 10 ans, du pâturage et ramenant leurs bestiaux, sont attaqués. La Bête se lance de derrière un buisson où elle s'est tenue cachée, sur la fille, qui est renversée. Ses 2 jeunes frères, qui ont chacun un bâton au bout duquel ils ont attaché un couteau, foncent sur la

Bête, qui dès qu'elle se sent piquée prend la fuite. La jeune fille est blessée d'un coup de dent à la joue et d'un coup de griffe à un bras (lettre, 30/10; relation, 04/04/65).

- « Bestiaux » désigne le gros bétail (bovins). Ne pas confondre avec « bestieux, » sorte de limiers modernes spécialisés dans la chasse à la Bête !
- D'après la lettre de Montpellier du 22/03, il s'agit d'un enfant de huit à neuf ans, fils Barrandon, qui défend sa sœur.

11-22 octobre M. Lafont est averti des attaques du 10, se rend à Marvejols et effectue des battues (lettre, 30/10).

11 octobre (Jeudi) Marie Solinhac est dévorée aux Hermaux, dans le pré de la Côte du Brouilhet. (Acte, 12/10).

- Ceci représenterait l'attaque la plus méridionale. Le Brouilhet est un hameau un peu au nord-ouest des Hermaux.
- C'est certainement de cette attaque que parle l'abbé Trocellier (DND) : une femme de la paroisse de St.-Germain (St.-Germain du Teil est proche des Hermaux).

12 octobre (Vendredi) Enterrement de Marie Solinhac :

« Marie Solinhac, femme d'Enrie Cayrel du lieu des Hermaux, laquelle dévorée par la bête féroce au pré dit la côte du Brouilhet, a été enterrée avec le reste du cadavre le 12 octobre l'année 1764. En foi de ce Deltour, curé. » (Dumas, liste). [Doc135]

14 octobre (Samedi) Une chasse a lieu sous les ordres de Claudes Farges. La troupe se compose de 12 individus. Chacun reçoit 20 sols par jour et le conducteur 3 livres (André). Ordres de M. de Moncan :

« Jean-Baptiste de Marin, comte de Moncan, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, et commandant en la province de Languedoc. Il est ordonné aux commandants des troupes, des maréchaussées, et aux maires, consuls et habitants du Vivarais et du Gévaudan, Velay et des Cévennes, de donner à M. Duhamel, capitaine aide-major des dragons de Clermont, toute la main-force nécessaire, et même de concourir avec lui pour parvenir à détruire le monstre ou léopard qui rôde depuis quelque temps dans les montagnes du Vivarais et du Gévaudan, et qui se tient presque toujours dans le bois du Choisinès. Permettons à cet effet aux maires, consuls, notables et habitants de s'armer, bien entendu que M. Duhamel veillera à ce que tout se passe dans le meilleur ordre. Fait à Montpellier, le 14 octobre 1764.

Moncan. » (Balmelle)

Lettre du même à M. Duhamel:

« J'ai reçu, M., la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, au sujet du léopard qui rôde depuis quelque temps aux environs de vos quartiers, où il a déjà dévoré plusieurs personnes. Comme il est très important pour le bien public de détruire cet animal, je vous envoie un ordre général aux troupes, aux maréchaussées et aux maires, consuls et habitants que vous ferez marcher de la manière que vous croirez convenable pour parvenir à cet objet; si vous préférez de choisir de bons tireurs dans les communautés pour joindre aux troupes, je vous en laisse le maître; vous voudrez bien vous concerter sur cela avec M. de Lacoste qui est de ce pays et qui pourra vous être très utile pour cette opération. Je vous prie de veiller à ce que tout se passe dans le meilleur ordre. Si on peut parvenir à tuer cet animal, vous me ferez plaisir de me l'envoyer ou au moins la tête, la peau, la queue ou les pattes. Vous pouvez poursuivre cet animal partout où il ira. Je ne laisserai pas ignorer à M. le duc de Choiseul et à M. le comte de St.-Florentin l'offre que vous m'avez faite de le détruire, si vous pouviez parvenir à le trouver. » (Balmelle).

- Ce document semble indiquer que M. Duhamel s'est porté volontaire pour la destruction de la Bête.

15 octobre (Lundi) Un garçon de 13-14 ans a la tête coupée et les poumons mangés à Contendrés (Ste.-Colombe-de-Peyre) (Relation, 04/04/65 ; journal, 23/06/65).

- Une décapitation sans mention de témoins. Cette attaque est confirmée par l'abbé Trocellier (DND), sans date précise, mais peu de temps après le 11/10.
- Fabre cite une fille de 12 à 13 ans, dévorée à Contendrés, au mois d'octobre, sans date précise. Y a-t-il confusion avec cette attaques ?
- Le registre des décès n'a pas été conservé.

22 octobre (Lundi) M. Lafont rentre à Mende. Marguerite Malige, 19 ans, de Grazières (St.-Alban), que sa famille a forcée à conduire leur troupeau à la campagne, est dévorée dans une prairie. La tête est emportée. L'attaque a eu lieu vers 6 heures du soir (lettre, 30/10 ; registre ci-dessous ; Document, 23/10).

- Le document des A.D. Hérault ci-dessous (23/10) indique le 19; la relation du 04/04/65 donne le 29, le journal du 23/06/65 le 18, Richard le 24 ! D'après l'acte de décès, l'enterrement est daté du 23. M. Lafont est averti le lendemain de l'attaque, fait partir les chasseurs de Mende le surlendemain, et ils arrivent à St.-Alban le 25. Une date avant le 22 rallongerait le temps de trajet des chasseurs. On peut donc raisonnablement indiquer la date du 22 pour l'attaque.
- L'âge de la victime varie entre 19 et 21 ans.
- C'est probablement à cette attaque que fait référence l'abbé Trocellier (DND): « une fille dans la paroisse de St.-Alban. »
- Décapitation, probablement sans témoins. On remarque que la justice s'est intéressé à l'affaire, mais a dû conclure à une attaque animale.
- Voir le 26/10 pour un probable doublon présentant des variantes.

Lettre de M. de St.-Priest à M. de St.-Florentin:

« M., (...) La lettre que je viens de recevoir de mon subdélégué de Mende contient un détail si positif qu'il n'y a plus à en douter de ce malheur. Il en a dressé une pareille à M. le comte de Moncan qui doit vous écrire et je ne répéterai point ce qu'elle contient. J'ai approuvé en général, M., les précautions qu'on a prises pour multiplier le nombre des chasseurs dans les bois et les lieux où les bêtes féroces ont paru. Car je ne suppose pas qu'il y en ait une seule; et vraisemblablement on parviendra bientôt à les détruire surtout au moyen des ordres que M. le comte de Moncan a donnés aux chasseurs, mais j'ai blâmé la distribution qu'on avait faite en différents endroits de morceaux de chair empoisonnés avec de la noix vomitive. Non seulement à cause de la mortalité qui en peut résulter pour les chiens et autres animaux mais à cause des maladies dangereuses qui pourraient en provenir. L'opinion la plus commune est que ces bêtes féroces sont des loups cerviers ou carnassiers.

J'ai, etc.

P.S. On compte 18 personnes de dévorées dans le seul diocèse de Mende et plusieurs autres blessés. Ces bêtes s'attaquent particulièrement aux enfants; et il est prétendu qu'elles ne tiennent point à la moindre résistance et qu'elles s'enfuient au moindre signal du bâton. » (A.D. Hérault c. 44, 1764, 104).

- Bizarrement, Pourcher transcrit cette lettre comme provenant de M. de St.-Florentin. Le contenu semble pourtant identifier l'auteur comme M. de St.-Priest, surtout comparé aux lettres de M. Lafont du 30/10 et de M. de St.-Florentin du 02/11.

23 octobre (Mardi) Rochevalier, de Marvejols, écrit aux consuls de Limoges une lettre convoyée par muletiers (lettre, 24/10). La somme de 170 livres 9 sols est payée par le receveur des tailles du diocèse à la troupe de 18 chasseurs conduits par le sieur Mercier et le chirurgien Cour-

tois, envoyés par M. Lafont, et 330 livres à titre de gratification pour 74 loups pris ou tués (Pourcher). M. Lafont est averti de l'attaque de la veille (lettre, 30/10). Enterrement de Marguerite Malige :

*« Marguerite Malige, âgée d'environ 19 ans, restant à Grazières Mages, fille de feu Pierre Malige de Char-denoux, est morte dévorée par une bête féroce, ainsi que la justice de la baronnie nous l'a envoyé *, le 22 octobre 1764, et son ~~corps~~ le tronc de son corps séparé de la tête qui n'a pas été trouvée a été inhumé ** au cimetière de la paroisse, en présence de Jacques Galtier et Jean Constant, illettrés, et de MM. les vicaires. Dance vicairie Feriere prêtre vicairie Béraud Curé*

** comme étant de notoriété publique dans la ville et audit lieu de Grazières Mages.*

*** le lendemain » (A.D. 48 EDT 132 GG) [Doc205]*

- La lecture « Galtier » est de Moriceau2.

« Premier document » des A.D. Hérault (sans date ni références in Pourcher, après le 22/10):

« La première victime de la cruauté de la Bête féroce a été une fille, âgée de 14 ans, du village des Hubacs, paroisse de St.-Étienne de Lugdarès, en Vivarais, qui fut dévorée le 3 juillet 1764. Le 8 août, une fille de Masméjean d'Allier, paroisse de Puy-Laurent, en Gévaudan, âgée de 15 ans, fut également dévorée. A la fin août, un garçon du village du Cheylard-l'Evêque, âgé de 15 ans, eut le même sort dans la paroisse de Chaudeyrac, en Gévaudan. Un autre dudit lieu du Cheylard dans le territoire des Pradels, même paroisse de Chaudeyrac, fut également dévoré au commencement de septembre. Une femme, âgée de 36 ans, du village des Estrets, paroisse d'Arzenc, eut le même sort, le 6 septembre à 7 heures du soir. Le 16 septembre, un garçon du Choisinès, paroisse de St.-Flour de Mercoire, en Gévaudan, fut dévoré à 6 heures du soir. Une fille de 12 à 13 ans, du village des Thors, paroisse de Rocles, le fut, le 26 septembre. Le 7 octobre, une fille, âgée de 20 ans, le fut également au village d'Apcher, paroisse de Prunières, en Gévaudan. Le 8 dudit mois, un garçon de 15 ans du village du Pouget, en Gévaudan, eut la peau de la tête enlevée et trois coups de griffes sur la poitrine. Le 10 octobre, un garçon de 12 ans, du village des Cayres, paroisse de Rimeize, en Gévaudan, fut dangereusement blessé à la tête (la peau du front et d'une partie du crâne fut emportée.) Le 19 octobre, une fille âgée de 20 ans du village de Grazières, paroisse de St.-Alban, en Gévaudan, fut dévorée à 6 heures du soir. »

- Ce document semble présenter plusieurs erreurs de dates, la dernière n'étant pas la moindre. Il ne peut dater que d'après le 22/10. Ne connaissant pas la nature du document, je le considère « non officiel. »

24 octobre (Mercredi) Un paysan, le plus robuste de la terre de Peyre, se rend seul à l'affût à côté du cadavre d'une petite fille ; il se cache derrière une muraille. La Bête paraît, il tire à 40 pas, son fusil fait faux feu. Le même accident lui arrive 3 fois de suite. L'animal fond sur lui. Cet homme est armé d'un paradou (long coutelas propre à faire des sabots); il se défend, perd la tête, lui jette imprudemment, son arme ; il tourne pour l'éviter mais est saisi aux habits et aux reins, et serait mort sans un prompt secours. La peur l'oblige à s'aliter (lettre, 31/10).

- Cette anecdote est datée par M. de La Barthe, le 27, de trois jours auparavant, puis, le 31, de deux jours auparavant! En tout état de cause ce ne peut être après le 27, aussi nous préférons la date du 24.

M. Lafont fait partir de Mende la même compagnie de chasseurs qu'il a envoyée un mois auparavant du côté de Langogne : 11 chasseurs sous le commandement de M. Mercier. Il écrit au comte de Morangiès pour le prier de vouloir bien protéger et diriger les opérations (lettre, 30/10).

- Le titre de « comte de Morangiès » semble indiquer qu'il s'agit de Jean-François-Charles, son père Pierre-Charles portant le titre de « marquis de Morangiès » (Colin) et résidant durant l'affaire au château du Boy. Dans les documents contemporains, on ne parle que du « comte de Morangiès. » Francette Vigneron m'a fourni les arguments supplémentaires suivants: « 1/ Le père, Pierre Charles, était Marquis, son titre de noblesse le plus élevé: or la coutume veut qu'on nomme un aristocrate par son titre le plus haut et non par les autres. (...) Son fils aîné, Jean François Charles, était comte, et toujours appelé ainsi (...) 2/ Par deux actes passés en 1755 et 1757, le marquis a donné la totalité de ses biens à son fils aîné, à charge pour lui d'assurer la pérennité de la fortune et d'assumer l'entretien de sa famille. (source: Les procès du comte de Morangiès, par Marc Chassaigne – 1929) (...) Je pense que tout cela milite en faveur du comte Jean François de Molette de Morangiès comme scripteur des lettres dont tu parles dans ta chrono et comme coorganisateur d'un certain nombre de chasses et battues (d'autant plus qu'à cette époque, il vit au château de St.-Alban, ce qui n'est pas le cas de son père) (...) A la date du 16 février 1765, figure une lettre de Lafont. Au dernier paragraphe, il écrit 'Les seigneurs du pays les plus qualifiés ont été les premiers à donner l'exemple: M. le comte de Morangiès et M. son frère, etc...' A ma connaissance, Pierre Charles (le père) n'avait aucun frère dans le coin, alors que Jean François Charles en avait au moins un: Jean Anet, vicomte de Morangiès, colonel qui commandait à l'époque la garde nationale de Langogne, seigneur de Fabrèges, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis... » Je me range donc à cette position.

Nouvelle lettre de Rochevalier, confiée à la poste:

« De Marvejols, le 24 octobre 1764

MM., j'eus l'honneur de vous écrire hier par commodité; mais comme les muletiers ne sont point exacts, et qu'il s'agit d'un cas très grave et très pressant, nous attendons de votre charité que vous ne désapprouverez point que je revienne à la charge par la poste, qui est une voix sûre.

Il est vraisemblable que vous êtes informés d'un malheur qui nous accable. Depuis quelques temps, il s'est introduit dans nos cantons une bête féroce qui a éludé tous les soins qu'on a pris jusqu'ici pour la détruire et qui a déjà dévoré 15 à 18 personnes.

Vous sentez que ces malheurs ont porté l'épouvante et la terreur partout. Les opérations de la campagne en sont entièrement troublées dans un temps où il serait nécessaire de les dépêcher. On n'ose plus même marcher qu'en compagnie et bien armé, ce qui trouble toute espèce de commerce.

Il m'est tombé par hasard en main le catéchisme d'un bon missionnaire, qui, en s'acquittant de son ministère dans votre voisinage, en 1699, fait à ses auditeurs l'histoire d'un pareil malheur où vous étiez alors exposés. Il dépeint la bête féroce et rend un compte exact de ses procédés et finit par dire qu'on a mis 1000 hommes à sa poursuite et par faire des vœux pour le succès de cette entreprise. Notre bête féroce ressemble très exactement à la vôtre et ses procédés sont parfaitement les mêmes.

Comme cet événement n'est pas fort éloigné, nous ne doutons pas qu'on se souvienne à Limoges de la façon dont on se délivra de ce terrible fléau, et nous vous supplions, MM., avec la plus vive instance, de nous en informer, pour que nous puissions mettre en œuvre les mêmes moyens, tous ceux que nous avons pris jusqu'ici ayant été inutiles.

Je suis persuadé, MM., que sans répéter nos sollicitations pour une prompt réponse, votre charité vous portera à ne pas nous la faire attendre.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect, MM., votre très humble et très obéissant serviteur. Rochevalier, médecin à Marvejols, en Gévaudan.

MM. les consuls de Limoges, à Limoges. » (Société archéologique de Limoges, 1882).

- Moriceau consacre quelques paragraphes à cette « Bête du Limousin. » Le « catéchisme » est édité depuis 1727 au moins. G11 fournit les extraits correspondant aux Bêtes du Limousin (septembre 1759) et de Limoges (1699.)
- Y a-t-il eu une réponse ?

25-26 octobre D'après des témoignages, la Bête dévore 2 hommes à St.-Laurent-des-Bains (lettre, 31/10).

- Selon Pic, le Révérend-Père Albert, religieux cistercien de l'Abbaye N.-D. des Neiges (Ardèche) n'a retrouvé aucun acte de décès correspondant à ces attaques supposées. La mort de 2 hommes constituerait une action hors de l'ordinaire pour la Bête. De plus, à cette date la Bête semble avoir déjà déplacé son territoire vers St.-Chély; le lieu supposé de l'attaque (un peu au sud-est des Hubacs) serait dès lors bien éloigné.

25 octobre (Jeudi, nouvelle lune) Arrivée des chasseurs de Mende à St.-Alban. Une grande chasse est prévue pour le lendemain (Lettre, 26/10). [St-Alban02-03]

26 octobre (Vendredi) Lettre du comte de Morangiès à M. Lafont :

« Le sieur Mercier est arrivé ici hier au soir, M., avec sa troupe de chasseurs; vous ne devez pas douter que je ne fasse tout au monde pour l'aider à délivrer le pays du monstre qui le désole.

Malheureusement, il y a peu de fusils dans la paroisse de St.-Alban, ou du moins ceux qui les ont ne veulent pas les faire paraître. Je viens de faire crier pour que tous les gens vigoureux et alertes se joignent dans l'instant même à la troupe des chasseurs. Je doute qu'on puisse en ramasser un grand nombre aujourd'hui. Mercier trouve à propos d'aller battre tous les environs de la rivière de Truyère, autour d'Apcher, de La Valette et de Prunières. Nous sommes convenus que j'enverrai cette après-midi des exprès à Fontans, à Rimeize et à St.-Chély pour inviter les chasseurs et autres gens de bonne volonté à se rendre demain de bon matin sur les côtes de Truyère, tandis que la troupe de chasseurs avec le renfort que nous pourrions lui donner ici se rendra en chassant sur la rive opposée de la même rivière. C'est, je crois, tout ce qu'on y peut faire.

Dimanche, nous ferons une chasse plus étendue, parce que nous avons le temps de prévenir tout le monde. Les gens de la campagne d'ailleurs se rassemblent à la paroisse ce jour-là et n'ont rien à faire chez eux. Je vais donc envoyer à Serverette, à Fontans, Rimeize, Aumont même, St.-Chély, Prunières, Le Malzieu, Lajo et St.-Denis pour amener autant de monde que l'on pourra pour chasser la bête en environnant les lieux où on l'aura vue aujourd'hui et demain, et on dirigera la chasse toujours vers le centre. C'est, je crois, tout ce que l'on y peut faire. On prétend l'avoir vue depuis 5 ou 6 jours se retirer à plusieurs reprises dans le bois de Réchauve qui m'appartient et qui est à un quart de lieue d'ici, sur le grand chemin du Malzieu. Il serait heureux qu'elle s'y retirât : ce bois est très épais, mais il est facile à environner. Une fois que la manœuvre en serait faite, on battrait le bois dans l'intérieur. Cette disposition me paraît la plus sûre. Je crois cependant, M., que le hasard seul peut la faire rencontrer. Le grand nombre de ceux qui vont à ces sortes de chasses tumultueuses n'ont point d'armes à feu, ou en ont de mauvaises et s'en servent maladroitement, et le plus grand inconvénient est qu'ils ont peur quand ils voient cette Bête. Il y a encore un inconvénient remarquable : c'est qu'on ne peut pas être sûr de l'observation du bon ordre dans ces chasses. C'est pourtant tout ce que nous y pouvons dans ce moment-ci. Je recommande à Mercier une chose qui me paraît nécessaire : c'est que si par malheur cette cruelle bête venait encore à dévorer quelque personne, il faudrait laisser le reste du cadavre sur les lieux, parce que la voracité de cet animal l'y ramène toujours. On en a fait la remarque dont il faut profiter, alors que quelques bons tireurs se posteront et l'attendront 24 heures s'il est nécessaire. Il neige et le temps paraît disposé encore à la neige : si la surface de la terre pouvait se couvrir cela faciliterait beaucoup notre chasse de dimanche.

Si la sagesse, l'intelligence et l'activité des précautions que vous prenez ne réussissent pas à faire tuer ce dangereux animal, ou du moins à le chasser de ce pays, je crois que MM. les commissaires seront à la fin obligés de demander des troupes pour le détruire ; non pas que je pense que des soldats tirent mieux que de bons chasseurs, mais uniquement parce que la discipline militaire fournit des ressources infaillibles en pareil cas par l'exécution la plus précise des ordres donnés et l'intelligence des officiers. 200 hommes suffiraient. Il est certain qu'en moins d'un mois et peut-être dès la première chasse que feraient ces troupes, on aurait détruit ce monstre. Ce dernier parti serait beaucoup moins cher pour de diocèse. Je souhaite d'un cœur vraiment patriotique que Mercier vous porte la tête de la bête féroce ou que du moins la guerre que nous allons lui faire l'éloigne de nous. Si cet animal est né en Afrique, comme il y a lieu de le présumer, je crois qu'il souffrira beaucoup pendant le gros hiver; cela peut le rendre plus furieux, cela peut aussi le tuer.

Un lion par exemple ne vivrait pas l'hiver dans ce pays-ci. Enfin vouons-nous à la Providence. » (A.D. Hérault, c. 44, 1764, 108, Expo) [Rechauve]

- Aurélien Bonnal m'indique que la Valette est un hameau en contrebas d'Apcher au bord de la Truyère.
- Il est mentionné que la Bête revient sur les cadavres.

Un paysan de Grazières (St.-Alban), armé, protège sa fille qui garde les vaches ; la Bête paraît, fond sur cette enfant, et lui coupe la tête comme avec un rasoir avant que le père eût eu le temps de se retourner (lettre, 27/10).

- Cette attaque est probablement un doublon déformé de l'attaque de Marguerite Malige le 22.

27 octobre (Samedi) Lettre de M. de Lachadenède à M. de St.-Priest :

« Depuis les chasses qu'avec votre permission on a fait du côté de Pradelles et de Langogne, la bête féroce qui dévorait les habitants a totalement disparu, du moins nous n'apprenons pas qu'elle ait été vue nulle part, ni qu'elle ait fait d'autre mal depuis ce temps-là... » (Pic)

Même lettre ? Tous ceux qui lui ont écrit à propos de la taille de l'animal s'accorde en ce qu'il est plus gros qu'un loup. La Bête possède une tête massive et une queue extrêmement longue; certains disent que c'est une hyène, d'autres une panthère, d'autres encore un loup-cervier. C'est tout ce qu'il sait avec certitude sur ce terrible animal (Smith). M. de La Barthe entame une lettre à l'érudit Séguier, de Nîmes, qu'il achève le 31:

« Le Monjol, 27, et Marvejols, 31 octobre 1764

Au Monjol, à 6 lieues de Marvejols, 2 ½ de la Canourgue, 3 de Millau, 2 de Sévérac, le 27

La bête farouche qui répand depuis un mois et demi dans tout le Gévaudan la plus grande consternation, et au sujet de laquelle le gouvernement devrait prendre des mesures, a déjà dévoré 9 enfants du côté de Langogne, 2 dans la terre de Peyre, deux dans celle de St.-Alban; elle a de plus attaqué 3 grandes personnes, dont l'une est morte des suites de sa peur dans des accès épouvantables de frénésie; elle est si légère à la course qu'elle se montre dans la même journée à des distances immenses et reparait dans l'endroit d'où elle était partie, ce qui a fait craindre au commencement qu'il n'y en eût plusieurs. Son agilité est encore plus inconcevable: il y a 3 jours qu'un paysan dont le fusil avait 3 fois fait feu, ne put, avec un grand coutelas dont on fait les sabots, l'empêcher de le prendre aux reins, quoiqu'il tournât toujours pour l'éviter.

Vous ririez d'entendre tout ce qu'on en dit: elle prend du tabac, parle, devient invisible, se vante le soir des exploits de la journée, va au sabbat, fait pénitence de ses anciens péchés. Chaque paysan, chaque femme fait son histoire. J'ai fait aussi la mienne. La voici:

Depuis que je suis à la campagne, un matin, gros comme un âne, étant entré dans mon antichambre, s'avisait de dévorer ma perruque, que mon laquais avait très bien pommadée et qui était sur la tête de bois, à 5 pieds du sol. J'écrivis, en l'envoyant à Mende à mon faiseur, que c'était l'ouvrage de la Bête, qu'elle ne s'amusait plus qu'aux perruques, que je l'avertissais de tenir sa boutique fermée et d'avertir le syndic du diocèse que le meilleur affût pour la tuer était de prier tous les perruquiers de fournir des perruques bien rangées dont on entourerait les passages du bois; tels et tels de mes amis étaient trop bons citoyens pour ne pas y contribuer; j'offris de ma part celle qu'il devait me construire; enfin je finissais par traiter cette matière très sérieusement: j'avais à faire à un animal qui n'a de l'esprit qu'aux doigts. Il donna dans le panneau et le peuple crut sur sa parole que la Bête avait changé de goût et qu'elle n'en voulait plus qu'aux perruques. De là, mille histoires à faire mourir de rire. On me regarde comme un saint d'en avoir été quitte pour mon couvre-chef; dans le besoin je fournirais des reliques.

Le diocèse a promis 200 livres à qui tuera cette Bête. Ces chasses n'ont servi qu'à lui faire parcourir plus de terrain; on l'a manquée plusieurs fois; les paysans en ont si bien conclu qu'elle charmait le feu, qu'ils ne se donnent plus la peine de tirer. Hier, un paysan de Grazières, près Saint-Alban, alla labourer; il était armé et protégeait sa fille qui gardait les vaches; la Bête parut, fondit sur cette enfant, et lui eut coupé la tête

comme avec un rasoir avant que le père eût eu le temps de se retourner. L'histoire est sûre. Je supprime les précédentes qui n'ajouteraient rien à l'idée que je viens de vous en donner. Il est sûr et très sûr que personne ne l'a vue, pas même ceux qui lui ont tiré, et ceux qui ont combattu contre elle, de même qu'un prédicateur qui se trompe perd le privilège de lire son cahier. On lui a donné tous les noms possibles, et on l'a jugée de toutes sortes de grandeurs. Dans le vrai, on ignore, en Gévaudan comme à Nîmes, quelle est son espèce. L'hyène s'amuse aux corps morts encore mieux qu'aux vivants: celle-ci est toujours éloignée des cimetières, et n'a constamment mangé que le cœur, le foie, les tétons, quelquefois un bras et bu le sang. D'ailleurs, d'où viendrait-elle sans qu'on eût su sa marche? La vitesse et l'agilité prouvent que ce n'est pas un ours: sa façon de faire la guerre suffit pour le démontrer: elle se cache ventre à terre et fond à 6 toises sur sa proie, il y a des preuves à cet égard. Le tigre attaque tous indifféremment et n'existe guère que dans les pays chauds; la Bête respecte les bœufs, qui la mettent en fuite: leur présence a sauvé plusieurs enfants.

Reste le loup-cervier. Je ne doute pas jusqu'à nouvel ordre que ce n'en soit un. Ce qui me ferait balancer, c'est que plusieurs enfants avec des couteaux l'ont plusieurs fois empêché d'approcher. Voilà, M., ce que je puis vous dire de plus raisonnable sur le fléau qui nous afflige, fléau qui fait désertir les campagnes, qui renchérit le bois, qui rend les domestiques à la campagne d'une rareté inconcevable. On la chasse pourtant par pelotons, et il y a apparence que nous l'enverrons à nos voisins d'Auvergne ou de Velay, qui seront peut-être plus heureux. » (Nîmes, Mss Séguier. Cod. 158, fol. 16-17).

- Pas d'identification possible pour la personne morte de peur, mais voir aussi 30/10.
- Le terme de « loup-cervier » désigne le loup s'attaquant aux fortes proies, parfois même à l'homme.

28 octobre (Dimanche) La chasse rassemble plus de 10000 personnes (lettre, 30/10). Lettre du comte de Morangiès à M. Lafont :

« Notre chasse d'aujourd'hui, dont je vous avais tracé le plan dans ma dernière lettre, n'a pas eu, M. Lafont, tout l'effet que j'aurais souhaité. Le temps était très froid... Je n'ai au demeurant que lieu de me louer du zèle de toutes les paroisses que j'avais invitées, St.-Chély, Prunières, Rimeize, et Javols... M. de St.-Denis a donné le merveilleux exemple de venir à la tête de ses emphytéotes. M. Mercier juge à propos que nous prenions une revanche mardi pour pouvoir ramener sa troupe à Mende, mercredi. Le projet est de faire une battue exacte du bois de Réchauve... Vouons-nous à la Providence. Vous ne sauriez croire comme la discipline militaire donne de facilité pour une opération de cette espèce.

De Morangiès. » (Pourcher)

- Emphytéote: personne ayant le droit, pendant un certain temps, d'utiliser pleinement un immeuble appartenant à autrui et d'en tirer tous ses avantages, à la condition de ne pas en compromettre l'existence et à charge d'y faire des constructions, ouvrages ou plantations qui augmentent sa valeur d'une façon durable. Ici, probablement au sens de fermiers et/ou vassaux.

Même lettre ? Il est terrible de voir sa patrie désolée par un cruel animal qui ne deviendra que plus violent à mesure que l'hiver deviendra plus fort. M. de Morangiès répondrait volontiers et inconditionnellement à la proposition de commander des troupes afin de détruire le monstre, avec 300 ou 400 soldats et l'autorité requise sur les communautés de la région. La tâche pourrait requérir un régiment complet, mais il promet des résultats en moins de 2 semaines (Smith).

29 octobre (Lundi) Dans le canton de Peyre, un enfant de 12 ans, inconscient du danger, armé d'un couteau, voit venir à lui la Bête. Il la provoque en allant sur elle et lui criant : « Veni, veni ! » La Bête a peur et s'enfuit. Un meunier qui l'aperçoit ferme précipitamment la porte de son moulin ; il a avec lui plusieurs de ses enfants. L'animal monte sur la partie inférieure de la porte brisée en se dressant sur les pattes de derrière, regarde longtemps son monde, et s'enfuit (lettre, 31/10).

- Date d'après la lettre de M. de la Barthe du 31/10, qui présente des erreurs chronologiques.

La neige force les chasseurs de M. Mercier à rentrer à Mende (lettre, 30/10). **La chasse a coûté 113 livres 15 sols (Pourcher)**. Lettre de M. de Morangiès à M. Lafont: à moins que le climat ne chasse la Bête, il n'y a d'autre ressource que la troupe (Smith). Lettre de M. Duhamel aux syndics du Gévaudan, Vivarais et Velay, accompagnée d'une copie des ordres de M. de Moncan:

« A Langogne, le 29 octobre 1764.

J'ai l'honneur, M., de vous adresser copie des ordres que j'ai reçus de M. le comte de Moncan, touchant la Bête féroce qui a déjà tant fait de ravage dans les environs. Comme j'ai à cœur de remplir de mon mieux la commission dont je suis chargé et que je veux prendre à cet effet toutes les précautions nécessaires pour tâcher de ne point faire faire des démarches infructueuses aux troupes avec lesquelles je dois marcher, je vous prie, M., de vouloir bien donner vos ordres dans toutes les communautés de votre département, pour que je sois informé sur le champ du lieu où l'on aura vu cet animal, afin que je puisse m'y rendre avec un détachement et tâcher de détruire enfin ce monstre. Quoique nous touchions au moment de voir arriver la plus mauvaise saison, cet inconvénient ne diminuera du tout point mon zèle, si la trop grande quantité de neige [ne] me rend impossible le désir sincère que j'ai de l'effectuer pour le bien public.

Je vous réitère, M., les instances les plus vives touchant les ordres les plus précis que je vous prie de vouloir bien donner relativement à ma demande, comme M. le comte de Moncan m'a également pourvu d'un ordre pour faire loger les dragons que j'aurai avec moi partout où je me trouverai. Cela me fait espérer que si je suis une fois assez heureux pour trouver cet animal, je pourrai en voir la fin en le suivant partout où il va; j'y emploierai au moins la meilleure volonté et les soins les plus exacts.

J'ai l'honneur...

Duhamel. » (Bulletin)

30 octobre (Mardi) **4 hommes sont attaqués à la fois ; la peur les saisit ; l'un des 4 a le bras coupé net. Une jeune fille est attaquée mais est secourue ; la Bête n'a que le temps de lui arracher la peau du cou et du crâne qui lui retombe sur le front ; elle meurt en frénésie.** (lettre, 31/10).

- Date d'après la lettre de M. de la Barthe du 31/10, qui présente des erreurs chronologiques. La jeune fille morte en frénésie en particulier rappelle une mention similaire dans la lettre du 27 et peut constituer un doublon. Il n'est pas non plus impossible qu'il s'agisse d'une déformation de l'attaque suivante:

La Bête attaque un troupeau de bêtes à laine dans un pâturage de la paroisse de Chau-chailles (Auvergne). Une femme qui garde ce troupeau veut lui arracher un mouton qu'elle a saisi. La Bête se lance sur elle et la blesse à la lèvre inférieure et à d'autres endroits du visage et de la tête; ses blessures n'ont pas de mauvaises suites (lettre, 14/11).

- Lors de cette attaque, il semble que la bête ait initialement préféré le mouton à la bergère. Elle n'attaque donc pas systématiquement les humains en priorité, du moins à cette période.
- Les « mauvaises suites » évitées concernent probablement la rage; les victimes n'en souffrent pas, l'animal n'était donc pas enragé.

M. Lafont reçoit la lettre de M. Duhamel; il y répond en retour en lui confirmant la nouvelle localisation de la Bête et les meurtres commis (lettre, 01/11). Lettre de M. Lafont à M. de St.-Priest (expédiée seulement le 04/11):

« Mgr., les chasseurs que j'eus l'honneur de vous marquer avoir fait partir de Marvejols, rencontrèrent la Bête féroce le troisième jour de leur chasse. Ils la trouvèrent cachée derrière une muraille à l'issue d'un bois, couchée sur son ventre, paraissant guetter un jeune berger qui gardait des bœufs dans un pâturage où elle avait été un instant auparavant et d'où les bœufs l'avaient chassée en courant sur elle. Dès qu'elle aperçut les chasseurs, elle se jeta dans le bois. Le conducteur de la troupe qui avait ramassé avec lui une cen-

taine de paysans fit investir le bois par tous ceux qui étaient armés et fit battre l'intérieur par les autres. La Bête en sortit et passa devant 2 des chasseurs. Le premier lui tira à environ 10 pas; elle tomba sur le coup, se releva sur le champ. Le second chasseur lui tira à la même distance dès qu'il la vit relever, elle retomba.

Les 2 chasseurs ainsi que quelques paysans coururent sur elle, la croyant morte. Elle se releva encore et rentra dans le bois, paraissant avoir la démarche mal assurée et allant plus lentement, quoique toujours plus vite que ceux qui la poursuivaient. Elle reçut dans le bois un autre coup de fusil qui ne l'abattit pas comme les 2 premiers. Elle ressortit du bois. Un chasseur lui tira encore à environ 50 pas; elle tomba de nouveau, se releva, rentra dans le bois où on la chercha jusqu'à la nuit sans pouvoir la rencontrer. On la crut bien blessée et on se retira sur les 7 heures du soir, dans l'espoir de la trouver, le lendemain, morte ou hors d'état d'échapper.

Le tout se passait auprès du château de La Baume, appartenant à M. le comte de Peyre. M. l'abbé Béraud, qui y est chargé de ses affaires et que j'avais prié de vouloir bien faire donner aux chasseurs tous les secours nécessaires, envoya dans tous les lieux du voisinage pour en appeler les paysans.

Le lendemain, dès les 4 heures du matin, le bois fut investi et battu par plus de 200 hommes. Ils y cherchèrent la Bête pendant toute la matinée, mais infructueusement; elle en était sortie dans la nuit. Elle fut aperçue ce même jour par 2 personnes, qui ont assuré qu'elle boitait.

Le surlendemain, elle fut saisi à 3 lieues de là et près du village des Cayres, paroisse de Rimeize, un jeune homme de 15 ou 16 ans dans un pré où se trouvaient heureusement deux hommes, qui lui firent lâcher prise. Le jeune homme eut cependant la peau du front et d'une partie du crâne emportée, il fut aussi blessé du côté droit.

Sur les 6 heures du soir de ce même jour, deux jeunes garçons du lieu de Bergougnoux, paroisse de Fontans, âgés l'un de 13 ans et l'autre de 6, revenant, avec leur sœur âgée d'environ 10 ans, du pâturage et ramenant leurs bestiaux, la Bête se lança de derrière un buisson où elle s'était tenue cachée, sur la fille, qui fut renversée. Ses 2 jeunes frères, qui avaient chacun un bâton au bout duquel ils avaient attaché un couteau, eurent assez de courage, ou de tendresse pour leur sœur, pour foncer avec ces couteaux sur la Bête, qui dès qu'elle se sentit piquée prit la fuite. La jeune fille fut blessée d'un coup de dent à la joue et d'un coup de griffe à un bras.

Dès que je fus averti de ces nouveaux accidents, je me rendis à Marvejols, où je pris quelques autres chasseurs et fus parcourir les différentes communautés où cette cruelle Bête s'était faite voir. Je cherchais à y exécuter le plan que j'avais eu l'honneur de vous proposer et qui consistait à établir sur chaque paroisse une chasse continue de 8 ou 10 habitants.

Je trouvais tous les gens de la campagne si effrayés que je vis qu'ils ne se mettraient en mouvement qu'autant qu'ils seraient excités ou appuyés par des gens moins timides qu'eux, mais qu'ils n'oseraient manœuvrer par eux-même; et c'est ce qui m'a fait encore mieux juger de la nécessité qu'il y a d'employer le secours des troupes.

Ils ne manquent pas d'ailleurs de bonne volonté, pourvu qu'ils se sentent soutenus; car lorsque je les ai faits appeler ou qu'ils l'ont été par les chasseurs, ils ont marché en foule. Je battis et fis battre pendant plusieurs jours toutes les forêts; j'embusquai des gens autour des pâturages où des enfants gardaient le bétail, j'en plaçai nommément dans les endroits où la Bête avait dévoré ou blessé quelques personnes; sur ce qu'on m'avait assuré qu'elle était revenue plusieurs fois à ces endroits-là.

Toutes ces précautions et ces mouvements furent infructueux, nous ne fûmes point assez heureux que de la rencontrer. Les chasseurs, étant bien fatigués, me demandèrent de les congédier; ils s'en retournèrent à Marvejols et moi à Mende.

J'avais bien recommandé partout qu'on n'envoyât pas des femmes ni des enfants aux pâturages, mais que les hommes y fussent eux-mêmes garder leurs bestiaux, deux à deux et bien armés. Quelqu'instantes qu'aient été mes exhortations, elles n'ont point empêché certains paysans de continuer leurs imprudences, et le jour même de mon retour, une fille âgée de 21 ans que ses parents avaient forcée à conduire leur troupeau à la campagne fut dévorée dans une prairie tout auprès du lieu de St.-Alban, où habite M. de Morangiès. J'en fus averti le lendemain et je fis partir le surlendemain d'ici la même compagnie de chasseurs que j'avais envoyée il y a environ un mois du côté de Langogne. J'écrivis à M. le comte de Morangiès pour le prier de vouloir bien protéger et diriger les opérations. Il l'a fait avec le zèle qui lui est ordinaire pour tout ce qui intéresse le bien public. Je crois ne pouvoir vous en rendre un meilleur compte qu'en ayant l'honneur de vous envoyer la copie de 3 lettres que ce seigneur m'a fait celui de m'écrire.

Il aurait été à souhaiter que le succès eût répondu à la sagesse des mesures qu'il avait prises et à l'activité de leur exécution; mais l'on n'a pu découvrir la Bête nulle part. Le mauvais temps qu'il a fait depuis 2 jours a obligé les chasseurs à revenir hier après avoir bien souffert par les neiges. Ils m'ont dit qu'à la chasse qui fut faite avant-hier, dimanche, il y avait plus de 10000 personnes.

Si le temps s'adoucit, je les ferai repartir et les enverrai là où les circonstances pourraient l'exiger.

Vous verrez, Mgr., que M. le comte de Morangiès croit très difficile de détruire la Bête, si l'on [n'] emploie le secours des troupes. Celles qui sont à Langogne sont bien éloignées des endroits où elle se fait voir. Cet éloignement est pour certains de ces endroits d'environ 8 lieues du pays qui en valent plus de 10 du Bas-Languedoc. Il y a dans le trajet des hautes montagnes sur lesquelles les troupes pourraient se trouver arrêtées par les neiges en venant de Langogne, ou en y retournant. Dans ces circonstances, il paraîtrait nécessaire qu'il y en eût à St.-Chély ou au Malzieu. Ces 2 petites villes, qui sont à une lieue l'une de l'autre se trouvent au centre des lieux que la Bête parcourt actuellement.

J'écrirai aux consuls des différentes communautés du voisinage, ainsi que je l'ai fait à celles du côté de Langogne, pour les prier dès le moment qu'on l'apercevrait quelque part, d'en informer sur le champ le commandant des troupes qui seraient à St.-Chély ou au Malzieu, qui se porteraient tout de suite là où les circonstances l'exigeraient.

De notre côté, nous continuerions à employer des compagnies des chasseurs d'ici, ou de Marvejols, qui rouleraient journellement sur ces montagnes; ce sont les arrangements qui me paraissent les plus propres à nous délivrer du fléau qui nous afflige.

J'ai l'honneur de faire part à M. le comte de Moncan de ces arrangements, en rendant le même compte qu'à vous de ce qui s'est passé jusqu'à aujourd'hui et de l'informer que M. Duhamel, commandant des troupes qui sont à Langogne, m'ayant envoyé copie des ordres qu'il lui a donnés par lesquels il est autorisé de se transporter dans tout le Gévaudan pour donner la chasse à la Bête, je lui ai écrit pour lui proposer de placer les 2 compagnies de Langogne ou bien un détachement pris sur ces compagnies et sur celles qui sont à Pradelles, à St.-Chély ou au Malzieu, pour faire de là des courses dans le voisinage sur les avis qu'il recevrait des endroits où on aurait aperçu la Bête. Ce qui resterait de troupes à Langogne ou à Pradelles veillerait à la sûreté de ce canton, au cas que la Bête y reparût, car depuis les dernières chasses qui y ont été faites par les chasseurs que j'avais envoyés d'ici, l'on n'a rien vu de ce côté-là. Et les accidents y ont cessé dès le moment qu'ils ont commencé dans la partie du Gévaudan qui est actuellement affligée.

Ce qui me fait présumer que c'est une seule bête qui cause tous ces désordres ou que s'il y en avait originairement plusieurs et que ce fussent des loups carnassiers, ils ont été détruits à coups de fusil, ou peut-être par le poison. Car sur le nombre de 6 dont on m'a porté les têtes et les peaux, j'ai remarqué qu'il y avait 2 peaux où il ne paraissait aucune blessure.

La difficulté de se délivrer de ces animaux au cas qu'ils fussent en nombre, la nécessité de porter le plus prompt remède à un mal qui intéresse autant l'humanité, et la consternation publique m'avaient engagé à user de tous les expédients qui pouvaient se présenter, et notamment de faire semer de la viande empoisonnée. J'y ai été encore déterminé par la crainte où j'étais qu'on ne peut parvenir que difficilement à tuer cet animal qu'on m'avait annoncé de partout être extrêmement agile et rusé, et avec lequel il était nécessaire d'employer des pièges et la surprise. Cette crainte serait justifiés par l'expérience, en supposant qu'il n'y en avait jamais eu qu'un et que celui qui est actuellement du côté de St.-Chély soit le même qui tenait auparavant les environs de Langogne depuis 2 mois qu'on lui donne la chasse. On n'a pu lui tirer que dans une occasion qui est celle dont j'ai l'honneur de vous parler au commencement de cette lettre, et même ce fut inutilement, quoique je ne puisse douter que les fusils fussent bien chargés.

Dès le moment que j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré, j'ai fait cesser de faire semer de la viande empoisonnée, et l'on ne s'en servira plus.

Il résulte du compte que je viens d'avoir l'honneur de vous rendre que depuis la lettre que j'ai eu celui de vous écrire, il y a eu une personne dévorée, un jeune garçon et une jeune fille blessés, leurs blessures n'auront point de mauvaises suites. La jeune fille est remise et le jeune homme est hors de danger.

Il a péri jusqu'à aujourd'hui dans le Gévaudan 10 personnes, savoir: 6 dans le temps que cette Bête était du côté de Langogne et 4 depuis qu'elle a changé de quartier. Tout m'engage à croire qu'il [n'] y en a du moins qu'une. Elle a été mieux remarquée dans son nouvel établissement qu'elle ne l'avait été dans le premier. Elle est bien plus grande qu'un loup, et de la hauteur et presque de la forme d'un gros loup, elle a le

museau approchant à celui d'un veau, les soies fort longues, ce qui semblerait caractériser une hyène, du moins elle est ainsi représentée dans une des planches du tome neuvième de l'histoire naturelle de Buffon.

Il pourrait bien se faire que la longueur de ses soies fût un obstacle aux coups de fusil et qu'ils ne pénétrassent que difficilement. D'ailleurs, elle est timide, prenant la fuite dès qu'on lui présente quelque arme, et n'ayant fait aucun coup que par surprise et lorsqu'elle a trouvé des femmes ou de jeunes enfants sans défense. Ce qui me fait croire que ce ne peut être ni un tigre ni un léopard qui marqueraient bien plus de hardiesse.

J'aurai l'honneur de vous rendre compte de tout ce qui se passera et je continuerai mes efforts pour faire cesser cette calamité. D'ailleurs, il a régné beaucoup d'ordre dans les différentes chasses qui se sont faites jusqu'à aujourd'hui, dont certaines ont été nombreuses, et il n'y a eu aucune espèce d'accident.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur. Lafont. » (A.D. Hérault, c. 43).

- M. Lafont n'a pas vu la Bête et se base sur des témoignages.
- A ce stade, la Bête est réputée « timide »: elle ne soutient pas de combat et fuit face à une résistance. Ce comportement changera par la suite.

31 octobre-17 novembre La Bête « jeûne. »

31 octobre (Mercredi, premier quartier) **M. de Morangiès écrit à M. Lafont que la chasse projetée n'a pu avoir lieu « à cause des grandes quantités de neige. »** Il parle ensuite de l'agilité et de la férocité de la Bête (Pourcher). M. Duhamel reçoit la réponse de M. Lafont à 7 heures du soir, et donne ordre à son régiment de se tenir prêt à marcher le lendemain à la pointe du jour (lettre, 01/11). La neige empêche l'expédition de la lettre de M. Lafont de la veille (lettre, 04/11). Lettre de M. de Lachadenède, d'Aubenas, à l'intendant :

« C'est sur de fausses informations que j'ai eu l'honneur de vous mander en dernier lieu que la bête féroce qui a dévoré quelques habitants dans les montagnes du Vivarais et du Gévaudan avait disparu. M. Duhamel, capitaine aide-major des volontaires de Clermont, m'apprend par exprès qu'il va se mettre à sa poursuite... » (Pic)

Lettre de M. de Serres, de Bourg-St.-Andéol:

« M. de Laforest, subdélégué, qui arrive ici de Joyeuse, m'a dit que 3 muletiers l'avaient assuré que cet animal avait dévoré, il y a cinq ou six jours, auprès de St.-Laurent-des-Bains, deux hommes et que la peur était grande dans cette partie... » (Pic)

- Voir 25-26/10 pour les réserves apportées quand à ces attaques.

M. de La Barthe poursuit sa lettre :

« Le 31 octobre. J'arrive à Marvejols, et j'apprends des choses étonnantes de la Bête. Enfin on la connaît bien; on lui a tiré depuis 8 jours plusieurs coups de fusil de sang froid. Toutes les relations s'accordent sans s'être copiées. Les événements se multiplient journellement. Avant-hier un paysan, le plus robuste de la terre de Peyre, fut seul à l'affût à côté du cadavre d'une petite fille; il était derrière une muraille. La Bête parut, il tira à 40 pas, son fusil fit faux feu. Le même accident lui arriva 3 fois de suite. L'animal fond sur lui. Cet homme était armé d'un paradou (long coutelas propre à faire des sabots); il se défendit, perdit la tête, lui jeta imprudemment, son arme, fut saisi aux habits; sans un prompt secours il était mort. La peur l'a mis au lit. Dans le même canton, un enfant de 12 ans, qui ne connaissait pas le danger, armé d'un couteau, vit venir à lui la Bête. Cet enfant la provoqua en allant sur elle et lui criant: « Veni, veni ! » La Bête eut peur et s'enfuit. Un meunier qui l'aperçut ferma précipitamment la porte de son moulin; il avait avec lui plusieurs de ses enfants; cette porte est brisée; l'animal monta sur la partie inférieure en se dressant sur les pieds de derrière, regarda longtemps son monde, et s'enfuit. Hier, 4 hommes furent attaqués à la fois; la peur les saisit; l'un des 4 eut le bras coupé net. Avant-hier, une jeune fille fut attaquée; il y avait du secours, la Bête n'eut

que le temps de lui arracher la peau du cou et du crâne qui lui retomba sur le front; elle est morte en frénésie. Je passe sous silence les autres accidents pour vous donner la description de ce furieux animal. Je vous la certifie très exacte: tous ceux qui l'ont vue depuis 8 jours dans différents endroits ne varient pas. Marquez-moi à lettre vue quel doit être son nom. Cette bête a la tête large, très grosse, allongée comme celle d'un veau et terminée en museau de lévrier, le poil rougeâtre rayé de noir sur le dos, le poitrail large et un peu gris, les jambes de devant un peu basses, la queue extrêmement large et touffue et longue; elle court en bondissant, les oreilles droites; sa marche au pas est très lente. Quand elle chasse, elle se couche ventre à terre et rampe; alors elle ne paraît pas plus grande qu'un gros renard. Quand elle est à la distance qui lui convient, elle s'élance sur sa proie et l'expédition est faite en un clin d'œil; elle mange les moutons en l'air, droite sur ses pieds de derrière; alors elle est assez grande pour attaquer un homme à cheval. Sa taille est plus haute que celle d'un grand loup. Elle est friande du sang, des tétons et de la tête; elle revient constamment sur le cadavre quelle a été forcée d'abandonner, et si on l'a enlevé, elle lèche la terre s'il y a du sang. M. le marquis de Morangiès la chasse avec 400 excellents tireurs, mais elle est trop légère, c'est un hasard quand on la trouve. Nos paysans croient qu'elle charme le feu, c'est un malheur; ils ont abandonné leurs fusils pour ne prendre que des couteaux. Les curés font des neuvaines partout, parce que ces pratiques leur valent de l'argent, et cela achève de répandre la consternation. Le bétail est abandonné, les herbes sèchent sans être utiles, enfin tout est dans la désolation.

Voyez un livre qui a pour titre: le Catéchiste des villes et de la campagne, tome I^{er}, page 21, édition de Lyon. Il semblerait que la bête de Limoges serait venue en Gévaudan, s'il n'y avait un intervalle de temps considérable. Ne croyez pas que j'aie copié ce livre, je ne le connais que depuis 3 minutes...

La Barthe fils » (Nîmes, Mss Séguier. Cod. 158, fol. 16-17).

- Cette lettre sera reprise dans une brochure parisienne du 24/11.
- Des chasses ont eu lieu depuis le 22/10, mais nous n'avons pas d'autre témoignage que la Bête ait été tirée.
- « pour attaquer un homme à cheval »: à cette date, aucune attaque de ce genre n'a été officiellement recensée; la première est indiquée le 16/04/65. S'agit-il d'une comparaison imagée sans référent réel, ou est-ce l'indice qu'une telle attaque a réellement été rapportée ?
- Voir également 24/10 pour « le Catéchiste. »

Novembre Diderot s'aperçoit que son libraire, Le Breton, a censuré l'Encyclopédie dont l'impression se poursuivait clandestinement. Les Jansénistes convainquent Louis XV d'expulser les Jésuites. Les syndics des diocèses de Mende et de Viviers font promettre au son de la trompe une récompense de 200 livres à celui qui purgera le pays du fléau (Pourcher).

- Le *Courrier d'Avignon* du 23 novembre parle de 400 livres.

1 novembre (Jeudi, Toussaint) Lettre de Fontainebleau : le roi connaît les désastres faits par la Bête (Pourcher). La neige et le vent empêchent le départ des dragons. Lettre de M. Duhamel, de Langogne, à M. de Moncan :

« Mon général, j'ai l'honneur de vous informer qu'à mon arrivée ici je me suis rendu chez M. de Lacoste, à Pradelles, pour prendre avec lui les mesures qui seraient les plus convenables. Comme je n'ai rien tant à cœur que de remplir de mon mieux la commission dont vous m'avez fait l'honneur de me charger, sitôt mon retour ici j'ai employé toutes les mesures que j'ai cru devoir être les plus sûres et les plus promptes pour y parvenir. En conséquence j'ai dépêché 3 exprès à MM. les syndics du Gévaudan, Vivarais et Velay auxquels j'ai écrit la lettre dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie. Et pour donner plus de célérité et de force à l'exécution d'un projet si intéressant par lui même, j'ai fait passer en même temps à chaque syndic une copie des ordres dont vous m'avez honoré afin que ces MM. fassent avertir dans chaque communauté de leur département avec la plus grande diligence qu'on ait à m'instruire du passage de la bête féroce partout où elle paraîtra. Cet animal, à ce que j'ai appris en arrivant ici, s'est posté dans les environs de St.-Alban, Le Malzieu et St.-Chély, où il fait également des ravages affreux. J'y avais été tout de suite pour en avoir des nouvelles par les notables des lieux et m'y rendis en conséquence avec 40 hommes à pied et 12 à cheval, lors-

qu'effectivement M. Lafont me confirma cette nouvelle par le retour de l'express que je lui avais envoyé et me manda que cet animal avait déjà dévoré 7 à 8 personnes dans cette partie. Je reçus cette nouvelle le 31 d'octobre, à 7 heures du soir et tout de suite je donnai ordre à mon détachement de se tenir prêt à marcher le lendemain à la pointe du jour; mais par une fatalité dont je suis inconsolable, à cause du temps que cela me fait perdre, nous eûmes ici pendant toute la nuit du 31 au 1 une neige affreuse et un vent plus violent, que tous les étrangers même qui étaient logés dans les auberges de cette ville n'ont pu continuer leur route. Le lendemain ils attendaient que la neige qui dure encore et le vent qui est toujours le même cesse enfin et leur permette de continuer leur chemin.

A présent que je suis informé à n'en pouvoir douter du lieu où cet animal se tient, je vous supplie d'être persuadé, mon général, que je n'aurai rien de plus pressé que de m'y rendre, dès que la neige, qui continue depuis 24 heures et qui ne permet pas d'y voir devant soi, aura enfin cessé.

Quoique je sache par les habitants du pays que j'ai des montagnes très difficiles à traverser pour me rendre d'ici où est cette Bête féroce et que, d'après la quantité de neige qui est tombée depuis hier et qui dure encore, toutes ces montagnes en seront couvertes et que rapport au temps j'essuierai les difficultés les plus grandes dans ma route, j'ose vous affirmer, mon général, que les inconvénients ne diminueront point mon zèle et que je suis trop flatté de la commission dont vous avez bien voulu me charger pour ne pas surmonter toutes les difficultés quelconques pourvu qu'il y ait possibilité de le faire.

M. Lafont me mande en réponse à ma lettre qu'en même temps qu'il vient de faire passer les ordres les plus précis relativement à ma demande, il a l'honneur, mon général, de vous informer du ravage que fait cette bête féroce dans la nouvelle partie du Gévaudan où elle est maintenant. Il me mande aussi qu'il a l'honneur de vous proposer si vous agréiez (vu le besoin pressant qu'il y a d'y avoir des troupes dans la partie du Malzieu et St.-Chély) que les deux compagnies qui sont à Langogne vinssent occuper l'un de ces quartiers. J'aurai l'honneur de vous observer, mon général, que si j'étais au Malzieu ou à St.-Chély avec les deux compagnies d'ici que je commande, je serais bien moins en état de remplir mon objet que je le peux avec un détachement choisi sur les 4 compagnies d'hommes bien allant et bons tireurs. Nos compagnies de dragons ne sont fortes que de 29 hommes, ce qui fait 58 pour les 2 d'ici; sur quoi, en déduisant les hôpitaux et les dragons partis par congé de semestre, il ne reste au plus que 50 hommes, dont tous n'étant pas choisis n'ont pas la même facilité pour bien marcher, ni ne sont pas également bons tireurs. Mais en prenant avec moi un détachement comme il est déjà commandé de 10 hommes à pied par compagnie et 3 à cheval, cela fait à raison de 4 compagnies de dragons une troupe composée de 40 hommes à pied et 12 à cheval, qui tous bien choisis sont plus propices pour cette expédition et doivent plutôt en assurer le succès que 2 compagnies dont un tiers ne pourrait me servir à rien. En restant à Malzieu ou à St.-Chély avec mon détachement jusqu'à ce que j'aie été assez heureux pour détruire cet animal, l'objet sera bien mieux rempli et cela ne causera aucun dérangement dans les quatre compagnies.

J'aurai encore l'honneur, mon général, de vous observer qu'une partie de notre habillement est déjà arrivé et que nous en attendons le reste chaque jour, qui nous est annoncé par le ministre. D'ailleurs, je n'attends que la fin de cette neige pour me mettre en marche, et il y a toute apparence que je serais même déjà rendu avec mes cinquante hommes au Malzieu ou à St.-Chély avant, mon général, que ma lettre ne vous soit parvenue.

Comme j'ose me flatter que la représentation que j'ai l'honneur de vous faire touchant le déplacement de compagnie vous paraîtra juste, j'espère que vous voudrez laisser les compagnies où elles sont et me faire la grâce de croire que j'emploierai tout le zèle possible avec les soins les plus exacts pour m'acquitter de ma commission suivant vos désirs.

Comme les jours sont fort courts et que je me propose d'entrer en chasse à 9 heures du matin et de ne la finir qu'à la fin du jour sans interruption, j'aurai l'honneur de vous représenter, mon général, qu'il est indispensable que vous ayez la bonté de m'envoyer vos ordres quand aux mesures que je dois prendre pour la subsistance de ma troupe, car il est de toute impossibilité que mes dragons qui marchent toute la journée puissent vivre avec leur prêt. J'ai ouï dire que M. Lafont, syndic du pays, donnait 20 sols par jour à une assez grande quantité de paysans; s'il voulait faire le même traitement à mes dragons, même moins, ils pourraient bien vivre et seraient en état de soutenir cette chasse qui exige beaucoup, de même pour la bien faire, et dont l'itinéraire ne peut pas être prévu parce que pour avoir cet animal, il faut le suivre et fort près partout où il ira jusqu'à ce qu'on l'ait. Si la neige cesse demain, je l'espère, après-demain samedi je me mettrai en marche et j'irai coucher à Mende où je verrai M. Lafont avec lequel je prendrai tous les arrangements

nécessaires pour le mieux. Je ne négligerai certainement ni précautions ni peines pour réussir et je ferai sûrement tout ce qu'un galant homme peut et doit faire lorsqu'il est chargé d'une commission dont le succès est si intéressant pour le bien public. » (Bulletin)

Autre lettre (destinataire non mentionné):

« A Langogne, le 1 novembre 1764.

J'ai l'honneur de vous prier, M., de vouloir bien faire valoir auprès de M. le comte de Moncan les représentations que j'ai l'honneur de lui faire dans ma lettre touchant le déplacement que lui propose M. Lafont, syndic du Gévaudan, de faire venir à St.-Chély les 2 compagnies qui sont ici et de faire descendre de Pradelles les 2 autres qui y sont pour s'établir à Langogne, et cela pour être plus à même à ce qu'il dit de se porter où pourrait paraître la bête féroce qui fait tant de ravage dans le pays.

Quand je partirais de Langogne avec les 2 compagnies de dragons que j'y commande pour m'établir à St.-Chély, j'y serais bien moins qu'en m'y rendant, comme je compte le faire, avec un détachement de 50 hommes choisis sur les 4 compagnies, tous gens ingambes et bons tireurs, tels qu'il en faut pour une expédition comme celle dont je suis chargé.

En me portant à St.-Chély avec 40 hommes à pied et 15 à cheval, cela ne cause aucun dérangement, les compagnies restant où elles sont, et le même objet est rempli. D'ailleurs, comme j'ai l'honneur de le mander à M. le comte de Moncan, nous avons déjà reçu une partie de notre habillement et nous attendons de jour en jour le restant des draps dont le ministre nous a annoncé l'arrivée, pour y faire travailler.

En arrivant ici, j'ai été à Pradelles pour y concerter avec M. de Lacoste sur les mesures à prendre pour agir avec plus d'efficacité mais je ne l'ai point trouvé. Il est parti depuis 8 jours pour aller voir M. le marquis de Lempes, dont il ne reviendra que vers le 8 de ce mois. La bête féroce qui faisait tant de ravage auprès d'ici en est actuellement à 8 lieues, auprès de St.-Alban, Malzieu, St.-Chély, où elle continue de faire beaucoup de mal.

Une neige affreuse, qui ne discontinue guère depuis 2 jours, ne m'a pas permis de partir; j'attends qu'elle finisse pour me mettre en marche. J'aurais l'honneur de vous observer, M., ainsi que j'ai celui d'en faire la représentation à M. le comte de Moncan, que comme je ne peux parvenir à détruire cet animal qu'en le suivant de fort près et partout où il ira, je ne peux par conséquent pas être sûr de coucher aujourd'hui ici ou là, et qu'il n'est pas possible que mes dragons marchant toute la journée puissent vivre avec leur prêt qui est de 6 sols 6 deniers par jours. J'ai ouï dire que M. Lafont, qui est syndic du pays, donnait 20 sols par jour à vue à une assez grande quantité de paysans qu'il armait pour tâcher de détruire cette bête. Comme il sera dispensé de payer aucun paysan lorsque je serai arrivé à St.-Chély, il pourrait faire le même traitement à mes dragons et pour lors ils pourraient bien vivre et soutenir les fatigues de cette chasse qui en exige considérablement; ou si M. Lafont aime mieux me faire livrer des vivres pour ma troupe, j'en donnerai comme de raison des reçus exacts, de même que du fourrage qui sera livré pour la subsistance des chevaux de mon détachement. Je vous serai infiniment redevable, M., de vouloir bien me faire passer par le retour de mon exprès, les intentions de M. le comte de Moncan sur ces différents objets, qui sont comme le voyez, M., fort intéressants puisque la subsistance de ma troupe en dépend.

Je compte arriver samedi à Mende, où je verrai M. Lafont avec lequel je prendrai des arrangements à cet égard, en attendant votre réponse. J'espère, M., que mes représentations vous paraîtront justes et que vous voudrez bien engager M. le comte de Moncan à y avoir garde, d'autant que je puis avoir l'honneur de vous affirmer, M., qu'on ne peut rien ajouter au désir intense que j'ai de réussir dans la commission dont M. le comte de Moncan m'a fait l'honneur de me charger et que je ne négligerai pour cela ni soins, ni peines.

Je profite du même exprès pour envoyer à M. l'intendant l'état des réparations urgentes à faire aux caernes d'ici. Dans la lettre que j'ai l'honneur de lui écrire, je lui parle également des magasins dont j'ai besoin pour renfermer les approvisionnements de fourrages qui sont faits pour la subsistance des chevaux des dragons pendant le cours de cet hiver.

Si les dieux exaucent mes vœux, j'aurai dans peu de temps, M., le plaisir de vous recevoir et de vous présenter le monstre du Gévaudan; au moins je me le persuade, d'autant plus aisément que l'on croie volontiers ce qu'on désire.

J'ai l'honneur, etc.

J'ai l'honneur de vous prévenir, M., que j'ai payé l'express, tant pour aller que revenir à Langogne. »
(Bulletin)

- Smith suppose que la lettre était destinée au comte d'Eu.
- En tant que capitaine, M. Duhamel touche 5 livres 5 sols et 6 deniers par jour, 158 livres par mois et 1900 par an. Ses dragons touchent 7 sols 2 deniers par jour, 11 livres 10 sols par mois et 129 livres par an (Pourcher).

2 novembre (Vendredi) Lettre de M. Duhamel, de Langogne, à M. Lafont:

« J'aurais eu l'honneur, M., de répondre le lendemain à la lettre que vous m'avez fait celui de m'écrire, si le temps affreux que nous avons essuyé ici (et dont vraisemblablement vous avez bien eu quelques échantillons à Mende), ne m'en avait empêché.

La neige nous laisse enfin le temps de respirer et j'en profite pour avoir l'honneur de vous prévenir, M., que j'arriverai demain à Mende avec 40 dragons à pied et 15 à cheval, tous hommes ingambes et bons tireurs. J'aurai l'honneur de vous y rendre mes devoirs, M., et de prendre de vous tous les éclaircissements que vous voudrez bien me donner pour me mettre à même de réussir dans un projet si intéressant pour le bien public. Je vous prie, M., d'avoir la bonté de donner vos ordres pour le logement de ma troupe composée de 55 hommes dont 15 à cheval. Mon détachement partira avec son pain pour 2 jours. J'ai l'honneur... »
(Bulletin).

Lettre de M. de St.-Florentin à M. de St.-Priest:

« J'ai reçu, M., la lettre par laquelle vous prenez la peine de m'informer des ravages faits par une bête féroce dans le Vivarais et le Gévaudan. M. le comte de Moncan m'a effectivement écrit. Il est bien à désirer que les mesures que l'on a prises parviennent à délivrer le pays de ce fléau. Je pense de même que vous que la viande empoisonnée peut produire des effets dangereux, qui auraient dû empêcher d'user de ce moyen.

On ne peut, M., mieux vous honorer que je le fais. St.-Florentin. » (Pourcher)

3 novembre (Samedi) M. Duhamel quitte Langogne et est reçu à Mende par Mgr de Choiseul le soir (lettre, 29/11). M. Lafont reçoit un express de M. Duhamel, l'informant qu'il arrive à Mende le soir même (lettre, 04/11). Il est également informé de l'attaque de Chauchailles (lettre, 14/11). M. Duhamel décide d'aller se fixer à St.-Chély (lettre, 29/11).

- L'express de ce jour semble être différent de celui de la veille; du moins le décompte des troupes donné par M. Lafont d'après l'express du 04/11 est différent (56 dragons, 34 à pied et 17 à cheval, contre 55 dragons, 15 à cheval). M. Duhamel, quand à lui, a deux chevaux et un domestique.

4 novembre (Dimanche) M. Duhamel arrive à Serverette (lettre, 29/11). Lettre de M. Lafont à M. de St.-Priest:

« Mgr., je devais avoir l'honneur de vous adresser la lettre ci-dessus [celle du 30/10] par un express que j'ai l'occasion d'envoyer à Montpellier et qui devait partir mercredi matin. Le temps est devenu si cruel qu'il n'a pas été possible de 3 jours qu'il pût se mettre en chemin. J'allais dépêcher hier cet express, lorsque j'en ai reçu un de la part de M. Duhamel, par lequel il me marque qu'il arriverait le même jour à Mende avec 56 dragons, pris en détachement sur les 4 compagnies qui sont à Langogne et à Pradelles, dont 39 à pied et 17 à cheval, pour prendre avec moi des éclaircissements et se rendre d'ici au lieu où il paraîtrait qu'il serait plus à la portée de donner journellement avec sa troupe la chasse à la Bête.

Il est en effet arrivé hier au soir et, vu le dernier état des choses, nous avons cru que le lieu où il devait se rendre dans le moment était la ville de St.-Chély et qu'il était à propos que j'en donnasse avis à MM. les maires et consuls des communautés de ces contrées et que je les priasse, aux cas que la Bête y parût, d'en informer sur le champ par un express M. Duhamel, pour qu'il pût s'y porter tout de suite.

Il est parti ce matin, pour arriver demain à St.-Chély et j'envoie à MM. les maires et consuls de 37 communautés, dont les plus éloignées de St.-Chély sont à la distance d'environ 5 lieues, la lettre d'avis dont nous sommes convenus.

M. Duhamel est muni de 2 ordres de M. le comte de Moncan, l'un pour avoir la main forte des habitants du Gévaudan, auxquels M. de Moncan permet de s'armer, l'autre pour que M. Duhamel et sa troupe soient logés dans les communautés où ils seront obligés de se transporter.

J'ai, etc. Lafont. » (A.D. Hérault, c. 43).

- 5 novembre (Lundi) M. Duhamel arrive à St.-Chély (lettre, 29/11). Il loge chez Grassal, aubergiste (lettre, 16/11). [St-Chély] Jusqu'au 11, le mauvais temps les empêche de se mettre en chasse (lettre, 14/11).
- 8 novembre (Jeudi, pleine lune) Une lettre adressée de Paris au *Courrier d'Avignon* « *dépeint la forme et la nature de la Bête comme si elle eût donné tout le temps voulu pour un examen approfondi.* » Elle mentionne les chasses de M. Duhamel et sa réussite à déloger ce fléau des environs de Langogne (Magné de Marolles). La Bête serait une panthère échappée des mains de son dresseur (Smith).
- 10 novembre (Samedi) M. Duhamel est averti qu'on a vu la Bête aux environs de la paroisse du Fau (lettre, 11/11).
- 11 novembre (Dimanche) M. Duhamel donne quittance au collecteur de la communauté de St.-Chély la somme de 336 livres pour la haute paye (surpaye de 12 jours) (Pourcher). M. Lafont envoie un exprès à M. Duhamel lui proposant de réduire la haute paye à la moitié lorsque les dragons sont sédentaires à St.-Chély (lettre, 14/11). Lettre de M. Duhamel à M. Lafont:

« J'aurais eu l'honneur, M. Lafont, de vous donner plus tôt de mes nouvelles, s'il n'était le retard de l'exprès que j'avais envoyé à M. le comte de Moncan, dont je voulais vous communiquer la réponse. Ce général me mande qu'il trouve fort juste la représentation que j'ai eu l'honneur de lui faire touchant la nécessité indispensable qu'il y avait de faire un traitement aux dragons de mon détachement, qui les mit à même de soutenir avec vigueur les fatigues inséparables de la chasse à laquelle je dois les employer; qu'en conséquence, il en a conféré avec MM. les syndics généraux, et M. l'intendant m'a fait également l'honneur de m'écrire par le même exprès et me fait part qu'il vous écrit, M., à ce sujet, et me mande que de concert avec vous, il approuvera tout ce qui sera fait à cet égard. M. le comte de Moncan, M., me charge de vous faire part de la réponse qu'il me fait et j'ai l'honneur de vous envoyer la copie. Vous y verrez, M., le moindre traitement que MM. les syndics généraux assemblés avec M. le comte de Moncan proposent de donner à chaque dragon est bien plus fort que les 10 sols par homme que je vous ai demandés; mais comme je vous prie de croire, M., qu'en même temps que je ne désire rien tant que d'employer tous les moyens de parvenir à détruire le monstre qui cause tant de malheurs dans votre pays, je ne m'occupe qu'à tâcher d'être le moins à charge qu'il est possible au pays même, je pense que mes dragons, avec 10 sols par jour en sus de leur paye, pourront bien vivre. Il faut au moins y essayer et je vous jure de bonne foi, M., que je ferai tout ce que les soins d'un commandant peuvent sur sa troupe pour la faire servir plus par honneur que par intérêt.

J'ai trop à cœur, M., de mériter votre amitié et d'acquérir l'estime de M. de Mende, dans la commission dont je suis chargé, pour ne pas défendre les intérêts de son pays beaucoup mieux que les miens mêmes.

La franchise avec laquelle j'ai l'honneur de vous écrire, M., doit vous donner une idée de ma façon de penser. Je ferai sûrement vivre mes dragons avec la plus grande économie et si, comme je l'espère, les 10 sols suffisent tant pour les faire bien vivre que pour les mettre à même de réparer ce qu'il leur en coûte en bas, souliers et guêtres, j'ose me flatter, M., que vous me rendrez bien la justice de croire que je serai le premier à vous mander que cela suffit; si au contraire d'après les marches continuelles que je me propose de leur faire faire, il était de toute impossibilité qu'ils vécussent et payassent leurs dépenses, j'aurai également l'honneur de vous en faire part, et je ne doute point que vous ne me fassiez la grâce de vous en rapporter à moi. Enfin, M., je vous supplie de croire que je serai tout ce que vous seriez vous-même à cet égard; c'est tout dire. J'ai reçu, M., avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, ce billet de 360 livres que vous m'avez envoyé.

Le sieur Bourgeois, commis de M. Défor, achète ici le foin et l'avoine pour la subsistance des chevaux de ma troupe; je tiens la main à ce qu'il n'y ait point d'abus. J'ai été obligé pendant quelques jours de faire

donner 15 livres de foin, parce qu'on ne trouvait point de paille; maintenant qu'il y en a, la ration est remise à l'ordinaire, savoir: 11 livres de foin, 6 livres de paille et le demi-boisseau d'avoine. Si je peux me dispenser de vous demander quand mes chevaux auront marché pendant quelques jours d'augmenter la ration, j'en serai fort aisé; mais j'aurai l'honneur de vous représenter qu'en route, le roi fait fournir 18 livres de foin. Au reste, nouveau temps nouveau foin.

Sur les avis que j'ai reçus qu'on avait vu hier la Bête féroce dans les environs de la paroisse du Fau, j'ai en conséquence fait passer des ordres à MM. les consuls des paroisses du Fau, de la Fage-St.-Julien et La Fage d'être rendus demain avec le plus de monde possible de chacune de ces paroisses à 7 heures précises du matin, demain 12 de ce mois, au truc de Las Fades dit Montmoussier, au-dessus du lac de Freides.

Je prévient MM. les consuls que je partirai d'ici à 4 heures et demie du matin et que j'arriverai à ce même rendez-vous à la même heure avec mon détachement. Je prie MM. les consuls, conformément aux ordres de M. le comte de Moncan, de mettre à la tête de chaque paroisse une personne notable pour les conduire et d'empêcher que qui que ce soit chasse en se rendant au rendez-vous.

Si le temps me le permet, je me propose de chasser de 2 jours l'un régulièrement. Il est bien constaté qu'il y a 2 de ces animaux; plusieurs rapports le confirment. L'on dit même qu'ils sont presque toujours ensemble.

Si je suis assez heureux, M., pour que mes soins aient tout le succès que le zèle avec lequel je m'y emploie me laisse espérer, je n'aurai sûrement rien de plus pressé que d'avoir l'honneur de vous en faire part sur-le-champ en attendant que je puisse moi-même vous aller témoigner, M., combien je serai flatté d'avoir réussi, si le ciel m'accorde cette grâce.

Pour mieux réussir dans la chasse de demain, j'ai eu soin de consulter, quand au rendez-vous que je devais indiquer aux 3 paroisses que j'ai fait commander, les meilleurs chasseurs d'ici, entre autres M. de St.-Laurent, M. de La Vignole, M. le maire et plusieurs autres. C'est d'après les conseils de ces MM. que j'ai assigné ce rendez-vous. Plusieurs d'entre eux me font le plaisir de venir demain avec moi.

J'ai l'honneur, etc. Duhamel. » (A.D. Hérault c. 44).

- Je ne parviens pas à localiser le Truc de las fades, ni à identifier le lac (peut-être asséché depuis).
- Premier témoignage enregistré indiquant que la Bête possède un compagnon ou une compagne. Il n'est pas fait état du dimorphisme qui caractérise les témoignages ultérieurs. Ce témoignage est contesté par M Lafont le 14/11.
- Le maire de St.-Chély est M. de Panafieu.

Lettre circulaire de M. Duhamel aux curés et consuls du Fau-de-Peyre, la Fage, et la Fage St.-Julien:

« A St.-Chély le 11 novembre 1764

MM. les curés et consuls de la paroisse du Fau sont prévenus que le détachement des dragons du régiment des volontaires de Clermont Prince qui est arrivé à St.-Chély par ordre de M. le comte de Moncan pour chasser la Bête féroce qui fait tant de ravages dans le pays sera demain rendu à 7 heures précises du matin au Truc de Las Fades dit Montmoussier au dessus du lac de Freides. En conséquence vous êtes priés, MM., de faire commander dans vos paroisses le plus de monde que l'on pourra rassembler, lesquelles doivent être rendus au même rendez vous ci dessus indiqué à 7 heures précises également. Comme ceci intéresse, MM., tout le public et que c'est principalement pour la sûreté de vos paroissiens même que cette chasse a lieu, j'espère devoir compter assez sur vos soins à les faire commander et leur zèle à exécuter les ordres de M. le comte de Moncan que je vous prie de leur faire passer de ma part, et dont je suis porteur, pour être sûr qu'aucune de ces paroisses ne me mettront dans le cas de porter des plaintes contre elles à ce général touchant leur désobéissance.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement

Duhamel commandant le détachement chargé de détruire la Bête féroce. » [Doc93]

12 novembre (Lundi) Les dragons sont au Truc de las Fades à 7 heures du matin. Ils ratissent le secteur, mais la Bête ne se montre pas. Lettre de M. Lafont à M. de St.-Priest (Pourcher).

14 novembre (Mercredi) Le soir, un grenadier en permission à Pont-Archat avertit M. Duhamel qu'en revenant de Marvejols il a aperçu la Bête. M. Duhamel fait commander les paroisses de Rimeize et d'Aumont (lettre, 19/11). [Rimeize] Lettre de M. Lafont à M. de St.-Priest:

« Mgr., j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré, par laquelle vous me chargez de me concerter avec M. Duhamel pour assurer la subsistance du détachement employé sous ses ordres à donner la chasse à la Bête féroce. M. Duhamel m'avait dit à son passage ici qu'il avait envoyé un exprès à M. le comte de Moncan, pour l'informer de son départ de Langogne avec ce détachement, et des difficultés qu'il y aurait de faire subsister au moyen de la solde.

Il me proposa d'y faire contribuer le diocèse dans le cas où il n'y serait pas pourvu d'ailleurs. Je lui demandai ce qu'il croirait qu'on pourrait donner à la troupe au-dessus de la solde pour qu'elle eût au large sa subsistance. Il me répondit qu'il pensait que 10 sols pour chaque dragon suffiraient et qu'il faudrait d'ailleurs pourvoir à la fourniture du fourrage pour 17 chevaux des dragons et pour les 2 à lui.

Nous convînmes que nous attendrions la réponse de M. le comte de Moncan pour ce qui concernait la subsistance des dragons, avant de rien proposer à MM. les commissaires du diocèse. Et cependant de l'agrément de Mgr. l'évêque de Mende, je leur fis donner ici à chacun 10 sols pour leur couchée, le fourrage fut fourni aux chevaux, et je promis d'en faire personnellement l'avance sur les reçus qu'il m'en délivrerait pour en retirer mon remboursement à Montpellier.

En conséquence, je priai M. Défor, directeur de l'équivalent, de charger le sieur Bourgeois, son principal commis à St.-Chély, d'y faire cette fourniture, et dans les autres endroits où la troupe pourrait se porter; ce qui est exactement exécuté.

A la réception des 2 lettres que vous et M. le comte de Moncan m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'en ai tout de suite fait part à Mgr. l'évêque de Mende et à MM. les commissaires du diocèse, qui ont bien voulu consentir à faire payer 10 sols par jour aux dragons en sus de leur solde, lorsqu'ils seraient en course. J'en ai fait part à M. Duhamel par le même exprès que je lui ai dépêché, dimanche, et je lui ai proposé en même temps de réduire cette haute paye à la moitié lorsque les dragons seraient sédentaires à St.-Chély, comme ils l'ont été pendant les 6 premiers jours après leur arrivée, le mauvais temps les ayant empêchés d'aller en course.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de sa réponse, suivant laquelle il espère que les 10 sols par jour de haute paye pour chaque dragon seront suffisants pour fournir à leur subsistance. Vous y verrez qu'il a dû faire une chasse avant-hier, composée des habitants de plusieurs paroisses. Je ne sais point encore le succès qu'elle aura pu avoir. Vous y verrez encore qu'on l'a assuré qu'il y a 2 Bêtes féroces et qu'il regarde le fait comme constaté. Je n'en ai à mon particulier aucune certitude, suivant même tout ce qui m'en est revenu jusqu'à aujourd'hui. L'on n'en a jamais vu qu'une dans les différentes occasions où il y a eu des personnes attaquées.

Il paraît que cette Bête se rapproche de l'Auvergne et de la partie de cette province qui est entre Chaudes-Aigues et St.-Flour. Elle fondit, il y eut hier 15 jours, sur un troupeau de bêtes à laine à un pâturage de la paroisse de Chauchailles à 2 lieues de St.-Chély (30 octobre). Une femme qui gardait ce troupeau voulut lui arracher un mouton qu'elle avait saisi. La Bête se lança sur elle et la blessa à la lèvre inférieure et dans quelques autres parties du visage et de la tête; ses blessures n'ont pas eu de mauvaises suites. La chose me fut rapportée le jour que M. Duhamel passa ici, mais je crus devoir en attendre la confirmation avant d'avoir l'honneur de vous en parler, pour ne rien vous marquer que de certain, ainsi que je l'ai fait jusqu'à présent.

D'ailleurs, il n'est point arrivé depuis ce temps-là d'autres accidents; tout le monde est sur ses gardes. Si quelqu'un est capable de réussir à détruire ce cruel animal, ce doit être M. Duhamel. Il est plein de zèle et d'intelligence. La discipline qu'il fait observer à sa troupe et ses bons procédés lui feront trouver auprès de nos habitants toutes les facilités qu'il pourra désirer. Et je suis persuadé qu'ils s'empresseront de se rendre partout où il les appellera. J'ai fait cesser les chasses particulières que je faisais faire, d'autant mieux qu'il aurait pu arriver que certaines eussent dérangé ses opérations. Vous verrez par sa lettre, que je lui ai fait remettre de la part de MM. les commissaires du diocèse 360 livres.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Lafont. » (A.D. Hérault, c. 43).

15 novembre (Jeudi) Dès la pointe du jour M. Duhamel et sa troupe se rendent à Pont-Archat mais battent en vain tous les bois jusqu'à 4 lieues autour de St.-Chély (lettre, 19/11). Lettre de Paris, reprise dans le *Courrier d'Avignon* du 23 :

« On parle beaucoup ici de la bête féroce, qui, venue on ne sait d'où, fréquente depuis quelques mois le Gévaudan et le Vivarais, et surtout les environs de Langogne et de Pradelles. Elle commença dès le mois de juin à dévorer quelques personnes; et continuant ce carnage jusqu'au mois d'octobre, elle a mangé 22 dans le voisinage de ces deux villes, la plupart jeunes garçons et jeunes filles de 14 à 15 ans. M. Duhamel, capitaine aide-major, commandant à Langogne les dragons des volontaires de Clermont, à la tête des 4 compagnies de ce régiment et de plusieurs habitants des villages circonvoisins qu'on avait fait armer, fit quelques chasses pour tâcher de faire périr ce pernicieux animal; mais elles n'eurent d'autre succès que de le faire éloigner au-delà de Mende. Il est actuellement, ou du moins il était, lorsqu'on a écrit, dans le bois de St.-Chély et du Malzieu, où il a encore dévoré 8 personnes, presque tous hommes faits. De tous les cadavres qu'on a trouvés, il n'avait mangé que le foie, le cœur, les intestins, et partie de la tête; il avait laissé le reste. Les syndics du Vivarais et du Gévaudan ont fait publier chacun une récompense de 400 livres à quiconque tuera cet animal. On varie beaucoup sur sa figure et son espèce. Un hôte de Langogne, qui l'a vu, et à qui la frayeur qu'il en eut a causé une grosse maladie, l'a dépeint long, bas, d'une couleur fauve, une raie noire sur le dos, la queue longue, les griffes fort grandes. Un curé, qui l'a chassé à la tête de ses paroissiens, et qui dit l'avoir vu 3 fois, l'a représenté long, gros comme un veau d'un an, de même couleur; la raie noire, et le museau comme celui d'un cochon. Divers paysans le figurent à peu près de même, avec cette seule différence qu'ils donnent à sa tête la ressemblance de celle d'un chat, qui n'en a certainement aucune avec celle d'un cochon. Mais il importe peu de savoir de quelle espèce ni de quelle figure est un animal si malfaisant; l'important est qu'on le tue. Comme alors il ne fuira plus, et que la peur n'empêchera pas qu'on ne l'approche, et qu'on n'observe attentivement comment il est fait; on pourra exactement le dépeindre; et sur la peinture qu'on en fera, il sera aisé, surtout à ceux qui ont fréquenté les ménageries, de discerner son espèce. » (Généal43) [Doc137]

- La mention de «8 hommes faits dévorés» est surprenante et probablement fausse, tout comme celle de «22 personnes.» Le *Courrier* exagère également l'importance du détachement des dragons.
- D'après la description de la Bête fournie par le curé, il pourrait s'agir de l'abbé Trocellier, voir DND.
- Première mention de la « taille d'un veau d'un an. » Jusqu'alors, la Bête est décrite comme « plus grosse qu'un loup. »

16 novembre (Vendredi, dernier quartier) Article du *Courrier d'Avignon*, d'après la lettre du 08/11 :

« On écrit du Bas-Languedoc qu'une bête féroce qui a dévoré à Langogne 22 personnes s'est jetée du côté de Mende, où elle en a encore dévoré 8. L'évêque de Mende, sensible aux alarmes que ce cruel animal a répandues dans les paroisses de son diocèse, paye journallement un bon nombre de paysans pour tâcher de le détruire. On lui a tiré plusieurs coups de fusil, mais ils n'ont fait qu'effleurer sa peau et lui arracher une partie de la fourrure. Cette bête est plus grosse qu'un chien; bien des gens la croient une hyène et d'autres une panthère qui s'est échappée des mains de son conducteur. M. Duhamel, capitaine, aide-major au régiment des volontaires de Clermont, est actuellement à sa poursuite avec 50 dragons et 1200 paysans, de sorte qu'on attend incessamment la destruction de ce cruel animal. » (Bulletin de l'Agriculture, 1872) [Évêque]

- Il s'agit du premier article du *Courrier d'Avignon* consacré à la Bête. Jusqu'en décembre 1765, le journal lui consacra 98 articles, presque le double du nombre d'articles écrits à propos du grand tremblement de terre de Lisbonne.
- On retrouve ce chiffre de 22 personnes dans le « poème d'Ignon, » où elles sont localisées à Pradelles (près de Langogne, modification peut-être imposée par la rime). Aucun document officiel ne semble permettre d'accréditer ce chiffre à cette date et pour cette seule région. M. Lafont le dément le 21/11.

- 18 novembre (Dimanche) Un paysan parle à un étranger qui s'est battu le couteau à la main contre la Bête pendant près d'un quart d'heure, entre St.-Denis et St.-Alban. M. de St.-Laurent est averti (lettres, 19/11).
- 19 novembre (Lundi) La Bête rôde aux environs des Laubies et y attaque plusieurs personnes (Lettre, 29/11). Relation de la poursuite d'un loup par les habitants de Vernines ; l'intendant fait doubler la gratification ordinaire (A.D. P.-de-D. c. 1731). M. de St.-Priest remercie M. Lafont pour ses lettres (30/10, 04-12/11). Il le prie de continuer de l'informer et lui promet qu'il fera son possible pour l'aider à détruire la Bête. Il annonce également à M. de l'Averdy que la Bête étend ses ravages en Auvergne (Pourcher). M. Duhamel reçoit le paysan amené par M. de St.-Laurent (lettre ci-dessous). Lettre de M. Duhamel (à M. Lafont ?):

« L'envie que j'avais, M., de vous donner quelques nouvelles positives m'a fait différer jusqu'à présent d'avoir l'honneur de vous écrire. Je n'ai pas encore été assez heureux pour rencontrer la Bête féroce dans les chasses que j'ai faites. Je n'en avais eu même que des nouvelles assez incertaines, exceptée la dernière, qui me fut apportée par un grenadier du régiment de Royat infanterie, qui est de Pont-Archat et actuellement en semestre chez lui. Cet homme vint me dire le 14 au soir que revenant de Marvejols avec sa sœur [Balmelle lit: femme !], il avait aperçu la Bête. Il m'en fit le portrait et je le trouvai tel que me l'avaient fait tous ceux qui disent l'avoir vue. En conséquence je me rendis le lendemain à la pointe du jour avec ma troupe à Pont-Archat, où j'attendis les paroisses de Rimeize et d'Aumont que j'avais fait commander.

Le grenadier me servit de guide, mais inutilement. Enfin, M., ennuyé de recevoir tous les jours des avis fort en l'air, j'ai pris de me mettre en chasse avec ma troupe et de ne revenir à St.-Chély qu'après avoir bien exactement battu tous les bois qui en sont à 3 ou 4 lieues à la ronde.

J'ai en conséquence fait passer des ordres dans tous les endroits où je serai obligé de coucher, pour qu'on y tint le logement prêt.

Aujourd'hui à midi, M. de St.-Laurent, fort galant homme de cette ville qui a sans doute l'honneur d'être connu de vous, M., prit la peine d'amener chez moi un paysan qui venait de lui dire qu'il avait hier parlé à un étranger qui s'était battu le couteau à la main contre cette Bête pendant près d'un quart d'heure, entre St.-Denis et St.-Alban. Le portrait que l'étranger fit de cette Bête au paysan, qui me l'a rendu, est bien exactement semblable à celui qu'en font tous ceux qui ont vu cet animal.

Je pars demain pour ne revenir que dans 8 ou 10 jours à St.-Chély et peut-être même plus tard, suivant les circonstances, ainsi que vous pourrez en juger par l'itinéraire de ma marche que j'ai l'honneur de vous adresser. J'ai prié le collecteur de cette ville de me compter sur mon reçu 15 louis d'or, pour être en même de payer à mes dragons les 10 sols par homme que vous voulez bien leur accorder...

J'ai l'honneur de vous rendre compte, M., qu'il est indispensable d'augmenter la ration des chevaux de mon détachement, car ils deviennent à rien. Et vous sentez tout le besoin que j'en ai...

Si vous voulez bien m'adresser votre réponse chez Grassal, aubergiste à St.-Chély; il a l'ordre de garder mes lettres pour les remettre à un dragon que j'enverrai, tous les quatre jours, les chercher.

J'ai l'honneur... Duhamel.

ORDRE DE CHASSE

Première battue

Partant de St.-Chély, battre les bois de Rimeize; prendre la partie des Estrets et se rendre à St.-Alban, où l'on battra le jour même ou le lendemain toute la partie qui est au-delà de l'eau (la Truyère), coucher à St.-Chély.

Deuxième battue

Battre les bois de la paroisse de Prunières et de St.-Pierre-le-Vieux, commençant par la partie de ladite paroisse de Prunières qui touche celle de Rimeize, coucher au Malzieu.

Troisième battue

Battre les bois d'Albaret St.-e-Marie, Arcomie, coucher à La Garde.

Quatrième battue

Battre les bois de la paroisse d'Albaret-le-Comtal, Le Bacon et ceux d'Arzenc qui comprennent les bois de Montesagne, coucher à Termes.

Cinquième battue

Battre les bois de Fournels, Chauchailles et St.-Laurent, coucher à Fournels.

Sixième battue

Battre les bois de Termes et ceux de La Fage St.-Julien, coucher à St.-Chély.

Septième battue

Battre les bois des Bessons et Aumont, et une aile de ceux de Rimeize, coucher à Aumont.

Huitième battue

Battre les bois du Fau, commençant par la partie septentrionale, celle de Prinsuéjols, y compris les bois de la Baume et ceux de La Chaze, coucher à La Baume.

ORDRE POUR LES CHASSES

De par le roi

Sa Majesté désirant absolument la destruction de la Bête féroce qui désole ses provinces du Gévaudan et de l'Auvergne, ainsi qu'elle nous le fait connaître derechef par les ordres de Mgr. le comte de l'Averdy, ministre secrétaire d'État et contrôleur général des finances, en conséquence, nous prions MM. les curés ou vicaires de faire lire la présente aux prônes de leurs paroisses. Il est ordonné à MM. les consuls chaque fête et dimanche, sans y manquer, d'assembler leurs paroissiens après la première messe au presbytère du lieu pour ensuite se mettre à leur tête et battre exactement tous les bois, buissons et rochers de leur terrain, ayant attention de ne point entrer dans les blés et de diriger leurs battues sur... où seront postés nos chiens et la ligne des tireurs.

Prions en outre MM. les notables de les aider de leurs conseils et de choisir entre eux les plus capables pour diriger la marche des autres.

Ordonnons à tous bourgeois et paysans d'obéir à leurs consuls et de punir ceux qui leur désobéiront, sans avoir des raisons valables; comme aussi de nous faire savoir sur-le-champ par un exprès les événements qui se passeront à cet égard dans l'étendue de leurs paroisses, afin que nous puissions nous y transporter, s'il en est nécessaire. Et au cas qu'ils y manquent, nous nous en prendrons à eux et en rendrons compte à la Cour, afin qu'ils soient punis sévèrement.

Chaque paroisse partira à 9 heures précises du matin et pourra mener ses chiens de parc. Il est expressément défendu de tirer sur autre gibier que sur la Bête ou les loups.

A... ce... du mois de... » (A.D. Hérault c. 44)

- Balmelle conclut différemment la lettre, à partir de « *Je pars demain...* »: « *...pour faire une chasse dont j'espère beaucoup d'après ce dernier rapport. Si j'étais assez heureux, M., pour qu'elle ait tout le succès que j'ose m'en promettre, je n'aurais sûrement rien de plus pressé que d'avoir l'honneur de vous instruire sur le champ.* » (Lou Païs, juin 1955).

Autre lettre, à l'évêque de Mende:

« L'espoir d'être chaque jour plus heureux dans les chasses que j'ai fait, m'a fait différer jusqu'à présent d'avoir l'honneur d'en rendre compte à Votre Grandeur, mais malgré tous les soins et les précautions que j'ai employé pour tâcher de trouver la cruelle bête qui n'a déjà que trop causé de malheurs, je n'ai pas encore été assez heureux pour la rencontrer. Comme je n'ai rien tant à cœur, Mgr., que de tâcher de réussir dans une commission dont le succès est si intéressant pour le bien public, j'ai l'honneur d'informer Votre Grandeur que sur les différents avis que j'ai reçu aujourd'hui touchant la bête que l'on dit avoir été aperçue hier entre la paroisse de St.-Denis et celle de St.-Alban (un homme qui s'est battu contre elle, le couteau à la main, est venu m'en faire le rapport), je pars demain avec ma troupe pour battre non seulement les bois qui se trouvent à portée de ces deux paroisses, mais même tous ceux qui sont à 4 ou 5 lieues à la ronde de St.-Chély. J'y mettrai tout le temps qu'il faudra pour être assuré de ne point laisser ce monstre dans les bois que j'aurai battus. S'il ne fallait pour réussir que le zèle le plus ardent et la meilleure volonté dans ma troupe, je saurais d'avance, Mgr., me flatter du succès, mais avec tous les soins et les peines possibles, il faut beaucoup de bonheur; c'est ce que j'attends du ciel. Si je suis assez malheureux pour ne point réussir, j'aurai fait au moins tout ce qu'un galant homme peut et doit faire lorsque le bien public l'anime. J'ai l'honneur... » (Bulletin).

Autre lettre, au comte de Moncan:

« Mon général, jusqu'à présent je n'ai pas encore été assez heureux pour rencontrer dans les chasses que j'ai fait la bête féroce que je cherche. Je reçois journellement des rapports qui tous m'annoncent qu'elle rôde toujours dans ces environs. Aujourd'hui à midi, M. de St.-Laurent, qui est une des personnes de considération de cette ville, m'a amené chez moi un paysan qui avait fait route hier avec un voyageur qui s'était battu contre cette bête, le couteau à la main pendant près d'un quart d'heure, entre la paroisse de St.-Denis et celle de St.-Alban. Comme avant que j'eusse reçu cette nouvelle, j'avais déjà formé le projet de me mettre en chasse ces jours-ci et de ne revenir à St.-Chély qu'après avoir battu tous les bois qui en sont à 4 ou 5 lieues à la ronde, je commencerai demain par ceux de la partie où l'on a vu hier cette bête et pendant 8 ou 10 jours de suite je ne discontinuerai de chasser avec la plus grande exactitude. J'ai fait passer des ordres dans les différents endroits où je serai obligé de coucher, afin que l'on tienne les logements prêts.

Pour qu'il ne se passe point d'abus dans ces chasses et que les seigneurs des bois que je fais battre ne puissent point se plaindre, je ne permets pas que l'on tire sur un autre animal que sur les loups ou la bête et cela trompeusement affirmé. Quiconque contreviendrait à cette défense, je le ferais arrêter sur le champ et conduire en prison.

J'ai eu l'honneur dans ma dernière lettre que j'ai eu celui de vous écrire, mon général, de vous demander vos ordres, touchant ce que j'aurais à faire si cette bête vu la proximité de l'Auvergne ou du Rouergue passait dans l'une ou l'autre de ces provinces.

J'aurai encore l'honneur de vous observer, mon général, que comme cette bête toutes les fois qu'elle a dévoré quelqu'un est toujours revenue à la même place pour y lécher le sang répandu sur la terre, si le hasard faisait que quelque personne fût encore malheureusement sa victime, je prendrais sur moi de faire laisser le cadavre à la même place et je m'embusquerais avec ma troupe. Par ce moyen, elle ne pourrait m'échapper; toutes les personnes du pays conviennent que ce serait là l'expédient le plus sûr pour détruire ce monstre. Si le cas arrivait, j'y mettrais la forme qui doit y être, et je ferais une réquisition en règle au juge de l'endroit pour que sur ma demande, fondée sur l'intérêt public, la sépulture du mort fût différée de quelques jours.

J'ai eu l'honneur d'écrire ce soir à M. Lafont pour le prévenir qu'il est indispensable d'augmenter la ration des chevaux de mon détachement. Jusqu'à ce jour, ils n'ont eu que la ration ordinaire qui est 12 livres de foin, 6 livres de paille et le demi boisseau d'avoine. Cette ration ne peut suffire à des chevaux qui fatiguent journellement; ceux que j'ai ici deviennent à rien et vu le besoin que j'en ai, il est de la plus grande conséquence de les bien nourrir. Quand nous marchons par étape, le Roi donne 18 livres de foin et les 2 tiers du boisseau d'avoine. Certainement, les chevaux qui font route fatiguent bien moins que ceux-ci, qui marchent depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir dans les terres labourées, dans les bois ou dans les marais. Avec 15 livres de foin, 6 livres de paille et les 2 tiers du boisseau d'avoine, ils vivront très bien. Voilà, mon général, ce que sous votre bon plaisir et en attendant vos ordres je leur ferai donner à commencer demain, d'autant que pendant 10 ou 12 jours je compte chasser depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir. J'ai tant à cœur, mon général, dans la commission dont vous m'avez fait l'honneur de me charger, que je regarderais comme le plus beau jour de ma vie celui où je pourrais détruire cette cruelle bête. J'ose vous assurer que je ne suis uniquement occupé que des moyens d'y parvenir. » (Balmelle).

Fin novembre **Le Journal Politique** publie la lettre de M. de La Barthe sans modifications et sans indiquer l'emprunt (Séité). Un jeune garçon de Boussillon (Pinols) est attaqué par une bête féroce qui le jette par terre et lui ronge avec les dents une partie de la peau du crâne. Au bruit des gens du village, qui s'apprentent donner du secours au garçon, l'ayant entendu crier, la Bête disparaît et personne ne peut la voir (lettre, 24/12)

- Cette attaque ne correspond à aucune enregistrée par ailleurs, mais la description de l'attaque présente des similitudes avec celle de Chanteloube le 15/12. Confusion, ou indice d'une attaque supplémentaire ? Le garçon n'ayant été que blessé, il n'y a pas eu d'acte. Dans ses minutes du 27/12, M. de Ballainvilliers indique que l'enfant a été « dévoré, » mais nous ne pouvons savoir

s'il disposait d'autres sources, s'il s'agit de son interprétation de la lettre de M. Marie, ou si le terme « dévoré » pouvait recouvrir les personnes « simplement » blessées.

- 20 novembre (Mardi, Défunts) M. Duhamel quitte St.-Chély pour battre les bois, de 8 heures du matin jusqu'à la nuit. La neige, assez forte, ne cesse pas de toute la journée. Il couche le soir à St.-Alban. Une heure après son arrivée, un exprès envoyé par le consul de la paroisse des Laubies l'informe des attaques de la veille. M. Duhamel envoie des ordres aux paroisses de St.-Denis et des Laubies en vue de battues le lendemain (lettre, 29/11). M. Lafont reçoit la lettre de M. Duhamel de la veille, ainsi que le *Courrier d'Avignon* du 16 (lettre, 21/11).
- 21 novembre (Mercredi) Le temps est toujours aussi mauvais. M. Duhamel se met en marche à la pointe du jour et arrive à 9 heures et demie au bois de Bel Ami. La battue se déplace ensuite au bois de Chazot. La Bête y est débusquée, mais est trop rapide pour qu'un maréchal des logis puisse la tirer. Il la suit à la piste, mais on ne peut la retrouver. A la nuit, M. Duhamel et sa troupe vont coucher à St.-Denis (lettre, 29/11). L'hôte du village fait payer à ses dragons 2 sols la livre le pain bis qu'il vend ordinairement quinze deniers et la douzaine d'œufs à 8 sols quoique le prix commun soit de 3 à 4 (lettre, 16/02/65).

- Le bois de Bel Ami est situé au nord des Laubies, près de Crouzet-Plo. Je ne trouve pas celui de Chazot, à moins qu'il ne s'agisse de celui de Chazeirolles, au nord-ouest.

Lettre de M. Lafont à M. de St.-Priest:

« Mgr., j'ai reçu hier une lettre de M. Duhamel, dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie. Vous y verrez ses dispositions pour différentes chasses qu'il a projetées pendant cette semaine et le commencement de la prochaine. Je crains bien que le temps n'y mette obstacle, car il est tombé aujourd'hui beaucoup de neige. L'incertitude des avis qu'on lui donne le détermine à ces chasses; ceux que je reçois depuis quelque temps et que je ne néglige jamais d'approfondir n'ont pas plus de réalité.

Je ne sais si, toute espèce d'accident ayant cessé depuis près d'un mois, nous ne devrions pas en bien augurer pour notre délivrance. Précédemment, il n'y avait point de semaine où il n'arrivât quelque malheur; depuis les derniers jours d'octobre, il n'y eut aucune personne de dévorée ni de blessée.

J'ai l'honneur de vous assurer aussi bien positivement que le nombre de celles qui ont péri dans le Gévaudan est tel que je vous ai marqué, et qu'il consiste à 10, sans y comprendre la fille qui fut dévorée dans la paroisse de St.-Étienne de Lugdarès, en Vivarais, à 2 lieues de Langogne. Et Le Courrier d'Avignon, dont j'ai lu aujourd'hui la feuille arrivée par le courrier d'hier, a été très mal informé, lorsqu'on lui a mandé que ce nombre était plus considérable.

Je vais envoyer un exprès à M. Duhamel pour savoir de lui ce qu'il estime convenable au sujet de l'augmentation qu'il propose dans la fourniture des fourrages, et lui demander s'il croit qu'il y ait d'autres arrangements à prendre avant mon départ pour les États qui n'aura lieu que mercredi ou jeudi de la semaine prochaine, me trouvant retenu pendant quelques jours à cause de différents jugements que M. Dulac, lieutenant de prévôt, qui a bien voulu nous continuer ses soins, doit rendre avec les officiers du bailliage de cette ville contre divers malfaiteurs.

J'ai l'honneur, etc. Lafont. » (A.D. Hérault, c. 44).

- M. Lafont ne prend pas en compte l'attaque du 18/11 et ne semble pas informé de celles du 19.
- Remarquons que M. Lafont est toujours en relation avec M. Dulac, juge de l'affaire « Rodier » (27/03/62). Pour autant, jamais durant l'affaire de la Bête M. Lafont n'établira de lien avec les Rodier, ni aucune hypothèse concernant des animaux menés par des humains.

- 22 novembre (Jeudi) Malgré le mauvais temps, M. Duhamel repart en chasse à 11 heures du matin. La Bête a quitté le bois de Chazot et sa trace a disparu. Un paysan avertit M. Duhamel qu'il vient d'être attaqué par la Bête à une demi-lieue d'Apcher en allant aux Laubies. M. Duhamel va coucher au Malzieu (lettre, 29/11). *Lettre de Paris, reprise dans le Courrier du 30 : Comme on a vu la Bête traverser la Truyère sur ses pattes de derrière, on dit que c'est un*

singe ; ce sentiment fut exprimé par une américaine qui a épousé quelqu'un de la région. Elle affirme que dans son pays il y a des singes qui correspondent à la description, et qu'ils sont tout à fait formidables. Dans le premier volume des mémoires du comte de Forbin, on découvre que revenant du Siam par le détroit de Malaca, conduisit une chasse, tua un singe qui s'apprêtait à l'attaquer et dont l'apparence telle qu'il la décrivit possédait une singulière ressemblance à l'animal en question. Son apparence est si effrayante qu'il faudrait un Hercule pour l'affronter. Nul n'en doute dans la région où elle erre, car parmi ceux qui ont essayé de rassembler leur courage, certains n'ont pu même se résoudre à lui tirer dessus, même à distance respectable, et d'autres ont tiré à faux, leur mains tremblantes. Ce terrible quadrupède est comparable au célèbre serpent que Regulus dut combattre en Afrique. La Bête mesure près de 3 pieds de hauteur ; elle est très longue, de couleur gris terne sur le dos, un poitrail rouge clair, avec une fourrure courte et hérissée. Si elle n'est pas encore identifiée ce n'est pas faute de noms : on lui en donne trop. Elle se dresse sur ses pattes de derrière, frappant et abattant sa victime avec les deux autres. Elle est si avide de sang humain qu'elle mange sa proie à même le sol ensanglanté (Pourcher, Smith). Le curé Bru-guière de Langogne écrit à M. de Lacoste :

« *La nouvelle sur le retour de la bête féroce ne s'est point confirmée. On n'en parle même plus.* » (G8)

23 novembre (Vendredi, nouvelle lune) La neige empêche toute reprise de la chasse. M. Duhamel fait reposer sa troupe au Malzieu (lettre, 29/11). Le *Courrier d'Avignon* (n°94) publie la lettre de Paris du 15. La *Gazette de France* reprend la lettre de M. de La Barthe du 27-31/10 (datée du 01/11):

« *Il paraît depuis 2 mois dans cette province, aux environs de Langogne...* »

La formulation de l'article est ensuite similaire à la brochure ci-dessous, avec les précisions suivantes:

« *Il s'approche de sa proie ventre à terre et en rampant et ne paraît pas alors plus grand qu'un gros renard. A 1 ou 2 toises de distance il se dresse...* » ainsi que « *Le marquis de Morangiès a rassemblé...* » (Crouzet2).

24 novembre (Samedi) M. Duhamel et sa troupe se trouvent toujours au Malzieu. La Bête est vue vers Prunières et Apcher par 2 bergers poursuivant un gros chien de parc qu'elle éventre ; ils prennent la fuite (lettre, 29/11). La lettre de M. de La Barthe du 27-31/10 est reprise dans une brochure :

« *Figure de la Bête farouche et extraordinaire, qui dévore les filles dans la province de Gévaudan et qui s'échappe avec tant de vitesse, qu'en très peu de temps on la voit à 2 ou 3 lieues de distance, et qu'on ne peut l'attraper ni la tuer.*

Explication.

On écrit de Marvejols, dans la province de Gévaudan, par une lettre en date du 1 novembre 1764; que depuis 2 mois il paraît aux environs de Langogne, et de la forêt de Mercoire une Bête farouche qui répand la consternation dans toutes les campagnes. Elle a déjà dévoré une vingtaine de personnes, surtout des enfants et particulièrement des filles. Il n'y a guère de jours qui ne soient marqués par quelques nouveaux désastres. La frayeur qu'elle inspire empêche les bûcherons d'aller dans les forêts, ce qui rend le bois fort rare et fort cher.

Ce n'est que depuis 8 jours qu'on a pu parvenir à voir de près cet animal redoutable. Il est beaucoup plus haut qu'un loup: il est bas du devant, et ses pattes sont armées de griffes. Il a le poil rougeâtre; la tête fort grosse, longue, et finissant en museau de lévrier; les oreilles petites, droites comme des cornes; le poitrail large et un peu gris; le dos rayé de noir et une gueule énorme, flanquée de dents si tranchantes, qu'il a séparé plusieurs têtes du corps, comme pourrait le faire un rasoir. Il a le pas assez lent, et il court en bondissant.

Il est d'une agilité et d'une vitesse extrêmes: dans un intervalle de temps fort court on le voit à 2 ou 3 lieues de distance. Il se dresse sur ses pieds de derrière, et s'élanche sur sa proie, qu'il attaque toujours au cou, par derrière, ou par le côté. Il craint les bœufs, qui le mettent en fuite. L'alarme est universelle dans ce canton; on vient de faire des prières publiques; on a rassemblé 400 paysans pour donner la chasse à cet animal féroce, mais on n'a pu encore l'atteindre.

Vu par moi censeur pour la police.

Vu l'approbation, permis d'imprimer à la charge d'enregistrement à la Chambre Syndicale. Ce 24 Novembre 1764

De Sartine.

Registré sur le registre N°. 16. de la Communauté des Libraires et Imprimeurs, page 197.

Se vend aux Associés. Chez F.C. Deschamps, libraire, rue St.-Jacques. » [Doc01]

25 novembre (Dimanche, fête du Christ roi) **Naissance de Jean-Pierre Chastel, fils de Pierre Chastel et Catherine Chabanel (Dumas).** M. Duhamel et sa troupe quittent le Malzieu et battent tous les bois de Prunières et d'Apcher sans rien trouver. M. Duhamel questionne les bergers qui ont vu la Bête la veille. Il rentre coucher à St.-Chély (lettre, 29/11). Une veuve d'une soixantaine d'années, Catherine Vally, dite la Sabrande, de Buffeyrettes (Aumont), conduit son unique vache près d'une sagne pour la faire boire et brouter. Vers 5 heures du soir la Bête la surprend, lui mange la poitrine et l'estomac, lui ronge le cou jusqu'aux épaules, lui suce le sang et emporte la tête. Ne la voyant pas rentrer, des voisins partent à sa recherche (rapport, 26/11 ; acte, 28/11 ; lettres, 29/11 ; relation, 04/04/65 ; DND).

- Nouvelle décapitation sans témoins.
- L'attaque est datée du 23/11 dans la lettre de M. Duhamel du 29/11, probablement une erreur d'écriture ou de lecture.

L'abbé Trocellier (DND) rapporte sans date une autre attaque à Buffeyrettes : un homme armé d'un bâton est attaqué au lieu-dit « La Bessellade, » près de Buffeyrettes. L'animal évite les coups; l'homme fait des moulinets avec son bâton, touche l'animal à la tête et le fait s'écarter. 2 enfants venant d'un pré proche ont le temps de venir à son secours. L'un des enfants a une petite hallebarde; dès qu'ils s'approchent la Bête décampe. L'animal leur paraît à peu près de la grandeur d'un âne, le poitrail large, la tête et le cou gros, les oreilles plus longues que celles du loup, le museau à peu près comme celui d'un cochon. **Le comte de Moncan félicite M. Duhamel de sa diligence et de la régularité de ses règlements, et le prie de lui faire connaître ses bons résultats, dont il ne doute pas.** Il lui demande de punir de prison ceux qui ne se conformeraient pas aux ordres qu'il donnerait (**Pourcher** ; lettre, 20/03/65). Lettre du comte de Moncan à l'intendant d'Auvergne:

« M. l'intendant de la généralité d'Auvergne

A Montpellier, le 25 novembre 1764.

Vous êtes sûrement informé, M., de tous les ravages qu'a causé, et cause encore un monstre qui rôde depuis environ 4 mois dans le Vivarais et le Gévaudan. Cette bête féroce est actuellement dans les Bois aux environs de St.-Chély à 3 lieues de l'Auvergne. J'ai chargé M. Duhamel, capitaine aide major des volontaires de Clermont, de lui donner la chasse avec un détachement de 40 dragons à pied et 17 montés, tous hommes choisis et bon tireurs, et j'ai autorisé cet officier, qui est un homme prudent et sage, et qui est rempli de zèle, de se servir des habitants pour faire faire des battues. On a vu cet animal, et on lui a même tiré 4 coups de fusils à 10 pas de distance sans avoir pu l'arrêter. Il a depuis dévoré encore plusieurs personnes. Comme il pourrait bien se jeter dans votre province, dont il est à portée, j'ai cru devoir envoyer des ordres à M. Duhamel de l'y poursuivre, s'agissant du bien public que vous aimez, et que je suis persuadé que vous procurez autant que moi; c'est ce qui me fait espérer que vous voudrez bien ne point désapprouver ce parti; j'ai même la confiance de croire que vous aurez la bonté, M., de favoriser cette expédition en chargeant MM. vos sub-délégués et les maires et consuls des villes et lieux de votre généralité de donner à M. Duhamel toutes les facilités et les secours dont il pourra avoir besoin pour détruire ce monstre, si les chasses qu'on lui donne le

font passer en Auvergne, et pour procurer les logements et les vivres et fourrages nécessaires à son détachement en payant de gré à gré. Je ferai part demain à la Cour de ce que j'ai l'honneur de vous marquer.

J'ai celui d'être, avec un sincère et respectueux attachement, M., votre très humble et très obéissant serviteur; Moncan » (A.D. P.-de-D. c. 1731) [Doc63]

26 novembre – 15 décembre La Bête « jeûne. »

26 novembre (Lundi) M. de St.-Priest répond à la lettre de M. Lafont du 21/11, le prie de féliciter M. Duhamel et lui recommande de lui signaler tous les meurtres (Pourcher). Le cadavre de Catherine est découvert. M. Duhamel est avisé à une heure de l'après-midi par un exprès du consul d'Aumont, et part sur-le-champ avec sa troupe. A Aumont, il apprend que les enfants de Catherine ont ramené le cadavre chez eux; il envoie 5 hommes garder le cadavre jusqu'à son arrivée. Il fait commander par M. Mestre, conseiller du roi, et le curé d'Aumont, 8 paroisses pour qu'elles se mettent en chasse le lendemain à la pointe du jour en convergeant sur Buffeyrettes. M. Duhamel laisse ses chevaux à Aumont et se rend sur place à pied avec 50 dragons. Arrivé à 10 heures du soir, il obtient des enfants de Catherine que le cadavre soit rapporté sur place. Les dragons passent la nuit embusqués autour du cadavre, en vain (Relation, 04/04/65; acte, 28/11; lettres, 29/11, 30/11).

27 novembre (Mardi) M. Duhamel laisse 5 hommes auprès du cadavre. 5 hommes suivent la piste de la Bête jusqu'à un marais près d'Apcher où elle disparaît. M. Duhamel fait acheter des vivres à Aumont. A 11 heures, il est rejoint par les paroisses commandées, et rappelle à l'ordre les mécontents. Il se met en chasse jusqu'à 6 heures du soir mais sans rencontrer la Bête. Un paysan découvre la tête dans un fossé à un quart de lieue du cadavre, le crâne cassé en deux et rogné jusqu'à l'os, ainsi qu'un poil de la Bête. La chasse s'achève à La Chaumette, près de St.-Chély. M. Duhamel envoie 13 hommes renforcer la garde du cadavre, mais la Bête ne revient pas. Avec le restant de sa troupe, M. Duhamel rentre coucher à St.-Chély (Relation, 04/04/65; acte, 28/11; lettres, 29/11, 30/11).

28 novembre (Mercredi) Le corps de Catherine Vally est remis à sa famille et enterré (lettre, 30/11):

« Buffeyrettes - mortuaire - Catherine Vally - Le 25 novembre 1764 Catherine Vally, veuve du lieu de Buffeyrettes en cette paroisse, âgée d'environ 60 ans, fut dévorée par la Bête féroce qui roulait dans ce diocèse et qui la surprit à 4 pas dudit lieu où elle avait conduit une vache qu'elle avait, et qu'elle avait conduite à une petite sagne pour faire boire et y brouter l'herbe et ^{les vertes}. Son corps après avoir demeuré exposé pendant 2 ou 3 jours au susdit endroit où elle était gardée de loin par une cinquantaine de soldats de M. Duhamel, capitaine du régiment des volontaires de Soubise qui étaient venus pour chasser la susdite Bête comme il sera dit ci après, fut enterré au cimetière du susdit bourg et paroisse le 28. Présents Jean Pigeire et Pierre Proueze dudit Aumont signés avec nous Pigeire, Proueze, Trocellier curé » (Registre Paroissial, mairie d'Aumont, A.D. Lozère EDT 009 GG 4). [Doc107]

29 novembre (Jeudi) M. Duhamel reçoit une lettre de M. Lafont et une de Mgr de Choiseul (lettres ci-dessous). Le comte de Morangiès est présent aux États du Languedoc à Montpellier en qualité de baron de St.-Alban (Armorial des États du Languedoc). Lettre de M. Duhamel au comte de Moncan, accompagnée d'un poil de la Bête:

« Mon général, je suis parti d'ici le 20 de ce mois pour battre à 4 ou 5 lieues à la ronde tous les bois qui y sont. Je fus coucher le 1 jour à St.-Alban où j'arrivai après avoir battu non seulement tous les bois qui sont sur le chemin, mais même tous ceux qui se trouvent de droite et de gauche, sans en laisser un seul qui n'ait été fouillé. Quoi que la neige fut ce jour là assez forte et qu'elle ne discontinua point de toute la journée, je chassai cependant depuis 8 heures du matin jusqu'à la nuit. Il y avait au plus une heure que j'étais arrivé à St.-Alban lorsque je reçus un exprès que m'envoyait le premier consul de la paroisse des Laubies, avec une lettre par laquelle il me donnait avis que la bête féroce rôdait depuis hier aux environs de son village et qu'elle y avait attaqué plusieurs personnes. Sur cet avis, je changeai mon itinéraire de chasse, j'envoyai sur le champ des ordres à la paroisse de St.-Denis et à celle des Laubies, pour que tout le monde qui était en état de marcher fût rendu le lendemain, à 10 heures précises du matin, au bois de Bel Ami, que le consul in-

diquait dans sa lettre. Quoique le temps affreux que j'avais essuyé la veille continua encore le lendemain, néanmoins je me suis mis en marche à la pointe du jour et j'arrivai à 9 heures et demie au bois de Bel Ami. J'y trouvai déjà beaucoup de paysans d'assemblés. J'y attendis un moment que le tout fût arrivé, et enfin ayant tout mon monde, après avoir posté mes tireurs, je fis traquer le bois dans lequel je ne vis rien. De là, je me portai sur la gauche pour faire la battue d'un bois assez considérable nommé bois de Chazot. La bête féroce y était, elle passa à un de mes maréchaux des logis qui ne put jamais la tirer, parce que comme la neige qui tombait avec force obligeait les tireurs à cacher leurs armes sous leur habit, ce maréchal des logis n'eut pas le temps de dégager son fusil tant la bête allait vite. Quoique le bois fût fort fourré, il la suivit longtemps à la piste. Je fis redoubler d'attention à tous mes dragons à cheval qui entouraient le bois de façon à ce que rien ne puisse en sortir sans être aperçu, je fis recommencer la battue de ce même bois avec toute la précaution possible, mais l'on ne retrouva point la bête. La nuit vint et je fus forcé de me retirer pour être plus à même de découvrir le lendemain cet animal. Je fus coucher au village de St.-Denis, où mes dragons furent obligés de coucher sur la paille, malgré la bonne volonté des paysans, tant ils sont misérables. Le lendemain, j'attendis jusqu'à près d'onze heures du matin, toujours espérant que la neige qui ne discontinuait depuis 3 jours, cesserait enfin. Mais voyant que le mauvais temps était toujours le même, je pris le parti de me mettre en chasse, je fis rebattre encore le bois où l'on avait la veille trouvé cette bête, mais elle était décampée. La neige qui tombait toujours et qui avait recouvert les pas de cette bête ne permettait pas qu'on en aperçût la trace. Je me trouvai donc obligé de battre au hasard les bois qui étaient dans cette partie et c'est ce que j'allais faire lorsqu'un paysan qui venait du village d'Apcher et qui allait aux Laubies, me dit qu'il venait d'être attaqué par cette bête à une demi-lieue d'Apcher. Comme cet animal avait dévoré 2 personnes dans ces environs au commencement qu'elle vint dans cette partie-ci et qu'elle se terrait de préférence sur la côte du Malzieu, j'augurai qu'elle pouvait bien vouloir encore s'y réfugier. En conséquence, je vins coucher au Malzieu, mais il me fut impossible de chasser le lendemain, tant la neige qui continuait toujours était forte. Je profitai de la circonstance pour laisser reposer mes dragons qui depuis 4 jours marchaient dans la neige jusqu'à mi-jambe et recevaient sur le corps celle qui tombait.

Je partis du Malzieu le 25 et je battis tous les bois des paroisses de Prunières et d'Apcher sans rien trouver. 2 bergers que je questionnai me dirent qu'ils avaient vu cette bête hier au soir, poursuivant un gros chien de parc qu'elle eut bientôt atteint et qu'elle éventra, que comme ils avaient eu peur, ils avaient pris la fuite et ne pouvaient savoir de quel côté cette bête était allée. Je revins coucher à St.-Chély où je comptais séjourner le 26 et même le 27, pour avoir le temps de faire raccommo-der les souliers de mes dragons et en faire faire à ceux qui en ont besoin de neufs. Mais le 26, à une heure après midi, le consul d'Aumont me dépêcha un exprès pour m'informer que le 25, à 5 heures du soir, une femme du village de Buffeyrettes, paroisse d'Aumont, allant faire boire ses vaches, avait été attaquée par cette bête, qui après avoir étranglé cette femme et lui avoir sucé tout le sang, en avait emporté la tête, et qu'il me priait d'arriver le plus tôt possible pour voir quels enseignements il y aurait à prendre pour tâcher d'avoir cet animal. Comme ma troupe a ordre de se tenir toujours prête à marcher, je l'eus bientôt rassemblée et je partis sur-le-champ pour me rendre d'abord à Aumont. J'appris ainsi que les enfants de cette malheureuse, qui n'avaient retrouvé leur mère que le lendemain, l'avaient déjà enlevée et rapportée chez eux. Je détachai un fourrier avec 4 dragons à cheval que j'envoyai à Buffeyrettes pour y garder le cadavre, jusqu'à ce que j'y arrivasse. Je mis pied à terre à Aumont chez M. Mestre, conseiller du Roi, fort galant homme à tous égards, avec lequel et le curé d'Aumont nous concertâmes sur les moyens qu'il y avait à prendre pour tâcher d'avoir cette cruelle bête. Ces MM. furent de mon avis et convinrent que le seul espoir qu'il y avait d'avoir cette bête était de faire reporter le cadavre à la même place où on l'avait trouvé, et que comme il était prouvé que cette bête y revenait toujours, y étant embusqué avec ma troupe il y avait tout [lieu] de croire qu'elle ne pourrait m'échapper si elle y revenait effectivement. Je pris de M. Mestre et du curé d'Aumont les renseignements nécessaires touchant les paroisses auxquelles je devais faire passer sur le champ des ordres pour que le lendemain à la pointe du jour, elles se missent toutes en chasse, battant les bois à 2 ou 3 lieues à la ronde et se resserrant toutes sur le village de Buffeyrettes où j'allais garder ce cadavre avec ma troupe. J'envoyai en conséquence des ordres à 8 paroisses, qui par la façon dont je leur indiquais la chasse que chacune d'elle devait faire ne laissaient pas un seul bois à battre et se tenaient comme par la main. Ces ordres expédiés, je laissai mes chevaux à Aumont et je partis à pied à 10 heures du soir à la tête de 50 dragons, avec lesquels je me rendis d'abord à la maison où était le cadavre, à une petite lieue d'Aumont. Je dis au fils et à la fille de cette malheureuse femme que comme leur mère était morte et que c'était un mal sans remède, il était de leur intérêt

personnel de consentir que pour le bien public également je fasse reporter le corps à la même place où il avait été trouvé, que par ce moyen j'avais tout lieu d'espérer que passant la nuit embusqué avec ma troupe, je parviendrais à détruire ce monstre qui pourrait leur faire éprouver à eux-mêmes et à d'autres encore le même sort, si l'on n'employait cet expédient. Le fils et la fille de cette femme virent que ma proposition ne tendait qu'au bien et y consentirent volontiers. En conséquence, je fis mettre une mauvaise jupe à ce cadavre pour la décence, et après l'avoir fait poser sur une civière je le fis enlever par 4 dragons qui le portèrent au même endroit où on l'avait trouvé. Le fils de cette femme vint lui-même me montrer la place. Dès que j'y fus arrivé je renvoyai le fils, je divisai ma troupe par peloton et je l'embusquai de manière à ce que toutes les avenues soient gardées. Je m'embusquai moi-même avec 4 dragons à la demie portée de fusil du corps mort et je passai ainsi la nuit dans le plus profond silence, ainsi que toute ma troupe; mais la Bête ne vint pas. Comme il y avait beaucoup de neige, dès qu'il fut grand jour, après avoir laissé 4 dragons pour toujours garder le cadavre, je cherchai la piste de cet animal et je la trouvai. Le pied marquait bien, je la fis suivre par un fourrier et 4 dragons et je ramenai le reste de ma troupe dans le village, en attendant que les paroisses que j'avais commandées la veille fussent arrivés. Comme je devais chasser le reste de la journée sans m'arrêter et que mes dragons avaient besoin de manger avant de partir, n'y ayant point d'auberge dans le hameau, j'envoyai acheter des vivres à Aumont. Enfin, vers les 11 heures du matin, toutes les paroisses étant arrivés, je me mis en chasse. Un des paysans de ces paroisses trouva en battant les bois, venant à Buffeyrettes, un morceau du crâne de cette femme qu'il m'apporta avec un poil de cette bête. Ce morceau de crâne est en dedans comme en dehors aussi propre que si on l'eût nettoyé avec un outil. A en juger par les coups de dents qui y sont empreints, il faut que cette bête ait une gueule affreuse et la dent bien forte, car cette tête a été partagée de la manière dont un homme croquerait une noisette avec ses dents. Je continuai de chasser jusqu'à près de 6 heures sans rien trouver et je finis ma chasse au village de La Chaumette, qui n'est qu'à une petite demie lieue d'ici. Comme ma troupe était fort fatiguée et que je craignais qu'en lui faisant passer une seconde nuit au bivouac par un temps aussi affreux, cela ne m'en mît les 3 quarts à l'hôpital, je détachai un maréchal des logis avec 12 hommes pour aller joindre les 4 autres qui étaient de garde auprès du cadavre, que j'envoyai passer une seconde nuit prenant toutes les précautions possibles pour tâcher d'avoir cette bête si elle y revenait. Ce maréchal des logis avait ordre de faire rapporter le lendemain le cadavre chez les parents, d'en tirer un reçu du curé et de rentrer ensuite avec sa troupe. Le tout fut exactement exécuté. Ce détachement ne fut pas plus heureux que moi dans la seconde nuit qu'il passa auprès du cadavre. La bête n'y reparut point, il revint ici et remit le certificat du curé d'Aumont par lequel il accusait réception du cadavre pour en faire l'inhumation. Le fourrier que j'avais envoyé avec 4 dragons après la piste de cette bête, rentra ici le même soir que moi et me rendit compte qu'il avait suivi la trace de cette bête tant qu'il avait trouvé la neige, mais qu'étant arrivé dans les marais qui conduisent à Apcher, la neige étant fondue, il n'avait pu continuer sa poursuite.

Comme depuis 8 jours je n'avais discontinué de marcher par la neige depuis le matin jusqu'au soir, je ramenai ici ma troupe presque à pieds nus. Tous les cordonniers de cette ville travaillent pour la mettre en état de marcher et je n'attends que cela pour continuer de tâcher de trouver ce cruel animal.

Je n'ai pas été à beaucoup près aussi content du zèle de ces dernières paroisses avec lesquelles j'ai chassé que je l'avais été des premières. Les consuls font bien tout ce qu'ils peuvent, mais la frayeur qui s'est emparé de tous les paysans est si forte que les forces leur manquent quand il est question de marcher après cette bête féroce. Je n'ai jusqu'à présent employé que beaucoup de douceur, mais comme les consuls m'ont porté plainte contre plusieurs mutins, les paroisses assemblées je leur ai signifié que le premier d'entre eux qui n'obéirait point avec zèle et soumission aux ordres qu'il recevrait de leurs consuls, je le ferais punir très rigoureusement.

Comme avec 30 dragons, je travaille mieux un bois que je ne ferais avec 100 paysans, toutes les fois que je n'ai point de bois d'une étendue considérable à battre, je ne prends point de paysans, je suis plus sûr de mon fait et je parcours plus de terrain dans un jour.

J'ai l'honneur de vous envoyer, mon général, un poil de cette bête qui a été trouvé à la place où elle a mangé la tête de cette femme. J'ose vous affirmer que rien ne diminue mon zèle et que malgré les fatigues continuelles que ma troupe est obligée d'essuyer, elle a toujours la meilleure volonté. Elle a ainsi que moi le même désir de joindre cette bête, et ce n'est sûrement pas peu dire. Je serais au comble de mes vœux si je pouvais avoir l'honneur de vous annoncer dans ma première lettre la destruction de cet animal. Ce qu'il y a de bien sûr, mon général, et ce dont je vous supplie d'être bien persuadé, c'est que je n'épargne ni soins ni

peines pour y parvenir. Je donne moi-même l'exemple à ma troupe et je lui dois la justice de dire qu'elle ne laisse rien à désirer par la façon dont elle se conduit et me seconde.

M. Lafont, qui est maintenant à portée d'avoir l'honneur de vous faire sa cour, peut vous rendre compte, mon général, de la discipline dans laquelle vit ma troupe; se nourrissant de sa solde, elle n'est à charge en rien à ses hôtes et j'espère que s'ils sont ainsi que moi assez malheureux pour ne point réussir, ils emporteront au moins avec eux l'estime de tout le pays.

Jusqu'à présent, cette bête féroce est bien toujours ici aux environs, mais vu la proximité du Rouergue ou de l'Auvergne, si elle y passait, je vous supplie, mon général, de vouloir bien m'envoyer vos ordres à cet égard. Comme la destruction de cet animal intéresse tous les sujets du Roi et que les provinces d'Auvergne et de Rouergue font partie du royaume de Sa Majesté, j'ose me flatter, mon général, que vous ne désapprouveriez pas que j'y suivisse cette bête, si elle s'y réfugiait. Cependant, je serais fort aise avant de recevoir vos ordres, ne craignant rien tant que de faire quelque démarche qui puisse vous déplaire.

J'ai l'honneur... Duhamel. » (Bulletin).

- La Chaumette est située sur la paroisse de Rimeize.
- Aurélien Bonnal signale : « Catherine Vally était veuve de Philippe Bouquet, n'aurait eu qu'une fille avec lui et je n'ai pas trouvé de trace d'un précédent mariage. Son époux avait eu des garçons de précédents mariages, mais je ne suis pas certains qu'ils étaient vivant en 1764 (ce serait à vérifier). En revanche, la fille du couple avait épousé Barthélémy Bécot de Javols (...) A mon sens, Duhamel a employé le terme "fils" pour désigner le "gendre". »
- C'est sans doute trop espérer que le « poil de la Bête » ait été conservé...

Autre lettre:

« M., l'espoir que j'avoue d'être chaque jour plus heureux dans mes chasses m'a fait différer jusqu'à présent d'avoir l'honneur de vous rendre compte de mon détachement. Je suis parti de Langogne le 3 de ce mois avec 40 dragons à pied et 17 à cheval. Je suis venu coucher le premier jour à Mende où j'ai eu l'honneur de rendre mes devoirs à Mgr de Choiseul, évêque de Mende, dont j'ai été on ne peut mieux accueilli. Le 4, je suis venu à Serverette, petite et très vilaine ville du Gévaudan, et le 5 je suis arrivé à St.-Chély qui est mon quartier d'entreprise et mon rendez-vous de chasse. Malgré toutes celles que j'ai faites jusqu'à présent, je n'ai pas encore été assez heureux pour rencontrer la bête féroce qui continue toujours de faire des ravages affreux dans ces environs. Le 23 [lire 25 ?] de ce mois, à 5 heures du soir, cette cruelle bête étrangla une femme d'un village à 2 lieues d'ici et après lui avoir mangé le col jusqu'aux épaules et lui avoir sucé tout le sang du corps, elle en emporta la tête. Comme cette femme ne fut trouvée que le lendemain, le consul de cette paroisse ne m'en informa que une heure après midi. Je partis sur le champ avec ma troupe et me rendis à la maison de cette malheureuse que ses enfants y avaient rapportée. Comme cette bête fauve revient toujours à la même place où elle a dévoré quelqu'un, je fis sentir aux enfants de cette femme que leur mère étant morte, il devait leur être égal que la sépulture de son corps fut différé de 24 heures et qu'il était de leur intérêt personnel et du bien public de me laisser garder à vue le corps de leur mère à la même place où elle avait péri. Comme ma proposition ne tendait qu'au bien, ces gens-là y consentirent. En conséquence, je fis enlever ce cadavre par 4 dragons et le fit reporter à la même place où il avait été trouvé. Je m'embusquai avec 50 dragons à pied pour tâcher de détruire cet animal s'il revenait et je restai là pendant toute la nuit, mais rien ne reparut. Comme j'avais la veille fait commander 8 paroisses pour qu'elles se missent en chasse à la pointe du jour le 27 et que suivant la marche que je lui avais indiqué, elles devaient toutes ensemble ramener leurs battues à la place où j'étais, dès qu'elles furent arrivées je me suis mis en chasse jusqu'à la nuit, mais sans rien rencontrer.

Comme depuis 6 jours mes dragons chassaient depuis le matin jusqu'au soir, dans la neige jusqu'à mi-jambe et recevant sur le corps celle qui tombait, je suis rentré ici le 28 tant pour laisser reposer ma troupe que pour lui faire faire des souliers dont chaque homme a déjà une paire.

Un des paysans des paroisses que j'avais commandées la veille trouva en battant un bois le crâne de cette femme et un des poils de cette bête féroce; cette tête en dedans comme en dehors aussi propre que si on l'eût nettoyée avec un outil et à en juger par les coups de dents qui y sont empreints, il faut que cet animal ait une gueule affreuse et la dent terrible, car la tête de cette femme a été partagée comme le serait une noisette

qu'un homme croquerait sous la dent. J'ai envoyé à M. le comte de Moncan le poil de cette bête en lui rendant compte de mes dernières chasses. J'attends que ma troupe soit chaussée pour tâcher de découvrir cet animal. J'ai reçu ce matin une lettre du syndic du pays et une autre de Mgr l'évêque de Mende par lesquelles ils me disent les choses les plus honnêtes touchant les soins et les peines que je me donne pour tâcher de délivrer leur pays d'un fléau qui le désole, et ils me prient de ne point me décourager; mais cette recommandation est de trop, car mon zèle ne diminue point et je ne ressens les fatigues que j'essuie que par la douleur que j'ai de voir qu'elles ont été infructueuses jusqu'à présent. Les 57 hommes que j'ai avec moi ont la meilleure volonté, ils désirent bien sincèrement de pouvoir joindre cet animal, et je leur dois la justice de dire qu'ils ne laissent rien à désirer, et par la façon dont ils se conduisent et par le zèle avec lequel ils me secondent. La province leur a fait à chacun une haute paye de 10 sols par jour, avec cela ils vivent très bien. J'ai avec moi 2 maréchaux des logis, 3 fourriers, 3 brigadiers, 59 dragons, tous gens ingambes et toujours contents, malgré les fatigues et le mauvais temps qu'ils essuient. La tenue est toujours aussi belle, arrivé aujourd'hui par la pluie, le lendemain il n'y paraît plus. Les casques, les sabres, les carabines et les buffleteries, tout cela est en état de passer en revue. C'est ce qui étonne singulièrement toutes les personnes de ce pays, d'autant que tout cela se fait sans affectation et sans gêne. Enfin, M., j'ose vous affirmer que s'il ne fallait que la meilleure volonté pour réussir, j'aurais bientôt la satisfaction de vous aller rendre mes devoirs, accompagné du monstre ou pour mieux dire du diable qui rôde dans ce pays, tant il est difficile à trouver. Si je suis assez heureux, M., pour que mes vœux soient exaucés, vous en serez sûrement le premier instruit par moi-même.

J'ai l'honneur... » (Bulletin).

- Le destinataire de cette lettre est inconnu; ce n'est pas M. de Moncan, M. Lafont ni Mgr de Choiseul, et il s'agit probablement d'un autre destinataire que le 19/11. Date exacte également inconnue. Smith suppose que la lettre est destinée au comte d'Eu.

30 novembre (Vendredi, premier quartier) La *Gazette de Hollande* publie la brochure du 24 en ré-écrivant le début au style indirect, y apporte des retouches stylistiques (*rasoir* -> *glaiive*) et y adjoint le contenu de l'article du *Courrier d'Avignon*. La *Gazette de Leyde* publie le texte sans modifications mais sans signaler l'emprunt (Séité). Le *Courrier d'Avignon* reproduit la lettre de Paris du 22 (Smith). Lettre de M. Duhamel à Mgr de Choiseul:

« Mgr., il n'est rien de plus vrai que le malheur qui est arrivé le 25 de ce mois dans le village de Buffeyrettes, paroisse d'Aumont. J'aurais eu l'honneur d'en informer sur le champ Votre Grandeur n'était l'espoir que j'avais de pouvoir lui annoncer en même temps la destruction du monstre qui n'en a déjà que trop occasionné dans ce pays-ci. Sur l'avis que je reçus du consul d'Aumont, le 26, à une heure après-midi, touchant cet événement, je partis sur le champ avec ma troupe pour me rendre à Aumont et de là au village de Buffeyrettes. Avant de partir d'Aumont, je pris de M. Mestre et de M. le curé d'Aumont tous les renseignements dont j'avais besoin pour faire passer des ordres dans les paroisses, à 2 ou 3 lieues à la ronde, afin que le 27, à la pointe du jour, elles [se] missent toutes en chasse et ramenassent leurs battues sur le village de Buffeyrettes où je les attendrais avec ma troupe. Ces ordres étant expédiés je laissai mes chevaux à Aumont et je partis à pied à la tête de 50 dragons, avec lesquels je me rendis à Buffeyrettes, dans la maison de cette malheureuse femme qui avait été la victime de la cruauté de la bête féroce. Je dis aux enfants de cette femme que le malheur qui venait d'arriver à leur mère était un mal sans remède, mais que comme il était important pour leur intérêt personnel et pour le bien public d'en prévenir d'autres en employant le seul moyen d'espérer de détruire ce monstre, je les priais de permettre que la sépulture du corps de leur mère fut différée de 24 heures et qu'il me la laissassent garder à vue à la même place où elle avait été étranglé par cette cruelle bête. Comme ma proposition ne tendait qu'au bien, les enfants de cette femme y consentirent. En conséquence après avoir fait prendre les précautions nécessaires rapport à la demeure, je fis reporter cette femme au même endroit où elle avait péri et j'y passai moi même la nuit embusqué, avec toute ma troupe, toutes les avenues étant gardées, de manière à ne pas permettre à la bête de m'échapper si elle fût venue, mais malheureusement elle ne parut point.

Toutes les paroisses que j'avais fait avertir la veille étant arrivées, je me mis en chasse après avoir laissé auprès du cadavre un brigadier et 4 hommes toujours embusqués pour tâcher de détruire cet animal s'il re-

venait à la même place. Je fis battre tous les bois des environs et je chassai jusqu'à la nuit mais inutilement. J'avais envoyé un fourrier avec 4 dragons pour suivre la piste de cette bête, ils la suivirent fort longtemps mais étant arrivés dans les marais d'Apcher, la neige y étant fondue, il leur fut impossible de continuer les recherches.

Un des paysans des paroisses que j'avais commandé la veille, trouva dans un bois, à une demi-lieue de Buffeyrettes, le crâne de cette femme qu'il m'apporta avec un des poils de la bête féroce. Cette moitié de tête est en dedans comme en dehors aussi propre que si on l'eût nettoyée avec un outil et à en juger par les coups de dents qui y sont empreints, il faut que cet animal ait une gueule affreuse et la dent terrible, car cette tête a été partagée comme un homme croquerait une noisette sous ses dents.

Comme depuis 6 jours je marchais sans discontinuer depuis le matin jusqu'au soir, ma troupe étant dans la neige jusqu'à mi-jambe et recevant sur le corps celle qui tombait, je pris le parti de revenir coucher à St.-Chély, d'autant que mes dragons étant presque tous à pieds nus, il fallait nécessairement que je donnasse aux cordonniers de cette ville le temps de les mettre en état de marche.

En conséquence, avant de rentrer ici je détachai un maréchal de logis avec 12 dragons pour aller rejoindre le brigadier et les 4 hommes de garde auprès du cadavre, avec ordre d'y passer une seconde nuit au bivouac bien embusqué avec la troupe. Il ne fut pas plus heureux que moi dans cette seconde nuit. La Bête ne revint point; c'est pourquoi, suivant les ordres que je lui avais donnés, il remit le lendemain le cadavre entre les mains des parents pour que l'inhumation puisse en être faite et m'en rapporta le certificat signé du curé de la paroisse d'Aumont. Votre Grandeur peut juger par tout ce que j'ai l'honneur de lui mander, Mgr., que je n'épargne ni soins ni peines pour tâcher de délivrer ce pays du fléau qui le désole. Je ne me ressens de toutes les fatigues que j'essuie que par la douleur que j'ai de les voir infructueuses jusqu'à présent. Ma troupe a bien sincèrement ainsi que moi le même désir de rejoindre le monstre, je lui donne l'exemple quant aux fatigues et je lui dois la justice de dire qu'elle ne me laisse rien désirer et par la façon dont elle se conduit et par le zèle avec lequel elle me seconde.

Par la lettre que M. Lafont m'a fait l'honneur de m'écrire, il me mande que Votre Grandeur voudra bien faire expédier des ordres pour qu'il me soit remis l'argent dont j'ai besoin pour payer à ma troupe le traitement qui lui est accordé. J'attends qu'il vous plaise, Mgr., de m'en faire adresser l'ordre. J'ai l'honneur... » (Bulletin; Balmelle).

Décembre *Lettres de la Montagne, de Rousseau.*

2 décembre (Dimanche, premier dimanche de l'Avent) Quittance de M. Duhamel :

« J'ai reçu de M. Lafont, syndic du pays du Gévaudan, la somme de 300 livres qu'il m'a fait passer pour servir de paiement à la haute paye des 10 sols par jour accordés par le pays aux 57 hommes de mon détachement employés à la chasse de la Bête féroce.

Fait à St.-Chély, ce 2 décembre 1764. Duhamel, capitaine, aide-major dudit régiment, commandant le détachement. » (Pourcher)

Lettre de M. Duhamel:

« Conformément aux ordres de M. de Moncan, commandant de la province, il est ordonné à la paroisse de Vareilles, dit St.-Pierre-le-Vieux, d'être rendue demain, à 8 heures précises du matin, au village de La Roche, paroisse d'Albaret Ste.-Marie, où l'on attendra l'arrivée du détachement qui marche après la Bête féroce, lequel y arrivera à la même heure.

Chaque paroisse doit être conduite par une personne notable, qui en réponde en l'absence des consuls. D'autant que ces paroisses doivent se rendre au rendez-vous ci-dessus indiqué sans faire aucun bruit et suivant le chemin sans rien battre.

MM. les consuls préviendront également leur paroisse que s'il y a de bons tireurs, ils peuvent y venir armés de leur fusil, mais qu'il est expressément défendu, sous des peines très rigoureuses, de tirer sur autre chose que sur les loups ou la Bête. Quiconque oserait contrevenir au présent ordre serait arrêté et conduit dans les prisons de St.-Chély, d'où ils seront transférés dans celles de Montpellier.

MM. les consuls feront loger dans leurs villages les 2 dragons, porteurs de ma lettre, auxquels ils feront distribuer 15 livres de foin chaque jour, 6 livres de paille et les 2 tiers du boisseau d'avoine, mesure de Paris, pour chacun de leurs chevaux, dont je tiendrai compte.

Duhamel, commandant ledit détachement. » (Pourcher)

3 décembre (Lundi) Battue à La Roche (lettre, 02/12).

4 décembre (Mardi). Article du *Courrier d'Avignon*, reprenant la lettre de M. de La Barthe du 27-31/10 et la brochure du 24/11 :

« On mande du Gévaudan qu'on y fait des prières publiques pour la destruction de la Bête féroce qui désole cette province. Voici de quelle façon les dernières lettres qu'on a reçu la dépeignent. Cet animal redoutable est beaucoup plus haut qu'un loup; il est bas du devant, et ses pattes sont armées de griffes. Il a le poil rougâtre, la tête fort grosse, longue et finissant en museau de lévrier; les oreilles petites, droites comme des cornes; le poitrail large et un peu gris; le dos rayé de noir et une gueule énorme armée de dents si tranchantes qu'il a séparé plusieurs têtes du corps comme le pourrait faire un rasoir. Il a le pas assez lent, et il court en bondissant. Il est d'une agilité et d'une vitesse extrêmes; dans un intervalle de temps fort court, on le voit à 2 ou 3 lieues de distance. Il s'approche de sa proie ventre à terre et en rampant, et ne paraît pas lors plus grand qu'un gros renard. A 1 ou 2 toises de distance, il se dresse sur ses pieds de derrière et s'élance sur sa proie qu'il attaque toujours au cou ou par le côté. Ce terrible animal craint les bêtes à cornes, et les bœufs le mettent en fuite. » (Généal43) [Doc146]

7 décembre (Vendredi) Lettre de M. de St.-Priest à M. de St.-Florentin faisant le récit des principaux meurtres ; il donne l'assurance d'un prompt résultat (Pourcher).

14 décembre (Vendredi) Lettre de M. Duhamel à l'intendant d'Auvergne :

« M., sur les représentations que j'ai eu l'honneur de faire à M. le comte de Moncan, commandant de la province du Languedoc, touchant ce que j'aurais à faire si vu la proximité de l'Auvergne, la Bête féroce que je suis chargé de détruire y passait, je viens de recevoir dans l'instant des ordres pour y suivre cet animal. M. le comte de Moncan me mande, M., qu'il a l'honneur de vous écrire à ce sujet pour vous prier de vouloir bien faire donner des ordres en conséquence pour que MM. les maires et consuls soient prévenus de mon arrivée si j'étais, relativement à ma commission obligé de m'y transporter avec mon détachement.

Comme je n'ai rien tant à cœur, M., que de tâcher de parvenir à détruire un monstre dont le public souffre journellement, je vous supplierais, M., de vouloir bien faire ordonner à tous les maires et consuls de la généralité d'Auvergne qu'ils aient à m'informer sur le champ, si le hasard faisait qu'on y aperçût cette cruelle Bête, ayant l'attention d'employer pour cela des exprès sûrs et de ne me donner que des nouvelles bien positives à cet égard, en me les adressant à St.-Chély; comme la prière que j'ai l'honneur de vous faire, M., a pour objet le bien public, je me flatte que vous voudrez bien l'approuver.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, M., votre très humble et très obéissant serviteur. A St.-Chély, le 14 décembre 1764, Duhamel. » (A.D. P.-de-D. c. 1731) [Doc210]

Registre d'Aumont-Aubrac :

« Le 24 novembre. Morte Catherine Vally, de Buffeyrettes; honneurs funèbres réglés avec Barthélémi Bequat son gendre à 12 livres 10 sols, payé en cire le jour de la neuvaine trois livres, desquelles rendu audit (une?) livre devant la maison où reste M. Redon. Reçu le 14 décembre 1764 (pour ?) dudit (don ?) neuf livres dans ma sacristie, desquelles donné à M. l'abbé Balme trois livres. » (EDT 009 GG 7 - Sépultures - 1760-1779 ; transcription Bonet, Soulier)

La Gazette de Cologne mentionne la Bête pour la première fois, sur le ton de la lassitude en usant d'anaphoriques qui soulignent le degré de notoriété acquis en peu de temps par l'animal. Elle émet l'hypothèse d'une hyène « échappée de la ménagerie du Roi de Sardaigne »:

« De Paris, le 7 décembre (...) Les lettres du Gévaudan nous annoncent qu'un dragon du régiment des volontaires de Clermont a terrassé ce redoutable animal, qui ravageait cette contrée, et dont les feuilles publiques ont tant parlé. » (Séité).

15 décembre (Samedi) A 10 heures du matin Catherine Chastang, 45 ans, de La Fage (Védrines-St.-Loup), est tuée dans les bois de Balsie, au lieu des Gayx, alors qu'elle gardait des bêtes. M.J. Servant, procureur d'office de la justice de Monfict, découvre les restes ; le corps est en partie dévoré, la tête est retrouvée à 100 pas du corps. Il n'y a pas de témoins. Les habitants font aussitôt des battues et demandent à M. de Montluc l'autorisation de rassembler les paroisses voisines (Acte, 17/12 ; lettres, 23/12, 24/12

- Nouvelle décapitation sans témoins.
- La relation du 04/04/65 donne la date du 19/12.

La Bête attaque un jeune homme de 16 ans de Chanteloube qu'elle blesse à la tête malgré l'arrivée immédiate d'hommes armés (lettres, 19/12, 24/12). [Chantel01]

- La Bête se déplace pour la première fois vers le nord de son territoire Il s'agirait de la première attaque dans le territoire auquel la Bête finira par se cantonner et où elle sera abattue.
- Voir également la lettre de M. Marie du 24/12 ; doublon possible avec fin novembre.

Lettre des consuls de St.-Flour à M. de Ballainvilliers au sujet de la mort de Catherine Chastang (A.D. P.-de-D. c. 1731). **A cette date, le syndic a payé 600 livres pour les diverses opérations (Pourcher).** [Bete16a] États du Languedoc:

« L'archevêque de Narbonne propose aux États d'accorder une gratification à celui ou à ceux qui auront détruit la Bête féroce, qui a dévoré plusieurs personnes dans le Gévaudan, et qui en justifieront d'une manière non équivoque.

Ce qui a été délibéré conformément à l'avis de MM. les commissaires.

Mgr. l'archevêque de Narbonne, président, a dit que l'assemblée est instruite qu'il paraît depuis quelque temps dans le Gévaudan une bête féroce qui y a dévoré plusieurs personnes et répandu la plus grande consternation; que MM. les commissaires du diocèse de Mende n'ont rien négligé pour tâcher de faire périr cet animal, soit en lui faisant donner la chasse par des paysans armés qui étaient payés aux dépens du diocèse et par des troupes que M. le commandant de la province y a fait passer et auxquelles le diocèse a donné une augmentation de paye, soit en promettant une récompense à celui qui parviendrait à détruire cet animal; que ces soins et ces dépenses n'ayant eu jusqu'à présent aucun succès, il serait digne de l'assemblée de venir au secours de ce pays affligé, qu'il croit en conséquence devoir lui proposer d'accorder une gratification de 2000 livres à celui ou à ceux qui auront détruit cette Bête féroce et qui en justifieront d'une manière non équivoque, et que les sentiments d'humanité dont tous les membres de l'assemblée sont remplis, ne lui permettent pas de douter qu'ils ne se portent volontiers à délibérer cette dépense.

Les États accordent ladite gratification sous les conditions exprimées dans la délibération.

Sur quoi les États, applaudissant à la proposition faite par Mgr. le président, ont délibéré par acclamation d'accorder une gratification de 2000 livres à celui ou à ceux qui détruiront la Bête féroce qui paraît dans le Gévaudan; laquelle somme sera payée sur les ordres de Mgr. le président à la charge toutefois que le corps de cet animal soit apporté dans la présente ville et représenté à Mgr. le président, si les États sont encore assemblés, ou à MM. les commandants et intendants de la province, si c'est après la séparation de l'assemblée. Et les syndics généraux ont été chargés d'annoncer cette gratification au public et de lui donner connaissance de la présente délibération en la manière qu'ils jugeront la plus propre pour produire le bon effet que les États ont lieu d'en attendre. » (A.D. Hérault, Procès-verbaux des États du Languedoc, 1764, f° 76).

16 décembre (Dimanche, troisième dimanche de l'Avent, Gaudete, dernier quartier) Lettre de M. de St.-Florentin, de Versailles, à l'intendant du Languedoc :

« J'ai reçu, M., la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire au sujet de l'animal qui continue à faire des ravages dans le Gévaudan. Il serait bien fâcheux qu'il s'en fût joint un autre à lui. J'ai de la peine à comprendre comment toutes les chasses que l'on a faites jusqu'à présent ont été infructueuses. Peut-être serait-il plus court et même moins dispendieux de promettre 100 louis à ceux qui détruiraient cette Bête, ou toutes les 2, au cas qu'il soit vérifié qu'il y en a 2 effectivement. L'appât du gain pourrait engager des soldats, ou même des paysans, à prendre d'assez bonnes mesures pour en venir à bout. Je ne doute pas que le roi n'ordonnât bien volontiers le paiement de cette somme.

On ne peut, M., vous honorer plus parfaitement que je le fais. St.-Florentin. » (Pourcher)

17 décembre (Lundi) Enterrement de Catherine Chastang :

« L'an 1764 et le 17 décembre en conséquence des réquisitions à moi faites par maître Joseph Servant, procureur d'office de la justice de Monfict et du procès verbal par lui dressé, ce jourd'hui avons inhumé dans le cimetière à la place réservée, un cadavre féminin que ledit sieur Servant nous a dit avoir trouvé dans le bois de la Balsie, appartenant à M. le comte de la Tour d'Auvergne, et avoir été dévoré par une Bête féroce, et c'est en présence de Jean Defix et Joseph Molinier soussignés cabaretiers du lieu et paroisse de Védrines St.-Loup, et de Pierre Basset et Jean Fagheon journaliers du lieu et paroisse de la Fage, paroisse de Védrines St.-Loup qui ont déclaré ne savoir signer enquis... Molinier, Archer, Barthomeuf, curé. » (Reg. Par., Védrines-St.-Loup, greffe de Riom, cour d'appel ; AD 15 5MI 453/3) [Doc316]

- Nouvelle intervention de la justice, qui semble avoir conclu à une attaque animale.

Lettre de M. de St.-Florentin à M. de l'Averdy:

« M. le contrôleur général, l'assemblée des États, à laquelle on a fait le rapport des ravages cruels que causait la Bête féroce qui séjourne depuis 3 mois dans le Gévaudan et du peu de succès qu'ont eu les chasses multipliées qu'on a faites, vient de délibérer et d'accorder une gratification de 2000 livres à celui ou à ceux qui la tueront.

Rien n'est plus capable d'exciter l'émulation pour être délivré d'un fléau aussi funeste, et les commissaires du diocèse de Mende feront continuer les chasses et ont promis aussi de continuer leur récompense qui doit nous faire espérer de réussir.

Je suis, etc. St.-Florentin. » (Pourcher)

18 décembre (Mardi) Lettre de M. de l'Averdy à M. de St.-Florentin (Pourcher).

19 décembre (Mercredi) Lettre de M. de Ballainvilliers (A.D. P.-de-D. c. 1731); autre lettre à M. Duhamel :

« J'ai reçu, M., votre lettre au sujet du ravage que cause depuis 4 mois la bête féroce dont vous me parlez. On m'a assuré que depuis peu de jours cette bête était dans le Bois Noir appartenant à M. de Boissieux, à 2 lieues de Langeac, et qu'elle y avait dévoré un garçon âgé de 16 ans. Je n'ai pas cependant assez de certitude sur ce fait pour vous l'affirmer positivement. Je viens d'écrire aux maires et consuls de Langeac, St.-Flour et Brioude, ainsi qu'aux prêtres de ces 3 endroits de me faire fournir des logements nécessaires et les vivres en payant de gré à gré et de prévenir les paysans des campagnes, et s'ils voyaient paraître cette bête, de vous en instruire aussitôt à St.-Chély, mais de ne vous donner que des avis certains et prêter tous les secours qui vous seront nécessaires. Si j'ai des nouvelles positives sur cet objet, je vous en ferai part sur le champ, je vous prie d'en faire de même en envoyant vos lettres à M. de Montluc, subdélégué à St.-Flour, à qui je demande de me les faire passer par un exprès, et afin qu'elles soient reconnues de vouloir bien les timbrer de votre nom. Il est à espérer que la troupe que vous commandez parviendra bientôt à détruire ce monstre qui commence déjà avec raison à jeter la terreur dans cette province.

J'ai l'honneur...

Ballainvilliers. » (Bulletin).

- L'attaque mentionnée est peut-être celle de Chanteloube du 15/12.

M. Duhamel part de St.-Chély avec sa troupe et se rend au village de Chassignol, où il fait arrêter 6 des principaux paysans qu'il fait conduire dans les prisons de St.-Chély.

- La raison pour l'arrestation des paysans n'est pas mentionnée, mais il peut s'agir de « mutins » dénoncés par les consuls, comme indiqué dans sa lettre du 29/11.

De là il continue sa chasse et bat tous les bois et roches où la Bête se tient d'habitude, sans la rencontrer. La Bête attaque une fille 40 ans, de Civergols, près du village des Cayres (Rimeize) vers 5 heures du soir. Forte et vigoureuse, la femme se défend avec une hache pendant plus d'un quart d'heure. Sachant que la Bête tourne autour de sa proie, elle s'adosse à une haie épaisse. 3 des coups qu'elle porte touchent, le dernier fend le bout du museau de l'animal, qui s'enfuit en perdant beaucoup de sang (lettres, 21/12, 24/12, 12/02/65).

- Il est possible que ce soit cette attaque que confirme M. de La Barthe dans sa lettre du 01/04/65. Voir 21/12 pour les problèmes de datation.
- Le maître de la victime est avec elle au bois (lettre, 21/12) mais il n'est pas précisé qu'il fut témoin.

Le London Magazine (01/65) indique pour ce jour une petite gardienne de troupeau dévorée.

- En raison de l'éloignement de la source, cette victime n'est pas comptabilisée.

20 décembre (Jeudi) Un berger informe M. Duhamel de l'attaque des Cayres de la veille. Il s'y rend et voit l'empreinte des griffes de la Bête. Il se rend ensuite à Civergols, où la fille lui montre la hache encore teintée de sang et lui livre une description détaillée de la Bête. Après avoir pris par écrit le rapport, M. Duhamel fait arrêter le maître de la fille pour ne pas l'avoir informé sur-le-champ (lettres, 21/12, 24/12).

- Voir 21/12 pour les problèmes de datation. Voir également lettre du 12/02/65 pour un complément à cette description.

Une fille de 12 ans, du Puech (Fau-de-Peyre), sortie dans son jardin pressée par la nature (à 5 heures et demie ou 10 heures du soir selon les sources), est attaquée; la Bête la saisit, lui ronge le cou jusqu'aux épaules et emporte la tête, que l'on trouve dans un bois à une portée de fusil de là. Le curé n'enterre pas le corps et fait avertir M. Duhamel (lettres, 21/12, 24/12, 1-3/01/65; Relation, 04/04/65; DND).

- La formulation des sources n'indique pas si des témoins ont vu la Bête arracher la tête.
- Pas de traces de cette victime dans le registre paroissial, qui contient peu de décès.

Hiver L'hiver est doux et humide (Moriceau2).

21 décembre (Vendredi, solstice d'hiver) M. Duhamel libère le maître de la fille de Civergols avec un avertissement (lettre ci-dessous). M. Duhamel est avisé par le curé de Fau-de-Peyre à midi et envoie sur les lieux un maréchal-de-logis et 12 dragons pour embusquer le cadavre durant la nuit. Il fait commander des paroisses pour une chasse le lendemain (lettre ci-dessous, 24/12, 1-3/01/65). M. de Montluc, après réception d'un courrier de M. de Ballainvilliers, envoie un exprès à M. Duhamel (lettre, 24/12). Lettre de M. Duhamel à M. de Moncan :

« Après avoir pris par écrit le rapport de cette fille, je demandai à son maître qui était allé au bois avec elle la veille lorsqu'elle fut attaquée, pourquoi il n'était point venu sur le champ m'informer de cet événement, il ne sut que me répondre, je le fis arrêter et amener ici en prison. Comme ceci n'était que pour un exemple, je les fis tous sortir le lendemain, en les assurant bien que s'il leur arrivait de manquer une seconde fois aussi essentiellement, je les punirais beaucoup plus rigoureusement.

Aujourd'hui à midi, j'ai reçu une lettre de M. le curé de la paroisse du Fau, par laquelle il me donne avis qu'hier à 5 heures et demie du soir, la bête féroce avait dévoré une petite fille de sa paroisse, auprès du hameau nommé Le Puech et qu'il avait eu l'attention de ne point enterrer le corps. Comme il y a 2 lieues et demie d'ici et qu'il était trop tard pour m'y porter avec tout mon détachement, j'y ai envoyé sur le champ un maréchal des logis avec 12 dragons à pied avec ordre d'y passer la nuit embusqué pour tâcher de détruire cet animal s'il venait au cadavre et demain à la pointe du jour je partirai avec ma troupe pour m'y rendre et battre tous les bois des environs. Je ne me rebute point, mon général, puisque cette bête s'obstine à rester dans ces environs, je la chercherai tant et si souvent que je l'aurai sûrement; j'en répondrais encore bien mieux s'il y avait un demi pied de neige. Enfin, mon général, ma troupe a toujours la meilleure volonté et elle croit fermement ainsi que moi, que nous verrons la fin de cet animal. Je désire bien sincèrement pouvoir vous en apprendre l'heureuse défaite par ma première lettre. J'ai l'honneur d'être avec respect, mon général... » (Bulletin)

- La première partie de la lettre concerne l'attaque du 20.
- M. Duhamel dit *« je les fis tous sortir »* (de prison). Les autres personnes concernées sont-ils les paysans arrêtés le 19 ?
- Dans sa lettre du 13/01/65, M. Duhamel indique avoir reçu l'express du curé à trois heures après midi.

Autre lettre au secrétaire du comte d'Eu:

« M., j'ai l'honneur de vous adresser le détail exact de la figure du monstre après lequel je cours, et que je n'ai pas encore été assez heureux pour détruire. Hier, à 5 heures du soir, cet animal attaqua une fille de 40 ans, à 3 quarts de lieue d'ici. Cette fille, qui est forte et vigoureuse, avait heureusement pour elle une hache à la main, avec laquelle elle se défendit pendant plus d'un quart d'heure. Lorsque cette bête attaque une personne, sa ruse est de toujours tourner à l'entour d'elle, jusqu'à ce que la personne tombe. Cette fille, instruite par les différents événements qu'elle avait ouï raconter, ne perdit point la tête et, comme elle était assez près d'une haie fort épaisse, elle fit si bien, toujours en se défendant, qu'elle arriva enfin auprès de la haie qu'elle se mit au dos; alors faisant tête à cet animal, elle l'écartait à coups de hache à mesure qu'il s'élançait sur elle. Dans le nombre de coups que cette fille lui porta (dont beaucoup furent donnés à faux) il y en eut 3 qui la touchèrent, le dernier entre autres lui partagea le bout du museau, ce qui réfuta cet animal et le força d'abandonner sa proie en perdant beaucoup de sang. J'ai été moi-même aujourd'hui sur le champ de bataille, où j'ai bien trouvé toutes les empreintes de griffes de cette bête. De là, j'ai terminé ma chasse en venant aboutir à la maison de l'héroïne, qui m'a fait voir la hache encore teinte du sang de la bête, et qui m'en a fait le portrait suivant. Cet animal est de la taille d'une vache de 3 ans, la gorge et le ventre blancs, le poil du corps rouge et pas plus long que celui d'un loup, une bande noire le long du dos dont le poil est fort long. La queue de la longueur de celle d'un cheval, fort touffue et rougeâtre, tirant un peu sur le noir. Les pattes très fortes, avec 6 griffes de la longueur d'un doigt, la tête noire, fort large, les yeux grands et étincelants et le museau de la longueur de celui d'un cochon, avec cette différence que le bout du museau baisse au lieu de relever. La gueule extraordinairement large (au moins d'un pied de la façon dont cette fille me la dépeint), les dents très longues, fort larges, pointues par le bout et distantes d'un demi-pouce l'une de l'autre, les oreilles droites et pas plus longues que celles d'un loup.

Voilà, M., le portrait exact de la bête féroce qui a déjà tant causé de malheurs dans ce pays-ci. Il se rapporte en tout point avec les rapports que j'ai reçus de toutes les personnes qui avaient vu cette bête ailleurs. Je me remets demain en chasse pour tâcher enfin de la joindre. Comme j'ose espérer, M., que vous voulez bien vous intéresser à ce qui me regarde, je me ferais un vrai plaisir de vous en apprendre la destruction si je suis assez heureux pour réussir. » (Actes du congrès de la Fédération Historique du Languedoc, Mende, 1955).

- Problème de datation: M. Duhamel date l'attaque et son déplacement de la veille (le 20), ce qui ne correspond pas avec la datation fournie dans sa lettre du 24. Par ailleurs il dit s'être rendu sur les lieux « *aujourd'hui*, » soit le 21, avoir fait emprisonner le maître et l'avoir libéré le lendemain ! Une reconstitution plus logique serait: Attaque le 19, M. Duhamel s'y rend le 20, libération le 21. C'est celle que j'utilise. Richard date l'attaque du 20.
- Voir aussi DND pour une description fort similaire aux A.D. P.-de-D. c. 1734.

22 décembre (Samedi, nouvelle lune) A la pointe du jour M. Duhamel part de St.-Chély avec le reste de son détachement et se porte d'abord dans les forêts de la Baume où il espère trouver la Bête. Les paroisses sont aux rendez-vous. La Bête se trouve effectivement dans la section battue, et à son insu venait droit à lui. Mais voyant des dragons courant après elle, il quitte son poste pour leur prêter main forte. Il entend du bruit derrière lui, se retourne, et voit la Bête passer près de l'endroit qu'il vient de quitter. 2 fourriers à cheval la poursuivent pendant près d'une demi-heure, prêts à la sabrer, si près qu'ils ne veulent pas se servir de leur carabine ni de leurs pistolets ; mais ils sont confrontés à un marais impraticable, où ils ne peuvent passer à cheval, et sont obligés d'abandonner l'animal qui gagne les bois. M. Duhamel couche avec sa troupe sur la paille afin d'être plus à même de recommencer la chasse ; il fait commander 3 paroisses (lettre, 24/12).

- Le manuscrit de M. Bès de la Bessière date la chasse du 23/12, avec les précisions suivantes: « *Elle fut rencontrée aux environs de Beauregard, paroisse du Fau, où elle fut poursuivie de 500 ou 600 pas par Dulaurier, officier subalterne de cette troupe, qui l'avait déjà forcée et l'aurait partagée de son sabre, s'il ne se fût rencontré une muraille et un marais que son cheval ne put franchir. Dans cette même chasse, le commandant de la troupe aurait tiré sur cette Bête sans une fausse alerte qui fut donnée par un trompette et qui fit abandonner au commandant son poste auprès duquel la Bête put passer.* » (Bull. 1884, 193). Outre la date, les anecdotes diffèrent légèrement (c'est également le cas dans la lettre de Paris du 07/01/65 et celle de M. Duhamel du 13/01) mais sans contradiction flagrante. Beauregard est situé entre le Fau-de-Peyre et La Baume.

Une femme de 21 ans est dévorée à Pradt en Rouergue (Relation, 04/04/65).

- Le journal du 23/06/65 indique Prades d'Allier, ce qui constitue probablement une erreur étant donné la localisation en Rouergue par Duhamel (s'agirait-il de Prades d'Aubrac ?). D'autres documents (G9) tendraient à confirmer cette dernière. Si la localisation dans l'Allier est avérée, en revanche, l'attaque est importante car elle étend le territoire de la Bête près de St.-Julien-des-Chazes, où M. Antoine abattra « sa » bête le 20/09/65. En revanche, elle suppose un grand déplacement pour une seule journée, alors que l'on sait (voir ci-dessous) que la Bête est présente au Fau-de-Peyre entre le 22 et le 23/10. Ce peut également être un indice de l'action de plusieurs prédateurs. Pas de traces dans les archives départementales.
- Doublons possibles avec 27/12, 02/01/65 ou 01/65.

1 ou 2 dragons se rendent à Mende pour informer de l'attaque du Puech (lettres, 25-26/12). Le curé de Chassaradès écrit que Jean Souchon, du lieu de Lestampe, a tué un loup des plus gros, « *mesurant depuis la tête jusqu'à l'extrémité de la queue, 8 pans et demi.* » (Annuaire de la Lozère).

- Comme l'indique cet exemple, d'autres animaux que les « loups » célèbres de l'affaire de la Bête ont été abattus. Certains d'entre eux faisaient peut-être partie des anthropophages, et leur décimation progressive peut expliquer la résorption du territoire des attaques.

23 décembre (Dimanche, quatrième dimanche de l'Avent) Les paroisses viennent aux rendez-vous, mais une pluie affreuse tombe sans discontinuer depuis la pointe du jour jusqu'à 6 heures du

soir; M. Duhamel est forcé de rentrer sans pouvoir chasser. Il revient au Puech où son maréchal-de-logis garde le cadavre en vain; la bête y revenait bien, mais des paysans la chassent maladroitement. Après avoir remis le cadavre entre les mains des parents pour qu'ils puissent le faire enterrer, il rentre à St.-Chély.

- La Bête, au début de ses méfaits, semble revenir au moins occasionnellement sur ses proies mortes. Voir également 20/01/65, 23/01 et 03/04. Par la suite, elle « apprendra » la prudence à ce sujet.

M. Duhamel rentre à St.-Chély le soir (lettres, 24/12 et 20/01/65). Il trouve la lettre de M. de Ballainvilliers du 19/12 (lettre, 24/12). Lettre des consuls de St.-Flour à l'intendant d'Auvergne:

« Mgr., en exécution des ordres portés par l'honneur de votre lettre, nous nous hâtons de vous donner avis que la bête féroce est à 2 lieues de cette ville et qu'elle a dévoré le 15 du courant à 10 heures du matin auprès du village de Sistrières et aux environs des bois de M. de la Tour, près la montagne de la Margeride, une fille âgée de 45 ans appelée Catherine Chastang, du lieu de la Fage, paroisse de Védrines St.-Loup. La tête de cette fille fut trouvée à 100 pas du corps et le corps était dévoré en partie. Cette malheureuse fut surprise par cet animal en gardant ses bestiaux. Depuis ce triste événement ce monstre n'a été vu de personne et les habitants des environs ont fait une chasse qui n'a rien produit.

Si M. Duhamel se décide à poursuivre cet animal nous croyons devoir prévenir Votre Grandeur qu'il sera très difficile de loger la troupe et cet officier dans un pays isolé dépourvu de tout et sujet à de grands froids, qui empêcheront cet officier de pouvoir faire manœuvrer sa troupe. Il y a au contraire dans les environs des particuliers en état de conduire cette chasse dans les moments favorables, s'ils avaient des ordres pour pouvoir contraindre les habitants des villages voisins parmi lesquels il y a de très bons tireurs. Si Votre Grandeur trouve à propos de nous prescrire quelque chose à cet égard, nous remplirons ses ordres avec empressement. Nous donnerons cependant connaissance de ce dernier événement à M. Duhamel, et nous n'en prenons la confirmation et le détail que dans le moment par M. le curé du lieu.

Nous avons l'honneur d'être avec respect, Mgr., vos très obéissants serviteurs, Vigier, 1er consul, Combes, 2ème consul. A St.-Flour ce 23 décembre 1764 » (A.D. P.-de-D. c. 1731) [Doc64]

- Les consuls se « hâtent » le 23 d'avertir d'un événement survenu le 15. On ne peut donc pas être sûr que la présence de la Bête « à deux lieues » concerne le 23 et non le 15.

24-27 décembre **Martial Matthieu, un berger du Besset (La Besseyre-St.-Mary) est assailli par la Bête alors qu'il garde les moutons d'un fermier de Paulhac au-dessus d'Auzenc, sur la montagne du Portus. Il est dévoré. (Pourcher).** [Besset01, Besset02, Besset03]

- Datation imprécise ; Pourcher situe l'attaque après celle du 27 à Chaulhac, mais avant celle du fils Limagne, sans doute le 24. Il est en fait probable qu'il s'agit d'un doublon de l'attaque de Martial Charrade le 18/04/65.
- Michel Dumas n'a pas retrouvé de traces de cette attaque dans les archives.
- Nous trouvons peut-être, dans les attaques du 24 au 30/12, l'indice de l'existence de plusieurs bêtes. En effet, l'attaque du 24 est au « nord » (Chaulhac), celles du 27 au « sud » (Boussefols) et de nouveau au « nord » (Chaulhac et St.-Privat), celle du 28 au « sud » (St.-Martin du Born), celle du 30 au « nord » (Auzenc). Les distances parcourues sont compatibles avec ce que l'on sait des déplacements d'un canidé, mais ces déplacements semblent bien peu « économiques. » On pourrait envisager un animal au sud et un au nord. Il convient cependant d'être prudent. Il est possible que l'attaque de St.-Martin du Born ait eu lieu le 27, « dans la foulée » de celle de Boussefols.

| 24 décembre (Lundi) La Bête dévore un jeune garçon de la paroisse de Chaulhac (lettre, 04/01/65). [Chaulhac]

- Moriceau² indique plus précisément: au Puech.

Un garçon de 16 ans dévoré au Falzet (Chanaleilles). Il est décapité à la porte du village ; la Bête emporte le bras (lettre, 28/12 ; Relation, 04/04/65; journal, 23/06/65).

- D'après Richard et Soulier², la victime du Falzet est le fils Limagne. Voir 08/01/65.

Lettre de M. Duhamel à l'intendant d'Auvergne:

« A St.-Chély le 24 décembre 1764

M., j'ai trouvé ici à mon retour de la chasse que je viens de faire, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. La bête féroce est bien à présent aux environs d'ici car le 20 de ce mois elle a dévoré une fille à 2 lieues d'ici. Cette malheureuse pressée par un besoin était sortie et avait passé dans son jardin qui tient à sa maison. Cette bête qui vraisemblablement était embusquée aux environs, lui sauta dessus et lui arracha le col des épaules et emporta la tête. Le curé de cette paroisse ne m'instruisit de cet accident que le 21 à midi. J'y envoyai sur le champ un maréchal des logis avec 12 dragons à pied avec ordre de garder à vue le cadavre et d'y passer la nuit embusqué avec sa troupe, et d'y attendre mon arrivée. Le lendemain à la pointe du jour je partis d'ici avec le reste de mon détachement et je me portai d'abord dans les forêts de la Baume à 5 lieues d'ici où j'espérais trouver cette Bête. Les paroisses que j'avais faites commander la veille se trouvèrent bien exactement au rendez vous que je leur avais indiqué. Je fus assez heureux pour trouver effectivement cet animal dans la seconde battue, et n'était l'imprudence de 3 de mes dragons qui ne me savaient point posté si près d'eux, j'aurais tiré cet animal à quatre pas, car il venait droit à moi et ne pouvait m'apercevoir; mais les dragons qui n'en savaient rien crurent bien faire de courir après et lui firent changer sa marche. J'en suis inconsolable. 2 de mes fourriers à cheval le poursuivirent cette bête pendant près d'une demie heure toujours prêts à la sabrer, et de si près qu'ils ne voulurent point se servir de leur carabine ni de leurs pistolets; mais il se trouva un marais impraticable où ils ne purent passer à cheval et furent obligés d'abandonner l'animal qui gagna les bois. L'espoir de retrouver le lendemain cette bête dans la partie où je la laissais à la nuit me fit prendre le parti de coucher avec ma troupe sur la paille pour être plus à même de recommencer ma chasse. Je fis en conséquent commander 3 paroisses où j'envoyai les ordres toute la nuit. Tous ce monde se rendit bien exactement, mais une pluie affreuse qui n'a pas discontinué depuis la pointe du jour jusqu'à 6 heures du soir m'a enfin forcé de rentrer sans me permettre de chasser.

Je revins au village où était mon maréchal des logis de garde auprès du cadavre et qui y avait passé 2 nuits sans apercevoir la bête, qui y revenait bien mais que des paysans détournèrent maladroitement. Enfin après avoir remis le cadavre entre les mains des parents pour qu'il puissent le faire enterrer je rentrai ici pour y laisser reposer aujourd'hui ma troupe et lui donner le temps de nettoyer ses armes que la pluie a mouillées. Quoi que je sois inconsolable de n'avoir pu tirer cette bête que j'aurais bien sûrement maintenant si les dragons fussent restés à leur place, j'espère toujours en voir la fin et je me remets demain en chasse. Peut-être serai-je plus heureux; je le désire bien sincèrement, je n'y épargne au moins ni soins ni peine, et je commande une troupe dont je ne saurais trop louer le zèle et la bonne volonté.

D'après les ordres que vous avez bien voulu donner, M., dans votre généralité, je ne doute point que je ne sois informé sur le champ par des avis sûrs, si ce cruel animal y passait, et je m'y porterais avec toute la diligence possible.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Duhamel » (A.D. P.-de-D. c. 1731) [Doc118]

M. Duhamel reçoit l'ordre du comte d'Eu de rejoindre leur quartier général à Langogne: la tête de la Bête étant mise à prix, les troupes deviennent trop onéreuses (lettres, 24/12, 01-3/01/65). Lettre de M. Duhamel au comte d'Eu:

« A St.-Chély, le 24 décembre 1764, à midi.

Mgr., je reçois dans l'instant l'ordre de votre Altesse Sérénissime pour rentrer avec mon détachement. Je partirai demain matin, conformément à ce que vous m'ordonnez, Mgr.. Si j'avais été plus heureux, j'aurais

joui de la satisfaction de pouvoir offrir à votre A. S., pour le premier de l'an, le monstre qui a tant causé de malheurs dans le Gévaudan, car le 23 de ce mois étant en chasse dans les bois de La Baume, à 4 lieues d'ici, j'y trouvai cet animal et n'était l'imprudence de 3 de mes dragons qui ne me sachant point posté si près d'eux et qui coururent dessus cet animal, ne l'avaient fait changer de route, il venait droit à moi sans que je puisse en être aperçu et je l'aurais tiré à 4 pas. 2 fourriers de mon détachement la poursuivirent à cheval, le sabre à la main, pendant plus d'une demi-lieue, toujours prêts à la sabrer, mais un marais impraticable les obligea d'abandonner leur proie.

Votre Altesse Sérénissime, Mgr., peut juger par la satisfaction que j'aurais eu de pouvoir parvenir à délivrer le pays d'un fléau qui le désole, de toute la douleur que j'emporte avec moi de n'avoir pu réussir, après avoir fait tout au monde pour remplir avec succès ma commission, j'en ai l'âme paralysée.

J'ose prendre la liberté, Mgr., de réclamer les bontés de votre A.S. en faveur de mon détachement. Le zèle infatigable avec lequel il s'est conduit et la sagesse avec laquelle il a vécu, me font espérer que vous voudrez bien ne pas les refuser. J'emporte avec moi à cet égard les certificats les plus authentiques de tout le pays.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect... Duhamel. » (Bulletin).

A la suggestion de ses dragons, M. Duhamel écrit cependant au comte de Moncan:

« Il est bien mortifiant pour les soldats, après 2 mois de peines et de fatigues, d'être obligés d'abandonner à d'autres la gloire de délivrer le pays du monstre qui le ravage; puisque ce même pays ne peut plus leur faire des sols de haute paye, les soldats ne demandent rien que la permission d'achever leur ouvrage, et dusent-ils se mettre au pain et à l'eau, ils se feront un point d'honneur de rendre un aussi grand service au pays. » (A.D. P.-de-D. c. 1731)

Même lettre ?

« Mon général... je partis le 19 décembre matin avec ma troupe et je me rendis d'abord au village de Chassignol, où je fis arrêter 6 des principaux paysans que je fis conduire dans les prisons de cette ville. De là, je continuai ma chasse et je battis bien exactement tous les bois et les roches où cet animal se tient d'habitude, mais je ne fus pas assez heureux pour le rencontrer. J'appris dans le cours de ma chasse par un berger que je trouvais, qu'hier [lire: la veille] à 5 heures du soir cette bête avait attaqué auprès du village des Cayres une fille qui heureusement pour elle avait une hache, avec laquelle elle se défendit pendant près d'un quart d'heure contre ce cruel animal et qu'enfin dans le nombre de coups qu'elle lui avait portés, elle l'avait blessée 3 fois et même partagé le museau par le dernier coup de hache qu'elle lui porta, ce qui avait forcé cette bête à abandonner sa proie et s'en aller, en perdant beaucoup de sang. Comme j'étais pour lors fort près du village des Cayres, je me fis conduire sur le champ de bataille, où j'aperçus effectivement l'empreinte des griffes de cette bête, et je terminai ma chasse en venant aboutir au village de Civergols dont est cette fille. Je fis venir cette héroïne qui me montra la hache encore teinte du sang de la bête, dont elle me fit le portrait suivant: cet animal est de la taille d'une vache ou taureau d'un an, la gorge et le ventre blancs, le poil du corps rouge et pas plus long que celui d'un loup, une bande noire le long du dos, dont le poil est fort long, la queue longue comme celle d'un cheval, fort touffue et rougeâtre, tirant un peu sur le noir; les pattes très fortes avec 6 griffes de la longueur d'un doigt, la tête noire, le front fort large, les yeux grands et étincelants et le museau de la longueur de celui d'un cochon avec cette différence que le bout du museau baisse au lieu de se lever. La gueule est extraordinairement large (au moins d'un pied par le portrait que cette fille m'en a fait). Les dents longues sont larges, pointues par le bout et distantes d'un demi-pouce l'une de l'autre. Les oreilles droites et pas plus longues que celles d'un loup. » (Balmelle)

- L'enchaînement des courriers de ce jour pose un petit problème de chronologie. La lettre de M. Duhamel du 1-3/01/65 semble bien indiquer qu'il a reçu ses ordres le 23 au soir en rentrant; mais dans ce cas, les intentions de M. Duhamel dans sa lettre à M. de Ballainvilliers semblent contredire les ordres reçus et sa lettre au comte d'Eu: « *Je me remet demain en chasse* » / « *Je partirai demain matin.* » Par ailleurs, sa réponse au comte d'Eu datée du 24 précise qu'il a reçu ses ordres « dans l'instant. » L'ordre me semble donc être: 1) M. Duhamel écrit sa lettre à M. de Ballainvilliers (le 24 au matin); 2) Il reçoit les ordres du comte d'Eu; 3) Il écrit ses lettres aux comtes d'Eu

(le 24 à midi) et de Moncan. En écrivant sa lettre de début janvier, M. Duhamel confond la lettre reçue de M. de Ballainvilliers le 23 au soir avec celle du comte d'Eu reçue le lendemain.

- Remarquons que M. Duhamel et sa troupe ne partiront en réalité que le 27, après Noël, et non le lendemain comme suggéré par M. Duhamel dans sa réponse au comte d'Eu.
- Voir aussi DND pour une description fort similaire aux A.D. P.-de-D. c. 1734.

Lettre de M. Marie à M. de Ballainvilliers:

« Mgr., la Bête féroce dont on a tant parlé depuis si longtemps et qui a fait tant de ravages dans le Vivarais et dans le Gévaudan n'avait point encore paru dans cette province pour y causer les mêmes désordres. Mais elle s'est montrée le samedi 15 du présent mois de décembre dans la paroisse de Védrines St.-Loup, élection et subdélégation de St.-Flour. Elle a égorgé une fille de l'âge d'environ 30 ans. Suivant différents rapports qui m'en ont été faits le monstre s'est réfugié dans les forêts de M. le comte de La Tour d'Auvergne situées sur les montagnes de Margeride. Je ne doute pas que M. de Monluc, votre subdélégué à St.-Flour, ne vous en aie informé avec plus de précision, étant plus voisin que je ne le suis de la paroisse de Védrines St.-Loup, qui n'aura pas manqué de prendre des éclaircissements plus circonstanciés.

Il y a environ un mois qu'un jeune garçon de la paroisse de ^{Pinols près de celle} Nozeyrolles d'Auvers dans cette subdélégation, fut attaqué par une bête féroce qui [le tomba ?] par terre et lui rongea avec les dents quelque partie de la peau sur la [tête ?]. Au bruit des gens du village de Boussillon où cela est arrivé, qui allaient donner du secours à ce jeune garçon et qui l'avaient entendu crier, la Bête disparut et personne ne put la voir. S'il arrive d'autres accidents qui parviennent à ma connaissance, j'aurai l'honneur de vous en informer et de prendre toutes les précautions que vous m'avez ordonnées par votre lettre du 19 de ce mois. Mais je n'entreprendrai rien et ne ferai faire aucune démarche qu'après des nouvelles bien certaines des ravages que le monstre pourrait causer.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Marie. A Langeac le 24 décembre 1764 » (A.D. P.-de-D. c. 1731) [Doc52]

Lettre de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers:

« A St.-Flour le 24 décembre 1764 à 11 heures du soir

Mgr., j'ai l'honneur de vous faire passer le paquet que M. Duhamel vient de m'adresser. L'express partit le vendredi aussitôt que je reçus votre lettre, et il a demeuré jusques à ce moment à revenir, n'ayant pu joindre plus tôt cet officier qui était à la poursuite de cette bête féroce.

Il est certain que cet animal parut dans les montagnes de la Margeride le 15 du présent au lieu des Gayx, paroisse de Védrines St.-Loup, et qu'elle y dévora une fille. Elle attaqua aussi dans le même temps un jeune homme à qui elle enleva avec la griffe une partie de la peau du crâne, qui fut heureusement secouru, au village de Chanteloube, mais on ne l'a plus vue depuis ce temps. Les paysans de la paroisse de Védrines St.-Loup firent aussitôt des battues dans partie des bois de la Margeride qui sont immenses et contigus. Ils sont venus me trouver ^{pour me dire} qu'ils étaient prêts à faire de leur mieux pour la destruction de ce monstre, et qu'il était essentiel de commander toutes les paroisses qui bordent la Margeride, qui sont au nombre de 16, dont 3 sont de la subdélégation de ~~Brioude~~ Langeac, telles que sont Pinols, [Ragheade ?] et Chastel. Je serai fort exact à vous donner des nouvelles sûres de tout ce qui se passera, j'en ferai pareillement part à M. Duhamel. J'ai instruit les paroisses de vos intentions à ce sujet.

Le marché est fait avec l'express à 24 [sous] par jour, et il a reçu à compte 4 [livres] 16 [sous].

J'ai l'honneur d'être avec respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Montluc. » (A.D. P.-de-D. c. 1731) [Doc211]

- Cette lettre est attribuée par Fabre à M. Lafont, le 15/12, sans références.

26 décembre (Mercredi) L'intendant d'Auvergne envoie à ses délégués l'ordre de promettre en son nom 600 livres de récompense à qui « tuerait et reporterait la Bête » et de mettre des placards pour en informer les paroisses intéressées. (Fabre). [Lettre de Mende, reprise dans le Courrier du 08/01/65:](#)

« C'est à notre grand regret que nous avons de quoi démentir le bruit qui s'est répandu que la Bête féroce qui a fait tant de carnage dans nos cantons était morte: elle n'est malheureusement que trop vivante, et nous en avons eu tout récemment une preuve aussi convaincante qu'elle est funeste. Un dragon des volontaires de Clermont Prince, et l'un de ceux de la compagnie qui a été détachée pour poursuivre ce féroce animal et tâcher d'en délivrer le pays, se rendit ici le 22 de ce mois, pour annoncer qu'une jeune fille de 12 ans en avait été dévorée la veille dans la paroisse du Fau de Peyre de ce diocèse. A cette nouvelle, la compagnie de dragons se rendit incessamment sur la place, dans l'espérance de voir l'animal et de le tuer; se fondant sur ce qu'on avait ouï dire, qu'il ne manquait pas de revenir à l'endroit où il avait fait son coup 24 heures après, pour lécher le sang des personnes qu'il avait dévorées. Mais l'espérance des dragons fut frustrée, et leur course infructueuse; l'animal ne parut point, soit que son appétit pour le sang humain ne soit pas aussi périodique qu'on l'a cru, soit qu'il l'ait réprimé en apercevant de loin la troupe guerrière qui le prévenait au rendez-vous. L'agilité de cette méchante bête égale sa cruauté; elle fait environ 8 lieues par heure, ainsi qu'on l'a reconnu par les fracas qu'elle a fait dans un jour en différents endroits. Comme elle n'avait fait périr personne depuis le 25 du mois dernier qu'elle dévora une jeune femme dans la paroisse d'Aumont, aussi de ce diocèse, on la croyait écartée du Gévaudan, et l'on commençait à se rassurer. Mais le nouveau coup qu'elle vient de faire, a renouvelé la consternation parmi les habitants de la campagne, et l'y a même d'autant plus augmentée, qu'après tant d'expériences, on n'ose presque plus espérer d'être délivré d'un animal qui se montre aussi rusé que cruel, et qui réussit également bien à éviter ceux qui le cherchent, et à surprendre ceux qui le fuient. » (Généal43) [Doc138]

- L'auteur de la lettre ignore la mort de Catherine Chastang le 15/12, et ne parle pas des attaques non mortelles.

27 décembre (Jeudi) M. Duhamel et ses dragons rentrent à Langogne pour 8 jours (lettre, 20/01/65). La Bête attaque un jeune homme de Chaulhac (lettre, 04/01/65). Aussitôt après, à St.-Privat-du-Fau, elle agresse un jeune garçon ; un groupe de voisins vient à son secours, juste à temps pour lui éviter la mort. [Privat03/04] Vers la même date, la Bête aurait tué et dévoré une fille de 20-21 ans à Pradels, près de St.-Chély (Pourcher). [Pradels]

- Il peut s'agir de la ferme des Pradels, près de St.-Chély-d'Apcher ; ou d'un doublon de l'attaque du 22/12 à Prades d'Aubrac, près de St.-Chély d'Aubrac, ou des 02/01/65 ou 01/65.

Lettre de M. de St.-Florentin à M. de l'Averdy, en réponse à celle du 18, l'informant de l'action de M. Duhamel au Puech (Pourcher). Au hameau de Boussefols (Rieutort de Randon), la Bête dévore Jeanne Bonnet, 15 ans (Acte, 28/12; Relation, 04/04/65; lettre, 02/01/65).

- Par cette attaque, la Bête fait se rejoindre son « ancien » territoire et son « nouveau ». Elle y reviendra à d'autres reprises.
- La relation du 04/04/65, officielle mais plus distante, donne la date du 26/12, tandis que la lettre du 02/01/65, non officielle mais plus proche, date correctement l'attaque du 27/12.
- Impossible de savoir si l'attaque de Boussefols a eu lieu avant ou après celles de Chaulhac et de St.-Privat. On peut penser que la Bête a d'abord attaqué au nord, puis est descendue vers Rieutort, où elle frappera le lendemain, avant de remonter le 30 vers le Besset.

M. de Ballainvilliers rédige des minutes au sujet de la Bête:

« M. le contrôleur général, et M. de St.-Florentin le 27 décembre 1764

Minute de la main de M. de Ballainvilliers, intendant d'Auvergne, au sujet de la bête du Gévaudan
Pour le compte du nouveau contrôleur général et commandant en la [?] de ma province

Il y a un mois qu'il avait donné des ordres [au capitaine ?] Duhamel, capitaine des volontaires de Clermont, de donner la chasse à une bête fauve qui a dévoré plusieurs personnes dans le Vivarais et le Gévaudan

dan; il me manda à ce même temps que [le capitaine ?] Duhamel soit chargé de suivre cette bête en Auvergne si elle y passait. J'écrivis en conséquence aux consuls des différentes villes et à mes subdélégués de faire fournir le logement et la subsistance à la troupe [du capitaine ?] Duhamel composée de 40 hommes à pied et 27 à cheval en payant de gré à gré. Je me suis au même temps assuré de personnes sûres pour donner [au capitaine ?] Duhamel des avis certains sur la marche de cette bête féroce et les effets de sa cruauté si on la voyait paraître en Auvergne. J'apprends dès aujourd'hui qu'elle est actuellement dans les bois de la Margeride à deux lieues de St.-Flour et que le 15 de ce mois elle a dévoré à 10 heures du matin auprès du village de Sistrières près la Margeride une fille de 44 ans nommée Catherine Chastang de la paroisse de Védrines St.-Loup; la tête de cette fille a été trouvée à 100 pas du corps et le corps était dévoré en partie. Elle fut surprise par cet animal en gardant ses bestiaux.

Quelques jours avant elle avait dévoré un enfant de 16 ans à Pinols.

Les consuls de St.-Flour [?] ont donné avis [au capitaine ?] Duhamel, mais j'ai peine à croire que cet animal fauve ne quitte point les rochers et les montagnes de la Margeride pour venir en plaine. La troupe [du capitaine ?] Duhamel saura réussir à la détruire. J'ai pensé que les gens du pays qui connaissent les détours de ce pays [?] et dépourvus de tout parviendront plus aisément avec les torches [fauves ?] et leurs armes à surprendre et tuer cet animal que la troupe [du capitaine ?] Duhamel qui ne pourrait manœuvrer dans ce pays inconnu et dangereux à cause des creux remplis de neige dans lesquels il pourrait perdre beaucoup de monde.

Ainsi au même temps que [le capitaine ?] Duhamel porterait sa troupe dans la plaine pour y attendre l'animal féroce au débouché des montagnes j'ai pensé qu'il fallait engager les gens du pays à faire des battues [??] pour surprendre l'animal et afin de les déterminer à l'exécution des ordres que je leur donne et qu'il serait trop long de vous détailler, j'ai pensé qu'il était juste de permettre une gratification de 600 livres à ceux qui pourraient tuer cette bête féroce. Je crois [?] que les fonds de la capitation ne pouvaient être mieux employés et j'ai pensé qu'il ne fallait pas perdre un instant pour se déterminer.

J'aurai l'honneur de vous rendre compte de la suite des précautions que j'ai cru devoir prendre. » (A.D. P.-de-D. c. 1731) [Doc212]

- Mille mercis à M. Viret, maître de conférence en histoire moderne à l'université de Caen, qui grâce à l'intercession de M. Moriceau a bien voulu déchiffrer ce document très difficile.
- Ce document contient la première mention historique de l'expression « Bête du Gévaudan. »

28 décembre (Vendredi) M. de St.-Priest écrit à M. de l'Averdy (Pourcher). La Bête paraît au bois de St.-Martin du Born. Elle épie une fille de 12 ans et se prépare à s'élaner sur elle. L'enfant l'ayant aperçue court à son père, en criant : « Voici la Bête, mon père, défendez-moi. » Le père épouvanté, n'ayant pour arme qu'un gros bâton, a beaucoup de peine à défendre sa fille, en s'escrimant de son mieux contre la Bête. Les bêtes à cornes que cet homme faisait paître viennent à son secours. Le combat dure près d'un quart d'heure. L'homme rapporte le fait à M. de Courbière (lettre, 02/01/65). Le « Poème d'Ignon » (DND) affirme que l'enfant est dévorée.

- Si cette attaque correspond à celle mentionnée par l'abbé Trocellier (DND), l'attaque aurait eu lieu au Mouilhet, un peu à l'est de Rieutort-de-Randon.
- La lettre du 02/01/65 date cette attaque du lendemain de celle de Boussefols (le 27/12).
- Les recherches de Moriceau ont révélé que la victime était Élisabeth Brouillet, par la suite épouse Malige (voir l'index pour les problèmes de noms). C'est également à lui que nous devons le document suivant.

Tradition orale:

« En 1765, la Hyène dévastait la Lozère. Les bergers et les pâtres ne sortaient qu'avec des fusils pour les plus riches, des bâtons surmontés d'une lame pour les plus pauvres. Or, un jour du printemps, une fillette de (Bachalas) Malige était montée « as Clauzels » près de « los Gazellos » pour faire paître un troupeau de vaches où il y avait du « Bourratol » [génisses et taurillons]. Son grand-père l'accompagnait. On était vers

le milieu de la journée quand soudain la petite dit à son grand-père: « Regardez là-bas à l'horizon du côté de Charpal, il y a une grosse bête ! Le grand-père y voyait mal mais bientôt il fut convaincu que c'était la hyène: « Monte sur ce rocher, ma petite (droulete) afin que je te défende ! »

La Bête s'approcha et voulait manger la fillette car elle préférait les femmes. Le grand-père la protégeait en se défendant avec son bâton surmonté d'une lame. La bête tournait autour du rocher et le grand-père aussi. Mais il était vieux et il se fatiguait. Au bout de 2 heures il dit à sa petite-fille: « Je n'en peux plus. Prie la Sainte Vierge pour nous sauver. »

La petite se mit à réciter son chapelet. A ce moment-là, le « Bourratol » qui était resté impassible approcha de la Hyène et se mit à l'attaquer à coups de cornes. Celle-ci fut obligée de s'enfuir devant une telle attaque. Elle se dirigea vers Boussefols, village de Rieutort et le soir même mangea une fillette. Quand à la petite-fille qui avait ainsi été sauvée, elle se maria plus tard à « Chibalio, » c'est-à-dire Brouillet. » (Mori-ceau2)

- Noter que cette version inverse les attaques de Boussefols et de St.-Martin.

Enterrement de Jeanne Bonnet:

« Enterrement. Jeanne Bonnet, fille légitime de feu Jean Pierre Bonnet du lieu de Boussefols paroisse de Rieutort, âgée de 15 ans, a été dévorée par une bête féroce qui fait beaucoup de ravage dans les cantons le 27 et a été inhumée le 28 décembre 1764 dans le cimetière de ladite paroisse. Présents Jean Baptiste Del-rane son parâtre dudit lieu de Boussefols et François Bouler dudit lieu de Rieutort, illettrés comme ont dit de cela requis. Giral, curé. » (A.D. 48 EDT 127 GGDumas, liste) [Doc136]

Lettre de Ranc, curé de Rauret :

« La bête féroce passa sur une terre dépendant du Cheylard qu'on appelle le Villeret d'Apcher, à une lieue du château où elle emporta la tête d'un enfant à la porte du village et le bras sans lui faire aucune autre blessure au reste du corps qu'il laissa sur la place. » (A.D. 43 110J38).

- Décapitation, pas d'indication quand aux témoins. Le « Villeret d'Apcher » est le Villeret de Chanaillies ; il est probable que l'attaque soit celle du 24/12 au Falzet, proche du Villeret.

29 décembre (Samedi) Lettre de Mende dépeignant la consternation générale, reprise dans la Gazette de France du 14/01 et la Suite de la Clef de février 1765 :

« La bête féroce dont on a déjà parlé il y a quelque temps dans les papiers publics, après avoir porté l'effroi et causé des ravages dans plusieurs provinces, est depuis quelque temps dans la nôtre. On la vit il y a peu de jours à 10 lieues d'ici auprès de Saint-Flour et elle est actuellement dans nos environs. Elle a dévoré avant-hier une petite fille qui gardait les bestiaux à une lieue d'ici. Un détachement de dragons a été pendant 6 semaines à sa poursuite sans avoir pu l'apercevoir. La province a proposé une récompense de 1000 écus pour quiconque tuera cet animal, mais personne n'a pu encore trouver le moment de l'attaquer. » (Gazette de France, 14 janvier 1765)

Lettre de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers: il loue les paysans de la région pour leur intrépidité (Smith). Même lettre ?

« (la Bête) parcourait un espace de plusieurs lieues avec une agilité sans égale dans peu d'heures. » (A.D. P.-de-D. c. 1731).

31 décembre (Lundi) L'évêque de Mende consacre et envoie dans toutes les paroisses de son diocèse un mandement qui tente d'expliquer la provenance du fléau et qui ordonne des prières publiques. Ce texte est lu et commenté dans toutes les églises.

« Mandement de Mgr. l'évêque de Mende, pour ordonner des prières publiques à l'occasion de l'animal anthropophage qui désole le Gévaudan. A Mende, chez la veuve de François Bergeron, imprimeur du Roi, de Mgr. l'évêque, du collège et de la ville. M. DCC. LIV.

Mandement de Mgr. l'évêque de Mende Gabriel-Florent de Choiseul-Beaupré, par la miséricorde divine, et la grâce du St.-Siège apostolique, évêque, seigneur et gouverneur de Mende, comte du Gévaudan, conseiller du Roi en tous ses conseils: A tous les chapitres, prieurs, curés et communautés séculières et régulières, exemptes et non exemptes de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Jusqu'à quand, Seigneur, vous mettrez-vous en colère, comme si elle devait être éternelle ? Jusqu'à quand votre fureur s'allumera-t-elle comme un feu ? *Tels étaient, nos très chers frères, les cris plaintifs et redoublés que le saint Roi David ne cessait de pousser vers le Ciel, pour l'intéresser à ses malheurs. A qui ce langage dicté par la douleur peut il mieux convenir qu'à nous, sur qui le bras du Seigneur s'est si fort appesanti ? Nous avons ressenti avec presque tous les peuples de l'Europe, les calamités d'une longue guerre qui a dépeuplé les provinces, et épuisé les états. A peine commencions-nous à goûter les douceurs de la paix, qu'elle a été troublée par de nouveaux malheurs: la mortalité des bestiaux, le dérangement des saisons, les grêles et les orages ont porté la désolation et la stérilité dans nos campagnes; ils ont enlevé au laboureur d'ailleurs sans ressource, le pain nécessaire à sa subsistance, et qu'il avait arrosé d'avance de ses sueur et de ses larmes. Mais toutes ces choses n'étaient que le commencement des douleurs (a), et les faibles préludes de ce qui devait nous arriver dans la suite. Ce premier malheur étant passé, en voici encore 2 autres qui suivent... en voici un troisième, plus terrible que tous ceux qui ont précédé. Vous ne l'éprouvez que trop, N.T.C.F. [Nos Très Chers Frères] ce fléau extraordinaire, ce fléau qui nous est particulier, et qui porte avec lui un caractère si frappant et si visible de la colère de Dieu contre ce pays. Une bête féroce, inconnue dans nos climats, y paraît tout-à-coup, comme par miracle, sans qu'on sache d'où elle peut venir. Partout où elle se montre, elle y laisse des traces sanglantes de sa cruauté: la frayeur et la consternation se répandent; les campagnes deviennent désertes; les hommes les plus intrépides sont saisis à la vue de cet horrible animal, destructeur de leur espèce, et n'osent sortir sans être armés; il est d'autant plus difficile de s'en défendre, qu'il joint à la force, la ruse et la surprise. Il fond sur sa proie avec une agilité et une vitesse incroyable, dans un espace très court; vous le savez, il se transporte dans des lieux différents et fort éloignés les uns des autres: il attaque de préférence, l'âge le plus tendre, et le sexe le plus faible, même les vieillards, en qui il trouve moins de résistance. Mais pourquoi vous peindre les funestes qualités de ce monstre, dont vos propres malheurs ne vous ont que trop instruits ? Est-ce que nous cherchons à rouvrir des plaies qui saignent encore, et à renouveler la douleur de tant de familles désolées qui pleurent la perte de leurs enfants, et de leurs proches dont les membres ont servi de pâture à cette horrible bête et qui sont devenues les victimes infortunées de sa voracité ? A Dieu ne plaise que nous voulions aigrir des maux qui nous déchirent les entrailles. Que ne pouvons-nous les adoucir, essuyer vos larmes, et vous donner la consolation dont vous avez besoin ? C'est le seul intérêt de votre salut qui nous force à parler sur un sujet si triste, et si nous vous retraçons l'image de vos malheurs, ce n'est que pour vous en montrer la cause et le remède.*

La justice de Dieu, dit St.-Augustin, ne peut permettre que l'innocence soit malheureuse, la peine qu'il inflige, suppose toujours la faute qui l'a attirée. De ce principe il vous est aisé de conclure que vos malheurs ne peuvent venir que de vos péchés. C'est là la source funeste qui le produit: n'en doutez pas, N.T.C.F. c'est parce que vous avez offensé Dieu, que vous voyez aujourd'hui accomplir en vous à la lettre, et dans presque toutes leurs circonstances, les menaces que Dieu faisait autrefois par la bouche de Moïse contre les prévaricateurs de sa Loi: J'armerai contre eux, leur disait-il, les dents des bêtes farouches, et la fureur de celles qui se traînent et qui rampent sur la terre. L'épée les percera au dehors, et la frayeur au dedans, les jeunes hommes avec les vierges, les vieillards avec les enfants si vous ne m'écoutez point, et que vous n'exécutez point tous mes Commandements voici la manière dont j'en userai aussi avec vous: je vous punirai bientôt par l'indigence... Je ferai que le ciel sera pour vous comme du fer et la terre comme d'airain, tous vos travaux seront rendus inutiles. La terre ne produira point de grains, ni les arbres ne donneront point de fruits; que si vous vous opposez encore à moi et que vous ne vouliez point m'écouter, je multiplierai vos plaies 7 fois davantage à cause de vos péchés. J'enverrai contre vous des bêtes sauvages qui vous consumeront vous et vos troupeaux, qui vous réduiront à un petit nombre, et qui, de vos chemins, feront de déserts, à cause que la crainte que vous aurez de ces bêtes vous empêchera de sortir pour vaquer à vos affaires. Ils se sont remplis et rassasiés, leur dit-il encore et après cela ils ont élevé leur cœur, et ils m'ont oublié; et moi je serai pour eux, comme une lionne, je les attendrai comme un léopard sur le chemin de l'Assyrie. je viendrai à eux

comme une ourse à qui on a ravi ses petits. Je leur ouvrirai les entrailles et leur foie sera mis à découvert, je les dévorerai comme un lion et la bête farouche les déchirera.

Les divines Écritures nous fournissent de fréquents exemples de châtiments pareils à ceux que nous éprouvons. Car sans nous arrêter ici aux différentes plaies dont Dieu frappa les Égyptiens avec leur Roi, à cause de leur obstination invincible à vouloir retenir dans les fers son peuple malgré lui, qui peut ignorer les punitions éclatantes que la révolte et l'ingratitude des Israélites attirèrent sur leurs têtes criminelles ? Se soulèvent-ils contre Moïse par leurs murmures ? le Seigneur envoie aussitôt contre le peuple des serpents dont la morsure brûlait comme le feu, et qui en blessèrent ou tuèrent plusieurs (Nombres, chap. XXI, v. 6). Des petits enfants s'étant moqués d'Élisée, lorsqu'il faisait son chemin, ce prophète les regardant, les maudit au nom du Seigneur: en même temps deux ours sortirent du bois, et s'étant jetés sur cette troupe d'enfants, ils en déchirèrent 42 (IVme livre des Rois, chap. II, v. 23, 24). Un homme envoyé de Dieu, pour prédire au roi Jéroboam ce qui devait arriver longtemps après lui, n'exécute qu'en partie les ordres qu'il en avait reçus et les viole dans un seul point, trompé par un vieux prophète, qui l'assure que Dieu n'exigeait rien plus de lui, il croit à la parole de cet homme plutôt qu'à celle de Dieu; mais la désobéissance et la crédulité ne tardèrent pas à être punies. Comme il était en chemin pour s'en retourner, un lion le rencontra, qui le tua (IIIme Livre des Rois, chap. XIII, v. 24). Le roi des Assyriens fit venir des habitants de Babylone, etc... et les établit dans la ville de Samarie, en la place des enfants d'Israël... Mais lorsqu'ils eurent commencé à y demeurer, comme ils ne craignaient point le Seigneur, le Seigneur envoya contre eux des lions qui les tuaient (IVme Livre des Rois, chap. XVII, v. 25).

Ce peu d'exemples que nous choisissons parmi bien d'autres, suffit pour convaincre, N.T.C.F., que dans tous les temps, Dieu a puni les péchés des hommes par des supplices semblables à celui dont vous éprouvez aujourd'hui toute la rigueur. Ne demandez donc plus d'où est venue la bête féroce qui fait tant de ravages parmi nous. Ne vous mettez point en peine de savoir comment a-t-elle pu pénétrer jusqu'à vous; c'est le Seigneur irrité qui l'a lâchée contre vous; c'est le Seigneur qui dirige sa course rapide vers les lieux où elle doit exécuter les arrêts de mort que sa justice a prononcés. Tel est l'ordre immuable de cette justice éternelle que l'homme ne puisse se révolter contre son Créateur sans soulever contre lui toutes les créatures: sa révolte lui a fait perdre l'empire absolu qu'il lui avait donné sur tous les animaux; et cette même révolte a donné une espèce de domination et de supériorité sur l'homme, puisque celui-ci est souvent livré à leur fureur en punition de ses péchés: la voix de son crime semble les appeler pour venger l'injure faite à leur maître commun. Il armera, nous dit l'Esprit saint, ses créatures pour se venger de ses ennemis... et tout l'univers combattra avec lui contre les insensés qui n'auront pas craint de lui désobéir et de secouer son joug.

Pères et mères qui avez la douleur de voir vos enfants égorgés par ce monstre que Dieu a armé contre leur vie, n'avez-vous pas lieu de craindre d'avoir mérité, par vos dérèglements, que Dieu les frappe d'un fléau si terrible ? Souffrez que nous vous demandions ici compte de la manière dont vous les élevez; quelle négligence à les instruire ou faire instruire des principes de la religion et des devoirs du Christianisme ? Quel soin prenez-vous de leur éducation ? Au lieu de leur apprendre de bonne heure, et dès leurs plus tendres années, à craindre Dieu et à s'abstenir de tout péché, à l'imitation de Tobie; au lieu de leur recommander, comme faisait ce saint homme à son fils, d'avoir Dieu dans l'esprit tous les jours de leur vie, et de ne jamais violer ses préceptes, d'être charitables en la manière qu'ils pourront, et de soulager les besoins de leur prochain selon leur pouvoir; au lieu de leur inspirer de l'éloignement pour l'orgueil, pour les moindres injustices et surtout une grande horreur pour ce péché que l'Apôtre défend de nommer; bien loin de leur faire aimer l'état dans lequel Dieu les a fait naître, de leur faire regarder la pauvreté même comme un trésor, lorsqu'elle est accompagnée de la crainte de Dieu, et de la pratique du bien, ne leur inspirez-vous pas des sentiments tout opposés d'ambition, d'orgueil, de mépris pour les pauvres, de dureté pour les misérables ? On vous voit bien moins occupés de leur salut que de leur fortune et de leur avancement, pour lequel tout vous paraît légitime, et ces passions naissantes que vous auriez dû arrêter et étouffer par des corrections salutaires, vous prenez soin au contraire de les nourrir et d'en faire éclore le germe; heureux encore si vous n'étiez pas les premiers à les pervertir et les corrompre par la contagion de vos mauvais exemples ! Après cela faut-il être surpris que Dieu punisse l'amour dérégulé que vous avez pour eux par tant de sujets d'afflictions et de douleur qu'ils vous préparent dans la suite de votre vie ?

Quelle dissolution et quel dérèglement dans la jeunesse de nos jours ! La malice et la corruption se manifestent dans les enfants, avant qu'ils aient atteint l'âge qui peut les en faire soupçonner. Ce sexe, dont le

principal ornement fut toujours la pudeur et la modestie, semble n'en plus connaître aujourd'hui; il cherche à se donner en spectacle, en étalant toute sa mondanité; il se fait gloire de ce qui devrait le faire rougir. On le voit s'occuper à tendre des pièges à l'innocence, à usurper un encens sacrilège et à s'attirer, jusque dans nos temples, des adorations qui ne sont dues qu'à la divinité. Une chair idolâtre et criminelle qui sert d'instrument au démon, pour séduire et perdre les âmes, ne mérite-t-elle pas d'être livrée aux dents meurtrières des bêtes féroces qui la déchirent et la mettent en pièces ?

Ce n'est pas que nous regardions comme coupables toutes les personnes qui ont eu le malheur de périr de cette sorte. Dieu peut avoir permis ces tristes événements pour des raisons qui regardent leur salut et leur bonheur éternels; mais cela n'empêche pas que Dieu ne leur ait fait subir la peine due aux péchés de leurs parents: Je suis, nous dit-il, le Seigneur votre Dieu, le Dieu fort et jaloux, qui venge l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et quatrième génération. (*Exode, chap. XX, v. 5*).

Prenons cependant bien garde, N.T.C.F., de ne pas rejeter les malheurs, dont nous sommes affligés, sur le péché de certaines personnes, comme si les nôtres n'y avaient pas contribué. L'iniquité est généralement répandue: aucun état, quel qu'il soit, ne peut se flatter d'en être exempt, l'abomination a pénétré dans le lieu saint, on ne cesse de le profaner par l'abus des sacrements, par les irrévérences et les sacrilèges. Où trouvons-nous le remède à tant de maux ? Dans un véritable et sincère repentir, dans les larmes de la pénitence. Nous sommes effrayés, lorsque nous voyons le danger si près de nous, nous le grossissons même; mais au lieu de pousser si loin nos frayeurs, tremblons plutôt sur nos péchés qui doivent faire le plus juste sujet de nos craintes. Entrons dans le dessein de Dieu qui ne nous frappe que pour nous guérir; si nous cessons de l'offenser, ses vengeances cesseront aussi. Sa colère fera place à ses anciennes miséricordes. Le monstre redoutable qui exerce sa fureur contre nous, ou sera exterminé, ou Dieu le fera disparaître de nos contrées pour ne plus revenir.

Loin de nous cette pensée folle que cet animal est invulnérable et indestructible; que les pasteurs et tous ceux qui sont chargés du soin des âmes s'appliquent à dissiper, par de solides instructions, ces contes fabuleux dont le peuple grossier aime à se repaître, et à bannir de son esprit tout ce qui ressent l'ignorance et la superstition. Cet animal, tout terrible qu'il est, n'est pas plus que les autres animaux à l'épreuve du fer et du feu; il est sujet aux mêmes accidents et à périr comme eux. Il tombera infailliblement sous les coups qu'on lui portera, dès que les moments de la miséricorde de Dieu sur nous seront arrivés.

Hâtons-les, ces moments si désirables, par nos larmes et nos gémissements. Déjà cette miséricorde nous a ouvert une ressource. Les États de la province, sensibles aux calamités de ce pays, ont accordé une gratification à celui qui l'en délivrera, et nous avons lieu d'espérer que plusieurs bras s'armeront pour nous secourir.

Mais soyons bien persuadés que ces moyens humains et tous ceux que nous sommes obligés d'employer pour notre défense, n'auront d'autre succès que celui qu'il plaira à Dieu de leur donner. Supplions-le donc très instamment de les bénir et de les faire réussir. Nous avons pour cet effet ordonné des prières publiques dans les lieux qui commencèrent d'être infestés par cette cruelle bête; mais ses ravages s'étant multipliés, et le mal croissant toujours, l'humanité, la religion, notre propre intérêt, tout nous oblige à prendre part aux frayeurs et à la désolation de nos frères. Et quand nous n'aurions rien à craindre pour nous, pourrions-nous n'être pas touchés du triste état où nous les voyons réduits ? Pourrions-nous refuser à l'histoire affreuse de leurs malheurs les sentiments d'une compassion et d'une tristesse chrétienne, si la nature de leurs maux ne nous permet pas de leur offrir des secours qu'ils ne peuvent attendre de nous, n'y aurait-il pas de l'inhumanité à leur refuser celui de nos prières ? Tâchons de concourir à leur délivrance en la manière que nous pouvons. Ne cessons point de la demander à Dieu; unissons-nous pour lui faire une sainte violence, qui ne peut manquer de lui être agréable, dès que la charité pour nos frères en est le principe. Redoublons pour eux nos supplications et nos prières, accompagnons-les de ces sentiments de foi et de componction capables de les faire monter devant le trône du Seigneur et d'aller lui arracher des mains les fléaux dont il nous afflige.

A ces causes, l'on fera les prières de 40 heures, où l'on chantera le Domine non secundum peccata nostra etc. avec le verset Ostende nobis etc., et l'oraison Pro quacumque tribulatione, qui commenceront dans notre cathédrale dimanche prochain sixième de janvier et nous ordonnons que dans toutes les églises collégiales, paroissiales et des communautés séculières et régulières, exemptes, et non exemptes de notre diocèse, les mêmes prières soient faites pendant 3 dimanches consécutifs, à commencer au dimanche après la réception de notre présent mandement; et que tous les prêtres du diocèse ajoutent à leur messe la Collecte Pro quae-

cumque tribulatione, jusqu'à ce qu'il aura plu à Dieu de nous exaucer. Donné à Mende dans notre palais épiscopal, le 31 décembre 1764.

+ Gabriel-Florent, évêque de Mende.

De par Mgr. St.-Just. » (A.D. Lozère I 195). [Doc91]

- « *Collecte pro quaecumque tribulatione* » signifie « prière pour toutes les épreuves. » Il ne s'agit pas d'une quête.
- Pour une analyse du mandement à la lumière des convictions jansénistes de Choiseul-Beaupré, voir Smith.

Lettre de M. de St.-Florentin à M. de Ballainvilliers:

« A Versailles le 31 décembre 1764.

Je vous suis obligé, M., de votre attention à m'informer des maux que la bête féroce qui a ci-devant désolé le Vivarais a déjà faits dans la partie de l'Auvergne où elle s'est réfugiée. Vous avez pensé avec raison que le meilleur moyen de la détruire était d'engager par l'espoir d'une récompense les gens du pays même à la poursuivre. Comme on augmentera sans doute l'encouragement en augmentant la gratification, le Roi trouve bon que vous promettiez jusqu'à 1200 livres et elles seront payées sur le champ à celui ou à ceux qui auront tué cet animal. L'expérience de ce qui s'est passé en Languedoc a fait connaître le peu de succès que l'on devait attendre du détachement de troupes par lequel on lui faisait donner la chasse, et l'on a pris le parti de le rappeler.

Je vous prie de continuer à me faire part de tout ce que vous apprendrez à ce sujet. »

En marge de la lettre:

« M. le comte de St.-Florentin

Bête féroce qui dévore journellement des personnes en Vivarais, Gévaudan et qui est parvenue sur les frontières d'Auvergne.

M. de Ballainvilliers » (A.D. P.-de-D. c. 1731) [Doc65]

Décompte des dépenses du diocèse:

« <i>Frais de la troupe de M. Duhamel</i>	1596 l.
<i>Pour frais de différentes chasses faites par les chasseurs de Marvejols et autres dépenses</i>	455 l. 9 s.
<i>Pour plomb fourni aux chasseurs de la Bête féroce</i>	50 l. 12 s.
<i>A l'exprès qui porta les ordres à M. Duhamel pour son changement de Langogne</i>	24 l.
<i>A un exprès envoyé à M. Duhamel à Langogne</i>	3 l.
<i>A un exprès envoyé à M. Duhamel à St.-Chély</i>	3 l.
<i>Pour l'accommodage de quelques fusils</i>	3 l. 10 s.
<i>A un exprès envoyé 2 fois à St.-Chély et à Marvejols pour y porter le délogement des dragons</i>	9 l.
<i>Aux exprès envoyés dans les communautés pour y porter la lettre circulaire concernant la gratification accordée par la province</i>	45 l. 8 s.
<i>Aux exprès qui ont porté des lettres circulaires pour la chasse générale</i>	20 l. 6 s. »

(Pourcher).

- Le total indiqué par Pourcher (744 livres 10 sols) ne correspond pas à la somme des postes indiqués (614 livres 5 sols).

Achèvement de *l'Encyclopédie*. Le marquis de Morangiès est avisé par l'évêque de Mende que le roi, mieux informé, lui rend sa confiance. Toutefois, l'âge et son état de santé ne lui permettent pas de reprendre du service (Colin). Une notice intitulée *Observations de M. Holker inspecteur général des manufactures étrangères pour améliorer les bêtes à laine et les pâturages* indique qu'en cette année les moutons du Gévaudan sont en piteux état sanitaire, le cheptel diminue surtout du fait de mauvaises techniques d'élevage: gros manque d'hygiène dans les bergeries notamment avec les moutons obligés de se coucher sur le fumier jamais nettoyé. Le manque de pâturages est aussi évoqué (Soulier, liste). La baronie de St.-Alban est de tour en Gévaudan (Armorial des Etats du Languedoc). Archives départementales de la Lozère, Mende: St.-Alban, EDT 132 GG6.

Janvier – Juin Les justices de Chanteuges et Pinols ne rapportent aucun crime ou délit méritant peine afflictive (A.D. P.-de-D. c. 1578).

Janvier L'année commence par 5 jours d'inondation suite à une crue de l'Allier (Aubazac). La Bête dévore une fille au village du Villaret (St.-Chély-en-Rouergue), au-dessous du bois d'Aubrac. Elle veut ensuite en attaquer une autre dans un autre village de la même paroisse, mais en est empêchée par le père de la fille, qui vient à sa rencontre (journal, 23/06).

- S'il y a un Villaret sur la paroisse de St.-Chély, je ne le trouve pas; le plus proche me semble être Le Vilaret, paroisse de Crouzets, au sud-est. Un autre se trouve sur la paroisse de Prades d'Aubrac.
- Pas de traces dans les registres de St.-Chély ou de Prades d'Aubrac.

Tradition selon Pourcher:

« Un fort chasseur, disait-on, l'avait rencontrée dans une cour bien close; à ses cris des bons gaillards, ses camarades, s'y rendirent. Ils sont munis de fusils et de poignards. Leurs armes à feu sont charmées, la poudre est du sable, ou plutôt du lait caillé ! Alors, en vigoureux guerriers, ils saisissent leurs sabres, la Bête leur montre les dents, déjoue leurs coups, saute la haute muraille et sans coup férir décampe. Ils la poursuivent le sabre à la main; de temps en temps la Bête les attend et quand ils arrivent presque auprès d'elle, d'un saut elle est loin et semble avoir l'intelligence de se moquer d'eux. »

- Date très incertaine; fournie par Pourcher dans le contexte de Janvier 1765. Certains éléments (muraille, poursuite sabre au clair) font penser à la chasse de M. Duhamel.

London Magazine:

« Mende, December 21. The wild beast, which hath ravaged several provinces, has been for some time in ours. He was seen a few days ago near St.-Flour, ten leagues from hence, and he is now in our neighbourhood. The day before yesterday he devoured a little girl who looked after cattle. A detachment of dragoons has been out six weeks after him. The province has offered a thousand crowns to any person that will kill him. » [Doc308]

Début janvier D'après le *Journal Politique*, la *Gazette des Gazettes* accrédite la thèse de la hyène en publiant, en même temps que la nouvelle, la description scientifique de l'animal par Buffon, « *un Naturaliste Moderne*. » (Séité).

1-3 janvier Lettre de M. Duhamel, de Langogne, destinataire inconnu (M. Roussel ?):

« Il est comme vous le savez, M., des sensations d'âme que l'on ne peut exprimer; telle est celle que j'ai ressentie à l'ouverture de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qui m'a fait d'autant plus de plaisir qu'elle m'a tiré de l'accablement affreux où j'étais de ne point recevoir de vos nouvelles.

Oui je vous le jure, M., jamais rigueur de la maîtresse la plus aimée n'a laissé autant de douleur à l'amant que votre silence m'a fait de peine. Bloigis qui est mon ami en a été témoin et peut vous dire, M., combien j'en étais affecté. Mais bien loin que cette façon de penser de ma part puisse vous déplaire, j'ose me flatter, M., que vous devez m'en estimer davantage, pour la raison que je n'y aurais pas été aussi sensible si je vous étais moins attaché. Il était bien permis, M., à l'amitié que je vous ai vouée de se livrer à toute la douleur qu'elle ressentait de votre silence. J'en ignorais la cause et plus je cherchais à la découvrir, moins je pouvais la deviner. Mais le plaisir dont je jouis maintenant me fait oublier toutes les peines passées, mes alarmes cessent, vous m'êtes enfin rendu et il ne me reste rien à désirer.

J'aurais été favorisé, M., que ma mère ait eu l'honneur de vous trouver chez vous. Je ne lui avais pas laissé ignorer toutes les obligations dont je vous suis redevable, et comme elle en partage bien sincèrement la reconnaissance, rien ne l'aurait tant flattée que de pouvoir elle même vous en faire les remerciements.

Je joins ici, M., copie de la lettre que j'ai l'honneur d'écrire à Mme de Launoye touchant cette nouvelle année. Recevez, je vous prie également les souhaits les plus sincères de ma part pour tout ce qui peut contribuer à votre félicité.

Personne ne peut mieux que moi, M., vous donner un détail bien exact des ravages affreux que continue de faire journellement dans ce pays le monstre qui y rôde. Car sur la demande que j'ai faite à M. le comte de Moncan, commandant de la province de Languedoc, de marcher après cet animal avec un détachement du régiment, le général a bien voulu m'en donner la commission, et je suis parti d'ici le 2 novembre avec 40 dragons à pied et 17 à cheval pour me rendre à St.-Chély, petite ville du Gévaudan à 17 lieues d'ici, où je me suis établi avec mon détachement comme étant au centre des villages dont cet animal ne s'écartait point.

Malgré les temps les plus affreux et le pays le plus difficile à parcourir, je chassais presque tous les jours. Je passai même des nuits entières au franc bivouac dans la neige avec mes dragons à pied pour garder des cadavres que cette cruelle bête avait dévorés, toujours espérant qu'elle reviendrait sur sa proie et que je serais enfin assez heureux pour en délivrer le pays. Il y avait près de 6 semaines que je parcourais les plaines, les bois et les rochers, sans avoir pu rencontrer cet animal, lorsque je reçus une lettre d'un curé à 3 lieues de mon rendez-vous de chasse, par laquelle il me donnait avis qu'une fille de la paroisse avait été la veille étranglée par cette bête féroce et que d'après les ordres que j'avais fait passer dans tous les villages, il aurait fait laisser le cadavre à la même place où il avait été trouvé, en attendant ma réponse. Comme la lettre du curé ne me parvint que fort tard et que j'aurais inutilement fatigué ma troupe si je m'y fusse porté avec elle, j'en détachai un maréchal des logis avec 12 dragons à pied, avec ordre de se rendre auprès du cadavre et d'y passer la nuit embusqué, avec son monde pour tâcher d'avoir cet animal s'il reparaisait. Le lendemain, à la pointe du jour, je me mis en marche avec le reste de mon détachement et je me portai d'abord à 5 lieues pour y battre les forêts de la Baume où j'augurais que cet animal pouvait être. Les paroisses que j'avais faites commander la veille et auxquelles j'avais assigné un rendez-vous, s'y trouvèrent bien exactement. Je commençai ma chasse et dans la seconde battue je trouvai enfin l'animal que je cherchais depuis si longtemps. Et n'était l'imprudence de 3 de mes dragons qui ne me savaient point posté si près d'eux, j'aurais tué ce monstre à 4 pas, car il venait droit à moi et ne pouvait m'apercevoir parce que j'étais appuyé contre 2 arbres jumeaux dont l'épaisseur me couvrait totalement. Mais au bruit que firent ces 3 dragons en criant à la bête, et courant à toutes jambes, joint à mon trompette que je vis venir derrière moi tant que son cheval pouvait aller, je crus que ces 4 dragons suivaient la bête à vue, je quittai ma place pour courir au devant et tâcher de couper cet animal en le tirant dans son clair. A peine eus-je fait 100 pas, j'entendis du bruit derrière moi, je me retournai et j'aperçus le monstre qui passait au pied de l'arbre que je venais de quitter. Représentez-vous, M., quelle fut ma douleur, j'avais 3 balles dans mon fusil et jugez si tirant cet animal à 4 pas je l'aurais manqué: j'en suis inconsolable, c'était le plus beau moment de ma vie. Après avoir essuyé tant de fatigues et de peines, j'avais moi même la satisfaction de délivrer le pays du fléau qui le désole, je jouissais du plaisir de pouvoir dire à mes dragons en reconnaissance du zèle avec lequel ils m'ont secondé dans toutes mes chasses: « Je vous fais profiter de 100 louis d'or » (parce qu'il y a 2400 livres que la province donne à celui qui tuera le monstre), et que vous jugez bien que je pense trop délicatement pour ne pas les avoir abandonnés à mes dragons. Je les leur avais même promis avant d'entrer en chasse.

Enfin, je fus obligé de tirer cet animal comme il entra dans le fort du bois. Mon laquais qui n'était pas fort éloigné avec mes chevaux me les amena sur le champ, je montai dessus et pour ne pas perdre de temps, au lieu de recharger mon fusil je mis le pistolet à la main et je perçai le bois ventre à terre. Le malheur voulut qu'à la sortie du bois je ne trouvais personne qui pût me dire de quel côté cet animal avait fui, et au lieu de prendre à droite je pris à gauche. Mais l'animal tenait le chemin contraire. 2 des bas officiers de mon détachement suivirent à cheval le sabre à la main cette bête pendant plus d'une demi-heure et de si près qu'ils espéraient toujours de pouvoir la pourfendre, mais un maudit marais impraticable les força d'abandonner leur proie. Ils en sont comme moi au désespoir, d'autant qu'en rentrant le soir je trouvais l'ordre de S.A.S. Mgr le comte d'Eu pour venir ici avec ma troupe. Le prince me mandait que comme les États avaient mis à prix la tête de cet animal, les 10 sols par homme que le pays donnait chaque jour à ma troupe devenaient onéreux et qu'en conséquence les États lui avaient demandé que je rentrasse. Je partis conformément à l'ordre de S.A.S. et je rentrai ici avec ma troupe le 27 du mois dernier.

Quelle satisfaction pour moi si j'avais été plus heureux de pouvoir, en réponse à la lettre du prince, lui annoncer mon arrivée à Montpellier pour le premier de l'an, avec le monstre que j'aurais détruit moi même. J'y serais encore arrivé quatre à cinq jours avant la clôture des États; je vivrais mille ans que je ne me consolerais point d'une fatalité aussi marquée.

Les 57 dragons que j'avais avec moi, dont je ne saurais trop louer le zèle et la bonne volonté, y ont mis le comble par la proposition qu'ils sont venus me faire. Ils m'ont représenté qu'il était bien mortifiant pour eux, après 2 mois de peines et de fatigues, d'être obligés d'abandonner à un autre la gloire de délivrer le pays du monstre qui le ravage, que puisque ce même pays ne pouvait plus leur faire les sols de haute paye, ils ne demandaient rien que la permission d'achever leur ouvrage et d'en croire à leur honneur, qu'ils vivraient de la solde que le roi leur donne et que dussent-ils se mettre au pain et à l'eau, ils se faisaient tous un point d'honneur de rendre un service aussi signalé et à l'humanité et principalement à un pays où ils se trouvaient en quartier. Cette façon de penser m'a paru trop belle pour ne pas la mettre au jour. J'ai en conséquence détaché un exprès au commandant de la province, dont j'attends la réponse. Il est sûr que si j'étais assez heureux pour réussir dans cette commission, je pourrais en tirer les plus grands avantages.

Comme j'ai très bien vu cet animal, je l'ai crayonné et une personne de cette ville m'a fait le plaisir de le peindre. Je vous en envoie, M., une estampe que je vous assure être bien exactement refaite (...) Si j'osais vous prier de vouloir bien l'offrir de ma part à Mme de Tournoye, peut-être lui ferait-il plaisir de voir le portrait de cet animal. J'avais envie d'en adresser une copie à S.A.S. mais je n'ai osé prendre cette liberté.

Permettez, M., que Mme Roussel trouve ici avec les assurances de mon respectueux attachement pour elle, les souhaits les plus sincères pour tout ce qu'elle peut désirer de cette nouvelle année. » (Bulletin).

- Qu'est-il advenu de ces crayonnés et estampes ? L'illustration [Bete17] (voir Index) en est-elle dérivée ?
- Nous avons une « Mme de Launoye » en début de lettre et une de « Tournoye » à la fin. Même personne ou deux différentes ?
- Smith voit dans cette lettre des indices que M. Roussel patronnait M. Duhamel, peut-être par l'intermédiaire de son épouse.

1 janvier (Mardi, Nouvel-an, solennité de Marie) On tire la Bête, mais elle n'est qu'effleurée. Sur place, on trouve une poignée de poil « très puant. » (lettres de Marvejols, 02/01). Article du *Courrier d'Avignon*: Dans une contrée fort éloignée de l'Afrique et de tous les autres pays connus pour produire de terribles animaux, ainsi que des ménageries qui les contiennent, dans un canton du Languedoc, une bête féroce d'espèce inconnue, venant d'on ne sait où, attaque l'espèce humaine, tuant des individus, buvant leur sang, se repaissant de leur chair, et multipliant ses carnages de jour en jour. Les chasseurs qui la poursuivent n'ont pu ni l'arrêter, parce qu'elle est plus agile qu'eux, ni la prendre au piège, parce qu'elle les dépasse en ruse, ni lui livrer combat quand elle se présente à eux, parce que son aspect terrifiant affaiblit leur courage, trouble leur vue, fait trembler leurs mains, et neutralise leur talent. Ils tirent mal, ratent leur coup à cause de leur peur de rater et des rétributions qui pourraient s'ensuivre (Smith).

2 janvier (Mercredi) Lettre des consuls de St.-Flour annonçant qu'on a revu la Bête, mais qu'elle n'a pas fait de nouvelles victimes (A.D. P.-de-D. c. 1731). Lettre de M. de Vigier à M. de Balainvilliers:

« Depuis le malheur arrive à la nommée Chastang cet animal a été vu plusieurs fois dans les environs de la montagne où cette malheureuse a péri; mais depuis cette époque elle n'a attaqué personne, elle a fait au contraire de nouveaux ravages dans le Gévaudan et 2 jeunes filles y ont été nouvellement dévorées. Nous sommes fondés à croire qu'il y a plusieurs animaux de cette espèce vu la date de ces différents événements. » (A.D. P.-de-D. c. 1731) [Doc73]

- L'hypothèse de M. de Vigier n'est pas nécessairement correcte. Un animal sauvage peut accomplir dans les temps donnés les périples attribués à la Bête, même si certains sont extrêmes.

Lettre de Mende, reprise dans le *Courrier d'Avignon* du 15:

« La Bête féroce dévora le 27 du mois dernier une fille de 19 à 20 ans à Boussefols, paroisse de Rieutort-de-Randon, à 2 lieues d'ici. Le lendemain, elle parut au bois de St.-Martin du Born, qui n'est éloigné de nous que de 5 quarts de lieues. Elle épiait une fille de 12 ans et se préparait à s'élaner sur elle. L'enfant l'ayant aperçue courut à son père, en criant: « Voici la Bête, mon père, défendez-moi. » Le père épouvanté n'ayant pour arme qu'un gros bâton eu beaucoup de peine à défendre sa fille, en s'escrimant de son mieux contre la Bête, qui la lui aurait enfin enlevée, si les bêtes à cornes que cet homme faisait paître ne fussent venues à son secours. Ce combat avait duré près d'un quart d'heure pendant lequel cet homme tenait sa fille d'une main et faisait jouer le bâton de l'autre. C'est de lui-même qu'on a su cette aventure dont il alla faire le rapport à M. de Courbière, chevalier de St.-Louis, bailli et premier magistrat de notre ville. Ces deux nouveaux événements effraient si fort nos habitants et ceux des lieux circonvoisins qu'ils n'osent voyager ni marcher en campagne que par troupes. » (B.N, imprimés, réserve, LK2, n°786).

Lettre de Marvejols, reprise dans le *Courrier* du 18/01:

« Nous n'avons pas moins de honte que de chagrin, que la Bête féroce dont nous nous plaignons depuis si longtemps vive encore, toujours errante dans nos cantons, et y continuant ses carnages. Ce n'est pas de quoi donner une haute opinion du courage ni de l'adresse de ceux qui ont pris à tâche de nous en délivrer; il ne se passe guère de jour qu'elle ne dévore quelqu'un. Hier on lui lâcha un coup de fusil; mais elle ne fut qu'effleurée, et il ne resta sur la place qu'une poignée de poil que l'on trouva très puant. Si l'on n'a pu l'atteindre, on l'a au moins mesurée des yeux; et l'on a reconnu qu'elle était positivement, ainsi qu'on l'avait déjà remarqué, de la grandeur d'un veau d'un an: sa tête a un pied de largeur sur le devant: son poitrail est aussi large que celui d'un cheval. On l'entend souvent hurler la nuit, et son cri est précisément comme celui d'un âne qui braie. On a dit, il y a quelque temps, que ce cruel animal n'était pas seul, et qu'il y en avait un autre; et cela se confirme plus que jamais. Un paysan de nos environs a assuré les avoir vus tous les deux ensemble. On avait eu peine à croire, en n'en supposant qu'un, qu'il pût faire 8 lieues dans une heure, comme on en jugeait en combinant les différents endroits où on l'avait vu, et cru voir le même, dans cet intervalle; mais s'il y en a 2, leurs diverses apparitions en tant d'endroits et en si peu de temps n'ont plus rien de surprenant; et on n'a pas non plus à s'étonner des différences qui se trouvaient dans les descriptions qu'on en a faites. L'un de ces animaux, selon le rapport du paysan qui dit les avoir vus ensemble, est beaucoup plus petit que l'autre. Si malheureusement c'était sa femelle et qu'ils multipliasent, où en serions-nous? Celui qu'on tira hier est le plus gros. Beaucoup de nos braves assurent que son regard est insoutenable; et l'un d'entre eux distingué des autres par sa valeur, et qui l'a vu de fort près, dit que s'il y avait des diables sur la terre, il croirait fermement que cet animal féroce en est un. » (Généal43) [Doc139]

Lettre de Marvejols, reprise dans le *Supplément à la Gazette de Leyde* du 01/02 :

« De Marvejols, seconde ville du Gévaudan, en Languedoc, le 2 janvier. L'animal féroce, dont on a déjà parlé plusieurs fois, continue les ravages dans ce pays. Ce qu'il y a de pis est, qu'il s'en trouve un second de

son espèce : aussi était-il impossible qu'on l'eût vu dans l'espace d'une heure en deux endroits éloignés de 8 lieues l'un de l'autre. Un paysan de nos environs assure les avoir vu tous deux ensemble ; et que l'un est beaucoup plus petit que l'autre. On a tiré hier sur le plus gros : la balle n'a fait malheureusement que l'effleurer, de façon qu'il n'est resté sur la place qu'une poignée de poil, qui s'est trouvé d'une odeur très mauvaise. On a eu cependant le loisir de mesurer des yeux cette Bête furieuse : elle est de la grandeur d'un veau d'un an, sa tête a un pied de largeur sur le devant, et son poitrail est aussi large que celui d'un cheval. Souvent en l'entend hurler la nuit : son cri est précisément comme celui d'un âne, qui braît. » (Supplément à la Gazette de Leyde, 01/02/65).

- Les deux lettres proviennent probablement de la même source.

Lettre de M. Marie à M. de Ballainvilliers:

« 1765 (2 janvier)

Mgr., j'ai eu l'honneur de vous rendre compte par ma lettre du 24 décembre dernier des progrès que la bête féroce, qui règne depuis si longtemps dans le Gévaudan, avait faits, sur les frontières de cette province. Ce fut le 15 du mois de décembre qu'elle parut dans les bois de Margeride, près du lieu de la Fage, paroisse de Védrines St.-Loup, élection, et subdélégation de St.-Flour; où elle égorga la fille du nommé Chastang dudit lieu de la Fage. Mais depuis ce temps là elle n'a plus reparu. Cependant elle a fait de nouveaux ravages dans le Gévaudan. Elle y égorgé 3 personnes dans différentes paroisses. L'officier qui commande la troupe de dragons en la ville de St.-Chély a fait faire plusieurs battues, qui n'ont point eu de succès, et on dit qu'il est rappelé avec sa troupe, pour aller rejoindre son corps en Languedoc. Les habitants de ce pays là, qui l'accompagnèrent pour la chasse de cet animal, ont pris ses ordres, et sa manière d'agir, pour en arrêter les progrès. J'ai déjà fait part de vos intentions, [parues ?] par votre dernière lettre du 26, dans toutes les paroisses de cette subdélégation qui avoisinent la montagne de Margeride, et ai écrit à MM. les curés pour les publier à leur messes paroissiales de dimanche prochain; pour que l'on puisse veiller à ce que cette bête n'entre point dans cette province, ou à la dernière [situation ?] possible, la gratification promise pourra les y engager, surtout les chasseurs de profession.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Marie. A Langeac le 2 janvier 1765 » (A.D. P.-de-D.) [Doc213]

3-4 janvier M. Duhamel reçoit des ordres du comte d'Eu pour reprendre la chasse (lettre, 20/01/65).
4 janvier (Vendredi) *Article du Courrier d'Avignon (Blanc)*. Lettre de M. de l'Averdy à M. de St.-Florentin:

« *La Bête dévora un jeune garçon de la paroisse de Chaulhac et en attaqua un autre le 27.* » (A.D. Hérault c. 44)

Lettre de M. de l'Averdy, de Versailles, à M. de St.-Priest:

« M., je vois avec peine par votre lettre du 28 du mois dernier que malgré les mesures qui ont été prises jusqu'à présent pour détruire la Bête fauve qui ravage le Gévaudan, on n'a pu encore y parvenir. Je ne puis néanmoins que les approuver et vous remercier des détails que vous voulez bien me donner à ce sujet. Il y a tout lieu d'espérer qu'on parviendra enfin à se délivrer de cette espèce de monstre.

Je suis, M., votre très humble et très obéissant serviteur, le comte de l'Averdy. » (A.D. Hérault).

6 janvier (Dimanche, épiphanie). Début des prières commandées par l'évêque de Mende. Le St.-Sacrement est exposé dans toutes les églises du diocèse. *A Mende la foule emplit la cathédrale toute la journée. Lorsqu'on donne la bénédiction, une grande partie de la foule est forcée de rester dehors* (mandement, 31/12/64; *lettre, 09/01*). La Bête est vue à Faverolles pendant la messe matutinale (lettre, 01/02). La Bête enlève un enfant vers 9 heures du matin aux Vialats (Anterrieux). Le père sauve l'enfant de la Bête qui saisit le chien de la maison et le porte à 200 pas sans lui faire d'autre mal (Relation, 04/04/65).

- Je ne trouve pas Les Vialets, mais il y a un Valiette (Valhetes sur la carte de Cassini) un peu à l'est, entre St.-Juéry et Morsanges.

Delphine Courtiol, âgée de 30 ans, est tuée vers 10 heures du matin dans son jardin à St.-Juéry (Fournels) (lettre et acte, 07/01). *Le chien d'un berger et le bruit des gens qui viennent à la messe font fuir la Bête (journal, 23/06)*. Une heure après, une fille de 25 ans est dévorée à 4 kilomètres de là, dans le bois de Montclergue, près de Morsanges (Maurines). La Bête lui arrache pratiquement toute la gorge et abandonne les morceaux sur place sans les manger (lettres, 07/01 et 01/02).

- Le registre des enterrements de Maurines pour 1765 manque.

7 janvier (Lundi, pleine lune) *Lettre de Paris*:

« On mande du Bas-Languedoc que M. Duhamel, officier des volontaires de Clermont, détaché à la poursuite de la Bête, vient de faire un dernier effort pour la faire périr; mais que son trop d'ardeur a fait échouer l'entreprise. Après avoir posté ses dragons à pied et à cheval, entendant crier à la Bête, au lieu de rester à son poste comme il parut ensuite qu'il aurait dû faire, il courut pour aller à elle, ne soupçonnant pas qu'elle vînt à lui; mais il eut aussitôt la douleur de la voir passer à l'endroit qu'il venait de quitter. 2 dragons à cheval devant qui elle passa lui tirèrent leurs pistolets, et l'ayant manquée, la poursuivirent le sabre à la main pendant 3 quarts de lieue, croyant toujours pouvoir la sabrer; car les chevaux lui tenaient pied et elle n'en était jamais qu'à 3 ou 4 pas; ce qui fait voir qu'elle ne va pas aussi vite qu'on l'avait dit; mais une muraille se trouvant sur son passage, elle la franchit quoique assez haute et beaucoup trop pour que les chevaux pussent la franchir de même. Après ce saut, elle se jeta dans un marais et de là dans un bois voisin. Les dragons qui l'ont poursuivie disent qu'elle est grande comme le plus gros chien de parc, extrêmement velue, de couleur brune, le ventre fauve, la tête fort grosse, 2 dents fort longues qui lui sortent des 2 côtés de la gueule, les oreilles courtes et droites, la queue fort ramée qu'elle dresse bien en courant. Cette chasse a été faite dans le courant de décembre.

Comme cette Bête a toujours montré une préférence pour la chair des femmes (car elle en a dévoré 42 depuis son apparition), on va faire habiller en femme 4 jeunes dragons, qui seront bien armés sous leurs jupes et accompagneront les enfants qui gardent les bestiaux » (B.N.)

- La lettre décrit la chasse de M. Duhamel le 22/12. Elle est reprise dans le *Courrier* du 25/01.

Lettre de M. d'Azémar, de Chaudes-Aigues, à l'intendant d'Auvergne:

« A Chaudes-Aigues le 7 janvier 1765.

Mgr., j'ai cru qu'il est de mon devoir d'instruire Votre Grandeur du dégât que cette bête farouche vient de faire le 6 du présent mois dans notre voisinage, où elle a égorgé dans le même jour une femme et une fille dans deux endroits différents, et éloignés d'une demie lieue l'un de l'autre.

Le premier cas, Mgr., est arrivé à un village qu'on appelle St.-Juéry, limite de l'Auvergne [et] du Gévaudan. Une femme était vers les 10 heures du matin dans son jardin pour y cueillir des herbes pour mettre au pot. Cette bête l'y aperçut et fut à elle, la saisit par le col, lui a fait une ouverture aux mamelles, et lui a mangé le foie.

Le second est arrivé le même jour à 11 heures du matin dans un petit bois, qu'on appelle de Monclergue situé sur la paroisse de Maurines pendant qu'on disait la grand-messe. Une fille passant dans le bois fut attaquée de [cette] bête, et fut égorgée comme la première. Les 2 accidents sont arrivés à une lieue de cette ville, ce qui jette l'épouvante dans tous le pays. Je [ne] crois pourtant pas qu'elle puisse faire de longues résidences dans cette contrée, vu qu'il n'y a pas des forêts assez fortes pour lui servir d'asile, et qu'elle a fait les ravages en passant et personne n'a pu me dire précisément de quel côté elle a passé. Voilà le simple récit qu'on m'en a fait et dont le tout est bien arrêté. Si Votre Grandeur veut bien me donner quelque ordre pour prévenir les dangers je serai très exact à les faire exécuter.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Azemar. » (A.D. P.-de-D. c. 1731). [Doc214]

Enterrement de Delphine Courtiol:

« Acte de décès, Delphine Courtiol, femme à Étienne Gervais, de St.-Juéry, décédée le 6 janvier 1765, entermée le lendemain. Ses parents ont assisté à la sépulture.

D'APCHER, curé.

Avis. - La susdite Delphine Courtiol a été dévorée dans son jardin, audit lieu, par une bête féroce inconnue qu'on prétend être une hyène et qui, depuis le mois d'août qu'elle est dans ce diocèse, y a causé des ravages affreux. On ne sait pas au juste le nombre de personnes qu'elle a dévorées mais suivant [ce] qu'on en dit plus de 60 ont été sa victime, sans parler de ceux qu'elle a attaqués. Elle s'en prend surtout au sexe et aux vieillards. Elle en a encore dévoré dans l'Auvergne et dans le Rouergue. Mgr. l'évêque de Mende ordonne actuellement des prières publiques pour sa destruction. Dieu veuille nous la procurer et nous délivrer d'un si terrible fléau. J'écris ceci pour les siècles à venir. D'Apcher - Curé » (Mairie de Fournels, Registre de St.-Juéry).

Marie-Jeanne Saltel, 11 ans, est tuée au Rieutort-d'Aubrac (Marchastel) (Acte, 08/01; relation, 04/04/65).

- M. de Montluc, dans sa lettre du 26/01, date cette attaque du 10/01. Pic mentionne « un petit garçon. » Louis indique une petite fille dévorée près de Nasbinals le 09 et un garçon tué à Rieutort-Marchastel le 10. Confusion ?

8 janvier (Mardi) *Le Courrier d'Avignon* reprend la lettre de Mende du 26/12/64 (Généal43). La Bête surprend à 50 pas de sa maison, près d'un petit bois, un adolescent de 14 ans, fils Limagne, du Falzet (Chanaleilles). Elle lui coupe la tête et transporte le corps à 150 pas de là, au milieu d'une prairie d'où elle peut voir venir le danger de loin. Avant qu'elle ait le temps de dévorer sa victime, du monde arrive. Elle lui détache alors un bras et l'emporte (lettre, 11/03).

- Décapitation probablement sans témoins.
- La date est calculée d'après la lettre du 11/03, qui indique « quatre jours » avant le combat de Portefaix le 12/01. Pourcher, Pic, Louis et Crouzet la datent du 01/01, sans indiquer d'autre source; Richard, du 24/12/64. Confusion possible avec Jean Chatauneuf (voir 02/01) chez certains auteurs.

Enterrement de Marie-Jeanne Saltel:

« Décès de Marie Jeanne Saltel de Rieutort.

L'an 1765 et le 8 janvier a été par nous enterrée Marie Jeanne Saltel du village de Rieutort, âgée d'environ 11 ans et qui a été dévorée par une bête féroce. Le reste du cadavre enseveli dans le tombeau de ces prédécesseurs. La cérémonie faite en présence de Maître Pierre [Rue ?] vicaire et de Pierre [Moulhiac ?] de ce lieu qui requis de signer ont signé; en foi de ce avons signé. Rue, vicaire. Moulhiac. [Gerbaillies ?] curé. » (A.D. Lozère, EDT 091 GG, Dumas) [Doc114] [Marchastel]

Lettre de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers:

« St.-Flour le 8 janvier 1765

Mgr., je reçois dans l'instant la nouvelle que la bête féroce a dévoré 2 personnes le 6 de ce mois du côté de Maurines. M. d'Azemar qui m'apprend cette nouvelle me marque en même temps qu'il vous en donne avis. Comme je connais parfaitement le local et que si elle demeure sur les lieux qui fournissent sa retraite vers les bois qui y sont je la vois engagée entre 2 rivières actuellement considérables par les pluies qui

viennent de tomber, je pars dans le moment pour lui faire donner une chasse qui nous peut mettre dans la possibilité de la tuer. Je le désirerais beaucoup pour tout ce qu'elle a fait de ravage. Elle a dévoré nombre de personnes en Rouergue tout à l'heure. Les dragons du détachement de M. Duhamel ne sont plus sur les lieux. Il n'y a plus de troupe réglée chargée de cette [?]. Je ferai de mon mieux pour y suppléer. Cette bête est plus dangereuse par les ruses que par sa force.

Je suis avec respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Montluc. » (A.D. P.-de-D. c. 1731) [Doc215]

- Nous n'avons pas d'autres nouvelles de cette chasse, qui dut être infructueuse.

9 janvier (Mercredi) *Lettre de Rodez, reprise dans le Courrier d'Avignon du 22 :*

« La bête féroce qui a si longtemps ravagé le Gévaudan s'est montrée dans le Rouergue à Aubrac, à St.-Genes, à Bonneval, à St.-Côme et à Espalion. Elle a fait pis que de se montrer. Elle a dévoré dans le bois de St.-Côme, à 4 lieues d'ici, une bergère de 18 ans célèbre par sa rare beauté. » (Soulier2)

- La date de l'attaque n'est pas précisée ; doublon possible avec 22/12/64, 27/12/64, 01/65.
- S'agit-il de St.-Côme d'Olt ?

Lettre de Mende, reprise par le Courrier d'Avignon du 22:

« La troupe de dragons des volontaires de Clermont Prince, qui était à St.-Chély, est actuellement à la poursuite de la Bête féroce. En attendant le succès de cette nouvelle tentative, nous apprenons que ce cruel animal continue ses carnages, et qu'il a tout récemment dévoré un homme entre St.-Chély et La Garde sur la route de St.-Flour. M. notre évêque vivement et pastoralement sensible aux maux que ce terrible animal fait à son troupeau, a fait un mandement pour ordonner des prières publiques, et dimanche dernier 6 de ce mois le St.-Sacrement fut exposé dans l'église cathédrale. Le peuple, secondant le zèle de son pasteur, accourut en foule: toute la journée l'église fut pleine; et lorsqu'on donna la bénédiction, cette église, quoique très vaste, ne suffit pas, ni à beaucoup près, pour contenir tous les fidèles qui s'y rendirent: une grande partie, et peu s'en fallait que ce ne fût la plus nombreuse, resta dehors. » (Généal43) [Doc140]

- Théoriquement à cette date, les dragons ne sont pas encore de retour (voir 10/01) mais peuvent être en route - à moins que l'auteur n'ignore qu'ils sont repartis entretemps.
- L'attaque entre St.-Chély et La Garde n'est mentionnée nulle part ailleurs, et serait atypique en ce qu'elle impliquerait la mort d'un homme adulte.
- Voir la *Gazette de Quebec* du 16/05/65 pour des variantes de ces lettres.

10 janvier (Jeudi) A la demande de M. Lafont, M. Duhamel est de retour à St.-Chély (lettre, 20/01). Le nombre de cavaliers est réduit à 11 (lettre, 16/02).

11 janvier (Vendredi) M. Duhamel laisse reposer sa troupe (lettre, 20/01). La Bête attaque 3 hommes adultes près du village des Laubies, au nord de St.-Amans. Au moment où les hommes s'engagent sur le pont d'Arifattes, la Bête leur barre le chemin. Les 3 hommes se mettent aussitôt en défense, chacun brandissant une lance. La Bête se met à tourner autour d'eux et esquivé les coups de pointe. Elle finit par se retirer (Lettre, 18/01).

- Cubizolles donne la date du 12/01. Cette anecdote est contestée par M. de La Barthe (lettre, 01/04).

12 janvier (Samedi) M. Duhamel reprend les chasses (lettre, 20/01). Vers 11 heures du matin (lettre, 11/03) la Bête attaque 5 garçons et 2 filles qui gardent ensemble leur bétail sur la Marge-ride près du Villeret, paroisse de Chanaleilles. [Enfants01/04; Seuge] Relation du combat établie par le curé de la paroisse à la demande du subdélégué de l'intendant du Languedoc à Mende:

« Détail des ravages que la bête féroce a fait tant en Vivarais, qu'en Gévaudan, en Auvergne et en Rouergue.

Le 12 de janvier la bête féroce attaqua 5 petits garçons du village de Villeret, paroisse de Chanaleilles; les 3 plus âgés avaient environ 11 ans, les 2 autres n'en avaient que 8 et ils avaient avec eux deux petites filles à peu près du même age. Ces enfants gardaient du bétail au haut d'une montagne; ils s'étaient armés chacun d'un bâton, au bout duquel ils avaient attaché une lame de fer pointue, de la longueur de 4 doigts. La bête féroce vint les surprendre, et ils ne l'aperçurent que lorsqu'elle fut près d'eux; ils se rassemblèrent au plus vite et se mirent en défense. La bête les tourna 2 ou 3 fois, et enfin s'élança sur un des plus petits garçons; les 3 plus grands fondirent sur elle, la piquèrent à diverses reprises sans pouvoir lui percer la peau. Cependant à force de la tourmenter ils parvinrent à lui faire lâcher prise; elle se retira à 2 pas après avoir arraché une partie de la joue droite du petit garçon dont elle s'était saisie, et elle mangea devant eux ce lambeau de chair. Bientôt après elle revint attaquer ces enfants avec une nouvelle fureur; elle saisit par le bras le plus petit de tous, et l'emporta dans sa gueule; l'un d'eux épouvanté proposa aux autres de s'enfuir pendant qu'elle dévorait celui qu'elle venait de prendre. Mais le plus grand nommé Portefaix, qui était toujours à la tête des autres, leur cria qu'il fallait délivrer leur camarade ou périr avec lui. Ils se mirent donc à poursuivre la bête, et la poussèrent dans un marais qui était à 50 pas, et où le terrain était si mou qu'elle y enfonçait jusqu'au ventre; ce qui retarda la course et donna à ces enfants le temps de la joindre. Comme ils s'étaient aperçus qu'ils ne pouvaient lui percer la peau avec leur espèces de piques, ils cherchèrent à la blesser à la tête, et surtout aux yeux; ils lui portèrent effectivement plusieurs coups dans la gueule qu'elle avait continuellement ouverte, mais ils ne purent jamais rencontrer les yeux. Pendant ce combat elle tenait toujours le petit garçon sous sa patte; mais elle n'eut pas le temps de le mordre, parce qu'elle était trop occupée à esquiver les coups qu'on lui portait. Enfin ces enfants la harcelèrent avec tant de constance et d'intrépidité qu'ils lui firent lâcher prise une seconde fois, et le petit garçon qu'elle avait emporté n'eut d'autre mal qu'une blessure au bras par lequel elle l'avait saisi, et une légère égratignure au visage. Comme la petite troupe ne cessait de crier de toutes ses forces, un homme accourut et se mit à crier de son côté. La bête entendant un nouvel ennemi se dressa sur ses pattes de derrière, et ayant aperçu l'homme qui venait à elle, elle prit la fuite et alla se jeter dans un ruisseau à une demi-lieue de là. 3 hommes la virent s'y plonger, en sortir et se rouler ensuite quelque temps sur l'herbe; après quoi elle prit la route du Mazel et fut dévorer un garçon âgé de 15 ans de la paroisse de Grèzes en Gévaudan. » (B.M Amiens Mélanges N° 506 folios 187-283)

[Doc06a/b]

« Relation du combat du petit Portefaix et de ses camarades, soutenu contre la Bête féroce le 12 janvier 1765.

Le 12 janvier 7 enfants du lieu du Villeret, paroisse de Chanaleilles, dont 5 garçons et 2 filles, gardant du bétail sur une des plus hautes montagnes du Gévaudan y furent attaqués par la Bête. Les 5 garçons étaient Jacques Portefaix, âgé de 12 ans, de la taille de 4 pieds 6 lignes; Jacques Couston, âgé de 12 ans et demi, de la taille de 3 pieds 11 pouces; Jean Pic, âgé d'environ 12 ans, de la même taille; Joseph Pannefieu, âgé de 8 ans et demi, taille de 3 pieds 5 pouces; Jean Veyrier, âgé de 8 ans, de la même taille. Les deux filles étaient Magdelaine Chausse, âgée de 9 ans, et Jeanne Gueifier. Ces enfants étaient armés chacun d'un bâton au bout duquel ils avaient attaché une lame de fer pointue qu'ils avaient passée dans une gaine. Ils n'aperçurent la Bête que lorsqu'elle fut auprès d'eux. Ils se rassemblèrent au plus vite, tirèrent la gaine de leurs petites armes, firent le signe de la croix, et se mirent en défense. Portefaix qui les dirigeait, se plaça sur le devant avec Couston et Pic qui étaient les plus forts. Il mit les filles au second rang, derrière les filles Pannefieu et Veyrier qui étaient les plus jeunes de la troupe. La Bête vint à eux et les tourna plusieurs fois, ils tournaient eux même à côté d'elle. Elle saisit à la joue Joseph Pannefieu, l'un des plus petits qui étaient sur le derrière. Les 3 plus grands fondirent sur elle, la piquèrent à diverses reprises; ils ne purent jamais lui percer la peau. Cependant en réitérant leurs efforts, ils parvinrent à lui faire lâcher prise. Elle se retira à 2 pas, emportant une partie de la joue droite de Joseph Pannefieu qu'elle mangea devant eux. Elle vint ensuite les attaquer de nouveau avec plus de fureur et les tournant toujours; elle renversa d'abord d'un coup de museau le plus jeune de ces enfants, qui était Jean Veyrier. Portefaix, Couston et Pic l'éloignèrent, elle revint sur cet enfant et le blessa d'un coup de dent aux lèvres; ils la repoussèrent encore. Elle fondit une troisième fois sur lui, le saisit avec la gueule par le bras et l'emporta. Toute la troupe courut après, excitée par Portefaix qui, voyant qu'on ne pouvait l'atteindre, fit passer Couston d'un côté, et passa lui même de l'autre pour que la

Bête prît son chemin à travers un borbier qui était à 50 pas d'eux, ce qui leur réussit. La Bête s'engagea dans ce borbier au point qu'elle fut arrêtée dans sa course et que les enfants eurent le temps de la joindre. L'un d'eux qui s'était très bien défendu au commencement du combat avait perdu courage, lorsqu'il vit avait vu couler le sang de la joue de Joseph Pannefieu son cousin et le petit Veyrier dans la gueule de la Bête qui l'emportait. Il avait d'abord proposé aux autres de s'enfuir et de lui laisser manger celui qu'elle tenait, mais Portefaix courant à leur tête, leur cria qu'il fallait délivrer leur camarade ou périr tous avec lui, et tous le suivirent, même celui qui avait une partie de la joue emportée. Lorsqu'il atteignit la Bête il leur dit qu'il ne fallait plus la piquer par derrière, ayant déjà éprouvé qu'il n'était pas possible de la percer, mais qu'ils ~~fa-~~~~la-~~ ~~it~~ devaient s'attacher à la tête et surtout aux yeux ou à la gueule qu'elle avait continuellement ouverte. Ils lui portèrent plusieurs coups dans la gueule et dans la tête; ils ne purent jamais rencontrer les yeux. La Bête tenait toujours sous sa patte pendant le combat l'enfant qu'elle avait saisi, mais elle n'eut jamais le temps de le mordre, étant occupée à éluder les coups qu'on cherchait à lui porter aux yeux ou à la gueule. Elle saisit une fois avec les dents l'arme du petit Portefaix qui en fut faussée. Au dernier coup qu'il lui porta, elle fit un saut en arrière, laissant le petit Veyrier dans le borbier. Dès qu'elle l'eut lâché, Portefaix se mit entre elle et lui pour qu'elle ne pût plus reprendre cet enfant, qui se releva derrière Portefaix et s'accrocha au bout de son habit. La Bête se retira sur un tertre. Ces enfants furent l'y poursuivre et la mirent en fuite. Il a été vérifié que l'homme dont on a parlé dans la première relation ne parut que lorsqu'elle était déjà loin. » (A.D. Hérault) [Doc24].

- La peau de la Bête s'avère aussi difficile à percer au corps à corps qu'aux armes à feu. A part la cuirasse, Parbeau suggère la grande mobilité et l'importante résistance à la douleur des canidés comme explications possibles.
- La Bête se roule dans l'eau après un combat (et de possibles blessures); voir les notes à la description du curé Ollier le 03/01/66. Crouzet2 mentionne que le comportement de la Bête est « à rapprocher du fait qu'il est assez fréquent qu'un gros gibier vivant sous nos latitudes, le sanglier; blessé par balle, se roule dès qu'il le peut dans une flaque de boue, ou suive quelque temps le cours d'une rivière, à la fois pour limiter l'hémorragie et pour échapper aux chiens. Réflexe donc de bête sauvage. »
- L'article du 12/04, ainsi que la tradition, localisent le combat des enfants au pâturage de la Coustasseyre.

*A 3 heures de l'après-midi (lettre, 11/03) la Bête dévore Jean Chatauneuf, 14 ans, au Mazel (Grèzes) (acte, 13/01). Lettre du Bas-Languedoc, reprise par le *Courrier d'Avignon* du 25: Le terrible lion des forêts de Némée, le géant Antée, l'hydre de Lerne, et tous les autres monstres que l'ont dit avoir péri de la main d'Hercules ne reçurent pas plus de gloire dans les écrits des anciens que celle détenue dans les récits modernes par la Bête féroce qui ravage tant de régions de cette province (Smith). De nombreuses plaintes et poèmes furent composés en 1765 pour célébrer l'exploit de Jacques Portefaix. Voir 04/65 pour un autre exemple.*

*« Je célèbre un héros, dont la valeur utile
En eût plus fait, certes, qu'Ajax et Achille,
Si l'âge eût fécondé ses exploits éclatants ;
Car alors à peine comptait-il bien onze ans.
Portefaix est son nom, dans un séjour champêtre
Sous de paisibles toits, le ciel l'a fait naître ;
Il n'était que berger. Cet état avili
Semblait le condamner aux rigueurs de l'oubli.
Un monstre furieux désolait ce séjour,
Et sans son audace l'eût banni pour toujours.
Objet trop renaissant de la terreur publique,
Monstre échappé, dit-on, des plages d'Afrique ;
Assemblage inouï, d'autant plus redouté*

Que ruse va de pair avec sa cruauté :
 Aussi prompt que l'éclair dans sa course homicide,
 Et signalant au loin la fureur qui le guide :
 Dans tout le Gévaudan sème l'épouvante ;
 C'est par l'impunité que sa rage augmente ;
 Préparant en secret les coups qu'il veut porter,
 Il s'élançait au moment qu'on ne peut l'éviter.
 A quelqu'excès de foi que l'on s'abandonne
 Laissera-t-on languir le trésor de Pamone :
 La culture des champs et les soins des troupeaux,
 N'occuperont-ils plus les paisibles hameaux ?
 Le travail l'emporte, nécessité oubliée :
 On sillonne les champs, les troupeaux prennent vie.
 Par le commun danger sept enfants réunis
 Veillent sur des moutons à leur garde remis,
 Et parmi ces enfants, Portefaix se signale
 En détruisant en eux la crainte fatale.
 Sa noble fierté qui brille dans ses yeux,
 Ce présage assuré d'un destin glorieux,
 En impose aussitôt, fait fuir les alarmes,
 A tout événement prépare des armes.
 Il cherche à prévenir les pièges cachés
 En vantant des bâtons les gros fers attachés ;
 Les bergers en circuit, filles et leurs fuseaux
 Dans le centre placés, forment un camp nouveau.
 Ils étaient dans leur camp, tout à coup une voix
 S'écrie : O mes amis, c'est elle, je la vois.
 Le monstre furieux approche, murmure,
 Portefaix, seul en chef, tout le camp rassure :
 Ne craignez rien, dit-il, je suis à votre tête,
 Tandis que le monstre tourne droit, s'arrête
 Et de même qu'un trait lancé d'un bras nerveux
 S'élançait, se saisit du plus jeune d'entre eux
 L'entraîne et dans son sang croit assouvir sa rage.
 Tout le camp, dont ce coup brise le courage,
 Propose la fuite avec persistance ;
 Portefaix aussitôt méprise l'instance
 Et déployant un cœur plus grand, plus affermi :
 Non, dit-il, périssons ou sauvons notre ami.
 Par ce généreux cri la troupe ranime,
 Et on court en ordre arracher la victime
 Qu'on trouve sanglante. Le monstre ne peut voir
 Qu'à de tels ennemis il cède le pouvoir ;
 Lui dont l'horrible soif toujours le dévore
 Jamais ne s'éteint que dans le sang encore.
 Non seulement sa proie échappe à sa fureur,
 Pour la première fois, il connaît la terreur.
 De rage, de douleur ses regards étincellent ;
 Sept enfants mal armés l'entourent, le harcèlent.
 Chacun croit voir Dieu, dans son chef invincible,
 Le monstre allait périr, lorsqu'une fuite prompte,
 Dans le fond d'un ruisseau lui fait cacher sa honte,

*Il s'y roule, se lave et s'élançant soudain
Désespéré, confus, prend un autre chemin.*

13 janvier (Dimanche, baptême du seigneur) Plusieurs personnes sont mordues en Limousin par un loup ou un chien enragé. Le père et deux voisins d'un enfant dévoré en gardant les brebis aux environs de Durfort et de Sourniac (date non précisée) passent à St.-Flour (lettres, 14/01, 18/01).

- Si ces attaques sont avérées, ce sont sans doute les plus occidentales recensées. Toutes semblent très éloignées du territoire de la Bête et d'un trajet entre Grèzes le 12 et Lescure le 14. La lettre de M. de Tournemire du 18/01 mentionne Marcillac-la-Croisille, à mi-chemin de Mauriac et de Tulle, également en-dehors du territoire de la Bête. Sourniac est à quelques kilomètres au nord de Mauriac, Durfort à quelques kilomètres à l'ouest, à mi-chemin de Marcillac. Peut-être s'agit-il en fait de la « Bête du Limousin » mentionnée dans le *Courrier* du 19/02. La mention de la rage ne semble pas correspondre à la Bête, mais il est simplement dit que les victimes *pensent* avoir été mordues par un loup enragé.

Lettre de M. Duhamel:

« Le 21 du mois dernier, le curé d'un village à 3 [lieues] d'ici m'envoya un exprès pour m'informer que la veille une jeune fille de sa paroisse qu'un besoin avait conduite dans le jardin, y avait été étranglée par la Bête féroce, et que conformément aux ordres que j'avais fait passer dans tous les villages, il avait fait laisser le cadavre à la même place, en attendant ma réponse. Comme la lettre du curé ne me parvint qu'à 3 heures après midi et qu'il était trop tard pour m'y rendre avec toute ma troupe que j'aurais inutilement fatiguée, j'en détachai un maréchal des logis avec 12 dragons à pied que j'y envoyai sur-le-champ pour y garder le cadavre, avec ordre d'y passer la nuit au bivouac, embusqué avec son monde, de façon à espérer d'avoir ce cruel animal, si comme c'est sa coutume il revenait sur sa proie. Le lendemain à la pointe du jour, je me mis en marche avec le reste de mon détachement et je me postai d'abord à 5 lieues d'ici dans les forêts de la Baume, où j'aurais que ce monstre se serait peut-être réfugié. Les différentes paroisses que j'avais faites commander la veille et auxquelles j'avais assigné un rendez-vous s'y trouvèrent bien exactement rendues. Je commençai ma chasse et je fus assez heureux pour trouver enfin ce monstre dans la seconde battue que je fis; n'était l'imprudence de 3 dragons qui ne me savaient point posté si près d'eux, cet animal venait droit à moi sans qu'il puisse me voir, et je l'aurais tiré à bout touchant. Mais les 3 dragons, dès qu'ils virent passer le monstre qui était trop loin pour qu'ils puissent tirer, firent la sottise de courir après en criant beaucoup. Je crus bonnement qu'ils le suivaient à vue, je quittai ma place pour me porter au-devant d'eux, espérant de couper ce monstre et de pouvoir le tirer dans un clair. A peine avais-je fait 100 pas, j'entendis du bruit derrière moi, je me retournai et je vis le monstre qui passait au pied de l'arbre que je venais de quitter. Représentez-vous, M., quelle fut ma douleur, je la sens encore aussi vivement que dans le moment même, mais je ne puis vous la rendre. C'était le plus beau moment de ma vie et je vivrais mille ans que je ne m'en consolerais point. Enfin je fus obligé de tirer cet animal de fort loin et comme il entra dans le fourré; mon laquais, qui n'était point fort éloigné, m'amena mes chevaux tout de suite, je montai dessus et pour ne pas perdre de temps, au lieu de recharger mon fusil, je mis le pistolet à la main et je perçai le bois ventre à terre. Le malheur voulut qu'en sortant du bois je ne trouvai personne pour me dire de quel côté avait pris cet animal; je suivis la gauche du bois, mais le monstre suivait le chemin contraire. Comme les hommes à cheval de mon détachement entouraient le bois en gardant les hauteurs, 2 fourriers aperçurent cette bête et la poursuivirent le sabre à la main pendant près d'une demi-lieue, et toujours de si près qu'ils espéraient à chaque instant de la pourfendre, mais un marais impraticable les força d'abandonner leur proie la nuit et je fus obligé de me retirer... Comme cet animal n'attaque volontiers que les filles, les femmes ou les enfants, j'ai imaginé de disperser dans les villages ici aux environs les dragons à pied que j'ai avec moi. En établissant 2 dragons dans chaque village, ils occuperont 18 villages. J'ordonnerai aux consuls de ces paroisses de faire prêter à ces dragons des coiffes et des jupes et comme cette Bête rôde toujours autour des enfants qui gardent les troupeaux, il y a lieu de penser que les dragons ainsi déguisés et accompagnant les enfants qui garderont les

bestiaux, cette bête donnera dans le panneau. Quoique déguisés en femmes les dragons n'auront pas moins leur sabre et leur carabine bien chargée. » (Balmelle)

- Pas de destinataire indiqué pour cette lettre.

Enterrement de Jean Chatauneuf :

« L'an mille 1765 et le deuxième du mois de janvier a été dévoré par la bête féroce Jean Chatauneuf, du Mazel sur notre paroisse, âgé d'environ 14 ans, et les débris ont été enterré le lendemain au cimetière de cette paroisse, tombeau de ses prédécesseurs, en présence de Jean Maurin et de Jean Bret qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis et requis. De Rochemure curé. » (Registre Paroissial de Grèzes, greffe de Riom). [Doc35]

- L'acte mentionne clairement le 02 pour la date de l'attaque, mais ce doit être une erreur.

Pourcher rapporte la tradition:

« Le lendemain, la Bête vint mettre ses 2 pattes sur le seuil de la croisée de la cuisine, car alors généralement on n'avait pas de vitres. Elle regarda quelque temps ce qu'il s'y passait. Chatauneuf dit Ladignan, père de l'enfant dévoré, quoique très fort, car une fois il avait apporté de La Viale, paroisse de Saugues, à l'endroit appelé Pied-de-la-Table, en une seule fois, 5 quintaux de paille, n'osa pas la prendre par les pattes. Et après un espace de temps qui ne dut pas être bien long, il dit à sa fille: « Marie-Anne, apporte la hache. » A cette parole, la Bête comme si elle eut compris, décampa. »

14 janvier (Lundi, dernier quartier) *La Gazette de France* publie la lettre de Mende du 29/12/64 (Pourcher). La Bête tue Pierre Marchet, 12 ans, au village de Lescure (La Chapelle-Laurent) (lettre, 20/01; acte ci-dessous).

« Pierre Marchet de Lescure, âgé de 12 ans, a été dévoré par la bête féroce, mort et enterré par moi soussigné le 14 janvier 1765 en présence de Pierre Isabel de la Chapelle et de François Levet de Souliac qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis. Brugerolle Curé. » [Doc134]

- La lettre du 20/01 donne un âge de 13 ans.
- Une variante de l'acte (A.D. 15 -5 MI 533/4) donne « enterré dans le cimetière de La Chapelle... »

Géraud Récuse, métayer au domaine de Boulan (au nord de Mauriac), appartenant à M. d'Estremont, bourgeois de Mauriac, prétend avoir été attaqué par la Bête le 13 en revenant de Mauriac à une heure un peu tardive, et l'avoir mise en fuite avec son bâton après avoir reçu une blessure au genou. M. de Tournemire, subdélégué de Mauriac, le fait venir pour l'interroger (lettre, 18/01). Lettre de M. Vigier, consul de St.-Flour, à l'intendant d'Auvergne, à propos de cet incident et des agressions de la veille (lettre, 22/01):

« Le père de cet enfant, qui est accouru à son secours, a eu une joue entièrement emportée, et 2 autres voisins qui étaient également accourus ont reçu des coups de griffe dans le visage ou sur les bras; ces 3 personnes ont passé ici hier dimanche pour aller chez Mme de Sourniac, pour se faire panser, croyant avoir été mordues par un loup enragé. » (A.D. P.-de-D. c. 1732).

Lettre du subdélégué Pagès de Vixouses, d'Aurillac, à l'intendant d'Auvergne:

« ... il y a environ 18 ans qu'il y en eut un [animal] semblable en ce pays-ci qui après y avoir fait beaucoup de mal disparut de lui même ou à force de battues dans les bois ou de le poursuivre. Je parlais hier même à un paysan qui n'était qu'un berger en ce temps là et qui fut attaqué à 2 pas de sa porte par cet animal. Il en

porte encore la marque le long du visage et à la tête. Cet animal le mordit au sein dont il lui emporta une partie, ce qui dénote que celui du Gévaudan est de la même espèce... » (A.D. P.-de-D. c. 1731).

- Autre piste à explorer concernant une bête similaire.

15 janvier (Mardi) *Le Courrier d'Avignon* publie la lettre de Mende du 2 (Smith). Les gens des villages avoisinant Lescure se groupent pour battre les bois, sans succès (lettre, 20/01). Lettre de M. de Ballainvilliers à M. d'Ormesson, informant M. de St.-Florentin de la prime (A.D. P.-de-D. c. 1731). Catherine Boyer, 20 ans, est attaquée à la Bastide (Lastic, Auvergne) alors qu'elle étend du fumier près du village. La Bête profite de ses mouvements pour s'approcher à son insu et l'attaque par-derrière. Jetée à terre, elle étouffe et perd connaissance. La Bête la blesse grièvement à la tête : peau de l'occiput arrachée, les deux oreilles mangées jusqu'au tympan, le cou décharné jusqu'au bas des vertèbres. Des gens du village sont témoins de l'attaque et lui portent secours. Un paysan fait fuir l'animal par des clameurs mêlées de prières (Relation, 04/04/65; lettres, 09/02, 01/03).

- Pourcher, d'après Bès de la Bessière, date l'attaque de la Bastide du 14.
- M. Duhamel indique La Bastide, paroisse de Monchal. Je ne trouve pas Monchal; il s'agit peut-être d'une erreur pour Monchamp, un peu au sud-ouest.

La Bête attaque un homme fort et robuste qui garde les vaches du village du Mazel (Grèzes), armé d'un fusil qui fait faux feu sur la Bête. Il se défend à coup de bourrades. La Bête tourne autour de lui avec tant de vitesse qu'il est obligé de tourner comme sur un pivot. Il est prêt de tomber étourdi lorsqu'une de ses vaches vient à son secours; à grands coups de tête sur la Bête, elle la fait fuir et la suit plus de 40 pas, ce qui donne le temps à cet homme de se remettre. Le 11/03, il est décrit comme encore bien malade (Lettre, 11/03). Aux alentours de cette date, on écrit de Mende à propos de Portefaix:

« L'évêque de Mende a donné ordre de récompenser tous ces enfants et de s'informer si ce petit déterminé, qui avait enhardi les autres par ses discours et par son exemple, est susceptible d'éducation; sur ce qu'on lui a rapporté que le courage était en lui accompagné de toutes les autres bonnes qualités, le prélat se propose de le faire élever. » (B.N.)

17 janvier (Jeudi). A 5 heures du soir, un homme échappe à la Bête avec difficulté à Chapelin. M. Duhamel est informé par exprès et envoie des ordres à 3 villages voisins pour une chasse le lendemain matin (lettre, 20/01).

- La localisation de cette attaque est imprécise. M. Duhamel est averti par « Chapelin à 3 lieues » de St.-Chély. Aucun autre toponyme n'est mentionné, ce qui laisse à penser que Chapelin en est un, et non un nom de personne, mais je ne le localise pas, bien qu'il semble s'agir d'une paroisse. Je ne connais pas d'autre document concernant cette attaque.

18 janvier (Vendredi) M. Duhamel arrive sur les lieux à 9 heures et demie. Malgré les difficultés du terrain et la grêle, il chasse jusqu'à la nuit, sans rencontrer la Bête (lettre, 20/01). Lettre de M. Altaroche, de Massiac, à M. Montbriset, Brioude, l'informant de l'attaque de Lescure du 14 (lettre, 20/01). M. de Ballainvilliers répond à la lettre de M. Vigier du 14; celui-ci transmet la lettre à M. de Tournemire (lettre, 22/01). Lettre de M. de Tournemire à M. de Ballainvilliers:

« A Mauriac le 18 janvier 1765

Mgr., j'ai rendu public l'ordre du Roi portant qu'il serait payé une somme de 1200 livres à celui qui tuerait et vous rapporterait l'animal féroce qui a fait tant de ravage du côté du Gévaudan. Cette nouvelle à été bientôt répandue et a fait l'entretien de bien du monde, principalement du paysan, toujours animé dans des

cas semblables par l'espoir de [?]. A cette nouvelle a succédé le bruit que cette bête s'était montrée aux environs de cette ville dimanche dernier 13 de ce mois, que entre jour et nuit, elle avait attaqué le fermier du sieur d'Estremont en son domaine de Boulan, qui avait eu bien de la peine à se défendre, mais qui par bonheur n'avait été blessé que fort légèrement à un genou.

Avant de questionner cet homme qui se nomme Geraud Récuse et qui est métayer au domaine de Boulan appartenant au sieur d'Estremont, bourgeois de cette ville, je me suis informé si l'on pouvait compter sur son témoignage; mais m'ayant été dépeint pour un ivrogne, ma confiance a beaucoup diminué; néanmoins je l'ai envoyé chercher et voici, Mgr., son récit.

'Je passais dimanche dernier 13 de ce mois entre chien et loup au commun de Fageole pour aller de Mauriac au village de Boulan chez mon maître. Comme il avait beaucoup plu, j'entendis dans une espèce de marais du bruit à quelque distance de moi et ayant jeté les yeux de ce côté là, j'aperçus une bête à peu près semblable au renard, qui venait droit à moi à son petit pas. Je m'arrêtai dès lors, et sitôt qu'elle fut à la distance de 3 à 4 pas de moi, elle s'éleva et s'élança sur moi. Du premier saut, elle me jeta mon chapeau, mais étant retombée sur ses pattes et voulant de nouveau sauter sur moi, je lui appliquai un coup de bâton à côté d'une oreille et en tombant sur ses pattes de devant, je ne sais si ce fut avec les griffes ou les dents qu'elle me prit au genou, et ayant relevé mon bâton pour lui redoubler dans le temps qu'elle avait le nez à terre, elle se recula précipitamment, prit son chemin et moi le mien pour me rendre à mon village.' Cette bête était d'un poil rougeâtre, m'a dit cet homme, à peu près comme poil de vache; et l'ayant questionné sur toutes les différentes parties de [conformation ?] de cet animal, il m'a dit n'avoir pu remarquer autre chose que le poil.

Il y a plusieurs personnes du côté de Marcillac la Crauzille en Limousin, c'est à dire à environ 5 lieues d'ici, qui disent d'avoir été mordues par un loup enragé ou un chien. Elles se sont rendues chez Mme de Sourniac qui donne un remède qu'elle a souvent éprouvé. L'aventure de Récuse a été d'abord soutenue par les accidents de ceux ci. On a prétendu que la bête féroce avait fait tout le mal. L'un l'a dépeinte d'une façon, l'autre d'une autre, mais ce qu'il y a de bien certain c'est que heureusement nous n'avons encore éprouvé aucun événement qui assure que cette Bête a pénétré dans ce canton. Tout le monde suspecte le témoignage de Récuse parce qu'il est ivrogne et cette année les vins du Limousin sont fumeux. Cet homme est parti quasi à la nuit des cabarets de Mauriac et l'on pense qu'il a voulu se donner un [?] en disant qu'il a terrassé cette bête d'un coup de bâton. Il a cependant une blessure au genou, qu'il dit que cette bête lui a faite, mais elle pourrait fort bien avoir été occasionnée par quelque autre cause. Voilà tout ce que je puis avoir l'honneur de vous dire à cette occasion. Si j'apprends quelque chose de plus particulier, je serai exact à vous en rendre compte.

*Je suis avec le plus profond respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Tournemire. »
(A.D. P.-de-D.) [Doc216]*

Le Courrier reprend la lettre de Marvejols du 02/01 (Généal43) et fait un long portrait souvent imaginaire de la Bête: « Cet animal est inconcevable, c'est un loup-garou, c'est un sorcier, c'est le diable en personne, etc. » (B.N.) Lettre de Mende, relative à l'attaque du 11/01, reprise dans le Courrier du 29/01:

« Tant que la Bête féroce qui infeste nos contrées vivra, ce sera aux voyageurs et à tous ceux qui fréquenteront la campagne à se prémunir contre elle; et ils seront fort heureux si les moyens de défense dont ils se pourvoiront suffisent pour empêcher qu'ils n'augmentent le nombre de ses victimes. 3 hommes qui la rencontrèrent ces jours derniers au pont appelé d'Arifattes dans la paroisse des Laubies de ce diocèse, se trouvant sans armes à feu, et n'ayant chacun qu'un bâton avec une baïonnette au bout, eurent longtemps à se débattre pour la repousser, ne s'en débarrassèrent qu'à grand-peine; et s'ils eurent le bonheur d'empêcher qu'elle ne les atteignît, ils ne purent jamais l'atteindre, tant elle avait d'agilité et de souplesse pour éviter les coups qu'ils lui portaient. Sur la direction que prenaient les bâtons, elle réglait ses évolutions, sautant en l'air, s'abattant à terre, se tournant, se retournant à droite ou à gauche; et tout cela si à propos et avec tant de justesse, qu'on eût dit qu'elle raisonnait. Le gladiateur le plus exercé, le plus rusé et le plus adroit n'aurait pas mieux fait ni si bien.

La compagnie de dragons est revenue de Langogne: elle est à St.-Chély. L'officier qui la commande se donne tous les mouvements possibles et n'oublie rien pour nous délivrer de ce monstre. Nous espérons de son zèle, de son courage et de la valeur de sa troupe qu'à la fin il réussira. » (Généal43) [Doc142]

19 janvier (Samedi) Lettre de M. Romeuf, correspondant d'une subdélégation, à M. Montbriset, l'informant de l'attaque du 15 (lettre, 20/01). Catherine Boyer est admise à l'hôpital de St.-Flour:

« N°3: Catherine Boyer, fille à Pierre, tisserand du lieu de Sistrières, paroisse de Montchamp, âgée d'environ 20 ans, est entrée ce jourd'hui 19 janvier 1765 par un billet signé de M. Bigot de Vernières, curé du consentement de Mgr l'évêque, pour y être pansée des blessures que l'animal anthropophage qui court dans ce pays lui a faites.

Décédée le 27 mars 1765. » (Registre d'entrée de l'hôpital de St.-Flour).

20 janvier (Dimanche) A Plagnes (Bacon) à 5 heures du soir, la Bête s'élançait dans le jardin malgré un mur et attaque une petite fille de 12 ans avec sa sœur cadette (8 ans). Un autre enfant est présent. Tenant l'aînée d'une patte, la Bête tente d'attraper la cadette de l'autre, mais elle esquive le coup. L'aînée, grièvement blessée à la tête, s'accroche à un poteau du jardin, et les habitants de la maison viennent à leur secours. L'enfant guérit de ses blessures. (Relation, 04/04/65 ; lettres, 27/01; journal, 23/06).

- Cubizolles donne l'âge de 15 ans à la victime du Bacon et précise qu'elle guérit. Pourcher donne la date du 21/01 et l'âge de 15 ans, et signale également son rétablissement; tout ceci confirmé par la lettre de M. Lafont du 02/02. Dans les autres sources, l'âge donné est de 8 ou 11 ans.

Lettre de M. Montbriset à l'intendant d'Auvergne:

« Le sieur Altaroche, correspondant de cette subdélégation à Massiac, m'a donné avis par sa lettre du 18 du présent que la Bête féroce qui se tient dans les bois de la Margeride, avait paru, ces jours passés, du côté de la Chapelle-Laurent, et qu'elle y avait dévoré lundi dernier un jeune garçon de l'âge de 13 ans, du village de Lescure, paroisse de la Chapelle-Laurent. Par sa même lettre, il me marque qu'on a fait le lendemain une battue générale dans ce canton, mais qu'on ne l'a pas trouvée. Le sieur Romeuf, correspondant à la vôtre, m'apprend aussi par une lettre du 19 que cette bête a dévoré, le 15 de ce mois, une fille du village de la Bastide, paroisse de Lastic, et que, malgré les chasses journalières que l'on fait pour la détruire, il n'est pas possible de la joindre. » (A.D. P-de-D. c. 1731)

M. Duhamel décide de disperser ses dragons sur les paroisses d'Aumont, le Puech, Beauregard, Termes, Albaret-le-Comtal, Prunières, Les Cayres et Rimeize (lettre, 12/02). Il fait battre un ban à la tête de la troupe avant qu'elle se sépare et en présence des principaux habitants de St.-Chély par lequel il enjoint à ses dragons de payer exactement tout ce qui leur sera fourni pour leur subsistance et leur défend à peine de la vie de rien prendre de leurs hôtes ni de personne (lettre, 12/02). Lettre aux consuls:

« Conformément aux ordres de Son Altesse Sérénissime Mgr. le comte d'Eu, et de M. le comte de Moncan, commandant de la paroisse, il est ordonné aux consuls de la paroisse d'Aumont de faire fournir le logement à un maréchal des logis et 7 dragons du régiment des volontaires de Clermont Prince, lesquels nous avons jugé nécessaire d'y établir afin de pouvoir continuer avec plus de succès la chasse de la Bête féroce que nous sommes chargés de détruire. Comme l'on ne saurait employer trop de moyens pour parvenir à la destruction d'un si cruel animal, nous en avons imaginé un dont le succès paraît certain et auquel M. le comte de Moncan nous a autorisé. En conséquence, MM. les consuls feront fournir à 1 ou 2 dragons, ainsi que le maréchal des logis jugera à propos, des vieilles jupes et coiffes de femme, afin que ces dragons déguisés en femme quoique bien armés puissent escorter et accompagner les enfants qui garderont les bestiaux.

Les dragons vivant de leur solde et n'étant à charge en rien au pays, je prie MM. les consuls d'avoir attention de les loger dans les meilleures maisons, afin que ces hommes rentrant le soir soient au moins logés de façon à pouvoir oublier les fatigues qu'ils auront eues dans la journée. Dans le cas où relativement à la chasse que le maréchal des logis commandant le détachement aurait besoin d'un exprès pour me faire passer des nouvelles, MM. les consuls lui en feront fournir et se conformeront en cela à la lettre qu'ils ont reçue précédemment de M. Lafont.

Si contre mon attente, quelques particuliers avaient à se plaindre des dragons, ils peuvent avec confiance s'adresser au maréchal des logis qui les commande, lequel leur rendra la justice la plus exacte.

Fait à St.-Chély, le 20 janvier 1765. » (Bulletin) [Doc26]

Ordres aux dragons:

« Il est ordonné à un maréchal des logis du régiment des volontaires de Clermont Prince, de partir aujourd'hui, 20 du présent mois, avec 7 dragons à pied dudit régiment pour se rendre à Aumont où il établira sa troupe jusqu'à nouvel ordre, dans les logements qui lui seront fournis par les consuls dudit lieu.

Ce maréchal des logis n'étant établi à Aumont que pour garder les passages de la Bête féroce et tâcher de parvenir à la détruire, fera tous les jours chasser dans les bois qui sont aux environs d'Aumont et dirigera la chasse de façon que sa troupe puisse se rencontrer avec celle qui est établie au Puech.

Ce maréchal des logis fera déguiser en femme un ou plusieurs dragons à son choix, qu'il enverra escorter les enfants qui gardent les bestiaux. Il aura attention de prévenir ces dragons qu'ils répondent personnellement de la sûreté des enfants. Toutes les fois que le maréchal des logis commandant à Aumont aura à m'envoyer des nouvelles assez intéressantes pour mériter un exprès, il m'en enverra un sans perdre de temps. Le consul est chargé de lui en fournir. Le maréchal des logis fera vivre d'ailleurs sa troupe au moyen de sa solde, en bon ordre et dans la plus exacte discipline.

Fait à St.-Chély le 20 janvier 1765.

Comme il m'est revenu qu'il y avait plusieurs étrangers déguisés en femme qui couraient les chemins et les bois, et que sous prétexte de chasser la bête féroce il pourrait en résulter des inconvénients, si il en passe dans l'arrondissement du poste, ils les feront arrêter et me les enverront à St.-Chély. » (Bulletin).

« Il est ordonné à un fourrier du régiment des volontaires de Clermont Prince de partir aujourd'hui 20 du présent mois, avec 6 dragons à pied, dudit régiment, pour se rendre à Prunières où il établira sa troupe jusqu'à nouvel ordre, dans les logements qui lui seront fournis par les consuls dudit lieu.

Ce fourrier des logis n'étant établi à Prunières que pour garder les passages de la Bête féroce et tâcher de parvenir à la détruire, il fera tous les jours chasser dans les bois qui sont aux environs de Rimeize, et il dirigera la chasse de façon que sa troupe puisse se rencontrer avec celle qui est établie à Aumont.

Ce fourrier fera déguiser en femme un ou plusieurs dragons à son choix qu'il enverra escorter les enfants qui gardent les bestiaux. Il aura attention à prévenir ces dragons qu'ils répondent personnellement de la sûreté de ces enfants. Toutes les fois que le fourrier commandant à Prunières aura à m'envoyer des nouvelles assez intéressantes pour mériter un exprès, il m'en enverra un sans perdre de temps. Le consul est chargé de lui en fournir.

Ce fourrier fera d'ailleurs vivre sa troupe au moyen de sa solde, en bon ordre et dans la plus exacte discipline.

Fait à St.-Chély le 20 janvier 1765 ; Duhamel, capitaine aide-major, commandant le détachement.

Comme il m'est revenu qu'il y avait plusieurs étrangers déguisés en femme qui couraient les chemins et les bois, et que sous prétexte de chasser la Bête féroce il pourrait en résulter des inconvénients, si il en passe à l'arrondissement du poste du fourrier, il les fera arrêter et me les enverra à St.-Chély.

Duhamel » (Bulletin).

Lettre de M. Duhamel au comte de Moncan, envoyée par exprès:

« Mon général, je suis arrivé ici le 10 de ce mois, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en rendre compte par ma dernière lettre. J'ai laissé reposer ma troupe le 11, et depuis le 12 je n'ai discontinué de chasser. Le 17 de ce mois Chapelin à 3 lieues d'ici m'envoya un exprès pour m'informer que la bête féroce avait attaqué le

même jour, à 5 heures du soir, un homme de la paroisse qui avait eu toutes les peines du monde à échapper à la cruauté de cette bête. J'envoyai en conséquence des ordres à 3 villages voisins pour être le lendemain rendus au lieu que je leur indiquai et j'y arrivai moi même avec tout mon détachement à 9 heures et demie du matin. Malgré les difficultés du terrain et la grêle que j'essayai, je chassai jusqu'à la nuit, mais sans rencontrer le monstre.

J'ai pris le parti de disperser aujourd'hui mes dragons à pied dans les endroits où cette cruelle bête passe le plus souvent et se tient d'habitude. La bonne volonté de mes dragons que rien ne rebute, jointe à l'intelligence des bas officiers que j'ai mis à leur tête, me donnent les plus fortes espérances. Par les dispositions de l'établissement que je viens de faire, toutes ces différentes troupes me communiqueront journallement par des patrouilles qui se croiseront d'un poste à l'autre, en battant exactement tous les bois qui en sont à portée. J'ai donné à chaque commandant de poste une instruction par écrit que j'ai signée, ainsi qu'un ordre pour les consuls de chaque endroit où j'ai établi des dragons.

Indépendamment des dragons qui feront des patrouilles continues dans les bois aux environs de leur poste, il y en aura d'autres qui déguisés en femme accompagneront les enfants qui gardent les bestiaux; tous les habitants de ce pays espèrent beaucoup du succès de cette ruse. J'ai été moi-même les établir aujourd'hui. La frayeur qui s'est emparée des paysans et qui augmente journallement jointe à leur mauvaise volonté rend presque impossible les moyens de les faire marcher quand j'en ai besoin pour chasser. Ils ont tant peur de cette bête féroce, que dès qu'on les a perdus de vue, ils se rassemblent tous et ne battent pas le quart des bois. Il y a même quelques villages où depuis mon retour la bête a passé, et pas un d'eux n'est venu m'en informer. Si le cas arrive encore, je vous prie de permettre, mon général, que j'envoie un fourrier avec 4 dragons à cheval ou encore plus vivre un jour ou 2 aux dépens des consuls de ces endroits. Cela fera un exemple qui sûrement rendra tous les autres fort exacts.

Comme je ne suis occupé que des moyens de pouvoir détruire ce cruel animal, j'ai envoyé aujourd'hui à 5 lieues d'ici chez M. le comte d'Apcher, pour le prier de vouloir bien me prêter 3 ou 4 gros pièges que Mme la comtesse de Fournels, sa sœur, m'a dit qu'il avait. Elle lui a même écrit pour les lui demander. J'en aurai encore 3 ou 4 autres de différentes personnes ici aux environs, et si quelqu'un est dévoré par cette bête, comme elle vient toujours vers sa proie, je ferai tendre ces pièges autour du cadavre, de façon qu'elle ne pourra s'empêcher de s'y prendre.

J'ai appris aujourd'hui, mon général, que plusieurs étrangers qui sur la nouvelle qu'ils avaient appris que je me proposais de faire déguiser mes dragons en femmes, s'y étaient déguisés eux-mêmes et couraient ainsi les chemins et les bois, sous prétexte de chasser la bête fauve. En attendant votre voyage, mon général, vu les inconvénients qui peuvent en résulter, j'ai donné ordre aux bas officiers que j'ai disposés dans les environs de faire arrêter ces personnes et de me les envoyer pour savoir qui elles sont, et d'où elles viennent, car des vagabonds et gens sans aveu sous prétexte d'aller après la bête fauve, peuvent premièrement ravager toutes les terres sur lesquelles ils chassent, ils peuvent sous ce déguisement et n'étant conduits par personne qui en réponde, insulter les filles et même faire contribuer les voyageurs. Le public pourrait croire que c'est ma troupe, et il serait bien malheureux pour moi qui n'ai que d'honnêtes gens avec moi que je fais vivre dans la discipline la plus exacte et dont je réponds, qu'ils soient compromis par les indécences qu'un tas de coureurs de cette espèce peuvent commettre impunément. J'ose espérer, mon général, que cette représentation de ma part méritera votre attention et que vous voudrez bien m'autoriser à y mettre ordre pour prévenir les abus les plus affreux qui peuvent en résulter. Cela m'a paru d'une si grande conséquence, et pour la sécurité publique, et pour l'honneur de ma troupe même, que j'ai cru ne devoir point tarder de vous envoyer un exprès, afin de pouvoir plutôt remédier à ces courses vagabondes. J'ai également su que certaines personnes se flattaient et disaient encore hautement que s'ils tuaient la bête féroce, ils ne me la remettraient point, malgré le certificat que je leur donnerai comme quoi ils l'auraient tuée, pour qu'ils puissent être payés de la gratification promise, mais qu'ils la porteraient eux-mêmes à Paris, ou dans les autres villes du royaume, où bon leur semblerait. Je vous supplie, mon général, de vouloir bien m'envoyer un ordre à cet égard, afin qu'en cas d'évènement, en abandonnant à la personne qui aurait tué cette bête la gratification qui y est attachée, je jouisse au moins de la satisfaction de vous l'aller présenter moi même, d'autant que si je ne la détruis pas moi même ou mon détachement, ce ne sera sûrement pas faute d'avoir fait tout au monde pour y parvenir. » (Bulletin)

- M. Duhamel confirme l'habitude qu'a la Bête de revenir sur ses proies à cette époque. Cela ne paraît pourtant pas systématique, comme en témoigne le cas de Catherine Vally.

Lettre du même à M. de Ballainvilliers:

« M., j'ai reçu à mon retour ici la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par laquelle vous me faites celui de me mander que vous avez donné des ordres dans toute votre généralité pour que je sois instruit sur le champ par des personnes dignes de foi si le monstre que la Cour m'a chargé de détruire passait en Auvergne, afin que je puisse y aller à sa poursuite avec tout mon détachement.

Si j'en crois, M., quelques nouvelles publiques, il y a toute apparence que vos ordres ne sont point bien exactement exécutés, car l'on m'assure ici que ce cruel animal est depuis plusieurs jours en Auvergne, et cependant je n'en ai reçu aucun avis. J'écris en même temps à M. de Monluc, subdélégué à St.-Flour, pour le prier de me mander ce qui en est.

Je vous envoie, M., le détail exact de la figure de la bête féroce après laquelle je cours.

Cet animal est de la taille d'un taureau d'un an. Il a les pattes aussi fortes que celles d'un ours avec 6 griffes à chacune de la longueur d'un doigt, la gueule extraordinairement large, le poitrail aussi fort que celui d'un cheval, le corps aussi long qu'un léopard, la queue grosse comme le bras, et au moins de 4 pieds de longueur; le poil de la tête noirâtre, les yeux de la grandeur de ceux d'un veau, et étincelants, les oreilles courtes comme celles d'un loup et droites, le poil du ventre blanchâtre, celui du corps rouge avec une raie noire large de quatre doigts depuis le col jusqu'à la naissance de la queue.

Voilà, M., le monstre tel qu'il est et d'après la peinture que j'ai l'honneur de vous en faire, je crois que vous penserez comme moi que cet animal est un monstre dont le père est un lion; reste à savoir quelle en est la mère.

J'avais reçu, M., des ordres pour rentrer avec mon détachement dans ses quartiers, mais 8 jours après y être rentré, S.A.S. Mgr le comte d'Eu m'a envoyé des ordres pour retourner à la poursuite de ce monstre avec le même détachement. Je suis arrivé ici le 10 de ce mois, avec ordre de suivre cet animal partout où il ira jusqu'à ce que je l'ai enfin entre les mains.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, M., votre très humble et très obéissant serviteur. A St.-Chély le 20 janvier 1765 » (A.D. P-de-D. c. 1731) [Doc72]

- Voir aussi DND pour une description fort similaire aux A.D. P-de-D. c. 1734.

21-28 janvier **La Bête dévore une femme entre Le Malzieu et St.-Chély (lettres, 31/01, 04/03).**

- Il s'agit probablement de l'attaque de Jeanne Tanavelle, avec une imprécision de lieu.

Elle manque de dévorer une fille qui lave du linge au ruisseau de Montchamp (lettres, 30/01, 01-06/02).

- Il y a un « Montchamp » un peu au sud d'Albaret-le-Comtal, au bord d'un cours d'eau. Est-ce là qu'a eu lieu l'évènement ?
- Voir la lettre de M. de Montluc du 30/01 pour les problèmes liés à cette attaque.

21 janvier (Lundi, nouvelle lune) **La Bête se jette sur une jeune fille qui est heureusement secourue (relation, 12/04).**

- Il peut s'agir d'un doublon de l'attaque de Plagnes la veille.

La Bête dévore une petite fille à 4 lieues de St.-Chély (lettre, 13/02).

- Pas d'autres documents concernant cette attaque, qui pourrait constituer un doublon.

22 janvier

(Mardi) Le *Courrier* reproduit la lettre de Mende du 09/01 (Généal43); autre article (Blanc). Jeanne Tanavelle, âgée d'environ 35 ans, de Chabanoles (Lorcières), s'étant rendue à Julianges, est dévorée à son retour. Elle semble s'être défendue avec un couteau près d'une heure. La bête lui coupe la tête qu'elle transporte à 200 pas de son corps, lui mange entièrement la poitrine et le ventre, lui suce le sang jusqu'à la dernière goutte et déchiquette ses vêtements (acte, 24/01; lettres, 02/02, 03/01/66). Le lieu de l'attaque est appelé La Bisade (relation, 12/04). Pourcher rapporte sa tradition familiale:

« La Pavieyre de Chabanoles, paroisse de Lorcières (Cantal), était venue à Julianges ourdir la chaîne d'une étoffe, et elle eut fini un peu tard. En se retournant, elle fut attaquée par la Bête dans la plaine des champs au-dessus du pré appelé Coumunial. Le père de mon grand-père et son aîné avaient été labourer, et ils étaient rentrés un peu tard. De sorte que quand les bœufs eurent mangé, le père les fit conduire à l'abreuvoir qui est au-dessous de la muraille au fond de ce pré de Coumunial par mon grand-père, qui avait 14 ou 15 ans. Les bœufs suivirent tranquillement le chemin clos; arrivés au petit communal appelé Les Cros de la terre, où se réunit l'autre chemin d'en haut, les bœufs commencèrent à souffler, et le jeune homme à avoir peur. Quand les bœufs furent près de l'abreuvoir, ils se retournèrent en beuglant et mon grand-père les suivit jusqu'à l'écurie. Le lendemain, on trouva les débris du cadavre ainsi que le disent les documents. » [Bisade]

- Nouvelle décapitation sans témoins.
- Jeanne Tanavelle était l'épouse du nommé Delfaut, dit Pavier de Chabanoles, d'où les différents noms et surnoms.

Lettre de M. Vigier à M. de Ballainvilliers:

« A Mauriac le 22 Janvier 1765

Mgr., depuis l'aventure arrivée au paysan le 13 courant et dont j'ai eu l'honneur de vous faire part le lendemain, il n'a paru aucun animal féroce dans nos environs, ce qui fait croire au public que ce paysan a voulu en imposer; cependant cet homme soutient fort et ferme la rencontre qu'il a eu. La blessure au genou est certaine, je m'en suis assuré avec toute l'exactitude possible.

On assure de tous côtés qu'en Limousin il y a plusieurs loups d'une espèce singulière, et un peu plus gros qu'un renard et fort allongés qui y font du ravage. Ils ont dévoré un enfant, et ont déjà blessé au visage et aux bras ou aux jambes une douzaine de personnes.

J'ai fait passer à M. votre subdélégué la lettre dont il vous a plu de m'honorer le 18 courant.

Je suis avec un profond respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, M. Vigier » (A.D. P.-de-D.) [Doc217]

23 janvier

(Mercredi) On retrouve le cadavre de Jeanne. Selon les documents, la tête ou le corps lui-même ont été à moitié enterrés. Au crépuscule, la Bête est de retour à Chabanoles. Ne trouvant plus les restes de Jeanne, elle pousse des hurlements effroyables. Les jours suivants les habitants terrorisés n'osent plus sortir de chez eux qu'accompagnés et armés (lettre, 03/01/66).

- « à moitié enterré »: divers animaux sauvages peuvent agir ainsi. La formulation n'est pas assez précise pour affirmer qu'il y a eu intervention humaine.
- Nouveau retour de la Bête sur une proie morte.

24 janvier

(Jeudi) La Bête passe à Pratviala. Un homme l'ayant vue prend son fusil, la suit, la voit monter en haut d'une petite montagne et se poste si bien qu'en descendant elle passe à 10 pas de lui. Mais par malheur son fusil rate (lettre, 27/01). Enterrement de Jeanne Tanavelle. On est obligé de l'ensevelir dans son suaire telle qu'elle est sans la déshabiller; la consternation est grande à son enterrement (lettre, 03/01/66). Acte:

« Le 24 janvier 1765, j'ai enterré dans le cimetière paroissial de Lorcières le corps de Jeanne Tanavelle, morte le 22 dudit, ayant été dévorée par une bête féroce, âgée d'environ 35, habitante du lieu de Chabanoles, paroisse de Lorcières, en présence de plusieurs de ses parents qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis ledit jour et an que dessus. Ollier, chanoine curé. » [Doc305]

- Petites variantes dans A.D. 15 -5 MI 567/5.

M. Duhamel est averti par un consul de Julianges de l'attaque de Chabanoles. Il s'y porte, mais le cadavre est déjà enterré. M. Duhamel bat les bois des environs avec les paysans qu'il a fait commander, ainsi que tous les bois jusqu'à St.-Flour, où il va coucher. Il n'y trouve pas M. de Montluc, mais prie les consuls de l'informer de sa surprise de ne pouvoir être prévenu à temps (lettre, 25/01). La Bête se montre sur la paroisse de Lastic (lettre, 30/01).

25 janvier

(Vendredi) La Bête est vue de nouveau sur la paroisse de Lastic (lettre, 30/01). Lettre de M. Duhamel à M. de Ballainvilliers, datée de St.-Flour :

« M., j'ai eu l'honneur de vous envoyer par la dernière lettre que j'ai eu celui de vous écrire en date du 20 de ce mois, le détail exact de la ressemblance du monstre que la cour m'a chargé de détruire.

Ce cruel animal continue et augmente même ses ravages. Malgré les ordres que vous avez eu la bonté de donner, M., dans votre généralité, pour que je sois informé dès que cette bête féroce y paraîtrait, elle y a cependant causé déjà plusieurs ravages et je n'ai pas été instruit d'un seul. Enfin, M., c'est au point qu'entendant dire par tout le monde, excepté de qui que ce soit d'Auvergne, que la Bête féroce y était et y avait déjà dévoré plusieurs personnes, je pris le parti de m'y porter avec 10 dragons à cheval pour m'éclaircir de la vérité, doutant toujours que cela fût par la raison que ni M. de Montluc, subdélégué de St.-Flour, ni aucun consul de l'Auvergne ne m'avaient donné le moindre avis. Comme je montais hier à cheval, un consul du village de Julianges, en Gévaudan, vint m'avertir que la veille, une femme du village de Chabanoles, de la généralité d'Auvergne, qui n'est qu'à une petite demie-lieue du Gévaudan, avait été attaquée et dévorée par la Bête féroce et que quoique cette femme ne soit point de son village, il venait m'en avertir, parce qu'il avait appris des paysans, ses voisins, que ceux de la paroisse de cette femme n'auraient reçu aucun ordre pour m'informer de ce qui arriverait chez eux. Je m'y portai sur le champ, mais le cadavre était déjà enlevé et même enterré. J'en fus d'autant plus fâché que si l'on m'eût averti en toute diligence et qu'on eût laissé le corps à la même place, ainsi que cela doit être, il y a à parier que cet animal ne m'aurait pas échappé, car il est revenu 2 fois à la même place, ainsi que c'est sa coutume. Je battis tous les bois des environs avec les paysans que j'avais fait commander, mais je ne fus pas assez heureux pour rencontrer cette cruelle bête. Je fis battre également tous les bois jusqu'à St.-Flour, où je vins coucher pour marquer à M. de Montluc la surprise où j'étais de différents événements arrivés dans son département sans en avoir la moindre nouvelle.

Je ne trouvai pas M. de Montluc ici, mais je priai MM. les consuls de vouloir bien lui en écrire.

J'aurai l'honneur de vous représenter, M., que je crois qu'il est indispensable que vous ayez la bonté de donner vos ordres pour que le fourrage me soit fourni selon mes vœux, comme en Gévaudan, car j'ai payé ici celui que les chevaux de ma troupe ont consommé, et vous savez parfaitement que si j'étais dans le cas de faire un long séjour en Auvergne pour y poursuivre la bête féroce, il me faudrait des fonds extraordinaires pour le paiement seul des fourrages de ma troupe. Je serais tous les jours d'ailleurs exposé à être rançonné par tous les aubergistes du pays et cela serait fort désagréable pour moi. Au lieu qu'en donnant comme je le fais dans le pays de Gévaudan des reçus exacts, cela évite toutes difficultés et le trésorier du régiment rem-bourse ces reçus comme de raison.

Je vous supplie, M., de vouloir bien considérer la représentation que j'ai l'honneur de vous faire à cet égard comme un obstacle qui m'arrêterait dans ma course, ce qui m'empêcherait d'employer le zèle et la bonne volonté avec lequel je m'emploie dans la commission dont je suis chargé et dont la réussite est si intéressante pour le bien public. J'ose espérer, M., qu'elle vous paraîtra trop juste pour ne pas vous y prêter et que vous voudrez bien en conséquence faire expédier des ordres sur-le-champ pour que le fourrage soit fourni aux chevaux de ma troupe sur mes reçus dont je répons et qui seront sûrement dans la plus grande règle.

Chaque cheval doit avoir 15 livres de foin, 6 livres de paille et les deux-tiers du boisseau d'avoine, mesure de Paris. Je pars à l'instant pour retourner à St.-Chély, mais comme d'un moment à l'autre cette

cruelle Bête pourrait revenir en Auvergne et me mettre dans le cas de l'y poursuivre, je vous réitère, M., mes instances touchant l'ordre des fourrages.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Duhamel. » (A. D. P.-de-D. c. 1731)

Le *Courrier d'Avignon* publie 2 articles (dont la lettre du Bas-Languedoc du 12):

« Ils l'avaient entourée et croyaient s'en rendre maîtres: ils la serraient de près et leurs chiens s'étaient mis résolument à sa poursuite, mais la Bête, arrivée dans un bois, leur échappa sans qu'ils comprissent comment elle avait pu le faire. » (Pourcher)

« N'apprendrons-nous jamais que de tentatives inutiles pour détruire un animal qui réussit si bien lui même à la destruction de l'espèce humaine; et tant de gens armés contre lui de toutes pièces ne pourront-ils ce qu'il peut lui seul contre plusieurs, et avec les seules armes que la nature lui a données ? On mande du bas-Languedoc que l'officier chargé de poursuivre avec ses dragons la Bête féroce qui désole depuis si longtemps le Gévaudan et les pays voisins avait tenté, avant de rentrer dans ses quartiers, de faire un dernier effort pour la faire périr; mais que son trop d'ardeur pour le succès de son entreprise l'y avait fait échouer. Après qu'il eut posté ses dragons à pied et à cheval, entendant crier à la Bête, au lieu de rester à son poste, comme il parut par l'événement qu'il aurait dû le faire, pour être à portée de la tuer, il courut pour aller à elle, ne soupçonnant pas qu'elle vînt à lui; et il eut la douleur de la voir passer à l'endroit qu'il venait de quitter. Deux dragons à cheval devant qui elle passa lui tirèrent leurs pistolets; et l'ayant manquée, la poursuivirent, le sabre à la main, pendant 3 quarts de lieue, croyant toujours pouvoir la sabrer; car les chevaux lui tenaient pied, et elle n'en était jamais qu'à 3 ou 4 pas, ce qui fait voir qu'elle ne va pas aussi vite qu'on l'avait dit; mais une muraille se trouvant sur son passage, elle la franchit, quoique assez haute, et de beaucoup trop pour que les chevaux pussent la franchir de même. Après ce saut, elle se jeta dans un marais, et de là dans un bois voisin. Les dragons qui l'ont poursuivie disent qu'elle est grande comme les plus gros chiens de parc, extrêmement velue, de couleur brune, le ventre fauve, la tête fort grosse, 2 dents très longues qui lui sortent de chaque côté de la gueule, les oreilles courtes et droites, la queue fort ramée qu'elle dresse beaucoup en courant. Elle est haute sur ses jambes et a de grandes griffes fort larges. On dit que la peur n'a point de part à cette description; et les officiers du régiment de Clermont assurent que les 2 dragons sont les plus vaillants qu'il y ait dans ce corps. Cependant la description qu'ils ont faite de cet animal féroce n'aide pas plus que celles qu'on avait déjà lues à en discerner l'espèce. Il y a des parties qui tiennent de l'ours, d'autres qui ont rapport au sanglier, d'autres qui ne conviennent ni à l'un ni à l'autre. Cette chasse infructueuse a été faite dans le mois de décembre. On pense maintenant à s'y prendre d'une autre manière. Comme la Bête est fort rusée, et que c'est par la ruse qu'elle s'échappe, c'est par la ruse qu'on veut l'amorcer; et parce que c'est principalement au beau sexe qu'elle en veut, (car elle a dévoré ou blessé 42 filles ou femmes depuis sa première apparition) on va faire habiller en filles 4 jeunes dragons qui seront bien armés sous leurs jupes; mais l'amorcera-t-on par ce stratagème ? C'est de quoi on est ici fort curieux. » (Général43) [Doc141]

- Voir la lettre du 07/01 pour l'origine probable de cet article.

26 janvier (Samedi) Lettre de M. de Montluc à l'intendant d'Auvergne:

« Depuis le jour des Rois où cette Bête féroce dévora à St.-Juéry, village limitrophe d'Auvergne, une femme, et une heure après, dans la paroisse de Maurines, une fille, elle a passé tout de suite en Gévaudan où elle dévora le jeudi de la même semaine une fille à Rieutort [d'Aubrac] et de là a pénétré dans les bois d'Aubrac, et puis après dans le Rouergue, d'où elle a été chassée par plusieurs paroisses qui s'étaient assemblées à cet effet. Peu d'heures après, elle a reparu à Argens, paroisse limitrophe d'Auvergne d'où elle a été pareillement chassée et s'est jetée en Auvergne et a paru en premier lieu du côté de la Chapelle-Laurent à 10 lieues de distance d'Argens. Ensuite, dans la paroisse de Lastic où elle a blessé très grièvement une fille qui est actuellement à l'hôpital de St.-Flour. Maintenant on n'en sait aucune nouvelle. A peine l'a-t-on vue dans tous les endroits où elle a fait des dégâts. Vous voyez par là, Mgr., qu'il est très difficile de pouvoir donner

des nouvelles sûres à M. Duhamel. Il serait pourtant bien à désirer qu'on parvienne à la destruction de ce monstre qui gêne beaucoup le commerce. » (A.D. P.-de-D c. 1731).

- Pic identifie « Argens » comme Ste.-Geneviève-sur-Argence, dans l'Aveyron. Cette apparition dispute à Sourniac (13/01) le titre d'apparition la plus occidentale de la Bête.

La lettre XIV de *L'Année Littéraire* de Fréron pour 1765 rapporte une lettre de Marvejols de cette date :

« Lettre sur la Bête féroce du Gévaudan *.

A Marvejols ** le 26 janvier 1765.

On parle si diversement, M., de ce terrible animal, que vous lirez avec plaisir une lettre à ce sujet qui m'a été communiquée. Elle est d'un homme exact qui a discuté les faits sur les lieux mêmes, et qui n'avance que ce qui lui a paru certain.

Tous les ravages qu'on a rapportés de la bête du Gévaudan, n'étaient que de légers préludes de ceux dont on entend parler depuis 15 jours. J'ai trouvé, en arrivant ici, la consternation redoublée, et les ordres donnés par un mandement de notre évêque de faire les prières de 40 heures comme dans les plus grandes calamités. Curieux d'éclaircir la plupart des histoires qu'on m'a faites, je me suis transporté dans presque tous les lieux où cet animal a exercé sa voracité. Rien de plus singulier que ce que débitent les paysans ; mais, à travers tous leurs contes, j'ai vu percer la vérité quand au fond des événements. En confrontant les dates avec beaucoup de scrupule, je me suis assuré que, pendant qu'on chassait cette bête à Saint-Côme, frontière du Rouergue où elle avait dévoré une femme, elle mangeait un enfant à 5 lieues de là. On m'a convaincu que sur 7 ou 8 enfants qui se trouvaient ensemble, elle avait enlevé au milieu d'eux la seule fille qu'il y eût.

*J'ai vu des gens qui, au milieu d'un village, avaient eu le courage de sauver une femme, et en même temps assez de peur pour ne pas attaquer l'animal qui ne fuyait pas. J'ai parlé à un abbé grand chasseur qui a eu tout le temps de l'examiner. Cet homme, très résolu de gagner les 2000 livres promises par la province,*** trouve la bête derrière un buisson à 10 pas de lui, la tient couchée en joue pendant plusieurs minutes sans oser tirer, et, sur un simple mouvement d'une des 2 pattes de devant, jette son arme, crie au secours, et s'enfuit sans être poursuivi. 3 ou 4 aventures à peu près semblables n'ont pas peu contribué à confirmer les paysans dans la ferme croyance où ils sont que c'est un sorcier qui charme les hommes et le feu. Ils sont d'autant mieux affermis dans cette idée qu'ils citent pour garant un de leurs camarades à qui la bête a dit très distinctement : Avouez, mon ami, que, pour un vieillard de 80 ans, ce n'est pas mal sauter. Ils lui attribuent en conséquence tous les ravages que des loups-cerviers ont faits dans différentes provinces du royaume en différents temps depuis 60 ans. Son agilité surprenante leur paraît hors des règles de la nature ; elle est telle que j'ai mesuré des espaces de 10 ou 12 pieds entre les traces. Ces bonnes gens pensent qu'il est inutile de chasser cet animal, et impossible de le tuer. Ils ont absolument renoncé aux armes à feu, et leur seule défense consiste en des bâtons ferrés ou des instruments nommés paradou qu'on emploie à faire des sabots. Ce préjugé vient, dit-on, de coûter la vie il y a 4 ou 5 jours à un jeune homme de 25 ans, dont il ne m'a pas été possible de vérifier l'histoire ; j'en étais d'autant plus curieux que ce serait le premier homme que la bête eût dévoré.*

La hardiesse et la timidité de cet animal, son inclination pour les femmes et les filles, le génie qu'elle fait paraître dans sa façon de chasser, son espèce et son apparition dans le Gévaudan, pourraient donner lieu à un long mémoire. Je me contenterai de hasarder quelques conjectures qui pourront, à défaut de preuves, servir à former sur cet animal cruel un système assez raisonnable.

La terreur du Comte de ___ qui se vit attaqué après avoir tiré 3 coups de fusil ; celle d'un homme qui est mort en frénésie ; l'aventure du paysan qui faillit être dévoré au milieu de 5 de ses camarades ; cette fille du Gévaudan qui eut le courage de porter sur la bête 3 coups de hache : ce sont là des preuves incontestables que cet animal a des moments d'intrépidité. D'un autre côté, ses fuites fréquentes occasionnées par les menaces d'enfants armés de simples baguettes ; l'histoire de cette servante qui avec un petit bâton se défendit un quart d'heure et ne fut pas approchée ; les secours fréquents que les bœufs ont porté à ceux qui les gardaient ; l'effet des cris qui presque toujours ont suffi pour lui faire quitter sa proie : tout cela ne démontre-t-il pas une grande timidité ? Serait-ce la faim plus ou moins forte qui doit fixer notre façon de penser à cet égard ?

*Quand à sa prédilection pour le sexe féminin, il est certain qu'il y a des animaux qui, par un sentiment qui leur est propre, distinguent les femmes des hommes ;**** mais ce sentiment ne tend pas à leur destruction. Les voyageurs et les naturalistes ne disent pas que les femmes soient choisies de préférence par les bêtes féroces d'Afrique et d'Asie. On nous représente ces animaux dévorant indistinctement tout ce qu'ils rencontrent quand ils chassent. L'hyène du Gévaudan (car tout me porte à croire que c'en est une) aurait-elle un sentiment plus particulier ? Serait-ce dans le goût qu'il faudrait le chercher ? Trouverait-elle réellement la chair des femmes plus délicate que celle des hommes ? Les tétons sont la partie du corps qu'elle se plaît le plus à dévorer après qu'elle a entièrement sucé tout le sang. La dernière femme qui a été sa victime, a été trouvée sans gorge et sans foie ; on jugeait facilement à l'inspection du cadavre que le sang avait été sucé jusqu'à la dernière goutte. Cet attrait pour le sang est si fort qu'en revenant sur le cadavre, l'animal lèche la terre imprégnée de sang. Pourrait-on dire qu'il a reçu de la nature assez de sagacité pour distinguer qu'en attaquant les femmes, il attaque le sexe le plus faible ? Je vous présente ces 2 opinions comme très probables l'une et l'autre ; la dernière surtout semblerait naître de sa façon de chasser.*

Les bois ne servent d'asile à cette bête que quand elle est poursuivie : elle se tient ordinairement sur les hauteurs, d'où, avec des yeux qu'on juge très perçants, elle parcourt l'horizon pour découvrir sa proie ; cette manière est certaine. Ce ne sont jamais les bergers qu'elle guette ; ce sont toujours les filles ou les femmes qui gardent le gros bétail. Dès qu'elles ont été aperçues, ses premiers mouvements sont très rapides. Elle s'arrête à quelque distance, se couche sur le ventre, et rampe en se couvrant de tout ce qui peut l'empêcher d'être vue. Dans cet état, on ne l'a pas jugée plus grosse qu'un très grand renard. A une ou 2 toises, elle s'élançe sur le cou ou sur les reins. Dans les premiers cas, la tête est séparée du corps en un clin d'œil ; dans le second, l'embarras des habits et les efforts naturels qu'on fait pour se défendre, ont très souvent donné lieu au secours. C'est ainsi que viennent d'être sauvés 2 enfants. Leur père, qui coupait des genêts à très peu de distance, accourut aux premiers cris, et la hache à la main fondit sur la bête qui lâcha prise. Ces enfants accrochés aux jambes de leur père qu'ils serraient de toutes leurs forces en jetant des cris affreux, causaient son plus grand embarras. Cet homme, la hache levée, suivait des yeux l'animal qui rugissait en bondissant ; ses bœufs qui accoururent à ce rugissement le mirent en fuite. Une petite fille fut moins heureuse ; cet événement est le plus récent et très sûr. Elle ramassait des herbes dans un petit jardin enclos de murs, à une toise de la maison paternelle, avec une sœur et un petit frère ; elle fut assaillie subitement ; un coup de griffe lui enleva la joue droite, et le cou fut très endommagé ; cet enfant saisit un pieu qu'elle tint fortement embrassé ; cet obstacle n'empêcha pas qu'elle ne fût enlevée et portée au pied de la muraille par-dessus laquelle la bête ne put sauter avec son fardeau. Sans doute que les cris des autres enfants, et la promptitude du secours occasionnèrent sa fuite ; elle fut si rapide qu'on ne l'aperçut plus quand on fut entré dans le jardin.

Les rugissements de l'animal que les paysans comparent au bruit de l'âne quand il commence à braire, et une odeur très infecte, dont quelques-uns soutiennent avoir été affectés, pourraient donner des lumières sur son espèce. Quelques personnes le croient du genre des loups. Cette opinion peut avoir des partisans dans tout autre pays que le Gévaudan, où ils sont trop communs pour qu'on puisse s'y méprendre. D'ailleurs, la description qu'on en a faite dans quelques gazettes, et sur laquelle les sentiments ne sont point partagés, pourrait-elle lui convenir si c'était une espèce de loup ? Le poitrail très large, la queue longue et fort touffue, des griffes terribles, la couleur du poil très fauve avec une raie noire sur le dos : tout cela ne forme-t-il pas une différence sensible ? D'un autre côté, la figure du loup-cervier, dont les oreilles sont huppées à leur extrémité, sa coupe de visage et son intrépidité peuvent-elles avoir quelque rapport avec de petites oreilles dégarnies de poil, une tête large et très allongée, et une timidité dont on a vu des exemples singuliers ? Il n'est plus certain qu'elle ait les jambes aussi courtes qu'on l'avait cru d'abord. Des paysans et quelques autres personnes qui l'ont bien vue, assurent que c'est une erreur. Mais il reste à savoir si cette bête a 4 doigts aux pattes de devant, comme on est assuré qu'elle n'en a que ce nombre à celles de derrière, avec un talon armé qui forme le cinquième. Dans ce cas, il paraîtrait hors de doute qu'on aurait à combattre une véritable hyène.

Son apparition dans le Gévaudan forme le problème le plus difficile à résoudre. Ce fut au mois de juillet de l'année dernière qu'elle s'annonça pour la première fois dans la forêt de Mercoire par le meurtre de quelques enfants. Avant cette époque, on n'entend parler d'aucun ravage fait dans le reste de l'Europe. On croit qu'elle s'est sauvée de la ménagerie du roi de Sardaigne, ou qu'elle a échappé à un conducteur qui la menait à la foire de Beaucaire. L'une et l'autre conjecture se trouvent détruites par les informations les plus

exactes. On est assuré qu'il n'y a point de ménagerie à Turin ; et il n'est guère possible qu'on n'eût pas fait voir cet animal dans quelques villes avant que de le conduire en Languedoc. Le mystère d'un tel voyage s'accorderait mal avec l'intérêt qui toujours en est le seul motif. D'un autre côté, quel immense pays à parcourir depuis l'Asie jusque dans le Gévaudan ! Quelques enfants dévorés en Moscovie, en Pologne ou en Allemagne, n'auraient-ils pas annoncé le caractère de cette bête féroce ? A-t-elle vécu de gibier jusqu'au mois de juillet, et n'est-ce qu'en Languedoc qu'elle a trouvé la chair humaine de son goût ?

*Quoi qu'il en soit, il me paraît difficile que le pays soit bientôt délivré de cet animal furieux. Que peut-on attendre des paysans qui pensent que c'est un sorcier que les balles ne peuvent blesser, qui n'ont eux-même aucune espèce de courage, et qui, par la crainte de voir fouler leurs blés, refusent d'avertir les chasseurs ? Ceux-ci errent à l'aventure, et se dégoûtent bien vite de l'exercice pénible qu'ils sont obligés de faire. On a commandé 50 dragons pour donner la chasse à cette bête ; mais ce nombre peut-il suffire pour occuper tous les villages, et pour former une chasse générale ? ******

J'ai l'honneur d'être, etc.

** Contrée de France dans le Languedoc. Mende en est la capitale.*

*** Marvejols ou Marvège jolie ville, la seconde du Gévaudan.*

**** Les États de Languedoc, par une délibération particulière, ont accordé 2000 livres à quiconque tuera la bête ; le Diocèse de Mende 200 livres et celui de Viviers aussi 200 livres. Depuis que cette récompense a été arrêtée, le Roi a promis 2000 écus au destructeur de ce monstre.*

***** L'ours, le singe, l'âne et le mulet sont doués de ce privilège : les 2 premiers surtout donnent les preuves les moins équivoques de ce sentiment. Les chiens, quoique leurs procédés soient moins fortement exprimés, ne laissent cependant aucun doute là-dessus.*

****** On a depuis appris que M. Duhamel, capitaine de dragons, et l'intendant d'Auvergne, ont concerté une chasse générale qui a dû se faire le 7 du présent mois de février ; si l'on n'a pas réussi, on en a du faire une seconde indiquée pour le 11 de ce même mois ; on n'en a point encore de nouvelles. » [Année Littéraire]*

- Le document ne permet pas d'identifier les auteurs. On sait que Fréron était en relation avec M. de La Barthe (01/04), mais celui-ci niera la paternité de cette lettre dans celle qu'il écrira le 01/04.
- L'histoire du « vieillard » est reprise en Avril. Le « jeune homme » est peut-être en fait Jeanne Tanelle, qui s'est défendue avec un couteau.
- L'attaque d'un comte anonyme n'apparaît dans aucun autre document. Remarquons cependant que l'Année Littéraire publiera également une lettre du 01/03 de l'abbé de Vienne, comte de Brioude. Le comte et l'abbé « grand chasseur » ne font-ils qu'un ?
- L'attaque d'enfants dans un jardin est celle de Plagnes du 20/01. D'autres anecdotes ne sont pas précisément identifiables.
- La cinquième note, due à l'éditeur, indique que la lettre n'a été publiée qu'après la mi-février.

L'Année Littéraire poursuit par ce qui semble un commentaire, plus tardif, peut-être dû à Fréron. On y résume les observations de M. de Buffon sur la hyène, et le compte-rendu du combat de Portefaix tiré de la Gazette de France du 18 février.

27 janvier

(Dimanche) Vers 10 heures du matin, des femmes d'un moulin situé sur le ruisseau des Planchettes, affluent de la Truyère, entre Chabanoles et Feyrolletes, se rendent à Lorcières pour y entendre la messe. [Planchettes] La Bête paraît couchée dans un champ, sur un tertre; elle effraie les femmes, qui reviennent précipitamment sur leurs pas. Un berger qui se trouvait là s'enfuit au village de Feyrolletes s'y réfugier et avertir les habitants afin de la poursuivre. Les habitants s'arment, mais à leur arrivée, elle disparaît dans les bois sans qu'on puisse savoir la direction qu'elle a prise (lettre, 03/01/66; Pic).

- Il y a un « moulin de Feyrolletes » un peu au sud du village, sur le ruisseau des Planchettes; la route entre Chabanoles et Feyrolletes coupe par ailleurs le même ruisseau un peu en amont, à un endroit qui peut être décrit comme « entre » les deux villages.

La Bête traverse tranquillement le village de St.-Poncy (lettres, 30/01, 01-06/02, 01/02).
Lettre de Marvejols, reprise dans le *Courrier* du 05/02:

« Il y a une foule de chasseurs qui battent la campagne pour chercher la Bête féroce; mais c'est en vain; et depuis le mois dernier qu'elle fut manquée par les volontaires de Clermont, elle évite de se compromettre avec la multitude. Comme elle est seule, car on lui ôte maintenant la compagne qu'on lui avait donnée, elle se réserve pour les combats seul à seul; et si dans ceux-ci elle n'a pas toujours le succès qu'elle y cherche, au moins n'y a-t-elle jamais du pire. Un particulier gros, grand et robuste, qui la cherchait le long du bois avec un fusil très bien chargé, l'ayant tout à coup aperçue à 6 pas de lui, et la voyant comme à l'affût, paraissant l'attendre et se disposer à l'assaillir, fut si déconcerté que n'osant faire usage de son fusil, ou peut être oubliant, dans le trouble où il était, qu'il en avait un, il n'eut de hardiesse et de force que pour crier au secours, ce qui fit accourir bien des gens qui se trouvaient à portée; et la bête voyant que la partie n'était plus égale, prit la fuite et se retira saine et sauve. Ce particulier a avoué que si elle s'était avancée vers lui il serait tombé de faiblesse; et l'on doit lui savoir gré et lui faire un mérite de cet aveu, car, comme dit quelque part un de nos auteurs, après le courage qui fait braver le danger, il n'y a rien de plus courageux que d'avouer la poltronnerie. Quelques jours après, un paysan rencontra cette formidable Bête: il était à cheval, et avait, comme ont tous à présent, une espèce de poignard au bout d'un bâton. Il mit pied à terre et alla sur elle; mais il ne put jamais l'atteindre. Elle fit avec lui comme elle a toujours fait avec ceux qui ont osé la combattre, et par un saut en arrière qu'elle faisait à chaque coup qu'il voulait lui porter, elle les évita tous. Le 20 à 5 heures du soir, elle s'élança dans un jardin, malgré l'obstacle du mur qu'elle franchit avec une légèreté surprenante: il y avait là 3 enfants; elle y saisit une fille de 11 ans et l'emportait, mais le poids de sa proie qui lui rendit le mur plus difficile à franchir, le cris des enfants, et d'autres personnes qui vinrent au secours de la fille, furent cause qu'elle la laissa tomber, et n'osa revenir pour la reprendre. Le 22 elle mangea une femme au village de Julianges sous la montagne de la Margeride; et le 24 elle passa à Prativiala. Un homme l'ayant vue prit son fusil, la suivit et la vit monter au haut d'une petite montagne. Il se posta si bien qu'en descendant elle lui passa à 10 pas; mais par malheur son fusil rata: c'est la seconde fois que cela est arrivé; et il n'y a pas lieu de s'en étonner: les meilleurs fusils sont sujets à rater quand on ne tire pas hardiment. » (Général43) [Doc143a]

- L'anecdote du « particulier » est à mettre en relation avec celle de l'abbé (25/01). Il y a pu avoir plusieurs anecdotes de ce genre, ou une seule que la rumeur a multipliée (voir 25/01).

Même lettre ? Un cavalier ayant rencontré la Bête dans un bas chemin, lui fait rebrousser chemin. Le cavalier croit la tenir, il se met à crier et appeler de venir à son secours. Personne ne l'entend; mais il lui paraît qu'elle est interdite; elle marche devant lui paraissant avoir peur, il peut l'observer à loisir, et déjà il croît avoir l'honneur et la récompense d'un libérateur. Mais arrivée dans le village, la Bête d'un saut léger saute dans un jardin, où est une petite fille de 11 ans, elle la saisit et l'emporte vers le côté opposé, heureusement elle ne peut sauter la muraille avec son fardeau. Le cavalier a toute la peine du monde à délivrer la petite, que la Bête lui reprend 2 fois, et l'audace de la Bête l'a tellement terrifié qu'il craint beaucoup pour lui-même. Enfin la Bête se sauve tranquillement à travers les champs sans que personne ose lui faire la moindre opposition ni la moindre poursuite (Pourcher).

- S'agit-il d'une autre version de l'attaque du 20, ou d'une confusion de plusieurs incidents ?

Lettre de M. de l'Averdy à l'intendant d'Auvergne:

« A Paris ce 27 janvier 1765

M., vous avez sans doute connaissance des malheurs causés par une Bête féroce qui s'est retirée depuis quelque temps dans le Gévaudan où elle a déjà dévoré plusieurs personnes et qui y a répandu une effroi général. S'il arrive que cet animal vienne à passer dans votre province, je ne puis trop vous inviter à prendre les mesures les plus sûres pour parvenir à le détruire. Pour cet effet, vous voudrez bien, aussitôt que vous en

serez informé, faire afficher, ainsi qu'on va le faire en Languedoc, que le Roi accorde une somme de 6000 [livres] à celui qui tuera cette bête ; 2° ordonner, lorsqu'elle sera tuée, qu'elle soit vidée et arrangée pour en conserver la peau et même le squelette, qui sera envoyé ici pour être déposée au jardin du Roi. Pour donner la chasse à cet animal, il ne faudrait pas, je crois, que les chasseurs se rassemblent, mais qu'ils se divisent au contraire en pelotons, partie armés de fusils chargés à lingots avec baïonnettes et partie armée de sabres, d'autres armés des 2 façons. Ces pelotons ne doivent pas courir, mais être mis en embuscade. On pourrait mettre aussi dans les villages les plus exposés 2 hommes armés et en état de défense, et faire battre la campagne par des braconniers armés ; cet objet est trop essentiel pour que vous n'y donniez pas tous vos soins. Si malheureusement votre département se trouve exposé aux fureurs de cette Bête, choisissez surtout des gens déterminés pour cette opération et faites la dépense que vous croirez nécessaire dans cette fâcheuse circonstance.

Je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur, l'Averdy. » (A.D. P.-de-D. c. 1731) (Expo) [Bête05]

28 janvier (Lundi, premier quartier) Les consuls de St.-Poncy voient de nouveau la Bête de fort près dans le territoire de cette paroisse (lettre, 01/02). M. de Montluc se rend à St.-Chély pour rencontrer M. Duhamel; ils décident d'une chasse générale le 7 février (lettre, 30/01). Un enfant de 3-4 ans est enlevé dans une cour fermée à Venteuges et dévoré (Relation, 04/04/65). [Venteuges]

- Pourcher fournit le 23 pour cette attaque, peut-être une erreur de lecture; même date pour Bès de la Bessière (André).
- Les registres paroissiaux de Venteuges pour la période ont disparu.

Si la lettre de Saugues du 11/03 correspond en fait à cet évènement, l'attaque a lieu à la Bastide. Des gens s'en aperçoivent mais la Bête est déjà hors du village, pénétrant dans un bois situé à 500 pas; après avoir cherché, ils ne trouvent que la tête de la victime et quelques morceaux de ses habits (Lettre, 11/03).

- La lettre du 11/03 date l'évènement du 06/12, avec probablement une erreur de date.
- L'enlèvement a des témoins, mais pas la décapitation.

29 janvier (Mardi) La Bête attaque 2 paysans de deux différents villages de la paroisse de St.-Poncy qui la repoussent (lettre, 01/02). *Le Courrier* reproduit la lettre de Mende du 18/01 (Général43). *La Gazette d'Amsterdam* reprend les informations du Courrier d'Avignon du 15 (Smith).

30 janvier (Mercredi) Le matin, la Bête est vue à Lastic. A Charmensac (St.-Just) la Bête attaque Marianne Pradein, 14 ans, « hardie comme un dragon, » alors qu'elle revient du village de La Rochette. Elle a le courage de lutter contre la Bête dès qu'elle lui saute dessus. La fille prend la Bête par la patte et la terrasse plusieurs fois, mais est mordue à la cuisse et renversée, et la bête lui déchire le visage et le cou. Elle est secourue, mais la Bête s'enfuit (lettres, ci-dessous et 01/02; registre et lettre, 09/02; relation, 04/04/65). Peu de temps après, au-dessous du village de St.-Just, la Bête est vue de plusieurs personnes qui sauvent une femme lavant son linge au ruisseau et que la Bête guettait.(01/02).

- Il s'agit de Charmensac de St.-Just, un peu au nord-ouest de St.-Chély.
- D'après l'acte de baptême retrouvé par M. Joubert, Marianne serait un surnom, et Anne aurait eu presque 13 ans lors de l'attaque.

Lettre de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers:

« A St.-Flour le 30 janvier 1765

Mgr., la bête féroce s'étant montrée le jeudi et vendredi de la semaine dernière dans la paroisse de Lastic, je fus à St.-Chély lundi pour voir M. Duhamel et [?] avec lui sur les moyens les plus convenables pour délivrer ce pays ci de ce monstre. Comme le détachement se trouve actuellement écrasé de fatigue pour avoir fait depuis longtemps la guerre à cet animal rusé, il m'a dit qu'il ne pouvait quitter St.-Chély qu'autant qu'il y aurait le cadavre de quelqu'un qui aurait été dévoré et qu'il y eût de la possibilité en laissant le corps mort exposé d'y tuer cette bête qui est errante et paraît tantôt à un endroit tantôt à l'autre. Elle traversa dimanche dernier le village de St.-Poncy. Le lendemain les consuls et [garnisaires ?] la trouvèrent et la virent de fort près dans le territoire de ladite paroisse. Aujourd'hui elle a reparu à Lastic. Tout le public demande à force une chasse générale, voyant que malgré les travaux immenses du détachement des dragons que tout le monde assure ne s'être pas épargné pour cela, on n'a pas pu parvenir à la détruire. En conséquence nous avons concerté avec M. Duhamel de prendre le 7 février prochain pour faire cette chasse. Il doit mettre en mouvement la partie du Gévaudan nécessaire à cette opération et moi celle de l'Auvergne. J'ai écrit par cet ordinaire à M. de Montbriset et à M. de Boissieu pour [concourir ?] dans les paroisses de leurs subdélégations qui avoisinent la Margeride qui doivent se mettre en chasse. Elle sera faite de façon à ne pas fatiguer personne, puisqu'on ne donne à chaque village que son terrain à battre. On peut espérer par là de la tuer, même de la forcer, ou tout au moins l'obliger à quitter le pays comme elle a fait jusques ici où elle a été chassée.

J'ai l'honneur de vous dire que cette bête faillit à dévorer la semaine dernière une fille qui lavait du linge au ruisseau de Montchamp, et qu'il manque actuellement une jeune fille à la paroisse de Lorcières. On soupçonne beaucoup qu'elle peut l'avoir enterrée, comme elle avait enterré la tête de la femme de Chabanoles égorgée le 22 du présent. Du côté de St.-Chély elle y a fait beaucoup de dégât, et y a dévoré les femmes et enfants jusques à la porte de leur maison et à leur jardin.

Je suis avec respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Montluc » (A.D. P.-de-D. c. 1732)

[Doc218]

- La lettre du 01-06/02 date l'incident de Montchamp du 30 même, et non de la semaine précédente. Les incidents de St.-Just et Montchamp comportant des similarités, il y a dû avoir confusion. Richard n'indique, pour le 30, que deux événements sur la paroisse de St.-Just.
- Tel que rapporté par la lettre du 01-06/02, l'incident de St.-Just ne constitue pas véritablement une attaque: la Bête, guettant une victime, est mise en fuite avant d'avoir pu l'agresser. La description de l'incident de Montchamp dans la lettre de M. de Montluc n'est pas assez précise pour qu'on puisse savoir s'il y a réellement eu attaque ou non.

M. de Monluc écrit également à M. Marie pour l'informer de la chasse prévue (lettre, 09/02). M. de Ballainvilliers écrit à M. de Montluc, l'informant des ordres du roi pour les chasses (lettre, 09/02). La fille disparue de la paroisse de Lorcières n'est jamais retrouvée (lettre, 01/02-06/02). [Lorcieres01/02]

- Aucune date précise n'est fournie pour cette disparition, qui doit être antérieure au 30; en dépit de la présence de la Bête dans les parages, il n'existe pas de preuve formelle que la disparition y soit liée.

31 janvier

(Jeudi) M. Duhamel fait rentrer à St.-Chély les dragons installés dans d'autres villages (lettre, 12/02). A Javols, l'enfant de 8 ans d'un couple de fermiers de M. de La Barthe joue aux quilles avec 2 camarades devant la porte de M. de La Barthe. La Bête longe la rivière, fond sur l'enfant qu'elle terrasse d'un coup de patte; et après l'avoir secoué pour le retourner, le prend par le col et l'entraîne du côté par où elle est venue. Un paysan qui se trouve sur l'autre rive aurait pu prévenir cet accident s'il n'avait pris la Bête pour un mâtin du village. Il voit saisir l'enfant à 20 pas de lui, et n'hésite pas à se jeter dans la rivière. Pendant qu'il la traverse pour couper plus court, des gens accourent aux cris des enfants. Le berger met son chien sur la piste de la bête dont la course est un peu retardée par le poids. A 200 pas de la maison elle est contrainte d'abandonner sa proie par le mâtin qui se contente

d'aboyer sans oser l'attaquer. Le paysan arrive le premier, et trouve l'enfant couché sur le ventre avec 2 blessures au col dont la droite lui fait perdre beaucoup de sang. Beaucoup plus considérable que la seconde, elle est située au-dessus de la clavicule, profonde d'un pouce, la largeur dirigée de côté de l'œsophage. Le trou fait à la chemise d'une toile neuve est rond et à peine perceptible (lettre, 01/04). Informé par la rumeur, M. Duhamel envoie des dragons à Javols pour s'informer et les charge de lui amener le fermier, s'il n'a pas averti le consul. 8 dragons arrivent chez le père, dont l'épouse est alitée. Les dragons demandent des cordes pour le garrotter, et n'ayant pas pris de vivres avec eux se font fournir et servir pendant toute la nuit sans payer (lettres, 03/02, 13/02, 16/02; relation, 04/04/65). Bès de la Bessière (sans date in Pourcher):

« Le dernier janvier, à Javols, un enfant de 10 ans qui jouait aux quilles avec 2 de ses camarades fut enlevé et porté à 200 pas, sans recevoir aucun mal, parce que le chien de la maison et les gens du village coururent après. »

- Contrairement à d'autres cas, il n'est pas mentionné que le chien a hésité à attaquer la Bête; mais la version de M. de La Barthe (01/04) affirme le contraire.
- La lettre du 03/02 daterait l'agression de Javols du 01/02, mais la confusion est peut-être due au fait que les dragons passent la nuit du 31/01 au 01/02 à demeure. Voir également l'ordre de M. Duhamel du 01/02.

Lettre de M. de St.-Florentin à M. de Ballainvilliers :Il pourrait arriver que pour recevoir une prime, certains pourraient prétendre avoir combattu la Bête après s'être infligé des blessures pour paraître crédibles (Smith). Lettre de Mende, reprise dans le *Courrier d'Avignon* du 12/02:

« L'histoire moderne de notre pays n'est plus que le journal des opérations de la Bête féroce qui l'infeste, ou de celles qu'on y fait par rapport à elle. Nous nous passerions bien d'être remarquables par de pareilles anecdotes; et l'obscurité nous vaudrait bien mieux qu'une célébrité qui n'est fondée que sur des défaites. Ce cruel animal dévora la semaine dernière une jeune femme entre Le Malzieu et St.-Chély, 2 villes qui ne sont qu'à une lieue l'une de l'autre. Quelques jours auparavant s'étant jeté sur 7 ou 8 enfants de l'âge de 10 à 12 ans qui étaient attroupés au village de Villeret, paroisse de Chanaleilles dans ce diocèse, il en saisit un et l'emporta. La plupart des autres voulaient s'enfuir, de peur que la Bête ne revînt sur eux, pour les enlever de même; mais il y en eut un qui bien loin d'être de cet avis, leur dit qu'il fallait la poursuivre, la tuer, s'il était possible, ou du moins la forcer à lâcher sa proie. Il avait au bout d'un bâton une méchante lame de couteau: avec cette arme il se mit à la tête de ses camarades, courut après la Bête, et l'ayant atteinte dans un gros bournier d'où elle ne pouvait qu'avec beaucoup de peine se dégager sans se décharger de sa proie, ce petit héros l'y assiégea; et avec le méchant fer dont son bâton était armé il lui porta tant de coups sur le derrière, qu'il la força de lâcher prise. L'enfant enlevé n'a eu de blessures que sur le visage; et on a assuré qu'elles n'étaient point mortelles: ainsi il aura le temps de reconnaître ce qu'il doit à la courageuse amitié de son camarade » (Généal43) [Doc144]

- L'attaque « entre Le Malzieu et St.-Chély » est peut-être officiellement confirmée par la lettre de M. de St.-Priest du 04/03 ; pour Soulier2, il s'agit d'un doublon de l'attaque de Jeanne Tanavelle.

Février-Octobre *Le Gentleman's Magazine* évoque la Bête (G5).

Début février *Le Journal Politique* dément la thèse de la hyène (Séité).

Février *La Suite de la Clef, Journal Historique sur les Matières du Temps*, publie des informations venues de Mende et datées du 29/12/64.

1-6 février Lettre (sans références in Fabre):

« La véritable Bête féroce cause toujours les mêmes ravages entre St.-Flour et Massiac. Elle traversa, le 27 janvier, le village de St.-Poncy, et les consuls la virent de fort près, dans le territoire de cette paroisse. Le 30

janvier elle a pensé dévorer une fille qui lavait du linge au ruisseau de Montchamp, et on soupçonne qu'elle a tué une jeune fille qu'on ne retrouve plus à la paroisse de Lorcières, on craint même qu'après en avoir dévoré partie, elle n'ait enterré le reste du corps, comme elle avait fait le 22 janvier de la femme du nommé Chabannes.

Le 7 de ce mois, j'ai recommandé une chasse générale dans les paroisses des 2 subdélégations qui environnent les lieux où cette Bête a paru, et j'espère tout du zèle avec lequel s'y portent les gentilshommes et les habitants de ces paroisses. » (A.D. P.-de-D. c. 1731)

- Le contenu de cette lettre la date d'après le 30/01 et avant le 07/02, et la rapproche de celle de M. de Montluc le 30/01; « j'ai recommandé une chasse générale » peut confirmer qu'il est également l'auteur de celle-ci. En revanche la date donnée pour l'attaque de Montchamp contredit la lettre du 30/01.
- Jeanne Tanavelle n'était pas « femme du nommé Chabannes, » mais habitait Chabanoles.

Ordres aux paroisses pour la chasse du 07/02:

« Itinéraire que chaque paroisse du pays du Gévaudan doit tenir dans la chasse générale qui se fera jeudi prochain, septième jour du mois de février, et qui sera répétée lundi onzième du même mois, si la Bête féroce n'est pas mise à mort dans la première chasse. Savoir:

Les paroisses de Ste.-Colombe et de Prinsuéjols marcheront en front de bandière sur celle de la Chaze et du Fau, et les doubleront tant que la journée durera en observant de mettre à la tête des chasseurs les personnes les plus intelligentes, pour la conduite de la chasse qu'ils dirigeront vers St.-Chély.

Les paroisses de la Chaze et du Fau se replieront sur celles d'Aumont et des Bessons. La paroisse d'Aumont battra le bois du Vivier, de Plagnes, de la Bessière et d'autres circonvoisins jusqu'à Rimeize.

La paroisse de Fontans se repliera sur celle de Rimeize et battra toute la campagne qui sépare ces 2 paroisses.

La ville et paroisse de St.-Alban battra tout le terrain de cette paroisse en commençant par la partie du levant et celle du midi et dirigera la chasse vers le Malzieu et les bois de la Viallette.

La paroisse de Rimeize battra tous les bois des 3 gorges du Crouzet et de Sarroulliet et d'Hauteville et se portera ensuite en front de bandière, en parcourant la campagne qui se trouve en-deçà de la rivière sur la paroisse de Prunières.

La paroisse de Prunières battra tous les bois et dirigera sa marche sur Vareilles et la côte du Malzieu, qu'elle gardera toute la journée depuis Vareilles jusqu'à la Valette.

La paroisse de la Fage-Montivernoux commencera en se mettant en mouvement par battre tout le Faltra, les bois de Lachant et dirigera sa marche sur la paroisse de la Fage-Basse, dite St.-Julien, ayant joint cette paroisse elle viendra aboutir du côté de Trémouloux pour se rendre sur la rivière de Truyère.

La paroisse de Chauchailles commencera par battre toutes les côtes de la rivière du Bès jusqu'à Albaret-le-Comtal où ayant joint cette paroisse ils marcheront tous de front tant que le jour durera jusqu'à la paroisse de St.-Juéry.

La paroisse de Termes commencera sa chasse par les bois de Fenestres et de Berc, et ira joindre la paroisse du Bacon.

La paroisse du Bacon chassera droit devant elle pour diriger sa marche vers le Rocher Blanc, Arcomie et la Béssière.

La paroisse d'Arcomie battra tous les bois du Rocher Blanc et ira terminer sa chasse jusqu'au Mazel et Vareilles.

La paroisse d'Albaret-Ste.-Marie dirigera sa marche le long des côtes de La Roche, du château de La Garde jusqu'au château de Longevialle, et battra toute la campagne intermédiaire pour arriver jusqu'à la rivière où cette paroisse restera postée jusqu'à la nuit tombante.

La paroisse de Blavignac gardera les côtes depuis le château de La Garde jusqu'au Mazel.

La paroisse de St.-Pierre-le-Vieux battra tous ses bois et ira terminer sa chasse jusqu'à la rivière de Truyère dont elle gardera les côtes jusqu'à la nuit.

La paroisse d'Arzenc battra toutes ces côtes ainsi que le terrain de sa paroisse et continuera à battre les bois de Volpilière et les champs de Mortesagnes.

La paroisse de Noalhac battra tout son terrain, les bois de Chaffols et se portera ensuite sur le terrain de Mont Alh rac et doublera la paroisse de Termes jusqu'  la nuit.

La paroisse de St.-Laurent battra tout son terrain, celui du village d'Anglars, et se portera sur le village de La Font, o  elle doublera en droite ligne la paroisse de Termes.

La paroisse de Fournels battra tout son terrain en dirigeant la marche vers le bois de las Garnasse, battra la compagnie du Chaylar, du Branchal et du B s et se portera ensuite dans le champ des Mortesagne; except s les habitants de St.-Ju ry qui battront toutes leurs c tes et les garderont jusqu'  la nuit. MM. du Chambon et son fr re sont pri s de commander les habitants de St.-Ju ry.

La paroisse des Bessons battra tout son terrain et la partie des Cheyssades, tout le terrain de Mazeirac, La Chaumette et ira aboutir au village de Chassignoles o  elle chassera dans les c tes jusqu'  la nuit.

La ville et la paroisse de St.-Ch ly chassera tout son terrain en commen ant par la partie du levant et viendra ensuite en dirigeant sa marche sur la rivi re de Truy re.

La paroisse de Chanaleilles marchera de front en battant son terrain et se doublera avec la paroisse de Gr zes avec laquelle elle viendra ensuite toujours battant devant elle, aboutir   la rivi re de Truy re.

La paroisse de Saugues et ses annexes Esplantas et Servi res battront tous leurs terrains depuis la rivi re de l'Allier jusqu'  la Besseyre-St.-Mary, sur laquelle paroisse ils doubleront jusqu'  la nuit.

La paroisse de la Besseyre-St.-Mary battra tout son terrain en dirigeant sa marche vers la rivi re de Truy re.

La paroisse de Cubelles battra tout son terrain et se portera ensuite vers la rivi re de Truy re en tirant vers le Nord.

La paroisse de Julianges, marchant de front, battra tout son terrain et viendra aboutir   la rivi re de Truy re.

La paroisse de St.-Privat battra tout son terrain et se doublera avec la paroisse de Julianges pour aboutir   la rivi re de Truy re.

La paroisse de Chaulhac battra toutes ses c tes et viendra aboutir   la rivi re de Truy re.

La paroisse de Nozeyrolles marchant de front battra tout son terrain et viendra aboutir   la rivi re de Truy re.

La paroisse de St.-L ger battra tout le vallon de sa paroisse et gardera les c tes de Truy re jusqu'  la nuit.

La ville et la paroisse du Malzieu battra toute la campagne en commen ant par la partie du levant, et elle dirigera sa marche vers la rivi re de Truy re qu'elle gardera jusqu'  la nuit, en formant une ligne depuis le Malzieu jusqu'  St.-L ger.

La paroisse de Venteuges battra toute sa campagne en marchant de front et se portera jusqu'  la nuit jusqu'  la Besseyre-St.-Mary.

La paroisse de Gr zes battra tout le terrain et marchant de front elle viendra aboutir   la rivi re de Truy re.

La paroisse de St.-Denis et La Villedieu son annexe commencera depuis St.-Denis, s' tendant vers la Villedieu et embrassant tous les bois qui sont dans l'intervalle jusque vers Ste.-Eulalie, en formant un demi cercle pour chasser la B te f roce sur St.-Alban. Cette paroisse en se repliant pour retourner chez elle battra du c t  du village de Ferluguet.

La paroisse de Javols commencera par battre en prenant au dessus de Camb t jusqu'au nord de la Truy re, vis   vis Serverette et continuera en tenant la rivi re de Truy re, en gardant le haut et le bas au-dessus du bois du Mont o  elle continuera jusqu'  la rivi re de Javols, et apr s avoir pass  cette rivi re elle se portera du c t  du village de Tiracols, Bigose et se retirera en laissant le village de Buffeyrettes sur sa droite par le village de Bouscas, en dirigeant sa marche du c t  d'Aumont.

La ville et paroisse de Serverette se portera en logeant du c t  de la fontaine du Mazel et battra tout ce qu'elle trouvera devant elle jusqu'aux premi res battues o  aura commenc  la paroisse de St.-Denis et se retirera en battant toujours par le village de La Malige, Le Viala et La Roche Boirelac, en jetant la B te f roce du c t  de Fontans et de St.-Alban. » (Bulletin)

- Il s'agit probablement des ordres que M. Duhamel dit avoir recopi  avec un mar chal des logis pendant « une nuit et 2 jours sans discontinuer » (lettre, 12/02). Le travail de copie manuscrit d t en effet  tre monumental! Pas moins de 35 copies ont d   tre n cessaires.

- L'ordre du 01/02 pour La Fage-St.-Julien est différent.

1 février (Vendredi) A 4 heures du matin, le fermier de M. de La Barthe est conduit à St.-Chély. M. Duhamel le fait coucher en prison pour ne l'avoir pas averti de l'accident de son fils (lettres, 03/02, 16/02). Lettre de M. Duhamel (à M. Lafont ?) (A.D. P.-de-D. c. 103a). Lettre de M. Vigier à M. de Ballainvilliers au sujet de victimes de la Bête (A.D. P.-de-D. c. 1732). Ordre de M. Duhamel:

« Il est ordonné à un fourrier du régiment des volontaires de Clermont Prince de partir sur le champ avec 10 dragons à pied dudit régiment pour se rendre à Aumont, où il s'informera s'il est vrai qu'il y ait eu hier une fille d'attaquée auprès d'Aumont, par la bête féroce. Une personne digne de foi m'a assuré cette nouvelle véritable et m'a même dit que cette fille était si grièvement blessée qu'elle en périrait. En conséquence, le fourrier s'informera de la vérité, il se fera conduire par un guide que le consul d'Aumont lui fera fournir, à la maison de cette fille et après avoir vérifié le fait, s'il le trouve vrai il fera arrêter le consul de la paroisse dont est cette fille, ainsi que le père ou frère de la fille qui aurait dû m'en venir rendre compte sur le champ et me les envoyer ici tout de suite escorté par 4 dragons.

Comme cette bête féroce revient ordinairement au même endroit où elle a attaqué quelqu'un, le fourrier verra à s'embusquer la nuit avec ses dragons aux environs de la place afin de tâcher de détruire cet animal et après avoir battu demain au matin les bois aux environs, ils rentreront ici avec la troupe.

Fait à St.-Chély le 1 février 1765 ; Duhamel, commandant le détachement chargé de détruire la bête féroce. » (Bulletin)

- Il semble qu'il s'agisse en réalité de l'attaque de Javols la veille (Javols est proche d'Aumont). Dans ce cas, et sauf à modifier la chronologie indiquée par les autres événements, la date du document, datant l'envoi des dragons du 01/02 et non du 31/01, semble erronée.
- L'ordre doit être mis en rapport avec le projet de M. Duhamel, le 20/01, d'envoyer des dragons vivre aux dépens des consuls coupables de ne pas l'avoir averti. Noter que M. Duhamel croit l'enfant mourant, mais n'hésite pas à ordonner l'arrestation du chef de famille, en plus du consul. De fait, les dragons se sont fait nourrir sans payer, même si M. Duhamel affirme par la suite avoir remboursé le père (lettre, 16/02).

Ordres à la paroisse de La Fage St.-Julien:

« Pour parvenir à délivrer le public du cruel animal que nous sommes chargés de détruire et qui continue de désoler le pays du Gévaudan et l'Auvergne, nous sommes convenus avec M. l'intendant de la généralité d'Auvergne, de faire faire une chassé générale tant en Auvergne qu'en Gévaudan et nous en avons fixé le jour à jeudi prochain, septième du courant. C'est pourquoi en conséquence des ordres de Son Altesse Sérénissime Mgr. le comte d'Eu, tenant les États du Languedoc, et de M. le comte de Moncan commandant de la dite province,

Il est ordonné à la paroisse de la Fage St.-Julien de se conformer exactement à l'ordre de la chasse ci-dessous indiqué: la paroisse de la Fage St.-Julien sera assemblée à la pointe du jour jeudi prochain, septième jour de ce mois et dirigera la marche, savoir: cette paroisse commencera par se joindre à Rimeize. On amènera les chiens de parc avec leurs bergers qui auront attention de les tenir attachés et de ne les lâcher qu'après la Bête féroce si on est assez heureux pour la trouver.

Il est défendu sous les peines les plus rigoureuses de tirer sur autre chose que sur la Bête féroce ou sur les loups. MM. les consuls en préviendront leurs paroissiens, afin que personne n'en puisse prétexter son ignorance. Comme il est instant de détruire ce monstre dont les ravages affreux augmenteront davantage si on ne le mettait à mort avant la récolte des grains, chaque paroisse est prévenue que si cette bête n'est pas tuée dans la chasse générale qui se fera jeudi prochain, nous en ferons une autre semblable lundi 11 du même mois de février.

Ordonnons en conséquence à chaque paroisse d'exécuter le même ordre de marche que ci-dessous sous peine d'exécution militaire.

Comme cette chasse générale a pour objet le bien public et que pour en avoir le succès il est de la plus grande conséquence de faire régner le meilleur ordre, nous osons nous flatter que tous les seigneurs des paroisses ou autres personnes notables voudront bien se charger de la conduite de leur paroisse.

Fait à St.-Chély, le premier février 1765. » (Bulletin)

- Il s'agit d'une modification de l'ordre du 01-06 concernant cette paroisse.

Avis imprimé de M. de Montluc:

« A St.-Flour le 1 février 1765.

Vous n'ignorez pas, MM., qu'il rôde depuis 3 mois un animal étranger qu'on croit être un léopard, de la grandeur d'un veau d'un an, la tête grosse, le museau pointu, le corps allongé et effilé sur le train de derrière, le poitrail fort ample, son poil est d'un brun tirant sur le roux, avec une raie de 4 doigts quasi noire sur le dos, depuis la tête jusqu'à la queue qui est ramue et longue jusqu'à terre, le poil du poitrail gris blanc; ce monstre ayant fait un ravage considérable, le gouvernement du Languedoc a chargé un détachement du régiment des volontaires de Clermont de lui donner la chasse, et en conséquence de commander les paroisses et tout ce qui serait nécessaire pour parvenir à sa destruction, même de le suivre en Auvergne s'il y passait sous le bon plaisir de M. l'intendant de cette province qui l'a autorisé. Comme ce détachement se trouve actuellement harassé par les travaux immenses qu'ils ont faits pour le détruire, il a déterminé d'après les vœux publics qu'il serait fait une chasse générale, quelque temps qu'il fasse, jeudi septième du présent tant en Gévaudan qu'en Auvergne dans les paroisses nécessaires à cette opération; cette Bête féroce errant actuellement depuis une quinzaine de jours dans les paroisses au-dessous de la Margeride du côté du nord, il paraît nécessaire que les paroisses depuis les rives de l'Alagnon se mettent en mouvement, elles recevront en conséquence des ordres de leurs subdélégués, et que chaque village batte exactement son territoire menu par menu, car cette Bête se tient aussi tôt derrière un buisson, dans une rase, fougère, etc. que dans le bois et fort difficile à débusquer, (il paraît que la finesse de sa vue et de son ouïe, est le principe de sa ruse.) Vous voyez par-là que ce qu'on demande à chaque paroisse qui recevra des ordres pour marcher n'est pas difficile à remplir puisque ça se réduit uniquement à faire battre à chaque village son terrain, il n'y a que les paroisses limitrophes de la Margeride tant dans les subdélégations de Brioude, Langeac et de St.-Flour; qui auront de plus tous les bois de la Margeride à battre, ce qui se peut faire en une heure, ou tout au plus une heure et demie au petit pas, puisqu'il n'y a qu'à les traverser exactement devant soi en gagnant vers le midi, et s'arrêter à la vue du Gévaudan, observant de conserver la chaîne pour prévenir les accidents qui pourraient arriver en tirant dans le bois.

Les paroisses du coteau de la Margeride du côté de midi, se mettront pareillement sur pied et chaque village battra pareillement son terrain, tandis que les paroisses du Gévaudan barreront le haut de la Margeride suivant les arrangements pris avec M. Duhamel, commandant le détachement marchant après la Bête féroce, et il sera fait aussi une chaîne sur le grand chemin depuis le pont de Garabit jusques à La Garde, par les paroisses d'Auvergne dans le même ordre qu'elles observent à l'atelier lorsqu'elles travaillent au chemin. M. Duhamel aura la bonté de pourvoir au surplus de la chaîne. Il y a à espérer que d'après ces précautions prises et tant de différents partis répandus dans la campagne, ce monstre sera tué, il peut même être forcé dans cette chasse. Comme il a pénétré 2 fois en Auvergne par la même route, il est à présumer qu'il fera sa retraite par le même endroit qui est très favorable à sa destruction, étant un pays découvert que l'œil observe de fort loin.

Il est ordonné aux habitants des paroisses de se mettre en chasse dès la pointe du jour indiqué pour cela, et MM. les gentilshommes et principaux habitants desdites paroisses, sont très instamment priés de les faire manœuvrer et avoir l'attention de ne laisser prendre de fusil qu'à ceux qui ont une longue expérience de s'en servir, il serait dangereux, vu la grande quantité du monde répandue dans la campagne qu'il n'y eût quelqu'un de tué.

Tout le monde doit savoir que les ordonnances du Roi défendent expressément de tirer sur le gros et menu gibier, il n'est permis que de tirer au loup comme animal nuisible, et même sans se déranger de l'objet principal. On a fait la peinture du monstre pour qu'il soit connu, et qu'il ne soit point donné des fausses alertes, et que l'on puisse faire connaître l'endroit où il aura passé, par des signaux en allumant du feu sur la hauteur la plus voisine des villages où il aura fait route à l'entrée de la nuit. Vous devez savoir que M. l'inten-

dant d'Auvergne a ordre du Roi de faire donner 2200 livres à celui qui tuera le monstre, et les États de Languedoc ont aussi mis à prix sa tête à une très grosse somme. Votre sûreté personnelle et celle du public doivent engager tout le monde à manœuvrer de son mieux et à se tenir exactement chacun à son poste où l'animal peut venir se faire assommer.

Je suis très parfaitement, M., votre très humble et très obéissant serviteur.

P.S. Je viens d'apprendre dans le moment que la Bête féroce a quitté la Margeride, et que mercredi 30 janvier elle a été au lieu de Charmensac, paroisse de St.-Just, où elle a attaqué une jeune fille de 14 ans qui s'est longtemps débattue avec elle, même l'a terrassée plusieurs fois: mais ayant été mordue à la cuisse et renversée, cette Bête lui a déchiré le visage et le col, au point qu'on n'espère pas qu'elle en revienne; le moment d'après elle a passé au-dessous du village de St.-Just, et a été vue de plusieurs personnes qui ont heureusement sauvé une femme qui lavait son linge au ruisseau, que cette Bête guettait. Ces faits là sont sûrs, ce qui fait que dans les arrangements pris pour la chasse générale du 7 février, nous croyons devoir changer les dispositions qui portent qu'il sera fait une chaîne tout du long de la grand-route de Garabit à La Garde par les paroisses d'Auvergne qui travaillent à cette partie du chemin; elles seront au contraire employées chacune à battre leur terrain village par village; et même un village où il y aurait 20 hommes, par exemple, ferait très bien de se diviser en pelotons de 5 hommes armés de fourches, haches, etc., qui prendraient chacun un côté de leur territoire. En simplifiant ainsi cette opération, toutes les paroisses pourront constamment, sans se déranger, chasser ainsi chaque jour depuis midi jusques à 2 heures, qui est un temps plus que suffisant pour que tout soit exactement fouillé jusques à ce que la Bête aura péri. M. l'intendant qui m'écrit aujourd'hui à ce sujet me charge de prier les seigneurs de sa part, et pour l'amour du bien public et l'avantage de leurs vassaux, de ne pas s'y opposer dans leurs terres, et de recommander surtout de ne point tirer sur aucune espèce de gibier.

La chasse du jeudi 7 février se fera de grand matin. » (A.D. P.-de-D., c. 1732) [Doc66]

- « Depuis trois mois, » date fort tardive dans l'histoire de la Bête, puisqu'elle fait remonter à novembre 64, fait peut-être référence aux premières attaques officiellement recensées près de St.-Flour.
- La « peinture du monstre » a-t-elle survécu ? S'agit-il de la même représentation que celle mentionnée dans la lettre de M. Lafont ci-dessous (02/02) ?
- Voir la lettre de M. de Montluc du 09/07 pour les critiques de M. de Ballainvilliers et la formule « de ne pas s'y opposer dans leurs terres. »

Lettre de M. de Montluc à l'intendant:

« St.-Flour 1 février 1765

Mgr., la bête féroce qui a été errante depuis une quinzaine de jours dans les paroisses du côté du nord de la Margeride, et qui comme j'ai eu l'honneur de vous marquer fut vue le dimanche et lundi dernier dans la paroisse de St.-Poncy, le mardi attaqua 2 paysans de 2 différents villages de cette paroisse. Ils la repoussèrent. Le mercredi [elle] fut vue à Lastic ^{le matin} et est venue le même jour 30 du mois égorger à soleil couchant la fille dont fait mention le post scriptum joint à la lettre circulaire, dans ladite paroisse de St.-Just à la distance de 4 grandes lieues, [ce qui] fait conjecturer à plusieurs qu'elle n'est pas seule. Mais je suis du même sentiment que M. Duhamel que c'est toujours la même, puisqu'il est quasi démontré que le jour des Rois elle fut vue au lieu de Faverolles pendant la messe matutinale et qu'elle égorgea à 2 grandes lieues de là à St.-Juéry une femme entre 8 et 9 heures et de suite près de Maurines une fille à 10 heures du même matin où il y a plus d'une lieue. Tout cela vous fait voir, Mgr., la difficulté qu'il y a de suivre cette bête et combien on doit mettre du monde pour cela. J'ai l'honneur de joindre ici la lettre circulaire que j'envoie dans les paroisses. Je crois que cette façon de ^{faire} manœuvrer les paroisses est la plus convenable et la plus capable de produire de bons effets. Nous avons l'expérience des chasses attroupées du Gévaudan et souvent répétées, qui ^{ont} été toutes infructueuses. Notre terrain que je connais parfaitement est très susceptible d'être battu dans la forme indiquée dans la lettre circulaire. La conjecture que j'avais faite que cet animal reviendrait par le [rideau ?] du midi de la Margeride est justifiée par la marche du mercredi dernier. Je désirerais de tout mon cœur pouvoir contribuer à la tranquillité du public qui est tout à l'heure extrêmement alarmé de

ce fléau. Soit la distribution des ordres, soit la foire de St.-Flour de lundi prochain où beaucoup du monde se rend, n'ont pas permis d'accélérer plutôt la chasse.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Montluc » (A.D. P.-de-D. c. 1731) [Doc74]

Le *Supplément à la Gazette de Leyde* reprend les informations de Marvejols du 02/01 (*Supplément à la Gazette de Leyde*, 01/02/65).

2 février

(Samedi, présentation du seigneur) La *London Chronicle* rapporte que la Bête est une fiction allégorique inventée par un "malfaisant Jésuite" pour fournir le prétexte de nouvelles persécutions de Protestants. Une version similaire de l'histoire apparaît dans le *Gentleman's Magazine* du même mois (Smith). 5 paysans allant à la messe à Rieutort-de-Randon rencontrent la Bête. Elle se met ventre à terre, comme prenant l'essor pour les assaillir; mais comme ils sont tous armés de gros bâtons, et qu'ils se disposent à en faire usage, elle évite un combat désavantageux et s'enfuit (lettre, 08/02). M. Duhamel renvoie le fermier de M. de La Barthe après lui avoir payé largement ce qu'il a fourni à ses dragons (lettre, 16/02). M. de Léviguen, intendant d'Alençon, informe M. de l'Averdy que M. d'Enneval consent à se rendre dans le Gévaudan (lettre, 05/02). Lettre de M. de Ballainvilliers à M. de St.-Florentin au sujet de l'ivrogne de Mauriac (Smith). Lettre du comte d'Eu à M. Duhamel:

« *A Tournon, le 2 février 1765*

Depuis un siècle, M., je n'ai eu de vos nouvelles, quoique j'aie reçu quelques jours avant mon départ de St.-Hyppolyte le portrait de votre monstre dont je vous souhaite de tout cœur la destruction entière. Je vous remercie de la copie en attendant de vous féliciter sur la mort de l'original.

Me voici en chemin pour Paris, où je compte arriver le 8 ou le 10 de ce mois. Adressez-moi je vous prie tout de suite une lettre, chez M. Lallemand, rue St.-André-des-Arts; et faites moi les détails de conter vos aventures, les accidents, les espérances, les peines, les consolations et tous ces détails me feront plaisir, et m'intéresseront beaucoup puisqu'ils vous touchent.

Mandez-moi ce que devient cette Bête, quels pays elle habite à présent, celui qu'elle parcourt le plus ordinairement, si elle a été tirée, si elle a été blessée, si elle continue à dévorer, s'il est en effet venu beaucoup de chasseurs des différentes provinces du royaume, ce que vous faites et votre détachement.

Plus: je vous prie de m'écrire une fois la semaine ne fût-ce que pour me dire: 'nous avons couru là et là sans rien voir ni apprendre.'

Villeceau a déjà accepté toute notre remonte consistant en 32 chevaux, dont 27 arriveront à Langogne vers le 25 de ce mois, avec le comte de Villeceau, et les dragons qui les conduisent, vous pouvez vous arranger en conséquence.

Je vous souhaite bonne fortune et déplorerais qu'elle échouât. J'ai essayé avec le mieux de percer jusqu'à Langogne, en partant de St.-Hyppolyte, je me suis dirigé sur Aubenas, mais les neiges et les glaces m'ont empêché de monter plus haut. Si le régiment reste cet été dans les mêmes quartiers, je compte vous aider à faire quelques chasses. J'imagine que vous connaîtrez le pays: j'ai de la peine à croire qu'on puisse tuer cette bête avant le beau temps, car j'imagine que l'affût n'est pas chaud. Portez-vous bien, et [donnez-moi] de vos nouvelles, elles me feront toujours un très sincère plaisir.

D'Eu.

A M., à faire passer tout de suite où il sera, M. Duhamel, capitaine aide-major au régiment des volontaires de Clermont à Langogne. [Avec sceau de cire rouge à une tour crénelée.] » (Bulletin).

Lettre de M. Lafont, de Mende, à l'intendant:

« *Mgr.... Ce cruel animal, le 12 janvier 1765, sur le soir, après avoir été mis en fuite par les enfants du Villeret, dévora un jeune homme de 15 ans au Mazel, paroisse de Clauze-Grèzes. Le 21, elle blessa cruellement une jeune fille du même âge au Bacon, qui fut secourue; elle s'est rétablie de ces blessures, dont aucune n'a été dangereuse. Le 22, elle coupa la tête à une femme de Julianges, dans ce diocèse sur la frontière d'Auvergne d'où elle était. Elle était venue ce jour-là à Julianges et périt en se retournant chez elle.*

J'ai vérifié que pendant le cours des mois de décembre et de janvier, elle a dévoré 2 personnes en Rouergue et 3 en Auvergne. L'enceinte du pays qu'elle parcourt depuis 2 mois dans ces deux provinces et dans le Gévaudan qui est toujours son centre, est de plus de 40 lieues du Languedoc.

Je n'ai point encore pu voir depuis mon retour M. Duhamel. Je vais le rejoindre demain à St.-Chély. Il avait crayonné la figure de la Bête, après une de ses chasses, où il l'avait rencontrée; il l'a faite peindre... Je ne garantis pas la fidélité de son portrait. Je l'ai montré à plusieurs personnes qui l'ont vue; ils y trouvent bien des rapports. Ils prétendent cependant tous qu'elle n'a pas la queue aussi longue qu'on l'a représentée, ni le poil du dos aussi hérissé.

J'ai l'honneur, etc. Lafont. » (A.D. Hérault)

- Voir la lettre de M. Duhamel du 1-3/01/65 pour le portrait de la Bête.

Ordres de M. Duhamel aux consuls de Rimeize, Fontans, St.-Alban, Ste.-Eulalie, Lajo et le Malzieu:

« En conséquence des ordres de Son Altesse Sérénissime Mgr. le comte d'Eu, et de M. le comte de Moncan, commandant en cette province.

Est ordonné aux consuls des lieux où passera le brigadier des dragons, porteur du présent ordre, de lui faire fournir un guide pour se rendre aux autres villages où il doit également porter des ordres. Si le brigadier porteur d'ordre ne peut pas venir coucher aujourd'hui à St.-Chély, le consul de la paroisse où il se trouvera lui fera fournir un logement pour lui et du foin et de l'avoine pour son cheval, dont je tiendrai compte.

Fait à St.-Chély, le 2 février 1765 ; Duhamel, commandant le détachement chargé de détruire la bête féroce.

J'ai reçu ladite lettre, Jean Pierre Pépin, consul à Rimeize. J'ai reçu l'ordre que vous avez envoyé pour la bête. Favier, consul de Fontans. J'ai reçu l'ordre de M. Duhamel pour la chasse. Ce 2 février à Ferluguët, paroisse de Ste.-Eulalie. Jacques Molin, consul. » (Balmelle)

3 février (Dimanche) La Bête se montre à St.-Amans pendant la grande messe. Tous les paroissiens sont assemblés dans l'église; mais comme ils ont eu la précaution d'enfermer leurs enfants à clef dans leurs maisons, elle ne trouve à qui s'en prendre et se retire sans faire aucun mal (lettre, 08/02). L'enfant attaqué à Javols est sur pied (lettre, 01/04). Lettre de M. de La Barthe à M. de St.-Priest, de Marvejols (il écrit également à M. Duhamel et à l'évêque de Mende):

« M., un enfant de mon fermier fut enlevé avant-hier devant la porte que j'habite et emporté à plus de 300 pas. Le chien de parc suivit heureusement la piste et lui fit lâcher prise. L'œsophage a été ouvert et une fléchissure coupée; on croit cependant qu'il en échappera.

Pour achever d'ajuster le misérable père de cet enfant, 8 dragons arrivèrent chez lui, demandant des cordes pour le garrotter; et reçurent selon leur louable coutume à discrétion pendant toute la nuit; à 4 heures du matin, il fut conduit en prison.

J'ignore les ordres qu'a donné M. de Moncan, mais il n'est pas croyable qu'il puisse tolérer les excuses [sic; pour « excès » ?] que cette troupe commet. Depuis sa seconde irruption dans le Gévaudan, nos chasseurs sont arrêtés, menacés, ce qui est directement opposé au bien de la chose.

Les dragons traitent le Gévaudan en vrai pays de conquête, exigent tout sans payer. Les chevaux qui sont aussi peu nécessaires qu'une troisième roue à un chariot détruisent les récoltes, et je crois qu'il ne manque plus que brûler pour avoir une vraie image de la guerre. Les plaintes se multiplient, et le paysan est au désespoir.

Je suis peut-être le premier qui ait osé porter des plaintes dont je supprime le détail, mais la violence commise chez moi m'y oblige. Un homme dont la femme est au lit, un enfant à l'extrémité, chargé du tracas d'un grand domaine, peut-il avoir assez de sang-froid pour avertir une troupe à 2 lieues de chez lui et dont le secours est visiblement inutile, comme il le sera toujours en pareille occasion ? D'ailleurs n'est-ce pas aux consuls à avoir ce soin ? Mais quand même mon fermier serait-il coupable, les circonstances fâcheuses

où il s'est trouvé ne l'excusent-elles pas ? Et doit-il être puni comme un ennemi d'État le serait en temps de guerre ?

*Vous êtes, M., le protecteur des habitants de la province et je vous prie d'avoir quelque égard à ma lettre. Je suis, M., avec respect, votre très humble et très obéissant serviteur. La Barthe, fils.
A M. le marquis de St.-Priest, intendant du Languedoc, à Montpellier.
Sceau: Marvejols. » (A.D. Hérault c. 44)*

Lettre de M. Duhamel à M. Lafont:

« Comme vous ne doutez point, M. Lafont, du plaisir que j'aurais à pouvoir délivrer votre pays de ce monstre qui le ravage, je ne m'occupe que des moyens les plus efficaces pour y parvenir. En conséquence, j'ai l'honneur de vous prévenir, M., que j'ai concerté une chasse générale avec M. l'intendant d'Auvergne, tant en Auvergne qu'en Gévaudan, dont le jour est fixé à jeudi prochain, septième du courant. Tous vos habitants sont fort aises que j'ai pris ce moyen et ils en espèrent beaucoup ainsi que moi. Tout le monde croit que c'est là l'expédient le plus sûr pour parvenir à détruire un aussi cruel animal. Et comme il est de la plus grande conséquence de mettre à mort cette Bête féroce avant la récolte des grains, nous sommes convenus que si cette Bête n'était pas tuée dans la chasse générale que nous ferons jeudi prochain, nous en ferons une autre semblable lundi, onzième du même mois.

Je souhaite bien sincèrement, M., que toutes ces précautions ne soient pas infructueuses. Et pour mieux en assurer le succès, j'ai adressé aux seigneurs des paroisses ou autres personnes notables une prière par laquelle je les invite au nom de l'amour du bien public à vouloir bien se charger de la conduite de leur paroisse, afin que le bon ordre qui est l'âme de cette chasse puisse y régner.

Si vos affaires vous permettaient, M., d'être de la chasse de jeudi prochain, j'en serais bien flatté à tous égards. Je serais fort aise que vous soyez témoin vous-même des soins que je me donne pour mériter et votre estime et celle de tout le pays.

J'ai l'honneur, etc. Duhamel. » (A.D. Hérault c. 44)

4 février (Lundi) Lettre de M. de St.-Priest à M. Lafont: il lui indique plusieurs expédients contre la Bête; il déplore les nombreux ravages qu'elle cause (Pourcher). M. Marie reçoit la lettre de M. de Montluc du 30/01 (lettre, 09/02). Le comte de Lastic écrit à M. Duhamel (lettre, 12/02). Lettre (sans références in Pourcher):

« M., j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré, le ..., par laquelle vous m'apprenez que le roi fera payer une gratification de 6000 livres à celui ou ceux qui nous déferont de la Bête. »

5 février (Mardi, pleine lune). Le *Courrier d'Avignon* publie 2 articles; l'un reproduit la lettre de Marvejols du 27/01 (Généal43). Autre article:

« La Bête féroce qui cause de si justes alarmes dans le Gévaudan, y en donne aussi de fausses, et quelquefois de burlesques, comme il est arrivé en dernier lieu à St.-Géniès en Rouergue. On mande de ce pays-là qu'un berger ayant vu, à l'entrée de la nuit, un gros animal auprès de son troupeau, et le prenant pour la Bête féroce, se sauva à toutes jambes à la ville et tomba évanoui en arrivant chez lui. Quand il eut repris ses esprits, il raconta son aventure: l'alarme fut générale: tout le monde se mit sous les armes; et le lendemain on fut à la chasse. L'animal qui avait si fort effrayé le berger fut trouvé précisément à l'endroit où il disait l'avoir vu. Mais cet animal prétendu féroce, était un animal domestique, l'un des plus dociles et des plus pacifiques, fait pour souffrir de la part des hommes, et nullement pour leur nuire et s'en faire craindre: en un mot c'était un âne. Cependant le berger ne laissait pas d'exiger qu'on tirât dessus: soit que la peur lui faisant encore illusion il ne vit pas ni dans les oreilles de l'âne ni dans le reste de sa conformation l'extrême différence qu'il y avait entre cet animal et celui pour lequel il l'avait pris; soit que le reconnaissant pour ce qu'il était, il voulût néanmoins qu'on le punît de la frayeur qu'il lui avait donnée. » (Généal43) [Doc143b]

- La Bête s'était montrée près de St.-Géniès début janvier, voir 09/01. L'anecdote incite à relativiser les témoignages.

La Bête paraît aux environs du bois du village de Lescure (La Chapelle-Laurent) (lettre, 07/02). Un berger voit la Bête s'en prendre à ses moutons sans vraiment leur faire de mal, comme pour le provoquer, et la met en fuite avec un trident. Il participe par la suite à la battue du 07/02. M. Gueyffier, de Brioude, averti de la battue à venir par M. de Montbriset, se rend à Massiac pour rencontrer M. Altaroche (lettre, 10/02). Lettre de l'évêque de Mende à Denachat, l'informant de la récompense royale (lettre, 19/02). Lettre de M. Lafont à l'intendant:

« Mgr. l'intendant, au moment où j'allais partir pour St.-Chély et faire remettre cette lettre [celle du 02/02] à la poste, j'en reçois une de M. Duhamel dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie. Vous y verrez qu'il me marque avoir concerté avec M. l'intendant d'Auvergne une chasse générale tant en Auvergne qu'en Gévaudan, et que le jour en a été indiqué à jeudi prochain pour la répéter le lundi suivant, en cas qu'on ne parvienne pas à tuer la Bête, le jeudi.

Il m'invite à assister à ces chasses, je vole pour me rejoindre à son entreprise et la seconder en tout ce qui pourra dépendre de moi. Dieu veuille la rendre heureuse!

Je suis, Mgr., etc. Lafont. » (Pourcher)

M. de l'Averdy adresse une lettre à M. de Léviguen, intendant d'Alençon:

« M., je vois avec plaisir par la lettre que vous avez écrite le 2 de ce mois et dont j'ai rendu compte au roi, que M. d'Enneval consent à se rendre dans le Gévaudan pour chasser la bête féroce qui y cause des ravages. Vous pourrez l'assurer de nouveau que non seulement les frais lui seront exactement remboursés, mais qu'il sera même récompensé par le gouvernement, s'il parvient à détruire l'animal.

Je vous autorise à lui faire délivrer d'avance en partant la somme que vous estimerez nécessaire pour les frais de son voyage et celui de M. son fils qu'il emmène avec lui. A l'égard des 6 chiens limiers qu'il compte faire passer là-bas pour cette chasse, je ne puis lui procurer le chariot ouvert qu'il demande, le roi n'en ayant point pour son service. Il faut qu'il y supplée de quelque autre moyen. En supposant qu'il ne lui soit pas possible de les faire arriver aussitôt que lui, cela ne doit pas l'embarrasser, parce qu'il aura sûrement bien des dispositions et des renseignements à prendre sur les lieux avant de commencer sa chasse.

Je suis d'avis qu'il parte sur le champ avec M. son fils, même sans attendre son congé; et pour que rien ne le retarde, je prends sur moi d'arranger cette affaire avec M. le duc de Choiseul. Je joins ici la note et la route qu'il doit tenir et la lettre qu'il désire pour M. l'intendant du Languedoc, qui lui procurera sûrement tous les secours dont il pourra avoir besoin.

Je suis, etc. De l'Averdy. » (A.D. Hérault c. 44).

Lettre de M. de l'Averdy à M. de St.-Priest, de Paris:

« M. l'intendant, M. d'Enneval, gentilhomme de la province de Normandie qui vous fera remettre cette lettre, a bien voulu sur les instances que je lui ai faites se rendre avec M. son fils, capitaine au régiment des recrues d'Alençon, dans le diocèse de Mende, pour y donner la chasse à la Bête féroce qui y cause tant de ravages. Le talent qu'il a pour cette espèce de chasse, ayant détruit des loups toute sa vie, fait espérer qu'il parviendra à vous en débarrasser, s'il est bien secondé.

Je ne doute pas que vous ne lui donniez pour cet effet tous les secours qui pourront dépendre de vous. Il est disposé à ne point quitter qu'il ne soit parvenu à détruire la Bête, ou à lui faire abandonner le pays.

Je vous prie de l'aider et de le faire aider en tout ce que vous pourrez.

Je suis, etc. De l'Averdy. » (A.D. Hérault c. 41)

6 février (Mercredi) **Lettres de Mende: la Bête est toujours là; plus de 1200 cent hommes la poursuivent (Courrier, 19/02).** A 2 heures, un garçon de 13 ans du village de Chabanettes (Termes), est saisi par derrière par la Bête à la porte de sa maison. Il se retourne pour éviter qu'elle ne lui déchire le visage de sa patte, et se sert de son chapeau comme d'un bouclier. Il est rapidement secouru. M. Duhamel est averti (lettre, 09/02; relation, 04/04/65).

- Cette attaque est probablement celle localisée ailleurs « entre St.-Chély et La Garde, » ce qui est approximatif.

7-11 février Tradition:

« Voici ce qui serait arrivé dans le temps de ces chasses [celles du 07-11/02].

Pailleyre dit Bégou de Pontajou, paroisse de Venteuges, s'était levé de grand matin; lorsqu'il fut sorti à la porte de sa maison, il reconnut que c'était bien la lune qui éclairait, mais qu'il n'était pas encore jour. Il vit de sa porte un grand homme qui se trempait dans la rivière et puis il sortait et il se jetait à l'eau derechef et il sortait encore. Pendant qu'il le regardait ainsi, car la rivière qui descend de Servières passe tout près de sa maison, l'homme de la rivière s'apercevant qu'il était vu, d'un bond sortit de l'eau et fut changé en Bête. Alors elle s'élança avec une telle fureur vers Pailleyre, qu'à peine il eut le temps de se fermer de dans. Et sa frayeur fut si grande qu'il faillit ne pas en revenir. » (Pourcher) [Ponta01, 03/04].

- « Sur les Traces... » donne la date du 27/07/65 pour cet épisode. Selon certaines versions, Pailleyre identifie Antoine Chastel. Paul Christian (liste) me signale qu'on peut remonter dans tous ces cas au roman de Pourrat, cité ensuite par Pic. Dans ce cas, on aurait affaire au mieux à une « source orale, » au pire à une affabulation.

Pourcher rapporte un document (sans références):

« On leva une armée; 73 paroisses du Gévaudan, 30 de l'Auvergne et du Rouergue; ils convoquèrent le ban et l'arrière-ban de louvetiers chasseurs, officiers, soldats, piqueurs, rabatteurs: 20000 combattants s'ébranlèrent, subdélégués, consuls et notables en tête. La Bête fut traquée et poursuivie; vue par mille chasseurs, dont chacun la dépeignait à sa manière. Elle fut tirée, blessée et s'échappa encore. Une autre chasse générale aussi nombreuse que celle-là n'eut pas plus de succès. »

7 février (Jeudi) De grand matin, 73 paroisses du Gévaudan, environ 30 d'Auvergne, et plusieurs du Rouergue sont en mouvement; presque toutes ont chacune à leur tête, outre leur consul, une personne notable dirigeant les opérations que M. Duhamel ou M. Lafont (accompagné de ses frères) leur ont indiquées. M. Lafont s'occupe du quartier le plus difficile, sur la prière de M. Duhamel, qui craint beaucoup d'indocilité. Le pays est couvert d'un demi-pied de neige. Le temps, quoique froid, est calme et serein; beaucoup de brouillard en Auvergne. Sur les 10 à 11 heures, la Bête est lancée par les chasseurs de la paroisse de Prunières. Elle s'était cachée dans une broussaille très épaisse d'où elle est débusquée par des mâtins. [Malzieu06/07] Elle gagne les rives de la Truyère, dont le bord opposé se trouve malheureusement dégarni, quoique selon les dispositions de M. Duhamel, il aurait dû être gardé par les habitants de la ville et paroisse du Malzieu. Tirée, on la croit blessée. Le vicaire de Prunières et 10 de ses paroissiens (deux hommes seulement, lettre du 13/02) se jettent dans la rivière (certains en tombent malades) et la traversent à pied, et presque à la nage. [Malzieu08] Ils suivent la Bête pendant longtemps à la trace, la perdent ensuite dans les bois. Elle est rencontrée, à 1 heure de l'après-midi, par le valet de ville du Malzieu et 4 paysans de cette paroisse. Le fusil du valet de ville fait faux feu, un des paysans la tire à balle forcée. La Bête tombe au coup sur ses 2 pattes de devant en poussant un grand cri que les 5 chasseurs entendent. Elle se relève promptement et passe la montagne de St.-Privat; les chasseurs la poursuivent jusqu'à la nuit sans pouvoir l'approcher d'assez près pour la tirer. Ils trouvent quelques gouttes de sang, mais le valet de ville ne croit pas qu'il s'agisse de la Bête, qui n'en a pas laissé à l'endroit où ils l'ont tirée. 15 habitants de St.-Chély désertent la battue et s'enivrent au cabaret du village de La Garde. M. Duhamel, qui s'est rendu sur les lieux après l'attaque de la veille, s'y rend pour les en faire sortir: ils refusent de le faire. Un d'eux lui parle mal et le force à lui donner un coup de plat de sabre qui casse sur son dos. M. Duhamel raconte le soir à M. Lafont, à son retour à St.-Chély ce qui s'est passé. Ils en

confèrent avec les officiers municipaux, et il est convenu que l'on fera conduire en prison 4 des plus mauvais sujets. La chasse est également infructueuse en Auvergne; M. de Montluc parcourt le chemin de St.-Flour jusqu'au Gévaudan et observe que les paroisses observent mal le plan de chasse. (lettres, 09/02, 13/02 et 16/02). Les paroisses commandées par M. Gueyffier ne peuvent pénétrer dans les bois en raison de la neige et du brouillard. M. Gueyffier se rend à Lescure pour y faire la battue, suite à l'incident du 05/02 (lettre, 10/02). [Malzieu01/03; Prunieres]

- Nouvel exemple de résistance de la Bête aux armes à feu. En revanche, pas besoin de dresseur ou de complot pour expliquer l'échec de la chasse, puisqu'il est observé que certaines paroisses manœuvrent mal et que d'autres ne peuvent entrer dans les bois.

Le comte d'Apcher et le prieur de la maison de Pébrac font une autre chasse le même jour, sur les frontières de Gévaudan, dans les bois qui avoisinent les paroisses de Charraix, Pébrac, Chazelles et Desges (lettre, 09/02). **Durant la chasse, on bat le bois du Sauvage; dans le même temps, la Bête dévore une fille de 14 à 15 ans à 3 quarts de lieues de là (lettre, 11/03).**

- Le territoire de la chasse en Auvergne correspond effectivement à la frontière nord-est du territoire de la Bête à l'époque, si l'on inclue l'attaque du 24/12/64.
- La lettre du 11/03 date la chasse du 08/02, probablement une erreur. Je suppose ici qu'il s'agit en réalité de la chasse du 07, mais il pourrait s'agir de celle du 10.

Lettre du Gévaudan, reprise dans le *Courrier d'Avignon* du 19 : On pensait au début que la Bête était une hyène, mais les histoires qui nous sont parvenues nous convainquent à présent qu'il s'agit d'un monstre indéfinissable, avec du feu dans les yeux, et dont les griffes terrifient tous ceux qui le voient de près. La lettre fait également des commentaires sur l'âge et le sexe des victimes (Smith).

- Smith relie cette lettre, d'un auteur indéterminé, à l'entourage de Lafont.

8-10 février Le Serre:

« Tous les habitants de la commission se mettront en chasse dès la pointe du jour, lundi prochain, 11 du présent mois de février et s'armeront en fusils, fourches, haches, etc. pour détruire la bête féroce qui ne cesse de faire du ravage. Les paroisses du Gévaudan devront en faire de même, le même jour. » (G2)

- Pas de date fournie pour ce document, mais il concerne la chasse du lundi 11, dont l'exécution ne devait être décidée qu'en cas d'échec de celle du 07.
- « Le Serre: » est-ce un toponyme (il en existe plusieurs dans la région) ? Si oui, où est-ce ? Serait-ce Le Serre de Chaliers (Cantal), dont un syndic était Étienne Chirac, oncle de Rose de la Taillière ?

8 février (Vendredi) M. Duhamel et M. Lafont se rendent chez M. de Morangiès à St.-Alban. Le comte leur confirme le résultat de la battue de la veille; présumant que la Bête pourrait se trouver dans le voisinage du lieu où on l'avait tirée, il leur propose de faire faire avant la chasse générale indiquée pour lundi, une chasse particulière d'un certain nombre de paroisses voisines, et de la fixer à dimanche, le temps étant trop court pour qu'elle puisse être exécutée le lendemain, samedi. En conséquence, M. Duhamel expédie des ordres pour 17 paroisses, qu'il fait porter par un détachement de ses dragons stationné à St.-Alban. Il en part le soir pour prendre sa troupe à St.-Chély (lettre, 16/02). **La Bête est vue le soir passant à 100 pas d'Aumont. On sonne le tocsin, des tireurs se rassemblent, ils suivent la trace sur la neige, mais la nuit survient et il faut se retirer (lettre, 11/02). A Grandvals, la Bête enlève**

un enfant devant la porte de sa maison. Le père accourt aux cris une hache à la main, lui fait lâcher prise et la poursuit avec plusieurs paysans. Elle se jette dans le Bès, qu'elle passe sur ses pattes de derrière. Un enfant est dévoré à Pennavayre près de là (lettre, 17/02; *Gazette*, 15/03; lettre, 01/04).

- Date d'après la lettre du 01/04, mais les attaques de Grandvals et Pennavayre sont également rapportées le 9 (*Gazette*, 15/03) et le 14/02 (lettre, 17/02); il y a probablement eu confusion. La lettre du 17/02 est sujette à caution, plusieurs éléments vérifiables qu'elle rapporte étant erronés. Voir également 12/02 pour une possible confusion.
- Pennavayre est situé un peu à l'ouest de Grandvals.

M. de St.-Priest écrit à M. de l'Averdy; il raconte le combat de Portefaix et propose une récompense de 300 livres (lettre, 19/02). Il écrit également à M. de St.-Florentin (lettre, 24/02). M. de l'Averdy fait un très long rapport à M. de St.-Florentin sur les ravages de la Bête (Pourcher). M. de St.-Florentin écrit à M. de Ballainvilliers que l'on a bien fait de mettre Géraud en prison, et parle du rappel de M. Duhamel:

« Cette punition pouvant servir à contenir ceux qui auraient envie de se servir d'un pareil stratagème pour se procurer quelques gratification. » (A.D. P.-de-D. c. 1732).

M. de St.-Priest répond à une lettre de M. Lafont:

« P-S.: C'est pour la première fois que j'ai été instruit des plaintes qu'on fait des dragons et qu'on m'annonce comme générales; ce n'est assurément pas l'intention de M. de Moncan. On prétend même que les dragons éloignent les braconniers qui voudraient aller à la poursuite de la Bête. C'est de quoi je vous prie de vouloir bien m'instruire quoique je sois bien convaincu que M. Duhamel y mettra ordre. » (A.D. Hérault)

Lettre de Montpellier relatant le combat de Portefaix, basée sur le rapport du curé. Elle est reprise dans la *Gazette de France* du 18/02, la *Gazette de Leyde* du 26/02, la *Suite de la Clef de mars* et le *Mercure de France* d'avril:

« De Montpellier, le 8 février 1765.

La bête féroce qui désole le Gévaudan continue toujours d'y faire des ravages et d'y répandre la consternation. Il se passe peu de jours que l'on n'apprenne quelque nouvelle affligeante (...).

Le 21, elle se jeta sur une jeune fille du même âge [15 ans] qui heureusement fut secourue à temps et dont les blessures quoique considérables, ne sont pas mortelles. Le lendemain, elle attaqua une femme à Julianges sur la frontière d'Auvergne et lui coupa la tête.

On a vérifié que, pendant le cours des mois de décembre et janvier, elle a dévoré 2 personnes dans le Rouergue et 3 en Auvergne : ses courses se prolongent dans une étendue de pays de plus de 40 lieues, dont le Gévaudan est toujours le centre.

Le sieur Duhamel, capitaine de dragons, et l'Intendant d'Auvergne ont concerté une chasse générale, qui a dû se faire hier, et si le succès n'en est pas favorable, on en fera une seconde indiquée pour le 11 de ce mois. Le sieur Duhamel a divisé ses dragons par pelotons : on en a fait habiller plusieurs comme les femmes qui accompagnent les petits enfants lorsqu'ils vont garder les troupeaux. Il faut espérer que toutes ces mesures, jointes aux récompenses promises par le Roi, * par la province et les diocèses, nous délivreront enfin de cet animal terrible dont l'acharnement et l'audace semblent s'accroître de jour en jour.

* Sa Majesté a promis 2000 écus à celui qui tuera cette bête féroce. » (*Gazette de France*, 18/02/65).

Lettre de Mende, reprise dans le *Courrier* du 19/02:

« La Bête féroce continue de faire son funeste séjour dans nos cantons; et errant de l'un à l'autre sans s'en écarter, elle s'y rend de jour en jour plus remarquable en multipliant ses ravages. Enhardie par la longue impunité dont elle jouit, elle ne craint pas de se montrer dans les lieux les plus fréquentés, aux bords des

bois, dans les hameaux, dans les villages, et sur les routes les plus battues. Il ne se passe presque aucun jour que nous n'apprenions par des personnes dignes de foi quelque exploit de sa façon. Le jeudi 31 janvier, elle surprit et enleva un enfant dans la paroisse de Javols. Le père se trouvant heureusement à portée courut après elle, l'atteignit, et lui fit lâcher prise; mais l'enfant a été cruellement meurtri. Le 2 du courant, jour de la Purification, 5 paysans allant à la messe à Rieutort de Randon, chef-lieu de la paroisse, la rencontrèrent: elle se mit ventre à terre comme prenant l'essor pour les assaillir; mais comme ils étaient tous armés de gros bâtons, et qu'ils se disposaient à en faire usage, elle évita un combat désavantageux et s'enfuit. Le lendemain, dimanche, elle se montra à St.-Amans, paroisse de ce diocèse, dans le temps qu'on y célébrait la grand-messe paroissiale, et que tous les paroissiens étaient rassemblés dans l'église; mais comme ils avaient tous eu la précaution de fermer à clef leurs enfants dans leurs maisons, elle ne trouva à qui se prendre, et se retira sans avoir fait aucun mal. Toutes ces nouvelles rapportées à notre prélat, intriguent sa sollicitude pastorale, et affligent son cœur paternel. Elles n'excitent pas moins le zèle de M. Lafont, subdélégué de l'intendance du Languedoc et syndic de ce diocèse, homme d'un génie égal à son zèle; et qui, depuis que ce cruel animal a commencé ses ravages dans le Gévaudan, n'a rien oublié pour tâcher d'en délivrer le pays. Dans cette vue, il vient de prendre des précautions qu'il aurait déjà prises, si les États de la province ne l'avaient appelé à Montpellier. Il a écrit une lettre circulaire à tous les consuls des communautés de son ressort, afin que tous les habitants de chaque lieu s'assemblent pour une chasse générale; et il a tellement à cœur le succès de cette chasse, qu'il veut se mettre lui-même à la tête des chasseurs, afin qu'animés par sa présence ils se portent avec plus d'ardeur à seconder le désir qu'il a de terminer par la mort de ce monstre les maux qu'il fait au pays et les alarmes qu'il y cause.. » (Général43) [Doc145]

La Gazette de Hollande donne le témoignage des dragons:

« Elle est de la grandeur d'un gros chien de parc, extrêmement velue, de couleur brune, ayant le ventre fauve, la tête fort grosse, 2 dents très longues qui lui sortent de chaque côté de la gueule, les oreilles courtes et droites, la queue fort ramée qu'elle dresse beaucoup en courant, les jambes longues et les pattes garnies de griffes larges et fort allongées. Suivant cette description, cet animal féroce a des parties qui tiennent de l'ours, d'autres du sanglier, et d'autres qui ne conviennent ni à l'un, ni à l'autre. » (Séité)

- La description semble inspirée de la lettre de Paris du 07/01, avec des éléments additionnels.

La Gazette de France rapporte :

« On a appris par des lettres particulières que la bête féroce, qui a fait tant de ravages dans quelques-unes de nos provinces méridionales, et qu'on suppose être une hyène, a été enfin tuée dans le Limousin. » (Gazette de France, 08/02/65)

- Voir le 11/02 pour le démenti.

9 février (Samedi) M. Duhamel revient à St.-Alban avec sa troupe. M. Lafont va à Javols voir l'enfant du fermier de M. de La Barthe blessé le 1er (lettre, 16/02). Marianne Pradein est transportée à l'hôpital de St.-Flour.

« N°4: Marianne Pradein, fille à Antoine et à Françoise Crespin, du lieu de Charmensac, paroisse de St.-Just, âgée d'environ 14 ans, est entrée aujourd'hui 9 février par un billet de M. de Molin, archiprêtre du consentement de Mgr., pour y être pansée des blessures que le même animal ci-dessus lui a faites. » (Registre d'entrée de l'hôpital de St.-Flour).

- La référence « ci-dessus » dans le registre de l'hôpital concerne l'entrée de Catherine Boyer.

Lettre de St.-Flour, reprise dans le Courrier du 26/02:

« L'animal anthropophage, qui porte le trouble et la consternation dans le Gévaudan et dans l'Auvergne, donne de l'exercice aux chirurgiens de notre hôpital et leur fournit à faire une sorte de cure qui leur est nouvelle. Ils ont actuellement entre les mains dans cette maison 2 jeunes filles que ce cruel animal a très grièvement blessées. L'une nommée Catherine Boyer, âgée de 20 ans, fut attaquée le 15 janvier au village de la Bastide, paroisse de Lastic à 2. lieues d'ici. Elle étendait du fumier auprès du village; à mesure qu'elle se baissait pour le prendre, la Bête faisait des élans pour lui sauter dessus: dès qu'elle se redressait, la Bête se retirait, de peur; comme on le suppose, que la fille l'apercevant ne se mit en défense. Enfin elle prit son temps pour lui sauter par-derrière; et l'ayant jetée par terre, elle lui emporta d'abord avec ses griffes toute la partie chevelue de la tête, lui rongea ensuite une partie de l'os coronal, et lui découvrit si fort l'os pariétal gauche, que le péricrâne manque avec tout le haut de l'oreille. L'os occipital est à découvert, et l'oreille emportée dans son entier. Les gens du village virent de quelle façon la Bête surprit cette fille, et y accoururent sur le champ, sans quoi elle aurait été bientôt dévorée. Elle fut portée le 19 janvier à l'hôpital de cette ville. L'autre fille, qu'on y a conduit aujourd'hui, est de la paroisse de St.-Just, et n'est pas aussi blessée que la première; c'est une jeune personne de 14 ans, hardie comme un dragon, et qui eut le courage de lutter avec la Bête dès qu'elle lui sauta dessus. L'animal lui porta un coup de griffes à l'oreille gauche, et la lui détacha des muscles, la plaie continue jusqu'au bas du menton. Il lui en fit une autre au côté droit du nez, et lui en emporta la pointe jusqu'aux os carrés avec la moitié de la lèvre supérieure; de sorte que cette blessure forme un bec de lièvre. La jeune fille prit alors la Bête par la patte; et s'il y avait eu un prompt secours, on croit qu'on l'aurait prise. Le père de cette enfant a déposé que toute jeune qu'elle est, elle lui aurait coupé cette patte, si elle eût pu avoir son couteau, et qu'elle se serait beaucoup mieux défendue, si elle avait eu quelque sorte d'armes. On fit avant-hier une chasse assez fameuse dans la montagne de la Margeride, et dans les paroisses voisines; mais un brouillard épais qu'il fit déranger beaucoup. Ainsi, tantôt l'obscurité de la nuit, tantôt celle des brouillards, tantôt quelque autre empêchement dérobe à la vue et à la poursuite d'un nombre infini de chasseurs armés de toutes pièces cette même Bête que des enfants et des jeunes filles, sans la chercher, ont souvent l'occasion de voir et quelquefois la gloire de la combattre. » (Général43) [Doc150]

Les parents Rousset, propriétaires à Mialanette (Le Malzieu), envoient leur fille Marie-Jeanne, 12 ans, chercher des braises au hameau de la Gardelle. Vers 3 heures de l'après-midi, la Bête l'attaque à Vallat Chirac et lui coupe la tête. La Bête lui dévore la poitrine et la décapite. Un paysan voit la Bête emporter la tête dans un bois; il la poursuit; la tête est retrouvée à 400 pas de là une heure après, rongée à l'exception des yeux, de l'autre côté du ruisseau, sur la route, près d'un rocher appelé Malapas; on trouve sa croix d'or avec la tête. Le comte de Morangiès accourt avec les gens de sa maison dès qu'il est informé de l'accident. Il s'adresse aux spectateurs: « Mes enfants, vous êtes aujourd'hui spectateurs: peut-être une autre fois servirez-vous de spectacle; je vous donne rendez-vous demain pour tâcher de l'éviter. » M. Duhamel qui se rend chez M. de Morangiès pour la chasse du lendemain, est averti par un exprès. Il envoie un maréchal des logis avec ses dragons à cheval, et se rend lui-même à Mialanette avec les dragons à pied. Il y rencontre le comte avec une centaine de paysans. Ils battent les bois des environs jusqu'à la nuit (lettre, 13/02). Plusieurs chasseurs du Malzieu ont déplacé le cadavre et rapporté la tête. M. Duhamel fait tendre des pièges dans les bois, on met la tête de l'enfant dans un de ces pièges, on laisse le cadavre exposé à l'endroit où on l'a trouvé, et M. Duhamel embusque un maréchal des logis et 8 dragons dans le voisinage, à portée du fusil (Pourcher; lettre, 01/04; lettres, 13/02, 16/02; relation, 04/04/65). [Chiral01/03; Malapas01/04]

- « Vallat Chirac » est probablement le « Ravin de Chiral, » que traverse la route entre Mialanette et La Gardelle. Le rocher « Malapas » se situe de l'autre côté de la vallée, en face de Vallat Chirac (information, plan et photographies de Mlle L. Boulet).
- Le paysan voit la Bête emporter la tête de Marie-Jeanne, mais il semble que la décapitation elle-même n'ait pas eu de témoins.
- Pourcher fournit cette relation très en-dehors de son ordre chronologique, dans le contexte de l'hiver 1766.

- Pour M. de La Barthe (lettre, 01/04), Marie-Jeanne avait 15 à 16 ans et était jolie. D'après son acte de naissance, elle avait 12 ans. Pour M. Duhamel (13/02) elle avait 15 ans.

Lettre de M. Marie à M. de Ballainvilliers:

« Mgr., en conséquence d'une lettre de M. de Montluc, votre subdélégué à St.-Flour, datée du 30 janvier, et que je n'ai reçue que le 4 du présent, j'ai commandé par vos ordres, une chasse dans les bois de Margeride, indiquée ce 7 dudit mois à 8 heures du matin pour 7 paroisses de cette subdélégation, qui avoisinent lesdits bois, et les habitants commandés avec des armes à feu, et à fer devaient parcourir lesdits bois, et les battre pour faire la rencontre de la bête féroce, qui a tant fait de ravages en Gévaudan, et qui a commencé d'entrer dans cette province par la subdélégation de St.-Flour. Si on a le bonheur de la rencontrer, on ne manquera pas de faire tous leurs efforts, pour mériter la récompense promise à celui qui la tuera. Il n'est question que de savoir si elle se sera réfugiée dans lesdits bois. Enfin les paroisses commandées poursuivront leur route, jusqu'à ce qu'elles auront rencontré celles que M. de Montluc a commandées de sa subdélégation. J'attends des nouvelles aujourd'hui ou demain des effets de cette chasse.

M. le comte d'Apcher, avec M. le prieur de la maison de Pébrac, ont fait une autre chasse le même jour, sur les frontières du Gévaudan, et dans les bois qui avoisinent les paroisses de Charraix, Pébrac, Chazelles, et Desges, qui sont toutes placées sur les limites de cette province. La chasse était ordonnée le même jour en Gévaudan et la crainte que l'on ne fît passer cette bête en Auvergne a engagé ces MM. pour le bien public de faire la même chasse, soit pour la repousser, ou la tuer s'il était possible. L'on a pris toutes les précautions les plus sûres, pour être en état de réussir, s'il était possible de la rencontrer.

J'ai fait passer par des exprès les affiches qui annoncent de votre part une gratification pour celui qui tuera la bête féroce, et qui la rapportera à Clermont à Votre Grandeur, sans être autrement mutilée, que des coups, qu'on lui donnera en la tuant, ou qu'elle pourra avoir auparavant reçus. Cette récompense de 6000 livres devrait animer les gens de cœur, et les bons tireurs pour la mériter sans compter tant de petites reconnaissances que l'on pourrait retirer dans le pays, après cette défaite. Tout le monde est sur ses gardes, grands, et petits, et personne ne roule de nuit. Après que mes exprès porteurs de vos ordres et des affiches seront retour des paroisses de cette subdélégation, où je les ai envoyés, je ferai un petit état de cette dépense pour vous le faire passer, et pour vous informer et rendre compte de tout ce qui se sera passé.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Marie. A Langeac le 9 février 1765 » (A.D. P.-de-D. c. 1732) [Doc219]

Lettre de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers:

*« St.-Flour le 9 février 1764 [sic]
1765*

Mgr., j'ai été vivement affligé que la démarche que j'ai crue nécessaire pour le bien public, vous aie déplu.

Il me semble que personne ne peut ignorer, ni interpréter différemment, que ce sont les ordres du roi que vous me chargez de faire exécuter; et il n'a été rien innové dans cette occasion de l'usage couramment établi, que l'impression, n'ayant point assez de plumes à mon service, ni assez de temps pour le faire faire à la main. L'imprimeur de St.-Flour me promit de me rendre les copies nécessaires en peu d'heures; en conséquence je pris ce parti, et cela fut fait si à la hâte qu'il m'y fait dire une grande bêtise, ayant tronqué les mots de s'y presser qu'il ne put probablement pas lire pour y substituer ceci: de ne pas s'y opposer. J'avais copié fort fidèlement cet article de votre lettre du 30 janvier. Vous m'y marquez aussi de donner aide et assistance à M. Duhamel et dans les précédentes de le faire avertir si la bête paraissait en Auvergne, de faire faire des chasses et battues, et il y est aussi dit en substance que comme les mouvements irréguliers de cette bête exigeaient des ordres différents, vous vous en rapportiez à ma prudence.

C'est pourquoi je n'ai pas cru vous compromettre en remplissant les désirs du public, qui attendait beaucoup d'une chasse générale. Celle du 7 n'a pas réussi. Je n'ai pas ouï dire qu'elle aie été vu en Auvergne. Il faisait ce jour là un brouillard extrêmement épais.

Le 6, veille de la chasse, cet animal féroce emporta à 2 heures après midi un enfant à la porte de sa maison entre St.-Chély et La Garde qui lui fut heureusement ôté sans avoir grand mal. M. Duhamel en ayant été

averti son détachement se porta de ce côté-là, des chasseurs qui en revenaient me dirent que pareillement on ne l'avait pas trouvé. J'ignore s'il s'est fait voir dans les autres paroisses du Gévaudan dont 40 étaient employées à cette chasse. On me dit aussi que M. [Lafont ?] syndic du diocèse de Mende s'y était rendu. Je fus tout du long du grand chemin de St.-Flour en Gévaudan pour voir manœuvrer les paroisses d'Auvergne et je m'aperçus qu'elles exécutaient mal le plan qu'on leur avait donné, marchant par bande tout ensemble. Il serait à désirer qu'un peloton de 5 hommes tînt au moins 100 toises de terrain, ils n'ont pas à craindre à cette distance que la bête leur fasse du mal, elle est timide.

Sa ruse étonne si fort le paysan que c'est une opinion générale chez eux qu'il y a là dedans quelque chose de surnaturel et souvent même il est entretenu dans cette idée par gens lettrés en qui il a confiance.

Enfin, Mgr., la meilleure preuve que je puisse vous donner pour ma justification, c'est la bonne foi avec laquelle je vous ai envoyé tout ce que j'ai fait à ce sujet, qui vous démontre que je n'ai jamais pensé rien faire que d'après vos ordres.

J'ai fait porter en [?] votre avertissement sur les 6000 livres de récompense promise au destructeur de cette bête.

Je suis avec respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Montluc » (A.D. P-de-D c. 1732) [Doc77]

- L'organisation de la chasse du 07/02, ou sa présentation, semblent n'avoir pas plu à M. de Ballainvilliers. En l'absence de son courrier, nous pouvons identifier un point précis: le fait que l'affiche, porteuse en théorie des ordres du roi, prie les notables de « ne pas s'opposer » à la chasse, ce qu'ils ne seraient pas en droit de faire.
- L'attaque du 06/02 est celle de Chabanettes.

10 février (Dimanche) Tenue de la chasse ordonnée sur les 17 paroisses; plus de 2000 personnes. Le terroir de Mialanette est dans l'enceinte de cette chasse. M. Duhamel et M. de Morangiès partent avant le jour. On bat longtemps les bois, le pays étant couvert de neige. Chasse jusqu'à la nuit. On n'aperçoit aucune trace. M. de Morangiès, M. Lafont et M. Duhamel reviennent par Mialanette; les dragons leur disent que la bête n'a pas reparu. M. Duhamel fait remettre le cadavre de l'enfant à ses parents après avoir été exposé 24 heures (lettres, 13/02, 16/02).

- Cette fois, la Bête n'est pas revenue sur le cadavre. Elle semblera dès lors plus prudente à cet égard.

M. Duhamel arrive au Malzieu le soir et y est bien reçu en dépit de l'opposition de certains notables (lettres, 13-14/02). Lettre de M. Gueyffier à M. de Ballainvilliers:

« Mgr., en conséquence des ordres que M. votre subdélégué de la ville de Brioude me remit de votre part, je me suis transporté le 5 du présent à Massiac pour conférer avec M. Altaroche, sur les moyens que nous avons à prendre pour la battue générale que nous fîmes le 7. Tous ceux qui avaient été commandé en conséquence s'y rendirent exactement. Il ne nous fut pas possible de pénétrer dans les bois: la quantité de neige et les brouillards qui n'ont cessé que d'aujourd'hui en ont été l'obstacle. Nous nous bornâmes à côtoyer les bois et battre les bruyères voisines sans apercevoir aucune trace de la bête féroce qui parut le 5 du présent aux environs des bois du village de Lescure, paroisse de la Chapelle Laurent où je m'étais rendu, pour faire faire la battue des bois, et être à portée de celles qui se sont faites dans les bois des paroisses voisines. Selon le rapport qui m'a été fait par M. de Brion, cette bête féroce habite les bois de Rochefort, Chalaide, Le Fayet, Sarroul et Ally. Ce berger qui avait vu la bête le 5 et qui se trouva à la battue me dit qu'elle avait fondu sur son troupeau de mouton et en avait saisi un à qui il n'avait fait aucun mal, se contentant de tirer cette bête à laine sur ses pattes pour attirer le berger qui le voyant venir a donné de son trident, prit la fuite sans faire aucun mal. Je m'informai exactement de cette personne quelle était sa figure, sa taille, son poil. Il m'assura qu'elle était d'une taille supérieure et plus en [?] que le loup, la tête plus grosse et le museau moins pointu, le tour des oreilles rougeâtre, une raye noire depuis le cou jusques à la queue et le poil à peu près que celui du loup.

M. votre subdélégué a dû, Mgr., vous rendre comte de l'empressement que j'avais à me rendre utile dans cette circonstance. Je me ferai toujours un devoir de continuer mon zèle si vous le trouvez à propos et voulez ~~confier~~ me confier vos ordres. Je n'oublierai rien pour m'en acquitter avec succès.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur; Ch[evalier ?] [Gueyffier ?] ancien lieutenant des grenadiers au régiment de [Bresle ?] A Brioude ce 10 février 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1732) [Doc75]

- Dans la lettre la Bête est localisée en Auvergne, près d'Ally et Celoux (sud-est de la Chapelle-Laurent). Je ne parviens pas à situer les autres toponymes.
- La lecture « Gueyffier » est de Fabre; la signature, peu lisible, me semble différente.

11 février (Lundi) A.D. Lozère, Mende: Le Malzieu, EDT 090 GG5. Autre grande chasse générale, même terrain que le 7. Le temps est cruel, il tombe beaucoup de neige, et le vent est des plus violents. On chasse depuis le matin jusqu'à la nuit, encore infructueusement. La Bête n'est vue nulle part. Un loup est tué. Altercation au Malzieu; le consul Astruc se montre insolent envers un maréchal de logis et 15 dragons de M. Duhamel (Lettres, 16/02, 02/04; Relation, 04/04).

- Louis indique 40000 hommes, soit 5 hectares par homme, et commente: « *C'est la battue la plus importante jamais organisée par aucun pays du monde contre une bête féroce.* » M. Lafont, dans sa lettre du 16/02, avance lui le chiffre de 20000; M. Duhamel, le 12, 30000.

D'après une lettre de Marvejols, la Bête est levée; un paysan la tire mais la manque. Les habitants d'un village la poursuivent jusqu'au Py de Peyre (Fau-de-Peyre ?) mais la nuit survient et met fin à la poursuite. La Bête passe la nuit auprès du village, poussant des cris semblables à ceux d'un poulain (lettre, 17/02).

- La lettre du 17/02, par ailleurs sujette à caution, est la seule à mentionner ces épisodes.

Enterrement de Marie-Jeanne Rousset:

« Ce jourd'hui 11 février 1765 a été enterrée Marie Jeanne Rousset de Mialanette en cette paroisse, âgée d'environ 12 ans, qui avait été en partie dévorée le 9 du présent par une bête anthropophage qui ravage ce pays depuis près de 3 mois. André Portal et Benoit Martin présents audit enterrement. Constand, curé. » (Registres du Malzieu, Greffe de Riom, cour d'appel) [Doc101]

Lettre du Bas-Languedoc, reprise dans le *Courrier d'Avignon* du 19::

« Plusieurs gentilshommes sont partis, accompagnés d'un grand nombre de bons chasseurs, pour tâcher de délivrer le Gévaudan de la Bête féroce qui le désole. M. l'intendant du Languedoc a envoyé dans différentes villes des lettres et des affiches pour engager ceux à qui la nature a donné du cœur ou en qui l'amour de l'argent le supplée à partir pour aller tuer ce monstre.

J'ai l'honneur, etc. » (B.N. L2 c. 65).

Lettre de Marvejols, reprise dans le *Courrier* du 22/02:

« Si la Bête féroce dont nous nous plaignons depuis si longtemps vit encore, ce n'est pas faute de chasseurs; il nous en vient de tous les environs; mais leur succès ne répond pas à leur nombre. Ils firent le 7 une chasse générale, dont tout le fruit fut de voir cette Bête, encore ne la virent-ils que de fort loin. Le 8 elle passa à 100 pas d'un gros bourg appelé Aumont: on sonna le tocsin: des tireurs se rassemblèrent; ils suivirent la trace sur la neige: mais il était tard; la nuit survint, et il fallut se retirer. On fera aujourd'hui une autre chasse générale, qui ne réussira mieux qu'autant qu'on saura s'y mieux prendre; car il ne s'agit pas de courir après une Bête si agile, il est question de l'entourer; ce qu'on peut faire aisément quand on est en si grand nombre;

on la réduit par ce blocus à se montrer de près et à passer à portée du coup devant quelqu'un des postes qu'on multiplie autour d'elle. » (Généal43) [Doc149]

Un homme venant de Brioude à St.-Flour chercher des dispenses pour son mariage est attaqué par une bête au Bois du Suc (St.-Poncy). Malgré sa peur il remarque que le pelage de l'animal est celui d'un loup, à l'exception du poil fort hérissé entre les oreilles. Il assure qu'en repoussant cette bête il a cassé son bâton armé d'une petite fourche, et croit que le fer avait resté dans le corps de l'animal, qui a fuit, tout comme lui. Il fait voir à beaucoup de monde son bâton de noyer qui a éclaté par le bout et porte du sang; on croit son histoire. M. de Montluc écrit en conséquence à M. de Suc, chasseur, pour qu'il chasse l'animal dans ses bois ou aux environs. M. de Montluc pense qu'il s'agit d'un loup, identique à l'animal qui a affligé la paroisse de St.-Poncy depuis quelques temps, « *même dans le temps où la bête féroce faisait du ravage au loin.* » (lettre, 13/02).

- Ce témoignage peut renforcer l'hypothèse de plusieurs bêtes, et/ou celle accusant les loups. Cependant, les attaques à St.-Poncy et aux alentours ne sont pas incompatibles avec l'hypothèse d'un seul animal, et le témoignage indique une particularité de pelage.
- Le Suc est un sommet à l'ouest de St.-Poncy.

Démenti de la Gazette de France :

« C'est un loup qui a été tué dernièrement dans le Limousin, et non pas, comme on l'a annoncé l'ordinaire dernier d'après des lettres particulières, la bête féroce qu'on croit être une hyène et qui infeste toujours le Gévaudan. » (Gazette de France, 11/02/65).

12-20 février D'après des « bruits, » un berger est dévoré sur la paroisse des Bessons en Gévaudan (lettre, 20/02).

- Il peut s'agir des Bessons, un peu au sud-ouest de St.-Chély.

12 février (Mardi) **Les d'Enneval quittent Alençon (Smith)**. Un marchand vient voir M. Duhamel à St.-Chély et lui dit avoir été attaqué par la bête à une lieue de là. Il a eu de la peine à s'en défendre mais fut heureusement secouru. L'homme est connu et digne de foi; sa description de la Bête correspond à ce que M. Duhamel en a vu. Ce dernier part aussitôt avec sa troupe et bat jusqu'à la nuit tous les bois, rochers, ravines et buissons à 2 ou 3 lieues à la ronde, mais inutilement (lettre, 13/02). Le temps oblige M. Lafont à séjourner à St.-Chély (Relation, 16/02). D'après le témoignage de M. du Verny de La Védrines, gentilhomme verrier résidant à Nozeyrolles, vers 3 à 4 heures du soir, un de ses domestiques qui fend du bois à **50 pas de la verrerie (lettre, 11/03)**, apercevant la Bête venant vers lui, crie au secours; au bruit de cette voix, M. de La Védrines sort de sa verrerie, sans armes, mais voyant la Bête qui marche à grands pas, il demande qu'on lui porte un fusil. Il lui tire dessus à **60 pas (lettre, 11/03)**, et croit lui avoir cassé la patte arrière gauche. Le maître et le domestique poursuivent la Bête dans le bois proche de la verrerie; ils trouvent du sang répandu sur la neige, mais comme la nuit approche et qu'il y a du brouillard, il ne leur est pas possible de suivre la Bête (lettre, 04/03). [Chamblard; Planchettes2]

- Richard situe l'attaque du marchand à Aumont. Faute d'horaire (et en supposant véridique le témoignage de M. de La Védrines), on ne peut reconstituer d'itinéraire pour la Bête ce jour-là. Il est tout aussi possible d'envisager un itinéraire nord-sud (St.-Poncy si on lui attribue cette attaque, Nozeyrolles, Aumont) avec une attaque tardive à Aumont, que de considérer que la Bête a attaqué à Aumont de jour et fini la journée aux alentours de Nozeyrolles.

- Le témoignage de M. de La Védrines sera remis en question par les Chastel et d'autres témoins le 20/02. En revanche, la blessure infligée à la Bête sera identifiée, non sans contestation, le 20/06/67 sur le cadavre de la « Bête de Chastel. »
- La verrerie de M. de la Védrines était peut-être située au lieu des Planchettes, entre Auvers et Chanteloube.

La Bête paraît dans la paroisse de St.-Rémy, élection de St.-Flour limitrophe du Gévaudan. Elle tente d'y enlever un enfant, mais 3 hommes parviennent à la chasser. Le curé écrit à Chaudes-Aigues (lettre, 20/02).

- Il s'agit peut-être de St.-Rémy de Chaudes-Aigues, un peu au sud de Chaudes-Aigues, près de Brion, Grandvals, La Fage, etc., lieux connus de prédation de la Bête. Voir 08/02 pour de possibles confusions d'attaques. La lettre du 20/02 étant la seule officielle, je préfère cette date.

M. Duhamel écrit au comte de Lastic:

« M., j'aurais eu l'honneur de vous donner plus tôt de mes nouvelles, n'était l'espoir que j'avais que les 2 chasses générales, dont j'espérais beaucoup, me fourniraient l'occasion de vous mander quelques circonstances intéressantes et peut-être même la destruction de la bête féroce; mais ces 2 chasses ont été exécutées, quoiqu'avec le meilleur ordre, sans produire l'effet qu'on en attendait, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en faire part dans ma dernière lettre.

J'ai reçu aujourd'hui, M., celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 4 de ce mois. Je ne saurais trop vous remercier de toutes les marques d'estime et d'amitié que vous voulez bien m'accorder et j'ose vous affirmer que vous [m'en] devez un peu en reconnaissance de celle que je vous ai voué pour la vie.

Je vous aurais bien des obligations, M., si vous pouviez engager les personnes qui ne conçoivent pas pourquoi je ne puis pas encore parvenir à détruire le monstre qui ravage ce pays. Aucune elles mêmes [ne] m'accompagnent dans les chasses que je fais journellement. J'espère que d'après 7 à 8 chasses elle jugeront un peu plus sainement les difficultés qu'il y a de réussir. Comme le peintre de Mende ne m'a pas consulté dans la copie qu'il a fait de l'estampe que j'ai eu l'honneur de remettre à Mgr l'évêque à mon passage à Mende, j'en ai vu plusieurs de sa façon qui ne ressemblent du tout point à celle que j'ai eu l'honneur, M., de vous envoyer. Je vous certifie celle que je vous ai adressée parfaitement ressemblante, et si bien que toutes les personnes qui ont été dans le cas de se battre contre la bête, ont parfaitement reconnu l'original dans la copie.

Lorsque je vis cette bête je ne pus bien distinguer que sa tête, le corps et la queue; comme j'en étais à plus de 100 pas, je ne pouvais pas lui demander la patte pour bien compter les griffes, mais je sais qu'elle en a 6 à chacune à n'en pouvoir douter. Premièrement, c'est qu'en la suivant à la piste avec M. de St.-Laurent, nous les vîmes très bien empreintes, et d'ailleurs différentes preuves que j'en ai par la chevelure qu'elle enlève d'un coup de patte, comme par exemple au village du Pouget où d'un coup de patte que cette bête donna à un enfant, elle lui enleva toute la peau et la tête avec les cheveux en entier. J'ai vu l'enfant en passant au Pouget, en revenant d'une chasse que je fis dans cette partie, et quoique je n'ai pas besoin de témoin pour certifier ce que j'avance, MM. de La Vignole, St.-Sauveur, d'Estremiac et Michel étaient avec moi et ont vu de même. Cet enfant reçut en même temps un autre coup de patte sur la poitrine, dont 3 griffes lui firent 3 entailles aussi fortes qu'aurait pu faire le sabre le mieux tranchant.

L'exemple de la femme du village de Moine qui attaquée par cette bête fut heureusement secourue après avoir eu cependant d'un coup de patte la moitié de la peau de la tête ramenée sur l'épaule. Je ne sais si les personnes qui veulent contredire des faits aussi authentiques appellent cela faire la patte de velours.

Cette fille de Civergols, qui à coups de hache se battit pendant près d'un quart d'heure contre cette Bête, eut bien le temps de lui compter les griffes, car elle n'eut peur qu'après le combat et dans la déposition qu'elle vint me faire, elle m'assura bien que cette bête avait des griffes qu'elle sortait même de la longueur d'un doigt, toutes les fois qu'elle s'élevait sur les pattes de derrière pour s'élancer sur elle.

Oui, M., vous pourrez assurer avec confiance ce que j'ai l'honneur de vous mander. Je me manquerais à moi même si j'étais capable d'altérer l'exacte vérité. Il y a 19 ans que j'ai l'honneur de servir le Roi, j'ai

toujours été assez heureux pour voir bien ce que je voyais dans toutes les campagnes que j'ai fait et certainement je n'y vois pas moins bien maintenant.

Je serais inconsolable, M., si j'avais négligé la moindre des occasions à pouvoir réussir; mais bien loin d'avoir à me reprocher à moi même toutes les personnes de la première considération du pays et même tous les honnêtes gens me rendent justice et conviennent bien que, si je n'ai pas encore été assez heureux pour réussir, ce n'est pas faute de soins de ma part ni manque de bonne volonté dans la troupe que je commande.

Que l'on choisisse dans toutes les troupes de Sa Majesté 50 hommes de la meilleure volonté, qu'on leur donne un écu par jour à chacun, qu'on les fasse venir ici pour y chasser la bête féroce après laquelle je cours, si ces hommes font plus que mes dragons ne font quoique n'ayant pour vivre que leur solde, je perd tout ce qu'on voudra et je prends pour caution de ce que j'avance tous les habitants du pays.

Quand cette bête était dans les environs de Langogne, tous les chasseurs d'ici et des environs disaient – et ils en conviennent eux-mêmes – 'Si cette bête venait ici, nous l'aurions bientôt détruite.' Elle y est depuis 3 mois, ces mêmes chasseurs tirant très bien l'ont chassée tous les jours et n'ont jamais pu la rencontrer. Ils sont cependant du pays même et ils se sont rebutés. Outre les chasseurs d'ici, il y a bien d'autres qui cherchent journellement cette bête féroce, depuis qu'ils ont pour point de vue mieux que 8000 livres.

Quoi de plus fort que les 2 chasses générales que je viens de faire faire; il y avait tant en Auvergne, en Rouergue qu'en Gévaudan, au moins 30000 hommes sur pied, le même jour et à la même heure, et cependant cette bête a échappé.

J'avais dispersé mes dragons dans les villages et dans les passages, dont cette bête paraissait faire ses galeries. J'en avais à Aumont, au Puech, à Beauregard, à Termes, à Albaret-le-Comtal, à Prunières, aux Cayres et à Rimeize; vous connaissez le local, M., jugez s'il était possible de mieux garder le pays. Dans chacun de ces villages il y avait chaque jour 2 dragons qui déguisés en femme accompagnaient les enfants qui gardaient les bestiaux, pendant que les autres du même poste chassaient dans les bois des environs, et se communiquaient continuellement par des patrouilles avec les dragons des postes voisins. Pendant 12 jours que mes dragons furent ainsi dispersés, cette bête ne parut point et le jour même que je fis rentrer mon monde, elle attaqua auprès d'un de ces villages un enfant de 9 ans qui fut heureusement secouru. J'ose dire, M., ne rien laisser à désirer au pays quand aux soins que je me donne et aux fatigues que j'essuie, pour tâcher de le délivrer du fléau qui le désole, et si quelque chose surprend les habitants, c'est le zèle avec lequel mes dragons soutiennent en me suivant les fatigues les plus fortes, et cela par les temps les plus affreux. Par modestie je ne devrais rien dire de tout ceci, mais j'y suis forcé pour vous mettre à même, M., de détromper de toutes les manières ceux qui, dans l'éloignement et sans aucune connaissance du pays répandent comme maladresse ou négligence de ma part de n'avoir pas encore détruit cet animal. Rien ne peut me flatter davantage que les informations que je prie de faire dans ce pays pour savoir s'il est possible de faire plus. Je fus par exemple obligé de passer une nuit et 2 jours sans discontinuer d'écrire, avec un maréchal des logis, pour expédier les ordres que j'envoyai à chaque paroisse touchant les 2 chasses générales qui viennent d'être faites. Enfin, M., je vous prie de croire que s'il était possible de faire plus, je le ferais sûrement et il y aurait longtemps que j'aurais réussi s'il ne fallait pour cela que beaucoup de soins et de zèle, mais il faut encore du bonheur. Le hasard peut faire qu'un homme qui ne se sera jamais donné la moindre peine pour trouver cette bête, la rencontre et la tire. J'en serais sûrement fort aise, pourvu que le public en soit délivré n'importe par qui, je n'[en] aurai pas moins fait tout au monde pour en avoir la gloire.

Vous me rendez bien justice, M., quand vous croyez qu'une récompense pécuniaire ne me flatterait point; quoi que sans bien, ayant mangé le peu que j'avais au service du Roi, l'honneur seul me conduit, et malgré les dépenses indispensables dans lesquelles cette commission m'entraîne, je sais ne manger que du pain, et ne boire que de l'eau plutôt que de demander de l'argent.

Si 19 ans de service joints aux soins de l'aide-major de ce régiment-ci, que j'exerce depuis sa création, si enfin le zèle avec lequel je m'emploie dans la commission dont je suis chargé, pouvaient me mériter la croix de St.-Louis, j'en serais assurément bien flatté, surtout si l'on voulait joindre à cette grâce celle de l'adresser à M. de La Vignole pour que je puisse recevoir le fruit de mes travaux au milieu du pays même qui en est témoin.

M. Lafont, syndic du pays, qui a, comme vous le savez, la confiance de Mgr l'évêque de Mende, a fait ici quelques séjours. Il a été témoin des 2 chasses générales qui se sont faites et sur ce qu'ont bien voulu lui dire en ma faveur toutes les personnes d'ici et des environs, il m'a promis d'en rendre compte à Mgr de Mende et de l'engager à écrire pour moi à Mgr de Choiseul son parent. » (Bulletin).

- La « fille » de Civergols dont il est question est la survivante de l'attaque des Cayres le 19/12/64, qui a livré à M. Duhamel une description détaillée. En revanche, « la femme du village de Moine » ne m'est pas identifiable.
- Indépendamment de leur nombre (M. Duhamel en compte 6; voir aussi 27/02), la question des griffes de la Bête a son importance dans toute discussion de sa nature. 1) Elle s'en sert comme moyen d'attaque, comme les félins, et à la différence des canidés. 2) D'après cette lettre de M. Duhamel, elles sont rétractiles. 3) Leur longueur, inhabituelle chez un animal sauvage, peut être une marque de domestication.

Autre lettre à l'évêque de Mende:

« Mgr., les 2 chasses générales dont j'avais eu l'honneur de prévenir Votre Grandeur ont été exécutées; mais il n'en a pas résulté l'heureux succès qu'on devait en attendre. C'est même à regret, Mgr., que je suis obligé d'informer Votre Grandeur d'un nouveau malheur arrivé dans l'intervalle de ces 2 chasses.

Le 9 de ce mois, une fille âgée de 17 ans, du village de Mialanette, paroisse du Malzieu, fut attaquée tout près de son village par la bête féroce et en fut dévorée. Comme j'avais la veille concerté avec M. Lafont chez M. le comte de Morangiès une chasse particulière dans cette partie, j'étais en marche avec ma troupe pour me rendre à St.-Alban, où je devais venir coucher, afin d'être le lendemain plus à portée d'opérer. Un exprès que M. le comte de Morangiès me détacha, dès qu'il fut informé de ce nouvel accident, me trouva en chemin. Il m'apprit que M. de Morangiès s'était déjà porté sur le terrain avec tout le monde qu'il avait pu rassembler. Je fis partir sur le champ un maréchal de logis avec mes dragons à cheval, et lui ordonnai de se rendre à toute jambe auprès de M. de Morangiès pour recevoir ses ordres, en lui annonçant qu'avec les dragons à pied j'arriverais en aussi peu de temps que les forces leur permettaient de s'y rendre. Effectivement, j'eus bientôt joint M. le comte de Morangiès et, quoi qu'il fût déjà nuit, je me portai avec M. de Morangiès sur la place où cette malheureuse fille avait péri. J'y trouvai plusieurs chasseurs du Malzieu qui, croyant bien faire, avaient fait changer de place le cadavre, et qui avaient ajouté à cette faute celle de faire reporter auprès du corps la tête qui avait été trouvée à une portée de fusil de là. Je fus au désespoir que par un zèle aussi mal entendu l'on m'eût ôté les moyens d'avoir cet animal par ruse, car je me doutais bien que les pièges que je faisais apporter pour les tendre autour du corps et à la place où la tête avait été trouvée, ne produiraient aucun effet, la tête et le corps ayant été déplacés. Cependant, pour n'avoir rien à se reprocher, je fis tendre les pièges et je laissai un maréchal de logis avec un brigadier et 8 dragons qui y passèrent la nuit, mais inutilement. Le lendemain, je partis une heure avant le jour avec M. le comte de Morangiès pour exécuter la chasse particulière que nous avions projetée et pour laquelle j'avais envoyé des ordres à 17 paroisses. Malgré la difficulté du terrain et la quantité de neige que nous trouvâmes dans les montagnes, nous ne laissâmes pas un seul buisson à battre et nous ne rentrâmes qu'à 7 heures du soir. M. Lafont, qui y était avec MM. ses frères et qui comme nous a essuyé les fatigues les plus fortes, peut vous dire, Mgr., que si je ne suis pas assez heureux pour parvenir à délivrer le pays du monstre qui le désole, ce n'est pas faute d'y travailler jour et nuit. M. Lafont a été témoin du zèle et du courage avec lequel ma troupe me seconde; j'ose espérer, Mgr., qu'il voudra bien en rendre compte à Votre Grandeur, trop heureux si, à force de soins et de peines, je puis parvenir au but dont le succès est si intéressant pour le bien public et mériter son estime. » (Actes du congrès de la Fédération historique du Languedoc, Mende, 1955).

Le Courrier d'Avignon publie la lettre du 31/01 (Blanc). *St. James's Chronicle*:

"We think it high time to acquaint our readers, that all the accounts relating to this animal, are taken originally from the Brussels Gazette."

- *"Nous croyons qu'il est grand temps d'informer nos lecteurs que tous les récits concernant cet animal proviennent à l'origine de la Gazette de Bruxelles."* En Angleterre, cette gazette était surnommée la « Gazette des mensonges de Maubert, » du nom de l'aventurier qui l'avait fondée (Smith).

La Gazette de Leyde reprend les informations du Courrier d'Avignon du 18/01. Lettre de Montpellier, reprise dans le Courrier d'Avignon du 19/02:

« Le monstre qui désole une partie du Gévaudan sera bien rusé et bien endiablé s'il échappe à tous ceux qui ont juré sa perte. Une foule nombreuse de bons chasseurs, tant de ces 2 pays que des contrées voisines, vont se mettre à ses trousses, résolus de n'en pas abandonner la poursuite qu'ils ne l'aient mis hors d'état de nuire. L'amour de la gloire et celui de l'or concourent à aiguillonner leur émulation et excitent leur courage. Outre les 1000 livres que promet le diocèse de Mende et les 2000 livres que leur fait luire la province du Languedoc, le roi en propose 6000 autres: c'est autant que 9000 dont sera payé le coup qui abattra le monstre fatal. On a affiché dans toutes les villes et bourgs de cette province un placard, dont voici la teneur:

De par le roi et de Mgr. l'intendant de la province du Languedoc.

On fait savoir à toutes personnes que sa Majesté justement touchée du sort de ses sujets exposés au carnage de la Bête féroce qui parcourt depuis 4 mois le Vivarais et le Gévaudan, et désirant arrêter le cours d'un pareil fléau, s'est déterminée à assurer une récompense de 6000 livres à celui ou à ceux qui parviendront à tuer cet animal. Ceux qui voudront en entreprendre la chasse, s'adresseront avant toute démarche au sieur Lafont, subdélégué de M. l'intendant à Mende, qui leur donnera les instructions nécessaires, conformément à ce qui a été prescrit par le ministre de la part de sa Majesté.

J'ai, etc. » (Pourcher).

13 février (Mercredi, dernier quartier) M. Lafont repart pour Mende (relation, 16/02). D'après M. de La Védrières, les Chastel, présents à la chasse, trouvent la Bête féroce et remarquent qu'elle boite sur 3 pattes (lettre, 04/03).

- Première mention des Chastel dans le contexte de l'histoire de la Bête – et dans des circonstances troubles (voir 20/02). Cependant nous n'avons pas de prénoms; les seules précisions fournies sont: *« chasseurs de profession, qui résident dans la paroisse de la Besseyre-St.-Mary »*. Aubazac, par exemple, propose de substituer, à Jean Chastel et ses fils, Jean-Pierre Chastel et ses deux fils. Cette branche de la famille vivait cependant à Darnes, non à la Besseyre même; et la présence même de Jean-Pierre à cette époque est sujette à caution.

Lettre de M. de Montluc à l'intendant:

« St.-Flour le 13 février 1765.

Mgr., la bête féroce fut lancée le 7, jour de la chasse, à 2 lieues au dessus de St.-Chély; elle s'était cachée dans une broussaille très épaisse d'où elle fut débusquée par des mâtins. On y tira dessus, on la crut blessée si bien que 2 particuliers la suivirent et gayèrent [guèrent ?] la rivière de Truyère après elle, qui en sont actuellement malades; elle fut passer à la montagne de St.-Privat tout en haut de la Margeride. Et le samedi elle dévora une jeune fille près du Malzieu; on a veillé cette bête pendant 2 nuits avec son cadavre. Elle n'a point paru. Les dragons de Clermont l'ont aussi pratiqué inutilement en plusieurs occasions.

Ce que j'ai l'honneur de vous dire là-dessus, ce sont les bruits publics confirmés par plusieurs lettres de ce pays là que j'ai vues.

Et lundi dernier un homme venant de Brioude à St.-Flour chercher des dispenses pour un mariage fut attaqué par une bête au bois de Suc, paroisse de St.-Poncy. Ce que je lui en ai ouï raconter avait beaucoup l'air de la vérité. Comme il assurait qu'en repoussant cette bête, il avait cassé son bâton armé d'une petite fourche et qu'il croyait que le fer avait resté dans le corps de l'animal qui avait fui et lui de son côté s'était pressé de se retirer; il a fait voir à beaucoup de monde son bâton de noyer qui avait éclaté par le bout et il y avait du sang; on a cru son histoire. J'ai écrit en conséquence à M. de Suc, chasseur déterminé, pour lui apprendre ces circonstances afin qu'il pût le chercher dans ses bois ou aux environs. Il peut se faire que cette blessure l'empêche de courir; quoi que je ne pense pas que ce soit autre chose qu'un loup. Cet homme dit que malgré sa peur il a remarqué que c'était le poil et le corsage [grosseur] du loup excepté qu'il avait sur la tête le poil fort hérissé entre les oreilles; et j'ai ouï dire aussi par plusieurs personnes que cet animal a

roulé dans la paroisse de St.-Poncy depuis quelque temps et s'y est fait voir quasi tous les jours, y a attaqué plusieurs personnes même dans le temps où la bête féroce faisait du ravage au loin.

Il est assuré par le rapport des personnes intelligentes que tous les chiens sentent le passage de cette bête féroce mais qu'il y en a peu qui veuillent l'attaquer. Cependant le 31 janvier au lieu de Javols en Gévaudan un chien de parc fit lâcher à cette bête un enfant qu'elle avait enlevé et même le chien culbuta plusieurs fois la bête et la fit beaucoup crier. C'est un fait certain, malgré la quantité de fables qui se débitent.

Je suis avec respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Montluc. » (A.D. P.-de-D. c. 1732)

[Doc67]

M. Martin du Malzieu porte plainte auprès de M. Duhamel. Lettre de M. Duhamel au comte de Morangiès:

« M., M. Martin m'a remis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. L'intérêt que vous prenez à ce qui le regarde, M., est un titre que je respecte trop pour ne pas lui rendre tous les services qui pourront dépendre de moi. Je l'ai bien toujours regardé comme moins condamnable qu'à plaindre d'être à la tête d'une communauté qui ne connaît que l'esprit de mutinerie, de cabale et d'indiscipline. J'ai été instruit par lui de tous les projets qu'avaient formés MM. du Malzieu et de l'indécence de leurs propos dont ils n'ont cependant point osé me faire part, lorsque j'y passai en dernier lieu. Je ne puis même me plaindre de la réception qu'ils me firent, car je demandai moi même que ma troupe fût logée dans les auberges pour abrégé la cérémonie, et cela fut fait sur le champ. Ils me proposèrent de reprendre mon ancien logement, ou de m'en donner un autre si je ne le trouvais pas convenable. Mais je les remerciai et leur dis que comme ceci n'était que l'affaire d'une nuit j'aimais mieux tout bonnement être logé dans une auberge que de causer le moindre embarras chez un particulier. MM. les consuls et autres notables eurent encore l'honnêteté de m'accompagner à mon auberge et me firent éclairer par un valet de ville, malgré tout ce que je pus faire pour les prier de n'en point prendre la peine.

Je ne vous cacherai pas, M., que s'ils eussent osé me manquer dans la moindre des choses, ils ne l'auraient pas fait impunément et j'aurais mis en usage les ordres que j'ai de M. le comte de Moncan pour punir par la prison ceux des particuliers qui auraient la témérité de refuser d'obéir aux ordres que je suis chargé de faire exécuter. Mais tout se passa de leur part avec beaucoup d'honnêteté, et ils firent fort sagement, je vous le jure.

Cependant comme j'ai été informé par M. Martin de toute l'indécence de leurs propos lors de la réception des ordres que je leur envoyai pour la chasse générale, de la querelle qu'il y eut avec le sieur Lebrun et de la réponse impertinente qu'osa faire à un de mes maréchaux des logis de mon détachement un consul de cette ville et que le tout rassemblé mérite une punition, une punition exemplaire, j'ai cru devoir faire semblant de n'en être pas instruit, afin de pouvoir les mieux tancer et d'en rendre compte à M. de Moncan auquel j'ai envoyé un exprès, et dont j'attends la réponse. Comme j'ai eu soin de rendre un compte exact à M. de Moncan de toutes les indécentes de cette communauté et nommément de celles du sieur Lebrun, j'espère qu'il me saura gré de ma prudence et m'enverra les ordres les plus sévères pour déprimer l'insolence de ces habitants.

Comme vous êtes en relation, M., avec plusieurs personnes de la Cour; je vous serais sensiblement obligé si vous vouliez bien prendre la peine de me justifier dans ce pays là. Un quelqu'un qui s'intéresse à ce qui me regarde et qui sait à n'en pouvoir douter le soin et les peines que je me donne pour parvenir à délivrer ce pays-ci du monstre qui le ravage, m'écrit de Versailles et me mande que l'on est fort surpris que je n'aie pas encore détruit cet animal, qu'on en murmure même comme s'il y avait de la négligence de ma part. Comme je crois, M., avoir fait et faire encore tout ce qu'un galant homme peut et doit faire lorsque le bien public l'anime, je fais de cette critique tout le cas qu'elle mérite et je la méprise autant que ceux qui la font sont méprisables eux-mêmes: je serais inconsolable si j'avais négligé la moindre des occasions à pouvoir réussir. Mais bien loin d'avoir à me reprocher à moi même, j'ose espérer que les personnes de la première considération du pays et même tous les honnêtes gens me rendront justice et conviendront bien que si je n'ai pas encore réussi, ce n'est ni faute de soins de ma part, ni manque de bonne volonté dans la troupe que j'ai avec moi. Les difficultés du terrain dont on [n']a nulle idée partout ailleurs fait croire vraisemblablement qu'il en est de cette chasse comme de forcer un cerf ou un chevreuil. Je voudrais bien tenir avec moi pendant quelques jours à la chasse et surtout dans ce temps-ci, tous ces agréables qui dans un appartement bien par-

queté ne trouvent rien de si aisé que de joindre cet animal et de le détruire. Comme personne ne peut mieux que vous, M., juger de la difficulté qu'il y a de réussir d'après les peines que vous voulez bien vous donner vous-même, j'ose espérer qu'à vos moments de loisirs, vous voudrez bien en vivant dans ce pays-là, détromper ceux qui ne connaissent rien de plus aisé que de réussir dans les chasses dont ils ne sont point chargés, quelques difficiles qu'elles soient.

J'ose croire sans vouloir me flatter que si tous les petits maîtres qui ne doutent de rien avaient été chargés de ma commission, en supposant qu'ils eussent fait autant, ils n'auraient sûrement pas fait plus. Et ce qui prouve mieux que tout ce que je peux dire, combien il est difficile de joindre cette cruelle bête et de la détruire, c'est que les 2 chasses générales qui viennent d'être faites et pour lesquelles il y avait au moins 30000 paysans le même jour et à la même heure, n'en ont cependant point délivré le public.

J'ai l'honneur d'être avec respect, M.... » (Bulletin)

- L'informateur de M. Duhamel à Versailles est peut-être le comte d'Eu.

Lettre du même à M. de Seuroin, secrétaire des commandements de S.A.S. Mgr le comte de Clermont:

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, dont le contenu serait bien capable d'augmenter mon zèle s'il était possible d'y ajouter. Il n'est rien de plus satisfaisant pour moi, M., que de savoir que S.A.S. veut bien agréer et mon zèle et la bonne volonté de la troupe que je commande. J'ai fait part aux dragons qui composent mon détachement des marques de bonté que S.A.S. voulait bien leur accorder, pour l'intérêt qu'elle prend à ce qu'ils font pour se rendre dignes de l'honneur qu'ils ont de lui appartenir. Cette nouvelle leur a été aussi agréable qu'à moi-même, M., c'est tout vous dire et dès ce moment là toutes les fatigues passées ont été oubliées.

Vu les difficultés qu'il y a de joindre le monstre après lequel je cours depuis si longtemps, je serais tenté d'imaginer que c'est un sorcier ou le diable en personne, si je pouvais y croire. Voyant que dans les chasses particulières que je faisais journellement il n'était pas possible de rencontrer cet animal, j'imaginai qu'une chasse générale tant [en] Auvergne qu'en Gévaudan opérerait peut-être enfin la destruction de ce monstre. En conséquence, de concert avec M. l'intendant d'Auvergne, je fis faire le 7 de ce mois une chasse générale. Toute l'Auvergne, le Gévaudan et même le Rouergue fut en mouvement dès la pointe du jour. Il y avait au moins 30000 hommes sur pied le même jour et à la même heure, mais malgré toutes les précautions, cette cruelle bête trouva le moyen d'échapper.

L'espoir d'être plus heureux dans une seconde chasse générale me fit prendre le parti d'en faire faire une autre le 11 du même mois, elle eut le même succès que la première.

Cependant le meilleur ordre fut observé dans ces 2 chasses; tous les seigneurs des paroisses et autres personnes notables du pays voulurent bien ainsi que je les en avais priés dans l'ordre que j'avais fait passer dans chaque village, se charger de la conduite de leur paroisse. Les personnes de la première considération se firent un devoir de donner l'exemple au peuple et chacun s'y prêta avec tout le zèle possible.

Si j'avais l'honneur de détruire ce monstre et que je fusse le maître de suivre mon inclination, je n'aurais sûrement rien de plus pressé que de le porter moi-même à S.A.S.; mais il y a un ordre, rien de plus mérité, qui enjoint quiconque tuera cet animal, de le remettre au commandant de la province, qui est chargé de l'envoyer au Roi, qui accorde 2000 livres en sus des 100 louis d'or que donne la province.

Bien loin d'être assez heureux pour mettre à mort cet animal dans l'une de ces 2 chasses générales, il donna des preuves de sa cruauté dans l'intervalle d'une de ces chasses à l'autre. Le 9 de ce mois, il dévora une fille âgée de 15 ans qu'il attaqua auprès de haies de son village. Lorsque j'ai appris la nouvelle j'étais précisément en marche avec ma troupe pour me rendre chez M. le comte de Morangiès où je devais coucher afin d'être plus à portée d'exécuter le lendemain une chasse particulière que j'avais projetée la veille avec lui et pour laquelle j'avais fait commander 17 paroisses.

Je me portai avec toute la diligence possible à l'endroit où était le corps de cette malheureuse, dont le col et la tête avait été mangés. J'y trouvai M. le comte de Morangiès avec une centaine de paysans qu'il avait fait assembler sur le champ et quoi qu'il fût presque nuit nous battîmes tous les bois des environs, mais inutilement.

Je laissai un maréchal des logis avec 8 dragons de garde au cadavre, bien embusqués, avec ordre d'y passer la nuit pour tâcher de surprendre cet animal si il revenait sur sa proie, mais il n'y reparut point.

Le lendemain avant le jour, je partis avec M. le comte de Morangiès et nous chassâmes jusqu'à la nuit sans rien trouver.

La seconde chasse générale s'exécuta le lendemain et cette bête n'y fut seulement pas aperçue; plusieurs jours depuis s'étaient déjà passés sans que j'en eusse la moindre nouvelle. Enfin hier matin un marchand vient chez moi pour me dire qu'il venait d'être attaqué par cette bête à une lieue d'ici, qu'il avait eu toutes les peines du monde à s'en défendre et que s'il n'avait été heureusement secouru, il allait succomber, tant cette bête lui avait fait de peur. Comme ce marchand est un homme digne de foi et qu'il est d'un âge à en être cru sur parole, que d'ailleurs il est connu, et que sur le portrait qu'il me fit de cette bête, je ne pouvais pas douter qu'il ne l'eût bien vue puisqu'il me la peignait telle qu'elle est, et que je l'ai vue moi-même, je partis tout de suite avec ma troupe et je battis jusqu'à la nuit tous les bois, rochers, ravines et buissons des environs à plus de 2 ou 3 lieues à la ronde, mais inutilement.

Le 21, cette bête avait porté plus loin ses pas et put le même jour dévorer une petite fille à 4 lieues de là. Enfin, M., il faut être témoin de la difficulté qu'il y a de joindre cet animal pour en avoir une idée concevable. Ce pays-ci fourmille de chasseurs qui tous tirent parfaitement, mais ils sont rebutés tous tant qu'ils sont. Je suis le seul qui tienne bon avec ma troupe et qui espère toujours être plus heureux le lendemain que la veille. Au reste si j'ai le malheur de ne pas réussir, je n'aurai au moins rien à me reprocher, j'en appelle à tout le pays et rien ne peut me flatter davantage que les informations les plus amples que je prie de faire à cet égard. Trop heureux, M., si mon zèle quoiqu'infructueux peut en m'alliant la reconnaissance et l'amitié de toute la province, me mériter l'estime et les bontés de S.A.S. que je vous supplie de vouloir bien réclamer en ma faveur.

J'ai l'honneur... » (Bulletin)

Ordonnance de M. de Ballainvilliers par voie d'affiche:

« De par le Roi.

Simon-Charles-Sébastien Bernard de Ballainvilliers, Chevalier, Seigneur de Vilbouzin et Dumenil, Conseiller du Roi en ses conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Grand-Croix de l'Ordre Royal et Militaire de St.-Louis, Intendant de Justice, Police et Finance en la Généralité de Riom et Province d'Auvergne.

Les cruautés exercées dans différents lieux de la province d'Auvergne par une Bête féroce, qui ne cesse d'y faire des incursions fréquentes, et de laisser partout où elle passe des traces sanglantes de sa voracité, ont ému et touché le cœur compatissant de Sa Majesté; Elle m'a ordonné en conséquence d'annoncer une gratification de 6000 livres, en faveur de celui ou de ceux qui parviendraient à détruire ce cruel animal; inutilement a-t-on fait jusqu'à présent des battues et des chasses nombreuses pour attaquer et tuer ce monstre; nous avons la douleur d'être instruit de son existence par le détail des cruautés qu'il continue; et voulant satisfaire à la fois à ce qu'exigent de nous l'humanité et les devoirs de la place que nous occupons, nous croyons ne pouvoir nous dispenser d'indiquer les moyens nécessaires pour parvenir à sa destruction.

Article premier.

Un nombre suffisant d'habitants des paroisses de notre généralité, qui sont exposées aux incursions de la Bête féroce, seront tenus aux premiers ordres, qu'ils recevront de notre part par nos subdélégués, de se transporter, armés, de la façon qu'il sera ci-après expliqué, dans les lieux qui leur seront indiqués, pour donner la chasse audit animal.

II.

Ces habitants seront armés, les uns de baïonnettes et fusils, chargés de lingots, les autres de sabres, d'autres de fusils et de sabres, et enfin ceux qui n'auront point la facilité de se procurer ces sortes d'armes seront armés de fourches de fer, de piques, et autres armes offensives.

III.

Ordonnons qu'il sera placé dans les villages les plus exposés 2 hommes armés, et en état de défense, pour combattre la Bête féroce, en cas que par l'effet de la chasse elle vienne à se jeter dans ces villages.

IV.

Pour parvenir à faire tomber la Bête féroce dans les embuscades qui lui seront tendues, ordonnons qu'il sera commandé par nos subdélégués, un certain nombre de chasseurs, bien armés, à l'effet de battre la campagne et les bois, se porter en avant, et chasser la Bête.

V.

Lorsque lesdits habitants se seront transportés au lieu et à l'heure qui leur auront été indiqués par notre subdélégué, il sera nécessaire qu'ils se divisent par pelotons, composés au plus de 5 personnes, et assez distants les uns des autres pour que l'arme à feu ne puisse blesser ceux qui composeraient un autre peloton.

Ces pelotons seront placés aux différents endroits par où la Bête pourrait s'échapper.

VI.

Ces différents pelotons demeureront à leurs postes, sans pouvoir courir sur ladite Bête, que dans un cas de nécessité absolue.

VII.

Ne pouvant prévoir les lieux où la Bête féroce paraîtra, et par conséquent désigner les paroisses qui peuvent être employées à chasser cette Bête, autorisons nos subdélégués à donner les ordres nécessaires, suivant les circonstances: enjoignons auxdits habitants de se conformer à ce qui leur sera prescrit de notre part par nos subdélégués.

VIII.

Dans le cas où ladite Bête serait tuée par aucun desdits habitants, il sera tenu de nous l'apporter aussitôt à Clermont, et de nous la représenter sans être en aucune façon mutilée, si ce n'est des coups qu'elle pourra avoir reçus quand elle aura été attaquée.

IX.

Faisons défense à aucun desdits habitants, sous prétexte desdites chasses, et lors d'icelles, de tirer sur aucune espèce de gibiers à peine de 50 livres d'amende.

X.

Ordonnons que si on parvient à tuer ladite Bête féroce, il soit sur le champ dressé procès verbal sommaire de la façon dont elle aura été attaquée et détruite; lequel procès verbal sera fait en présence de 2 notables, consuls, ou autres s'il s'en trouve, et fera mention du nom et qualité de celui qui aura tué ladite Bête féroce.

XI.

Dans le cas où il s'élèverait quelque difficulté ou querelle entre ceux qui prétendraient avoir concourus à la destruction de ladite Bête féroce, ordonnons que par provision elle nous sera conduite à Clermont par un des consuls de la paroisse où elle aura été tuée, sauf à ceux entre lesquels la dispute se serait élevée à se retirer devant le subdélégué du lieu, qui dressera procès verbal des dires des parties pour nous être envoyé.

Signé Bernard de Ballainvilliers.

Par Mgr.; De St.-Estienne.

De l'imprimerie de L. P. Boutaudon, imprimeur du Roi. » (A.D. P.-de-D. c. 1731) [Doc119]

- Le total des récompenses atteint 9400 livres: 6000 du roi, 2000 de la province, 1000 de l'évêque (voir 12/02), 400 du Gévaudan et du Vivarais. Voir en fin d'ouvrage pour quelques équivalences en pouvoir d'achat.

- A partir de cette date, aucun auteur ne semble plus mentionner la récompense de 600 livres promise par l'intendant d'Auvergne le 26/12/64, qui porterait la récompense totale à 10000 livres. L'a-t-il retirée après l'officialisation de la récompense royale ?
- Une version manuscrite de cette ordonnance se trouve aux A.D. Clermont (c. 1732) ; je crois y distinguer la date du 13 février.

14-21 février Une servante demeurant à l'Estival sort en fin de journée pour rentrer du bétail paissant dans un pré devant sa maison. La Bête s'élançe sur elle à 8 pas et la prend par son tablier. Ayant ramassé par hasard un petit bâton, la servante en frappe la Bête au nez et la fait reculer. Après plusieurs tentatives la Bête s'enfuit; la servante la poursuit à coups de pierre. Elle rapporte avoir eu l'impression de frapper sur du bois (lettre, 17/02).

- Datation incertaine; fourni par Pourcher entre les évènements du 14 et du 21/02. Bien que la lettre du 17/02 soit sujette à caution, l'anecdote est confirmée par la lettre de M. de La Barthe (01/04).

14 février (Jeudi). M. Lafont est de retour à Mende (relation, 16/02). Lettre de M. Duhamel à M. Lafont:

« J'ai l'honneur de vous envoyer, M., copie de 2 lettres de M. Martin, lieutenant du maire de la ville du Malzieu. J'y enjoins une autre de M. le comte de Morangiès, par laquelle il vous sera aisé de voir que le sieur Martin n'a aucun tort dans tout ceci; mais qu'il est de la plus grande conséquence de réprimer l'esprit de mutinerie et de désobéissance que plusieurs habitants de la ville du Malzieu ont affecté de faire paraître dans cette occasion. M. Martin est venu me trouver hier au soir pour me porter plainte contre les habitants de la ville du Malzieu et nommément le sieur Brun, fermier de Mgr. le prince de Conti, qui a insulté publiquement le sieur Martin.

Comme le sieur Martin rentrait de la chasse à laquelle le sieur Brun avait trouvé au-dessous de lui d'aller, celui-ci vint l'aborder et le tourna en ridicule de ce qu'il avait été assez bon pour aller se mouiller et se fatiguer sur mes ordres; que pour lui, il avait les pieds chauds et que si tout le monde avait voulu le croire, l'on en aurait fait autant.

Le sieur Martin trouva ce propos fort indécent, il lui en dit son avis et il y eut même des paroles très vives de part et d'autre sans coup férir. M. Martin m'apprit également qu'à la réception des ordres que j'avais fait passer, et dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie, le conseil de la ville assemblé et toujours le sieur Brun en tête, l'on voulait m'écrire pour me faire exhiber copie de mes ordres dont l'on doutait, qu'ensuite l'on avait décidé qu'il fallait me faire la réponse suivante: « Nous avons reçu, M., l'avis que vous nous donnez pour la chasse générale touchant la Bête féroce; si la paroisse s'y prête, ce sera par pure bonne volonté et non par vos ordres. »

Jugez, M., jusqu'à quel point les gens de cette espèce osent pousser l'audace. J'aurais bien voulu qu'ils m'eussent donné cette épure, mais toute réflexion faite, ils n'en firent rien.

M. Martin m'a également informé que lorsque j'arrivais au Malzieu, le 10 au soir, il y avait eu une autre assemblée pour délibérer, savoir si l'on me logerait ou non. Vous voyez qu'il est instant, M., de mettre un frein à une impudence aussi forte.

J'écris en conséquence à M. le comte Moncan pour lui en rendre compte, et voulant rien faire pour ne compromettre l'autorité du roi que M. le comte de Moncan ne m'envoie des ordres.

Je vous prie, M., de vouloir bien vous joindre à moi pour lui demander un exemple authentique. D'autant que les consuls eux-mêmes de concert avec le sieur Brun ont ameuté jusqu'aux filles et aux femmes pour les mettre de leur partie. Le sieur Martin fait dresser une plainte pour l'envoyer à M. le comte de Moncan touchant la mutinerie de ces habitants. Le sieur Martin m'a bien dit qu'ils voulaient envoyer un exprès à Montpellier, mais il n'était pas encore parti hier au soir.

J'ai l'honneur, etc. Duhamel. » (Pourcher).

- Il n'est pas précisé ici si la réception des ordres de la chasse concerne le 07, le 11 ou les deux. Richard (*Traces*) date l'altercation du 11.

Lettre de Paris, publiée dans le *Courrier d'Avignon* du 22/02:

« *La Bête féroce du Gévaudan continue ses ravages, malgré un nombre prodigieux de chasseurs qui se sont mis à ses trousses. Le plus mémorable exploit qu'on ait fait contre elle est celui des enfants qui la combattirent le mois dernier. Cette aventure, qui a un air fabuleux, est pourtant très vraie; et voici comment elle est rapportée dans des lettres de Marvejols, jolie ville du Languedoc et la seconde du Gévaudan. Le 12 janvier, dans la paroisse de Chanaleilles sous la montagne de la Margeride, 7 à 8 petits garçons étant à la garde de leurs troupeaux, la Bête féroce sauta au milieu d'eux sans qu'ils l'eussent aperçue, en saisit un, l'emporta à quelques pas et lui mangea une joue: les autres coururent à elle avec de petits poignards au bout de leurs bâtons, et lui firent lâcher prise; mais elle ne quitta celui-là que pour se jeter sur un autre qu'elle saisit par le bras et l'emporta. Alors les autres enfants craignant pour eux-mêmes voulurent s'enfuir; mais l'un d'entre eux âgé de 11 ans les arrêta et leur dit qu'il fallait périr ou sauver leur camarade. Ce discours les encouragea; et l'ayant à leur tête ils coururent après la Bête, qui avait déjà fait du chemin; heureusement un marais où elle s'enfonça retarda sa marche, ce qui fit qu'ils l'atteignirent. Avertis par leur petit commandant qu'il ne fallait pas la piquer sur le dos ni sur les flancs, ce qui serait inutile, mais aux yeux et vers la gueule, ils dirigèrent là leurs coups et l'un d'eux lui ensanglanta la mâchoire. Cette piqûre, les cris des enfants, les hommes qui les entendant accoururent, effarouchèrent la Bête; elle se dressa sur ses pattes de derrière, examina les hommes qui venaient à elle, et décampa, laissant l'enfant sans un autre mal que celui qu'elle lui avait fait en l'emportant. L'évêque de Mende a donné ordre de récompenser tous ces enfants et de s'informer si ce petit déterminé qui avait enhardi les autres par ses discours et par son exemple, est susceptible d'éducation: sur ce qu'on lui a rapporté que le courage était en lui accompagné de toutes les autres bonnes qualités, le prélat se propose de le faire élever. » [Doc120]*

15 février (Vendredi) *La Gazette de Hollande* émet l'hypothèse d'une « hyène » (Séité). *Le Supplément à la Gazette de Cologne* mentionne la Bête:

« *Nous apprenons (...) que cette bête féroce morte et ressuscitée depuis 2 mois, après tous les ravages, qu'elle a fait dans quelques unes de nos provinces méridionales, a été enfin tuée dans le Limousin.* » (Séité).

Lettre de Labrujère, de Barjac, à l'évêque de Mende:

« *Mgr. l'évêque, nous avons vu dans les affiches le désir que le roi a d'arrêter le danger où le public se trouve au sujet de cet animal qui a dévoré une quantité de monde sans pouvoir parvenir à tuer cette Bête. J'ai l'honneur de représenter à Votre Grandeur que MM. d'Arcis, du Chambon et moi, qui ai l'honneur de remplir une lieutenance de grenadiers royaux de la province depuis 18 ans, nous nous sommes proposés de quêter cet animal et nous espérons par notre soin, et de la manière que nous nous proposons [d'] en faire la chasse, parvenir à sa fin.*

Pendant le cours des campagnes que j'ai faites au service de mon souverain, j'ai été forcé à manger ce que la fortune m'avait donné, n'ayant retiré aucun succès de mon service pour me mettre dans l'état de faire la plus petite dépense pour exécuter notre projet. Les 2 autres MM. sont aussi de bonne volonté, mais ils ne sont pas plus heureux du côté de la fortune: si la province veut nous faire les avances de l'armement qu'il faut pour nous mettre à l'abri du danger et les avances de la subsistance pendant le temps de l'expédition, etc.

Je suis, Mgr., etc. Labrujère. » (Pourcher)

Lettre de M. Maigne, de Brioude, à M. de Ballainvilliers:

« *A Brioude le 15 février 1765*

[Écrit d'une autre main: Distribution de l'ordonnance de M. l'intendant au sujet de la (sienne ?)]

Mgr., en l'absence de M. Montbriset j'ai reçu un nombre suffisant d'exemplaires de votre ordonnance au sujet de la chasse de la bête féroce que je ferai afficher dans notre ville et ferai passer sur le champ dans les

paroisses de la subdélégation, avec 2 paquets, l'un pour M. de Montluc, subdélégué à St.-Flour, et le second pour M. de Boissieu à Langeac, que j'ai fait partir sur le champs par deux exprès.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond [respect], Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Maigne » (A.D. P.-de-D.) [Doc220]

16-18 février Chasses aux environs des villages de Marcillac (Lorcières) et de La Fage (Védrines-St.-Loup) (lettre, 03/01/66).

16 février (Samedi) Lettre de Paris, reprise dans le *Courrier d'Avignon* du 26: le Gévaudan est un théâtre de guerre aussi déplorable qu'il est unique. Les récits fréquents qui nous viennent du Gévaudan sont une triste addition à la stérilité des autres nouvelles (Smith). La Bête attaque un berger entre Massiac et Bonnac (lettre, 20/02), à la Chapelle-Laurent. Il est « mangé pas tout à fait » (lettre, 27/02).

- Pic et Cubizolles indiquent le 17.
- Remarquons que La Chapelle-Laurent n'est pas située entre Massiac et Bonnac.

Lettre de M. Lafont, de Mende, à l'intendant de Montpellier:

« [rajouté dans l'en-tête: M. Soefve 24 février]

Mgr., j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par laquelle vous me faites celui de me marquer qu'on s'est plaint qu'un enfant d'un fermier de M. de La Barthe ayant été cruellement blessé par la Bête dont il faillit à être dévoré, 8 dragons vinrent chercher le père qu'ils conduisirent en prison à St.-Chély après avoir été toute la nuit chez lui à discrétion. Vous m'ordonnez de vous instruire de ce qui en est, comme aussi s'il est vrai comme on s'en plaint que la troupe de M. Duhamel vit sans ordre et sans discipline, qu'elle se répand partout foulant sans ménagement la récolte, se faisant fournir à discrétion partout où elle passe les vivres et les fourrages dont elle à besoin sans payer, se faisant même faire cette fourniture de force et maltraitant les habitants. Il vous a été encore rapporté que les dragons éloignent les braconniers qui voudraient aller à la poursuite de la Bête; vous me chargez de vous instruire de ce qui en est, de parler à M. Duhamel et de me concilier avec lui pour faire remettre les choses dans l'ordre et réparer les torts qui peuvent avoir été faits. Je vais, Mgr., avoir l'honneur de vous rendre compte de tout ce que je puis savoir sur ces différents objets, espérant de vos bontés que dans l'usage que vous trouverez bon de faire de ces éclaircissements vous voudrez bien laisser ignorer qu'ils soient venus de moi.

En conséquence des ordres de M. le comte de Moncan j'avais écrit aux consuls des communautés où la Bête féroce s'était montrée de se faire tenir sur les avis lorsqu'il arriverait quelque accident et d'en informer sur le champ par un exprès M. Duhamel, qui s'y rendrait tout de suite avec sa troupe pour donner la chasse à la Bête. J'eus l'honneur de vous informer au commencement du mois de novembre dernier de cet arrangement en exécution dans lequel l'on fut d'abord assez exact à instruire M. Duhamel de tout ce qui se passait, mais dans la suite on a négligé de le faire dans plusieurs occasions, au point que M. Duhamel a cru devoir punir quelques uns de cette négligence, et qu'il s'en est plaint à M. le comte de Moncan, qui en conséquence de ces plaintes me chargea quelques jours avant mon départ de Montpellier d'écrire de nouveau aux consuls pour qu'ils fussent exacts à donner avis à M. Duhamel de tout ce qui arriverait. L'enfant du fermier de M. de La Barthe ayant été enlevé au lieu de Javols et blessé par la bête et ayant été ensuite délivré de la manière dont j'ai l'honneur de vous en informer dans mon autre lettre, M. Duhamel sur le bruit qui s'en répandit envoya des dragons à Javols pour savoir ce que c'était et les chargea de lui amener le fermier de M. de La Barthe au cas qu'il n'eut point averti le consul comme en effet il avait manqué de le faire. Ces dragons n'ayant point pris de vivres avec eux se firent fournir du pain par le fermier et d'autres choses et le conduisirent le lendemain à St.-Chély. M. Duhamel le fit coucher en prison pour n'avoir point donné avis de l'accident de son fils. Il crut devoir donner cet exemple pour rendre les gens plus attentifs. Il renvoya cet homme le lendemain matin après lui avoir payé largement ce qu'il avait fourni à ses dragons. M. de La Barthe le fils en porta sa plainte à M. Duhamel; il en écrivit aussi en même temps à M. l'évêque de Mende. Il prétendit encore que les dragons vivaient dans le désordre et l'indiscipline. Ni lui ni ceux qui vous ont porté plainte contre cette troupe n'ont pas rendu à leur officier la justice qui lui est due. Il n'en est peut être point dans les troupes du Roi qui aime plus la discipline ni qui la fasse mieux observer. Lorsque quelqu'un

de ces soldats à causé quelque désordre il l'en a sévèrement puni et réparé le tort qu'il pouvait avoir fait. Toute la ville de St.-Chély s'accorde à dire qu'on n'y a jamais vu de troupe mieux contenue. Il est vrai qu'ayant cru le mois dernier devoir la disperser et en placer des détachements dans divers villages où les dragons étaient logés chez les paysans, quelques uns d'entre eux se firent nourrir en partie par leurs hôtes qui leur donnaient des vivres par ménagement, peut être même par crainte mais sans toutefois que les dragons les extorquassent par force ni qu'ils employassent aucun mauvais traitement. A mon arrivée à St.-Chély M. Duhamel en ayant été instruit me pria très instamment de vérifier la chose. Il me dit que le jour qu'il avait envoyé ces différents détachements il avait fait battre un ban à la tête de la troupe avant qu'elle se séparât et en présence des principaux habitants de St.-Chély par lequel il enjoignit à ses dragons de payer exactement tout ce qui leur serait fourni pour leur subsistance et leur défendit à peine de la vie de rien prendre de leurs hôtes ni de personne. A mon retour j'ai passé dans les lieux d'où étaient venues les plaintes et l'on m'y a certifié que quelques dragons avaient été nourris par leurs hôtes. Je l'ai mandé à M. Duhamel. Je ne lui ai point nommé ceux qui se trouvaient dans le cas parce que l'objet est peu considérable, que j'ai craint qu'il n'en résultât des nouvelles discussions et qu'il m'a paru qu'on devait moins s'occuper du passé que de ce qui pourrait arriver à l'avenir. J'ai prié M. Duhamel de prendre les mesures les plus efficaces pour obliger ses dragons à se conduire lorsqu'ils sont éloignés de lui comme ils le font sous ses yeux. J'ai tout lieu de croire qu'il le fera. Si vous voulez que je pousse plus loin les recherches j'exécuterai les ordres qu'il vous plaira de me donner. D'un autre côté lorsque M. Duhamel a marché avec sa troupe, les gens de la campagne abusant de la discipline dans laquelle il la contenait n'ont pas fait difficulté de la rançonner. L'hôte du village de St.-Denis où M. Duhamel fut obligé un soir de coucher fit payer à ses dragons 2 sols la livre du pain bis qu'il vend ordinairement 15 deniers et la douzaine d'œufs à 8 sols quoique le prix commun soit de 3 à 4.

Il est vrai qu'au premier détachement, c'est à dire aux mois de novembre et de décembre, les dragons à cheval qui étaient en plus grand nombre qu'au second où ils sont réduits à 11 chevaux avaient d'abord fait quelques dommages aux blés en courant à travers les champs, mais sur les représentations faites à M. Duhamel il y pourvut. D'ailleurs, ce dommage n'a été ni pu être bien considérable. Il y a eu pendant tout le mois de novembre et souvent en décembre de la neige qui couvrait et défendait les blés.

M. Duhamel est d'un zèle infatigable, ayant extrêmement à cœur de réussir dans son entreprise et d'avoir des attestations avantageuses sur sa conduite. Sa troupe s'écarterait peut être; c'est assez le penchant des troupes en général et surtout des troupes légères, mais elle est singulièrement contenue et il en sent sans doute la nécessité. Elle se porte partout où le besoin le requiert de jour et de nuit avec la plus grande agilité et exécute tous ses ordres avec la précision la plus exacte. Il partage les fatigues de ses dragons, leur fournit à ses frais les souliers, leur paie la halte partout où il la leur fait faire; il y est déjà pour bien de l'argent et si cette chasse dure encore quelque temps elle sera très dispendieuse pour lui.

M. Duhamel est d'un caractère vif; peut être même employa-t-il en égard aux circonstances un peu trop de sévérité dans l'affaire du fermier de M. de La Barthe, mais c'est une suite de la ponctualité qu'il met et qu'il exige dans le service. L'on s'est plaint qu'il a donné quelques coups de plat de sabre à des paysans qui manœuvraient mal dans certaines chasses ou qui lui ont fait de mauvaises réponses lorsqu'il leur donnait quelque ordre. J'ai vérifié qu'ils l'avaient poussé à bout. A la première chasse générale faite le jeudi septième de ce mois, 15 habitants de St.-Chély lui désertèrent et furent s'enivrer au cabaret du village de La Garde. Il fut pour les en faire sortir: ils refusèrent de le faire. Un d'eux lui parla même très mal et le força à lui donner un coup de plat de sabre qui cassa sur son dos. Il me raconta, le soir à mon retour à St.-Chély ce qui s'était passé. Nous en conférâmes avec MM. les officiers municipaux et il fut convenu que sur le nombre de 15 on ferait conduire en prison 4 des plus mauvais sujets. Cet exemple fit un tel effet qu'à la chasse du lundi on n'eut à se plaindre de personne. J'avais pris pour ma partie aux 2 chasses générales le quartier le plus difficile sur la prière que m'en avait fait M. Duhamel qui craignait beaucoup d'indocilité de ce quartier. Tout s'y passa avec beaucoup d'ordre mais je suis bien convaincu que la plupart de ceux que je conduisais ne se seraient pas comportés aussi doucement s'ils n'eussent pas été contenus par la crainte et que dans l'exhortation que je leur fis au commencement de chaque chasse je n'eusse pas fait entrevoir des punitions contre ceux qui marqueraient la moindre mutinerie.

Il est certain que pendant que j'étais à Montpellier des dragons ont éloigné dans quelques occasions des chasseurs qui étaient à la poursuite de la Bête d'où l'on a conclu que c'était par les ordres secrets de M. Duhamel. Je lui en ai parlé: non seulement il s'est très fort défendu mais il m'a encore très étroitement prié

d'écrire dans les communautés pour dissiper le préjugé où le public pouvait être à cet égard et annoncer que la chasse était ouverte à tout le monde, et que tous ceux qui l'entreprendraient munis d'un certificat de ma part pouvaient être assurés de n'être point inquiétés. J'en ferai en conséquence un article particulier dans la lettre que je me propose d'écrire après que j'aurai reçu les ordres que j'ai l'honneur de vous demander dans la dépêche qui accompagne celle ci. Il aurait bien pu se faire que lorsque la Bête n'occupait qu'une enceinte de 10 à 12 lieues M. Duhamel eût espéré de parvenir à la détruire avec le seul secours de sa troupe mais aujourd'hui que les courses de cet animal s'étendent sur plus de 40 lieues de pays il ne peut que sentir toute l'impossibilité d'un pareil projet, et au cas qu'il l'eût jamais formé il m'en a paru certainement bien revenu. Il se borne ainsi qu'il s'en est expliqué avec moi à accompagner à Montpellier avec un détachement de ses dragons ceux qui y porteront la bête au cas que d'autres personnes qu'eux parviennent à la tuer. Je dois à ce sujet vous rendre compte d'un arrangement fait par M. le comte de Moncan dont vous êtes peut être déjà instruit. Étant chez lui la veille de mon départ de Montpellier l'on représenta qu'il y aurait à craindre que dans le transport de la bête il n'arrivât des désordres sur la route. Là-dessus, il me dit qu'il serait à propos de la faire escorter par des dragons et il me le marqua de même quelques jours après. Si l'on est assez heureux que de pouvoir la détruire je la ferai vider et arranger comme vous me le prescrivez et j'aurai l'honneur de vous l'envoyer sous cette escorte à moins de quelqu'autre ordre de votre part auquel je me conformerai avec toute l'exactitude et toute l'attention dont je puis être capable.

M. Duhamel s'est plaint à moi à son tour que bien des personnes du pays qui, de leur côté, désireraient tuer la bête, le voient avec peine ainsi que sa troupe et qu'il lui avait été assuré que certaines avaient excité des paysans à porter plainte contre ses dragons pour qu'on les retirât. Il est vrai qu'il s'est formé bien des petits partis pour la destruction de cet animal sur lequel l'on fait les projets de fortune les plus vastes. Je ne suis pas à m'apercevoir de bien des petites rivalités. Comme je n'ai aucune vue particulière ni aucun intérêt personnel dans tout ceci, et que tous mes vœux se bornent à voir ma patrie délivrée de la calamité dont elle est affligée, je suis continuellement occupé à exciter et entretenir l'émulation et à écarter en même temps les contradictions qui peuvent s'opposer au bien de la chose. D'ailleurs je crois la présence des troupes très nécessaires pour maintenir l'ordre dans un pays où non seulement tout le monde est en armes mais où encore il arrivera vraisemblablement bien des étrangers armés eux mêmes. Il peut résulter de ces circonstances des troubles qu'on ne saurait prévenir ou dissiper sans le secours des troupes.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Lafont. A Mende le 16 février 1765 » (A.D. Hérault c. 44) [Doc147]

Relation de la chasse du 07/02 par M. Lafont, de Mende:

« Mgr., conformément à la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire, je me rendis auprès de M. Duhamel pour assister aux 2 chasses générales qu'il m'avait marqué avoir concertées avec M. l'intendant d'Auvergne, après avoir fait les dispositions qui nous parurent les meilleures; nous nous mîmes en chasse, jeudi, le 7ème jour de ce mois, de grand matin. 73 paroisses du Gévaudan furent en mouvement; presque toutes avaient chacune à leur tête, outre leur consul, une personne notable dirigeant les opérations que M. Duhamel ou moi leur avions indiquées.

Cette chasse était encore composée d'environ 30 paroisses d'Auvergne, et de plusieurs du Rouergue. Comme la Bête féroce avait fait, le mois dernier, des malheureux dans cette dernière province auprès de la ville de St.-Géniès, j'avais écrit à M. de Sauveplane, subdélégué du département, pour lui faire part des chasses projetées et l'inviter à s'y joindre, ce qu'il a fait.

Le pays était couvert d'un demi-pied de neige. Le temps, quoique froid, était calme et serein. Sur les 10 à 11 heures, la Bête fut lancée par les chasseurs de la paroisse de Prunières. Elle gagna la rivière de la Truyère, dont le bord opposé se trouva malheureusement dégarni, quoique selon les dispositions faites et ordonnées par M. Duhamel, il eût dû être gardé par les habitants de la ville et paroisse du Malzieu. Le vicaire de Prunières et 10 de ses paroissiens se jetèrent dans la rivière et la traversèrent à pied, et presque à la nage, nonobstant la rigueur de la saison. Ils suivirent la Bête pendant longtemps à la trace, la perdirent ensuite dans les bois qui ont beaucoup d'étendue. Elle fut rencontrée, à une heure de l'après-midi, par le valet de ville du Malzieu et 4 paysans de cette paroisse. Le fusil du valet de ville fit faux feu, un des paysans la tira à balle forcée. La Bête tomba au coup sur ses 2 jambes de devant en poussant un grand cri que les 5 chasseurs entendirent. Elle se releva promptement; ils la poursuivirent jusqu'à la nuit sans pouvoir l'appro-

cher d'assez près pour la tirer. Ces chasseurs vinrent nous trouver, le lendemain, vendredi, à St.-Alban, chez M. le comte de Morangiès où M. Duhamel et moi nous étions rendus. Ils nous confirmèrent tout ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire. Ils ajoutèrent qu'en suivant la Bête ils avaient trouvé quelques gouttes de sang, mais le valet de ville crut que ce n'était point de cet animal, d'autant mieux qu'il n'en avait point laissé à l'endroit où ils l'avaient tiré. Il prétendit que ce sang avait été répandu par un paysan de la troupe que son sabot avait blessé au talon.

M. le comte de Morangiès présumant sur ce rapport que la Bête pourrait se trouver dans le voisinage du lieu où on l'avait tirée, nous proposa de faire faire avant la chasse générale indiquée pour lundi, une chasse particulière d'un certain nombre de paroisses voisines, et de la fixer à dimanche, le temps étant trop court pour qu'elle pût être exécutée le lendemain, samedi.

En conséquence, M. Duhamel expédia des ordres pour 17 paroisses, qu'il fit porter par un détachement de ses dragons qu'il avait à St.-Alban. Il en partit le soir pour y revenir le lendemain avec sa troupe qu'il fut prendre à St.-Chély.

Le samedi, je fus au lieu de Javols voir un enfant de 8 ans que la Bête y avait enlevé devant la porte de sa maison, le premier de ce mois, qu'elle entraîna pendant environ 200 pas, et qu'elle abandonna ensuite, étant poursuivie par un homme et par un chien. La Bête avait saisi avec les dents cet enfant par le col et le blessa à côté de l'angulaire et sur la clavicule; heureusement ces deux blessures que j'y ai vues n'ont rien de dangereux.

Dans le temps que j'étais à Javols, la bête coupa la tête et le col, vers les 3 heures après-midi, à une jeune fille d'environ 14 ans, auprès du village de Mialanette, paroisse du Malzieu, et sur le chemin qui y conduit; un paysan qui l'aperçut emportant cette tête dans un bois, y accourut avec les gens du village. Elle prit la fuite, l'on trouva la tête entièrement rongée aux yeux près, auxquels la bête n'avait pas touché.

M. le comte de Morangiès qui demeure à demie-lieue de Mialanette, accourut avec les gens de sa maison dès qu'il fut informé de l'accident. M. Duhamel s'y rendit dans le même temps, ils firent tendre des pièges dans les bois, l'on laissa le cadavre exposé à l'endroit où on l'avait trouvé, et M. Duhamel embusqua des dragons dans le voisinage et à la portée du fusil. Le lendemain dimanche, nous fîmes la chasse ordonnée sur les 17 paroisses, dont les habitants guidés par leurs seigneurs ou leurs consuls vinrent tous aboutir, en chassant, au lieu dont nous étions convenu. Il se trouva au point de réunion plus de 2000 personnes. Le terroir de Mialanette était dans l'enceinte de cette chasse. L'on battit longtemps les bois, le pays était couvert de neige. L'on n'aperçut nulle part aucune trace: nous revînmes, M. le comte de Morangiès, M. Duhamel et moi par le village de Mialanettes. Les dragons nous dirent que la bête n'avait point reparu. M. Duhamel fit remettre le cadavre de l'enfant à ses parents après avoir été exposé 24 heures.

Le lendemain lundi, l'on fit la chasse générale dans le même ordre que celle du jeudi, quoique le temps fût cruel, qu'il tombât beaucoup de neige, et que le vent fût des plus violents. L'on chassa depuis le matin jusqu'à la nuit, ce fut encore infructueusement. La Bête ne fut vue nulle part. Nous nous retournâmes à St.-Chély, M. Duhamel et moi, où le mauvais temps m'obligea de séjourner le mardi et une partie du mercredi, en sorte que je n'ai pu me rendre ici qu'avant-hier jeudi, après avoir même assez souffert dans la route.

Les 2 chasses générales et particulières se sont faites dans le plus grand ordre. Il n'est arrivé aucune sorte d'accident quoiqu'il y eût environ 20000 hommes en mouvement. Les seigneurs les plus qualifiés du pays ont été les premiers à donner l'exemple: M. le comte de Morangiès et M. son frère; M. le comte d'Apcher et son fils, M. le comte de St.-Paul et autres étaient à la tête des gens de leurs terres. Le gibier a été partout respecté, du moins en Gévaudan. Les communautés, notamment celle de St.-Chély, ont témoigné la meilleure volonté. Les principaux habitants de cette ville dirigeaient les paroisses de la campagne du voisinage, et les faisaient manœuvrer. J'avais encore de ces MM. avec moi dans la partie que je m'étais engagé de conduire, j'étais aussi secondé par mes frères qui m'ont accompagné dans toutes ces chasses.

La communauté du Malzieu a été la seule dont M. Duhamel ait eu lieu à se plaindre. Les principaux habitants n'ont point imité ceux de St.-Chély. Ils n'ont pas cru devoir prendre part aux chasses et leur exemple a été suivi par plusieurs personnes du peuple. L'ordre que M. Duhamel avait donné de garder les bords de la rivière de la Truyère fut fort mal exécuté, le jeudi, de la part de la communauté du Malzieu; par l'évènement, il eût été bien à désirer qu'on s'y fût conformé; si ces bords avaient été garnis lorsque la Bête fut lancée du côté opposé et poursuivie à travers la rivière par le vicaire et les habitants de Prunières, il y aurait eu lieu d'espérer qu'elle aurait été enveloppée et qu'on aurait prévenu le malheur arrivé 2 jours après, sur cette paroisse au lieu de Mialanette.

On n'aperçut que 4 loups à toutes ces chasses et il y en a eu un de tué le lundi.

J'ai reçu à St.-Chély les affiches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser pour annoncer la récompense de 6000 livres que sa Majesté veut bien accorder à celui ou à ceux qui tueront la Bête féroce. Je ne perds pas un moment pour envoyer ces affiches dans les lieux principaux de mon département. La précaution que vous avez trouvé bon de prendre, en exigeant que ceux qui voudront entreprendre des chasses viennent avant toute démarche recevoir ici des instructions, préviendra les désordres qui auraient pu arriver. Il serait à craindre que sous prétexte de ces chasses des mauvais sujets étrangers et peut-être même du pays s'y répandissent par bandes et y commissent toutes sortes d'excès. Si vous le trouvez bon, je ne donnerai des instructions qu'à des personnes qui me paraîtront hors de suspicion, auxquelles je délivrerai un certificat comme elles se sont présentées devant moi, au moyen duquel elles pourront passer librement partout. Et à l'égard de celles qui ne seront pas munies d'un pareil certificat, M. Duhamel les obligera de s'éloigner. Il arrêtera même, ainsi que M. le comte de Moncan l'a déjà ordonné, ceux des chasseurs ou braconniers étrangers, qui auraient commis des désordres. Avant de prendre aucune mesure à cet égard, je suis convenu avec M. Duhamel que j'aurais l'honneur de vous demander vos ordres. J'exécuterai exactement tous les ordres qu'il vous plaira de me donner; j'ai l'honneur de proposer le même arrangement à M. le comte de Moncan.

Je donnerai aux chasseurs non suspects des instructions relatives à celles dont vous avez la bonté de me faire part et que le ministre vous a adressées. Je ne négligerai rien pour faire mettre en pratique tout ce que vous me prescrirez à cet égard. Je crois seulement devoir avoir l'honneur de vous observer au sujet de l'article 3 de vos instructions portant qu'il serait à propos que dans chaque village exposé au passage de la Bête, il y eût 2 hommes armés en état de lui faire tête au besoin et que quoiqu'elle ait traversé dans 2 ou 3 villages, ce n'est pas là qu'elle dirige sa marche. Ses routes ordinaires sont par les bois, surtout dans les bois taillis et par des bas-fonds marécageux. L'étendue du pays qu'elle parcourt ne permet pas de garnir tous les passages. D'ailleurs on ne pourrait y tenir constamment des chasseurs qu'autant qu'on les payerait; et nous n'avons aucun fond pour cela. Tout ce que je crois qu'on peut faire à cet égard se réduit à exhorter les braconniers qui entreprendront des chasses à s'embusquer de 2 à 2 dans les principaux lieux de passage.

Il paraît de la plus grande importance de redoubler tous nos efforts pour tâcher de détruire ce cruel animal avant le retour de la belle saison et avant que les blés ne commencent à pousser; parce que sa destruction deviendra bien plus difficile lorsqu'ils seront d'une certaine hauteur. Ils lui serviront de retraite et l'on ne pourra l'y aller chercher qu'en détruisant la récolte, d'où il peut résulter une disette. D'ailleurs on sera encore plus exposé aux surprises de la Bête, lorsqu'elle aura la facilité de se cacher dans les blés; l'on se trouvera dans le plus grand embarras par rapport aux bestiaux, qu'on n'osera plus mener à la campagne à moins que quelques personnes ne se réunissent pour les garder, ce qui ne saurait avoir lieu en bien des endroits. Dans ces circonstances, il nous a paru, à M. Duhamel et à moi, après avoir consulté une infinité de personnes et avoir recueilli tout ce qui a été proposé de meilleur, qu'on pourrait ajouter aux mesures que vous avez eu la bonté de me prescrire quelques autres arrangements. Ils consisteraient:

- en premier lieu, à obliger les gens de chaque village ou hameau à chasser tous les jours de dimanche et fêtes, pendant 4 ou 5 heures dans l'étendue de leur territoire, en continuant de leur défendre de tirer au gibier ni à autre chose qu'à la Bête, ou aux loups. Si vous approuvez cette chasse, il paraît à propos qu'on en fasse un devoir à tous les habitants du pays; afin que personne ne s'y refuse, nous soyons autorisé à l'ordonner; vous voudrez bien me donner là-dessus vos ordres. J'ai aussi l'honneur d'en écrire à M. le comte de Moncan.

- en deuxième lieu, comme on a plusieurs fois reconnu à la trace que la Bête s'approchait la nuit des villages ou hameaux, qu'elle roulait autour des maisons et surtout des bergeries, il paraît à propos d'exhorter les gens de la campagne à s'embusquer pendant la nuit autour de leurs habitations pour tâcher de la surprendre, surtout dans les soirées où la lune donne.

- en troisième lieu, en faisant faire comme vous m'avez fait l'honneur de me marquer, des représentations en femmes ou en enfants, qu'on placera dans les pâturages que la Bête fréquente le plus. On pourra faire creuser tout autour de ces représentations des fosses profondes couvertes avec des planches disposées en bascule pour que la Bête tombe dans ces fosses.

Si ces arrangements, Mgr., vous sont agréables, j'écrirai une lettre circulaire aux administrateurs de tous les communautés dans laquelle je commencerai par leur proposer le cinquième article des instructions qu'il vous a plu de me donner, et je leur ferai part ensuite de tous les autres objets que je viens de vous présenter.

Je reçois un exprès de M. Duhamel par lequel il me fait part d'une vive altercation entre M. Martin, lieutenant de maire du Malzieu, et M. Brun, l'un des principaux bourgeois de cette ville, à l'occasion des chasses qui viennent d'être faites. J'ai l'honneur de vous envoyer copie de sa lettre. Il m'en adresse en même temps une pour M. le comte de Moncan, par laquelle il lui en porte plainte; ainsi que du peu de cas que M. Martin lui a dit que les bourgeois du Malzieu avaient fait de ses ordres. Je ne puis savoir encore ce qui s'est passé entre M. Martin et M. Brun. Tout ce que je puis dire, c'est en général: il règne parmi la plupart des bons bourgeois du Malzieu un esprit d'indépendance qui dans tous les temps est de mauvais exemple et qui dans les circonstances présentes ne peut que tirer à conséquence.

Il est bien singulier que lorsque M. le comte de Morangiès, officier général, M. le comte de St.-Paul, ancien colonel, M. le comte d'Apcher et autres principaux seigneurs du pays, se mettent en mouvement sur les ordres donnés par M. Duhamel, MM. du Malzieu refusent de concourir au bien de la cause commune par une délicatesse d'autant plus fâcheuse que la Bête, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous observer, aurait peut-être péri dans la chasse de jeudi au passage de la rivière de La Truyère, si la partie des bords de cette rivière eût été gardée comme elle devait l'être. Il paraîtrait bien à propos qu'on obligeât cette communauté à se comporter comme les autres. Celle de St.-Chély où il y a de si bons habitants qu'au Malzieu, a donné un exemple bien différent. L'on vient de m'assurer que pour faire diversion aux plaintes, certains principaux bourgeois du Malzieu s'étaient adressés au conseil de Mgr. le prince de Conti, leur seigneur. Si leur conduite est bien connue de S.A.S., il y a lieu de croire qu'elle la désapprouvera.

J'ai l'honneur d'écrire à M. le comte de Moncan relativement à ce que j'ai l'honneur de vous marquer. J'ai l'honneur, etc. Lafont. » (A.D. Hérault c. 44).

- Première apparition officielle du marquis d'Apcher, fils du comte, qui commanditera la chasse durant laquelle la Bête sera finalement tuée. [Apcher01/02/05]

17 février (Dimanche) Arrivée de M. d'Enneval à Clermont-Ferrand, accompagné de son fils, d'un valet, de piqueurs, de 6 limiers (Fabre) et de 2 grands chiens du comte de Montesson du Maine (Pourcher). M. de Ballainvilliers leur remet une estampe de la Bête (lettre, 27/02).

- Il serait intéressant de savoir quelle « estampe » l'intendant a remis aux d'Enneval. Est-ce une de celles qui nous sont parvenues, peut-être [Bete17] ? Les A.D. P.-de-D. conservent, c. 1734, un « dessin à la plume représentant la bête déchirant un enfant, » mais ce document semble plus tardif, et d'après Fabre, commandé par M. Antoine. D'après Pourcher, un portrait, « très probablement le même (...) que l'intendant d'Auvergne donna à d'Enneval (...) représente la Bête furieuse attaquée par 2 dogues et entourée de 3 gentilshommes, bien empanachés, les souliers avec la ganse, d'une main légère lui portant un coup de lance chacun. » Aucune illustration en ma possession ne correspond à cette description.

Lettre de Marvejols, reprise dans le *Courrier* du 26/02:

« Le public nous pardonnera si nous l'entretenons si souvent des opérations de la Bête féroce qui erre dans nos cantons: nous voudrions bien n'avoir plus rien à en dire; mais chaque jour elle fournit matière à quelque nouvelle relation. Le 10 de ce mois elle fit périr et dévora en partie une fille de 19 ans près de la ville de Malzieu. Le comte de Morangiès croyant que l'appétit d'une chair si tendre l'inviterait à venir en faire un second repas quand elle aurait digéré le premier, passa la nuit à l'attendre auprès de ce qui restait du cadavre; mais elle n'y parut point. Le lendemain 11 on fit une chasse générale pour tâcher de détruire cette pernicieuse Bête. On la fit lever; un paysan lui tira; mais il la manqua. Les habitants d'un village la poursuivirent jusques auprès d'un autre qu'on appelle Le Py de Peyre; mais la nuit qui survint termina cette inutile poursuite. La Bête passa la même nuit auprès de ce dernier village, et s'y annonça par ses cris, fort approchants, comme on l'a déjà observé, de ceux d'un âne, ou plutôt d'un poulain. Toute la noblesse du pays assista à cette chasse qui était commandée par le comte de Morangiès, maréchal de camp. Le 14 la

Bête se rendit à Grandvals, elle y poursuivit un enfant, et l'atteignit devant la porte de sa maison; mais ses cris ayant fait sortir son père, celui-ci empêcha qu'elle ne lui fit aucun mal, quoiqu'elle l'eusse déjà culbuté par terre. Tous les habitants de ce village poursuivirent la Bête jusqu'à une petite rivière qu'elle passa toute droite sur ses pattes de derrière, et tout de suite elle fut à un autre village qu'on appelle Pennavayre, et y dévora un enfant sans aucun empêchement. Le temps est si mauvais depuis quelques jours, qu'on n'a pu continuer la chasse; dès qu'il sera remis au beau, tous les chasseurs se mettront en campagne; l'appât de la récompense, et l'amour de la gloire excitent l'émulation de tous ceux qui ont des fusils. Cependant on s'étonne que tant d'hommes armés contre cette Bête, n'aient pu encore la faire périr; attendu, dit-on, qu'elle n'est pas, à beaucoup près, aussi courageuse que cruelle; mais c'est peut-être ce qui la sauve en la tenant éloignée des dangers qu'elle n'oserait braver. Ce qu'il y a de vrai, c'est que ceux qui lui ont opposé quelque résistance, s'en sont assez bien tirés. Il y a quelque temps qu'une servante demeurant dans un endroit appelé l'Estival, fut à l'entrée de la nuit pour serrer quelques bestiaux à corne, qui paissaient dans un pré vis-à-vis sa maison; tout-à-coup la Bête s'élança sur elle de plus de 8 pas de distance et la prit par son tablier. Cette fille venait par hasard de ramasser un petit bâton; elle lui en donna un coup sur le nez qui la fit reculer en arrière. La Bête revint plusieurs fois à elle, et cherchait à la tourner; mais elle mania si bien son bâton, qu'elle s'en délivra; et l'ayant mise en fuite, elle la poursuivit à coups de pierre. Cette fille a déclaré que lorsqu'elle lui donnait sur le nez, il lui semblait frapper sur du bois. » (Généal43) [Doc151]

- Cette lettre semble plutôt mal informée. La victime de 19 ans du 10 est probablement Marie-Jeanne Rousset, 14 ans, le 09/02. Le comte de Morangiès n'a pas veillé le cadavre; il protestera contre cette rumeur dans une lettre au *Courrier d'Avignon* (09/04).
- Aucune autre source ne rapporte que la Bête fut tirée à la chasse du 11/02, ni ses apparitions en terre de Peyre (Py pour Fau ?).

18 février (Lundi) *La Gazette de France* rapporte le combat de Portefaix d'après la lettre de Montpellier du 8 février. Le *Recueil d'anecdotes littéraires et politiques* déclare : « *Il y a raison de croire que les rapports quand à la forme et aux exploits de la Bête sont exagérés.* » (Smith). En passant par Massiac, M. d'Enneval apprend la présence de la Bête dans les parages. Il envoie son fils à St.-Flour, et se rend à la Chapelle-Laurent à pied, avec difficultés à cause de la neige (lettres, 21/07, 27/02). Lettre de Joas de Papoux à M. de St.-Priest:

« Tuvel, le 18 février 1765.

Mgr., permettez qu'après avoir présenté mes très humbles respects à Votre Grandeur; j'ose me donner l'honneur de vous donner avis du moyen que je me suis proposé de représenter pour détruire entièrement le monstre affreux qui continue de troubler le repos général du public dans le royaume; lequel par sa rapidité et ses ruses a le secret de se garantir de l'effet de la poudre et du plomb. En conséquence comme cet animal furieux ne fait sa proie que du sexe, ainsi qu'il est dit par le bruit commun, il conviendrait pour cet effet d'emprunter l'artifice pour que sa proie soit son véritable vainqueur. A cette cause, vu que ce monstre est acharné audit sexe, il faudrait qu'en tous les lieux qu'il paraîtra, qu'on fit des femmes artificielles, composées avec du plus subtil poison, et les exposer sur les avenues différentes sur des piquets pliants pour inviter ce maudit animal à exécuter son indigne fureur et à avaler sa propre fin. En sorte que pour composer ces femmes postiches, c'est d'avoir premièrement 3 vessies de cochons et le col d'une brebis ou mouton dépouillé à chaud vive.

Deuxièmement, la peau aussi d'une brebis et les boyaux, en observant de bien faire raser ladite peau pour qu'il n'y ait ni poil ni laine. Ensuite avoir du sang desdites brebis ou agneaux avec de la bonne éponge pour en faire des pelotons qu'on attachera avec des petits morceaux de chair, pour mettre le tout dans lesdites vessies et boyaux étant dûment préparés et assaisonnés avec ledit poison et faire desdites 3 vessies la tête et les mamelles, et observer de faire peindre sur un papier ou un linge fin la figure d'une femme, qu'on pourra coller superficiellement sur la vessie qu'on destinera pour la tête.

Troisièmement enfin, lesdits boyaux seront distribués sous ladite peau, à laquelle il serait bon qu'on y laissât un peu de chair contre, aussi dûment poudrée dudit poison pour que ce monstre puisse trouver de quoi mordre partout où ses cruelles dents donneront pour s'éterniser entièrement, ainsi que je le souhaite.

Voici, Mgr., ce que votre serviteur a cru devoir représenter à Votre Grandeur pour le repos du public à tous ces égards. Si vous jugez nécessaire, Mgr., que la présence de votre serviteur soit utile pour faire faire cette composition, je me transporterai sous vos ordres dans toutes les villes et lieux qui me seront indiqués; suppliant Votre Grandeur de ne pas trouver mauvais l'avis de celui qui se dit, Mgr., de Votre Grandeur, etc.

De Joas de Papoux, chez M. de Cubière. » (A.D. Hérault c. 44).

19 février (Mardi gras, nouvelle lune) *Le Courrier d'Avignon* consacre 5 articles à la Bête (Blanc); l'un reprend la lettre du Gévaudan du 7, un autre la lettre de Mende du 8 (Généal43, Smith). Autre article:

« Les Bêtes féroces sont en vogue et fournissent de quoi parler à qui n'a pas autre chose à dire. Elles occupent la scène sur divers théâtres; mais toutes n'y représentent pas aussi longtemps que celle qui erre dans le Gévaudan. Il en a paru une dans le Limousin qui n'a fait que s'y montrer, et qui a péri sans s'être signalée par aucun exploit mémorable. Un paysan lui a lâché un coup de fusil dans la gueule et l'a grièvement blessée: la douleur irritant sa férocité, elle s'est jetée sur le canon du fusil, et l'a mordu avec tant de rage que l'empreinte de ses dents est restée sur le fer; pendant ce débat, un autre paysan est survenu et l'a achevée. Le bruit s'était d'abord répandu ici que cet animal était le même qui a infesté si longtemps quelques cantons du Bas Languedoc, et qu'on suppose être une hyène; mais on a su depuis que celui qui a été tué dans le Limousin était un loup d'une espèce particulière; et d'ailleurs on a appris par des lettres de Mende du 6 de ce mois que la Bête féroce, hyène ou comme on voudra l'appeler, qui infestait ces quartiers-là, les infeste encore; et qu'à cette date du 6 il y avait plus de 1200 hommes qui avec des armes de toute sorte, des fusils, des hallebardes, étaient occupés à la poursuivre et animés d'un très sincère désir de la tuer. A Bertins, paroisse de Nancy, une louve monstrueuse vint se jeter le 18 janvier sur de petits porcs qu'une fille âgée d'environ 16 ans gardait dans un bois. La truie alla sur la louve pour défendre ses petits; la louve se jeta sur elle et allait l'étrangler. La jeune fille accourut au secours de la truie; et la louve quittant la truie s'élança sur elle et la renversa par terre: elle cria; sa mère l'entendit et accourut armée d'une serpe. Elle en frappa la louve à la tête, l'étourdit, et lui fit lâcher prise; mais elle aurait eu son tour, si dans le temps que l'animal féroce allait se jeter sur elle, elle ne lui eût porté un second coup et si bien assuré qu'il lui fendit une partie du crâne et la tua sur le champ. » (Généal43) [Doc148]

- Les mentions « loup d'une espèce particulière » et « louve monstrueuse » sont intéressantes dans le contexte d'attaques contre l'homme.

A la messe, 2 paysans qui ont vu la Bête la décrivent à M. d'Enneval à peu près comme sur l'estampe remise par l'intendant (lettre, 27/02). La Bête est vue à La Voulte et Bonnac (lettre, 21/02). M. de la Védrines fait un rapport à M. Marie (lettre, 04/03). Lettre de M. de l'Averdy concernant la récompense des enfants du Villeret, adressée à M. de St.-Priest:

« A Paris, le 19 février 1765

M., les détails que contient la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 8 de ce mois, concernant la Bête féroce qui désole le Gévaudan, m'ont paru assez intéressants pour être mis sous les yeux du Roi. Sa Majesté a été véritablement affligée des nouveaux ravages que cet animal a causé, mais la résistance et l'espèce de petit combat qui lui a été livré par la jeune troupe, à la tête de laquelle était le nommé Portefaix, a fixé particulièrement son attention. Elle approuve que vous lui fassiez délivrer une gratification de 300 livres ainsi que vous me l'avez proposé et elle vous autorise à faire distribuer une pareille somme à ses petits camarades. Le Roi a admiré comment un enfant de cet âge a montré tant de courage et de fermeté, dans une circonstance aussi dangereuse, et ce trait singulier a frappé sa Majesté au point qu'elle désire savoir à qui cet enfant appartient et s'il a déjà reçu quelque éducation, ou s'il serait susceptible d'en recevoir une convenable et d'être utilement formé à l'art militaire auquel ses talents naturels et ses dispositions semblent le rendre propre. Procurez-moi je vous prie sans perte de temps sur le compte de cet enfant des éclaircissements assez étendus pour que je puisse mettre le Roi en état de me donner ses ordres sur cet objet et d'en faire prendre soin. Je suis, M., votre très humble et très attentionné serviteur, de l'Averdy.

M. de St.-Priest, intendant au Languedoc » [Doc04]

Lettre à l'évêque de Mende:

« Mgr., j'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le cinquième de ce mois, les avis imprimés concernant la récompense de 6000 livres qui vient d'être accordée par sa Majesté à ceux qui pourront tuer la Bête féroce qui fait tant de ravages dans le Vivarais et dans le Gévaudan. J'en ai fait afficher dans cette ville et j'en ai envoyé des exemplaires aux consuls des villes et principaux lieux de mon département, afin qu'ils les fassent publier avec toute l'attention possible.

J'ai l'honneur, Mgr. l'évêque, de me dire votre très humble et très obéissant serviteur. Denachat. » (Pourcher).

M d'Enneval fils est à St.-Flour. Lettre à l'évêque de Mende:

« Mgr., en conséquence des ordres du roi, nous sommes arrivés mon père et moi à St.-Flour, en Auvergne, pour prendre langue dans le pays et de là passer sur votre diocèse, dans le Gévaudan, pour travailler à détruire la Bête Féroce qui désole et ravage ce pays.

Nous attendons en conséquence 6 chiens limiers, parfaits pour le loup, qui ne sont d'autres métiers, de la taille de 26 à 27 pouces, et très mordants; avec ce secours et nos piqueurs, une trentaine de bons tireurs choisis dans le pays, nous espérons réussir. Et je puis vous assurer, Mgr., que nous ne partirons point qu'elle n'ait succombé ou fui de ces lieux.

C'est un acte trop utile à l'humanité pour n'y pas donner toute son attention. Si vous voulez me permettre de vous rendre compte de nos travaux et progrès à cet égard, j'aurais l'honneur de vous informer. J'ai envoyé à M. Lafont, subdélégué de Mende, un paquet de la Cour où sont des ordres, pour qu'il ait la bonté de prévenir les paroisses où se fait voir le plus souvent ce monstre, afin de nous y transporter sur-le-champ et d'y trouver en même temps tous les secours dont nous pourrions avoir besoin, et de faire dire dans les villages qu'au cas que la Bête fût tuée par quelque hasard imprévu, de nous la porter, où nous serions. Ce n'est point pour frustrer celui qui la tuerait des récompenses et des gratifications qu'il aurait méritées, au contraire, je les lui ferai payer, mais c'est pour voir l'espèce et la nature de cet animal. Il y a un chirurgien commandé pour l'ouvrir sur-le-champ, et savoir de quel carnage elle se sera repue et autres choses semblables, énoncées dans les ordres du roi dont je suis porteur.

Je suis, Mgr., etc. D'Enneval fils, capitaine au régiment des recrues à Alençon. » (Pourcher).

Lettre du même à M. de St.-Priest:

« M., j'ai l'honneur de vous écrire pour vous donner avis que suivant les ordres du roi, nous sommes arrivés mon père et moi à St.-Flour où nous comptons rester quelques jours pour prendre langue et nous informer des ravages que cause l'animal féroce qui désole ce pays ici, et de là passer à Mende dans le Gévaudan, afin de le poursuivre et de ne pas le quitter qu'il ne soit tué ou évadé de ce pays.

Auquel cas, je joins ici une lettre de M. le contrôleur général pour que vous ayez la bonté de nous faire fournir par vos subdélégués tous les secours dont nous pouvons avoir besoin. Et comme les frais d'une route de 200 lieues que nous venons de faire en poste, 4 personnes et 6 chiens, nous mettent dans le cas d'avoir besoin d'espèces, je vous serais obligé de donner des ordres à M. votre subdélégué de Mende de m'y compter ou à mon ordre 30 louis; le tout en faisant voir au préalable les ordres de la Cour dont je suis muni à cet égard.

J'aurai l'honneur de vous informer, M., des travaux et progrès que nous ferons successivement pour parvenir à la destruction de cette Bête, qui fait des dégâts considérables dans cette partie du Gévaudan ou aux environs.

J'ai l'honneur, etc. D'Enneval fils, capitaine au régiment des recrues à Alençon. » (A.D Hérault).

- Moriceau2 remarque que le trajet Argentan-Clermont « est loin d'atteindre les '200 lieues' qu'annonce Jean-François. »

20 février

(Mercredi, cendres) M. d'Enneval père rentre à Massiac. Un paysan lui rapporte les témoignages de la veille (lettre, 21/02). M. Marie fait appeler les Chastel, qui contestent le rapport de M. de La Védrines: en raison du très mauvais temps, ils ne sont pas allés à la chasse le mercredi précédent, et n'ont pas vu la Bête. Plusieurs personnes rapportent que M. de La Védrines n'a tiré son coup de fusil que sur un gros chien qui s'était perdu dans les montagnes (lettre, 04/03).

- Cette affaire constitue un mystère supplémentaire. On peut se demander quelles motivations aurait eu M. de La Védrines pour citer des témoins dont il savait qu'ils contesteraient une affirmation fautive; quelles motivations avaient les Chastel à contester un événement véritable; ou constater un quiproquo supplémentaire dans une affaire déjà bien trouble.

M. de La Barthe, qui n'a pas vu la Bête et suit les événements de Marvejols, écrit à M. Séguier:

« Marvejols, 20 février 1765.

Il est bien décidé aujourd'hui qu'on ignore absolument comment est faite cette bête, très décidé encore que personne ne l'a vue, quoique beaucoup de monde ait tiré dessus. Il est presque aussi presque certain qu'elle n'a point de griffes, car elle n'en a jamais fait aucun usage. Toutes les plaies viennent des dents. La taille a beaucoup baissé, suivant les dernières relations, auxquelles on est en droit d'ajouter plus de foi qu'aux précédentes; ses jambes ont allongé, en un mot on ne sait absolument rien. Il me serait très aisé de vous convaincre et même de démontrer tout cela dans une conservation de demi-heure et, si vous le voulez, je ferai une dissertation à ce sujet. La conclusion sera que, eu égard à sa grande timidité, ce n'est qu'un loup carnassier venu ou de Westphalie ou des Ardennes, comme il vous plaira, ou peut-être des montagnes de Suisse. J'en dirai de même de l'animal du Lyonnais, de celui de la forêt de Senlis et de celui du Limousin en 1699. Nous n'en doutons plus ici; l'histoire de mon fermier un peu moins merveilleuse qu'on me l'avait écrite, ajoute un nouveau poids à notre façon de penser à ce sujet. » (Nîmes, Mss. Séguier. Cod. 135, fol. 18.)

- L'affirmation de M. de La Barthe sur les griffes de la Bête contredit ce qu'affirme M. Duhamel et que révèlent les blessures des victimes.

M. de Montluc écrit à l'intendant d'Auvergne:

« St.-Flour le 20 février 1765

Mgr., M. d'Enneval fils m'a remis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ferai tout mon possible pour procurer à ces MM. tous les secours qui dépendront de moi. Le public voit arriver ces MM. avec toute la satisfaction possible, et attend beaucoup de leurs talents.

Il y a apparence que M. d'Enneval père s'est arrêté à Massiac et au voisinage parce qu'il y est beaucoup parlé de la bête qui roule de ce côté-là. Effectivement samedi dernier elle attaqua un berger entre Massiac et Bonnac, mais je ne crois pas que ce soit autre chose qu'un loup qui a attaqué plusieurs personnes de ce côté là, au lieu que la Bête féroce est à ce que je crois du côté du Gévaudan. M. le curé de St.-Rémy, paroisse de l'élection de St.-Flour, limitrophe du Gévaudan, à deux lieues au dessous de Chaudes-Aigues, en [?], me marque que [cet animal ?] avait paru dans sa paroisse le 12 de ce mois, qu'il avait manqué d'enlever un enfant, que 3 hommes avaient eu de la peine à le chasser. Depuis les bruits courants sont qu'il a dévoré un berger dans la paroisse des Bessons en Gévaudan.

J'ai appris ces particularités à M. d'Enneval le fils.

Je suis avec respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Montluc » (A.D. P.-de-D. c. 1732)
[Doc221]

- Voir les 08, 12 et 14/02 pour une discussion de l'attaque de St.-Rémy.
- Les « bruits » font état d'une attaque mortelle, non mentionnée par ailleurs, aux Bessons, entre le 12 et le 20/02, mais on ne peut la considérer comme officielle sans autre indication.

Lettre de Carelles, de Guillan, diocèse d'Aleth:

« Mgr., suivant les nouvelles publiques et celles du pays où la Bête féroce habite, elle ne peut être prise par aucune sorte d'armes.

Il faut par conséquent en venir à bout par quelque invention. Je prends la liberté de vous faire part d'une qui ne peut manquer, si on la sait bien faire et qu'on la place bien. C'est une cage en fer qui doit avoir 3 cannes de long et 2 de large à son ouverture. Une espèce d'airain accommodé de façon que quand cet animal sera dedans, il ne puisse en sortir. On doit y placer dedans l'objet auquel il est le plus acharné ou ce qu'il aime le plus à manger, l'assujettir à quelque arbre ou à quelque piquet, la couvrir de branchages comme une tonne. La harce [herse ?] portée en haut par un fil d'archot, qui doit tenir superficiellement en dedans la porte qu'en entrant elle touche ce qui arrête la porte, afin que la harce tombe tout à coup et place 2 morceaux de fer en forme de support qui embrassent ladite harce afin qu'elle ne puisse être levée par aucun effort.

Je vous prie de me croire avec le profond respect, Mgr., etc. Carelles. » (Pourcher).

21 février (Jeudi) Bonavel, aubergiste à Chanac, conduisant 4 mules chargées de morue et autres provisions de carême, est attaqué à la pointe du jour sur la route d'Aumont à St.-Chély. Il a de la peine à se défendre; la fatigue le gagne lorsqu'il reçoit de l'aide du village de Planes (Pourcher indique le Pêcher, de l'autre côté de la route au sud-est). Son fils, qui le suivait de près, vient à son secours et le sauve de justesse. La Bête se dirige vers Le Puech et le Fau. (lettres, 26/02, 01/03).

- Cette attaque est démentie par M. de La Barthe (lettre, 01/04).

Le marchand avertit M. Duhamel à St.-Chély. Ce dernier se rend au Puech et au Fau avec sa troupe, MM. de Lavignol, St.-Laurent, d'Estremiac, La Rochette et Michel. Ils battent le terrain jusqu'à la nuit, dans la neige jusqu'à mi-jambe, inutilement. Une petite fille de 8 ans est enlevée devant la porte de sa maison au milieu du village du Fau (Brion.) Son père court après, fait lâcher prise à la Bête, mais l'enfant est si cruellement blessée qu'elle meurt le lendemain. D'après M. Lafont, c'est la première personne connue à avoir péri de ses blessures (lettres, 01/03, 20/03; relation, 04/04).

- Pourcher date du 24/02 l'attaque du Fau de Brion, la *Gazette* (15/03) du 21, la relation du 04/04/65 indique le 21, le journal du 23/06 donne le 1er mars; la lettre de M. Lafont du 20/03 donne quand à elle la date du 28/02 ! On préférera ici la date fournie dans la lettre de M. Duhamel du 01/03, plus proche de l'événement.
- Pas de traces dans les registres paroissiaux.

Lettre de M. de Montluc à M. Lafont, de St.-Flour:

« J'ai l'honneur de vous adresser, M. et confrère, un paquet pour M. l'intendant du Languedoc, que je vous prie instamment de vouloir faire passer tout de suite à M. de St.-Priest; c'est à l'occasion de la Bête féroce.

La Cour a envoyé et envoie exprès, en Auvergne, MM. d'Enneval, père et fils, gentilshommes de Normandie, extrêmement versés pour la chasse du loup, pour détruire le monstre qui y fait du ravage ainsi qu'en Gévaudan, avec des chiens admirablement dressés pour l'attaque de toutes sortes de bêtes. C'est pourquoi le paquet contient des ordres de la Cour; que je vous prie de faire passer par le premier qui les rendra plutôt que la poste.

J'ai l'honneur, etc. Montluc, subdélégué à St.-Flour. » (Pourcher)

Lettre de M. d'Enneval fils à M. Lafont:

« M. Lafont, M. l'intendant du Languedoc vous écrira dans peu pour me remettre de l'argent. Dès que vous en aurez reçu l'ordre, faites-moi, je vous prie, l'honneur de me le mander à St.-Flour. J'ai l'honneur, etc. D'Enneval fils. » (A.D. Hérault).

Lettre de M. d'Enneval père, de Massiac (à M. de Ballainvilliers ?):

« Du 21 février 1765 à Massiac

M., étant arrivé ici de bonne heure et m'étant informé de la bête en question on me fit rapport qu'elle devait être aux environs, ce qui me détermina à rester ici et envoyer mon fils à St.-Flour. Le même jour je fus à pied avec un guide à la Chapelle Laurent où j'ai eu de la peine à arriver de jour à cause de la hauteur des neiges. L'on me fit parler 2 hommes qui l'avaient vue de près et suivant leur rapport elle a beaucoup et presque tout de la figure que vous avez. Elle ne marque que 4 doigts à la piste comme un loup et peu les ongles quoique pointus. Elle joue avec sa queue comme un chat lorsqu'elle veut se jeter sur quelque chose. Hier à mon retour un paysan qui venait de la montagne dit que la veille on l'avait vue à [Voulte ?] et qu'on l'avait vue aussi à Bonnac. Je resterai ici quelque temps jusqu'à ce que j'en sache des nouvelles d'ailleurs. Je suis avec bien du respect, M., votre très humble et obéissant serviteur, d'Enneval. » (A.D. P.de-D.) [Doc117]

Lettre de Paris, reprise dans le *Courrier d'Avignon* du 01/03:

« La Bête qui fait le sujet journalier de ces relations est ici celui dont on s'entretient le plus; tout ce qu'il y a ou paraît y avoir du rapport attire la curiosité du public. On s'est avisé de la graver et quoique cette image, faite d'après les descriptions qu'on a lues, n'aide pas plus à la faire connaître que les descriptions mêmes n'en donnent que des idées confuses, tout le monde s'empresse de l'acheter et la presse, toute diligente qu'elle est, ne suffit pas à beaucoup près pour la multiplier autant que le public le désire.

Que serait-ce de l'original, si on pouvait le prendre vivant et après l'avoir enfermé dans une cage de fer, le transporter jusqu'ici? Sans parler du profit que feraient ses conducteurs à le montrer dans les villes de province qui se trouveront sur leur route; le seul gain qu'ils feraient à le montrer à Paris les enrichirait beaucoup plus que toutes les récompenses que le roi, la province du Languedoc et le diocèse de Mende ont promises à celui qui le fera périr.

Mais par quelle ruse, par quel stratagème et avec quels filets pourrait-on le prendre vivant, puisque avec des armes qui portent loin, tant de milliers de chasseurs mis à ses trousses n'ont pu l'atteindre, ou ne l'ont qu'à peine effleuré, car ce fut là tout le fruit d'une chasse générale qui fut faite le 11 de ce mois ?

De près de 40000 hommes qui s'y trouvèrent, il n'y eut qu'un paysan qui eut occasion de tirer; et on ne jugea qu'il avait atteint la Bête que par un cri qu'elle fit, quoique ce put être que l'effet de la peur que lui fit le bruit plutôt que de la sensation que lui fit le coup... Il serait temps... car on compte que ce monstre a déjà fait périr plus de 100 personnes, dans le seul Gévaudan, outre quelques autres tant dans l'Auvergne que dans le Rouergue. On dit que l'étendue du pays qu'il parcourt dans ses courses est plus de 40 lieues. Les chasseurs en quelque nombre qu'ils soient ne sauraient en tant embrasser; mais c'est surtout dans le Gévaudan qu'il se tient, ce sera là qu'on pourra l'investir et qu'il périra s'il périr. » (B.N. L2 c. 65).

22 février (Vendredi) La victime du Fau de Brion meurt de ses blessures (lettre, 19/03). La Bête attaque une fille de 18 ans au village de La Molle (Termes). Sa troupe étant fatiguée de la chasse de la veille, M. Duhamel ne s'y rend qu'avec une partie de son détachement, sans succès (lettre, 01/03). Le *Courrier d'Avignon* publie 2 articles, dont la lettre de Marvejols du 11/02 et celle de Paris du 14/02.

23 février (Samedi) M. de l'Averdy écrit à MM. d'Enneval qu'il va écrire à M. de Ballainvilliers pour leur faire compter les fonds dont ils auraient besoin (lettre, 20/03). Lettre à M. de Ballainvilliers:

« A Versailles le 23 février 1765.

M., vous avez vu M. d'Enneval, gentilhomme de la province de Normandie, que le Roi m'a donné ordre d'envoyer à la poursuite de la Bête féroce qui ravage le Gévaudan. Je ne puis qu'approuver les ordres que

vous avez bien voulu donner à vos subdélégués de se concerter avec lui et de lui procurer tous les secours possibles, mais je vous prie de lui faire également fournir l'argent dont il pourra avoir besoin.

Je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur, de l'Averdy.

M. de Ballainvilliers, intendant en Auvergne à Clermont-Ferrand. » (A.D. P.-de-D.) [Doc222]

A 10 heures du soir, une femme du village du Vivier (ou du Croiset ?), paroisse d'Aumont, occupée devant sa maison, entend du bruit sur la glace et se retourne; elle est saisie par derrière par la Bête qui jette sa coiffe à terre, la mord à l'épaule gauche et lui déchire sa robe et sa chemise: l'animal lâche prise à l'approche des gens qui accourent au secours et échappe à leur poursuite à la faveur de l'obscurité (*Gazette*, 15/03; lettre, 01/04).

- Pourcher et la lettre de Marvejols du 01/03 datent l'attaque du 23, mais la *Gazette* du 15/03 mentionne une attaque similaire au Croiset (Aumont) le 24, information reprise par M. de La Barthe dans sa lettre du 01/04, datée du même jour qu'une attaque contre une fille se rendant à la messe, peut-être la même attaque que celle du lendemain 24. Il s'agit probablement d'une confusion. Nous préférons ici la localisation et la date fournis par la lettre du 01/03, plus proche de l'événement.

Article de la *Saint James's Chronicle* relatant le combat de Jacques Portefaix (Smith).
Lettre de Nouvel, curé de Pinet:

« Mgr., j'ai lu ces jours passés l'avis que Votre Grandeur a envoyé au sujet de la Bête féroce, qui fait tant de ravages dans le pays du Gévaudan ou du Vivarais. Sensible à l'exemple de notre bon roi à la perte de ses sujets, et désirant contribuer à la destruction de cet anthropophage, je me crois obligé de faire part à Votre Grandeur d'un moyen de la détruire. C'est de faire avec de la paille ou avec quelque autre matière la figure d'une femme qu'on habillera avec des ornements de femme. On insérera dans cette figure des foies de mouton ou de veau. Dans lequel foie, ou quelque autre chair dont on sait que la Bête carnassière est friande, qu'on empoisonnera avec du vomica d'abord des pièces entières (on sait que le vomica est de la grosseur d'un denier), puis d'autres broyés en plusieurs parties. En supposant que la Bête a 4 pieds, on proportionnera la dose à la force et à la grosseur de l'animal, que s'il n'est pas à 4 pieds on enfoncera du poison.

Enfin, on exposera plusieurs de ces femmes feintes, revêtues de leurs ornements ordinaires en plusieurs endroits de la forêt. Et la vue d'une femme ne manquera pas d'attirer la Bête qui se donnera ainsi à elle-même, sans exposer personne, la mort qu'elle a si bien méritée.

Si Dieu veut bien bénir le secret qu'il m'a inspiré, j'espère qu'on me fera quelque part de la récompense que sa Majesté assure à ceux qui parviendront à détruire ce destructeur des hommes. Je suis un curé pauvre et la plupart de mes paroissiens aussi.

Je suis avec le plus profond respect, Mgr., de Votre Grandeur, etc. Nouvel, curé. » (Pourcher).

24 février (Dimanche) Une fille âgée de 18 ans, du village de la Molle (Termes), allant à la messe, aperçoit un loup qui vient à sa rencontre. Elle jette les cris usités pour faire fuir ces sortes d'animaux; mais celui ci court à elle, lui saute à la tête, la jette au sol, lui fait 2 trous à la tête et lui déchire une épaule. Son père et plusieurs personnes qui l'avaient devancée sont heureusement assez près pour entendre crier au secours; elle est secourue par un homme et des mâtons et ne subit que quelques blessures peu dangereuses (lettres, 27/02, 01/04; relation, 04/04). A 9 heures du matin la Bête attaque 2 enfants du Montel (Javols), près d'une fontaine. L'un d'eux a une bassine avec laquelle il se défend. Un chien de parc, fameux pour ses exploits contre les loups, saute sur la Bête et la prend au col, mais la lâche tout de suite, saute en arrière, et refuse de retourner sur elle, peut-être en raison d'une mauvaise odeur. La Bête le contemple un instant et le méprise. On lui enlève l'enfant de la gueule; bien que grièvement blessé, il survit (lettres, 26/02, 01/03; *Gazette*, 15/03).

- Pic situe l'attaque du Montel à Javols même, le 22/02. La lettre du 26/02 donne le 22/02 comme date, mais comporte probablement des erreurs. La *Gazette* du 15/03 donne le 25, à 9 heures du matin.

Lettre du comte de Bourbon, d'Anet:

« Je vous remercie, M., de l'attention que vous avez eue à m'envoyer le portrait de la Bête féroce qui désole la province. Je veux bien le croire ressemblant quoique j'y soupçonne plus d'imagination que de réalité; car je doute que la Bête ait eu la complaisance de se prêter assez longtemps aux regards du peintre. Quoiqu'il en soit, il serait bien à désirer qu'on pût en purger le pays. Si les enfants dont vous me contez l'histoire avaient eu plus de force, ils en auraient eu la gloire. C'est de bonne heure marquer du courage et de l'intelligence.

Recevez, je vous prie, M., l'assurance des sentiments que j'ai pour vous. Le comte de Bourbon. » (A.D. Hérault).

- Smith semble identifier ce document comme une lettre du comte d'Eu à M. de St.-Priest.

M. Lafont écrit en faveur de Portefaix au contrôleur général (Pourcher). M. de St.-Priest (ou son mandataire, M. Soefve) reçoit la lettre de M. Lafont du 16/02 (lettre, 16/02). Lettre de M. de St.-Florentin à M. de St.-Priest:

« J'ai reçu, M., la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, le 8 de ce mois, et je vous en remercie des détails qu'elle contient sur les ravages que la Bête féroce continue de faire. J'en ai fait part au roi. Sa Majesté a vu avec plaisir la résistance des 7 enfants de la paroisse de Chanaleilles, qu'elle avait attaqués. Sa Majesté a même cru devoir récompenser la fermeté avec laquelle le jeune Portefaix s'est conduit en cette occasion, et vous voudrez bien lui faire toucher une somme de 100 livres que sa Majesté lui donne.

Je vous prie de voir si l'on ne pourrait pas faire quelque chose pour lui; comme lui faire apprendre un métier ou lui donner quelque autre destination utile et proportionnée. Sa Majesté est disposée à cet égard.

Je suis, etc. St.-Florentin.

P.S. Je vous prie de voir et de me marquer si parmi ces enfants, il n'y en aurait pas quelque autre que Portefaix qui mérite quelques petites gratifications. » (A.D. Hérault).

- Cette lettre semble indiquer un manque de coordination entre M. de St.-Florentin et M. de l'Averdy, qui a le 19/02 autorisé 300 livres de récompense pour Portefaix et autant à ses camarades. Voir également 04/03.

25 février (Lundi) Lettre de M. de St.-Priest à M. de l'Averdy en faveur de Portefaix (lettre, 04/03). Dans une lettre à M. Lafont, M. Montpeyrou compare le jeune Portefaix à Scipion et à Pompée (Pourcher). La Bête passe à Grèzes; nombre de paysans s'arment, la suivent à la piste sur la neige jusqu'à la nuit et s'aperçoivent qu'elle traîne une jambe (lettre, 11/03). [Grèzes]

- Pourcher indique le 25 janvier pour cet incident, tout en donnant les mêmes références.
- Que la Bête « boîte » pourrait accrédi- ter le récit de M. de La Védrines du 12/02.

26 février (Mardi) M. Lafont écrit à M. de St.-Priest en joignant plusieurs lettres et pièces (lettre, 02/03). La *Gazette de Leyde* reprend la lettre de Montpellier du 08/02 en signalant l'emprunt à la *Gazette de France (Gazette de Leyde, 26/02/65)*. Le *Courrier* publie plusieurs articles. L'un raconte la chasse du 07/02 d'après une lettre du Malzieu: Le point de convergence était situé juste à l'ouest de la Truyère. Un grand nombre de chasseurs assurèrent avoir vu la Bête hors de la portée de leurs fusils et chacun la dépeignait à sa manière. Un certain nombre se vantèrent de l'avoir tirée. Un dit que, par un heureux hasard, l'ayant vue passer peu loin de lui, il fut saisi de joie, car il se croyait sûr d'avoir l'honneur de délivrer

le pays de ce monstre et la gloire et la récompense de la tuer lui-même. Mais à mesure que la Bête l'approchait, la frayeur s'emparait de tous ses membres, et soit qu'il ne dressa pas bien son fusil ou que la poudre ne fut pas sèche, il ne prit ni une première ni une seconde fois (Pourcher, Smith). Les autres articles reprennent les lettres de St.-Flour du 09, de Marvejols du 17 et de Paris du 16. Son rédacteur indique que les récits fréquents qui lui proviennent du Gévaudan constituent un triste supplément à la stérilité des autres nouvelles (Généal43, Smith). Extrait à propos de Marie-Jeanne Rousset :

« ... lui sépara la tête du corps, lui mangea toute la partie supérieure à la clavicule sans toucher au reste du corps, pas même aux vêtements, et cela en si peu de temps qu'un paysan fort peu éloigné de cette fille, vit cette cruelle bête abandonner sa proie et en emporter la tête qu'on trouva à plus de 300 pas si décharnée qu'on n'y apercevait pas la moindre trace de peau ni de chair; la langue mangée et le palais rongé. » (Soulier2)

Lettre de Mende, publiée dans le *Courrier d'Avignon* du 08/03:

« La Bête féroce continue ses ravages, malgré les mouvements que M. Lafont, subdélégué de M. l'intendant et syndic du diocèse, ne cesse de se donner pour la détruire. Le 21 de ce mois le sieur Bonavel, aubergiste de Chanac, conduisant à Aumont 4 mulets chargés de merluche et autres provisions de Carême, fut assailli par ce cruel animal; et sans le secours de son fils qui le suivait de près, il en aurait été dévoré. Le lendemain 22 le monstre accrocha un jeune enfant à la paroisse de Javols; mais on le lui enleva de la gueule dangereusement blessé. Il est arrivé à St.-Chély, ville de ce diocèse, plusieurs chasseurs de Normandie, sous le commandement de 2 gentilshommes de la même province, avec 8 gros chiens danois. Ces MM. reconnaissent actuellement le pays, et commenceront ensuite leur chasse, dont on se promet un heureux succès. » (Généal43) [Doc152]

- D'après cette lettre, les d'Enneval sont à St.-Chély le 26/02 avec des chiens, ce qui contredit plusieurs documents ci-dessous (lettre de M. de Montluc du 27/02; 02/03 selon Louis pour l'arrivée des d'Enneval, autres documents où les d'Enneval disent attendre encore leurs chiens au moins jusqu'au 10/03). On sait avec certitude que les d'Enneval sont à St.-Chély le 04/03.
- Les chiens danois chassent surtout à vue; leur odorat ne leur permet pas de suivre une piste, ce qui sera confirmé par plusieurs épisodes par la suite. Mais ils sont par ailleurs dits « limiers, » chiens réputés pour leur odorat aigu.
- Le 19/02, M. d'Enneval fils dit attendre 6 chiens, et non huit. Le 20/03, M. Duhamel parle de 6 chiens courants.

Gazette de Cologne:

« Sa Majesté a promis 2000 écus à celui, qui tuera cette bête féroce, dont les feuilles publiques ont fait mention tant de fois, car elle vit encore, quoiqu'on l'ait dite morte très souvent. » (Séité)

27 février (Mercredi, premier quartier) M. de St.-Priest répond au précédent courrier de M. Lafont (lettre, 02/03). A 8 heures du matin, un garçon de 15 ans, du village de Brassac, se rend à St.-Chély en suivant le chemin. La Bête, cachée sous un rocher à proximité, rampe vers l'enfant. Son père, marchant à 100 pas derrière lui, voit la Bête et l'effraie par ses cris. La Bête fuit vers le bois de Sarroul, vers l'ouest. Averti, M. Duhamel part avec sa troupe, M. de La Vignole et M. de St.-Laurent. Des témoins leur disent que la Bête s'est réfugiée dans les bois bordant la route, mais c'est une erreur. Ils trouvent la Bête dans le bois de Sarroul, entre les villages de Recoules et Ginestoux. Malheureusement elle ne passe près d'aucun des tireurs à pied. Un fourrier de la troupe qui la poursuit à cheval la tire de loin avec une carabine et un pistolet. La Bête est suivie à la piste jusqu'aux bois de Cirgue et de Plagnes, où la nuit force la chasse à s'arrêter (Lettre, 01/03; Relation, 04/04/65).

- Je ne trouve pas Cirgue; Recoules, Ginestoux et Plagnes sont situés au sud-est du Bacon.

Lettre de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers:

« St.-Flour le 27 février 1765

Mgr., la Bête féroce continue de faire du ravage dans le Gévaudan où elle a attaqué et blessé plusieurs personnes, heureusement elle n'a point fait du mal en Auvergne quoi qu'elle y ait paru du côté de Chaudes-Aigues sur la frontière du Gévaudan. En conséquence les MM. d'Enneval se proposent de partir demain pour St.-Chély où ils comptent d'établir leur séjour comme l'endroit le plus propre pour remplir les opérations dont la Cour les a chargé. Effectivement cet endroit est comme le centre du terrain que cette Bête a parcouru dans les différentes courses qu'elle a faites. Presque toute cette semaine elle a demeuré dans le voisinage. J'ai remis à ces MM. tous les avis qui m'ont été donnés là dessus et continuerai d'en faire de même.

Je suis avec respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Montluc. » (A.D. P.-de-D.)
[Doc223]

- Cette lettre confirme que les d'Enneval sont toujours à St.-Flour à cette date, et n'envisagent d'en partir que le lendemain, ce qui est compatible avec une installation à St.-Chély le 02/03.

Lettre de M. d'Enneval à son ami M. de Fontaine, de St.-Flour:

« Nous sommes arrivés ici, mon cher ami, le mardi gras. En passant par Massiac, j'appris que cette Bête devait être dans ces cantons. J'envoyai ici mon fils, et le même jour je fus à la Chapelle St.-Laurent, dans les montagnes, à pied, les chevaux n'y pouvant aller à cause des neiges tombées ci-devant. Il y avait eu un petit garçon mangé pas tout à fait. Le lendemain à la messe, 2 paysans qui l'avaient vue la dépeignirent à peu près comme une estampe que nous a donné l'intendant de Clermont. Elle ne ressemble en rien à celle que vous avez vue; elle est haute comme un veau d'un an, fort allongée de corps et de tête, les oreilles courtes, elle est rousse de partout, excepté une raie brune sur le dos, la queue fort longue et dont elle joue comme un chat qui cherche à se jeter sur sa proie.

Elle ne reste point en place et travaille continuellement dans dix lieues environ de tour. Elle est d'une légèreté surprenante; j'ai été voir une de ses anciennes passées, il y avait 28 pieds d'un saut à l'autre en plat pays. Elle ne marque que 4 doigts à la patte, comme un loup, et les ongles sont poueliüs [pointus ?].

Cependant elle ne va pas toujours de même. J'ai été visiter aussi de vieux bâtiments d'une métairie abandonnée. Il aurait fallu de la lumière; surtout la neige éblouissait. L'on m'avait dit qu'elle y logeait mais je n'y trouvai que d'anciennes couchades. On a fait quantité de battues de tous côtés, jusqu'à 15 ou 20 paroisses rassemblées.

Il y a encore ici 2 blessées à l'hôpital. Une femme d'un certain âge, qui a le haut de la tête, la joue et une oreille emportés; on croit qu'elle n'en reviendra pas. L'autre, une jeune fille, a le bras mangé. Elle tue tout à fait en coupant le col net, et prenant toujours par derrière ou de côté, quand on n'est point secouru.

Dimanche dernier, une fille allant à la messe, elle lui sauta sur le corps, l'abattit et l'aurait dévorée, si elle n'avait pas été aussitôt secourue par un homme et des mâtins. Enfin, tous les jours quelques nouvelles découvertes. Mais comme il y a beaucoup de loups, peut-être leur donne-t-on le nom de Bête. Nous allons nous fixer à St.-Chély et à La Garde, où l'on a remarqué qu'elle passe souvent pour traverser d'Auvergne dans le Gévaudan.

Cette bête n'est nullement facile à avoir. Enfin, je ne perdrai courage qu'à la dernière extrémité. Nos chiens ne sont pas encore venus et ne sont pas encore prêts d'arriver. Nous avons été bien reçus partout. Nous dînons aujourd'hui chez l'évêque.

Je suis, etc. D'Enneval. » (B.N.).

- La lettre de M. d'Enneval pose quelques problèmes de datation. Pourcher la date d'abord du 21, puis se corrige et la date du 27.

- Le saut de 28 pieds (plus de 9m) paraît totalement irréaliste, il est plus probable que des traces intermédiaires ont été effacées. M. d'Enneval relève 4 griffes marquées là où M. Duhamel en voyait 6.
- Marianne Pradein est toujours à l'hôpital de St.-Flour à cette date. D'après les recherches de M. Joubert, elle aurait survécu: on retrouve en 1777 une Marianne Pradein marraine d'une Marianne Crespin (nom de famille de sa mère).
- La lettre de l'abbé du Rochain du 10/03 indique que les chiens, à cette date, étaient à Brioude.
- « Nous dînons aujourd'hui chez l'évêque » laisse entendre que les d'Enneval descendent ce jour-là jusqu'à Mende (et y passent probablement la nuit).

28 février

(Jeudi) Les d'Enneval quittent St.-Flour pour St.-Chély (lettre, 27/02). A 10 heures du matin, une femme du village des Escures (Fournels) sort de chez elle pour aller à la messe; sa servante lui propose de l'accompagner, de crainte qu'elle ne rencontre la Bête. A peine ces femmes ont-elles fait 100 pas que la servante qui marche la première, s'étant retournée par hasard, crie à sa maîtresse de prendre garde à la bête qui lui courait dessus et va immédiatement à son secours. La Bête surprise par les cris de la servante quitte la maîtresse après lui avoir fait une forte contusion au bas des côtes et déchiré les habits, et saute sur la servante, qui de son côté prend la bête à bras le corps; 3 fois la servante tient la bête sous elle et elle est résolue à la tenir plus longtemps, bien que blessée (la tête déchirée, la majeure partie du cou dévoré). Sans une troisième femme qui survient avec une hallebarde, les 2 premières auraient été dévorées. M. Bonbernat du Chambon, demeurant à St.-Juéry, écrit à M. Duhamel pour l'informer et signale que la servante « est à toute extrémité. » Elle meurt par la suite (lettres, 01/03, 04/04; journal, 23/06; relation, 04/04).

- Le journal du 23/06 indique que toutes deux guérissent de leurs blessures.
- Cette attaque est probablement liée à la rumeur rapportée par Pourcher: *« Le bruit avait volé comme l'éclair que 2 femmes des Escures, paroisse de Fournels, en allant à la messe, avaient été rejointes par un homme extrêmement bourru. Pendant tout le trajet qu'elles furent en compagnie de cet homme, en voyant les longs poils de son estomac à travers la fente de la chemise, elles étaient tellement saisies de frayeur que la respiration leur manquait et qu'elles pouvaient à peine se tenir sur leurs jambes, quand cet homme les quitta brusquement; et dans la matinée on avait vu la Bête dans les environs. C'était, disait-on, le loup-garou qui de rage voulait empêcher ces femmes d'aller à la messe. Quand on allait à la vérification de ce fait, on l'assurait vrai, mais elles l'avaient seulement entendu raconter à des gens de tels endroits. Si on y allait encore, on assurait toujours le fait vrai, mais c'était ailleurs (...) Un autre fait semblable s'éleva du côté de Saugues: 3 ou 4 femmes sortant de cette ville, disait-on, 2 à 2 à cheval, trouvèrent non loin un pauvre homme portant un fusil rouillé; il leur dit qu'il allait tuer la Bête. Une de ces femmes qui était en croupe ne savait pas se tenir à cheval et lui demanda de l'aider à se redresser. Elle sentit sa main bourrue. Un peu éloignées, bientôt elle eut raconté aux autres ses impressions; ce qui fit qu'elles ne pouvaient à peine maîtriser leur frayeur. Arrivées à Pompeyrenc, cet homme fut de nouveau auprès d'elles et leur demanda si elles voulaient passer le bois du Favard. La frayeur ne leur permit pas d'aller plus loin. Quelques instants après on vint annoncer que la Bête était au bois du Favard. Si on demandait quelles étaient ces femmes, on commençait par assurer que le fait était vrai, mais qui l'avait-il inventé ? On ne le savait pas (...) »* La seule mention officielle de la Bête dans les bois du Favard date du 12/06/65, durant une chasse.
- Voir également la lettre de M. de La Barthe du 01/04.

Vers 2 heures de l'après-midi, une petite fille âgée de 5 ans, du village de Chabriès (Arzenc-d'Apcher) est enlevée par la Bête devant la porte de la maison et emportée dans un pré, sans qu'on s'en aperçoive. Son frère, berger du village, allant faire paître son troupeau, trouve la tête à 100 pas de là et la montre à un autre jeune homme, qui identifie la tête de sa sœur. Ils vont aussitôt chercher avec les autres habitants du village les restes du cadavre,

mais ils ne trouvent que les jambes, le reste ayant été dévoré (relation, 04/04/65; lettres, 01/03, 20/03).

- Nouvelle décapitation sans témoin.
- Pas d'acte de décès, peut-être en raison de l'insuffisance des restes. M. Lafont, le 19/03, lui donne 8 ans.

La Bête enlève une fille de Grandvals; elle est promptement secourue et n'a presque aucun mal (lettre, 20/03). Elle reçoit des coups de griffe à la gorge (Fabre, Richard).

- Problème: tout en donnant la date du 28/02, M. Lafont situe cette attaque le même jour que celle du Fau-de-Brion, que d'autres documents incitent à dater du 21, et quelques jours avant celle de Chabriès, ce 28... Cela ferait beaucoup d'attaques pour la même journée (2 victimes aux Escures, 1 à Chabriès, 1 à Grandvals...). Il est possible que la date du 28 soit erronée, mais je la conserve jusqu'à plus ample informé.

M. Duhamel reçoit le courrier de M. Bonbernat à 6 heures du soir. Malgré le temps, il donne l'ordre à sa troupe de se tenir prête à marcher à la pointe du jour. Il va dîner chez M. Groussat avec un officier de sa connaissance, M. de la Védrines (lettres, 01/03, 20/03).

- Y a-t-il un rapport de parenté avec M. du Verny de La Védrines ?

Il y trouve les d'Enneval père et fils. Le consul du village de Chabriès vient l'informer de l'attaque de l'après-midi. M. Duhamel n'envisage pas d'aller y chasser, mécontent de la mauvaise volonté des paysans. M. d'Enneval croit qu'il vaut mieux attendre ses chiens, et demande que les battues ne s'effectuent que sur son ordre et en sa présence, craignant que la troupe en chassant n'effarouche la bête et l'éloigne. M. Duhamel obtempère. M. d'Enneval dit avoir des ordres de la Cour, mais il ne les communique pas. M. Duhamel fait donner contre-ordre à sa troupe (lettre, 01/03, 20/03). Apparition d'une Bête à Setpmont, près de Soissons (lettre, 14/03).

- Le *Courrier* du 26/04 donne des détails (non reproduits ici) sur cette Bête, un loup enragé.

Réponse de M. de St.-Priest à M. de La Barthe (Pourcher). Lettre de M. Vialard à M. de Ballainvilliers:

« Mgr., j'ai exactement fait remettre dans toutes les communautés de cette subdélégation sans frais et par occasion sans [manque un mot ?] votre affiche qui accorde la gratification promise par le Roi aux destructeurs de la Bête féroce qui fait tant de dégâts dans la haute Auvergne, et elle a été exactement publiée et affichée dans l'étendue de cette subdélégation. Cette bête n'a point encore paru dans ce département.

Je prend la liberté de me dire avec le plus profond respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Vialard. A [Lempe ?] ce 28 février 1765 » (A.D. P.-de-D. c. 1732) [Doc224]

Le baron Montperoux, envoyé français à Genève, écrit à M. de St.-Priest qu'il n'a pas rencontré de Français qui ne soit ému des actions de Portefaix, qui rappelle Hercule au berceau, citant l'intention du garçon de libérer son ami ou périr ; son avenir reflètera sûrement bien l'honneur et la gloire de sa patrie. Peut-être pourrait-il être éduqué à l'École Militaire, car la noblesse de son âme est supérieure à celle de sa naissance (Smith).

Mars-Avril Lettre (sans références in Pourcher):

« Il s'était répandu le bruit que cette cruelle Bête avait été tuer un pauvre garde de M. le duc d'Orléans, mais je ne vois que trop la fausseté de cette nouvelle. » (A.D. Hérault)

- Datation très imprécise; citée par Pourcher dans le contexte d'Avril 1765, mais première mention de la rumeur en mars.

Mars **2 garçons d'Albaret-le-Comtal, en gardant leurs agneaux, sont déchirés mais du secours arrive à temps. Un homme de Prunières est attaqué et déchiré (Pourcher).**

- Il est bien par ailleurs fait mention de 2 victimes masculines près d'Albaret (André Boussuge, un petit garçon du côté d'Andes) ; il s'agit probablement d'un doublon, bien que les situations semblent différentes. Pas d'autre mention de l'attaque de Prunières. Datation incertaine, fournie par Pourcher dans le contexte de mars.

1-9 mars La formulation de la lettre de M. d'Enneval du 09/03 laisse supposer une attaque mortelle contre un petit garçon le même jour qu'une attaque contre une femme ayant reçu des blessures à la gorge, entre le 01/03 et le 09/03. M. d'Enneval situe l'attaque du garçon « du côté d'Andes et La Voulte. » Cubizolles identifie Andes au village des Andes (Albaret-le-Comtal); en revanche, je ne trouve pas « La Voulte » à proximité. Les seules victimes masculines mentionnée par ailleurs entre ces dates sont le berger du 05/03, qui ne semble pas avoir été blessé, et André Boussuge, à Albaret-le-Comtal, le 08/03, mais aucune « femme » n'est recensée de façon fiable ce jour. A moins qu'il n'y ait eu confusion de date, il se peut donc qu'il faille compter une victime supplémentaire féminine, blessée peut-être le 08/03, « du côté d'Andes et La Voulte, » en supposant que le petit garçon soit André; ou une victime supplémentaire masculine tuée, peut-être le 04/03. Voir également 21/03.

1 mars (Vendredi) M. Duhamel envoie à Chabriès un maréchal des logis avec quelques dragons à pied pour tâcher de découvrir la piste (lettre ci-dessous). Lettre de M. Duhamel au comte de Lastic:

« M., je ne suis pas encore assez heureux pour vous annoncer la destruction de la Bête féroce dont les ravages continuent toujours malgré les chasses que je fais journellement pour la trouver. Le 21 du mois dernier elle attaqua à la petite pointe du jour un marchand qui sortait d'Aumont pour venir à St.-Chély. Cet homme eut toutes les peines du monde à s'en défendre et n'était le secours qu'il eut du village de Planes, il aurait péri infailliblement car il m'avoua qu'il avait tant de peine que les forces commençaient à lui manquer. Comme cet homme me dit que la bête avait dirigé sa marche sur le village de Puech et Le Fau, je m'y portai sur le champ avec ma troupe. MM. de La Vignole, St.-Laurent, d'Estremiac, La Rochette et Michel m'y accompagnèrent. Nous battîmes jusqu'à la nuit tous les bois, ravins, rochers, marais et buissons de cette partie, mais inutilement. Cette bête avait porté plus loin ses pas et fut le même soir dévorer une fille au village du Fau de Brion. Le lendemain elle attaqua une fille de 18 ans au village de la Molle, paroisse de Termes. Comme ma troupe était fort fatiguée de la chasse de la veille, parce qu'elle avait marché toute la journée dans la neige jusqu'à mi-jambe, je m'y portai avec une partie de mon détachement, mais je ne fus pas plus heureux que la veille. Je chassai également les autres jours sans rien trouver. Le 27, cette bête attaqua à 8 heures du matin, au-dessous des bois de M. de St.-Sauveur, un enfant du village de Brassac, qui n'est qu'à un quart de lieue d'ici. Cet enfant venait à St.-Chély et suivait le chemin. Cette bête qui était cachée sous un rocher assez près du chemin, se traîna sur le ventre et semblable à un chat qui veut prendre une souris, elle allait s'élancer sur cet enfant lorsque son père qui le suivait à 100 pas et qui venait aussi à St.-Chély s'en aperçut. Il vint à toutes jambes au secours de son fils et à force de crier, la bête prit la fuite. Cet homme remarqua que cette bête dirigeait sa marche vers le bois de Sarroul. Il vint m'en instruire dans l'instant, et je partis tout de suite avec ma troupe. Tous MM. de St.-Chély y vinrent avec moi. Nous battîmes d'abord les bois de M. de St.-Laurent qui bordent le grand chemin de St.-Chély à St.-Flour, parce que nous apprenions en route qu'on venait d'y voir entrer cette bête, mais l'on s'était trompé. Enfin, dans la seconde battue, nous trouvâmes cet animal dans le bois de Sarroul. Le malheur voulut qu'elle ne passât point à aucun des tireurs à pied. Mes dragons à cheval la suivirent pendant près d'une demie-lieue. Un des bas officiers de mon détachement lui tira même un coup de carabine, et un coup de pistolet, mais à plus de 60 pas et galopant ventre à terre. Nous suivîmes la piste avec MM. de La Vignole et St.-Laurent jusqu'à la nuit.

Le 28, à 10 heures du matin, deux femmes du village des Escures qui vous appartient, M., furent attaquées par cette bête comme elles sortaient de leur maison pour aller à la messe. La première femme sur laquelle cette bête se jeta n'eut que ses habits déchirés. La seconde femme qui voulut secourir sa compagne eut plusieurs trous à la tête, des morceaux de chair enlevés et la moitié de la gorge coupée. M. Bonbernat du Chambon qui demeure à St.-Juéry et qui m'a écrit hier cette nouvelle que je n'ai reçu qu'à 6 heures du soir, me mande que la femme blessée est à toute extrémité. Malgré le temps affreux qu'il faisait hier, quand je reçus cette nouvelle je donnai l'ordre à ma troupe de se tenir prête à marcher. Je fus de là chez Groussat où je devais souper avec un officier de ma connaissance, M. de la Védrines. J'y trouvai MM. d'Enneval, père et fils, qui viennent de Normandie, avec 6 chiens, sur lesquels ils comptent beaucoup pour la destruction de la bête. Comme nous étions avec ces MM. chez Groussat, le consul du village de Chabriès, paroisse d'Arzenc, vint pour m'informer qu'hier 28 vers les 2 heures après midi, un enfant du village de Chabriès avait été enlevé par cette bête, devant la porte de sa maison et qu'elle l'avait dévoré. Comme M. d'Enneval attend ses chiens qui ne sont pas encore arrivés, il me représenta qu'il croyait qu'il valait mieux les attendre, crainte qu'en chassant avec ma troupe cela n'effarouchât cette bête et l'éloignât. Je lui répondis que j'étais trop l'ami du bien public pour ne pas faire à cet égard tout ce qu'il lui paraîtrait convenable et que je le priais encore d'être bien persuadé que j'irais avec grand plaisir au-devant de toutes les précautions qu'il jugerait à propos que je prisse pour lui en faciliter la destruction. M. d'Enneval m'a bien dit qu'il avait des ordres de la Cour, mais il ne m'a pas fait l'honneur de me les communiquer. Comme le manque d'égard ne fait tort qu'à lui, j'ai cru devoir passer par dessus cette formalité, que je serais cependant en droit d'exiger à tous égards, d'après les ordres que j'ai de Mgr le comte d'Eu. Nous soupâmes ensemble et je fis sur le champ donner contre-ordre à ma troupe. Je n'ai envoyé seulement aujourd'hui qu'un maréchal des logis avec quelques dragons à pied, pour tâcher de découvrir la piste, afin de pouvoir opérer plus efficacement. Dès que les chiens de M. d'Enneval seront arrivés, je souhaite du meilleur de mon cœur que ces chiens veuillent donner sur cette cruelle bête et que par leur moyen l'on parvienne à la mettre à mort, pourvu que le public [soit] enfin délivré n'importe par qui. Tout le pays est bien témoin que je n'ai épargné ni soins ni peines pour l'en débarrasser. » (Bulletin)

M. de St.-Priest écrit à M. Lafont, d'après les ordres de la Cour, pour lui demander des renseignements sur Portefaix dont les journaux parlent presque chaque jour. Il assure faire son possible pour cet enfant (Pourcher). Rapport « de France » repris dans la Gazette de Cologne du 05/03 :

« Le Roi s'étant fait rendre compte de l'intrépidité des 5 petits garçons du village du Villeret, à poursuivre la bête féroce du Gévaudan, qui eût dévoré un de leurs compagnons, s'ils ne l'eussent pas forcée à lâcher prise, vient d'ordonner qu'on leur distribue des gratifications et qu'on les élève pour le militaire. Il est à remarquer, que les 3 plus âgés n'ont environ, que 11 ans, et les 2 autres 8. » (Gazette de Cologne, 05/03/65).

Le Courrier d'Avignon reprend la lettre du 21/02 (Séité). Lettre de Marvejols, reprise dans le Courrier du 12/03:

« Notre fameuse Bête risque tout ce qu'elle a à perdre, qui est la vie; mais elle serait bien dédommagée du côté de l'honneur, s'il y en avait pour les bêtes, et qu'elles y fussent sensibles; car on se prépare à la faire périr d'une manière qu'un homme à sa place trouverait fort glorieuse. 2 gentilshommes de Normandie sont arrivés avec 8 chiens qui ont 28 pouces de hauteur, avec lesquels ils ont pris et fait périr nombre de bêtes féroces. Ils disent que ces chiens sentent la voie de la proie 24 heures après qu'elle y a passé. Ce sera un moyen pour la trouver; mais ce n'en serait pas un pour la prendre, si ces chiens étrangers y avaient la même répugnance que ceux du pays; car quoique la plupart de ceux-ci soient accoutumés, de même que ceux-là, à attaquer les loups et à s'en défaire, il est arrivé 20 fois qu'après avoir reconnu la Bête, ils n'ont pas osé l'assaillir, quoiqu'on les en pressât. Cependant elle continue de son côté à donner divers assauts. Le 23 elle attaqua au Vivier, paroisse d'Aumont, une femme qui heureusement fut secourue à propos. Le 24 elle surprit 2 enfants du Montet, paroisse de Javols, près d'une fontaine, où ils avaient été puiser de l'eau. Un d'eux avait une bassine avec laquelle il se défendit: un chien de parc qui survint sauta sur la Bête et la prit au col; mais tout de suite, il la lâcha et sauta en arrière. En vain plusieurs personnes qui arrivèrent voulurent l'obli-

ger à retourner sur elle; il fut revêche. La Bête le contempla un instant et le méprisa, quoiqu'il ne fût point méprisable, car il est fameux par ses exploits contre les loups; et il en a terrassé autant qu'il en a trouvé. Son rebut à retourner sur la Bête peut être un effet de la sensation que lui fit la mauvaise odeur qu'elle exhale, lorsqu'il la mordit; et si cela est les chiens venus de Normandie, que les loups et les autres bêtes féroces qu'ils ont assaillies ailleurs, n'ont pas accoutumés à une pareille odeur, pourraient bien en être rebutés de même. » (Généal43) [Doc153]

- Cette lettre semble confirmer la rumeur de l'arrivée des chiens avec les chasseurs; mais la lettre étant de Marvejols, où M. d'Enneval ne semble pas s'être rendu, il est difficile de déterminer où les chasseurs sont « arrivés » à cette date.
- A défaut d'être « rebutés, » les chiens des d'Enneval ne se singulariseront pas par leur flair durant leur séjour.

L'Année Littéraire publie une lettre datée de ce jour :

« Puisque mon article sur la bête féroce du Gévaudan vous a fait plaisir, M., je me hâte de vous faire part d'une lettre non moins intéressante que j'ai reçue à ce sujet d'une personne recommandable par son mérite personnel, indépendamment de sa naissance et de ses titres. Il y a dans cette lettre quelques détail qui ressemblent, quant au fond, à ceux que vous avez déjà lus ; je ne les ai pas supprimés, parce qu'ils servent à confirmer ce qu'on a dit de ce terrible animal, et à nous en donner des notions certaines. Vous trouverez d'ailleurs dans l'écrit suivant des particularités que nous ignorions.

*Lettre de M. l'Abbé de Vienne, conseiller honoraire de grand'chambre, comte de Brioude, à M. Fréron.
A Clermont en Auvergne le premier mars 1765*

Le 7 du mois dernier, après la publication faite de la récompense de 6000 livres promise par la Cour à quiconque tuerait le monstre qui désole nos cantons, 25 paroisses de cette province d'Auvergne devaient marcher par ordre de l'intendant pour le combattre ; pareil nombre ou environ était commandé pour le même jour par l'intendant du Languedoc ; le projet était de s'avancer à nous du Gévaudan et des lieux circonvoisins pour enfermer l'anomal de proche en proche dans cette vaste enceinte. Les mesures étaient très bien prises ; mais elles ont manqué de succès par la surabondance des neiges, et peut-être aussi par la mésintelligence des chefs, que l'appât des 6000 livres rendait, dit-on, plus sensibles à leur intérêt personnel qu'au bien public.

La Cour, instruite de ces détails, nous envoya il y a environ 15 jours un gentilhomme de Normandie, nommé M. d'Enneval, * grand chasseur de loups, qui eut, il y a quelques années, la gloire de la destruction d'une espèce de loup-cervier qui faisait d'horribles ravages dans le Soissonnais. Ce gentilhomme, qui m'a paru âgé de 60 ans ou environ, a son fils avec lui, et 2 domestiques qu'il appelle ses Braves, et qui sont armés de toutes pièces ; cette petite troupe est depuis le commencement de la semaine dernière à Saint-Flour ; elle y observe la marche de l'ennemi, rassemble des paysans aguerris et des chasseurs, et n'attend que l'arrivée de ses limiers, qui doivent être ce soir ici, pour entamer son opération qui fixe l'attention de tout ce pays, surtout des marchands forains, dont le commerce est presque interrompu, et des gens de la campagne qui n'osant plus faire sortir leurs troupeaux, sont obligés de consommer le sec pour les nourrir dans les étables. Aussitôt que nous saurons l'événement de ce grand appareil, vous pouvez compter, M., que vous en serez instruit.

Au surplus, voici les faits les plus récents et les plus authentiques de ceux qui ont été publiés sur cet animal. Un homme sage et connu pour tel m'écrivait ces jours passés de Saint-Flour qu'on venait de conduire à l'hôpital de cette ville une fille de 19 ou 20 ans qu'un paysan avait secourue assez promptement pour lui sauver la vie. Cette malheureuse était seule dans un champ occupée à écarter ou répandre du fumier ; elle fut surprise par l'hyène, si c'en est une ; cette bête s'élançant par derrière lui porta les griffes sur la tête, et lui pressa si violemment le visage contre terre qu'elle perdit la respiration, et presque au même instant toute connaissance ; en 2 minutes au plus elle eut toute la peau de l'occiput arrachée, les 2 oreilles mangées jusqu'au tympan, et le cou jusqu'au bas des vertèbres qui sont entièrement décharnées. Le paysan accourut d'un champ voisin ; et, quoique sans armes, il fit quitter prise à la bête par des clameurs auxquelles il mêla

une espèce d'exorcisme, lui faisant défense, au nom du Dieu vivant, de dévorer cette fille, et cela d'après le préjugé dont tout le peuple est imbu dans le pays que cet animal est un sorcier déguisé, préjugé qui, comme vous le sentez, M., ne manquera pas de s'accroître d'après cet événement.

Dans le même temps ce monstre déchira à Lorcières, petit village proche de Saint-Flour, une femme qu'il terrassa par-derrière avec une de ses pattes, lui tenant le sein avec une autre. Quelques jours auparavant il avait dévoré une femme dans le même lieu, dans un coin de son jardin, et quoiqu'on lui eût tiré 2 coups de pistolet lorsqu'il sortit, il revint le soir, et on le manqua pour la seconde fois. Le même jour il mangea dans un village voisin les seins et les oreilles de 2 jeunes filles, dont l'une passait pour la beauté du canton.

Quand à sa figure, les gens d'un état supérieur à celui des simples pâtres ou laboureurs, qui l'ont vu d'assez près, s'accordent tous à en faire la description suivante. Il ressemble assez, pour la conformation, à un petit veau, ou à un loup de la grosse espèce. Ses jambes sont courtes, ou du moins le paraissent ; l'extrémité de ses pattes ou griffes est d'une grosseur énorme, sa gueule effroyablement grande et son poitrail fort large ; son poil noir sur le dos est partout fort long et excessivement fourni ; il forme, dit-on, une espèce de cuirasse qui l'a sauvé jusqu'ici des coups de feu qu'il a essuyés 5 ou 6 fois, dont 2 ou 3 à bout portant. Peut-être aussi a-t-il eu affaire à des gens intimidés ou maladroits. Quoi qu'il en soit, il doit toutes ses proies beaucoup plus à ses ruses qu'à ses forces ; quelque redoutables qu'elles soient, il n'est point d'animal plus facile à effrayer ; la moindre résistance le met en fuite ; les femmes et les enfants s'en sont garantis plus d'une fois par certains cris aigus, ou par le mouvement de coiffes et banderoles agitées par le vent ; il est même arrivé que le plus petit bâton que le hasard avait dirigé au milieu de son front entre les 2 yeux, l'a fait reculer de plusieurs pas, bondir et s'éloigner. Il y a peu d'exemples que cette bête ait attaqué des hommes faits, même désarmés. Elle est fort avide de sang ; souvent elle ne fait que séparer la tête du tronc pour s'en rassasier, en s'abreuvant de celui qui s'échappe par la veine jugulaire. Elle reste peu de temps dans le même canton, sans être cependant aussi agile qu'on l'a publié ; ce n'est pas qu'elle ne franchisse avec assez de rapidité des intervalles immenses ; mais c'est moins par la vivacité de sa marche ou de sa course que par des bonds et des élancements ; elle se cache pour l'ordinaire derrière un buisson, ou dans des espèces de petits fossés qu'on nomme razes en ce pays-ci, et ne se retire guère dans les bois que lorsqu'elle a été longtemps chassée. Presque tous les cantons qu'elle a parcourus sont dégarnis de menu gibier ; elle s'en nourrit lorsque la chair humaine lui manque.

Les intendants de Languedoc et d'Auvergne doivent l'envoyer à Versailles, par un courrier exprès, au moment même de sa défaite ; ils ont donné leurs ordres pour que la bête ne fût point endommagée par aucune mutilation.

J'ai l'honneur d'être, etc.

** M. d'Enneval est très célèbre de par les services essentiels qu'il a rendus dans ce genre à sa patrie. Il s'est uniquement consacré depuis sa jeunesse à cette chasse utile. Il n'y a pas de loup qui lui échappe. Il fait souvent des 50 et 60 lieues plutôt que de manquer l'animal qu'il poursuit. On m'a assuré qu'il avait purgé le royaume de plus de 3000 loups ; dans les temps héroïques il aurait eu des autels comme les Hercules et les Thésées. » [Année Littéraire]*

- La blessée de l'hôpital de St.-Flour est Catherine Boyer. La première attaque mentionnée pour Lorcières correspond peut-être à celle de Jeanne Tanavelle. La seconde pourrait correspondre à l'attaque de Delphine Courtiol le 06/01, mais celle-ci s'est déroulée à Fournels. La mention de coups de pistolets et d'une seconde attaque le soir ne se retrouve nulle part ailleurs. Voir 09/01 pour l'attaque d'une fille célèbre pour sa beauté.

2 mars (Samedi) Lettre de M. de Ballainvilliers à MM. d'Enneval; il charge le receveur des tailles de St.-Flour de leur accorder les fonds nécessaires (lettre, 20/03). Lettre:

« A Clermont le 2 mars 65

M., la bête féroce continuant ses ravages auprès de St.-Chély [en marge: distant de 2 lieues des frontières d'Auvergne] et y ayant attaqué et blessé nouvellement plusieurs personnes, MM. d'Enneval se proposent d'aller s'y établir pour quelques temps pour être plus à portée de donner la chasse au monstre. Je viens de leur écrire en conséquence de votre lettre que s'ils avaient besoin d'argent ils pouvaient [s'adresser ?] au

receveur de St.-Flour comme le lieu le plus voisin de St.-Chély et j'ai en même temps prévenu le receveur de mes instructions à ce sujet.

Je suis. » (A.D. P.-de-D.) [Doc225]

- Le document en notre possession semble écrit à la hâte, avec abréviations, ajouts et ratures, et ne présente pas les formules habituelles de politesse. Il me semble s'agir d'un brouillon de M. de Ballainvilliers, peut-être pour une lettre à M. de l'Averdy. Cela correspond à son précédent courrier mentionné ci-dessus.

Lettre de M. de St.-Priest au ministre d'État, annonçant l'arrivée des d'Enneval (Pourcher).
Les d'Enneval et leur suite s'installent à St.-Chély-d'Apcher (Louis).

- Voir 26-27/02 pour la datation de l'arrivée des d'Enneval à St.-Chély. La date fournie par Louis est cohérente avec la correction apportée par Pourcher et la lettre du 27/02.

Dans une lettre au Duc de Richelieu, Fréron se défend d'avoir assimilé la célèbre actrice Mme Clairon à la Bête (Smith; DND).

- Voir DND pour quelques précisions sur cette affaire.

Publication d'une estampe chez Portal:

« Portal (?) Breant sculpteur.

Portrait de la hyène, Bête féroce qui désole le Gévaudan, vue par M. Duhamel officier des dragons volontaires de Clermont, détaché à la poursuite de cet animal dangereux.

Permis d'imprimer et distribuer ce 2 mars 1765. De Sartine.

Se vend à Paris chez Portal, rue St.-Jacques au dessus des Jacobins » [Bete17]

Lettre de M. de St.-Priest à M. Lafont, de Montpellier:

« J'ai reçu, M., votre dépêche du 26 du mois dernier avec les différentes lettres et pièces qu'elle renfermait.

Je commence par vous témoigner ma vive affliction de la continuation des ravages de la Bête féroce, depuis le dernier compte que vous m'en aviez rendu, et je vois avec regret que ses entreprises deviennent plus audacieuses, qu'elle les porte indifféremment sur toutes sortes de personnes, sans déclinacion de l'âge et du sexe, et que même elle ne craint point d'abandonner la montagne et de pénétrer dans les villages, pour y exercer son carnage sans être intimidée par les habitants. Il est bien à désirer qu'on vienne à notre secours pour nous délivrer promptement et avant la monte des épis de blé d'un fléau aussi dangereux. Vous voyez que la Cour s'en occupe sérieusement et on ne peut que louer le dessein et le zèle de MM. d'Enneval, qui ont bien voulu quitter leurs provinces pour entreprendre cette chasse.

J'ai lu la lettre qu'il m'a écrite pour me prévenir des ordres de la Cour pour se rendre en Auvergne et de là en Gévaudan, et pour me demander de lui faire compter d'abord 30 louis pour la dépense de sa route et de celle de 4 personnes et de 6 limiers qu'il a amenés avec lui.

J'ai vu également la lettre que M. le contrôleur général m'a fait l'honneur de m'écrire, pour m'annoncer la mission de cet officier, et qu'il l'a engagé lui-même d'entreprendre la chasse de la Bête, parce qu'il connaît ses talents pour celle des loups et qu'il en a détruit un grand nombre toute sa vie. Il me prie en conséquence de l'aider et de le faire aider en tout ce que je pourrai; mais il ne me prescrit point de lui faire donner des fonds. Je suppose que M. d'Enneval, suivant qu'il me le fait entendre par sa lettre, est muni des ordres de la Cour à cet égard. Je vous prie de vous les faire représenter, et de m'en envoyer une copie, signée de vous; et, s'ils vous paraissent positifs, vous voudrez bien lui faire délivrer les 30 louis qu'il demande; je vous en ferai rembourser. Vous me ferez le plaisir de lui donner d'ailleurs tous les secours et facilités dont il aura besoin pour les opérations et pour ses chasseurs, et de vous conformer à la teneur des ordres du roi, qu'il annonce. Je vois que vous lui avez déjà donné l'assurance que M. l'évêque de Mende veut bien s'y prêter également. Je m'en rapporte entièrement à vous pour régler la manière dont vous m'an-

noncez sa mission dans les communautés et pour qu'on l'instruise sur-le-champ des endroits où la Bête paraîtra.

Vous avez raison de penser que la chasse de MM. d'Enneval n'est point exclusive pour tout chasseur, braconnier ou autre qui voudra entreprendre de détruire la Bête et qui même pourrait s'associer ou se former en bande. Ce concours devient nécessaire pour le bien de la chose et d'ailleurs les ordres de la Cour, dont je vous ai fait part, accordent cette liberté à tout le monde, et il n'y a rien de changé dans la lettre que M. le contrôleur général m'a écrite pour m'annoncer la mission de cet officier.

Il doit être de même des arrangements que vous m'avez proposés par votre précédente et à laquelle j'ai répondu le 27 février dernier, et qui doivent s'exécuter.

Enfin, M., si quelqu'autre que la troupe de M. d'Enneval venait à tirer la bête il faut qu'elle vous soit remise et si effectivement le chirurgien qu'ils ont avec eux peut convenir mieux que tout autre pour la dépouiller et en conserver le squelette qui doit être mis au jardin du Roi il faut l'employer de préférence. Cet arrangement doit subsister à moins que les ordres du Roi n'y soient contraires et vous ne devez point vous dessaisir de l'animal jusques là.

J'augure que l'expérience que ces MM. ont de la chasse aux bêtes fauves et surtout des loups emmènera plus de succès que les précédentes, et je le désire de tout mon cœur. Je vous prie d'avoir la plus grande attention à m'informer de ce qui se passera. J'ai conféré avec M. de Moncan et je n'ai rien d'autre à vous mander pour ce qui le concerne. Je suis, M., etc. De St.-Priest. » (A.D. Hérault c. 44).

3 mars (Dimanche) M. de St.-Priest répond à M. de Montpeyrou (25/02) en l'assurant de toute sa protection en faveur de Portefaix (Pourcher). Le comte de Caylus, célèbre collectionneur d'antiquités classiques, écrit au père Paciaudi à propos d'une illustration de la Bête (peut-être celle commandée par M. Duhamel) que le portrait le laisse avec les mêmes doutes que d'autres représentations de ce genre; quiconque aurait eu le temps de dessiner cet animal aurait dû avoir le temps de tirer et de le tuer (Smith).

4 mars (Lundi) La Bête tue et dévore Louise Hugon, 30 ans, à Ally (Auvergne) (Acte, 05/03; relation, 04/04/65). Relation portant en tête le portrait de la Bête gueule béante. Dans une lettre, M. de St.-Priest parle au ministre d'état d'une femme dévorée entre St.-Chély et Le Malzieu (Pourcher).

- L'attaque « entre St.-Chély et Le Malzieu » pourrait être celle du 31/01.

M. de St.-Florentin répond à la lettre du 24/02 de M. Lafont et lui annonce que sa Majesté est toute disposée en faveur du jeune Portefaix et qu'elle le charge de lui donner non 100 livres, d'abord promises en gratification, mais bien 300 livres (Pourcher). Boffignac, un teinturier protestant de Castres, écrit à M. Lafont, ayant entendu dire que les fusils ne peuvent blesser la Bête (Smith). M. d'Enneval écrit à M. de Ballainvilliers:

« M., nous attendons nos chiens avec la plus grande impatience mais il ne nous sera pas possible de chasser dans ce pays si M. Duhamel et ses dragons y restent, attendu qu'ils font journellement des battues, et que cela effarouche cet animal, au point de ne le pouvoir approcher. Ils le savent par expérience depuis 3 à 4 mois qu'ils y sont sans l'avoir pu atteindre. Ainsi je vous prie de vouloir bien donner des ordres, ou faire en sorte qu'il rejoigne son quartier sans quoi nous serions obligé de nous en retourner dans notre pays, après avoir dépensé inutilement de l'argent au roi.

J'ai l'honneur d'être avec respect, M., votre très humble et très obéissant serviteur, d'Enneval. A St.-Chély ce 4 mars 1765.

J'aurai l'honneur de vous informer de nos progrès. » (A.D. P.-de-D. c. 1732) [Doc121]

Lettre de M. Marie à M. de Ballainvilliers:

« Mgr., il est vrai que M. du Verny de La Védrines, gentilhomme verrier résidant dans la paroisse de Nozeyrolles, est venu le dernier jour du Carnaval, me faire son rapport que le mardi précédent qui était le 12 du mois de février, la bête féroce avait passé au devant de sa verrerie, qu'un de ses domestiques, qui fendait du

bois, l'ayant aperçue venant vers lui, cria hautement au secours. Au bruit de cette voix le sieur de La Védrines sortit de la verrerie sans armes, mais ayant vu la bête, qui marchait à grands pas, il demanda qu'on lui portât un fusil, ce qu'on fit promptement. Il lui tira dessus d'assez loin, et il croyait que de ce coup il lui avait cassé la jambe gauche de derrière, et pour me confirmer son rapport il me le fit témoigner par son domestique, qui était avec lui. C'était environ les 3 à 4 heures du soir que cette action arriva. Le maître et le domestique poursuivirent la bête dans les bois, qui étaient proche de la verrerie. Ils trouvèrent du sang répandu sur la neige, et comme la nuit approchait, qu'il faisait du brouillard, il ne leur fut pas possible de rencontrer aucun vestige par où cette bête avait passé, ce qui les obligea de se retirer. Et pour me mieux confirmer sur la vérité de son rapport, le sieur de La Védrines me dit qu'il le prouverait par le témoignage des sieurs Chastel, chasseurs de profession, qui résident dans la paroisse de la Besseyre-St.-Mary en Gévaudan, voisine, et limitrophe de celle de Nozeyrolles, en Auvergne, qui se rendraient à Langeac le jour de la foire du premier jeudi de Carême, prétendant ^{que} les Chastel étant à la chasse le lendemain mercredi 13 dudit mois, avaient trouvé la Bête féroce, et ils avaient remarqué qu'elle n'avait que 3 jambes. Je fis appeler les Chastel, le jeudi jour de foire. Après les avoir interrogés, ils m'ont dit que le rapport du sieur de La Védrines n'était pas fidèle, qu'ils n'avaient pas été à la chasse le mercredi, qu'il faisait trop mauvais temps, et qu'ils n'avaient point vu la Bête féroce. Ce même jour de foire à Langeac plusieurs personnes m'ont rapporté que ledit sieur de La Védrines n'avait tiré son coup de fusil que sur un gros chien, qui s'était perdu dans les montagnes. Mme de Boissieu, mère de M. votre subdélégué, qui fait sa résidence auprès de la paroisse de Nozeyrolles, m'a confirmé la même chose. Après tant de témoignages, je n'ai point osé vous rendre compte du rapport de M. de La Védrines, sans en être bien assuré. Cependant, ledit sieur de La Védrines persiste toujours dans sa croyance d'avoir cassé une jambe à la bête féroce, que si l'on peut parvenir à la détruire il demande que ceux qui la prendront, en rendent témoignage, soit en Auvergne, ou en Gévaudan, et il espère que Votre Grandeur voudra bien l'ordonner pour sa satisfaction.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Marie. A Langeac le 4 mars 1765 » (A.D. P.-de-D. c. 1732) [Doc59]

Lettre de M. de l'Averdy à M. de St.-Priest, de Versailles:

« M., je vois avec douleur par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, le 25 du mois dernier, que les chasses qui ont été faites, le 7 et le 11 du même mois, à la suite de la Bête féroce qui désole cette province, ont été infructueuses et que ce monstre n'a point encore été détruit. Je vous remercie du détail que vous me donnez à cet égard et je vous prie de continuer à m'instruire de ce que vous apprendrez.

Je ne puis trop louer le zèle que vous marquez en cette circonstance, ni vous engager à donner tous vos soins à un objet qui intéresse aussi essentiellement l'humanité.

Je suis, etc. De l'Averdy. » (A.D. Hérault)

- Voir le 09/03 pour une autre victime possible de ce jour.

5 mars (Mardi) La Bête traverse le troupeau du village de Trémoulouzet (Le Bacon), droit vers le berger qui, armé d'une hallebarde, la met en fuite par son attitude résolue (Relation, 04/04/65). [Relation, utilisant entre autres la lettre de Montpellier du 08/02:](#)

« [Relation de la figure et des désordres commis par une Bête féroce qui ravage le Gévaudan depuis plusieurs mois: avec la description d'un combat remarquable que plusieurs enfants soutinrent contre ce cruel animal.](#)

[Dans le mois de juin dernier, une bête féroce parut dans le Gévaudan près Langogne. D'abord elle était timide, et n'attaquait qu'avec faiblesse. Bientôt elle devint audacieuse et cruelle. La première personne qu'elle attaqua fut un enfant de huit ans. Les bœufs qui arrivèrent à temps le secoururent. Quelques jours après elle attaqua une femme près de Langogne, déchira ses habits, et ne lui fit d'ailleurs aucun mal.](#)

[Mais bientôt enhardie par la plus faible résistance, elle se jeta avec fureur sur ceux qu'elle attaquait; et l'on compte plus de 50 à 60 personnes qui ont été les malheureuses victimes de la cruauté.](#)

[\[La relation reprend ensuite très fidèlement celle du curé de Chanaleilles\]](#)

Le 21, elle se jeta sur une jeune fille du même âge [15 ans], qui heureusement fut secourue à temps, et dont les blessures, quoique considérables, ne se trouvèrent pas mortelles. Le lendemain elle attaqua une femme à Julianges sur la frontière d'Auvergne, et lui coupa la tête.

Ce monstre, après avoir demeuré quelque temps du côté de Langogne, passa à St.-Chély et à St.-Alban, petites villes éloignées de 7 à 8 lieues du susdit Langogne. On a même vérifié que pendant le cours des mois de décembre et janvier, il a dévoré 2 personnes dans le Rouergue, et trois en Auvergne. Ses courses se prolongent dans une étendue de pays de plus de 40 lieues, dont le Gévaudan est toujours le centre; et c'est dans ce pays qu'il commet le plus de dégâts.

M. le marquis de ordonna à M. Duhamel, officier dans les volontaires de Clermont, de partir avec 50 dragons, pour donner la chasse à cet animal. Il fut en effet vigoureusement pourchassé pendant plus jours: mais une fois particulièrement, il fut investi dans un petit bosquet, et y aurait été massacré, si M. Duhamel n'eût quitté son poste; ce qui favorisa la fuite de ce monstre qui passa incontinent dans le lieu même qui venait d'être abandonné. On le tira de loin, mais il fut manqué. 2 dragons à cheval le poursuivirent le sabre à la main, et peut-être l'eussent-ils joint, s'ils n'eussent trouvé un mur très élevé que le monstre franchit d'un seul saut, et qui arrêta les dragons.

Les États Généraux du Languedoc, assemblés à Montpellier, promirent alors une somme de 2000 livres à qui le tuerait. Les diocèses de Mende et de Viviers y ajoutèrent 400 livres et depuis ce temps, Sa Majesté instruite et touchée des ravages que causait cet animal, a ordonné une gratification de 6000 livres pour quiconque le détruirait.

Ce monstre paraît moins redoutable par sa force que par son adresse; il est cependant de la grandeur d'un veau d'un an, le poil rougeâtre, la tête grosse et plus brune que le corps, les yeux étincelants, la gueule presque toujours béante, les oreilles courtes et droites, une raye noire de la largeur de 4 doigts tout le long du dos, le poitrail blanc et fort large, la queue très longue et fort grosse, rougeâtre, excepté le bout qui est blanc; les pattes de derrière fort grosses et fort longues, celles de devant plus courtes et couvertes d'un long poil. Il a 6 griffes à chaque pattes; ce qu'on a reconnu par l'empreinte de ses traces sur la neige et sur la terre molle.

Lorsque ce monstre est prêt d'attaquer sa proie, il hérissé son poil: il paraît les yeux étincelants, fait craquer ses dents les unes contre les autres avec un bruit effroyable, et paraît avec une figure horrible et capable de porter l'épouvante. Dès que les chiens le voient ou le sentent, ils prennent la fuite, sans donner un coup de gueule. Le taureau seul ou le bœuf ont acquis le droit de lui tenir tête. Dès qu'ils l'aperçoivent, ils lui courent sus, le poursuivent en mugissant, et ne le quittent point, qu'il n'ait abandonné le terrain. Plusieurs personnes n'ont conservé leurs jours qu'en se réfugiant parmi les troupeaux; d'autres ont eu le courage de se défendre; et cet animal qui n'est redoutable que par la ruse, n'a pu les entamer.

Ce monstre est d'une légèreté étonnante: il fait dans une heure un chemin immense, franchit d'un seul saut les murs les plus élevés; il attaque toujours par derrière: d'abord en s'élançant dessus avec une rapidité qui ne donne pas le temps de se reconnaître, il saisit ses malheureuses victimes vers la nuque du col, les étrangle et boit leur sang; de-là il sépare la tête du tronc; et lorsqu'il n'a point le temps de les dévorer, il tâche de les enterrer, puis il vient les rechercher le lendemain. Il mange de préférence les bras et le sein. Une femme fut trouvée déchirée de la sorte: le reste du corps était enflé. Une fille qui a eu le bonheur d'être secourue à temps, rapporte qu'il l'avait d'abord saisie au col, et l'avait culbutée en lui mettant les pattes de devant sur les épaules; elle dit de plus qu'il avait le souffle d'une puanteur infecte. Une tête a été retrouvée séparée du corps, décharnée; et les dents du monstre empreintes sur le crâne.

Mais ce qui est le plus surprenant, c'est qu'on ne peut deviner d'où est venu ce monstre; car on n'a point entendu dire qu'il ait fait des ravages ailleurs; et on ne peut se persuader qu'il soit né dans ce pays, ne s'y trouvant aucune Bête féroce qui ait pu l'engendrer. Mais on augure seulement, qu'ayant beaucoup de ressemblance avec le loup et quelque peu avec l'ours, il peut venir d'un ours avec une louve. En effet une louve s'étant rendue pleine dans les montagnes des Alpes où l'on trouve des ours, a pu se réfugier en cet état dans les forêts de ce pays, et y mettre bas ce monstre qui ayant grandi et pris des forces, a exercé ses cruautés; et ce qui confirme ce récit, c'est que des personnes ont assuré avoir vu 2 de ces Bêtes à la fois, l'une plus petite que l'autre; en second lieu, que cette Bête a fait des ravages dans deux endroits différents, presque à la même heure du jour; et enfin que des personnes qui l'ont vue dans le mois de juin, l'ont trouvée grossie du double, lorsqu'ils l'ont revue dans le mois de décembre.

Voilà ce que l'on sait de plus sûr touchant ce monstre. On espère que les soins que se donnent les chefs de la province, joints aux récompenses promises par Sa Majesté, et aux chasses continuelles ordonnées par MM. les intendants, nous délivreront bientôt de ce fléau.

Vu et approuvé ce 4 mars 1765.

Vue l'approbation, permis d'imprimer ce 5 Mars 1765. De Sartine.

De l'imprimerie de N. F. Valleyre le jeune, rue vieille Boucherie, à la Minerve. 1765. » (Fabre). [Doc206]

- Sur ce document, tiré du dossier Magné de Marolles, figure l'inscription manuscrite « *[Crié ?] dans les rues pour la première fois le dimanche 17 mars. »*
- La victime mentionnée le 21/01 n'est pas autrement identifiable; il peut s'agir de la « femme adulte » attaquée entre St.-Chély et le Malzieu, 21-28/01, d'une des victimes de Plagnes du 20/01, ou d'une victime non mentionnée par ailleurs.
- Le témoignage de personnes ayant vu la Bête aussi bien en juin (donc près de Langogne) qu'en décembre (près de St.-Chély) n'est mentionné nulle part ailleurs. Il pourrait s'agir de dragons ou de chasseurs. L'indication que la Bête a doublé de taille entre temps est intéressante. La première mention de sa taille « typique, » celle d'un veau d'un an, date du 23/11; avant, elle est dite « plus grosse qu'un loup. » Il y a de la marge entre les deux.

La Gazette de Cologne publie les informations de Paris du 01/03 (Gazette de Cologne, 05/03/65). La St James's Chronicle rapporte qu'un gentilhomme anglais, héritier d'un titre, s'étant rendu dans le sud de la France pour convalescence, traversa le Gévaudan en février avec un petit groupe de serviteurs et de compagnons. Le groupe aurait rencontré la Bête qui les aurait observés, et voyant le cheval du valet de pied trébucher et jeter son cavalier à terre, la Bête se serait jetée sur le cheval.

"On the footman erecting his right hand to draw a cutlass, and strike the beast, it pricked up his ears, stood on its hind feet, and shewing its teeth full of froth, turned round and gave the fellow a most violent blow with the swing of his tail."

- "Le valet de pied tendant sa main droite pour tirer un coutelas et frapper la Bête, elle dressa ses oreilles, se mit sur ses pattes de derrière et, montrant ses dents pleines d'écume, se retourna et donna à l'homme un très violent coup de queue."

Le visage ensanglanté, le serviteur ne peut empêcher la Bête de s'échapper, ce qu'elle fait en traversant d'un bond le carrosse du gentilhomme et en courant à toute allure vers les bois voisins (Smith). Le Courrier d'Avignon publie une lettre de Paris du 23/02 (Smith). Même numéro:

« Le pays d'où peuvent partir les nouvelles dont on est le plus curieux n'en fournit pour le présent aucune intéressante. A la date du 18, qui est celle des dernières que l'on a reçues du Gévaudan, il y pleuvait continuellement depuis quelques jours. » (Blanc)

Enterrement de Louise Hugon:

*« Louyse Hugon épouse de Pierre Parin, meunier habitant du Montel en cette paroisse d'Ally * dévorée par la bête féroce le 4 mars 1765 a reçu la sépulture ecclésiastique le lendemain en présence de Guillaume Crosmarie habitant du Montel et de Guillaume Lacroix laboureur du lieu, qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis * âgée d'entour 35 ans; le renvoi est approuvé. Cortevizant curé » [Doc115]*

- Le Monteil est un village un peu au nord d'Ally.

6 mars (Mercredi) Lettre du receveur de St.-Flour à M. de Ballainvilliers:

« De St.-Flour le 6 mars 1765

Mgr., conformément à vos ordres du 2ème de ce mois je compterai à M. d'Enneval envoyé par le Roi pour poursuivre et détruire la Bête féroce, l'argent dont il aura besoin, et j'aurai l'honneur de vous adresser copie de sa quittance, ainsi que Votre Grandeur le désire.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, La-vergne » (A.D. P.-de-D.) [Doc226]

Publication d'une feuille à Bordeaux:

« Relation et figure de la Bête féroce qui ravage le Languedoc.

La Bête féroce qui a paru dans le Gévaudan au mois de novembre dernier, et qui fait encore tous les jours de si grands ravages dans cette province, ainsi que dans le Rouergue, où elle se montre si souvent, a la gueule presque semblable à celle du lion, mais beaucoup plus grande, des oreilles qui, dressées passent la tête de quelques pouces et se terminent en pointe; le cou couvert d'un poil long et noir, qui étant hérissé la rend encore plus effroyable; outre 2 rangées de grosses dents pointues, elle en a 2 en forme de défenses, comme les sangliers, lesquelles sont extrêmement pointues; ses jambes de devant sont assez courtes, mais les pattes sont en forme de doigts et armés de longues griffes; son dos ressemble à celui du poisson qu'on nomme requin et caïman, il est couvert d'écailles terminées en pointes, ses pattes de derrière sont comme celles d'un cheval, et il s'y dresse dessus pour s'élaner sur sa proie; sa queue est semblable à celle du léopard, et est même un peu plus longue; son corps qui est de la grosseur de celui d'un veau d'un an, est couvert de côté et d'autre d'un poil ras, de couleur rousse, et il n'en a point sous le ventre.

Cette Bête qui fait tant de mal dans les lieux ci-dessus, a déjà dévoré plus de 50 personnes, et tous les jours on entend dire qu'elle a fait de nouveaux ravages, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. La rapidité de sa marche et de ses courses est, dit-on, inconcevable; car on assure qu'elle fait 8 lieues par heure. La consternation est si générale dans toutes ces contrées, que les voyageurs ne marchent qu'en troupes, et bien armés, sur-tout, de gros bâtons ferrés en pointes. Il faut bien qu'on regarde son apparition comme un fléau du Ciel, puisque M. de Choiseul, évêque de Mende, a ordonné dans tout son diocèse des prières publiques, pour demander au Ciel d'en être délivré. Ce digne prélat a commencé par faire exposer le Sacrement dans sa cathédrale, où avant que de donner la bénédiction, on chante le psaume Miserere et le sub tuum praesidium.

Après avoir mis en usage les remèdes divins, on ne néglige pas les remèdes humains pour se délivrer de ce cruel animal, que des gens armés, de troupes même de dragons, ont vainement poursuivi jusqu'à présent, puisqu'il est aussi rusé que cruel, et qu'il sait éviter tous les coups qu'on lui porte. M. l'évêque de Mende a promis 1000 livres à quiconque pourrait tuer cet animal, et les États de la province de Languedoc par un arrêté du 15 décembre 1764, ont fait publier que la province donnerait 2000 livres pour le même sujet; et il y a des commissaires nommés pour faire compter la somme à celui qui sera vainqueur de ce fier ennemi.

En attendant qu'il se présente quelque héros qui entreprenne de combattre un pareil monstre, il faut, chrétiens, en demander au Ciel la délivrance par les plus ferventes prières, et surtout par une sincère conversion. C'est le moyen le plus assuré de détourner la colère du Seigneur, irrité contre les hommes, qui semblent aujourd'hui l'avoir entièrement abandonné pour se livrer à toutes leurs passions. »

Permis d'imprimer et distribuer, Bordeaux ce 6 mars 1765. » [Doc02]

- Le curé Trocellier joindra plus tard à l'une de ses relations (DND) un autre document basé sur les mêmes sources. L'image est différente, mais le texte est identique, à quelques graphies près, et à une erreur sur la somme (6000 livres au lieu de 2000, confusion avec la récompense royale) [Doc14]

7 mars

(Jeudi, pleine lune) A Villeneuve-de-Berg (en Bas Vivarais), des prisonniers attendent depuis plus de 8 mois la signification de leur mise en détention. Furieux, ils brisent leurs chaînes et s'évadent « en pratiquant de nouvelles ouvertures ». Alerté, M. de Serre, magistrat du siège, s'exclame dans une lettre du 7 mars: « Ils feront bientôt autant de ravages que le monstre du Gévaudan s'ils parviennent à s'enfuir de leur prison où personne n'ose plus entrer. » (AD 34 c6882).

- Merci à Sébastien Vrayenne de m'avoir signalé cet incident.

Lettre de Paris, reproduite dans le *Courrier* du 15/03:

« *Quand on attribuerait à la Bête féroce qui désole le Gévaudan autant d'intelligence qu'on lui attribue d'agilité; et qu'on supposerait qu'avertie de la venue du Grand Louvetier de Normandie, elle aurait voulu l'éviter; on ne pourrait pas, à moins qu'on ne lui attribuât encore des ailes, supposer avec vraisemblance qu'elle ait paru le 1er de ce mois dans les environs de Soissons. Mais s'il n'est pas vraisemblable que ce soit elle, comme quelque-uns l'ont cru, il est très vrai que c'en est une qui s'est déjà montrée sa rivale en férocité; car on dit qu'elle a commencé par blesser grièvement 2 hommes et une femme enceinte de 8 mois, qui en est morte peu après, et qu'on a ouverte pour procurer le baptême à son enfant, qui heureusement a eu encore le temps de le recevoir. Il est fâcheux que l'apparition de ce nouveau monstre n'ait pas précédé le départ de M. d'Enneval pour le Gévaudan; ce gentilhomme normand aurait sans doute commencé par aller au secours de ses voisins; et peut-être que celui-ci ayant plus de rapport et de ressemblance avec les loups qu'il est accoutumé de détruire, le succès qu'il y aurait eu aurait été assez prompt pour ne guère retarder celui qu'on espère qu'il aura dans le Gévaudan. » (Généal43) [Doc 155]*

- La lettre de Paris du 09/03 conteste cette information sur la Bête de Soissons, mais une autre du 14/03 la confirme.

8 mars (Vendredi) *La Gazette de Hollande* mentionne les échecs de « *(cet) officier chargé de poursuivre, avec ses dragons la Bête carnassière.* » (Séité). *Le Courrier d'Avignon* publie 2 articles, dont la lettre du 26/02. Vers 9 heures du matin, la Bête dévore André Boussuge, 9 ans, à la fontaine du Fayet, près d'Albaret-le-Comtal, où il abreuvait ses bestiaux (acte, 09/03). Elle attaque ensuite, vers midi, une fille de 8 ans dans un pâturage du Fayet; elle coupe la tête de sa victime, dévore un bras et la poitrine puis, voyant arriver un groupe d'hommes, s'enfonce dans la forêt et disparaît (lettres, 09/03, 20/03, 21/03; relation, 04/04/65).

- Il est difficile de savoir si la décapitation elle-même a eu des témoins.
- Cubizolles et Buffière donnent 10 ans à la petite fille.
- Soulier² considère qu'il ne s'agit que d'une seule attaque. La liste de Duhamel attribuée à André les blessures données ici pour la fille.
- La tradition familiale confirme l'attaque d'André près de la fontaine.

La Bête apparaît auprès du village du Villeret (Chanaleilles). Tout le village s'assemble, mais on se contente de la suivre de l'œil jusqu'au bois du Poujet et d'Esplantas (Lettre, 11/03). A St.-Chély, M. Lafont tente de concilier les d'Enneval et M. Duhamel (Lettre, 19/03).

- La date de l'entretien est fournie d'après Pic. Elle est cohérente avec le récit de la lettre du 20/03.

Lettre de M. de l'Averdy à M. de Ballainvilliers:

« *A Versailles le 8 mars 1765*

M., j'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 2 de ce mois, par laquelle vous m'informez des nouveaux ravages causés par la bête féroce dans les environs de St.-Chély. Je vous remercie de l'attention que vous avez eu de m'en faire part et de donner des ordres pour qu'on fournisse à MM. d'Enneval l'argent dont ils pourront avoir besoin.

Je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur, de l'Averdy. » (A.D. P.-de-D.) [Doc227]

9 mars (Samedi) La Bête attaque Agnès Gastal, 25 ans, près du château de Ligonès (Ruynes) alors qu'elle revient des champs à 5 heures du soir, portant une pelle et un hoyau (lettre, 30/03);

la Bête, en embuscade, la décapite et emporte la tête (lettres, 10/03, 14/03) à très peu de distance de son père qui accourt. M. de la Bessière, se trouvant à Ruynes, se transporte aussitôt sur les lieux accompagné de son frère et de ses domestiques. La Bête n'a eu que le temps de lui faire 3 ouvertures à la jugulaire et de lui sucer le sang. M. de la Bessière et ses gens gardent le corps toute la nuit dans l'espérance que la Bête se rapprochera (lettre, 30/03). La Bête emporte un enfant; son père la lui arrache et elle guérit de ses blessures (*Gazette*, 15/03). Le frère du comte de Brioude lui écrit une lettre pour l'informer de la présence de la Bête au Ligonès (lettre, 10/03).

- Les versions non officielles de l'attaque ne mentionnent que des blessures à la gorge, non une décapitation. La présence de témoins à la décapitation (le père) n'est pas assurée.

M. Lafont s'entretient avec les d'Enneval. Le père part reconnaître les environs de Fournels; le fils montre à M. Lafont des documents qui ne le satisfont pas. Vers 5 heures, il apprend que les chiens des d'Enneval sont arrivés à La Garde. Il va l'apprendre à M. d'Enneval fils, qui est déjà prévenu (lettre, 20/03). M. d'Enneval écrit à M. de Ballainvilliers:

« Ce 9 mars 1765

M., je vous suis sensiblement obligé de l'ordre que vous avez envoyé de nous délivrer de l'argent. Je compte en avoir assez encore pour d'ici à plus d'un mois. La bête fait toujours parler d'elle et encore hier ayant coupé la tête ^{à une fille} mangé le sein, épaule et un bras. On fut après mais elle était trop près des grands bois. Cela s'est passé auprès d'Albaret. Vous savez sans doute que depuis les premiers jours du mois elle avait attaqué plusieurs femmes, filles ou enfants, une femme à qui elle a enfoncé les griffes à la gorge, le même jour un petit garçon dévoré du côté d'Andes et La Voulte. Comme c'est à M. Duhamel qu'on vient faire ces rapports je ne connais pas les lieux. J'attends nos chiens avec impatience. Nous avons pris des cantons l'un à La Garde, un à Fournels, ^{un} à Terme et l'autre à St.-Just. Il est venu bien des tireurs du Gévaudan, d'autre du Languedoc, et ils sont à battre les bois tous les jours, les dragons de leur côté. Tout cela nous donnera plus de peine, n'ayant aucun commandement sur eux. Je ferai de mon côté ce que je pourrai. Acceptez s'il vous plaît les respects de mon fils. C'est avec ces mêmes sentiments que je suis très sincèrement votre très humble et très obéissant serviteur, d'Enneval.

M. d'Aurillac nous a envoyé 3 gentilshommes de son côté, bons tireurs, qui se nomment MM. de La Fayette. Je suis obligé de les défrayer n'étant pas riches. » (A.D. P-de-D c. 1732) [Doc237]

Enterrement d'André Boussuge:

« *Sépulture d'André Boussuge du Fayet, dévoré par la bête féroce le 8 mars. L'an 1765 et le 9 mars a été enterré dans notre cimetière André Boussuge âgé d'environ 9 ans, dévoré par la bête féroce le 8, environ 9 heures du matin, surpris par cette bête, abreuvant les bestiaux à la fontaine dudit lieu. Ledit fils légitime et naturel est à Jean Boussuge et à Anne Brassac, mariés au Fayet. Ont été présents ledit Jean Boussuge son père signé, Antoine Fraissé d'Albaret le Contal, illitéré; et par moi Jean Odoul curé signé. Boussuge, Odoul curé. »* (Dumas) [Doc113]

- Soulier² lit Grassal pour la mère et indique que la tradition familiale confirme le lieu de l'attaque.

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à MM. de St.-Florentin et de l'Averdy:

« *M. le contrôleur général et M. le comte de St.-Florentin
Clermont, le 9 mars 1765*

M., j'ai l'honneur de vous envoyer la copie d'une lettre que je reçois de M. d'Enneval, gentilhomme normand que vous savez être envoyé en Auvergne et en Gévaudan pour chasser la bête féroce qui désole ces deux provinces.

Quoique St.-Chély ne soit point de ma généralité, comme il n'en est distant que de 2 lieues M. d'Enneval a cru devoir s'adresser à moi pour vous faire passer ses plaintes. Il y a longtemps que je pense comme lui à ce sujet et je crois, M., que vous trouverez juste sa demande. » (A.D. P.-de-D.) [Doc228]

- Il s'agit probablement des suites de la lettre de M. d'Enneval du 04/03, se plaignant de la présence des dragons.

Lettre de Paris, reprise dans le *Courrier* du 19/03:

« On a fait un insigne anachronisme en datant du 1er de ce mois l'apparition d'une Bête féroce dans les environs de Soissons. C'est une vieille histoire qu'il a plu à quelque nouvelliste de rajeunir à propos de celle du Gévaudan, pour leur donner de la connexité en franchissant le long intervalle de temps qui s'est écoulé entre l'une et l'autre. Selon ce qui se dit aujourd'hui, il y a 7 à 8 ans que cette Bête féroce parut dans le Soissonnois. Elle était, à ce qu'on ajoute, assez semblable à celle du Gévaudan; moins cruelle cependant, ou moins libre d'exercer sa cruauté; puisque, sans dévorer ni tuer personne, elle ne fit qu'en blesser quelques-unes. Peut-être aurait-elle fait pire, si on lui en eût donné le temps; mais comme le Soissonnois est voisin de la Normandie, le secours fut prompt; elle fut tuée par les mêmes gentilshommes normands qui sont actuellement à la poursuite de l'autre; et le Roi, pour récompense, leur accorda 6000 livres de pension. Voilà ce qu'on dit maintenant; si ce correctif d'une nouvelle défectueuse n'est pas lui-même sujet à correction, sinon dans toutes ses circonstances, au moins dans quelques-unes, c'est ce qu'on n'oserait assurer. » (Généal43) [Doc156]

- A-t-on des renseignements sur cette première « Bête de Soissons » et sur la chasse des d'Enneval ?
- Le fac-similé de Généal43 s'interrompt dans la dernière phrase.

Lettre de Marvejols, reprise dans le *Courrier* du 15/03:

« La Bête féroce a encore attaqué 5 à 6 personnes; mais on n'apprend pas que depuis quelques jours elle en ait dévoré aucune. Elle aura dans peu de temps de terribles ennemis à ses trousses, et entre autres les 2 gentilshommes de Normandie, père et fils, dont on a déjà parlé, excellents chasseurs l'un et l'autre, et les mêmes qui tuèrent il y a quelques années une autre Bête féroce, qui, selon la peinture qu'ils en font, était à peu près semblable à la nôtre; au moins lui ressemblait-elle en férocité, et avait fait de grands ravages dans le Soissonnois. Le seul zèle du bien public est ce qui a amené ces MM. chez nous. Ils n'ont que faire d'une récompense telle qu'on la promet à ceux qui feront périr le monstre. Ils sont puissamment riches, et jouissent de 30000 livres de rente. » (Généal43) [Doc157]

10 mars (Dimanche) La Bête ne reparait au Ligonès qu'après qu'on ait enlevé le cadavre et qu'on se soit retiré (lettre, 30/03). En dépit d'un rendez-vous avec M. Lafont, M. d'Enneval fils part rejoindre ses chiens à La Garde sans rien dire à personne. Après avoir conseillé la mesure à M. Duhamel, M. Lafont repart pour Mende, par Aumont et Serverette. Il laisse son frère Trophime le remplacer auprès des d'Enneval (lettre, 20/03). Lettre de M. de St.-Priest à M. Lafont, l'autorisant à remettre de l'argent à M. d'Enneval (lettre, 18/03). Lettre de l'abbé du Rochain, comte de St.-Julien de Brioude, à M. de Ballainvilliers:

« M., comme je sais que vous êtes curieux de savoir des nouvelles de la bête qui désole notre patrie, je vais vous faire part de ce que me marque mon frère par une lettre que je viens de recevoir datée du 9.

La bête est dans les environs du Ligonès. Elle attaqua hier une fille de 25 ans à un demi quart de lieue du Ligonès, qu'elle mit à mort. On l'a vue ce matin dans ces environs. Nous avons dans ce pays un grand louvetier, ses chiens sont partis ce matin pour aller joindre leur maître à St.-Chély. M. du Ligonès qui est ici avec sa femme partira lundi pour aller chez lui pour y recevoir les chasseurs et les engager à faire de leur mieux pour détruire ces monstres, on nous assure qu'il y en a au moins 2.

J'ai l'honneur d'être avec respect, M., votre très humble et très obéissant serviteur, l'abbé du Rochain, comte de Brioude. Brioude le 10 mars 1765 » (A.D. P.-de-D. c. 1732) [Doc229]

- Le comte indique que les chiens de M. d'Enneval sont partis le matin de Brioude...

Lettre de M. de l'Averdy à M. de St.-Priest:

« M., les dernières nouvelles que vous m'avez données des entreprises de la Bête féroce qui désole le Gévaudan, m'affligent plus que je puis vous le dire; et je vois avec beaucoup de peine qu'elle a perdu sa première timidité et qu'elle attaque actuellement tous ceux qu'elle rencontre ou qu'elle peut surprendre. Il est bien à désirer qu'on puisse se délivrer promptement de ce cruel animal, mais je vous avoue que je doute qu'il soit facile d'y parvenir par des chasses générales, telles que celle qui s'est faite en dernier lieu. Elles ne peuvent pas s'exécuter, quelques mesures que l'on prenne, avec assez d'ordre et il en résulte d'ailleurs un dommage considérable pour les terres ensemencées, que les attroupements détruisent, et pour les habitants de la campagne auxquels elles font perdre un temps précieux et leurs salaires. Ces considérations jointes à la confiance que j'ai dans l'expédition et les talents de M. d'Enneval, que je vous ai envoyé, me font penser qu'il convient pour le bien même de la chasse, qu'il soit chargé seul et en chef du commandement de cette chasse, d'après les dispositions qu'il fera et n'y employant que le nombre d'hommes qu'il jugera nécessaire. Je vous propose en conséquence de prévenir vos subdélégués de cette décision et de leur faire sentir la nécessité dont il est, qu'ils secondent en tout ce qu'il dépendra d'eux, des dispositions qu'il arrangera, en lui faisant fournir le nombre d'hommes et les secours dont il pourra avoir besoin.

A l'égard de la somme de 30 louis que ce gentilhomme vous a fait demander pour subvenir à sa dépense et à celle de ses chasseurs, je vous autorise à la lui faire délivrer sur la caisse du trésorier de la province, et à lui faire toucher également celle dont il pourra avoir besoin par la suite.

Je suis très persuadé qu'il n'usera de cette ressource qu'avec prudence et je m'en remets à sa discrétion à cet égard. Je me charge de faire rembourser le trésorier des avances qu'il aura faites pour cet objet sur les états que vous m'enverrez.

Je suis, etc. De l'Averdy.

N.B. Je vous prie de vouloir bien faire passer à M. d'Enneval la lettre ci-jointe, mais elle a dû être telle que dessus. » (A.D. Hérault c. 44).

Lettre de M. de l'Averdy à M. de Ballainvilliers:

« A Paris ce 10 mars 1765

[en bas de page] M. de Ballainvilliers, intendant en Auvergne à Clermont-Ferrand

M., la bête féroce qui désole depuis longtemps le Gévaudan continue d'y exercer ses ravages et il est bien à désirer qu'on puisse en délivrer le pays avant la belle saison qui rendrait sa poursuite plus difficile. Le peu de succès de la chasse générale qui s'est exécutée dans le courant du mois dernier me fait craindre qu'on ne puisse pas réussir à détruire ce monstre, si l'on ne prend pas d'autres mesures. Il me paraît en conséquence indispensable de mettre quelqu'un à la tête de cette chasse qui puisse la diriger et la conduire, et j'ai jeté les yeux sur M. d'Enneval que vous avez vu à Clermont et que le Roi a envoyé à cet effet dans vos cantons. Je viens d'écrire à M. de St.-Priest de donner les ordres nécessaires pour qu'il soit chargé seul et en chef, de toutes les opérations qui seront relatives à cette chasse, et pour qu'il lui soit fourni le nombre d'hommes qu'il demandera et tous les autres secours dont il pourra avoir besoin. Je vous en prévient aussi, afin que vous puissiez donner de votre côté les mêmes ordres et qu'il n'éprouve aucune difficulté soit de la part de vos subdélégués ou des syndics des paroisses de votre département en cas que l'animal vienne s'y réfugier.

Je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur, de l'Averdy » (A.D. P.-de-D.) [Doc230]

Lettre de M. de St.-Florentin à M. de St.-Priest, de Versailles:

« J'ai reçu, M., les lettres par lesquelles vous avez bien voulu continuer de m'informer à ce qui concerne la Bête féroce qui désole le Gévaudan et l'Auvergne. Il est fâcheux que les deux grandes chasses que l'on a

faites aient été inutiles. Les habitants du Malzieu sont d'autant plus répréhensibles de n'avoir pas voulu se prêter aux opérations communes que l'événement a prouvé combien leur concours aurait été nécessaire.

Je marque à M. le comte de Moncan de punir le principal auteur de cette résistance. Il serait d'autant plus à souhaiter que l'on fit périr un animal aussi destructeur qui devient de jour en jour plus hardi et qui attaque chez eux les habitants des villages. Ce que je vous ai marqué par rapport au jeune Portefaix et ses camarades était la première idée que le roi avait conçue en leur faveur. Sa Majesté s'est déterminée depuis à les traiter plus favorablement et elle a donné à M. le contrôleur général ses ordres à ce sujet, desquels il vous a fait part et auxquels vous devez maintenant vous arrêter.

On ne peut, M., vous honorer plus parfaitement que je le fais. St.-Florentin. » (Pourcher)

Enterrement d'Agnès Gastal :

« Le 10 mars 1765 a été enterrée Agnès Gastal de Beaulieu, âgée d'environ 25 ans. Présents Jean Delolme et Guillaume Delmas [illisible] illettrés. Riols, curé de Ruynes. » (A.D. 15 5MI 304/3-B ; Soulier2)

- Pas de mention des derniers sacrements, ce qui est compatible avec une mort violente, mais la cause n'est pas précisée.

11 mars (Lundi) M. Lafont distribue la récompense aux enfants du Villaret à Serverette:

« Nous, curé de la paroisse de Chanaleilles, certifions que M. Lafont, subdélégué du diocèse de Mende, a distribué en notre présence, en conséquence des ordres de Mgr. l'intendant, à Jacques Couston, Jean Pic, Joseph Pannefieu, Jean Veyrier, Jeanne Gueffier et Magdelaine Chausse ou à leurs parents, tous du village du Villaret sur notre paroisse, la somme de 300 livres qu'il a plu à sa Majesté de leur accorder pour récompense de leur fermeté qu'ils ont marquée, le 12 janvier dernier, dans le combat qu'ils ont soutenu contre la bête féroce.

A Serverette, où nous nous sommes rendus avec lesdits enfants et leurs parents, ce jourd'hui, 11 mars 1765. Bouniol, curé » (A.D. Hérault c. 44/184; 2 Mi 116/184).

M. du Ligonès quitte Brioude pour aller chez lui recevoir les d'Enneval (lettre, 10/03). Vers 3 heures de l'après-midi Marie Pounhet, 3 ans, de Malavieillette (Fontans) est enlevée devant la porte de ses parents, sous un hangar de sa maison. La Bête l'emporte dans un bois à 300 pas en lui tenant la tête dans la gueule. Les 2 cuisses sont rongées, la poitrine mangée, le ventre percé, les entrailles répandues et le visage entaillé (acte, 12/03, lettres, 13/03, 20/03; relation, 04/04).

- L'âge de Marie et l'heure de l'attaque varient selon les documents (de 3 à 5 ans, 3 heures de l'après-midi ou 10 heures du soir). Nous préférons ici les indications de l'acte de décès du lendemain.
- M. Duhamel (04/04) note que Marie n'a pas été décapitée. Il revient sur ce fait dans sa lettre du 13/03 à l'évêque de Mende: « Cette bête ne toucha point à la tête qui ne put se trouver endommagée que par les trous qu'elle y avait fait avec les dents en emportant cet enfant dans le bois car elle l'enleva en lui tenant la tête dans la gueule. »

M. Trophime Lafont, frère du subdélégué, se trouve à Fontans et envoie un exprès à M. Duhamel. Il envoie avertir MM. d'Enneval à La Garde, mais ils sont absents (lettre, 13/03).

- Les relations familiales des Lafont, telles que rapportées par M. Duhamel, sont étranges. Dans sa lettre il parle de Trophime comme « père » Le père de M. Lafont se nomme Claude; Trophime est l'un de ses frères, chargé de la liaison avec les d'Enneval. M. Duhamel peut s'être trompé, ou la lettre avoir été éditée avec une erreur de lecture.

Vers 5 heures de l'après-midi, la Bête attaque un jeune homme de 19 à 20 ans près du château de St.-Alban; il a plus de peur que de mal (lettre, 16/03).

- En dépit de la différence de sexe, l'attaque de St.-Alban ne pourrait-elle pas être un doublon de celle du 12/03 ? M. Lafont ne la mentionne pas dans la lettre du 19/03.

Lettre de Saugues [Saugues01/03]:

« Depuis la fin de décembre, la Bête féroce n'a pas quitté les environs de cette ville, qui est à 9 grandes lieues de Mende, la montagne de la Margeride entre deux. Dans les premiers jours de janvier, elle surprit à Falzet, paroisse de Chanaleilles, un enfant âgé de 14 ans, près d'un petit bois à 50 pas de sa maison. Elle lui coupa la tête et de peur d'être surprise à la faveur des arbres qui auraient pu lui cacher les survenants, elle porta le corps à 150 pas de là, au milieu d'une prairie, d'où elle pouvait découvrir le péril de loin. Et voyant venir du monde, elle arracha le bras de sa victime et l'emporta. Quatre jours après arriva le combat des 5 petits enfants qui a fait tant de bruit. Ce combat se passa à 11 heures du matin, et à 3 heures après-midi du même jour, elle dévora un enfant de 3 ans au village du Mazel, paroisse de Grèzes.

3 jours après, elle attaqua un homme fort et robuste qui gardait les vaches du même village du Mazel, armé d'un fusil qui fit faux feu sur la Bête. Il se défendit à coup de bourrades. Alors la Bête tourna autour de lui avec tant de vitesse que cet homme fut obligé de tourner comme sur un pivot. Il était prêt à tomber étourdi, lorsqu'une de ses vaches fut à son secours et à grands coups de tête sur la Bête, la fit fuir et la suivit plus de 40 pas; ce qui donna le temps à cet homme de se remettre. Il en est cependant encore bien malade.

Le 6 février, elle dévora un enfant à La Bastide, paroisse de Venteuges. On ne s'en aperçut que lorsque la Bête fut hors du village. On courut après, elle gagna un bois à 500 pas de là. On ne trouva que la tête de l'enfant et quelques morceaux de ses habits.

Le 8, on fit une grande chasse, on battit un bois appelé Le Sauvage et dans le même temps qu'on battait, la Bête dévorait une fille de 14 à 15 ans à trois quarts de lieue de là.

Le 12, elle attaqua à Auvers, le valet d'un gentilhomme verrier qui coupait du bois à 50 pas de la verrerie. M. de La Védrines, c'est le nom de ce gentilhomme, accourut au secours avec son fusil. La Bête se retira à son approche; il la tira à 60 pas et lui blessa une jambe de derrière; on la dit à présent boiteuse. Plusieurs bergers qui l'on vue, l'attestent.

Le 25, elle passa encore à Grèzes, nombre de paysans s'armèrent, la suivirent à la piste sur la neige jusqu'à la nuit et s'aperçurent qu'elle traînait une jambe. Personne ne l'a plus vue depuis ce jour 25, jusqu'au 8 mars, et l'on se flattait d'en être délivré. Elle reparut ce jour au village du Villeret où se passa le combat des enfants. Tout le village s'assembla, mais se contenta de la suivre de l'œil jusqu'au bois du Pouget et d'Esplantas...

On a cru reconnaître que la Bête dont on l'a vue souvent accompagnée, est un chevreuil; mais quelle apparence qu'elle se soit associée à un animal d'espèce aussi différente ? » (Pourcher)

« Quoiqu'on n'ait pas fait mention de notre ville dans les relations qu'on a publiées de la Bête féroce, il n'y a cependant point d'endroit dans tout le Gévaudan où l'on ait été autant et si souvent à portée que nous l'étions ici d'en donner d'exactes (...) Nous l'aurions bien volontiers dispensée de distinguer notre pays par une si longue et si odieuse préférence. » (Blanc)

- L'accalmie mentionnée dans la lettre entre le 25/02 et le 08/03 est démentie par les faits en notre connaissance, mais les événements recensés ne sont pas proches de Saugues.
- L'attaque mentionnée le 06/02 est probablement celle du 28/01.
- L'attaque mentionnée le 08/02 est probablement un doublon de l'attaque de Marie-Jeanne Rousset le 9.

12 mars

(Mardi) Malgré le mauvais temps, M. Duhamel se rend à Malavieille à 9 heures du matin avec M. Lafont frère, M. de La Vignole et M. de St.-Sauveur. Les dragons ont de la neige jusqu'à mi-jambe et elle ne cesse de tomber; ils sont forcés de rentrer à 3 heures de l'après-midi par un vent très violent (lettre, 13/03). La Bête pénètre de nuit dans St.-Alban

et y attaque une fille qui est blessée mais est secourue (lettre, 20/03). Enterrement de Marie Pounhet:

« Enterrement Marie Pounhet

L'an 1765 et le onzième jour du mois de mars a été dévorée au lieu de Malaviellette, paroisse de Fontans, et au devant la porte de sa maison paternelle à 3 heures après midi, Marie Pounhet, fille légitime à Antoine Pounhet, tisserand, de feu Jeanne Peson, mariés, habitants dudit lieu, par un animal anthropophage ou bête féroce dont on n'a pu jusqu'ici savoir au vrai le nom ni l'espèce et qui a dévoré quantité de personnes dans le pays de Gévaudan et Vivarais depuis le mois de juin de l'année dernière, 1764, ayant même commencé à ravager ledit pays de Vivarais au commencement de ladite année. Il court même par une funeste expérience que cette bête féroce exerce sa cruauté sur les petits enfants, filles ou femmes un peu âgées, préférablement aux hommes vigoureux, les considérant sans doute comme mieux en état de se défendre et lui résister. Mgr. l'évêque de Mende, rempli de zèle et de charité pour ses diocésains, a ordonné au mois de janvier de la présente année 1765 des prières publiques dans tout son diocèse pour obtenir de la miséricorde de Dieu la délivrance de ce fléau. Le Roi pénétré de compassion pour ses sujets a promis une gratification de 6000 livres à celui ou ceux qui parviendront à tuer ledit animal. Les États Généraux de la province du Languedoc se tenant en la ville de Montpellier, Mgr. l'archevêque de Narbonne y présidant, ont aussi accordé la somme de 2000 livres et les 2 pays de Gévaudan et Vivarais ont conjointement décerné la somme de 400 livres, faisant les trois susdites sommes celle de 8400 pour animer le courage de ceux qui pourront réussir à détruire ladite bête féroce et nous en délivrer, attendu qu'elle ne cesse de détruire le genre humain comme appert par ledit acte; ladite Marie Pounhet ayant été rongée aux 2 cuisses, le ventre percé d'où sortaient les entrailles et le visage percé par les dents défensives de ce cruel animal, a été ensevelie dans le cimetière de Fontans le lendemain 12 dudit mois, avec les cérémonies prescrites par la sainte église, par nous curé soussigné. Présents ledit Antoine Pounhet père à ladite défunte âgée de 3 ans et 3 mois. Signé par Trophime Lafont, François Bosse, vicaire dudit Fontans signés, et autres. Pounhet, Lafont, Bosse vicaire, Feriere vicaire de St.-Alban, Lhermet curé de Fontans. » (Registre Paroissial de Fontans, A.D. Lozère, c. 4E 063 1) [Doc98] [Fontans].

- L'acte ne mentionne pas les 1000 livres de récompense offertes par l'évêque.
- On remarque 2 signatures « Lafont » dont celle de Trophime.

Lettre de Mende à Paris (lettre, 16/03). Le Courrier d'Avignon publie 2 articles, dont la lettre de Marvejols du 01/03 (Généal43). Autre article:

« Tout concourt à donner de la célébrité à la Bête féroce qui ravage le Gévaudan et les pays voisins. Elle a rendu sa vie mémorable, à la manière des tyrans, par des carnages; sa mort, si elle périt sous les coups qu'on lui prépare, la sera encore plus, par les circonstances dont elle sera décorée, et deviendra une mort illustre dans nos annales. C'est par ordre du Roi que M. d'Enneval, Grand Louvetier du haras d'Exmes en Normandie, et le plus grand chasseur au loup qu'il y ait dans cette province, se rend dans le Gévaudan pour y chasser cette Bête si pernicieuse. Son fils l'y accompagne, et il y mène ses chiens qui sont des dogues monstrueux d'une espèce singulière, avec lesquels il a détruit dans son pays autant de loups qu'il en a su à 20 lieues à la ronde, sans qu'aucun lui ait échappé. Il a fait préparer un chariot pour cette espèce d'équipage, et il est parti en poste: il a un ordre du ministre pour commander 400 dragons qui sont dans ce pays-là, et tous les habitants des lieux où sera la Bête. » (Généal43) [Doc154]

- Nulle autre source ne mentionne d'ordre pour les dragons, qui n'étaient pas 400 mais 40.

Lettre de l'abbé des Chazes, de Paris:

« Voulez-vous bien, M., me faire le plaisir de faire remettre ce paquet à M. l'abbé de [Champ Maur ?], je vous en serai très obligé.

Il paraît que vos chasseurs ne peuvent venir à bout de détruire votre vilaine bête qui cause tant de dégâts. Nous faisons cependant les vœux les plus ardents pour sa mort parce que nous nous intéressons vivement à votre conservation. Je vois que vous n'êtes pas trop pressé de venir nous voir, cela n'est pas trop bien à vous.

Nous avons ici 14 de vos confrères qui se trouvent cependant très bien du séjour de Paris. Je suis persuadé que vous en serez très content aussi et moi encore plus puisque j'aurais le plaisir de pouvoir vous renouveler les assurances de tous les sentiments de reconnaissance et de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, M., votre très humble et très obéissant serviteur, l'abbé des Chazes.

Paris le 12 mars 1765.

M. et Mme de [?] vous font mille compliments. » (A.D. P.-de-D.) [Doc231]

- La lettre semble destinée à M. de Ballainvilliers (formule de politesse traditionnelle) mais l'abbé des Chazes semble avoir avec lui une relation assez familière (« cela n'est pas trop bien à vous. ») « Nous avons ici 14 de vos confrères » indique-t-il une réunion à Paris des intendants et autres grands fonctionnaires, ou simplement que beaucoup d'entre eux séjournaient habituellement à Paris, et que M. de Ballainvilliers ferait exception ?
- « Les Chazes »: s'agit-il de celles rendues célèbres par la chasse de M. Antoine le 20/09/65 ? Était-ce là encore pratique courante que l'abbé séjourne à Paris ?

13 mars (Mercredi) Le matin, la Bête passe au Fayet. A Albaret-Ste.-Marie, elle sépare 2 garçons de 6 et 12 ans, déchire les habits de l'aîné et le renverse d'un coup de museau à la cuisse, saisit le plus jeune par la mâchoire et l'emporte à 100 pas. Les gens du village viennent à son secours, il s'en sort avec une légère blessure (Relation, 04/04/65). [Albaret01/02]

- Nous disposons de 4 sources pour les événements de cette journée: la lettre de M. Duhamel de ce jour, sa lettre du 16-31/03 et sa relation du 04/04, ainsi qu'une lettre de Paris du 30/03. Cette dernière est très problématique. Bien qu'elle s'accorde avec la relation du 04/04 pour l'attaque d'Albaret et l'apparition à Prunières, elle les date du 14 et reconstitue pour la Bête un itinéraire tout différent, partant de St.-Léger le matin pour finir à Chanaleilles le soir, en passant par La Besière (combat de Jeanne Jouve), alors que les autres documents permettent de reconstituer un itinéraire Le Fayet - Albaret - Prunières le soir. Je suppose la lettre de Paris (non officielle) mal informée et base le récit de la journée sur les documents de M. Duhamel.
- D'après le journal du 23/06, la victime d'Albaret est une fille, dangereusement blessée, qui guérit de ses blessures.
- « Par la mâchoire » n'est pas clair: ce peut être celle du garçon, mais cela ne semble pas une bonne prise; je pense plutôt que M. Duhamel signifie qu'elle a saisi le garçon dans sa gueule.

Au village de La Brugère (Blavignac), elle coupe la tête à un cochon. Elle passe ensuite au village de Mazeyrac (St.-Pierre-le-Vieux) où elle éventre un mouton (Relation, 04/04/65). Elle est tirée par le brigadier des gardes du Malzieu (lettre, 16-31/03). Au soleil couchant, la Bête est aperçue près de Prunières. Elle ne peut faire aucun mal parce qu'elle est aperçue à temps. Tout le village se met à sa poursuite jusqu'à la nuit; elle se dirige vers les côtes de Hauteville (au sud).

- La lettre du 30/03 indique au contraire: « Elle attaqua à Prunières un autre garçon qu'on lui enleva de force. »

Le vicaire de Prunières fait avertir M. Duhamel, qui prépare une chasse pour le lendemain avec M. Lafont frère, le chevalier d'Iveil et d'autres chasseurs (lettre ci-dessous). Lettre de M. de l'Averdy, de Compiègne, à M. de St.-Priest:

« M. l'intendant, je viens de prendre les ordres du roi pour le remboursement des avances qui ont été faites à M. Duhamel par le trésorier des États du Languedoc. Je vais en conséquence faire expédier une ordonnance comptant de 2600 livres, montant desdites avances, que je vous ferai passer, afin de vous mettre à portée de terminer cette affaire.

Je suis, M., etc. De l'Averdy. » (A.D. Hérault)

Lettre de M. Duhamel à M. Lafont:

« Pénétré, M., de la plus vive reconnaissance des marques d'estime et d'amitié que vous voulez bien me témoigner par la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, j'ai celui de vous en adresser mes très humbles remerciements. Comme l'on croit aisément ce que l'on désire et que dans la lettre que je reçois de M. le comte de Moncan il ne me parle point de départ, qu'au contraire il me mande de poursuivre les opérations que nous avons concertées ensemble, j'ose espérer, M., que je ne serai pour rien dans la course que le régiment va faire sur les bords du Rhône et que la Cour voudra bien me laisser employer ici plus utilement le zèle qui me conduit et que je voudrais bien voir couronné d'un heureux succès. Trop heureux, M., si le Ciel exauce mes vœux et si je puis à force de soins et de peines parvenir au bonheur de délivrer votre pays du monstre qui le désole. Peut-être au moment même où je me refais d'un espoir aussi flatteur, les ordres de la Cour sont en route pour m'annoncer mon départ. J'en serais d'autant plus affligé que je ressentirais pour la seconde fois combien il est douloureux d'être obligé de laisser un pays en proie aux ravages les plus affreux, quoiqu'avec la meilleure volonté de le secourir.

Dans les lettres que vous avez eu la bonté de me faire passer, M., j'en ai trouvé une de M. Delmas qui m'annonce effectivement les ordres qu'il a reçu de M. le comte de Moncan pour se rendre à St.-Esprit où tout notre régiment doit être rassemblé le 17, mais nos MM. croient retourner incessamment dans leurs quartiers. Je désire bien, M., que cette croyance se réalise par l'espoir qu'elle me laisse de pouvoir vous être utile plus longtemps et peut-être plus heureusement.

Oserais-je vous prier, M., en assurant Mgr. de Mende de mon profond respect, de vouloir bien lui témoigner combien je suis sensible aux marques de bontés qu'il veut bien m'accorder ? Si mon zèle quoi qu'infructueux jusqu'à présent a pu me mériter l'estime et l'approbation de Mgr. de Mende, un suffrage aussi respectable m'est trop précieux pour ne pas [le] recueillir avec le plus grand empressement. Je serais également trop flatté, M., qu'à mon passage à Mende vous vouliez bien y joindre le vôtre, ces gages étant les seuls qui puissent adoucir la douleur que j'aurai de n'avoir pu réussir.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement, M., etc.

M. le vicaire de Prunières me fait donner avis dans l'instant qu'aujourd'hui au soleil couchant la bête féroce a été aperçue tout auprès de Prunières, que tout le village s'est mis après et que cette bête avait dirigé sa marche vers les côtes de Hauteville. Nous partons demain avec M. votre frère, le chevalier d'Iveil et tous MM. de St.-Chély dont le zèle mérite en honneur les plus grands éloges, pour tâcher de joindre ce cruel animal. Dieu veuille que mes dragons nous la fassent tirer ou puissent la tirer eux-mêmes. » (Bulletin)

Lettre du même à l'évêque de Mende:

« Mgr., quoique rien ne me fasse plus de peine que de n'avoir que de nouveaux malheurs à apprendre à Votre Grandeur, je croirais manquer à ce que je lui dois si je n'avais l'honneur de l'en instruire. Le 11 de ce mois une petite fille, âgée de 5 ans, du village de Malaviellotte, paroisse de Fontans, fut enlevée par la bête féroce sur le pas de la porte de sa maison. Cette cruelle bête emporta cet enfant dans un bois à 300 pas de là, où elle lui mangea la poitrine, les entrailles, les reins et une cuisse, et contre son ordinaire, cette bête ne toucha point à la tête qui ne put se trouver endommagée que par les trous qu'elle y avait fait avec les dents en emportant cet enfant dans le bois, car elle l'enleva lui tenant la tête dans la gueule.

M. Trophime, père de M. Lafont, que je trouvai par hasard à Fontans dans le moment même de l'accident, m'envoya un exprès pour m'en informer; M. son frère qui est ici en instruisit sur le champ M. d'Enneval auquel il remit [lacune du texte] à La Garde, mais l'exprès ne l'y trouva point. Malgré le mauvais temps, nous nous rendîmes le lendemain à 9 heures du matin sur le lieu avec M. Lafont; MM. de La Vignole et St.-Sauveur m'accompagnèrent, mais la neige qui ne se discontinua point nous força de rentrer à 3 heures d'après midi. Outre la neige que les dragons recevaient sur le corps, ils en avaient jusqu'à mi-jambe et un vent très violent ne permettait point de continuer la chasse plus longtemps.

J'aurai l'honneur d'assurer Votre Grandeur, Mgr., que quoi que toutes les chasses que j'ai faites jusqu'à présent soient infructueuses, j'ai toujours le même zèle et ma troupe la même bonne volonté. Je n'épargne ni soins ni peines pour parvenir à délivrer le pays du monstre qui le désole.

Quoi que je n'ai point à me louer des procédés de MM. d'Enneval, je souhaite du meilleur de mon cœur, bien sincèrement, que plus heureux que moi ils parviennent bientôt à détruire ce cruel animal et bien loin de

leur occasionner le moindre obstacle, je me ferai un devoir et un plaisir par amour pour le bien public de leur procurer avec ma troupe toutes les facilités qui pourront dépendre de moi.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, Mgr., de Votre Grandeur le très humble serviteur.»
(Bulletin)

14 mars (Jeudi, dernier quartier) La Bête est tirée dans la paroisse de Prunières par un paysan de ce village (lettre, 16-31/03).

- La lettre du 30/03 indique « *la bourgeoisie du Malzieu se met en marche (...) inutilement.* »

La Bête se montre à l'Estival. Une femme ouvrant à la pointe du jour la porte de sa maison la voit à 4 pas de là et s'écrie à tous ses gens: « Si vous voulez voir la Bête, levez-vous. » Ils la voient en effet, mais elle prend aussitôt la fuite. On avertit M. Bouchain, de l'Estival, qui a sa maison à côté, l'un des meilleurs tireurs du pays. Il se lève, prend un domestique avec lui, se met à la suivre sur la neige sur 4 lieues malgré un temps affreux; mais son domestique se trouvant mal de fatigue, il est obligé d'abandonner (lettres, 17/03).

- La présence de la Bête à l'Estival est cohérente avec les autres apparitions de la journée: chassée à Prunières, elle franchit la Truyère, est vue à l'Estival, redescend vers La Bessière, puis remonte vers Chanaleilles. Mais la mention de neige et d'un temps affreux correspondent mal avec l'épisode de Jeanne Jouve faisant prendre le soleil à ses enfants, à quelques kilomètres de là, à midi.

En milieu de journée au hameau de La Bessière (St.-Alban), la bête attaque Jeanne Jouve et 3 de ses 6 enfants dans leur jardin (lettre ci-dessous). [Jeanne01-04].

- La relation du 04/04/65 donne des détails de cette attaque qui diffèrent quelque peu de ceux fournis dans la lettre ci-dessous. Je donne la préférence à cette dernière, plus proche de l'événement chronologiquement et géographiquement. Dans sa relation, M. Duhamel précise: « *on craint beaucoup que la mère qui n'a eu d'autre mal que la frayeur et ses habits déchirés ne périsse également, car elle n'a pour ainsi dire pris aucune nourriture depuis ces événements.* » On ignore la date exacte de la composition de la relation; il semble peu probable que Jeanne, de faible constitution, aie jeûné du 14 mars au 3 avril, date de la dernière attaque recensée, mais l'entrée la concernant a pu être rédigée quelques jours après seulement.
- La lettre de M. Lafont du 20/03 date l'attaque du 13/03.

A la tombée de la nuit, la Bête attaque et dévore sans obstacle un autre garçon dans la paroisse de Chanaleilles (lettre, 30/03) [Chana].

- Information à prendre avec précaution, la lettre du 30/03 s'avérant peu fiable, mais non incompatible avec les autres événements de la journée.

Le curé de St.-Alban rédige un rapport sur l'attaque pour l'évêque de Mende:

*« Copie de la lettre écrite par M. Beraud, cure de St.-Alban, à Mgr. l'évêque de Mende.
A St.-Alban, le 14 mars 1765.*

Mgr., je dois à Votre Grandeur le récit circonstancié du spectacle mémorable qu'une mère généreuse vient de nous donner dans la paroisse, quoique avec le regret d'être incertaine si elle aura recueilli le fruit de sa tendresse et de sa valeur.

Elle a défendu pendant peut-être une demi heure 2 de ses enfants des attaques de la trop fameuse Bête féroce, et elle lui en a arraché un troisième à plusieurs reprises mais blessé dangereusement.

Jeanne Chastang, femme de Pierre Jouve, est cette mère malheureuse qui méritait un meilleur sort.

Mère de 6 enfants dans son septième lustre, d'une faible et mince complexion, elle avait 3 de ses petits enfants autour d'elle à l'heure d'environ midi dans un jardin au devant de sa demeure à 10 pas; elle faisait avec eux son petit dîner en leur faisant prendre le soleil.

C'est au mas de la Bessière, domaine isolé au milieu de la paroisse entre Lajo et St.-Alban à égale distance chemin de cette ville à Saugues, sur une hauteur.

Elle se retirait vers la maison et était déjà à la porte du jardin, un petit garçon de 6 ans devant elle, et à ses côtés une fille de 9 à 10 ans qui portait dans ses bras un petit frère d'environ 14 mois.

La mère prodiguait les tendres et vertueuses caresses à ses enfants que déjà la Bête sanguinaire menaçait de près et comme dans son sein.

Elle entend tomber derrière elle une pierre de la muraille et se retournant elle voit sa fille prise par la Bête au bras et renversée sous ses yeux avec le petit qui était entre ses mains.

Cette petite fille serre davantage ce petit enfant dans ses bras et s'attache à le conserver. La mère s'oublie elle-même et ne remarquant même pas le péril se jette courageusement sur la Bête et la force à lâcher le bras de la fille qui se relève et s'efforce d'éloigner l'animal à coups de pieds, n'ayant pas la liberté des bras.

Le féroce animal revient à la charge contre cette fille et son dépôt et le jette à la muraille; la mère les couvre de son corps et les garantit.

Mais elle n'a pas le temps de prévoir et de craindre pour ce petit garçon qui se trouvait derrière elle; occupée à défendre les 2 autres elle n'est appelée à lui que par le bond de l'animal qu'elle voit s'élancer sur lui.

Elle se jette comme un éclair entre lui et la Bête. La Bête la prend de ses griffes par le bras et la renverse et vole sur l'enfant qui invoque sa mère et l'aide par ses cris à se relever.

Le courage seul la dirige et lui inspire les expédients: elle s'élance de côté sur l'animal, le serre de ses genoux et lui presse le col contre sa poitrine de ses faibles bras.

L'animal tombe, s'agite et secoue cette femme qui se relève et revient au combat. Le combat recommence jusqu'à 8 et 10 fois; la mère reçoit des coups de griffe sur sa poitrine et autour de son corps, elle est serrée violemment au bras, la coiffure lui est arrachée, elle est jetée à terre encore plusieurs fois.

Et le petit garçon étant porté vers le milieu du jardin, la mère accourt pour l'arracher de l'animal et le fait lâcher.

Mais il est repris et la mère attaquée de nouveau et renversée, et l'enfant porté au bout du jardin.

La tendre mère se relève armée d'une pierre, vole sur la Bête et se mesure de nouveau avec elle en la frappant sur la tête à coups réitérés.

Elle est encore renversée et son cher enfant emporté hors du jardin à travers les broussailles qui le ferment de ce côté en un point où elles ne joignent pas exactement.

La mère atteint la Bête au passage et la prend par un pied de derrière mais elle ne peut la retenir.

Elle la suit par la demi ouverture de la haie et saute haut de près d'une toise aux pieds de son enfant que la Bête tenait par la tête et s'efforce de le ravir à sa fureur.

Mais en vain: l'animal lui souffle avec véhémence au visage et sautant encore dans un pré y transporte l'enfant que sa mère n'abandonne point.

Elle saute aussi mais l'enfant est transporté loin de 100 pas. La mère court vers son cher objet, invoquant le ciel, et ne pouvant faire parvenir ses cris jusqu'au domaine où est le reste de la famille.

Heureusement ses 2 premiers fils se préparent dans le même moment à mener paître le troupeau et le plus jeune âgé d'environ 13 ans se trouve à la porte de l'étable, son espèce de hallebarde à la main, entend les cris de sa mère et y répond en accourant, le chien avec lui.

Le dogue le prévient, assaille la Bête à la tête et la renverse à terre. L'enfant arrive, donne par derrière à la Bête un coup de sa hallebarde qui n'entre point, mais la Bête lâche l'enfant et monte en un champ.

Le chien monte avec elle et l'attaque encore mais l'animal le rejette à 4 pas et disparaît.

Le petit garçon se relève couvert de son sang et court vers sa mère qui était arrivée sur le lieu, lui demandant de le délivrer de cette Bête dans la gueule de laquelle il se croyait encore.

Elle n'a pas remarqué son autre fils qui était accouru sinon lorsqu'elle l'a vu auprès de la Bête la frapper; sa tendresse l'exposait de nouveau.

Le petit garçon a le nez emporté jusqu'à la racine et les dents de la Bête enfoncées à cette racine assez avant dans la tête pour faire craindre qu'il ne puisse point guérir; il a du reste la peau extérieure du crâne emportée par devant et par derrière, non au milieu. La mère et sa petite fille n'ont aucune plaie.

Béraud, curé de St.-Alban » [Doc21].

- Les enfants de Jeanne sont : François (né en 1749, 16 ans) et Pierre (né en 1751, 14 ans) qui viennent à son secours ; Marie (née en 1756, 9 ans) qui protège le nourrisson, Jean-Pierre (né en 1759, 6 ans) victime de la Bête ; et Jean (né en 1763, 14 mois) (Dumas, Soubeyran).

Voir *Avril* pour un poème composé sur le combat de Jeanne Jouve.

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à MM. de St.-Florentin et de l'Averdy:

« *Le 14 mars 1765*

M. le comte de St.-Florentin et M. le contrôleur général,

M., je viens d'être instruit que la Bête féroce a paru le 9 de ce mois dans cette province, elle y a dévoré le même jour une fille de 25 ans auprès du château de Ligonès à deux lieues de St.-Flour. Cette fille fut surprise par cette bête qui était en embuscade. Elle lui sépara la tête du corps qu'elle a emporté. M. d'Enneval doit incessamment chasser dans ces cantons et j'espère qu'avec les soins qu'il se donne on parviendra à détruire cet animal. » (A.D. P.-de-D. c. 1732) [Doc53]

- Remarquons que si l'on suit les règles de grammaire moderne, c'est le corps et non la tête qui a été emporté dans cette lettre.

Lettre de Paris, reprise dans le *Courrier* du 22/03:

« Il n'y avait point d'anachronisme dans la date de l'apparition d'une Bête féroce dans le Soissonnois. Cette date n'était que trop fidèle; l'apparition récente de ce cruel animal trop véritable; ses ravages sont malheureusement trop réels, et même beaucoup plus considérables qu'ils n'avaient été représentés dans les premières nouvelles qu'on en publia: voici le détail qu'on vient d'en recevoir. » (Général43) [Doc158]

- L'article se poursuit avec des détails sur la Bête de Soissons.

14-17 mars Le Comte de Morangiès rend visite à Jeanne Jouve et donne des gratifications à la famille (*Lettres*, 17/03).

15 mars (Vendredi) *Gazette de France*:

« Suivant les nouvelles qu'on a reçues du Gévaudan, les mesures prises jusqu'à présent pour délivrer le pays de la bête féroce qui le ravage n'ont pas eu le succès qu'on en attendait. La première chasse générale qui avait été concertée par le sieur Duhamel, capitaine des volontaires de Clermont, et l'intendant d'Auvergne se fit le 7 comme on l'avait annoncé. 73 paroisses du Gévaudan et 30 de l'Auvergne et du Rouergue formèrent un corps d'environ 20000 chasseurs conduits par les subdélégués, les consuls et les notables habitants. La bête fut lancée par les chasseurs de la paroisse de Prunières; elle passa à gué la rivière de Truyère dont le bord opposé se trouva malheureusement dégarni quoique, suivant les dispositions qui avaient été faites, il dût être gardé par les habitants du Malzieu. Le vicaire de Prunières et 10 de ses paroissiens se jetèrent dans la rivière, en traversèrent une partie à la nage malgré la rigueur de la saison, et chassèrent l'animal pendant fort longtemps, en suivant les traces qu'il avait laissées dans la neige; mais il se déroba à leur poursuite en se jetant dans des bois d'une grande étendue. A une heure après-midi, la bête fut rencontrée par 5 habitants du Malzieu: l'un d'eux lui tira un coup de fusil à balle forcée: elle tomba sur ses 2 jambes de devant en poussant un grand cri; mais elle se releva promptement, et ils la poursuivirent jusqu'à la nuit sans pouvoir l'atteindre d'assez près pour la tirer une seconde fois. Le 10, les habitants de 17 paroisses se réunirent pour une autre chasse dans laquelle on ne put rencontrer cet animal. Le lendemain, on fit encore une chasse générale, aussi nombreuse que la première, et qui n'eut pas un plus heureux succès. Le

9, cette bête cruelle enleva un enfant à la porte de la maison de son père, le traîna jusqu'à 200 pas, mais fut obligée de l'abandonner à l'arrivée d'un homme qui la poursuivit avec son chien: les blessures de l'enfant, quoiqu'assez graves, ne sont pas dangereuses. Le même jour, elle dévora au village de Mialanette une jeune fille de 14 ans; des habitants qui arrivèrent sur le lieu la contraignirent de lâcher sa proie: on laissa le cadavre exposé dans l'espérance qu'elle y retournerait, mais elle ne parut pas. Le 21, elle attaqua sur le grand chemin de St.-Chély à Aumont un muletier qui se défendit longtemps et fut heureusement secouru. Le même jour, elle blessa dangereusement une jeune fille du Fau, paroisse de Brion, et la traîna à quelque distance. Le 24, à 10 heures du soir, une femme du village du Croiset, paroisse d'Aumont, étant devant sa maison, fut saisie par derrière par cet animal qui lui enleva sa coiffe, la mordit à l'épaule et lui déchira sa robe et sa chemise: il lâcha prise à l'approche des gens qui accoururent au secours et échappa à leur poursuite à la faveur de l'obscurité. Enfin le 25, à 9 heures du matin, il attaqua au milieu du village de Javols 2 enfants qui puisaient de l'eau à la fontaine: un mâtin sauta sur la bête et l'abattit, mais elle se dégagea et prit la fuite en voyant approcher des habitants, qui la poursuivirent inutilement pendant quelque temps: on voulut mettre le chien à sa poursuite, mais il refusa de donner.

Le Roi, ayant été informé de la bravoure avec laquelle le jeune Portefaix, à la tête de ses camarades, avait attaqué la bête le 12 janvier dernier, et voulant récompenser cette action courageuse, a accordé 400 livres de gratification pour cet enfant et 300 livres à partager entre ses camarades. » [Doc307]

Le *Courrier d'Avignon* publie la lettre de Paris du 07/03 (Généal43). Un garçon de 14 ans, du village du Pouget (Thoras), étant allé accompagner au Fraisse (Chanaleilles) une femme qui avait peur de la Bête, est attaqué et dévoré à son retour, à 2 portées de fusil du Fraisse (lettres, 16-31/03, 20/03; relation, 04/04/65).

- L'attaque du Pouget est datée du 14 par la lettre du 20/03. Voir également 23/04.
- Pas de trace dans les registres paroissiaux.

16-31 mars Lettre de M. Duhamel, sans lieu ni date (à M. Lafont ?):

« J'ai l'honneur de vous représenter, M., que je crois qu'il est instant de faire exécuter les chasses particulières dans chaque paroisse, ainsi que nous les avons concertés ensemble. M. le comte de Moncan non seulement les autorise, mais il croit même qu'elles ont lieu.

D'après les mesures et les précautions dont nous sommes convenus, M., pour l'exécution de ces chasses, il ne peut en résulter que tout le succès qu'on doit en attendre qui est la destruction de la bête féroce, ou au moins son bannissement. Il y a même lieu d'espérer que si ces chasses sont bien exactement exécutées dans chaque paroisse tous les dimanches de fêtes, cet animal périra bientôt s'il s'obstine à rester dans le pays.

2 raisons m'ont empêché de disperser mes dragons dans les villages, ainsi que M. de Moncan croit qu'ils le sont depuis longtemps. La première est la difficulté qu'ils auraient de vivre à cause des lieux même et la seconde l'arrivée de M. d'Enneval, auquel cette dispersion aurait sans doute fait ombrage, mais comme voilà plus d'un mois que ces MM. sont arrivés et que, quoi qu'ayant eu carte blanche, ils n'en sont pas plus avancés, il me semble, M., que vous avez fait les honneurs de votre pays en le mettant pendant tout ce temps là sous la sauvegarde de leurs chiens qui ne gagnent pas plus que leurs maîtres à être connus.

Au reste, M., je ne disperserai mes dragons [que] dans les villages que vous le jugerez à propos pour le bien de la chasse. En supposant que votre intention soit de multiplier les points, peut-être cette dispersion opérerait-elle un bon effet. D'ailleurs, quand à la façon de se conduire, je prierais MM. les curés des villages où j'établirai des dragons de vouloir bien veiller à leur conduite et de m'informer de leur malversation s'ils se mettaient dans le cas.

D'un autre côté, les paysans qui auront un dragon logé chez eux et pour lequel ils recevront par jour 7 sols, ne sont sûrement pas dans le cas d'y perdre, pour la raison que le dragon mangeant avec son hôte ne lui dépense certainement pas 7 sols par jour. Comme je n'ai d'autre but que le bien public, vous jugerez de tout ceci, M., ce qui vous paraîtra le plus convenable et si me faisant l'honneur de me le mander je m'y conformerai avec plaisir.

J'ai depuis quelques jours changé ma façon de chasser. Comme la bête féroce ne rôde volontiers que le matin et le soir, je fais partir tous les jours un peu avant le jour un détachement qui va à 1, 2 et 3 lieues aux

environs, rôder autour des villages, et à 4 heures d'après-midi il en repart un autre qui fait la même chose, du côté opposé où a été le détachement du matin, qui rentre vers les 11 heures et celui d'après-midi tout a fait à la nuit.

M. le comte de Moncan me mande par la dernière lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, qu'il n'a reçu aucun ordre de la Cour pour le départ de notre régiment, qu'il lui a fait faire un mouvement vers le Mont Lozère mais qu'il compte qu'il rentrera incessamment dans ses quartiers, et que jusqu'à ce qu'il reçoive des ordres pour nous envoyer dans une autre province, il me laisse ici, où il espère toujours (pour la raison qu'il le désire) que je resterai. Je lui envoie le détail circonstancié de tous les ravages que la bête féroce a fait depuis le mois de juillet dernier qu'elle a paru dans ce pays jusqu'aujourd'hui. Comme le comte de Moncan paraît curieux de ce détail qui, dans ce moment-ci, est une pièce intéressante et même rare, je lui fait part par un exprès, ainsi qu'il le désire.

Pour éviter les frais de voyage d'un bon officier, j'ai l'honneur de vous adresser, M., mes reçus pour le sel et le tabac qui est dû à mon détachement pour le mois de mars. J'ose assez compter sur vos bontés pour espérer que vous voudrez bien donner vos ordres afin que le tout me parvienne dans deux sacs bien liés et cachetés, que je me charge de faire remettre, ainsi que l'argent que vous voudrez bien faire avancer à cet effet.

Il y a eu une erreur le mois dernier de la part de M. Randon, qui s'est trompé dans le modèle de reçu qui m'a été adressé. Chaque dragon doit avoir par mois, suivant l'ordonnance du Roi, une livre de sel. Il est vrai que je n'ai payé qu'à proportion de ce qui a été livré le mois dernier. Mais, afin que cela n'arrive plus, comme je n'entends rien au minot, je m'explique dans le reçu ci-joint et je laisse en blanc l'article de l'argent parce que je ne sais pas si c'est 47 sols qu'il faut ou moins. Je vous demande bien pardon, M., de vous ennuyer par ce détail, mais l'intérêt de ma troupe me force d'y entrer.

Le 13, la bête a été tirée par le brigadier des gardes du Malzieu et le lendemain la bête féroce a été tirée dans la paroisse de Prunières par un paysan de ce village.

Le 15 de ce mois, un garçon du village du Pouget, paroisse de Thoras, a été dévoré par la bête féroce à 2 portées de fusil du village du Fraisse, où il avait été accompagner une femme de ce dernier village. » (Bulletin).

16-18 mars M. d'Enneval bat certains endroits où on a vu la Bête, sans la voir lui-même et sans que ses chiens trouvent la piste (lettre, 30/03).

16 mars (Samedi) Le comte de Morangiès envoie secrètement à M. Lafont un mémoire sur l'utilisation de troupes contre la Bête (lettre, 02/04). La *St.-James's Chronicle* consacre un article à la Bête. Lettre de Paris reprise dans le *Courrier d'Avignon* du 26/03:

« Les lettres de Mende du 12 de ce mois, nous annoncent que le 11, sur les 3 heures après-midi, la Bête féroce enleva au village de Malavieillette, paroisse de Fontans, une petite fille de 3 ans devant la porte de sa maison, et 2 heures après, elle attaque près du château de St.-Alban, appartenant au comte de Morangiès, un jeune homme de 19 à 20 ans, sans lui faire heureusement d'autre mal que beaucoup de peur; soit qu'il se soit défendu, soit qu'il ait été promptement secouru, ce que les lettres ne disent point.

A propos de cette cruelle Bête, on se rappelle que notre histoire fait mention d'une à peu près semblable, qui existait il y a environ 200 ans et qui dévora plus de 150 personnes dans la forêt de Fontainebleau avant qu'on pût la détruire. Ce qui rend plus concevable la longue durée des carnages de la nôtre. » (Pourcher)

- Possède-t-on d'autres renseignements sur cette « Bête de Fontainebleau » ? A relier à la rumeur selon laquelle la Bête est enterrée en forêt de Fontainebleau.

Même lettre (reprise dans le *Courrier d'Avignon* du 26) ? La Bête est devenue un sujet de conversations quotidiennes, tout comme la guerre. Le récit de chaque nouvel exploit connaît la même mode que celui d'une bataille (Smith). Lettre de l'abbé de Vienne à l'*Année Littéraire* :

« A Clermont en Auvergne le 16 mars 1765.

Vous jugez bien, M., qu'il ne s'est rien passé d'intéressant au sujet de notre Bête anthropophage, depuis ma lettre du premier de ce mois, puisque vous n'avez pas eu de mes nouvelles. Je joins ici l'extrait d'une

lettre que vient de recevoir notre intendant de M. d'Enneval, ce grand chasseur que la Cour nous a envoyé pour purger la province de ce monstre qui continue d'y faire des dégâts horribles, et d'y interrompre une partie considérable du commerce. Ce gentilhomme avait porté ses plaintes à la Cour sur quelques courses particulières, bruyantes et mal concertées qui avaient rompu les mesures qu'il avait prises pour une chasse générale, et totalement dépisté l'animal. Sur ses représentations, il est venu des défenses très expresses de la part du Roi à tous seigneurs de paroisses, gentilshommes, chasseurs, etc., de poursuivre la Bête, sans un ordre précis de M. d'Enneval. On espère beaucoup de cette nouvelle police ; et vous aurez sûrement, M., les premiers avis de ce qu'elle aura produit.

J'ai l'honneur d'être, etc. » [Année Littéraire]

- La lettre se poursuit par un extrait de la lettre de M. d'Enneval du 09/03.

17 mars (Dimanche, Laetare) La relation du 05/03 est criée à Paris dans les rues pour la première fois (Doc206).

- Voir 05/03; la « criée » est mentionnée dans une inscription manuscrite dans le dossier Magné de Marolles.

Lettre de Marvejols, reprise dans le *Courrier d'Avignon* du 26:

« Les neiges qui ne sont pas fondues, ont empêché M. d'Enneval, gentilhomme de Normandie envoyé par le roi pour donner la chasse à la Bête féroce, de commencer ses opérations. La Bête continue ses ravages.

Le 14, elle se montra à l'Estival. Une femme ouvrant à la pointe du jour la porte de sa maison, la vit à 4 pas de là et s'écria à tous ses gens: « Si vous voulez voir la Bête, levez-vous. » Ils la virent en effet, mais elle prit aussitôt la fuite. On avertit M. Boucharain, de l'Estival, qui a sa maison à côté, l'un des meilleurs tireurs du pays. Il se leva, prit un domestique avec lui, se mit à la suivre sur la neige; ce qu'il fit 4 lieues de chemin, malgré un temps affreux; mais son domestique s'étant trouvé mal de fatigue, il fut obligé de l'abandonner. » (B.N.)

Même lettre ? Relation du combat de Jeanne Jouve ; M. de Morangiès a rendu visite à Jeanne Jouve (Smith). Une lettre très similaire est reprise dans la *Gazette de Leyde* du 09/04 :

« La Bête féroce continue d'exercer sa voracité sur le genre humain, qui paraît être son aliment favori. Les chasseurs depuis longtemps n'ont pu, à cause de la grande quantité de neige, former aucune entreprise pour l'exterminer ; et c'est par la même raison que les deux gentilshommes, venus exprès de Normandie, n'ont pu commencer leur chasse.

Ce terrible animal dévora le 11 de ce mois à Malavieillette, paroisse de Fontans, une fille de 3 à 4 ans, dont il s'était saisi sur le seuil de la porte de son logis.

Le 14 à la pointe du jour, elle passa à l'Estival. Une femme, qui ouvrait sa maison, la vit passer à 4 pas de là, et cria à ses gens : Levez-vous vite, si vous voulez voir la Bête ; mais ils n'en eurent guère le loisir, parce qu'elle prit d'abord la fuite. On alla cependant en avertir M. Bouchain de l'Estival, dont la maison est attenante à celle de cette femme, et qui est un des meilleurs tireurs du pays. Il s'habilla au plus tôt, et se mit avec un de ses domestiques à la poursuite de l'animal. Ils le suivirent 4 lieues à la trace sur la neige, quoiqu'il fit un temps affreux ; mais le domestique n'en pouvant plus, M. Bouchain revint sans avoir pu atteindre la Bête.

Le même jour, 14, elle se jeta à La Bessière, paroisse de St. Alban, sur un enfant de 6 ans, en présence de sa mère et de 2 autres enfants : l'animal avait saisi l'enfant par la tête, et la mère le prit par les pieds, tirant chacun de son côté. La Bête le lâcha, et se rua sur un autre de 10 ans, que la mère secourut aussi. Il attaqua ensuite le troisième, que la mère sauva pareillement. Comme ceci se passait devant la porte d'un jardin, les deux qui avaient échappé au danger s'y réfugièrent : la Bête les suivit ; et s'élançant sur celui de 10 ans, le saisit, et franchit un mur de 4 à 5 pieds : la mère, quoique ses forces fussent épuisées, la poursuivit. Un enfant de 12 ans, qui avait vu le combat de loin, y accourut avec le chien de parc de l'endroit, qu'il avait heu-

reusement rencontré. Ce jeune garçon attaqua la Bête, qui avec ses pattes de devant parait les coups de bâton qu'il lui portait. Le chien, qui d'abord n'avait osé attaquer cet animal, s'anima enfin, se jeta sur lui, et le terrassa ; mais il se dégagea, et prit la fuite. L'enfant, qu'il avait entraîné, a été blessé au nez et au cou. Le Comte de Morangiès, maréchal de camp, informé de ce qui venait de se passer, se rendit d'abord sur les lieux, et fit des largesses à la mère, à ses trois enfants, et au jeune garçon, qui s'était si intrépidement exposé pour les secourir. » (Gazette de Leyde, 09/04/65).

Informations de Paris, reprises dans la *Gazette de Leyde* du 19/03 et le *Supplément à la Gazette de Cologne* du 22/03 :

« Il semble, que les bêtes voraces fassent la guerre à ce royaume. outre celle, qui ravage le Gévaudan, et le loup monstrueux, que l'on a tué dernièrement dans le Limousin, il en a paru un autre dans le voisinage de Soissons, qui n'est pas moins furieux, et dont les feuilles publiques ont assez décrit les marches et contre-marches. » (Supplément à la *Gazette de Cologne*, 22/03/65).

18 mars (Lundi) Lettre de M. de l'Averdy: M. d'Enneval est simplement envoyé en Gévaudan pour aider M. Duhamel; ils doivent se concerter entre eux pour toutes les opérations et conduire cette affaire à bonne fin. Le comte de Moncan écrit à M. Duhamel, lui donnant ordre de rester (lettre, 02/04). Ordonnance de M. de St.-Priest:

« De par le roi,

Nous, Marie-Joseph-Emmanuel de Guignard de St.-Priest, chevalier, seigneur d'Alivet, Renage, Beau-croissant et autres lieux, etc.,

Vu la lettre de M. le contrôleur général du 10 du présent mois, par laquelle il nous marque de faire délivrer à M. d'Enneval, gentilhomme de Normandie, envoyé par la Cour à la poursuite de la Bête féroce qui ravage le Gévaudan, la somme de 720 livres, pour sa première dépense et de lui faire toucher les autres fonds dont il aura besoin sur la caisse de la province pour en être le trésorier remboursé sur les états que nous en enverrons à ce ministre,

Nous ordonnons que ladite somme de 720 livres sera payée à M. d'Enneval par le sieur trésorier de la province, qui en sera remboursé de la manière ci-dessus prescrite.

Fait à Montpellier, le 18 mars 1765. De St.-Priest

Pour Mgr., Soefve.

Pour acquit de la susdite somme de 720 livres, ce 31 mars 1765, D'Enneval. » (B.N. mss. fs. fr. 7847 f°13)

Réponse de M. Dumas, de Montpellier, à la précédente:

« Mgr., j'apprends par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ce jourd'hui, que vous avez été chargé par M. le contrôleur général de faire fournir à M. d'Enneval, envoyé en Gévaudan par la Cour pour tâcher de détruire la Bête féroce qui ravage ce canton, les fonds nécessaires pour la subsistance de ce M. et de sa troupe, sur la caisse de la province dont ce ministre fera rembourser exactement M. Mazade des avances qui auront été faites sur vos états et ordonnances. Et qu'en conséquence vous en avez, Mgr., délivré une sur moi de la somme de 720 livres, dont vous souhaitez que j'en fasse l'acquit, ainsi que de celles que vous pourrez délivrer dans la suite.

Je me conformerai, Mgr., à vos désirs et ordonnances: lorsque je les aurai acquittées, je les enverrai au caissier de M. Mazade de Paris, pour qu'il s'en fasse rembourser.

Je suis, Mgr., etc. Dumas. » (A.D. Hérault).

Lettre de M. Lafont à M. de St.-Priest:

« M., j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 10 de ce mois, par laquelle vous m'autorisez à faire compter à M. d'Enneval, non seulement les 30 louis qu'il m'avait d'abord demandés, mais

même tout l'argent dont il pourra dans la suite avoir besoin, vous en rapportant à sa discrétion à cet égard...

J'ai l'honneur, etc. Lafont. » (Pourcher).

19 mars (Mardi, solennité de Joseph) *Le Courrier d'Avignon* publie les lettres de Paris et de Marvejols du 09/03 (Généal43). *Le Supplément à la Gazette de Leyde* reprend les informations de Paris du 17/03 (Séité). La Bête passe vers 4 heures du soir entre les bois de La Garde et St.-Chély (lettre, 26/03) et attaque un jeune garçon qui est secouru (lettre, 02/04). De là la Bête passe à Albaret où sont les chiens et une partie des gens des d'Enneval. Le garçon des chiens la suit avec un limier pour voir si elle gîte quelque part. Elle est tirée sur la route par un paysan qui, en ayant eu peur, attend qu'elle soit plus éloignée. Le garçon de chien rentre, laisse sortir les autres chiens pour leur donner la soupe. Celui qui a suivi la Bête emmène les autres, et ils chassent jusqu'à une demie-heure après le coucher du soleil. On a de la peine à les rompre. (lettres, 26/03, 29/03, 02/04).

- La lettre de M. d'Enneval du 02/04 date l'attaque entre St.-Chély et La Garde, puis la poursuite à Albaret, du 18, mais celle du 26/03 indique un passage de la Bête au même endroit, sans attaque, le 19. Je suppose ici que les 2 événements se sont bien produits le même jour, et retiens la date du 19 donnée par la lettre la plus proche de l'événement.
- Je ne trouve pas de correspondant à « Monhüs » à proximité de La Garde et d'Albaret.
- Cet événement permet de relativiser l'inefficacité des chiens de M. d'Enneval face à la Bête.

Décès de Jean-Pierre Jouve (acte, 20/03). Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à MM. de Montluc, Montbriset, Boissieux et Ollier:

« MM. de Montluc, de Montbriset, de Boissieux, Ollier

A Clermont Ferrand, le 19 mars 1765.

M. d'Enneval, M., étant chargé par le Roi de faire la chasse à la bête féroce qui désole depuis longtemps le Gévaudan, ~~il est nécessaire qu'il~~ il a paru nécessaire de lui laisser commander seul et en chef toutes les opérations qui peuvent être relatives à cette chasse. En conséquence vous aurez soin à la première réquisition de lui faire fournir le nombre d'hommes qu'il vous demandera ainsi que tous les autres secours dont il pourra avoir besoin. # Vous préviendrez aussi les syndics des paroisses de votre département de ne faire aucune difficulté, dans le cas où M. d'Enneval s'adresserait à eux mêmes, ~~de fournir~~ [autre mot barré] de commander dans leurs paroisses les hommes et de lui procurer tous [?] les secours qu'il leur demandera.

Vous devez sentir toute l'importance qu'il y a de délivrer le pays de cet animal avant la belle saison, qui rendrait sa poursuite [mot barré] beaucoup plus difficile, aussi je vous prie de donner tous vos soins pour concourir en tout ce qui dépendra de vous au succès des chasses que M. d'Enneval ~~se propose~~ est chargé de faire.

Ledit [jour et an] » (A.D. P.-de-D.) [Doc232]

20 mars (Mercredi) De retour à Aumont, accompagnés de M. de Montluc (frère du subdélégué), les d'Enneval sont avertis de nuit que la Bête a enlevé dans la soirée un enfant de 10 ans et l'a dévoré à demi (lettres, 02/04).

- Cette attaque est probablement une erreur d'écriture ou de lecture d'une lettre de M. d'Enneval, en fait un doublon de l'attaque de François Fontugne le 29/03

M. Duhamel écrit à M. Seuroin, secrétaire des commandements de S.A.S. Mgr. Le comte de Clermont:

« M., j'ai l'honneur de vous envoyer un détail bien exact des ravages que la Bête féroce a fait tant ici qu'en Auvergne et en Rouergue depuis qu'elle a paru dans ces parages. Quoi que plusieurs personnes me persécutent

tassent depuis longtemps pour avoir ce détail, je n'ai voulu le donner à qui que ce soit afin qu'il parvienne de la première main à S.A.S. Les faits contenus dans ce détail sont tous marqués au coin de l'exacte vérité et quoi que cette relation fasse peine à l'humanité, j'ose vous assurer, M., que ce recueil d'aventures tragiques n'est pas moins une pièce intéressante dans ce moment-ci où chacun voudrait en avoir une copie. Vous y verrez, M., des traits singuliers des mœurs de cette bête féroce qui s'est éloignée et s'est portée dans le fond des montagnes à 7 ou 8 lieues d'ici, mais il y a toute apparence qu'elle en reviendra bientôt pour la raison que la grande quantité de neige dont les montagnes sont couvertes et qui ne fond jamais, rend ce pays presque désert.

Il arrive ici journellement des étrangers de tous pays, qui, n'ayant aucune connaissance du local ni des difficultés qu'il y a de joindre cet animal, croient que c'est la chasse la plus aisée et apportent avec eux l'air le plus assuré de la réussite prochaine. Mais, après 8 à 10 jours de chasses au plus, tous ces Don Quichotte effrayés par la difficulté du pays et dégoûtés par l'argent qu'ils dépensent en pure perte, s'en retournent fort honteux et promettent bien de n'y plus revenir.

MM. d'Enneval, père et fils, gentilshommes normands, sont arrivés ici avec 6 chiens courants, à la fin du mois dernier. Ces MM. croyaient comme les autres et surtout avec leurs chiens qu'ils disent être excellents, avoir cette bête en 15 jours; voilà plus de 3 semaines qu'ils cherchent après et ils ne sont pas plus avancés.

Ces MM. ont débuté d'une façon tout à fait étrange. Un consul d'un village à 2 lieues d'ici m'avait envoyé un exprès pour m'informer que la bête féroce venait de dévorer un enfant dans la paroisse. Je reçus cet avis à 7 heures du soir. En conséquence, je donnai l'ordre à ma troupe de se tenir prête à marcher le lendemain à la pointe du jour. Je me rendis ensuite dans une auberge de cette ville où était logé un officier de ma connaissance qui m'avait prié à souper avec un gendarme de la garde qui est d'ici. MM. d'Enneval venaient d'y arriver: l'officier qui nous donnait à souper m'annonça à ces MM. et nous parlâmes chasse. Dans l'instant arriva un autre consul pour m'informer d'un nouveau malheur, il me demanda si je voulais qu'il commandât sa paroisse pour chasser le lendemain. Je lui dis que non parce que j'étais trop mécontent de la mauvaise volonté des paysans, mais que je me rendrais demain avec ma troupe dans cette partie et que j'en battrais tous les bois. Alors, M. d'Enneval fils dit qu'il ne devait se faire aucune battue ni chasse sans qu'il ne l'ordonne et qu'il n'y soit. Le propos me parut trop plaisant pour ne pas le relever; je lui demandai s'il avait des ordres pour m'expédier chasser et lui dis que je n'en connaissais que du Roi qui puissent annuler ceux dont j'étais porteur. Il me répondit qu'il en avait du Roi même et qu'il me les ferait voir. Je lui répondis que les ordres du Roi faisaient assez d'honneur à ceux qui les portaient pour ne faire mystère de les montrer et que s'il en avait effectivement, j'étais fait pour qu'il me les communiquât. L'on vint nous dire qu'on avait servi, nous nous mîmes à table et continuant de parler chasse, pendant le souper, M. d'Enneval fils, qui prétend ne douter de rien, nous dit qu'il connaissait le pays et aussi bien que les personnes du pays même.

Ces MM. ne m'ont pas fait l'honneur de me venir voir. J'ose dire cependant qu'ils le devaient de toutes les façons, premièrement par honnêteté et en second lieu par devoir, pour la raison que si j'eusse voulu user de mes droits d'après les ordres dont je suis revêtu, j'aurais pu leur faire signifier qu'ils aient à me représenter quels étaient les ordres dont ils se disaient porteurs, d'autant qu'ils n'ignoraient point ceux que j'ai de Mgr le comte d'Eu, gouverneur de cette province, et de M. le comte de Moncan qui y commande. Ces MM. avaient d'autant plus de tort que je les avais prévenus par toutes sortes d'honnêtetés et que j'avais fait les avances des meilleurs procédés.

Comme il s'agit ici du bien public, j'ai cru devoir mépriser une conduite aussi malhonnête de la part de ces MM., d'autant que ceux qui ne me connaissent point m'auraient peut-être fait le tort de croire que c'était envie de contrecarrer ces MM. dans leurs projets de chasse, et comme je me respecte trop moi-même pour penser aussi mal, j'ai employé au contraire les meilleures façons vis à vis de ces MM., pour les mettre mieux dans leur tort et leur ôter le prétexte de dire, s'ils ne réussissent pas comme il y a toute apparence, que la cause en est de ce qu'on les a évités. J'ai même dit au père, en présence des personnes les plus respectables de cette ville, que je me ferais un plaisir et même un devoir par amour pour le bien public de leur procurer avec ma troupe toutes les facilités qui peuvent dépendre de moi. Le père a l'air d'un fort galant homme, mais le fils ne lui ressemble du tout point, car il est fort malhonnête et veut jouer l'important ce qui lui réussira mal, surtout dans ce pays où les gens comme il faut se connaissent en procédés.

Le fils ne demandait pas moins que je rentrasse avec ma troupe ou qu'au moins il me fût défendu de chasser. Il aurait été par trop plaisant que depuis 5 mois que j'essuie les fatigues les plus fortes à chasser un animal dont la destruction me comblerait de gloire et de satisfaction, je fusse privé de l'espoir de réussir pour

plaire à un homme qui ne fait qu'arriver. Pouvait-on d'ailleurs sans injustice frustrer mon détachement de l'espérance qu'il a que toutes les peines qu'il s'est donné et qu'il se donne encore tous les jours, seront enfin couronnées par un heureux succès qui lui procurera la récompense des 9000 francs qui y sont attachés. Je me suis contenté de rendre compte des procédés de ces MM. à M. le comte de Moncan qui les a trouvés aussi étranges qu'ils le sont effectivement et qui m'a envoyé ordre de continuer mes chasses à mon ordinaire, en y mettant l'honnêteté, pour le bien public, de ne point contrecarrer ces MM. dans les leurs et de les aider au contraire s'ils m'en priaient, ce que je ferai avec plaisir.

Outre la satisfaction personnelle que j'aurais de pouvoir parvenir à détruire ce monstre, j'en serais encore plus flatté par le bien de ce que mon détachement en retirerait, car 9000 francs sont une récompense qui les mettrait tous à leur aise et en honneur, ils le méritent bien, car je ne saurais trop me louer du zèle et de la bonne volonté avec laquelle ils me secondent.

Malgré la rigueur de la saison, je chasse aussi souvent que le temps me le permet et je puis dire que j'y vais toujours ainsi que tous mes dragons avec la ferme confiance de réussir. Il ne faut qu'un moment pour être heureux, tout le pays est témoin des soins que je me donne et si quelque chose me console un peu des fatigues que j'essuie, c'est d'en avoir mérité l'estime et d'en jouir. Je souhaite bien sincèrement, M., pouvoir vous annoncer par la première lettre que j'aurai l'honneur de vous écrire, qu'enfin le monstre n'est plus et que c'est le détachement des dragons de S.A.S. qui l'a mis à mort.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement, M., etc. » (Bulletin).

- Les ordres de M. de Moncan sont peut-être ceux de sa lettre du 18/03.

Lettre de M. de l'Averdy à M. de St.-Priest:

« M. de St.-Priest, je vous avoue que je ne puis être entièrement de votre avis sur la nécessité de laisser subsister les choses sur le pied où elles sont, relativement aux chasses de la Bête féroce. Nous avons la malheureuse expérience que depuis 4 mois, les battues qui ont été faites n'ont opéré d'autres effets que d'effrayer l'animal au point de ne pouvoir plus l'approcher et qu'on n'a pas encore pu l'atteindre. Il serait à craindre qu'il tînt encore longtemps si on ne prenait point d'autres mesures, et que d'ailleurs les chasses générales ne fissent un tort considérable aux moissons et n'exposassent les gens de la campagne à perdre un temps précieux.

Ces considérations jointes à la confiance que j'ai dans l'expérience et les talents de M. d'Enneval m'ont déterminé à vous proposer à le mettre à la tête de ces chasses. Cela n'empêche pas chacun de chasser en particulier; mais il vaudrait mieux que tous les chasseurs se combinent avec M. d'Enneval, pour que des opérations indirectes ne nuisent pas à la destruction de la Bête.

M. le duc de Choiseul a écrit de son côté à M. de Moncan pour le prier d'ordonner à M. Duhamel de ne plus se mêler de cette chasse et de se retirer dans son quartier avec le détachement dont le commandement lui avait été confié à cette occasion; ainsi, M. d'Enneval n'éprouvera par ce moyen aucun obstacle. Cela n'empêchera pas au surplus ceux que vous avez invité de venir tenter cette chasse et de la suivre.

Mais il est essentiel qu'ils s'y prennent de manière à ne point nuire aux opérations de M. d'Enneval, avec lequel (s'ils sont chasseurs) ils seront les premiers à se concerter; si, au contraire, ce n'était pas gens entendant la chasse, il serait bien plus nuisible qu'utile de les laisser agir, puisqu'ils ne feraient qu'épouvanter l'animal et le faire fuir. Je viens d'écrire au trésorier sur les avances des dépenses relatives à la chasse de cet animal.

Je suis, etc. De l'Averdy. » (A.D. Hérault c. 44)

Enterrement de Jean-Pierre Jouve (acte parfois difficile à lire en raison de ratures et ajouts):

*« La Bessière ou Ferluc. Enfant. Jean Pierre Jouve, fils de Pierre Jouve et de Jeanne * ~~Chastan~~ de Ferluc, habitants à la Bessière, âgé d'environ 6 ans, est mort le 19 mars 1765, des blessures qu'il avait reçu de la bête féroce le 14, et a été inhumé au cimetière de la paroisse le 20 mars dudit an. Présents M. les vicaires Dance vicaire Ferriere prieur vicaire. Béraud curé.*

** Marlet correction approuvée Béraud curé » (Dumas) [Doc111]*

Lettre de M. Barlon, de Beaucaire:

« Mgr., des MM. de cette ville qui voudraient faire le voyage de Marvejols pour aller à la chasse de la Bête féroce qui fait tant de ravages, me pressent d'avoir l'honneur de vous représenter, s'il est, comme le bruit court ici, que le gentilhomme normand qui est arrivé à Mende a des ordres du roi pour se faire la chasse ou duel, et s'ils ne seront pas obligés de se soumettre aux ordres de ce gentilhomme, s'ils entreprennent ce voyage. M. de Beaulieu, ancien capitaine des hussards est du nombre de ceux qui ont cette fantaisie, etc.

Je suis, etc. Barlon. » (Pourcher)

Lettre de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers:

« St.-Flour le 20 mars 1765

Mgr., MM. d'Enneval ont reçu leurs chiens depuis peu de temps, et ils se sont divisés en plusieurs endroits en Gévaudan sur la frontière de cette province du côté de Chaudes-Aigues. Ils ont abandonné St.-Chély à M. Duhamel qui y est avec ses dragons.

Les bruits publics sont que leurs projets de chasse ne sont pas les mêmes et que cela occasionne du retardement aux opérations de M. d'Enneval de qui le public attend plus tôt du secours. On rend à M. Duhamel la justice qu'il a mis beaucoup d'activité et de bonne volonté pour détruire ce monstre; mais malheureusement il a toujours échappé à sa poursuite, et fait beaucoup de ravage et a dévoré dans ce mois 2 personnes en Auvergne.

J'ai cru, Mgr., devoir ne pas vous laisser ignorer ces circonstances qui me paraissent contraires au bien de la chose. On ajoute que M. Duhamel ne quittera point St.-Chély que d'après les ordres du ministère de la guerre.

Je [compte ?] demain d'aller voir M. d'Enneval pour savoir si je peux lui être de quelque utilité.

Je suis avec respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Montluc » (A.D. P.-de-D.)

[Doc233]

Lettre de M. Lafont à M. de St.-Priest:

« Mgr., j'ai reçu par les 2 exprès que j'avais envoyé à Montpellier à quelques jours d'intervalle l'un de l'autre, les 2 lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Par la première, il vous a plu de me faire connaître vos intentions sur les différents objets que j'avais eu l'honneur de vous proposer, relativement surtout à M. Duhamel et à sa troupe. Par la seconde, vous avez bien voulu me donner vos instructions sur la conduite que j'avais à tenir vis-à-vis de MM. d'Enneval, père et fils. Dans le même temps, j'ai reçu par la poste une troisième lettre au sujet de la gratification de 300 livres qu'il a plu à sa Majesté d'accorder au petit Portefaix personnellement, et une autre de pareille somme à ses petits camarades à se partager entre eux. J'ai l'honneur de répondre en particulier à cette lettre par celle que j'ai celui de vous adresser ci-joint, qui contient les éclaircissements que vous me demandez sur le compte de Portefaix et de sa famille.

Avant la réception des 2 premières, MM. d'Enneval père et fils s'étaient rendus de St.-Flour à St.-Chély. M. d'Enneval le fils m'écrivit pour m'en informer. Il me marqua que leurs chiens n'étaient point encore arrivés, et qu'ils les attendaient d'un jour à l'autre. Il me témoigna sa peine et celle de son père au sujet des dragons, avec lesquels ils ne voulaient point se mêler dans leurs chasses, de crainte qu'elle n'en fussent dérangées. Il m'adressa une lettre par M. le comte de Moncan, par laquelle il le pria de défendre à M. Duhamel et à sa troupe de chasser. Je fis partir cette lettre par la poste. M. Duhamel me fit part à son tour de ses griefs contre MM. d'Enneval qui refusaient de ce concerter avec lui et qui semblaient vouloir faire une chasse exclusive, du moins à en juger par les propos que le fils lui avait tenus. Il me marqua qu'il en avait porté ses plaintes à M. le comte de Moncan.

Dès que j'eus reçu par le retour de mon exprès la lettre que vous m'aviez adressée pour M. d'Enneval le fils, je ne perdis pas un moment pour la lui faire passer à St.-Chély et je partis le lendemain l'y aller trouver. Dans la première conférence que j'eus avec lui et avec M. son père, il fut d'abord question de ce que vous leur aviez marqué au sujet des 30 louis qu'ils avaient demandés. Ils me dirent qu'ils n'avaient pas des ordres particuliers à ce sujet; qu'ils avaient cru que la lettre qu'ils avaient adressée de M. le contrôleur général, par laquelle il vous pria de leur donner les secours dont ils auraient besoin, les autorisait à vous faire cette

demande; que d'ailleurs il venait d'y être pourvu; que M. de Ballainvilliers venait de leur écrire qu'il chargeait le receveur des tailles de St.-Flour de leur compter tout l'argent dont ils auraient besoin. Ils me montrèrent sa lettre en date du 2 de ce mois et une autre du contrôleur général du 23 février, à qui ils s'étaient adressés depuis leur arrivée en Auvergne, pour se faire remettre des fonds. Il leur marquait qu'il écrivait à M. de Ballainvilliers de leur faire compter ce qu'ils demanderaient. Il est vraisemblable qu'à leur passage à Clermont M. de Ballainvilliers leur avait fait la même réponse que vous et qu'en conséquence, ils demandèrent à M. le contrôleur général des ordres positifs.

Ils me dirent ensuite qu'ils me communiqueraient le lendemain ceux dont ils étaient porteurs. Je les priais de me faire connaître ce qu'ils désiraient que je fisse; et je leur témoignai tout mon empressement à concourir à leurs vues, en tout ce qui pourrait dépendre de moi. Ils me renvoyèrent encore au lendemain, pour me faire part des dispositions qu'ils se proposaient de faire. Ils finirent par me dire qu'ils ne pouvaient absolument chasser avec les dragons, à cause des désordres qui pourraient en résulter; y ayant tout lieu de craindre que si leurs gens parvenaient à tuer la Bête, les dragons ne tirassent sur elle après qu'elle serait morte, qu'ils ne prétendissent l'avoir tuée eux-mêmes et qu'ils ne voulussent s'en emparer. Cela pourrait arriver de même. Cependant je leur représentai combien il était intéressant pour le bien de la cause commune d'agir de concert, et combien la mésintelligence pourrait être préjudiciable et rendre inutiles les opérations réciproques. Ils me dirent qu'ils ne voyaient aucun moyen de conciliation et que si par la réponse qu'ils attendaient de M. le comte de Moncan, la chasse n'était point interdite aux dragons, ils en écriraient en Cour.

Après avoir quitté MM. d'Enneval, je vis M. Duhamel, qui me fit les plaintes les plus amères sur le compte du fils. Il me dit qu'il avait eu pour eux les procédés les plus honnêtes auxquels le fils avait très mal répondu; jusques à lui défendre publiquement les chasses et les battues avec ses dragons, prétendant être autorisé à lui faire ces défenses par les ordres dont il était porteur, et dont il n'a jamais voulu lui faire part, quelques instances qu'il lui eût faites et quelques assurances qu'il lui eût données de s'y conformer, dès qu'il serait instruit de leur teneur. M. Duhamel m'ajouta que jusqu'à ce qu'ils lui auraient été communiqués, il irait son train ordinaire. Je parlai à M. Duhamel relativement à ce que vous m'aviez fait l'honneur de me marquer au sujet des emprisonnements qu'il avait fait faire. Il me répéta ce qu'il m'avait déjà dit ci-devant: qu'il n'avait fait en cela qu'exécuter les ordres de M. le comte de Moncan. Et il m'en fit voir une lettre en date du 25 novembre par laquelle M. le comte de Moncan lui marquait de punir par la prison ceux qui ne se conformeraient point aux ordres qu'il donnerait. Cependant nous convînmes qu'à l'avenir ces emprisonnements cesseraient.

Ils ont même cessé depuis quelque temps, sans doute sur quelques représentations que je lui avais faites à mon précédent voyage à St.-Chély. Il me dit que s'il avait à se plaindre de quelqu'un, il se bornerait à en écrire. M. Duhamel est au fond un galant homme et il entend raison. Tout le monde a fait l'éloge de ses procédés vis-à-vis de MM. d'Enneval, nonobstant les propos que lui tint le fils, qui sont tels que M. Duhamel me les a rapportés, ainsi que les personnes qui y étaient présentes me l'ont certifié.

Le lendemain matin, MM. d'Enneval vinrent chez moi, ils me communiquèrent la copie d'une lettre écrite par M. le contrôleur général à M. Lavignen, intendant d'Alençon, que je fis copier et que j'ai l'honneur de vous envoyer ci-jointe; tout se réduisit à cette pièce. Ils ne me firent rien voir de plus. Je leur demandai quels arrangements ils trouvaient à propos de prendre et ce qu'ils voulaient que je fisse. Ils me dirent qu'ils allaient commencer par s'établir entre le Gévaudan et l'Auvergne, aux lieux de La Garde, d'Albaret-le-Comtal et de Termes. Ils me proposèrent d'écrire aux paroisses voisines de ces 3 lieux et de leur marquer:

Premièrement, que les habitants, lorsqu'ils entendraient chasser leurs chiens, sortissent de leurs maisons avec des armes, vinssent à leur secours et tâchassent de tuer la Bête.

Secondement, que si la Bête faisait quelque malheur sur ces paroisses, les consuls leur dépêchassent un exprès à celui des 3 endroits dont ils seraient le plus à portée pour les en avertir.

J'écrivis en conséquence une lettre circulaire à 14 communautés. Ils me demandèrent encore un billet pour les consuls de toutes celles où ils se porteraient, afin qu'il leur fût fourni en payant 2 chevaux. Je leur remis ce billet. Toutes leurs demandes se sont réduites jusqu'à ces 3 objets.

Comme j'avais cru entrevoir dans les 2 conférences que j'avais eues avec ces MM., qu'ils pouvaient avoir dessein de rendre leur chasse exclusive, je leur donnai connaissance de l'affiche que vous avez faite faire dans la province. Je leur fis observer que par cette affiche, la chasse était ouverte à tout le monde et que par l'étendue du pays que la Bête parcourt, et la finesse et l'agilité de cet animal, il était bien nécessaire qu'elle le fût, que j'avais déjà expédié plusieurs certificats à des chasseurs tant du pays qu'étrangers, qui

étaient venus prendre des instructions chez moi, et que je continuerai à en délivrer à tous ceux qui se présenteraient. Ils ne m'objectèrent rien de contraire quoique je pus m'apercevoir que ce que je leur disais ne les satisfaisait pas. Le fils se borna à me demander de lui faire porter la Bête au cas que quelque autre que ses gens la tuasse.

Je ne lui laissai point ignorer que les ordres du ministre et ceux que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, étaient que la Bête vous fût envoyée à Montpellier, pour être de là transportée aux Jardins du roi, et que si l'on était assez heureux que de la détruire, je ne pouvais qu'exécuter ces ordres. Il me dit qu'il en avait des postérieurs de sa Majesté, dont il me ferait part. Je lui répondis que lorsqu'il aurait eu la bonté de m'en donner connaissance, je m'y conformerais avec la soumission que je leur devais. Il me dit qu'il me les ferait voir.

Je cherchai ensuite à concilier les opérations de MM. d'Enneval avec celles de M. Duhamel; mais la chose ne fut pas possible. Et, en effet, il paraît bien difficile qu'ils puissent chasser ensemble. Je représentai à MM. d'Enneval que les affaires dont j'étais chargé m'obligeraient de retourner dans peu de jours à Mende, mais que je laisserais auprès d'eux mon frère qui m'avait accompagné à St.-Chély, qu'il suppléerait à mon défaut et leur donnerait toutes les facilités et les secours qui pourraient dépendre de lui. Ils me parurent sensibles à cette attention. Nous nous entretenîmes longtemps sur la figure et l'instinct de la Bête et sur ce qu'on croyait qu'elle pouvait être. Je rendis à ces MM. tout ce que j'avais pu en apprendre, et plusieurs personnes, qui étaient présentes à notre conférence, leur dirent ce qu'elles en savaient; quelques-unes même qui l'avaient vue, leur firent part des remarques qu'elles avaient faites. M. d'Enneval, le père, après avoir recueilli tout ce qui venait d'être rapporté, parut embarrassé. Il se réduisit à dire qu'il ne saurait se promettre que ses chiens y donnassent; mais que s'ils le faisaient, il était sûr de la détruire ou de l'éloigner. Il ne témoigna rien sur la difficulté du pays. Mais je crois que ces MM. s'en étaient fait une idée différente, lorsqu'ils s'étaient engagés dans l'entreprise, et qu'ils ne s'attendaient pas à trouver autant de montagnes, de bois, de marais et de neige, ni que la Bête parcourût autant de terrain.

Ce fut ce qui se passa à cette seconde conférence, après laquelle M. d'Enneval, le père, partit pour aller reconnaître le pays du côté de Fournels. Et je dînai tête à tête avec M. d'Enneval, le fils. Il m'entretint longtemps des ordres qu'il avait du roi, et il me dit qu'il ne les communiquerait et ne les ferait voir qu'à moi seul. Il me le répéta plusieurs fois, et je lui répétai plusieurs fois à mon tour qu'il pouvait être assuré que je n'abuserais pas de la connaissance qu'il m'en donnerait. A l'issue du dîner, je l'accompagnai chez lui, où il devait me faire voir ces ordres. Il commença par me présenter une seconde fois la copie de la lettre de M. le contrôleur général à M. de Lavignen, et celles qu'il avait reçues de ce ministre et de M. de Ballainvilliers pour lui faire toucher de l'argent. Il me montra dans son portefeuille, au milieu d'un tas de papiers, un ordre du roi, qui paraissait signé de sa Majesté, autant que je pus en juger. Dans le moment que je comptais qu'il allait m'en faire la lecture, il referma son portefeuille, et sur ce que je lui dis qu'il m'avait fait espérer de me donner connaissance de cet ordre, il me répondit que ce qu'il m'avait fait voir d'ailleurs suffisait quand à présent. Cette réponse avait de quoi me surprendre, cependant je ne témoignai rien. Le soir, j'appris sur les 5 heures que ses chiens étaient enfin arrivés à La Garde, à l'entrée du diocèse du côté de l'Auvergne, à 1 lieue de St.-Chély, où des chasseurs, qu'il avait pris en Auvergne et qu'il m'avait dit pendant le dîner avoir consigné dans cet endroit-là, les retinrent, sans doute, suivant ses ordres. Le public a cru que ces chiens étaient depuis plusieurs jours dans quelque dépôt secret, et que mon arrivée à St.-Chély les avait fait manifester; d'autant mieux que plusieurs personnes, qui avaient passé 8 ou 10 jours auparavant à St.-Chély, venant de Clermont, avaient dit que ces chiens étaient arrivés dans cette dernière ville et qu'ils avaient été conduits à l'intendance, M. de Ballainvilliers ayant voulu les voir. Je fus pour apprendre à M. d'Enneval l'arrivée de ses chiens. Il en était déjà instruit et il me dit qu'il se proposait d'aller les joindre à La Garde. Nous devions nous voir le matin du dimanche, cependant il partit sans rien dire à personne. Je le fis moi-même ce jour-là pour revenir à Mende, prenant ma route par Aumont où la Bête s'était faite voir, et par Serverette, où j'avais donné rendez-vous au petit Portefaix et à ses camarades.

Avant mon départ, j'insinuai à M. Duhamel que, quoiqu'il eût des ordres pour chasser partout où il serait bon, qu'il dirigeât ses chasses du côté opposé à celui que MM. d'Enneval tiendraient, de peur que ces MM. ne prétendissent que les leurs ne fussent dérangées par la présence de ses dragons.

Ces MM. semblent avoir la plume légère, et il me parut que M. Duhamel sentit tout le désagrément qu'il y aurait pour lui, s'il était obligé de se justifier sur quelque plainte, surtout si elle était adressée au ministre.

Je laissai mon frère à St.-Chély, pour aller joindre MM. d'Enneval, ainsi que cela avait été convenu et leur rendre en mon absence tous les services qui pourraient dépendre de lui.

A mon retour, j'ai reçu par la poste un paquet de M. le comte de Moncan, contenant 2 lettres, l'une pour M. Duhamel et l'autre pour M. d'Enneval, le fils, que je leur ai envoyées par un exprès, avant de faire partir celui qui vous porte cette dépêche. J'ai cru devoir attendre de savoir de l'un et de l'autre ce que M. le comte de Moncan leur mandait.

M. Duhamel me marque que M. le comte de Moncan veut qu'il continue ses opérations, et M. d'Enneval m'écrit qu'il lui témoigne désirer que M. son père et lui puissent s'arranger avec M. Duhamel, mais qu'ils ne sauraient le faire, et que si les dragons chassent avec eux, ils écriront en Cour. Mon frère me mande qu'il va joindre MM. d'Enneval qui l'en prient. Ils n'ont pas encore fait grand-chose. Ils auraient pu le faire, la semaine avant-dernière, si leurs chiens étaient plutôt arrivés ou si, suivant l'opinion publique, ils eussent été plutôt manifestés. Mais pour la semaine dernière, il leur était impossible de manœuvrer par le temps cruel qu'il a fait et la quantité de neige qui est tombée. J'en ai trouvé abondamment à mon retour et dans certains endroits je n'ai passé qu'avec peine.

J'ai cru, Mgr., devoir entrer dans tout ce détail pour vous faire connaître l'état des choses; il pourra vous mettre à portée de juger de ce qu'on peut espérer de ceux qui se portent pour nos libérateurs. Dans ces circonstances, je n'ai point prescrit, quoique vous eussiez bien voulu m'y autoriser, les chasses que j'avais eu l'honneur de vous proposer sur chaque paroisse les jours de dimanches et de fêtes, en obligeant chaque habitant de chasser pendant 4 ou 5 heures. Il m'a paru, Mgr., qu'il était plus à propos d'attendre l'ordonnance que vous m'avez fait l'honneur de me marquer que vous rendriez à ce sujet, s'il était nécessaire; il en a été rendue une par M. l'intendant d'Auvergne, dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la copie. Vous verrez qu'elle est relative aux instructions données par le ministre et dont vous avez eu la bonté de me faire part. D'ailleurs, il y a moins aujourd'hui que jamais de passages fixes de la Bête. Tous les lieux du terrain qu'elle parcourt sont pour elle des lieux de passage, et la plupart des gens qui les habitent sont sans armes à feu, qui est la seule qu'on puisse employer avec succès, car cette Bête ne se met point à portée de l'arme blanche, lorsqu'elle est d'une certaine force et en bonnes mains. Vous verrez, Mgr., par le détail que je vais vous faire de nos nouveaux malheurs, depuis ceux dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, que cette Bête se porte partout et qu'on est partout exposé.

Le 28 février, elle enleva une jeune fille de 8 ans devant la porte de sa maison au lieu du Fau, paroisse de Brion. Son père courut après, fit lâcher prise à la Bête, mais l'enfant fut si cruellement blessé qu'elle mourut le lendemain. C'est la première personne que je sache avoir péri de ses blessures. Le même jour, elle enleva une autre fille de Grandvals; elle fut promptement secourue et n'eut presque aucun mal.

Quelques jours après, elle dévora une jeune fille de 8 ans du lieu de Chabriès, paroisse d'Arzenc-d'Apcher. Elle l'avait prise dans le village, elle la porta dans un pré, où l'on ne trouva que quelques restes d'ossements.

Le 8, elle coupa la tête et le col dans un pâturage à une autre fille du même âge du lieu du Fayet, paroisse d'Albaret-le-Comtal.

Le 11, elle enleva une autre petite fille d'environ 4 ans sous un hangar de sa maison au lieu de Malavieillette, paroisse de Fontans; elle fut presque entièrement dévorée.

Le 12, elle fut de nuit au bourg de St.-Alban et faillit y dévorer, dans la rue, une fille qui reçut promptement du secours.

Le 13, elle attaqua une famille entière au lieu de la Bessière, paroisse de St.-Alban. La mère défendit ses enfants avec un courage admirable et digne des plus grands éloges. Nonobstant tous les prodiges qu'elle fit, elle ne put empêcher que l'un de ses fils, auquel la Bête s'était le plus acharnée, ne fût dangereusement blessé. Il est encore bien mal. Je crois devoir avoir l'honneur de vous envoyer ci-joint la copie de la lettre que M. le curé de St.-Alban a écrit à Mgr. notre évêque pour lui faire le détail de tout ce que la tendresse héroïque de cette mère la porta à entreprendre.

Le 14, ce monstre passa une de nos plus hautes montagnes, quoique prodigieusement chargée de neige, et fut dévorer un enfant auprès du lieu du Pouget, paroisse de Thoras.

Toutes ces horreurs nous préparent à des plus grandes, si, comme il n'est que trop à craindre, ce fléau n'est pas détruit avant le mois de mai, c'est-à-dire avant que les blés commencent à s'élever. Comme il est bien important de prendre d'avance des mesures pour mettre des obstacles aux facilités qu'aura alors la Bête de faire beaucoup plus de mal, j'ai résolu de me rendre à Montpellier pour prendre vos ordres. Ce

voyage me paraît indispensable et je le ferai, s'il plaît à Dieu, après la séparation des États Particuliers et assiette indiquée à la semaine prochaine et après avoir assisté à l'assiette d'Alais, où je suis commissaire principal.

Il n'a paru jusqu'à présent que peu d'étrangers pour entreprendre la chasse de la Bête féroce. Le mauvais temps qu'il a fait peut avoir suspendu le zèle de bien des personnes. Il ne s'est présenté, chez moi, que 2 chasseurs du Bas-Languedoc, qui m'ont été adressés par M. le marquis de Calvisson, un autre du Vivarais et 2 MM. d'Avignon qui sont venus avec des chiens. Je leur ai donné des instructions nécessaires et leur ai remis mes certificats.

J'en délivrerai suivant vos ordres à tous ceux qui se présenteront, sans entrer dans aucun examen particulier sur leur compte... J'ose espérer de vos bontés ordinaires que vous voudrez bien faire usage qui vous paraîtra le plus convenable de tout ce que j'ai l'honneur de vous marquer sur MM. d'Enneval et sur leur mésintelligence avec M. Duhamel. Comme M. le comte de Moncan qui en est instruit ne m'a rien marqué à ce sujet, je n'ai pas l'honneur de lui écrire par cet exposé, d'autant mieux que je vient d'être informé que M. Duhamel lui en a expédié un par lequel il n'aura pas manqué de lui rendre compte des nouveaux malheurs qui viennent d'arriver.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur. Lafont.

P.S. Je vais chercher à exciter l'émulation de M. de Tilhac, inspecteur des fermes, qui a dans le pays une quarantaine d'employés sous ses ordres, parmi lesquels il en est qui sont très bons tireurs. Il m'avait fait espérer que lorsque le temps s'accommoderait, il entreprendrait avec eux la chasse de la Bête. Il vient de s'y déterminer, et je lui ai donné les instructions nécessaires. Je lui ai surtout recommandé de diviser sa troupe de 4 en 4, ce qui formera 10 bandes, de placer chaque bande autour des villages ou hameaux que la Bête fréquente le plus, et de leur faire faire le guet pendant la nuit. L'on pourrait espérer quelque succès de cette troupe, et je suis charmé qu'elle veuille agir.

20 mars. » (A.D. Hérault c. 44).

- Au moment où M. Lafont écrit, Jean-Pierre Jouve est en fait déjà décédé. On remarque qu'il date l'attaque du 13, non du 14. Il date également l'attaque du Pouget du 14 au lieu du 15.
- Cette lettre est datée du 19 par Smith.

Dans l'autre lettre jointe, il informe M. de St.-Priest qu'on a présenté Jacques Portefaix à l'évêque qui, après avoir reconnu son intelligence, a résolu de se charger de son éducation. M. Lafont estime qu'on ne peut faire une meilleure œuvre, car sa famille est très nombreuse et pauvre; il espère que le petit Portefaix peut devenir un sujet distingué (Pourcher). (Jeudi, nouvelle lune) M. d'Enneval ne peut se rendre sur les lieux de l'attaque de la veille en raison du mauvais temps, mais y envoie des hommes. On garde le reste du corps, mais la Bête n'y revient pas. La Bête revient du côté de Termes; les d'Enneval sont informés qu'elle y a enlevé un mouton, relâché une demi-heure plus tard sans mal. Les d'Enneval y vont à l'affût inutilement (lettres, 02/04, 08/04). Lettre de M. de St.-Priest à M. Lafont: La chasse est libre à qui veut l'entreprendre. (Pourcher) Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à MM. de St.-Florentin et de l'Averdy:

21 mars

« M. le contrôleur général et M. le comte de St.-Florentin
Le 21 mars 1765

M., j'ai été instruit par M. d'Enneval des ravages que la bête féroce continue de faire en Auvergne. Elle y a dévoré ~~une~~ le 8 de ce mois une fille auprès d'Albaret ~~et~~ [mot barré] et lui a mangé le sein ~~et~~ une épaule et un bras après lui avoir séparé la tête. [??] après aller à la poursuite de cet animal qui s'est réfugié dans des grand bois qui étaient ~~près de là~~ [correction illisible]. ~~Depuis le commencement~~ [correction barrée] Depuis le commencement de ce mois elle a paru dans différents endroits de cette généralité et y a attaqué plusieurs filles et femmes, entre autres une femme qu'elle a blessée grièvement auprès de la Voulte, et un petit garçon qu'elle a dévoré aux environs ~~d'Andes~~ de la ville d'Andes. M. d'Enneval est actuellement à la poursuite de cet animal ~~avec ses chiens qui sont arrivés depuis peu~~ et j'ai donné en conséquence de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 de ce mois les ordres nécessaires pour qu'il commande et dirige en

chef les chasses qui se feront pour détruire ce monstre [ajout: dans ma généralité]. [?] il me mande avoir établi des chasseurs le choisi les endroits postes points fixés pour établir les chasseurs, [?] à La Garde et St.-Just qui sont de ma généralité et à Fournels et à Termes en Gévaudan. Ils m'ajoutent qu'il lui était arrivé des ~~chass~~ tireurs du Gévaudan et d'autres du Languedoc qui étaient occupés à battre les bois tous les jours. » (A.D. P.-de-D.) [Doc234]

- La lettre de M. d'Enneval mentionnée est celle du 09/03.
- M. de Ballainvilliers semble plus précis sur la localisation des attaques d'Andes et La Voulte (voir 01-09/03) mais on ne peut savoir s'il s'agit de sa propre interprétation de la lettre de M. d'Enneval ou s'il dispose d'autres informations.

22 mars (Vendredi) Les d'Enneval se rendent à Aumont pour rencontrer la Bête à son passage. Vers 8 heures du matin on vient avertir le fils qu'un coupeur de bois l'a vue et lui a tenu tête. De son côté le père la suit allant du côté de St.-Alban. Au Cheylaret elle veut emporter un enfant qui est secouru. M. d'Enneval la suit plus d'une grande lieue avec un limier à travers bois et rochers sans l'arrêter. Ses gens, alertés, accoururent et le rejoignent pour continuer la chasse. Ils trouvent le comte de Morangiès, qui est sorti avec tous ses gens, ayant vu passer la Bête auprès du château. La Bête passe La Gardelle, traverse en dépit du relief accidenté et gagne Chanaleilles. La chasse s'arrête à 6 heures du soir; un chien s'attarde. Les d'Enneval vont coucher au Malzieu (lettres, 26/03, 29/03, 02/04, 08/04). [Malzieu04/05] L'intendant du Languedoc fait d'après les rapports plus ou moins exagérés un long mémoire au ministre des Finances sur l'attaque de la famille Jouve (A.D. Hérault). M. Hebert, de Verrières, près Sceaux, conseille à M. de Ballainvilliers une ruse qu'il a vu réussir contre un fort loup cervier qui désolait les environs de Bonnières (Fabre):

« De Verrières ce 22 mars 1765

[en marge: Le 30 mars 1765 écrit à M. de Montluc pour l'instruire de ceci]

M., lisant tous les ordinaires, les gazettes, il y en a peu depuis 3 mois, qui ne fassent mention de quantités de massacres que fait la hyène qui est dans votre province. Je vais vous rapporter le fait d'un fort gros loup cervier qui était il y a 40 ans ou environ à Bonnières, lequel y faisait aussi de grands ravages, surtout sur les enfants. Mes affaires me faisant trouver en ce pays, je donnai avis aux habitants d'habiller ~~en fille~~ un mouton ^{en fille} que l'on coiffa avec un bonnet de fille, l'on le plaça en un endroit ^{co}mode et plusieurs personnes armées s'y portèrent. L'animal n'a pas manqué de venir se jeter sur le mouton qui remuant, s'est imaginé être un enfant. Pendant ce temps là, l'animal a été tiré et tué par ceux qui étaient posté. En conséquence de ce fait, il n'y aurait point de difficultés, M., que vous fissiez exécuter dans différents endroits de votre département l'avis que j'ai l'honneur de vous donner. Observez qu'il sera bon de faire arranger le mouton pour qu'il soit debout et qu'il imite la grandeur d'un enfant; pour ce, il n'y a qu'à faire battre en terre 2 bons pieux et y bien attacher le mouton, pour que la hyène ne le puisse emporter, ce qui sera encore plus ^{com}mode pour ceux qui seront embusqués.

Et comme il paraît qu'elle donne volontiers sur les enfants qui sont en bandes, on ne ferait pas mal de former 2 ou 3 enfants avec de la paille et les habiller avec leurs habits ordinaires de campagne et les mettre aux environs du mouton.

Étant certain de ce que j'ai l'honneur de vous exposer je pense que vous ne trouverez pas mauvais, M., l'avis que j'ai l'honneur de vous donner. Tout l'univers doit être sensible à tant de massacres aussi souvent répétés. Je désire de tout mon cœur et en bon citoyen que mon expédient puisse réussir et que vous me fassiez la grâce, M., de m'en donner avis. Je suis toute l'année à ma maison de campagne à Verrières proche Sceaux du Maine par le bourg de la Reine, route d'Orléans.

Je suis très respectueusement, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Hebert. » (A.D. P.-de-D. c. 1732 et 5 BIB 3) [Doc68, 87]

Le Courrier publie 2 articles; l'un reprend la lettre de Saugues du 11/03 (Pourcher), l'autre la lettre de Paris du 14/03 (Généal43). Le Supplément à la Gazette de Cologne reprend les informations de Paris du 17/03 (Supplément à la Gazette de Cologne, 22/03/65). La Ga-

zette d'Amsterdam publie sa plus longue histoire à cette date sur le phénomène de la Bête, relatant les chasses générales. On y apprend qu'un chien de la paroisse d'Aumont, ayant rencontré la Bête à un puits, refusa de lui donner chasse en dépit des exhortations des villageois (Smith).

- La Gazette de France du 15 fournit une histoire similaire, mais à Javols.

Le Supplément à la Gazette de Leyde reprend l'article de la Gazette de France du 15/03 (Supplément à la Gazette de Leyde, 22/03/65). Lettre de Montpellier reprise dans la Gazette de France du 1 avril, la Suite de la Clef de mai et le Mercure de France de juillet:

« La bête féroce qui désole depuis si longtemps le Gévaudan a échappé jusqu'à présent aux différentes chasses qui ont été ordonnées. On doit encore en faire de nouvelles, et l'on prend toutes les mesures possibles pour délivrer le pays de ce fléau ; mais, en attendant, elle continue ses entreprises et ne cesse de répandre l'alarme et la consternation dans tous les lieux exposés à ses incursions.

L'aventure du jeune Portefaix en a rappelé une autre à peu près semblable et plus extraordinaire encore, arrivée il y a plus de 6 mois. Un enfant de 8 à 9 ans, fils du nommé Barrandon, habitant de Bergougnoux, paroisse de Fontans, voyant sa sœur attaquée et saisie par la bête féroce, se jeta avec une valeur incroyable sur cet animal, lui arracha sa proie et le mit en fuite.

Cette action, toute merveilleuse qu'elle est, l'est moins encore que celle dont nous venons de recevoir le détail : c'est l'exemple le plus touchant de ce que la nature peut inspirer de force et de courage au cœur d'une mère. Le 14 de ce mois, une femme du Rouget étant vers le midi avec 3 de ses enfants sur le bord de son jardin, fut attaquée brusquement par la bête féroce, qui se jeta sur l'aîné de ces enfants, âgé de 10 ans, lequel tenait entre ses bras le plus jeune, encore à la mamelle. La mère, épouvantée, alla au secours de ces 2 enfants et les arracha tour à tour de la gueule de cet animal, qui, lorsqu'on lui en ôtait un, se saisissait de l'autre: c'était surtout le plus jeune qu'il attaquait avec le plus d'acharnement. Dans ce combat, qui dura quelques minutes, cette femme courageuse reçut, ainsi que les 2 enfants, plusieurs coups de tête de l'animal qui déchira et mit en lambeaux leurs vêtements. Enfin, voyant qu'on lui enlevait ces 2 proies, la bête féroce alla se jeter avec fureur sur le troisième enfant, âgé d'environ 6 ans, qu'elle n'avait pas encore attaqué, et dont elle engloutit la tête dans sa gueule. La mère accourut pour le défendre: après avoir fait des efforts inutiles pour arrêter cet animal, elle monta à califourchon sur son dos, où elle ne put pas se tenir longtemps: pour dernière ressource, elle chercha à saisir la bête par une des parties de son corps qu'elle jugea le plus sensible, mais les forces lui manquant tout à fait, elle fut obligée de lâcher prise et de laisser son enfant à la merci du monstre. Dans ce moment un berger apercevant cet animal qui emportait l'enfant, accourut armé seulement d'un bâton, au bout duquel il avait attaché une lame de couteau: il porta quelques coups à la bête, mais sans pouvoir lui faire aucun mal: elle sauta par-dessus une haie et un tertre de 10 pieds de haut, tenant toujours l'enfant dans sa gueule: le berger avait avec lui un mâtin de la plus haute taille qui courut après la bête, la joignit à 30 pas de là et donna dessus, ce qu'aucun chien n'avait encore osé faire. Elle laissa alors tomber sa proie, et se retournant vers le chien, elle l'enleva d'un coup de tête, sans le mordre, et le fit tomber à 20 pas de là; après quoi elle prit la fuite. L'enfant qu'elle avait laissé a la lèvre supérieure emportée, le cartilage du nez entièrement mangé, une joue déchirée, et, ce qu'il y a de plus dangereux, toute la peau de la tête est enlevée et tombant à droite et à gauche sur ses épaules. Il y a tout à craindre pour sa vie. Qu'on se figure l'état de sa malheureuse mère à cet horrible spectacle : elle arriva accablée encore de lassitude, le visage baigné de larmes de tendresse et de douleur, et le cœur partagé entre la joie d'avoir sauvé 2 de ses enfants, et le désespoir de voir le troisième si cruellement déchiré. Cette digne et respectable mère s'appelle Jeanne Chastang, femme de Pierre Jouve: elle est âgée de 27 à 28 ans, d'une complexion très faible et même d'une mauvaise santé: avant cette action elle jouissait déjà de l'estime publique pour sa sagesse et ses bonnes mœurs.

Le Roi, informé de la belle et courageuse action de cette femme, a ordonné qu'il lui soit donné une récompense.

Le sieur d'Enneval, gentilhomme de Normandie, très exercé à la chasse du loup, est parti il y a quelque temps avec des chiens dressés à cette chasse, pour se rendre dans le Gévaudan. On a eu avis qu'il avait vu la bête féroce et l'avait suivie plusieurs fois ; ses chiens ont donné dessus avec beaucoup d'ardeur, mais il n'a

pas pu encore l'approcher d'assez près pour l'attaquer. Cet animal marche sans cesse, n'a point de retraite connue, et disparaît quelquefois pendant huit ou dix jours sans qu'on en entende parler ; ces circonstances, jointes au mauvais temps & aux difficultés des chemins, en rendent la chasse difficile ; cependant il y a lieu de croire que le sieur d'Enneval, secondé de tous les gentilshommes du voisinage, parviendra enfin à délivrer le pays de ce fléau redoutable. On n'a cessé de faire des chasses particulières. Plusieurs étrangers se sont rendus dans le Gévaudan et ont joint leurs efforts à ceux des habitants de la province pour concourir à cette expédition. » (Mercure de France, juillet 1765, vol. 2).

- Le combat du jeune Barrandon est celui du 10/10/64.

23 mars (Samedi) M. d'Enneval fait re-battre les bois mais sans succès (lettre, 02/04). Lettre de Paris, reprise dans le *Courrier d'Avignon* du 2 avril: la Bête du Gévaudan sera finalement exposée à la foire de Saint-Germain (Smith).

24 mars (Dimanche) Lettre de Marvejols, reprise dans le *Courrier d'Avignon* du 02/04. Elle reprend le combat de Jeanne Jouve avec de fortes exagérations (l'enfant est projeté contre un mur d'un coup de museau ; la lettre affirme que tous les détails, aussi fabuleux qu'ils puissent apparaître, sont incontestablement vrais (Smith). Frédéric II de Prusse, écrivant à d'Alembert, commente l'agilité de la Bête, qui lui permet de sauter de branche en branche.

- Smith révèle de le souverain s'intéressait tant à l'histoire de la Bête qu'en plaisantant il prétendait connaître la « véritable » identité de la bête : son ami Jean-Baptiste de Boyer, marquis d'Argens, libre-penseur notoire.

Lettre de Couderc, médecin de Béziers:

« Mgr., touché de compassion comme un bon patriote qui souffre des malheurs de ses voisins, ce sont les mêmes malheurs que je désire avec ardeur lui rendre moins durables, s'il est possible. Ce seul motif m'engage, Mgr., à présenter à Votre Grandeur un plan figuratif que j'ai imaginé pour prendre la Bête féroce qui fait tant de ravages dans le Gévaudan, et de laquelle on n'a pu venir à bout, malgré les soins qu'on s'est donné jusques aujourd'hui, par les ordres de Votre Grandeur. Ce plan est un octogone composé de 8 fosses et autant de guérites sur la pointe des angles internes. On voit sur le plan les indications qui y sont nécessaires. Je serais fâché de vous ennuyer par un long détail.

Heureux si mon plan pouvait vous plaire et qu'on en fit usage. Oui, Mgr., mille fois plus heureux de vous être utile, non seulement d'être l'auteur de la destruction de ce monstre, mais encore à être le plus humble et le plus attaché à Votre Grandeur, Mgr., votre très respectueux serviteur, Couderc, médecin en chirurgie. » (Pourcher).

D'après le plan (aux archives de Montpellier sur un carton carré de 12 centimètres), le projet consiste en 8 fosses et 8 guérites entre-placées et formant une circonférence de 120 pieds et 40 pieds de diamètre. Les fosses devaient avoir 6 pieds de largeur et 8 pieds 10 pouces de longueur et 12 pieds de profondeur. Chaque fosse devait être fermée avec une porte de planches, qui aurait eu un essieu au milieu, faisant bascule sur des pieux bien fixés à droite et à gauche de la fosse. Entre chaque fosse, il devait y avoir une guérite faite de broussailles, où un homme pouvait se cacher et manœuvrer avec son fusil. Au point central de la circonférence des fosses et des guérites devait être une guérite où 3 enfants pourraient jouer et folâtrer pour la proie (Pourcher).

25 mars (Lundi, annonciation) La Bête attaque 2 hommes et une femme qui coupent du bois près de Saugues. Elle attaque d'abord la femme, sans être intimidée par la hache qu'elle a en mains. Les deux hommes la secourent, la Bête abandonne le combat et se rend près du Mazel. Un homme et une fille y gardent un troupeau d'agneaux et de brebis. La Bête qui en veut à la fille, s'ouvre un passage en rejetant à 5 ou 6 pas d'elle tous les animaux qui l'embarrassent sans leur faire d'autre mal. Elle assaille la fille qui, quoique aidée de l'homme avec qui elle est, a bien de la peine à s'en défendre. Ils sont secourus (lettre, 08/04). M. de

St.-Priest donne à M. de l'Averdy des renseignements sur la victime du Fau-de-Brion le 24/02 (Pourcher). Lettre de J. Bourgeois, curé de Bouconville:

« Mgr., la Bête féroce qui ravage le Gévaudan me paraît, suivant la description qu'on a faite dans les journaux ou gazettes, être un chat tigre; animal singulier et que je crois qu'on ne trouve autre part que dans le Yucatan, presque île du Mexique, où il y en a un grand nombre. M. Nicole dans sa géographie, tome 2 page 391 édition de 1758, dit que ces animaux seraient très redoutables aux habitants s'ils ne se nourrissaient de jeunes veaux sauvages qui se trouvent en abondance dans cette presque île. D'où je conclurai que cet animal doit fuir naturellement le bœuf, la vache et même les gros chiens. Mais que faisant sa nourriture favorite du veau, on pourrait la surprendre en lui exposant en pleine forêt ou en pleine campagne en différents endroits un veau de 6 semaines ou de 2 mois au milieu de plusieurs pièges tendus, soit poison répandu sur le corps des veaux, en sorte cependant que le veau [ne] puisse être incommodé, soit ce que nous appelons grippes-loup, soit en exposant des veaux morts vis-à-vis lesquels on aurait dressé une batterie de plusieurs fusils avec cordages tendus. Ce qui pourrait s'exécuter par vos ordres. Que cet animal soit seul de son espèce ou qu'ils soient 2, selon quelques relations, ils auraient donc été débarqués en France, probablement par la Méditerranée, peut-être aussi par l'Océan.

Le désir de voir le Languedoc bientôt délivré de cet animal redoutable, est le seul motif qui m'a porté à prendre la liberté de vous faire cette lettre, espérant que vous voudrez bien la recevoir comme le témoignage d'un zèle patriotique.

J'ai l'honneur, etc. J. Bourgeois, curé de Bouconville, diocèse de Reims, bailliage de Ste.-Mennehault, proche Ste.-Mennehault » (Pourcher).

Lettre de M. de St.-Florentin à M. de Ballainvilliers:

« A Versailles le 25 mars 1765.

Je vous suis très obligé, M., de vouloir bien continuer à m'instruire de ce que vous apprenez des ravages que la bête féroce continue de faire. Je vois avec plaisir par votre dernière lettre que M. d'Enneval a pris des mesures qui paraissent devoir assurer le succès de sa chasse. Je joins ici une lettre que je lui écris, et que je vous prie de lui faire parvenir.

On ne peut, M., vous honorer plus parfaitement que je le fais. St.-Florentin.

M. de Ballainvilliers. » (A.D. P.-de-D.) [Doc235]

26 mars (Mardi) Tenue des États Particuliers du Gévaudan, salle du palais épiscopal à Mende.

« Bête. Ravages causés par la bête féroce; Réquisitions sur les mesures à prendre pour les arrêter.

Ledit sieur syndic [Lafont] a dit encore qu'il n'est aucun membre de l'assemblée qui ne soit vivement touché des malheurs causés par la bête féroce qui ravage depuis environ 8 mois le Gévaudan; que cette cruelle bête, sur l'espèce de laquelle l'on est encore incertain, les uns l'ayant prise d'abord pour une hyène, d'autres pour un loup, auquel il semble en effet, suivant tout ce qu'on en a remarqué, avoir plus de rapport qu'à tout autre animal, d'autres enfin pour un monstre, a déjà fait périr dans le pays 26 personnes et en a blessé un plus grand nombre, indépendamment des désastres arrivés en Auvergne et en Rouergue; qu'on s'est donné bien des soins pour le détruire et qu'on a fait exécuter des chasses presque continuelles à plusieurs desquelles ledit sieur syndic a assisté et dont certaines ont été très nombreuses, les habitants de plus de 100 paroisses du Gévaudan, de l'Auvergne ou du Rouergue ayant été mis en mouvement tout à la fois, que les premières chasses ont été faites par des tireurs du pays qui ont été envoyés par Mgr. l'évêque de Mende et M. les commissaires du diocèse sous la direction dudit sieur syndic; qu'à l'une de ces chasses l'on a fait changer d'établissement à la bête, qu'elle a quitté les cantons de Langogne et du Vivarais par où elle avait commencé ses ravages et qu'elle s'est portée du côté de St.-Chély où elle est actuellement, parcourant une trentaine des paroisses du voisinage; qu'ensuite M. Duhamel, capitaine dans le régiment des volontaires de Clermont, s'est rendu à St.-Chély par ordre de M. le comte de Moncan, commandant de la province, avec un détachement de 56 dragons de ce régiment; qu'il n'a cessé de faire de jour et de nuit des courses continuelles avec ses dragons; qu'il a rencontré plusieurs fois la bête; que lui ou ses dragons l'ont tirée dans quelques occasions, qu'elle l'a été aussi dans d'autres par des habitants du pays mais qu'on ne s'est point aperçu qu'elle ait

reçu aucune blessure, si ce n'est à une des chasses générales exécutée le 7 février où elle fut tirée par un paysan et laissa quelques gouttes de sang sur la neige; qu'en dernier lieu M. d'Enneval, gentilhomme de Normandie renommé pour la chasse du loup, a été envoyé avec M. son fils dans le pays par la Cour pour la destruction de la bête et que l'entière direction des chasses et de toutes les autres opérations relatives à cet important objet vient de lui être confiée, qu'il a commencé depuis environ 15 jours ses travaux avec 6 chiens qu'il a amené avec lui; qu'il paraît que ce ne peut être que par des moyens extrêmement multipliés qu'on pourra parvenir à détruire ce cruel animal dont l'instinct est singulièrement rusé et l'agilité inconcevable; que dans ces circonstances il est à propos que MM. les curés, consuls et notables des communautés où il s'est fait voir recherchent tous les expédients qui leur paraîtront propres à procurer la délivrance du pays, et qu'ils en fassent part à M. d'Enneval en lui donnant toutes les connaissances locales et les facilités qui pourront dépendre d'eux; que si l'assemblée le trouve convenable, elle pourra délibérer de charger ledit sieur syndic de leur en écrire pour les en prier.

Sur quoi l'assemblée pénétrée de douleur a chargé ledit sieur syndic d'écrire dans les communautés que la bête parcourt et dans celles où elle pourra encore se jeter pour prier MM. les curés, consuls et notables de s'occuper des moyens qui leur paraîtront les plus efficaces pour la destruction de cette bête, de faire part de tous ceux qu'ils pourront imaginer à M. d'Enneval et de lui donner toutes les connaissances locales et facilités dont il pourra avoir besoin pour remplir l'objet de sa mission, comme aussi elle a chargé ledit sieur syndic de faire les plus fortes instances auprès dudit sieur d'Enneval pour l'engager à faire usage de toutes les connaissances que son expérience en fait de chasse lui a acquises et à donner la plus grande activité à ses opérations afin de procurer la prompte délivrance du pays, et Mgr. l'évêque de Mende a été supplié de bien vouloir lui continuer sa protection dans une circonstance aussi malheureuse.

Après quoi le Te deum a été récité et la bénédiction a été donnée par Mgr. le Président. » (A.D. Lozère, Mende: Délibération des États du Gévaudan, C 806) [Doc309]

Lettre de M. de l'Averdy à M. de St.-Priest:

« M., vous avez très bien fait d'ordonner à votre subdélégué de faire sur-le-champ la distribution des 2 sommes que le roi a bien voulu accorder au nommé Portefaix et à ses camarades, afin de ne point retarder l'effet des grâces de sa Majesté. Je viens d'écrire au trésorier des États de remettre à vos ordres les 25 louis que votre subdélégué a avancés pour cette distribution afin d'opérer son remboursement.

Lorsque vous aurez reçu les éclaircissements que je vous demandais concernant le petit Portefaix, vous me ferez le plaisir de me les faire parvenir.

Je suis, etc. De l'Averdy. » (Pourcher)

Lettre de M. de l'Averdy à M. Mazade de St.-Bresson:

« M. de St.-Priest a fait distribuer, M., en conséquence des ordres du roi, une somme de 600 livres, que je vous prie de lui faire remettre par votre caissier à Montpellier. Je vous adresserai incessamment une ordonnance de pareille somme sur le trésor royal en remplacement.

Les chasses ordonnées pour la destruction de la Bête féroce qui désole le Gévaudan donnent lieu à des dépenses journalières, auxquelles il est nécessaire de pourvoir sur-le-champ. Pour faciliter ce service, je vous prie de donner ordre également à votre caissier de fournir à M. l'intendant les fonds dont il pourra avoir besoin.

Je vous en ferai tenir compte sur l'état que vous m'en fournirez, etc.

De l'Averdy. » (B.N).

D'après Pourcher, M. d'Enneval (père ou fils) envoya copie de cette lettre pour impressionner un destinataire inconnu, en précisant: « J'ai l'original entre mes mains. Martin d'Enneval. »

- La note attribuée à M. d'Enneval mentionne comme prénom « Martin, » qui ne correspond à aucun des noms connus des d'Enneval.

M. de St.-Priest écrit à M. Lafont 2 lettres, l'une à propos de Portefaix, l'autre concernant les d'Enneval (lettre, 02/04). Ordonnance:

« Ordonnance de 600 livres.

Marie-Joseph-Emmanuel de Guignard de St.-Priest, chevalier, seigneur d'Alivet, Renage, Beaucroissant et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finance en la province du Languedoc.

Vu la lettre de M. le contrôleur général du 19 février dernier, par laquelle le ministre nous a instruit qu'il a plu au roi d'accorder au nommé Portefaix, jeune enfant du Gévaudan, une gratification de 300 livres pour le récompenser de la fermeté, du courage et de l'intelligence qu'il a montrés en se défendant contre la Bête féroce, avec la petite troupe d'enfants qu'il commandait; et pareille somme de 300 livres à ses camarades à diviser entre eux; et attendu que le sieur Lafont, notre subdélégué à Mende, a déjà fait l'avance de partie desdites 2 sommes et qu'il doit remettre le surplus au sieur prieur de Bagnols-les-Bains, oncle de Portefaix.

Nous ordonnons que la délivrance desdites deux sommes de 300 livres revenant ensemble à 600 livres, sera faite audit sieur Lafont par le sieur trésorier de la province, qui en sera remboursé sur l'état que nous adressons au ministre de toutes les dépenses relatives au même objet, conformément à ce qui nous a été marqué en dernier lieu par M. le contrôleur général.

Fait à Montpellier, le 26 mars 1765. De St.-Priest

Par Mgr., Soefve.

Pour acquit: Lafont. » (B.N. mss. fs. fr. 7847. f° 14)

Lettre de M. d'Enneval à M. de Ballainvilliers:

« A St.-Chély ce 26 mars 1765

Mgr., je ressens par votre dernière lettre et celle que vous adressez par M. de Monluc tous les soins que vous voulez bien vous donner pour notre réussite. Le 19 cette bête a passé entre ici et La Garde sur les 4 heures du soir. Elle passa d'ici à Albaret où étaient nos chiens et une partie de nos gens. Le garçon fut après avec un limier pour voir si elle restait à quelque endroit. Elle fut tirée en foulant la route par un paysan qui en ayant eu peur attendit qu'elle fut plus éloignée. Le garçon l'ayant quittée se faisant tard, en laissant sortir les autres chiens pour leur donner la soupe, celui qui en avait eu connaissance n'étant pas éloigné de sa voix, amena les autres et chassèrent jusqu'à demi-heure de nuit qu'on eut de la peine à les rompre. C'est la première preuve que j'ai eue que les chiens la chasseraient. Le 22 que nous nous étions transportés de ville à Aumont, mon fils à son particulier en eut connaissance. Un paysan le vint avertir qu'il l'avait vue de très près et même lui avait tenu tête. Dans ce même temps étant dispersés en quête, j'attendis des clameurs à un village où elle avait pris un enfant par le bras mais qui fut secouru. J'y fut et la suivit avec un limier plus de 2 lieue à travers champs, bois et rochers sans qu'elle voulût se remettre. J'ai trouvé chemin faisant M. le comte de Morangiès qui revenait de la poursuivre, ayant été vue sous son château. Elle gagna les bois de La Gardelle et de là à Chanaleilles. Depuis ce temps là nous n'en avons pas entendu parler ni M. de Morangiès qui se donne tous les soins possibles pour en entendre parler. Nous étions presque tous à jeun le jour de cette chasse mais le lendemain nous fûmes bien récompensés chez M. de Morangiès. Je ne perdrai point courage, M.; je vous suis sensiblement obligé de toutes vos attentions mais il me fâche de faire de la dépense infructueusement. Enfin je fais comme le pilote qui attend un bon vent.

Mon fils et moi avons l'honneur d'être très respectueusement vos très humbles serviteurs, d'Enneval

Nous allons rester quelques jours à Termes, Fournels, La Garde, jusqu'à ce que nous ayons des nouvelles. » (A.D. P.-de-D.) [Doc236]

- Les relations entre le comte de Morangiès et les d'Enneval semblent encore cordiales.

M. de St.-Priest écrit à M. Lafont pour lui vanter les talents de M. d'Enneval et son intelligence à la chasse. Il lui fait part de ses incertitudes sur les prétentions de M. d'Enneval et de M. Duhamel. Il ajoute qu'il ne peut pas se permettre de se rendre à Montpellier (Pourcher). L'anglais francophile mais sarcastique Horace Walpole écrit à Horace Mass:

"Les Français semblent en avoir aussi peur que si l'âme de M. Pitt avait transmigré vers une hyène."

- Pitt était le premier ministre britannique, ennemi de la France lors de la Guerre de Sept Ans.

Dans une autre lettre à Lord et Lady Hertford, Walpole voit une connexion entre le succès de son roman "Le Château d'Otranto" et le goût du public pour la Bête:

"Si j'avais connu son histoire il y a quelques mois, je crois qu'elle serait apparue dans le Château d'Otranto - dont le succès m'a, du moins, porté à le reconnaître."

Il compare également la Bête au dragon de Wantley, personnage central d'un roman médiéval populaire (Smith). Lettres de Mende (Lettre, 04/04; *Courrier*, 12/04). Le *Courrier d'Avignon* reprend la lettre de Marvejols du 17/03 et souligne:

« Il ne se passe rien en France ni dans l'univers dont nos curieux soient aussi empressés d'être instruits qu'ils le sont de ce qui se passe dans le Gévaudan. » (Bierre)

« Tant que cette cruelle Bête vivra, elle fera (...) la matière des conversations journalières, comme fait la guerre tant qu'elle dure; et la relation d'un nouvel exploit de sa part aura la même vogue que pourrait avoir celle d'une bataille. » (Séité).

Nouvelle lettre à l'Année Littéraire :

« A Clermont en Auvergne ce 26 mars 1765.

Rien de nouveau, M., sur notre hyène prétendue ; car il y a tout à parier que ce n'en est pas une. Quoi qu'il en soit, M. d'Enneval a pris ses quartiers dans le Rouergue ; partie de ses gens sont à St.-Just, partie à la Garde, etc. M. Duhamel, qui est aujourd'hui sous ses ordres, continue d'occuper St.-Chély, sur la route de Mende. La chasse générale n'est pas encore ouverte ; ce sera pour la fin de la semaine prochaine ; son projet est de tenir ses limiers en laisse, ainsi que les bassets, et de ne les laisser courir que sur la longueur de 90 ou 100 pieds, pour que la Bête lancée et vivement poursuivie n'ait pas le temps de se jeter dans les bois trop fourrés ou trop éloignés. On doit joindre la ruse à la force ; on se propose d'attacher entre 2 piliers fort courts de gros moutons coiffés en femmes ; dressés sur leurs pattes de derrière, ils auront celles de devant entièrement libres, et seront par conséquent en état de faire divers mouvements qui représenteront à la Bête féroce des personnes vivantes ; et lorsque cet animal sera au moment de s'élancer sur sa proie, un de nos meilleurs chasseurs, qui sera caché derrière chaque mouton, tirera à bout portant. D'autre part, pour que l'on sache précisément le lieu et le moment de faire force, s'il en est besoin, il y aura sur divers monticules, de proche en proche, dans l'espace de 5 ou 6 lieux d'enceinte, de petits bûchers prêts à recevoir le feu, et ces différents feux seront les signaux ou de la présence ou de l'approximation de la Bête, qui ne peut être regardée par la postérité que comme un animal fabuleux ; ou du moins sa longue existence aura l'air d'un paradoxe.

En quelque lieu qu'on parvienne à le détruire, il passera nécessairement par Clermont ; je l'examinerai avec toute l'attention dont je suis capable, et la description que j'aurai soin de vous en faire très promptement vous mettra, M., au pair de ceux qui l'auront le mieux vu.

J'ai l'honneur d'être, etc. » [Année Littéraire]

27 mars – 19 mars 1766 **78 loups sont tués en Gévaudan (André).**

27 mars (Mercredi) La *London Chronicle* écrit en première page que la Bête qui fait tant de bruit par toute l'Europe descend apparemment du célèbre dragon de Wantley. D'un coup de queue elle détruit une église, et mange des maisons comme un échevin mange une crème. L'animal avait par inadvertance détruit un couvent quand, s'arrêtant pour flairer les raisins d'une vigne, elle fit un pet, causant 144 morts dans les ruines. Récemment attaquée dans sa tanière par un détachement de 14000 hommes, la Bête en était ressortie indemne, fouettant l'air de sa queue et tuant ainsi 7000 hommes. Elle bondit alors au-dessus des têtes de l'aile

gauche pour s'échapper, mais s'oubliant tout en passant, noya 500 grenadiers. Quelques jours après, la Bête fut attaquée par toute l'armée française, forte de 120000 hommes, mais dévora tout le train de l'artillerie et avala 25000 hommes, d'innombrables drapeaux et bannières, 5 mortiers, 22 canons et au moins 100 armes légères, tout en se soulageant en chemin. Traversant un petit village le lendemain, elle dévora un chaton allongé près d'une porte, ce qui enragea si bien la chatte qu'elle lui sauta dessus et la tua sur le champ. La chatte doit faire une entrée triomphale à Paris le premier avril, pour être faite Pairesse du royaume. Walpole est peut-être l'auteur du canular (Smith). Les habitants de la paroisse de Prunières tirent 2 coups de fusil sur la Bête près de St.-Alban, après l'avoir poursuivie longtemps à travers leur paroisse. Les coups de fusil sont tirés de fort loin. Elle se blottit à chaque coup et pousse un cri au dernier (lettre, 02/04). Décès de Catherine Boyer à l'hôpital de St.-Flour (registre, 19/01; acte, 28/03). Lettre de Robin de Bordeaux:

« Mgr., il y a bien longtemps que j'aurais eu l'honneur de vous écrire au sujet de la Bête qui mange le monde dans le Gévaudan, mais j'ai cru qu'on parviendrait à la détruire. Je viens d'apprendre que tous les efforts qu'on a pu faire ont été inutiles et que l'on offre une récompense à celui qui pourra parvenir à sa dé faite. Si vous voulez me faire la grâce de me promettre ce que vous jugerez à propos, je vous enverrai un plan pour l'attirer où on voudra et à peu de frais et aisé à exécuter. Il y a 15 ans que je fais la chasse aux renards et aux autres bêtes par le secret que j'ai, ce qui fait que je suis au fait de tromper toutes sortes d'animaux. J'ai eu l'avantage de travailler pour M. de St.-Martial de Montpellier.

J'ai l'honneur, etc.

Approuvant l'écritu ci-dessus, Robin

Adresse: Robin chez M. Mézin, négociant. Rue de la Rousselle à Bordeau. » (Pourcher)

- Smith donne le 02/04 comme date de cette lettre.

Lettre de M. Lafont:

« J'apprends dedans le moment que M. de comte de Moncan s'est déterminé à rappeler le détachement des volontaires à Clermont que commande M. Duhamel et qu'il doit s'acheminer au St.-Esprit; au moyen de quoi toutes les discussions avec MM. d'Enneval cessent.

J'ai l'honneur, etc. Lafont. » (Pourcher)

28 mars (Jeudi) La Bête revient sur la paroisse de Prunières, où on lui donne de nouveau la chasse. Elle se jette sur celle du Malzieu, où un des employés des fermes la tire encore, mais de trop loin pour l'atteindre (lettre, 02/04). Enterrement de Catherine Boyer:

« Catherine Boyer, fille à Pierre, tisserand, du lieu de Sistrières, paroisse de Montchamp, venue à l'hôpital le 19 janvier 1765 pour y être pansée des plaies que l'animal anthropophage qui court dans le Gévaudan et l'Auvergne lui avait fait y est décédée le 27 mars 1765 après avoir reçu les sacrements de l'église. Son corps a été inhumé le lendemain 28 dudit mois dans le cimetière dudit hôpital. Présents Pierre Ponsonailles et Jean Raynal pauvres dudit hôpital qui ont déclaré ne savoir signer de ce requis lesdits jour et an. Ladite fille âgée d'environ 20 ans. Signé Vassal. » (Registre de décès de l'hôpital de St.-Flour 1737-1792).

29-30 mars La Bête est poursuivie aux environs de Feyrollettes par quelques habitants et des bouviers, avec fusils et hallebardes mais sans succès (lettre, 03/01/66).

29 mars (Vendredi, premier quartier) Vers 2 heures de l'après-midi, François Fontugne, âgé de près de 9 ans, du Cheylaret (Javols), revient de Longuesagne avec sa sœur, âgée d'environ 17 ans; la Bête les attaque à La Croix de Vale (Croix-Blanche), à 2 portées de fusil du Cheylaret. François est saisi par une épaule et emporté parmi les bois, malgré la petite résistance de sa sœur. Des habitants du Cheylaret accourent avec le chien du parc. Ils trouvent François dans un lieu appelé Fontfreiges, couché sur le dos, les entrailles d'un côté et le foie de l'autre. Le poumon et le cœur sont dévorés, sans aucune trace de sang. Tout l'intérieur de la

poitrine et le cou sont rongés; la peau par-derrrière est pendante jusqu'au dos. Le reste du corps est couvert de blessures (acte, 30/03; relation, avril; lettre, 02/04).

- Je ne sais pas situer La Croix de Vale ni Fontfreiges.

Vers 2 heures et demi, la Bête attaque à un quart de lieue un jeune berger, âgé d'environ 14 ans; celui-ci l'ayant aperçue, il s'appuie contre un arbre, et avec sa petite hallebarde, pare les coups et les assauts de la Bête. Il remarque entre autres choses que la Bête a 4 griffes à chaque patte. Enfin, elle se jette sur son troupeau et attaque un des plus beaux moutons. Le berger est obligé de battre en retraite et de se retirer à Javols à reculons, la Bête le poursuivant toujours (lettre, 02/04; relation, 04/04/65).

- Lors de cette attaque, la Bête semble montrer sa prédilection pour les victimes humaines de préférence au bétail.

Averti, le curé de Javols envoie le frère de François avertir M. Duhamel. La cadavre de François est embusqué durant la nuit par MM. d'Aumont et MM. Blanquet, en vain; la pluie venant, ils enlèvent le corps et se retirent (lettre, 02/04). [Article satirique dans la presse anglaise \(article du *Courrier d'Avignon*, 26/04\)](#). Lettre de M. d'Enneval fils, de Termes, à M. de Léviguen:

« M., nous n'avons point entendu parler de la Bête depuis le 22 que nous l'avons chassée et suivie jusqu'à 6 heures du soir, que nous étions presque tous à jeun. Nous la trouvâmes auprès d'Aumont à 2 lieues d'ici sur la route de Mende, sur les 8 heures du matin; mais elle voulut point s'arrêter, passa à travers les rochers, les champs et les bois, fut gagner St.-Alban, où nous trouvâmes M. le comte de Morangiès et ses gens qui, l'ayant vue passer auprès du château, la poursuivaient; de là, elle fut à La Gardelle et de là à Chanaleilles, où la nuit nous prit; nous couchâmes au Malzieu.

Le 19, elle avait passé entre La Garde et St.-Chély; de là à Albaret, où nous avions les chiens. On la suivit et les chiens la chassèrent fort bien jusqu'à une demi-heure de nuit, qu'on eut bien de la peine à ravoier les chiens. Elle avait été tirée par un paysan qui aurait dû la tuer, mais il en eut peur, et la laissa éloigner davantage pour la tirer.

Les chiens ne demandaient pas mieux que de la chasser; mais comme elle a trop d'avance, la difficulté est de la rencontrer à propos. Elle n'a tué personne, que je sache, depuis quelque temps; mais elle n'en a pas moins attaqué, excepté depuis le 19.

Je ne sais si je vous ai mandé que je n'avais pu parler qu'à M. Cromeau à Paris. J'attendis longtemps M. le contrôleur général, mais il me fit dire qu'il était occupé à la commission, qu'il ne rentrerait que très tard, et que nous partirions le lendemain de bonne heure. J'en reçus des lettres très obligeantes pour tous les secours nécessaires. Je n'ai point encore pris d'argent, en ayant encore, quoique je sois obligé de défrayer trois gentilshommes pauvres, mais bons chasseurs, qui sont venus d'auprès d'Aurillac à la recommandation de leur seigneur.

Nous nous ennuyons fort, en attendant des nouvelles de cette Bête; je ne sais où elle a pu passer son temps, sans faire parler d'elle.

J'ai, etc. D'Enneval. » (B.N.)

Lettre de M. Duhamel à M. Lafont:

« M. de la Bessière ne m'a pas laissé ignorer, M., les nouvelles marques d'amitié dont vous avez bien voulu me combler en dernier lieu, en faisant valoir en pleine assemblée et mon rôle et la bonne volonté de ma troupe pour délivrer votre pays du monstre qui le ravage. Cette nouvelle obligation dont j'ai l'honneur de vous être redevable et pour laquelle je vous prie de recevoir tous mes remerciements, serait bien capable de me faire redoubler de zèle si c'était possible d'ajouter à celui qui me conduit; mais j'ose dire qu'il est à son comble et si quelque chose peut adoucir un peu la douleur que j'ai de le voir infructueux jusqu'à présent,

c'est le témoignage que vous avez bien voulu rendre, M., qu'au moins il n'y va point de ma faute, si les soins que je me donne pour réussir ne sont pas encore couronnés d'un heureux succès. » (Bulletin)

30 mars (Samedi) **Des chasseurs et paysans repèrent la Bête, la poursuivent mais la perdent de vue dans un bois. La pluie tombe avec violence (Traces).** M. de Ballainvilliers transmet à M. de Montluc les conseils de M. Hébert (lettre, 22/03). Arrivée de 2 chasseurs de Montpellier. M. Duhamel écrit à M. Lafont pour lui fournir le nom du consul ayant insulté ses dragons: M. Astruc, premier consul du Malzieu (lettre, 02/04). Il écrit également à l'évêque de Mende:

« Mgr., comme nous sommes dans un temps où tout honnête homme doit en faire preuve, et que mes dragons en même temps qu'ils se font un point d'honneur de bien servir leur Roi n'ont pas moins à cœur de rendre à l'Être Suprême tout ce qui lui est dû, j'avais écrit au père capucin qui est du couvent de Langogne et qui prêche au Malzieu, pour le prier de vouloir bien prendre la peine de venir ici passer 1 jour ou 2 pour y confesser mes dragons qui le connaissent et dont il a la confiance. Ce révérend père m'a répondu, Mgr., qu'il serait enchanté de seconder la bonne intention de ma troupe, mais que les pouvoirs que Votre Grandeur lui avait donnés n'étaient que pour le Malzieu et qu'il ne pouvait sans votre approbation se rendre à St.-Chély. Je vous supplie, Mgr., de vouloir bien lui accorder cette permission, afin que ceux de mes dragons qui souhaitent se confesser à lui puissent exécuter leur bonne volonté. Comme leur chef, je leur donnerai l'exemple et ils pensent tous trop bien pour ne pas me suivre. J'ose espérer, Mgr., que le motif de la demande que l'ai l'honneur de faire à Votre Grandeur lui paraîtra trop louable pour ne pas y avoir égard et qu'elle voudra bien par le retour de mon exprès, me faire l'honneur de m'adresser la permission dont a besoin le révérend père Théodore, que je lui ferai passer sur le champ.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Mgr.... » (Bibliothèque Municipale d'Amiens, mélanges.)

Cette lettre fait certainement suite à la suivante, fournie sans date in *Bulletin*:

« Comme nous sommes dans un temps, Mon Révérend Père, où tout honnête homme doit en faire preuve, et que mes dragons en même temps qu'ils se font un point d'honneur de bien servir leur Roi, n'ont pas moins à cœur de rendre à l'Être Suprême tout ce qui lui est dû, je vous aurais une obligation infinie, si vous vouliez avoir la bonté de leur en faciliter les moyens [en] prenant la peine de venir demain ici et d'y rester quelques jours pour entendre leur confession. Comme leur chef, je leur donnerai l'exemple, et ils pensent tous trop bien pour ne pas me suivre.

Une personne qui a l'honneur de vous connaître, mon révérend père, m'a fait votre portrait et m'a dit que vous aimiez le militaire. J'en suis d'autant plus charmé que c'est la véritable façon de penser qu'il faut avoir pour convertir les militaires mêmes.

Venez donc, mon révérend père, gagner des âmes à Dieu, la gloire vous en est réservée et j'espère que le motif de ma demande vous paraîtra trop louable pour ne pas vous y prêter. Je vous attends ici demain, vous y trouverez votre logement prêt et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour reconnaître le mieux qu'il me sera possible le service que je vous prie de vouloir bien rendre à ma troupe.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, mon révérend père, votre très louable et très obéissant serviteur, Duhamel. » (Bulletin)

M. de St.-Florentin écrit à M. de St.-Priest pour divers arrangements avec M. d'Enneval (A.D. Hérault). Lettre de M. de St.-Florentin à M. de St.-Priest:

« A Versailles, le 30 mars 1765.

J'ai reçu, M., la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire en m'envoyant l'extrait de celle que vous avait écrite M. de Morangiès. Le roi à qui j'ai rendu compte des faits qu'elle contient a cru devoir récompenser le courage avec lequel la femme de Pierre Jouve a défendu ses enfants; et sa Majesté m'a chargé de vous marquer qu'elle voulait lui accorder une gratification de 300 livres. M. le contrôleur général doit pourvoir au paiement de cette somme.

On ne peut mieux, etc. St.-Florentin » (Pourcher).

- Voir le 01/04 et le 10/04 pour le cheminement de la récompense de Jeanne Jouve.

Acte de décès:

« François Fontugne du Cheylaret, fils légitime et naturel à Jean Pierre et de feu Catherine Brun, mariés dudit lieu, âgé d'environ 9 ans, fut dévoré hier, sur les 2 heures après midi 29 mars mille sept cent soixante quatre cinq. Venant avec sa sœur de chercher d'estame de Longuessagne il fut saisi par la bête féroce qui désole tout ce pays-ci près de la croix qu'on appelle de Vale. Il fut emporté dans une pièce qu'on appelle Fontfreiges, le crâne de la tête tout rongé, le poumon et le cœur mangés avec toute la poitrine et le col, les intestins jetés sur les cuisses, enfin réduit en un état d'horreur. Les susdits restes m'ont été portés ce matin, que nous avons ensevelis selon l'usage ordinaire. Présents Jacques Vali, Mathieu Teissier, dudit Cheylaret, illettrés, Jean Pierre Brun de Javols et Jean François Tichit du Cros signés avec nous. Tichit, Trémoulet, Curé. » (Registre de Javols, A.D. Lozère EDT 076 GG 6). [Doc106]

- Estame: ouvrages de fils de laine (Pesch) ou « estomba »: coudrier pour faire des aiguillons (Cubizolles) ?
- Le Cros est un hameau juste au nord de Javols.

Lettre de Paris, publiée dans le *Courrier d'Avignon* du 09/04:

« Selon ce que l'on mande du Malzieu, dans le diocèse de Mende, une fille âgée de 30 [ans], se retirant, le 9 de ce mois, à 5 heures du soir, fut attaquée auprès de Ruynes, en Auvergne, par la Bête féroce, et quoique forte et robuste, armée même d'une pelle et d'un hoyau, elle fut égorgée à très peu de distance de son père qui venait après elle.

M. de la Bessière, avocat en parlement établi au Malzieu, mais se trouvant à Ruynes, lieu de sa naissance, se transporta aussitôt sur les lieux accompagné de son frère et de ses domestiques. La Bête n'avait eu que le temps de lui faire 3 ouvertures à la jugulaire et de lui sucer le sang. M. de la Bessière et ses gens gardèrent le corps toute la nuit dans l'espérance que la Bête se rapprocherait; mais elle ne parut que le lendemain dans l'endroit, après qu'on eut enlevé le cadavre et qu'on se fut retiré.

Le 14, jour qu'elle attaqua les enfants de la Bessière, elle avait diversement bataillé. Ayant passé la rivière de Truyère à St.-Léger, en Gévaudan, elle attaqua à Albaret-Ste.-Marie un jeune garçon à la porte de sa maison et l'aurait dévoré, si le curé et d'autres habitants ne l'eussent intimidée. Furieuse d'avoir manqué son coup et d'être encore poursuivie dans sa retraite, elle attaqua, terrassa et égorga autant d'animaux qu'elle rencontra. Elle mit en pièce un cochon et un mouton de pure rage, sans les dévorer ni même les goûter. Continuant sa marche et toujours furieuse, elle attaqua à Prunières un autre garçon qu'on lui enleva de force. Elle repassa la rivière de Truyère et se rendit sur les 3 heures à La Bessière, paroisse de St.-Alban, où se passa la scène furieuse dont il a été tant parlé. Le même jour à l'entrée de la nuit, elle attaqua et dévora sans obstacle un autre garçon dans la paroisse de Chanaleilles.

La bourgeoisie du Malzieu se mit en marche, le lendemain, pour la poursuivre, mais ce fut inutilement. M. d'Enneval n'a pas été plus heureux, du moins jusqu'au 18, puisqu'on marque qu'à cette date, il avait battu depuis 2 jours certains endroits où on avait vu la Bête, sans la voir lui-même et sans que ses chiens eussent encore trouvé la voie.

Cependant tout le monde est dans la consternation, les foires et les marchés sont presque déserts; personne n'y va seul et le peu de ceux qui y vont, s'attroupent pour y aller. » (B.N.)

31 mars (Dimanche de la passion, Rameaux) M. d'Enneval signe l'acquit de 720 livres de M. de St.-Priest (Ordonnance, 18/03). A midi, on vient avertir M. d'Enneval que la Bête a attaqué un enfant dans un village entre Fournels et Termes. L'enfant est secouru après s'être défendu avec sa pique, au bout de laquelle on retrouve de la bourre. Une chasse est lancée, comprenant le vicaire, et les chiens donnent, mais la Bête s'échappe vers le Mont Alhérac. M. d'Enneval récupère les chiens, dont l'un a poursuivi la Bête longtemps (lettre, 02/04).

Avril Plan d'attaque :

« Nouveau plan d'attaque contre le monstre.

Un animal anonyme et cruel continue à révolter l'humanité. La société entière désire son extirpation, tout le Gévaudan est armé contre lui, et cet animal semble se moquer des coups qu'on lui a porté en différents temps; il se lèche, ce semble, et revient à la charge.

Puisqu'il vit encore malgré tant de soins et de poursuites, quelle en peut être la raison ?

La 1ère est que la plupart se sont armés contre lui à leur guise, les uns avec des bâtons ferrés en stilet, ou terminés en lame de couteau, arme qui ne vaut rien, et n'a pu lui faire que des légères blessures.

Lui tirer de loin, c'est l'envenimer de plus fort.

La 2ème, qu'on le cherche souvent à pure perte dans les bois d'où il se retire parce qu'il y entend des chasseurs et des dogues.

La 3ème est qu'il est fort agile et rusé, et il y a apparence qu'on ne l'aura que de près, et par ruse.

Il fuit les gens déterminés, et s'acharne aux plus timides.

Il est à observer d'après les relations et l'ordre de ses courses qu'il rôde souvent au soleil couchant et vers la pointe du jour à l'entour des villages et hameaux, et qu'il s'y replie pour surprendre les personnes. Il les épie derrière les haies, les puits, les fontaines, les fossés, les enclos des pacages, les portes des jardins et des maisons. Puisqu'il y est aux écoutes, qu'il se cache pour surprendre les gens, et les saisir par derrière, c'est le cas de ne pas sortir seul, et de s'avancer la lance à la main et sans bruit.

Mais comment sont faites ces lances ? Car c'est surtout de la forme des armes, du guet, et la marche suivie et actuelle de l'animal qu'il importe de tirer des indications pour en délivrer le pays et faire succéder la tranquillité à la terreur.

Pour le détruire, il ne faut pas chercher, et s'attendre à le voir paraître à l'improviste.

C'est parce qu'il attaque surtout le sexe et les enfants et qu'il leur en veut de préférence qu'il faut que cette sorte de gens soient constamment armés d'épieux dûment faits et emmanchés, semblables à la figure A.

La Bête se croira sûre de son coup et s'avancera pour dévorer si elle entend des instruments et des paysannes affectant de la sécurité.

Par la même raison que cet animal les guette sans cesse, il devient nécessaire de combattre de près ce métis qui n'aura pas de suite, et il est vraisemblable qu'on l'aura plutôt par surprise avec l'arme blanche qu'avec des fusils. Les occasions en sont des preuves, et l'on n'a su en profiter malheureusement.

S'il était possible de savoir où il est, on le bloquerait et la louveterie le ramènerait dans des toiles.

La 1ère ligne des paysans ou piqueurs ne lui présenterait en face en se resserrant que des épieux, et la seconde en cas qu'il franchît les pièges en réseau et l'enceinte, ce qui serait mal aisé, si l'on l'attendait de pied ferme, ferait feu sur lui dans un autre sens à mesure qu'il gagnerait le large, et sans risque de tuer personne.

Si l'animal grimpait, ce qu'on ignore, il y aurait un autre ordre à suivre, et on l'aurait avec des lacets. Mais l'essentiel est que tout le pays qui a ^{pu avoir} l'estampe de la bête, car on l'a ici, ait devant les yeux celle-ci contenant les armes les plus propres à sa perte. Elle peut être communiquée par un exprès armé, idem pour l'exemple.

Que les paysannes du Gévaudan et leurs familles ne le soient plus en vain, et avec économie car l'animal destructif ferait encore plus de ravages quand il faudra ^{couper ou} sarcler les blés, et il s'y retirerait.

Qu'il n'échappe plus à portée de secours, et des habitations à tant de périls, et que chacun sans cesse en garde fasse vœux de le blesser et de l'abattre.

Peut être serait-il à propos de faire graver à Mende ou à Montpellier plusieurs cartes semblables à celle-ci, et de les adresser aux consuls comme pouvant servir de modèle dans les campagnes, de joindre à cette précaution, et aux mesures déjà prises un ordre pour, à la diligence des consuls, être forgés et fourbis à l'usage des gens de la campagne de pareils épieux, qui seraient par eux distribués également aux femmes et aux enfants en rapport à leur degré de force et en faisant en même temps briser en leur présence toute arme mal faite, émoussée et peu meurtrière en tel cas.

On a dû éprouver plus d'une fois qu'on a eu à combattre la crainte, et combien de fois n'a-t-on pas cherché l'animal où il n'est pas en mettant une multitude sous les armes.

L'animal n'attaquera ni les chasseurs ni gens intrépides et robustes ayant de quoi se défendre; il s'en prendra aux plus timides.

Ce sont ceux ci, ce me semble, qui dans l'attente d'une surprise auront la gloire d'en venir à bout. On peut avec cette arme-ci le clouer et lui ouvrir le flanc quand on y pensera le moins, et si l'on sort de 2 à 2 elle me paraît préférable à la fourche parce qu'elle exige au maniement moins de force, et qu'elle approfondit largement.

Le lion rugit lorsqu'il se voit entouré de piques aiguës. Le cerf embarrassé se laisse prendre alors annonçant par des brames sa défaite, et le sanglier dont le cuir résiste dit-on aux baïonnettes de chasseurs, redoute les pièges et les épieux.

Rodier. » (A.D. Hérault c. 44). [Doc133]

- Encore un témoignage contemporain suggérant un hybride (métis) mais ici supposé stérile. Le document se trouve dans le dossier "Avril 1765", c. 44 des A.D. Gévault, mais ne peut être daté plus précisément.

Correspondance Littéraire:

« La Gazette de France s'occupe, depuis quelques mois, à consacrer dans ses fastes des exploits d'une nouvelle espèce. A chaque ordinaire, on trouve un récit pathétique des ravages de la bête féroce dans le Gévaudan, et des actions héroïques et mémorables que les entreprises de cet animal furieux occasionnent. Aujourd'hui, c'est une mère qui défend avec un courage incroyable 3 de ses enfants; d'autrefois, c'est une troupe de 5 enfants qui met la bête féroce en fuite. Le plus âgé d'entre eux, l'illustre Portefaix, n'ayant pas tout à fait 11 ans, fait des prodiges de valeur, et fournit à la Gazette de France le sujet d'un article plein d'héroïsme. Comme les auteurs de la Gazette ne sont que des historiens, on pourrait leur demander sur la foi de qui ils rapportent tant de merveilles: car, remarquez que tous les exploits du jeune Portefaix cessent d'avoir lieu, s'il s'y trouve un témoin digne de foi. Ce témoin apparemment l'aurait dispensé, par ses secours, de donner tant de preuves d'une intrépidité au-dessus de son âge. C'est donc sur le témoignage de 5 enfants qu'on raconte ces hauts faits ! Ajoutez à ces 5 enfants les enfants qui rédigent la Gazette de France et les enfants qui ajoutent foi à ces pauvretés, et vous aurez bien des enfants. Quoi qu'il en soit, un poète inconnu vient de publier un poème épique en deux chants, intitulé Portefaix (poème héroïque, Amsterdam et Paris, 1765, in-8°). Ce qu'il y a de plus recommandable dans ce chef-d'œuvre, c'est son étendue: elle se réduit à une feuille de 5 pages et demie. M. de Buffon, qui n'a pas tout à fait autant de goût pour le merveilleux que les auteurs de la Gazette de France, prétend que l'histoire de la bête féroce du Gévaudan est celle de plusieurs gros loups qui disparaîtront au retour de la belle saison: c'est ainsi que l'antiquité fabuleuse attribue à un seul Hercule les travaux de plusieurs héros. Le peuple, victime de ces ravages, prétend au contraire que la bête féroce n'est autre chose qu'un sorcier déguisé qu'il est inutile de chasser. Un paysan, honnête homme et digne de foi, a même déposé juridiquement que cet animal, en faisant un saut prodigieux à côté de lui, lui a dit en passant, à l'oreille: « Convenez que, pour un vieillard de 90 ans, ce n'est pas mal sauter. » (Tome sixième)

- Le scepticisme de la *Correspondance*, quoique de bon sens au fond, se nourrit beaucoup d'un manque d'informations, et d'un certain mépris de citoyen lettré pour le peuple des campagnes.
- La prédiction de Buffon sera démentie par les faits.
- L'histoire de la « Bête-vieillard de 90 ans » est reprise par plusieurs sources. A-t-on conservé des traces officielles de cette « déposition juridique ? » La première mention de l'anecdote remonte au 25/01 – mais entretemps le vieillard a « pris » 10 ans de plus !

Le poème dont il est question est le suivant. Il fut publié avec un poème sur Jeanne Jouve:

« La hyène combattue ou le triomphe de l'amitié et de l'amour maternel, en 2 poèmes héroïques. A Amsterdam, et se trouve à Paris, chez Dufour, Libraire, Quai de Gèvres, au Bon Pasteur. M. DCC. LXV.

Le triomphe de l'amitié

*Non loin d'une contrée agréable et fertile,
Où l'art rend sans effort la nature docile,*

*Le jeune Portefaix avait reçu le jour:
 Un monstre furieux désolait ce séjour:
 Objet renaissant de la terreur publique.
 Monstre échappé, dit-on, des rives de l'Afrique.
 Assemblage inouï, d'autant plus redouté,
 Qu'il sait unir la ruse avec la cruauté ;
 Aussi prompt que l'éclair dans sa course homicide,
 Et signalant au loin la fureur qui le guide.
 Par le commun danger sept enfants réunis,
 Veillent sur ces troupeaux à leur garde remis.
 Deux d'entre eux sont du sexe à qui les destinées
 Réservent de la paix les douceurs fortunées :
 Sexe aimable et prudent, dont le sensible cœur
 Du tumulte des camps a toujours fui l'horreur.
 De même que l'on voit dans un riant bocage,
 Sept jeunes arbrisseaux prêter leur faible ombrage ;
 Tandis qu'un seul d'entre eux, qui domine sur tous,
 Du fougueux aiglon brave déjà les coups :
 Tel, parmi ces enfants, Portefaix se signale ;
 Il veut détruire en eux une crainte fatale.
 Cette noble fierté qui brille dans ses yeux,
 Ce présage assuré d'un destin glorieux,
 En impose, et bientôt dissipe les alarmes.
 A tout événement on prépare des armes ;
 Au bout de longs bâtons des fers sont attachés.
 On cherche à prévenir tous les pièges cachés.
 Chaque soldat armé paraissant immobile,
 Pour découvrir au loin, en sera plus utile.
 Les bergers en circuit, deux filles, le troupeau,
 Dans le centre placés, forment un camp nouveau.*

Chant II.

Argument.

Songe de Portefaix. La hyène attaque les bergers (...) Ils choisissent pour chef Portefaix. Généreuse intrépidité, que celui-ci montre. Combat soutenu contre la hyène. Issue du combat.

*Assez souvent du Ciel la volonté suprême,
 En précède l'effet, et s'annonce elle même.
 Avant ce jour de crainte où nos jeunes bergers
 Rassemblés dans le camp, pressentent leurs dangers,
 Un songe décevant ; une trompeuse image,
 Offrit à Portefaix le plus flatteur présage.
 Un spectacle nouveau vient frapper ses regards
 Il voit briller des fers, flotter des étendards.
 Le bouclier d'Achille à ses yeux se présente ;
 Il veut le soulever, mais le poids l'épouvante.
 Toujours la résistance irrita le désir ;
 Portefaix de l'armure ose enfin se saisir ;
 A ses débiles mains ce poids immense cède.
 Sans doute en ce moment un Dieu propice l'aide.*

*Admirant en secret ce qu'il ne connaît pas,
 Ce chef-d'œuvre de l'art a pour lui des appas.
 Tandis qu'il le parcourt, l'aurore vigilante
 Précédant du soleil la course renaissante,
 Éveille le berger, et détruit une erreur,
 Dont il lui reste à peine un souvenir trompeur.
 J'ai dépeint des enfants généreux, intrépides,
 Dont la tendre amitié va faire autant d'Alcides.
 Ils étaient dans leur camp... tout à coup une voix
 S'écrie : ô mes amis, c'est elle, je la vois,
 L'hyène approche.. à ces mots, tout le camp qui murmure,
 Voit dans Portefaix seul, un chef qui le rassure.
 Portefaix dont l'orgueil n'a point séduit le cœur,
 Pour sauver ses amis, accepte cet honneur.
 Ne craignez rien, dit-il, je suis à votre tête.
 Le monstre tourne au loin, considère, s'arrête,
 Et de même qu'un trait lancé d'un bras nerveux,
 Il s'élançe, il saisit le plus jeune d'entre eux,
 L'entraîne, et dans son sang croit assouvir sa rage.
 Tout le camp, dont ce coup dissipe le courage,
 Par son chef, désormais avec peine arrêté,
 Dans le malheur d'un seul croit voir sa sûreté.
 On propose la fuite ; avec crainte on avance :
 Portefaix à l'instant relève leur constance,
 Et déployant un cœur plus grand, plus affermi,
 Non, dit-il, périssons, ou sauvons notre ami.
 A ce généreux cri la troupe se ranime,
 On court en ordre au monstre arracher la victime ;
 Il la laisse sanglante, et s'indigne de voir
 Qu'à de tels ennemis il cède le pouvoir ;
 Lui, dont l'horrible soif, qui toujours le dévore,
 S'étanche avec plaisir dans un sang jeune encore.
 Non seulement sa proie échappe à sa fureur,
 Pour la première fois il connaît la terreur.
 De rage et de douleur ses regards étincellent ;
 Quatre enfants mal armés l'entourent, le harcèlent,
 Le monstre s'en émeut, quoique leurs faibles bras
 Ne puissent d'un coup sûr lui lancer le trépas.
 Un long poil hérissé sert au cruel, d'égide.
 La valeur, elle seule, à ce combat préside,
 L'union l'accompagne, et le sang froid la fuit :
 Mais que peut la valeur, quand la force trahit ?
 Chacun croit voir un dieu dans son chef invincible ;
 Frappons, frappons aux yeux, c'est son endroit sensible, (...)*

*Le triomphe de l'amour maternel
 Poème héroïque*

*Assez et trop longtemps par un funeste sort,
 Au loin l'hyène répand le carnage et la mort,
 Toujours le Gévaudan est la sanglante enceinte,
 Que ce monstre a choisie pour y semer la crainte.*

*Auprès de ses foyers, asiles de paix,
L'habitant consterné doit frémir désormais,
Sans choisir le moment, où la nuit la plus sombre,
Enhardit aux forfaits et leur prête son ombre.
Le monstre se signale en tout temps, en tous lieux ;
Redoutant peu le nombre et la clarté des cieux.
Chastan Jouve est son nom : Le Rouget sa patrie :
Quelle mère ? Ah ! déjà mon âme en est attendrie.
Ce nom, fait pour passer à la postérité,
Tire un nouvel éclat de son obscurité.*

*Tel que l'astre fécond, source de la lumière,
Dès l'instant, où du jour il ouvre la barrière,
Sur un nuage épais faisant agir ses feux,
En azur le plus beau change un ciel ténébreux :
Telle aussi la vertu, par l'éclat de son lustre,
Sait tirer de l'oubli le nom le moins illustre ;
Et que je plains les cœurs qui n'ont jamais senti
Combien par cet éclat un nom est ennobli !*

*Sous de champêtres toits, à ses devoirs livrée,
D'une famille chère en tout temps entourée,
Chastan Jouve un matin, hâtait par ses travaux
Les trésors du printemps, à peine encor éclos.
Trois enfants, dont un d'eux commençait sa carrière,
Se nourrissait du lait de la plus tendre mère,
Assis à ses côtés, tous trois chéris, heureux,
Signalaient leurs transports par de paisibles jeux.*

*Enfants infortunés, quel destin vous menace ?
On approche... fuyez... ah ! ... tout mon sang se glace,
C'est l'hyène redoutable... Elle vient, fuyez tous ;
Que dis-je ? il n'est plus temps, et le monstre est sur vous.*

*Qui des trois deviendra sa première victime ?
A ce monstre cruel il faut un double crime ;
C'est l'aîné qu'il choisit, celui qui dans ses bras
Porte un frère au berceau, qu'il n'abandonne pas.
A ce spectacle affreux leur mère frémissante,
Vole au monstre, et trompant sa fureur renaissante,
Plus prompte encor que lui, forte par son amour,
Arrache ses deux fils qu'il reprend tour à tour.
De ces tristes enfants déjà le sang ruisselle,
Et le sang maternel avec le leur se mêle.
Des vêtements épars, déchirés et sanglants,
Du plus affreux combat sont d'assurés garants.
Le monstre enfin lassé de tant de résistance,
D'une mère à son tour, croit lasser la constance ;
Et le troisième enfant, du combat spectateur,
Épargné jusqu'ici, va sentir sa fureur.
Sa tête, par le monstre à l'instant engloutie,
Ne laisse désormais plus d'espoir pour sa vie :*

*Plus d'espoir ? ... Quel arrêt pour une mère en pleurs,
Qui gémit, qui mourra de ses propres douleurs !
Peut-être il vit encore.... Elle ose, au moins, le croire,
Elle ose à son bourreau disputer la victoire,
Et ne consultant plus qu'un cœur désespéré,
S'élanche sur le dos de ce monstre altéré :
Là, lui pressant les flancs qui palpitent de rage,
Trop d'efforts redoublés épuisent son courage,
Elle chancelle, tombe, et sa plaintive voix
Semble implorer le Ciel pour la dernière fois.
De son fils entraîné par le monstre indomptable,
La mort, plus que jamais, paraît inévitable :
Et quelle mort, hélas ! ... Cependant un berger
Paraît, et peut encor suspendre le danger.
Le monstre est attaqué, mais dans sa course agile
Il franchit un terrain qui devient son asile ;
C'est là, que sans quitter cet objet de pitié,
Cet enfant malheureux qui ne vit qu'à moitié,
Il veut en consommer l'horrible sacrifice ;
Sans espoir de retard il faut qu'il s'accomplisse :
Lorsqu'un chien courageux, et le premier de tous,
Qui de l'hyène farouche ose affronter les coups,
Dans son retranchement l'attaque avec audace ;
Au nouvel agresseur le monstre faisant face,
Laisse là sa victime, et d'un coup mesuré,
Écarte un combattant à craindre et rassuré,
De ce séjour sanglant il prend enfin la fuite,
Traînant en d'autres lieux la terreur à sa suite.*

*O mère courageuse, à ton cœur éperdu,
Ce fils que tu pleurais, ce fils est donc rendu !
Dans quel état ? Ô Ciel ! ... Quand j'en frémis moi-même, (...)*

*Aux dons que sur ce cœur le Ciel a répandus
Il se plaît d'ajouter un triomphe de plus
Un Roi qui des vertus lui-même est le modèle,
A transmis à la sienne (I) une gloire nouvelle :
Père d'un peuple heureux, ses regards bienfaisants
Dans ses moindres sujets lui font voir ses enfants.*

(I) Le Roi, instruit de l'action généreuse de cette mère, lui a accordé une gratification, ainsi qu'au jeune Portefaix. » (Soulie, Lagrave, Smith). [Doc05, 07, 96]

- Smith date la publication de fin juillet ou août. Voir 19/08 pour la critique de Bachaumont.

Grimm, journaliste allemand, note que la *Gazette de France* s'affaire, depuis plusieurs mois, à détailler dans toute leur splendeur les exploits d'une nouvelle espèce. A chaque numéro, l'on trouve un émouvant récit des ravages de la bête sauvage du Gévaudan. (Smith). Selon le *Mercurie historique*, le *London-chronicles* explique à ses lecteurs:

« Le 28 mars, à 10 heures du matin, il arriva un courrier de Paris avec la fâcheuse nouvelle que la bête féroce, ayant été attaquée, le 15 de ce mois par toute l'armée du Roi consistant en 120000 hommes, cet animal

avait, d'un seul regard, mis cette armée en fuite et, en outre, avait englouti toute l'artillerie et dévoré 25000 hommes... » (G5)

- L'article du *London-Chronicles* est-il une reprise de celui du 29/03 ? S'agit-il du même ?

La Suite de la Clef reprend l'article de la *Gazette de France* du 15/03. (*Suite de la Clef*, avril 1765). Le *Mercure de France* publie la lettre de Montpellier du 08/02 et l'article de la *Gazette de France* du 15/03 (*Mercure de France*, avril 1765).

1 avril (Lundi) La *Gazette de France* publie la lettre de Montpellier du 22 mars (Crouzet2). Lettre de La Barthe, de Marvejols, à Fréron, publiée le 16 par le *Courrier d'Avignon* et par la suite par *l'Année Littéraire*:

« J'ai sous les yeux, M., une espèce de dissertation manuscrite extraite de votre Année Littéraire. L'auteur, en rappelant beaucoup d'événements, la plupart tronqués ou sujets à discussion, s'est cru permis de se rendre propres plusieurs réflexions que j'ai communiquées à des personnes très respectables. L'application en a été mal faite, et le public induit en erreur. La part qu'on soupçonne que j'ai eue à cet ouvrage flatte trop peu mon amour propre pour ne pas me hâter de vous faire part de ma façon de penser sur la Bête qui nous désole depuis si longtemps. Quelque longue que puisse être cette lettre, je vous prie, M., de n'en retrancher aucune circonstance.

C'est dans doute la multiplicité des ravages de la Bête du Gévaudan qui a fait croire à un homme de beaucoup d'esprit qu'on attribue à cet animal tout ce qu'ont jamais fait les bêtes carnassières de l'Europe ; de même (ce sont ses termes) qu'on attribue à Hercule le Thébain les exploits de tous les Hercules de la fable. Avec une dose d'incrédulité assez considérable, je suis forcé de convenir que la plupart des premiers événements, et plusieurs attaques qui ont simplement fini par le secours qu'on a porté, ont été ignorés hors du Gévaudan ; on n'y fait presque attention qu'aux accidents un peu extraordinaires, et nous ressemblons assez aux habitants d'une ville assiégée, qui, après 8 jours de tranchée ouverte, négligent de tenir compte des bombes qui écrasent les maisons.

Il y a 9 mois, M., que le Gévaudan est désolé, et il y a longtemps que toute l'Europe est étonnée que l'animal qui nous rend si célèbres ait pu vivre 24 heures. J'ai vu à Montpellier des Anglais, des Polonais et des Allemands, assurer que dans leur pays un pareil monstre aurait été détruit en 2 jours ; mais j'ai entendu avec peine plusieurs habitants de cette province se vanter qu'ils n'auraient besoin en pareil cas d'aucun secours étranger. Je pourrais aujourd'hui leur répondre qu'avec 50 dragons commandés par un officier de la meilleure volonté, qui fait la guerre avec sa paye, et souvent à ses dépens, avec le secours des meilleurs chasseurs du Gévaudan, et de plusieurs personnes d'Auvergne et de Languedoc, avec le zèle de quelques citoyens estimables qui ont pris des gens à leur solde, enfin avec l'expérience de MM. d'Enneval qui du fond de la Normandie ont conduit des chiens admirables, il y a tout à parier que dans l'espace de 16 lieues carrées cette Bête ne pourra être tuée que par hasard. L'espoir des récompenses ou l'amour du bien public, les soins et l'activité du syndic du diocèse, le zèle même vraiment patriotique de M. le comte de Morangiès, peuvent-ils remédier à la nature du terrain parsemé de petits bosquets, plein de hauteurs et de fonds marécageux, dans lequel elle ne peut être entourée, à moins que la chasse ne fût plus que générale ?

Le succès de celles du 7 et du 11 février fut tel qu'on l'avait prévu. Les paysans de 40 villages, secondés par ceux d'Auvergne, ayant les uns et les autres à leur tête MM. Duhamel et Lafont, après avoir battu le terrain qui leur avait été indiqué, ne réussirent qu'à mettre la Bête debout. Ce furieux animal essuya, dit-on, le jeudi un coup de fusil, et le vendredi il alla enlever à Grandvals, frontière d'Auvergne, un enfant devant la porte de sa maison. Le père accourut aux cris une hache à la main, fit lâcher prise, et poursuivit la Bête avec beaucoup de paysans ; elle se jeta dans le Bes, rivière assez considérable, qu'elle passa sur ses pieds de derrière, sans doute parce que le volume d'eau était trop petit pour nager, et trop grand pour pouvoir marcher à l'ordinaire. Cet événement, regardé comme quelque chose d'assez extraordinaire, fit presque oublier que fort près de cet endroit un enfant fut dévoré. Le samedi elle causa des regrets bien plus vifs au sujet d'une jeune et jolie fille âgée de 14 ou 15 ans, dont on trouva la tête entièrement séparée du corps, à demi dévorée dans un petit bois auprès du Malzieu. On doit se rappeler avec plaisir les paroles de M. le comte de Morangiès, adressées à la foule de personnes accourues avec lui: Mes enfants, vous êtes aujourd'hui specta-

teurs ; peut-être une autre fois servirez-vous de spectacle; je vous donne rendez-vous demain pour tâcher de prévenir ce malheur. *Un éloge serait plus faible que la simple expression de ce trait d'humanité.*

Je suppose, M., que le public est instruit du détail des ravages arrivés depuis l'époque des 2 chasses générales. L'objet de cette lettre est moins de les rappeler que de hasarder des conjectures raisonnables sur un animal qu'on ne connaîtra peut-être jamais. Son génie, sa finesse, son agilité et sa force ont étonné tout le monde; son apparition subite dans la forêt de Mercoire cause un de ces problèmes qu'il sera toujours très difficile de résoudre.

Il est très certain qu'aucun homme jusqu'ici n'a été attaqué dans la rigueur du terme. L'histoire des 3 paysans dont les nouvelles publiques ont parlé, prouve seulement que l'auteur de ce conte a quelquefois assisté à une salle d'armes. Celle du paysan à qui elle arracha le manteau; celle du voiturier de Chanac, et quantité d'autres qu'il est inutile de rapporter, inventées par une espèce de vanité, ou grossies par la peur, doivent être reléguées au pays des fables.

Mais l'inclination de cette Bête à dévorer les filles et les femmes, même de préférence aux petits garçons, est une chose sur laquelle il n'est pas possible de douter. La petite fille d'un village auprès de La Garde qui cueillait des herbes dans son jardin, avec un frère et une sœur plus jeunes qu'elle, plusieurs femmes dévorées, la servante de l'Estival qui se défendit longtemps avec un bâton, la bergère qui ne put la mettre en fuite qu'au troisième coup de hache porté sur le museau, et quantité d'autres que je passe sous silence, forment à cet égard une espèce de démonstration. J'y ajoute 2 preuves assez récentes dont je crois que les papiers publics n'ont pas fait mention. Une fille âgée de 20 ans, allant entendre la messe de paroisse le 24 février, aperçut, dit-elle, un loup qui venait à sa rencontre. Elle jeta les cris usités pour faire fuir ces sortes d'animaux; mais celui-ci la joignit en un instant, et sauta sur sa tête. Son père et plusieurs personnes qui l'avaient devancée, étaient heureusement assez près pour entendre crier au secours: on y vola; et la Bête s'enfuit après avoir fait quelques blessures peu dangereuses. Le même jour elle attaqua à 2 grandes lieues de distance au Croiset près d'Aumont une femme occupée à la porte de sa maison. Dans le mouvement qu'elle fit pour voir ce qui pouvait occasionner un bruit assez considérable sur la glace, la Bête s'élança sur sa tête, jeta sa coiffure à terre; et avant qu'elle fût entrée, eut le temps d'atteindre l'épaule gauche, et d'emporter une pièce de la robe. Les cris ou les chiens la mirent en fuite.

Cette préférence est d'autant plus remarquable que le sentiment des animaux qui distinguent les femmes des hommes, ne peut être attribué à ceux qu'on nous dépeint comme les plus terribles. Ils dévorent indistinctement tout ce qui se présente quand ils chassent; mais il semble que ce sentiment soit principalement affecté à ceux que l'on ne redoute pas. Le singe, l'ours, l'âne, le mulet et le chien en donnent des preuves peu équivoques, et quelquefois scandaleuses; selon quelques auteurs, le loup a l'odorat encore plus fin. Serait-ce dans le goût qu'il faudrait chercher celui qui distingue à cet égard la Bête du Gévaudan, et la chair des femmes aurait-elle plus d'attraits pour elle? Cette préférence viendrait-elle encore du génie de cet animal qui le porte à attaquer l'ennemi le plus faible? Cette opinion s'accorde assez les précautions qu'il prend de courir sur les hauteurs pour découvrir sa proie de plus loin, et le soin qu'il paraît avoir d'éviter les hommes nécessairement répandus dans la campagne en très grand nombre. On juge ses yeux très perçants par la difficulté que l'on a de les rencontrer, et par les crochets qu'on lui a vu faire de très loin quand il a aperçu les chasseurs.

Le terrain considérable que cette Bête parcourt est-il une preuve de cette grande légèreté qu'on lui attribue? Ne doit-on pas la rapporter uniquement à sa force, depuis qu'on est sûr qu'elle a été poursuivie et atteinte en peu de temps par des chiens de parc? Il n'est pas bien étonnant que ne se reposant presque jamais, elle ait été trouvée dans la même journée à plusieurs lieues de distance; d'ailleurs personne ne lui a vu sauter des murailles ou franchir des fossés. L'histoire de celles d'une cour, élevées d'une toise, qu'elle sauta pour s'échapper, est une fable aussi bien prouvée que celle de Javols, au sujet du fils de mon fermier, qu'elle avait, disait-on, enlevé malgré l'obstacle de 2 murs de 3 pieds de hauteur. Cet événement, quoique moins effrayant que beaucoup d'autres, mérite d'autant plus de détail, qu'ayant été bien approfondi, il fait évanouir beaucoup de miracles, et fournit de preuves dont on ne se doutait pas.

Cet enfant jouait à la boule devant la porte de sa maison avec 2 autres moins âgés que lui. La Bête qui avait pu découvrir de très loin cette petite troupe, longea la rivière, fondit sur le plus grand qu'elle terrassa d'un coup de patte, et après l'avoir secoué pour le retourner, le prit pas le col, et l'entraîna du même côté par où elle était venue. Un paysan qui se trouvait à l'autre bord de l'eau, aurait pu prévenir cet accident, s'il n'avait pris la Bête pour un mâtin du village; il vit saisir l'enfant à 20 pas de lui, et n'hésita pas à se je-

ter dans la rivière. Pendant qu'il la traversait pour couper plus court, des gens étaient accourus aux cris des enfants. Le berger mit son chien sur la piste de la Bête, dont la course avait été un peu retardée par le poids. Ce fut à 200 pas de la maison qu'elle fut contrainte d'abandonner sa proie par le matin, qui se contenta d'aboyer sans oser l'attaquer. Le paysan arriva le premier, et trouva l'enfant couché sur le ventre avec 2 blessures au col, dont l'une lui faisait perdre beaucoup de sang. Celle-ci, beaucoup plus considérable que la seconde, était au-dessus de la clavicule, sa profondeur d'un pouce, et la largeur dirigée de côté de l'œsophage. Le trou fait à la chemise d'une toile neuve était rond, et à peine perceptible. L'enfant, 3 jours après, fut en état de marcher.

Voilà, M., un détail très exact qui prouve en premier lieu que cette Bête n'a pas assez de force pour enlever sa proie, et la porter comme on l'avait cru jusqu'alors; qu'elle ne coupe pas la tête en un clin d'œil, et que sa manœuvre est exactement celle du loup; en second lieu, qu'elle n'a point de griffes, et qu'enfin elle est armée de 2 dents beaucoup plus longues que les autres, formant des espèces de défenses pointues et fort menues.

La timidité de cet animal que les cris ou les menaces d'un bâton ont souvent effrayé, au point de lui faire abandonner sa proie, est assez difficile à concilier avec l'histoire du paysan, qui eut assez de peine à défendre 2 de ses enfants, quoique armé d'une hache, et avec les aventures de Portefaix, des enfants du Montel, et de cette mère courageuse qui fit des efforts incroyables pour garantir 3 de ses enfants, à moins qu'on ne suppose à l'animal un génie bien singulier, et une très grande connaissance du danger. On avait cru jusqu'ici que son plus ou moins de hardiesse venait du plus ou du moins d'appétit; mais outre qu'on est persuadé qu'il se nourrit de la pointe des blés et de gibier, il est très décidé qu'il mange le menu bétail, et qu'il laisse les cadavres presque entiers après en avoir sucé le sang, et dévoré les tétons avec certaines parties de la tête: chose qui ne suppose pas un appétit bien vorace.

On a été étonné à Paris, et on a même douté de l'aventure du petit Portefaix, ou du moins des principales circonstances qui lui donnent un air de roman; peut-être les nouvelles publiques que je n'ai pas lues ont-elles affaibli l'idée qu'on doit avoir de la bravoure, de la présence d'esprit et du jugement de cet enfant. Rassemblé dans un pacage avec 6 camarades, il voit venir la Bête fondre sur sa troupe, et blesser l'un d'eux. Il arrête les autres qui voulaient s'enfuir, et tous de concert l'attaquent avec des bâtons armés de lames de couteau. La Bête, sans s'épouvanter, en saisit un second et l'entraîne. Portefaix partage alors sa troupe pour empêcher l'animal de tourner un bourbier, et ordonne de diriger les coups aux yeux et à la tête; la Bête embarrassée du poids et de cette attaque vive, lâche sa proie et est mise en fuite. C'est en conséquence des plus exactes informations que M. l'intendant a, par ordre du Roi, fait distribuer au chef et à sa troupe une gratification, qui fait présumer qu'elle sera la source de plusieurs autres grâces.

Je ne rapporterai pas l'histoire du Montel; les gazettes en ont fait mention. Elle démontrerait que la Bête du Gévaudan est véritablement un loup carnassier, s'il était possible de le prouver par le témoignage des enfants, de ceux qui accoururent à leur secours, et de la hardiesse du chien qui l'attaqua et la terrassa à plusieurs reprises. Mais celle de la Bessière, la plus étonnante peut-être de toutes celles qui sont arrivées jusqu'ici, caractérise l'acharnement de cet animal, et fournit les particularités les plus intéressantes. Représentez-vous, M., une mère chargée d'un enfant de quelques mois, en ayant assez près d'elle 2 autres plus âgés. La Bête fond sur l'aîné comme un éclair; la mère accourt après avoir posé le plus jeune à terre, et vient à bout de le dégager; l'animal furieux ne se rebute pas, le reprend, le traîne malgré les efforts de la mère jusqu'à la muraille du jardin en terrasse sur le chemin, et d'un coup de museau l'y précipite. Cette femme saisit alors une cuisse de la Bête qui se retourne, lui mord le bras, lui fait quitter prise, saute sur l'enfant, et dans un instant le blesse assez considérablement au visage pour qu'on n'ait pu le sauver.

S'il est difficile de concilier l'acharnement de cet animal avec la timidité qu'il a souvent fait paraître, que peut-on assurer sur son espèce? Faut-il le ranger dans la classe des monstres, ou dans celle des loups, des hyènes, des loups cerviers? Le plus ou le moins de partisans que chaque opinion peut avoir, n'est pas en état d'éclairer quelqu'un qui cherche la vérité. L'impression qu'il a faite sur la plupart de ceux qui l'ont vu, la trop grande distance où étaient les autres, les marques équivoques et toujours contredites des différentes pistes qu'on a trouvées, la contradiction des personnes attaquées, tout cela ne sert qu'à répandre plus d'obscurité. Vous savez mieux que moi, M., que, pour bien voir, il faut du sens froid, une grande attention, et une distance proportionnée à la portée de la vue: j'ose assurer que ces 3 conditions ne se sont jamais rencontrées à la fois. Depuis la description insérée dans la Gazette de France, toutes les parties du corps ont successivement changé de configuration; la couleur du poil tirant sur le fauve a jauni de plusieurs nuances;

le corps s'est rapetissé et a grossi à différentes reprises; les jambes et la queue ont allongé outre mesure ; la tête s'est élargie et a crû prodigieusement en longueur, les oreilles, le dos ont souffert des changements, et, si l'on continue à voir l'animal comme on l'a vu, il faudra croire qu'il a été uniquement formé pour nous livrer à la dispute. Une estampe dessinée en Gévaudan le représente avec un corps énorme, sur des jambes de bas-set, une queue excessivement longue et touffue, une langue effrayante et des griffes capables de mettre en pièces un éléphant.

Les monstres, s'il en existe dans les accouplements d'espèces différentes, doivent être si rares, qu'il faudrait une certitude entière pour pouvoir ranger la Bête du Gévaudan dans cette classe. A supposer même qu'elle fût échappée d'une louve et d'un chien, il serait à présumer que la douceur de l'un aurait diminué la férocité de l'autre. Le loup cervier, le plus terrible peut-être de toutes les fauves, a des marques distinctives sur lesquelles il est impossible de se méprendre ; telle est la coupe du visage, telles sont les oreilles et les raies brunes transversales de la peau.

Si c'était une hyène, d'où serait-elle venue sans s'être annoncée par quelques ravages depuis les frontières de la Géorgie ou de la grande Tartarie ? Car il faut bien qu'elle vienne d'Asie. Aurait-elle traversé plus de 20 degrés de longitude pour prouver que c'est dans le Gévaudan seul qu'elle trouve la chair humaine de son goût ? Doit-on présumer qu'elle a échappé à son conducteur ? Son embarquement à Marseille ou ailleurs ne serait-il pas constaté depuis le temps qu'elle est l'objet de l'attention publique ?

On a remarqué qu'après toutes les longues guerres, il a paru des loups carnassiers dans différents pays. Il y a quelques années qu'on en tua plusieurs qui dévoraient les habitants de la campagne de Genève. Vous avez entendu parler de ceux du Soissonnais : et ne peut-on pas penser que la Bête qui désolait le Lyonnais en 1756 était de la même nature, quoique le Père Tolomas l'ait rangée, dans une fort belle dissertation, dans la classe des hyènes ? Il est à observer que celle-ci disparut subitement, et ne donna que le temps de former sur son espèce des conjectures très équivoques. Celle qui parut dans le Limousin en 1699, dont la description est insérée dans un livre qu'on ne lit pas, et de laquelle l'existence est démentie par des informations exactes, est assez conforme à celle qui ravage le Gévaudan, quant à la férocité. Serait-ce un paradoxe insoutenable de croire de la même espèce ces loups cerviers, qui, selon Larrey, infectaient en 1700 la forêt d'Orléans ? Ils pourraient bien n'être de ce genre que dans les gazettes qu'on accuse cet auteur d'avoir trop servilement copiées.

Je finis, M., par vous prier d'observer, 1° que la Bête du Gévaudan n'a point de griffes, ou du moins qu'elle n'en a point fait jusqu'ici le plus petit usage ; elles sont cependant le caractère le plus distinctif des fauves les plus carnassiers. 2° Que ses manœuvres sont exactement celles du loup, dont la timidité, la finesse et l'odorat, ne peuvent être révoqués en doute. La façon d'emporter sa proie, sa force pour courir longtemps, et la structure de sa gueule, seront pour moi des preuves qu'on ne pourra détruire que par des observations très exactes. En attendant cette époque utile à l'histoire naturelle, il est à souhaiter que le gouvernement prenne les mesures les plus promptes pour délivrer d'un fléau aussi terrible un pays qui s'est toujours fait gloire, en contribuant aux charges de l'État, d'avoir un droit certain à la protection du Roi.

J'ai l'honneur d'être, etc. » (Courrier d'Avignon n°. XXXI, 16/04/65) [Doc122 ; Année Littéraire]

- En relation avec l'article de la *Correspondance* ci-dessus, la lettre de M. de La Barthe semble être l'indice de la généralisation du scepticisme citoyen. Ses arguments reflètent déjà bien les controverses que nous connaissons aujourd'hui. Il sous-estime peut-être la cohérence des témoignages. Un indice important à relever: « il est très décidé qu'il mange du menu bétail. » On a vu dans des témoignages antérieurs que la Bête attaquait à l'occasion des animaux; M. de La Barthe semble suggérer une pratique plus généralisée.
- La lettre s'ouvre sur des compliments inattendus à M. Duhamel. Ironie ?
- Quelques anecdotes rapportées semblent difficilement identifiables: « (l'histoire) du paysan à qui elle arracha le manteau; » (démentie), « la petite fille d'un village auprès de La Garde » (confirmée).
- Les réflexions de M. de La Barthe sont parfois pertinentes et toujours d'actualité, mais des imprécisions laissent à penser qu'il ne possède que peu de renseignements directs. Son récit de l'attaque de Javols, en revanche, est particulièrement digne d'intérêt, car il a pu bénéficier de témoignages directs et circonstanciés. Son analyse des limites physiques de la Bête est intéressante.

- M. de La Barthe réfute des événements, comme l'attaque de Bonavel, pour lesquels nous disposons de confirmations officielles.
- L'hypothèse d'un « monstre » désigne ici un hybride.

M. Duhamel écrit au curé de Javols à propos de l'attaque du 29 mars (lettre, 02/04). Il reçoit les ordres de M. de Moncan relatifs à son départ (lettre, 02/04). Le prieur de Bagnols-les-Bains, oncle de Portefaix, se rend à Mende à la demande de M. Lafont (lettre, 02/04). Lettre de M. de l'Averdy, de Paris, à M. de St.-Priest:

« M., j'ai mis sous les yeux du roi, à mon dernier travail, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, le 22 du mois dernier. Sa Majesté a vu avec peine les nouveaux désordres que la Bête féroce cause dans le Gévaudan et elle a été particulièrement touchée des efforts surnaturels de la femme du nommé Pierre Jouve. Le roi m'a autorisé en conséquence, etc. De l'Averdy. » (Pourcher)

Lettre de Paris:

« On est encore dans l'incertitude sur l'éducation à donner à Portefaix. » (Pourcher)

2 avril (Mardi) *Le Courrier d'Avignon* publie 2 articles (Blanc) dont la lettre de Paris du 23 mars et celle de Marvejols du 24. Louis Petit de Bachaumont écrit au sujet de la Bête dans ses *Mémoires Secrets* :

« On ne peut assez s'étonner des détails que l'on voit dans la Gazette de France sur l'animal qui désole le Gévaudan ; ils sont si dénués de vraisemblance, qu'on ne revient pas de la confiance des rédacteurs à les annoncer comme ils font. » (Tome II)

- Louis Petit de Bachaumont, 1690-1771, écrivain.

Dans la paroisse de Grèzes un berger voyant la Bête venir dans sa direction se cache dans les broussailles. La Bête joue avec les moutons (lettre, 08/04). M. Astruc est arrêté (ci-dessous). M. Lafont (l'un des frères du syndic) rencontre les d'Enneval lors d'une chasse; ils lui confient songer à leur départ d'ici un mois (lettre de M. Duhamel au comte de Moncan ci-dessous) Lettre de M. Lafont au comte de St.-Priest, de Mende:

« Mgr., j'ai reçu par le retour de l'express que j'avais eu l'honneur de vous dépêcher à Montpellier les 2 lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 du mois passé. Je commence par répondre à celle qui concerne le petit Portefaix. Dès l'avoir reçue, j'en ai donné connaissance à M. le prieur de Bagnols-les-Bains, son oncle. En conséquence, il s'est rendu ici hier. Il m'a représenté qu'il lui était absolument impossible de quitter sa paroisse jusqu'au lendemain des fêtes, que sur ce que je lui avais dit de se tenir prêt à partir avec son neveu, dès que j'aurais reçu vos ordres, il avait cherché à se procurer un sujet qui tint sa place pendant le temps pascal, mais qu'il n'avait pu en avoir aucun, ce qui le mettait dans la nécessité de demeurer sur sa paroisse jusqu'au lendemain des fêtes, et qu'il partirait certainement alors pour aller vous présenter son neveu. Je lui compterai lors de son départ les 300 livres qu'il a plu à sa Majesté d'accorder à cet enfant. Je ferai recevoir pour mon remboursement de cette somme et des autres 300 livres que j'ai déjà payées à ses camarades le montant de l'ordonnance de 600 livres que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer sur M. le trésorier de la province.

Dans l'autre lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'en ai trouvé une de M. le contrôleur général pour M. d'Enneval, le père, et votre ordonnance pour lui faire toucher 30 louis.

J'ai fait partir sur-le-champ un de mes secrétaires pour lui porter cette somme, ainsi que la lettre de M. le contrôleur général, et je lui ai offert conformément à vos ordres de lui faire compter à l'avenir l'argent dont il aurait besoin, à mesure qu'il me le demanderait. J'ai l'honneur de vous envoyer copie figurative de sa réponse, quoiqu'il ne m'y parle point de la lettre de M. le contrôleur général. Il ne l'a pas moins reçue, il a mis son acquit à votre ordonnance dont je ferai recevoir le montant à M. le trésorier de la province.

J'ai reçu par le dernier courrier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet du rappel du détachement de M. Duhamel et en même temps, M. le comte de Moncan m'a fait l'honneur de m'en adresser une pour M. Duhamel, contenant ses ordres à ce sujet, que je lui ai fait remettre.

Quelques jours auparavant, M. le comte de Moncan m'avait envoyé une lettre de M. le comte de St.-Florentin contenant une réprimande de la part de sa Majesté à la communauté du Malzieu, sur la conduite que les principaux habitants ont tenue à la première chasse générale; et une lettre de cachet pour faire conduire aux prisons de Mende, jusqu'à nouvel ordre, le consul, qui à la seconde chasse tint de mauvais propos à un maréchal des logis et à 15 dragons de M. Duhamel. Le nom de ce consul était en blanc dans l'ordre de sa Majesté et M. le comte de Moncan me chargeait de le remplir après m'en être assuré. Comme la plainte a été portée par M. Duhamel, je lui ai écrit pour lui faire part des ordres de M. le comte de Moncan et lui demander le nom de ce consul. Il m'a marqué par sa lettre du 30 mars que c'était M. Astruc, premier consul du Malzieu. J'ai tout de suite rempli l'ordre de ce nom et je l'ai remis à M. Cancé, exempt de la brigade de maréchaussée de Mende, pour le mettre à exécution, ce qu'il vient de faire. Il a remis aux maires et consuls la lettre de M. le comte de St.-Florentin, qui a été lue en conseil de ville, et a conduit ce matin aux prisons de cette ville, M. Astruc, premier consul. Il écrit à M. le comte de Moncan et il m'a prié de lui faire adresser sa lettre par l'express que je lui ai envoyé.

Vous verrez, Mgr., par la copie de la lettre que M. d'Enneval, le père, m'écrit qu'il trouve sa commission difficile à remplir. Un de mes frères que je vous ai marqué avoir laissé auprès de lui, qui est venu ici la semaine dernière pour assister à nos États Particuliers, et qui a dû le rejoindre aujourd'hui, m'a dit qu'il lui avait témoigné être fâché de l'avoir entreprise. Vous y verrez encore qu'il prétend que ses chiens donnent à la Bête. Mon frère et quelques autres personnes m'ont assuré que lorsqu'ils avaient trouvé la trace, ils avaient paru vouloir la suivre. M. le comte de Morangiès qui a chassé avec eux, et qui leur indiquait une trace toute fraîche de cette Bête, qui venait de passer auprès du lieu de St.-Alban où il demeure, a dit, lorsqu'il est venu ici la semaine dernière pour assister à nos États Particuliers, qu'il avait remarqué que ces chiens ne donnaient point à cette trace et qu'ils passaient sans s'en apercevoir. Quoi qu'il en soit, il est certain que jusqu'à présent ces chiens n'ont point été encore détachés. L'on croit que d'Enneval ne veut pas les lâcher après la Bête, soit parce qu'il craint que s'ils parviennent à la joindre, ils ne périssent par la dent cruelle de cet animal, ne pouvant pas les appuyer à cause des marais et des montagnes dont ce pays est coupé et des bois dont il est couvert, soit encore parce que ces chiens peuvent se détourner en suivant quelque lièvre, car il est certain qu'ils y donnent.

Je le crois un peu découragé, ce qui ne me surprend pas bien; des gens du pays le sont. Le peu de succès des chasses réitérées que certains d'entre eux ont faites, les a rebutés. Les étrangers l'ont été encore plus. Ils viennent avec la meilleure volonté, chassent pendant 15 jours ou 3 semaines, et après avoir essuyé bien des fatigues, s'en retournent chez eux très dégoûtés.

Nous n'avons plus dans le pays que 2 MM. d'Avignon dont j'ai eu l'honneur de vous parler; 2 autres de Montpellier arrivés samedi et un du Vivarais. Ceux qui étaient venus de Massillargues, auxquels M. le chevalier de Bonafoux de Calvisson et un autre gentilhomme s'étaient joints la semaine avant-dernière, ont repris le chemin du Bas-Languedoc.

La prévention peut être mal fondée, mais cependant générale, sur le peu de succès à espérer des opérations de MM. d'Enneval, le découragement de bien de nos habitants, le peu de secours que nous tirons des étrangers, les motifs pressants de détruire cette cruelle Bête avant la belle saison, m'avaient déterminé à entreprendre le voyage de Montpellier, surtout devant me rendre à Alais qui n'en est éloigné que de 12 lieues. L'objet principal de ce voyage était de vous proposer divers projets. Le premier était celui d'obtenir un corps un peu plus considérable de troupes, et vous me faites l'honneur de me marquer que leur secours vous paraîtrait bien nécessaire. Ce n'est pas que les soldats soient de bons tireurs, mais ils serviraient principalement à garder les passages les plus ordinaires de la Bête et à faire manœuvrer les habitants. M. le comte de Morangiès a envoyé, il y a quelque temps, un mémoire à ce sujet à M. le duc de Choiseul, où il lui proposait d'employer un corps de troupes de 1000 à 1200 hommes. Il s'est ouvert à moi par lettre, le 16 du mois passé, et m'a adressé sous le secret son mémoire. Lorsqu'il est venu ici, la semaine dernière pour assister à nos États Particuliers, je lui ai fait part du dessein où j'étais d'aller à Montpellier et je lui ai demandé son agrément pour vous communiquer son projet et ses démarches. Il a bien voulu me le donner. Comme ce voyage ne doit point avoir lieu, j'ai l'honneur de vous envoyer la copie de son mémoire.

M. le duc de Choiseul ne lui a encore rien répondu, quoiqu'il y ait déjà près de 2 mois qu'il lui ait écrit. Mais M. Duboy, premier commis de la guerre, à qui il avait communiqué ses vues, lui a marqué qu'on ne pouvait pas mieux faire que de suivre les dispositions qu'il indiquait pour la destruction de la Bête, si on déterminait à y destiner un corps de troupes, et qu'on ne pourrait encore mieux faire que de le mettre à la tête de ce corps. En effet, en supposant qu'on donnât ce commandement à un autre officier général qui fût aussi distingué par ses talents que l'est M. le comte de Morangiès, celui-ci aurait, à mérite égal, les avantages sur tout autre, de connaître le pays et le génie de ses habitants et de s'en faire mieux obéir par la considération dont il y jouit. Il n'est pas douteux qu'il ne ménagât mieux le peuple et les campagnes que ne le ferait un étranger, ce qui paraît mériter la plus grande attention.

Le second moyen que je devais avoir l'honneur de vous proposer, était de faire transporter ici, s'il était possible, des arsenaux de St.-Hyppolyte ou d'Alais, des fusils et de les distribuer à nos habitants avec la poudre, des lingots, ou des balles.

J'ai déjà eu l'honneur de vous faire observer que le pays était en général dépourvu d'armes à feu, qui sont cependant les seules par lesquelles on peut détruire la Bête. Elle ne se met jamais à portée de l'arme blanche et quoique presque tous nos habitants en aient quelque'une de cette espèce pour leur défense, l'on ne saurait espérer qu'ils se trouvent en occasion de l'employer avec succès contre un animal qui est autant sur ses gardes. D'ailleurs, la distribution des fusils se ferait avec connaissance, et il serait tenu un état pour les redemander dans la suite à ceux à qui on en aurait livré. L'on emploierait ceux qui seraient armés de fusils à garder les lieux de passage, à s'embusquer pendant le jour dans les pâturages et à faire le guet pendant la nuit autour des habitations.

En troisième lieu, il paraîtrait nécessaire d'ordonner la compascuité dans chaque lieu, village ou hameau, jusques à la destruction de la Bête, et que tous les troupeaux seraient réunis et paîtraient en commun sous la garde dans chaque pâturage de 2 ou 3 hommes, armés chacun d'un fusil. Ces hommes seraient gagés dans chaque village, ou à défaut, les habitants iraient garder leurs bestiaux à tour de rôle. Cette dépaissance commune qui a déjà lieu presque partout pour les bêtes à laine et qui paraît bien désirable pour les bêtes à cornes, aurait 2 avantages. Le premier serait celui de prévenir les malheurs, qui arriveront infailliblement et fréquemment dans la belle saison, si l'on ne prend ces précautions. Le second serait d'avoir moins de pâturages à garder tout à la fois, et par conséquent de pouvoir plus facilement embusquer dans chacun des chasseurs pour surprendre la Bête, qui vraisemblablement roulera ordinairement comme l'année dernière autour des pâturages. Si on continue à faire paître les bestiaux séparément, il y aura trop de pâturages à garder pour y placer des chasseurs, et peut-être 10000 hommes ne suffiraient pas pour cette opération. D'ailleurs l'on ne peut espérer d'engager les habitants à cette dépaissance commune qu'autant qu'elle leur sera ordonnée.

En quatrième lieu, il semblerait à propos, surtout si l'on peut avoir des troupes, d'employer continuellement une centaine des meilleurs braconniers du pays divisés par pelotons de 4 au plus dont les uns s'embusqueraient dans les pâturages, les autres rouleraient dans la campagne, occupés à donner la chasse à la Bête. L'on trouverait aisément un pareil nombre de braconniers en Gévaudan; mais la difficulté est de pourvoir à leur salaire pour les faire subsister et les dédommager du temps qu'on leur ferait perdre sur leur travail. Ce salaire serait nécessairement de 25 à 30 sols et donnerait lieu tous les mois à une dépense d'environ 5000 livres. Il n'est pas possible que ce pays dans l'état de misère et d'accablement où il se trouve puisse la supporter.

En cinquième lieu, plusieurs gentilshommes et autres bons habitants de la ville de Mende se proposent d'aller à leurs frais et avec leurs domestiques donner la chasse à la Bête à la fin de ce mois, ou au commencement du mois prochain; quelques autres des principaux lieux du diocèse veulent en faire autant. Il serait bien bon que ce projet s'exécutât partout dans le même temps et pour mettre tout à la fois en mouvement tous nos principaux habitants. Peut-être serait-il à propos que je fusse autorisé à leur écrire une lettre d'invitation de votre part, que j'adresserais à MM. les maires et consuls de chaque lieu, auxquels je pourrais marquer que vous m'avez ordonné de vous envoyer les noms de tous les notables qui se porteraient à cette chasse. J'aurais lieu d'espérer qu'en prenant ces différentes mesures, le concours serait général. D'ailleurs, je me chargerais de leur faire trouver partout des logements et des vivres en prenant quelques jours à l'avance.

Enfin, comme il n'y aura plus de troupes dans le pays, si l'on ne se détermine pas à en envoyer, et que tous nos habitants sont en armes, peut-être serait-il à propos pour parvenir à arrêter les désordres qui pour-

raient arriver de faire venir en Gévaudan, où il n'y a qu'une seule brigade de maréchaussée, 3 ou 4 autres brigades qu'on pourrait prendre en Vivarais ou ailleurs, de mettre ces brigades sous le commandement de M. Dulac, lieutenant de prévôt du département, homme connu et estimé dans le pays, et d'interdire aux brigades la chasse de la Bête pour prévenir les discussions et les rivalités. En sorte que la maréchaussée n'eût autre chose à faire que de veiller au maintien du bon ordre.

Telles étaient les différentes vues que je devais avoir l'honneur de vous proposer au voyage que j'avais projeté de faire à Montpellier et qui n'aura point lieu conformément à vos ordres. Mais j'ose vous supplier d'agréer que je me rende en qualité de commissaire principal à l'assiette d'Alais, soit pour y remplir ma commission soit à cause de quelques affaires qui y intéressent notre diocèse notamment par rapport à notre contribution à la côte de St.-Pierre près St.-Jean de la Gardonnenque, et au travail qui se fait sur cette côte. L'absence ne sera pas longue, il n'y a qu'une journée et demie d'ici à Alais et le voyage sera tout au plus de 5 ou 6 jours. D'ailleurs, Mgr., je ne fais part de mes différents projets qu'à vous seul pour en faire tel usage que votre bonté ordinaire pourra vous inspirer. Vous voyez les motifs qui m'engagent à les proposer. Je réclame des secours pour un pays qui va en être le plus dépourvu au moment qu'il en aura le plus de besoin, et si mon zèle n'est point assez éclairé dans le choix des moyens de procurer ces secours, je puis du moins avoir l'honneur de vous assurer qu'il sera infatigable dans l'exécution des mesures qu'il vous plaira de me prescrire.

Depuis la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, le 20 mars, la Bête s'est fait voir journellement quelque part. Les habitants de la paroisse de Prunières, qui ne cessent de chasser sous la conduite de leur vicaire, lui tirèrent 2 coups de fusil, mercredi 27 mars, sur la terre de St.-Alban, après l'avoir poursuivie longtemps à travers leur paroisse. Les coups de fusil furent tirés de fort loin. Elle se blottit à chaque coup et poussa un cri au dernier; ce qui arrive ordinairement pour peu qu'on la touche.

Le lendemain jeudi, elle revint encore sur la paroisse de Prunières, où on lui donna de nouveau la chasse. Elle se jeta sur celle du Malzieu, où un des employés des fermes lui tira encore, mais de trop loin pour l'atteindre.

Le surlendemain vendredi 29 mars, elle dévora un enfant de 10 ans au lieu du Cheylaret, paroisse de Javols. Vous verrez, Mgr., par la copie de la lettre de M. d'Enneval qu'il m'y parle de ce dernier malheur, des mesures qu'il prit lorsqu'il en fut informé, qui furent sans succès.

La retraite des troupes lui donnera de nouvelles facilités pour manifester ses talents; du moins aura-t-il toute la liberté qu'il a pu désirer pour le faire. D'ailleurs il n'y a point eu de nouvelles difficultés entre M. Duhamel et lui, et, relativement aux arrangements que je leur avais proposés, chacun a chassé de son côté. Ils ne se sont jamais trouvés mêlés, ni par conséquent à portée d'avoir aucune discussion.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Mgr., etc. Lafont. A Mende, le 2 avril 1765.

M. de Ribes, syndic d'Alais, m'a marqué que l'assiette de ce diocèse était indiquée au mardi après Quasimodo, c'est-à-dire au 16 avril. » (A.D. Hérault c. 44)

Lettre de M. Lafont à M. de Moncan:

« Sur la seconde lettre dont vous m'avez honoré, vous m'avez adressé un paquet pour M. Duhamel. Je le lui ai envoyé hier 1 avril par le dragon qu'il m'avait dépêché et il a dû lui être rendu hier au soir. Nous ne pouvons qu'extrêmement regretter cet officier qui a fait ainsi que sa troupe une chasse continuelle à la bête, s'est livré aux plus grandes fatigues, a essuyé le plus souvent le plus cruel temps et a fait des dépenses considérables. S'il n'a pas réussi, ce n'est certainement pas sa faute, il s'y est pris de toutes les façons. Nous croyons pouvoir assurer que s'il n'a pas fait cesser le mal, il en a du moins bien diminué les progrès. » (Bulletin).

Lettre de M. Duhamel à M. de Moncan:

« Mon général, j'ai reçu hier au soir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avec l'ordre de partir le 7 de ce mois pour me rendre au St.-Esprit avec mon détachement. Quoi qu'il soit bien malheureux pour mon détachement et pour moi, mon général, après 5 mois de peines et de fatigues d'être obligé d'abandonner l'espoir de jouir du fruit de ses travaux et de se voir rappelé dans la saison la plus favorable, après

avoir essuyé toutes les horreurs de l'hiver, je m'y croirai bien dédommagé si j'ai pu, par la façon dont je me suis conduit, parvenir à mériter votre estime.

J'ose me flatter d'emporter avec moi celle de tout le pays, j'en ai reçu les témoignages les plus flatteurs à l'assemblée de l'assiette qui s'est tenue dernièrement à Mende, dans laquelle Mgr l'évêque de Mende, M. le comte de Morangiès, M. le marquis de Brion, M. Lafont, syndic du pays et toute l'assemblée enfin, fit l'éloge du zèle, de la bonne volonté et de la discipline de ma troupe dans les termes les plus satisfaisants pour moi. Mgr l'évêque de Mende m'a même fait offrir par M. Lafont les attestations les plus amples de sa part à cet égard. Des suffrages aussi respectables me dédommagent beaucoup de la douleur que j'emporte avec moi de n'avoir pas eu le bonheur de parvenir à détruire la bête féroce, quoi qu'ayant fait tout au monde pour y réussir.

Je ne saurais trop me louer du zèle et de la bonne volonté avec laquelle mes dragons m'ont secondé. Je désirerais bien que la Cour y eût égard et les en dédommageât, car ces malheureux sont tout nus, ils ont usé en chassant journellement tous leurs effets et je ne sais comment ils pourront faire pour se ré-équiper à leurs dépens.

Je les ai aidé tant que j'ai pu, car j'ai payé de mon argent tous les souliers qu'ils ont usés et pour qu'ils puissent soutenir les fatigues journalières que je leur faisais essuyer, je me suis mis pour ainsi dire au pain et à l'eau, en ne dépensant que 2 louis par mois pour me nourrir et mon domestique, afin d'être plus en état de les secourir. Comme cette façon de penser ne pouvait que me faire honneur, je ne m'en suis même pas caché et tout le monde en a été témoin. C'est d'après cette conduite, mon général, qu'il vous est aisé de juger de toute la douleur que j'emporte en partant sans avoir réussi. Je pars, pénétré, mon général, de toutes les marques de bonté dont vous avez bien voulu me combler. Daignez me les continuer, je vous en supplie, elles seront toujours pour moi un gage bien précieux du souvenir le plus flatteur.

J'ai l'honneur d'être avec respect, mon général... Duhamel.

Depuis le dernier rapport que j'ai eu l'honneur de vous envoyer, mon général, il y a eu un autre enfant dévoré le 29 du mois dernier, dans la paroisse de Javols, en Gévaudan, à 2 lieues d'ici. M. Lafont, commissaire du pays et frère du syndic, a vu aujourd'hui MM. d'Enneval qui cherchaient la bête féroce. Ils lui ont avoué bonnement qu'ils désespéraient de pouvoir le joindre et qu'après ce mois ci ils prendraient le parti de s'en retourner. Il est bien malheureux pour moi que la Cour, par complaisance pour ces MM. qui sont déjà rebutés, me prive de l'espoir de réussir après avoir été pendant 5 mois d'hiver dans la neige jusqu'aux genoux et avoir essuyé les fatigues les plus fortes. » (Bulletin).

Lettre de M. Duhamel à M. Lafont:

« J'ai reçu, M., avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, celle de M. le comte de Moncan, contenant l'ordre de mon départ. J'en ai été aussi surpris qu'affligé. Je devais d'autant moins m'y attendre que la dernière lettre que M. le comte de Moncan m'avait fait l'honneur de m'écrire en date du 18 de mois dernier m'annonçait tout le contraire. Il est bien malheureux pour mon détachement et pour moi, après 5 mois de peines et de fatigues et avoir essuyé toutes les horreurs de l'hiver, de se voir forcé de rentrer dans une saison qui n'offre que de l'agrément à continuer une chasse dont le succès était si intéressant pour ma gloire et si avantageux pour le bien être de mon détachement. J'espérais que la Cour, touchée de tout ce que ma troupe avait fait jusqu'à présent, y aurait eu plus d'égards. Cet événement augmente de beaucoup les regrets que j'ai de n'avoir jamais voulu consentir à laisser insérer dans les papiers publics les courses journalières et les fatigues qu'essuyait mon détachement. Enfin, M., obéir et se taire sont les principes de notre métier; je suis plus qu'un autre fait par état pour m'y conformer, mais je désirerais bien que la Cour au moins dédommageât mes dragons des effets qu'ils ont usé, car ils sont tout nus et dans l'impossibilité de se ré-équiper à leurs dépens. Je les ai aidé autant qu'il a été en mon pouvoir, j'ai payé exactement de mon argent tous les souliers qu'ils ont usés et pour les soulager encore davantage et pouvoir être en état de leur faire soutenir les fatigues journalières qu'ils essuyaient, je me suis mis pour ainsi dire au pain et à l'eau pendant tout le temps que j'ai été ici, ne dépensant que 2 louis par mois pour me nourrir et mon domestique, afin d'avoir plus d'argent à leur distribuer.

C'est d'après cette conduite, M., qu'il vous est aisé de juger de toute la douleur que j'emporte en partant sans avoir réussi. Je suis bien fâché, M., que la rigueur du sol y ajoute encore celle de me priver du plaisir de vous voir à mon retour, cela s'appelle être malheureux de toutes les façons. Comme rien ne peut me flat-

ter davantage, M., que d'avoir pu mériter par ma conduite le suffrage de Mgr. de Mende et le vôtre, je vous serais sensiblement redevable si avant votre départ vous vouliez bien engager Mgr. de Mende à certifier le précis de ma conduite, ainsi que le zèle et la bonne volonté de ma troupe. Quelle obligation ne vous aurais-je pas également, M., si vous vouliez mettre le comble à toutes les marques d'amitié dont j'ai l'honneur de vous être redevable, en y ajoutant celle de prier Mgr. de Mende d'écrire à Mgr. le duc de Choiseul en faveur de mon détachement. Une lettre de votre part, M., à M. le comte de Moncan pour lui certifier le zèle et la bonne volonté dont vous avez été témoin dans ma troupe, à laquelle l'on ne peut reprocher que d'avoir été malheureuse, pourrait lui être très favorable auprès de M. le comte de St.-Florentin, à qui M. de Moncan en enverrait sûrement copie. Je ne vous dis rien, M., du dernier malheur arrivé dans la paroisse de Javols, le 29 du mois dernier, parce que M. votre frère vous rendra compte, M., des chasses de M. d'Enneval et vous jugerez d'après cela combien il est cruel pour moi de me voir rappelé par la Cour, par complaisance pour 2 étrangers qui sont déjà rebutés et qui ont avoué à M. votre frère qu'ils désespéraient de réussir.

Je serai obligé, M., de laisser à l'hôpital de votre ville le fourrier de mon détachement qui a été blessé, il a été ici on ne peut pas plus mal pansé, mais j'espère que grâce aux ordres que vous voudrez bien donner pour qu'on en aie soin, il sera bientôt guéri.

J'ai prié M. votre frère, M., de vouloir bien me faire compter 600 livres dont j'ai besoin tant pour payer ma troupe pendant les 6 premiers jours de ce mois, que pour payer les chirurgiens, médecins, cordonniers, auberges, chevaux de voitures et autres faux frais, dont la liste est toujours fort longue à la veille d'un départ.

Recevez, M., tous mes regrets d'être obligé de vous quitter, je les sens beaucoup mieux que je ne peux vous les rendre et si quelque chose peut les adoucir, c'est l'espoir dont je me flatte que vous voudrez bien me faire l'honneur de me continuer votre amitié, qui sera toujours pour moi un gage bien précieux du souvenir le plus flatteur. » (Bibliothèque Municipale d'Amiens, mélanges).

Lettre de M. d'Enneval père à M. de St.-Priest:

« M., je vous suis sensiblement obligé de ce que vous avez bien voulu nous faire toucher. Je n'en avais pas encore besoin jusqu'à ce moment, quoique je sois obligé de défrayer 3 gentilshommes, bons chasseurs, qui n'ont pas de moyens, et que M. d'Aurillac a envoyés. Cette maudite Bête n'est point facile à rencontrer, elle va toujours sans s'arrêter. Depuis nos chiens arrivés, elle n'avait fait d'autres meurtres à ma connaissance qu'au Fayet et un autre à Fontans. Elle a bien fait des attaques; mais les malheureux ont été secourus. Le 18 mars, elle attaqua un jeune garçon entre ces bois ici de La Garde et St.-Chély; il fut secouru. De là elle passa à Albaret où une partie de nos gens étaient. Elle fut suivie et nos chiens en voulaient bien. Elle fut du côté de Monhüs, un paysan qui l'aurait dû tuer, en ayant eu peur, la laissa aller et la tira de loin. Il fallut rompre à une demi-heure de nuit, avec bien de la peine. Le 22, à Aumont, où nous nous étions rendus pour la rencontrer à son passage, le matin sur les 8 heures, on vint avertir mon fils qu'un coupeur de bois l'avait vue. Il prit un lener et la suivit. Pendant ce temps étant en quête, je la suivais allant du côté de St.-Alban. Elle avait voulu emporter un enfant à un village de Cheylaret. Je la suivis plus d'une grande lieue à travers bois et rochers sans l'arrêter. Nos gens, que j'avais mandés, accoururent et me joignirent, nous continuâmes de la chasser. Nous trouvâmes M. le marquis ou comte de Morangiès, qui était sorti avec tous les gens. Elle passa La Gardelle et quoiqu'il y ait des montagnes et ravins affreux, elle traversa et fut gagner Chanaleilles. Nous vînmes coucher au Malzieu, n'ayant tous ni bu ni mangé de tout le jour. Le lendemain, je fis refaire ce bois-là, mais nous ne trouvâmes ni eûmes connaissance de rien. Le 20, nous étant de retour à Aumont, on nous vint avertir la nuit, qu'elle avait enlevé, le soir, un enfant de 10 ans et l'avait dévoré à demi. On garda le reste du corps, mais elle n'y est pas revenue. J'y envoyais, le lendemain, ne pouvant y aller à cause du mauvais temps. Elle revenait du côté de Termes. Et dimanche, jour des Rameaux, à midi, étant à dîner, on vint m'avertir qu'elle avait attaqué un enfant à un village entre Fournels et Termes, l'enfant fut secouru, se défendant lui avait sentir sa pique; parce qu'on rapporte de la bourre au bout. Nous sortîmes tous jusqu'au vicaire, même les chiens après, qui la rapprochaient. Elle monta du côté de Montaleyrac. Nous reprîmes les chiens, excepté un qui fut longtemps après et qu'on me ramena, sans un moment heureux de pouvoir l'entourer quelque part, ou que les chiens soient donnés au moment qu'on la pourrait voir. Il sera difficile d'en venir à bout. Elle marche toujours et est jusqu'à 8 jours absente. Je crois qu'elle peut aller passer ce temps

vers la forêt de Mercoire. Tout le monde se porte avec zèle à sa destruction. Vos ordres, M., n'y ont pas peu contribué; vous pouvez compter que je ne négligerai rien de mon côté.

J'ai l'honneur, etc. D'Enneval. » (A.D. Hérault c. 44).

- L'attaque de La Garde est ici datée du 18/03 au lieu du 19/03. La date du 22 fournie par M. d'Enneval vers le milieu de sa lettre est bizarre, située entre le 18 et le 20, où est indiqué leur « retour » à Aumont. il s'agit probablement d'une erreur, sans doute le 29.
- On remarque que M. d'Enneval n'est pas sûr du titre du seigneur de Morangiès: comte ou marquis ?

Lettre du curé Trémoulet, de Javols, à M. Duhamel:

« M., conformément à la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'adresser, le 1 avril, au sujet de la paroisse de Javols, le 29 mars, voici le détail le plus exact et le mieux circonstancié qu'il m'est possible de vous fournir: François Fontugne, du lieu du Cheylaret, paroisse de Javols, venait du lieu de Longuesagne, de chercher d'estame, avec une sœur à lui, âgée d'environ 17 ans; ces 2 enfants, à peine arrivés à un endroit qu'on appelle La Croix de Vale, furent saisis d'une peur qui leur glaça tous les membres, à 2 ports, tout au plus, de fusil du Cheylaret. Dans l'instant, François Fontugne, âgé [de]près de 9 ans, fut saisi par une épaupe et emporté parmi les bois, malgré la petite résistance de sa sœur. Cette cruelle exécution fut aperçue des habitants du Cheylaret, qui s'y rendirent avec le chien du parc. Et voici dans quel état ils trouvèrent le pauvre malheureux: il était couché sur le dos, les entrailles d'un côté et le foie de l'autre. Le poumon et le cœur étaient dévorés, sans aucune trace de sang. Tout l'intérieur de la poitrine avec le col étaient rongés; la peau par-derrrière était pendante jusqu'au dos. Le reste du corps était couvert de blessures. Tel est l'état où cet enfant fut trouvé dans un lieu appelé Fontfreiges, dans le terroir du Cheylaret à 2 heures après-midi.

Sur les 2 heures et demi, la Bête féroce fut attaquer, à un quart de lieue, un jeune berger, âgé d'environ 14 ans; mais celui-ci l'ayant aperçue, s'appuie d'un arbre, et avec sa petite hallebarde, pare les coups et les assauts de la Bête.

Dans ce petit combat, il se passe plusieurs traits qui vous amuseraient, mais qui sont trop longs. Ce berger remarqua entre autres choses que la Bête avait 4 griffes à chaque patte. Enfin, elle fut se jeter sur son troupeau et lui partagea au milieu un des plus beaux moutons. Il fut obligé de battre en retraite et de se retirer à Javols à reculons, ayant toujours le loup qui le poursuivait. Voilà 2 traits arrivés le même jour dans la paroisse de Javols. A peine en fus-je instruit que je dépêchai le frère de François Fontugne pour vous en donner avis.

Je ne manquerai pas de faire part de vos ordres aux consuls de Javols. Il est peu de jours qu'on ne voie le monstre en question, dans un lieu ou dans l'autre.

Il est bon de vous dire que le cadavre de l'enfant dévoré resta exposé sur l'endroit, presque toute la nuit, et que les MM. d'Aumont avec les MM. Blanquet y restèrent en embuscade. S'il arrivait quelque nouveau malheur, j'aurais moi-même le soin de vous faire avertir incessamment.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Trémoulet, curé. » (Annuaire de la Lozère).

3 avril (Mercredi) Vers 5 heures du soir, 2 petits garçons de 10 et 11 ans gardent quelques vaches entre Bergougnoux et Vialgose (Fontans). La Bête attaque l'aîné en lui posant ses pattes de devant sur les épaules. Il se défend avec une baïonnette; la Bête attaque alors le plus jeune, Jacques Gibilin. Elle le saisit à la gorge et le traîne dans un bois épais à 200 toises de là. Jacques est dévoré. Le frère aîné court à Bergougnoux, on se met à la poursuite de la bête, mais trop tard (acte, 04/04; relation, 04/04; lettre, 09/04). **Le chien de parc met la Bête en fuite (lettre, 06/04).**

- D'après la lettre de M. d'Enneval du 07/04, la victime est une fille d'environ 13 ans; pour le *Courrier*, la victime a 12 ans et son frère aîné 14.

Le comte de Morangiès est averti et envoie 10 hommes passer la nuit auprès du cadavre. La bête paraît vers une heure du matin et revient 3 fois en une heure, mais quoique bien éclairée par la lune, elle reste trop éloignée pour pouvoir être tirée (relation, 04/04).

- C'est le document le plus clair que nous ayons qui témoigne que la Bête soit revenue sur un cadavre.

Lettre de M. de St.-Florentin à M. de Saint-Priest, indiquant le rôle du comte de Morangiès dans la récompense de Jeanne Jouve (Smith). Lettre de Duparquet, de St.-Esprit, à M. de St.-Priest:

« M., j'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus un mémoire contenant un projet de chasse contre la Bête féroce qui ravage le pays du Gévaudan. Vous recevrez aussi par le même courrier une boîte contenant le modèle d'une lance. Je serais bien flatté, M., que vous voulussiez employer mon zèle; du moins de rendre compte au ministre de ma bonne volonté.

Permettez-moi, M., de vous demander si le ministre n'a pas encore donné ses ordres pour faire payer les officiers réformés relevés en Languedoc ? Les 6 derniers mois de l'année dernière, etc.

Votre très humble, etc. Duparquet, lieutenant colonel, commandant réformé du régiment de la Sarre.

Projet présenté par le sieur Duparquet, lieutenant colonel, commandant réformé du régiment de la Sarre pour former une chasse sûre contre la Bête féroce qui ravage le Gévaudan.

Le sieur Duparquet, ayant par 34 années qu'il a servi le roi, recherché avec empressement tout ce qui pourrait l'éclairer et le mettre par conséquent en état de rendre utile son zèle, a l'honneur de mettre sous les yeux de M. le vicomte de St.-Priest, intendant du Languedoc, les connaissances qu'il a acquises, surtout en faisant la guerre en Canada avec les ruses sauvages. Il présente suivant ces mêmes connaissances un modèle de lance [Pourcher lit: « sauce » !] inconnu et un projet de chasse pour détruire l'animal féroce qui ravage le Gévaudan. Le sieur Duparquet ne craint point d'avance que son projet ne soit certain et inmanquable, s'il obtient la confiance d'en avoir la direction.

Ce n'est point par un esprit de prééminence que le sieur Duparquet agit; c'est comme un bon citoyen et un fidèle sujet du roi. Il ambitionne seulement d'être utile et dans ce sentiment, il offre de joindre ses lumières au zèle des personnes qui sont déjà nommées pour travailler à la destruction de cette Bête féroce.

Si cet animal est tel qu'on le dépeint, le dos chargé d'écaillés, le sieur Duparquet assure qu'il faut indispensablement faire usage de balles d'acier, le plomb devant s'aplatir sur son cuir. En conséquence, il demande de fournir une troupe de 12 chasseurs, dont l'adresse et l'intrépidité sont à toute épreuve, et le sieur Duparquet en répond. D'ailleurs, il observe que le pays que cet animal ravage lui est très connu; ce qui est très essentiel à cause des marais et des différentes routes que peut prendre la Bête. L'on sera peut-être surpris que le sieur Duparquet présente comme l'arme la plus sûre une lame dont il joint le modèle, mais il observe que la manière de s'en servir augmente la force. C'est ce que le sieur Duparquet a appris en faisant, comme il l'a dit ci-dessus, la guerre avec les sauvages, et il avance de plus que la lance [même correction que ci-dessus] dont se servent les sauvages n'est pas à beaucoup près si meurtrière que son modèle. D'ailleurs, le sieur Duparquet soutient que l'animal blessé peut être atteint par les lanciers et que ces lances sont des armes plus sûres qu'un fusil armé d'une baïonnette, qui par le choc peut casser par la crosse au premier coup.

Le sieur Duparquet, sans vouloir contredire les opérations qui ont été faites jusqu'à présent, prend la liberté de dire qu'elles ne pouvaient être qu'infructueuses. Il représente que cet animal ne peut être détruit que par la ruse et que par des chasseurs qui connaissent ce genre de chasse.

Si l'empressement du sieur Duparquet à consacrer ses connaissances est agréé, il demande que la province du Languedoc ou le pays du Gévaudan fasse la dépense de 12 lances suivant le modèle et de la quantité de balles d'acier qui sera jugée nécessaire, de plus qu'il soit accordé à ses chasseurs une subsistance, observant qu'il se propose de tenir bois, montagnes et entourer les marais jour et nuit; car il avance que c'est le seul moyen d'atteindre cet animal. Attendu que [si ?] l'on met dans les opérations la moindre interruption, cet animal qui est rusé profite de ce moment, surtout la nuit, pour faire ses approches. Le sieur Dupar-

quet demande au reste qu'il lui soit permis dans le cas où il serait employé, de prendre suivant les occasions le nombre d'hommes nécessaires pour faire ses blocus. » (Pourcher).

Une illustration de la Bête porte la note suivante:

« A Alais

Je pense aussi qu'il y aurait lieu de faire courir cette estampe de la Bête et de la multiplier, on la dit fi-dèle. La première raison serait que chacun serait moins épouvanté à son approche et moins sujet à se méprendre.

La deuxième, qu'en cas que les dogues danois et autres n'y donnassent pas, attendu sa mauvaise odeur, on pourrait tenter de les exercer en la faisant courir, et exécuter en carton d'après ceci, et en appliquant un appât. On vient d'envoyer des chiens d'Angleterre qui n'ont pas de sentiment et courent bien.

Mais le parti le plus pressant me paraît celui des armes les moins dangereuses aux paysannes et les plus propres à affronter et à terrasser de près la Bête destructrice. » (A.D. Hérault c. 44)

4-13 avril La Bête attaque près de St.-Chély un homme robuste qui se défend longtemps contre elle; mais après beaucoup de ruses, elle le terrasse et le dévore (lettre, 13/04).

- Aucun autre document ne semble mentionner un homme adulte dévoré par la Bête près de St.-Chély entre le 04/04 et le 13/04. Si elle était confirmée, cette attaque serait d'une importance capitale.

4 avril (Jeudi saint) Un piqueur du comte de Montesson (lettre, 26/04) trouve la Bête dans les bois du comte de Morangiès. Les chiens la rejoignent malgré une avance de 2 heures, mais M. d'Enneval n'a pas le temps de l'encercler; elle quitte le bois et les chiens la suivent. On trouve en la poursuivant un crâne, des ossements humains et beaucoup de sang, sans pouvoir identifier la victime (lettres, 07/04, 11/04, 13/04). La Bête est accompagnée d'un autre animal (lettre, 27/04). Des paysans disent à M. d'Enneval que les chiens suivent un lièvre; il les rompt, mais en perd un (lettres, 07/04, 08/04). 2 chasseurs passent à côté de la Bête sans la voir, bien qu'ils pensent avoir identifié ses déjections contenant du blé vert. Tapie entre les rochers à 100 pas d'eux, elle les regarde passer, sans bouger au coup de feu que l'un tire sur un corbeau. Lorsque les chasseurs se sont éloignés, elle quitte son repère et est alors vue par 2 paysans malheureusement hors de portée (lettre, 06/04). Le soir à Mézéry (St.-Denis-en-Margeride), la Bête attaque Annez Giral, 12 ans, dite « Dauphine. » Elle la décapite et lui mange un morceau de la poitrine (acte, ci-dessous; lettre, 09/04). Tradition :

« D'après la tradition, c'est après l'office du soir que la malheureuse enfant, âgée de 13 à 14 ans, fut saisie par la Bête féroce à 2 ou 3 hectomètres du village de Mézery et qu'elle la transporta à quelques centaines de pas plus loin dans un endroit qu'on appelle Lapleigne. C'est là que la terrible Bête, malgré les efforts des gens du village qui étaient accourus, eut le temps dans sa rage d'en arracher le cœur et le foie. » (Pourcher, d'après une lettre de St.-Denis)

Actes:

« Annez Dauphine, ainsi nommée, du lieu de la Roche-Redon, paroisse de St.-Alban, est morte, dévorée par la bête féroce, le 4 avril 1765, et a été ensevelie dans le cimetière de St.-Denis. Présents: Jean Rabeyrolles, Guillaume Escudier et autres personnes illettrées, par moi Blanquet, curé. » (Registre paroissial de St.-Denis)

- Ce registre, cité par Pourcher, n'existe plus.

« La Roche. Enfant. Agnès Giral de la Roche, fille d'environ 12 ans, a été dévorée par la bête féroce au lieu de Mézéry paroisse de St.-Denis le 4 avril 1765 et enterrée en ladite paroisse de St.-Denis. Ferriere vicaire. Béraud curé. » (AD 48 EDT 132 GG, Dumas) [Doc112]

- Il y a plusieurs « La Roche » près de St.-Alban, mais je ne trouve aucun « La Roche-Redonde. » Il y a un « La Roche » à l'ouest de St.-Denis, non loin de lieux-dits « La Sogne Redounde, » « Les Radoundos, » etc. ; et un autre près de Lajo, qui pourrait correspondre à ce que mentionne Pourcher.
- Il n'est pas dit clairement si la décapitation a eu des témoins.
- D'après la lettre de M. d'Enneval du 07/04, la victime de Mezery est un enfant de 10 à 11 ans; d'après la lettre du 09/04, la victime était âgée de 12 ans.
- La lettre de Marvejols du 06/04 précise qu'Agnès était « extrêmement jolie. »

Enterrement de Jacques Gibilin:

« L'an 1765 et le 3 avril environ les 5 heures du soir fut égorgé par la même bête féroce dans un pré tout auprès du village de Bergougnoux, paroisse de Fontans, Jacques Gibilin âgé de 10 ans, fils à autre Gibilin et de Marianne Savajol, mariés habitants du lieu de Tiracols, paroisse de Javols; ledit Jacques Gibilin demeurant en qualité de vacher chez le rentier de M. Mestre d'Aumont audit Bergougnoux. Auquel Jacques Gibilin nous curé soussigné avons donné la sépulture ecclésiastique dans le cimetière dudit Fontans le 4 dudit mois d'avril en présence de M. François Bosse vicaire dudit Fontans et d'Antoine St.-Latger du Cros. Signés Antoine et Pierre Savajol de Chabannes, oncle et cousin du défunt qui ont dit ne savoir signer de ce requis. Bosse, vicaire; St.-Leger; Lhermet, curé de Fontans signés. » (A.D. Lozère, 4E 063) [Doc99]

- « Rentier »: fermier (Moriceau2).
- Cubizolles lit « Gorse » le nom du vicaire de Fontans.

Lettre de M. de St.-Priest, de Montpellier, à M. de l'Averdy:

« M., j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré sous la date du 26 mars et par laquelle vous me mandez que vous ne sauriez être entièrement de mon avis sur la nécessité de laisser subsister les choses sur le pied où elles étaient, relativement aux chasses de la Bête féroce, et que comme nous avons la malheureuse expérience que depuis 4 mois les battues qui ont été faites n'ont opéré d'autres effets que d'effaroucher l'animal, au point de n'en pouvoir plus approcher et qu'on n'a pas encore pu l'atteindre, il serait à craindre qu'il ne tînt encore longtemps, si on ne prend pas d'autres mesures et que d'ailleurs les chasses générales ne fissent un tort considérable aux moissons et n'exposassent les gens de la campagne à perdre un temps précieux. Ces considérations jointes à la confiance que vous avez dans l'expérience de M. d'Enneval vous ont déterminé à le mettre à la tête de ces chasses et vous me chargez, dans le cas où il en estimerait nécessaire de les ordonner, que néanmoins cet arrangement n'empêcherait aucun de ceux qui se sont rendus en Gévaudan de chasser en particulier, mais qu'il vaudrait mieux que tous les chasseurs se combinassent avec M. d'Enneval.

J'aurai l'honneur de vous observer, M., comme je l'ai fait ci-devant, que vous crûtes devoir proscrire les chasses générales. J'en avais donné l'ordre sur-le-champ et j'ai lieu de croire qu'il n'en a été faite aucune depuis. J'écris encore par ce courrier à mon subdélégué pour qu'il n'ait à en prescrire que dans le cas où M. d'Enneval les croirait nécessaires, et qu'il les requerrait. J'ai rendu à cet effet une ordonnance, il n'y est fait aucune mention d'armement par la raison que le port d'armes regarde uniquement dans cette province, le commandant militaire, qui l'a toléré dans cette circonstance cruelle. Et je crois que c'est tout ce qu'on peut faire dans un pays tel que le Gévaudan, où il serait dangereux de donner la liberté d'introduire, y en ayant déjà beaucoup plus qu'il n'en faut. M. d'Enneval n'éprouvera non plus aucune difficulté de la part des troupes, car M. de Moncan, d'après les ordres de M. le duc de Choiseul, en a retiré le détachement qu'il aurait peut-être été utile d'y laisser, quoique bien peu nombreux pour veiller à la sûreté et l'ordre public, en lui défendant toutefois de chasser. Je mande à mon subdélégué de ne rien négliger pour engager les chasseurs particuliers à se concerter avec M. d'Enneval, et surtout d'éviter avec toute l'attention imaginable qu'ils ne puissent nuire à ses chasses. Il a offert au surplus à cet officier tous les secours et facilités qui pourraient

dépendre de lui et je fais des vœux bien sincères pour qu'il réponde aux espérances que vous avez conçues de son expérience et de ses talents. Je suppose qu'il vous instruit directement de ses opérations et vous pouvez compter que je les seconderai de mon mieux. Mais dans le cas où on parviendrait à nous défaire de ce monstre, est-ce à M. d'Enneval qu'il doit être remis, comme il en a la prétention, ou dois-je me conformer à ce que vous m'avez mandé à cet égard pour en faire préparer la peau et le squelette de façon qu'il puisse être transporté au Jardin du roi ? C'est sur quoi je vous prie de me donner des ordres.

J'ai l'honneur, etc. De St.-Priest. » (Pourcher)

Lettre de M. de l'Averdy, de Paris, à M. de St.-Priest:

« M., je vous communique une lettre que je reçois de M. l'abbé Bourgeois, curé de Bouconville, diocèse de Reims. Elle contient des détails qui me paraissent assez intéressants pour vous en donner connaissance et à M. d'Enneval, à qui je vous prie de la remettre. Il pourra peut-être faire quelque usage des moyens qui sont indiqués pour surprendre cet animal.

Je suis, etc. De l'Averdy. » (Pourcher)

- Voir le 25/03 pour la lettre de l'abbé Bourgeois.

Lettre de Paris, reprise dans le *Courrier* du 12/04:

« Dans le détail qui a été publié des combats que livra et que soutint la Bête féroce du Gévaudan dans un jardin près de St.-Alban, la curiosité du public trouvait à dire qu'on n'eût pas nommé la femme qui a fait tant d'honneur à son sexe, et donné des exemples si touchants de ce que peut l'amour maternel, par les courageux efforts qu'elle a faits pour empêcher que ses enfants ne fussent dévorés par cette cruelle Bête. Le public avait raison; dans le récit des faits héroïques, on ne doit point omettre les noms des héros ou des héroïnes qui en ont été les auteurs: ce serait leur en dérober la gloire. Soit qu'on ait su en Gévaudan que cette omission était blâmée, soit qu'on ait compris qu'elle méritait de l'être, on vient de la réparer. Selon les dernières nouvelles qu'on a reçu de ce pays-là, cette tendre et généreuse mère, si digne que son nom soit connu et transmis à la postérité, s'appelle Jeanne Chastang: elle est femme de Pierre Jouve, digne aussi qu'on fasse mention de lui, quand ce ne serait que par le discernement qu'il a montré dans le choix qu'il a fait d'elle. Elle est âgée de 27 à 28 ans, mais beaucoup moins robuste qu'on ne l'est communément à cet âge; étant au contraire d'une complexion très faible, et même d'une mauvaise santé; ce qui rend les efforts encore plus admirables, et donne plus de relief au courage maternel qui l'en a rendue capable. C'est ainsi que la poule, toute faible et timide qu'elle est de sa nature, plus courageusement mère qu'aucune autre mère, parce qu'elle l'est plus tendrement, brave et attaque les animaux les plus redoutables pour la défense de ses poussins. Ce qu'on ajoute dans ces dernières lettres, qu'avant ces traits héroïques de maternité, Jeanne Chastang jouissait de l'estime publique dans son pays par sa sagesse et ses bonnes mœurs, est très naturel à croire. Une bonne mère est ordinairement bonne épouse, bonne citoyenne, honnête femme, et bonne chrétienne. Le Roi informé de la courageuse action de celle-ci, a ordonné qu'on lui donnât une récompense. Elle en a déjà reçu une très grande par la satisfaction qu'elle a eu de sauver la vie à quelques-uns de ses enfants; et sa joie sera parfaite si celui qui a été le plus maltraité peut revenir du mauvais état où il se trouve. La Bête qui l'a si cruellement déchiré, a fait ensuite bien d'autres carnages. Les lettres de Mende du 26 portent que depuis 12 jours elle a dévoré 4 personnes; qu'elle ne fait que rouler autour des villages, qu'elle y entre même et va saisir les enfants jusque sur le seuil des portes de leurs maisons. Plusieurs sont morts de leurs blessures, entre autres une fille de service qui allait à la messe avec sa maîtresse. Cette fille voyant sa maîtresse attaquée se jeta à corps perdu sur la Bête, la tint assez longtemps contre terre entre ses bras, demandant du secours et disant qu'elle sacrifiait volontiers sa vie, pourvu qu'on tuât le monstre. Pendant ce temps-là, la maîtresse s'enfuit; et la Bête voyant approcher 2 hommes, fit un effort et se débarrassa de la fille, après l'avoir si grièvement blessée qu'elle en est morte. Tous ces nouveaux faits augmentent les alarmes parmi les gens du pays, qui craignent fort que le temps de la moisson n'arrive avant qu'ils soient délivrés de ce fléau; et leur crainte n'est que trop fondée, puisque les chasses n'ont eu jusqu'à présent aucun succès, et qu'il n'y a qu'une rencontre fortuite qui puisse y faire réussir; car la Bête que trouvent si souvent

ceux qui ne la cherchent pas, n'est jamais trouvée de ceux qui la cherchent; et l'odorat des chiens d'ailleurs si subtil est comme émoussé par rapport à elle. » (Général43) [Doc159]

- Le nombre de 4 personnes dévorées entre le 14 et le 26 mars ne correspond pas à notre relevé : 3 tuées, 1 blessée. L'attaque de la servante remonte au 28 février.

Lettre de M. Lafont à M. Duhamel:

« J'avais prévenu vos désirs, M., et j'avais eu l'honneur avant l'arrivée de votre exprès d'écrire à M. le comte de Moncan par celui que je lui ai dépêché dans les termes que vous souhaitez. Je vous envoie copie de l'article de ma lettre qui vous concerne. Si je ne m'y suis pas mieux exprimé, c'est que je n'ai pas su mieux faire, car personne ne saurait avoir meilleure volonté que moi, ni n'est plus porté à vous rendre toute la justice qui vous est due et à votre détachement.

Je ne saurais faire espérer que Mgr. notre évêque se déterminât à écrire à M. de le duc de Choiseul parce qu'ainsi que je vous l'ai déjà fait connaître, il est depuis longtemps dans l'usage de ne pas demander des grâces; mais vous pouvez compter sur les attestations les plus amples et les plus avantageuses de sa part, en un mot telles que vous les souhaitez.

Votre fourrier pourra rester à notre hôpital tout le temps dont il aura besoin pour son rétablissement et j'aurai soin de recommander avant mon départ qu'on en prenne tout le soin possible.

Je marque à mon frère de vous faire compter les 25 louis d'or dont vous avez besoin. Vous voudrez bien lui en remettre votre reçu, dans lequel vous aurez la bonté de prier M. de Fages de Langogne, de me rembourser cette somme. Mon secrétaire vous remboursera à vous même, à votre passage ici, les 51 livre 12 sols pour les frais des exprès que M. le comte de Moncan veut que je vous rende.

Je ne vous dis plus rien de tous mes regrets, ils sont relatifs à tous ceux que vous méritez et aux sentiments que je vous ai voués. Si quelque chose peut diminuer ces regrets, ce sont les assurances que vous voulez bien me donner de me conserver toujours quelque part dans l'honneur de votre souvenir et dans vos bontés. Personne ne sera jamais plus empressé que moi à les mériter par tout ce qui pourra y contribuer et par l'inviolable et respectueux attachement avec lequel je serai toute ma vie, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Lafont.

A M., M. Duhamel, capitaine aide major, commandant les volontaires de Clermont. » (Bulletin 1969)

- Cette lettre est suivie d'une copie de la lettre de M. Lafont à M. de Moncan du 02/04.

Relation de M. Duhamel (datation incertaine, correspondant à la dernière attaque mentionnée, le 03/04):

« Détail des ravages que la bête féroce a fait tant en Vivarais qu'en Gévaudan, en Auvergne et en Rouergue.

Mois de juillet 1764 - La première victime des cruautés de la bête féroce qui a parue dans le pays de Gévaudan à la fin du mois de juin dernier et qui continue d'y faire journellement les ravages les plus affreux, fut une fille âgée de 14 ans, du village des Hubacs, paroisse de St.-Étienne-de-Lugdarès en Vivarais, qui fut dévorée le 3 juillet 1764, au coucher du soleil.

Mois d'août - Une fille du village de Masméjan d'Allier, paroisse de Puylaurent en Gévaudan, âgée de 15 ans, fut dévorée le 8 août à 5 heures du soir.

A la fin du mois d'août, un garçon du Cheylard-l'Evêque, âgé de 15 ans, fut dévoré dans la paroisse de Chaudeyrac en Gévaudan.

Mois de septembre - Un autre garçon dudit lieu du Cheylard, dans le terroir de Pradelles, même paroisse de Chaudeyrac, fut également dévoré au commencement de septembre.

Une femme, âgée de 35 ans, du village des Estrets, paroisse d'Arzenc en Gévaudan, fut dévorée le 6 septembre, à 7 heures du soir.

Un garçon âgé de 12 ans, du village des Choisinets, paroisse de St.-Flour-de-Mercoire en Gévaudan, fut dévoré le 16 septembre, à 6 heures du soir.

Une fille âgée de 12 à 13 ans, du village des Thors, paroisse de Rocles en Gévaudan, fut dévorée le 28 septembre, à 4 heures et demie du soir.

Mois d'octobre - Une fille âgée de 20 ans, du village d'Apcher, paroisse de Prunières en Gévaudan fut dévorée le 7 octobre. Un garçon âgé de 15 ans du village du Pouget en Gévaudan, eut la peau de la tête enlevée et reçut 3 coups de griffes sur la poitrine, le 8 octobre.

Un garçon âgé de 12 ans, du village des Cayres, paroisse de Rimeize en Gévaudan, fut blessé dangereusement à la tête le 10 octobre.

Un garçon du village de Contendrés, paroisse de Ste.-Colombe en Gévaudan, âgé de 13 à 14 ans, fut dévoré le 15 octobre.

Une fille âgée de 20 ans, du village de Grazières, paroisse de St.-Alban en Gévaudan, fut dévorée le 29 octobre.

Mois de novembre - Une femme âgée de 50 ans, du village de Buffeyrettes, paroisse d'Aumont en Gévaudan, fut dévorée le 25 novembre, à 5 heures du soir.

La bête féroce après avoir rongé le col de cette femme jusques aux épaules, en emporta la tête qui fut trouvée le lendemain dans un fossé, à un quart de lieu de la place où cette femme avait péri; cette tête qu'un paysan me rapporta avait été partagée en 2 d'un coup de gueule et elle était en dedans comme en dehors aussi proprement nettoyée que l'ivoire.

Mois de décembre - Une fille du village de la Fage, paroisse de Védrines-St.-Loup en Auvergne, fut dévorée le 19 décembre.

Une fille âgée de 12 ans, du village du Puech, paroisse du Fau en Gévaudan, fut dévorée le 20 décembre, à 10 heures du soir. Cette fille étant allée pour un besoin dans son jardin qui tenait à la maison fut saisie par la bête féroce qui, après lui avoir rongé le col jusqu'aux épaules, en emporta la tête qui fut trouvée dans un bois, à une portée de fusil de là.

Une fille âgée de 21 ans, du village de Pradt en Rouergue, fut dévorée le 22 décembre.

Un garçon, âgé de 16 ans, du village de Chanaleilles en Gévaudan, fut dévoré le 24 décembre.

Une fille du village de Rieutort-de-Randon en Gévaudan, fut dévorée le 26 décembre.

Mois de janvier 1765 - Le 6 janvier, jour des Rois, la bête féroce enlevait un enfant, environ les 9 heures du matin, au village des Vialets, paroisse d'Anterrieux en Auvergne. Le père de cet enfant la tira de la gueule de cette bête, qui forcée d'abandonner sa proie, prit le chien de la maison à travers le corps et le porta à 200 pas sans lui faire aucun mal.

Le même jour, à 10 heures du matin, cette bête dévora une femme âgée de 30 ans, du village de St.-Juéry, paroisse de Fournels en Gévaudan; de là elle fut à la paroisse de Maurine en Auvergne où elle dévora entre les villages de Monclerc et de Montfau, une fille âgée de 25 ans de ce dernier village. Il est remarqué que cette bête lui arracha pour ainsi dire toute la gorge et qu'elle laissa sur la place tous les morceaux de chair sans les manger.

Une fille âgée de 12 à 13 ans, du village de Rieutort d'Aubrac, paroisse de Marchastel en Gévaudan, fut dévorée le 7 janvier.

[Interruption correspondant à l'attaque du Villeret le 12; le texte est identique à la relation du curé]

Un enfant âgé de 14 ans, fut dévoré à la Chapelle Laurent en Auvergne, le 14 janvier.

Une fille âgée d'environ 20 ans, du village de la Bastide, paroisse de Monchal en Auvergne, fut déchirée par cette bête mais elle fut reconnue à temps et portée à l'hôpital de la ville de St.-Flour, le 15 janvier.

Une fille de 12 ans, du village de Plagnes, paroisse de Bacon en Gévaudan, fut attaquée par cette bête le 20 janvier, qui dans le temps qu'elle la tenait d'une patte, voulut prendre sa sœur cadette de l'autre; celle ci esquiva le coup, mais la première fut grièvement blessée à la tête, et si elle ne se fut prise à un poteau qui était dans le jardin, elle aurait été emportée par la bête qui fut obligée de la lâcher au bruit que firent les personnes de la maison qui vinrent au secours.

Une femme âgée de 30 ans, du village de Chabanoles en Auvergne, revenant du village de Julianges en Gévaudan, ces 2 villages sont à un quart de lieue l'un de l'autre, fut attaquée à moitié chemin par cette bête, qui après lui avoir rongé le col jusqu'aux épaules, en emporta la tête et fut l'enterrer à 200 pas de là le 22 janvier.

Un enfant de 3 ou 4 ans, de la paroisse de Ventuéjols en Gévaudan, fut enlevé par la bête féroce dans une cour fermée et fut dévoré le 28 janvier.

Une fille âgée de 15 ans, du village de Charmensac, paroisse de St.-Just en Auvergne, fut attaquée le 30 janvier par la bête féroce en revenant du village de La Rochette. Cette fille eut la tête et le visage déchiré et

fut blessée au bras; elle fut portée à l'hôpital de la ville de St.-Flour, où l'on espère qu'elle guérira de ses blessures.

Un garçon, âgé de 10 ans, du village de Javols, en Gévaudan, jouant aux quilles avec deux de ses camarades devant la porte de sa maison, fut enlevé par la bête féroce et porté à 200 pas de là, mais il n'eut qu'une légère blessure parce qu'il fut secouru à temps le 31 janvier.

Mois de février - Un garçon âgé de 13 ans, du village de Chabanettes, paroisse de Termes, en Gévaudan, fut saisi et embrassé par derrière par la bête féroce. Cet enfant s'étant retourné comme la bête allait lui déchirer le visage avec sa patte, il se couvrit de son chapeau dont il se fit un espèce de bouclier qui l'empêcha d'être blessé, joint au prompt secours qu'il reçut, le 6 février.

Le 7 février, il y eut une chasse générale de 72 paroisses en Gévaudan, 40 en Auvergne et 20 en Rouergue. La bête féroce fut trouvée dans la paroisse de Prunières en Gévaudan et suivie par le vicaire de ce village qui gava [guéa ?] la rivière avec 5 à 10 paysans en poursuivant cette bête.

Une fille, âgée de 15 ans, du village de Mialanette, paroisse du Malzieu en Gévaudan, fut dévorée à 30 pas de son village, le 9 février. Cette bête, après avoir rongé le col, emporta la tête qui fut trouvée une heure après dans un bois à 400 pas de là.

Le 10 février, je fis faire une chasse particulière de 17 paroisses.

Le 11 février, il y eut une seconde chasse générale semblable à la première, qui n'eut pas plus de succès.

Une fille âgée de 8 ans, du village du Fau, paroisse de Brion en Gévaudan, fut enlevée le 21 février par la bête féroce du milieu du village. Cet enfant fut délivré par les personnes qui coururent à son secours, mais la nuit suivante il mourut de ses blessures.

Une fille âgée de 18 ans, du village de la Molle, paroisse de Termes en Gévaudan, fut blessée par la bête féroce qui lui fit 2 trous à la tête et lui déchira une épaule, le 24 février.

Un garçon âgé de 15 ans, du village de Brassac en Gévaudan, venant à St.-Chély sa paroisse, allait être dévoré par cette bête si son père qui le suivait à 100 pas ne s'en fut aperçu et n'eut épouventé par ses cris la bête féroce, à l'instant même qu'elle allait saisir son enfant. Le 27 février, le même jour, cette bête fut chassée par mon détachement et fut trouvée entre les villages de Recoules et Ginestoux en Gévaudan. Un fourrier de ma troupe qui la suivait à toute jambe de cheval, lui tira même, mais de fort loin, un coup de carabine et un coup de pistolet. Cette bête fut suivie à la piste jusqu'aux bois de Cirgue et de Plagnes, où je fus obligé de l'abandonner, à cause de la nuit qui m'empêcha d'aller plus loin.

Le dernier février, une femme du village des Escures, paroisse de Fournels en Gévaudan, sortant de chez elle pour aller à la messe, sa servante lui proposa de l'accompagner, crainte qu'elle ne rencontre la bête féroce. A peine ces femmes avaient-elles fait 100 pas que la servante qui marchait la première s'étant retournée par hasard cria à sa maîtresse de prendre garde à la bête féroce qui lui courait sus et fut à l'instant à son secours. Cette bête épouventée par les cris de la servante quitta la maîtresse après lui avoir fait une forte contusion au bas des côtes et déchiré les habits et sauta dessus la servante qui de son côté prit la bête à bras le corps; 3 fois la servante tint la bête sous elle et elle était résolu à la tenir plus longtemps quoi qu'elle ne cessât d'en être déchirée, si elle n'avait su qu'il n'y avait point d'hommes, dans le village qu'elle venait de quitter pour lui donner du secours. Cette fille eut la tête déchirée et la majeure partie du col dévoré, et sans une troisième femme qui survint avec une hallebarde, les deux premières auraient été dévorées.

Le même jour environ midi, une fille âgée de 5 ans, du village de Chabriès, paroisse d'Arzenc en Gévaudan, fut enlevée par la bête féroce, devant la porte de la maison, sans qu'on s'en aperçût; son frère, berger du village allant faire paître son troupeau, trouva la tête à 100 pas de là et l'ayant montré à un autre jeune homme, celui ci lui dit que c'était la tête de sa sœur, aussitôt, ils furent chercher avec les autres habitants du village les restes du cadavre, mais ils ne trouvèrent que les jambes, le surplus ayant été dévoré.

Mois de mars - Une femme âgée de 30 ans, du village et paroisse d'Ally en Auvergne, fut dévorée le 4 mars.

Le 5 mars, la bête féroce traversa le troupeau du village de Trémoulonset, paroisse du Bacon en Gévaudan; elle fut droit au berger qui, armé d'une hallebarde, la fit passer outre par sa bonne contenance.

Le 8 mars, cette bête coupa la tête et arracha un bras à un garçon âgé de 10 ans, du village du Fayet, paroisse d'Albaret-le-Comtal en Gévaudan.

Le 9 mars, une fille du village de Ruynes en Auvergne, eut la tête coupée et la gorge mangée.

Le 11 mars, sur les dix heures du soir, cette bête a dévoré la poitrine, les entrailles, les reins et une cuisse d'un enfant âgé de 5 ans, du village de Malaviellette, paroisse de Fontans en Gévaudan. Il est à remarquer que contre la coutume cette cruelle bête ne coupa point la tête de cet enfant.

Le 13 mars, la bête féroce passa le matin au lieu du Fayet où elle aurait dévoré un enfant le 8 sur le midi, de là, elle fut au village d'Albaret-Ste.-Marie en Gévaudan, où ayant trouvé 2 garçons sur le chemin, l'un âgé de 6 ans et l'autre de 12, elle les sépara en passant au milieu d'eux et s'étant retournée après avoir déchiré les habits à celui de 12 ans et l'avoir renversé d'un coup de museau à la cuisse, elle saisit celui de 6 ans par la mâchoire et l'emporta à 100 pas, sans lui faire d'autre mal qu'une légère blessure, parce que les gens du village vinrent au secours de cet enfant. De là, cette bête fut au village de La Brugère, paroisse de Blavignac, où elle coupa la tête à un cochon. Ensuite, elle passa au village de Mazeyrac, paroisse de St.-Pierre-le-Vieux, où elle éventra un mouton et dirigea sa marche sur le village de Prunières, où elle ne put faire aucun mal, parce qu'elle fut aperçue à temps et qu'on se mit à sa poursuite jusqu'à la nuit, sans pouvoir la joindre.

Le 14 mars, environ les 2 heures après midi, une femme du village de La Bessière, paroisse de St.-Alban en Gévaudan, étant sortie à 10 pas de distance de la porte de sa maison, avec 3 de ses enfants, survint la bête féroce qui saisit le plus jeune d'entre eux, âgé de 6 ans. La mère se jeta à corps perdu sur la bête et fit tous ses efforts pour lui arracher son enfant qu'elle tenait dans la gueule et ne pouvant y réussir elle prit le parti de monter à califourchon sur la bête, qui d'un coup de tête qu'elle lui donna dans la poitrine, la culbuta sans lâcher prise; cette femme étant tombée, saisit la bête par une patte et l'obligea à lâcher son enfant; mais dans l'instant même la bête sauta sur le second enfant âgé de 10 ans et l'emporta. La femme courut après en appelant au secours sans être entendue des gens qui étaient dans la maison. Heureusement qu'un autre fils de cette femme qui gardait le troupeau, averti par les cris de la mère, vint armé d'une hallebarde et suivi de son chien qui était un gros mâtin, ce qui obligea cette bête à franchir d'un saut un tertre de 15 pieds de hauteur, toujours tenant l'enfant dans la gueule. Enfin, le berger et son chien ayant joint la bête féroce, elle lâcha l'enfant qu'elle avait tout déchiré et de suite d'un coup de tête elle enleva le matin à 12 pieds de hauteur et prit la fuite. Cet enfant est mort de ses blessures, le 20 de ce mois, et l'on craint beaucoup que la mère qui n'a eu d'autre mal que la frayeur et ses habits déchirés ne périsse également, car elle n'a pour ainsi dire pris aucune nourriture depuis ces événements.

Le 15 mars, un garçon âgé de 14 ans, du village du Pouget, paroisse de Thoras en Gévaudan, étant allé accompagner au village du Fraisse, paroisse de Chanaleilles, une femme qui avait peur de la bête, en fut attaqué et dévoré à son retour à 2 portés de fusil dudit village du Fraisse.

Le 29 mars, un garçon, âgé de 9 ans, du village de Cheylaret, paroisse de Javols en Gévaudan, revenant avec sa sœur âgée de 17 ans, du village de Longuesagne, distant d'une lieue de leur maison, fut surpris par la bête féroce qui se jetant dessus le garçon, le prit par une épaule et l'emporta dans un bois assez près de là, la frayeur que la vue de cette bête avait causé à la fille, l'empêcha de secourir son frère. Mais les habitants du village de Cheylaret s'étant aperçu du combat vinrent au secours et suivirent la bête, mais ils arrivèrent trop tard. Ils trouvèrent en arrivant au bois ce garçon, couché sur le dos, les entrailles d'un côté et le foie de l'autre, le poumon avec le cœur mangé sans aucune trace de son sang, tout l'extérieur de la poitrine et le col rongé et la peau par derrière pendante jusqu'au dos, le reste du corps était couvert de blessures.

Le même jour, sur les 2 heures et demi après midi, la bête féroce fut attaquer à un quart de lieu de là, un jeune berger âgé d'environ 14 ans; mais celui ci l'ayant aperçue, s'appuya d'un arbre et avec sa petite hallebarde para les coups et les assauts de la bête qui furieuse de ne pouvoir pas lui sauter dessus, se jeta au milieu du troupeau dont elle partagea en 2 le plus beau mouton.

Le 3 avril, vers les 5 heures du soir, la bête féroce dévora dans un pré, près de Bergougnoux et Vialgose, un enfant de 10 ans, de la paroisse de Fontans en Gévaudan. Ce garçon était avec son frère aîné, âgé de 2 ou 3 ans de plus que lui, et faisait paître des bestiaux. La bête féroce attaqua en premier lieu l'aîné de ces 2 frères et lui portant ses 2 pattes de devant sur les épaules. L'enfant avait entre ses mains un bâton avec une lame de couteau au bout, dont l'animal en voulant le prendre se piqua lui-même, ce qui le fit quitter sur le champ et sauter sur son frère autre moins âgé qui était à son côté, le prit par-dessous le menton avec sa gueule et l'emporta dans un bois fort épais, éloigné d'environ 200 toises. Cet enfant eut en fort peu de temps tout le sein, depuis les tétons jusqu'au menton, dévoré et même la langue. Le frère aîné, qui s'était échappé, courut au village de Bergougnoux pour avertir que la bête emportait son frère, on vint tout de suite après elle, mais il n'était plus temps. L'enfant était mort.

M. le comte de Morangiès étant averti de cet accident arrivé dans sa terre, 10 de ses gens furent passer la nuit dans le bois auprès du cadavre. La bête féroce commença à paraître vers une heure après minuit, mais de loin et hors de portée de fusil. Elle revint 3 fois dans une heure de temps et quoi qu'on la vit très bien à la faveur du clair de lune, il ne fut jamais possible de lui tirer parce qu'elle resta toujours trop éloignée. » (Bulletin; Balmelle)

5 avril (Vendredi saint) *Le Courrier d'Avignon* relate l'épisode du loup de Soissons (Blanc). Le chien des d'Enneval revient sans dommages (lettre, 07/04). La Bête attaque 4 enfants dans un pâturage au lieu de Donnepau (Arzenc-de-Randon). Elle en saisit un. Les 3 autres qui ne sont armés que d'un bâton ne peuvent le défendre, bien que frappant de toutes leurs forces sur la tête de la Bête: l'un d'eux y casse son bâton. La Bête ne lâche prise qu'après avoir dévoré la moitié du corps de leur camarade. Les 3 enfants, dont l'un est âgé de 14 ans, assurent avoir bien remarqué que la Bête a le ventre ouvert par quelque blessure et qu'il en sort un boyau pendant de 4 travers de doigts (lettre, 09/04). *La victime est un garçon de 10 à 12 ans (Courrier, 23/04) .La Bête blesse également grièvement une fille de 15 ans à l'épaule (lettre, 27/04).*

- Dans la description des enfants, s'agit-il vraiment d'une blessure, de mamelles de chienne, du pénis de la Bête, ou de la sangle détachée d'une cuirasse ?
- La victime est peut-être une fille; voir 17/04.
- Cette attaque constitue un retour de la Bête sur son « ancien » territoire de chasse, où elle va réapparaître à plusieurs reprises.
- Voir également 08/04 pour de possibles doublons.
- La victime n'est pas mentionnée dans les registres d'Arzenc-de-Randon.

Un enfant dévoré dans la paroisse de St.-Alban (journal, 23/06).

- L'attaque de St.-Alban est peut-être un doublon de la mort d'Annez Dauphine (paroisse de St.-Alban) la veille, ou de Jacques Gibilin le 3 ; néanmoins, la lettre de M. de Montluc du 08/04 parle de trois personnes dévorées aux environs de St.-Alban le 4 et le 5: probablement Annez Giral, Jacques Gibilin et une autre, qui pourrait être celle ci-dessus; les victimes d'Arzenc semblent trop éloignées de St.-Alban pour être comprises dans le compte.

M. de St.-Priest écrit à M. de l'Averdy (lettre, 14/04). Ordonnance de M. de St.-Priest:

« Marie-Joseph-Emmanuel de Guignard de St.-Priest, chevalier, seigneur d'Alivet, Renage, Beaucroissant et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finance en la province du Languedoc.

M. le contrôleur général nous ayant fait connaître les intentions de sa Majesté sur ce qui doit être observé par rapport aux opérations et aux chasses dont M. d'Enneval est chargé de la part de la Cour, pour parvenir, s'il est possible, à détruire la Bête féroce qui ravage depuis longtemps le Gévaudan.

Nous, en conformité des ordres de sa Majesté, enjoignons aux maires et consuls des communautés du pays du Gévaudan et de celles des départements voisins de nos subdélégués, dans lesquelles la chasse et la retraite de la Bête pourraient conduire ledit sieur d'Enneval, de se conformer exactement à la première réquisition qui leur en sera faite, et sans aucun délai, aux ordres et instructions qui leur seront donnés par le sieur Lafont et nos autres subdélégués, pour seconder les opérations et les chasses dudit sieur d'Enneval, et de lui entendre et obéir en tout ce qu'il leur prescrira à cet égard, et sur ce fait, sans pouvoir s'en écarter sous quelque prétexte que ce soit, à peine de désobéissance aux ordres du roi et d'être punis sévèrement. Défendons à toute personne de nuire aux opérations dudit sieur d'Enneval.

Fait à Montpellier, le 5 avril 1765. De St.-Priest. » (A.D. Hérault c. 44).

6 avril (Samedi, pleine lune) Les d'Enneval battent les bois du comte de Morangiès et les rochers de Prunières, sans rencontrer la Bête (lettre, 07/04). Certificat de St.-Chély:

« Nous maire, consuls et principaux habitants de la ville de St.-Chély certifions que M. Duhamel capitaine aide major du régiment des volontaires de Clermont commandant la troupe chargée de faire la chasse de la Bête féroce qui désole le pays de Gévaudan depuis le commencement du mois de juillet dernier, s'est donné des soins infinis pour la destruction de cet animal, qu'il a été journellement à la chasse quelque cruel temps qu'il ait fait, qu'il a lui même et plusieurs bas officiers et dragons de sa troupe passé les nuits auprès des cadavres qui ont été dévorés pour y attendre la Bête féroce et que s'il n'a pas réussi ce n'est ni sa faute ni celle de sa troupe qui à l'exemple du commandant a donné des preuves du plus grand zèle, qui n'a été infructueux que à cause de la brièveté des jours et dont l'arrivée de la belle saison nous faisait regarder le succès comme infaillible. Nous attestons de plus qu'il a maintenu la plus exacte discipline dans sa troupe pendant tout le séjour qu'il a fait en cette ville, en foi de quoi lui avons donné le présent certificat à St.-Chély le 6 avril 1765. [suivent quelques mots illisibles, puis des signatures parmi lesquelles:] De Panafieu maire; Dallo, curé; Bès la Bessière notaire; La Vignole; Du Cayla, premier consul; Pellisse, second consul; Duroc; Montel; Laval; St.-Just. » [Doc20].

Lettre de M. Duhamel au comte de Clermont (sans date in *Bulletin*):

« Mgr., j'ose prendre la liberté d'adresser à Votre Altesse Sérénissime la copie des attestations que j'ai été assez heureux pour mériter de la part de toute la noblesse du Gévaudan, pour les soins que je me suis donnés pour délivrer ce pays du monstre qui le ravage. Je supplie très humblement votre Altesse Sérénissime, Mgr., de vouloir bien me faire la grande [faveur] de lire ces certificats, qui lui prouveront que si je n'ai pas été plus heureux, ce n'est ni faute de soin de ma part, ni manque de bonne volonté dans ma troupe, et que j'ai bien certainement fait tout au monde pour me rendre digne de l'honneur que m'avait fait votre Altesse Sérénissime en me chargeant d'une commission dont le succès était si intéressant pour le bien public, si glorieux pour moi et si avantageux pour le bien être de mon détachement. J'espérais qu'après avoir essuyé pendant près de 6 mois toutes les horreurs de l'hiver en chassant journellement cette bête féroce, la Cour voudrait bien me laisser finir mon ouvrage, et je ne m'attendais pas à me voir rappelé au commencement d'une saison qui n'offre que de l'agrément à continuer une chasse aussi importante; quelque vive que soit la douleur que j'en ressens, Mgr., je me croirai trop heureux si j'ai pu par mes soins quoiqu'infructueux, mériter l'honneur de l'estime de Votre Altesse Sérénissime, dont j'ose réclamer les bontés en faveur de mon détachement.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Mgr., de Votre Altesse Sérénissime, le très humble et très obéissant serviteur. » (*Bulletin*)

- Placée ici en raison de la date du certificat; peut être plus tardive.

Lettre de M. de St.-Priest, de Montpellier, à M. Lafont:

« J'ai reçu, M., par votre exprès la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, le 2 de ce mois, et je vous remercie du mémoire que vous y avez joint; vous m'en avez parlé dans une de vos lettres, et je vous avoue que quoique je crois que ce qu'il se propose fût un très bon parti à prendre que de le suivre dans tous les points, je doute qu'on [sic].

J'ai toujours le même regret de voir le peu de succès des chasses contre la Bête féroce et qu'elle continue ses ravages. Il faut espérer que, la saison devenant plus belle, M. d'Enneval agira plus efficacement qu'il n'a fait encore. La Cour a la plus parfaite confiance en son expérience. Vous en avez dû juger par ma dernière lettre et par l'ordonnance que je vous ai adressée.

Il ne fait pas sans doute part au ministre des difficultés auxquelles il ne s'était pas attendu et il entretient, sans doute, par sa correspondance en droiture avec le ministre, dans l'opinion qu'il a de réussir. Il faut donc le laisser agir. L'intention du ministre étant qu'il dirige les chasses.

Je vous ai fait connaître aussi la façon de penser de M. le contrôleur général sur les chasses générales qu'il regarde comme inutiles, et même comme pernicieuses pour les récoltes; je ne suis dès lors point d'avis qu'on les fasse. Je ne pourrai donc consentir à les permettre qu'autant que M. d'Enneval les demanderait lui-même; et je vous prie de vous borner à ne prescrire que ce qui est porté dans mon ordonnance, où j'ai

évité de parler d'armement des communautés, attendu qu'il regarde le commandant de la province. Vous aurez même attention s'il est question de donner des ordres aux paroisses de ne le faire qu'autant que M. d'Enneval vous requerra par écrit.

Il ne faut pas vous flatter de pouvoir avoir des troupes, parce qu'il n'en reste presque point dans la province, et que leur service est indispensable dans les quartiers où elles sont. M. le comte de Moncan m'a assuré qu'il n'en déplacerait aucune sans des ordres positifs de la Cour. Je ne négligerai cependant aucune de vos observations dans le compte que je dois prendre, et quand à la demande que vous me faites de vous faire délivrer des armes des milices tirées des magasins de St.-Hypolite et Alais pour armer les paysans, je ne pourrai le faire qu'autant que j'y serai autorisé par M. le duc de Choiseul et par M. le contrôleur général. Vous pourriez, même sans parler de moi, inspirer à M. d'Enneval, sur qui est ouvert que toutes les chasses roulent, d'en faire sentir la nécessité.

Je ne doute pas, supposé que je reçoive des ordres, que vous preniez toutes précautions imaginables pour assurer la remise des armes que vous auriez distribuées, et j'approuve très fort votre voyage à Alais.

Si je savais quelque chose de plus à vous commander et qu'il fût question de se concerter sur quelque objet, je n'hésiterai pas à vous engager de venir à Montpellier, où je serais personnellement charmé d'avoir le plaisir de vous voir; mais je crois votre présence nécessaire en Gévaudan, où tout le monde, ainsi que moi, vous rend la justice que vous méritez si bien.

Je vous prie de charger quelqu'un pendant votre absence de m'informer exactement de ce qui se passera par rapport à la Bête féroce et de continuer votre attention sur le même objet, lorsque vous serez de retour.

Je suis, etc. De St.-Priest. » (A.D. Hérault c. 44).

Lettre de M. Lafont, de Mende, à M. de St.-Priest:

« Mgr. l'intendant, M. l'abbé Portefaix, prieur de Bagnols, se dispose à partir, mardi prochain, pour se rendre à Montpellier et avoir l'honneur de vous présenter son neveu, etc.

Je suis, etc. Lafont. » (Pourcher)

Lettres de Paris et de Marvejols, reprises dans le *Courrier d'Avignon* du 16/04 (Smith).
Voici celle de Marvejols:

« On n'est pas encore au bout du journal des opérations de la Bête féroce, quoiqu'il soit déjà bien long, et qu'il le fût bien davantage si on y avait mis tout ce qui pouvait y entrer. Elle continue à fournir de quoi l'allonger. Le 3 de ce mois elle attaqua et tua un enfant de 12 ans à Bergougnoux paroisse de Fontans. Le chien du parc qui survint empêcha qu'elle ne le dévorât, et sauva en même temps la vie à son frère âgé de 14 ans qui, quoique armé d'une petite lance, s'en était vainement servi pour la défense de son cadet, et n'aurait pas sans doute mieux réussi à se défendre lui-même. Le 4 elle dévora à Mézéry, paroisse de St.-Denis sous la montagne de la Margeride, une fille de 16 ans extrêmement jolie, et dont l'aspect aurait adouci la férocité d'un rhinocéros; mais cette Bête n'en est pas un; et la plupart de ses opérations sont autant de preuves que la nature lui a donné un instinct diamétralement opposé à celui qu'on attribue à cet animal. Le même jour, 2 MM. qui chassaient dans ce terroir-là, trouvèrent de la fiente qu'ils crurent être de cette Bête. Elle était composée de blé naissant extrêmement lié et entrelacé, vert comme s'il venait d'être cueilli, et mêlé avec beaucoup de sang. Si c'est par goût et par fantaisie pour diversifier sa nourriture, ou par ressource quand la chair lui manque, ou pour le besoin de se purger dans les indigestions qu'elle lui cause, qu'une Bête si carnassière prend le vert, c'est ce qu'il n'est pas aisé de deviner ni fort important de savoir. Mais ce qui aurait fort importé, c'est que ces 2 MM., qui l'ont chassée tout l'hiver sans avoir la satisfaction de la rencontrer, eussent su ce jour-là qu'elle était à 100 pas d'eux, et qu'elle les regardait passer sans bouger d'entre les rochers où elle se trouvait, car elle ne s'en écarta qu'après qu'ils furent à plus de 500 pas de l'endroit d'où elle les avait si tranquillement observés. Tout cela fut remarqué par 2 paysans, qui hors de portée de bien discerner la Bête ne la reconnurent que lorsqu'elle sortit d'entre les rochers. Mais ils n'avaient pas laissé de s'apercevoir que cette Bête qu'ils ne discernaient pas encore, avait entendu sans s'émouvoir un coup de fusil qu'un de ces MM. tira à un corbeau fort près des rochers où elle se reposait; ce qui prouve que si elle est peureuse, comme on le dit, ce n'est pas le bruit qui lui fait peur. » (*Courrier d'Avignon* n°. XXXI, 16/04/65)

[Doc122d]

7 avril

(Dimanche de Pâques) M. Duhamel quitte St.-Chély avec ses dragons. Il arrive à Mende le soir même, pour rejoindre son régiment à Pont-St.-Esprit (Gard). Ses états de dépenses, du 04/11/64 au 07/04/65, sont de 302 livres 15 sols pour loyer, casernes, corps de garde, écuries, grenier à foin, et 2226 livres 5 sols 9 deniers pour fournitures à St.-Chély, frais de chasses particulières, et médicaments aux personnes blessées par la Bête (Pourcher, Fabre, Crouzet, Cubizolles). Près de Fraisse-l'Estrade (Chanaleilles) la Bête attaque un jeune homme et une jeune fille qui gardent des vaches. Le garçon se défend très bien mais se trouve en difficulté quand un berger accourt avec ses chiens, et met la Bête en fuite (lettre, 08/04). La Bête dévore Gabriele Pelicier, environ 17 ans, dans un pâturage de La Clauze (Grèzes). On trouve le reste du corps dans un borbier (acte, 08/04; lettre, 09/04). Lettre de La Fageole (sans date in Pourcher):

« Une petite fille de la Clauze de Grèzes, canton de Saugues, après avoir fait sa première communion alla garder ses vaches à la Champ-de-la-Dame. Son père l'accompagna et resta avec elle presque tout le soir; mais un peu avant le coucher du soleil, son père lui dit: « Je ne crois pas que la Bête soit dans l'endroit, tu diras seule tes prières; je commence de marcher; tu viendras bientôt rentrer. Le père la quitta en l'encourageant. Mais aussitôt que le père eut disparu, la Bête s'approcha de la fille et la tua. Probablement ses vaches voulaient la défendre, car le lendemain, on les vit presque toutes tachées du sang que la Bête avait soufflé.

Lorsque la Bête l'eut mangée en partie, elle arrangea au milieu d'un borbier si bien ses os, sa tête coupée, qu'elle couvrit de ses habits et son chapeau, que quand on vint la chercher avant qu'il fût nuit, on la crut endormie; la Bête avait disparu. »

- Une lettre de Marvejols du 14/04 rapporte une autre tradition concernant la mort de Gabriele.

Une complainte parut sur Gabriele:

*« A l'abri d'une terre close,
Sur le penchant d'un coteau,
Une petite fille de La Clause,
Gardait ses vaches et ses veaux.*

*Le sept avril, jour de Pâques,
Et de sa première communion,
Elle au Grand des monarques,
Témoignait son amour profond.*

*Son cœur, palpitant de tendresse,
Vers Jésus, son désir absolu,
S'enflamme, s'élançe et se presse,
Heureuse du Dieu des vertus.*

*Jésus, que vois-je sur la terre,
Où je serais trop captive ?
Vous, l'unique bien que j'espère,
Oh ! écoutez ma voix plaintive !*

*Ah ! sans tarder davantage,
Jésus, soyez mon meilleur sort ;
Que mon corps par un naufrage
Rende mon âme au divin port.*

*Son père, qui l'avait suivie,
Apercevant sa chère fille
De piété et d'amour attendrie,
Lui dit du ton le plus tranquille :*

*'Je ne crois pas que la Bête
A La Champ-de-la-Dame
Ose troubler ce jour de fête,
Devant le Dieu de ton âme.*

*Pour te laisser à l'oraison,
Je rentre en joie parfaite.
Viens vite à la maison,
Où de tes parents tu es la fête.'*

*Quand à vingt pas de l'horizon,
L'infortuné disait son bonheur
De sa fille la religion,
La Bête lui causait grand malheur.*

*D'un saut brusque par derrière,
La petite, dont l'âme remplie
Du Dieu béni de sa mère,
Fut aussitôt privée de la vie.*

*D'une dent furieuse, la Bête,
Sur la fondrière voisine,
Fait craquer les os de la tête,
Lui déchire la poitrine,*

*Elle lui dévore la chair,
De rage, lui ronge les os ;
De ses habits tout est couvert
Et la tête de son chapeau.*

*Tout est si bien arrangé
Que de loin paraît endormie ;
Et nul de l'animal étranger
N'eût mieux caché la furie.*

*Tous bons habitants de Grèzes,
Au vrai récit de ce malheur,
Prient que le courroux s'apaise
Du Dieu maître et vainqueur. » (Pourcher) [Clauze].*

- Fabre estime que la communion se faisait bien avant 17 ans et qu'on n'aurait en tout cas pas envoyé Gabriele garder des animaux ce jour-là; mais l'acte de sépulture de Jeanne Bastide (17/06/67) précise qu'elle était âgée de 19 ans, « ayant fait sa première communion cette année. » D'autres historiens confirment la possibilité de communions tardives.
- La « mise en scène » macabre est souvent citée comme preuve d'une intervention humaine, mais les témoignages à ce sujet proviennent de sources non officielles, ce qui leur ôte de leur force.

- La décapitation et la présence d'éventuels témoins (la sœur) ne sont avérées dans aucun document officiel.

M. de St.-Priest répond à M. Duparquet (03/04) en appréciant favorablement son projet et rendant louange à sa grande expérience (Pourcher). Lettre de M. d'Enneval à l'intendant d'Auvergne, relative au 04/04:

« Mgr., vous avez sans doute été instruit des meurtres et attaques que fait de temps en temps la maudite bête, elle a enlevé et dévoré une fille d'environ 13 ans le 3 à Bergougroux proche St.-Alban. Le lendemain, un des piqueurs l'a trouvée rentrée dans les bois de Morangiès. Nous n'eûmes pas le temps de l'envelopper qu'elle était déjà sortie. Les chiens la suivirent, elle passa dans sa fuite par un carnage où nous trouvâmes un crâne et des ossaïles humaines et beaucoup de sang. Je ne sais où elle avait fait cette capture. Le même jour elle dévorait au soir encore un enfant d'environ 10 à 11 ans à St.-Denis. On m'a voulu dire qu'elle en avait encore tué un hier à Marziel paroisse St.-Denis mais je n'en suis pas sûr. Nous aurions perdu un de nos chiens à cette chasse mais il revint le lendemain sans être endommagé. Nous avons pris le parti de rester dans le voisinage de St.-Alban, Prunières et Serverette et ici pour tâcher de la rencontrer en faisant la tournée. Nous l'affûtons le jour que nous n'en avons point de connaissance dans les collines et sur les rochers où elle a coutume de passer. Sans un moment heureux elle n'est pas facile à rencontrer. Nous bâtîmes hier les bois de Morangiès et les rochers de Prunières mais nous ne la trouvâmes pas. Je crois qu'à la fin nous serons obligés de nous servir de poison si elle était friande de quelque chose, enfin je ne négligerai [rien] pour sa destruction. Tous ceux qui ne la cherchent point la rencontrent et nous n'avons pas encore pu avoir ce bonheur. Mon fils vous présente ses civilités.

J'ai l'honneur d'être avec bien du respect, M., votre très humble et très obéissant serviteur, D'Enneval. Au Malzieu ce 7 avril 1765.

M. de St.-Priest m'a fait toucher ici de l'argent ainsi je n'en ai pas pris à St.-Flour.

Il me fâche bien que notre dépense soit infructueuse. » (A.D. P.-de-D. c. 1732) [Doc61]

- Dans la lettre de M. d'Enneval, la victime du 03/04 est en fait probablement Jacques Gibilin. La victime du lendemain est Annez Giral. L'attaque mentionnée le 06/04 à « Marziel » est probablement un doublon de l'attaque d'Annez Giral à Mézéry.

8 avril (Lundi) M. de St.-Priest se soucie que les assemblées de Protestants deviennent de plus en plus fréquentes et importantes chaque jour: une assemblée à Chambon attire plus de 6000 personnes (Smith). M. de St.-Priest écrit encore à M. Duparquet (Pourcher). Une fille est tuée près de Chaudeyrac et un petit garçon blessé (lettre, 11/04; date d'après Richard). [Chaudeyr]

- La localisation à Chaudeyrac dépend d'une lecture incertaine de Pourcher pour « Chedonnast. » Cette attaque, ainsi que celles mentionnées pour le 5 (lettre de Langogne, 27/04) ou le 6 à Chedonne (Courrier d'Avignon, 23/04) semblent constituer des doublons de l'attaque du 5 à Donnepeau.

M. Duhamel passe à Mende avec son détachement, allant rejoindre son régiment à St.-Esprit (lettre, 09/04). Lettre de M. de l'Averdy à M. de St.-Florentin sur la continuation des ravages de la Bête dans le Gévaudan et les paroisses voisines (A.D. Hérault). Enterrement de Gabriele Pelicier:

« Le 7 avril même année que dessus, a été dévorée par la bête féroce Gabriele Pelicier de la Clauze sur cette paroisse, âgée d'environ 17 ans, et les débris ont été enterrés le lendemain au cimetière de cette paroisse tombeau de ses prédécesseurs. Présents Jean Cubizolles du susdit village et Benoit Bret, clerc, qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis et requis. De Rochemure, curé. » (Registre de Grèzes. Greffé de Riom, Cour d'Appel). [Doc34]

- La version de l'acte de décès de Gabriele fournie par Pourcher diffère, citant notamment Jean Brès, de Grèzes, comme témoin.

Lettre de M. de St.-Priest, de Montpellier:

« M., je ne doute pas que M. d'Enneval ne vous instruisse directement de ses opérations et de ses espérances pour détruire la Bête féroce. Et de mon côté, je vais avoir l'honneur de vous faire part des nouvelles que mon subdélégué m'en a donné par sa lettre du 2 de ce mois. Il paraît que le plus grand nombre des chasseurs ou braconniers qui s'étaient rendus des différents cantons de la province pour en tenter la destruction, se sont retirés après 15 jours ou 3 semaines de chasse, étant dégoûtés des fatigues qu'ils ont essuyées. Il ne reste plus sur les lieux que 2 chasseurs d'Avignon, 2 autres arrivés depuis peu de jour de Montpensier et un du Vivarais.

Depuis le 20 mars, la Bête n'a cessé de se faire voir dans quelque endroit et surtout du côté de Prunières. Les habitants sont toujours en alerte, et lui donnent la chasse, ayant à leur tête leur brave vicaire. Ils lui tirèrent 2 coups de fusil, le 27, près de la terre de St.-Alban. Elle se blottit à chaque coup et elle poussa un cri au dernier; ce qui arrive ordinairement pour peu qu'on la touche. Ces 2 coups furent tirés d'assez loin. Le lendemain, elle reparut encore aux approches du Prunières; on lui donna la chasse. Elle se réfugia du côté du Malzieu. Un commis des fermes lui tira un coup de fusil, mais il ne porta pas à cause de l'éloignement. Le 29, elle dévora un enfant âgé de 10 ans au lieu du Cheylaret, paroisse de Javols.

La saison avance, les épis croissent et les alarmes sont plus vives sur les malheurs auxquels on va être exposé, si elle n'est détruite.

Je suis, etc. De St.-Priest. » (A.D. Hérault)

- Lorsqu'il cite la lettre de M. de St.-Priest, Pourcher ne fournit pas le destinataire. Plus loin, il parle d'une lettre de M. de St.-Priest, de ce jour, à M. de l'Averdy « sur les difficultés de prendre la Bête. » Il est possible qu'il s'agisse de la même.

Lettre du frère de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers:

« Mgr., vous devez être surpris de n'apprendre depuis quelque temps ^{aucune nouvelle} de la chasse que les MM. d'Enneval ont ordre de donner à la bête féroce. Ces MM. engagés dans des pays où ils ne trouvent ni encre ni papier pour écrire n'ont pu faire parvenir jusques à vous le détail de leurs manœuvres. Mon frère 2 jours après que nous avons eu joint ses MM. a été obligé de partir. C'est ce qui m'engage à prendre la liberté de vous en écrire ce que j'en sais, ayant passé 15 jours avec eux.

Nous étions aux environs d'Aumont en Gévaudan lorsqu'on vint nous avertir que la bête y avait dévoré un enfant. La pluie continuelle qui tombait nous ayant empêché d'y aller nous mêmes, on dépêcha les piqueurs qui ne purent rien découvrir. On fit même garder le cadavre toute la nuit et rien ne parut.

Le lendemain même jour nous fûmes informés à Termes où nous étions que la bête avait paru aux environs et enlevé un mouton qu'elle lâcha demi-heure après sans lui avoir fait aucun mal. Nous fûmes à l'affût dans cet endroit mais inutilement. Le lendemain on vint nous dire qu'elle avait failli à dévorer un enfant si on ne lui avait donné du secours. Nous nous mîmes aussi tôt à sa poursuite mais avec aussi peu de succès qu'auparavant. Ce n'est pas que les chiens ne donnassent mais la multitude des spectateurs et le grand vent qu'il faisait les détournèrent. Un seul qui s'attacha à sa poursuite fut [rappelé ?] longtemps après par un [?] qui le croyait égaré. Nous avons été dans ce pays là quelques jours sans en entendre parler. De là nous nous sommes transportés à La Garde où j'ai laissé ces MM.. A peine arrivé ici je viens d'apprendre que cet animal a dévoré dans 2 jours, le 4 et le 5 du courant, 3 personnes aux environs de St.-Alban, que les piqueurs l'avaient détourné dans un bois mais que dans l'intervalle qu'on appela du monde pour l'investir il s'échappa sans qu'on le vît, que les chiens commençaient bien à le suivre mais que des paysans ayant dit ^{à ces} MM. qu'ils suivaient un lièvre on avait couru après pour les rompre. 3 cependant continuèrent à le suivre. Un même y passa la nuit et on le retrouva le lendemain dans un village. Nous allons au premier jour mon frère et moi rejoindre ces MM. et nous serons instruit exactement de ce qui se passera.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Mgr., votre très humble et obéissant serviteur, de Montluc. A St.-Flour ce 8 avril 1765. » (A.D. P.-de-D.) [Doc238]

Lettre de Saugues, reprise dans le *Courrier d'Avignon* (19/04):

«Les chasseurs de Normandie n'ont pas encore pénétré de nos côtés. On les y attend avec d'autant plus d'impatience qu'il n'y a guère de cantons aussi fréquentés par la Bête féroce qu'ils cherchent, et peut-être aucun où elle s'enhardisse davantage: elle vient dans les villages, et passe si près des maisons, qu'il ne lui reste plus que d'y entrer; ce qui ne manquerait pas d'arriver si elle y trouvait les mêmes occasions et les mêmes facilités qu'elle trouve dans nos campagnes. Il y a 15 jours qu'errant dans une forêt elle y rencontra 2 hommes et une femme qui coupaient du bois: elle alla, selon sa coutume, droit à la femme, sans être intimidée par la hache qu'elle avait en main: elle sut cependant s'en servir pour sa défense; et les 2 hommes la secondant par l'usage qu'ils firent des leurs, la Bête abandonna le combat, et se rendit près d'un village qu'on nomme le Mazel. Un homme et une fille y gardaient un troupeau de brebis et d'agneaux qu'il fallait traverser pour aller à eux. La Bête féroce qui en voulait à la fille s'ouvrit un passage à travers les pécores en jetant à 5 ou 6 pas d'elle toutes celles qui l'embarrassaient sans leur faire d'autre mal. Elle assaillit la fille qui, quoique aidée de l'homme avec qui elle était, eut bien de la peine à se défendre; et n'aurait peut-être pas évité la mort, ni même son aide, s'ils n'eussent été secourus; car la Bête n'avait jamais paru si furieuse. Mais la frugalité que dans sa fureur même elle a observé à l'égard des brebis et des agneaux, prouve évidemment à ceux qui ont cru que c'était un loup de la plus grosse espèce, qu'ils en ont fort mal jugé. Que si ce fait ne suffit pas pour les détromper, en voici un autre encore plus convainquant. Le 2 de ce mois un petit garçon gardait un autre troupeau d'agneaux et de brebis dans une prairie près de son village; cet enfant ayant vu venir la Bête de fort loin eut la précaution de se cacher dans des broussailles de façon qu'elle ne l'aperçut point. Arrivée au milieu de ce troupeau abandonné, au lieu de faire ce qu'aurait fait tout loup de quelque espèce, grosse, petite ou moyenne, qu'on le suppose, elle ne fit que le singe: voyant les agneaux bondir sur le gazon, elle se mit à bondir comme eux; et parce que les brebis plus sérieuses ne bondissaient pas de même, elle en punit une, non en la mangeant, mais seulement en lui coupant la queue. Ce badinage fut aperçu par des gens du village, qui ne voyant pas le petit berger, et craignant qu'il n'eût été dévoré, accoururent fort alarmés; mais l'enfant se montra sain et sauf après que la Bête voyant cette troupe approcher eût pris la fuite. Hier elle attaqua auprès du Fraisse un jeune homme et une fille qui gardaient des vaches. Le garçon combattit le mieux qu'il put pour sa propre défense et pour celle de sa compagne; mais il eût beaucoup risqué, de même qu'elle, si le berger, homme fort et robuste, n'eût accouru avec ses chiens, ce qui mit la Bête en fuite. Elle n'alla pas bien loin, et satisfit mieux sa rage; car elle dévora une fille de la Clauze âgée de 20 ans qui gardait des vaches. Ce cruel animal ne s'écarte guère de la paroisse de Chanaleilles et de celle de Grèzes; il passe de temps en temps la montagne de la Margeride pour aller faire quelque incursion du côté de St.-Alban. Les travaux de la campagne languissent. Le laboureur ne trouvant personne qui ose garder ses vaches de peur de la Bête, est obligé de faire lui-même cette fonction, au préjudice des autres qu'il aurait à faire. » (Généal43) [Doc160]

- Le premier incident est datable du 25/03, le second du 02/04.
- La version de cette lettre fournie par Pourcher présente quelques différences de forme. Une version très proche est publiée par la *Gazette de Leyde* du 03/05.

9 avril (Mardi) La *Gazette de Leyde* publie la lettre de Marvejols du 17/03 (*Gazette de Leyde*, 09/04/65). Le *Courrier d'Avignon* publie la lettre du 30/03 (Blanc). La Bête paraît à Serve-rette (lettre, 11/04). L'abbé Portefaix et Jacques se rendent à Montpellier (lettre, 06/04) avec deux chevaux et un homme à pied (état, 15/04). Lettre de M. Lafont à l'intendant du Languedoc:

« Mgr., j'ai reçu les 2 lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, les 5 et 6 de ce mois. La première contenait l'ordonnance que vous avez rendue au sujet des chasses de la Bête féroce, dont la direction et les opérations sont aujourd'hui confiées à M. d'Enneval. Je suis informé qu'il doit être ici aujourd'hui ou demain pour faire sa visite à M. l'évêque de Mende et que M. son fils ne l'accompagnera pas, étant un peu indisposé à St.-Alban. Je lui ferai part de votre ordonnance dont je lui remettrai une copie signée de moi, je lui

demandera un mémoire sur ce qu'il trouve à propos que je notifie aux consuls des communautés et je leur écrirai une lettre circulaire qui y sera relative.

Je crois même qu'il est à propos que je leur envoie en même temps une copie de votre ordonnance, signée de moi; car il ne serait pas extraordinaire que MM. d'Enneval ne se plaignissent de ce que je n'en aurais pas donné suffisamment connaissance, quoique j'en eusse rappelé les dispositions dans ma lettre.

J'aurai soin, conformément aux intentions du ministre et aux ordres que vous m'avez donnés de recommander dans cette lettre qu'on ne fasse rien qui puisse nuire aux chasses de M. d'Enneval. Lorsqu'il sera ici, je ferai auprès de lui les représentations les plus instantes pour qu'il donne à ses opérations tout le mouvement et l'activité que les circonstances exigent. Elles sont plus cruelles que jamais et dans 5 jours la Bête a fait périr 4 personnes.

La première fut dévorée mercredi dernier, 3 avril. C'était un garçon de 10 ans qui gardait avec son frère âgé de 11 ans quelques vaches dans un pâturage du lieu de Bergougnoux, paroisse de Fontans. Son frère le défendit mal quoique armé d'une baïonnette, après en avoir donné à la Bête quelques coups qui ne purent pénétrer, il prit la fuite, saisi de frayeur. Le lendemain 4, elle coupa la tête et le col à une jeune fille de 12 ans dans un pâturage du lieu de Mézéry, paroisse de St.-Denis, et lui mangea une partie de la poitrine. Le vendredi 5, elle attaqua 4 enfants dans un pâturage au lieu de Donnepeau, paroisse d'Arzenc. Elle en saisit un. Les autres 3 qui n'étaient armés que d'un bâton ne purent le défendre, quoiqu'ils frappassent de toutes leurs forces sur la tête de la Bête et que l'un d'eux y cassa son bâton. Elle ne lâcha prise qu'après avoir dévoré la moitié du corps de leur camarade.

Le consul qui est venu m'instruire de cet accident m'a dit que ces 3 enfants, dont l'un est âgé de 14 ans, assuraient avoir bien remarqué que la Bête avait le ventre ouvert par quelque blessure et qu'il en sortait un boyau pendant de 4 travers de doigts. Avant-hier, le jour de Pâques, elle a dévoré une fille d'environ 20 ans, dans un pâturage du lieu de La Clauze, paroisse de Clauze-Grèzes, l'on a trouvé le reste du corps dans un boubier.

Voilà, Mgr., bien des malheurs dans peu de temps. Ce monstre n'avait point encore montré autant de fureur. Vous observerez que tous ces malheurs sont arrivés dans les pâturages, quel présage pour l'avenir pendant la belle saison !

Comme la paroisse d'Arzenc, où l'accident du vendredi est arrivé, se trouve dans le voisinage de la forêt de Mercoire, où la Bête avait son premier établissement et que depuis qu'elle l'a quitté, au mois d'octobre dernier, tout le monde y est dans la sécurité, j'ai écrit à MM. les curés de 23 paroisses de ce canton pour les prier d'exhorter leurs paroissiens à se tenir sur leurs gardes, à se mettre en état de défense lorsqu'ils iront à la campagne et à y accompagner leurs femmes et leurs enfants.

Puisque vous voulez bien agréer mon voyage à Alais, je partirai samedi pour m'y rendre et y ferai le moins de séjour que je pourrai, pour revenir ici en diligence, suivant vos ordres, par les mêmes que je prendrai avant mon départ. Je serai informé par des exprès qu'on me dépêchera à Alais de tout ce qui pourra passer ici de nouveau pendant mon absence, et dès que je les aurai reçus, je ne perdrai pas un moment pour vous en rendre compte, au moyen de quoi il ne pourra y avoir aucun retardement.

M. Duhamel est passé ici hier avec son détachement, allant rejoindre son régiment au St.-Esprit.

Si M. d'Enneval arrive ici, j'aurai l'honneur de vous faire part par le courrier de demain de ce qu'il m'aura proposé et des arrangements dont je serai convenu avec lui.

J'ai l'honneur de joindre ici un autre paquet, contenant les états des répartitions de l'indemnité pour qu'il vous plaise de les autoriser.

J'ai l'honneur, etc. Lafont » (A.D. Hérault c. 44).

M. d'Enneval arrive à Mende. Il est reçu par les notables et logé à l'Évêché. Il rencontre M. Lafont; ils discutent des mesures à prendre. M. d'Enneval annonce son intention d'organiser une chasse le 21 (lettre, 13/04). Lettre du comte de Morangiès au *Courrier d'Avignon* (qui la reprend le 23/04):

« A St.-Alban près Mende le 9 avril 1765.

J'ai été aussi surpris que fâché, M., de me voir cité dans quelques-unes de vos gazettes à l'occasion des chasses que l'on a faites en Gévaudan pour tâcher de détruire la Bête féroce, qui y fait depuis plusieurs mois de grands ravages. On vous a mal informé de certains faits. Il n'est point vrai, par exemple, que j'aie passé

la nuit auprès du cadavre d'une jeune fille de 15 ans qui avait été dévorée par ce cruel animal. J'accompagnai seulement M. Duhamel, commandant le détachement de dragons destiné à poursuivre cette Bête. Il y laissa quelques dragons, et nous revînmes ensemble. On fit le lendemain, et le surlendemain 2 chasses très nombreuses: j'y assistai comme citoyen; mais je n'ai rien dirigé ni rien commandé; le seul M. Duhamel s'est donné tous les soins nécessaires pour ces différentes opérations. Il en a tout le mérite, et on ne saurait assurément faire assez l'éloge de son intelligence et de son zèle. Quand il s'agit du bien général et de la cause commune, tous les citoyens qui pensent convenablement doivent se regarder comme égaux; c'est dans cet esprit que je concours aux chasses qui sont ordonnées avec tous mes concitoyens. Animé du même zèle que je leur suppose, j'aspire à la seule gloire de me rendre utile; et dans une occurrence semblable tout le monde doit commander et obéir avec une égale satisfaction, quand les positions l'exigent. Vous sentez, après ce détail de ma façon de penser, que je ne puis qu'être mortifié que vos relations aient fait de moi une mention trop particulière. Je veux bien que l'on sache que je vais, et que j'irai, tant que je pourrai, avec le zèle le plus décidé partout où j'imaginerai pouvoir être utile; mais je suis peiné d'être cité pour des choses dont, en les supposant même véritables, le mérite ne vaudrait pas la peine d'être publié. Tout ce qu'on peut faire de mieux en pareil cas, c'est de remplir exactement le devoir d'un bon citoyen; et l'accomplissement de ses obligations ne fait jamais un mérite de distinction pour personne. Comme je ne veux pas être soupçonné de vous avoir donné aucun avis relatif à moi, vous me ferez plaisir de rendre publique ma façon de penser, telle que je viens de vous l'exposer, afin que tout le monde sache que mon zèle est aussi pur que vif. Je suis très parfaitement, M., votre très humble et très obéissant serviteur;

Le comte de Morangiès, maréchal de camp. » (Général43) [Doc162]

- Le comte réagit à l'article du *Courrier* du 17/02.
- La veille de cadavre dont il est question est certainement celle de Marie-Jeanne Rousset (09/02).

10 avril (Mercredi) A la pointe du jour, on fait une battue dans les rochers des environs de Prunières. Il sort 2 animaux, un très gros, et un beaucoup plus petit que le piqueur de M. d'Enneval ne reconnaît de loin que pour 2 loups. Il rate le plus gros à cause du très grand vent qu'il fait, et de la grêle (lettre, 11/04).

Ordonnance:

« Marie-Joseph-Emanuel de Guignard de St.-Priest, chevalier, seigneur d'Alivet, Renage, Beaucroissant et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finance en la province du Languedoc.

Vu la lettre à nous adressée par M. le contrôleur général, le premier de ce mois par laquelle ce ministre nous instruit qu'il a plu au roi de l'autoriser à faire payer, à titre de secours, à la femme du nommé Pierre Jouve, rentier du domaine de la Bessière, dépendante de la paroisse de St.-Alban, la somme de 300 livres, en considération des marques surnaturelles de courage qu'elle a données, malgré sa faible complexion, pour défendre ses enfants en bas âge des attaques de la Bête féroce qui ravage le Gévaudan.

Nous ordonnons que la délivrance de ladite somme de 300 livres sera faite à la femme du nommé Pierre Jouve, par le sieur trésorier de la province, qui en sera remboursé sur l'état que nous adresserons au ministre de toutes les dépenses relatives au même objet, conformément à ce qui nous a été marqué précédemment par M. le contrôleur général.

Fait à Montpellier, le 10 avril 1765, De St.-Priest.

Par Mgr., Soefve » (Pourcher).

- Les féministes remarqueront l'emploi systématique de « la femme de Pierre Jouve » au lieu de « Jeanne Jouve. »

11 avril (Jeudi) M. d'Enneval père repart pour St.-Alban (lettre, 13/04). Lettre à l'intendant d'Alençon:

« M., je n'ai que de mauvaises nouvelles à vous apprendre: cette Bête continue ses ravages de plus en plus. Elle a dévoré, le 3, à Bergougnoux, paroisse de Fontans, un petit garçon de 12 à 13 ans. Le 4, à St.-Denis, proche de la montagne de la Margeride, une fille de 13 ans. Nous l'avions suivie d'ici; les chiens la rapprochèrent, quoiqu'elle eût environ 2 heures d'avance, l'atteignirent et elle se trouva entourée, se défendant fort et ferme.

Les paysans vinrent au bruit, et l'auraient détruite s'ils s'y étaient bien pris et l'eussent enveloppée. Elle se débarrassa des chiens, quoiqu'ils la mordissent, gagna un bois d'où elle les renvoya l'un après l'autre, en faisant de vives parties dessus. Il n'y en eut qu'un qui ne se trouva que le lendemain; ce fut le soir de ce jour-là qu'elle passa sa rage sur cette fille, nous n'avions pu la joindre ce jour-là.

A Chaudeyrac, auprès d'Arzenc, proche Châteauneuf, une petite fille tuée et un petit garçon endommagé.

Avant-hier, elle parut, suivant les rapports, à Serverette, sur la route d'ici à Mende.

On s'assembla hier à la pointe du jour, on fit une battue dans les rochers des environs de Prunières. Il sortit 2 animaux, un très gros, et un beaucoup plus petit que mon piqueur ne reconnut de loin que pour 2 loups. Il rata le plus gros à cause du très grand vent qu'il faisait, et des grêlées qui ne nous ont pas abandonnés.

On fera, la semaine prochaine, une chasse, si cette Bête reparait aux environs. Je pense que nous serons obligés peut-être à l'avenir de recourir au poison, si elle veut revenir à sa proie; puisqu'elle ne se présente pas de bonne grâce, il faudra user de trahison. Sitôt qu'il y aura de bonnes nouvelles à vous envoyer, je ne perdrai point de temps. J'ai oublié que, le 7, il y eut une fille dévorée à La Clauze, paroisse de Grèzes, âgée de 19 ans.

J'ai, etc. D'Enneval. » (B.N.)

- La lecture « Chaudeyrac » est de Pourcher pour un original retranscrit Chedonnast par Soulier², lieu non identifié.

Date de rédaction de la « Relation générale et circonstanciée » publiée le lendemain (Relation, 12/04). La *Gazette de Québec* fournit, d'après la *Gazette de Paris* du 23/11/64, le contenu de la lettre de M. de La Barthe:

« Paris, November 23. The following is an extract of a letter from Marvejols in the Gévaudan, dated November 1: "A wild Beast has appeared for these 2 months past in this province, in the neighborhood of Langogne and the forest of Mercoire, which occasions a great consternation. It has already devoured 20 persons, chiefly children, and particularly young girls; and scarce a day passes without some accident. The terror it occasions prevents the woodcutters from going to work in the forests, so that wood is become very scarce and dear. It is only within this week past that anybody could get a good view of this formidable animal. He is much higher than a wolf, low before, and his feet are armed with talons. His hair is reddish, his head large, long made, and the muzzle of it shaped like that of a greyhound, his ears small and straight, his breast is wide, and of a gray color, his back streaked with black, and his mouth, which is large, is provided with a set of teeth so very sharp, that they have taken off several heads as clean as a razor could have done. He is of amazing swiftness, but when he aims at his prey he crouches so close to the ground that he hardly appears to be bigger than a large fox, and at the distance of one or 2 toises he rises upon his hind legs and springs upon his prey, which he always seizes by the neck or throat. He is afraid of oxen, which he runs away from. The consternation is universal throughout this district, and public prayers are offered upon this occasion. The marquis de Morangiès has sent out 400 peasants to destroy this fierce Beast, but they have not yet been able to do it." Paris Gazette

De Paris, le 23 de novembre. Le suivant est un extrait d'une lettre de Marvejols dans le Gévaudan, datée le premier de novembre: « Il a paru depuis 2 mois, dans cette province, une bête féroce, dans le voisinage de Langogne et de la forêt de Mercoire, qui cause beaucoup de consternation. Elle a déjà dévoré 20 personnes, la majeure partie desquelles étaient des jeunes filles; à peine se passe-t-il un jour sans qu'il arrive quelque accident. La terreur que cette bête cause empêche les bûcherons d'aller travailler aux forêts, de façon que le bois devient bien rare et bien cher. Ce n'est que depuis une semaine qu'on a pu voir cet animal, de façon à pouvoir l'examiner distinctement. Il est bien plus haut qu'un loup, il est bas du devant, ayant les pattes ar-

mées de griffes. Il est d'un poil rougeâtre, il a la tête grande, le corps long, le museau fait comme celui d'un lévrier, les oreilles droites et petites, la poitrine large et d'une couleur grisâtre, des raies noires au dos, la bouche grande, avec des dents si affilés qu'il a coupé plusieurs têtes aussi ras qu'un rasoir aurait pu le faire. Il est d'une vitesse étonnante, quand il attend sa proie, il se couche par terre de façon qu'il ne paraît pas plus grand qu'un gros renard, et quand elle se trouve à la distance de 2 toises il se mate sur les jambes de derrière et il saute dessus, en saisissant toujours la proie au cou ou à la gorge. Il craint et fuit les bœufs. La consternation qu'il cause est générale par tout dans ce district, et on y fait des prières publiques à cette occasion. Le marquis de Morangiès a envoyé 400 paysans pour détruite cette bête féroce, mais ils ne purent pas encore y réussir. » [Gazette de Paris.] » (www.quebecgazette.com)

12 avril (Vendredi, dernier quartier) 3 lettres de l'intendant du Languedoc. Par la première, il fait part à M. de St.-Florentin des arrangements convenus à Mende entre M. d'Enneval et M. Lafont, et lui annonce une réussite des plus avantageuses. Dans la seconde, adressée à M. d'Enneval, il lui promet son aide et sa protection et lui adresse les plus pressants encouragements. Dans la troisième il répond à M. Lafont en le remerciant des détails et le prie de continuer constamment à lui communiquer régulièrement tout ce qui peut l'intéresser sur la Bête (A.D. Hérault). Le *Courrier d'Avignon* publie la lettre de Paris du 04/04 (Général43). Notice imprimée (réutilisant le même en-tête que le placard de mars, et des extraits des lettres de Montpellier du 08/03 et 22/03):

« Relation générale et circonstanciée de tous les désordres commis par la Bête féroce qui ravage le Gévaudan et les pays circumvoisins; avec une description curieuse, fidèle et exacte des chasses qui ont été faites pour délivrer le pays d'un si cruel animal; le récit des combats que différentes personnes soutinrent contre cette Bête féroce; l'aventure du jeune Portefaix à la tête de ses camarades; celle de plusieurs autres enfants; l'action merveilleuse et touchante d'une tendre mère à la vue du danger qui menaçait 3 de ses enfants; et les gratifications que sa Majesté leur a fait donner pour récompenser leur bravoure.

Tout le monde a entendu parler de cette Bête féroce que l'on croit être une hyène, qui ravage depuis si longtemps le Gévaudan, près de Langogne et tous les environs. Plusieurs lettres particulières avaient annoncé la destruction de ce cruel animal, ce qui commençait à répandre dans les esprits une soudaine joie; mais on a appris depuis que ce n'était qu'un loup qui avait été tué dans le Limousin.

La première personne qu'elle attaqua fut une femme près de Langogne, mais des bœufs qui arrivèrent à temps la secoururent, et elle n'eut d'ailleurs aucun mal, que ses habits déchirés.

Cette Bête est la terreur des chiens: dès qu'ils la voient ou la sentent, ils prennent la fuite sans donner un coup de gueule. Le taureau seul ou les bœufs ont acquis le droit de lui tenir tête. Dès qu'ils l'aperçoivent, ils lui courent sus et ne la quittent point qu'elle n'ait abandonné la place. Plusieurs n'ont conservé leurs jours qu'en se réfugiant parmi les troupeaux.

Elle attaqua, le 12 janvier dernier, 5 petits garçons du village du Villeret, paroisse de Chanaleilles. Le plus âgé avait environ 11 ans, les autres n'en avaient que 7 à 8. Ces enfants gardaient du bétail en haut de la montagne (à la champ appelé Las Coutasseyres). Ils étaient armés chacun d'un bâton au bout duquel ils avaient attaché un fer pointu. La Bête vint les surprendre et se jeta sur un des plus petits. Les autres fondirent sur elle avec intrépidité et lui firent lâcher prise. Mais en quittant, elle arracha une partie de la joue droite de celui qu'elle avait saisi et se mit à manger devant eux ce lambeau de chair; puis elle retourna à la charge, se jeta sur le plus petit de tous et l'emporta dans sa gueule. L'un d'eux épouvanté proposa de se sauver pendant qu'elle dévorerait celui qu'elle venait d'emporter. Mais le plus grand nommé Portefaix dit qu'il fallait délivrer leur camarade ou périr avec lui. Ces enfants ranimés par le jeune Portefaix se mirent à poursuivre la Bête, qui s'était engagée dans un marais, dont la terre était molle. Ils la harcelèrent avec tant de vigueur qu'ils parvinrent à lui faire lâcher le camarade, qui n'eut qu'une légère égratignure au visage. Comme cette petite troupe ne cessait de crier de toutes ses forces, un homme parut; ce que voyant l'animal, il prit la fuite et tourna ses pas du côté du Mazel, où il dévora un jeune garçon de 15 ans. Le roi, informé de la bravoure du jeune Portefaix, lui fit donner 400 livres de gratification et 300 livres pour partager entre ses camarades.

Le 21, elle se jeta sur une jeune fille qui fut heureusement secourue à temps et évita la mort que cette Bête allait lui faire subir. Le lendemain, elle coupa la tête à la femme Delfaut dit Pavieyre dans un champ appelé

La Bisade, qui venait de Julianges. Elle passa ensuite à St.-Chély, et à St.-Alban, et gagna le Rouergue et l'Auvergne, où elle dévora plusieurs personnes. Ses ravages se prolongent dans une grande étendue dont le Gévaudan est toujours le centre, et c'est là où elle commet les plus grands dégâts.

M. Duhamel, officier des volontaires de Clermont, eut ordre de partir avec 56 dragons pour chasser cet animal. Il fut en effet vigoureusement pourchassé. Une fois surtout deux dragons le poursuivirent le sabre à la main et l'auraient massacré, s'ils n'eussent trouvé un mur très élevé qu'il franchit d'un seul saut, ce qui lui fit échapper à la mort.

Ce monstre est d'une légèreté étonnante, il fait dans une heure un chemin immense, franchit d'un seul saut les murs les plus élevés. Ses yeux sont étincelants, il fait craquer ses dents les unes contre les autres. Il est moins redoutable par sa force que par son adresse. Il est cependant de la grandeur d'un veau d'un an, le poil rougeâtre, la tête grosse est plus brune que le reste du corps, la gueule toujours béante, les oreilles courtes et droites, une raie noire de la largeur de 4 doigts tout le long du dos, le poitrail blanc et fort large, la queue très longue et fort grosse, rougeâtre excepté le bout qui est blanc, les pattes de derrière fort grosses et fort longues, celles de devant plus courtes et couvertes d'un long poil. Il a 6 griffes à chaque patte, ce qu'on a reconnu par l'empreinte de ses pattes sur la neige et sur la terre molle.

On ne peut se figurer d'où est venu ce monstre, car on n'a point entendu dire qu'il ait fait des ravages ailleurs et on ne trouve dans ce pays aucune bête féroce qui ait pu l'engendrer. On augure seulement qu'ayant beaucoup de ressemblance avec le loup et quelque peu avec l'ours, il peut venir d'un ours avec une louve qui, s'étant rendue pleine dans les montagnes des Alpes où on trouve des ours, a pu se réfugier en cet état dans les forêts de ce pays, et y mettre bas ce monstre qui, ayant grandi et pris des forces, a exercé et ne cesse de laisser partout où il passe des marques de sa cruauté.

Les États Généraux du Languedoc ont promis une somme de 2000 livres à qui la tuerait; les diocèses de Mende et de Viviers y ont ajouté 400 livres, et sa Majesté, instruite et touchée des ravages que causait cet animal, a ordonné une gratification de 6000 livres pour quiconque la détruirait.

Dans la première chasse générale concertée par le sieur Duhamel et l'intendant d'Auvergne, qui se fit le 7 février, cette Bête, après avoir échappé à toute poursuite, fut rencontrée par 5 habitants du Malzieu à quelque distance de la rivière de la Truyère qu'elle avait passée à la nage. L'un d'eux lui tira un coup de fusil à balle forcée et elle tomba sur ses deux pattes de devant en poussant un grand cri, se releva promptement et prit la fuite. La nuit en empêcha la poursuite et favorisa son évasion.

Les 10 et 11 du même mois, on fit d'autres chasses, qui n'eurent pas un succès plus heureux.

On vient d'apprendre par une lettre de Montpellier qu'un enfant de 8 à 9 ans, nommé Barrandon, habitant de Bergougnoux, voyant sa sœur saisie par la Bête féroce se jeta au-dessus avec une valeur incroyable, lui arracha sa proie et la mit en fuite. Cette action toute merveilleuse qu'elle est, l'est encore moins que celle dont voici le détail:

Une femme du Rouget, nommée Jeanne Chastang, âgée de 27 ou 28 ans, d'une complexion faible et même d'une mauvaise santé, étant un jour sur le bord de son jardin avec trois de ses enfants, fut attaquée par la Bête féroce qui se jeta sur l'aîné, âgé de 10 ans. Il tenait entre ses bras le plus jeune encore à la mamelle. La mère épouvantée vole à son secours, et les retire tour à tour de la gueule de ce cruel animal. Ils en reçoivent plusieurs coups de tête, leurs vêtements sont mis en pièces. La Bête irritée de se voir enlever ses 2 proies, se jette avec fureur sur le troisième, âgé d'environ 6 ans et à qui elle n'avait pas encore touché, lui engloutit la tête dans la gueule. La mère accourut et après de vains efforts pour arrêter l'animal, elle monte à califourchon sur son dos où elle ne put se maintenir longtemps. Enfin pour dernière ressource, elle saisit la Bête par l'endroit qu'elle jugea le plus sensible, mais les forces lui manquant tout à coup, elle fut obligée de lâcher prise et de laisser son enfant à la merci du monstre.

Le berger apercevant l'animal avec l'enfant dans sa gueule, le poursuit, armé seulement d'un bâton ferré et lui porte plusieurs coups inutiles. L'animal saute dessus une haie et un tertre de 10 pieds de haut, tenant toujours l'enfant dans sa gueule. Le berger avait avec lui un mâtin de la plus haute taille, qui courut après la Bête, la joignit à 30 pas de là et donna dessus, ce qu'aucun chien n'avait encore osé faire. Elle laissa alors tomber sa proie et se retournant vers le chien, elle l'enleva d'un coup de tête sans le mordre et le fit tomber à 20 pas de là, après quoi elle prit la fuite.

On trouva l'enfant ayant la lèvre supérieure emportée, le cartilage du nez entièrement mangé, une joue déchirée et toute la peau de la tête enlevée et tombant à droite et à gauche sur les épaules.

Qu'on se figure l'état de cette malheureuse mère à cet horrible spectacle. Elle arrive accablée de lassitude; le visage baigné de larmes de tendresse et de douleur et son cœur partagé entre la joie d'avoir sauvé ses deux enfants et le désespoir de voir le troisième si cruellement déchiré.

Le roi fut informé de la belle et courageuse action de cette triste mère, et lui fit donner une récompense.

Voilà tout ce qui s'est passé depuis le commencement des ravages de cette Bête féroce. On espère que les soins que se donnent les chefs de la province joints aux récompenses promises par sa Majesté et aux chasses continuelles ordonnées par MM. les intendants nous délivreront bientôt d'un cruel fléau.

Lu et approuvé, le 11 avril 1765.

Vu l'approbation et permis d'imprimer, ce 12 avril 1765.

De Sartine.

De l'imprimerie de N. Fr. Valleyre le jeune, rue vieille Boucherie, à la Minerve. » (A.D. Hérault, B.N)

- La relation comporte comme on peut s'y attendre plusieurs erreurs factuelles.

Lettre circulaire de M. Lafont, de Mende, aux consuls des communautés ravagées par la bête:

«Mgr. le contrôleur général, MM., ayant fait connaître à Mgr. l'intendant les intentions de sa Majesté au sujet des chasses dont M. d'Enneval est chargé de la part de la Cour et dont la direction lui a été confiée pour parvenir à détruire la Bête féroce qui désole ce pays, Mgr. l'intendant a rendu, le 5 de ce mois, une ordonnance dont je vous envoie ci-joint copie. Je ne saurais assez vous recommander de vous y conformer, ainsi que vos habitants à qui vous en donnerez connaissance, et d'exécuter et faire exécuter exactement tout ce qui vous sera prescrit.

Relativement aux arrangements que M. d'Enneval se propose de prendre et dont il m'a fait part lorsqu'il est venu ces jours derniers, vous devez, s'il arrive quelque nouveau malheur sur votre paroisse ou qu'il y ait quelque personne d'éborgnée ou de blessée par la Bête féroce, lui en donner sur-le-champ avis par un exprès que vous lui dépêchez du côté de St.-Alban, du Malzieu et de Prunières.

M. d'Enneval ayant projeté de faire dans ce canton sa principale résidence, je vous prie d'être très exact à donner promptement ces avis.

M. d'Enneval demande encore qu'on laisse les cadavres des personnes qui auront péri à la place où on les aura trouvés. En conséquence, vous aurez soin d'empêcher qu'on ne les enlève et vous les ferez garder jusqu'à l'arrivée de M. d'Enneval ou de quelqu'un de sa part, pour rester exposés autant de temps qu'il trouvera à propos.

M. d'Enneval se propose de faire, le dimanche 21 du présent mois d'avril, une battue d'un certain nombre de paroisses pour tâcher de ramener la Bête féroce dans les gorges de Prunières et dans les bois du comte de Morangiès, où il se trouvera des tireurs postés. Il désire que MM. les curés, vicaires et notables des paroisses veuillent bien, chacun dans la leur, disposer et conduire cette battue que M. d'Enneval se propose de faire à 1 ou 2 lieues à la ronde des lieux que je viens de vous indiquer. Et pour cet effet, que les habitants entendent la première messe et qu'ils s'assemblent sur les 10 heures pour commencer l'opération vers les 11 heures; et ceux des paroisses voisines plus tôt, en faisant les uns et les autres, chacun dans son canton, des battues dans les bois et rochers où la Bête pourrait s'arrêter, se rabattant sur le lieu où je viens de vous dire qu'il y aura des tireurs postés, et prenant toutes les précautions possibles pour ne pas laisser échapper la Bête féroce en arrière, et, pour cela, M. d'Enneval pense qu'il faut qu'on marche de distance en distance et non par pelotons.

Comme M. d'Enneval ne pouvait se fixer sur celles des paroisses qui doivent faire cette battue, et qu'il soit indispensable qu'il prît auparavant des éclaircissements sur les lieux, nous sommes convenus que lorsqu'il se serait déterminé sur celles qu'il trouverait à propos d'employer, il y enverrait des ordres par des exprès.

En conséquence, si la vôtre se trouve du nombre qu'il appellera, vous en serez informés de sa part et alors vous vous conformerez à tout ce que je vous marque au sujet de cette opération, et à ce que M. d'Enneval pourra vous prescrire de plus; en invitant MM. les curés, vicaires et notables de vouloir se joindre à vous pour disposer et conduire vos paroissiens.

M. d'Enneval, en s'occupant premièrement et avant tout autre objet de la destruction de la Bête, croit aussi devoir le faire de celle des loups qui pourront être rencontrés dans cette battue.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, MM., votre très humble serviteur, Lafont » (A.D. Hérault c. 44).

13-14 avril La Bête paraît aux environs de la Fage et de Marcillac (Lorcières) (lettre, 03/01/66).

- Quoique pas impossible, la présence de la Bête en ces lieux à ce moment semble étrange, puisqu'elle semble être momentanément revenue sur son ancien territoire, près de Chaudeyrac. Indice d'une possible multiplicité ?

13 avril (Samedi) **Battue (Crouzet). Sont convoqués des chasseurs d'Avignon, de Valence, de Montpellier et de Nîmes (Cubizolles).** Les Portefaix arrivent à Montpellier (état, 15/04). M. Joubert, syndic provincial, leur rend visite ; selon lui, Jacques Portefaix mérite bien que l'on fasse quelque chose pour lui (Smith). M. Lafont part pour Alais (lettre, 09/04). Lettre de M. de Ballainvilliers à MM. de St.-Florentin et de l'Averdy:

« M. le comte de St.-Florentin et M. le contrôleur général

Le 13 avril 1765.

M., M. d'Enneval vient de m'instruire des nouveaux ravages qu'a fait la Bête féroce au commencement de ce mois. Elle a dévoré le 3 ~~de ce mois~~ une fille de 13 ans près de St.-Alban. M. d'Enneval y alla et un de ses piqueurs la trouva dans le bois de Morangiès; on n'eut pas le temps de l'envelopper, elle quitta le bois et les chiens la suivirent. On trouva en la poursuivant des ossements humains et beaucoup de sang, ^{on ne sait qui elle a dévoré.} Le même jour ~~au soir~~ elle dévora ^{le soir} un enfant de 10 ans dans la paroisse de St.-Denis.

[Ajouté en marge] et depuis elle a attaqué près de St.-Chély un homme robuste qui s'est défendu fort longtemps contre elle [un mot barré, un mot peu lisible] ~~elle l'a dévoré~~ après beaucoup de [ruses ?], elle l'a terrassé et dévoré.

M. d'Enneval est actuellement aux environs de St.-Alban, Prunières et Serverette ^{près St.-Chély}, et il chasse tous les jours dans les ~~eantons~~ endroits où cette Bête a coutume de se montrer, sans pouvoir la rencontrer; son projet est de ~~tâcher de l'empoisonner si il ne peut réussir autrement à la détruire, mais ce moyen me paraît avoir bien des inconvénients et n'être pas sûr pour se défaire de cet animal~~

[Ajouté en marge] Heureusement ses chiens y donnent et l'ont suivi plusieurs fois et j'espère ^{qu'avec ce moyen} qu'il parviendra bientôt à la destruction de se monstre surtout étant aidé de beaucoup de chasseurs qui l'ont été joindre. » (A.D. P.-de-D. c. 1731) [Doc240]

- Il semble y avoir dans cette lettre confusion entre plusieurs éléments relatifs aux 03-04/04. La fille de 13 ans dévorée près de St.-Alban est sans doute Annez Giral, de la paroisse de St.-Denis, le 04/04, tandis que « l'enfant de dix ans » est sans doute Jacques Gibilin, paroisse de Fontans, dont l'attaque le 03/04 a motivé la chasse du lendemain. Voir 04-13/04 pour l'attaque de St.-Chély.

Lettre de M. de Ballainvilliers au frère de M. de Montluc:

« Copie de la lettre écrite à M. le chevalier de Montluc par M. de Ballainvilliers le 13 avril 1765.

Je vous rends bien des grâces, M., de votre attention à me donner le détail des soins que MM. d'Enneval se donnent pour parvenir à détruire la bête féroce. Je vois que vous n'avez pas épargné vos peines pour y concourir. J'ai marqué à M. de Montluc de quelle manière on avait détruit un loup cervier qui dévorait beaucoup de personnes à Bonnières. Dès que l'on ne peut réussir en suivant cet animal, il faut tenter les moyens de l'attirer et l'expédient que je lui ai marqué est très facile à pratiquer et il a déjà réussi dans une autre occasion, mais il faudrait établir le même piège dans tous les villages qui sont exposés aux incursions de l'animal. Il me paraît fixé aux environs de St.-Alban, et vous pourriez vous distribuer pour que chacun de vous eût un piège à surveiller.

J'ai trouvé joint à votre lettre un mémoire sur les moyens de cerner cet animal en formant une chaîne carrée de 20000 hommes. Ce projet est fort aisé dans la spéculation, mais il est totalement impraticable. On ne

trouverait pas 20000 hommes dans une étendue de 10 lieues. Quand on les trouverait ils ne suffiraient pas dans un pays coupé, montagneux, où il y a des valons profonds, des roches, et des côtes inaccessibles. Comment gouverner un corps aussi considérable de gens indisciplinés à qui l'on ôte tout espoir de récompense, à qui l'on ne fait entrevoir que des peines très rigoureuses, qu'on fait marcher à leurs frais et qu'on fait coucher à la belle étoile ? Encore serait-il très incertain qu'on prît l'animal ! Si l'on ne récompensait point ces chasseurs il serait du moins bien juste de les défrayer. On ne pourrait leur donner moins de 20 s. par jour, il en coûterait 100000 livres et il pourrait arriver qu'il périrait beaucoup de personnes ou par accident ou de maladies contractées dans cette course.

Je vous renvoie ce mémoire qui me paraît ne devoir pas mériter attention. Je vous serai bien obligé de continuer à m'apprendre la suite de vos opérations.

Je suis etc. » (A.D. P.-de-D.) [Doc239]

- Le « mémoire » dont il est question est peut-être celui que M. de Montluc, dans sa lettre du 20/04, attribue à un M. Robert.

Lettre de M. Lafont à M. de St.-Priest:

« Mgr., M. d'Enneval s'est rendu ici, le mardi au soir, 9 avril, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer. Son fils, qu'il a dit être un peu indisposé, est resté à St.-Alban. Je lui ai fait part de votre ordonnance dont il m'a demandé copie, que je lui ai remise. Je l'ai prié de me faire connaître ce qu'il se proposait de faire, pour que je puisse écrire en conséquence aux consuls des communautés. Il m'a demandé en premier lieu de leur recommander au cas qu'il arrive de nouveaux malheurs de l'en avertir sur-le-champ et de laisser les cadavres exposés aux lieux où on les aura trouvés.

En second lieu, il se propose de faire, le dimanche en 8, une chasse sur un certain nombre de paroisses, et il m'a prié d'écrire en conséquence.

Il avait paru d'abord être opposé à ces chasses, et je ne serais pas éloigné de penser que ce n'ait été sur ses représentations, ou plutôt sur celles de M. son fils, que M. le contrôleur général les a désapprouvées. Cependant les opérations qu'ils projettent doivent aujourd'hui commencer par là. Comme vous m'avez fait l'honneur de me marquer de ne point prescrire ces chasses qu'autant que M. d'Enneval les demanderait lui-même et qu'il me requerrait par écrit, j'ai eu soin de me faire remettre un mémoire écrit de sa main, dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie.

En conséquence, j'ai écrit aux consuls des communautés où la Bête s'est faite voir, une lettre circulaire, dont j'ai l'honneur de vous adresser aussi une copie.

Vous y verrez, Mgr., que conformément à vos instructions, je n'y parle que de battue, que je n'emploie nulle part le mot de chasse, et que je ne dis rien au sujet de l'armement; quoique M. d'Enneval propose dans son mémoire qu'on marche avec des fusils ou autres armes. Il pourra, s'il veut, le marquer dans la lettre qu'il doit écrire à celles de ces communautés qu'il trouvera à propos d'appeler à cette chasse à laquelle je ne serai point vraisemblablement à portée d'assister, parce que quelque diligence que je me propose de faire, je ne serai point assez tôt de retour d'Alais.

M. d'Enneval est dans le dessein, si les autres tentatives ne lui réussissent point, d'empoisonner avec de la noix vomique ou de l'opium des charognes ou même des cadavres de ceux qui viendraient à périr de la dent de la Bête.

Je ne lui ai pas laissé ignorer que j'avais dès le commencement usé de cet expédient et que je l'avais cessé sur les inconvénients auxquels il avait paru qu'il pouvait être sujet. D'ailleurs, je ne lui ai point fait là-dessus d'autres objections et je n'en ferai sur rien qu'autant que ce qu'il exigerait serait contraire aux ordres et aux instructions que vous m'avez donnés.

M. d'Enneval est reparti pour St.-Alban, avant-hier jeudi. Tout le monde lui a fait accueil pendant son séjour ici.

M. l'évêque de Mende l'a logé à l'évêché. Il lui a offert, ainsi qu'il en avait été prié, de la part de la noblesse et des principaux habitants assemblés chez lui, leur secours et leur ministère pour la destruction de la Bête. Et il lui a dit qu'il ne croyait point de trop prendre sur lui que de lui faire la même offre au nom des gentilshommes principaux et habitants de tout le pays.

M. d'Enneval a répondu que les MM. de Mende se trouvant éloignés des endroits que la Bête parcourt, il ne voudrait point les exposer à des courses pénibles. Tous lui ont dit que ce ne serait point un obstacle, que les chasses devant aujourd'hui se faire sous sa direction et que le pays attendant de lui sa délivrance, ils étaient prêts à le seconder à leurs frais en tout ce qu'ils pourraient, qu'ils iraient le rejoindre partout où il serait dès qu'il voudrait bien les appeler et qu'ils suivraient tous les ordres qu'il trouverait à propos de donner. Ils l'ont prié de me faire savoir lorsqu'il serait à propos qu'ils se missent en marche, et qu'ils voleraient à lui au premier avertissement que je leur donnerais.

J'ai peine à croire qu'il fasse usage de ces offres quoiqu'elles soient certainement bien sincères et qu'il ait été à portée de juger par lui-même de toute la bonne volonté de ceux qui les ont faites.

Il ne reste plus de chasseurs étrangers dans le pays; tout s'est retiré, mais d'autres offrent de venir. La confrérie des chasseurs de St.-Hubert, en la ville du Puy, m'a écrit pour se rendre en Gévaudan, en troupe.

Je vous supplie de vouloir bien me faire savoir vos intentions au sujet de ces offres et ce que je dois répondre. J'ai pressenti là-dessus M. d'Enneval, mais je n'ai pu en tirer aucune explication satisfaisante.

J'ai l'honneur, etc. Lafont. » (A.D. Hérault c. 44).

- Le « mémoire » de M. d'Enneval est peut-être le suivant (sans date in Pourcher):

« Il serait à propos de faire une battue par paroisse, chacun dans son canton dans les bois et rochers, où l'on pourrait soupçonner la Bête de s'arrêter; que les particuliers se servissent de leurs armes, soit fusils, soit hallebardes, seulement à l'effet de la destruction de cette maudite Bête, en tâchant de la ramener dans les gorges de Prunières, ou bois de Morangiès, où il se trouvera des tireurs postés aux passages habituels et qu'elle fréquente le plus; qu'on choisît quelqu'un dans lesdites paroisses des plus sensés et des plus au fait pour arranger et conduire cette battue. Si MM. les notables, curés ou vicaires veulent y donner leurs soins, ils nous feront plaisir. La battue par paroisse, s'il se peut se faire, depuis environ 1 lieue de circuit de l'endroit indiqué, savoir Prunières, où l'on fera porter les tireurs et où l'on se rejoindra pour prendre connaissance de ce qui se serait passé pour ne pas distraire les particuliers de leur ouvrage.

On a choisi tel dimanche, quantième du mois de...; on se précautionnerait de la première messe et l'on se rassemblerait environ à 10 heures pour commencer l'opération environ à 11, où les plus éloignés commenceraient leur battue les premiers en rabattant vers le rendez-vous des tireurs. Il sera permis de tirer sur les loups. Il faut tâcher de ne la pas laisser échapper en arrière et pour cela marcher de distance à distance et non par pelotons. » (A.D. Hérault c. 44).

Pourcher rapporte (sans date) une anecdote peut-être liée à la proposition des chasseurs du Puy:

« La ville voulut avant leur départ leur donner à ses frais des soirées; mais à la troisième, la salle s'effondra et comme par une fatalité, les plus intriguants furent les plus grièvement blessés, ainsi toute idée de chasse pour le Gévaudan fut anéantie. »

- La lettre de Langogne du 14/05 indique que 40 hommes des Chevaliers de St.-Hubert sont en chasse.

14 avril (Dimanche) Lettre de M. de l'Averdy, de Versailles, à M. de St.-Priest:

« M., je répons à la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, le 5 de ce mois. Lorsque la Bête féroce qui ravage le Gévaudan sera tuée, vous pouvez la faire remettre à M. d'Enneval, comme il le désire, si toutefois son intention est de l'apporter ici sur-le-champ et si vous estimez qu'il n'y ait aucun danger qu'elle pourrisse avant que d'arriver, parce que la curiosité du roi sera plus promptement satisfaite par ce moyen. Si vous pensez au contraire que cet animal ne puisse pas se conserver pendant un trajet aussi long, vous voudrez bien le faire préparer et empailler avec soin et le remettre également ensuite à M. d'Enneval pour l'apporter ici.

Je serais d'avis aussi qu'il emmenât en même temps l'homme qui l'aura tuée, s'il y a lieu.

Je suis, etc. De l'Averdy. » (A.D. Hérault c. 44)

Un "Recueil d'anecdotes littéraires et politiques" critique le canular de la *London Chronicle*, le trouvant terne et pesant et ne faisant pas honneur à l'esprit qui l'a imaginé (Smith).
Lettre de Marvejols, reprise dans le *Courrier* du 23/04:

« Depuis que la Bête féroce nous fait sa guerre, il en est des relations qu'on publie de chacune de ses opérations comme de celles qu'on envoie des autres théâtres de la guerre sur les événements qui s'y passent. Plus ces événements sont frappants plus les premières nouvelles qu'on en donne sont imparfaites. La vive impression qu'a fait le principal fait oublier ou négliger les accessoires. On annonça bien, il y a quelque temps, que cette cruelle Bête avait dévoré à La Clauze une très jolie fille âgée de 16 ans; mais dans l'empressement qu'on eut de publier ce fait, on ne s'avisait pas de dire, si on le savait, ou on ne se donna pas le temps d'apprendre, si on l'ignorait, que ce fait avait été accompagné de circonstances, qui étant aussi vraies que des personnes très dignes de foi l'assurent, ne devaient pas être omises. Cette aimable fille avait avec elle une de ses sœurs, qui voyant la Bête la première lui cria: prends garde à toi, tu as un gros loup derrière. Elle n'eut pas achevé ces paroles, que le prétendu loup s'était déjà saisi de sa sœur. Elle courut, en poussant de hauts cris, au village qui n'était qu'à quelques pas de là. Mais tout en courant, inquiète sur le sort de sa sœur, elle se tourna pour voir ce qu'elle devenait. Et que vit-elle ? La tête de cette aimable sœur tombant par terre, tandis que le corps était encore debout. L'impression que lui fit cet horrible spectacle fut si forte, qu'elle en eut sur le champ l'esprit totalement aliéné; de sorte que voyant accourir les gens que ses premiers cris avaient attirés, elle se mit à fuir d'un autre côté, en leur disant: Que vous ai-je fait ? Pourquoi voulez-vous m'assassiner ? On ne sait pas si depuis elle s'est remise, ou si son aliénation dure encore. Ces jours derniers on tira à la Bête, mais de fort loin, 3 coups de fusil, dont l'un cependant l'accula, ce qui toutefois n'empêcha pas que le même jour elle ne parût à 2 lieues de là, et qu'arrivant auprès d'un troupeau, elle ne bondit et ne gambadât de fort belle humeur avec les agneaux. Les procédés de cette Bête sont incompréhensibles, et augmentent de beaucoup les difficultés qu'on avait déjà, par la seule inspection de sa figure, de discerner son espèce. Elle montre des instincts opposés, et dont l'assemblage ne convient à aucune des espèces d'animaux qui nous sont connus. Aussi plusieurs de nos paysans ne croient pas que ce soit une Bête, mais quelque Diable qui en a pris la figure; et tant sur ce qu'ils lui voient faire que sur ce qu'on a inutilement fait pour la détruire, ils la tiennent pour un être subtilement raisonnant, immortel, invulnérable, qu'il faut chasser avec l'eau bénite, et qu'il est non seulement inutile, mais risible de poursuivre avec le fusil. Cependant ce Diable-là mange de fort bon appétit; et ce qui lui convient encore moins, il mange de fort belles filles, qu'à juger en Diable, il gagnerait bien plus à tenter et à s'en servir pour tenter les hommes. » (Général43) [Doc161]

- Pourcher remarque à propos de cette lettre: « L'auteur a dû confondre avec quelque autre fait que nous ignorons aujourd'hui; ou peut-être la mère ou la sœur à cette terrible nouvelle furent exaspérées et on exagéra ainsi leur premier mouvement de surprise. »
- L'épisode du « jeu avec les agneaux » est peut-être celui du 02/04, mais il n'est pas signalé par ailleurs que la Bête a été tirée ce jour-là. Elle a en revanche été tirée près de Prunières peu de temps auparavant, les 27-28/03. Il y a pu avoir confusion.

15 avril (Lundi) Lettre de M. Goudard, d'Aubenas, à l'évêque de Mende:

« Mgr. l'évêque, vous êtes exactement instruit des ravages que la Bête féroce continue dans le Gévaudan. Toutes les chasses qu'on a faites jusqu'à présent ont été inutiles, parce que ne s'entend point. Les soldats, chasseurs, paysans, etc. qui vont à la poursuite de ce cruel animal se distribuent tumultueusement et sans ordres dans les bois, et ne connaissant pas d'autres plans dans leur marche que l'absurdité de la récompense qui les anime. Il serait essentiel de conseiller les moyens qui pourraient concourir à la destruction d'un animal dont la férocité sanguinaire serait bien plus dangereuse si, subsistant encore trois mois, il avait la ressource de pouvoir se cacher dans les seigles, les prairies ou d'échapper dans le vaste bois de Bauson, en Vivarais. Cette dernière retraite serait inaccessible et tous les jours seraient marqués par quelque nouveau carnage.

Tout le monde convient, Mgr., que la Bête qui dévore le Gévaudan a plus d'agilité et de ruse que de force. Elle se montre et s'expose journallement pour surprendre sa proie, qu'elle va chercher jusque dans les vil-

lages et les hameaux voisins des bois qu'elle habite. Ce n'est pas précisément dans sa retraite qu'il faut la poursuivre, la harceler et l'irriter. Il serait prudent de partager les chasseurs et paysans dans les différentes habitations qui sont à la portée des bois, et former une enceinte qui embrasse tout le circuit.

En supposant qu'il y ait 40 ou 50 villages et hameaux à garder, il serait aisé de partager les chasseurs et habitants en bandes de 10, 15 et 20 hommes qui, sans se fatiguer et embusqués, attendraient la Bête de pied ferme. On sait par expérience que la Bête vient rôder autour des habitations pour surprendre et dévorer les enfants. On pourrait pour attirer la Bête faire sortir plusieurs enfants de 10 à 12 ans, à l'entrée des villages; ils ne s'écarteraient jamais des maisons, pour pouvoir s'y réfugier dans le besoin. L'animal ne manquerait pas de donner dans le piège et les chasseurs en embuscade seraient à portée de faire une décharge assurée qui abattrait l'animal; si on le manquait dans un village, il périrait dans une autre embuscade. Il est certain que cette cruelle Bête est forcée de se montrer et de s'exposer pour assouvir sa faim. Ainsi, on peut se promettre que dans quelques jours elle périrait, si on exécute le projet que je propose. D'ailleurs les différents partis de chasseurs et paysans étant réunis et associés dans les villages pour avoir part à la récompense, elle serait commune à tous ceux qui seraient embusqués dans le même village qui aurait le bonheur de tuer l'animal. Ce qui éviterait même des contestations que l'on doit prévenir.

Je serais bien flatté, M., si l'expédient que je propose pouvait avoir le succès que je désire.

L'intérêt de l'humanité et du bien public a toujours animé mon zèle. Je ne le bornerai pas à une simple spéculation épistolaire, si mes infirmités et mon âge plus que sexagénaire me permettaient d'aller sur les lieux pour contribuer à l'exécution d'un projet que vous communiquerez à M. Lafont, syndic du Gévaudan, s'il mérite votre approbation.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Mgr., etc. F. Goudard. » (Pourcher).

État des dépenses du voyage des Portefaix:

« État de ce qu'il en a coûté à M. le prieur de Bagnols-les-Bains pour son transport à Montpellier avec le petit Portefaix, son neveu.

1° Pour le louage et la nourriture de 2 chevaux pendant 3 jours pour arriver à Montpellier, ci 15

2° Pour le séjour à Montpellier d'un des chevaux pendant un jour et le retour, 3 jours en tout, ci 7, 10.

3° Séjour du cheval qui a été gardé pour le retour de M. le prieur pendant 3 jours, ci 7, 10.

4° Retour du même cheval, 3 jours, ci 7, 10.

5° Nourriture de M. le prieur, de son neveu et de l'homme à pied qui l'a accompagné pour sa route jusqu'à Montpellier à raison de 6 livres par jour pendant 3 jours, ci 18.

6° Nourriture de M. le prieur et de son neveu à Montpellier, depuis le samedi, jour de leur arrivée, jusqu'au mardi, 16 avril, 100 sols, ci 15.

7° Nourriture de M. le prieur pour son retour, ci 9.

Total 78

J'ai reçu de Mgr. l'intendant du Languedoc la somme de 78 livres pour le montant du présent mémoire. A Montpellier, le 15 avril 1765. Portefaix, prieur. » (Pourcher).

Ordonnance:

« Marie-Joseph-Emmanuel de Guignard de St.-Priest, chevalier, seigneur d'Alivet, Renage, Beaucroissant et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finance en la province du Languedoc.

Vu l'état annexé à la présente ordonnance des frais de voyage, de séjour à Montpellier et de retour dudit Portefaix, prieur de Bagnols-les-Bains, qui a conduit à Montpellier le petit Portefaix, son neveu, ledit état montant à 78 livres ensemble des ordres de M. le contrôleur général, suivant lesquels nous sommes autorisés à faire faire l'avance par le sieur trésorier de la province des dépenses relatives à la Bête féroce, et dont il sera remboursé sur les états que nous arrêterons.

Nous ordonnons que ladite somme de 78 livres sera payée audit sieur Portefaix sur son acquit au dos de la présente, pour en être le sieur trésorier général de la province remboursé sur l'état que nous arrêterons desdites dépenses, conformément aux ordres de M. le contrôleur général.

Fait à Montpellier, le 15 avril 1765. De St.-Priest

Par Mgr., Soefve.

Pour acquit: Portefaix, prieur. » (B.N. ss. fs. fr. 7847 f° 16).

Gazette de France :

« Le sieur d'Enneval, gentilhomme de Normandie, très exercé à la chasse du loup, est parti il y a quelque temps, avec des chiens dressés à cette chasse, pour se rendre dans le Gévaudan. On a eu avis qu'il avait vu la bête féroce et l'avait suivie plusieurs fois ; ses chiens ont donné dessus avec beaucoup d'ardeur, mais il n'a pu encore l'approcher d'assez près pour l'attaquer. Cet animal marche sans cesse, n'a point de retraite connue et disparaît quelque fois pendant 8 ou 10 jours sans qu'on en entende parler; ces circonstances, jointes au mauvais temps et aux difficultés des chemins, en rendent la chasse difficile ; cependant, il y a tout lieu de croire que le sieur d'Enneval, secondé par tous les gentilshommes du voisinage, parviendra enfin à délivrer le pays de ce fléau redoutable. On n'a cessé de faire des chasses particulières : plusieurs étrangers se sont rendus dans le Gévaudan et ont joint leurs efforts à ceux des habitants de la province pour concourir à cette expédition. » (Gazette de France, 15/04/65)

16 avril (Mardi) L'abbé Portefaix repart de Montpellier (état, 15/04). M. de St.-Florentin écrit à M. de l'Averdy sur le meurtre du vendredi saint (Pourcher). La Bête attaque un homme à cheval auprès de Chaudeyrac. Elle s'élançait contre lui et saute par 2 fois avec fureur sur la croupe de son cheval; il est obligé d'en descendre bien vite et poursuit la Bête avec un bâton ferré. Mais elle évite tous les coups que cet homme robuste lui porte; il doit se retirer (lettre, 27/04). La Bête voit un homme endormi à la campagne: elle s'approche, mais un autre homme accourt en criant. Le dormeur s'éveille et la Bête se retire (lettre, 21/04).

- Cette anecdote peut être rapprochée de celle rapportée par Pourcher, à la datation incertaine: « Le nommé Peyralier, de La Clause, paroisse de Grèzes, défrichait un coin de bruyère à Boissonnet, sur la montagne, pour y semer du blé. Un jour, son petit lui avait apporté le dîner, et il s'amusa auprès de son père qui dormait. Un berger était en face de l'autre côté du ravin, et très heureusement il vit venir la Bête droit à l'enfant. Alors il appela de toutes ses forces le père qui se leva promptement en disant à la Bête: « Cruelle Bête. » Et soit qu'elle eut entendu le berger soit qu'elle fut surprise par les cris de Peyralier, elle s'en retourna aussi vite qu'elle était venue. Mais quand elle fut descendue à la champ de La Narce, elle y marchait avec une telle précipitation qu'elle faisait sauter l'eau comme les ailes d'un moulin. » Dans ce cas, il faut constater pour cette journée deux attaques éloignées, l'une près de Chaudeyrac, l'autre à La Clause.
- La Bête est toujours dans son ancien territoire, mais va en repartir.

Portefaix, pupille du roi Louis XV, est admis en pension chez les Frères de la Doctrine Chrétienne, ou Frères Ignorantins, de Montpellier (Soulier). *Courrier d'Avignon*:

« Si on n'était aussi persuadé qu'on l'est, et qu'on a sujet de l'être, du zèle pour le bien public qui a armé tant de chasseurs contre la Bête féroce du Gévaudan; et si on ne connaissait d'ailleurs l'intérêt propre qu'ils ont à se délivrer et à préserver les personnes qui leur appartiennent du danger où les expose la vie d'un monstre qui a privé tant de pères de leurs enfants, tant de maris de leurs femmes, tant de maîtres de leurs domestiques, et porté la désolation et le deuil dans tant de familles, on serait porté à croire qu'ils ont pris à tâche non de le poursuivre, mais d'éviter sa rencontre, en voyant le peu de succès qu'ils ont eu jusqu'à présent. Et quand même, ce qu'on ne peut supposer sans autant d'absurdité que d'injustice, ils auraient affecté de fuir la Bête et de passer d'un côté, tandis qu'ils la croyaient d'un autre, il y aurait encore lieu de s'étonner, comme on s'en étonne en effet, qu'une rencontre fortuite ne les ait pas mis dans l'occasion de la voir et dans la nécessité de la combattre, comme s'y sont trouvés tant d'autres, garçons, filles, femmes, enfants, qui n'avaient garde de la chercher. Mais ce qui paraît un paradoxe incroyable ne laisse pas d'être vrai. Ce cas fortuit si souvent arrivé lorsqu'il ne pouvait qu'être pernicieux et funeste, n'a jamais eu lieu lorsqu'on a été en état de s'en prévaloir et de le rendre profitable. Les chasseurs qui des provinces voisines s'étaient rendus dans le Gévaudan, n'ont pas été plus heureux que ceux du pays; quoiqu'ils n'aient rien oublié pour trouver

la Bête et la combattre, ils n'ont pas même pu la voir; c'est ce qui a fait qu'ennuyés et rebutés de se morfondre inutilement à la chercher, ils sont retournés la plupart chez eux. Cependant elle continue de se montrer à qui ne la cherche pas. Elle attaqua sur la fin de mars un berger, qui heureusement sut se défendre, et n'en souffrit d'autre mal que d'avoir les habits tout déchirés. La Bête ne pouvant le vaincre se jeta sur une de ses brebis et la tua; passa à une seconde et en mangea une partie. Bien des gens croient qu'il y a de l'exagération dans ce qui se publie au sujet de cette Bête; et la multiplicité des faits qui s'en racontent leur fait imaginer qu'on lui attribue fabuleusement tout ce qu'ont jamais fait les diverses Bêtes carnassières qui ont paru en divers temps non-seulement en France, mais dans le reste de l'Europe, de même qu'on approprie à Hercule Thébain les exploits de tous les Hercules de la fable. Bien loin cependant qu'on ait attribué à la Bête dont il s'agit des faits qui lui soient étrangers, on n'a pas même fait mention de tous ceux qui lui sont propres; et supprimant plusieurs de ses attaques qu'un prompt secours avait rendues inutiles, on n'a relevé que celles qu'un funeste succès, ou quelque circonstance singulière rendait plus remarquables. Le public pourra voir quel jugement il doit porter sur cette fameuse Bête en lisant la lettre suivante en forme de dissertation, écrite de Marvejols par M. de La Barthe fils, en date du 1 de ce mois. » (Courrier d'Avignon n°. XXXI) [Doc122]

Le *Courrier* rapporte alors la lettre de M. de La Barthe (voir 01/04); plus loin il fournit celle de Marvejols du 06/04.

17 avril (Mercredi) M. de St.-Priest écrit à M. de l'Averdy; entre autres choses il l'avertit qu'il a fait donner à M. d'Enneval un acompte de 300 livres (Pourcher). Lettre de M. d'Enneval, de St.-Alban (destinataire non indiqué in Pourcher, sans doute M. de St.-Priest):

« Mgr., je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avec le projet de M. le curé du diocèse de Reims. Il m'a paru singulier; premièrement, il admet que cette Bête est un chat-tigre. Il n'y a aucune vraisemblance suivant les rapports, ni pour la grosseur, ni pour la couleur, ni pour la vitesse dont elle se sert pour arpenter tant de pays. Au sujet de son instruction pour le détruire, je ne comprends pas comment on peut mettre du poison sur le dos d'un veau; le mauvais temps, pluies ou neiges sont contraires à cette opération, battant et emportant la qualité du poison. D'ailleurs, quelle sorte de poison? Car il ne faut pas qu'il ait ni goût ni amertume. Ce n'est pas encore la difficulté; il faudrait bien des veaux pour disperser dans des forêts, rochers ou plaines pour les faire rencontrer à cette Bête qui n'a eu mangé ce qu'elle tue, et n'y revient qu'avec défiance. J'avoue qu'un corps humain qu'elle aura dévoré en partie peut être assaisonné d'un poison exprès, dont elle se trouverait fort mal, si elle voulait y venir. C'est ma dernière ressource. J'ai fait mettre déjà quelque moutonnaille.

Vous avez vu par M. Lafont que cette bête avait dévoré 4 personnes, la semaine sainte. Il m'a assuré chez lui qu'il allait vous en instruire. Depuis ce temps-là, il n'est arrivé aucun incident que je sache; quoique nous examinions les bois circonvoisins tous les jours, nous [n'] en avons aucune connaissance, ni même par le public. On fera une battue, dimanche prochain, à environ une lieue et demie de circuit des environs des gorges de Prunières. Il y aura une chaîne de tireurs et quelques-uns dans les endroits de passage... Je vous informerai de ce qui s'y passera. La peine ne me coûte rien, mais je plains les dépenses infructueuses.

J'ai l'honneur, etc. D'Enneval. »

Autre lettre du même à M. de Ballainvilliers:

« Mgr., depuis la semaine sainte pendant laquelle la maudite bête tua et dévora 3 filles et un garçon et notre dernière chasse, il n'est arrivé aucun accident que je sache, et quoique nous visitons tous les jours et affûtions autour des bois voisins nous n'avons aucune connaissance ni par le public d'elle. Il se fera une battue dimanche prochain d'environ lieue et demie de circuit des gorges de Prunières, des passages de Malzieux et Morangiès où les tireurs composeront une chaîne. Tous les batteurs se rassemblant aux centre. On [n'] épargnera point les loups s'il s'y en trouve.

M. de St.-Priest m'a envoyé un projet de détruire cette bête. Il l'a reçu de M. le contrôleur général. C'est un curé du diocèse de Reims qui lui en a fait part. Il prétend d'abord que c'est un chat tigre à qui il fait passer les mers venant du Mexique. Il dit qu'il faut exposer des veaux d'un an dans les forêts, bois ou plaines, tous vivants, leur mettre du poison sur le dos. Je dis à cela que quoique la chose soit possible le poison per-

drait sa qualité par les eaux, pluies ou mauvais temps. D'ailleurs comment lui faire tenir et quel poison, car il ne faut pas qu'il ait du dégoût ou amertume, et que cette bête n'est friande que des morceaux qu'elle attaque et n'en rapproche qu'avec méfiance. J'avoue qu'un corps qu'elle aura dévoré en partie peut être assaisonné d'un poison dont elle pourrait se trouver mal. C'est ma dernière ressource. J'ai déjà fait mettre quelques moutonnailles à cet effet en plusieurs endroits.

Mon fils vous assure de ses civilités. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, D'Enneval. A St.-Alban ce 17 avril 1765 » (A.D. P-de-D c. 1732) [Doc245]

- Le décompte des victimes connues de la semaine sainte donne: Jacques Gibilin le 03/04 (le garçon), une victime non identifiée le 04/04 (que la lettre ne compte probablement pas), Annez Giral le 04/04, un enfant de sexe non identifié le 05/04, Gabriele Pelicier le 07/04. Pour accorder ce décompte avec la lettre, on peut supposer que l'enfant tué le 05/04 était une fille.
- La mention « il n'est arrivé aucun accident » semble indiquer que M. d'Enneval n'est pas au courant des attaques autour de Chaudeyrac.

Lettre de M. de l'Averdy à M. de Ballainvilliers:

« A Paris ce 17 avril 1765.

M., je vois avec une vraie peine les nouveaux ravages que la bête féroce a fait au commencement de ce mois dont vous venez de me donner le détail par votre lettre du 13. Il est bien à désirer qu'on parvienne enfin à détruire ce monstre et je fais les vœux les plus sincères pour le succès des soins que M. d'Enneval donne à cette chasse.

Je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur. De l'Averdy.

M. de Ballainvilliers, intendant en Auvergne à Clermont Ferrand. » (A.D. P-de-D.) [Doc246]

18 avril (Jeudi) Au pâturage de La Vachellerie (Paulhac), Martial Charrade, un vacher de 13 ans demeurant au Besset, est saigné « *comme aurait fait un boucher*»; les joues, un œil, la poitrine et les cuisses mangées, les genoux disloqués (acte, 20/04; lettres, 27/04, 30/04, 01/05).

- Voir l'attaque de Martial Matthieu, le 30/12/64, pour un possible doublon. La marraine de Martial Charrade se nommait Louise *Mathieu* (Dumas).

Lettre de Paris, reprise dans le *Courrier d'Avignon* du 26/04:

« Les journalistes anglais s'égayent à nos dépens, mais à l'anglaise, au sujet de la Bête féroce du Gévaudan. On lit dans une de leurs feuilles du 29 mars qu'une armée française de 120000 hommes a été défaite par cet animal, qui après en avoir dévoré 25000 et avalé tout le train de l'artillerie, s'est trouvé le lendemain vaincu par une chatte dont il avait mangé le petit chaton. On ne voit point sur quoi peut tomber ce sarcasme; mais ce que l'on voit bien clairement et ce qu'on apprendrait là, si l'on ne le savait d'ailleurs, c'est que l'art de railler avec sel, et de badiner avec grâce, n'est pas, du moins communément, l'art des écrivains anglais; l'air pesant du climat et l'humeur sombre de la nation s'y opposent. Quoi qu'il en soit, la Bête du Gévaudan continue ses ravages et l'on apprend presque chaque jour qu'elle a dévoré quelqu'un. On a eu avis que M. d'Enneval a vu cette Bête et l'a suivie plusieurs fois: ses chiens ont donné dessus avec beaucoup d'ardeur; mais il n'a pu encore l'approcher d'assez près pour l'attaquer. Cet animal marche sans cesse, n'a point de retraite connue, et disparaît quelquefois pendant 8 ou 10 jours sans qu'on en entende parler. Ces circonstances, jointes au mauvais temps, et aux difficultés des chemins, en rendent la chasse difficile; mais il y a tout lieu de croire que M. d'Enneval, secondé par tous les gentilshommes du voisinage, parviendra enfin à délivrer le pays de ce fléau redoutable. Cependant si la Bête féroce du Gévaudan y dure longtemps, malgré tout ce qu'on fait pour la détruire, et si on y compte les maux qu'elle fait par les jours, quelquefois même par les heures et les moments de sa durée, on peut au moins s'assurer que ces maux cesseront lorsqu'elle

cessera de vivre. Il n'en est pas de même du loup enragé qui a paru dans le Soissonnois. » (Généal43)
[Doc164]

- Voir également *Avril* pour la presse anglaise.
- L'article se poursuit avec des détails sur la Bête de Soissons.

19 avril (Vendredi) *La Bête égorge un enfant dans la paroisse de Paulhac et fait de son cadavre un vrai squelette (lettre, 28/04).*

- Doublon probable avec la disparition mentionnée la veille.

Le Courrier publie la lettre de Saugues du 08/04 (Pourcher). La Bête blesse dangereusement un garçon à la paroisse de Jauvillard; il est secouru (journal, 23/06.)

- Pourcher ne parvient pas à identifier « Jauvillard, » à moins qu'il ne s'agisse de Paulhac. Je pencherais plutôt pour une déformation de Javols. Marie-Hélène Soubiran suggère Chaudeyrac, où des attaques ont eu lieu le 16. Il s'agit en tout cas d'une paroisse. Une discussion récente relie enfin ce nom aux nombreux « du Villard » présents dans la région.

20 avril (Samedi, nouvelle lune) Archives départementales de la Lozère, Mende: Javols, EDT 076 GG6. Lettre de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers:

« St.-Flour le 20 avril 1765

Mgr., mon frère a eu l'honneur de vous rendre compte de ce qu'il a vu dans les 15 jours qu'il a passé avec MM. d'Enneval en Gévaudan à la poursuite de la bête féroce. Ce que j'en ai vu par moi même me fait beaucoup craindre que ces MM. malgré toute leur intelligence, leur activité et la [bonté ?] de leurs chiens ne parviendront point à la détruire. Ils en désespèrent eux mêmes. Cette bête est tout le long de la journée debout, suit les chemins qui mènent d'un village à l'autre, passe à côté des bois sans vouloir s'y fixer. Par toutes les courses qu'elle fait il est à présumer qu'elle a beaucoup d'haleine et qu'elle percera toujours en avant quand les chiens la suivront. Elle continue ses ravages en Gévaudan, cependant je n'en ai ouï rien dire de cette semaine. On assure qu'il doit y avoir demain une chasse générale en Gévaudan ce qui probablement nous la jettera en Auvergne comme il est toujours arrivé. J'en ai averti les paroisses de la frontière de se tenir sur leurs gardes. Je leur ai aussi fait savoir qu'ils eussent à obéir exactement à tout ce que M d'Enneval leur prescrirait pour ce service, et leur ai aussi appris ce que vous me marquez du mouton déguisé sous les habits d'un enfant. Il est très difficile de surprendre cette bête. J'ai l'honneur de vous renvoyer ce mémoire fait par M. Hébert. M. Duhamel m'a assuré l'avoir vu passer à travers la chaîne plusieurs fois et je l'ai ouï dire de même à d'autres, et qu'elle avait laissé passer la chaîne sans vouloir partir; et de plus l'exécution de son projet me paraît très difficile à remplir.

Je suis avec respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Montluc. » (A.D. P.-de-D.)
[Doc241]

Lettre de M. Mygueri, curé de Tarare, à M. de La Barthe:

« M., j'ai lu avec plaisir dans le Courrier d'Avignon votre lettre du 1er de ce mois; j'avais vu dans les papiers publics une partie des cruautés que la trop fameuse Bête avait exercé dans votre pays. J'y avais aussi vu des choses qu'elle n'avait jamais faites ni tentées, et cela ne me surprenait point parce que je n'ignore pas combien les hommes sont crédules et combien ils se plaisent à exagérer le merveilleux. Mais ce qui me surprenait c'était de voir les nouvelles publiques métamorphoser cette Bête en toutes sortes de façons, lui donner une quantité de figures différentes et souvent opposées les unes aux autres: l'appeler souvent un monstre, quelquefois un loup cervier, plus souvent une hyène, sans que personne osât la qualifier simplement de loup. Vous vous êtes élevé au dessus du sentiment commun en la faisant regarder comme un loup ordinaire, et vous en avez donné des preuves suffisantes pour quiconque ne court pas après le merveilleux. Pour moi je vous avoue que je n'ai jamais pensé qu'elle fût d'un autre genre, et voici sur quoi j'étais fondé !

En 1756, nous eûmes dans le Lyonnais une bête qui se distinguait par des cruautés semblables. Personne n'est plus capable d'en rendre compte que moi. Je restais alors à St.-Bel à un quart de lieue de Savigni. C'était le centre de ses cruelles expéditions. Je l'examinais de près, et souvent j'étais appelé pour rendre service aux malheureuses victimes de sa cruauté, cruauté qui ne vous est pas inconnue: vous en parlez à la fin de votre lettre, et c'est uniquement ce qui m'a déterminé à vous écrire.

Comme la vôtre, elle se distinguait par sa cruauté; elle préférait les filles aux garçons; elle prenait presque toujours sa proie par surprise. Comme la vôtre, elle respectait les hommes; néanmoins, ici comme chez vous, on disait tantôt qu'elle avait renversé un homme des plus grands et des plus forts, tantôt qu'elle avait attaqué un cavalier bien armé, parce que [quand] les personnes, étant ivres, s'étaient faites par la chute des meurtrissures, ils appelaient la Bête à leur secours. Comme chez vous, on la faisait tantôt grosse, tantôt petite, tantôt légère, tantôt pesante, tantôt armée de griffes, tantôt sans griffes. Ici elle avait 10 ongles; mais quand j'examinais sur la terre grasse les traces qui donnaient lieu à cette erreur c'était le pied de derrière qui avait été mis presque sur la trace de celui de devant. Elle avait l'ongle du milieu un pouce plus long que les autres, mais après l'examen c'était une petite pierre sortie de sa place qui avait donné lieu à cette erreur. On l'appelait bête, loup-cervier; hyène, etc... Le père Tolomas donna dans cette imbécillité. Mais nous qui l'avons vue plusieurs fois sans effroi et sans crainte, de loin et de près, nous savons et nous attestons que c'était un loup ordinaire. C'est le sentiment de tous ceux qui l'ont vu. Cet animal fut apparemment tué par les domestiques de M. de la Rouillère, seigneur voisin. Un cheval mort à peu de distance de son château donna lieu aux domestiques de tuer 2 loups. Depuis cette époque la bête n'attaqua personne.

Il est vrai que 9 mois après une louve attaqua dans la paroisse de Chavigny (sic), à une lieue de Savigni (sic) 17 personnes assemblées dont plusieurs étaient armées. Aussi fut-elle tuée sur place. Tout démontre que ce n'est point là la Bête qui mangeait les enfants. Celle-ci n'attaquait jamais les hommes, celle-là en attaquait plusieurs assemblés. La première n'attaquait que par surprise, l'autre allait an-devant. La première n'attaquait que pour manger ou sucer le sang, la dernière ne voulait que mordre. Elle mordit 17 personnes dans une heure. Tout désignait que c'était un loup enragé; du moins tous ceux qui connaissent les loups la reconnurent pour louve; mais l'amour de la singularité, l'envie de passer pour avoir détruit la Bête fameuse, l'appât du gain firent faire un certificat signé du curé et 18 paroissiens, légalisé par le châtelain qui assurait que c'était la bête en question, qu'elle ressemblait beaucoup à un loup, et que ce n'en était pas un, qu'elle avait double rang de dents mâchelières et molaires, etc. Ce certificat fut imprimé et l'original déposé à l'intendance. Jamais l'erreur la plus manifeste ne fut donnée pour vérité d'une manière plus authentique; mais la fin tragique de ceux qui avaient été mordus détrompa bientôt ceux qui avaient été crédules au certificat; en effet, bientôt après ils moururent presque tous de la rage.

A Tarare en Lyonnais, le 20 avril 1765. Signé Myguery, curé. » (Nîmes, Mss. Séguier. Cod. 198, fol. 19-20).

Enterrement de Martial Charrade:

« Martial Charrade du Besset âgé d'environ 13 ans, fut dévoré avant hier par la Bête féroce qui mange le monde dans les tènements de Vachellerie, paroisse de Paulhac, où il s'était loué pour vacher; et aujourd'hui 20 avril 1765 les restes de son corps ont été portés et inhumés dans le cimetière de cette paroisse, tombeau de ses ancêtres, en présence de Jean Charrade son père, et d'Antoine Charrade son frère, journaliers dudit Besset, et illettrés de ce enquis, les jour et an que dessus. Fournier, curé. » (Registre de la Besseyre. Greffe de Riom, cour d'appel). [Doc44]

21 avril (Dimanche) M. d'Enneval fait faire une battue de 20 paroisses (lettre, 27/04), dont 4 du côté d'Aumont (lettre, 24/04), environ 10000 hommes (lettre, 26/04). La Bête est trouvée sous un rocher, par un jeune homme âgé d'environ 18 ans, de la paroisse d'Aumont, armé d'un vieux sabre. La Bête ne veut pas décamper, gronde et grince des dents; saisi de peur, il crie au secours. Le curé (M. Trocellier ?) qui est le plus proche, armé d'un pistolet, accourt, mais la Bête a pris la fuite (lettres, 27/04, 30/04). Lettre de Marvejols, reprise dans le *Courrier* du 30/04:

« Nous n'avons pas ouï dire que la Bête féroce ait exercé dans le cours de cette semaine aucun acte d'hostilité contre le genre humain. Mardi seulement elle y parut disposée à l'égard d'un homme qu'elle vit endormi à la campagne: elle allait à lui, et ce n'était pas sans doute pour le bercer. Mais un autre homme qui était près de là accourut en criant; le dormant s'éveilla, et la Bête se retira. M. d'Enneval fait faire aujourd'hui une chasse générale, dont on désire beaucoup plus la réussite, qu'on n'ose l'espérer après le peu de succès qu'ont eu celles qu'il déjà faites. Tant de vains efforts, tant d'inutiles poursuites de la part d'un tel chasseur, destructeur de tant de loups, devraient seules suffire pour détromper ceux qui ont cru et qui persistent à croire que cette Bête en est un. Mais indépendamment de cette preuve qui nous paraît décisive, la Bête porte avec elle dans ses allures, dans son instinct, dans sa figure, dans le son de sa voix et dans son odeur une réfutation si évidente du préjugé qui la confond avec les loups, qu'il n'y a que ceux qui ne l'ont ni vue, ni ouïe, ni sentie qui puissent s'y méprendre. Dans ses allures et dans son instinct on voit l'opposé de ce qu'on remarque dans les loups. Elle s'abstient des brebis; et loin de manger les agneaux, elle bondit avec eux: les loups pratiquent-ils une pareille abstinence? et en vit-on jamais aucun dans un pareil badinage? Dans sa figure, on voit un museau plus allongé, des oreilles plus rondes et plus larges, une tête plus grosse, et un poil de couleur, de longueur et de forme différentes de celles du poil du loup. Son cri, loin de ressembler au hurlement du loup, y est totalement opposé; et l'odeur qu'elle exhale est d'une puanteur qu'on ne reprocha jamais à celle qui transpire du corps du loup, quoique celle-ci ne sente pas l'ambre. » (Général43) [Doc165]

22 avril (Lundi) M. de St.-Priest écrit à M. de l'Averdy pour lui faire connaître le voyage de M. d'Enneval à Mende le 09/04 (A.D. Hérault). D'après 3 illustrations d'époque, un jeune garçon de 12-13 ans est dévoré à Prunières [Bete08, Bete11a/b, Bete25]. M. de St.-Priest répond à M. Goudard (15/04) en le félicitant beaucoup; il regrette dans les embarras où il se trouve de ne pas incontinent pouvoir exécuter son projet (Pourcher). La Bête attaque aux Couffours-Hauts une fille de 11 ans et un garçon de 16 qui gardent des bestiaux. Ils se débattent longtemps contre elle, la petite fille se parant du garçon. A force de tourner, elle saute sur le garçon, le culbute, lui mord le col par-derrière, un peu la joue et le bras; la petite fille lui pique le derrière avec un mauvais petit outil. A leurs cris, arrive un de leurs parents âgé d'environ 28 ans, grand et vigoureux, armé d'une hache, dont il veut frapper la Bête; mais elle esquive adroitement les coups. Enfin, abandonnant la partie, elle va rejoindre une autre bête, fort petite, qui à son arrivée lui flaire la gueule et lui lèche les lèvres. Les blessures du garçon ne sont pas mortelles (lettres, 27/04, 30/04, 07/05). M. Bès de la Bessière rapporte:

« Traqué de tous côtés, le monstre semble ne pas devoir échapper aux poursuites; les chasses restent cependant infructueuses et le 23 [sic] avril, au lieu de Couffours, la Bête tenait sous sa patte un garçon de 15 ans, prête à le dévorer, lorsque survint un homme qui lui fit lâcher prise.

Elle s'en fut à une cinquantaine de pas de là, auprès d'une louve portant un gros ventre et prête à mettre bas; elles se caressèrent mutuellement. De suite, les gens du Malzieu avertis furent à la chasse avec le sieur d'Enneval, mais leurs chiens ne reconnurent point les pas de la Bête, car, emmenés au lieu précis, ils ne montrèrent aucun sentiment; l'un des piqueurs, de colère en prit un par le museau et lui fit donner contre terre sur les pas de la Bête » (Bull. 1884, 196)

- M. d'Enneval, recueillant le témoignage des victimes, identifie le second animal comme une louve qu'il a déjà reconnue comme accompagnant la Bête (lettre, 01/05).

Lettre d'Avignon, reprise dans le *Courrier* du lendemain:

« La modestie de M. le comte de Morangiès, maréchal de camp, lui fait désapprouver qu'on ait fait mention de lui dans notre feuille, au sujet des chasses qui se sont faites dans le Gévaudan pour extirper la Bête féroce qui ravage ce pays-là; et son amour de la vérité lui fait désavouer la part qu'on lui donne à quelques faits particuliers où il n'en a eu aucune. Nous n'avions ni inventé ce que ce respectable seigneur désavoue, ni deviné ce qu'il a fait, ni cru, et moins encore voulu l'offenser en le nommant. C'était à ceux de ses concitoyens ou de ses voisins qui, en nous le citant, nous ont engagé et autorisé à le citer, à savoir de lui s'il vou-

lait l'être. Ils nous auraient épargné le chagrin que nous avons de lui avoir déplu, ainsi qu'il nous le témoigne par la lettre suivante qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire, et qu'il a voulu que nous insérassions dans notre feuille. »

23 avril L'article se poursuit par la lettre du comte de Morangiès du 09/04 (Généal43) [Doc162] (Mardi) Marie Madeleine Aglaë Cusaque, maîtresse du comte de St.-Florentin, achète le marquisat de Langeac où elle ne se rendra jamais (G11). Battue de 12 paroisses (lettres, 27/04, 07/05). Vers 8 heures la Bête paraît sur la paroisse de Prunières. M. d'Enneval en avertit M. Lafont et part en chasse avec son fils (lettre, 24/04). M. d'Enneval traverse la Truyère avec un piquier et un chien et va battre tout le territoire de Prunières à la tête des habitants (lettre, 28/04). Au lever du soleil, une louve est lancée sur la paroisse d'Arzenc par 3 mâtins qui la maltraitent beaucoup. Plusieurs paysans armés de fusils, dont un dénommé Valentin, la poursuivent par Giraldès jusqu'à Montagnac. Elle se débat à diverses reprises avec les chiens et se défend si vigoureusement qu'elle en met 2 hors de combat. On lui tire plusieurs fois des coups de fusil dans la poursuite. A Montagnac, 3 jeunes gens robustes servent de relais jusqu'à la Panouse où elle arrive presque forcée. Le curé, entendant des cris, fait sonner le tocsin, et les paysans entourent un petit bois dans lequel elle s'est jetée. On la trouve à demi morte et couchée par terre, luttant avec les chiens. Elle est percée de plusieurs coups de baïonnette. Vers 7 heures du soir M. Lafont reçoit la lettre de M. d'Enneval, puis un homme de la paroisse de La Panouse arrive chez lui et lui dit avoir tué, le matin, la Bête du côté de La Panouse, et qu'elle lui a été enlevée par des paysans qui la portent à Mende. M. Lafont monte tout de suite à cheval pour aller à leur rencontre. Il trouve ces paysans à 2 heures de Mende. Il les fait arrêter au premier village et y voit l'animal. Il reconnaît aisément que ce n'est qu'une louve. Il la fait porter à Mende, où ils arrivent vers 11 heures du soir. M. Lafont fait autopsier la louve et la fait préparer par M. Blanc, chirurgien, en présence de M. de la Brageresse, médecin de la ville à l'évêché. Ayant appris la nouvelle, M. de la Barthe fait sur le champ atteler sa voiture et vole à l'évêché de peur de n'y être pas à temps. Il voit en y arrivant une jeune louve à qui on a déjà ôté les entrailles et qu'on se prépare à embaumer (lettre, 24/04, lettre, 25/04, Courrier, 07/05). Vers la même époque, la Bête tue un fils de Panon du Pouget (Thoras) (Pourcher).

- Pas de traces d'une attaque près de Thoras autre que celle du 14/03. Confusion ? Pour Aubazac, il s'agirait d'un enfant Pascou tué le 29/04.

M. de Montluc rencontre un habitant d'Aumont qui a participé à la chasse du précédent dimanche (lettre, 24/04). Le Courrier d'Avignon publie la lettre de Marvejols du 14/04 et celle d'Avignon de la veille (Généal43). Autre article:

« Malgré toutes les peines que se donnent dans le Gévaudan plusieurs citoyens zélés pour le bien public, et nonobstant tous les soins aussi fatigants qu'industriels que prend M. d'Enneval pour détruire la Bête féroce; ce monstre, par une fatalité qu'on ne conçoit pas, existe encore, et réitère presque chaque jour, aux dépens de l'espèce humaine, les cruelles et sanglantes preuves de son existence. On écrit de ce pays-là que le 3 de ce mois sur le soir la Bête enleva un garçon de 10 ans à Bergougnoux, paroisse auprès de St.-Alban, l'emporta dans un bois et l'y dévora. Le 4 M. d'Enneval, accompagné de plusieurs autres chasseurs, la trouva rentrée dans les bois de Morangiès, mais elle n'y resta pas assez longtemps pour qu'on pût l'entourer. En la poursuivant avec les chiens, on tomba, à 2 lieues de là, sur un reste de cadavre, des ossements, un crâne humain tout frais, et du sang récemment répandu de la largeur d'un mouchoir. On ne sait où elle avait fait cette capture. Le même soir, elle dévora une fille de 13 ans à la paroisse de St.-Denis, et lui mangea tout le bas de la tête et la poitrine. On veilla les débris de ce corps; mais la Bête n'y revint pas. Le 6 elle dévora un garçon de 10 à 12 ans à Chedonne, paroisse d'Arzenc, et le 7 une fille de 20 ans à La Clauze, paroisse de Grèzes. Cette maudite Bête tient plus de 12 grandes lieues et marche toujours; ce qui fait qu'elle n'est pas facile à joindre. Elle a été cependant tirée quelques fois, elle le fut dernièrement par un paysan qui aurait pu la tuer et l'aurait tuée en effet s'il s'était possédé; mais dans la peur qu'elle lui fit il la laissa aller trop loin

avant que de lâcher le coup. M. d'Enneval attend avec impatience quelque moment heureux. Il a fait placer des tireurs dans les collines et sur les rochers par où la Bête a coutume de faire sa route. Si le hasard pouvait l'amener à portée de l'endroit où il se sera placé lui-même, comme il a la main très sûre et très experte, l'histoire tragique du Gévaudan finirait là; les habitants de cette province n'auraient plus qu'à informer le public de leur délivrance, et qu'à signaler du moins par leurs acclamations et leurs éloges leur reconnaissance envers leur illustre libérateur. » (Généal43) [Doc163]

- L'attaque indiquée le 6 est en fait celle de Donnepau le 5; celle du 7 donne Orgresse pour Grèzes.

Lettre de M. de St.-Florentin à M. de Ballainvilliers:

« A Versailles le 23 avril 1765.

Je vous remercie, M., des détails que vous voulez bien m'envoyer sur les ravages que la Bête féroce ne cesse de faire. Je vous serai très obligé de continuer à m'instruire de ce que vous en apprendrez. Il serait bien à désirer que l'on pût parvenir à délivrer le pays de ce fléau.

On ne peut, M., vous honorer plus parfaitement que je le fais. St.-Florentin.

M. de Ballainvilliers. » (A.D. P.-de-D.) [Doc242]

24 avril (Mercredi) On vient avertir les d'Enneval que des paysans ont vu la Bête au petit jour; ils sortent, les paysans ont pris le devant; ils ne trouvent rien (lettre, 27/04). Relation des médecins de Mende:

« Nous Claude Privat Bonnel de la Brageresse, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, et Antoine Blanc lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi, certifions que M. Lafont, subdélégué et syndic du diocèse et pays de Gévaudan, nous a chargé entre 11 heures et minuit le 23 avril 1765 de la vérification d'un animal qu'on portait dans ce moment et que nombre de paysans d'Arzenc, de Giralès et de la Panouse avaient chassé, poursuivi et tué, assurant qu'ils l'avaient reconnu pour le même qui avait dévoré un enfant à un village de leur voisinage 15 jours auparavant, et que toutes les circonstances et sa figure les engageaient à croire que c'était la bête féroce qui fait tant de ravages dans ce pays depuis le mois de juin dernier.

L'examen que nous en avons fait tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ne nous permet pas de douter de son espèce et qu'elle ne soit une véritable louve. La tête, le museau, les oreilles, les yeux, la longueur du corps, la queue, la proportion des jambes, la couleur du poil fauve aux 4 jambes entremêlé de noir sur le dos, la tête et la queue, plus blanchâtre pourtant autour du col et sur le poitrail qu'il n'a coutume de l'être au commun des loups, l'ont fait reconnaître pour tel à tous ceux qui l'ont aperçu. L'anatomie exacte que nous en avons fait, l'inspection des viscères, de la poitrine et de tout le bas ventre, en tout très conformes aux mesures et aux proportions si exactes et si bien décrites dans la célèbre histoire naturelle de MM. de Buffon et d'Aubenton que nous avons en main pour nous diriger dans une pareille recherche, ne nous permettent pas d'avoir le moindre doute sur l'espèce de cet animal. L'examen de sa matrice à l'intérieur, et de ses mamelons à l'extérieur, nous fit voir que c'était une louve qui n'avait jamais porté; les dents canines placées de 2 en 2 au nombre de 8 en tout, dont 4 fort longues et fort pointues qui en touchaient chacune une moins longue et placée du côté des incisives et les séparaient de ces dernières, dont 4 en haut et autant en bas; les molaires étaient en forme de coin dont la base était dans l'alvéole, et le tranchant en haut fort saillant et relevé par des pointes assez aiguës: leur nombre était de 16, de 4 en 4. Leur blancheur et leurs pointes qui n'étaient pas du tout émoussées, dénotaient que l'animal était jeune et d'environ 2 ou 3 ans au plus.

Il serait inutile d'entrer ici dans un plus grand détail dès qu'on assure que c'est un véritable loup qu'on connaît dans tout le pays et qui a été tué par 2 coups de lance, baïonnette ou quelque autre instrument de cette nature, dont l'un pénétrant par le flanc droit avait partagé le rein de ce côté en 2 parties et fait une fente superficielle au rein du côté opposé. L'autre venant du côté gauche avait pénétré dans la poitrine jusques dans le ventricule gauche du cœur; et a donné occasion à un épanchement de sang considérable. L'on a trouvé des marques d'un coup de fusil, mais qui avait été sans doute tiré de trop loin pour tuer l'animal, les grenailles n'ayant pas pénétré au delà de la peau où l'on les a trouvées du côté gauche et très éparpillées; il y en avait une des plus grandes qui l'avait entièrement percée et pénétré jusqu'à un des lobes du poumon, mais pourtant incapable de tuer l'animal si les 2 coups de baïonnette ne fussent survenus.

Comme celui-ci n'a rien que de commun à son espèce, nous n'osons pas assurer, malgré la croyance de ceux qui l'ont apporté, que c'est le véritable animal qui fait tant de ravages. Mais comme ce dernier pourrait bien être de la classe des loups, en être même un véritable, qui a pris goût pour la chair humaine et qui ne néglige aucune occasion de s'en procurer, il y aurait de notre part une incrédulité mal placée, de soutenir que ce n'est pas la bête carnassière qui désole le Gévaudan. Le rapport de bien des personnes qui en ont été attaquées, ou qui l'ont vue dans ses moments d'hostilité, l'exemple des pays qui ont souffert de pareilles calamités et qu'on a presque toujours observées avoir été produites par des loups carnassiers bien vérifiés après leur mort, doit nous rendre prudents à ne pas décider si vite ni pour ni contre la prétention de ceux qui ont chassé et tué celui dont il s'agit. C'est au temps et à la seule cessation des meurtres et des ravages de cet animal anthropophage à prouver si elle sera bien ou mal fondée.

On pourrait pourtant tirer quelque induction en leur faveur par 3 chiffons de linge d'une toile semblable à celle dont nos paysans font leurs chemises, dont un de ces chiffons était de plus d'un pied de long, sur 3 ou 4 pouces de largeur, par 2 pièces de drap rougeâtre de la grandeur chacun de la paume de la main et chacun composé de 2 pièces cousues ensemble, de l'espèce de celui dont les filles de certains cantons du pays ont coutume de faire leurs chemises et tabliers, et par nombre d'osselets trouvés dans son estomac ou dans le canal intestinal, dont les uns étaient visiblement de lièvre et les autres d'agneau entremêlés avec beaucoup de poil de lièvre. Trois de ces osselets également couverts de ce poil ou entremêlés avec les chiffons dont on a parlé nous ont paru être les extrémités cartilagineuses de quelques os humains soit par leur rapport avec de pareils os, soit par leur épaisseur et leur diploé [couche spongieuse intermédiaire située entre les lames osseuses compactes, formant la surface interne et externe des os de la voûte du crâne – Cubizolles] qui y étaient très analogues; l'un était de 4 ou 5 lignes de diamètre et les 2 autres avaient plus d'un pouce, arrondis et couverts d'un cartilage fort lisse d'un côté, et de l'autre spongieux et à facettes. Quoique les loups soient très avides et qu'on trouve quelquefois dans leurs entrailles bien des choses qui semblent n'avoir aucun rapport avec leurs aliments, on serait bien en peine, s'ils n'ont dévoré quelque cadavre humain et partie de ses habits, de pouvoir comprendre où celui qui a fait le sujet de notre vérification pourrait avoir rencontré les matières dont on a trouvé les débris mal digérés dans ses entrailles. A Mende le 24 avril 1765.

Bonnel de la Brageresse. Blanc. » (A.D. Hérault c. 44) [Doc132]

- Remarquons que la dernière victime de sexe féminin recensée, que la louve aurait pu dévorer, remonte au 8 avril, quinze jours auparavant.
- Parmi les indices intéressants : pelage fauve, présence d'une coloration blanchâtre au col ; trace de coups de feu n'ayant pas entraîné la mort
- Voir également la lettre de M. de la Barthe du 25/04 pour une description complémentaire.

Lettre de M. Lafont, de Mende, à M. de St.-Priest:

« Mgr., M. d'Enneval m'a marqué que la Bête avait égorgé le 18, un enfant de 12 à 13 ans sur la paroisse de Paulhac, et lui avait mangé les joues et la poitrine; que, le 21, il avait fait faire la battue proposée sur un certain nombre de paroisses; qu'un batteur avait rencontré la Bête sous un rocher, qu'à son approche elle avait tenu ferme en grinçant les dents, qu'il en avait été si effrayé qu'il avait appelé à son secours; que M. le curé d'Aumont était survenu, armé d'un pistolet; que la Bête avait pris la fuite et que M. le curé n'avait pu lui tirer. C'est à cela que se réduisent tous les évènements de la chasse.

M. d'Enneval m'ajoute que, le 22, la Bête avait attaqué un jeune garçon de 16 ans et une fille, auprès des Couffours, paroisse du Malzieu, qu'elle avait saisi le garçon par-derrière et l'avait blessé au col; qu'un homme l'avait délivré et avait mis la Bête en fuite.

Hier 23, la Bête a paru vers les 8 heures du matin sur la paroisse de Prunières, et M. d'Enneval, en me l'annonçant, me marque qu'il part avec son fils pour lui donner la chasse.

Dans le moment que je reçus, hier sur les 7 heures du soir, la lettre de M. d'Enneval, un homme de la paroisse de La Panouse arriva chez moi et me dit avoir tué, le matin, la Bête du côté de La Panouse, et qui lui avait été enlevée par des paysans qui me la portaient. Je montai tout de suite à cheval pour aller à leur rencontre. Je trouvai ces paysans à 2 heures de chemin d'ici. Je les fis arrêter au premier village et j'y vis la Bête. Il me fut aisé de reconnaître que ce n'était autre chose qu'une louve.

Je la fis porter ici, où nous arrivâmes sur les 11 heures du soir. Comme ces paysans ont prétendu que cet animal était le même que celui qui, le vendredi saint, avait dévoré un enfant sur leur paroisse, certains disant l'avoir vue alors, l'un même d'entre eux assurant lui avoir tiré; que d'ailleurs bien des personnes sont dans le préjugé que la Bête féroce n'est proprement qu'un loup; qu'enfin bien des gens soutiennent en avoir vu deux, l'une plus grande que l'autre et la plus petite ressemblant à un loup, j'ai cru à tout événement devoir faire éventrer cette louve et la faire préparer par M. Blanc, chirurgien, en présence de M. de la Brageresse, médecin de la ville, suivant le procédé donné par M. Sauvage à M. le comte de Moncan, qu'il m'a adressé.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le rapport dressé par M. de la Brageresse et par M. Blanc. Vous y verrez qu'on a trouvé dans les intestins plusieurs os, mais ils sont si rongés qu'il n'a pas été possible de distinguer si c'était des ossements humains ou de quelque bête. On lui a trouvé encore 3 chiffons de linge fort grossier que nous avons reconnu être d'une chemise de femme et de la partie de la chemise qui est sur la gorge. L'on y a aussi trouvé 2 lambeaux d'étoffe rouge, qui nous a paru de celle dont on fait les tabliers des femmes à la campagne.

Ces découvertes nous avaient d'abord donné quelque confiance, mais différents chasseurs nous ont ensuite assuré qu'il était fort peu [extra]ordinaire de trouver de l'étoffe, du linge, du cuir, des cordes dans les excréments des loups. Un de ces chasseurs m'a dit en avoir éventré 2, dont les intestins contenaient les mêmes choses et tout le monde convient que les loups mangent ce qu'ils trouvent. De sorte qu'il paraît qu'on ne peut tirer induction favorable de ces découvertes, ni fonder là-dessus aucun espoir. Si ce n'est point la Bête féroce comme j'ai tout lieu de croire, nous ne tarderons pas à être éclaircis. Ce qu'il y a de certain c'est que ce ne peut être celle que M. d'Enneval me marque avoir été aperçue hier du côté de Prunières, à peu près à la même heure que celle qui m'a été portée fut tuée à La Panouse. Celle-ci avait été lancée au lever du soleil sur la paroisse d'Arzenc, poursuivie par les gens de cette paroisse avec leurs chiens mâtins pendant 2 heures. Elle se débattit à diverses reprises avec les chiens et se défendit si vigoureusement qu'elle mit 2 de ces chiens hors de combat. On lui tira plusieurs fois des coups de fusil dans la poursuite, elle arriva presque forcée auprès de La Panouse. Elle y fut enveloppée et percée de plusieurs coups de baïonnette.

Avant de la vider, son odeur naturelle était insupportable. Elle a la mâchoire très forte quoique petite, et des défenses bien longues et bien aiguës. Comme il n'y a que le temps qui puisse répandre des lumières sur cette capture, Mgr. l'évêque de Mende et MM. les commissaires du diocèse se sont bornés à faire compter aux paysans la gratification qu'ils ont coutume d'accorder à ceux qui tuent des loups, et ils les ont fait défrayer de leur voyage en les assurant que s'il était justifié dans la suite que ce fût la Bête féroce qui a fait tant de ravages dans nos montagnes, ils prendraient des mesures pour leur procurer les autres gratifications promises.

Comme cet événement fait déjà beaucoup de bruit, je crois dans cette rumeur devoir vous en rendre compte par un exprès, pour que vous soyez plus promptement instruit de la vérité des choses. D'ailleurs, je ferai conserver cette bête qu'on achève d'embaumer.

J'ai l'honneur, etc. Lafont » (A.D. Hérault c. 44).

Lettre de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers:

« St.-Flour le 24 avril 1765.

Mgr., mon frère est parti ce matin pour aller joindre les MM. d'Enneval comme il leur avait promis; il m'a dit qu'il serait exact à en donner des nouvelles sans quoi nous ne sommes pas plus instruits que ceux qui en sont à 100 lieues loin, nous n'en savons rien de croyable et qu'on ose débiter que lorsqu'il vient quelqu'un comme il [faut ?] de ce pays là.

Je pense que ce qui s'oppose le plus à la destruction de cette bête c'est le peu de confiance qu'a le paysan dans les armes à feu. Il se contente de porter pour sa défense une dague ou baïonnette au bout de son bâton, et sûrement cette bête est trop rusée pour se laisser blesser avec cela. Il y a beaucoup de villages où il n'y a pas de fusils. Si vous aviez la bonté d'y en faire distribuer cela pourrait se faire aisément sans risquer de les perdre, et cela les convaincrail de la nécessité de cette arme pour parvenir à détruire cette bête. Je vis hier quelqu'un qui venait d'Aumont qui me dit qu'il s'était fait dimanche dernier une chasse dans 4 paroisses du côté d'Aumont où la bête faisait journellement du dégât et qu'on l'avait vu ce jour là sans pouvoir la tirer, et que les MM. d'Enneval étaient à St.-Alban. Grâce à Dieu elle a épargné l'Auvergne depuis

du temps; comme le Gévaudan est généralement couvert de petites [pinées ?] et le terrain plus uni et moins pierreux qu'en Auvergne, elle paraît s'y plaire d'avantage. Mais si malheureusement elle n'est pas détruite avant que les blés ne soient grands elle sera fort dangereuse dans la [planaise ?] d'Auvergne si elle se porte de ce côté là.

Mon frère m'a dit qu'il engagerait MM. d'Enneval à mettre en pratique les ruses que vous avez mandées et toutes celles connues par les chasseurs pour la destruction de la sauvagine.

De la façon dont j'ai vu les chiens de MM. d'Enneval en vouloir de cette bête, j'aurais toute la confiance possible en eux si on pouvait leur faire lancer. Mais je suis persuadé que jusques à cette heure la bête a eu toujours 3 ou 4 heures d'avance sur les chiens dans le 1er [?] qu'ils l'ont chargée et que la grande difficulté est à la joindre à propos.

Je suis avec respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Montluc. » (A.D. P.-de-D. c. 1732) [Doc243]

Lettre de Marvejols, reprise dans le *Courrier* du 03/05:

« Dans le moment où l'on se disposait à donner un détail des nouveaux ravages qu'a fait la Bête féroce dans nos quartiers, on a reçu l'heureuse et ravissante nouvelle qu'elle n'était plus en état d'en faire. On vient de recevoir avis par un exprès, qu'enfin hier matin, à la Panouse près de Saugues, le nommé Valentin, fermier d'une métairie de M. de Randon, la tua de 2 coups de fusil, et qu'on la portait tout de suite à Mende où elle dut arriver sur les 8 heures du soir. On ajoute que pour l'avoir vue de près on n'en est pas plus éclairci sur son espèce: on est seulement détrompé de l'idée qu'on avait de sa grosseur: on la supposait plus grosse qu'un loup; et cette erreur naissait partie de la peur des spectateurs, partie de la sienne ou de sa colère, qui hérissant son poil grossissaient sa taille; mais quand on l'a vue morte, et aussi hors d'état de sentir de la crainte que d'en inspirer, on a reconnu qu'elle était un peu plus petite qu'un loup. Ses griffes qu'on avait exagérées, de même que sa taille, ont été trouvées moins grandes qu'on n'avait dit. L'ignorance où l'on est encore sur son espèce prouve évidemment que ceux qui la croyaient un loup s'y trompaient; car se pourrait-il que parmi tous ceux qui l'ont vue de près depuis qu'elle a été tuée, il n'y en eût aucun qui eût vu des loups ? Quoi qu'il en soit, loup, hyène, ou tout ce qu'on voudra, ce pernicieux animal dont aucun loup, ni aucune hyène, ni aucune Bête féroce n'égalait jamais les ravages, et ne fit une aussi longue ni aussi funeste guerre au genre humain, ne nous fera plus aucun mal, grâce au courage et à la dextérité du vaillant et à jamais mémorable Valentin, digne par le service qu'il a rendu au public de l'envie de tous ceux qui ont tâché de le lui rendre, et qui en y apportant le même zèle n'ont pas eu le bonheur d'y avoir le même succès. Ils ne laisseront pas de partager avec lui nos éloges et notre reconnaissance; et entre ceux qui méritent d'y avoir part, nous saurons distinguer ceux qui en sont les plus dignes. Tel est entre les étrangers M. d'Enneval, et entre ceux du pays M. Duhamel et M. Lafont, notre incomparable syndic qui s'est donné tant de fois et a fourni tant d'expédients pour nous délivrer de ce fléau. » (Général43) [Doc166]

Lettre du Malzieu, reprise dans le *Courrier* du 07/05:

« L'anthropophage qui désole la partie septentrionale de notre diocèse vit encore; nous n'avons été trompés que quelques moments par la nouvelle qui nous avait annoncé sa mort. Ceux qui imputent, ainsi que nous l'avons su par divers avis, la longue durée de sa vie et de ses ravages, à la nonchalance, au peu de courage ou à la maladresse des habitants, leur font tort à tous ces égards. On n'a rien négligé ni rien épargné pour se délivrer de ce fléau; on s'y est porté avec la résolution la plus ferme et avec le zèle le plus ardent; on y a employé la vigilance la plus attentive, et les moyens les plus industrieux, de même que les plus fatigants. On a fait au plus fort de l'hiver plus de 30 chasses générales à travers les neiges, les glaces, les boues et toutes les incommodités tant de la saison que de la nature des terrains que l'on parcourait. Depuis quelque temps on est presque tous les jours dans le même exercice sous les ordres de MM. d'Enneval père et fils. Le 4 de ce mois leurs chiens poursuivirent la Bête jusques à la nuit; il y en eut un même, et c'était le meilleur, qui ne reparut que le lendemain après l'avoir combattue, sans autre succès toutefois que de l'avoir détournée. Il est étonnant que des chasses dirigées par des chefs si expérimentés ne réussissent pas mieux que celles qui s'étaient faites sans eux; mais ce qui met leur habileté comme celle de tous les autres chasseurs en défaut, c'est d'une part l'agilité et les ruses de la Bête qu'ils poursuivent, et de l'autre les obstacles que leur op-

posent les bois, les gorges, les rochers, les rivières et les montagnes inaccessibles qui coupent le terrain. Voilà ce qui a sauvé jusqu'à présent cette cruelle Bête, et l'a mise en état de continuer ses sanglants exploits. Le 19 de ce mois elle égorga un enfant dans la paroisse de Paulhac et fit de son cadavre un vrai squelette. Le 21 jour de chasse générale, elle parut à Aumont à 4 lieues de Paulhac. Le 22 elle reparut à un autre village à 3 lieues d'Aumont, et y attaqua un garçon de 18 ans; mais elle n'eut que le temps de le blesser, un paysan armé d'une hache l'ayant secouru, et une petite fille d'environ 10 ans qui était avec ce garçon ayant toujours frappé la Bête d'un bâton dans le temps qu'elle le tenait sous ses pattes. Contrainte de lâcher prise, elle s'éloigna à peu de distance, se dressa sur ses pattes de derrière, fit quelques singeries avec celles de devant; et s'en alla ensuite joindre et caresser une autre Bête plus petite, qui avait été spectatrice du combat, peut être en qualité d'apprentie. Le 23 les habitants de Prunières la virent (la maîtresse Bête cela s'entend) et aussitôt on posta des sentinelles. M. d'Enneval traversa la rivière de Truyère avec un piqueur et un chien, et fut battre tout le terroir de Prunieres à la tête des habitants de cette paroisse. Le même jour des paysans tuèrent une Bête qu'ils prirent et qu'ils donnèrent pour la fameuse; mais quand on l'a vue, on a reconnu que c'était une louve. L'autre vit donc encore; et ce qui est désolant pour nous, c'est qu'on ne peut, dans les approches de récolte, continuer de la chasser sans faire des dégâts très pernicious dans nos campagnes. » (Généal43) [Doc167]

25 avril (Jeudi) La Bête attaque à une lieue de Langogne un garçon robuste qui se défend vigoureusement avec un bâton et la met en fuite (lettre, 27/04).

- Nouveau retour sur l'ancien territoire.

Lettre de M. de La Barthe à M. Séguier, achevée le 28:

« Marvejols, le jeudi 25 avril 1765.

Je reçois, M., à mon retour de Mende votre lettre du 20, et je me hâte d'y répondre afin que vous soyez détrompé sur les bruits qui courent et qui sont peut être déjà accrédités à Nîmes. Jamais une nouvelle peu fondée n'a fait autant de chemin en peu de temps que celle de la destruction de la Bête qui nous désole. Il partit hier de Marvejols 100 lettres pour les 4 parties du monde, même pour nos antipodes, qui assurent que le monstre qui ravageait le Gévaudan n'existe plus. On s'est un peu pressé; voilà tout le mal. Pour moi, ayant appris comme tout le monde par la voie du porteur de Mende que mardi 23, à 11 heures 3/4 du soir, notre syndic et la maréchaussée avaient été au-devant d'un char qui portait la Bête, je fis sur le champ atteler ma voiture et je volai à l'évêché de peur de n'y être pas à temps. Je vis en y arrivant une jeune louve à qui on avait déjà ôté les entrailles et qu'on se préparait à embaumer selon le procédé de notre (sic) assez sauvages (sic). On me montre d'abord une pièce rouge que je jugeai au tissu être les restes d'un bonnet de paysan et 2 morceaux de toile très grosse, chacun d'environ 4 pouces 1/2 en carré, le tout trouvé dans le rectum. On avait eu soin de ramasser plusieurs osselets qu'on avait grande envie de faire passer pour des parties de rotule, et que je pris tout bonnement pour des os de mouton. Je procédai ensuite à la mesure de cet animal dont vous trouverez ci-après les dimensions. La couleur du poil est gris blanc chargé d'un roux très pâle; les pattes sont d'un fauve très clair. Cette louve que je crois très jeune n'a pas encore porté, et est moins grande qu'un osrac (sic) de la moyenne espèce.

La tête à l'os coronal est large de 5 pouces [13.5 cm] et sa longueur est de 8. [21.7 cm]

Depuis les oreilles jusqu'à la queue: 2 pieds 7 pouces 6 lignes. [84 cm]

Queue: 44 pouces 6 lignes [39.2 cm], bien fournie de poil noir à l'extrémité et finissant en pointe de poignard.

Largeur entre les oreilles: 4 pouces. [10.8 cm]

Longueur des oreilles: 4 pouces 3 lignes [11.5 cm]; largeur: 3 pouces. [8.1 cm]

Largeur des pattes de devant et de derrière: 2 pouces 3 lignes. [60.9 cm]

Depuis les pattes de devant jusqu'au genou: 7 pouces 6 lignes. [20.3 cm]

Depuis le genou jusqu'à l'épaule: 7 pouces. [18.9 cm]

Depuis les pattes de derrière jusqu'au jarret: 7 pouces. [18.9 cm]

Depuis le jarret jusqu'aux hanches: 8 pouces. [21.7 cm]

Nota. - A quelques pouces du col, il y a sur le dos une grande quantité de poils blancs en forme de placards, et un peu plus bas on remarque la même chose. Les ongles sont très arrondis, noirs, et de 2 lignes [4.5 mm] de longueur.

La mâchoire supérieure est armée de 2 défenses très blanches et très pointues d'un pouce [2.7 cm] de longueur au milieu desquelles sont 6 dents incisives, petites, blanches et tranchantes. Il y a 6 molaires de chaque côté, blanches et un peu séparées.

Le poids de cette louve, à qui on avait ôté le foie et les entrailles, a été de 35 livres [17 kg], poids de table.

Enfin le poil n'a point d'odeur.

Voilà, M., les mesures les plus justes qu'il m'a été possible de prendre. Si vous voulez la dessiner, vous pouvez compter sur mon exactitude.

Cette bête fut attaquée au village d'Arzenc par 3 mâtiens qui la maltraitèrent beaucoup. Plusieurs paysans armés de fusils la poursuivirent jusqu'à Montagnac. 3 jeunes gens robustes servirent de relais dans ce village et lui soufflèrent au poil jusqu'à la Panouse. Le curé, entendant des cris, fit sonner le tocsin, et les paysans entourèrent un petit bois dans lequel elle s'était jetée. On la trouva à demi morte et couchée par terre, luttant avec les chiens. Chacun voulut avoir la gloire de lui faire présent d'un coup de baïonnette, comme si 3 ou 4 coups de fusil qu'elle avait essuyé et les blessures des chiens n'avaient pas dû suffire. Calculez à présent si cette jeune louve est la Bête du Gévaudan. Examinez à quel âge ces animaux deviennent mères, et faites attention qu'il y a 9 mois qu'on parle de nous. » (A.D. Gard. Mss. Séguier. Cod. 138, fol. 16).

Lettre circulaire imprimée de M. Lafont, de Mende, adressée aux consuls des communautés:

« Depuis le moment, MM., que la Bête féroce a paru dans le Gévaudan, l'on n'a cessé d'appréhender qu'elle n'y multipliât son espèce sur laquelle on n'est point encore d'accord. Les uns croyant que cette Bête n'est autre chose qu'un loup devenu anthropophage, les autres la regardant comme un animal différent, ayant néanmoins divers rapports avec le loup.

Dans ces craintes et ces incertitudes, il paraît de la plus grande importance de s'attacher plus que jamais à détruire les portées des loups. Mgr. l'évêque de Mende et MM. les commissaires du diocèse m'ont chargé de vous prier de faire en sorte qu'on se donne dans votre communauté les plus grands mouvements pour parvenir à cette destruction, quoiqu'ils soient persuadés qu'il n'est pas nécessaire d'exciter l'émulation de vos habitants. Ils ont cependant délibéré d'accorder cette année double gratification à ceux qui me présenteront des louveteaux, morts ou vifs, en portant le corps tout entier, et je suis autorisé à leur donner 6 livres pour chaque louveteau au lieu de 3 qu'on a payées les années précédentes.

Je dois encore vous informer que ceux qui parviendront à tuer des louves pleines seront non seulement gratifiés pour la bête qu'ils me représenteront toute entière, mais encore en égard au nombre des louveteaux dont la portée se trouvera composée.

Je vous prie d'annoncer ces gratifications dans votre communauté; je ne puis que désirer qu'on soit si empressé à les mériter, que je serai à les payer.

Je suis très parfaitement, MM., votre très humble et très obéissant serviteur. Lafont, syndic. » (A.D. Héroult c. 44).

Quittance:

« Quittance de 300 livres pour M. le trésorier de la province faite par Pierre Jouve et Jeanne Marlet, mariés, rentiers au lieu de La Bessière, paroisse de St.-Alban. 25 avril 1765.

L'an 1765 et le vingt-cinquième jour du mois d'avril avant midi, par devant nous notaire royal et témoins soussignés, furent présents et constitués en personnes Pierre Jouve et Jeanne Marlet, mariés, habitants rentiers au lieu de La Bessière, paroisse de St.-Alban diocèse de Mende, lesquels de gré ont déclaré et reconnu avoir eu et reçu ci-devant, peu avant les présentes, de M. maître Étienne Lafont, syndic du dit diocèse et sub-délégué de l'intendance du Languedoc absent, M. maître Trophime Lafont, son frère, ici présent pour lui, stipulant et acceptant la somme de 300 livres de gratification, accordée par sa Majesté à la femme dudit Jouve à titre de secours, en considération des marques surnaturelles de courage qu'elle a données, malgré sa

faible complexion, pour défendre ses enfants en bas âge des attaques de la Bête féroce qui ravage le Gévaudan, selon la lettre de Mgr. le contrôleur général, du premier du courant, et l'ordre de Mgr. l'intendant de cette province, du dixième, de laquelle somme de 300 livres lesdits mariés comme bien payés et contents et satisfaits par les mains et deniers de mon dit sieur Lafont, subdélégué, en ont quitté et quittent M. le trésorier de la province avec promesse de n'en faire plus demande sous l'obligation de leurs biens soumis à toutes cours requises et nécessaires. Fait et récité en la ville de Serverette, étude de nous notaire et présences de sieur Joseph Chabanel, marchand de la ville de St.-Alban et François Hypolite Airald, sieur du Montel, procureur dudit Serverette, signé avec ledit sieur Trophime Lafont lesdits mariés illettrés comme ont dit de ce requis et de nous notaire royal soussigné.

Lafont; Chabanel; du Montel; Airald notaire royal. Ainsi signé à l'original dûment contrôlé au bureau de Serverette par M. Airald, commis qui a reçu 2 livres 2 sols pour les droits.

Collationné sur l'original par nous reçu et retenu. Airald notaire royal.

Je déclare que M. le trésorier de la province du Languedoc m'a remboursé les 300 livres contenues en la quittance ci-dessus. Lafont, subdélégué. » (B.N.)

- Ce document pose le problème du nom de jeune fille de Jeanne: Chastang ou Marlet ? Voir index.

Lettre de M. de l'Averdy, de Paris, à M. de St.-Priest:

« M., j'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire concernant le petit Portefaix. Je suis très sensible au détail dans lequel vous être entré avec moi à ce sujet et j'approuve très fort les arrangements que vous avez pris pour son éducation qui, je crois, rempliront les vues de sa Majesté.

Je suis, M., votre etc. De l'Averdy. » (Pourcher)

Lettre de Joseph Nicolas Balthazard de Langlade du Cheyla à sa femme:

« Depuis ton départ nous avons faits 2 chasses à la bête. A la première nous la rencontrâmes sur la Margeride du côté de Grèzes. On lui tira 3 ou 4 coups de fusils mais de très loin, à la seconde elle a été tirée du côté de St.-Alban par les gardes de M. de Morangiès à ce que l'on m'a assuré, et qu'elle avait laissé du sang. Dieu veuille que cela soit vrai et qu'elle en périsse car vraisemblablement il ne sera plus question de faire des chasses à cause de la crue des blés à qui l'on ferait beaucoup de mal. M. d'Enneval vint dîner ici il y a quelques jours, il paraît fort rebuté et se dispose je crois à repartir bientôt. J'ai eu aussi M. le comte de Morangiès; il fut bien fâché de ne pas te trouver ici. Il fut dîner et coucher en partant d'ici chez M. d'Ombret... » (A.D. Haute Loire, 24-J-187).

- Il est difficile de savoir à quelles chasses il est fait allusion. Les 2 dernières chasses avant cette lettre étaient le 21 et le 23/04 mais les lieux et événements ne semblent pas correspondre.

26 avril (Vendredi) *Le Courrier d'Avignon* publie la lettre de Paris du 18/04 (Généal43). Lettre d'un piqueur du comte de Montesson à son maître, du Malzieu:

« Je vous donne avis de toutes les chasses que nous faisons dans ce pays-ci, lesquelles ne nous ont point réussi. Le 19 mars, nous avons eu connaissance de cet animal et même fait des poursuites. Le 22 au village nommé Aumont, nous l'avons poursuivi 3 lieues, qui en valent au moins 6 de notre pays du Maine.

Le 4 avril, je l'ai détourné dans les bois de M. le comte de Morangiès. Si tous les tireurs eussent été au rendez-vous, notre affaire était bien bonne. J'ai été le seul qui ait eu le bonheur de le détourner.

Il s'est fait une chasse générale par ordre de M. d'Enneval, où il y avait au moins 10000 hommes, le 21 avril.

Le 23 du même mois, autre chasse générale. Nous avons eu des chasseurs de tous les pays: d'Avignon, de Valence, de Montpellier et de Nîmes; tous ces gens-là s'en sont retournés; cette chasse les a totalement rebutés. Nous aurions grand besoin de monde un peu connaisseur dans ce pays-ci.

Cet animal continue toujours ses carnages. Il attaque même les hommes à cheval. J'ai trouvé dans mes quêtes plusieurs personnes dangereusement blessées; tant filles que femmes et garçons.

Nos 6 chiens se portent bien. Je suis escorté tous les jours par un gentilhomme d'Auvergne. Le mauvais temps continue toujours, les neiges, la grêle, la foudre, les vents, et les pieds mouillés, et réduit à coucher sur la paille !

Je vous prie, M., si vous n'êtes pas parti pour le Gévaudan, d'oublier ce voyage, car c'est un pays abominable: très mauvaise nourriture, nous ne prenons que des bouillons rafraîchissants faits de mauvais beurre. On ne trouve point de bœuf dans le pays.

J'ai l'honneur, etc. » (B.N.).

- Smith date cette lettre du 22/04.

27 avril (Samedi) Lettre de M. d'Enneval fils à l'intendant d'Alençon:

« Depuis une lettre que j'avais eu l'honneur de vous écrire, où je vous mandais que la Bête avait tué 4 jeunes gens depuis le jour des Rameaux jusqu'au 7 du présent mois, nous n'avions eu aucune connaissance de cet animal ni par oui-dire, ni par nos travaux.

Le 18 avril, elle tua un vacher d'environ 12 ans, à 3 lieues d'ici, le saigna, comme un boucher ferait un veau, lui mangea les joues, un œil, les cuisses et lui disloqua les genoux.

Le 21, je fis faire une battue d'environ 20 paroisses où elle fut trouvée sous un rocher par un batteur, âgé de 18 ans, armé d'un vieux sabre, il en eut peur et s'écria au secours, parce qu'elle grondait et lui montrait les dents. Son curé, qui était le plus proche, vint avec un pistolet; elle s'enfuit en rétrogradant les tireurs.

Le 22, elle attaqua un garçon d'environ 15 ans et une fille de 12 qui gardaient leurs bestiaux ensemble. Ils se débattirent longtemps contre elle, la petite fille se parant du garçon. A force de tourner, elle sauta sur le garçon, le culbuta, lui mordit le col par-derrière, un peu la joue et le bras; la petite fille lui piquait le derrière avec un mauvais petit outil. A leurs cris, arriva un de leurs parents âgé d'environ 28 ans, grand et vigoureux, armé d'une hache, dont il voulait frapper la Bête; mais elle esquiva adroitement les coups. Enfin, abandonnant la partie, elle fut rejointe par une autre bête, décidée louve, fort petite, qui à son arrivée lui flaira la gueule et lui lécha les lèvres. Je tiens ce détail de ces gens-là. Ce n'est pas de ce moment que j'ai remarqué que cette Bête s'accompagnait d'une petite, car la dernière fois que nous l'avons chassée, elle n'était pas seule. Un jour que mon valet la rata, à cause du mauvais temps, elle était encore accompagnée.

Le 23 nous fîmes une battue avec environ 12 paroisses. Le même jour, il fut tué une petite louve qui ne pesait que 40 et quelque livres sur les bords de la battue. Les paysans la voyant fuir lui mirent leurs chiens de parc après, et la tuèrent au milieu d'eux à coups de baïonnettes. Ils la portèrent au subdélégué à Mende qui la fit ouvrir en public. On lui trouva dans le corps quelques chiffons d'étoffes et de linge, du poil et des os qu'on jugea être de lièvre.

Voilà le rapport du subdélégué. Je n'ai pas jugé à propos de la faire apporter, voyant que ce n'était pas notre principal objet. On soupçonnait que ces paysans, avides de meilleures récompenses, auraient pu lui fourrer ces sortes de drogues avec quelque baguette par la gueule dans l'estomac

Le 24, on vint nous avertir que des paysans avaient vu cette Bête au petit jour; nous sortîmes, les paysans avaient pris le devant, nous ne trouvâmes rien.

Mardi prochain, 30 avril présent mois, nous ferons une battue de plus de 40 paroisses qui, partant en ordre, les plus éloignées avant les autres, se rejoignant ensemble et se rabattant sur une ligne de tireurs, envelopperont plus de 10 lieues de circuit.

Dieu veuille qu'elle réussisse. J'ai défendu qu'on enlevât les premiers corps morts, jusqu'à ce que je m'y fus porté. Je ne fus pas assez à temps au dernier pour l'assaisonner, il était déjà enlevé.

Je suis, etc. d'Enneval, fils. » (B.N., Recueil Magné ; A.D. P.-de-D. c. 1732).

- La lettre de M. d'Enneval est ici fournie d'après Pourcher. Fabre en donne des extraits parfois sensiblement différents.
- L'accusation d'avoir introduit les bouts de tissus dans l'estomac de la louve de La Panouse est réfutée par Pic d'après les termes de l'autopsie: trois des osselets étaient entremêlés avec les chiffons.

Lettre de Langogne, reprise dans le *Courrier* du 07/05:

« La Bête féroce qui se fit connaître auprès de cette ville le mois de juin de l'année dernière, et qui y demeura jusqu'au mois d'octobre suivant, après y avoir fait de grands ravages, nous menace de revenir dans ses premières habitations. Le 5 de ce mois elle parut dans la paroisse d'Arzenc près Châteauneuf de Randon; et après avoir blessé considérablement une fille de 15 ans à l'épaule, elle dévora un enfant de 10 à 12 ans. Le 16 elle attaqua un homme à cheval auprès de Chaudeyrac, et aux environs des mêmes endroits, où l'année dernière pendant les mois d'août et de septembre elle dévora 2 garçons de 15 à 16 ans. Cet homme ainsi attaqué par cette Bête qui s'élança contre lui, et qui sauta par 2 fois avec fureur sur la croupe de son cheval, fut obligé d'en descendre fort vite; et étant armé d'un bâton ferré comme une lance, fut à la Bête, abandonnant son cheval qui avait eu peur, et la poursuivit; mais cette Bête rusée, évita tous les coups que cet homme robuste lui porta, et l'obligea enfin de se retirer. Depuis cette époque, on n'en avait plus entendu parler; mais on vient d'apprendre qu'elle a paru il y a 2 jours, à une lieue d'ici, où elle a attaqué un garçon fort robuste qui s'est défendu si vigoureusement avec un seul bâton, qu'il l'a obligée de s'enfuir. Ces nouvelles ont répandu une nouvelle terreur dans nos cantons, de sorte que les habitants ne sortent plus qu'avec les armes qu'ils avaient prises ci-devant, lorsque la Bête y faisait ses ravages. Tous nos citoyens en état de la poursuivre se préparent à la chasser, et l'on espère que les hostilités de ce cruel animal finiront dans l'endroit où elles ont commencé. On croit avoir d'autant plus lieu de s'en flatter qu'il y a dans ce pays quantité de très bons tireurs, et grand nombre d'excellents chasseurs. Mais on en a aussi et de meilleurs encore dans le Gévaudan; et le peu de succès qu'ils ont eu doit mêler ici un peu de crainte à l'espérance dont on se berce. » (Général43) [Doc168]

28 avril (Dimanche, premier quartier) M. de St.-Priest écrit à M. Lafont pour l'engager fortement à hâter la destruction de la Bête (B.N.) M. de La Barthe poursuit sa lettre à M. Séguier:

« Au Monjol, le 28, à 5 lieues de Marvejols.

Je vous envoie la lettre d'un curé du Lyonnais sur l'animal qui ravageait ce pays en 1756. Vous verrez que le P. Toloma a donné dans le merveilleux, comme font tous ceux qui ont la rage de faire imprimer des dissertations; elle est mal écrite, mais remplie de cette bonne philosophie et de cet esprit d'observation que bien peu de personnes ont en partage. Si vous lisez l'Année littéraire ou le Journal encyclopédique, vous verrez ce qui m'a porté à faire gémir la presse. Le *Courrier* d'Avignon m'a désobligé en retranchant les 2 premiers articles de ma dissertation; ils étaient les moins mal écrits et m'intéressaient personnellement. Je n'ai pas ici la minute pour les copier. Faites voir la lettre du curé à M. de La Boissière et aux gens qui veulent s'instruire.

J'ai l'honneur d'être... De Labarthe fils

Je suis ici pour des expériences en grand d'agriculture. Quand j'aurai le temps, je vous adresserai 3 mémoires sur des objets qui ne sont pas étrangers pour vous. » (A.D. Gard. Mss. Séguier. Cod. 138, fol. 16).

Lettre de Paris, reprise dans le *Courrier* du 07/05:

« Le bruit s'était répandu, d'après quelques lettres qu'on avait reçues du Gévaudan, que la fameuse Bête, dont il est tant parlé et depuis si longtemps, avait été tuée le 23 de ce mois. On détaillait les circonstances de sa mort, et on nommait l'homme qui avait fait ce beau coup. Mais cette nouvelle a été presque aussitôt contredite par d'autres, venues du même pays et datées du 24; car voici comment on s'exprime dans celles de Malzieu, diocèse de Mende. » (Général43) [Doc167]

L'article se poursuit en citant la lettre du Malzieu du 24/04. Lettre de Marvejols, également reprise dans le *Courrier* du 07/05:

« Tout ce qu'il y a d'habitants de tout âge de tout sexe et de tout état, tant dans cette ville que dans les pays circonvoisins, sont autant d'exemples confirmatifs de l'axiome qui dit, que l'on croit aisément ce que l'on désire. Comme il n'y avait personne ici ni dans toutes les contrées voisines de la nôtre qui ne désirât ardemment que la Bête féroce, qui pendant 6 mois y a fait de si horribles ravages, fût mise par quelque heureux

coup hors d'état de les continuer, la nouvelle qui annonça qu'elle avait été tuée le 23 par le nommé Valentin, fermier de M. de Randon, fut si généralement prise pour vraie, que nos meilleures têtes, non plus que les plus légères, nos plus graves personnages, non plus que ceux qui ne font rien moins, ne s'avisèrent pas même de soupçonner qu'elle pût être révoquée en doute; et avec la même promptitude qu'on la crut, on se hâta de la communiquer au près et au loin, à tous ceux avec qui on était en correspondance. Cette nouvelle cependant n'a été fondée que sur un qui pro quo. Des paysans virent le 23 de grand matin une Bête qu'ils prirent pour celle que nos chasseurs ont si souvent et si vainement poursuivie. Ils la suivirent longtemps avec quelques autres qui se joignirent à eux. Après qu'ils eurent beaucoup couru, 3 chiens l'atteignirent et l'attaquèrent. Valentin arriva des premiers et lui porta, non un coup de fusil, comme on l'avait dit, mais un coup de lance, et la tua. Sans s'arrêter à la considérer, ce qui l'aurait peut-être empêché de prendre le change et de le donner aux autres, il dit à 2 de ses frères de la prendre, de passer à sa maison pour la montrer à sa femme, et de partir tout de suite pour Mende, tandis que lui-même prendrait le devant pour y aller porter la nouvelle de son exploit. Il y arriva longtemps avant les autres, et annonça partout que la Bête était morte; que c'était lui qui l'avait tuée; et qu'elle allait arriver. Il en fit une peinture telle à peu-près qu'on la trouve dans les descriptions qui en ont été publiées; mais qui n'avait aucune ressemblance avec la Bête qu'il avait tuée, et qu'on reconnut pour une louve lorsqu'elle arriva. Il est étonnant que des paysans s'y soient mépris dans un pays où il y a beaucoup de loups et de louves, et où les gens de cet état étant plus souvent que les autres à portée d'en voir, devraient par conséquent être plus capables de les discerner. Cette méprise de leur part donne lieu de croire qu'il s'en est fait beaucoup d'autres semblables, et qu'on a souvent pris pour la Bête dont il s'agit, tantôt des loups, tantôt des renards, peut-être même quelques fois de gros chiens, quand on ne les voyait que de loin, ou à travers quelque milieu qui empêchait de les voir à découvert: c'est aussi sans doute ce qui a fait débiter, contre toute vraisemblance, qu'on l'avait vue dans un même jour, dans une même matinée, quelquefois même dans une même heure à plusieurs endroits trop éloignés les uns des autres, pour qu'elle pût paraître dans tous en si peu de temps. » (Généal43) [Doc168]

Lettre de Mende, reprise dans le *Courrier* du 07/05:

« On apporta ici mardi au soir une petite louve que les habitants d'une paroisse avaient tuée dans la chasse qui avait été ordonnée ce jour-là. Pour éblouir les yeux des personnes qui sont chargées de la récompense, ils avaient farci l'individu de cette louve de débris de coiffure en dentelles, rubans, etc., ce qui fit croire que c'était la fameuse Bête qui désole depuis si longtemps ce pays; mais on est revenu de l'erreur, ce cruel animal existe, et ne donne que trop de fatales preuves de son existence, puisqu'il a encore dévoré 2 personnes, et qu'il se trouve actuellement du côté de Mercoire. » (Généal43) [Doc168]

L'article se poursuit en citant la lettre de Langogne du 27/04. Lettre de M. Bruguière, curé de Langogne, en réponse à M. Magné de Marolles, qui lui a écrit au sujet de la Bête:

« M., je n'ai différé à vous répondre depuis quelques jours que parce que je voulais vous donner des nouvelles positives de cette Bête fameuse. Elle parut dans ce pays, il y a environ 11 mois; elle y séjourna 3 ou 4; après quoi, elle parcourut plusieurs paroisses voisines, et s'est enfin fixée du côté de St.-Alban, où elle a continué ses ravages; elle dévora 7 enfants des environs de cette ville.

Le nombre de ceux qu'elle a pareillement dévoré dans les autres endroits est indéterminé, mais il est considérable. Cet animal attaque principalement les personnes du sexe: on s'escrime à en chercher quelque raison pour y donner du merveilleux. Vous savez, M., que ce goût a été de tous les temps et il règne encore. La raison la plus naturelle est que ce sexe est le plus faible et oppose moins de résistance, en second lieu, ayant une plus grande quantité de sang, est plus propre à désaltérer sa soif insatiable.

On donne des noms extraordinaires à cette Bête. Il me paraît par ce qu'en disent ceux qui l'on vue que ce doit être un loup. Le premier regard l'a toujours désigné sous cette dénomination. Il est vrai que dans ses attaques, elle a paru tantôt avec des raies blanches, tantôt avec d'autres marques plus extraordinaires et toujours d'une grosseur énorme. Vous en comprenez la raison et elle est sensible: que ne voit-on pas avec les yeux de la peur ?

On a tué ces jours derniers un animal que l'on a transporté à Mende. Plusieurs disent que c'est celui qui nous faisait la guerre; d'autres disent que ce n'est qu'une louve. J'y vais demain pour m'assurer de la vérité. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'en dit plus rien depuis quelques jours.

L'histoire du comte de... est un conte; vous en verrez le désaveu de la part même de ce seigneur dans Le Courrier d'Avignon.

Les faits sont trop multipliés pour que j'ai l'honneur de vous en faire un détail circonstancié. Le plus mémorable est celui du jeune Portefaix. Il est inséré dans toutes les feuilles périodiques; ainsi il est inutile de vous le rapporter. Nous avons dans ces cantons 2 filles qui ont résisté avec un courage admirable et qui échappèrent par ce moyen.

M. d'Enneval est du côté de Saugues dans le Haut-Gévaudan, frontière d'Auvergne. Il a fait plusieurs chasses sans réussir. Je ne serais point surpris qu'il ne fut pas si heureux qu'il l'a été en Normandie. Notre pays est coupé par beaucoup de montagnes, de bois, de rivières, et la chasse, surtout quand elle embrasse plusieurs lieues de terrain, est très difficile.

Voilà, M., ce que l'on peut dire de plus raisonnable sur cet animal dont l'origine est incertaine. Si celui qui est à Mende se trouve être le monstre qui nous a si longtemps alarmés, que s'il n'est pas loup doit être présumé en provenir, et il en tient pour la plus grande partie, je vous en donnerai avis de Mende même.

J'oubliais de vous dire que sa vitesse est assez surprenante, mais non telle que le peuple la raconte.

J'ai l'honneur, etc. Bruguière, curé. » (B.N.)

- « L'histoire du comte de... » est certainement l'anecdote réfutée par le comte de Morangiès dans la Gazette (voir 09/04).

Cette lettre reçut la réponse suivante (sans date ni auteur in Pourcher):

« Recevez mes remerciements de la complaisance avec laquelle vous avez bien voulu satisfaire aux différentes demandes que j'ai pris la liberté de vous adresser au sujet de la Bête féroce qui désole votre province. On ne peut rien ajouter à votre procédé, non plus qu'à la manière intéressante et agréable dont votre lettre est écrite.

Si tout le monde en Gévaudan avait pensé et raisonné aussi sensément que vous le faites sur cette Bête, la renommée n'en aurait pas publié partout tant de fables, tant de récits impertinents, faux ou exagérés, dont il [ne] faut chercher la cause, comme vous le dites fort bien, M., que dans ce goût que les hommes en général ont pour le merveilleux. Il semble même que pour peu qu'un fait soit hors du commun, on se plaise à le surcharger de circonstances encore plus extraordinaires.

Pour moi, ma méthode dans ces sortes de cas est de ne croire qu'aux choses bien avérées et bien discutées, sinon mon jugement demeure suspendu. D'après ces principes, vous jugez bien, M., que je n'ai pas ajouté une foi entière à toutes les histoires et les détails qu'on a publiés au sujet de cet animal. J'ai cru, quand au fond, quelques relations de ses exploit meurtriers en rejetant ou doutant de certaines circonstances. Quand à son espèce, la conjecture que c'était une hyène, échappée, disaient les uns, de la ménagerie du roi de Sardaigne ou selon d'autres à un conducteur qui la menait à la foire de Beaucaire, cette conjecture, dis-je, étant détruite, je serais assez apporté à adopter celle qui le range dans la classe des monstres et qui le fait provenir d'un ours et d'une louve, qui a pu venir pleine des montagnes du Dauphiné dans les forêts du Gévaudan où elle aura mis bas. Cependant, je ne serais pas fort étonné que ce prétendu monstre se trouvât enfin, comme vous le dites, n'être autre chose qu'un vrai loup, malgré les descriptions singulières qu'on a faites de son poil et de sa figure; descriptions qui ont [si] fort varié qu'on ne sait encore à quoi s'en tenir.

A l'égard de son extrême vitesse dont on a tant parlé et que vous paraissez révoquer en doute, comme tout le reste, il est certain qu'il n'y a encore là-dessus rien de bien assuré. Il est bien vrai que M. d'Enneval, dont j'ai vu plusieurs lettres, tant à ses amis qu'à M. l'intendant d'Alençon, parle dans une de ses lettres d'un saut de 28 pieds en pays plat et mesuré par lui-même sur la neige et d'un autre saut par-dessus une haie de 17 à 18 pieds. D'un autre côté, suivant ce que je viens de lire tout nouvellement dans une lettre fort longue et fort détaillée de M. de La Barthe, fils, de Marvejols, que M. Fréron a insérée dans son année littéraire, on assure qu'en plus d'une rencontre elle a été poursuivie et atteinte par des mâtins. En un mot, tous les récits qu'on en a fait sont pleins d'incertitudes et de contradictions.

Ce qui me paraît le plus étrange de cet animal et que je regarde comme une chose inouïe et sans exemple, c'est qu'il ait échappé depuis 9 mois à toutes les mesures qu'on a prises pour sa destruction, à tant de battues composées de plusieurs milliers de paysans, tant d'autres moins nombreuses et de chasses particulières exécutées avec toute l'ardeur et le zèle que doit inspirer aux paysans le puissant appas d'une récompense considérable, et aux gens d'un certain ordre, l'amour du bien et de la gloire de la détruire. Je sais que la science du chasseur est déroutée dans un pays tel que le vôtre, coupé de bois, de montagnes et de marais; mais cette raison n'est pas suffisante pour faire cesser mon étonnement, car enfin, n'est-il pas bien singulier que de plusieurs paysans qui l'ont rencontrée, et dont quelques-un même l'ont piquée avec de mauvais bâtons armés de lances, de couteaux, le hasard ait voulu qu'aucun ne se soit trouvé armé d'un fusil ? Avouez, M., que si les animaux étaient susceptibles d'ambition et de passion pour la gloire, ce brave loup, si c'en est un, devrait être bien content de lui-même ! Et si les loups se mêlaient d'écrire l'histoire, qu'il jouerait un beau rôle dans leurs fastes, et que celui de l'espèce humaine n'y serait pas brillant.

D'un côté, sa tête mise à prix, des armées entières contre lui, la force, la ruse, des moyens de toute espèce, le poison même, employés pour le combattre. De l'autre, un loup seul devenu la terreur de plusieurs provinces, étonnant toute l'Europe de ses exploits, paraissant se multiplier pour ainsi dire par son activité infatigable, trompant ses ennemis par les manœuvres les plus hardies et les mieux concertées et remportant sur eux des victoires journalières.

Je ne doute pas pourtant qu'il ne succombe bientôt, il y a assez longtemps que son règne dure pour que la fin en soit prochaine, mais il y a à parier qu'il sera plutôt tué dans une rencontre fortuite par quelque lourdaud de paysan que dans les chasses et les battues, et c'est ce qui me fâche pour M. d'Enneval que je voudrais pour beaucoup qui en eût l'honneur, étant de la même province que lui et le connaissant assez pour lui désirer un succès aussi flatteur que la fortune, si elle n'était aveugle, semblerait devoir déférer à ses talents connus pour la chasse du loup et à son zèle pour la destruction de ces animaux nuisibles.

Quelque longue que soit déjà cette lettre, souffrez, M., que je vous entretienne encore un moment pour vous faire part d'une idée qui m'est venue il y a déjà longtemps, qui, si je ne me trompe, aurait pu hâter la défaite de cet ennemi redoutable. J'aurais voulu que dans chaque bourg ou village du canton où il a coutume de se montrer le plus souvent, les habitants se fussent accordés entre eux pour établir une garde de 7 ou 8 hommes, plus ou moins à l'instar des gardes militaires qui se seraient relevés de même toutes les 24 heures, dont on aurait tiré des sentinelles pour mettre en embuscade pendant le jour sur toutes les avenues de l'endroit.

Si cela s'était pratiqué exactement depuis quelques mois, lorsque l'on a vu que les battues ne réussissaient pas, n'est-il pas vraisemblable qu'ayant ordinairement de chercher sa proie autour des villages et dans les villages mêmes, il aurait pu donner dans le piège ? Au reste, cette idée n'appartient pas à moi seul; elle est si naturelle, qu'elle est encore venue à d'autres avec qui je me suis rencontré.

J'ose vous prier, M., s'il se passe quelque chose de nouveau concernant cette Bête fameuse, de vouloir bien m'en faire part et surtout de m'informer de sa défaite et des particularités que vous en saurez lorsque cet événement, si désiré, aura lieu.

J'ai l'honneur d'être, etc. »

- D'après le curé Bruguière, la Bête serait apparue près de Langogne à la fin mai 1764.

29 avril-8 mai Plusieurs auteurs, à la suite de Fabre, signalent entre ces dates plusieurs victimes autour de Nozeyrolles. Ces informations proviennent toutes d'une lettre de M. de Verny de la Védrines, que Fabre date par erreur de mai 1765, mais dont un acte officiel permet d'établir la date de mai 1767.

29 avril (Lundi) Le curé Bruguière se rend à Mende (lettre, 28/04). Lettre de Montpellier, reprise dans la *Gazette de France* du 10 mai et le *Mercure de France* de juillet :

« Le bruit s'est répandu ici et dans les environs qu'on avait enfin tué la bête féroce du Gévaudan ; mais ce bruit ne paraît être fondé que sur une méprise. Voici les dernières nouvelles positives que l'on ait eues au sujet de ce redoutable animal. Il a dévoré, le 18, dans la paroisse de Paulhac un enfant de 12 à 13 ans ; le 21, le sieur d'Enneval fit faire une battue sur plusieurs paroisses : un des chasseurs rencontra la bête sous un rocher ; elle tint ferme, et sa contenance effraya si fort cet homme qu'il appela à son secours : le curé d'Au-

mont accourut armé d'un pistolet, mais la bête s'enfuit à son approche. Le 22, elle attaqua un jeune garçon et une fille qui furent secourus à temps. Le 23, elle parut à 8 heures du matin sur la paroisse de Prunières. Le sieur d'Enneval se mit en marche pour lui donner la chasse : le soir, un homme de la paroisse de la Panouse se rendit chez le subdélégué de l'Intendant du Languedoc, et lui dit qu'il avait tué la bête le matin de ce même jour, du côté de la Panouse, et qu'elle lui avait été enlevée par des paysans qui la lui apportaient. Le subdélégué monta sur le champ à cheval et trouva à 2 lieues de Mende ces paysans avec un animal qu'il reconnut pour être une louve. Il la fit porter à Mende où il arriva sur les 11 heures du soir. On ouvrit cet animal et on trouva dans les intestins plusieurs os de lièvres ou d'agneaux, et d'autres qui étaient si fort rongés qu'on n'a pu reconnaître s'ils appartenaient à des corps humains ou à quelque animal. On y a trouvé aussi 3 morceaux d'un linge très grossier qu'on a reconnus pour être des lambeaux du collet d'une chemise de femme, et 2 morceaux d'une étoffe rouge semblable à celle dont on fait des tabliers dans le canton. Ces indices avaient d'abord fait croire que cet animal était la bête féroce du Gévaudan, mais différents chasseurs, présents à l'ouverture du cadavre, ont assuré qu'il était assez ordinaire de trouver dans les excréments des loups, des morceaux d'étoffe, de linge, de cuir et de cordes. D'ailleurs une lettre du sieur d'Enneval, qui assure qu'on a vu la bête, le 23, à 8 heures du matin, dans la communauté de Prunières, contredit le rapport des paysans qui ont apporté la louve et qui assurent qu'elle a été tuée à la même heure dans la paroisse de la Panouse, éloignée de cinq lieues de Prunières. Cette louve avait été lancée au lever du soleil par les habitants de la paroisse d'Arzenc qui la poursuivirent pendant deux heures entières avec leurs mâtins sans la perdre de vue : elle s'était battue à diverses reprises avec les chiens, et en avait mis 2 hors de combat. On lui avait tiré dans la poursuite plusieurs coups de fusil ; elle arriva presque forcée à la Panouze où elle fut enveloppée et percée d'un grand nombre de coups de baïonnette. Le chirurgien a reconnu que c'était une jeune louve qui n'avait pas encore porté. Sa mâchoire est très forte quoique petite, et elle a des défenses très longues et très aigües. Son cadavre répandait une odeur insupportable ; on l'a fait embaumer. En attendant que l'on sache si cette louve est ou n'est pas la bête féroce du Gévaudan, les commissaires du diocèse de Mende ont fait donner aux paysans la gratification accordée à ceux qui détruisent les loups, et les ont défrayés de leur voyage. » (Gazette de France, 10/50/65).

Le *Mercur de France* de juillet fournit l'article suivant en date de ce jour :

« Suivant les dernières nouvelles que l'on a reçues au sujet de la bête féroce du Gévaudan, cet animal a dévoré, le 18, dans la paroisse de Paulhac, un enfant de 12 à 13 ans ; le 21, le sieur d'Enneval fit faire une battue sur plusieurs paroisses : un des chasseurs rencontra la bête sous un rocher ; elle tint ferme, et sa contenance effraya si fort cet homme qu'il appela à son secours : le curé d'Aumont accourut armé d'un pistolet, mais la bête s'enfuit à son approche. Le 22, elle attaqua un jeune garçon et une fille qui furent secourus à temps. Le 23, elle parut à 8 heures du matin sur la paroisse de Prunières. Le sieur d'Enneval se mit en marche pour lui donner la chasse. » (*Mercur de France*, juillet 1765, vol. 2).

- L'attaque du 18 est celle de Martial Charrade, celle du 22 est aux Couffours.

30 avril (Mardi) Le *Courrier d'Avignon* publie la lettre de Marvejols du 21/04 (Général43). A la pointe du jour, MM. d'Enneval exécutent une chasse générale malgré la pluie, les nuages et de la neige jusqu'à mi-jambe (lettre, 03/05) Le rocher de La Garde, auprès de La Croix-de-Fer, est le centre et le rendez-vous de cette chasse, et les 56 paroisses commandées forment un cercle de 6 lieues de rayon. Les paroisses les plus éloignées partent entre 2 et 4 heures avant les autres, et se joignent en battant leur terrain à celles qui sont plus proches du centre. En raison de la neige et du froid, les chasseurs sont finalement obligés d'abandonner leur poste (lettre, 11/05; *Courrier*, 21/05). 3 coups de fusils sont tirés sur un animal, sans doute un loup; on ne sait pas s'il est touché (lettres, 01/05, 03/05, 04/05). La Bête est levée sur la paroisse de la Besseyre-St.-Mary, mise en retard par le mauvais temps; des chasseurs de Saugues qui s'en retournent chez eux la rencontrent. On la tire, on la suit à cheval, mais la nuit et le bois de Servières la dérobent à leurs poursuites (lettres, 30/04, 04/05) [Servières01/02].

- Le « rocher de La Garde » est probablement le Truc de La Garde, entre St.-Privat du Fau et Chanaillles, mais je ne trouve pas de « Croix-de-Fer » à proximité.

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à MM. de St.-Florentin et de l'Averdy:

« Le 30 avril 1765

M. le comte de St.-Florentin et M. le contrôleur général

M., M. d'Enneval me mande du Gévaudan que le 18 de ce mois la bête féroce avait tué un vacher de 12 à 13 ans qu'elle saigna ainsi que l'aurait pu faire un boucher, lui mangea les joues, un œil, la poitrine, les cuisses et lui déjointa les 2 genoux.

Le 21 M. d'Enneval se transporta sur les lieux et vérifia le fait, et fit faire une battue composée [environ ?] de 20 paroisses. Un batteur âgé d'environ 16 à 18 ans trouva la Bête féroce couchée sous un rocher aux environs d'Aumont, lieu peu distant des frontières de ma généralité. Cet homme était sans armes, précaution qui il me semble aurait dû être prise. La bête féroce ne voulut point sortir de dessous le rocher et gronda en grinçant les dents contre le batteur qui, saisit de peur, cria au secours, disant qu'il était mort. Le curé qui était le plus proche voisin accourut à son secours avec un pistolet, mais n'ayant pas [visé ??] la bête féroce prit la fuite.

Le 22 elle attaqua aux Couffours, paroisse du Malzieu, distant de 4 lieues de St.-Flour, un garçon d'environ 12 ans et une fille. Un parent vint à leur secours qui, ayant une hache à la main, en voulut frapper de plusieurs coups la bête féroce, mais les coups ne portèrent pas ^{et la bête prit la fuite}. Le garçon avait déjà reçu plusieurs blessures [derrière ?] le col, mais elles ne sont pas assez dangereuses pour qu'il en périsse.

Le 23 M. d'Enneval a fait une battue, et quelques jours après plusieurs autres qui n'ont eu aucun succès. Les paroisses qui ont été commandées n'étant point dans ma généralité je n'ai pu donner aucun ordre particulier mais comme la bête féroce commence ses errances dans des lieux très voisins et qu'il est à craindre qu'elle n'entre en [?] en Auvergne, j'ai redoublé de soins et de [prudence ? plusieurs mots illisibles] même remettre en usage des ruses [désuètes ??] dans le détail desquelles je n'entrerai point. J'espère que l'on parviendra enfin à détruire ce monstre dont les errances deviendraient beaucoup plus [multipliées ?] si en n'en voyait pas la fin avant que les blés eussent pris leur croissance. » (A.D. P.-de-D.) [Doc244]

Lettre de M. de Montluc (frère) à M. de Ballainvilliers:

« Mgr., depuis la lettre que M. d'Enneval a eu l'honneur de vous écrire nous n'avons eu aucune connaissance de la bête. A notre retour de la chasse générale qui s'est faite dans la partie du Gévaudan où elle a accoutumé de rouler et qui n'a pu être bien exécutée à cause de la pluie, neige et brouillard qu'il a fait presque toute la journée, nous avons appris qu'elle venait d'être mise debout par la paroisse de la Besseyre-St.-Mary que le mauvais temps avait retardée, et que les MM. de Saugues qui l'ont rencontrée en s'en retournant la suivaient à cheval.

Nous espérons que lundi, jour indiqué au même canton pour une autre battue, sera plus heureux, pourvu qu'il ne pleuve pas, par toutes les précautions que M. d'Enneval se propose de prendre pour poster les tireurs. En attendant nous ferons des chasses particulières tous les jours et nous allons aussi tenter le piège du mouton.

Si la bête venait à égorger quelqu'un M. d'Enneval a du poison tout prêt pour assaisonner le cadavre qu'on laissera le plus longtemps qu'il se pourra sur la place.

On a trouvé dans les entrailles de louve qui pesait environ 36 livres, qui fut tuée à coups de baïonnette à La Panouse, paroisse d'Arzenc le lendemain de l'autre battue, des morceaux de linge et d'étoffe et quelques petits os qui ont été jugés être de lièvre. On ne sait si c'est la compagne de la bête qui fut vue après un carnage la caresser et lui lécher les lèvres qui étaient pleines de sang. Le bruit court ici que ces gens en vue d'une meilleure récompense ont enfoncé tous ces linges avec une baguette. Sitôt que j'aurai d'autres nouvelles j'aurai l'honneur de vous en rendre compte.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Mgr., votre très humble et obéissant serviteur, chevalier de Montluc. Au Malzieu ce 30 avril 1765. » (A.D. P.-de-D.) [Doc248]

Mai Le *London Magazine* mentionne la Bête (G5). Le *Journal Encyclopédique* mentionne l'attaque du Mazel que rapporte la lettre de Saugues du 08/04, mais la date de début avril (Smith). La *Suite de la Clef* reprend en partie la lettre de Montpellier du 22/03 (*Suite de la Clef*, mai 1765). M. Gravois de St.-Lubin, maître de mathématiques à Versailles, communique à la Cour un secret inventé par lui-même:

« Une salle, cage ou bosquet soit en bois, en fer ou corde, qui sera à jour de toute part; cette salle sera ainsi construite: elle sera partagée en 2 parties, la séparation sera à jour; une partie sera pour recevoir la Bête dont les portes et planches supérieures seront à coulisses et en état d'arrêter à l'instant la Bête entrante en les laissant tomber; l'autre partie sera pour mettre les hommes qui seront dans une tranchée pour lâcher le tourniquet sur lequel le cap de corde sera détenu. » (Fabre).

1-12 mai Un enfant gardant des bêtes à cornes près du château de Cheminades, voit venir à lui la Bête. Seul et sans espoir de secours, il court à un des taureaux qu'il garde, lui saisit la queue et s'y tient fortement attaché. Le taureau fait face à la Bête, la combat, la borne avec ses cornes et sauve ainsi son petit gardien (lettre, 12/05).

1 mai (Mercredi) Les piqueurs de M. d'Enneval, sortis de grand matin avec leurs chiens (lettre, 11/05) battent les bois de St.-Alban et les rochers de Prunières et dans ces derniers détournent la Bête (lettre, 03/05). Vers 11 heures (lettre ci-dessous) ils en informent M. d'Enneval qui, accompagné de la bourgeoisie de la paroisse, va investir le bois de Réchauve, appartenant au comte de Morangiès (lettre, 11/05). Peu d'habitants de St.-Alban s'y rendent parce qu'ils n'ont pas été prévenus et que c'est jour de foire à St.-Alban (lettre, 18/05). M. de Montluc reçoit un exprès du consul de St.-Alban et part rejoindre la chasse. M. d'Enneval n'a pas le temps de faire entourer le bois par les tireurs. Son fils lâche 3 chiens limiers qui suivent la Bête par le chemin qu'elle a pris en sortant des ces bois, mais voyant qu'elle gagne la montagne, il les rappelle (lettres, 03/05). Les chiens se perdent dans les bois du Sauvage (lettre, 04/06). M. de Montluc et sa suite retournent à St.-Chély ou au Malzieu. A 6 heures et demie du soir, M. Marlet de La Chaumette (St.-Alban) voit d'une de ses fenêtres dans un pâturage éloigné de sa maison d'environ 250 pas, dans lequel il y a ses bêtes à cornes gardées par un berger, âgé d'environ 15 ans, un animal qu'il croit être la Bête. Elle est assise sur ses pattes de derrière et regarde fixement le berger. M. de La Chaumette appelle tout de suite ses 2 frères dont l'un est un ecclésiastique. La Bête l'entend, se lève, marchant à découvert dans le pâturage. Les 3 frères sortent au plus vite de leur maison, armés chacun d'un fusil dont ils savent très bien se servir, étant parmi les chasseurs les plus renommés du pays; celui de M. de La Chaumette, l'aîné, est à 2 coups, l'un des canons chargé d'un lingot et l'autre de 3 balles. Ceux des 2 autres sont à un coup chargés d'un lingot chacun. L'aîné et son frère le laïque s'embusquent sur une hauteur au-dessus du pâturage. Lorsque l'ecclésiastique voit que ses frères ont pris poste, il entre dans le pâturage, se met à la poursuite de la Bête et cherche à la pousser vers eux. Elle prend néanmoins d'abord un chemin différent, mais un berger et 2 paysans, qu'elle aperçoit, la font rétrograder et tomber entre les mains des tireurs. Le cadet la tire le premier avec son lingot à 67 pas de distance. Il l'abat sur le coup, elle se roule 2 ou 3 fois, ce qui donne le temps à son frère de franchir une broussaille et de la tirer, pendant qu'elle se relève, à 52 pas, avec ses 3 balles. A ce second coup la Bête tombe contre un rocher, se relève brusquement et se dissimule derrière un arbre qui la couvre et empêche M. de La Chaumette de lui tirer son second coup de fusil. Elle s'enfuit, répandant beaucoup de sang, prenant toujours la descente. François Roche, de Chinchazes, voit qu'elle essaye une fois de prendre la montée, mais qu'elle n'en a pas la force et elle rétrograde. On la suit jusqu'à 9 heures du soir. Les premières traces de sang laissées sont aperçues à 50 pas de l'endroit où elle a été tirée. Il jaillit du côté droit à environ 3 pieds de la piste avec autant d'abondance que celui d'un cheval qu'on a saigné au col. Les rochers par où la Bête passe en sont teints. La nuit oblige MM. de La Chaumette et d'autres personnes qui étaient avec eux, à se retirer et à renvoyer leurs recherches au lendemain. Les gens du comte de Morangiès, qui était absent, vont coucher

chez M. de La Chaumette. Un exprès envoyé par le consul de St.-Alban avertit les d'Enneval vers 10 heures (relation et lettre, 03/05). Ils partent à minuit avec les bourgeois du Malzieu (lettre, 11/05) mais sont retardés par la pluie. M. de Montluc est également prévenu dans la nuit. Une louve pleine de 7 louveteaux est tuée dans les bois de St.-Denis (lettres, 03/05). [Chaum01/02, Bete24]

- La Chaumette se situe un peu au sud-est de St.-Alban.
- Louis indique une relation de la chasse par Jacques Lafont, Boyac une par Trophime Lafont. Y en-eut-il 2, ou est-ce une confusion ? Aucun document en ma possession ne permet d'établir avec certitude quel frère de M. Lafont était présent.
- Une nouvelle fois, la Bête est indubitablement atteinte, par des tireurs de qualité et divers calibres, en différents endroits du corps, mais de manière non mortelle (du moins pas immédiatement).

Lettre de M. d'Enneval à M. de Ballainvilliers:

« M., je crois vous avoir mandé que les dernières connaissance de la bête que nous avons eues ayant été absente depuis la semaine sainte n'avaient recommencé que le 18 qu'elle tua un garçon à Paulhac, à 2 à 3 lieues d'ici. Elle le saigna comme aurait fait un boucher, lui arracha un œil, lui mangea les joues, les cuisses et lui disloqua les 2 genoux. Le 21 je fis faire une battue de 12 paroisses où elle fut trouvée sous un rocher par un jeune homme âgé d'environ 18 ans, sur la paroisse d'Aumont. Il était armé d'un vieux sabre. Elle ne voulait pas décamper, lui grondant et grinçant les dents. Étant saisi de peur et s'écriant au secours, son curé qui était le plus proche, armé d'un pistolet y [document déchiré; accourut ?] mais elle avait pris la fuite. Le [texte déchiré: 20] aux Couffours sur les extrémités de cette paroisse, elle attaqua un garçon d'environ 16 ans et une fille de 10 ou 11 ans qui gardaient leurs bestiaux. Ils se débattirent longtemps, la petite fille se cachant derrière son frère. Enfin elle culbuta le garçon, lui fit plusieurs blessures au derrière du col, au bras et aux joues malgré que la petite fille lui piquât mais faiblement le derrière avec un petit outil. Un de leurs parents arriva au bruit armé d'une hache, lui en voulut frapper quelques coups mais elle les esquiva adroitement. Enfin elle quitta la partie et s'en retourna rejoindre un autre animal beaucoup plus petit que j'ai jugé louve qui vint aussi au devant d'elle, la caressa et lui léchait la gueule. C'est d'eux mêmes dont je tiens ce détail. Ce n'est pas de ce moment que j'ai reconnu que cette bête marchait accompagnée, la dernière chasse elle l'était encore. Le 23 nous fîmes une battue d'environ 20 paroisses. Il y eut sur les extrémités de ce circuit une petite louve tuée pesant 40 et quelques livres. Elle fut portée à Mende où le subdélégué la fit ouvrir en public par un chirurgien. On lui trouva quelques chiffons d'étoffe linge, du poil et des os qu'on jugea de lièvre. C'est du subdélégué dont je tiens ces rapports. On soupçonne beaucoup que ces paysans en vue d'une meilleure récompense lui avaient enfoncé ces drogues avec quelques baguettes. Le 24 on nous donna une alerte mais nous y étant portés nous n'eûmes aucune connaissance. J'ai commandé une battue d'environ 40 paroisses. Nous la fîmes hier, il avait plu toute la nuit et tombé grêle et neige d'un demi pied sur le haut de la montagne. Il y eut un animal tiré 3 coups, très gros mais je ne suis pas sûr que ce soit la bête. On est venu à 11 heures ce matin nous donner une alerte. Nous y avons été mais la bête avait vidé. J'attends quelque occasion pour assaisonner le corps mort. Nous suivrons notre projet. Je ne doute pas qu'il ne soit bon, mais comme cette bête a plusieurs marches et qu'elle s'absente souvent pendant un temps, la réussite en sera plus difficile. Elle a entré un peu en Auvergne mais elle n'y a pas tardé.

J'ai l'honneur d'être avec bien du respect, M., votre très humble et très obéissant serviteur, d'Enneval.

Recevez-en autant, s'il vous plaît, de mon fils.

Au Malzieu, ce 31 avril [sic] 1765. » (A.D. P.-de-D.) [Doc247]

2 mai (Jeudi) Les chasseurs partent de grand matin ; M. de Montluc est présent à 6 heures, mais la neige et la pluie ne permettent pas de faire donner les chiens. Ils sont rejoints par MM. d'Enneval, encore accompagnés de la troupe de chasseurs de Beaucaire, conduits par M. de Beaulieu et M. de Boschet. M. d'Enneval se fait conduire à l'endroit où elle a été tirée. Ayant pris un de ses meilleurs limiers, le chien lui donne la piste tout de suite et le mène par monts et par vaux. Il trouve effectivement à 11 endroits différents du sang, mais les

branches de la forêt par où la Bête est passée ne semblent pas en porter, ce qui lui fait juger qu'elle ne peut être blessée que sous la gorge ou sous le poitrail. La chasse se déplace jusqu'aux bois de St.-Denis et d'Apcher, qui sont battus par plus de 200 paysans. La grêle et la neige ne discontinuent pas; les chasseurs sont obligés de revenir infructueusement après avoir travaillé à pied depuis la pointe du jour jusqu'à 6 heures du soir, sans manger ni boire. Ils reviennent coucher à St.-Alban, où en arrivant on leur rapporte qu'un très gros animal a voulu, pas plus d'une heure auparavant, attaquer un berger ou son troupeau à Ponges (Fontans) (lettres, 03/05, 04/05). La Bête dévore également au Pépinet (Venteuges), vers 5 heures du soir, une femme de 40 ans qui garde les bestiaux. Des témoins à proximité accourent, mais elle est déjà morte. Le gosier n'est que coupé, non emporté. Selon les sources la Bête enlève également une joue, le menton et/ou la langue. Les traces indiquent que la femme avait glissé et offert peu de résistance. Le comte de Morangiès se trouve à Saugues, chez M. d'Ombret; un exprès dépêché par le curé de Venteuges lui apprend le nouveau carnage. On veille inutilement autour du cadavre (lettres, 03/05, 04/05, 16/05).

- La malheureuse victime du Pépinet voit son âge varier de 32 à plus de 50 ans selon les sources; l'heure de l'attaque varie de 3 à 5 heures.
- Pas de registres pour cette période.

Lettre de Joas de Papoux à M. de St.-Priest:

« Mgr., Votre Grandeur ayant bien voulu honorer votre serviteur d'une réponse très flatteuse sur les moyens que je proposais prendre pour la destruction de cette Bête féroce, ce qui m'enhardit, Mgr., à vous présenter par icelle le second avis, qui pourrait être plus efficace, que le précédent. En conséquence, vu et considéré que jusqu'à ce jour les plus rigoureuses poursuites n'ont rien opéré contre cet insigne monstre et que malgré toutes ses ruses et rapidité, il n'est pas sans avoir quelque intervalle de repos étant même fort long, lorsqu'il n'est pas poursuivi, je pense qu'il se laissera surprendre, en observant de lui donner la chasse en la forme ci-après. Voici quel serait mon dessein:

Premièrement, de se pourvoir environ de 25 hommes seulement, des plus intrépides et les faire déguiser de la manière suivante.

Secondement, avoir s'il est possible une peau de lion, d'ours, de léopard, de cerf, de biche, d'un veau, d'une chèvre, d'un sanglier, d'un loup mâle et d'une femelle, avec 2 moutons.

Troisièmement, en revêtir 12 ou 15 et plus s'il se peut sous les susdites peaux, et les autres avec des petits gilets et de longues culottes bien garnies avec des plumes de différentes couleurs et leur faire faire pour tous des bonnets de carton en forme de casques garnis aussi avec des plumes et y entremêler de petites lames de couteaux.

Quatrièmement, oindre tous ces dits vêtements avec du miel, et odoriférer le tout de musc. Ensuite avoir environ 12 onces de graisse de chrétien ou de chrétienne, s'il est possible avec du sang de vipère, mêler le tout ensemble et le partager pour que lesdits en aient chacun dans une petite boîte.

Cinquièmement, enfin, armer lesdits hommes d'un pistolet d'Urson à 2 coups, chargé de 3 balles carrées, mordues par la dent d'une femme ou d'une fille, y joindre un petit lingot de fer aussi carré; et oindre lesdites balles et lingots de cette graisse; plus d'un bon couteau de chasse et d'une patte de fer à 3 griffes oints de même avec ladite graisse. Moyennant quoi, étant lesdits hommes capables de bien jouer leur rôle sous l'attitude de bien se contenir, un seul pourrait être vainqueur de cette bête cruelle en parcourant dans les bois ou forêts de trois à trois, se tenant les uns des autres à la distance de 30 à 40 pas, formant un triangle, en observant de garder un grand silence. Dieu bénira l'entreprise.

A cette cause, je supplie Votre Grandeur, Mgr., que si vous me jugez capable de commander cette brigade, je me rendrai sous le bon plaisir du Roi, mon maître, par vos ordres, toute fois que Votre Grandeur jugera à propos de faire mettre à exécution le projet que Dieu m'a inspiré, comme étant fidèle sujet de sa Majesté et de Votre Grandeur avec un profond respect, etc. De Joas de Papoux. A Nîmes, le 2 mai 1765, étant dans la maison de M. Troussel, avocat, vis-à-vis la rue des Marchands à Nîmes. » (A.D. Hérault c. 44).

- Le « pistolet d'Urson » ne serait-il pas un pistolet d'arçon ?

- Pour une analyse des pratiques magiques sous-jacentes à la lettre, voir Smith.

Lettre de M^{elle} de Labarthe à M. Séguier:

« Mon frère, qui est à la campagne, m'a chargée, M., de vous faire parvenir sa lettre. Comme les nouvelles de la Bête qui nous désole sont très intéressantes, je me fais un plaisir de vous apprendre qu'elle a été blessée par MM. Martel de la Chaumette. Un de ces MM. étant à la fenêtre vit un troupeau de bœufs extrêmement effrayés et en garde; il regarda plus attentivement, et vit un garçon de 12 à 14 ans qui gardait les bœufs, et à quelque distance la Bête qui n'osait pas avancer. Ce M. fut vite avertir son frère; ils prirent leurs fusils et furent tout de suite vers la Bête qui les voyant sans doute venir, s'enfuit d'un côté opposé. Heureusement des paysans qui venait de ce côté là la firent rebrousser vers ces MM.; l'un d'eux lui tira un coup de fusil, la culbuta, l'autre eut le temps de lui en tirer un autre à l'épaule; on la vit se débattre; elle se releva et s'enfuit; on la suivit à la trace du sang qu'elle perdait abondamment; elle voulut sauter un tertre, et ne put pas; elle se frotta contre un rocher où l'on trouva une très grande quantité de sang; enfin cette bête fut se jeter dans le bois de Saint-Denis, où il sera très difficile de la trouver; l'on doit battre ce bois aujourd'hui. Ces MM. assurent que ce n'est point un loup, que cette Bête a le museau fort allongé et la queue fort longue et très ramue; elle avait attaqué un homme très vigoureux quelques jours auparavant, à Saint-Alban; elle le blessa à l'épaule; sans du secours il aurait été dévoré; on le panse actuellement.

Je suis, M., avec la plus parfaite considération, votre très humble et très obéissante servante, De Labarthe » (A.D. Gard. Mss. Séguier. Cod. 138, fol. 16).

3 mai (Vendredi) Lettre de Paris destinée à M. d'Enneval. M. d'Enneval écrit à M. de St.-Priest (Pourcher). Le *Courrier d'Avignon* publie la lettre de Marvejols du 24/04. La *Gazette de Leyde* publie une version de la lettre de Saugues du 08/04 (*Gazette de Leyde*, 03/05/65). Les habitants de Saugues partent en chasse, mais il fait un temps affreux toute la journée. Les d'Enneval renoncent à se rendre à Ponges en raison de la grêle et de la pluie (lettres ci-dessous). Tôt le matin, le consul de Venteuges avertit M. d'Enneval, qui s'y rend sur-le-champ (lettre ci-dessous) pour empoisonner le cadavre de la victime (lettre, 11/05).

- D'après le comte de Morangiès, M. d'Enneval ne s'est pas rendu lui-même au Pépinet, mais y a envoyé un piqueur.

M. d'Enneval père dîne à St.-Alban avec les sœurs du comte de Morangiès. Le comte arrive chez lui juste après son départ (lettre ci-dessous). Relation de la chasse à M. Lafont par son frère:

« Le mercredi premier mai à 6 heures et demie du soir, M. Marlet de La Chaumette, paroisse de St.-Alban, vit d'une de ses fenêtres dans un pâturage éloigné de sa maison d'environ 250 pas dans lequel il y avait ses bêtes à cornes gardées par un berger, âgé d'environ 15 ans, un animal qu'il crut être la Bête féroce. Elle était assise sur ses pattes de derrière et regardait fixement le berger. M. de La Chaumette appela tout de suite ses 2 frères dont l'un est un ecclésiastique. La Bête l'entendit, se leva, marchant à découvert dans le pâturage. Les 3 frères sortirent au plus vite de leur maison, armés chacun d'un fusil dont ils savent très bien se servir, étant des chasseurs des plus renommés du pays; celui de M. de La Chaumette, l'aîné, était à 2 coups, l'un des canons chargé d'un lingot et l'autre de 3 balles. Ceux des 2 autres étaient à un coup chargés d'un lingot chacun.

M. de La Chaumette, l'aîné, et son frère le laïque furent s'embusquer sur une hauteur au-dessus du pâturage. Lorsque l'ecclésiastique vit que ses frères avaient pris poste, il entra dans le pâturage, se mit à la poursuite de la Bête et chercha à la pousser vers eux. Elle prit néanmoins d'abord un chemin différent, mais un berger et 2 paysans, qu'elle aperçut, la firent rétrograder et tomber entre les mains des tireurs. M. de La Chaumette, le cadet, lui tira le premier avec son lingot à 67 pas de distance. Il l'abattit sur le coup, elle se roula 2 ou 3 fois, ce qui donna le temps à M. son frère de franchir une broussaille et de lui tirer, dans le temps qu'elle se relevait, à 52 pas tous bien comptés. Son coup de fusil était celui du canon chargé de 3 balles, à ce second coup la Bête tomba contre un rocher, se relevant brusquement elle fut donner contre un

arbre qui la couvrit et empêcha M. de La Chaumette de lui tirer son second coup de fusil. Elle s'enfuit, répandant beaucoup de sang, prenant toujours la descente.

Le nommé Roche François, du lieu de Chinchaze, paroisse de St.-Alban, vit qu'elle essaya une fois de prendre la montée, mais qu'elle n'en eut pas la force et qu'elle rétrograda. On la suivit jusqu'à 9 heures du soir. Les premières traces de sang qu'elle laissa furent aperçues à 50 pas de l'endroit où elle avait été tirée. Il jaillissait du côté droit à environ 3 pieds de la piste avec autant d'abondance que celui d'un cheval qu'on a saigné au col. Les rochers par où la Bête a passé en sont teints. La nuit obligea MM. de La Chaumette et autres personnes qui étaient avec eux, à se retirer et à renvoyer leurs recherches au lendemain.

Les gens de M. le comte de Morangiès, qui était absent, furent coucher chez M. de La Chaumette. Ils partirent tous, hier jeudi, de grand matin et furent joints par MM. d'Enneval, que le consul de St.-Alban avait informé de ce qu'il venait d'arriver. Ces MM. étaient encore accompagnés de la troupe de chasseurs de Beaucaire. Ils trouvèrent la piste de sang et celle de la Bête, que M. d'Enneval décida être la même que celle qu'il chassait. Il en a rendu compte à la Cour et a communiqué à M. de La Chaumette sa lettre dans laquelle il marque avoir trouvé du sang à 11 endroits différents, n'ayant pas pu reconnaître celui qui s'était répandu sur le gazon.

Toutes ces circonstances et les talents de MM. de La Chaumette, qui sont l'élite des tireurs du pays semblent devoir nous flatter que Dieu aura voulu mettre un terme à nos malheurs; c'est ce que les suites feront connaître. M. de La Chaumette a tiré et tué une quantité de loups, il assure que la bête qu'il a tirée hier n'y a qu'un faible rapport. Il la dit exactement comme elle est dans le portrait qu'en fit tirer M. Duhamel: fière dans sa démarche, plus grosse qu'un veau d'un an, le devant extrêmement renforcé et bien levrettée sur le derrière, le museau pointu et allongé, l'oreille plus petite que celle d'un loup et droite, la gueule béante et d'une grandeur prodigieuse, une raie noire tout le long du dos, jusqu'à la naissance de la queue, qu'il dit telle qu'on nous l'a dépeinte si souvent. Il ne l'avait jamais vue, mais il m'a dit que sa grosseur la ferait distinguer sur toutes sortes de bêtes fauves connues dans le pays.

M. de La Chaumette lui en a tiré en profil au défaut de l'épaule, longeant sur le col du côté droit, M. son frère à travers du corps sans savoir positivement où a porté le coup. Celui de M. de La Chaumette marquait très bien, car on vit la Bête ayant le col ensanglanté. Il en est si sûr lui-même, qu'il croit que s'il n'y en a pas deux, l'on n'en entendra plus parler. Sa sécurité est fondée sur son savoir-faire qu'on ne peut pas révoquer en doute.

J'y ajoute d'autant plus de foi que ce M. est rempli de candeur et incapable d'en imposer. D'ailleurs, plusieurs autres personnes ont été témoins de ce que je viens de vous rapporter. » (A.D. Hérault c. 44)

- « Le portrait qu'en fit tirer M. Duhamel »: s'agit-il de l'illustration mentionnée les 01-03/01 ?
- D'après Smith, cette lettre a disparu des A.D. 44.

Lettre de M. d'Enneval fils, de St.-Alban, à l'intendant d'Alençon:

« M. l'intendant d'Alençon,

Le 30 du mois passé, nous nous transportâmes à la pointe du jour pour faire exécuter la battue dont j'ai l'honneur de vous faire part, mais ce jour-là fut si pluvieux et nébuleux qu'il y avait de la neige jusqu'à mi-jambe dans la montagne de la Margeride. Cependant cela n'empêcha pas les malheureux paysans de l'exécuter avec toute l'exactitude possible. Il y eut un fort gros animal de tiré de 3 coups, mais nous ne nous sommes point aperçu qu'il ait été touché.

Le 1er mai, nos gens firent les bois de St.-Alban et les rochers de Prunières et dans ces derniers détournèrent la Bête; nous n'eûmes pas le temps de les faire entourer par les tireurs. J'y lâchai 3 chiens limiers qui la suivirent par le chemin qu'elle avait pris en sortant de ces bois et voyant qu'elle gagnait la montagne, je les rompis; mais le soir sur les 7 heures, elle fut vue par M. de Martel, seigneur de La Chaumette, qui était alors à la fenêtre de sa chambre.

La Bête, suivant son rapport, était assise sur son cul, regardant son vacher et attendant vraisemblablement le moment favorable de lui sauter dessus. Il cria à l'un de ses frères que la Bête était là tout près, qu'il prit son fusil et qu'il l'accompagnât pour prendre le devant du bois de La Chaumette, tandis que son frère l'abbé irait par-derrière la faire fuir de l'autre côté; tout ceci réussit à souhait. Aux approches de l'abbé, la Bête s'enfuit tout doucement pour entrer dans leur bois. M. de La Chaumette, l'aîné, la tira à 52 pas de dis-

tance d'un coup de fusil chargé à 3 balles, elle tomba au coup. Son second frère, M. Marlet, la tira à 67 pas en se relevant d'un coup de fusil chargé d'un lingot et la reculbuta; elle recula ensuite dans les bois où ils la suivirent et s'aperçurent qu'elle faisait beaucoup de sang; elle fut même vue par un paysan nommé François Roche qui s'en aperçut aussi. Il dit qu'elle avait le cou tout en sang. Ils la suivirent tous longtemps, croyant la trouver morte à peu de distance; mais voyant que la nuit avançait et que leurs recherches étaient inutiles, ils nous dépêchèrent un exprès à 10 heures du soir. La pluie tombait très fort et nous ne pûmes nous y rendre qu'à la pointe du jour, le lendemain matin, où nous trouvâmes ces MM. avec beaucoup de paysans et de chiens de parc, qui la suivaient encore.

Mon père se fit conduire à l'endroit où elle avait été tirée et ayant pris un de ses meilleurs limiers à la Bête, le chien la lui ayant donnée tout de suite et le menant par monts et par vaux à travers bois et montagnes, où il trouva effectivement à 10 endroits différents du sang, aux uns plus, aux autres moins, il ne s'aperçut point que les branches de la forêt par où la Bête passait en fussent teintes. Ce qui lui fit juger qu'elle ne pouvait être blessée que sous la gorge ou sous le poitrail.

Nous marchâmes de cette façon jusqu'aux bois de St.-Denis et d'Apcher, qui furent battus par plus de 200 paysans. La grêle et la neige ne discontinuaient point et nous fûmes obligés de nous en revenir infructueusement après avoir travaillé à pied depuis la pointe du jour jusqu'à 6 heures du soir, sans manger ni boire, et nous revînmes coucher à St.-Alban, où en arrivant on nous rapporta qu'un très gros animal avait voulu, il n'y avait pas plus d'une heure, attaquer un berger ou son troupeau à Ponges, paroisse de Fontans.

Nous avons résolu d'y aller ce matin, mais il ne fait que grêler et pleuvoir. Il est venu de Provence ou du Languedoc plusieurs personnes qui se sont jointes à nous.

Nous comptons faire, lundi prochain, une battue de 10 paroisses pour savoir ce qu'est devenue cette Bête. Le premier de ce mois, il y a eu encore une louve de tuée dans les bois de St.-Denis qui elle était pleine de 7 louveteaux.

Depuis ma lettre écrite, on vient de m'avertir que la Bête a tué hier, 2 du mois, une fille du lieu de Pépinet, paroisse de Venteuges, proche de l'abbaye de Ste.-Marie, âgée de 40 ans. Mon père part dans le moment pour aller vérifier le fait. Ce pays est dans la consternation et le découragement.

J'ai l'honneur, etc. » (B.N., A.D. Hérault)

- L'ordre de tir des frères de La Chaumette change entre la lettre de M. Lafont et celle-ci.
- M. d'Enneval fils écrit également une lettre très similaire à l'intendant d'Auvergne (A.D. P.-de-D. c. 1733).

Lettre de M. de Morangiès à M. Lafont:

« Mon premier soin en arrivant de Saugues est de vous apprendre, M., les événements de ces jours passés.

Mercredi dernier au soir, le sieur Marlet de La Chaumette, bourgeois de la paroisse de St.-Alban, et ses frères, ayant aperçu de leurs fenêtres la bête féroce, coururent par des chemins différents sur son passage. En effet ils lui lâchèrent 2 coups de fusil qui tous 2 l'atteignirent; le fait ne saurait être révoqué en doute puisqu'elle perdit une très grande quantité de sang, à la trace duquel on la suivit jusqu'à la nuit, qui se trouva malheureusement trop prochaine. Indépendamment de cette preuve de sa blessure un paysan du voisinage la rencontra qui pouvait à peine se traîner. On eut beau le lendemain à la pointe du jour chercher à la retrouver, tout fut inutile. Enfin MM. d'Enneval que l'on avait eu soin de faire avertir arrivèrent et donnèrent comme à leur ordinaire de jactance et de l'inutilité la plus désolante.

La raison pour laquelle on ne trouva point la Bête féroce malgré les grandes blessures qu'elle avait reçu est funeste et malheureusement trop prouvée, puisque me trouvant hier à Saugues chez M. d'Ombret, j'y vis arriver un exprès dépêché par le curé de Venteuges, pour apprendre le nouveau carnage fait par la Bête féroce qui à coupé le sifflet d'un seul coup de dent à une fille de 50 ans passés qui gardait les bestiaux autour d'un village de cette paroisse. Cette pauvre victime se trouvait cependant fort à portée de gens qui accoururent mais elle était déjà morte. Le gosier ne fut que coupé et point emporté et d'un second coup de dent, le monstre enleva une joue. C'est ainsi que cette histoire tragique nous fut racontée par un témoin qui se disait oculaire. On a veillé inutilement autour du cadavre. Ce matin les habitants de Saugues ont été à la chasse, mais il a fait un temps si affreux toute la journée dans ce pays là que je doute qu'ils aient pu y résister longtemps.

M. d'Enneval le père est venu dîner aujourd'hui avec mes sœurs, je suis arrivé chez moi au moment qu'il venait d'en sortir. A la nouvelle du malheur arrivé dans la paroisse de Venteuges, il n'a su prendre d'autre parti que celui d'envoyer un piqueur empoisonner le cadavre. Je n'en attends pas un grand succès.

Je suis trop voué à l'humanité et au patriotisme pour n'être pas sensiblement affecté de la durée de ce cruel fléau et la chose me paraît trop intéressante pour que je ne me croie pas obligé de dire la vérité sur la conduite de MM. d'Enneval. Je ne vous en ferai cependant pas un détail qui pour le faire juste devrait être si fort chargé d'imputations qu'il aurait l'air d'un libelle, mais il me suffira de vous assurer que toutes les paroisses du côté de Saugues ainsi que celles de ce canton ci, sont si indignées des mauvaises manœuvres de ces chasseurs que je crains beaucoup que quand il les convoquera de nouveau les habitants refusent de marcher. Il est en effet rebutant pour un peuple qui ne trouve à vivre que dans un travail journalier d'être employé des jours entiers à des chasses fort éloignées, pénibles et toujours infructueuses par l'absurdité des projets et des mesures de ces MM. qui encore ont l'indécence de ne point payer de leurs personnes, de se refuser à l'exemple qu'ils doivent donner et de penser plutôt à un gain sordide et que tout condamne, qu'à la réussite de leur mission. Le sort de notre malheureux pays se décide au Malzieu par ces aventuriers au milieu des pots et des verres et de concert avec tous les crapuleux de cette folle cité. J'en appelle aux informations que vous pouvez vous en procurer si vous voulez; cela crie vengeance et vous qui êtes homme public êtes obligé, permettez moi de vous le dire, de dévoiler aux yeux des puissances l'effronterie de ces Normands, qui n'ont d'humain que la figure. » (A.D. Hérault c. 44 doc. 269) [Doc116]

- La version transcrite ici est une copie.
- Il nous manque les états intermédiaires de la dispute entre M. de Morangiès et les d'Enneval, depuis le 26/03 où les relations étaient encore cordiales.

Lettre de M. de Montluc à l'intendant d'Auvergne, de St.-Alban:

« Mgr, nous reçûmes un exprès mercredi premier du mois dépêché par le consul de St.-Alban pour nous annoncer que la Bête était dans le bois de M. de Morangiès près de St.-Alban. Un piqueur de M. d'Enneval qui avait été envoyé avec un limier pour faire l'enceinte des bois, [en] trouva l'entrée et non la sortie, et venait nous avertir mais nous étions en marche pour le joindre. Nous entourâmes tout de suite le bois mais la Bête ne s'y trouva pas et nous retournâmes à St. Chély [et] au Malzieu.

Nous reçûmes un autre exprès pendant la nuit qui nous annonça que la Bête avait paru vers les 6 heures du soir à la Chaumette, paroisse de St.-Alban. Elle fut aperçue par M. Marlet qui dit à son frère: "Voilà le loup ou la Bête qui est tout auprès du berger et qui le regarde." Sans qu'ils criassent beaucoup elle les entendit et s'en alla fort lentement. Ces messieurs se dépêchèrent pour lui couper les devants, ce qu'ils n'auraient fait sans un berger qui la leur fit remonter, et la tirèrent tous les deux de fort loin, l'un ayant 3 balles dans son fusil et l'autre un lingot. Elle fut blessée et tomba même sur leurs coups selon leurs rapports, et [ils] la suivirent même longtemps à la trace du sang. Nous y arrivâmes à 6 heures du matin. Avec la pluie et la neige sur le coup il ne fut pas possible de lui mettre les chiens après, les paysans et leurs mâtins ayant pris le devant et [couvert?] la piste. M. d'Enneval en trouva pourtant assez pour la reconnaître et trouva aussi du sang en plusieurs endroits. Nous fûmes obligés de revenir à St.-Alban sans aucune autre connaissance. A notre retour nous apprîmes que lorsque nous la chassions dans la paroisse de St.-Denis elle avait reparu auprès de St.-Alban et avait failli à dévorer un enfant, qui l'aurait même été sans secours. Voilà leur rapport mot à mot. Mais dans ce pays-ci on est si épouvanté que tout [leur ?] ressemble à la Bête.

Ces messieurs qui l'ont tirée m'ont assuré qu'elle ne ressemblait pas à un loup; que la tête, le poitrail et la queue, et la couleur étaient bien différents. Pour moi malgré ma bonne envie je ne l'ai point encore vue. J'ai l'honneur de vous envoyer le détail de tout ce que j'en savais jusques au premier mai. Je ne sais si ma lettre a été mise exactement à la poste, étant obligé de la donner au premier voyageur qui va à St.-Flour. Sitôt que j'en saurai quelque chose de plus, j'aurai l'honneur de vous en rendre compte.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Mgr., votre très humble et obéissant serviteur, Chevalier de Montluc. A St.-Alban ce 3 mai 1765.

Comme je cachetais ma lettre, il nous est venu un exprès nous apporter la nouvelle que la Bête avait dévoré une fille de 35 à 40 ans au soir dans la paroisse de Venteuges près de Saugues. On garde le cadavre et malgré la pluie nous allons y aller dans l'instant. » (A.D. P.-de-D. c. 1733.) (Transcription : Bonet, Soulier).

Lettre de Mende, reprise dans la *Gazette de France* du 17/05, la *Gazette de Leyde* du 24/05, la *Suite de la Clef* de juin et le *Mercure de France* de juillet :

« Le premier mai, à 6 heures et demie du soir, le sieur Martel de la Chaumette, demeurant à la Chaumette, paroisse de St.-Alban, aperçut d'une de ses fenêtres, dans un pâturage éloigné de sa maison d'environ 250 pas, un animal qu'il jugea être la bête féroce du Gévaudan : elle était assise sur le derrière, regardant fixement un jeune berger d'environ 15 ans qui gardait des bêtes à cornes. Le sieur de la Chaumette avertit deux de ses frères : ils s'armèrent tous les 3 et allèrent à la poursuite de l'animal qui s'enfuit à leur approche. Deux des frères allèrent s'embusquer sur une hauteur au dessus du pâturage, tandis que le troisième, marchant droit vers la bête, la poussa vers le lieu de l'embuscade. Le sieur de la Chaumette le cader la tira à 67 pas de distance : elle tomba sous le coup et se roula 2 ou 3 fois, ce qui donna le temps au frère aîné de s'approcher et de la tirer à 52 pas : elle tomba une seconde fois, puis se releva brusquement et s'enfuit en répandant beaucoup de sang. Les 3 frères la suivirent pendant quelque temps ; mais la nuit les obligea de cesser leur poursuite. Le lendemain, ils furent joints par les sieurs d'Enneval, père et fils, et par une troupe de chasseurs : ils trouvèrent la piste et les traces du sang. Le sieur d'Enneval jugea que cette bête était la même que celle qu'il chassait ; mais il ne leur fut pas possible de la rencontrer. Le sieur de la Chaumette, qui a vu et tué une grande quantité de loups, assure que cet animal n'a qu'une ressemblance très imparfaite avec ceux-ci : selon son rapport, il est plus gros qu'un veau d'un an, fort du devant et levretté sur le derrière, avec un museau pointu et allongé, les oreilles droites et plus petites que celles d'un loup, la gueule béante et énorme, et une raie noire tout le long du dos jusqu'à la naissance de la queue ; enfin sa description est semblable à celle que le sieur Duhamel a déjà donnée. Ce récit avait fait espérer d'abord qu'on allait être enfin délivré de la bête qui depuis si longtemps désole le pays ; mais on a appris que le lendemain, vers les 5 heures du soir, une fille âgée d'environ 40 ans, avait été dévorée à 5 lieues de la Chaumette. Ce nouveau malheur fait craindre que l'animal qui a attaqué cette fille ne soit différent de celui qui avait été blessé la veille. » (*Mercure de France*, juillet 1765, vol. 2).

- Quelques différences entre cette lettre et les autres. Sa provenance de Mende peut pointer vers les Lafont, mais nous n'en savons pas assez pour estimer sa fiabilité.

4 mai (Samedi) Lettre de M. Lafont, de Mende, à M. de St.-Priest:

« Mgr., peu de jours après qu'on m'eût apporté la louve qu'on avait prise pour la Bête féroce, mais que je n'avais [pas] regardée comme telle, le monstre se fit voir en différents endroits.

M. d'Enneval fit exécuter, mardi 30 avril, une seconde chasse composée d'un grand nombre de paroisses; je n'en fus averti que lorsqu'elle se faisait; si j'en avais été prévenu, je n'aurais pas manqué de m'y trouver, comme je l'avais fait à celles que M. Duhamel avait dirigées. Cette seconde chasse de M. d'Enneval fut encore sans succès. Le temps était mauvais et le peuple bien fatigué, y ayant eu des paroisses qui avaient 4 lieues à faire pour se trouver au rendez-vous indiqué par M. d'Enneval. Il m'a marqué qu'on avait tiré à cette chasse 3 coups de fusil à un animal (qui était probablement un loup) et qu'on ne sait point s'il fut blessé. L'on m'a rapporté que le monstre avait été vu ce jour-là du côté de Saugues et que quelques personnes l'avaient poursuivi pendant quelque temps. S'il ne se passa rien d'intéressant le 30 avril, il n'en fut pas de même le lendemain 1er mai. Sur les 6 heures du soir, la Bête parut à un pâturage de M. de La Chaumette, près de sa maison, à une demie lieue de St.-Alban. Elle en voulait à un berger, qui gardait des bêtes à cornes dans ce pâturage. M. de La Chaumette l'ayant aperçue de sa fenêtre, sortit avec ses 2 frères armés chacun d'un fusil. Elle fut tirée 2 fois, terrassée à chaque coup de fusil, bien blessée et suivie jusqu'à la nuit à la trace de sang qu'elle rendait abondamment.

MM. d'Enneval furent le lendemain reconnaître cette trace avec leurs chiens; ils étaient accompagnés d'une troupe de chasseurs, qui s'est rendue depuis peu dans le Gévaudan, conduits par M. de Beaulieu, ancien capitaine des hussards et M. de Boschet de la ville de Beaucaire; l'on chassa tout le jour sans rien découvrir.

J'ai l'honneur de vous envoyer une relation de tout ce qui se passa à ce sujet. Elle a été dressée par un de mes frères, qui sur le premier avis qu'il a eu de cet évènement, s'est rendu sur les lieux et, après les informa-

tions les plus exactes, tout ce qu'il rapporte vient de m'être aujourd'hui confirmé par des lettres de M. de Morangiès, et de M. d'Enneval le fils, et de M. de Boschet.

Dans le temps qu'on cherchait sur les paroisses de St.-Alban et de St.-Denis, avant-hier, 2 mai, le monstre qu'on espérait trouver mort quelque part, une fille, âgée d'environ 40 ans, fut, à 5 lieues de là, égorgée vers les 5 heures du soir dans un pâturage du lieu de Pépinet, paroisse de Venteuges, auprès de la ville de Saugues. Des gens qui étaient dans le voisinage furent trop tard à son secours et lorsqu'ils mirent la Bête en fuite, elle avait coupé la gorge à cette fille et lui avait mangé une joue.

Je ne sais s'il n'y aurait pas lieu de douter que cette Bête fût la même que celle qui avait été blessée la veille. Après la quantité de sang qu'on a reconnu que celle-ci avait perdu, elle devait nécessairement être bien affaiblie. Ce dernier événement met le comble à la consternation publique. L'on croit plus que jamais qu'il y a plusieurs bêtes féroces dans le pays et dans la crainte où l'on est depuis longtemps qu'elles ne s'y multiplient, Mgr. notre évêque et MM. les commissaires du diocèse m'ont chargé d'annoncer double gratification pour ceux qui détruiront les portées des loups. Et j'ai envoyé en conséquence une lettre aux consuls de toutes les communautés. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint un exemplaire.

M. d'Enneval marque avoir indiqué une chasse à après-demain lundi. Je partirai demain pour aller le rejoindre, et j'aurai l'honneur de vous rendre compte de ce qui s'y sera passé. Dieu veuille que le temps cruel qu'il fait depuis 2 jours, n'y cause pas du dérangement !

J'ai l'honneur, Mgr., etc. Lafont.

P.S. La chasse ordonnée par MM. d'Enneval pour après-demain n'est pas le seul motif de mon voyage. J'y ai d'autres objets à remplir relativement à diverses plaintes portées contre ces MM.: notamment par la lettre que je viens de recevoir de M. le comte de Morangiès. Je n'ai l'honneur de prévenir là-dessus, Mgr., que vous seul et je ne rendrai compte qu'à vous seul à mon retour de ce que j'apprendrai, implorant d'avance vos bontés ordinaires pour que tout ce dont j'aurai l'honneur de vous informer ne paraisse pas être venu de moi. » (A.D. Hérault c. 44).

5 mai (Dimanche, pleine lune) M. Lafont quitte Mende pour St.-Alban (lettre, 09/05). La Bête est vue sur la paroisse de Maurines, à une demi-lieue de Chaudes-Aigues lors de la messe matinale, et elle traverse ensuite la paroisse d'Albaret-le-Comtal lors de la grand-messe ; elle tente d'enlever des enfants dans ces 2 paroisses (lettre, 15/05). [Lettre de Marvejols, reprise dans le Courrier d'Avignon du 14/05 \(Smith\).](#)

6 mai (Lundi) A la pointe du jour M. Lafont se rend à La Chaumette. Il questionne séparément M. de La Chaumette et d'autres personnes d'un village voisin qui confirment le récit fait à son frère. Il se rend ensuite à St.-Alban. M. Lafont part avec le comte de Morangiès qui conduit les gens de sa paroisse. Au cours de la battue quelques paysans lèvent un animal à Fraissinet-Chazalet (nord du Malzieu) qui s'enfuit aux Dux, et qu'ils prétendent être la Bête; ils avertissent les chasseurs au moment de la réunion avec les d'Enneval accompagnés des habitants du Malzieu, des 3 frères de La Fayette, du chevalier de Montluc, frère du subdélégué de St.-Flour, et de 2 ou 3 domestiques ou piqueurs. Les chiens prennent la piste et sont lâchés, appuyés par M. d'Enneval fils à cheval. La Bête s'enfuit dans les bois de Fraissinet-Langlade (est du Malzieu, nord de St.-Alban). On la vit boiter de l'épaule droite, emplacement de la blessure infligée par M. Marlet. M. de Morangiès complimente les chiens mais regrette qu'ils ne soient pas appuyés, tout en ménageant sa monture. Vers 3 à 4 heures, confrontée à une tempête, la chasse se divise: le comte de Morangiès vers St.-Alban (au sud), M. Lafont sur la paroisse de Chanaleilles et les bois du Sauvage jusqu'à la paroisse de St.-Paul (sud-est), M. d'Enneval fils avec les habitants du Malzieu (est). Avant de quitter M. d'Enneval fils M. Lafont le questionne sur leur chasse à La Chaumette; il confirme également la relation de son frère. La Bête est vue par les batteurs du Villeret de Chanaleilles. Le fusil manque deux fois à un paysan qui la tire à quatre pas. Un paysan la tire à 20 pas. Les chiens la suivirent et la mordent même aux fesses souvent, selon le rapport des paysans qui se trouvent de l'autre côté du vallon. Elle est tirée de 15 pas, au nez des chiens, par M. de la Fayette, qui ne sais dire s'il l'a touchée ou manquée. Elle sort du bois suivie par des chiens. A la nuit la chasse perd les chiens. Trois reviennent bientôt, un quatrième une heure plus tard, mais la chasse est obligée de rentrer vers six heures du soir sans nouvelles des

deux autres, qui continuent de suivre la Bête dans les bois du Sauvage. Un paysan armé d'un fusil la voit venir mais se cache dans les broussailles sans oser la tirer. La Bête et les chiens sont vus sur les paroisses de Ste.-Eulalie et St.-Denis, aux bois de Mézéry; l'un des chiens se présente vers le soir à la Villedieu (sud-sud-est). M. d'Enneval est informé et y envoie immédiatement son domestique (lettres, 08/05, 09/05, 16/05, 18/05, 04/06).

- Toujours la même résistance de la Bête aux balles même lorsqu'elle est touchée.
- Voir la lettre de M. d'Enneval fils, 04/06, pour un épisode possible de cette chasse.

M. de St.-Priest répond évasivement à de Joas de Papoux. Il écrit à M. Lafont, le remerciant des détails fréquents qu'il lui envoie, et le prie instamment de faire son possible pour la destruction de la Bête (Pourcher). Lettre d'un délégué (M. de Montluc ?) à M. de St.-Florentin (date non précisée dans Fabre, après la chasse du 6):

« J'ai l'honneur de vous mander que j'ai cru nécessaire de prier MM. d'Enneval de faire battre les bois, ravins et rochers les plus proches de l'endroit où la Bête fut tirée le 6. Il serait bien à désirer d'y trouver la preuve que les habitants du pays sont délivrés d'un monstre qui fait tant de ravages. » (A.D. P-de-D. c. 1733).

Lettre de Marvejols, reprise dans le *Courrier* du 17/05:

« Il est certain que la Bête féroce fut blessée le 1er de ce mois; on croyait même qu'elle mourrait de ses blessures; cependant une fille de 33 ans a été dévorée le 2 à la paroisse de Venteuges. Reste à savoir si c'est la même Bête qui a dévoré cette fille, ou si c'est une autre. On fait aujourd'hui une chasse générale. » (Généal43) [Doc169]

7 mai (Mardi) S'en retournant à Mende, M. Lafont change de route et prend par les paroisses de Ste.-Eulalie, St.-Denis et La Villedieu pour se renseigner. Il passe à St.-Denis une demie heure après M. d'Enneval qui ramenait son chien. Inquiet pour l'autre, M. Lafont rendu à Mende dépêche un exprès à M. d'Enneval pour l'informer et le prier de lui faire savoir s'il a recouvré le chien, lui offrant s'il reste sans nouvelles d'écrire dans toutes les communautés du voisinage et de faire ramener le chien. L'autre, retrouvé à St.-Alban, porte 3 morsures à son collier mais n'est pas blessé (lettres, 09/05, 16/05, 18/05). La Bête attaque une fille qui garde des vaches auprès du Bacon-Vieux. M. de Rochemure, curé d'Arcomie, ayant été averti, se met à la poursuite de la Bête avec ses paroissiens et ceux du Bacon, et la poursuit jusqu'au coucher du soleil. On lui tire 6 coups de fusil, et le nommé Philibert lui en tire un à 30 pas, chargé à balle: la Bête ne fait que plier sous ce coup. Grezet, dit *le Marquis*, charpentier, excellent chasseur, lui tire à 13 pas un coup de fusil chargé d'un lingot. La Bête tombe, fait un tour et se relève tout de suite. La même Bête avait attaqué un garçon de 16 ans, défendu par les vaches qu'il gardait (lettre, 01/06; *Courrier*, 11/06).

- Toujours la même résistance de la Bête aux balles lorsqu'elle est touchée.
- Voir également 09/05 et 12/05 pour une possible confusion de dates.

Le *Courrier d'Avignon* publie les lettres de Paris, Marvejols et Mende du 28/04 (Généal43). Lettre de M. de Ballainvilliers à MM. de St.-Florentin et de l'Averdy:

« A Clermont le 7 mai 1765

M., j'ai l'honneur de vous envoyer le détail que je viens de recevoir de M. d'Enneval ^{au sujet} des battues qu'il a faites pour chasser la ^{commandées et qui ont été faites pour donner la chasse à la} bête féroce.

Le 22 du mois dernier des paysans ont dit avoir vu un animal qu'ils ont jugé être une louve, ~~qui~~ ^{elle} est venu joindre la bête féroce, la caresser et lui lécher la gueule. M. d'Enneval ajoute qu'il s'était déjà aperçu

qu'elle marchait accompagnée et il serait à craindre que cette bête n'étant pas un monstre produisît de son espèce.

Le 23 on fit une battue d'environ 20 paroisses de circuit, et on tua à La Panouse à coups de baïonnettes une louve qui fut portée à Mende. Le subdélégué la fit ouvrir, et on ~~lui~~ trouva dans ~~le~~^{son} corps des chiffons, du poil, et des ~~os~~^{ossements} qu'on a jugé être de lièvre, mais on soupçonne que ce sont les paysans qui ont introduit dans le corps de cet animal tout ce qu'on y a trouvé dans l'espérance d'avoir une ~~meilleure~~^{plus forte} récompense.

Le 30 M. d'Enneval fit faire une battue de 40 paroisses en circuit, mais la pluie, la grêle et la neige qui ont duré toute la journée ont empêché de chasser avec exactitude. Cependant on a tiré trois coups de fusil sur un animal mais on ~~ne sait si c'est bien~~^{ignore si cet animal était} la bête féroce. ~~On assure que la~~^{ce qui n'est pas vraisemblable} car des habitants de la paroisse de La Besseyre ayant assuré l'avoir fait lever le même jour, mais le mauvais temps a empêché de la suivre.

Lundi 6 de ce mois on a fait une battue dans le même canton, dont je ne sais pas encore le résultat.

Je suis avec un respect infini, M., votre très humble et très obéissant serviteur.

Le projet de M. d'Enneval, les chasses devenant inutiles, est ~~dans le cas~~ d'assaisonner ~~le p~~ de poison le premier cadavre que cette bête laissera, ~~afin~~ de le faire garder afin de tuer la bête si elle y revient. Mais dans le cas où ~~elle~~ on se serait pas assez heureux pour l'atteindre elle puisse s'empoisonner. » (A.D. P.-de-D. c. 1733) [Doc60]

- Le document présenté par les A.D. P.-de-D. pour la lettre de M. de Ballainvilliers est un brouillon portant plusieurs ajouts et corrections.
- « Un monstre » peut ici recouvrir deux sens: 1) une aberration (non reproductible); 2) un hybride stérile (comme le tigre). M. de Ballainvilliers, on le verra plus tard, connaît l'œuvre de Buffon.

8 mai (Mercredi) M. de St.-Florentin écrit une longue lettre à M. de l'Averdy par laquelle il lui raconte ce qui s'est passé à La Chaumette le 01/05. Le même jour, M. de l'Averdy écrit à M. de St.-Priest en lui témoignant son empressement à recevoir la nouvelle de la destruction de la Bête, et le prie de faire passer au plus tôt à M. d'Enneval la lettre de Paris (voir 03/05) (Pourcher). Il grêle tant que la campagne en est couverte (lettre, 14/05). Lettre du Gévaudan reprise dans le *Courrier* du 21/05:

« Notre pays est une source intarissable de nouvelles, les unes plus fâcheuses, les autres moins; mais dont aucune n'est agréable, puisqu'elles roulent toutes ou sur des désastres, ou sur de vains efforts pour les faire cesser. Plus ces efforts sont accompagnés de zèle, de courage, d'industrie et de tout ce qui devrait les rendre efficaces, plus il est affligeant de les voir toujours infructueux. Dans une chasse générale qui fut faite avant-hier, une Bête, soit celle qu'on cherchait, soit quelque autre, car on ne put pas la bien discerner, fut levée et poursuivie l'espace de 3 lieues; mais sans aucun succès, à moins que 2 des chiens de M. d'Enneval, qui s'acharnèrent tellement à la poursuivre, qu'hier à midi ils n'étaient pas encore venus rejoindre leur maître, ne l'eussent enfin atteinte et assez heureusement combattue pour nous en délivrer; ce qui est moins à espérer, qu'il n'y aurait à craindre pour ces 2 chiens, si jusqu'à ce moment-ci ils n'avaient pas reparu; ce que nous n'avons encore pu savoir. Il se pourrait bien qu'au bout de leur poursuite, au lieu d'une seule Bête féroce, ils en eussent eu 2 à combattre, la principale, et cette autre la coadjutrice, qu'on a vu quelquefois avec elle; auquel cas la partie n'aurait peut-être pas été égale. Quoi qu'il en soit, et quelle que fût la Bête que dans cette dernière chasse on a levée et poursuivie, il est certain au moins que celle qui fut blessée le 1er de ce mois par M. de La Chaumette, et qui parut l'être si grièvement, ou n'en est pas morte et n'en a même guère été malade, ou n'est pas la même qui aimait tant à dévorer des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, principalement du féminin; puisque dès le lendemain 2 une fille de 33 ans fut dévorée sur les 3 heures après-midi dans la paroisse de Venteuges à 3 quarts de lieue de Saugues. » (*Courrier*, 21/05) [Doc128]

Lettre de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers :

« Mgr, j'eus l'honneur de vous marquer par ma dernière lettre que M. d'Enneval a fait empoisonner un cadavre à Venteuges près de Saugues, mais le poison n'a produit encore aucun effet.

La bête a été [revue?] lundi dernier septième de ce mois par les batteurs du Villeret, paroisse de Chanailles, et il faut qu'elle soit aussi heureuse qu'elle l'est pour s'être sauvée de cette chasse. Le fusil manqua 2 fois à un paysan qui la tirait à 4 pas et un autre la tira de [??] la blessa. On y mit les chiens après, qui la chassèrent au mieux et elle fut tirée encore de 10 pas et manquée par M. de la Fayette, et la nuit nous fit perdre les chiens qui la tenaient de fort près et lui mordaient même les fesses de temps en temps. Il y en eut 3 qui revinrent bientôt ayant perdu les autres. Une heure après nous en vîmes revenir un autre et nous eûmes beau courir de tous côtés nous ne pûmes pas trouver les autres 3 qui la chassaient. Nous fûmes obligés de revenir à 6 heures du soir sans avoir aucune nouvelle de ces deux chiens, mais aujourd'hui huit on nous est venu dire qu'on avait retrouvé les chiens, un à St.-Alban et l'autre dans la paroisse de St.-Denis et que ces chiens avaient [?] la bête environ les six heures du soir dans les bois du Sauvage.

Elle passa tout auprès d'un paysan qui la voyant venir, quoi qu'il eût un fusil, se cacha dans les broussailles sans l'oser tirer.

On nous est venu dire à sept heures du soir qu'elle avait mangé un enfant dans le bois de M. de Morangiès et qu'elle avait même resté longtemps devant deux hommes qui coupaient du bois. Il y est accouru bien du monde mais ils ne l'ont pas pu trouver. Nous irons demain chasser de ce côté-là. J'ai l'honneur d'être avec respect, Mgr., votre très humble et obéissant serviteur, Chevalier de Montluc.

Au Malzieu le 8 mai 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1733) (Transcription : Bonet, Soulier).

- Erreur de date : la chasse du lundi était le 6, non le 7 du mois.
- L'enfant mangé dans le bois de M. de Morangiès n'est confirmé par aucune autre source à ces dates. Cet épisode et celui des coupeurs de bois sont difficiles à dater exactement (sept heures du soir le jour de la chasse, le 6, ou celui de l'écriture de la lettre, le 8?). Il y avait eu un précédent épisode impliquant des coupeurs de bois le 25 mars.

9 mai (Jeudi) Le consul de Termes informe M. d'Enneval qu'on y a tiré la Bête ce jour (lettre ci-dessous) **mais de 300 pas, trop loin pour l'atteindre (lettre, 14/05).**

- Termes n'est pas très éloigné du Bacon-Vieux où la Bête fut tirée le 07/05. Il peut y avoir eu confusion. Voir également 12/05.

M. de St.-Priest réitère ses demandes à M. Lafont et répond à la lettre de M. d'Enneval du 03/05 (Pourcher). Lettre de M. Lafont, de Mende, à M. de St.-Priest:

« J'ai assisté à la chasse que M. d'Enneval le fils ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer m'avait marqué avoir été ordonnée pour lundi dernier. Je partis d'ici la veille et le lundi à la pointe du jour je fus à La Chaumette sur la paroisse de St.-Alban visiter le lieu où la Bête avait reçu 2 coups de fusil, et ceux où elle avait laissé des traces abondantes de sang. Je n'y en trouvai pas plus et la chose n'était pas possible après les pluies fréquentes survenues dans l'intervalle, mais M. de La Chaumette et d'autres personnes d'un village voisin que je questionnai séparément me répétèrent ce qu'il avait dit à mon frère. Je me rendis à St.-Alban, j'en partis avec M. le comte de Morangiès qui conduisait les gens de sa paroisse pour aller joindre MM. d'Enneval en battant à droit et à gauche jusques au sommet d'une de nos plus hautes montagnes. Dans cette battue quelques paysans firent rétrograder un animal qu'ils prétendirent être la Bête féroce qui descendait de cette montagne et qui regagna la hauteur à leur approche. Ils vinrent nous en avertir au moment que nous joignons au sommet de la montagne les habitants du Malzieu, les gens qui accompagnaient MM. d'Enneval, et leurs chiens. Les personnes qu'ils ont avec eux actuellement sont 3 frère appelés MM. de La Fayette, d'Auvergne, qu'ils ont amené au mois de février dernier, M. le chevalier de Montluc, frère de M. le subdélégué de St.-Flour, qui est venu les joindre, et 2 ou 3 domestiques ou piqueurs. L'on mit les chiens autour d'un rocher où les paysans qui disaient avoir fait rétrograder la Bête prétendaient qu'elle avait passé. Ils ne donnèrent pas d'abord, mais à quelque distance de là ils prirent le pied; alors on les lâcha tous. M. d'Enneval le fils, qui était d'un autre côté, arriva et appuya ses chiens en montant sur le cheval d'un des chasseurs. Nous suivions tous d'assez près. L'on aboutit à un bois d'où on leva un gros loup, peut être même la Bête féroce, car bien des personnes sont toujours dans l'opinion que les malheurs qui nous arrivent sont causés par un ou plusieurs loups. L'on vit sortir cette bête du bois suivie par 2 des chiens de M. d'Enneval.

Elle vint au sommet de la montagne, et plongea ensuite toujours poussée par ces 2 chiens. Quelques personnes qui étaient avec M. le comte de Morangiès et moi l'aperçurent dans un grand éloignement, et au moment qu'elle allait prendre la descente nous la primes nous même. M. d'Enneval le fils survint et nous dit que M. de La Fayette avait tiré cette Bête dans le bois d'assez près, étant à cheval, qu'il croyait l'avoir blessée, lui ayant paru qu'elle boitait. Nous cherchâmes vainement sans et ne pûmes rien découvrir. Nous nous séparâmes sur les 3 à 4 heures en plusieurs bandes et primes des chemins opposés. M. le comte de Morangiès avec les gens de sa paroisse dirigea sa marche vers St.-Alban, je battis avec plusieurs paysans de la paroisse de Chanaleilles les bois du Sauvage jusques au soir et fus aboutir à la paroisse de St.-Paul; M. d'Enneval le fils fut rejoindre les habitants du Malzieu et M. son père, que je ne rencontraï point dans cette chasse parce qu'il chassait un peu au dessous des endroits que je parcourus. Les différents pelotons ne parvinrent à aucune découverte. MM. d'Enneval s'en retournèrent au Malzieu avec 4 de leurs chiens; les 2 qui s'étaient mis à la poursuite manquèrent. Le lendemain m'en retournant à Mende, j'appris qu'on avait vu ces 2 chiens sur les paroisses de Ste.-Eulalie, de St.-Denis, et de la Villedieu, suivant la Bête de près sans être appuyés de personne. Je crus devoir changer de route et prendre mon chemin par ces paroisses. Lorsque je fus à St.-Denis j'appris qu'en effet une bête ressemblant à un gros loup suivie par 2 chiens que personne n'appuyait avait paru sur cette paroisse aux bois de Mézéry, au dessous desquels une fille ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer avait été dévorée le Vendredi Saint, que cette Bête venait du côté de Ste.-Eulalie, que l'un des chiens s'était jeté à l'entrée de la nuit à la Villedieu, qu'on l'y avait retiré, qu'on en avait donné avis à M. d'Enneval qui y avait tout de suite envoyé son domestique et qu'il avait passé à St.-Denis [une] demie-heure avant mon arrivée ramenant ce chien. Fort intrigué sur le sort de l'autre, lorsque j'ai été rendu ici j'ai dépêché un exprès à M. d'Enneval pour l'informer de ce qui m'était revenu et le prier de me faire savoir s'il avait recouvré le chien qui manquait avant hier, lui offrant au cas qu'il n'en eût pas de nouvelles d'écrire dans toutes les communautés du voisinage pour en avoir et le lui faire conduire de l'endroit où il aurait été retiré. Il vient de me marquer par le retour de mon exprès que ce chien s'était retrouvé à St.-Alban, qu'il paraissait qu'il avait été mordu au collier mais qu'il n'avait pas été blessé. Il m'ajoute qu'il vient d'être informé par le consul de Termes qu'il avait tiré ce matin la Bête mais qu'il ne l'avait point touchée.

Avant de quitter M. d'Enneval le fils à la chasse de lundi je le questionnai sur ce que M. son père et lui avaient reconnu à La Chaumette le lendemain que la Bête y eut été tirée 2 fois; il me confirma tout ce qui est porté par la relation de mon frère que j'ai eu l'honneur de vous envoyer.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Lafont. A Mende le 9 mai 1765 » (A.D. Hérault c. 44) [Doc19].

- L'attaque des bois de Mézéry semble en réalité avoir eu lieu le Jeudi Saint, et non le vendredi.

10 mai (Vendredi) Un berger gardant son troupeau près du château de la Baume est attaqué par la Bête, mais un voyageur du pays, arrivant là fort à propos, le secourt et l'aide à se défendre. La Bête, repoussée, quitte le combat et va se coucher à 30 pas, mais ils vont à elle, lui jettent un bâton, l'atteignent et la font crier. Elle se lève et va se coucher 40 pas plus loin. Le château est averti, mais malheureusement, 3 tireurs qui l'habitent sont à la chasse. On les fait chercher et ils chassent la moitié du jour aux alentours, mais inutilement (lettre, 12/05). La Gazette reprend la lettre de Montpellier du 29 avril. Lettre de M. de l'Averdy, de Versailles, à M. de St.-Priest:

« M., j'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, le 29 du mois dernier; la copie du rapport qui a été dressé par le médecin et le chirurgien qui ont visité la louve que plusieurs paysans du Gévaudan ont tuée.

Je vous remercie des détails que vous m'avez donnés, en même temps que des nouveaux ravages de la Bête féroce dont il eût été bien à désirer qu'on eût délivré le pays, ainsi que le bruit s'en était répandu.

Je suis, etc. De l'Averdy. » (A.D. Hérault)

11 mai (Samedi) Battue de 50 paroisses (Moriceau). Vers 2 ou 3 heures de l'après-midi, 4 petits garçons d'Auvers gardent les vaches dans les bois de la Tenezere, proche de leur village; le

plus vieux est âgé de 14 ans, et les 3 autres ont de 10 à 12 ans. La Bête surgit. Le plus grand, armé d'une baïonnette, défend ses petits camarades. La Bête tire les habits de l'un, mais le plus grand lui porte plusieurs coups qui la font reculer, et un plus petit, encouragé par la hardiesse du plus grand, porte un coup de bâton sur le museau de la Bête qui la fait « fortement tousser; » elle se sauve dans les bois (lettre du 15/05).

- Ces agressions marquent le début de la période où la Bête se cantonne à la région des Trois Monts. Jusqu'au 20 septembre, son territoire couvrira une ellipse entre Les Chazes (si l'on accepte l'identification du loup de M. Antoine avec une Bête), Saugues, Le Malzieu, St.-Just, Ruynes et Pinols.

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à la cour :

« Le 11 mai 1765.

~~Le 1er mai on fit les différentes~~ Il résulte des différentes lettres que j'ai reçues de M. d'Enneval et de celles de M. d'Enneval que le 1er de ce mois on a fait une battue dans les bois de St.-Alban et dans les rochers de Prunières ~~où~~ [on y ?? plein de??] les chiens trouvèrent la Bête féroce, mais les tireurs n'ayant pas eu le temps de l'entourer elle s'échappa et gagne la montagne de Margeride. ~~Mais le soir sur les 7 heures elle fut aperçue~~ [??] elle fut aperçue le soir par M. du Marlet, seigneur de la Chaumette, qui était à sa fenêtre. Cette Bête était auprès d'un berger et épiait le moment favorable pour ~~sauter~~ s'élaner sur lui. M. du Marlet fut avec un de ses frères ~~alla~~ se poster dans un bois ~~près de là et un troisième fut~~ voisin pendant que son troisième frère s'avança droit à la Bête féroce pour la faire fuir. Effectivement elle entra effectivement dans le bois et les deux M. du Marlet la tirèrent l'un après l'autre. Suivant leur rapport elle fut culbutée par deux reprises fois. On la suivit pendant quelque temps à la trace du sang ^{qu'elle avait perdu} et des paysans ^[?] assurent ~~luy~~ avoir vu ~~l~~ sa gorge ensanglantée.

Mais la nuit est arrivée. MM. du Marlet furent obligés de se retirer et le lendemain matin M. d'Enneval qui avait été averti se rendit sur les lieux, reconnut les traces de la Bête, et trouva du sang à différents endroits. On fit une battue ^{composée} de plus de 200 paysans depuis la pointe du jour jusqu'à 6 heures du soir sans pouvoir la trouver ~~et la voir. Elle a dévoré~~ La neige et la pluie [???] une fille de 36 à 40 ans dans la paroisse de Venteuges près de Saugues ^{frontière d'Auvergne}. MM. d'Enneval ont fait garder le cadavre et sont partis pour se mettre en embuscade aux environs afin de tirer la Bête féroce si elle revient vers sa proie ou de [? ce??] pour parvenir si c'est possible à la destruction de ce monstre.

Aussitôt que j'en recevrai des nouvelles, j'aurai l'honneur de vous en faire part. » (A.D. P.-de-D. c. 1733).

Lettre de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers :

« A St.-Flour le 11 mai 1765.

Mgr, le bruit court ici que la Bête féroce fut blessée mardi dernier en Gévaudan dans une chasse que lui fit M. d'Enneval, que ses chiens la chassèrent 15 heures de suite et que cet animal faisait [force?] aux chiens et les repoussait, et que le surlendemain il y a eu une chasse générale. [?] On ne dit rien de l'événement. C'est tout ce que j'en sais par la rumeur publique dont je ne voudrais pas être garant. Comme mon frère n'a donné aucune de ses nouvelles depuis qu'il a été joindre ces MM., je pense qu'il aura eu l'honneur de vous écrire directement.

Je suis avec respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Montluc. » (A.D. P.-de-D. c. 1733). (Transcription : Bonet, Clément « Le mordu de la Bête. »)

Lettre de M. de l'Averdy à M. de Ballainvilliers :

« A Versailles ce 11 mai 1765

M., j'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 7 de ce mois, et je vous remercie des détails que vous me donnez au sujet des dernières battues qui ont été faites pour détruire la Bête qui désole le

Gévaudan. Je vois avec peine le peu de succès qu'elles ont eu et je vous prie de continuer à m'instruire exactement de ce que vous apprendrez par la suite à cet égard.

Je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur, de l'Averdy.

M. de Ballainvilliers, intendant en Auvergne à Riom. » (A.D. P.-de-D. c. 1733)

Lettre de Paris, reprise dans le *Courrier* du 21/05:

« La Bête féroce du Gévaudan continue ses ravages, et l'on continue à la chasser avec une ardeur et une industrie si dignes d'un heureux succès, et si propres à le procurer, qu'on ne peut assez s'étonner qu'elles ne puissent y parvenir. On écrit du Malzieu que MM. d'Enneval toujours studieux à employer tous les moyens imaginables pour détruire cet animal carnassier, ordonnèrent pour le 30 avril, et exécutèrent avec autant de sagacité que de prudence une chasse générale de 56 paroisses sur un plan qu'ils dressèrent avec le secours des personnes orientées, et qui était si bien concerté que la Bête ne pouvait échapper si elle se fût trouvée dans le vaste terrain qu'il renfermait. Le rocher de La Garde auprès de La Croix de fer au-dessus des 2 villages de la paroisse du Malzieu, était le centre et le rendez-vous de cette chasse; et les 56 paroisses commandées formaient un cercle dont les lignes aboutissaient centralement audit rocher. Pour exécuter la chasse sur ce plan, les paroisses les plus éloignées au nord, au midi, à l'orient, et à l'occident, partirent 2, 3, 4 heures avant les autres, se joignirent en battant leur terrain à celles qui étaient plus proches du centre, et parvinrent de tous les côtés au rendez-vous, après avoir battu plus de 6 lieues en tirant par une ligne droite au centre, ce qui embrasse tout le terrain que la Bête a ordinairement parcouru depuis qu'elle a paru dans cette partie du diocèse de Mende. Cependant par le jour le plus rude, et dans la neige jusqu'à demi jambe, les chasseurs gardèrent leurs postes jusqu'à ce que le danger de perdre la vie par le froid qui les avait saisis, les eût obligés d'abandonner la ligne centrale où ils étaient postés. Cet animal plus rusé qu'on ne peut le croire, ne parut que sur le soir à la rencontre des chasseurs de Saugues qui s'en retournaient chez eux. On le tira, on le suivit; mais la nuit et le bois de Servières le dérobèrent à leur poursuite. Le 1 mai les piqueurs de MM. d'Enneval étant sortis de grand matin avec leurs chiens pour battre certains bois de la paroisse du Malzieu, découvrirent la voie de la Bête, en donnèrent avis à MM. d'Enneval, qui, accompagnés de la bourgeoisie de ladite paroisse, allèrent investir le bois de Réchauve, appartenant au comte de Morangiès, où les chiens avaient indiqué la Bête, et où on avait trouvé des traces de son passage. Le poste fut gardé jusqu'au soir; mais toujours sans succès. Le même jour la Bête s'étant réfugiée dans le bois de La Chaumette, paroisse de St.-Alban, M. de La Chaumette lui tira 2 coups de fusil, et la blessa. MM. d'Enneval avertis de cette rencontre partirent à minuit avec les bourgeois du Malzieu, et battirent environ 6 lieues de chemin, guidés par la trace du sang qu'ils aperçurent dans plusieurs endroits; et cela pendant toute la journée du 2 mai, dans la neige, à travers les frimas, les giboulées et la pluie, dans le temps que cette cruelle Bête, qui se multiplie ou qui vole, dévorait sur les 3 heures du soir une fille de 33 ans dans la paroisse de Venteuges à 3 quarts de lieue de Saugues. Le consul de l'endroit alla en donner avis le lendemain de grand matin à M. d'Enneval qui s'y rendit sur le champ pour infecter de poison le cadavre de cette fille, et le laisser exposé dans l'espérance d'empoisonner la Bête si elle revenait à sa proie. C'est ainsi qu'on s'est souvent défait des tyrans et d'autres ennemis publics, trop rusés et en trop bon état de défense pour pouvoir exterminer à force ouverte. » (Soulier) [Doc127]

12 mai (Dimanche, dernier quartier) Battue de 50 paroisses (lettres ci-dessous, 18/05). Le matin, un berger désarmé dans sa cabane, voyant la Bête près de là, lui jette son chapeau pour l'épouvanter; elle prend la fuite (lettre, 14/05).

- Le comportement de « la Bête » envers le berger suggère plus le comportement normal d'un loup.

2 loups sont tirés à 60 pas (lettre, 18/05). Lettre de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers:

« Mgr, dans la battue qui s'est faite aujourd'hui, M. de Rochemure avec 2 autres particuliers de la paroisse de Grèzes ont tiré ^{sans le blesser 3 coups} sur un animal qu'ils nous ont assuré être la Bête, et un jeune homme qui en fut blessé il y a quelque temps nous a dit que c'était la même qui l'avait dévoré. Quoiqu'il n'y aie rien qui mérite votre attention je n'ai pas voulu laisser passer cette chasse sans vous en rendre compte. Sitôt qu'il y

aura quelque chose de plus intéressant j'aurai l'honneur de vous le marquer. J'ai l'honneur d'être avec respect, Mgr., votre très humble et obéissant serviteur. Chevalier de Montluc.

Au Malzieu ce 12 mai 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1733).

- On remarque ici que l'emploi du verbe « dévorer » n'exclue pas qu'on ait pu survivre à l'agression.
- Cet épisode ressemble à celui indiqué le 07/05. Confusion ?

Une lettre de Marvejols, reprise dans le *Courrier* du 21/05, mentionne « *notre fameuse Bête* » (Blanc):

« La blessure que reçut la Bête féroce le 1er de ce mois n'a opéré en elle qu'une copieuse hémorragie, dont elle avait peut-être besoin pour sa santé, ce qui peut lui avoir tenu lieu de ces saignées de précaution qui se font assez communément dans cette saison. Non seulement elle vit encore, mais se porte bien; et si cette crise a un peu diminué ses forces, comme il est très naturel, elle lui a laissé tout l'appétit qu'il faut pour les réparer. 2 jeunes bergers l'ont tout récemment éprouvé autant qu'il a dépendu d'elle; et si elle n'a pu s'en repaître, ce n'a été qu'à son grand regret. Un de ces enfants gardant des bêtes à cornes près de Cheminade, château à 2 lieues d'ici, vit venir à lui cette Bête vorace fort empressée d'en faire sa proie. Seul et sans espoir de secours, il se fit, ou par instinct ou par jugement une ressource qui lui réussit. Il courut à un des taureaux qu'il gardait, lui saisit la queue et s'y tint fortement attaché. Le taureau fit face à la Bête féroce, la combattit, la borna avec ses cornes, la mit en fuite et sauva ainsi son petit gardien qui n'eut pas le moindre mal. L'autre jeune berger gardant avant-hier son troupeau auprès du château de la Baume, fut encore attaqué par la même Bête, excitée par le même appétit ou par un plus grand encore; mais un voyageur du pays arrivant là fort heureusement pour cet enfant, lui aida à se défendre. La Bête repoussée quitta le combat et fut se coucher à 30 pas, ou de lassitude, ou dans l'espérance que le voyageur continuant son chemin lui laisserait la liberté de retourner à l'assaut contre le berger. Mais il n'eut garde: ils allèrent à elle, lui et l'enfant; et quand ils en furent assez près ils lui jetèrent un bâton, la seule arme qu'ils avaient, l'en atteignirent et la firent crier, ce qui leur fit juger que le coup ne l'avait pas chatouillée. Elle se leva et fut se coucher à 40 pas plus loin. On fut au château pour en donner avis; mais par la même fatalité qui a jusqu'à présent sauvé cette Bête de tout ce qu'on a entrepris pour la détruire, 3 bons tireurs qui habitent ce château se trouvèrent à la chasse. On alla les chercher, mais inutilement, quoique ils eussent chassé la moitié de la journée tout auprès du même endroit. Il se fait aujourd'hui une grande chasse composée de 50 paroisses, et d'un nombre prodigieux de bons tireurs. » (Courrier, 21/05) [Doc128]

13 mai (Lundi) M. de St.-Priest fait savoir à M. de l'Averdy l'infructuosité des chasses exécutées contre la Bête (Pourcher). Lettre de M. d'Enneval à M. de Ballainvilliers au sujet d'une chasse vers Auvers (A.D. P.-de-D. c. 1733).

14 mai (Mardi) Le *Courrier d'Avignon* publie la lettre de Marvejols du 05/05 (Smith). Lettre de M. de Ballainvilliers à M. de Montluc (A.D. P.-de-D. c. 1733). M. Hébert suggère un nouveau procédé à M. de Montluc:

« De Verrières près de Sceaux le 14 mai 1765

M., étant à Paris, la réponse à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, avec le projet que j'ai eu l'honneur de vous donner pour la hyène, m'est parvenue. Je vous suis très obligé de votre complaisance ainsi que de ce que vous me promettez de m'en donner des nouvelles après sa destruction. J'ai vu dans la dernière Gazette de France que cette malheureuse bête féroce n'était pas encore détruite mais que ce n'est, selon la description de connaisseurs, qu'une louve. Et comme il me paraît qu'elle n'a pas encore donné dans le piège que j'ai eu l'honneur de vous indiquer, en voici un autre que si vous le faite mettre à exécution il est certain qu'il réussira. C'est de faire faire un rond qui contienne 6 ou 7 tireurs dans lequel les hommes soient assis, ayant des cornettes sur leurs têtes et des tabliers de femmes sur leurs épaules, ayant les jambes enfoncés dans le trou du rond, le tablier cachera leurs habits, et dans le milieu dudit rond y mettre 4 ou 5 enfants qui chantent, dansent et jouent à la manière des enfants de la campagne. Par ce moyen il ne pourra arriver aucun danger auxdits enfants étant sous la garde des tireurs qui seront rangés en rond.

Je suis très sincèrement, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Hébert » (A.D. P.-de-D. c. 1732)
[Doc69]

Lettre du Malzieu, reprise dans le *Courrier* du 28/05:

« Nous avons toujours et de plus en plus à louer les moyens que l'on prend pour nous délivrer de la Bête féroce, et toujours à déplorer le peu de succès qu'on y a. MM. d'Enneval exécutèrent le 6 une chasse générale semblable à celle du 30 avril. Ils se rendirent à 5 heures du matin sur la montagne avec nos habitants; et très bien secondés par toutes les paroisses commandées, ils battirent plus de 6. lieues de terrain. Leurs chiens trouvèrent la voie de la Bête auprès du Villeret, paroisse de Chanaleilles, lieu de la naissance du petit Portefaix, la suivirent à plus de 3 quarts de lieue, la rencontrèrent enfin dans un bois, l'y attaquèrent avec tout le feu imaginable, et la colletèrent si bien qu'ils l'obligèrent d'en sortir. M. de La Fayette la tira de cheval dans un bois taillis, ce qui sans doute la lui fit manquer. Elle fut se réfugier au bois du Sauvage où les chiens la poursuivirent au point qu'il en resta 2 à ses trousses, dont l'un fut ramené le lendemain, et l'autre fut trouvé dans un village où la chasse avait été exécutée 8 jours auparavant, portant sur son collier les empreintes des dents de la Bête. Le 9 on écrivit de Termes à M. d'Enneval qu'on l'y avait tirée le même jour, mais de 300 pas, et par conséquent hors de portée pour pouvoir l'atteindre. Le 12 on fit une autre chasse générale avec le même zèle et aussi peu de succès que les précédentes. Le matin du même jour, dans le temps que les chasseurs allaient se mettre en campagne, un berger qui était sans armes dans sa cabane, voyant la Bête près de là lui jeta son chapeau pour l'épouvanter, et y réussit si bien qu'elle prit la fuite; tant on a eu raison de dire qu'elle était timide; mais c'est sa timidité même qui fait sa défense, en la précautionnant contre le danger. Si elle était assez courageuse pour le braver, il y a longtemps qu'elle aurait péri. Dans l'intervalle de ces 2 dernières chasses, le 8 de ce mois, il tomba, pour surcroît de calamité, une si grande quantité de grêle que la campagne en était couverte. Elle était de la grosseur d'une noix, mais diversement configurée; en rond, en carré et en cône, dont la base était taillée en pointes de diamant, ce qui la rendait d'autant plus propre à endommager la récolte. » (Généal43) [Doc171]

- La relation semble présenter des inexactitudes concernant la chasse du 06/05.

Lettre de Langogne, reprise dans le *Courrier* du 24/05:

« Lorsque la Bête féroce reparut il y a quelques jours dans nos environs, nous crûmes que la gloire de la faire périr nous était réservée; et quoique nous ne fussions nullement bien aise qu'elle se fût ainsi rapprochée de nous, ayant été des premiers à éprouver combien elle est méchante voisine, nous étions néanmoins flattés de l'idée que si ce voisinage nous exposait à de nouvelles insultes de sa part, il l'exposait aussi elle-même à tomber sous nos coups, et nous mettait à portée de rendre au public un service digne de toute l'émulation qu'il inspire, et qui procurera un nom immortel à ceux qui le lui auront rendu. Mais c'est vraisemblablement à d'autres qu'à nous que cet honneur est destiné. Le nouveau séjour que cette pernicieuse Bête a fait dans notre contrée a été fort court; et elle en était déjà loin quand sur le bruit de sa nouvelle apparition, nous nous disposions à courir après elle. Dans les pays où elle a reparu en s'éloignant du nôtre, on met tout en œuvre pour s'en débarrasser. On a fait du côté de Saugues des chasses générales, dans une desquelles un homme de qualité qui la vit, la poursuivit avec tant d'ardeur, qu'un de ses chevaux creva sous lui en la suivant de fort près. La société des Chevaliers de St.-Hubert de la ville du Puy, composée de 40 hommes, s'est rendue sur les lieux pour joindre ses efforts à ceux des autres chasseurs; mais le fâcheux est que plus ils sont en nombre, plus ils font du bruit; et que la Bête, qui est aussi rusée que méchante, avertie par ce bruit s'enfuit loin et se cache dans des endroits inaccessibles, où elle se tient pendant qu'on fait les battues, et d'où elle ne sort qu'après que la chasse est finie. Alors voyant le champ libre elle revient à son carnage ordinaire. » (Généal43) [Doc170]

15 mai (Mercredi) M. de l'Averdy fait part à M. de St.-Priest qu'il est dans la plus grande peine sur l'infructuosité des chasses (Pourcher). Le plus âgé des garçons attaqués à Auvers le 11 est interrogé par M. Marie, qui écrit à l'intendant d'Auvergne:

« Mgr, j'ai l'honneur de vous informer que le samedi 11 du présent, entours les 2 à 3 heures du soir, 4 petits garçons du village d'Auvers, paroisse de Nozeyrolles, limitrophe du Gévaudan, gardant les vaches dans le Bois de la Tenezere proche de leur village, dont le plus vieux de l'âge de 14 ans, et les autres 3 de l'âge de 10 à 12 ans, ont été attaqués par la bête féroce. Le plus grand garçon, qui avait un bâton assez long, au bout duquel était une baïonnette, fut fort courageux pour se défendre, et ses petits camarades, l'un desquels fut poursuivi par la bête qui commençait à le prendre par les habits. Mais le plus grand porta sur la bête plusieurs coups de sa baïonnette, la faisant reculer, et un autre des petits, encouragé par la hardiesse du plus grand, ayant un bâton à la main, lui en porta un coup sur le museau qui la fit fortement tousser (c'est l'expression de ces jeunes enfants) et après ce coup la Bête se sauva dans le bois. Les 4 petits garçons en furent ainsi délivrés, et ne l'ont plus vue. Étant tous effrayés ils se sont retirés en conduisant chacun leurs bestiaux dans leur village. Le plus grand gardait ceux de M. de la Védrines, gentilhomme verrier qui persiste toujours à soutenir d'avoir blessé la Bête féroce, à une jambe de derrière, d'un coup de fusil dans le commencement du mois de février dernier, qu'il y a des personnes du Gévaudan qui ont vu que cette Bête était boiteuse.

Le rapport que j'ai l'honneur de vous faire de ces quatre petits garçons m'a été fait ce jourd'hui par le plus grand, accompagné de son père, que j'avais mandé venir devant moi pour m'en faire le récit. Comme la chose était arrivée, l'on avait fait la chasse en Gévaudan pendant plusieurs jours, et l'on croit que cette Bête avait été poussée sur les frontières d'Auvergne dans le voisinage de la paroisse de Nozeirolles, mais elle n'a plus paru.

J'ai l'honneur d'être respectueusement, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Marie.
A Langeac, 15 mai. » (A.D. P.-de-D. c. 1733). [Doc54]

Lettre de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers :

« St.-Flour, le 15 mai 1765.

Mgr., mon frère vient d'écrire et ce qu'il nous apprend de la Bête féroce détruit les bruit publics qui la disaient blessée. Il marque que par une fatalité inconcevable elle s'est sauvée de la chasse du lundi 6 mai où elle a été tirée 2 fois à 10 pas et manquée, qu'ensuite elle a passé à 4 pas d'un bon tireur armé d'un fusil à 2 coups et qu'aucun des coups n'a pris, et que vers le soir elle a passé après avoir été bien chassée par les chiens de M. d'Enneval au posté d'un paysan bien armé qui n'avait osé la tirer par la peur que ce monstre lui a faite.

Il marque aussi que le mauvais temps avait dérangé M. d'Enneval dans ses chasses jusqu'à ce moment, qu'il a eu l'honneur de vous écrire 3 lettres sur les événements des chasses de M. d'Enneval et qu'il sera exact à vous faire savoir tout ce qu'il y aura d'intéressant, et que comme il était obligé de se servir de [commodités?] pour faire remettre ses lettres au 1er bureau de poste il craignait qu'elles ne vous parvinssent pas.

Cependant cette bête continue toujours ses ravages et est devenue plus furieuse puisqu'elle attaque les hommes. On m'a assuré que cette bête avait été vue le 5 mai sur la paroisse de Maurines à demi-lieu de Chaudes-Aigues lorsqu'on allait à la messe matutinale et qu'ensuite elle traversa la paroisse d'Albaret-le-Comtal dans le temps de la grand-messe ; qu'elle avait failli à enlever des enfants dans ces 2 paroisses, et le lendemain elle vint se faire chasser par M. d'Enneval au Malzieu à 6 lieues de là.

Je suis avec respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Montluc. » (A.D. P.-de-D. c. 1733)
(Transcription : Bonet, Clément « Le mordu de la Bête. »)

Quittance de M. d'Enneval à M. Lafont:

« J'ai reçu, par le courrier d'ici à Mende, les 20 louis que vous lui avez remis pour moi.
Ce 15 mai 1765. D'Enneval. » (Pourcher)

16 mai (Jeudi, Ascension) Battue de 40 paroisses; les chasseurs ne voient ni n'entendent parler de rien (lettre, 18/05). Une louve et 8 petits sont tués à Mourennes (Venteuges) ; un loup est blessé sur la paroisse de Venteuges et va mourir sur une paroisse d'Auvergne (lettres, 23/05, 28/05). **La Bête attaque à 60 pas d'un village un berger de 30 ans qui se défend et**

bat en retraite. Entré dans la première maison du village, il s'évanouit de peur (lettre, 25/05).

- Cette attaque peut être un doublon d'autres anecdotes similaires.

Lettre du chevalier de Montluc, du Malzieu, à M. de Ballainvilliers :

« Mgr, la battue d'aujourd'hui ne nous a pas donné des connaissances de la Bête et voilà déjà 15 jours qu'elle ne fait aucun carnage. Cela nous fait croire et à tous les gens du pays qu'elle doit être crevée dans un bois ou dans quelque tanière. On a eu beau s'informer soir du côté de Langogne soit ailleurs, on n'a pu en avoir aucune connaissance de sûre, si ce n'est qu'elle n'a dévoré personne, car tous ceux qui nous ont mandé l'avoir vue se sont trompés, car nous nous y sommes transportés dans l'instant et n'avons reconnu que des pieds de loups et beaucoup plus petits que ceux de la Bête.

Il ne serait pas surprenant que cette Bête, quoique blessée par M. Marlet, eût fait un carnage le lendemain, ayant trouvé une fille qui ne lui a fait aucune résistance. Tous les indices sont pour cela, car on a trouvé sur la terre que les deux pieds avaient glissé à cette fille et qu'elle était tombée sur le dos et que la Bête l'avait dévorée là sans qu'il y eût aucune autre trace de débat. D'ailleurs le peu qu'elle en a mangé sans avoir été détournée par personne le dénote assez. Elle ne fit que lui ronger le cou et le menton et lui manger la langue.

A la battue suivante où elle fut retrouvée on la vit boiter de l'épaule droite, et c'était de ce côté-là que ce monsieur l'avait tirée, et je peux vous assurer qu'il a tiré sur la Bête, ayant été reconnaître le pied que je trouvais être le même que j'avais vu au sorti de deux carnages. M. d'Enneval la reconnut aussi et m'assura avoir trouvé beaucoup de sang. Les chiens la suivirent très longtemps et la mordaient même aux fesses souvent, selon le rapport des paysans qui se trouvèrent de l'autre côté du vallon. Elle fut tirée même de fort près au nez des chiens par M. de la Fayette qui ne la vit plus après son coup ; il ne sut même pas nous dire s'il l'avait touchée ou manquée, et le grand vent qu'il faisait nous fit perdre la chasse, n'ayant pas eu le temps [?] de joindre nos chevaux [regardant le moment trop précieux?] de deux chiens qui ne se retrouvèrent que le lendemain après avoir chassé jusqu'à la nuit. Un a trois coups de dents à son collier sans avoir autre mal.

Il y a encore une autre battue de commandée pour dimanche et si nous n'en avons pas d'autres nouvelles je m'en retournerai ; d'ailleurs tous les bourgeois et paysans sont si fatigués de ces chasses qu'ils ne battent pas la moitié de leurs terrains et ils n'y viennent que le plus petit nombre qu'ils peuvent malgré tous les ordres, et ce serait un pur hasard s'ils la faisaient partir. J'aurai l'honneur de vous rendre compte du succès de dimanche. En attendant j'ai celui d'être avec respect, Mgr., votre très humble et obéissant serviteur,

Chevalier de Montluc. Au Malzieu ce 16 mai 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1733) (Transcription personnelle).

- M. de Montluc semble ignorer les attaques des 07/05, 10/05, 11/05.
- Remarquons que selon cette lettre, et contrairement aux affirmations de certains auteurs, il arrivait bien aux paysans du Gévaudan de confondre loups et Bête.

Lettre de M. de l'Averdy, de Paris, à M. de Ballainvilliers :

« A Paris ce 16 mai 1765

M., je vous remercie des détails que vous avez bien voulu me donner par votre lettre du 11 de ce mois et ce qui s'est passé au sujet de la bête féroce. Je vous prie de continuer à me faire part de ce que vous apprendrez d'intéressant sur ces objets et notamment du résultat de la chasse qui a dû se faire le 6.

Je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur,

De l'Averdy. » (A.D. P.-de-D. c. 1733) (Transcription personnelle).

Lettre de Mende, publiée dans le *Courrier d'Avignon* du 28/05:

« Il y a depuis quelque temps suspension d'hostilités de la part de la Bête féroce, du moins à l'égard de l'espèce humaine; ou si elle en a exercé quelque'une, il faut qu'elle l'ait fait bien secrètement, puisque nous qui sommes ordinairement des premiers à l'apprendre, nous n'en avons rien ouï dire. Mais la trêve, si elle est

réelle de sa part, n'est pas réciproque du côté de nos chasseurs; et quoique plusieurs de ceux qui étaient venus du Languedoc, du Dauphiné, de la Provence et du Comtat se soient retirés, les nôtres et ceux des pays circonvoisins persistent, animés par l'exemple et dirigés par les leçons de M. d'Enneval, qui se donne les plus grands mouvements et emploie les moyens les plus industriels pour nous délivrer de ce monstre. Dans une battue qu'il fit faire le 6 de ce mois par 28 paroisses, la Bête fut trouvée dans les bois de Chanaleilles, et de là vint se jeter dans ceux des Dux et de Fraissinet, où elle fut tirée par un paysan, qui l'ayant ratée 2 fois, la tira pour la troisième, les chiens de M. d'Enneval la chassant ardemment et au mieux. M. de La Fayette, gentilhomme d'Auvergne, qui s'est rendu dans ce pays pour la chasser aussi, la tira à 15 pas; c'était d'aussi près qu'il fallait pour rendre le coup mortel s'il l'eût atteinte, mais il avoue qu'il la manqua. Ses chiens cependant l'atteignirent, l'arrêtèrent et la mordirent souvent. Elle gagna du côté de St.-Denis; et le soir on vit encore les chiens à ses jarrets dans ces bois-là et à Villedieu où ils la laissèrent à la nuit fermée. Depuis ce temps elle n'a point donné lieu à parler d'elle, quoiqu'on en ait parlé et donné plusieurs alertes en disant qu'on l'avait vue, car il a été vérifié que c'étaient des loups. Si elle passait encore un certain temps sans se montrer, elle dont les apparitions étaient si fréquentes, il y aurait sujet de croire ou qu'elle a changé de climat pour trouver dans quelque autre le repos dont on ne la laissait pas jouir ici, ou qu'elle a cessé de vivre. » (Généal43) [Doc172]

Article dans la Gazette de Québec:

« Rhodéz, January 9.

The wild Beast, which hath so long ravaged the Gévaudan, has appeared in Rouergue, Aubrac, Geniès, Bonneval, St.-Côme, and Espalion. He has devoured, in the wood of St.-Côme, 4 leagues from hence, a shepherdess 18 years of age, who was celebrated for her beauty.

Mende, January 9. The troop of Volunteer Dragoons of Clermont Prince, which was quartered at St.-Chély, is in pursuit of the wild BeaWhile we have waited the success of this new attempt, we have heard that the animal continues his ravages, and has lately devoured a man between St.-Chély and La Garde. Our bishop has issued a mandate for public prayers on this occasion, and on Sunday last the Host was exposed in the cathedral church. The people seconded the zeal of their pastor, went thither in crowds, and the church was filled the whole day.

De Rhodéz, le 9 de janvier.

La bête sauvage qui a depuis si longtemps ravagé le Gévaudan, a paru en Rouergue, en Aubrac, à Geniès, à Bonneval, à St.-Côme, et à Espalion. Elle a dévoré une bergère âgée de 18 ans, et célèbre pour sa beauté, dans le bois de St.-Côme, à 4 lieues d'ici.

De Mende, le 9 de janvier. La troupe de dragons volontaires de Clermont Prince, qui était en quartiers à St.-Chély, est en poursuite de la bête sauvage. En attendant le succès de cette entreprise, nous apprenons que cet animal continue ses ravages, et qu'il a dévoré un homme depuis peu, entre St.-Chély et La Garde. Notre évêque a fait sortir un mandat ordonnant de faire des prières publiques à cette occasion, et l'Hostie était exposée dimanche dernier dans l'église cathédrale, le peuple a secondé le zèle de son pasteur, le monde y alla en foule, et l'église était remplie pendant toute la journée. » (www.quebecgazette.com)

- 17 mai (Vendredi) Le *Courrier d'Avignon* publie la lettre de Marvejols du 06/05 (Généal43). La *Gazette* relate la chasse des frères Marlet de la Chaumette. Elle souligne que les frères de la Chaumette assurent tous ceux qui veulent écouter que la bête ne montre qu'une légère ressemblance avec la forme lupine : museau allongé, raie noire le long du dos, énorme gueule béante, poitrail large, petites oreilles pointues, le portrait qu'ils en font ressemble beaucoup à celui fourni par M. Duhamel (Smith).
- 18 mai (Samedi) Pluie continuelle (lettre, 22/05). Lettre de M. de Morangiès, de St.-Alban, à M. Lafont:

«Je voudrais avoir des nouvelles agréables à vous apprendre, M., des succès de MM. d'Enneval. Les peuples ne marchent plus qu'avec peine à leurs ordres et finiront par s'y refuser tout à fait. Mais ce n'est point pour vous faire de nouvelles représentations à ce sujet que je vous parle d'eux, c'est seulement pour

vous porter mes plaintes de leurs calomnies et de leur rage. Ils disent hautement, à qui veut l'entendre, qu'ils ont écrit au ministre contre la communauté de St.-Alban, qui a, disent-ils, refusé de marcher. Le fait est absolument faux; j'en atteste la vérité même et j'en appelle à tous les honnêtes gens. Il est vrai cependant, qu'un jour que M. d'Enneval prit envie d'aller dans mon bois de Réchauve et de faire marcher dans la minute nos habitants, il y en eut peu qui s'y rendirent, parce qu'ils n'avaient pas été prévenus et que c'était un jour de foire à St.-Alban même. J'étais absent ce jour-là. Les plaintes de M. d'Enneval ont l'air d'avoir été dictées par les enragés du Malzieu à la Croix-Blanche, parmi les flacons et les pots. D'ailleurs, j'ai à me plaindre moi-même, non seulement que M. d'Enneval ne m'ait jamais rien communiqué sur ses chasses, mais encore qu'il n'ait jamais daigné donner des instructions claires pour la paroisse de St.-Alban, dont il a seulement fait avertir le curé et jamais le consul. Il est bien clair qu'il cherche l'occasion de nous nuire. J'y ai peut-être plus de part que personne, cela ne m'étonne pas infiniment; parce que j'ai affiché aux yeux de ce Normand l'amour de ma patrie, le zèle pour l'humanité, la droiture et la délicatesse dont mon cœur est pénétré. Comment pourrait-on sympathiser avec des sentiments aussi différents ? Je vous serai, au demeurant, bien obligé de prévenir M. l'intendant à ce sujet, afin de m'éviter le désagrément d'être forcé de mettre sous les yeux de la Cour et de tout le royaume la conduite de cet imposteur; ce que je ferai sûrement, s'il m'attaque, moi ou mes emphytéotes. Cette défense ne m'embarrasse point, je vous assure, mais je serais peiné d'en venir là.

Il y a plusieurs jours que la Bête n'a fait de ravages; Dieu aurait-il permis sa destruction naturelle dans quelque coin ?

Faites-moi le plaisir de rappeler à M. l'intendant qu'il a eu la bonté de me faire espérer une réparation authentique et sévère contre les consuls de Villefort pour les impertinences réitérées qu'ils m'ont faites. Si elles demeurent impunies le désordre et la mutinerie augmenteront dans ce canton à un point très dangereux. Je vous prie de ne point oublier cet article intéressant. » (A.D. Hérault c. 44, Expo)

- La chasse aux bois de Réchauve dont parle le comte de Morangiès est celle du 01/05.
- « la Croix-Blanche » semble être l'auberge du Malzieu où les d'Enneval se sont établis (Poucher; voir [Malzieu04/05]).
- Voir 28/10/64 pour le terme « emphytéotes, » que M. de Morangiès semble apprécier.
- D'après Sébastien Vrayenne, l'affaire des consuls de Villefort « n'a aucun rapport avec celle de la bête. On en trouve trace dans "la rébellion française" de Jean Nicolas qui lui ne pouvait visiblement pas dater l'événement précisément. Il s'agit d'un mouvement de rébellion de paysans montagnards armés de bâtons venus s'opposer vivement au droit de cartilage sur les blés et qui ont été soutenus dans leur entreprise par les autorités du lieu. (AD 34 c6882, p64-65,67-68,70; ct4824) . »

Lettre de M. d'Enneval fils, du Malzieu:

« Je crois, M., qu'il est arrivé quelque sinistre événement à la Bête en question; depuis le 2 de ce mois, jour qu'elle tua cette fille d'environ 40 ou 50 ans, nous n'avons pas appris qu'elle ait fait aucune attaque, meurtre ou blessure, ce qui me pourrait donner à penser que les blessures qu'elle a reçues, la veille, par M. de La Chaumette le même jour que nous fîmes une battue à St.-Alban, où je suis sûr d'avoir trouvé beaucoup de sang, le lendemain, dans la poursuite que j'en fis, pourraient lui avoir occasionné quelque aventure; ceci joint au poison dont j'avais assaisonné le cadavre; quoique cependant, on ne m'a pas rendu compte qu'elle y eût goûté. Ensuite 2 coups de fusil qu'on lui tira à la chasse du 6 de ce présent mois, l'un par un paysan à 20 pas, après l'avoir ratée 2 fois, arrêtée; l'autre par M. de La Fayette, gentilhomme d'Auvergne, l'un de nos meilleurs tireurs, à 15 pas, mais à cheval, arrêtée; après quoi mes chiens l'atteignirent, la mordirent plusieurs fois au vu de maints chasseurs; mais malheureusement le grand vent et le mauvais temps nous firent perdre la chasse et nos chiens ne revinrent que le lendemain, dont l'un avait 3 crocs à son collier.

Le dimanche 12, nous refîmes une battue dans laquelle on nous vint donner une alerte: c'étaient 2 loups qui furent tirés à 60 pas. On vint souvent nous en donner de pareilles, mais jusqu'à ce que la Bête attaque, blesse ou tue quelqu'un, je n'ai pas lieu de croire qu'elle existe encore. Nous fîmes encore une battue, d'environ 40 paroisses, le 16, où nous ne vîmes ni entendîmes parler de rien.

Demain, nous en ferons encore une et si dans quelques temps nous n'en recevons aucune nouvelle positive, il y aura tout lieu d'espérer qu'elle aura péri dans quelque ravin ou rocher, jusqu'où elle aura pu aller. J'aurai soin de vous informer de ce qui se passera à l'avenir. J'ai l'honneur, etc. D'Enneval, fils. » (B.N.).

- M. d'Enneval fils ne semble pas au courant des attaques commises entre le 3 et le 11/05, alors même que celle du 11/05 a été transmise à M. Marie le 15. Cela indique au minimum des difficultés de communication entre responsables.
- Les A.D. P.-de-D. contiennent une lettre similaire à M. de Ballainvilliers, datée du Malzieu.

Brouillon de Lettre de M. de Ballainvilliers :

« M. le contrôleur général et M. le Comte de St.-Florentin, le 18 mai 1765.

M., les différentes chasses qui ont été faites depuis le 6 de ce mois jusqu'au 12 n'ont eu aucun succès. Cependant suivant les détails que j'ai reçus, la Bête féroce a été trouvée le 6 mai et tirée 2 fois à 10 pas sans être touchée. Un des ~~batteurs~~ chasseurs a été à portée de la tirer à 4 pas mais son fusil a fait faux feu et la Bête s'est ~~éloignée~~ échappée. Elle fut encore aperçue le même jour par un paysan armé qui n'a osé la tirer, et qui ~~se cacha dans des broussailles fut saisi~~ fut saisi de peur aux approches de la Bête [qui le fixa?] se cacha au plus vite dans des broussailles.

Le mauvais temps a dérangé M. d'Enneval dans ses chasses et les battues n'ont pu être faites avec autant d'exactitude qu'on l'aurait désiré ; le 11 la Bête féroce a été tirée 3 fois sans être blessée.

~~On ajoute que~~ cet animal devient actuellement plus furieux et qu'elle ~~qu'~~il a attaqué ^{journallement} des hommes. ~~Le 5 de ce mois~~ Le 5 de ce mois il a paru en Auvergne à une demie-lieue de Chaudes-Aigues dans les paroisses de Maurines et d'Albaret, et ~~elle a mangé~~ il a [?] y dévorer des enfants ~~dans ces 2 paroisses~~ pendant la messe [rature] ^{Il n'était [rature] survenu [?]} et le lendemain on l'a trouvée auprès du Malzieu à 6 lieues de distance de l'endroit où on l'avait aperçu la veille. Telles sont les dernières nouvelles que des exprès m'ont apportées. » (A.D. P.-de-D. c. 1733) (Transcription personnelle).

- Pas d'autres mentions que la Bête ait été tirée 3 fois à une autre date que le 6. Il s'agit probablement d'une confusion.

19 mai (Dimanche, nouvelle lune). Les habitants d'une vingtaine de communautés du Rouergue – Ségur, Vezins, St.-Léons, Laclau, Gleizenove, St.-Amans, St.-Julien, St.-Étienne-de-Viauresque, La Capelle, St.-Aignan, Arques, Salars, Prades, Salles-Cuyran, Viarrouge, Curan, Mauriac et St-Laurent (Aveyron) sont tenus de s'assembler. Ils doivent faire une battue de grande ampleur en portant « *tambours, poiles, chaudrons et autres instruments propres à faire du bruit et épouvanter les loups* » en menant avec eux leurs chiens mâtins, en raison de l'accroissement sans précédent du nombre de loups réfugiés dans la forêt de Trie et dans les bois de Serres et de Sauganes « *par les chasses qui ont été faites dans le Gévaudan pour la destruction de la bête féroce qui désole cette contrée.* » (Moriceau, *L'homme contre le loup*). Les pluies continuelles mènent à l'annulation de chasses prévues ; le chevalier de Montluc rentre à St.-Flour dans l'après-midi (lettre, 22/05). Chasse dans les environs de plusieurs paroisses du Gévaudan et de l'Auvergne: Paulhac, St.-Privat-du-Fau, Julianges, Le Malzieu, Lorcières, etc. (lettre, 03/01/66). Un loup blessé sur la paroisse de Venteuges va mourir en Auvergne, non loin de là. Une femme est dévorée dans les bois de Servillanges, dans l'enceinte de la chasse. Le corps a été traîné sur une certaine distance dans des broussailles abondantes. La victime a eu la tête tranchée et emportée si loin qu'elle n'est pas retrouvée, une épaule disparue, le bras et le haut de la poitrine rongés. On la retrouve à la nuit, aux flambeaux; on ne sait quand l'attaque a eu lieu (lettres, 23/05, 28/05). *D'après la tradition, la victime se nomme Barlier. Elle avait été garder les agneaux de sa maison dans sa propriété appelée Déjulhère, sans crainte, car elle savait qu'il se faisait tout autour une grande battue (Pourcher). Elle avait 45 ans (journal, 23/06). Lettre de Simon Simon [sic], habitant à Villeneuve de Venteuges, sans date:*

« *Quand le soir, la fille n'arrive pas, on va la chercher mais on ne la trouve pas dans la propriété avec les agneaux. En la cherchant, on entend des pleurs; alors, on se dirige vers ces cris de douleur et on trouve le tronc du cadavre planté contre une muraille, couvert de son manteau. On décide de garder le cadavre toute la nuit. Et pendant que tout le monde est ainsi dans l'émoi, la bête vient rôder autour de la maison Barlier en faisant entendre des pleurs imitant parfaitement les cris d'une personne. Enfin, le cadavre est empoisonné par d'Enneval lui-même ou par un de ses piqueurs...* » (B.N.)

- Nouvelle décapitation sans témoins.
- Buffière suppose que Simon Simon est un contemporain de Pourcher.

20 mai (Lundi) Un abbé de St.-Flour est averti par deux hommes de Saugues de l'attaque de Servillanges ; il avertit le chevalier de Montluc qui interroge des muletiers de la même région. Devant leur ignorance du fait, il reste sceptique (Lettre, 22/05). Averti, M. d'Enneval (fils et/ou père ?) se rend sur-le-champ à Servillanges et empoisonne le reste du cadavre, tout en croyant cela inutile, car les paysans décident de garder le cadavre durant la nuit en installant des loges à proximité (lettres, 23/05). Une battue a lieu entre Servillanges et Saugues. 20 demoiselles armées y participent. La Bête traverse la Truyère vers l'est, passe auprès d'un homme qui dort sans l'attaquer, et s'échappe à la faveur d'un orage (lettres, 25/05, 27/05; *Courrier*, 11/06). M. de l'Averdy répond très brièvement à la lettre de M. de St.-Priest du 13/05, probablement parce qu'elle contient des plaintes contre M. d'Enneval (Pourcher).

21 mai (Mardi) Le *Courrier d'Avignon* publie la lettre du Gévaudan du 08/05, celle de Paris du 11/05 et celle de Marvejols du 12/05 (Général43). La Bête traverse le village de Mazeyrac (St.-Pierre-le-Vieux), et y enlève un enfant. Poursuivie par les habitants, elle abandonne l'enfant et s'enfuit. L'enfant est blessé au dos, mais sans gravité (lettre, 23/05). [St-Pierre]

- St.-Pierre-le-Vieux se trouvait en face de Verdezun, au sud de la Truyère, et apparaît sur les cartes de Dezauche et de Cassini. Il y a de nos jours à cet emplacement une église et un cimetière, mais plus d'agglomération; il existe cependant encore une « commune de St.-Pierre-le-Vieux » regroupant plusieurs villages.

Lettre de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers :

« *St.-Flour, le 21 mai 1765.*

Mgr., M. d'Enneval est dans la persuasion que la Bête féroce qu'il a chassée en Gévaudan a péri, n'en ayant su aucune nouvelle de quelque temps. C'est même d'après cette idée que mon frère a quitté ces MM. pour se rendre à ses affaires. Il y a apparence qu'elle a été blessée, ayant été tirée plusieurs fois par des bons tireurs et très bien chassée par les chiens de M. d'Enneval qui l'ont bien mordue en plusieurs occasions. Il serait pourtant fort à désirer pour la tranquillité publique que ces MM. voulussent encore donner quelque temps pour être certains que ce monstre n'existe plus, et ils se doivent à eux-mêmes du repos après la vie pénible et la [patience?] qu'ils ont menées ; personne ne les déterminera plutôt que vous, Mgr., à rester encore quelque temps.

Je suis avec respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Montluc. » (A.D. P.-de-D. c. 1733) (Transcription personnelle).

- M. de Montluc, du moins, ne semble pas informé des récentes apparitions et attaques.

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers :

« *M. de St.-Florentin, M. le Contrôleur Général, le 21 mai 1765.*

M., je viens d'être instruit que la Bête féroce a paru en Auvergne le 11 de ce mois ; elle a attaqué 4 petits garçons du village d'Auvers, paroisse de Nozeyrolles, limitrophe du Gévaudan. Ils gardaient des vaches

dans le bois de la Tenezère proche de leur village. Le plus âgé de ces enfants avait 14 ans et les 3 autres 10 à 12. Ils furent attaqués par cette Bête sur les 3 heures après midi. Le plus âgé qui était armé d'une baïonnette au bout de son bâton se défendit courageusement et secourut ses petits camarades, l'un desquels était poursuivi par la Bête qui le prenait par ses habits. Dans ce moment le plus âgé qui se trouva près de cette Bête lui donna plusieurs coups de sa baïonnette sur le tête, et la fit reculer. Un de ses camarades, encouragé par son exemple, lui porta un coup de bâton sur le museau qui la fit tousser fortement. Suivant le rapport de ces ~~jeu~~ enfants elle prit aussitôt la fuite, et se cacha dans les bois voisins. Ces enfants [revinrent?] dans leur village saisis de peur.

Mon subdélégué de Langeac En l'absence de mon subdélégué de Langeac le [commis?] de la subdélégation a fait venir devant lui le plus âgé de ces petits garçons, qui lui a raconté le fait tel que j'ai l'honneur de vous le marquer. Il est à présumer que les battues que l'on avait faites en Gévaudan avaient obligé ce monstre de se réfugier en Auvergne où je crains qu'elle ne fasse encore de nouveaux ravages. » (A.D. P.-de-D. c. 1733) (Transcription personnelle)

22 mai (Mercredi) La Bête passe près du Malzieu avant que M. d'Enneval fils soit de retour vers 4 heures du soir. Un bon tireur la tire à 20 pas; elle franchit la Truyère à la nage aux portes de la ville et regagne la montagne vers le nord. 500 personnes la poursuivent en vain jusqu'à la nuit (Lettres, 23/05). Lettre du chevalier de Montluc à M. de Ballainvilliers :

« Mgr, j'eus l'honneur de vous marquer par ma dernière lettre que dimanche serait la dernière chasse, mais les pluies continuelles qu'il fit samedi et dimanche furent cause qu'il n'y en eut pas, et sur ce je me déterminai après midi à venir coucher à St.-Flour, n'ayant eu jusques à ce moment aucune nouvelle de la Bête. Le lundi M. l'abbé de [?] trouva 2 hommes de Saugues qui lui dirent qu'elle avait mangé une femme de 50 ans à Venteuges dimanche au soir, et c'est sûrement celle qui fut mangée le 2 : l'âge et l'endroit nous le prouvent assez. Je vis arriver des muletiers qui venaient de ce pays-là ; je fus leur en demander des nouvelles, ils m'assurent qu'elle n'avait pas fait de ravage de longtemps. Un M. du Malzieu m'a promis de m'en donner des nouvelles jeudi par leur messenger ; j'aurai l'honneur de vous en rendre compte tout de suite. J'ai l'honneur d'être avec respect, Mgr., votre très humble et obéissant serviteur,

Chevalier de Montluc. A St.-Flour le 22 Mai 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1733) (Transcription personnelle)

- Le chevalier se trompe en identifiant la victime de Servillanges (près de Venteuges) à celle du 2 mai.

23 mai (Jeudi) Battue infructueuse, à laquelle participe le frère de M. Lafont (lettre, 24/05). La Bête est tirée près de Saugues par M. du Mazel, cadet, mais elle repasse la Truyère et gagne la Margeride (lettre, 27/05). Quelques paysans du Malzieu tirent la Bête inutilement. M. Hunal d'Orfeuille, paroisse d'Albaret, tire sur la Bête (lettres, 24/05, 25/05) de 15 à 18 pas un coup de fusil chargé de 2 lingots. La Bête tombe sous le coup, mais une minute après elle se relève par un bond et décampe (lettres, 25/05, 01/06).

- Orfeuille se situe près d'Albaret-Ste.-Marie.
- La lettre de Paris du 01/06 et l'article du *Courrier* du 11/06 datent le coup de feu d'Orfeuille du 20; on préfère ici la date « officielle » du 23.

On la voit passer dans la paroisse de Chaulhac, puis de Juliange (lettre, 25/05). On retrouve dans le bois de Servillanges la tête complètement rongée de la victime du 19/05 (lettre, 24/05). Lettre de M. Lafont, de Mende, à M. de St.-Priest:

« Mgr. l'intendant... M. d'Enneval... a fait des chasses le 12, le 16, le 19 de ce mois, non seulement elles ont été sans succès, mais que pendant que la dernière s'exécutait, dimanche dernier 19 mai et dans l'enceinte de cette chasse, la Bête féroce égorgea et dévora en partie une fille de 45 ans qui gardait du bétail dans le bois de Servillanges, paroisse de Venteuges; sur laquelle elle avait dévoré une autre le 2 de ce mois, ainsi que j'ai

eu l'honneur de vous en informer. Ce malheur était le dernier que ce monstre eût fait depuis une quinzaine de jours, et on n'en entendait plus parler.

En sorte que M. d'Enneval commençait à se flatter que la Bête aurait disparu, ou qu'elle serait peut-être morte dans quelque coin des blessures qu'elle avait reçues, le 1er du mois de M. de La Chaumette. L'accident arrivé dimanche l'a beaucoup affecté, autant que j'ai pu en juger par la lettre qu'il m'a écrite...

La Bête avait traîné cette fille un assez long espace par des broussailles fort épaisses, ainsi qu'on le reconnaissait à la trace du sang et à l'abattis qu'elle avait fait d'une partie de ces broussailles que cette Bête doit avoir bien de force pour avoir fait passer par des endroits aussi difficile un corps aussi lourd que l'était celui de cette fille, dont elle a mangé la poitrine et la tête, qu'on n'a point encore retrouvée. Il m'ajoute qu'il ne paraît pas qu'elle soit revenue au cadavre... Avant-hier mardi, la Bête traversa le village de Mazeyrac, paroisse de St.-Pierre-le-Vieux et y enleva un enfant qu'elle saisit par le dos et qu'elle porta à une centaine de pas où elle le laissa, étant poursuivie par les gens du village. L'enfant a été blessé au dos, mais on ne croit pas que cette blessure soit dangereuse.

Hier mercredi, elle passa tout après du Malzieu, après avoir traversé à la nage la rivière de La Truyère. L'on courut après et on la suivit jusqu'à la nuit sans pouvoir l'atteindre.

J'ai l'honneur, etc. Lafont » (A.D. Hérault c. 44)

Même lettre ? M. Lafont invoque le témoignage de l'abbé Peytavin, curé de St.-Julien-du-Tournel:

« ... Ce pays a essuyé au siècle dernier une calamité pareille à celle d'aujourd'hui. J'ai été informé qu'on avait conservé à la paroisse de St.-Julien-du-Tournel d'anciens registres mortuaires qui constatent nombre de malheurs causés par une ou plusieurs bêtes féroces pendant plusieurs années. J'ai cherché à m'assurer du fait auprès du curé qui m'a envoyé l'expédition des actes mortuaires de 25 personnes. Je crois devoir en joindre ici une copie; vous y verrez, Mgr., que certaines de ces personnes ont été dévorées par des loups, que tantôt le meurtre a été fait par un seul, tantôt par plusieurs. Ces animaux durent faire d'étranges ravages puisque la seule paroisse de St.-Julien perdit 25 personnes; vraisemblablement celles du voisinage essayèrent de pareils désastres... Leur durée au siècle dernier ne peut que donner bien des alarmes sur celle que peut avoir le fléau qui nous afflige, surtout si, comme on l'éprouva alors, les loups devenaient carnassiers et que le nombre s'en multipliât... » (A.D. Hérault)

- Crouzet fournit quelques renseignements sur cette « Bête de St.-Julien. »
- « Tantôt par plusieurs »: les attaques du Gévaudan, elles, n'ont jamais été le fait que d'un animal à chaque fois.
- Voir également 1763, 03/06/65.

Lettre de M. d'Enneval fils à l'intendant d'Alençon:

« Dans le temps, M., qu'il y avait lieu d'attendre que la maudite Bête pouvait être morte de ses blessures, étant certain qu'elle avait été touchée au gros sang, qu'elle avait encore essuyé plusieurs coups de fusils, les chiens l'avaient mordu plusieurs fois et l'ayant menée très loin; depuis n'ayant fait aucune attaque, blessure ni meurtre, ni parler d'elle certainement pendant 19 jours, nous avons été tous bien surpris, lorsque, lundi dernier, on me vint annoncer que, dimanche au soir par où nous faisons une battue, il y avait eu une fille d'environ 50 ans dévorée au bois de Servillanges, paroisse de Venteuges, où la dernière avait été tuée, le 2 du courant.

J'y fus sur-le-champ et empoisonnai les restes du cadavre, ce qui, je crois, ne serait pas inutile. Mais les paysans malgré tout vont la nuit la garder et faire des loges auprès.

Cette fille a eu la tête emportée si loin qu'on ne peut la retrouver, une épaule avec le bras mangé et enlevés, tout le haut de la poitrine rongé. On ne sait à quelle heure cela s'est passé, parce qu'on la retrouva avec le flambeau.

Il y eut à la battue de jeudi dernier une louve tuée avec ses petits à Morennes, paroisse de Venteuges et, dimanche dernier, un loup qui fut mourir sur une paroisse d'Auvergne la plus proche de cette paroisse.

Hier, sur les 4 heures, à mon retour, je trouvai ici une grande alerte: on venait de courir la Bête, soit-disant, qui poursuivie d'ailleurs avait été tirée à 20 pas. Elle passa la rivière tout près de la ville et regagna la montagne.

Il est bien malheureux que cela ne réussisse pas mieux. Demain nous refaisons une battue et dernière des fêtes de la Pentecôte.

Voilà le dix-neuvième loup tué depuis notre arrivée dans ce malheureux pays, tant grands que petits, sans compter les mal tirés.

J'ai l'honneur, etc. D'Enneval, fils. » (Pourcher)

- Problème de datation: Pourcher et Cubizolles datent la lettre de M. d'Enneval fils du 22/05, mais l'épisode de la chasse près du Malzieu (« hier sur les 4 heures ») la date du 23. Cubizolles lui donne M. de St.-Priest pour destinataire, avec les références A.D. Hérault c. 44.

Version A.D. P.-de-Dôme :

« 23 Mai 1765

M., dans le temps qu'il y avait lieu d'espérer que la maudite bête pouvait être morte de ses blessures, étant certain qu'elle avait été frappée au gros sang, qu'elle avait essuyé depuis plusieurs coups de fusil encore douteux, les chiens l'ayant mordue plusieurs fois et l'ayant menée très loin, n'ayant fait aucune attaque ni blessure ni meurtre, ni fait parler d'elle depuis le commencement du mois ; nous avons été bien surpris lorsque lundi dernier on vint m'annoncer que la veille au soir il y avait eu une vieille fille dévorée au bois de Servillanges. J'y fus sur le champ empoisonner le reste du cadavre, ce que je crois inutile parce que les paysans y vont malgré tout le garder et faire des loges auprès. Cette fille a eu le col et la tête tout à fait emporté si loin qu'on ne l'a pas retrouvé, une épaule tout à fait enlevée et le bras rongé, tout le haut de la poitrine mâchonnée. On ne sait à quelle heure elle fut dévorée. On fut obligé de la rechercher avec des flambeaux.

Il y eut à la battue de jeudi une louve tuée avec 8 petits, et dimanche un loup blessé à mort, sur la paroisse de Venteuges tous deux. Le dernier a été mourir sur une paroisse d'Auvergne jeudi. Demain nous en refaisons une et la dernière des fêtes de Pentecôte. Hier en m'en revenant d'assaisonner le cadavre, sur les 4 heures du soir, je rencontrai quantité de monde qui venaient de poursuivre la bête soi-disante, qui était passée ici la rivière tout proche la ville. Il y avait plus de 500 personnes à la courir. Elle fut tirée à 20 pas par un bon tireur. Cela ne l'empêcha pas de regagner la montagne. Il est bien malheureux que cela ne réussisse pas mieux.

J'ai l'honneur d'être avec bien du respect, M., votre très humble et très obéissant serviteur, d'Enneval fils. Mon père vous en présente autant. Au Malzieu, ce 23 mai 1765.

Nous irons à Saugues après. Quand j'aurai besoin de l'ordre que vous avez envoyé à St.-Flour j'en profiterai mais j'ai [même?] du temps. » (A.D. P.-de-D. c. 1733) (Transcription personnelle)

M. d'Enneval père écrit (« à Saugues, par Malzieu ») une lettre très similaire (sans date in Pourcher; le destinataire, quoique non clairement exprimé, serait M. de St.-Priest):

« M., dans le temps qu'il y avait tout lieu d'espérer que la maudite Bête pouvait être morte de ses blessures, étant certain qu'elle a été frappée à beaucoup de sang et essuyé plusieurs coups de fusil à portée, n'ayant fait parler depuis le premier du mois jusqu'au 20 du présent, nous avons été tous bien surpris, lorsqu'on écrit, lundi dernier, pour m'annoncer que la Bête avait tué une fille âgée d'environ 50 ans, au village et bois de Servillanges, paroisse de Venteuges, à 4 heures d'ici; j'y fus aussitôt et empoisonnai le reste du cadavre, ce que je crois inutile, parce que les gens y vont à la fois, malgré qu'on en ait fait défense et y font des loges comme après la battue de l'Ascension. Il y a eu une louve de tuée et 8 petits, suivant le rapport qu'on m'en a fait, et dimanche, il y a eu aussi un loup de bien blessé sur la paroisse de Venteuges, qui a été mourir sur une d'Auvergne.

Hier, à mon retour sur les 4 heures, j'ai trouvé beaucoup de monde qui venait de pourchasser la Bête soi-disante, qui, étant poursuivie, avait été tirée à 25 pas par un bon tireur, et est venue passer ici la rivière aux portes de cette ville. Cela ne l'empêcha pas de regagner la montagne.

Nous recommençons, lundi, une battue en la seconde fête de la Pentecôte.

Je suis avec bien de respect, M., votre très humble et très obéissant serviteur, d'Enneval.

P.S. Pardon du mauvais papier. Mon fils vous présente ses civilités. Cette fille a eu la tête coupée et emportée si loin qu'on ne l'a pas retrouvée, une épaule avec le bras arraché et dévoré et le haut du corps. » (Pourcher)

- Les d'Enneval ne mentionnent toujours pas les attaques entre le 3 et le 11/05.
- M. d'Enneval n'est pas encore informé qu'on a retrouvé la tête de la victime ce même jour.
- En dépit des ressemblances, il y a quelques discordances entre les 2 lettres: chacun des d'Enneval indique que c'est lui qui s'est rendu à Servillanges et a empoisonné le cadavre. Ils y sont probablement allés tous 2, et se sont répartis la tâche du courrier après s'être entendus sur les termes généraux.
- Pas d'indications sur la tenue de la battue prévue pour le lendemain. En comparant les deux lettres, la « dernière fête de la Pentecôte » semble tomber le lundi 27/05.

Lettre de M. de Montluc (date non précisée dans Fabre, après le 23):

« L'espérance que M. d'Enneval avait donné de la mort de la Bête féroce vient de s'évanouir, et la lettre que je reçois de lui en date du 23 de ce mois m'apprend qu'elle continue ses ravages avec plus de fureur que jamais. » (A.D. P-de-D. c. 1733).

Lettre de M. de l'Averdy à M. de Ballainvilliers :

« A Paris ce 23 mai 1765.

M., j'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 18 de ce mois concernant la Bête féroce. Je vous remercie des détails qu'elle contient et je suis bien sincèrement, M., votre très humble et très affectionné serviteur,

de l'Averdy. » (A.D. P.-de-D. c. 1733) (Transcription personnelle)

24 mai

(Vendredi) *Le Courrier d'Avignon* publie la lettre de Langogne du 14/05 (Généal43). *La Gazette d'Amsterdam* reprend les informations du *Courrier d'Avignon* du 14 (Smith). *La Gazette de Leyde* reprend la lettre de Mende du 03/05, citée d'après la *Gazette de France (Gazette de Leyde, 24/05/65)*. Vers 7 heures et demie du matin Marguerite Martin, grande et forte fille de 20 ans, est attaquée tandis qu'elle garde des vaches sur la paroisse de St.-Privat-du-Fau. 2 bouviers entendent ses cris, accourent et la délivrent avec beaucoup de mal. Ils affirmeront qu'un homme seul n'aurait pu y parvenir. Marguerite a la gorge percée de 5 ou 6 trous. Le prieur de St.-Privat-du-Fau est appelé pour la confesser sur place. La Bête monte vers le village d'Amourettes et se jette sur une fillette de 10 à 11 ans devant de nombreuses personnes. Les villageois lui font lâcher prise avant qu'elle puisse blesser sérieusement la fillette.

- Amourettes apparaît sur la carte de Cassini au nord du Mazet, au lieu d'à l'est sur les cartes contemporaines. Erreur ou déplacement ?

En fin de matinée Marie Valès, 13 ans, du Mazet (Julianges) va au pacage avec un garçon. Entre les villages du Mazet et de la Fage, à l'orée d'un bois (bois de La Barthe d'après la tradition rapportée par Pourcher), la Bête attaque le petit garçon qui se défend avec un couteau, puis s'élance sur la fille. Le petit garçon appelle quelques personnes proches mais le secours arrive trop tard: la bête a traîné la fille au milieu du bois. Elle a le cou coupé, une cuisse mangée et porte 5 à 6 crocs. M. d'Enneval envoie un domestique empoisonner son cadavre qui est exposé 4 jours sans résultat; il y vient lui-même et interdit d'enterrer le corps avant le 28 (lettres, 25/05, 28/05, 04/06).

- Marie Valès a « le cou coupé, » sans que l'on puisse savoir s'il s'agit d'une véritable décapitation, ni si cette blessure particulière a eu un témoin.

Vers 2 (ou 4) heures de l'après-midi, Marguerite Bony, 18 ans, garde des bestiaux au village de Marcillac (Lorcières), à la Coste-Rouge [Coste]. La Bête l'attaque par surprise, la jette par terre à 2 reprises, et lui arrache sa coiffe et son foulard. Pierre Tanavelle, environ 15 ans mais de petite taille, de Chabanoles, neveu de Jeanne (dévorée le 22 janvier), aperçoit la scène et se précipite sur la Bête. La fille se place derrière lui. La Bête tourne autour d'eux, mais le garçon suit le mouvement. Il lui porte au flanc 3 coups de sa petite hallebarde, dont la lame, longue de 6 pouces, est teinte de sang. Un berger de plus de 20 ans et une femme sont témoins du combat depuis l'autre versant du vallon. Des témoins affirmeront plus tard qu'il aurait pu la tuer si la lame avait été plus longue. Se voyant mise en échec, la Bête se venge sur la coiffe et le mouchoir qu'elle met en pièces avant de quitter les lieux d'un pas mal assuré, et de traverser la paroisse de St.-Just. La Bête entre dans le bois de Clavières. On l'y suit en foule au son du tocsin. Le bois investi, la Bête a disparu (lettre, 25/05). M. d'Enneval se rend tout de suite sur les lieux et s'entretient avec Pierre et les témoins, avant de suivre la Bête du côté de Saugues (lettres, 25/05, 28/05, 30/05, 25/05, 08/65 et 03/01/66; actes, 28 et 29/05).

- Marcillac, quoique moins loin de Lorcières, n'est pas très éloigné de Clavières. Partout ailleurs il est question de Marcillac, paroisse de Lorcières. Est-ce une erreur du document ?
- M. d'Enneval, le 04/06, donne 12 ans à Marguerite Bony.

Récit de M. Bès de la Bessière (sans date in Pourcher):

« Le 24, à 8 heures du matin, elle blesse dangereusement à la gorge une fille à St.-Privat; le même jour et une demi-heure après, au Mazet, paroisse de Julianges, elle égorge une fille, âgée de 15 ans, et la ronge entièrement de la ceinture en bas. » (Bull. 1884, 197).

Lettre de M. Lafont, de Mende, à M. de St.-Priest:

« Mgr. l'intendant, mon frère vient d'arriver de la chasse faite hier sans succès. La Bête fut tirée par quelques paysans du Malzieu, mais inutilement... On trouva dans cette battue des bois de Servillanges les ossements de la tête de cette fille en plusieurs pièces et entièrement rongée, à n'y avoir laissé que les os. Des paysans du côté du Malzieu m'assurent dans le moment qu'à une lieue de là, sur la paroisse de St.-Privat-du-Fau, la Bête féroce a saisi aujourd'hui une fille qui a été secourue, mais néanmoins blessée, et qu'à quelque distance de l'endroit où elle l'avait surprise, elle a coupé et emporté la tête d'une femme.

J'ai l'honneur, etc. Lafont. » (A.D. Hérault c. 44).

M. Lafont transmet à M. de St.-Priest un exposé dans lequel il commente les 2 lettres qu'il a reçues du comte de Morangiès (sans date in Pourcher, fournie ici d'après d'autres auteurs):

« Mgr., j'ai l'honneur de vous envoyer copie de la lettre que j'avais eu celui de vous marquer avoir reçue de M. le comte de Morangiès, en date du 3 de ce mois, j'y joins une autre qu'il m'a écrite le 18. Je vais vous rendre compte de ce que j'ai vu ou appris sur ce qui fait le sujet de ces lettres.

Les MM. d'Enneval en arrivant dans le pays ne s'annoncèrent pas avantageusement par leur façon de vivre, telle que M. de Morangiès la dépeint sur la fin de sa première lettre, et cela ne prévint pas en leur faveur.

Ils ont marqué dans tous les temps beaucoup de méfiance pour tout le monde, ils ont mis bien de mystère et de la lenteur dans leurs premières chasses, ils les ont faites pendant plus d'un mois avec les personnes qu'ils ont avec eux, paraissant éviter d'avoir pour spectateurs les gens du pays. Il peut se faire que la présence de M. Duhamel fut le motif de cette circonspection, car après son départ, ils ont agi avec plus d'acti-

té et plus ouvertement. Ils ont fait différentes chasses, dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte. Mais la mauvaise disposition et l'inutilité de ces chasses ont bien indisposé le public. L'on appelait les paroisses de 3 ou 4 lieues, de sorte que pour aboutir à l'endroit qu'on leur avait indiqué ou pour s'en retourner chez elles, elles avaient 8 lieues à faire, ce qui était bien fatigant. La plupart de ces paroisses n'ayant d'autre conducteurs que leurs consuls, gens grossiers et sans intelligence, ont marché sans ordre; et ont été ennuyées par les fatigues qu'on a essuyées dans ces chasses. La perte du travail, lorsqu'elles ont été exécutées les jours ouvriers, leur mauvais succès et le peu qu'on doit s'en promettre pour l'avenir tant qu'elles ne seront pas mieux dirigées, ont jeté tout le monde dans le dégoût, et les habitants, surtout ceux de la campagne, ou n'y vont point du tout ou marchent avec beaucoup de répugnance; ils n'ont pas été excités par l'exemple.

M. de Morangiès se plaint, comme vous le verrez, que MM. d'Enneval ne payent point de leur personne. Il est vrai que M. d'Enneval, le père, n'assista point à une de ces chasses, et qu'aux autres il ne s'est ordinairement éloigné du Malzieu, lieu de sa résidence, que d'environ 2 lieues tout au plus. Son fils a été un peu plus loin. Le père est déjà d'un âge et peu en état quelquefois de soutenir les fatigues de la chasse dans un pays tel que le nôtre. Je crois d'ailleurs qu'il a été personnellement bon chasseur et qu'il le serait encore en pays de plaine, mais je doute qu'il ait jamais eu un esprit d'ordre et d'arrangement suffisant pour bien disposer et diriger des chasses générales. Tout le monde est ici surpris qu'une personne qui, à ce qu'on assure, a détruit autant de loups en Normandie ou ailleurs, n'ait pu cependant parvenir, depuis 3 mois, à en tuer un seul dans le Gévaudan, qui en est cependant bien pourvu et surtout après en avoir vu dans ses chasses.

L'on s'est toujours plaint de ce qu'il ne faisait lâcher ses chiens qu'avec peine et rarement tous à la fois. Ce qui se passa à la chasse du 6 de ce mois m'en fit aisément connaître le motif: il craint que ne pouvant appuyer ses chiens, ils ne s'égarer à la poursuite de la Bête féroce ou de quelque loup, comme ils firent à cette chasse, et qu'ils ne périssent sous la dent de l'animal qu'ils suivront; les chasseurs du pays ne font pas grand cas de ses chiens. Je ne suis pas connaisseur, mais ils me paraissent trop faibles pour résister à la Bête féroce, ni même aux loups ordinaires, s'ils ne sont soutenus, ce qui est bien difficile par la nature du pays. Je crois cependant dire que 2 d'entre eux suivirent avec beaucoup d'acharnement pendant tout le jour le loup qui fut lancé à la chasse du 6.

J'ai prévenu en tout MM. d'Enneval, je ne leur ai fait aucune difficulté sur rien; parce qu'elle aurait été peut-être mal accueillie et aurait pu tirer à conséquence. Ils m'ont toujours témoigné et le font encore toutes sortes d'amitiés; mais cependant, je ne saurais me promettre de n'être pas compris dans la méfiance générale.

Lors de leurs premières opérations qui commencèrent environ 3 semaines après leur arrivée, je leur donnai un de mes frères qui les suivit pendant quelque temps et qui se retira ensuite, s'apercevant que sa présence les importunait. Le fils me le redemanda à la chasse du 6 de ce mois. En conséquence, mon frère fut les retrouver au Malzieu. Ils lui firent bien des politesses, mais ne lui proposèrent rien; le fils même disparut; mon frère s'en retourna. Il a néanmoins assisté aux chasses qu'ils ont ordonnées, mais par ménagement, il s'est joint à des paroisses autres que celles que ces MM. conduisaient.

Je ne sais que penser du silence qu'ils gardent sur les différentes lettres que je leur adresse de votre part. J'ai eu l'honneur de vous observer que le père ne m'avait pas accusé la réception de la dernière lettre de M. le contrôleur général, quoique je l'en eusse expressément prié; cela est déjà arrivé de même dans d'autres occasions, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer par ma lettre du 2 avril dernier. Je ne sais s'il n'y aurait pas de l'affectation. Je ne suis pas à m'apercevoir que M. d'Enneval, le père, à travers l'extérieur le plus simple, a certaines finesses. Le fils, moins mystérieux et moins conséquent que lui, a donné connaissance à M. du Boschet, l'un des conducteurs des chasseurs de Beaucaire, de l'ordre qu'il avait du roi de se faire remettre la Bête par ceux qui la tueraient pour la porter à la Cour. C'est ce même ordre dont il me dit à notre première vue, au commencement du mois de mars dernier, qu'il me ferait part et que j'eus l'honneur de vous marquer qu'il avait remis dans son portefeuille, au moment qu'il allait me le communiquer.

M. du Boschet me dit avoir lu cet ordre tout entier, qu'il n'était contresigné par aucun secrétaire d'État et il me le parut de même au premier coup d'œil lorsque M. d'Enneval, le fils, me l'exhiba en le renfermant tout de suite. L'on prétend que c'est dans cette forme que s'expédient ceux qui émanent de la grande louverie. Je ne sais même, d'après ce que vous m'avez fait l'honneur de me marquer le 24 avril, si je ne devais pas douter que cet ordre fût connu de M. le contrôleur général; quoi qu'il en soit, M. d'Enneval, le père, a été très fâché que son fils l'ait manifesté, par le mauvais effet que cela a produit, car les chasseurs de Beaucaire ainsi que d'autres étrangers se sont tout de suite retirés, disant qu'ils ne voulaient pas chasser pour MM.

d'Enneval. Les gentilshommes et autres principaux habitants du pays qui étaient animés de la meilleure volonté n'en témoignent plus, par les mêmes motifs; certains d'entre eux même prétendent avoir à se plaindre de l'accueil que MM. d'Enneval leur ont fait aux chasses générales où ils se sont trouvés. Il est vrai que ces MM., et principalement le fils, ont pris un ton de supériorité qui a choqué bien du monde, la plupart cependant dissimulent, par crainte de mauvaises affaires; le fils ayant plusieurs fois menacé de déférer au ministre ceux de qui il aurait à se plaindre. D'ailleurs, l'on n'oserait faire d'autres choses que celles que ces MM. ordonnent, à moins que la Bête ne paraisse quelque part; alors les gens du lieu la poursuivent.

M. d'Enneval, le fils, l'avait même au commencement désapprouvé, mais sur les représentations qui lui furent faites, il sentit combien il était nécessaire d'en user ainsi. Tout le monde se comporte avec bien de la circonspection, par crainte de quelque mauvais office et que ces MM., qui cherchent toujours des prétextes pour excuser leurs mauvais succès, ne les imputassent à quelqu'un.

D'ailleurs, j'ignore les comptes qu'ils rendent au ministre. Il paraît qu'il a beaucoup de confiance en eux et qu'ils en sont bien protégés. Je sais à n'en pouvoir pas douter qu'ils ont auprès de lui un des premiers commis des Finances, qui est extrêmement de leurs amis. Le fils, qui dans certains moments s'ouvre volontiers, me le dit à notre première vue. Cela m'a été confirmé d'ailleurs, il est même prétendu que c'est par le canal de ce M. qu'ils se sont fait demander par M. le contrôleur général et qu'ils n'en sont pas connus.

En conséquence de tout ce que j'ai dit ou marqué aux communautés, ils ont été bien reçus partout. L'endroit où on leur a témoigné le plus d'empressement, aussi l'ont-ils choisi depuis près de 2 mois pour celui de leur résidence, est la ville du Malzieu. Elle a cherché à se réclamer d'eux pour lui aider à se justifier après la lettre de réprimande de M. le comte de St.-Florentin, sur la conduite que ses principaux habitants avaient tenue aux premières chasses.

Je m'explique, Mgr., sans réserve et je le dois à vos bontés et à la confiance dont vous et M. votre père avez bien voulu toujours m'honorer. Je le dois encore au salut de mon pays qui serait vraisemblablement longtemps livré à la calamité qui l'afflige, si, comme vous en jugerez aisément vous-même, il n'y avait un changement dans les moyens de l'en délivrer. J'ose espérer de ces mêmes bontés que vous et M. votre père voudrez bien empêcher qu'on ne puisse jamais soupçonner que je vous aie rien marqué sur ces MM..

Il est certain qu'on a écrit plusieurs lettres contre eux à des personnes de la Cour, et à ce qu'on m'a même assuré, à des princes du sang et à des ministres. M. le comte de Morangiès, qui doit se rendre dans peu à Paris, me dit à la chasse du 6 qu'il en porterait directement ses plaintes à M. le contrôleur général, et il est homme à les faire bien valoir.

Vous aurez la bonté de voir si dans le moment présent, il y a lieu de faire usage de ce dont j'ai l'honneur de vous marquer; en attendant j'ai cru que mon devoir exigeait que je ne vous laissasse rien ignorer et que j'eusse l'honneur de vous représenter toute la nécessité qu'il y a de prendre d'autres arrangements, si l'on veut prévenir les plus longs progrès des malheurs qui se multiplient tous les jours.

Il nous a été communiqué divers plans de chasse de la part de plusieurs personnes étrangères qui m'ont dit vous les envoyer, et qui offrent, ou pour mieux dire, désirent de commander ces chasses. Nous trouverons dans le pays des commandants tout aussi bons et plus agréables aux habitants que ceux qui pourront venir du dehors. J'ai toujours cru que le meilleur moyen était de laisser faire la besogne aux gens du pays, en accordant des secours pour fournir à une partie des frais, et je ne puis que me référer aux plans que j'ai eu l'honneur de vous proposer dans mes lettres, notamment dans celle du 2 avril. Je n'ai pas autant de confiance qu'en témoignent les auteurs des autres plans et je ne garantirai pas le succès des moyens que j'ai indiqués, après avoir néanmoins consulté le public; mais j'en espérerai autant que de toute autre voie qu'on pourrait prendre.

L'émulation que nous avons réussi à bien exciter, est à la vérité affaiblie par les différentes circonstances dont je viens d'avoir l'honneur de vous faire le détail, mais nous espérons de la voir ranimer bientôt.

Je dois vous informer, Mgr., que M. de Briges, qui s'est rendu ici pour recueillir la succession de M. son père, a dit que M. Antoine, garde des fusils du roi, qui ainsi que vous m'avez fait l'honneur de me le marquer, devait se rendre ici avec un certain nombre de chasseurs choisis, n'y viendrait pas et qu'on avait fait échouer ce projet, dont MM. d'Enneval avaient été informés et dont ils avaient été d'abord fort intrigués.

M. d'Enneval, le fils, m'a marqué de lui envoyer un état des malheurs causés par la Bête féroce, en morts ou blessés, depuis qu'elle est en Gévaudan; il me dit qu'on le lui demande de la Cour. Comme je me propose d'avoir l'honneur de vous adresser un mémoire bien circonstancié là-dessus et que je crois devoir avoir l'honneur de vous présenter plutôt qu'à tout autre, je me suis excusé en répondant à M. d'Enneval, le fils,

que je n'avais pas des notes bien exactes que depuis mon retour des États sur la fin de janvier et que j'avais été précédemment absent pendant environ 2 mois.

M. d'Enneval, le fils, vient d'écrire à Mgr. notre évêque sur le malheur arrivé dimanche dernier, et pour en adoucir l'amertume, il lui marque que depuis les chasses que M. son père et lui ont fait exécuter, il y a eu 19 loups de tués, gros ou petits, dont certains m'ont été portés ici. Il est vrai que j'en ai reçu 5 depuis un mois, parmi lesquels une louve dans le ventre de laquelle on a trouvé 5 petits louveteaux, que M. d'Enneval met en ligne de compte. Il prétend qu'il y a eu un loup et une louve avec 8 petits, détruits sur la frontière d'Auvergne. Je ne sais s'il a été bien informé, mais je n'en ai aucune nouvelle, il est même surprenant qu'on ne me les ait pas portés pour retirer la gratification du diocèse, qui en aurait valu la peine, car elle aurait été de 3 louis.

Les loups que j'ai reçus ont été tués hors de l'enceinte des chasses de M. d'Enneval; certains même bien loin de là et presque tous dans des jours différents de ceux où ces chasses se faisaient.

D'ailleurs voici le temps où l'on détruit ces portées des loups dans ce diocèse, et où l'on en a tué tous les ans un grand nombre de petits ou gros; ce nombre se porte ordinairement chaque année à une quarantaine dans l'espace de 2 mois et il pourra être plus considérable celle-ci, par la précaution que Mgr. l'évêque de Mende a établie depuis 28 ans. Il a été un peu surpris que MM. d'Enneval crussent que la destruction qui s'en est faite depuis peu soit l'effet de leurs chasses.

J'ai l'honneur, etc. Lafont. » (A.D. Hérault c. 44)

- Sur la non-utilisation des chiens et les loups tués, voir la réfutation de d'Enneval fils le 04/06.
- A-t-on trace des lettres de M. de St.-Priest transmises par M. Lafont aux d'Enneval ?
- Le rapport de M. Lafont contient la première référence connue à une possible venue de M. Antoine dans le Gévaudan.
- Le « premier commis des finances » allié des d'Enneval pourrait, d'après Moriceau², être Jules-David Cromot du Bourg.

Lettre de couverture de M. Lafont, de Mende:

« J'ai l'honneur, M., d'adresser aujourd'hui à M. Pralon, par un exprès un paquet pour M. l'intendant que je le prie de vous remettre avec la présente et qui contient 2 de mes lettres. Dans l'une, je lui rends compte des nouveaux malheurs causés par la Bête féroce et je lui adresse un reçu de 20 louis que j'ai comptés à M. d'Enneval, pour qu'il veuille bien me le faire rembourser. Dans l'autre, je lui envoie les copies de 2 lettres de M. le comte de Morangiès sur MM. d'Enneval et je lui fais le détail de tout ce que j'ai vu ou appris sur ces différents objets. M., quoique je ne doute pas que ma dépêche ne vous soit communiquée, cependant attendu l'absence de M. l'intendant, je crois devoir avoir l'honneur de vous envoyer copie de mes 2 lettres ainsi que de celles de M. de Morangiès. Vous y verrez que j'implore les bontés de M. l'intendant et de M. son père pour que je [ne]sois ni cité ni soupçonné d'avoir écrit. Je connais depuis longtemps les vôtres et je m'y livre sans réserve dans cette occasion, comme dans toute autre, étant d'avance pleinement assuré de tous les ménagements que vous voudrez bien employer pour que je ne sois point exposé.

Vous jugerez par mon détail qui est de la plus grande exactitude, combien il est nécessaire de prendre d'autres mesures pour mettre fin à nos maux. Je n'envisage dans tout ceci que l'intérêt public. Tout autre serait peut-être affecté de l'opinion où l'on est partout, même dans quelques cantons du pays, que la besogne roule sur moi; quoique depuis plus d'un mois, je ne fasse que me prêter aux vues d'autrui, qu'on ne me communique pas toujours, et que je n'ose rien entreprendre de mon chef, par crainte de n'être compromis; mais ce n'est pas là ce qui m'afflige, je ne le suis que de nos malheurs, qui me pénètrent de la plus vive douleur et qui ne peuvent que bien m'effrayer sur les suites.

Je me flatte, M., que vous êtes bien convaincu de tout mon empressement à saisir cette occasion pour me rappeler à l'honneur de votre souvenir et de vous renouveler les assurances de l'inviolable et respectueux attachement que je vous ai voué depuis longtemps et avec lequel je ne cesserai d'être, M., votre très humble et très obéissant serviteur. Lafont. » (A.D. Hérault c. 44)

25 mai (Samedi) Lettre de M. d'Enneval à l'intendant d'Alençon (B.N.). [Lettre de Saugues, reprise dans le Courrier du 07/06:](#)

« On comptait que la Bête féroce avait péri de ses blessures, ou qu'elle avait quitté nos contrées depuis environ quinze jours qu'on n'en avait entendu parler; mais le 19 elle dévora à Servillanges, paroisse de Venteuges, près de cette ville, une fille de 35 à 40 ans, la traîna dans un bois à plus de 150 pas, et ne lui laissa que les os. Le cadavre de cette fille ne fut trouvé que le lendemain au point du jour. On fit sonner le tocsin, tous les habitants de Saugues et ceux des villages voisins accoururent, et l'on investit le bois. La Bête perchée sur des rochers fort élevés découvrait toutes les manœuvres, et trouva le moyen de s'esquiver; mais elle ne dut son salut qu'à un orage affreux qui s'était élevé, et qui fut cause qu'on ne put la poursuivre. Ce cruel animal avait attaqué le 16 un berger âgé de 30 ans dans le temps qu'il emparquait sa bergerie; heureusement ce berger se trouva armé d'une fourche de bois avec laquelle il se défendit et se battit en retraite. La Bête ne le quitta qu'à l'entrée du village d'où il n'était éloigné que de 60 pas. Le berger entra dans la première maison, et tomba sans connaissance, tant la frayeur s'était emparée de ses esprits. » (Généal43) [Doc173]

- D'après les documents officiels, la victime de Servillanges est retrouvée le soir même, et il n'est pas question d'une battue, mais cette dernière est également rapportée par la lettre du Malzieu du 27/05.

La servante du curé de St.-Privat-du-Fau est attaquée par la Bête mais délivrée (lettre ci-dessous). Lettre de M. Rauzeire, prieur de Julianges, à M. Louis, chanoine à Mende, reprise dans le *Courrier* du 18/06:

« La Bête féroce est revenue sur ses pas, et a encore paru jeudi passé dans le territoire de la paroisse d'Albaret Ste.-Marie près La Garde, où elle a été tirée par M. Hunal d'Orfeuille: de là on la vit passer dans la paroisse de Chaulhac, la rivière de Truyère entre deux, et ensuite dans la mienne. Le vendredi elle attaqua une grosse et forte fille de la paroisse de St.-Privat tout près de chez moi, qui allait garder quelques vaches sur la montagne de la Margeride; elle la prit par le col, et la blessa très dangereusement. 2 bouviers qui chargeaient du bois tout près de là, et qui l'entendirent crier, y accoururent et lui sauvèrent la vie avec beaucoup de peine: ils ont avoué qu'un seul n'en serait pas venu à bout. M. le prieur fut tout de suite appelé pour la confesser sur la place. La Bête passa ensuite dans un village de ma paroisse, dit Amourettes, à un quart de lieue de l'endroit où elle avait attaqué cette fille; elle tomba au vu de tout le monde sur une autre de 10 à 11 ans qui allait aussi garder du bétail; on fut à son secours, et la Bête ne put lui nuire; mais de là, elle fut attendre à l'entrée d'un bois un garçon et une fille, qui allaient également garder leur bétail. On leur cria pour les avertir du danger; mais on ne put se faire entendre. La Bête s'élança sur le jeune garçon qui se défendit avec un petit couteau. Elle se jeta alors sur la fille âgée d'environ 13 ans, qui était à son côté, et la dévora tout de suite avec fureur. Le petit se hâta d'aller appeler du secours qui n'était pas loin de là; mais en arrivant, on n'y trouva plus qu'un tronc sans tête, la Bête ayant déjà dévoré une partie du col et des cuisses, après l'avoir entraîné dans l'endroit du bois le plus épais. Je m'étais proposé de faire faire l'année prochaine à cette fille la première Communion. Je fis aussitôt avertir M. d'Enneval, qui envoya un domestique pour empoisonner le restant du cadavre; et lui-même étant venu depuis le vérifier avec M. Astruc, premier consul du Malzieu, il ne m'a été permis de l'enterrer que la dernière fête de la Pentecôte. La Bête fut de là à la paroisse de Lorcières limitrophe de la mienne, diocèse de St.-Flour, où elle attaqua une vachère qui fut secourue à temps par les habitants du village de Marcillac. M. le prieur de St.-Privat du Fau, mon voisin, m'a écrit que cette Bête venait d'attaquer par derrière sa servante qui gardait sa jument; qu'elle l'avait fait tomber d'un coup de patte et prise par le col. La servante crut d'abord que c'était la jument qui lui avait donné un coup de pied qui l'avait étourdie jusqu'à ce qu'elle se sentît traînée plus loin. Il ne me dit pas comment elle échappa au danger; mais ce ne fut pas apparemment sans quelque secours. » (Généal43) [Doc177]

- Pourcher date cette lettre du 03/06.
- La lettre du 01/06 date du 20/05 le coup de feu de M. Hunal d'Orfeuille.

Lettre du chevalier de Montluc à M. de Ballainvilliers :

« Mgr, il n'est que trop vrai que la bête féroce a dévoré ce dimanche au soir à Venteuges la fille dont je vous annonçai la mort. Elle vient de renouveler ses ravages avec plus de fureur que jamais. Hier matin, 24 du courant, elle dévora deux filles, l'une au Mazet, paroisse de Julianges, l'autre à St.-Privat, et le soir elle en attaqua une autre à Marcillac, paroisse de Clavières en Auvergne, à qui elle ne put qu'enlever les coiffes. Un enfant de 12 ans l'empêcha de pousser plus loin sa férocité. Il lui enfonça sa baïonnette dans son flanc, qu'il retira toute teinte de son sang. Après tous ces ravages on la vit entrer dans le bois de Clavières. On l'y suivit en foule au bruit du tocsin. On l'investit et elle ne se trouva pas dans l'enceinte et on ne put découvrir par quel endroit elle s'était échappée. On m'assure que le jour d'au paravant elle avait été tirée par un bon chasseur à une distance raisonnable et terrassée même du coup. Ce n'est guère qu'à l'affût ou avec le secours des pièges ou par hasard qu'on peut maintenant espérer de venir à bout de cet animal. La récolte est trop avancée, les gens fatigués de tant de chasses infructueuses ont presque tous abandonné la partie. Si la Bête n'a point sévi quand la récolte sera levée je reviendrai très volontiers à sa poursuite.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Mgr., votre très humble et obéissant serviteur, chevalier de Montluc. A St.-Flour ce 25 mai 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1733 ; transcription personnelle).

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à MM. de St.-Florentin et l'Averdy :

« Le 25 mai 1765, M. de St.-Florentin et M. le contrôleur-général.

~~Une~~ Deux lettres ~~de~~ qui m'ont été écrites l'une par M. d'Enneval le 18 de ce mois et ~~et une autre écrite~~ la seconde le 22 par mon subdélégué de St.-Flour m'apprennent que depuis quelque temps on n'a point eu de nouvelles certaines ~~de~~ des ravages que la bête féroce aurait pu causer.

M. d'Enneval conjecture même que les blessures qu'elle avait reçues de MM. de la Chaumette à St.-Alban ~~où il est certain d'avoir vu beaucoup de sang dans la poursuite~~ le 1er de ce mois ont pu la faire périr dans quelque endroit. Il m'en paraît d'autant plus persuadé qu'il assure avoir reconnu les traces de la bête féroce sur lesquelles il a trouvé beaucoup de sang répandu. Cette circonstance jointe à ce qui s'est passé à la chasse ~~du 6 de ce mois où un paysan~~ lors de laquelle cette bête reçut deux coups de fusil bien tiré à 20 pas ~~par un paysan~~ et l'autre à 15 pas par M. de La Fayette confirment M. d'Enneval dans l'opinion que cette bête pourrait être morte de ses blessures. ~~Il assure même que les chiens l'atteignirent lors de la chasse du 6~~ ~~cette bête quand elle eût reçu les deux coups~~ après les coups qu'elle reçut le 6 et la mordirent plusieurs fois ~~aux fesses~~ en présence de différents chasseurs ~~mais~~ qui malheureusement ~~ils~~ perdirent la chasse et les chiens ~~ne~~ ~~revinrent~~ dont l'un d'eux avait trois crocs ^{de la bête féroce} marqués à son collier, ne revinrent que le lendemain.

On assure ~~encore~~ encore que lors de la battue ~~qui avait été faite~~ le 6 de ce mois on reconnut que cette bête boitait de l'épaule droite, qui est l'endroit où MM. de la Chaumette ~~assurent~~ disent l'avoir touchée ~~le premier de ce mois~~ dans la chasse qui fut faite le premier, et il ne serait pas étonnant que le 2 cette bête quoique blessée ~~eût~~ ait dévoré une fille qui ne lui fit aucune résistance ; ~~d'autant plus que sera~~ on a même vérifié que les 2 pieds de cette fille, ^{transie de peur aux approches de la bête,} avaient glissé sur la terre que la pluie avait amollie, et cet animal n'étant ^{point} détourné ~~par personne~~ lui mangea ~~seulement~~ le col, le menton et la langue.

Le 12 de ce mois on a recommencé des battues pendant lesquelles on prétendit avoir vu la bête féroce, mais il fut a été vérifié ~~que les gens avaient vu~~ que c'étaient deux loups dont l'un fut tiré à 60 pas. On devait recommencer le 16 une nouvelle battue mais les pluies continuelles ~~en ont empêché~~ ne l'ont pas permis et elle a été remise au 20 de ce mois. Il est [rature et correction illisibles] que la ~~bett~~ bête féroce sera morte de ses blessures dans quelque ravin ou sous quelque rocher, n'y ayant eu depuis le 8 de ce mois aucune nouvelle ^{certaine} qu'elle ait dévoré ~~ou attaqué~~ personne, et toutes les apparences sont ^{tors} ~~que l'aventure du 11 que j'ai eu l'honneur de vous raconter~~ que quand ~~les~~ des enfants crurent le 11 attaquer la bête féroce, ce n'était qu'un des loups qui furent aperçus et tirés lors de la battue du 12. En conséquence [?] j'ai l'honneur de vous mander [que ?] j'ai cru nécessaire de prier M. d'Enneval de faire battre les bois, ravins et rochers les plus prochains de l'endroit où la bête fut tirée le 6. Il serait bien à désirer ~~que l'on y trouvât~~ d'y trouver la preuve que les habitants du pays ~~fussent~~ sont délivrés d'un monstre qui a fait autant de ravages. » (A.D. P.-de-D. c. 1733, transcription personnelle).

Lettre de M. de l'Averdy à M. de Ballainvilliers :

« Paris ce 25 mai 1765.

M., je vois par votre lettre du 21 de ce mois que la Bête féroce qui s'était réfugiée dans le Gévaudan a passé dans l'Auvergne où elle a été vraisemblablement obligée de se réfugier par les 6 battues qui ont été faites pour lui donner la chasse. Dès que vous serez assuré que cet animal se sera fixé dans votre province vous pourrez en faire prévenir M. d'Enneval, auquel je marque aujourd'hui de s'y transporter lorsqu'il sera bien certain que ce monstre a quitté le Gévaudan. Je vous prie de continuer à me faire part de tous les détails que vous aurez sur cet objet.

Je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur, de l'Averdy.

M. de Ballainvilliers, intendant en Auvergne à Clermont-Ferrand. » (A.D. P.-de-D. c. 1733 ; transcription personnelle.)

- 26 mai (Dimanche, Pentecôte) Altercation à Chanteuges (acte, 27/05). M. de Lamartinière, chirurgien du roi, répond à Lespinasse de Mongibaud au sujet d'un projet de destruction de la Bête (lettre, 10/06).
- 27 mai (Lundi, premier quartier) Chasse générale de 25 paroisses (lettre, 01/06). Mort de Marguerite Martin, victime du 24/05 (acte, 28/05) malgré les soins d'un chirurgien envoyé par M. d'Enneval (lettre ci-dessous). Aux environs de Lair, la Bête attaque un enfant, qui a le temps de se réfugier dans sa maison (lettres, 01/06, 04/06).

« Aujourd'hui 27 mai 1765 nous, Benoît Redond, seigneur de Tailhac, conseiller du Roi et son juge prévôt civil et criminel en la ville et prévôté royale de Langeac et pays langeadois, assisté de Maître Jean Joseph Morin pris pour notre commis greffier... nous sommes, sur les réquisitions verbales de Jean-Pierre Vallette, laboureur habitant du lieu et paroisse de La Besseyre-St.-Mary, transporté avec notre commis greffier en la maison de Magdelaine Peghaire, veuve de Charles Besseyre, cabaretière habitante des faubourgs de cette ville de Langeac, où étant ladite Peghaire nous a fait entrer dans une petite chambre au derrière de sa cuisine où nous avons trouvé ledit Valette détenu dans un lit, malade, qui nous a dit avoir fait requérir notre transport... pour nous donner plainte à l'encontre de Jean Breteignolles dit Mindroux, cabaretier habitant du lieu et paroisse de Chanteuges, pour raison des excès et mauvais traitements que commit sur sa personne ledit Breteignolles le jour d'hier.

A quoi ayant adhéré ledit Valette remontrant nous a dit... qu'ayant été le jour d'hier à l'invitation de Jean Delair, garde bois de la terre et seigneurie du prieuré de Chanteuges, audit lieu et paroisse de Chanteuges, pour y passer les fêtes, et étant le jour d'hier entours les 4 à 5 heures du soir vers une place... du côté de la maison du sieur Duchamps, procureur d'office de la terre de Chanteuges, où plusieurs personnes jouaient aux quilles, et par exprès ledit Breteignolles qui dit au remontrant qui avait son fusil entre les bras, par rapport à la mauvaise bête qui règne dans le pays et par exprès dans les environs du domicile du remontrant, appelée la hyène, 'Je gage un pot de vin que tu n'abatte pas 3 quilles d'un coup de fusil;' à quoi le remontrant répondit qu'il faisait la gageure d'abattre 3 quilles d'un coup de fusil. La gageure fut donc convenue, et le remontrant ayant d'un coup de fusil abattu les 3 quilles et par conséquent gagné le pot de vin, il se mit à dire 'On paiera bien bouteille puisque j'ai gagné un pot de vin;' pour lors ledit Breteignolles, surpris de ce que ledit remontrant avait sans doute gagné le pari, dit au remontrant d'un ton de colère, 'Crois moi, retire toi vivement d'ici car il fait chaud ici pour toi...' et dans ce même temps ledit Breteignolles s'approcha du remontrant, saisit son fusil et en tira un coup, et comme il se disposait à tirer l'autre coup de fusil le remontrant l'en empêcha et se retira en arrière en ayant son fusil, et se mit à dire 'Au moins j'ai encore un autre coup de fusil à tirer pour me défendre.' A peine eut il dit cela que tous ceux qui étaient à jouer ou regardaient jouer se soulevèrent et s'approchèrent en fureur contre le remontrant, lui jetèrent plusieurs coups de pierre à la tête et autres parties du corps, et par exprès ledit Breteignolles lui jeta un si fort coup de pierre sur la tête duquel il fut à l'instant terrassé et le sang en sortit à gros bouillon. Et ledit Breteignolles non content de cela prit le fusil du remontrant, le mit en pièces et donna d'autres coups au remontrant; et comme des pareils mauvais traitements méritent punition c'est à cet effet que le remontrant nous en donne sa plainte à l'encontre dudit Jean Breteignolles dit Mindroux, cabaretier habitant dudit lieu et paroisse de Chanteuges, à ce qu'il nous plaise lui permettre de faire informer devant nous des faits contenus au présent procès-verbal de plainte... lui permettre en conséquence de faire assigner les témoins pour déposer ensemble, les médecin

et chirurgien qui ont vu, pansé et médicamenté le remontrant pour dresser remettre et affirmer véritable devant nous leur rapport...

Sur quoi nous avons donné acte au remontrant de la plainte qu'il nous donne à l'encontre de Jean Breteignolles... lui permettons de faire informer devant nous des faits contenus au présent procès-verbal de plainte... lui avons donné acte de sa déclaration de vouloir faire partie civile... lui permettons de faire assigner les témoins... Pour le tout soit communiqué au procureur du Roi... » (A.D. Haute-Loire 180-B-62 – minutes du greffe de la Prévôté Royale de Langeac).

Lettre de Scordeck, de Paris:

« M., depuis votre réponse en date du 11 avril, j'ai fait toutes les démarches convenables pour être autorisé par la Cour à aller seconder le mouvement que vous vous donnez pour la destruction si nécessaire de la Bête du Gévaudan. Si j'avais été plus riche, j'aurais pris sur mon compte les frais du voyage et des dispositions qui, sans être coûteuses pour le général, sont au-dessus des forces d'un particulier comme moi. Peut-être que dans le moment où je vous écris, cette Bête n'existe plus. Je ne serais pas le dernier à vous en faire les plus sincères félicitations. Mais, M., si elle existe encore, je vous conjure par la tendresse que vous devez à ces malheureux qui vous environnent et par cette compassion qui doit être d'autant plus grande chez vous que vous êtes témoin de leurs désastres, de ne point me refuser la grâce que je vous demande. C'est de rendre compte à M. le comte de St.-Florentin des offres que j'ai l'honneur de vous faire et des assurances que je vous réitère aujourd'hui: qu'une fois rendu dans le pays, je me fais fort d'opérer la destruction de ce monstre. Le ministre m'a donné une simple permission verbale de m'y rendre; cela ne suffit point; il faut à un officier un ordre du roi, parce qu'il me serait impossible de faire exécuter les miens, s'ils n'étaient appuyés de ceux de sa Majesté.

Je ne doute aucunement ni de l'adresse des chasseurs que vous avez avec vous, mais dans un pays tel que vous me le dépeignez, qui certainement est une plaine en comparaison de ceux que j'ai parcourus, ayant été presque dans tous les pays du monde et y ayant séjourné suffisamment pour en prendre connaissance, je connais que la poursuite de la Bête n'est point l'affaire ni du courage, ni de l'habileté des chasseurs; aussi ce n'est ni sur l'une, ni sur l'autre que je fonde mes opérations. C'est un mécanisme d'une exécution facile et générale, conséquente à ce que j'ai déjà fait.

J'ai vécu en des pays où il existe des monstres aussi redoutables que la hyène qui désole le Gévaudan. Je ne leur ai point donné la chasse ni fait avec eux des essais de bravoure, cependant je les ai détruits. Pourquoi ne ferais-je pas dans le Gévaudan ce que j'ai fait dans des endroits plus défectueux que celui que vous me dépeignez ne peut l'être ? Ainsi, M., je vous prie de vous rendre sur mes instances pour solliciter l'ordre que je demande. Ce n'est point la gloire ni l'intérêt qui me conduisent dans la proposition que je vous fais. Je suis simplement touché d'une vraie compassion pour tous les désastres que les nouvelles publiques annoncent, c'est là le seul sentiment qui me conduit. Je serais donc bien flatté de me rendre auprès de vous et je suis persuadé qu'avec votre intelligence nous remplirons dans très peu de temps les désirs du roi et de la France à ce sujet.

J'ai l'honneur, etc. Scordeck. Paris, le 27 mai 1765, au petit hôtel de Nevers, cul-de-sac du Coq. » (Poucher).

Lettre du Malzieu, reprise dans le *Courrier* du 11/06:

« Nous nous sommes bercés pendant quelque temps de la douce idée d'être délivrés de la cruelle Bête qui nous désole, n'en ayant rien appris depuis le 2 de ce mois qui méritât créance, et d'autant plus fondés à croire qu'elle n'existait plus, qu'étant accoutumés à ne pas passer 4 jours sans avoir quelque funeste preuve de son existence, nous en avons vu passer 18 sans qu'elle se fût même montrée: de sorte que dans aucune des chasses ordonnées et exécutées dans ce long intervalle par M. d'Enneval, on n'avait pu la voir ni même en découvrir la voie. Mais à notre grand déplaisir, cette cruelle Bête vient de nous convaincre qu'elle existe encore. Le 19 elle attaqua, égorgea et dévora à Servillanges une fille d'environ 40 ans. Le lendemain avertis par le tocsin que la Bête était poursuivie sur le penchant de la côte qui borde notre ville au couchant, tout le monde y courut, hommes, femmes et enfants, armés de fusils, hallebardes et bâtons ferrés pour l'attendre sur les bords de la rivière de Truyère qui coule au bas de ladite côte. La Bête poussée du couchant à la rivière

par plusieurs paroisses qui l'avaient déjà tirée, la traversa à la nage avant que les postes fussent gardés, gagna le large et passa tout auprès d'un homme qui dormait, sans l'attaquer. Le 23, jour de chasse générale dont le rendez vous devait être sur la montagne de Margeride où la Bête avait paru le 22, dans le temps qu'on se disposait à faire route à l'orient, on nous avertit qu'elle était au couchant au-dessus de la même côte qui borne notre ville, et que M. du Mazel, cadet, l'avait tirée; mais elle repassa la rivière dans un endroit impraticable aux chasseurs, et regagna la montagne de la Margeride. Le 24 elle attaqua dans la paroisse de St.-Privat du Fau une jeune fille qu'elle terrassa, lui fit plusieurs ouvertures au cou et en découvrit la jugulaire. Cette fille secourue par quelques personnes qui travaillaient aux champs, survécut à son accident; mais fort peu de temps, puisqu'elle est morte le 26, malgré les soins de M. d'Enneval qui s'y transporta avec un chirurgien. La Bête furieuse de n'avoir pu dévorer cette fille à son aise, se rendit à l'instant au Mazet, paroisse de Julianges, y attaqua un jeune garçon qui lui présentant la lame d'un couteau attachée à un bâton, la fit retourner; et ne put cependant l'empêcher de s'élancer sur une fille d'environ 14 ans, qu'elle égorgea, et à qui elle mangea une hanche dans le temps que le jeune garçon allait chercher du secours. Par une suite de fureur inconcevable et jusqu'à présent inouïe, ce cruel animal vola tout de suite à Marcillac, y attaqua une autre fille qui aurait eu le sort des 2 premières, si un petit garçon d'environ 12 ans ne l'eût défendue avec une baïonnette dont il piqua si bien la Bête qu'il la rougit de son sang, et lui fit enfin lâcher prise. » (Général43) [Doc174]

- Cette lettre indique la mort de Marguerite Martin le 26 (la veille), alors que l'acte de décès du 28/05 indique le 27 (jour de la lettre).

28 mai (Mardi, dernière fête de la Pentecôte) *Le Courrier d'Avignon* publie les lettres du Malzieu du 14/05 et de Mende du 16/05. La Bête attaque un paysan de Paladine (Chaulhac). Il est à cheval et proche de son village; la Bête le fait tomber de cheval, mais il est secouru (journal, 23/06). Battue sans succès des d'Enneval (Lettre, 30/05). M. d'Enneval fils se rend à Mende pour rencontrer l'évêque. Lettre de M. d'Enneval:

« 1765 (28 mai).

M., depuis ma dernière lettre il s'est passé encore des accidents, quoique la Bête ait été tirée plusieurs fois dans les chasses ou battues. Le 24 de ce mois sur les 7 heures du matin, la Bête passant à St.-Privat-du-Fau se jeta sur une fille de 25 ans, forte et robuste, l'emporta et lui fit 5 à 6 trous à la gorge. Elle ne fut pas assez tôt secourue et elle est morte avant-hier de ses blessures. On m'avertit, j'y fus aussitôt. Pendant ce temps-là la maudite bête alla égorger une fille de 13 ans au Mazet, paroisse de Juliange. Elle était avec un petit garçon qui se sauva. J'y fus; elle avait 5 à 6 crocs au col et une cuisse mangée. Je l'empoisonnai. Je ne sais si elle y a touché ces 2 derniers jours, auquel cas j'ai dit qu'on l'enterrât aujourd'hui si la bête n'y était pas revenue.

Le même jour

Ce n'est pas le tout ; c'est que ce mauvais animal continuant route, passant à la Coste-Rouge, paroisse de Lorcières, aussi en Auvergne, avisa une petite fille gardant [?] ses bestiaux, vint fondre sur elle, heureusement ne lui attrapa que sa capote et sa coiffe, et criant au secours un enfant de 15 ans mais fort petit vint sans crainte la secourir, armé d'un bâton avec une lame de couteau de la longueur de près de 6 doigts, et la défendant, a paré plusieurs [parties ?] que la bête voulait faire sur eux. Il trouva l'occasion de lui enfoncer jusqu'au manche. Je l'ai vu, parlé et questionné, et ai encore trouvé le sang à sa baïonnette. J'ai questionné un autre berger de plus de 20 ans qui avait vu le combat d'une côte à l'autre, et [il] m'a rapporté la même chose. Une femme m'en a dit autant. Le petit me dit l'avoir touchée au côté, et qu'elle l'avait plié [sic] à son coup. Cela n'a pas empêché qu'on ne l'aie revue [??] et mardi à une battue, et l'on m'est venu en donner des nouvelles d'hier au soir. Cette nuit j'en arrive, mais n'ai vu rien. Le curé de Venteuges m'a dit que le jour de l'Ascension il y avait eu une louve tuée avec 8 petits, qu'ayant été blessée par ses paroissiens elle avait été mourir sur une paroisse d'Auvergne, et le dimanche suivant un loup de même. Je ne sais là où on les a portés. Nos postes ne sont pas sûres, ce qui fait que vous ne recevez peut-être pas mes lettres assez tôt. Je vous instruirai autant que je pourrai de ce qui se passera.

*J'ai l'honneur d'être avec respect, M., votre très humble et très obéissant serviteur, d'Enneval.
Au Malzieu ce 28 mai 1765.*

Mon fils vous en dit autant. Il est à Mende aujourd'hui voir M. l'évêque. » (A.D. P-de-D. c. 1733, transcription personnelle).

- Problèmes de datation : M. d'Enneval, écrivant le 28, indique que Marguerite Martin est morte « avant-hier, » soit le 26 ; l'acte ci-dessous indique la veille, le 27.

Enterrement de Marguerite Martin:

« L'an 1765 le 28 du mois de mai a été inhumée Marguerite Martin qui est morte le 27 dudit mois de mai et a été dévorée par la bête féroce quoiqu'elle a eu le temps de recevoir les sacrements et âgée d'environ 20 ans. Présents Joseph Poule et Pierre Delcros voisin illettrés de ce requis. J'ai signé Chaleil prieur » (A.D. 48 4E179, Dumas) [Doc102]

- Pourcher fournit une copie conforme de l'acte par le maire de St.-Privat-du-Fau, J.P. Bouchet.

Lettre de Clermont, reprise dans la *Gazette de France* du 03/06 (datée du 18/05) et le *Mercure de France* de juillet :

« L'inaction de la bête féroce du Gévaudan avait fait croire pendant quelque temps qu'elle était morte dans quelque ravin ou sous quelque rocher des blessures qu'on prétend qu'elle a reçues le premier et le 6 de ce mois ; mais cette espérance vient de s'évanouir, et l'on apprend qu'elle continue ses ravages avec autant de fureur que jamais. Le 19, elle dévora une fille dans les bois de Servillanges. Le sieur d'Enneval étant informé de ce nouveau malheur, se transporta aussitôt sur les lieux, et empoisonna le cadavre ; mais il marque qu'il ne compte plus sur l'effet de ce moyen, parce que les habitants du pays font des loges dans les environs et se postent en trop grand nombre, malgré tout ce qu'on peut faire pour les en empêcher, ce qui épouvante la bête féroce, et l'empêche de revenir sur sa proie.

On a fait plusieurs battues depuis le 16 de ce mois sans pouvoir la trouver : on en a du faire deux autres, l'une indiquée pour le 24, et l'autre pour aujourd'hui. Dans celle du 16 on tua une louve et 8 louveteaux, et le 19 un loup. La bête féroce fut aperçue le 22 sur les 4 heures du soir auprès du Malzieu ; plus de 50 personnes la poursuivirent et lui firent passer la rivière : un chasseur la tira à 20 pas et crut la toucher, mais elle gagne la montagne et il ne fut plus possible de la retrouver. Le 24, elle dévora une fille au Mazel et une autre à St.-Privat en Auvergne. Le même jour, elle attaqua à Marcillac une fille à qui elle ne fit aucun mal ; un jeune garçon de 14 ans vint au secours de cette fille et enfonça dans le flanc de la bête une baïonnette qu'il retira ensanglantée. Ce terrible animal rencontra dans les bois de Clavières ; on sonna le tocsin dans la paroisse qui s'assembla et fit l'enceinte du bois ; mais on ne put ni rencontrer la bête ni découvrir par où elle s'était échappée. » (*Mercure de France*, juillet 1765, vol. 2).

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à MM. de St.-Florentin et l'Averdy :

« M. le comte de St.-Florentin et M. de contrôleur général, le 28 mai 1765.

M., l'espérance que M. d'Enneval ~~avait donnée concernant~~ m'avait donnée de la mort de la Bête féroce vient de s'évanouir ~~totalemant~~ et la lettre que je reçois de lui ^{par un exprès} en date du 23 de ce mois m'apprend qu'elle continue ses ravages avec plus de fureur que jamais.

Il me marque que le 19 ~~de ce mois~~ elle a ~~dévoré~~ attaqué dans les bois de Servillanges, paroisse de Venteuges, une vieille fille à laquelle âgée dont elle a emporté le col et la tête et ~~que l'on qu'on avait été emportée a pu [?] retrouvée elle lui a~~ après avoir séparé une épaule du corps et lui avoir rongé le bras son bras le bras et toute la poitrine de cette. ~~On ne sait à quelle heure [?] l'heure cette elle cette fille fut dévorée. On ne s'en est aperçu que le soir et on a été obligé de la chercher avec des flambeaux. M. d'Enneval a été averti le lendemain du meurtre de cette fille et il s'est transporté tout de suite étant averti de cette nouvelle cruauté de la Bête féroce, s'étant porté aussitôt sur les lieux, et il a~~ avait empoisonné le cadavre, mais il me marque qu'il ne compte plus sur l'effet de ce poison, les habitants du pays ~~font~~ faisant des loges aux environs et se [postant?] en trop grand nombre malgré tout ce qu'on peut faire pour les en empêcher, ce qui épouvante ~~cette~~ la Bête féroce et peut l'empêcher de revenir sur sa proie.

On a fait plusieurs battues depuis le 16 de ce mois mais sans ^{la} trouver la bête féroce. On a tué le 16 une louve et 6 8 petits louveteaux dans la paroisse de Venteuges, et le 19 un loup. On a du encore faire 2 autres battues l'une le 24 et l'autre le 28 dont l'une est indiquée pour le 24 et l'autre pour aujourd'hui 28.

Ce monstre fut aperçu le 22 auprès du Malzieu sur les 4 heures du soir. Plus de 500 personnes le poursuivirent, et lui firent passer la rivière proche de la ville. Un chasseur le tira à 20 pas et le blessa crut le toucher, mais il la manqua. Malgré ce coup elle [?] il gagna la montagne. On ne put le retrouver.

Le 24 de ce mois elle dévora il dévora une fille au Mazet, paroisse de Julianges, et une autre à St.-Privat en Auvergne. Le même jour elle il attaqua une fille à Marcillac, paroisse de Clavières en Auvergne, et elle il l'aurait dévorée sans à qui il ne put enlever que les coiffes. [Déchirure] un [certain ?] de ses [amis ?] qui lui enfonça [?] enfoncé dans le flanc une baïonnette dont il était armé il la qu'il retira toute ensanglantée. On la vit entrer la Bête féroce [?] dans les bois de Clavières et aussitôt tout la paroisse s'assembla ^{aussitôt} au son du tocsin on sonna le tocsin [?] la paroisse qui s'assembla. On fit l'enceinte du bois [rature illisible] mais on ne put trouver cette Bête La Bête féroce ne fut point aperçue. On n'a pu encore découvrir par quel endroit elle [rature illisible] s'était échappée.

Je vois avec peine [suite de la ligne non déchiffrée] les battues qu'on a faites pour détruire ce cruel animal. Il y avait lieu d'espérer qu'il aurait péri des coups qu'il a reçus dans les dernières chasses, et il est à craindre qu'elle n'exerce encore de plus grands ravages, les blés sont étant actuellement fort grands et pouvant lui servir d'asile. D'ailleurs les habitants du Gévaudan paraissent aussi se [?] dans les battues et les chasses [?] qu'ils ont faites jusqu'à présent ont diminué beaucoup leur zèle. » (A.D. P.-de-D. c. 1733 ; transcription personnelle).

29 mai (Mercredi) M. d'Enneval fils arrive à Mende (lettre, 30/05). Enterrement de Marie Valès:

« Le 24 mai 1765 a été mangé par la bête féroce le corps de Marie Valès du Mazet, paroisse de Julianges, fille légitime et naturelle à Jean Valès et à feu Catherine Grimal dudit Mazet le reste est décédée sur le champ sans [manquant: secours ?] âgée d'environ 13 [ans] Le reste du corps a été inhumé le 29 du même mois: présents à la sépulture Jean Raversac, Vital Pelou dudit Julianges, illettrés; en foi de ce Rauzeire, prieur » (A.D. Lozère 4 E 077) [Doc100]

- Pourcher fournit une copie conforme de l'acte par le curé de Julianges, H. Nurit.

30 mai (Jeudi) D'après une lettre de Versailles, le roi, apprenant les nouveaux carnages causés par la Bête et instruit des plaintes contre MM. d'Enneval en qui il avait eu une extrême confiance, est sensiblement peiné, au point qu'il se fâche contre ceux qui l'entourent. Sans attendre un moment, il fait appeler M. Antoine, son lieutenant des chasses et son porte-arquebuse, le prie de choisir des chasseurs et d'aller dans le Gévaudan avec quelques-uns de ses limiers pour y faire cesser ces désastres. Les ducs d'Orléans et de Penthièvre et le prince de Condé s'empressent de seconder les vues du roi en joignant l'élite de leurs meutes à celle de sa Majesté (lettre, 08/06). [Antoine01/02] La Bête harcèle P. Olier, journalier de Chanteloube tandis qu'il laboure près d'un petit bois. Il fait d'abord bonne contenance, et marche vers la Bête avec une hache, mais elle l'attend et l'effraie tant qu'il n'ose s'approcher. Il va chercher du secours à son village. Les paysans viennent en foule; l'un d'eux la découvre dans un champ de blé et lui tire un coup de fusil sans la blesser. Un autre paysan, à portée de lui donner un coup de hache, craint de la manquer et d'être ensuite attaqué. La bête se retire finalement à petits pas dans les bois de Boussillon (Pinols) (lettre, 01/06). Lettre de M. Lafont à l'intendant de Montpellier:

« ... Les nouveaux désastres qu'on m'avait annoncés, vendredi dernier dans la nuit, et dont j'ai eu l'honneur de vous parler sur la fin de la dernière lettre, n'ont été malheureusement que trop vrais. Il résulte du détail qu'en fait M. Rauzeire, prieur de Julianges, que vendredi 24 de ce mois, la Bête féroce attaqua une fille très vigoureuse sur la paroisse de St.-Privat-du-Fau et la saisit au col, elle fut secourue par 2 bouviers, mais néanmoins si dangereusement blessée que M. le prieur de St.-Privat fut la confesser sur place. M. d'Enneval, le fils, qui est arrivé ici hier au soir m'a dit qu'elle était morte de ses blessures.

Après ce premier malheur, le monstre parut à une demi-lieue de là, au village d'Amourettes, paroisse de Julianges, et à la vue de plusieurs habitants, il courut après une fille de 10 ans qui allait garder du bétail et qui fut assez promptement secourue pour n'avoir aucun mal. Du village d'Amourettes, la Bête fut à un bois du terroir du Mazet sur la même paroisse et y attaqua un petit garçon et une jeune fille qui gardaient du bétail. Elle commença cette attaque par le petit garçon, qui se défendit avec un couteau. Elle s'élança ensuite sur la fille qui était âgée de 13 ans. Le petit garçon fut appeler quelques personnes qui étaient tout auprès de là; mais le secours arriva trop tard. La Bête avait traîné cette fille dans le fort du bois, lui avait coupé le col et dévoré déjà une partie des cuisses.

M. d'Enneval en ayant été informé, envoya un de ses domestiques pour empoisonner le cadavre, qui a été exposé quelques jours. La bête passa ensuite, ce même jour vendredi, en Auvergne, sur la paroisse de Lorcieres, diocèse de St.-Flour, limitrophe de celle de Julianges, et attaqua une autre jeune fille, que M. le prieur de Julianges marque avoir été secourue par les habitants du village de Marcillac. M. d'Enneval fils m'a dit, au contraire, qu'elle ne devait sa délivrance qu'à un jeune homme de 15 ans, qui était armé d'un bâton au bout duquel il avait attaché une lame de couteau fort pointue et longue de 6 pouces; que ce jeune homme avait défendu assez longtemps cette fille, qu'il avait eu la précaution de mettre derrière lui; que la Bête tenta à plusieurs reprises de la lui enlever en le tournant; que dans un de ses tours, il parvint à l'atteindre de son arme, et lui porta auprès de l'épaule un coup assez fort pour que la lame du couteau pénétrât bien avant dans le corps; qu'il la retira toute ensanglantée; que la Bête s'éloigna, marchant d'un pas mal assuré; qu'on ne s'est cependant pas aperçu qu'elle ait laissé du sang, mais l'arme du jeune homme en était toute teinte.

C'est ainsi que M. d'Enneval fils m'a raconté le fait. M. le prieur de Julianges, qui est dans le voisinage, n'en dit rien dans sa lettre. Tous ces accidents sont arrivés à 1 ou à 2 lieues du Malzieu, où résident MM. d'Enneval. Ils firent exécuter avant-hier mardi, dernière fête de la Pentecôte, une chasse d'un assez grand nombre de paroisses, qui a été sans succès.

J'ai l'honneur, etc. Lafont » (A.D. Hérault c. 44/272; 2 Mi 116/272).

Juin *La Suite de la Clef reprend la lettre de Mende du 03/05 (Suite de la Clef, juin 1765). Jean-Pierre Guilhe est mordu à la hanche gauche au Rouve (Saugues) (Rapport, 20/06/67).*

- Datation très imprécise. Le procès-verbal du 20/06/67 indique seulement « il y a 2 ans. »

Un enfant de 8 ans est attaqué dans le village de La Veysseyre, mais secouru par son père. Pierre Combeuil est témoin de la scène (Procès-verbal, 20/06/67) [Veysseyre].

- Datation également très imprécise, mêmes références.
- La Veysseyre est, dans le procès-verbal, rattaché à Saugues, mais le village de ce nom le plus proche est situé près de Servières. S'agit-il de celui-là ?

1 juin (Samedi) Grande battue de M. d'Enneval du côté de Saugues, sans succès (lettres, 02/06, 04/06). Jeanne Hugon, 11 ans, est égorgée entre 2 et 4 heures du soir dans un bois tandis qu'elle gardait des bestiaux près de Lair (Nozeyrolles). Une autre fille qui était avec Jeanne se sauve et va se cacher dans les rochers (lettre, 04/06). M. du Verny de la Védrines, informé, par en vain traquer la Bête (lettres, ci-dessous, 02/06, 04/06; acte, 02/06). M. d'Enneval est informé (lettre, 04/06).

- Certaines versions (par exemple Pic) mentionnent 2 attaques; la petite fille qui se sauve accompagne un garçon qui est dévoré, puis la Bête dévore Jeanne Hugon. C'est la version de la lettre du 06/06.

Correspondance entre 2 confrères, l'un de Mende, l'autre du sud:

« A Mende le 1 juin 1765,

J'ai l'honneur de vous envoyer, ci-joint, M. et cher confrère, ma quittance...

Le sexe est un cabinet bien souvent à charge. Il semble que la bête féroce le connaît puisque, de préférence, elle attaque des filles.

A propos de ce cruel animal qui avait pris vacances, pendant une dizaine de jours, on la croyait morte ou du moins dépaycée. Depuis une douzaine de jours elle a fait éprouver le contraire par plusieurs nouveaux ravages, car il ne se passe presque un jour qu'elle ne dévore. Il arrive que dans un seul jour, elle a essayé de manger 2 personnes.

Il y eut, lundi dernier, une chasse générale de 25 paroisses circumvoisines où ce monstre habite, mais nous la croyons infructueuse, comme bien d'autres fois, puisqu'on n'aurait pas manqué de l'envoyer sur l'instant à Mgr. notre respectable prélat et à M. Lafont, syndic.

Il a fait, dans ces montagnes, ces jours passés et fait encore un froid d'hiver. Il a gelé, on craint que la récolte qui paraissait des plus belles, n'en souffre.

Comment va le train des vers à soie ? Je crains que les pluies continuelles n'y portent grand préjudice. Dieu est sur tout. » (Signature illisible, mais au dos: lettre et reçu de M. Assenat (?)) (G2).

- La période d'accalmie mentionnée correspondrait aux 10-20/05; mais nous recensons au moins 3 attaques durant cette période.

Lettre de M. de l'Averdy à M. de Ballainvilliers :

« A Paris ce 1er de juin 1765.

M., je vous remercie de l'attention que vous avez eue de me faire part des nouvelles que vous avez reçues de M. d'Enneval concernant la Bête féroce. Je vois avec une véritable douleur que l'espérance qu'on avait de sa mort est évanouie et qu'elle vient encore de causer de nouveaux malheurs. Je vous prie de continuer à me faire part de tout ce qui se passera à ce sujet d'intéressant.

Je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur, de l'Averdy.

M. de Ballainvilliers, intendant à Clermont-Ferrand. » (A.D. P.-de-D. c. 1733 ; transcription personnelle).

Lettre (Fabre, sans date, après le 01/06):

« Je viens avoir l'honneur de vous donner avis que l'une des bêtes qui dévore le monde a passé à Lair, paroisse de Nozeyrolles, le 1 juin, et a mangé une petite fille d'Étienne Hugon en gardant les bestiaux.

Cet animal a paru plusieurs fois aux environs du village de Lair, en Auvergne, elle y attaqua un enfant le 27, qui se trouvant à portée de sa maison, eut le temps de s'y réfugier.

Le 30, elle tenta à diverses reprises de surprendre le nommé P. Olier, journalier de Chanteloube, même paroisse de Nozeyrolles. Cet homme labourait près d'un petit bois. Il fit d'abord bonne contenance, et voulut aller à la Bête féroce avec une hache dont il était armé; elle attendit et lui inspira tant de frayeur, qu'il n'osa s'approcher. Il alla chercher du secours à son village, les paysans vinrent en foule, l'un d'eux la découvrit de fort près dans un blé, et lui tira un coup de fusil sans la blesser, un autre paysan fut à portée de lui donner un coup de hache, mais la crainte de la manquer, et de se voir ensuite attaqué le retint et la bête se retira ensuite à petits pas dans les bois de Boussillon, paroisse de Pinols, en Auvergne. » (A.D. P.-de-D. c. 1733).

- Fabre indique cette lettre comme « de M. de St.-Florentin, » ce qui ne peut être exact au vu du contenu. Il s'agit plus probablement d'un brouillon de lettre à M. de St.-Florentin. Le début de cette lettre est très similaire à celui de la lettre de M. du Verny de la Védrines, reçue par M. Marie le 02/06.

Lettre de Paris, reprise dans le *Courrier* du 11/06:

« La Bête féroce du Gévaudan, qu'on croyait morte de ses blessures, y fait de nouveaux ravages. Les dernières lettres de ce pays-là portent qu'elle a dévoré depuis peu 2 filles sur la paroisse de Venteuges; la dernière le 19 mai. Elle en coupa la tête et entraîna le cadavre environ 150 pas plus loin, en suçà tout le sang, et en arracha le cœur; 24 heures après, la Bête revint sur la place où était encore le cadavre, et en dévora toute la poitrine. M. Hunal d'Orfeuille, paroisse d'Albaret Ste.-Marie, lui décocha le 20 de 15 à 18 pas un

coup de fusil chargé avec 2 lingots. La Bête tomba sur le coup; mais une minute après elle se releva par un bond, et décampa. On ne doute plus qu'il n'y ait 2 Bêtes féroces, puisque le 7 mai on en trouva une dans le bois de Saugues, et que dans le même moment une autre attaqua une fille qui gardait des vaches auprès du Bacon-Vieux. M. de Rochemure, curé d'Arcomie, prêtre d'un mérite distingué, en ayant été averti, se mit à la poursuite de la Bête avec ses paroissiens et ceux du Bacon, et la poursuivit jusqu'au soleil couché. On lui tira de 30 pas un coup de fusil chargé à balle. La Bête ne fit que plier sous ce coup. Grezet, dit le Marquis, Charpentier du Bacon-l'Eglise, qui est un excellent chasseur, lui tira à 13 pas de distance un coup de fusil chargé d'un lingot: la Bête tomba, fit un tour, et se releva une minute après. La même Bête avait attaqué un garçon de 16 ans qui fut défendu par les vaches qu'il gardait. Le 24 elle a surpris à 3 quarts de lieue du Malzieu en approchant de la Margeride dans la paroisse de St.-Privat du Fau un enfant qu'elle aurait dévoré, s'il ne fût venu du secours. On écrit de Saugues que du moment qu'on eut appris la nouvelle que la Bête avait dévoré le 19 une fille dans la paroisse de Venteuges, qui n'est qu'à 3 quarts de lieues de Saugues, tout ce qu'il y eut d'hommes dans cette petite ville en état de porter les armes, se mirent en marche. 20 demoiselles de cette même ville prirent aussi un bâton et une baïonnette, et se rendirent par une route différente de celle que tenaient les chasseur aux tristes lieux des scènes tragiques, bien résolues de venger solidairement les injures réitérées faites à leur sexe. » (Généal43) [Doc175]

- Voici un bon exemple de rumeurs déformées et amplifiées (la Bête n'est pas revenue sur le cadavre, la poitrine était dévorée lorsqu'on le retrouva.) La bête est vue aux environs de Saugues le 06/05 au soir, non (pour autant qu'on le sache) le 07/05. En revanche la lettre ne mentionne qu'une des nombreuses victimes du 24/05. La lettre du 25/05 date du 23/05 le coup de feu de M. Hunal d'Orfeuille.

2 juin (Dimanche, Trinité) La petite fille qui accompagnait Jeanne Hugon est retrouvée dans des rochers, sauve mais l'esprit égaré par la peur. M. d'Enneval fait une battue mais ne trouve rien (lettre, 0/06).

- Le journal du 23/06 date l'évènement du 04/06.

Lettre de M. d'Enneval père, de Saugues, à M. Lafont:

« M., depuis le dernier meurtre arrivé à Venteuges, par crainte que vous n'ayez pas reçu une lettre par laquelle je vous mandais le détail de ce qui s'était passé, le 24, au vrai et non pas comme gens qui ont fait courir des bruits faux, savoir que nous ne chassions pas, qu'on ne faisait que promener les chiens le long des chemins, que nous ne nous employons pas. Je serais en état de prouver le contraire de toutes façons; mais je vous ennuierais de tous ces verbiages et ces impostures dont j'ai les preuves en main.

La Bête attaqua, ce dit jour 24 mai, à St.-Privat-du-Fau, une fille de 25 ans, lui fit 5 ou 6 crocs au col en la traînant; elle en est morte 3 jours après. Elle égorga ensuite une fille de 13 ans, au Mazet, paroisse de Julianges, lui mangea une cuisse.

Comme j'étais allé voir l'autre, je m'y transportai et empoisonnai le reste du cadavre. Elle n'y est pas revenue. Cette maudite Bête ne se contenta pas à cela. Le soir, elle attaqua encore une fille de 12 ans, gardant aussi ses bestiaux aux Côtes-Rouges, paroisse de Lorcières, aussi en Auvergne, et n'eut que le temps de lui arracher sa capote et sa coiffe, un jeune garçon de 15 ans n'ayant point peur, armé d'un bâton garni d'une lame de couteau de 6 doigts de longueur, l'ayant défendue et ayant porté un coup de cette baïonnette qui s'arrêta au manche, au corps de cette Bête, qui quitta la partie. J'y fus et le questionnai et il me montra la baïonnette encore teinte de sang.

Un berger qui avait ouï le combat d'une côte à l'autre et une femme m'en dirent autant. Cela n'a pas empêché qu'on ne nous ait donné des alertes, soit de cette Bête ou des loups, mais nous n'avons rien ici.

Le 28, nous fîmes une grande battue, de même que hier, nous n'y trouvâmes rien. On me dit cependant qu'il y avait ici une fille tuée à Lair, paroisse de Nozeyrolles, en Auvergne; et je ne crois la chose que trop vraie. Je la tiens du consul de Saugues, où j'étais.

J'ai l'honneur, etc. D'Enneval, père. » (A.D. Hérault)

M. Marie reçoit par exprès une lettre de M. du Verny de la Védrières :

« Reçu la présente lettre le 2^{ème} juin [jour?] de dimanche 1765 après midi sans date.

[En marge] On eut [?] ce [cadavre?] et de [?] de l'endroit [???] être un temps on [??] [?]

Monsieur Marie,

M., je viens avoir l'honneur de vous donner avis que l'une des bêtes qui dévorent le monde a passé à Lair, paroisse de Nozeyrolles, le 1^{er} juin et a mangé une petite fille d'Étienne Hugon en gardant les bestiaux. Il y avait d'autres enfants à son entour, qui n'ont pas eu de mal. Tout de suite que je l'ai su j'ai pris un homme bien armé pour y aller [voler?] [??] un [?] temps [comme?] bête dans un endroit fort profond et dans le bois. Je n'ai pas pu y passer le reste de la nuit ; d'ailleurs j'avais travaillé longtemps dans le bois pour la chercher. Au [??] de rester à [?] je me suis trouvé fort fatigué. Le froid m'y avait saisi ; c'est ce qui m'a déterminé à ne pas y passer le reste de la nuit. Je travaillerai toujours comme j'ai fait pour le passé à [leur?] faire [?] Je vous assure, M., que je le fais avec la meilleure volonté du monde et que cela n'est pas absolument l'intérêt qui me fait agir. Je suis plutôt porté à la con[?]ation du public et la gloire qu'on reçoit à parvenir à un [but?].

Quelqu'un des forêts de la paroisse de Nozeyrolles d'Auvers sont fort [?] et [?]. Je ne sais comment pourrons nous faire pour parvenir à [??] [monde?] Il faudrait nous donner la peine d'écrire à Mgr. l'intendant pour en avoir des nouveaux ordres. Je me ferais une gloire assurément de m'en charger si M. l'intendant veut bien me faire l'honneur de me les donner. Je connais le pays, passages et bois, les bons tireurs, les gens hardis. Je demanderais facilement qu'il me fût permis de choisir les tireurs qu'il me conviendrait, avoir les chiens de parc avec les bergers ; je suivrais les [?] de loin dans le bois, ordres à tous les autres dont je choisirais d'en faire de même sans les [?] [porter?]

Il faut des gens du pays pour réussir. Déjà au Malzieu un capitaine des chasseurs pour cela qui dépense la province, qui n'a rien fait. [?] des dragons aussi mais tous ces messieurs ne sont point au fait du pays. Je ne vous en dit pas davantage.

Soyez assuré toujours de ma hardiesse. J'ai l'honneur d'être, M., votre très humble et très [?], du Verny de la Védrières.

Je vous prie, M., de me mettre l'adresse d'une lettre que j'ai jointe [?] un bon [??] et la faire passer tout de suite [?] avec 3 livres que j'ai mises dans la lettre. Je ne sais pas si on peut mettre d'argent dans la lettre. » (A.D. P.-de-D. c. 1733 ; transcription personnelle)

- Remarquons que M. de la Védrières parle d' « UNE des bêtes. »
- M. Marie transmet la demande et la lettre à M. de Ballainvilliers le 04/06.

Acte:

« Jeanne Hugon, âgée d'environ 11 ans, fille légitime d'Étienne Hugon, laboureur du village de Lair de cette paroisse, fut ensevelie au cimetière de la paroisse le 2 juin 1765 ayant été égorgée dans les bois dudit Lair par une bête féroce et à demi mangée le jour précédent. Furent présents à sa sépulture ledit Étienne son père, Claude Biscarrat, Jean Danti et autres habitants dudit lieu qui n'ont su signer de ce interpellés. En témoin de ce Daudé, prieur-curé. » (A.D. P.-de-D c. 1733; A.D. Haute-Loire c. 6E 164/1; E dép. 346/3). [Doc39]

3 juin (Lundi, pleine lune) M. d'Enneval fils revient de Saugues après une battue infructueuse. Il est averti par le consul de Saugues de l'attaque de Lair (lettre, 04/06). Lettre de M. Pagès de Vixouze à l'intendant d'Auvergne:

« Je reçus au mois de juin 1764 une ordonnance de la somme de 100 livres que vous eûtes la bonté de m'envoyer pour les gratifications que vous accordez aux destructeurs des loups. J'étais pour lors en avance de la somme de 17 livres, et je le suis à présent de celle de 67 livres suivant les états que j'ai eu, M., l'honneur de vous envoyer, et celui du mois dernier que je joins ici. On se plaint dans certains cantons de cette élection que les loups y font beaucoup de dégât, et il y en a qui croient que les chasses et les battues qu'on a faites du

côté de St.-Flour et dans le Gévaudan à l'occasion de la mâle bête nous ont attiré en ce pays ci beaucoup de ces animaux. » (A. D. P.-de-D. c. 4731) [Doc85]

La *Gazette de France* indique que la Bête « continue ses ravages avec autant de fureur que jamais » et rapporte de nombreux affûts des paysans et de nombreuses battues de d'Enneval (Crouzet2). Lettre de Marvejols, reprise dans le *Courrier* du 14/06:

« Les mauvais succès qu'ont eu nos chasseurs dans la poursuite de la Bête féroce ne les ont point rebutés. Leur émulation au contraire s'en est accrue, et les a rendus plus industrieux à inventer des moyens de mieux réussir. Entre les divers stratagèmes de guerre dont ils se sont avisés pour amorcer par la ruse cet animal non moins rusé que cruel, en voici un, qui à la vérité a été jusqu'à présent infructueux, mais qui vraisemblablement ne le sera pas toujours; et s'il devait l'être, on ne voit pas sur le succès de quel autre on pourrait compter, puisqu'on ne saurait en imaginer aucun où le piège qu'on tendrait à la Bête fût caché sous des dehors plus attrayants pour elle. On prend des enfants: on les mène dans les endroits que cette Bête fréquente: on leur dit de se divertir; et un chasseur se tient caché dans des huttes à demi-portée de fusil. En même temps qu'on présente cet appas à son goût décidé et si souvent manifesté pour la chair enfantine, on en présente un autre à ceux d'entre les chasseurs qui moins piqués que les autres d'une généreuse émulation, pourraient avoir besoin que leur zèle pour le bien public fût échauffé par le motif de l'intérêt propre. Il y a des particuliers opulents qui ont fait publier la promesse de différentes récompenses. Un entre autres se charge de payer pendant 3 ans la capitation et les droits seigneuriaux du vainqueur de la Bête et la taille de tout son village. Un président de la cour des Aides qui réside ici, fait aussi des avantages considérables. Cependant ce qui se passe de nos jours de la part de cette Bête, et qui est nouveau pour nous, ne l'est point pour notre pays. On a découvert qu'avant le milieu du siècle dernier il s'y passa quelque chose de semblable ou d'approchant. Le curé de St.-Julien du Tournel dans notre diocèse a trouvé un registre mortuaire où il y a depuis 1632 jusques à 1640 25 enterrements ainsi désignés: un tel jour a été enterré le bras, la jambe, ou autre parties du corps dévoré par la mâle Bête loup. » (Généal43) [Doc176]

- Voir également 1763, 23/05 pour St.-Julien du Tournel.

4 juin (Mardi) M. d'Enneval fils écrit du Malzieu à M. de St.-Priest:

« Arrivant ici de Saugues, hier soir, M., et ayant fait une battue où l'on n'eut aucune connaissance, j'ai l'honneur de vous informer que le consul de Saugues me vint avertir qu'il y aurait eu une fille dévorée au village de Lair, paroisse de Nozeyrolles, en Auvergne; je ne puis vous en dire les particularités, mais le fait n'est que trop. [sic]

Vous avez su, à moins que la lettre ne vous soit pas parvenue, le détail du 24, qui est surprenant, 2 personnes dans le même jour égorgées ! Une autre qui s'en est sauvée; cela nous décourage après tous les travaux, dont tout le monde est instruit et convaincu: les paroisses se fatiguent et s'ennuient du mauvais succès, mais je le donne à quiconque s'est mieux employé et s'emploiera.

D'ailleurs, je sais que M. de Morangiès a dit et écrit à ceux qui s'informaient dans le pays que nous ne travaillions point; qu'on menait les chiens à une demi-lieue; qu'il les avait vu chasser, qu'il croyait qu'ils ne chassaient cette Bête; dans le temps qu'il ne doit point ignorer que nos gens ayant détourné dans son bois dont il ne veut pas que personne approche (ayant fait désarmer de son autorité tous les paysans), la Bête y fut levée et chassée, et que les chiens l'ayant menée par les bois du Sauvage y restèrent perdus; qu'à une autre chasse, la Bête ayant été levée à Fraissenet [Chazalet], elle vint tomber aux Dux dans les montagnes. S'étant fait voir à Fraissenet [Langlade], on mit les chiens après, et lui-même les vit rapprocher et les louait beaucoup, disant publiquement qu'il était fâcheux que ces chiens-là ne fussent pas soutenus, dans le même temps qu'étant monté sur une médiocre bête valant bien 50 écus, mais qu'il aime, il était à portée, ayant un fusil, d'approcher la Bête qui, ayant été tirée par M. de La Fayette, à 15 pas, fut arrêtée par les chiens, quoique séparés; mais suivant son dire, il ne voulait pas crever sa jument qu'il estime beaucoup; cela est au su de tout le monde.

Je crois que c'est la raison qui l'a indisposé que l'on avait glosé ses propos, qui cependant ne font aucun tort; il est venu chasser en litière et passant son chemin. Je crois qu'il n'est pas connaisseur sur cet article.

Il a été témoin qu'étant à St.-Alban, nos gens et nous-même allâmes à l'affût autour de son bois et dans les gorges et passages où la Bête prend sa route.

Tout cela ne cadre pas avec ce qu'il avance. Il me fait un reproche que nous n'avons pas fait tuer les loups qui ont été détruits. Je ne m'en suis point fait un mérite, j'ai dit qu'ils n'avaient été détruits que dans les jours de battue; témoin, le jour de l'Ascension et le dimanche ensuite, suivant le rapport du curé de Venteuges, homme respectable de toutes façons.

Je ne sais pas s'ils ont été payés en Auvergne. Ceux qui ont été portés à Mende à M. Lafont, j'en suis sûr. Ainsi, je n'ai point exposé rien que de vrai.

J'ai l'honneur, etc. D'Enneval, fils. » (B.N.).

- La référence à une chasse durant laquelle des chiens se sont perdus dans le bois de Réchauve doit concerner celle du 01-02/05; la mention « un autre jour... à Fraissinet » doit concerner le 06/05.

Lettre de M. d'Enneval à M. de Ballainvilliers :

« 1765 (4 juin).

M., on ne peut pas en finir avec cette maudite bête. Le 24 du mois passé elle égorga sur les 7 heures et demie du matin à St.-Privat en Auvergne une fille de 26 ans, le même jour une autre fille de 13 ans, paroisse de Julianges, à qui elle mangea presque toute la cuisse environ midi. Elle ne se contenta pas à cela. Sur les 4 heures du soir aux Costes-Rouges, paroisse de Lorcières, elle attaqua une autre fille, 12 ans, qui criant au secours n'eut que sa capote et sa coiffe emportée. Un petit jeune homme de 15 ans armé d'un bâton garni d'une lame de couteau d'environ 6 doigts de longueur l'étant venue défendre, la mit derrière lui, et la bête s'acharnant à eux elle avança assez pour qu'il lui enfonçât sa baïonnette jusqu'au manche. Comme je m'étais transporté sur les lieux pour empoisonner ces cadavres (ce qui est inutile, parce qu'elle n'y revient point à présent, y ayant été autrefois surprise), j'envoyai chercher ce jeune homme et le questionnai sans qu'il en fût prévenu. Il me dit comme cela s'était passé. Il me montra un bâton armé d'une lame de couteau de 6 doigts de longueur. Je vis la baïonnette en sang. Je parlai à un berger d'environ 20 ans qui me dit qu'il avait vu le combat d'une côte à l'autre, me dit qu'il avait vu la baïonnette ensanglantée. Une femme sans être prévenue là me dit la même chose. On nous a donné depuis des alertes mais nous n'avons rien vu. Le 1er juin étant à Saugues on vint m'informer qu'elle avait tué sur les 4 heures du soir une fille âgée d'environ 11 ans. Elles étaient deux dont l'une [et?] se sauva. Elle n'a été retrouvée que le lendemain dans un rocher, comme ayant l'esprit égaré par la peur. Nous fîmes une battue le lendemain et l'on ne trouva rien. Si mes lettres ne vous parviennent pas si tôt c'est la faute des courriers qui ne partent que quand ils ont leurs chevaux chargés de marchandise. J'ai l'honneur d'être avec bien du respect, ainsi que mon fils, M., votre très humble et très obéissant serviteur, d'Enneval.

Au Malzieu, ce 4 juin 1765.

Je vous instruirai de ce qui se passera à l'avenir. Les projets qui nous ont été envoyés de faire habiller une fille n'ont pas réussi. » (A.D. P.-de-D. c. 1733 ; transcription personnelle).

Lettre de M. Marie à M. de Ballainvilliers :

« 1765 (4 juin)

Mgr., j'ai l'honneur de vous informer que la Bête féroce a dévoré depuis samedi dernier, 1er du présent mois de juin, entour les 2 à 3 heures après-midi, une petite fille de l'âge de 12 ans en gardant les bestiaux dans le village de Lair, paroisse de Nozeyrolles, dans cette subdélégation. M. de la Védrières, gentilhomme verrier, qui habite dans cette paroisse, m'en a donné avis par un exprès. Suivant sa lettre, que j'ai l'honneur de vous faire passer, vous verrez qu'il a [fait?] chasser, avec un autre homme armé, pendant le reste de la journée, et une partie de la nuit, pour trouver cette Bête, mais le froid les a fait retirer, et la Bête s'est réfugiée dans les bois, et a repassé en Gévaudan.

Comme par votre lettre du 19 mars dernier vous avez annoncé que M. d'Enneval était seul chargé par le roi de faire la chasse à la Bête féroce, et que vous m'avez ordonné de commander dans les paroisses voisines du Gévaudan le nombre d'hommes qu'il me demanderait, de lui procurer tous les secours dont il aurait be-

soin, de sorte que je n'ai point voulu entreprendre de commander la chasse sans avoir de nouveaux ordres de votre grandeur.

M. d'Enneval commande la chasse dans le Gévaudan, et personne n'ose se [remuer?] en Auvergne, de sorte que l'on a poursuivi cette Bête féroce les fêtes de Pentecôte dernière, et conduite sur les frontières d'Auvergne, où elle entre de temps en temps, et fait quelque ravage sensible dans la subdélégation de St.-Flour, et en dernier lieu dans celle de Langeac. Si vous vouliez permettre à M. de la Védrines de commander la chasse dans son canton, sans sortir des limites d'Auvergne, il choisirait de bons tireurs des paroisses voisines, qui l'accompagneraient hardiment, pour faire cette chasse quand il le jugerait à propos ; que s'ils ne réussissaient pas mieux qu'on a fait en Gévaudan, du moins ils écarteraient la Bête féroce de leur paroisse, où elle fait des visites par intervalle.

Le Sr. de la Védrines est à portée, sa situation [pour?] la verrerie est à l'entrée des bois, et il est plus intelligent que tout autre de son voisinage pour commander la chasse, et pour maintenir le [?], plusieurs bons tireurs se faisant un plaisir de se joindre à lui dans le temps qu'il le jugera nécessaire. Il ne lui faut que vos ordres, pour la [main à l'œuvre?] et pour commander.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Marie.

A Langeac le 4ème juin 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1733 ; transcription personnelle).

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à MM. de St.-Florentin et de l'Averdy :

« M. le comte de St.-Florentin et M. le contrôleur général, le 4 juin 1765.

M., les battues que l'on fait journellement n'ont pas arrêté les ravages ~~que fait~~ commis par la Bête féroce en Auvergne et en Gévaudan. M. d'Enneval, par sa lettre du 28 mai, me marque que le 24 cette bête en passant à St.-Privat ~~du fait~~ se jeta sur une fille de 25 ans, forte et robuste, ~~et lui~~ l'emporta en la ~~faisant~~ saisissant par la gorge, où elle lui enfonça six [deux lettres barrées] de ses crocs. Cette fille ne fut point secourue assez tôt et ~~elle est morte~~ mourut de ses blessures le 26. M. d'Enneval se transporta aussitôt sur les lieux pour y ~~chercher~~ chasser la Bête féroce, mais elle avait quitté cet endroit et était allé au village du Mazet, paroisse de Julianges, où elle égorga une fille de 13 ans qui était avec un petit garçon qui se sauva aux approches de la Bête. ~~Cette petite fille~~ M. d'Enneval en fut averti et se rendit dans l'instant au Mazet. Il examina le cadavre et lui trouva six ~~coup~~ marques de crocs au col et la cuisse mangée. Il empoisonne le reste ^{du ca-}
^{davre}, ~~et a fait~~ le fit garder jusqu'au 28 ~~du~~ mais la Bête n'y est point revenue.

Cet animal a paru plusieurs fois aux environs du village de Lair, paroisse de Nozeyrolles en Auvergne. Elle y a attaqué un enfant le 27 qui, se trouvant à portée d'une maison, eut le temps de s'y réfugier.

Le 30 elle ~~tâcha par~~ tenta à trois reprises ^{différentes} de surprendre le sieur Pierre Ollier, laboureur journalier de Chanteloube, même paroisse de Nozeyrolles. Cet homme labourait auprès d'un petit bois. Il fit d'abord bonne contenance et voulut aller à la Bête féroce avec une hache dont il était armé. Elle l'attendit et lui inspira tant de frayeur qu'il n'osa s'approcher assez près pour l'atteindre. Il alla chercher du secours à son village. Les paysans vinrent en foule. Un ~~paysan~~ d'eux la découvrit de fort près dans un blé et lui ~~tâcha~~ tira un coup de fusil sans la blesser ^{la peur l'ayant empêché de tirer droit}. Un ~~second~~ autre paysan fut à portée de lui donner un coup de hache, mais la crainte de la manquer et de se voir ensuite attaqué le retint, et la Bête se retira à petit pas dans les bois de Boussillon, paroisse de Pinols en Auvergne ^{où elle est actuellement} [paragraphe rajouté illisible].

Telles sont les dernières nouvelles que j'ai reçues. » (A.D. P.-de-D. c. 1733 ; transcription personnelle).

5 juin (Mercredi) M. de l'Averdy répondant à la lettre de M. de St.-Priest du 31/05 déplore les nouveaux malheurs (Pourcher). Lettre de Mende, reprise dans le Courrier du 18/06:

« Toutes les nouvelles qu'on a publiées au sujet de la Bête féroce n'ont pas été d'une égale authenticité. S'il n'y en a guère eu de fausses dans le fond, plusieurs ont été altérées dans les circonstances, ou par défaut, parce qu'elles ne disaient pas tout, ou par excès parce qu'elles disaient trop. Celles qu'on va lire ne sont ni controuvées, ni tronquées ni exagérées; et si elles ne sont pas les plus récentes qu'on ait données au public, elles méritent d'être mises au nombre des plus vraies et des plus exactes, tant par le caractère respectable, que par la véracité très connue chez nous de celui qui les a écrites. C'est M. Rouzière, prieur de Julianges près le Malzieu en tirant vers la Montagne de la Margeride, qui les a mandées à M. Louis, chanoine hono-

raire de notre cathédrale et grand vicaire de Mgr. notre évêque, dans une lettre du 25 mai, dont voici la teneur. » (Généal43) [Doc177]

6 juin L'article poursuit en citant la lettre de M. Rouzriere du 25/05. (Jeudi, Corpus Christi) Lespinasse de Mongibaud, inventeur d'un piège pour la Bête, reçoit une réponse de M. de Lamartinière, chirurgien du roi, à qui il a soumis son projet (lettre, 10/06). M. de St.-Priest répond à la lettre du 23/05 de M. d'Enneval en lui disant que ce malheur lui fait beaucoup de peine et qu'il doit continuer avec bien de diligence à la délivrance du pays (A.D. Hérault). M. de St.-Priest envoie l'ordonnance suivante à M. Lafont; il lui parle de la triste mort de la fille de Servillanges et le prie d'ordonner, dans un cas semblable, des recherches plus minutieuses:

« Marie-Joseph Emmanuel de Guignard de St.-Priest, chevalier, seigneur d'Alivet, Renage, Beaucroissant et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances en la province du Languedoc.

Vu la quittance jointe à la présente ordonnance délivrée par M. d'Enneval, le 15 mai dernier, au sieur Lafont, notre subdélégué, de 480 livres, dont il lui a fait l'avance pour les frais des chasses de la Bête féroce qui ravage le Gévaudan.

Nous ordonnons que ledit sieur Lafont sera remboursé de ladite somme de 480 livres par le sieur trésorier de la Bourse, lequel en sera remboursé lui-même sur le rapport de la présente ordonnance quittancée et sur l'état que nous adresserons au ministre de toutes les dépenses relatives à ce même objet, conformément à ce qui nous a été marqué par M. le contrôleur général.

Fait, ce 6 juin 1765. De St.-Priest. » (B.N.)

Lettre de Marvejols, reprise dans le *Courrier* du 18/06:

« Les carnages de la Bête féroce, suspendus pendant quelque temps, ont recommencé. Elle dévora le 1er de ce mois un garçon de 9 à 10 ans à la paroisse de Nozeyrolles des bois en Auvergne, limitrophe du Gévaudan. Une jeune sœur de ce garçon, qui était avec lui, chercha son salut dans la fuite, et fut se cacher entre les rochers dans un bois voisin. Comme elle ne paraissait point, on crut qu'elle avait eu le même sort que son frère; et l'on fut agréablement surpris lorsqu'en cherchant ses ossements, on la trouva saine et sauve. Le lendemain, M. d'Enneval, qui est chargé de diriger toutes les chasses à son gré, en ordonna une générale, et prit, comme dans toutes les autres, les mesures les plus propres à la faire réussir; mais elle n'eut pas un meilleurs succès; et c'est toujours à recommencer. » (Généal43) [Doc177]

- Dans la version fournie par Pourcher, la fillette a totalement perdu l'esprit. Il s'agit en réalité de l'attaque de Jeanne Hugon, avec un erreur de sexe.

7 juin (Vendredi) La Bête se présente sur la Margeride au-dessus de La Croix-de-Fer à un marchand de Saugues qui, saisi de frayeur, se cache derrière un buisson et voyant la Bête prendre la route qu'il doit tenir pour se rendre chez lui, prend un autre chemin et se rend à Grèzes où il couche, n'ayant ni la force ni le courage de continuer sa route. Un orage de grêle s'abat sur Saugues et sa région, endommageant les récoltes (lettre, 13/06).

- Je ne trouve pas de « Croix-de-Fer » entre Grèzes et Saugues, mais il y a une « Croix d'argent. »

Lettre de M. de Ballainvilliers à M. de St.-Florentin : l'intendant écrit que de récentes descriptions attribuent à la Bête une fourrure couleur rouille avec une raie noire sur son dos, ce qui lui fait présumer qu'il s'agit d'un loup vorace (A.D. P.-de-D c. 1738). Le *Courrier d'Avignon* publie la lettre de Saugues du 25/05 (Généal43). Lettre de Madame *** à M. Fréron :

« A Paris, ce 7 juin 1765.

On vient de me lire, M., un article de la dernière Gazette de France concernant cette vilaine Bête du Gévaudan. Outrée d'apprendre que nos mauvais tireurs la laissent ainsi dévorer nos pauvres filles, j'ai formé à l'instant le projet que voici. J'avoue qu'il est un peu extraordinaire ; mais qu'importe s'il peut être utile ! Je n'ai jamais manqué d'amour propre : je me flatte que, si vous publiez ma lettre, mon idée sera au moins exécutée en partie. Mais attendez ; avant de m'ouvrir davantage, il est bon, je crois, de me faire connaître.

Avec la jeunesse, de la figure et un nom, je me donne quelquefois la peine de réfléchir. J'ai la hardiesse en bien des choses de me faire un avis à part ; et contrariée fort souvent de tout Paris, je ne crois pas en avoir plus de tort. Il faut d'abord que vous sachiez quelques-unes de mes folies.

J'ai fait laisser chez mon Suisse un chien-loup, qui, des pieds de mon cocher, me rendait sourde par ses cris, et semblait toujours prêt à s'élaner sur les passants. J'ai réformé aussi dans ma maison un grand Danois, qui, courant au devant de mon équipage, allait au loin aboyer, effrayer et mordre.

On sait que je ne veux pas voir de petits chapeaux sur de grosses têtes, ni de petits bonnets derrière mes grands cheveux.

Nos beaux romans me paraissent fort décents, forts longs, et aussi ennuyeux que nos cercles, et les paroles de nos opéra-comiques. Je veux qu'on rie chez moi comme chez une bourgeoise, et qu'on se passe quelques mauvaises plaisanteries, pourvu qu'à la fin elles soient rachetées par une bonne.

Je ne veux point lire de pièces non jouées : c'est déjà trop de toutes celles qui le sont même avec succès. Je déchire dans mes brochures toute estampe qui ne fait point tableau : ce sont si souvent des mouches sur un vilain visage ! Enfin, M., oserai-je le dire, j'ai la barbarie d'arracher aussi les portraits de nos nouveaux grands hommes, quand ils n'ont fait que des chansons tristes ou l'équivalent. Si Corneille, Molière et Montesquieu vivaient encore, ils m'applaudiraient peut-être, ou, parmi tant de figures d'un jour, ils déchireraient les leurs.

Mais revenons à nos moutons, et à l'animal singulier qui les mange. J'ai lu tout ce qu'on a écrit à son sujet ; il évite les hommes, parce qu'ils sont ou vigoureux ou armés : il n'en veut qu'aux filles et aux femmes qui sont ordinairement faibles, et qui n'ont jamais d'armes. M'avez-vous devinée, M. ? Ce sont ces mêmes femmes que je prétends armer aujourd'hui : ainsi la Bête qui échappe aux hommes dont elle est poursuivie, pourra tomber sous les coups des filles qu'elle cherche ; elle trouvera l'hameçon sous l'appât, et la mort dans sa proie. Depuis l'invention de la poudre, un enfant pour tuer peut valoir un héros. Une fille excitée par l'intérêt, par la gloire, par le danger, aura la force au moins de lâcher une détente. Ainsi, libératrice de son pays, elle gagnera une bonne dot à la façon des conquérants, et sans mériter la haine de personne.

Songez d'ailleurs aux suites. Mon héroïne et ses compagnes ne nuiront pas à la bravoure de leurs amants ; et un jour, que sait-on ? elles pourraient défendre l'État ; elles ne sont point d'une autre pâte que les anciennes Amazones, plusieurs Grecques, et certaines femmes de Beauvais * qui m'ont été citées 20 fois par mon bibliothécaire.

Pour obtenir de si bons effets, je serais d'avis que le Gévaudan fournît à ces filles des armes à feu, de la poudre et des balles ; elles s'exerceront d'abord à tirer à poudre ; et se soumettront à recevoir de leur mère un soufflet toutes les fois qu'elles détourneront la tête : quelques jours après on mettra les balles sur la poudre, et des hommes adroits leur apprendront à tirer au blanc. Bientôt les voilà prêtes : elles gagneront les collines, elles s'enfonceront dans les bois, elles appelleront le danger, elle seront attaquées par l'animal, et l'une d'elles, avant la fin du mois, aura terrassé son agresseur, fait sa réputation, et vengé mon sexe.

On rira peut-être de mon idée ; il n'en est pas moins vrai que je la crois bonne : et si par malheur l'animal féroce étendait impunément ses promenades jusques dans nos canton, quoique jeune et délicate, je vous réponds de lui. J'ai l'honneur d'être, M., votre très humble et très obéissante servante. D... V..

Je suis, etc.

* Le duc de Bourgogne assiégea Beauvais en 1472 avec une armée de 80000 hommes. Les femmes contribuèrent à la défense de la ville avec un courage extraordinaire ; elles étaient commandées par Jeanne de Hachette. » [Année Littéraire]

8 juin (Samedi) Chasse sur les hauteurs du Malzieu (lettre, 03/06). Lettre de M. de St.-Florentin à M. de Ballainvilliers:

« A Versailles le 8 juin 1765.

Sur le compte, M., que j'ai rendu au Roi des nouveaux dégâts causés par la Bête qui infeste votre département et le Gévaudan, Sa Majesté a pris le parti d'y envoyer le sieur Antoine, son porte-arquebuse, avec 6 autres bons tireurs et de bons chiens. J'espère que vous ne tarderez pas à les voir arriver. Je vous prie de leur procurer tous les secours et toutes les facilités qui dépendront de vous pour les mettre en état de venir bientôt à bout d'une entreprise aussi intéressante pour les peuples de ces 2 provinces.

On ne peut, M., vous honorer plus parfaitement que je le fais. St.-Florentin.

M. de Ballainvilliers » (A.D. P.-de-D. c. 1734) [Doc70]

- Pourcher mentionne une « lettre de Versailles » de ce jour fournissant des détails supplémentaires. S'agit-il de la même ?

Lettre de M. de l'Averdy à M. de Ballainvilliers :

« A Paris, ce 8 juin 1765.

M., je vois avec une nouvelle douleur par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 4 de ce mois les ravages que continue de faire la Bête féroce dans l'Auvergne et dans le Gévaudan et le peu de succès qu'ont eu jusqu'à présent les précautions qu'on a prises pour détruire ce cruel animal. Je vous remercie du détail dans lequel vous êtes entré avec moi à cet égard et je vous prie de continuer à m'informer de ce que vous en apprendrez.

Je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur, de l'Averdy.

M. de Ballainvilliers, intendant à Clermont-Ferrand. » (A.D. P.-de-D. c. 1733 ; transcription personnelle).

Lettre de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers:

« St.-Flour, le 8 juin 1765.

Mgr., M. d'Enneval vient de me faire l'honneur de m'écrire et il me marque que la bête féroce a reparu depuis quelque jours plus furieuse qu'auparavant. Elle a dévoré plusieurs personnes en Gévaudan, est venue à la paroisse de Lorcières, élection de St.-Flour, où elle a attaqué une fille qui fut heureusement secourue par un berger qui combattit la bête et la blessa de son bâton armé d'une lame de couteau au bout. M. d'Enneval qui y fut tout de suite me marque qu'il a vu cette espèce de dague toute ensanglantée. Nombre de particuliers de cette paroisse m'ont assuré que ce jeune homme l'aurait indubitablement détruite dans cette occasion si le fer de son bâton avait eu plus de longueur pour pouvoir la blesser dans la capacité. Elle traversa tout de suite la paroisse de St.-Just et se jeta ensuite en Gévaudan où M. d'Enneval me marque qu'il va la suivre du côté de Sauges.

Je suis avec respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur. » (A.D. P.-de-D. c. 1733) [Doc55]

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à MM. de St.-Florentin et l'Averdy :

« M. le comte de St.-Florentin et M. le contrôleur général, le 8 juin 1765.

M., on continue toujours avec la même activité les battues, et la bête féroce échappe à tous les pièges qu'on lui tend. Suivant une lettre de M. d'Enneval en date du 4 de ce mois, cette Bête a dévoré le 1er une fille de 11 ans dans la paroisse de Saugues. Elle Cet enfant était avec sa sœur lorsque la Bête les a attaqués. Cette dernière s'est sauvée et la frayeur que l'animal cruel lui causa, lui égara troubla tellement sa raison qu'elle s'égara dans des rochers et y on ne la où on la retrouva que le lendemain. On donna en même temps avis à M. d'Enneval de cet accident [insert barré illisible] il se s'est transporté dans la paroisse de Saugues et le et a le lendemain il fit faire fait faire une battue qui [??] [insert illisible] la Bête féroce n'ayant pas été trouvée. » (A.D. P.-de-D. c. 1733 ; transcription personnelle).

M. Antoine se met en route pour le Gévaudan. Il est accompagné de son fils et d'un valet, de 8 capitaines de la garde royale de Versailles et St.-Germain, et de 6 garde-chasses mis à sa disposition par les princes du sang (le prince de Condé, le Duc d'Orléans et le duc de Penthièvre), excellents tireurs: Rinchart, Lacour, Pélissier, Frigaud, Delion, Lachenay, Lec-

teur, Bonnet, Mareschaux, Lecomte, Lacoste, Dumoulin, Regnault et Lestans, et de 2 valets de limiers (Lafeuille et Berry) accompagnant 4 grands chiens de la Louveterie Royale qui ont chacun tué plusieurs loups, et une forte levrette (Pourcher, Fabre, Louis, Pic). Les gardes de M. Antoine portent tous la bandoulière aux armes du roi et des princes. Les tenues des capitaineries royales sont bleu turquin, avec le collet et les parements en botte écarlates, de même que la veste et la culotte. Pour la maison d'Orléans, l'habit est rouge, collet et parements bleu foncé (Berthelot, in G6) [Louvét].

- Pic, entre autres auteurs, donne cette date pour le départ de M. Antoine, ce qui semble cohérent avec une arrivée à Clermont le 19. Mais plusieurs documents relatifs à son départ posent alors des problèmes de datation: son ordre de route est daté du 14/06, ainsi que la lettre de M. de St.-Florentin dont M. Antoine est censé être porteur !

La *Gazette de France* du 10/06 (reprise par le *Mercure de France* en juillet) signale à cette date :

« De Versailles, le 8 juin 1765.

Le Roi étant informé que la bête féroce dont on espérait être délivré, continue de faire des ravages dans l'Auvergne et le Gévaudan, s'est déterminé à envoyer dans ces provinces le sieur Antoine, lieutenant des chasses de Sa Majesté, avec plusieurs bons tireurs et des limiers, pour donner la chasse à ce redoutable animal. » (Gazette de France, 10/06/65).

9 juin (Dimanche) Lettre de M. d'Enneval fils, du Malzieu, à M. Lafont:

« M. Lafont, je ne puis rien vous mander de nouveau. M., nous partons demain pour Nozeyrolles en Auvergne. Nous venons de recevoir de la Cour des ordres pour ne pas nous ennuyer et les plus touchantes et engageantes. Ce qui pourra peut-être faire mal au cœur de certaines gens; mais je suis assuré que vous en serez charmé.

J'ai l'honneur, etc. D'Enneval, fils. » (A.D. Hérault c. 44).

10 juin-4 octobre Silence total de la *Gazette de France* (Blanc).

10 juin (Lundi, dernier quartier) La *Gazette de France* annonce l'envoi de M. Antoine (voir 07/06). Les d'Enneval partent pour Nozeyrolles (lettre, 09/06). [Nozey01, Nozey02] Lettre de Lespinasse de Mongibaud (voir 06/06) à M. de St.-Priest:

« Mgr., voyant la relation de la Bête meurtrière qui fait tant de dégâts dans votre province, et par les gazettes, l'impossibilité de la détruire, j'invente une machine en bois infailible, pour la prendre en vie, et toutes sortes de bêtes carnassières jusqu'aux ours même, en mettant dedans un appel qui convient à chaque espèce.

Par exemple, pour cette Bête, je mettrai une petite statue habillée en enfant et quelqu'un perché sur un arbre tout près qui se plaindrait et fit des lamentations, fût de jour et encore mieux de nuit. Elle viendrait bien vite en abordant cette statue, qui aurait quelque chose de vivant dans la tête et sur la poitrine. Placée dans un bois au milieu d'un chemin que la machine borderait des 2 côtés de la longueur de 15 pieds, en laissant le chemin libre à l'abord de la statue et même en passant, la machine se détendrait et fermerait le chemin à ses deux extrémités avec une telle rapidité qui ne donnerait pas le temps à la Bête d'en partir. Je l'ai éprouvée. L'idée ne me fut pas venue que j'en fis faire une en petit, auprès de mon village où je trouvais tous les matins un ou 2 gros mâtins pris dedans. Sûr de mon fait, j'écrivis en conséquence en Cour; Mme la marquise de Bonne Guise me fit l'honneur de me faire réponse que la commission était donnée, mais que si on ne pouvait pas détruire cette Bête, qu'on me proposerait au roi.

Croyant que sa Majesté l'aimerait mieux en vie que morte, j'écrivis à M. de Lamartinière, son chirurgien, je lui expliquai mon idée et lui demandai que si sa Majesté voulait que je fusse pour prendre enfin cette Bête meurtrière pour la lui amener à Paris, et que pour cela j'avais besoin d'avances pour faire le voyage et la dépense. Je ne sais s'il communiquera ma lettre à sa Majesté, il n'en parle point par sa réponse qu'il fit tout

de suite, par laquelle il me marque que ce n'est point à la Cour qu'il faut s'adresser pour un cas pareil, que c'est à vous, Mgr., qui êtes à portée et en situation pour faire la dépense qu'il faudrait pour cela. Si vous goûtez la chose et que sitôt la lettre reçue je me donne l'honneur de vous écrire, s'il est encore temps et il est de reste s'il ne se fût pas mépris de mon adresse. Sa lettre est en date du 26 et je la reçus le 6 de ce mois.

Vous voyez, Mgr., que je me conduis selon ses ordres et tout comme je ferai avec soumission et respect aux vôtres, si vous me faites l'honneur de m'en donner. Si la Bête n'est pas morte et que Mgr. veuille m'employer, il faut qu'il ait la bonté de m'envoyer chercher, je suis un pauvre soixantenaire qui ne possède pas une bonne santé par la trop grande fatigue que j'ai prise pendant 18 ou 20 ans aux fosches des seigneurs de la Cour. Si Mgr. voulait m'honorer d'une réponse, mon adresse est à M. de Lespinasse de Mongibaud à Badefol dans..., par l'Uzerches en Limousin, à Hautefort. Dans le cas que sa Grandeur m'envoyât chercher par Brive, Terasson, Badefol.

Permettez, Mgr., que je prenne la liberté de vous assurer de l'attachement respectueux avec lequel j'ai l'honneur, etc.

Lespinasse de Mongibaud

Je ne suis qu'à 5 petites lieues de Brive. » (Pourcher)

11 juin (Mardi) L'intendant de Soissons obtient un arrêt du conseil établissant une imposition annexe de 300 livres pour en gratifier tous ceux qui viendraient représenter une tête de loup. La gratification est fixée à 12 livres pour une louve, 10 pour un loup, 6 pour un jeune loup de 1 an et 3 pour un louveteau (Moricau2). Le *Courrier d'Avignon* publie la lettre du Malzieu du 27/05 et celle de Paris du 01/06 (Généal43). Les d'Enneval vont coucher à Paulhac avec leurs gens et leurs chiens (lettre, 13/06). Lettre de M. Antoine à M. de Ballainvilliers (A.D. P.-de-D. c. 1734). Un berger de la paroisse de Pinols, en Auvergne, sur la Margeride, étant dans sa cabane la nuit pour veiller à la sûreté de son troupeau, entend du bruit et voyant venir ses chiens à lui, il sort et voit au milieu de ses brebis la Bête qui, sans en attaquer aucune, franchit d'un saut la claie qui forme le bercail, vient à lui et lui livre un combat dont il se serait mal tiré; mais ses chiens attaquent vigoureusement la Bête et la font fuir (lettre, 13/06).

- Boyac et Cubizolles placent l'incident à Clavières.

Lettre de MM. d'Enneval à M. de Ballainvilliers :

« 1765 (11 juin).

M., vous avez sans doute su par notre dernière lettre les malheurs arrivés le 24 : deux filles tuées et une autre attaquée le même jour en plusieurs paroisses différentes, en fort peu de temps et dans un grand espace de terrain ; un enfant dévoré le 1er de ce mois à Lair, paroisse de Nozeyrolles. Nous faisons demain une chasse aux environs de Saugues où l'on dit la bête repassée. Dimanche prochain on fera une battue générale.

Je suis bien fâché de n'avoir rien de mieux à vous mander. J'ai l'honneur d'être ainsi que mon fils, avec bien du respect, M., votre très humble et très obéissant serviteur, d'Enneval.

Au Malzieu ce 11 juin 1765.

Tournez s'il vous [plaît]

M., je joint ici mes très humbles respects à ceux de mon père, et vous prie de m'accorder l'honneur de votre protection, et de m'être favorable auprès de Mgr. le contrôleur-général. S'il se passe ici quelque chose d'intéressant, vous pouvez compter sur mon attention à vous en rendre compte. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, M., votre très humble et très obéissant serviteur.

D'Enneval fils. » (A.D. P.-de-D. c. 1733 ; transcription personnelle).

12 juin (Mercredi) Chasse de 10 paroisses (lettre, 13/06). A 6 heures du matin, M. d'Enneval se rend au rendez-vous à la chapelle de Beaulieu [Beaulieu]. On lui rapporte que la Bête a été suivie jusqu'au Besset. Il renvoie les gens à pied de St.-Pierre-le-Vieux, de Prunières et/ou du Malzieu, garde environ 30 tireurs à cheval, et se met en chasse. A La Vacherie, on lui

rapporte qu'un paysan l'a vue à la pointe du jour derrière une petite muraille. Envoyé chercher, il confirme le fait, conduit d'Enneval à l'endroit et lui dit que la Bête a pris la fuite à son approche, la tête tournée du côté du bois de la Molle. Ils se rendent à Dièges, traversent les bois du Favard, ceux du Besset, et passent la rivière près du château du Besset. Là, on leur rapporte que vers 9 heures, la Bête a voulu attaquer une femme qui s'est défendue avec sa baïonnette, et a fait route vers Nozeyrolles. Les chasseurs s'y rendent; on n'a pas vu la Bête. Le prieur Daudé indique que les bois les plus épais sont ceux de M. du Pont de la Grange et ceux de M. d'Apcher. M. d'Enneval s'y rend, grimpe la montagne, poste les tireurs sur la crête et lâche les chiens. La Bête est débusquée, passe la verrerie de M. de La Védrières, s'enfuit vers les bois d'Apcher; un orage éclate, et la nuit approchant, les chasseurs vont coucher à Auvers, dans la bergerie, sans pain ni paille (lettre, 13/06) [Beaulieu].

- La Molle est située entre La Vachellerie et Dièges. Les bois du Favard sont situés entre Paulhac et Darnes.
- Les Bois de M. du Pont sont probablement le bois de la Tournelle, au-dessus de Nozeyrolles, et ceux de M. d'Apcher sont La Ténézère. Aujourd'hui contigus, ces deux bois étaient à l'époque distincts et plus petits.
- Ayant testé personnellement (à l'abri de ma voiture) un orage d'été près d'Auvers, je compatis beaucoup avec les chasseurs...

M. de l'Averdy demande à M. de St.-Priest de lui faire savoir ce qu'il pourrait apprendre quand aux moyens pris en 1637 pour détruire plusieurs animaux qui avaient alors ravagés de façon similaire le Gévaudan (Smith). Lettre de M. de l'Averdy à M. de Ballainvilliers :

« A Paris ce 12 juin 1765.

M., j'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 8 de ce mois concernant les nouveaux détails que M. d'Enneval vous a procurés concernant la Bête féroce. Je vous en suis très obligé.

Je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur, de l'Averdy.

M. de Ballainvilliers, intendant en Auvergne à Clermont-Ferrand. » (A.D. P.-de-D. c. 1733 ; transcription personnelle).

13 juin (Jeudi) *Le Courrier d'Avignon* publie deux articles (Blanc). Poursuite de la chasse (lettre ci-dessous). A peine revenus au Malzieu, les d'Enneval se rendent à Prunières, sans succès (lettre ci-dessous). Lettre de M. d'Enneval fils à M. de Ballainvilliers:

« 1765 (13 juin)

[Note en marge, d'une autre main : R(épondu ?) le 19 juin. A annoncé l'arrivée de M. Antoine.]

M., nous fîmes partir, le 11 au soir, nos gens et nos chiens pour aller coucher à Paulhac, afin de faire le lendemain matin une quête ample, et nous nous rendîmes à 6 heures, à la chapelle Beaulieu, dans la Margeride, lieu indiqué pour le rendez-vous de cette chasse ; à leur retour nos gens nous firent rapport qu'ils avaient connaissance d'un animal qu'ils soupçonnèrent être la Bête, qu'ils l'avaient suivie à trait de limier par les bois du Besset, jusqu'à la rivière qu'ils ne purent passer; et l'heure avançant ils tinrent conseil pour s'en revenir au rendez-vous. Sur le champ j'ai renvoyé les gens à pied de la communauté du Malzieu et de St.-Pierre-le-Vieux [variante A.D. Hérault, adressée à M. Lafont par M. d'Enneval père : St.-Pierre-le-Vieux et de Prunières] et ne gardai qu'une trentaine des meilleurs tireurs à cheval, avec lesquels nous nous mîmes à la poursuite par La Vachellerie, où on nous rapporta qu'un paysan l'avait vue à la pointe du jour derrière une petite muraille. Je l'envoyai chercher; [il] me confirma le fait, me mena à l'endroit et me dit qu'à son approche la Bête avait fuit, la tête tournée du côté du [bois de la] Molle. Nous continuâmes à y marcher, de là, à Dièges. Nous traversâmes les bois du Favard, ceux du Besset où ayant passé la rivière près du château de M. de Sasselanges on nous rapporta que sur les 9 heures la bête avait voulu attaquer une femme ou fille, mais que s'étant bien défendue avec sa baïonnette, elle l'avait quittée faisant route vers Nozeyrolles, dans votre province. Nous y fîmes et nous nous informâmes si on l'y avait vue. On nous dit que non. Je demandai au prieur s'il n'y avait pas des bois épais et fourrés aux environs de sa paroisse. Il me répondit que de

l'autre côté il y en avait de très forts appartenant à M. du Pont de la Grange, et fort longs, et qu'en tirant encore plus loin dans l'Auvergne, on trouvait ceux de M. d'Apcher qui s'y joignaient. Nous y fûmes et ayant grimpé la montagne, je postai les tireurs sur la crête et envoyai les chiens par sous le bois en cas de besoin excepté un limier que j'ai lâché dans ces bois. Vers le milieu il en a eu connaissance, la rapprocha très bien et lui fit passer les bois jusqu'à la verrerie de M. de La Védrines, tirant vers ceux d'Apcher, là où un orage nous prit et la nuit approchant nous le rompîmes et fûmes coucher au village d'Auvers, où nous couchâmes tous dans la bergerie sans paille. Dès la pointe du jour, j'ai renvoyé en quête dans les bois d'Apcher jusqu'à La Pauze et dans ceux de Collony peu éloignés de l'abbaye de Pébrac et des Bois Noirs, où on n'a eu aucune connaissance. Nous rabattîmes sur les bois de Julianges, de Paulhac et de St.-Privat-du-Fau, sans autre succès. Pendant ce temps, on vint avertir au Malzieu, sur les 9 heures du matin, qu'on avait vu entrer la Bête dans les bois de Serverette, dans le gorges de Prunières. Une personne, que j'avais laissée pour avoir soin d'un chien malade, y fut avec et trouva le vicaire qui avait fait entourer les bois par ses paroissiens, mais dans la battue il ne sortit rien et il n'a pas même été vérifié que ce fût la Bête. Dimanche prochain, nous ferons une grande battue et j'aurai l'honneur de vous informer de ce qui s'y passera d'intéressant.

Je suis avec un profond respect ainsi que mon père, M., votre très humble et très obéissant serviteur. D'Enneval fils.

Je vous prie de m'honorer de votre protection auprès de Mgr. le comte de l'Averdy, car nous faisons bien tout ce que nous pouvons.

Au Malzieu ce 13 juin 1765 » (A.D. P.de.D. c. 1733).

- Les localisations restent problématiques. La chasse part vers le nord-est (Pébrac); La Pause est-elle dans la paroisse de Pinols (voir 21/06, mais je ne la trouve pas sur les cartes) ? Ou s'agit-il de La Pauze, à peu à l'ouest du Mont Mouchet ? Le Bois Noir est entre Chanteloube et Lair.
- « Dans les bois de Serverette et aux gorges de Prunières » indique un vaste territoire le long de la Truyère. La mention d'un vicaire incite à penser que l'homme de M. d'Enneval se rend à Prunières.
- Il faut 4 jours pour qu'un courrier parvienne à Paris. Le 19/06, six jours après l'écriture, représente sans doute la date de réponse plutôt que celle de réception : c'est le 19 que M. Antoine arrive à Clermont.

Une inscription récente à la bombe, près des Hontès, indique: « Ici fut dévoré par la Bête le caporal Gayon le 13 juin 1765. » (G5)

- Pour B. Soulier, il s'agit d'un canular dont il pense pouvoir identifier les auteurs.

Lettre du Malzieu, reprise dans le Courrier du 28/06:

« Si les fréquentes apparitions de la Bête féroce nous causent de fréquentes alarmes, elles nous donnent aussi d'utiles avis, qui précautionnent contre ses attaques ceux qui s'y trouvaient exposés, et indiquent à nos chasseurs la route qu'ils doivent tenir pour aller à sa poursuite; au lieu que quand elle passe quelque temps sans se montrer les gens de la campagne et les voyageurs s'en défiant moins sont plus exposés à ses surprises; et les chasseurs désorientés ne sachant de quel côté diriger leurs pas pour la rencontrer, errent à l'aventure, et se fatiguent à pure perte. C'est ainsi que se sont passés le 3, le 4, le 5 et le 6 de ce mois, sans qu'on eût aucune nouvelle de cette Bête, et pendant lesquels néanmoins M.M. d'Enneval n'ont pas laissé de battre certains cantons avec plusieurs de nos chasseurs. Mais le 7 elle se présenta sur la Margeride au-dessus de La Croix de fer à un marchand de Saugues, qui saisi de frayeur se cacha derrière un buisson, et la voyant prendre la route qu'il devait tenir pour se rendre chez lui, prit un autre chemin et se rendit à Grèze si frappé de la rencontre, qu'il fut obligé d'y coucher, n'ayant ni la force ni le courage de continuer sa route. Ce jour si remarquable pour cet homme ne le fut pas moins pour nous par un terrible orage qui s'éleva sur notre ville et à une lieue aux environs. Après des éclairs et des tonnerres presque continuels, il tomba sur les 3 heures après-midi une si grande quantité de grêle, que toute la campagne en fut couverte; ce qui, au rapport des paysans, a beaucoup préjudicié à la récolte dans les endroits exposés au vent, qui poussait la grêle avec tant d'impétuosité qu'elle coupait ou renversait les blés, les légumes et les foins. Le 8 il y eut chasse

sur les hauteurs de notre paroisse; et le 10 une autre sur le territoire d'Auvergne, où l'on disait que la Bête s'était montrée. Le 11 un berger de la paroisse de Pinols en Auvergne sur la Margeride, à plus de 4 lieues d'ici, étant dans sa cabane pendant la nuit pour veiller à la sûreté de son troupeau, entendit du bruit; et voyant venir ses chiens à lui il sortit, et vit au milieu de ses brebis la fatale Bête, qui sans en attaquer aucune franchit d'un saut la claie qui forme le bercail, haute d'environ 4 pieds; vint à lui, et lui livra un combat dont il se serait mal tiré, si ses chiens animés par sa voix et par le penchant naturel qu'ont ces animaux à défendre leurs maîtres, ne l'eussent vigoureusement attaquée et obligée de céder le champ de bataille. Sur cette nouvelle, MM. d'Enneval exécutèrent le 12 une chasse de dix paroisses, et se transportèrent avec nos chasseurs dans le territoire de Nozeyrolles sur la Margeride à 3 lieues d'ici, où cette cruelle Bête avait attaqué à 7 heures du matin une fille, qui ayant été secourue en fut quitte pour la peur. MM. d'Enneval et nos chasseurs, après avoir battu avec les paroisses commandées les vastes forêts qui couvrent cette partie de la montagne, renvoyèrent sur les 4 heures du soir les gens de la campagne, et ceux de nos habitants qui étaient à pied; et ces MM. avec nos bourgeois qui étaient à cheval continuèrent leur battue jusques à la nuit, qu'ils passèrent toute entière à Auvers, méchant village sans commodité ni ressource, et où ne trouvant aucune nourriture pour eux ni pour leurs chevaux, ils égorgèrent un chevreau, le dépouillèrent, l'apprêtèrent et le mangèrent avec du pain noir, sans autre boisson que de la piquette; souper qui eut besoin de tout l'assaisonnement que lui donna l'appétit; et dont le dessert fut de coucher dans une grange sur la paille, où chacun enveloppé dans sa redingote ou son manteau passa la nuit moins à dormir qu'à sommeiller, malgré la grande fatigue du jour, le froid si ordinaire dans ces climats ne les laissant pas jouir d'un profond sommeil. Aussi ils se levèrent de grand matin, se remirent en campagne, et battirent de nouveau ce terrain aussi désert que pénible. Après ces fatigues réitérées un jour de repos ne leur aurait pas mal convenu; mais leur zèle ne leur a pas permis de le prendre; et à peine étaient-ils arrivés dans notre ville, que sur la nouvelle que la Bête était dans le bois de Prunières à demie-lieu d'ici, M. d'Enneval s'y est rendu avec plusieurs de nos habitants, et ils ont battu tout le terrain; mais sans la rencontrer, quoique dans le temps qu'ils se fatiguaient à la chercher, on mêlât ici aux offices et aux processions qui s'y faisaient à l'occasion de l'Octave du Sacrement des prières très ferventes pour le succès de leur chasse. Divers étrangers qui viennent de loin pour s'essayer dans cette sorte d'expédition admirent la constance de MM. d'Enneval et de nos chasseurs à y persévérer malgré tant d'inutiles efforts; mais ils n'ont pas le courage de les imiter; et après quelques courses, rebutés qu'elles soient infructueuses, ils se retirent. » (Généal43) [Doc178]

14 juin (Vendredi, Sacré Cœur de Jésus) *Le Courrier* publie la lettre de Marvejols du 03/06 (Généal43). Ordre de route de François Antoine:

« Étienne François de Choiseul, Duc de Stainville, Pair de France, Chevalier des ordres du Roi et de la Toison d'or, Colonel Général des suisses et grisons, Lieutenant Général des armées de sa majesté, Gouverneur et Lieutenant Général de la province de Touraine, Gouverneur et Grand Bailly d'Hagenau, du pays des Vosges et de Mirecourt, Ministre secrétaire d'État, Grand Maître et Surintendant Général des courriers, postes et relais de France.

Il est ordonné aux maîtres des postes de la route de Paris à Moulins, St.-Flour; Mende ; de fournir à M. Antoine, chevalier de l'ordre de St.-Louis, lieutenant des chasses du Roi, envoyé par Sa Majesté à Mende, les chevaux dont il aura besoin pour courir la poste en payant (gratis).

Fait à Paris le 14 juin 1765. Signé: Le Duc de Choiseul. » (G5).

- Voir 08/06 pour les problèmes de datations posés par ce document et les suivants.
- Selon ce document, M. Antoine est déjà chevalier de St.-Louis; il ne s'agit donc pas d'une récompense obtenue pour avoir chassé la Bête. Voir 11/11.

Lettre de M. de St.-Florentin, de Versailles, dont M. Antoine est porteur pour M. Lafont:

« J'ai, M., écrit, il y a quelques jours, à M. le comte de Moncan, pour l'informer que le roi est déterminé à envoyer dans le Gévaudan le sieur Antoine, son porte-arquebuse et lieutenant de ses chasses, avec plusieurs tireurs choisis, afin de travailler à détruire la Bête qui désole cette province. Comme il pourrait se faire, à cause de la distance des lieux, que vous n'eussiez pas encore reçu d'ordres de M. de Moncan lorsque An-

toine arrivera, j'ai cru devoir vous écrire directement pour vous marquer que vous recevrez, pour donner à ce dernier, tous les secours et toutes les facilités qui peuvent le mettre en état de remplir sa mission.

Aussi en attendant que les ordres vous parviennent, vous pouvez avec confiance donner tous ceux qui conviendront. C'est le sieur Antoine qui vous remettra ma présente lettre et avec qui vous voudrez bien vous expliquer, s'il vous plaît, et vous arranger sur tout ce qui pourra concerner vos opérations. Il connaît M. d'Enneval, avec qui il est disposé à se concerter.

J'espère d'ailleurs que tous les seigneurs et gentilshommes du canton se porteront volontiers à le seconder dans une entreprise dont eux et leurs vassaux doivent en retirer tout le profit.

Je ne puis mieux vous honorer, etc. De St.-Florentin. » (A.D. Hérault)

Lettre de M. de St.-Florentin remise à M. Antoine pour M. de Ballainvilliers:

« A Versailles le 14 juin 1765

Je vous ai prévenu, M., ces jours derniers sur l'ordre que le Roi a donné au sieur Antoine, son porte ar-quebuse et lieutenant de ses chasses, de se rendre avec de bons tireurs dans votre département et dans le Gévaudan pour travailler à détruire la bête qui y cause tant de ravages. C'est lui-même qui vous présente ma lettre, et à qui je vous prie de nouveau de procurer tous les secours, toutes les facilités, et tous les agréments qui dépendront de vous.

On ne peut, M., vous honorer plus parfaitement que je le fais. St.-Florentin.

M. de Ballainvilliers. » (A.D. P.-de-D. c. 1734) [Doc249]

16 juin

(Dimanche) Les d'Enneval organisent une battue le long du Mont Grand. Les tireurs s'assemblent à 6 heures du matin, en ligne. Peu de temps après, les paroisses destinées pour la battue se mettent en mouvement et la Bête est levée sur la paroisse de Julianges. Les habitants la conduisent droit aux tireurs, mais elle rebrousse chemin et va se cacher dans un petit champ au bas de la montagne. 2 personnes qui veulent se cacher pour aller pêcher la font sortir du champ; ils ne la reconnaissent que quand elle en est sortie. Alors, ils s'écrient: « A la Bête ! » On envoie avertir les d'Enneval, mais ils sont à une grande lieue. Ils se mettent en poursuite et, chemin faisant, apprennent que la Bête s'est jetée sur une petite fille d'environ 10 ans, qui gardait 2 bœufs au village de Varennes, paroisse de Julianges. Ses 2 bœufs la dégagent, elle en est quitte pour un coup de griffe à l'épaule gauche. Elle est fille d'un nommé Baret, dit Regord, très honnête famille (Pourcher). Apparemment effrayée par le grand nombre de personnes qui sortent de la messe paroissiale, la Bête emprunte un chemin entre les villages de Feyrolettes et de Plaux. Elle tue une chèvre sans la dévorer. Plus tard, près d'une croix non loin de Lorcières, elle traverse un groupe de femmes sans les attaquer, mais en provoquant un grand effroi.

- La Bête croise un groupe de femmes « non loin d'une croix »: à La-Croix-de-Chalelles ?

La Bête passe ensuite dans les bois de Lorcières et attaque une jeune fille qui gardait les cochons, mais elle lui jette des pierres, ses animaux la secourent, de même que sa mère qui est à proximité. La Bête passe le ruisseau de Feyrolettes, puis gagne les bois de Lorcières, et par la montagne ceux de Marcillac, où elle avait au moins 4 heures d'avance sur la chasse. Plusieurs habitants poursuivent la Bête avec le curé de Lorcières, M. Ollier, mais elle disparaît bientôt. La nuit oblige les chasseurs à coucher à Paladine (lettres, 18/06, 03/01/66). M. de l'Averdy écrit à M. de St.-Priest (Pourcher). Lettre de M. Lafont à M. de St.-Priest:

« Mgr., j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré, votre ordonnance sur M. de St.-Bresson de 480 livres pour me rembourser de pareille somme que j'avais comptée à M. d'Enneval; j'ai l'honneur de vous en faire mes très humbles remerciements.

Depuis les derniers malheurs arrivés, le 24, dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, la Bête féroce s'est faite voir en plusieurs endroits du Gévaudan, mais elle n'y a fait aucun ravage. Elle s'est tenue princi-

palement en Auvergne, où l'on assure qu'elle a dévoré, il y a plusieurs jours, une jeune fille sur la paroisse de Nozeyrolles. MM. d'Enneval me l'ont fait dire par une personne qu'ils avaient envoyée ici, pour remettre des lettres à la poste. D'ailleurs, le fils ne m'en a rien marqué dans une lettre que j'ai reçue postérieurement de lui, par laquelle il m'annonce que M. son père et lui vont sur cette même paroisse de Nozeyrolles, sans me dire à ce sujet autre chose. Il m'apprend ensuite qu'ils ont reçu des ordres de la Cour pour rester en Gévaudan et continuer leurs chasses. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une copie figurative de cette lettre.

Vous y verrez, Mgr., qu'il présume bien que cette prolongation de séjour ne sera pas agréable à tout le monde. Quoiqu'il n'entre avec moi dans aucun détail sur les nouveaux ordres qui ont été adressés à M. son père et à lui, je suis cependant informé qu'ils ont donné connaissance à la ville de Saugues de la lettre qu'ils viennent de recevoir de M. de l'Averdy, et l'on me marque qu'elle porte que l'intention du roi est qu'ils ne quittent point le Gévaudan, jusqu'à ce que la Bête sera détruite et que quelques dépenses qu'ils fassent pour cela, elles leur seront allouées. Relativement à ces ordres, MM. d'Enneval viennent d'envoyer à l'imprimeur de cette ville le projet d'une lettre circulaire aux curés ou, en leur absence, aux consuls des paroisses pour ordonner des chasses, les dimanches et les fêtes.

J'ai l'honneur de vous envoyer copie de cette lettre dont MM. d'Enneval ne m'ont encore moins prévenu sur les arrangements qu'elle contient. En sorte que je n'en ai eu connaissance que par notre imprimeur. Il doit en faire 200 exemplaires suivant la lettre que lui écrit M. d'Enneval.

J'ai l'honneur, etc. Lafont. » (A.D. Hérault c. 44).

Lettre de M. d'Enneval à M. de Ballainvilliers :

« 1765 (16 juin).

M., tous les tireurs se rendirent à 6 heures du matin, dimanche dernier, 16 du mois, pour exécuter la battue dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans ma dernière lettre. Nous postâmes les tireurs le long de la montagne du Mont Grand dans la Margeride. Peu de temps après, les paroisses destinées pour la battue se mirent en mouvement et la Bête fut levée près de Julianges, qui la conduisent droit aux tireurs, mais soit qu'elle entendit du bruit ou autrement, elle rebroussa chemin et fut se retirer dans un blé qui n'avait pas plus de 20 sillons au bas de la montagne. Pendant ce temps-là, 2 personnes qui voulaient se cacher pour aller pêcher, la firent relever dudit blé et ne la reconnurent que quand elle en fut sortie. Alors, ils s'écrièrent: « A la Bête ! » On nous envoya avertir, mais il y avait une grande lieue. Nous nous mîmes après et, chemin faisant, nous apprîmes qu'elle s'était jetée sur une petite fille âgée d'environ 10 ans, qui gardait 2 bœufs au village de Varennes, paroisse de Julianges. Mais heureusement pour elle, ces 2 bœufs vinrent la dégager et elle en fut quitte pour un coup d'ongle à l'épaule gauche. Nous l'avons vue et questionnée: elle n'en sera point endommagée. Ensuite elle prit sa route par les bois de Fayrollettes, paroisse de Lorcières, en Auvergne, où elle blessa une chèvre, qui en est morte. Et dans le même instant elle voulut se jeter sur une petite fille qui gardait des cochons, mais ces animaux la secoururent, de même que sa mère qui se trouvait heureusement à portée, et la firent passer le ruisseau de Fayrollettes. De là, elle passa dans les bois de Lorcières, ensuite par la montagne, par ceux de Marcillac, où elle avait au moins 4 heures d'avance sur nous. Tout le monde s'y porta avec zèle, mais la nuit nous obligea à coucher à Paladine.

Voilà déjà 2 fois qu'elle la manque belle dans ce nouveau poste, ce qui nous fait espérer qu'enfin elle y succombera.

J'ai, l'honneur d'être avec un très profond respect, M., votre très humble et très obéissant serviteur. D'Enneval.

A Paladine ce 16 juin 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1733 ; transcription personnelle)

17-19 juin **La Bête dévore une femme dans la « plaine des Plantas » (lettres, 22/06, 23/06).**

- Cette attaque, dont la datation est incertaine, peut-être mise en rapport avec l'attaque de la fille Blanc, dévorée à La Brugère près d'Esplantas, donnée par Pourcher dans le contexte de septembre 66 mais à la datation également incertaine. A contrario, Bernard Soulier pense que « les Plantas » ne sont pas Esplantas (près de Saugues), mais un lieu aux environs de Langogne, dont proviennent les informations. En effet, le 19, la Bête est signalée près de Pradelles. Le lieu exact

resterait à identifier. A l'exception de cet incident, tout indique que depuis le 11 mai la Bête s'est retranchée dans la région des trois monts.

17 juin (Lundi) Lettre de M. de Moncan à M. de Morangiès:

« Montpellier, 17 juin 1765

Le Roi vient de se déterminer à envoyer le sieur Antoine, son porte-arquebuse, avec 6 autres bons tireurs et de bons chiens, dans le Gévaudan, pour y donner la chasse au monstre. » (L'intermédiaire n° 1733, vol. XCIII).

Lettre de M. de St.-Priest à M. de l'Averdy (Pourcher). Lettre de M. Polluche-Lumina, d'Orléans, à M. de Ballainvilliers:

« [En marge de l'en-tête:] Nota en 1709, une Bête féroce de la même espèce épouvanta tellement, que l'on en tua plus de 100 autres, par des précautions extraordinaires, à la suite desquelles il n'en fut plus parlé. L'annonce d'une telle autre Bête, et de M. Polluche Lumina d'Orléans.

1765 (17 juin)

Mgr., votre zèle pour le bien de l'humanité m'est un sûr garant que vous recevrez favorablement la lettre que je prends la liberté de vous écrire au sujet de la bête féroce du Gévaudan. Plus je réfléchis sur toutes les relations qui paraissent dans les gazettes, plus j'y trouve de ressemblance avec ce qui est arrivé ici et que j'ai vu en partie à la suite du grand hiver de 1709. Il parut un animal que l'on appelait la Bête qui n'attaquait que les femmes et les enfants; même manœuvre, même finesse et même timidité que celui du Gévaudan; la désolation fut si grande qu'en 6 mois il y eut plus de 100 personnes tant tués que blessés ce qui engagea le Roi à envoyer la louveterie. L'officier qui la commandait, sans s'amuser à suivre les ravages que faisait cet animal, ce qui était ordinairement aux environs de la forêt, prit le parti de faire faire tous les matins plusieurs enceintes dans le bois avec le limier, après quoi on allait reconnaître et placer sans bruit les tireurs autour de l'enceinte, puis on lâchait les chiens dans le fort. Si on manquait la bête on allait faire la même manœuvre à une autre enceinte sans poursuivre la bête. Il n'y avait guère de chasse où l'on ne tuât un, 2 et 3 loups car ce n'était pas autre chose. Ne pourrait on pas employer les mêmes moyens pour détruire la prétendue bête du Gévaudan, que je présume être comme ici des loups et rien de plus ? J'oublie de dire qu'on en tua bien une centaine. Dans l'estomac de plusieurs on trouvait des cheveux et autres choses qui prouvaient qu'ils avaient mangé de la chair humaine. On parvint enfin à en détruire la race au point qu'il ne fut plus question de la prétendue bête, à laquelle la frayeur avait donné des noms et des figures plus épouvantables les unes que les autres.

Je suis avec le plus profond respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Polluche Lumina. A Orléans ce 17 juin 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1734) [Doc250]

- Autre affaire de « Bête » à étudier.

A propos de Jeanne Jouve, le Boston Evening Post assure à ses lecteurs dubitatifs que les éditeurs de la Gazette de France sont "trop prudents, trop bien informés de ce qui se passe à la cour du roi (...) pour attribuer à sa Majesté Très Chrétienne des récompenses pour une action qui n'aurait jamais existé":

"too prudent, too well informed of what happens at the court of the king (...) to attribute to his Most Christian Majesty rewards for an action which never had an existence." (Smith)

18 juin (Mardi, nouvelle lune) M. Antoine arrive à Clermont-Ferrand (lettre, 20/06). M. d'Enneval écrit à M. Lafont pour l'informer de la chasse du dimanche et lui demander 25 louis (lettre, 22/06). Lettre de M. d'Enneval fils, de Paladine, à l'intendant d'Alençon, identique à celle de son père du 16/06 (B.N.)

- M. d'Enneval fils a dû recopier sans réfléchir le lieu d'écriture de la lettre : il semble improbable que deux jours après la chasse les d'Enneval soient toujours à Paladine.

Le *Courrier d'Avignon* publie les lettres de Mende du 05/06 et de Marvejols du 06/06 (Général43). Lettre à *l'Année Littéraire* :

« A Versailles ce 18 juin 1765.

« Ceux qui ont lu dans vos feuilles, M., les détails que vous avez insérés concernant l'animal furieux qui désole le Gévaudan et l'Auvergne, apprendront sans doute avec plaisir par la même voie le départ de M. Antoine, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St.-Louis, porte-arquebuse du Roi et lieutenant des chasses, que Sa Majesté a la bonté d'envoyer au secours de ces provinces. Après le peu de succès des chasses de M. d'Enneval, ce gentilhomme de Normandie si estimable par le zèle qui l'a porté d'une extrémité du royaume à l'autre pour aller attaquer la Bête anthropophage, personne ne paraissait plus propre que M. Antoine à entreprendre de la détruire. En effet, ses talents pour différentes chasses sont connus* ; et son goût toujours vif pour cet exercice ne paraît nullement ralenti par la pratique presque journalière de plus de 50 années. C'est vous dire assez qu'il n'est pas jeune, et je vous entends déjà m'observer qu'un homme qui est âgé de 70 ans, résistera difficilement aux fatigues d'une chasse aussi pénible que doit l'être celle dont il s'agit, tant à cause des inconvénients de la saison, qu'à cause de la nature du pays, et du caractère vif et rusé de l'animal. Mais rassurez-vous, M., et connaissez mieux la force de notre Hercule moderne, ainsi que son étonnante activité. Puisse-t-il rencontrer le monstre destructeur de tant de malheureux citoyens ! Il méritera sûrement en tous points ma comparaison. Au reste, il est suivi d'une bonne quantité d'excellents tireurs ; et il suffit de vous dire que le choix en a été fait dans les capitaineries de St.-Germain et de Versailles par M. le duc d'Agen et par M. le comte de Noailles, qui savaient que de ce choix dépendait la tranquillité de deux provinces. Mgr. le duc d'Orléans, Mgr. le prince de Condé et Mgr. le duc de Penthièvre se sont empressés de contribuer à cette expédition en donnant aussi à M. Antoine l'élite de leurs gardes-chasses et les meilleurs de leurs limiers. Ah, M., que cette attention est touchante, et qu'elle peint bien le caractère sensible et généreux de nos princes ! Il ne faut pas qu'un pareil trait de bienfaisance ne soit connu que des provinces qui en font l'objet. C'est à vous, M., de publier et d'apprendre à la France entière que partout où l'on craindrait les ravages qui causent nos douleurs et nos alarmes, on doit espérer les mêmes secours qui excitent notre reconnaissance et notre admiration. J'ai l'honneur d'être, etc.

* Il a surtout réussi à détruire beaucoup de loups, soit par le moyen des battues qu'il dirige très bien, soit avec le secours de chiens d'une superbe espèce qui n'existent malheureusement plus que dans un tableau représentant la prise d'un loup monstrueux que le Roi fit peindre. Sa Majesté fit présent d'une copie de ce tableau à M. Antoine. Les mêmes lévriers qui prirent ce loup chassèrent aussi le grand loup du Soissonnais dont il est parlé dans la lettre de M. l'abbé de Vienne n°7 de *l'Année Littéraire* 1765 ; il fut tiré en même temps par deux gardes des capitaineries royales, et la gloire de sa destruction resta indécise entre eux. »
[Année Littéraire]

19 juin (Mercredi) Un particulier de Montpellier venant du Puy pour se rendre à Langogne, après être sorti du village de Costaros, sur la grande route à 2 lieues de Pradelles, rencontre tout à coup la Bête dans un vallon, arrêtée sur le bord du grand chemin par où il doit passer. A cheval, accompagné de son chien, il arme ses pistolets de selle; mais à mesure qu'il avance, la Bête recule. Elle l'accompagne pendant un quart de lieue de cette façon, le fixant de temps en temps avec des yeux épouvantables. Elle le laissa enfin aller sans avoir jamais été à la portée du pistolet (lettre, 22/06).

- Si cette anecdote est authentique, elle étend le territoire de la Bête au nord de Langogne.

Note de l'intendance d'Auvergne :

« 19 juin 1765.

Arrivée de M. Antoine, lieutenant des chasses et porte-arquebuse du Roi, avec un de ses fils, gendarme de la Garde, et 14 gardes des chasses des princes du sang conduisant 4 limiers, pour aller sur les frontières de l'Auvergne et du Gévaudan travailler à la destruction de la bête féroce.

M. Antoine a demandé à M. l'intendant :

6 12^{mes} de pétards pour être distribués aux gardes et tirés dans les bois afin d'épouvanter la bête et l'en faire sortir.

20 lances emmanchées suivant le modèle qu'il a porté pour être mises entre les mains des paysans les plus vigoureux et les plus sages des paroisses commandées pour les chasses.

Un cheval ou mulet fait pour porter les cantines.

2 bidets sûrs; ces 3 animaux pour être au service de M. Antoine pendant le séjour qu'il fera en Auvergne doivent être procurés par M. de Montluc.

Ordre aux consuls des différentes paroisses fréquentées par la bête de faire fournir un cheval de bât pour porter les paniers et les limiers et faire fournir des chevaux de selle, un pour deux gardes pour les jours de chasse seulement et lorsque M. Antoine les demandera aux paroisses les plus à portée.

M. l'intendant fera payer lesdits chevaux sur les états des consuls certifiés de M. Antoine.

Ordre aux postes de la route de Clermont à Brioude et St.-Flour de fournir par préférence des chevaux à M. Antoine lorsqu'il en aura besoin.

Ces deux ordres ont été remis à M. Antoine.

Écrit à M. de Montluc pour lui donner avis de cet arrangement, faire donner à M. Antoine les avis et éclaircissements concernant la bête, le faire accompagner par des personnes parfaitement instruites du local, lui faire fournir des guides d'un lieu à un autre, et aider en tout M. Antoine.

Écrit à M. Lafont subdélégué de Languedoc à Mende pour lui donner connaissance de ces mesures et joint copie des ordres afin qu'il puisse en donner de pareils sur les paroisses du Gévaudan frontières d'Auvergne.

Écrit à M. Lafont subdélégué à Issoire pour le prier de recevoir M. Antoine et faire loger les gardes.

Si la bête est tuée elle sera portée à Clermont en poste où M. l'intendant donnera les ordres nécessaires pour la mettre en état d'être présentée au Roi. » (A.D. P.-de-D.) [Doc252]

- Le « M. Lafont, subdélégué à Issoire » ne semble pas être M. Lafont de Mende.

Ordonnance:

« 19 juin 1765.

De par le roi, Simon Charles etc.

Il est ordonné aux officiers municipaux et consuls des bourgs et paroisses des élections de Brioude et St.-Flour de faire fournir à M. Antoine, lieutenant des chasses de Sa Majesté envoyé par ses ordres pour travailler à la destruction de la bête féroce, un cheval ou un mulet avec son bat pour porter les paniers et les 4 limiers lorsque ledit sieur Antoine les demandera.

Il sera fourni pareillement le nombre de chevaux de selle que ledit sieur Antoine demandera pour les jours de chasses, le tout à peine d'amende, même de prison contre les refusants.

Il sera par nous pourvu au paiement des journées desdits chevaux ou mulets sur les états qui nous en seront remis par les consuls, avec le certificat au bas dudit sieur Antoine que ledit état contient vérité.

Fait à Clermont le 19 juin 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1734) [Doc253]

Lettre de M. de Ballainvilliers à M. Lafont:

« M. Lafont, M. Antoine, lieutenant des chasses du roi, s'est rendu sur les frontières de l'Auvergne et du Gévaudan pour travailler par les ordres du roi à la destruction de la Bête féroce qui depuis longtemps fait des ravages sur les 2 généralités.

Je ne doute pas que vous ne soyez chargé des ordres de M. de St.-Priest pour procurer à M. Antoine toutes les facilités dont il peut avoir besoin.

Il a 14 gardes avec lui: je vous envoie une copie des ordres qu'il m'a demandés pour lui faire fournir des chevaux, afin que vous puissiez en donner de même aux paroisses de votre subdélégation, lorsque les chasses se feront sur le Gévaudan.

Je suis, etc. De Ballainvilliers. » (Pourcher)

Ordonnance:

« A Clermont Ferrand 19 juin 1765

Il est ordonné à tous maîtres de poste des routes de Clermont à Brioude et de Clermont à St.-Flour de fournir sur le champ et par préférence à tous autres à M. Antoine, lieutenant des chasses du Roi et marchant par ses ordres, tous les chevaux dont il aura besoin et lorsqu'il les demandera à peine de désobéissance. Fait à Clermont le 19 juin 1765. » (A.D. P.-de-D.) [Doc251]

En retour, les gardes payent largement ce qui leur est fourni. Payés aux frais du roi, il reçoivent 100 sols par jour (lettre, 02/07).

20 juin (Jeudi) *La Bête dévore un enfant de 8 ans entre Saugues et le Malzieu. Des paysans qui la voient de loin se jeter sur lui accourent vainement pour le secourir. La Bête, les voyant venir, prend cet enfant par un bras et l'emporte dans un bois voisin. On a beau le chercher, on n'y trouve ni sa proie ni elle (lettre, 23/06).*

- Probablement une confusion avec l'attaque du lendemain au Pépinet, entre Saugues et Le Malzieu.

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à M. de St.-Florentin :

« M. le Comte de St.-Florentin, le 20 juin 1765.

*Monsieur, M. Antoine est arrivé le 18 de ce mois à Clermont et m'a remis la lettre dont vous l'avez chargé. Il est ~~parti hier~~ *partit* [rature] ~~avec tous les chasseurs qu'il avait amenés pour se rendre sur les frontières de l'Auvergne~~ où la Bête féroce paraît le plus souvent. Aussitôt que j'ai été prévenu de son arrivée j'ai donné les ordres nécessaires pour qu'il ne soit point arrêté par les [?] de chevaux aux postes, et j'espère qu'il sera bientôt rendu au lieu de sa destination.*

J'ai aussi recommandé à mes subdélégués de lui faire parvenir tous les secours dont il pourra avoir besoin, et j'espère beaucoup des soins qu'il se donnera pour détruire la bête féroce.

[Ajout en marge, reprenant après « partit »] hier avec les 14 gardes qu'il avait [?]. Il doit se rendre aujourd'hui à Massiac [~~pour~~?] où il restera jusqu'à ce qu'il ait des avis certains [ratures] sur la bête féroce qui a dévoré il y a peu de jours 2 personnes à quelque distance des bois de la Margeride et à 3 lieues de Massiac.

[M. Antoine]

J'ai donné à M. Antoine tous les [???] que je pouvais avoir et lui ai [remis ?] tous les ordres qui dépendent de moi, et j'ai écrit en même temps à mes subdélégués pour leur faire fournir les chevaux et mulets et toute espèce de secours dont il aura besoin ainsi qu'aux [ratures] gardes qui vont chasser avec lui. Sa présence et celle des gardes a ravivé la confiance. Plusieurs gentilshommes de cette ville se préparent à l'accompagner [rature] dans ses chasses et je ne doute pas que cet exemple soit suivi d'une grande partie des gentilshommes qui habitent les environs de St.-Flour. [??] ratures] la bête féroce se jette dans la plaine [??] plus difficile à cause de la hauteur des ? de parvenir]. Malgré la hauteur des blés il sera beaucoup plus aisé de l'attaquer que dans des rochers et des ravins souvent inaccessibles. Il en résultera à la vérité des dommages pour les propriétaires, mais ils peuvent obtenir des bontés [rature] du roi une indemnité proportionnée à leur perte ~~et ils seront~~ [rature].

[En marge, de bas en haut] M. de la Michodière » (A.D. P.-de-D. c. 1744 ; transcription personnelle).

- L'arrivée de M. Antoine en Gévaudan précédemment indiquée au 19, aurait donc en fait été le 18 juin.
- Qui est M. de la Michodière, et quel est son rapport avec cette affaire ?

21 juin

(Vendredi, solstice d'été) A Pépinet, à 8 heures du matin, un garçon de 12 ans est dévoré; la Bête lui coupe le cou, mange une cuisse, ronge le corps, emporte la tête et un bras (lettres, 22/06, 24/06 et 26/06).

- Nouvelle décapitation, probablement sans témoins.

Quelques heures plus tard à Sauzet (Venteuges) la Bête tue une femme de 50 ans. La tête est tranchée et emportée, ainsi qu'un bras (lettres, 22/06 et 26/06; **Traces**).

- Les attaques de Sauzet ont lieu alors que la Bête a déjà mangé. Cela implique une motivation autre que la faim - ou plusieurs animaux.
- Nouvelle décapitation sans mention de témoins.

Une jeune fille de 15 ans est retrouvée dévorée dans les bois à « Faisel » (Venteuges) (lettres, 23/06).

- Les seuls toponymes actuels correspondant me semblent être la Faysse, petit bois au nord de Servillanges, ou la Faysse près de Pontajou; mais il paraît plus probable qu'il s'agisse d'une confusion avec les autres attaques de la journée.

Les restes de ces victimes sont laissés sur place et empoisonnés (Cubizolles), veillés par des tireurs, mais la Bête n'y revient pas (lettre, 24/06). Vers une heure de l'après-midi, toujours près de Sauzet, la Bête attaque 2 jeunes filles gardant des bêtes dans un pâturage, dont Marie Trincard, 12 ans. La Bête l'emporte par le bras assez loin, mais Jean-Pierre Lourd, 15 ans, frappe la Bête au cou avec sa baïonnette sans la toucher au sang. La victime a le bras endommagé, ses jours ne sont pas en danger (procès-verbal, 21/09, lettres, 22/06, 24/06, 26/06). M. Torrent, curé de Venteuges, écrit à M. Lafont pour l'informer des 2 premières attaques; le messenger qu'il envoie, témoin oculaire, informe M. Lafont de la troisième (lettre, 22/06). Le 21/09, M. Torrent présentera comme témoins Marie Anne Camisolle, Jean Fontanier, et Jacques Ollier, de Combret, comme ayant vu la Bête ce jour-là (Procès-verbal, 21/09).

- Selon les auteurs, les détails diffèrent sur les attaques de la journée. Richard: à Sauzet, pas d'autre jeune fille que Marie Trincard, la femme est âgée de 47 ans; une fillette de 10 ans blessée à Tombevie. Malgré deux documents citant l'âge de 50 ans (qui peut être une approximation) pour la victime de cette même attaque, Louis avance l'âge de 45 ans, et la lettre de M. d'Enneval fils du 22/06 donne 15 ans, âge également fourni par la lettre du 23/06 pour la victime de « Faisel » ! On peut supposer qu'il n'y a eu qu'une attaque, l'âge de la victime ayant été mal compris (peut-être erreur de lecture entre 15 et 45); le Mazel (« Faisel ») et Sauzet étant suffisamment proches. Le journal du 23/06 indique deux femmes dévorées à Sauzet. De même, il y a des différences selon les auteurs concernant l'attaque de Marie Trincard: âgée de 10 ans, son sauveteur de 12-13 ans, le lieu est donné comme Sauzet, La Pause (Pinols) ou encore Tombevie, la fillette est emportée par la taille ou par le bras, c'est son frère qui la secourt et non Jean-Pierre Lourd, mais les péripéties sont identiques et il s'agit probablement de la même attaque en dépit de lieux sensiblement éloignés. La Pause et Tombevie sont suffisamment proches pour désigner un même lieu; Sauzet est plus éloigné mais plus proche du Pépinet. Il semble cependant qu'on ait des traces officielles qu'une attaque ait eu lieu d'une part à proximité de la paroisse de Clavières (c'est le consul de Clavières qui avertit M. d'Enneval, plusieurs sources confirmant la localisation La Pause / Tombevie), d'autre part près de Venteuges (localisation à Sauzet par M. Lafont le 22 et 26/06, identification de Marie Trincard et Jean-Pierre Lourd comme les protagonistes par MM. Torrent et Gavier, respectivement curé et consul de Venteuges, dans le procès-verbal du 21/09). Notons qu'en dépit de ces problèmes, les documents offrent une certaine confirmation au procès-verbal de M.

Antoine du 21/09, contrairement aux affirmations de certains auteurs. Voir également la lettre du 25/06 pour de possibles détails.

Ordre-type de M. Antoine:

« De par le roi

En vertu des ordres de M. de Ballainvilliers, grand croix de St.-Louis, intendant des provinces d'Auvergne.

Nous François Antoine [?]

Mandons à MM. les syndics de la paroisse de _____

de commander la quantité de tireurs et celle de batteurs et celle de [?] et celle de bergers avec leurs chiens à _____ heures du matin et sans y manquer sous la peine [portée ?] à cet égard, à le du mois de l'année 1765 à » (A.D. P.-de-D.) [Doc254]

- Ce document est daté du 21/06/65 sur Généal43, mais ne porte aucune indication spécifique. Voir aussi 18/07.

Lettre de M. d'Enneval à M. de Ballainvilliers:

« 1765 (21 juin)

M., je comptais partir demain pour aller aux environs de Prepigny [dont ?] l'on m'est venu annoncer un malheur arrivée de ce matin, un jeune homme de 14 ans tué par la bête. Je n'en sais pas d'autre détail. Prepigny, paroisse de Venteuges suivant ce qu'on m'a dit, mais je ne partirai point d'ici. J'y attendrai M. Antoine avec plaisir. Je crois que c'est l'endroit et le plus à portée à ce que je crois et où il y a plus de ressource. On pourrait encore se porter à Saugues. Quand il [verra ?] le pays il choisira. Dimanche prochain il y a une battue commandée d'environ 40 paroisse. Je ne puis me dispenser d'y être. S'il veut s'y trouver il nous aidera de ses conseils. Mon fils vous remercie de toutes vos politesses.

J'ai l'honneur d'être ainsi que lui avec respect votre très humble et obéissant serviteur, D'Enneval

Bien des respects à toutes vos dames et MM. de notre connaissance, et M. et Mme Menier. MM. les barons et marquis [?] sont dans notre ville. MM. les chanoines [je vous ?] prie d'assurer Mgr. de notre profond respect.

D'Enneval

Bien des respect de notre part au fils de M. Antoine. Envoyez nous M. votre frère, nous lui faisons bien des compliments. S'il y avait eu quelques bonnes [nouvelles ?] je l'en aurais informé.

Au Malzieu ce 21 juin 1765. » (A.D. P.-de-D.) [Doc255]

- « Prepigny » doit être Pépinet, entendu et interprété par le gentilhomme normand...

22 juin (Samedi) Des paysans qui se rendent à la foire à 5 heures du matin voient la Bête dans les bois de Lorcières (lettre, 25/06). M. Antoine part de St.-Flour dans l'après-midi, arrive au Malzieu dans la soirée et a aussitôt une entrevue avec les d'Enneval (lettres ci-dessous, 02/07). Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à MM. de St.-Florentin et de l'Averdy :

« M. le comte de St.-Florentin et M. le contrôleur général, le 12 juin 1765.

M., il y eut le 16 de ce mois une battue générale dans les bois de la Margeride en Auvergne. MM. d'Enneval trouvèrent la Bête féroce sur la paroisse de Julianges et les batteurs la conduisaient droit aux tireurs qui étaient postés sur le haut de la montagne, mais la Bête ayant apparemment entendu du bruit [rature] de ce côté changea aussitôt sa route, descendit la montagne et alla se cacher dans un petit blé ; deux paysans qui allaient pêcher la firent lever et ne la reconnurent que quand elle fut sortie du blé. M. d'Enneval fut averti aussitôt de l'endroit où elle avait passé et il se mit à la poursuite, mais la Bête féroce avait une lieue d'avance et il ne put la joindre. ~~En passant~~

En passant par le village de Varenne, paroisse de Julianges, cet animal attaqua une petite fille de 10 ans qui gardait deux bœufs qui l'entourèrent en présentant leurs cornes, ~~qui~~ la dégagèrent et firent sauver la

Bête dont elle reçut un coup d'ongle à l'épaule droite. Elle [deux ratures] Elle ~~entra~~ se jeta ensuite ~~en Auvergne par~~ dans les bois de la Fayrolette, paroisse de Lorcières en Auvergne, où elle tua une chèvre et attaqua une petite fille qui ~~fut~~ ne reçut aucune blessure, ayant été secourue ~~par sa mère~~. La Bête féroce traversa le ruisseau de la Faurolette, et se retira dans les bois de Lorcières, et passa ensuite dans ceux de Marcillac. Tous les chasseurs s'y portèrent avec zèle. » (A. D. P. -de-D. c. 1733 ; transcription personnelle).

Lettre de M. Lafont, de Mende, à M. de St.-Priest:

« Mgr., j'ai reçu, ce soir, par la poste, une lettre de M. le comte de Moncan, par laquelle il me fait l'honneur de me prévenir sur la prochaine arrivée de M. Antoine, envoyé par sa Majesté pour la destruction de la Bête féroce, et de me donner ses ordres pour me concerter avec lui, et lui procurer les moyens et les facilités possibles pour le mettre en état de réussir.

Un moment après la réception de la lettre de M. le comte de Moncan, il est arrivé ici un cavalier de la maréchaussée de St.-Flour, dépêché par M. Antoine pour m'en porter une que Mgr. le comte de St.-Florentin m'a fait l'honneur de m'écrire et une autre de M. Ballainvilliers, intendant d'Auvergne, qui me fait l'honneur de m'envoyer copie des ordres qu'il a fait expédier.

Je ne perds pas un moment pour avoir celui de vous adresser par un exprès copie de la lettre de Mgr. le comte de St.-Florentin, de celle de M. de Ballainvilliers et de ses ordres, j'y joins une autre de celle que M. de Montluc, subdélégué de St.-Flour, m'a écrite par laquelle vous verrez que M. Antoine désirerait d'en obtenir de vous de pareilles.

Je partirai demain pour aller rejoindre M. Antoine, où il sera. En conséquence des ordres de Mgr. le comte de St.-Florentin et en attendant ceux dont il vous plaira de m'honorer et que je vous supplie de me donner, je lui procurerai dans les communautés, sous votre bon plaisir, toutes les facilités dont il pourra avoir besoin et j'ose me flatter, Mgr., que vous voudrez bien agréer ce que j'aurai disposé dont j'aurai l'honneur de vous rendre compte, ainsi que de tout ce qui se passera.

Je reçois un exprès de M. Torrent, curé de Venteuges, qui m'apprend par sa lettre en date de hier vendredi, 21 juin, que ce même jour la Bête féroce a fait des ravages multipliés sur sa paroisse, que le matin à 8 heures, elle a coupé et emporté la tête d'un jeune garçon de 12 ans, après lui avoir mangé une partie du corps. Cette catastrophe est arrivée auprès du lieu de Pépinet. Quelques heures après, tout auprès du lieu de Sauzet, elle a coupé et emporté la tête et un bras d'une fille âgée de 50 ans. A 1 heure après midi, dans le voisinage du même lieu, elle a attaqué un jeune garçon et 2 jeunes filles, âgés de 12 à 13 ans, qui gardaient dans un pâturage. Elle a saisi une des filles au bras. Le garçon qui était armé d'une baïonnette lui fit lâcher prise et la mit en fuite.

M. le curé ne me dit rien de ce dernier accident, mais son exprès me l'a donné pour certain. Il me dit avoir vu ses 3 blessures, qu'il m'a assuré n'être pas dangereuses.

M. d'Enneval m'avait marqué, 2 jours auparavant, qu'il avait fait exécuter une chasse, dimanche dernier, et que la Bête avait été vue et poursuivie plusieurs fois; mais qu'on n'avait pu en approcher d'assez près pour la tirer, que nonobstant la chasse qu'on lui donnait elle avait saisi une fille qui gardait 2 bœufs dans un pâturage, et que ses 2 bœufs l'avaient défendue et avaient fait fuir la Bête; que cette fille en avait été blessée légèrement au col.

M. d'Enneval me demande par la même lettre 25 louis que je lui remettrai demain ou après-demain, à mon passage au Malzieu.

J'ai l'honneur, etc. Lafont. » (A.D. Hérault c. 44)

Lettre de M. d'Enneval fils à l'intendant d'Alençon:

« Je n'ai qu'un moment pour vous donner avis que hier 21, la Bête a tué un garçon d'environ 14 ans, lui a coupé le col, mangé une cuisse et rongé tout le corps à Pépinet, paroisse de Venteuges. Le même jour, sur la même paroisse, elle a dévoré à Sauzet une fille d'environ 15 ans, lui a coupé le col et emporté un bras et mangé une partie du côté. Pareil jour encore 21, elle a emporté assez loin une petite fille de 10 ans proche La Pauze, paroisse de Pinols, frontière d'Auvergne et du Gévaudan. Un jeune enfant de 12 à 13 ans dit lui avoir donné un coup de baïonnette dans le cou pendant qu'elle était occupée après cette petite fille. Elle n'a qu'un bras endommagé et on ne croit pas qu'elle en meure.

M. Antoine doit arriver aujourd'hui, et je lui ai mandé qu'il se presse, parce que demain nous ferons une battue générale que j'avais commandée à ce sujet.

Comme je n'ai ni ambition ni vanité, je tâcherai de me concilier avec lui pour exécuter le tout pour le mieux. Il pleut continuellement depuis 10 ou 12 jours.

J'ai l'honneur, etc. D'Enneval fils. » (B.N.).

Lettre de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers:

« St.-Flour le 22 juin 1765.

Mgr., M. Antoine est parti cet après midi pour le Malzieu après s'être assuré d'un rendez-vous avec M. d'Enneval comme vous verrez par la lettre de ce dernier que je joins ici.

J'ai l'honneur de vous faire passer l'estampe de la bête que mon frère m'a envoyée de sa campagne pour vous en me marquant qu'il ne faisait que de la revoir.

Je suis avec respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Montluc. » (A.D. P.-de-D. c. 1734) [Doc256]

- L'estampe en question est celle, en couleurs, légendée « A Mende, chez Abraham Fontanel. » [Bete12a]. Elle est accompagnée du document suivant, et regroupée avec une description probablement due à M. Duhamel (voir DND).

« Peinture de l'animal féroce dessiné à Mède ou Mende, dont le portrait ou l'estampe a été adressé avec une lettre en date du 22 juin 1765.

Détail de cet animal sur sa consistance et ses apparences de cruauté. » (A.D. P.-de-D. c. 1734 ; transcription personnelle).

Lettre de Langogne, reprise dans le *Courrier* du 02/07:

« La Bête féroce dévora la semaine passée une femme dans la longue plaine des Plantas. Le mercredi de la même semaine, un particulier de Montpellier venant du Puy pour se rendre à Langogne, après être sorti du village de Costoris, sur la grande route à 2 lieues de Pradelles, rencontra tout à coup dans un vallon ce formidable animal. Il était à cheval n'ayant d'autre compagnie que son chien. Son premier soin à cet aspect fut d'armer ses pistolets de selle dont il connaît la trempe, pour se mettre en défense; car la Bête était arrêtée sur le bord du grand chemin par où il devait passer; mais à mesure que le cavalier avançait, la Bête reculait en écart du chemin. Elle l'accompagna pendant un quart de lieue de cette façon, le fixant de temps en temps avec des yeux épouvantables. Elle le laissa enfin aller sans avoir jamais été à la portée du pistolet, dont il se serait servi avec confiance si elle se fut avancée sur lui. » (Généal43) [Doc179]

- L'indication « la semaine passée » n'est guère précise, mais désigne probablement la semaine en cours (lettre écrite le samedi), soit du 17 au 23. Voir également la lettre de Marvejols du 23/06.
- « Costoris » est probablement le village de Costaros.

23-26 juin

M. Antoine et sa suite séjournent à Saugues (Pourcher).

23 juin

(Dimanche) Un nommé Guille loue un cheval de bât pour M. Antoine jusqu'au 03/11 à 15 sols par jour (03/11). M. Antoine assiste à une battue des d'Enneval. Une quarantaine de paroisses sont présentes, mais sans résultats (lettres, 24/06, 02/07). M. Antoine inspecte les cadavres du Sauzet (journal ci-dessous). Les d'Enneval rentrent au Malzieu (lettre, 25/06). M. Antoine et sa suite vont coucher à Saugues (lettre, 02/07) avec 3 chevaux de poste (Pourcher). Lettre de Marvejols, reprise dans le *Courrier* du 02/07:

« M. Antoine, lieutenant des chasses du Roi, arriva hier au Malzieu avec 15 chiens et 18 à 20 personnes, qui l'ont accompagné, tous bons tireurs. Ce nouveau secours que S. M. de plus en plus touchée de nos malheurs, a bien voulu nous envoyer, joint à celui de M.M. d'Enneval, dont le zèle, loin d'être rebuté par tant de courses aussi pénibles qu'infructueuses, se montre au contraire chaque jour plus ardent, plus ingénieux et

plus infatigable pour surmonter les difficultés qui le traversent, devrait enfin, fécondé d'ailleurs comme il l'est, du concours de tant d'habitants, si puissamment aiguillonnés tant par l'exemple de ces officieux étrangers que par l'intérêt patriotique, nous délivrer de la pernicieuse Bête qui désole notre pays, et qui tout récemment vient d'y faire de nouveaux carnages. Jeudi dernier 20 de ce mois, elle dévora un enfant de 8 ans entre Saugues et le Malzieu. Des paysans qui la virent de loin se jeter sur lui, accoururent vainement pour le secourir: la Bête les voyant venir, prit cet enfant par un bras, et l'emporta dans un bois voisin; on eut beau y chercher, on n'y trouva ni sa proie ni elle. Le lendemain vendredi, elle dévora encore une fille de 15 ans au Mazel, paroisse de Venteuges. On dit même qu'elle a dévoré une troisième personne; mais on ne désigne ni l'endroit ni le jour, ce qui rend le fait douteux. Quoi qu'il en soit de celui-là, ce n'est que trop des deux autres, après la multitude de ceux qui les ont précédés, pour nous faire joindre les vœux les plus ardents aux nouveaux efforts que feront nos chasseurs à l'aide du puissant renfort qu'ils ont reçu pour opérer notre délivrance. » (Généal43) [Doc179]

Autre version, reprise dans la *Gazette de Leyde* du 16/07 :

« La Bête féroce continue de nous désoler. La semaine dernière, elle a dévoré une femme dans la longue plaine de Plantes.

Un particulier de Montpellier, venant du Puy à Langogne, rencontra tout à coup le 19 de ce mois ce féroce animal dans un vallon à 2 lieues de Pradelles. Cet homme était à cheval, et accompagné de son chien. Aussitôt qu'il aperçut la Bête, qui s'était arrêtée sur le bord du grand chemin, où il devait passer, il prit ses pistolets pour se défendre : mais, à mesure qu'il avançait, la Bête reculait, de sorte qu'il ne put jamais l'approcher à la portée du pistolet ; et, après que ce manège eut duré un quart de lieue, l'animal prit tout à fait la fuite.

Le 20 il dévora un enfant de 8 ans entre Saugues et Le Malzieu. En vain, quelques paysans y accoururent, il le traîna par le bras dans un bois voisin, où on n'a pu les découvrir.

Le 21 une fille de 15 ans à Faisel, paroisse de Venteuges, a eu le même sort.

Nous nous repaissons de nouvelles espérances d'être enfin délivrés de cette redoutable Bête par les efforts réunis de MM. d'Enneval et de M. Antoine, lieutenant des chasses du roi, qui arriva hier au Malzieu avec 15 chiens et 18 à 20 personnes. » (Gazette de Leyde, 16/07/65).

Journal des ravages de la Bête du Gévaudan depuis le mois de Juillet 1764 jusqu'au 21 juin 1765 (sans date in Pourcher, mais la dernière date mentionnée est celle du 23/06):

« Juillet 1764.

Le 3, une fille dévorée au village des Hubacs, paroisse de St.-Étienne-de-Lugdarès; du côté de Langogne, en Gévaudan.

Août.

Le 8, une fille dévorée au Masméjean d'Allier, paroisse de Puy-Laurent, en Gévaudan.

Le même jour, un garçon de 15 ans, au Cheylard-l'Evêque, paroisse de Chaudeyrac, en Gévaudan.

Septembre.

Le 1er, un garçon dévoré au même lieu.

Le 6, une fille dévorée au lieu des Estrets, paroisse d'Arzenc-de-Randon, en Gévaudan.

Le 16, un garçon du lieu de St.-Flour-de-Mercoire, en Gévaudan.

Octobre.

Une fille dévorée, le 7, au lieu d'Apcher, paroisse de Prunières. On trouva la tête 8 jours après.

Le 8 dudit, le Bête d'un coup de patte emporta les cheveux avec toute la peau de la tête à un jeune garçon du Pouget, paroisse de la Fage Montivernoux, en Gévaudan. On y courut, la Bête s'enfuit et le jeune garçon est guéri de ses blessures; il resta quelque temps comme imbécile.

Même jour, elle attaqua un autre garçon au lieu de Souleyrols, paroisse de Prinsuéjols, en Gévaudan, lequel gardait des bêtes à cornes, et sans le secours des bœuf qui vinrent contre la Bête, il aurait été dévoré, malgré une hallebarde avec laquelle il s'efforçait de se défendre.

Le 12, elle fit plusieurs blessures à la tête et à la poitrine d'un garçon de 14 ans, au lieu des Cayres, paroisse de Rimeize, en Gévaudan; il fut secouru et est guéri de ses blessures.

Le 15, un enfant de 10 ans dévoré au lieu de Contrandès, paroisse de Ste.-Colombe-de-Peyre, en Gévaudan. La Bête lui coupa la tête et lui mangea les poumons.

Le 18, elle coupa la tête à une fille de 18 ans au lieu de Grazières, paroisse de St.-Alban, en Gévaudan.

Novembre.

Le 25, une vieille femme dévorée au lieu de Buffeyrettes, paroisse d'Aumont, en Gévaudan; elle eut la tête coupée et l'estomac mangé.

Décembre.

Le 20, une fille dévorée au lieu du Puech, paroisse du Fau-de-Peyre, en Gévaudan. Elle était dans son jardin, la Bête la prit par derrière et lui coupa la tête.

Le 22, une fille dévorée au lieu de Prades, en Auvergne.

Le 24, un garçon dévoré au Falzet, paroisse de Chanaleilles, en Gévaudan.

Le 26, une fille dévorée à Boussefols de Rieutort-de-Randon, en Gévaudan.

Janvier 1765.

Le 6, une femme dévorée à St.-Juéry, paroisse de Fournels. Elle était dans son jardin joignant le village, lorsqu'elle fut saisie par la Bête qui lui rongea l'estomac, et que le chien d'un berger et le bruit des gens qui venaient à la messe, firent enfuir.

Le même jour, il y eut une fille dévorée à Morsanges, paroisse de Morines, en Auvergne.

Et le 7, une autre fille à Rieutort d'Aubrac, paroisse de Marchastel, en Gévaudan.

Le 12, combat du petit Portefaix et de ses camarades. Portefaix a été envoyé à M. l'intendant de Montpellier, où on l'a mis en pension; mais on dit qu'on n'en tirera pas grand-chose.

Le même jour, un enfant dévoré au Mazel, paroisse de Grèzes, près de Saugues, en Gévaudan.

Le 15, la Bête fit plusieurs blessures à une fille, près de La Bastide, paroisse de Lastic, en Auvergne. Elle fut secourue et portée à l'hôpital de St.-Flour, où elle est guérie.

Le 20, elle blessa au col et à la joue une fille de 8 ans, au lieu de Plagnes, paroisse du Bacon, en Gévaudan. Elle était dans un jardin, proche de sa maison, la Bête l'y saisit et l'emportait; des enfants crièrent au secours, les gens du village sortirent et la Bête prit la fuite. La petite guérit parfaitement de ses blessures.

Le 22, Jeanne Tanavelle femme Delfaut, dit Pavier de Chabanoles, en Auvergne, fut dévorée en revenant de Julianges, sur la plaine de champs appelés La Bisade, en Gévaudan.

Le 28, un enfant fut dévoré au lieu et paroisse de Venteuges, en Gévaudan.

Le 30, la Bête blessa dangereusement une fille du lieu de Charmensac, paroisse de St.-Just, en Auvergne; elle fut secourue et portée à l'hôpital de St.-Flour où elle mourut de ses blessures.

Dans le même mois de Janvier, la Bête dévora une fille au village du Villaret, paroisse de St.-Chély, en Rouergue, au-dessous du bois d'Aubrac. Elle voulut ensuite en attaquer une autre dans un autre village de la même paroisse, mais elle fut empêchée par le père de la fille, qui venait à sa rencontre.

Février.

Le 9, une fille dévorée à Mialanettes, paroisse du Malzieu, en Gévaudan.

Le 24, elle attaqua et blessa une fille de La Molle, paroisse de Termes, en Gévaudan, qui fut secourue par sa servante, laquelle saisit la Bête par une patte de derrière et lui fit quitter prise; pour lors, elle se jeta sur la servante et la mordit au visage et à un bras; elles furent secourues et guérèrent de leurs blessures.

Le même jour, une jeune fille dévorée au lieu de Chabriès, paroisse d'Arzenc d'Apcher. La Bête lui mangea tout le corps, excepté les entrailles, la tête et les pieds.

Mars.

Le 1er, la Bête prit un enfant qui était à la porte de sa grange au lieu du Fau, paroisse de Brion, en Gévaudan. Le père accourut aux cris de l'enfant et fit lâcher prise à la Bête. Il fut légèrement blessé et guérit de ses blessures.

Le 4, une femme dévorée en la paroisse d'Ally, en Auvergne.

Le 8, un enfant dévoré au lieu du Fayet, paroisse d'Albaret-le-Comtal, en Gévaudan. La Bête lui coupa la tête et lui mangea une partie d'un bras.

Le 9, une fille dévorée au lieu de Ruines, en Auvergne.

Le 11, une fille dévorée au lieu et paroisse de Fontans, en Gévaudan.

Le 13, la Bête enleva une enfant au village et paroisse d'Albaret-Ste.-Marie, en Gévaudan, qui fut secourue dangereusement blessée; cependant elle est guérie de ses blessures.

Le 13, elle emporta un enfant du village de La Bessière, paroisse de St.-Alban, en Gévaudan, qui était devant la porte de sa maison, il fut secouru, mais trop tard et mourut de ses blessures 3 jours après.

Le 15, un enfant dévoré au lieu du Pouget, paroisse de Thoras, en Gévaudan.

Le 29, un garçon dévoré au lieu du Cheylaret, paroisse de Javols, en Gévaudan.

Avril.

Le 4, une fille dévorée au lieu et paroisse de St.-Denis, en Gévaudan.

Le 5, un garçon dévoré dans la paroisse de St.-Alban, en Gévaudan.

Le 19, la Bête blessa dangereusement un garçon à la paroisse de Jauvillard, en Gévaudan, qui fut secouru.

Le 22, elle attaqua un garçon aux Couffours, paroisse du Malzieu, en Gévaudan, qui fut également secouru.

Mai.

Le 2, la Bête coupa la tête à une fille, âgée de 32 ans, de la paroisse de Venteuges, en Gévaudan.

Le 19, une femme de 45 ans tuée près de Servillanges, paroisse de Venteuges.

Le 24, elle blessa dangereusement une fille de 24 ans, à St.-Privat-du-Fau, en Gévaudan. Une heure après, elle dévora une fille de 10 ans au Mazet, paroisse de Julianges, et le soir du même jour; elle blessa encore une enfant au lieu de Marcillac, en Auvergne.

Le 28, elle attaqua un paysan de Paladine, paroisse de Chaulhac, frontière d'Auvergne. Il était à cheval et proche de son village; il eut besoin d'un prompt secours, sans quoi la Bête, qui l'avait déjà fait tomber de cheval, en serait infailliblement venue à bout.

Juin.

Le 1er, une fille dévorée au lieu de Nozeyrolles, près du Besset, en Auvergne, frontière du Gévaudan; laquelle gardait du bétail. Une autre fille qui était avec elle se sauva et fut se cacher dans les rochers. Ses parents la trouvèrent 3 jours après, elle a totalement perdu l'esprit.

Le 21, 2 femmes dévorées proche le village de Sauzet, paroisse de Venteuges, en Gévaudan. On avait fait laisser les cadavres sur la place.

M. Antoine arriva au Malzieu, le 22, et fut voir les cadavres, le 23, avec les MM. d'Enneval. M. Antoine s'est établi à Saugues. Saugues est à 3 bonnes lieues au-dessus du Malzieu, au-delà de la Margeride qui tient milieu entre ces 2 villes. La Bête fréquente beaucoup cette montagne et les environs, depuis plus de 5 semaines.

Total des personnes dévorées jusqu'au 21 juin: 40; blessées 18. » (B.N.)

- Remarquons les pronostics négatifs concernant la scolarité du petit Portefaix.
- Catherine Boyer, victime du 15/01, est dite avoir guéri de ses blessures; en réalité, elle est décédée le 27/03.
- Ce « journal » se trouve dans le dossier Magné de Marolles. D'après Soulier, le journal semble écrit de sa main, sans autre indication de sources que « fait sur les lieux des ravages. » 3 victimes sont ajoutées en marge, mais elle ne comprend pas les victimes de Rocles, Les Hermaux, Védrines St.-Loup ou La Clauze-Grèzes. On ne sait pas non plus pourquoi elle s'arrête à cette date.

24 juin – 10 juillet Des pluies et brouillards perpétuels empêchent M. Antoine de chasser et reconnaître le terrain (lettre, 18/07).

24 juin (Lundi) M. Lafont vient rejoindre M. Antoine à Saugues et passe une semaine avec lui (lettre, 02/07) M. de St.-Priest écrit à M. de l'Averdy en réponse à sa lettre du 16; il lui fait la description du meurtre de Nozeyrolles et lui annonce la circulaire que MM. d'Enneval faisaient imprimer, sans faire aucune réflexion (Pourcher). Lettre de M. Antoine à M. de Ballainvilliers:

« 1765 (24 juin).

M., nous sommes comblés de la bonne réception que vous avez bien voulu nous faire à notre passage à Clermont et des ordres que vous nous avez accordés pour notre secours dans la province d'Auvergne. J'en attends un pareil de M. de St.-Priest, intendant du Languedoc. Je suis arrivé avant hier au soir au Malzieu et hier je me suis rendu ici au plus tôt sur ce que la bête vorace avait vendredi 21 du courant attaqué un garçon de 13 ans dont elle lui a coupé la tête et lui a emporté un bras que l'on n'a pas retrouvé. [insert: Cela c'est fait le même jour dans la paroisse de Venteuges près Saugues.] [autre insert: plus (?) du même jour a été dévoré à Sauzet. Ces 2 désordres sont arrivés dans la même paroisse de Venteuges où nous sommes] M. d'Enneval a fait faire hier une battue générale dans le pays, où nous nous sommes rendus en faisant route ici où nous allons occuper 8 villages en attendant que nous nous transportions ailleurs suivant ce que j'ai eu l'honneur de vous dire. J'attends demain M. d'Enneval pour conférer ensemble suivant les opérations que nous aurons à faire par la suite. Je vous supplie de trouver bon que j'envoie à votre adresse à Clermont un essieu de nos voitures cassé, et que votre cocher charge un des meilleurs maréchaux grossiers d'en faire un neuf et plus fort, et de même longueur que le rompu et que ledit essieu neuf soit renvoyé par les voitures de bœufs à M. le marquis d'Espinhal à Massiac. Je payerai ledit essieu à mon passage à Clermont. Depuis cette lettre écrite je viens de recevoir par le valet de limier de M. d'Enneval le paquet de pétards, la petite boîte qui contenait mon sifflet et la levrette que j'ai reçue avec une joie inexprimable, d'autant que nous avons été obligés de laisser un de nos limiers malades à Massiac.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement et toute la reconnaissance possible, M., votre très humble et très obéissant serviteur; Antoine. A Saugues ce 24 juin 1765. Mon fils a l'honneur de vous présenter ses respects.

J'ai été forcé de retenir au Malzieu 4 chevaux de poste faute de n'avoir pas pu trouver aucun cheval pour nous y monter, savoir:

Une jument blanche avec ses crins à St.-Flour

Un cheval sous poil de loup à Loubinet

Un autre cheval bai à Massiac

*et une jument grise à courte queue du Pont la Lande
par le mémoire ci joint*

Ces 3 chevaux des postes du Pont la Lande, de Massiac, et de St.-Flour nous conviennent assez. Si vous ne pouvez pas mieux faire pour moi, mon fils, et mon domestique, nous vous serons très obligés, M., de nous les laisser, surtout par la connaissance que nous en avons.

A l'égard du cheval de poste de Loubinet, nous le renverrons sitôt que nous aurons reçu les chevaux si nécessaires à notre besogne. Nous avons un de nos gardes qui a fait marché d'une jument avec le maître de poste de St.-Flour pour le prix de 250 [livres] si elle lui convient.

Si cet arrangement vous convient, M., il n'y aurait plus pour ce qui regarderait votre province que 5 bidets pour porter les gardes.

Je demande que la province du Gévaudan fournisse 8 bidets pour les gardes et 2 chevaux de bât avec un homme qui nous suive toujours pour les conduire. Lesdits chevaux tant pour les gardes que de somme resteront toujours à notre garde tout le temps que nous serons obligés de rester dans les deux provinces.

Je vous supplie M. de vouloir bien m'envoyer des ordres que je porterai en poche ~~pour~~ relativement à notre entreprise. » (A.D. P.-de-D. c. 1734) [Doc257]

M. d'Enneval écrit à M. de Ballainvilliers:

« 1765 (24 juin)

M., il nous est venu comme vous savez MM. Antoine. Ils furent hier présents à une battue d'environ 40 paroisses où l'on ne fit rien remuer. La bête a encore donné des marques de sa rage le 21 passé. Elle commença par égorger un jeune garçon d'environ 15 ans, et lui rongea tout le corps. De là elle fut attaquer une petite fille de 10 à 12 ans, l'emporta par le bras assez loin mais un garçon de quinze ans la vint secourir et frappa cette bête au col avec sa baïonnette qui cependant ne se trouva point teinte de sang. De là elle alla couper le col à une fille d'environ 45 ans et lui arracha un bras qu'on n'a pu retrouver. Je fais garder ces 2 cadavre jour et nuit par des tireurs mais elle n'y est pas revenue que je sache. Nos MM. de Paris sont allés à Saugues où je compte les rejoindre, et aux environs de Venteuges où tous ces désordres sont arrivés dans le même jour et sur la même paroisse et en peu de temps.

J'ai l'honneur d'être ainsi que mon fils avec beaucoup de respect, M., votre très humble et très obéissant serviteur. D'Enneval. Nos respects s'il vous plaît à tous vos MM. et dames. Au Malzieu ce 24 juin 1765 » (A.D. P.-de-D. c. 1734) [Doc58]

Lettre de M. de Ballainvilliers à M. de Montluc:

« A Clermont le 24 Juin 1765.

[Ajouts difficilement lisibles sous l'en-tête] [?] à M. Antoine le 27 des [?] pointues [?] piques [ratures] et lui demande où il jugera à propos de les faire transporter.

[?] à M. Antoine le 8 juillet 1765 - 17 piques en ayant fait donner la 18[ème] à M. du Rochain suivant les ordres de M. l'intendant.

Je vous envoie, M., par un exprès, 18 piques pour être distribuées à autant de paysans de différents villages où la bête se présente plus fréquemment; mais pour cette distribution il faut vous concerter avec M. Antoine. Mon intention n'est point que ces piques soient abandonnées, c'est une arme trop dangereuse dont les paysans qui ne sont pas prudents et sages pourraient abuser; c'est pourquoi je vous prie de prendre les précautions les plus sûres pour qu'elles ne soient confiées qu'à des gens connus qui en répondront et qui seront exacts à les rendre lorsque la bête sera détruite. Vous comprenez que ces piques doivent être rendues en nature et qu'un homme ne saurait en être tenu en quitte en en payant la valeur. L'essentiel est de retirer ces armes.

Je suis bien véritablement, M., votre très humble et très obéissant serviteur. Ballainvilliers.

M. de Montluc. » (A.D. P.-de-D. c. 1733 ; transcription personnelle) [Doc71]

- Voir aussi 11/07. A la c. 1734 est conservé un document à la formulation identique, peut-être un brouillon.

25 juin (Mardi) **Le Courrier d'Avignon publie un article (Blanc)**. Les d'Enneval rejoignent les Antoine à Saugues (lettre, 02/07). Lettre d'un fermier de Tombevie à M. d'Enneval (B.N.). Lettre de M. Antoine, de Saugues, à l'évêque de Mende:

« Mgr., je me trouve bien malheureux de n'être pas à la portée de vous rendre mes hommages à mon arrivée dans cette province, où le roi m'a ordonné de me rendre avec mon fils, un seul domestique et 14 gardes-chasses, tant du roi que de leurs altesses sérénissimes mes seigneurs les princes du sang, savoir: le duc d'Orléans, le prince de Condé et le duc de Penthièvre, avec 5 limiers, pour lesquels j'ai l'honneur de vous demander votre protection et tous les secours nécessaires pour opérer le plus diligemment qu'il nous sera possible à détruire la Bête féroce et en même temps les loups qui désolent les 2 provinces du Gévaudan et d'Auvergne.

M. Lafont vient d'arriver et nous obliger autant qu'il lui est possible.

J'ai l'honneur, etc. Antoine. » (Pourcher)

Ordonnance de M. de St.-Priest:

« Marie-Joseph-Emmanuel de Guignard de St.-Priest, chevalier, seigneur d'Alivet, Renage, Beaucroissant et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances en la province du Languedoc.

Vu la lettre de M. le contrôleur général suivant laquelle nous sommes autorisés à faire faire l'avance par le trésorier général de la province des sommes dont le sieur d'Enneval pourra avoir besoin pour la suite des chasses et autres opérations dont il est chargé relatives à la destruction de la Bête féroce qui ravage le Gévaudan pour en être ledit trésorier remboursé sur les états que nous arrêterons desdites avances.

Il est ordonné au sieur Mazade de St.-Bresson, trésorier général des États du Languedoc, de payer et rembourser au sieur Lafont, notre subdélégué à Mende, la somme de 600 livres dont il a fait l'avance audit sieur d'Enneval sur sa quittance. Et en rapportant par ledit sieur trésorier général des États du Languedoc la présente ordonnance quittancée, ladite somme lui sera remboursée de la manière ci-dessus énoncée.

Fait à Montpellier, le 25 juin 1765. De St.-Priest

Par Mgr., Soefve.

Payé à M. Soubeiran et compagnie, négociants à Montpellier. » (B.N.)

En envoyant l'ordonnance à M. Lafont, M. de St.-Priest le remercie des détails de sa lettre du 22 et lui dit que M. Antoine doit s'unir à M. d'Enneval pour que de concert ils délivrent la province de si grands malheurs (A.D. Hérault c. 44). M. de St.-Priest répond évasivement en très peu de mots à Lespinasse de Mongibaud (voir 10/06) (Pourcher). Lettre du Malzieu, reprise dans le *Courrier* du 09/07:

« Point de changement à nos calamités: loin de finir ou de diminuer, elles augmentent. La Bête féroce qui les cause, plus rusée de jour en jour, se dérobe aux poursuites de nos chasseurs, et toujours plus cruelle et plus vorace, elle multiplie ses ravages d'un côté, tandis qu'on la cherche d'un autre. Le 21 de ce mois, elle dévora à Pépinet, paroisse de Venteuges, un jeune garçon de 11 ans; et après lui avoir séparé la tête du corps, lui rongea les hanches, les cuisses et la poitrine. Mal rassasiée de ce repas tout copieux qu'il était, elle se jeta une heure après à Sauzet dans la même paroisse de Venteuges, sur une fille de 45 ans, à qui elle sépara aussi la tête du corps, et dont elle rongea plusieurs membres. Enfin ce même jour encore, qui devait être sans doute pour elle le lendemain d'un jour de diète, sans quoi l'appétit qu'elle y montra ne serait pas concevable, s'étant transportée à Tombevie, paroisse de Clavières, elle y saisit par le milieu du corps une fille de 12 ans, qui gardait le bétail à peu de distance d'un jeune garçon son frère; la porta avec une agilité et une aisance admirable à plus de 250 pas, traversant les ruisseaux, franchissant les haies, et passant même avec sa proie par dessous certains arbres posés dans leur longueur sur des piquets hauts de 3 pieds qui servent de haies à des herbages; et se déchargea de son fardeau dans un bois sans lui avoir fait jusques-là d'autre mal que de lui déchirer ses habits. Mais elle n'en aurait pas été quitte à si bon marché, si le jeune garçon averti de la catastrophe par les cris redoublés de sa sœur n'eût accouru, et n'eût été heureusement dirigé dans sa course comme le fut Thésée dans le labyrinthe où il défit le Minotaure, par le fil du fuseau qui tenait à la quenouille que sa sœur avait à son côté, et qui se dévidant à mesure qu'elle s'éloignait, servit au petit garçon de guide pour courir après elle jusques au bois où il la trouva toute effrayée, criant et répétant: Mon Dieu, sauvez-moi. Voilà le récit fidèle qu'a fait de cette aventure le fermier de Tombevie. Mais le consul de Clavières, dans le compte qu'il est venu rendre à M. d'Enneval, a ajouté que le petit garçon avait combattu la Bête, et qu'il lui avait porté un coup de baïonnette dans la gorge. Quoi qu'il en soit de cette dernière circonstance; il est certain au moins que ce coup, s'il est réel, n'a pas fait à la Bête une blessure mortelle, ni dont elle se soit fort ressentie, puisque le lendemain 22 et dès les 5 heures du matin, 2 paysans qui venaient à notre foire la virent dans les bois de Lorcières à plus de 2 lieues de Tombevie. C'est ce qui désoriente nos chasseurs, qui avertis de son apparition dans un endroit, s'y transportent vainement, parce qu'elle est déjà bien loin de là dans un autre, d'où elle a de même disparu, quand sur l'avis qu'elle s'y est montrée, ils y dirigent leur chasse. M. Antoine, porte-arquebuse du Roi et lieutenant des chasses de Sa Majesté, arriva ici le même jour avec son fils, cheval-léger, et 18 gardes-chasse choisis parmi ceux du Roi et des princes, et 4 chiens. MM. d'Enneval aussi zélés pour le bien public que peu jaloux de leur propre gloire, ont vu arriver ce renfort avec beaucoup de plaisir; et ils en auront encore plus, si les chasses qui se feront avec ce nouveau secours ont le succès que les leurs, malgré tout ce qu'elles leur ont coûté de fatigues, et toute l'industrie qu'ils y ont employée, n'ont pu avoir. Ils n'en mériteront et n'en partageront pas moins notre reconnaissance

avec ceux à qui le sort donnera d'être plus heureux. Le 23, jour de chasse générale, tous ces MM., ayant avec eux toutes les paroisses commandées, se rendirent sur la montagne de la Margeride, où, après avoir battu tous ces cantons, ils se séparèrent: MM. Antoine se rendirent à Saugues avec les gardes-chasse, et MM. d'Enneval au Malzieu avec leurs gens. Par cette double position ces MM. ayant entre eux tout le terrain entre Saugues et le Malzieu, qui est celui que la Bête parcourt le plus ordinairement, se trouvent à portée de donner du secours dans l'occasion et de commander à propos les paroisses surtout si on met en garnison les gardes-chasse dans les villages de cette partie de la Margeride, où, à la moindre apparition de la Bête, ils seront à même de marcher avec les habitants du lieu, d'investir le terrain où elle aura paru, et d'en donner avis à MM. Antoine et d'Enneval. Aujourd'hui 25 MM. d'Enneval se sont rendus à Saugues pour concerter avec MM. Antoine les manœuvres les plus propres à opérer notre délivrance. Fasse le Ciel qu'elles soient enfin efficaces ! » (Courrier, 09/07) [Doc123]

26 juin (Mercredi, premier quartier) M. Antoine et fils prennent résidence à Sauzet, où les d'Enneval les accompagnent; les gardes vont loger chez l'habitant, sur les paroisses de Venteuges et de La Besseyre-St.-Mary (lettre, 02/07) [Besseyre04].

- Les comptes du 13/10 permettent de savoir dans quels villages les gardes ont été envoyés, mais pas les dates exactes (on ne sait pas s'il s'agit de séjour continu, équitablement réparti entre tous les gardes mentionnés, ou d'un nombre total de nuitées.) On remarque que Combret accueillit deux groupes; Lecomte et Bonnet sont mentionnés deux fois; Regnault et Lestans aucune. Il n'est pas non plus certain que les fermiers qui fournissent le foin soient ceux qui accueillent les gardes.
- Deux demeures actuelles se disputent l'honneur d'avoir accueilli M. Antoine. L'un des propriétaires a retrouvé lors de travaux une fleur de lys en métal qui pourrait avoir fait partie d'un harnachement [Sauzet01/02].

M. de St.-Priest écrit à M. de l'Averdy sur les malheurs qui viennent d'arriver (lettre, 04/07) et à M. de St.-Florentin sur le même sujet et sur les chasses infructueuses de MM. d'Enneval (Pourcher). Lettre de M. Lafont à l'intendant d'Auvergne:

« 1765 (26 juin).

Mgr., M. Antoine m'a envoyé de St.-Flour la lettre dont il vous a plu de m'honorer pour m'adresser une copie de l'ordonnance que vous avez rendue afin qu'il lui soit fourni le nombre de chevaux nécessaires. Je vous supplie, Mgr., d'agréer mes très humbles remerciements de vos bontés dont je viens de rendre compte à M. de St.-Priest en lui envoyant copie de votre lettre et de votre ordonnance. Comme ce pays ainsi que les paroisses d'Auvergne qui l'avoisinent n'ont en général que de mauvais chevaux, en petit nombre, et la plupart sans harnois, j'ai proposé à M. Antoine de lui en fournir de fixes pour les avoir toujours avec lui et être prêts au premier besoin. Il a goûté cet arrangement qui prévient entre autres inconvénients celui des retards auxquels il aurait pu être exposé dans ses courses. Il vous écrit pour vous supplier, Mgr., de vouloir bien l'agréer, et donner vos ordres en conséquence pour les chevaux qu'il désire que l'Auvergne lui fournisse. Je travaille à rassembler ceux qu'il m'a demandé pour le contingent du Gévaudan. M. Antoine vous fait le détail des nouveaux malheurs que nous venons d'y essayer vendredi dernier 21 de ce mois sur la paroisse de Venteuges, limitrophe de l'Auvergne. Dans ce même jour la Bête féroce coupa et emporta la tête et un bras à un garçon d'onze ans auprès du lieu de Pépinet sur cette paroisse, blessa au bras quelques heures après une jeune fille qui fut secourue par un petit garçon qui gardait avec elle du bétail dans un pâturage du village de Sauzet sur la même paroisse, et termina cette cruelle journée par couper la tête et un bras à une fille de 50 ans dans un autre pâturage du même village. Elle n'avait point encore fait autant de ravage dans un même jour.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Lafont. A Saugues en Gévaudan, le 26 juin 1765 » (A.D. P.-de-D. c. 1734) [Doc56]

- Soulignant le manque de précision des témoignages d'époque, même officiels, le même M. Lafont qui fournissait l'âge de 12 ans à la victime de Pépinet dans sa lettre du 22/06 lui donne 11 ans dans celle du 26/06.

Ordres de M. Lafont, de Saugues, aux communautés:

« En vertu des ordres que Mgr. le comte de St.-Florentin, ministre et secrétaire d'État et M. le comte de Moncan, nous ont fait l'honneur de nous adresser et en attendant ceux qu'il plaira à Mgr. le vicomte de St.-Priest, intendant de cette province de nous donner, MM. les maires et consuls des villes, bourgs, villages, hameaux et autres lieux du Gévaudan procureront le logement à MM. Antoine, père et fils, à leurs domestiques, aux gardes-chasses, leur suite, leurs chevaux, partout où ils se porteront soit conjointement, soit séparément.

Ils fourniront tous les guides dont MM. Antoine, père et fils, et leurs valets de limiers auront besoin dans leurs quêtes, ainsi que des gens pour leur aller chercher des vivres et des chevaux d'ordonnance pour les porter partout où besoin sera.

Ils fourniront aussi à M. Antoine, et sous ses ordres, les ouvriers nécessaires pour creuser des affûts, partout où il trouvera à propos d'en faire faire et dans la forme qu'il prescrira.

Lesdits sieurs maires et consuls procureront encore à M. Antoine tous les tireurs et batteurs qu'il pourra y avoir sur leurs communautés, lorsqu'il les demandera; et enfin tous les autres moyens et facilités dont il pourra avoir besoin dans les différentes opérations qu'il trouvera à propos de faire pour la destruction de la Bête féroce. » (A.D. Hérault c 44).

27 juin (Jeudi) M. Antoine reçoit des piques (lettre, 24/06) ?

28 juin (Vendredi) *Le Courrier d'Avignon* publie la lettre du Malzieu du 13/06 (Général43). Les d'Enneval retournent au Malzieu pour préparer la battue du dimanche (lettre, 02/07). Lettre de M. de St.-Priest à M. d'Enneval pour lui recommander la bonne entente avec M. Antoine (A.D. Hérault c. 44). Lettre de M. de l'Averdy à M. de Ballainvilliers:

« A Paris le 28 juin 1765

M., je vous suis très obligé des nouveaux détails que vous m'avez donné par votre lettre du 22 de ce mois, concernant la Bête féroce et je vous prie de continuer à me faire part de tout ce que vous apprendrez d'intéressant à ce sujet.

Je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur, de l'Averdy.

M. de Ballainvilliers, intendant à Clermont-Ferrand. » (A.D. P.-de-D.) [Doc258]

29 juin (Samedi) Achat d'herbe au nommé Charade de Sauzet pour 10 livres quatre sols (comptes, 13/10). M. de Ballainvilliers écrit à M. de l'Averdy (lettre, 04/07), à M. Lafont (lettre, 17/07) et envoie à M. Antoine une ordonnance (lettre, 05/07) :

« Le 29 juin 1765.

M. Antoine.

J'ai l'honneur, M. de vous adresser les ordres que vous m'avez demandés. J'en envoie la copie à M. Lafont. Je conviens que les chevaux étant attachés à votre suite, il vous sera plus facile de suivre la Bête, et comme il est essentiel de suivre votre objet avec activité, je me suis déterminé à vous en donner les moyens par provision, mais je vous prie de me marquer si vous ferez payer les journées des chevaux. Ce même motif me fait penser qu'il n'en faut point acheter, parce qu'ils seront rendus à leurs maîtres lorsque les chasses seront finies. Il ne me paraît pas praticable de tenir des mémoires pour la nourriture, et je crois que vous penserez qu'elle doit être payée sur le champ. A l'égard du louage des chevaux, si vous n'êtes pas dans l'intention de l'acquitter, j'en écrirai à M. le contrôleur général.

[Ajout d'une autre main en haut de la page suivante :] Envoi d'autre part (18 piques).. 1765 (24 juin)

Je pense que vous pourrez garder les trois que vous avez [tirés?] des postes en prévenant les maîtres des postes de prendre les mesures nécessaires pour assurer le service. J'écris à M. de Montluc pour qu'il vous fasse fournir ceux dont vous avez besoin pour remplir le nombre posté sur mon ordre.

Lorsqu'on aura porté votre essieu je ferai veiller à ce qu'il vous soit remplacé comme vous le désirez par un neuf qui sera envoyé à M. d'Espinchal à Massiac.

J'espère que vos soins auront un succès heureux. Je vous prie de faire bien des compliments à M. votre fils et d'être persuadé des sentiments [???] avec lequel j'ai l'honneur d'être... » (A.D. P.-de-D. c. 1734 ; transcription personnelle).

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à M. de Montluc:

« Clermont le 29 juin 1765.

M. de Montluc, je vous envoie, M., la copie d'une ordonnance que je viens de rendre pour faciliter les chasses de MM. Antoine et d'Enneval, dont il est nécessaire que vous ayez connaissance et que vous teniez la main à son exécution. Vous voudrez bien vous concerter avec M. Antoine pour le nombre de chevaux dont il aura besoin pour remplir le nombre porte par mon ordonnance. Il en a tiré plusieurs des postes qui seront en déduction.

Vous formerez vos états contenant les noms des propriétaires, le signalement des chevaux, l'inventaire et l'état des harnois, la date du jour que les chevaux auront été délivrés et celle du jour qu'ils seront rendus. M. Antoine le signera et vous aussi, et vous m'en adresserez un double.

Je suis etc. » (A.D. P.-de-D.) [Doc259]

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à MM. de St.-Florentin et de l'Averdy:

« M. le comte de St.-Florentin et M. le contrôleur général

A Clermont le 29 juin 1765.

M., je viens d'être instruit par ~~différentes personnes des nouveaux ravages que de la bête féroce a causé~~ [insert: MM. d'Enneval et Antoine qui se sont joints au Malzieu des nouvelles cruautés de la bête féroce] Le 21 du mois ~~elle~~ [insert: dans la paroisse de Venteuges limitrophe de ~~cette province~~, elle [insert: l'Auvergne, elle] égorgea un garçon de 13 ans et lui rongea tout le corps. Elle attaqua ensuite une petite fille de 10 ans qu'elle emporta à quelques distance par le bras où elle l'avait saisi. Elle fut heureusement secourue par un petit berger de 15 ans qui frappa la bête avec sa baïonnette et tâcha de la lui enfoncer dans la gorge. ~~Cependant cette arme~~ mais il ne put la blesser. Il y avait lieu de présumer qu'après ~~de~~ avoir été combattue par le petit berger la bête féroce aurait pris la fuite. Cette résistance au contraire a paru ranimer sa rage et sans quitter la paroisse de Venteuges elle attaqua ce ^{même jour} une fille de 45 ans, ~~la tua~~ ^{l'égorgea}, et ~~lui~~ emporta un de ses bras. On a fait garder ces 2 cadavres par des bons tireurs, mais la bête n'est point revenue sur sa proie.

Le 23 M. d'Enneval a fait faire une battue composée d'environ 40 paroisses, où l'on ~~a lancé aucun animal~~ [insert: n'a point aperçu la bête féroce]. M. Antoine ~~qui a joint M. d'Enneval~~ a été présent avec ses gardes à cette dernière battue. » (A.D. P.-de-D.) [Doc260]

- 30 juin (Dimanche) Achat d'herbe au nommé Daumaizon pour 30 livres (Comptes, 13/10). Battue des d'Enneval (lettre, 02/07).
- Juillet Une Bête sévit en Argonne et en Barrois; les bûcherons de la forêt de Ste.-Menehould se mettent en grève. Le roi promet une gratification de 2400 livres (Morceau2). Le *Mercur* de France publie, entre autres informations, les lettres de Montpellier du 22/03 et 29/04, celle de Mende du 03/05, et celle de Clermont du 28/05, ainsi que l'information de la *Gazette de France* du 08/06.
- 1 juillet (Lundi) M. de l'Averdy envoie une courte réponse à la lettre de M. de St.-Priest du 17/06 (Pourcher). M. Enjelvin, de Saugues, effectue des travaux de sellerie pour M. Antoine (comptes, 20/09/65).
- 2 juillet (Mardi, pleine lune) Le *Courrier d'Avignon* publie les lettres de Langogne du 22/06 et de Marvejols du 23/06 (Généal43). La *Gazette d'Amsterdam* reprend les informations du *Courrier d'Avignon* du 18/06 (Smith). M. Enjelvin poursuit ses travaux pour M. Antoine (comptes, 20/09/65). Des religieux d'Aubrac rapportent la mort d'une femme à quelque distance de chez eux, mais ne pouvant apprendre les circonstances, les d'Enneval considèrent le fait douteux (lettres, 05/07). Les d'Enneval reviennent au Malzieu, avertis que la Bête a été vue aux environs de Prunières (lettre, 03/07). Entre Serverette et St.-Amans, entre midi et une heure, le courrier, homme de 45 à 50 ans, revient de Mende au Malzieu,

avec un autre homme de plus de 60 ans. Ils suivent le cheval, le courrier râpe du tabac, sa baïonnette sous le bras, quand la Bête se lance sur le cheval et lui inflige 2 blessures distantes de 4 pouces l'une de l'autre. Celle du dessus a 6 doigts et demi environ de la croupe à la fesse, et l'autre mesure un pouce et demi de large, et autant de profondeur. Le courrier laisse immédiatement tomber sa tabatière et se saisissant de sa baïonnette il en porte un coup à la cuisse de la Bête, dont il tire du sang. Il fournit par la suite la description habituelle de la Bête (lettres, 03/07, 05/07).

- Louis n'attribue pas cette attaque à la Bête; il s'appuie sur 3 arguments: attaque éloignée du nouveau territoire de chasse; l'animal s'en prend au cheval, et il fuit devant les humains, ce qui serait la marque d'un loup. Remarquons cependant que la description correspond à l'apparence de la Bête.

Lettre de M. Lafont, de Mende, à M. de St.-Priest:

« Mgr., je me suis rendu auprès de M. Antoine ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer, et je viens de passer 7 jours avec lui à l'extrémité du Gévaudan, sur la frontière d'Auvergne. Mes premières dispositions ont été de loger M. Antoine, M. son fils, leur domestique et les 14 gardes-chasses ou valets de limiers qu'il a avec lui, dont 8 ont été pris dans les capitaineries du roi et les 6 autres appartenant à leurs Altesses sérénissimes Mgr. le duc d'Orléans, Mgr. le prince de Condé et Mgr. le duc de Penthièvre.

Comme les paroisses que la Bête féroce paraît fréquenter aujourd'hui le plus sont celles de Venteuges, où elle a fait les derniers malheurs, et de la Besseyre-St.-Mary, en Gévaudan, et celles de l'Auvergne qui les avoisinent, Antoine a cru devoir commencer par s'établir avec ses gardes sur ces 2 premières paroisses. En conséquence, il s'est placé au lieu de Sauzet, paroisse de Venteuges, et il a distribué ses gardes de 2 à 2 dans les villages des 2 paroisses où la Bête se fait voir le plus fréquemment. Je leur ai procuré le logement chez les habitants, qui les ont reçus d'autant plus volontiers que ces gardes paraissent de fort honnêtes gens et qu'ils payent bien tout ce qui leur est fourni. Ils sont eux-mêmes bien payés aux frais du Roi, ayant chacun 100 sols par jour.

M. Antoine m'a ensuite demandé 8 chevaux de selle pour les gardes et 2 chevaux de bât pour porter les chiens, les vivres et les équipages, avec un homme pour les conduire. Il a écrit à M. l'intendant d'Auvergne pour le prier de lui faire fournir de son côté 8 chevaux de selle y compris 3 qu'il a déjà pris aux postes de cette province, lors de son passage. Il en monte un, son fils l'autre et le troisième est pour son domestique.

Je lui ai procuré relativement à sa demande les 8 chevaux de selle et les 2 chevaux de bât, avec un homme pour les conduire. Ceux de selle ont été tout de suite délivrés aux gardes et chacun a pris le sien.

Nous sommes convenus avec les propriétaires de ces chevaux qu'on leur en payerait le louage à raison de 20 sols par jour, à moins que vous ne trouvassiez à propos de les faire acheter; et cet arrangement paraîtrait même préférable à tout autre, du moins pour les chevaux de selle. Ces 8 chevaux peuvent valoir l'un dans l'autre environ 100 livres chacun; on les revendrait à la fin du travail de M. Antoine, et il y a lieu de croire que s'il y avait quelque perte à la vente, elle ne serait pas considérable; au lieu qu'il peut en coûter fort cher pour le louage, si comme il pourra bien arriver que M. Antoine reste ici 2 ou 3 mois, l'objet roulera sur environ 30 pistoles tous les mois. J'ai dit à M. Antoine et aux propriétaires des chevaux que j'aurais l'honneur de vous demander là-dessus vos ordres. Vous aurez la bonté de voir, Mgr., s'il ne sera pas plus avantageux d'acheter ces chevaux que d'en payer le louage, et de me faire connaître vos intentions sur celui des 2 partis qui vous paraîtra convenir le mieux. D'ailleurs, M. Antoine se charge de faire payer les chevaux qui viendront à périr.

M. Antoine m'a encore demandé qu'il fût pourvu à la nourriture de ces chevaux, il a même proposé de leur fournir l'étape. Je lui ai représenté que la chose n'était pas possible, les chevaux se trouvant dispersés à la campagne dans des villages éloignés des lieux d'étape, et qu'il n'y avait d'autres moyens de pourvoir à cette subsistance que d'acheter de l'avoine et du foin dans ces villages et en faire fournir tous les jours les rations nécessaires, à raison d'un boisseau d'avoine et de 20 livres de foin petit poids.

J'ai dit à M. Antoine que j'aurais l'honneur de vous rendre compte de cet arrangement et de vous demander vos ordres. Comme je ne pourrai les recevoir dans 8 ou 10 jours, j'ai acheté de l'avoine et de l'herbe pour nourrir les chevaux jusqu'alors. Cette nourriture reviendra à environ 11 sols par jour, l'on a été obligé

de prendre de l'herbe, la récolte de foin n'ayant pas encore commencé dans ces villages et n'y en ayant plus de vieux.

Je vous supplie, Mgr., de vouloir bien me faire également connaître vos intentions sur cette fourniture que M. Antoine demande lui être faite pendant tout le temps du service.

Enfin, M. Antoine m'a demandé divers ordres soit pour être logé avec ses gardes partout où il se portera, soit pour avoir dans les paroisses les tireurs et les batteurs dont il pourra avoir besoin, soit pour qu'il lui soit fourni des guides et un grand nombre de chevaux, si les circonstances l'exigent, soit enfin pour trouver tous les ouvriers qui lui seront nécessaires pour creuser des affûts là où il en trouvera à propos d'en faire. Je lui ai expédié ces ordres provisoirement et en attendant ceux qu'il vous plaira de donner et je les lui ai remis; et j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie.

J'ai prié M. Antoine de me donner un mémoire signé de lui de toutes les demandes qu'il m'a faites et dont je viens d'avoir l'honneur de vous rendre compte. Il m'a remis ce mémoire dont je joins pareillement ici une copie figurative avec les notes qu'il a fait mettre à la marge. Il désire que vous veuillez bien en approuver le contenu. Il voudrait aussi être autorisé par M. le comte de Moncan à donner, relativement aux opérations qu'il se propose de faire, divers ordres aux paroisses où il se portera et à les faire imprimer et afficher aux portes des églises paroissiales.

J'ai l'honneur d'envoyer à M. le comte de Moncan la lettre qu'il lui écrit et le projet qu'il m'a remis de ses ordres pour les faire imprimer ici, lorsqu'il en aura reçu l'agrément; j'ai celui, Mgr., de vous en adresser une copie.

M. Antoine n'a emmené avec lui que 4 chiens limiers, dont l'un est resté malade en route, et une forte levrette, espérant de s'aider de ceux de M. d'Enneval. Il m'a demandé 5 ou 6 chiens mâtins du pays, dont certains ont bien donné à la Bête, l'ayant poursuivie dans plusieurs occasions; quelques-uns même s'étant colletés avec elle.

M. Antoine vit à son passage au Malzieu MM. d'Enneval. Il chassa avec eux, le dimanche 23 juin, dans la battue qu'ils firent faire ce jour-là, et se rendit à Saugues, où MM. d'Enneval vinrent le rejoindre le lendemain de son arrivée; ils furent s'établir avec lui à Sauzet. M. Antoine n'approuve pas les battues. Il croit plus à propos de faire porter les gardes et les bons tireurs des paroisses dans des affûts de 2 à 2 au soleil couché et pendant toute la nuit, de s'y porter lui-même et d'y passer pareillement la nuit. Durant le jour, il veut placer ses gardes et des bons tireurs aux passages principaux de la Bête. M. d'Enneval, qui du temps de M. Duhamel n'était point d'avis des battues et qui ensuite en a ordonné et fait exécuter un grand nombre, veut les continuer. Il est cependant convenu avec M. Antoine de ne point en faire à 2 lieues des endroits que M. Antoine occupe avec ses gardes ou qu'il occupera dans la suite. Celui-ci lui ayant représenté qu'elles dérangeraient toutes ses mesures. M. Antoine cherche beaucoup à se concerter avec MM. d'Enneval, qui lui ont promis de le faire aussi avec lui. Ils ont resté ensemble 2 jours à Sauzet. MM. d'Enneval en sont partis, le vendredi, pour retourner au Malzieu et se disposer à la battue, qu'ils avaient ordonné pour avant-hier dimanche.

M. Antoine paraît un très galant homme, plein de zèle et d'intelligence et disposé à mettre toute l'activité possible dans l'exécution de la commission dont il est chargé. Il la trouve difficile à remplir, soit par la nature du pays, soit par tout ce qu'on lui apprend de l'agilité de la Bête et de ses ruses; il espère cependant que si lui ou ses gens parviennent à la détourner, ils réussiront à la détruire.

Depuis le 21 juin, elle n'a fait aucun ravage quoiqu'elle se soit montrée en plusieurs endroits.

J'ai reçu, Mgr., avec la lettre dont vous m'avez honoré, le 25 du mois dernier, votre ordonnance de 600 livres sur M. Mazade de St.-Bresson pour mon remboursement de pareille somme que j'avais comptée à M. d'Enneval et dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer ci-joint le reçu.

Je me conformerai exactement aux instructions que vous me faites celui de me donner. Elles me font espérer que vous aurez la bonté d'approuver ce que j'ai fait jusqu'à présent, provisoirement et en attendant vos ordres.

J'ai l'honneur, etc. Lafont. » (A.D. Hérault c. 44).

- M. Lafont n'est pas encore informé de l'attaque de ce jour.

3 juillet

(Mercredi) La Bête attaque une personne qui est secourue (lettre, 18/07).

- Cette attaque, sans indication de sexe, d'âge ni de lieu, est probablement un doublon de l'attaque de la veille.

Lettre de M. d'Enneval à M. de Ballainvilliers:

« 1765 (3 juillet)

M., nous nous sommes rejoints avec bien du plaisir à M. Antoine pour concerter ensemble les moyens les plus sûrs et les plus prompts pour tâcher de venir enfin à bout de la malheureuse bête qui fait ici notre objet, et toute notre attention, mais sans succès jusqu'à ce jour. Hier étant revenue ici sur ce qu'on nous avait appris qu'on l'avait vue aux environs de Prunières, et pour faire porter des provisions au [Sauzet ?] où nous avons établi notre demeure avec M. Antoine, on nous apprit que hier 2ème de juillet sur le chemin de Mende ici entre Serverette et St.-Amans, sur les midi à une heure, la bête avait paru tout à coup dans le grand chemin où le courrier qui s'en revenait de Mende ici, avec un autre homme d'environ 60 et plus, le courrier peut en avoir 45 à 50, ils suivaient le cheval, le courrier râpait du tabac, ayant sa baïonnette sous son bras. La bête sauta sur le cheval devant eux deux, lui fit 2 blessures distantes de 4 pouces de l'une à l'autre, celle de dessus a 6 doigts et demie environ descendant de la croupe à la fesse, et l'autre un pouce et demie de large, et autant de profondeur. Dans ce moment le courrier laissa tomber sa tabatière et s'étant saisi de sa baïonnette il en porta un coup dans la cuisse de la bête, dont il lui a tiré du sang. Le fait est vrai, j'ai vu aujourd'hui les blessures au cheval, et questionné cette homme. Il dépeint la bête, comme à l'ordinaire.

Je n'ai pas perdu un instant pour vous en informer.

J'ai l'honneur d'être avec respect, M., votre très humble et très obéissant serviteur, d'Enneval. Au Malzieu ce 3 juillet 1765

J'ai reçu l'ordonnance que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. » (A.D. P.-de-D. c. 1734) [Doc261]

4 juillet

(Jeudi) La Bête est vue à la pointe du jour par un bouvier qui voiture du bois au Malzieu, sur la côte de Ganigal (juste au sud du Malzieu) (lettres, 05/07). Elle attaque un garçon et une fille, tous 2 fort jeunes, mais ils sont heureusement secourus à temps (lettres, 10/07, 18/07). Entre 11 heures et midi, Marguerite Oustallier, âgée de 68 ans, garde ses vaches près des bois de Broussoles (Lorcières); assise sur un petit muret, elle file sa quenouille. [Broussoles] La Bête l'attaque par-derrière, la traîne par terre, lui déchire une joue, sectionnant tous les muscles, et lui fait 2 grands trous au cou proches de la jugulaire, comme pour la lui couper. L'occiput est également endommagé. Marguerite était accompagnée d'une petite fille de 12-13 ans, mais est attaquée durant son absence, l'ayant envoyée détourner les vaches d'un pré. La petite fille n'entendant pas répondre Marguerite, la chercha et la trouve morte, traînée à environ 20 pas de l'endroit où elle l'avait laissée. Elle crie au secours. Au bruit, tous les gens du village accourent; un jeune homme, neveu du prêtre Chassang, aperçoit la Bête qui se retire à petits pas. Il veut courir après mais, loin de fuir, elle lui fait face, ce qui effraye tellement le jeune homme qu'il en attrape la fièvre. Les autres paysans poursuivent la Bête; sans paraître épouvantée, elle regagne les blés et se rend à Julianges où elle attaque, sur les 2 heures de l'après-midi, la fille du maréchal-ferrant, à qui elle ne fait aucun mal car elle est secourue (lettres, 05/07, 11/07, 03/01/66). M. d'Enneval père rejoint M. Antoine au Sauzet; le fils, malade depuis quelques jours, demeure au Malzieu (lettre, 05/07). Le garde-chasse Mareschaux achète pour 111 livres 4 sols un cheval à la foire de Langeac (02/07). Lettre de M. Antoine à M. de Ballainvilliers:

« 1765 (4 juillet).

M., j'ai déjà reçu 8 bidets de la province de Gévaudan avec aussi 2 chevaux de bât et un muletier payé pour les conduire, lesquels chevaux seront nourris par étape, ou je serai remboursé de leur dépense dans les endroits où il n'y aura pas d'étape. J'attends ce que vous aurez bien voulu décider sur ma monture, celle de mon fils et de mon domestique et de 5 bidets pour les 5 gardes qui restent à monter, chose la plus nécessaire à notre manœuvre car sans cela nous aurions été obligés de nous en retourner ou de faire porter à faux la dépense que nous causerions, ce que vous verrez dans peu, M., par la disposition que j'aurai l'honneur de

vous envoyer sitôt qu'elle sera finie, sur toutes les opérations à pratiquer pour détruire la prétendue bête vorace ou les loups qui désolent les 2 provinces de Gévaudan, par le dernier carnage qui a été fait à Sauzet où je suis actuellement. Par l'interrogation que j'ai faite du petit garçon de 15 ans et de la petite fille de 12 ans qu'il a secourue, il paraît que c'est un loup qui les a attaqués. Nous avons ici connaissance par nos valets de limiers de 2 grands loups ^{et d'une louve}, que je soupçonne avoir leurs louveteaux à porté d'ici, qui arrachent ce qu'ils peuvent des cadavres qu'ils ont égorgés. Il n'est pas possible [? ?] je ne sois plus au fait de cet objet qui m'occupe sans cesse. Je suis après à chercher des chiens des bergers des [parc ?] qui ne craignent pas les loups, et ceux qui ont du nez, les poursuivent loin et longtemps. Vous nous feriez le présent le plus utile à notre opération si vous pouviez, M., nous en procurer, et nous les payerons ee le prix que vous aurez eu la bonté de décider, car j'en ai déjà un et j'en attend demain d'autres. Si nous en avons 16 il n'y a point de diable transformé soit en bête féroce ou en loup qui ne se vît [déchiré ?] dans le moment. Vous avez dans les montagnes du [Mont Dore ?] de ses espèces de mâtins.

J'ai joint MM. d'Enneval père et fils. Vous verrez dans ma disposition ce que nous sommes convenus ensemble.

Je vous prie de vouloir bien examiner ce qui va être imprimé en [? ? ? ?] je l'ai ^{ci} joint pour voir s'il n'y a rien, M., de contraire à vos intentions, et de vouloir bien aussi que si nous sommes obligés de nous transporter en Auvergne, ordonner l'étape de fourrage pour 19 chevaux, c'est à dire du foin ou du [vert ?] pour nos chevaux suivant que l'exige le lieu que nous habiterons, avec la ration d'avoine et de paille ordinaire; avec un ordre aussi de nous loger partout sans nous fournir aucun ustensile que des lits s'il y en a, autrement de la paille et des draps.

J'ai l'honneur d'être respectueusement et avec toute la reconnaissance possible, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Antoine. Ce 4 juillet à Sauzet près Saugues en Gévaudan. » (A.D. P.-de-D.) [Doc262]

Lettre de M. de l'Averdy à M. de St.-Priest, de Paris:

« M., je vous suis très obligé du soin que vous avez pris de m'instruire par votre lettre du 26 du mois dernier, de l'arrivée en Gévaudan du sieur Antoine, porte-arquebuse et lieutenant des chasses du roi, et des nouveaux malheurs causés dans cette province par la Bête.

J'ai l'honneur, etc. De l'Averdy. » (A.D. Hérault c. 44)

Lettre de M. de l'Averdy à M. de Ballainvilliers:

« A Paris ce 4ème juillet 1765.

M., j'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 29 du mois dernier, par laquelle vous me faites part des nouveaux malheurs causés par la Bête féroce et du peu de succès de la dernière battue qui a été faite le 23.

Je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur, De l'Averdy. » (A.D. P.-de-D.) [Doc263]

5 juillet

(Vendredi) La Bête reparait dans les bois du côté des villages de Chalelles et Plaux, puis elle franchit les collines de La Chan, passe aux environs du village de Chabanoles, et se rend au village de la Fage, sur la Margeride, où des laboureurs la voient passer assez lentement. [Chalelles] Elle se rend ensuite du côté de Paulhac et se rend à la Chapelle de Notre-Dame de Beaulieu (lettre, 03/01/66). M. d'Enneval fils se rend à Broussoles, interroge les témoins, fait enlever le cadavre et avertit son père et M. Antoine par exprès (lettre ci-dessous). M. Antoine est averti à midi (lettre, 11/07); il fait savoir à M. d'Enneval fils qu'il se rend sur place (lettre ci-dessous). Enterrement de Marguerite Oustallier:

« Le 5 juillet 1765 j'ai enterré dans le cimetière paroissial de Lorcières le corps de Marguerite Oustallier, morte hier, ayant été dévoré par une bête féroce, habitante du lieu de Broussoles, âgée d'environ 68 ans, en présence de plusieurs de ses parents, qui ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis ledit jour et an que dessus.

Ollier, chanoine curé. » (Registre paroissial de Lorcières) [Doc304]

M. d'Enneval fils écrit à M. de Ballainvilliers:

« 1765 (5 juillet)

M., depuis 10 à 12 jours que nous n'avions entendu parler de la bête féroce nous ignorions totalement de quel côté elle avait tourné ses pas; mais le 2 nous fûmes informé par les moines de l'abbaye d'Aubrac qu'elle avait tué une fille ou femme à quelque distance de chez eux, mais on ne m'a pu dire ni le jour ni l'heure, ce qui rend ce fait douteux. Le même jour le courrier du Malzieu à Mende, s'en [revenant ?] environ midi entre Serverette et St.-Amans, râpait du tabac, sa baïonnette sous son bras et accompagné d'un autre homme âgé d'environ 60 ans qui [revenait ?] de Mende voir un fils qu'il a en [condition ?] dans cette ville. Ils aperçurent tout à coup dans le grand chemin la bête qui se lança sur son cheval, lui fit 2 blessures sur la croupe à 4 doigts de distance l'une de l'autre. La plus haute a 6 doigts et demi de long tirant vers la fesse, celle de dessous un pouce et demi de large et autant de profondeur; nous les avons vues nous mêmes et questionné le voiturier qui nous dit que dès qu'il vit la bête acharnée sur son cheval il laissa tomber sa tabatière et lui détacha un coup de baïonnette dans la cuisse selon ce qu'il dit. Ce fait nous a paru vrai.

Le 4 en suivant la bête fut vue à la pointe du jour par [un] bouvier qui voiturait du bois au Malzieu sur la côte de Ganigal peu distante de la ville. De là elle passa à Broussoles, paroisse de Lorcières, où elle attaqua entre 11 heures et midi une femme âgée de plus de 50 ans nommée Margueritte Oustallier qui gardait des vaches accompagnée d'une petite fille âgée d'environ 12 ans. La bête sauta sur la vieille qui était assise et filait, la prit par le col, lui perça les 2 jugulaires, lui déchira avec ses ongles la partie charnue des joues au point que tous les muscles en étaient détachés. L'occiput est aussi endommagé, ce qui fait conjecturer qu'elle a été prise par derrière et a été saignée comme avec un couteau, et s'est contenté de lui sucer le sang. Il paraît qu'elle ne prit la fuite que par les cris que la petite qu'elle avait envoyé dans ce moment détourner ses vaches d'un blé, et n'entendant pas répondre sa camarade elle la chercha et la trouva morte et traînée environ 20 pas de l'endroit où elle l'avait laissée; alors elle cria au secours. Tous les paysans du village y accoururent et entre autres le neveu d'un prêtre nommé M. Chassang qui à son arrivée aperçut encore la bête qui se retirait au petit pas. Il voulut courir après mais sans s'étonner il lui fit face et en a eu tant de peur qu'il en a la fièvre. Je l'ai vu et le tiens de lui. Les autres paysans le poursuivirent le long de la côte sans paraître épouvantée, regagna les blés, et de là à Julianges où en passant elle attaqua la fille du maréchal sur les 2 heures après midi, à qui elle ne fit aucun mal ayant été secourue. De là elle regagna la Margeride. Ce fait est vrai, j'ai été sur la place et vu toute chose par moi même. J'ai sur le champ envoyé un exprès à mon père qui est avec M. Antoine au Sauzet, paroisse de Venteuges, étant resté ici seul malade et n'ayant pu les rejoindre depuis 3 à 4 jours. Je viens de faire enlever le cadavre et d'apprendre que ces MM. arrivent avec les gardes et les chiens. J'aurai l'honneur de vous rendre compte de ce qui s'est passé de leur côté et de ce qui pourra arriver dans la suite [?]

J'ai l'honneur d'être avec respect, M., votre très humble et très obéissant serviteur, d'Enneval fils. A Broussoles, paroisse de Lorcières en Auvergne ce 5 juillet 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1734) [Doc264]

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à M. Antoine:

« Clermont le 5 juillet 1765

M. Antoine.

J'ai reçu, M., la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 de ce mois et le projet d'affiche que vous vous proposez de faire imprimer, sur lequel je ne prends pour le présent aucun parti, ayant déjà rendu une ordonnance imprimée dont je joins ici quelques exemplaires, qui pourvoit à une partie de ce que vous désirez; et par le courrier de samedi dernier j'ai eu l'honneur de vous adresser une autre ordonnance qui supplée à tout. [J'en ai ?] adressé une copie à M. Lafont, subdélégué de Mende, Languedoc, afin d'agir de concert avec M. de St.-Priest, et une autre copie à M. de Monthuc pour qu'il veille à l'exécution de ce qui dépend de lui. Je ne puis rien changer à ces dispositions que je ne sache le parti qu'aura pris M. de St.-Priest. Je vous prie de ne pas douter que je ne seconde vos projet autant qu'il dépendra de moi, mais il faut en prendre un déterminé et le suivre sans variation. Il n'est pas possible de vous faire fournir par étape la nourriture des chevaux; il n'y a point de route d'étape dans la partie de l'Auvergne où vous êtes. J'attendrai

voire réponse aux expéditions que vous avez dû recevoir depuis la lettre que vous m'avez écrite le 4 de ce mois.

M. d'Espinchal m'a envoyé votre essieu. J'ai donné ordre pour qu'on en fit un neuf. J'ai, etc. » (A.D. P.-de-D.) [Doc265]

Ordres particuliers de M. Antoine pour l'Auvergne par voie d'affichage (sans date, mais placé entre 2 documents du 05/07 ; voir également 18/07 pour l'affiche équivalente pour le Gévaudan):

« Copie des affiches qui doivent être imprimées et que M. Antoine supplie M. de Ballainvilliers d'en vouloir bien faire imprimer de pareilles pour la province d'Auvergne.

[En marge:] + pour la province du Gévaudan.

De par le roi et en vertu des ordres de M. de Ballainvilliers intendant des provinces d'Auvergne, nous François Antoine, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, seul porte-arquebuse du roi et lieutenant des chasses de sa Majesté, envoyé par ses ordres à nous adressés par Mgr. le comte de St.-Florentin, ministre d'État ayant le département de ces provinces; à la tête de plusieurs gardes-chasses portant bandoulières tant de sa Majesté que de leurs Altesses sérénissimes Mgr. le duc d'Orléans, Mgr. le prince de Condé et Mgr. le duc de Penthièvre, à l'effet de détruire la cruelle Bête qui désole les provinces d'Auvergne et du Gévaudan, ainsi que tous les loups qui pourront être aussi détruits, faisons savoir qu'en vertu desdits ordres:

Il est très expressément ordonné de notre part à tous les habitants portant fusils, et autres aussi en état de servir de batteurs qui pourront être compris de ce nombre, et même les enfants au-dessus de l'âge de 14 ans qui porteront des bâtons armés d'une espèce de lance; ce qui aura lieu dans toutes les paroisses qui seront par nous indiquées, et dont le présent ordre sera affiché à la porte des différentes églises, afin que personne n'en puisse prétendre ignorance ; lesquels habitants, tireurs et batteurs seront obligés de se rendre le jour et aux heures aux différents endroits qui par nous leur seront indiqués, soit pour tirer la bête cruelle ou les loups et se mettre aux affûts, 2 par chacun affût, savoir posés dos à dos partout où nous jugerons nécessaire pendant les clairs de lune, en se postant auxdits affûts à soleil couchant, d'où il ne leur sera permis de sortir qu'à soleil levant, et ce sous la peine d'amende pécuniaire, même de prison pour les contrevenants ;

Pareilles défenses à tous les habitants situées dans les paroisses ci-dessus déclarées de couper ou faire du bois après le soleil couché, ni même aucun bruit, de crainte de détourner pour le lendemain la quête des valets de limiers du roi, en faisant refuir la Bête ou les loups ailleurs que dans l'endroit même où ils pourraient être détournés. Lesdits habitants, soit tireurs, batteurs ou gens d'affût, sont assurés que s'ils tuent un grand loup ils recevront 12 livres de M. de Montluc, subdélégué de l'intendance d'Auvergne, et 6 livres comptant de M. Antoine, et moitié de cette somme pour chaque louveteau. Mais pour ceux qui pourront avoir le bonheur de tuer ou faire tuer cette Bête, ils sont assurés d'être bien récompensés soit en argent que par les grâces particulières qu'ils auront lieu d'espérer de sa Majesté.

Il est aussi très expressément ordonné, sous les peines portées ci-dessus, à tout particuliers ci-dessus et autres habitants qui tueront ou trouveront la cruelle Bête morte, ou des loups ou leurs louveteaux, de les apporter sans délai à M. Antoine, tous entiers et sans leur faire aucune ouverture et ils recevront sur-le-champ de sa part la récompense promise ci-dessus avec une reconnaissance de sa main, pour leur servir de témoignage de leur zèle.

Plus, il est défendu expressément d'avoir à tirer sur aucune bête fauve, rousse ou noire, soit de jour ou de nuit, et que si par un malheur imprévu il y eût de ces bêtes de tuées, d'avoir à les apporter sur-le-champ à M. Antoine qui les fera remettre aussitôt aux seigneurs des lieux où elles auraient été tuées.

Le même ordre du roi, donné par M. de Ballainvilliers, intendant de cette province, aura lieu dans toute son étendue et principalement dans tous les endroits que M. Antoine sera obligé de se porter à la poursuite de ladite Bête ainsi que des loups. » (A.D. P.-de-D. c. 1734 ; transcription personnelle).

Mémoire de M. Antoine (datation comme pour le précédent):

« État de ce que M. Antoine a indispensablement besoin pour se mettre en état de pouvoir à toute heure suivre la cruelle Bête soit de jour ou de nuit, au premier avis qu'il recevra qu'elle aura changé de lieu soit près ou loin.

Remarques

Premier ordre.

S'il n'est pas monté, lui, son fils, son domestique, 14 gardes et 2 chevaux de bât, l'on ne fera rien que par hasard, où le temps à y réussir ne peut se fixer. C'est pourquoi il est nécessaire que lui soit donné, savoir: un cheval pour le commandant des gardes; un pour son fils; un pour son domestique; 14 bons bidets pour les gardes; 2 forts chevaux de bât, l'un servira à porter les hardes et les vivres et l'autre à porter 2 grands paniers pour porter les 4 meilleurs limiers, afin qu'ils soient en état de travailler tout de suite, quand la course sera longue et que l'on aura joint l'endroit où la Bête aura refuit.

[En marge:] Le cheval du commandant, celui de son fils, et celui de leur domestique et 6 bons bidets seront livrés à M. Antoine par la province d'Auvergne, suivant la convention faite avec M. Lafont et les autres 8 bons bidets, les deux chevaux de bât et l'homme pour les conduire seront livrés par la province du Gévaudan.

Autre ordre.

Dont le commandant des gardes-chasses sera pourvu pour être logé partout [où] il pourra arriver soit dans les villes, hameaux, ou même dans les maisons isolées.

Autre ordre.

Il aura aussi en poche un ordre de MM. les intendants de chacune des 2 provinces aux consuls de faire marcher le nombre de tireurs et de batteurs qu'il pourra ramasser, lorsque les valets des limiers auront détourné la cruelle Bête ou des loups, et ils seront postés à cet effet par M. Antoine et lesdits gardes.

Il ne sera permis qu'à MM. les gentilshommes et MM. les officiers militaires et MM. les notables des lieux de se rendre aux chasses ordonnées par le roi à la destruction de la Bête cruelle où il sera très expressément défendu à tous autres particuliers de quelque condition qu'ils soient de se rendre auxdites chasses sans y être appelés par mon dit Sr. Antoine, ni troubler aucun affût fait en conséquence.

[En marge:] Cet article regardera MM. les commandants des 2 provinces d'Auvergne et du Gévaudan.

Autre ordre.

Leur seront fournis tous les guides qu'ils auront besoin pour les conduire de villages en villages, ainsi que les valets de limiers dans leurs quêtes avec les chevaux d'ordonnance dont ils auront besoin soit pour aller chercher des vivres, où il sera employé un habitant pour cela ou pour tout autre besoin.

Autre ordre.

Il sera aussi fourni aux ordres de M. Antoine tous les ouvriers pour faire des trous [d'] affûts, partout où il jugera nécessaire d'en être fait. » (A.D. P.-de-D. c. 1734 ; transcription personnelle).

- La version fournie par Pourcher omet la seconde partie du troisième ordre et son commentaire, mais ajoute au cinquième ordre : « Il doit être fourni le louage et la nourriture des chevaux que nous avons ci-dessus demandés. MM. les intendants auront la bonté de pourvoir au paiement de ces deux articles. » Il date ce document du 28/06 à Saugues, mentions qui n'apparaissent pas ; il semble pourtant s'agir du même document, identifié par la première note en marge.

6 juillet (Samedi) **Lettre du Malzieu informant des attaques du 02 au 04/07 (lettre, 13/07).** A l'aube, M. Antoine se rend à Broussoles. Il y trouve beaucoup de sang; le chapeau et les habits de Marguerite ont été déchirés, elle a été traînée 4 toises. Le terrain étant dur, M. Antoine n'aperçoit que les griffes d'un grand loup. Au moment de partir le consul de Lorcières arrive tout essoufflé pour leur dire que tout le village est alarmé par les hurlements d'un animal, et leur proposer de les guider. Antoine s'y rend avec ses limiers et retrouve en plusieurs endroits la trace d'un grand loup et d'une louve qui l'a rejoint. Il pense que les hurlements du grand loup avaient pour but d'appeler la louve (lettre, 11/07).

- Faute d'autres témoignages, il n'est pas possible d'attribuer avec certitude les hurlements à la Bête, ni d'affirmer sa présence à Lorcières ce jour-là.

M. de St.-Priest écrit à M. Antoine pour lui témoigner le grand plaisir qu'il a de son arrivée en Gévaudan, confirme tous les ordres de son subdélégué et l'autorise à prendre dans toutes ses opérations le parti le plus convenable (Pourcher). Ordonnance de M. de St.-Priest, datée de Montpellier, donnant des ordres pour les fournitures à faire à M. Antoine:

« De par le Roi, ordonnance de Mgr. l'intendant.

Marie-Joseph-Emmanuel de Guignard de St.-Priest, chevalier, seigneur d'Alivet, Renage, Beaucroissant et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances en la province de Languedoc.

Le sieur Antoine, seul porte-arquebuse du Roi et lieutenant de ses chasses, s'étant rendu en Gévaudan, en conséquence des ordres de Sa Majesté, avec un certain nombre de gardes de ses chasses ou des princes de son sang pour y détruire la Bête féroce qui fait de si cruels ravages depuis longtemps en Gévaudan et en Auvergne; et sur la demande qu'il nous a faite de donner les ordres convenables pour le logement et la fourniture des chevaux nécessaires pour lui et pour les gardes qui sont à sa suite; comme aussi pour les autres opérations qu'il doit exécuter; ordonnons ce qui suit.

Article premier.

Il sera fourni audit sieur Antoine, et aux gardes de sa suite, à la diligence du sieur Lafont, notre subdélégué, et dans les endroits qu'il indiquera, 8 bons bidets, 2 chevaux de bât, et un conducteur, le reste de chevaux devant être fourni par la province d'Auvergne, suivant la convention faite avec notre subdélégué: enjoignons à tous propriétaires de faire ladite fourniture sur les ordres du sieur Lafont, à peine de désobéissance, et seront les propriétaires payés du louage, ou du prix des chevaux, ainsi qu'il en sera convenu par ledit sieur Lafont, en conformité des ordres particuliers que nous lui avons adressés.

Article II.

Le logement sera fourni par les maires, et consuls audit sieur Antoine, à son fils, à leurs domestiques, aux gardes-chasses qui les accompagneront, et autres gens de sa suite, ainsi que les écuries pour leurs chevaux, partout où ils se porteront, soit conjointement ou séparément; et on leur fournira tous les guides dont ils auront besoin dans leurs quêtes, ainsi que les gens et les chevaux nécessaires pour aller chercher les vivres, et les porter partout où le besoin sera.

Article III

Il lui sera fourni aussi le nombre d'ouvriers nécessaires pour creuser les affûts partout où il trouvera à propos d'en faire faire, et en général, il lui sera donné toutes les autres facilités dont il aura besoin.

Ordonnons à tous les maires, consuls et autres officiers municipaux, sur ce requis de faire faire lesdites fournitures, et à tous habitants et propriétaires d'obéir aux ordres qu'ils leur donneront à peine de désobéissance; enjoignons au sieur Lafont, notre subdélégué de tenir exactement la main à l'exécution de la présente ordonnance, laquelle sera lue, publiée et affichée partout où besoin sera, afin qu'on n'en puisse prétendre cause d'ignorance. Fait à Montpellier le 6 juillet 1765.

Signé De St.-Priest.

Et plus bas: Par Mgr. Soefve.

A Mende, De l'imprimerie de la veuve de François Bergeron, imprimeur du Roi. » (A.D. P.-de-D. c. 1734)
[Doc129]

Lettre de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers:

« St.-Flour le 6 juillet 1765

[Note de M. de Ballainvilliers : A M. Jaout]

Mgr., j'ai l'honneur de vous envoyer ci joint une lettre que je viens de recevoir dans la minute de M. Antoine qui m'écrit de Broussoles, paroisse de Lorcières; vous verrez qu'il demande par ladite lettre 5 bidets pour les gardes et 3 chevaux dont 2 de maître et le troisième un fort cheval de portemanteau.

On pourra trouver ici parmi les chevaux de louage 5 qui pourront convenir pour porter les gardes; mais il n'y a pas d'espérance d'y trouver les 2 chevaux de maître ainsi que le cheval de valet dont M. Antoine voulût se contenter. Il m'a été dit que M. Antoine avait gardé ^{quatre} chevaux parmi ceux des différents postes qui l'avaient conduit, qui lui avaient paru lui convenir et qu'il a bien payés.

Il serait plus simple qu'il les gardât, parce qu'il aura beaucoup de peine à s'assortir ici, même en pleine foire, des chevaux qu'il demande.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir répondre à Lorcières de l'étape qu'il demande.

Je suis avec respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur; Monthuc. » (A.D. P.-de-D. c. 1734)

[Doc266]

La lettre de M. Antoine jointe est la suivante :

« A Broussoles ce 6 juillet.

Nous sommes venus hier ici, M., sitôt que nous avons appris qu'une femme âgée de 60 ans avait [été] dévorée avant-hier. Il y a toute apparence que c'est par un grand loup et que les malheurs arrivés le 21 dans la paroisse de Venteuges furent aussi faits par des loups, [dont?] je crois que celui [? paru?] que l'on a [lissé s'y en retourner?] tout ensanglanté. La province de Gévaudan nous a donné 8 bidets pour nos gardes et 2 chevaux de bât. J'ai écrit à M. de Ballainvilliers pour le prier de nous envoyer 5 bidets pour nos gardes, 1 cheval pour moi, un pour mon fils et un fort pour porter notre domestique. Je joindrai aux obligations que je vous ai de [?] à nous faire avoir les chevaux, si nous ne gardons pas les chevaux de poste, ce que M. l'intendant décidera. Il ne m'a été possible de vous écrire ni faire réponse à M. votre secrétaire. Les piques seront distribuées dans les endroits que vous jugerez à propos. Si l'on ne nous avait pas donné des chevaux nous aurions été très inutiles dans ce pays. Je vais envoyer bientôt mon fils à Massiac, qui aura l'honneur de vous voir et vous contera toute la manœuvre que nous allons faire. J'ai l'honneur d'être très sincèrement, M., votre très humble et très obéissant serviteur,

Antoine.

Nos chevaux seront nourris par étape dans le Gévaudan suivant un ordre de M. Lafont, subdélégué du Gévaudan. Je vous prie de nous envoyer un pareil ordre pour l'Auvergne où nous sommes. MM. d'Enneval père et fils m'ont joint et sont ici. » (A.D. P.-de-D. c. 1734 ; transcription personnelle).

« Le 6 juillet, donné au consul de Lorcières en récompense 3 livres » (A. D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

7 juillet (Dimanche) M. de St.-Priest, en envoyant son ordonnance à M. Lafont, lui dit qu'il lit ses lettres avec beaucoup d'attention; il approuve tous les ordres provisoires qu'il a donnés à M. Antoine; il a très bien fait de lui demander un mémoire; il lui donne des pouvoirs pour concilier son zèle et les besoins, et veut que son ordonnance soit imprimée et affichée (A.D. Hérault c. 44). **Chasse générale (Pourcher).** M. d'Enneval est trouvé pieds nus, s'étant embourbé, sans abandonner son zèle (lettre, 22/07). Lettre de Marvejols, reprise dans le *Courrier* du 16/07:

« L'appétit étonnant que montra la Bête féroce pour la chair humaine la dernière fois qu'elle s'en nourrit a été suivi d'une abstinence encore plus surprenante de sa part à l'égard de cette même nourriture. Il y a 15 jours qu'elle n'y a pas touché, du moins qu'on l'ait su; et on l'aurait su sans doute; car cela était bien plus remarquable et plus aisé à savoir, que le régime dont on dit qu'elle a usé pendant ce long intervalle, s'en tenant, à ce qu'on assure, à manger frugalement beaucoup de lièvres, et à brouter médicalement beaucoup de cresson le long des fontaines. Depuis le même temps à peu près, elle s'est éloignée d'ici et se tient du côté de Saugues, sans toutefois se montrer à M. Antoine, qui s'y trouve et qui aurait grande envie de la voir; mais le motif de sa curiosité en est pour elle un très important d'éviter de la satisfaire. On dit de cet officier beaucoup de bien, et on se promet beaucoup de son habileté, de même que de son zèle. Les gens qu'il a avec lui sont partie des piqueurs du Roi, du duc d'Orléans et du prince de Condé, au nombre de 18, mais il n'a que cinq chiens courants et point de limiers.

P.S. La Bête a terminé sa retraite et en même temps son régime. On apprend que non seulement elle a reparu, mais qu'en reparaisant (c'était avant-hier) elle a attaqué à Julianges une personne, qui n'évita le sort des lièvres que par le prompt secours qu'on lui donna et qui fit qu'elle ne fut pas même entamée. » (Général43) [Doc180]

- La Bête semble effectivement ne pas avoir agi entre le 22/06 et le 04/07, à l'exception peut-être du 02/07. L'attaque de Julianges a en fait eu lieu le 04/07, et a été précédée d'autres plus graves.

Lettre de M. Antoine, de Paulhac, à M. de St.-Priest:

« M., j'ai reçu de M. Lafont tous les secours qu'il vous a plu de nous accorder; recevez-en, s'il vous plaît, toute l'étendue de notre reconnaissance, vous suppliant de vouloir bien nous les continuer, car nous avons beaucoup de fatigues et en prévoyant encore beaucoup d'en avoir; mais notre zèle nous met au-dessus de toute appréhension.

Je travaille à un mémoire, qui sera dicté par mes connaissances et celles des gardes que j'ai emmenés avec moi, qui seront bien capables de se conseiller pour me servir sur la description de ce pays, qui est très difficile à exercer toutes espèces de chasses, soit avec limiers, chiens courants, et à bien conduire les battues; ce qui mériterait un très gros volume; mais j'en dresserai un raccourci pour envoyer à la Cour. Vous en aurez assurément une copie que je vous prierai de conseiller à tous ceux qui suivent les chasses; en connaissant bien le pays pour en venir des lumières, qui si elles sont préjudiciables, nous suivrons avec docilité; car nous travaillons toujours pour mériter toute estime. Le vrai nous sera toujours très cher à moi, particulièrement pour l'honneur que j'ai d'être votre respectueux,

M., votre, etc. Antoine. » (A.D. Hérault)

« Le 7 juillet, donné aux batteurs 1 4 » (A. D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

8-14 juillet *Un berger est attaqué mais secouru sur la paroisse de Venteuges (lettres, 13/07, 18/07).*

- Les deux lettres concernées, l'une de Marvejols, l'autre de Langogne, parlent d'un berger attaqué sur la paroisse de Venteuges. L'une indique qu'il erre comme un aveugle après l'attaque, l'autre qu'il fut secouru.

8 juillet (Lundi) M. de Montluc fait fournir par des particuliers de St.-Flour 6 chevaux à M. Antoine (Lettre, 10/07 ; signalement, 12/07 ; état de dépenses, 16/08). M. Antoine et M. du Rochain reçoivent des piques (lettres, 24/06, 10/07). M. de St.-Florentin écrit à M. de St.-Priest sur M. Antoine, qui doit se concerter avec M. d'Enneval; lui doit envoyer souvent à la Cour des relations des faits et des malheurs (Pourcher). *Apparition d'une Bête aux environs de Vaubecourt en Barois (Courrier, 16/08).*

- Autre affaire de Bête, probablement un loup enragé.

9 juillet (Mardi, dernier quartier) *Le Courrier d'Avignon publie la lettre du Malzieu du 25/06 (Général43). M. Duvernoy, d'Avignon, écrit qu'il a travaillé pendant 4 mois à confectionner un piège, et annonce qu'en assurant l'exact fonctionnement, il l'a fait exprès pour la destruction de la Bête qui fait tant de ravages, et offre de la vendre à un prix raisonnable, mais il ne dit pas en quoi cette machine consiste (Pourcher). Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à MM. de St.-Florentin et de l'Averdy:*

*« M. le comte de St.-Florentin et M. le Contrôleur général
A Clermont le 9 juillet 1765*

M., je reçois dans l'instant une lettre de M. d'Enneval qui me marque que les chasses qu'ils ~~ont~~ faites depuis sa dernière lettre n'ont eu aucun succès et qu'il concertent ~~actuellement~~ avec M. Antoine les moyens les plus sûrs et les plus prompts pour venir a bout de détruire la bête féroce.

Le 2 juillet le courrier de Mende allant au Malzieu fut attaqué sur les midi entre Serverette et St.-Amans par la bête féroce [insert: il suivait son cheval à pied accompagné d'un homme âgé d'environ 60 ans] ~~qui~~^{et} ~~ee~~. Cette bête parut tout à coup sur le grand chemin et sauta sur la croupe du cheval du courrier M^{et} lui fit 2 blessures distantes de 4 pouces de l'une à l'autre, dont l'une a 6 doigts de large et l'autre un pouce et demie et autant de profondeur. Le ^{Ce} courrier ~~qui conduisait~~ ^[insert non déchiffré] son cheval était accompagné d'un homme de 60 ans, et lui en a environ 45. Il râpait du tabac lorsque la bête féroce attaqua son cheval et avait sous son bras une baïonnette dont il se saisit dans le moment et en perça la cuisse de la bête ~~qui~~ ^[dont il ? ?] s'enfuit avec beaucoup de vitesse craignant d'être aussi attaqué, se servit d'une baïonnette qu'il avait sous le bras et en porta un coup à la cuisse de la bête dont il tira du sang. Elle s'enfuit aussitôt avec beaucoup de vitesse et il y a apparence que si cet homme avait eu une arme plus forte et plus longue il aurait détruit cet animal qui a depuis dévoré aux environs un jeune ^[insert non déchiffré] homme de 24 ans.

J'ai fait distribuer depuis peu, dans les paroisses où la bête féroce paraît le plus souvent, de longs bâtons armés d'un fer de [figure ?] triangulaire et tranchant, et j'espère que cette arme pourra être plus utile que toutes les chasses qui ont été faites jusqu'à présent. » (A.D. P.-de-D.) [Doc267]

- Les inserts sont de la main typique et difficilement déchiffrable de M. de Ballainvilliers...
- Aucune autre source à ma connaissance pour la mort d'un jeune homme de 24 ans (si ma lecture est bonne) entre le 2 et le 9 juillet.

10 juillet (Mercredi) M. Antoine fils se rend à Clermont (comptes, 13/10). Il sollicite de l'intendant d'Auvergne des chevaux et l'autorité de commander des chasses dans son district (Pourcher).

- Il y a peut-être erreur sur la date du déplacement du fils de M. Antoine à Clermont; en effet, la lettre de l'intendant du 14/07 indique qu'il lui porte la lettre de son père du 11; il n'a pu partir avant qu'elle soit écrite.

La Bête, couchée dans une chènevière, repose pendant 3 heures malgré le bruit que font dans un champ voisin 3 laboureurs qui chantent et crient pour se délasser de leurs travaux. Mais 2 sœurs clarisses quêteuses allant de Chaliers à Paladine devant la chènevière sont attaquées par la Bête, qui, sans respect pour le voile ni la guimpe, s'apprête à se jeter sur elles; mais les laboureurs accourent pour la mettre en fuite (lettre, 22/07).

- On se demande comment la Bête a pu « reposer pendant 3 heures. » Si elle a été découverte, pourquoi n'a-t-elle pas été chassée ? Si elle n'a pas été découverte, d'où vient la précision de la durée ?

Lettre de Marvejols, reprise dans le *Courrier* du 19/07:

« L'histoire de la Bête féroce ne fournit depuis quelques jours de sa part que 2 expéditions imparfaites. Dans la première, sa férocité et son appétit ont également échoué; dans la seconde, sa férocité s'est satisfaite; mais son appétit n'y a pas trouvé de quoi s'assouvir. Le 4 de ce mois elle attaqua un garçon et une fille, jeunes l'un et l'autre, et par conséquent tendres à mâcher; mais elle ne put en tâter, ni en aucune sorte leur nuire: le prompt secours qu'ils reçurent l'en empêcha. Après cette vaine tentative elle trouva sur ses pas une vieille femme âgée de 68 ans, hors d'état de se défendre elle-même, et hors de portée d'être défendue par d'autres. Elle l'égorgea; mais presque à pure perte. Trouvant sa chair coriace et sans suc, elle en mangea si peu que ce n'était pas la peine de l'avoir tuée. M. Antoine chasse vigoureusement ce pernicieux animal et y encourage tout le monde par des récompenses. Il exerce les paysans à tirer, donne 6 francs à celui qui approche le plus du but, et promet à tous de conduire lui-même au Roi celui qui aura tué la Bête. Enfin il n'oublie rien pour donner de l'émulation à nos chasseurs, et il y réussit à merveille. » (Généal43) [Doc181]

Lettre de M. Lafont, de Mende, à l'intendant:

« M. l'intendant... le jeudi 4 de ce mois, une femme de 68 ans a été égorgée au lieu de Broussoles sur la paroisse de Lorcières, en Auvergne, limitrophe du Gévaudan. M. Antoine s'y est rendu, dès qu'il en a été informé, et qu'il a vu le cadavre et qu'il a reconnu qu'il avait été traîné pendant plusieurs pas par la Bête, dont il a remarqué la trace; que par l'examen qu'il en a fait, ainsi que ses gardes, et par ce qu'ils ont déjà reconnu ou qui leur a été rapporté, ils jugent que ce sont des loups qui font des désordres...

J'ai l'honneur, etc. Lafont. » (A.D. Hérault)

Lettre de Mme Antoine à M. de Ballainvilliers:

« Je me flatte, M., que vous ne trouverez pas mauvais, que je vous adresse une petite caisse qui part demain par la messagerie de Clermont. Elle contient quelques hardes propres à la petite [?] de M. Antoine. Je vous prie de vouloir bien me faire le plaisir de la lui faire tenir en quelque endroit qu'il soit du Gévaudan. Je vous serais on ne peut pas plus obligée.

J'ai l'honneur d'être, M., votre très humble et très obéissante servante, [prénom illisible] Antoine. A Paris le 10 juillet 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1734) [Doc268]

Lettre de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers :

« A St.-Flour le 10 juillet 1765.

Mgr., j'ai fait passer à M. Antoine le 8 du présent, cinq bons bidets et un cheval pour M. son fils, lesquels m'ont donné beaucoup de peine à [ramasser?], les loueurs de chevaux n'ayant ici que des [?] et la majeure partie [démontés?] à cause de la disette de fourrages pendant ce printemps. J'ai été obligé de les prendre d'autorité [sur?] plusieurs [commerçants?] à qui ils feront faute, si M. Antoine les garde longtemps, ou qu'on ne puisse les [relever?] par des chevaux de louage quand il [les rentrera?] dans [sa ville?]

Je lui ai fait passer en même temps 17 piques, M. du Rochain en ayant pris la 18ème par votre ordre, à ce qu'il m'écrit ; et pour qu'il pût en faire la distribution conforme à vos intentions, je lui ai envoyé la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à ce sujet.

A l'égard d'un cheval [?] qu'il faudrait à M. Antoine, il n'est pas possible d'en trouver ici, pas plus qu'un cheval pour son portemanteau.

Je suis avec respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Montluc. » (A.D. P.-de-D. c. 1734 ; transcription personnelle).

11 juillet (Jeudi) Chasse générale sur la montagne; les chasseurs se distinguent mais sans aucun succès (lettre, 22/07). M. Lafont reçoit les ordres de M. de Ballainvilliers du 29/06 (lettre, 12/07). Lettre de M. Antoine à M. de Ballainvilliers:

« A M. de Ballainvilliers intendant des provinces d'Auvergne
1765 (11 juillet)

M., il y a eu le 4 de ce mois une femme de 68 ans d'égorgée au hameau de Broussoles, paroisse de Lorcières, dont nous n'avons été avertis que le lendemain sur le midi. Ce retard d'être avertis quoique nous ne fussions qu'à 3 lieues de cet endroit nous a empêchés d'agir convenablement mais le 6 au point du jour nous sommes transportés avec nos limiers sur la place où cette femme avait été égorgée, où nous avons vu beaucoup de sang, son chapeau et ses habits déchirés, et avons reconnu qu'elle avait été traînée 4 toises et qu'à cet endroit où le terrain était dur nous n'avons aperçu que les ongles d'un grand loup. Comme nous étions à nous retirer le consul dudit Lorcières est arrivé tout essoufflé pour nous dire que tout ce village était en alarme par les hurlements d'une Bête, et qu'il nous ferait voir l'endroit par où elle avait passé. Nous nous y sommes tous transportés sur le champ avec nos limiers et nous avons revu par le pied en plusieurs endroits d'un grand loup, ~~Comme nous~~ d'une louve qui l'avait joint et sans doute que les hurlements du loup avaient été faits pour la rappeler. Nous jugeons tous par un procès verbal que nous avons fait que les 2 derniers délits faits ici et à Broussoles n'ont été faits que par des loups, ce que nous reconnaitrons à la première occasion que nous puissions être avertis assez à temps. J'aurai l'honneur de vous observer qu'il y a une chose qui est la plus contraire à une connaissance si nécessaire, à savoir s'il y a une bête dévorante qui existe ou si c'est des loups qui causent tant de ravages. C'est pourquoi il est nécessaire qu'il y ait une défense particu-

lière, dans toutes les paroisses où pareils malheurs pourraient arriver, de poursuivre lesdites bêtes féroces avec des hommes et des chiens très loin comme ils font. Cela fait que cette Bête refuit par là à plus de 2 lieues et plus de l'endroit où elle a dévoré, et qu'il nous sera impossible de la détourner sur le lieu même et de la faire tuer. Car il est certain qu'un animal qui est saoul ne se retire pas loin, et au premier endroit où il trouve une bonne demeure. Il a presque toujours plu depuis notre arrivée et il pleut encore à verse [ce qui] joint à des brouillards très épais qui ont duré des jours entiers, fait que cela nous a fait perdre beaucoup de temps, ce qui est cause que nous n'avons point fait des battues. Nous avons ici connaissance de plusieurs loups, même de très grands. Comme cet endroit est le centre où il est plus dévoré et attaqué d'habitants, nous nous y tenons dans 8 villages ou hameaux, étant toujours prêts à partir à la première nouvelle. Je travaille à finir la description de ce pays, contraire à toute sorte de chose que notre zèle nous inspire de surmonter, et à la disposition de celle que nous allons faire, dont vous recevrez, M., une copie. J'ai reçu de la part de M. le comte de Moncan et de M. de St.-Priest tous les secours possibles. J'en ai déjà reçu de votre part, tant ceux qu'il vous a été possible de nous accorder que de M. de Montluc. Je viens de recevoir les 6 chevaux que vous avez eu la bonté de nous envoyer, dont j'en renvoyé un à M. de Montluc, ayant été obligé de renvoyer un des gardes que j'avais amenés pour cause de son peu d'utilité à notre service. Je renvoie aussi un cheval de poste de Loubinette que mon fils fera remettre en passant. Je vais faire aussi mettre les selles, brides et ferrages des 5 chevaux qui nous restent en état de service, dont je retirerai quittance pour qu'il vous plaise de me faire remettre ce déboursé. Quant au ^{prix, louage} et la nourriture des 19 chevaux employés pour notre détachement, par l'état ci joint, je n'ai pas assez de fonds pour en faire les avances, à moins qu'elles ne me soient rendues à ma première réquisition, mais comme ils nous sont donnés par les 2 provinces d'Auvergne et du Gévaudan j'ai l'honneur de vous proposer, M., que ce serait à ces 2 provinces à fournir par égale portion ^{le prix, le louage et} la nourriture desdits chevaux, de quelle manière vous jugerez à propos de convenir. M. d'Enneval qui allait à pied, nous avons été obligé souvent de lui donner un de nos chevaux, jusqu'à mon fils qui s'est démonté en route pour le soulager, ce qui fait que j'ai été forcé de lui offrir un petit bidet à courte queue du nombre des 6 chevaux que vous avez envoyé ^{et le tout suivant votre disposition}. Nous avons un garde général de St.-Germain qui a acheté une jument en passant à St.-Flour. Il espère, M., que voulant bien avoir égard à sa position vous lui accorderez par jour le louage de ce cheval qu'il emploie au service du Roi et de la province d'Auvergne. Ne me blâmez pas, M., si je suis forcé à changer de demandes pour notre service par les causes qui nous naissent à chaque instant, et pour lesquels on n'a pas réussi à savoir jusqu'à présent si tant d'habitants [ont été dévorés] par une seule bête ou par des loups. C'est un point très essentiel à éclaircir pour les 2 provinces affligées et ce que le Roi désire aussi de savoir positivement. Je ne doute pas que vous ne continuiez à nous exhorter de faire tout notre possible pour venir à bout de cette pénible circonstance, afin qu'après avoir fait cette découverte l'on puisse y remédier avec plus de facilité. Car cet embarras nous occupe et nous tourmente beaucoup. Si le temps ne devient plus favorable nous allons fouiller les forêts de Meyronne, de Montpeyroux et de Marsalette et autres buissons des environs, qui servent de retraite soit à la prétendue Bête ou aux loups et à leurs louveteaux. Car ce pays ci est le lieu où nous avons le plus à travailler. L'on commence à faucher les foins et les seigles seront coupés ensuite. Il serait bien malheureux pour les habitants que nous les privassions de vaquer à faire leur récolte en les employant sans une extrême nécessité à tirer et faire des battues avec nous. Il n'y aura que les dimanches et les fêtes que nous pourrons les employer à cet usage. J'envoie mon fils exprès à Clermont vous rendre ses devoirs pour avoir l'honneur de vous communiquer le sujet de son voyage, sur lequel j'ai besoin de vos lumières et de l'honneur de votre conseil.

J'ai celui d'être avec un respectueux attachement et pénétré de reconnaissance, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Antoine. A Sauzet en Gévaudan le 11 juillet 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1734)
[Doc124]

- Quel est le garde renvoyé ?

Lettre de M. Antoine à M. de Montluc :

« A Sauzet ce 11 juillet 1765.
[Bas de page] M. de Montluc.

Je vous suis obligé, M., des 17 lances que vous m'avez envoyées ici, dont j'en ai déjà donné 2 à la paroisse de Pébrac, plus une restée au Malzieu à M. d'Enneval le fils. Les autres 14 restant m'embarrassent, n'étant pas sur la province d'Auvergne dans les endroits où il y a eu le plus d'habitants de dévorés, et où il serait le plus nécessaire d'y être délivrées.

Je vous renvoie un des 6 chevaux, et des 5 chevaux qui me restent vous verrez par l'état ci-joint la distribution que j'en ai faite ; et pour l'autre état qui y est accolé, chaque réparation et ferrage que je suis obligé de faire faire pour les mettre en état de nous servir. Mon fils vous communiquera, M., la lettre que j'écris à M. l'intendant d'Auvergne, et comme elle vous est relative je n'y ai mis qu'un cachet volant que je vous prie de fermer pour que mon fils la rende à M. de Ballainvilliers avec la lettre que je vous prie de lui écrire en conséquence, suivant vos lumières et l'envie que vous avez de nous obliger.

Le point le plus essentiel à observer par MM. les intendants des 2 provinces d'Auvergne et de Gévaudan au sujet des 19 chevaux que ces 2 provinces nous ont déjà fait délivrer : nous jugeons pour éviter premièrement la dépense, les disputes de ceux qui ont fourni les dits 19 chevaux, qu'il est expédient de les leur payer présentement à chacun d'eux le prix de chaque cheval sellé et bridé, ainsi qu'ils sont fournis.

La raison en est claire, c'est que nous allons risquer à les crever ou les estropier, et à les rendre même étiques, ce qui fera que premièrement par les louages des dits chevaux il se trouvera qu'ils pourraient être plus que payés, et même doublement payés.

Secondement, le dédommagement de leurs états lorsqu'ils seront rendus, ainsi que celui de leurs équipages, feront une double dépense à ce sujet, et causeront toujours des plaintes par les propriétaires sur notre compte.

A l'égard des fourrages pour les 19 chevaux, je suis convenu avec M. Lafont, subdélégué de la province du Gévaudan, que ces fourrages me seraient fournis par le consul de Saugues et autres consuls de la dite province, tant en foin qu'en herbe lorsqu'il n'y a pas de foin, qu'avoine et paille, ou même de foin pour faire la litière où il n'y a point de ces fourrages, comme dernièrement à Broussolles, sur votre province, où nous avons porté de l'avoine. Je vous compterai, M., l'herbe que nous y avons payée pour la nuit.

Ce modèle de convention que je vous prie d'agréer est que partout où il se trouvera des consuls, ils aient à nous faire fournir les fourrages nécessaires pour 19 chevaux, et de m'autoriser à leur donner un reçu de ce qui m'aura été fourni, étant obligé de prendre toujours de l'avoine pour 4 jours d'avance.

Plus, de m'autoriser quand nous ne séjournons qu'un jour ou deux dans un même endroit, ce qui nous arrive souvent, que je paie lesdits fourrages qui nous auront été fournis, dont vous rendrez l'argent, s'il vous plaît, du montant de mes déboursés à cette occasion, lorsque cette dépense se trouvera faite dans les endroits dépendant de la province d'Auvergne. Et cette dépense concernant les fourrages, ainsi que du prix des chevaux fournis par chacune desdites provinces, quoi que nous séjournions inégalement dans l'une que dans l'autre, le tout combiné si MM. les intendants des 2 provinces le jugent à propos, par égale portion entre elles.

Si vous voulez bien, M., me soulager sur ce point comme sur tout autre, je vous prie de me secourir avec tout le zèle dont je vous sais capable ; et vous pouvez compter à ce sujet sur toute notre reconnaissance, avec laquelle j'ai l'honneur d'être, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Antoine.

Mon fils, que je charge de vous dire mille choses de ma part, portera la lettre que vous lui donnerez pour M. l'intendant d'Auvergne, car vous jugerez bien, M., que je ne puis agir sur toutes choses si ces 2 provinces ne sont pas d'accord sur tout ce qui nous regarde.

[Premièrement?] nous sommes obligés d'arriver à tout moment partout sans avoir [prévu aucun?] pour nos [?] personelles et celle de nos chevaux. Il faut pour notre seul [?] que le pain soit fixé un peu plus cher que le [courant?] ainsi [?] comme le [vin?] de différents pays.

La viande selon chaque [?]

Le foin, l'avoine et la paille, le [tout?] un peu plus cher que le [courant?] afin que nous soyons [?] plus promptement. » (A.D. P.-de-D. c. 1735 ; transcription personnelle).

12 juillet

(Vendredi) M. de St.-Florentin répond à une lettre de M. de St.-Priest et le félicite des ordres qu'il a donnés pour le succès des opérations de M. Antoine, et de sa diligence à pourvoir à ses dépenses, comme il a fait à celles de M. d'Enneval. M. de St.-Priest écrit le même jour à M. de l'Averdy que les animaux carnassiers qui ravagent le Gévaudan sont les

mêmes que ceux qui ont fait des désordres en Dauphiné les années précédentes (Pourcher).
Lettre de M. Lafont à M. de Ballainvilliers:

« 1765 (12 juillet).

Mgr., j'ai reçu hier seulement la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 du mois passé, contenant la copie des ordres que vous avez fait expédier et qui vous avaient été demandés par M. Antoine. Elle me fut rendue par un homme venant du Malzieu qui ne sait me dire qui la lui avait remise. Pour prévenir dans la suite de semblables retardements dans la réception des ordres ou des lettres dont il vous plaira de m'honorer j'oserai vous supplier, Mgr., de les faire adresser à M. de Montluc, votre subdélégué à St.-Flour, qui voudra bien, ainsi que je l'en prie aujourd'hui, me les faire passer par des exprès que je payerai. J'ai l'honneur de vous faire mes très humbles remerciements de la bonté que vous avez eue de m'envoyer copie de vos ordres. Je vais la faire passer à M. de St.-Priest. Il a adopté de son côté le projet de laisser à la suite de M. Antoine les chevaux nécessaires aux chasses; il a rendu une ordonnance pour confirmer cet arrangement et tous les autres que j'avais fait relativement aux différentes demandes de M. Antoine dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte. Il m'a chargé de faire imprimer cette ordonnance et de la faire publier et afficher dans les communautés où M. Antoine pourra se trouver dans le cas de se porter. Vous voudrez bien me permettre, Mgr., de vous en adresser ci joint un exemplaire. M. le comte de Moncan, commandant du Languedoc, a adressé à M. Antoine un ordre relatif à l'article 6 de celui que vous avez fait expédier pour inviter aux chasses MM. les gentilshommes, officiers, militaires et autres personnes notables, et défendre aux autres particuliers de s'y rendre sans y être appelés.

Comme il peut se faire que M. Antoine garde pendant plusieurs mois les chevaux que je lui ai fait fournir et qu'il peut en coûter cher pour le louage à raison de 20 sols par jour; j'ai eu l'honneur de proposer à M. de St.-Priest de faire acheter ces chevaux pour les revendre à la fin du travail de M. Antoine, y ayant lieu de croire que s'il y a quelque perte à la vente elle ne sera jamais considérable. M. de St.-Priest a approuvé ce projet dont je crois devoir avoir l'honneur de vous faire part et il m'a en conséquence chargé d'annoncer aux propriétaires des chevaux que dans un mois on leur en payera le prix suivant l'estimation qui en a été faite ou le louage.

M. Antoine m'a demandé de pourvoir à la nourriture des chevaux que je lui ai fait livrer; il m'a même proposé de leur faire fournir l'étape. Je lui ai représenté que la chose n'était pas possible, ces chevaux se trouvant dispersés à la campagne dans des villages éloignés des lieux d'étape, et qu'il n'y avait d'autre moyen de pourvoir à cette subsistance que d'acheter de l'avoine et du foin dans ces villages et en faire fournir tous les jours les rations nécessaires à raison d'un boisseau d'avoine par jour et de 20 livres de foin petit poids. J'ai eu l'honneur d'en rendre compte à M. de St.-Priest, qui a bien voulu approuver aussi cette disposition et en conséquence j'ai fait acheter de l'avoine et du fourrage pour nourrir les chevaux. Cette nourriture revient jusqu'à présent à environ 11 sols par jour.

Depuis le 21 juin, la Bête féroce a suspendu ses ravages dans le Gévaudan, mais vous aurez été sans doute informé, Mgr., que le 4 juillet elle a coupé la gorge à une femme de 68 ans à Broussolles, paroisse de Lorcières en Auvergne. M. Antoine en me faisant part de cette catastrophe me marque que suivant les observations que lui et ses gardes-chasses ont déjà faites, il croit beaucoup que c'est un loup ou peut-être plusieurs qui causent nos malheurs.

*J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Lafont.
A Mende le 12 juillet 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1734 ; transcription personnelle) [Doc269]*

Lettre de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers:

« St.-Flour le 12 juillet 1765.

Mgr., j'ai l'honneur de vous envoyer ci joint une lettre de M. Antoine par laquelle il observe fort judicieusement que le louage des chevaux qu'il a reçu de St.-Flour pourrait dans peu absorber le prix principal; qu'il serait plus expédient dès tout à l'heure de les acheter. Il me marque dans la même lettre l'arrangement qu'il désirerait pour sa subsistance et celle des chevaux qu'il a son service. J'ai l'honneur de vous observer qu'actuellement dans les paroisses de la province d'Auvergne où la Bête féroce les conduit parfois, ces MM. ne doivent point espérer d'y trouver de l'avoine jusqu'à la récolte qui se fait à la fin de septembre dans cette montagne.

J'ai différé à faire réponse à M. Antoine jusques à ce que j'aurai reçu vos ordres.

J'ai cru nécessaire de vous envoyer l'état des chevaux fournis par cette ville avec le reçu de M. Antoine pour vous mettre en même de vous décider.

Je suis avec respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Montluc. » (A.D. P.-de-D. c. 1734)
[Doc270]

Signalement des chevaux d'Auvergne :

« Signalement des chevaux envoyés à M. Antoine, lieutenant des chasses du roi, le 8 juillet 1765, et inventaire des harnais.

[?] Valas, marchand, a donné une jument noire, chanfrein blanc, les 4 pieds blancs, de l'âge de 8 ans, de valeur de 130 livres, avec une selle garnie de ses étriers, un licou de cuir et une bride.

[En marge:] Été renvoyée à M. de Montluc.

Étienne Regimbal, marchand, un cheval rouge pie, de l'âge de 8 ans, de valeur de 170 livres, avec une selle garnie des fontes et poches, les étriers, un licou de cuir blanc et une bride, le tout en très bon état.

[En marge:] N°1. Reçu le dit cheval, Régnault, garde de la capitainerie de St.-Germain.

Pierre Reynal, marchand, une jument poil noir de l'âge de 7 ans, de valeur de 130 livres, avec une selle garnie de ses étriers, le [mors?] à neuf, un licou de cuir blanc et une bride, le tout en bon état.

[En marge:] N°2. Reçu ladite jument, Dumoulin, garde [?] de ladite capitainerie de St.-Germain.

Le sieur Battifoulier, marchand, une jument poil rouge, courte queue, de l'âge de 8 ans, de valeur de 100 livres, avec une selle neuve, ses étriers, un licou de cuir et une bride, le tout en bon état.

[En marge:] N°3. Reçu ladite jument. Reçu, d'Enneval.

Le nommé Bouboulaine, marchand, une jument poil bais clair, de l'âge de 8 ans, de valeur de 120 livres, avec une selle garnie de ses étriers, un licou de cuir et une bride, le tout en bon état.

[En marge:] N°4. Reçu ladite jument, Bonnet, garde de M. de duc de Penthièvre.

Pierre Missonnier, maréchal, une jument poil noir de l'âge de 8 ans, de valeur de 100 livres, avec une [bride?], un licou de cuir blanc.

[En marge:] N°5. Reçu ladite jument avec la selle en mauvais état. Lecteur, garde de Mgr le duc de Penthièvre.

Certifié le présent état véritable par nous, subdélégué de l'intendance d'Auvergne. A St.-Flour le 8 juillet 1765. Montluc.

J'ai reçu de M. de Montluc les 5 chevaux ci-dessus déclarés et j'en ai fait la distribution telle qu'elle est aussi [écrite?] au [présent?] état pour certificat. A Sauzet ce 12 juillet 1765. Antoine. » (A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

- Il s'agit probablement d'un double pour l'intendance de l'état joint à la lettre de M. Antoine à M. de Montluc de la veille.
- Voir 16/08 pour la suite de ces transactions. M. Missonnier y est prénommé Jean et est simplement qualifié de « marchand. » Il peut s'agir de deux personnes différentes de la même famille. De façon similaire, M. Valas se nomme Guillaume dans le reçu ci-dessous, et Jean dans les comptes du 16/08.

« Je soussigné, commis de la subdélégation de St.-Flour, déclare que M. Antoine fils a fait remettre à Guillaume Valas une jument poil noir, chanfrein blanc, les quatre pieds blancs, en très bon état, de même

qu'il a fait remettre à Pierre Missonnier, maréchal, une [harde?] que ledit Missonnier avait fourni pour porter 17 piques.

En foi de quoi avons signé à St.-Flour le 12 juillet 1765.

Lavalette, commis de la subdélégation et en l'absence de M. de Montluc. » (A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

« Je soussigné comme consul de Pébrac, que toute la paroisse consent que Vidal Vallet de Pébrac qu'il on l'a nommé [sic] pour obéir les ordres du roi pour apporter la lance tout le quand que [sic] M. Antoine le commendera pour faire la chasse. Fait le 12 juillet 1765. Couret.

[Autre main] Il faut que M. Couret, consul de Pébrac, donne une [?] à M. Antoine pour 2 lances qu'il a remises. [Antoine?] [Giber?] [?] et Vidal Vallet pour répondre de ces 2 lances à M. l'intendant de la province d'Auvergne, et ledit consul signera sa dite reconnaissance. » (A. D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

13 juillet (Samedi) Lettre de M. de l'Averdy, de Versailles, à M. de St.-Priest:

« M., je vois avec une nouvelle douleur par votre honorée lettre que l'on n'a pas encore pu détruire la Bête féroce qui désole le Gévaudan. Le nouveau malheur dont vous me faites part ne me laisse aucun doute que vous ne redoubiez de soins pour y parvenir promptement. Vous me ferez plaisir de continuer à m'informer de ce que vous en apprendrez.

Je suis, M., votre, etc. De l'Averdy. » (Pourcher)

Lettre de M. de l'Averdy à M. de Ballainvilliers:

« A Compiègne le 13 juillet 1765.

M., je vois avec douleur par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 9 de ce mois, le peu de succès qu'ont eu jusqu'à présent, les soins qu'on s'est donné pour détruire la Bête féroce qui désole le Gévaudan. Celui que vous avez pris de faire distribuer dans les paroisses de votre département où cet animal paraît le plus souvent, des bâtons armés d'un fer tranchant, me paraît une très bonne précaution et je pense comme vous que cette arme peut être fort utile tant à la conservation des habitants de ces cantons que pour la destruction de la Bête féroce. Vous me ferez plaisir de continuer à m'informer de ce que vous apprendrez à cet égard, et d'être toujours bien persuadé de la sincérité des sentiments avec lesquels je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur, de l'Averdy

M. de Ballainvilliers, intendant à Clermont Ferrand. » (A.D. P.-de-D.) [Doc272]

- La lettre à M. de St.-Priest est de Versailles, celle à M. de Ballainvilliers de Compiègne.

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à MM. de St.-Florentin et de l'Averdy:

« M. le comte de St.-Florentin et M. le contrôleur général

A [Clermont] le 13 juillet 1765

M., il n'a ~~point~~^{pas} encore été possible de joindre la bête féroce dans les différentes battues que l'on a fait depuis ma dernière lettre. ~~On~~^{M. d'Enneval} me marque que le 4 de ce mois cette Bête [un mot barré] fut aperçue à la pointe du jour par des bouviers qui voituraient du bois au Malzieu [passage barré: 3 mots, puis: de la ville elle était aux environs de ~~la~~^{cette} ville sur la côte de Ganigal]. ^{Des environs de cette ville} elle passa ~~ensuite~~ dans le village de Brousoles, paroisse de Lorcières en Auvergne, ~~elle~~^{où elle} attaqua entre 11 heures et midi une femme âgée de plus de 50 ans nommé Marguerite Oustallier. Elle gardait des vaches, ~~avec~~ et était accompagnée d'une petite fille de 12 ans qui la quitta pour faire aller faire détourner les bestiaux d'un blé où ils étaient entrés. ~~La~~^{Cette} vieille femme était assise et occupée à filer. ~~Pendant~~^{En} l'absence de la [insert: cette bête ?] petite fille la bête féroce [insert barré: la ?] surprit ~~cette~~^{la} vieille femme, la saisit par le col, lui perça les 2 jugulaires et déchira avec ses ~~ongles~~ griffes la partie charnue de ses joues au point que tous les muscles ~~étaient détachés~~ étaient détachés. La bête ne mangea aucune des parties du corps de cette femme,

elle^{et} se contenta de lécher son sang. La petite fille ne s'aperçut point que la bête féroce eût dévoré sa camarade; elle^{cette femme; elle} la trouva^{cependant} morte à 20 pas de l'endroit où elle l'avait laissée. La peur la saisissant elle cria beaucoup et tout le village vint à son secours et [2 mots barrés] un jeune homme[de l'endroit ?] aperçut la bête qui se retirait à petits pas. Il courut après^{ette} mais la bête^{elle} lui fit face et lui inspira une telle frayeur qu'il en a eu la fièvre. Les paysans la poursuivirent le long de la côte sans pouvoir la joindre et^{ette} se réfugia [s'étant réfugiée ?] dans des blé et^{d'où elle} passa à Julianges où elle^{et} attaqua sur les 2 heures après midi la fille d'un maréchal. Elle^{qui} n'eut aucun mal ayant été secourue [2 mots barrés] à temps. M. Antoine, MM. d'Enneval et les gardes ont dû faire depuis des battues générales dans ce canton, dont je ne sais point encore le résultat. » [A.D. P.-de-D. c. 1734.137.65] [Doc271]

Lettre de Langogne, reprise dans le *Courrier d'Avignon* du 30/07 : un jeune berger erre comme un aveugle après avoir survécu à une attaque à Venteuges (Smith).

- Voir 08-14/07.

Lettre de Paris, reprise dans le *Courrier d'Avignon* du 23/07:

« La Bête féroce du Gévaudan a sur les lieux des historiens fidèles qui tiennent un compte exact de ses apparitions et de ses éclipses; de son inaction et de ses exploits; des jours de trêve qu'elle accorde au genre humain, et de ceux où elle revient lui faire la guerre. La franchise et la bonne foi reluisent dans tout ce qu'ils en racontent. Ils ne lui prêtent rien de leur chef: ils donnent pour douteux les faits dont ils doutent; et n'affirment que ceux dont la vérité leur est bien connue. Cette candeur historique paraît surtout dans les dernières lettres qu'on a reçues du Malzieu en date du 6 de ce mois: elles portent qu'après avoir passé 10 ou 12 jours sans entendre parler de cette fatale Bête, et sans savoir de quel côté elle avait tourné ses pas, on avait ouï dire le 2 d'après le rapport des religieux de l'abbaye d'Aubrac, qu'elle avait tué une personne du sexe à quelque distance de chez eux; mais que comme on ne nommait pas cette personne, qu'on ne savait pas même dire si elle était fille ou femme, et qu'on ne marquait ni le jour, ni moins encore l'heure, ce fait était regardé comme fort douteux. Il n'en est pas de même de ceux qui suivent. L'historien les donne pour certains; et puisqu'il sait douter, lorsqu'il y a sujet de doute, il mérite d'être cru lorsqu'il affirme. Le même jour, ajoute-t-il, le courrier du Malzieu à Mende s'en retournant avec un autre homme âgé d'environ 60 ans, et se trouvant vers le midi entre Serverette et St.-Amans, râpait du tabac et tenait sa baïonnette sous son bras; dans ce moment ils aperçurent la Bête sur le grand chemin: elle vint à eux, s'élança sur le cheval du courrier, lui fit 2 blessures sur la croupe à 4 doigts de distance l'une de l'autre: la plus haute a 6 doigts et demi de long tirant vers la fesse; celle de dessous 1 pouce et demi de large et autant de profondeur. On questionna ce courrier, qui répondit que lorsqu'il vit la Bête acharnée sur son cheval, il laissa tomber sa râpe, et lui détacha un coup de baïonnette dans la cuisse. Le 4, la Bête fut vue à la pointe du jour par un bouvier qui voiturait du bois au Malzieu sur la côte de Ganigal, peu distante de ladite ville; de là, elle passa à Broussoles, paroisse de Lorcières, en Auvergne, où elle attaqua entre 11 heures et midi, une femme âgée d'environ 55 ans, nommée Marguerite Oustallier, qui gardait des vaches, accompagnée d'une petite fille, âgée de 12 à 13 ans. La Bête sauta sur la vieille qui était assise et filait, la prit par le col, lui perça les 2 jugulaires, et lui déchira avec ses ongles la partie charnue des joues au point que tous les muscles en étaient détachés. L'occiput fut aussi endommagé; ce qui fait conjecturer qu'elle fut prise par derrière, et elle fut saignée comme avec un couteau. La Bête se contenta de lui sucer le sang, et elle ne prit la fuite que par les cris de la petite fille, que la vieille avait envoyée dans le moment détourner les vaches d'un blé. Celle-là n'entendant pas répondre sa camarade, la chercha, la trouva morte et traînée à environ 20 pas de l'endroit où elle l'avait laissée. Alors elle cria au secours. Tous les paysans du village y accoururent, et entre autres un jeune homme qui à son arrivée aperçut encore la Bête qui se retirait au petit pas. Il voulut courir après, mais loin de fuir, elle lui fit face; ce qui effraya tellement ce jeune homme qu'il en a actuellement la fièvre. Les autres paysans poursuivirent la Bête le long de la côte, laquelle, sans paraître épouvantée, regagna les blés et fut ensuite sur la paroisse de Julianges où en passant elle attaqua, sur les 2 heures après-midi, la fille du maréchal à qui, n'ayant pu faire aucun mal, parce qu'elle fut promptement secourue, elle regagna la montagne de la Margeride. Des faits si bien circonstanciés devraient paraître certains, quand même ils n'auraient pas pour garant la sincérité de celui qui les raconte et qui les donne pour tels.

J'ai l'honneur, etc. » (B.N.; Généal43) [Doc182]

14 juillet (Dimanche) M. de St.-Priest, en réponse de sa précédente lettre, écrit à M. Lafont le priant d'encourager M. Antoine par toutes sortes de moyens. Chasse générale (Pourcher). Les paroisses qui reçoivent les harpons en donnent reçu:

« Comme consul de la paroisse de Pébrac, reconnais avoir reçu 2 lances de Mgr l'intendant de Clermont et par la main de M. Antoine, fait ce 14 juillet 1765. Couret. » (A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle)

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à M. Antoine:

« A Clermont le 14 juillet 1765.

M. votre fils m'a remis, M., la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce mois contenant le détail de vos opérations et des soins que vous vous donnez pour délivrer les habitants des frontières d'Auvergne et du Gévaudan de la dent des loups ou de la bête féroce. Je vois que vous n'épargnez rien au succès de votre entreprise ~~ni pour vous seconder autant qu'il dépend de moi. Je vous envoie~~ ^{et je ferai [tout ?] ce qui dépendra de moi pour vous [?; mais ?]} ~~l'ordre que vous m'avez demandé écrit à la main en attendant que je puisse vous en adresser plusieurs imprimés, portant défense à tous habitants de poursuivre la bête lorsqu'on la découvrira après avoir dévoré quelque personne. Il est en effet dans la nature~~ ^{naturel} ~~à tout animal de se reposer après avoir mangé.~~

~~A l'égard de~~ ^{Je crois que} la dépense des ferrages et nourriture des chevaux, ~~je crois qu'il convient qu'elles soient acquittées~~ ^{doit être acquittée} sur le champ et à mesure qu'elles seront faites; si vous pouvez, M., en faire l'avance, ~~elles~~ ^{ces frais} vous seront remboursées sur votre état et lorsqu'il vous plaira comme vous me le proposez; autrement je vous ferai remettre des fonds. Votre réponse me décidera à cet égard sur le parti que j'aurai à prendre et qui sera à votre choix.

Vous avez bien fait de faire donner un cheval à M. d'Enneval et je passerai aussi les journées du cheval du garde qui s'est monté à ses frais.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement, M., votre très humble et très obéissant serviteur. Ballainvilliers. » (A.D. P.-de-D.) [Doc273]

15 juillet (Lundi) M. de St.-Priest écrit à M. de l'Averdy et à M. le comte d'Eu pour leur rapporter les ravages causés par la Bête du côté d'Aubrac et de divers autres (A. D. Hérault c. 44). Couchée à Paulhac (comptes, 13/10). Article du *Boston Evening Post* rapportant le combat de Jacques Portefaix (Smith).

16 juillet (Mardi) Le *Courrier d'Avignon* publie la lettre de Marvejols du 07/07 (Généal43), la *Gazette de Leyde* celle du 23/06 (*Gazette de Leyde*, 16/07/65). Quittance de M. d'Enneval:

« Bon pour 600 livres. Je reconnais avoir reçu la somme de 600 livres de M. Lafont, subdélégué de Mende, en la province du Gévaudan, dont j'ai prié M. de St.-Priest, intendant, de lui tenir compte.

Fait au Malzieu, ce 16 juillet 1765. D'Enneval. » (B.N.)

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à M. de l'Averdy:

« M. le Contrôleur général

Clermont le 16 juillet 1765

M., ~~M. Antoine m'a représenté qu'il avait besoin de chevaux~~ M. Antoine m'a représenté que pour être en état de se porter promptement lui et ses gardes dans les endroits où il aurait avis que la bête féroce s'est montrée et la suivre sans relâche, il était nécessaire ~~que lui et ses gardes qu'ils fussent montés.~~ [afin et sur la ?] Et pour ne pas retarder ses opérations ~~nous avons de concert avec M. de St.-Priest~~ ^{j'ai} donné les ordres nécessaires ^{dans ma généralité} pour faire fournir ~~par les deux provinces environ vingt chevaux que~~ ^à M. Antoine ~~à~~ ^{demandé} ^{les chevaux qu'il m'a demandé.} Ces chevaux ont été ~~pris à loyer~~ ^{donnés} par différents particuliers ~~et~~ ^{pour} resteront [2 mots barrés] au service de M. Antoine jusques à la fin des chasses. Il ~~vous paraîtra~~ ^{est} juste, M, de faire

~~payer un louage de 20 sols par jour~~ ^{le louage de ces chevaux} aux propriétaires suivant les états que j'ai chargé mon subdélégué d'en tenir, qui seront certifiés par M. Antoine. Il demande aussi que la nourriture lui soit remboursée sur ses états. ~~J'ai cru que vous ne désapprouveriez pas~~ ^{Je n'ai point voulu satisfaire à} un objet de dépense, dont le but est de faciliter le succès de l'entreprise de M. Antoine, ~~et je lui ai fait espérer que toutes ces dépenses seraient payées. Je vous supplie M. de vouloir bien~~ ^{sans vous prier avant de} m'autoriser à le faire rembourser ^{M. Antoine} de son du montant de ses états lorsqu'il me les présentera. ~~Je l'ai engagé à en faire l'avance jusques à ce que j'aie reçu vos ordres.~~ Je vous prie aussi de me marquer si je dois [?] faire fournir [?] à M. d'Enneval de l'argent ; il m'en a demandé.

Je suis » (A.D. P.-de-D.) [Doc274]

- Les dernières lignes sont de la main, typique et difficile, de M. de Ballainvilliers... Help!
- C'est M. d'Ormesson, intendant des finances, qui répond à la lettre le 27/07.

17 juillet (Mercredi) 2 petits garçons voyant la Bête venir à eux d'un pas lent, s'entre-encouragent et ne découvrant pas de chemin pour l'éviter, montent tous 2 sur un arbre. La Bête vient au pied de cet arbre, disperse d'un coup de patte un fagot de bois qu'ils ont fait, cherche quelque temps dans les broussailles et ayant entendu un des enfants dire à l'autre de n'avoir pas peur, vient au pied de l'arbre, se dresse contre et commence à faire des efforts pour grimper, lorsqu'un étranger à cheval l'oblige à s'éloigner et fait descendre les enfants qui le suivent jusqu'au village (lettre, 22/07). Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à M. Lafont:

« M. Lafont subdélégué à Mende.

A Clermont le 17 juillet 1765

J'avais adressé, M., à M. Antoine, la lettre que je vous ai écrite le 29 juin dudit, ~~à M~~ le croyant plus à portée de vous, mais je les adresserai à l'avenir à M. de Montluc.

Je n'ai rien à changer à mon ordonnance, dont les dispositions sont ^{à peu près} conformes à celle de M. de St.-Priest que vous m'avez communiquée. ^{Je joins ici un exemplaire d'une ordonnance que j'avais précédemment rendue pour faire chasser la bête féroce.}

Je pense qu'en effet il peut y avoir une moindre dépense à faire acheter les chevaux si M. Antoine les garde plus d'un mois; et que la perte à la vente ne sera pas si considérable que le montant des journées à 20 sols par jour, surtout si les chasses durent plusieurs mois. Je profite de votre idée et j'écris en conséquence à M. de Montluc.

Comme les chevaux ne peuvent pas toujours vivre au même endroit, il me paraît difficile d'avoir des magasins de fourrage dans les différents lieux où le hasard les conduira. J'ai proposé à M. Antoine de faire l'avance de cette dépense, que je lui ferai rembourser à mesure qu'il m'en remettra les états.

Je suis avec un parfait attachement, M., votre très humble et très obéissant serviteur. » (A.D. P.-de-D.) [Doc275]

Lettre de M. de l'Averdy à M. de Ballainvilliers:

« A Compiègne le 17 juillet 1765.

M., la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 13 de ce mois, m'annonce les nouveaux malheurs causés par la Bête féroce, et je vois avec peine qu'elle échappe à ceux qui sont à sa poursuite, malgré tous les efforts que l'on a fait jusqu'à présent pour parvenir à la détruire.

Je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur, De l'Averdy.

M. de Ballainvilliers, intendant en Auvergne à Clermont-Ferrand. » (A.D. P.-de-D.) [Doc276]

Mémoire de M. Enjelvin :

« Mémoire de ce que j'ai fait aux selles [garnies?] des chevaux [d'Auvergne?]

Pour le n°2

Premièrement à celui de qui [sic!] monte M. Dumoulin, deux [?] courroies, un [crampon?], ci 119 s

Plus une attache de [pommeau?] et une petite pièce, ci	4
Plus deux boucles [?] et clouées à la selle pour le poitrail, ci	5
Plus une boucle aux sangles, ci	2
Plus un poitrail neuf, ci	1
Plus un [culleron?] à la croupière, ci	4
Plus avoir recousu la bride et mis deux [?] et une [??], ci	1
Plus une longe au licol, ci	14

Pour le n°4

Monsieur Bonnet, un arçon de derrière, ci	1 15
Deux [?] courroies, ci	1 7
Un poitrail, ci	1
Trois [contre-sanglons?], ci	10
Quatre pièces au [pommeau?], trois en [?], une en toile, ci	12
Deux pièces à la couverture, un coussinet d'arçon, ci	1
Une [sous-gorge?] à la bride recousue [d'ailleurs], ci	8
Une longe au licol, ci	14

Pour le n°5

Monsieur Lesteur, deux courroies,	1 7
Un poitrail, ci	1
Une [branche?] aux sangles, un [contre-sanglon?]	9
Une boucle [enchappée] à la selle pour le poitrail	2
Deux pièces au siège et deux au [pommeau?], ci	15
Une longe au licol, ci	14

Le total des dites 3 selles se monte 17 11

Pour le n°1

Plus une selle de M. Regnault, [reçue?] ce 17 juillet pour [l'accommoder?], lui avoir mis une [?] courroie [derrière?], ci	15
Plus une longe au licol, ci	14
Plus un [crampon?] en fer et un pour le coussinet	3
Plus un [culleron?] à la croupière, ci	4
Plus une boucle et une pièce aux sacoches, ci	4
Plus une [muselière?] à la bride, ci	8

Le total pour la selle 2 8

Le total général du tout 19 19

Reçu le contenu du présent mémoire de M. Antoine le fils ce 17 juillet 1765 à Saugues. Enjelvin, sellier. »
(A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

- Je n'arrive qu'à un premier sous-total de 16 livre 11 sols, mais des erreurs de lecture sont toujours possibles. Quiconque, connaisseur en vocabulaire de la sellerie, se ressent de relire M. Enjelvin, est le bienvenu !

18 juillet (Jeudi, nouvelle lune) Les d'Enneval quittent le Gévaudan. Le fils passe prendre son père à Sauzet; ils y saluent M. Antoine, puis se rendent au Puy. M. d'Enneval fils envoie son domestique à Mende pour obtenir de M. Lafont 25 louis pour frais de leur voyage et un certificat (lettres ci-dessous, 20/07):

« Nous subdélégué de l'intendance du Languedoc au département de Mende et syndic du diocèse de Mende, en Gévaudan, rendons en étant requis par MM. d'Enneval les témoignages qui sont dus aux mouvements que ces MM. se sont donnés pour la destruction de la Bête féroce qui désole cette contrée et aux fatigues qu'ils ont essuyées dans leurs différentes opérations; la plupart des chasses qu'ils ont fait exécuter l'ayant été par des temps très rudes et dans un pays très difficile.

A Mende, le 18 juillet 1765. Lafont » (A.D. Hérault c. 44)

Quittance de M. d'Enneval (sans date dans Fabre):

« Je reconnais avoir reçu de M. le receveur des tailles de St.-Flour en Auvergne la somme de 1200 livres pour dépenses faites en la province du Gévaudan, à la poursuite de la Bête féroce, dont j'ai prié M. de Ballainvilliers de lui tenir compte en rapportant ladite quittance. Fait au Malzieu ce 18 juillet 1765.

Signé d'Enneval.

Pour copie - Lavergne » (A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

M. Antoine écrit à M. de Ballainvilliers, du Sauzet:

« 1765 (18 juillet)

M., j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joints deux différents imprimés de M. de comte de Moncan et de M. le vicomte de St.-Priest [tendant?] à [??] de ce que les habitants de la province de Gévaudan doivent contribuer à nous faciliter la destruction de la bête anthropophages et les loups soupçonnés d'avoir dévoré tant d'habitants. J'ai l'honneur de vous représenter notre embarras si les ordres que vous avez [eu?] agréable de donner ne se trouvaient pas conformes à ceux ci-inclus lorsque nous passons d'une province à l'autre.

MM. d'Enneval, suivant les ordres de la Cour, sont partis ce matin; en vérité, je vous jure, M., que je n'y ai aucune part, que bien au contraire je comptait le ramener au bien du service du roi et de ses deux provinces.

Le père est venu m'embrasser, fondant en larmes. Ce vieillard m'a extrêmement touché. Je lui ai demandé de m'avouer la cause de sa disgrâce, il est convenu qu'il avait manqué à plusieurs personnes de ce pays-ci. Je lui ai dit que j'étais venu dans les intentions de le réconcilier, mais que n'en ayant pas eu le temps, la bombe avait crevé trop tôt. Je vous supplie, M., de vouloir bien exercer la bonté de votre cœur à cette occasion, pareille à celle que j'ai toujours éprouvée moi-même de vos respectables parents et surtout de feu M. de [Champigny] qui m'a toujours servi de père et de bienfaiteur. Jugez si j'aurai sujet de le regretter toute ma vie et si je dois vous être attaché, M., en tout ce qui vous regarde.

Il s'agit donc, M., que je vous fasse part en secret de ce qui concerne M. d'Enneval que je regrette plaindre de tout mon cœur, de fuir à son âge, expatrié volontairement de son pays, aux yeux de toute la France, pour faire et entreprendre une action où personne n'avait songé. Je puis vous assurer que s'il n'a pas réussi avant mon arrivée, ce n'est pas sa faute, [?] même j'ai la même pensée depuis mon arrivée ici, quoiqu'il aie eu des façons déplacées où il n'a pas connu mon amitié pour lui, ni les avances que je lui ai faites, ni même son propre avantage. Soyez persuadé, M., que tout cela ne s'est fait que pour avoir suivi de mauvais conseils dont le malheureux vieillard est la dupe. Je n'aurai jamais de grâce à vous prier, M., de m'accorder, plus chère que celle de vouloir bien lui être favorable dans son malheur.

Depuis le 24 juin il a plu ici extraordinairement depuis le matin jusqu'au soir et fait des brouillards fort épais qui ont duré de même, qui nous ont fait perdre 15 jours de temps ; [après quoi?] cependant nos 3 valets de limiers ont été tous les jours au bois, sans pouvoir aller fouiller les enceintes où il [?] détourner des loups. La bête féroce [doit?] apparemment [? veiller ?] qu'elle ne se [réveille ?] jamais [parce?] que nous n'en entendons pas parler, étant toujours près de l'aller [éveiller?] et lui donner un [bonjour?] qui pourrait la faire [dormir?] pour toujours.

Je travaille toujours à mes observations, mais le temps affreux met encore un obstacle invincible à les mettre [à jour?]. J'aurai l'honneur de vous en envoyer une copie sitôt qu'elles seront achevées, pareille à celle que j'enverrai aussi à M. de Moncan et à M. de St.Priest pour être examinées de [vous ?], par MM. les [conseillers?] et tous ceux qui auront connaissance [mener la chasse?] dans ce pays-ci, et d'y vouloir bien y mettre vos approbations si vous jugez qu'elle méritent cet honneur. J'attendrai toujours vos ordres avec im-

patience, ayant celui d'être bien respectueusement et [bien?] reconnaissant, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Antoine.

Au Sauzet, ce 18 juillet 1765.

Agrérez s'il vous plaît les très humbles [??] de mon [cheveu-léger?] » (A.D. P.-de-D. c. 1734 ; transcription personnelle.).

Variante A.D. Hérault:

« M., MM. d'Enneval père et fils sont partis d'ici ce matin suivant les ordres qu'ils ont reçus de la Cour. Le père m'a touché extrêmement par la douleur dont il était pénétré. Cependant l'ayant questionné sur ce qui pouvait lui avoir attiré cette disgrâce, il m'a avoué qu'il avait manqué à plusieurs personnes dont il était bien fâché.

Je lui dis que j'étais parti de Versailles dans le dessein qu'il m'informât de tout cela, que je ferais mon possible pour le remettre bien avec tout cœur qui en n'ayant eu occasion de me plaindre de lui, mais n'ayant pas eu le temps ni l'occasion d'entrer en conversation sur ce sujet et ignorant qu'il serait rappelé, ma bonne intention n'a pas eu malheureusement d'effet.

J'ai reçu la lettre obligeante dont il vous a plu de m'honorer et ses affiches que M. Lafont m'a fait remettre. Aussi, recevez mes humbles remerciements pour l'une et pour l'autre.

J'ai l'honneur, etc. Antoine. A Sauzet, le 18 juillet 1765.

P.S. Depuis le 24 juin que nous avons commencé à reconnaître le pays, nous avons eu 15 jours de pluies et des brouillards très épais et qui ont duré des journées tout entières. Ce qui nous empêche d'être en état de vous envoyer un mémoire touchant les secours dont nous avons besoin, de demander en Cour la quantité et les espèces de chiens, nous ne pouvons nous passer d'avoir, surtout M. d'Enneval étant parti avec ses chiens. »

- Fabre donne la date du 18 juillet 1764, et déclare la lettre du 28 juillet, confirmant que son texte n'est pas exempt d'erreurs sur les dates.

Les ordres imprimés envoyés par M. Antoine à M. de Ballainvilliers sont peut-être les suivants, classés un peu plus loin aux A.D. P.-de-D. c. 1734, avec différentes versions propres à l'Auvergne, manuscrites ou imprimées. Voir également 21/06, et 23/07 pour une affiche d'Auvergne qui en reprend des notions.

« [Manuscrit :] 200 exemplaires

De par le roi,

En vertu des ordres de M. le Comte de Moncan, lieutenant général des armées du roi, commandant de la province du Languedoc [souligné manuellement, avec en marge : de Ballainvilliers, et les qualités de M. l'intendant], portant que tous tireurs et batteurs qui seront par nous demandés, seront tenus de se conformer aux ordres que nous aurons à leur donner, sous peine de prison ; et à MM. les maires et consuls de nous donner tous les secours et facilités qui nous seront nécessaires.

Nous François Antoine, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, lieutenant des chasses de Sa Majesté, mandons à MM. les maires et consuls de la paroisse de _____ de commander pour le _____ jour du présent mois de _____ le nombre de _____ tireurs, celui de _____ batteurs, et celui de _____ bergers, avec leurs chiens, et de leur enjoindre de se rendre à _____ à _____ heures du _____ où ils recevront les ordres qui leur seront donnés pour la chasse de la Bête féroce et des loups ; le tout sous les peines portées par les susdits actes de M. le Comte de Moncan [Manuscrit : M. de Ballainvilliers]. A _____ » (A.D. P.-de-D. c. 1734 ; transcription personnelle)

L'autre document est une affiche du Languedoc, variante de la « Copie des Affiches » du 05/07, à ceci près que le donneur d'ordres est le comte de Moncan, et que les deux derniers paragraphes (« Plus, il est défendu... ainsi que des loups. ») sont remplacés par le suivant :

« Lorsque quelque personne aura été égorgée ou blessée par la Bête féroce, MM. les maires et consuls de la communauté où le malheur sera arrivé en donneront avis en toute diligence à M. Antoine par un exprès qu'ils lui dépêcheront à cheval, au lieu de Sauzet, paroisse de Venteuges, ou autres lieux qu'il leur indiquera lorsqu'il changera de position. MM. les maire et consuls seront très exacts à se conformer au présent ordre qui leur est donné pareillement en exécution de ceux de M. le comte de Moncan.

A Mende, de l'imprimerie de la veuve de François Bergeron, imprimeur du roi. » (A.D. P.-de-D. c. 1734 ; transcription personnelle).

Lettre de Marvejols, reprise dans la Gazette de Leyde du 18/07 :

« Quelques mouvements que se soient donnés jusqu'ici MM. d'Enneval et Antoine, ils n'ont pu encore nous délivrer de la Bête féroce. Elle les évite avec autant de soin, qu'ils tâchent de l'approcher.

Le 3 de ce mois, ce terrible animal attaqua une personne, qui fut secourue à propos. Le 4 on sauva encore un jeune garçon et une jeune fille, qu'il allait dévorer ; mais une femme de 68 ans n'eut pas le même bonheur. La Bête s'élança sur elle et l'égorgea, mais n'en mangea que peu. La semaine passée, elle attaqua dans la paroisse de Venteuges un jeune berger, qui par sa vigoureuse défense donna aux habitants du pays le temps de venir à son secours.

De temps en temps on est plusieurs jours sans voir cet animal, que l'on suppose se nourrir alors de levrauts. » (Gazette de Leyde, 16/08/65).

19 juillet (Vendredi) Le *Courrier d'Avignon* publie la lettre de Marvejols du 10/07 (Général43). M. de l'Averdy écrit à M. Lafont en réponse à sa lettre du 15; étant informé des malheurs qui affligent chaque jour le Gévaudan, c'est pour lui une véritable désolation (Pourcher). Lettre de M. de l'Averdy, de Compiègne, à M. de St.-Priest:

« M., vous me faites part d'un mémoire par lequel il paraît que la Bête féroce qui ravage le Gévaudan est la même qui s'est fait voir en Dauphiné en 1762 et 1763.

Je vous remercie, etc. De l'Averdy. » (Pourcher)

20 juillet (Samedi) Couchée à Paulhac (comptes, 13/10). M. de l'Averdy écrit presque la même chose que la veille à M. Lafont (Pourcher). Il annonce le départ des d'Enneval à l'intendant du Languedoc:

« A Compiègne, le 20 juillet 1765.

M., le roi n'a pas approuvé du tout dans le temps l'espèce d'ordonnance de M. d'Enneval que vous m'avez communiquée et qu'il avait fait publier dans les paroisses du Gévaudan. Sa présence n'opérant pas d'ailleurs l'effet qu'on en avait espéré, je lui ai mandé qu'il pouvait retourner dans sa province. Le père et le fils doivent être sur le point de revenir.

Je vous prie en conséquence de leur faire donner l'argent nécessaire pour acquitter les différentes dépenses qu'ils peuvent avoir faites sur les lieux et pour subvenir aux frais de leur retour.

Il est malheureux qu'un gentilhomme qui avait sûrement bonne volonté, n'ait pas mieux réussi, et je désire plus de succès à ceux qui s'emploieront désormais à la destruction de la bête féroce.

Je suis, etc. De l'Averdy. » (A.D. Hérault c. 44)

Lettre de M. de St.-Florentin, de Compiègne, à M. de St.-Priest:

« M., ... Il est en effet vraisemblable que la Bête féroce qui fait actuellement tant de ravages dans le Gévaudan est la même que celle qui a apparu en Dauphiné dans les années précédentes.

On ne peut, M., vous honorer plus parfaitement que je le fais. De St.-Florentin. » (A.D. Hérault c. 44)

Lettre du même à M. de Ballainvilliers:

« A Compiègne le 20 juillet 1765.

Je vous fais mes remerciements, M., des derniers détails que vous avez pris la peine de m'envoyer au sujet de la Bête féroce. Il est bien à désirer que les nouveaux chasseurs que le roi a envoyés parviennent enfin à en délivrer le pays.

On ne peut, M., vous honorer plus parfaitement que je le fais. St.-Florentin. » (A.D. P.-de-D.) [Doc278]

M. d'Enneval père écrit aux intendants d'Auvergne et du Languedoc:

« 20 juillet 1765.

M., nous venons de recevoir des ordres pour retourner dans notre patrie. Nous partons les larmes aux yeux de n'avoir pu parvenir à réussir dans les mouvements que nous nous sommes donnés pour vous délivrer du cruel fléau qui désole votre province. Je vous puis assurer que nous avons fait à cet égard tout ce qui est possible à l'homme. Accordez-nous toujours l'honneur de votre protection.

J'ai l'honneur d'être avec respect, M., votre très humble et très obéissant serviteur, d'Enneval.

M. vous ne trouverez point après notre départ de comptes restés en arrière. Nous avons payé quand à nous toutes choses de gré à gré.

Ce 20 juillet 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1734) [Doc277]

Variante A.D. Hérault:

« M., j'ai l'honneur de vous écrire pour vous donner avis de notre départ pour Paris. Nous partons les larmes aux yeux de n'avoir pu parvenir à vous délivrer du cruel fléau qui désole votre province, malgré notre bonne volonté; et après avoir fait tout ce qui est possible à l'homme. Je vous prie de m'honorer toujours de votre protection et de recevoir les sentiments respectueux avec lesquels nous avons l'honneur d'être vos, etc. D'Enneval, ce 20 juillet 1765.

P.S. M., vous ne trouverez point après notre départ des comptes en arrière de notre part. Nous avons payé quand à nous toutes choses de gré à gré. »

Lettre de M. Lafont, de Mende, à M. de St.-Priest:

« Mgr., le domestique de MM. d'Enneval passa ici avant-hier, conduisant leur chaise au Puy. Il me remit une lettre de M. d'Enneval fils, par laquelle il me marquait qu'il avait obtenu son rappel, qu'il emmenait son père avec lui, qu'il allait le prendre à Sauzet, d'où ils se rendraient au Puy. Il me demanda 25 louis pour son voyage; je les lui comptai... Il me demanda encore un certificat. Je sentis bien que je ne pouvais pas me dispenser de le donner, sans m'exposer à des plaintes; mais je crus me renfermer dans certaines bornes relatives aux connaissances que je puis avoir.

J'ai l'honneur, etc. Lafont. » (Pourcher)

- Problème de datation: La lettre est du 21/07 dans Pourcher, le domestique rencontre M. Lafont deux jours auparavant (« avant-hier ») mais le certificat est daté du 18. M. Lafont écrit insère un paragraphe très semblable dans sa lettre du 21/07 à M. de Ballainvilliers, indiquant également « avant-hier ».

Mémoire de M. Enjelvin :

«Mémoire de ce que j'ai fait de la part de M. Antoine, commandant des chasses.

Premièrement le premier [rature] le premier juillet, avoir rapiécé la couverture de la selle du cheval de M. Antoine. Se monte 10 s

Plus deux [crampons?] que j'ai donné le même jour au garçon d'écurie de sa part. Se monte 4 s

Plus avoir mis une moitié de longe de bride, avoir recousu la têtère. Se monte 12 s

Plus avoir accommodé un grand coussinet de la part de M. Antoine, lui avoir mis une pièce en toile et une attache et bien rembourré [un coin?], ci 14 s

<i>Plus le deux juillet avoir accommodé une selle de la part de M. Antoine, lui avoir mis six pièces en peau au [pommeau?] et des attaches, ci</i>	<i>16 s</i>
<i>Plus lui avoir mis une livre [de] crin [frisé?], ci</i>	<i>18 s</i>
<i>Plus avoir livré à [son hôte?] un porte-crosse de [?] pour la selle de [St.-Louis?], ci</i>	<i>3 15 s</i>
<i>Plus un coussinet neuf de la part de M. Antoine pour la selle de son cheval</i>	<i><u>15s</u></i>
<i>Le total du tout se monte</i>	<i>7 114 s</i>

Recu le contenu du présent mémoire des mains de M. Antoine ce 20 juillet 1765. Enjelvin, sellier. » (A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

21 juillet (Dimanche) On publie et affiche une ordonnance du comte de Moncan, qui enjoint d'obéir soigneusement à tout ce que M. Antoine ordonnera, comme commandant à cet effet par les ordres du roi (lettre, 22/07). Lettre de M. de St.-Priest à M. Lafont (A.D. Hérault c. 44). Lettre de M. Lafont à M. de Ballainvilliers:

« 1765 (21 juillet).

Mgr., j'ai reçu avec la lettre dont il vous a plu de m'honorer le 17 de ce mois un exemplaire de la première ordonnance que vous avez rendue pour faire chasser la bête féroce. J'ai l'honneur de vous en faire mes très humbles remerciements. J'en ferai part à M. Antoine, s'il n'en a déjà connaissance, pour le mettre à portée de faire usage dans ses chasses des arrangements qu'elle contient. Vous aurez pu remarquer, Mgr., dans le compte qu'il vous a rendu de ses premières dispositions, qu'il y en a plusieurs de relatives à celles que vous aviez indiquées dans votre ordonnance, nommément à ce qui est porté par les articles 5 et 6.

Il n'est point possible en effet, Mgr., de former des magasins de fourrage pour la subsistance des chevaux délivrés à M. Antoine, par l'incertitude où l'on est des lieux où le hasard pourra le conduire. Je me suis borné à lui en procurer au village de Sauzet où il s'est proposé de faire dans l'état actuel des choses sa principale résidence, et nous sommes convenus qu'en exécution de vos ordres et de ceux qui ont été donnés par M. de St.-Priest il s'en ferait fournir dans les autres lieux où il pourrait se porter, qu'il en payerait le montant, et que je lui ferais rembourser notre contingent.

Vous êtes peut être déjà informé, Mgr., que MM. d'Enneval s'en retournent. Leur domestique, qui passa avant hier ici conduisant leur chaise au Puy, me remit une lettre de M. d'Enneval le fils par laquelle il me marque qu'il a obtenu son rappel, qu'il amène son père avec lui, qu'il va le prendre à Sauzet où il est avec M. Antoine et qu'ils se rendront de là au Puy d'où ils continueront leur route pour chez eux.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Lafont. A Mende le 21 juillet 1765. » (A.D. P.-de-D.) [Doc279]

- Voir 20/07 pour les problèmes de datation.

22 juillet (Lundi) M. de l'Averdy répond à la lettre du 15/07 de M. de St.-Priest et le prie de continuer à l'informer sur tout ce qui est relatif à la Bête du Gévaudan (Pourcher). M. Lafont part rejoindre M. Antoine (lettre, 30/07). Au crépuscule, Claude Biscarrat, 9 ans, part chercher les bœufs de son père dans un pré près d'Auvers (à 200 pas, lettre, 03/08). Sa mère ne le voyant pas rentrer part le chercher, trouve les bœufs dans le pré et retrouve les sabots de l'enfant sur le chemin. Alertés, son mari et les gens du village cherchent toute la nuit en vain (lettre, 30/07). Lettre du Malzieu:

« MM. Antoine se sont établis à Sauzet, paroisse de Venteuges, où la Bête féroce a déjà fait tant de ravages; ils ont dispersé les gardes-chasses en plusieurs endroits. Ils ont fait nombre de battues et ils sont presque toujours à l'affût dans les bois. MM. d'Enneval les secondent parfaitement dans toutes leurs opérations.

La Bête féroce n'a point fait parler d'elle depuis quelques jours. Le 7 de ce mois, on fit une chasse générale, où M. d'Enneval fut trouvé pieds nus, s'étant embourbé, et ne laissant pas malgré cet accident, d'agir avec son zèle ordinaire.

Le 10, la Bête était couchée dans une chènevière, où elle reposa pendant 3 heures malgré le bruit que faisaient dans un champ voisin 3 laboureurs qui chantaient et criaient pour se délasser de leurs travaux. Mais

2 sœurs clarisses quêteuses allant de Chaliers à Paladine devant la chènevière furent attaquées par la Bête, qui, sans respect pour le voile ni la guimpe, allaient se jeter sur les saintes filles, si les laboureurs n'y fussent accourus pour la mettre en fuite.

Le 11, M. l'intendant d'Auvergne envoya à M. Antoine 17 harpons, armes très propres à retenir la Bête, si on pouvait rapprocher d'assez près pour lui en faire sentir la pointe, puisque c'est un fer très large en langue de serpent avec 2 crochets qui retiendraient la Bête, si elle voulait échapper après le coup porté; cette arme est ajustée au bout d'un gros bâton de la longueur de 5 pieds, où l'on a ménagé à 1 pied et demi du harpon une espèce de boule, faisant un même corps avec le bâton, afin que celui qui s'en servira puisse s'en servir plus aisément pour tirer la Bête à lui, et une autre boule plus haut pour avoir un point d'appui ferme pour l'enfoncer avec plus de force. L'instrument est bon en lui-même, il ne s'agit que de trouver l'occasion d'en faire usage; on doute que la Bête trop rusée ne la laisse jamais naître.

Le 11, chasse générale sur la montagne, où ces MM. se distinguèrent par leurs fatigues et leurs sagacités à découvrir les tenues de la Bête; mais sans aucun succès que de nous convaincre de leur zèle et de leur habileté.

Le 17, 2 petits garçons voyant la Bête venir à eux d'un pas lent, s'entre-encouragèrent et ne découvrant pas de voie pour éviter sa rencontre, montèrent tous 2 sur un arbre. La Bête vint au pied de cet arbre, dispersa d'un coup de patte un fagot de bois qu'ils avaient fait, chercha quelque temps dans les broussailles et ayant entendu un des enfants qui disait à l'autre de n'avoir point peur, elle vint au pied de l'arbre, se dressa contre et commençait à faire des efforts pour grimper, lorsqu'un étranger, qui était à cheval, l'obligea de s'éloigner et fit descendre les enfants qui le suivirent jusqu'au village.

Hier 21, on publia et afficha une ordonnance du comte de Moncan, qui enjoint d'obéir soigneusement à tout ce que M. Antoine ordonnera, comme commandant à cet effet par les ordres du roi.

J'ai l'honneur, etc. » (B.N.) [Harpon]

Mémoire de M. Enjelvin :

« Mémoire de ce que j'ai fait à la selle du cheval à M. Antoine, savoir :

4 contre-sanglons, ci	16 s
Plus un bout de [?] contre à la croupière	2 s
Plus une pièce [de] toile au [pommeau?]	3 s
Plus une [sous-gorge?] à la bride et trois bouts de [porte-mors?] de [rencontre?] avec des passants que j'ai mis, et l'avoir recousue [d'ailleurs?], ci	<u>11 s</u>
Le tout se monte	32 s

Reçu le montant du dit mémoire des mains [?] du sieur [Lacadance?] ce 22 juillet 1765. Enjelvin. » (A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

« Nous reconnaissons avoir reçu de M. Antoine la somme de 10 livres pour journées extraordinaires employées aux battues d'Auvergne, qui ont été payées à raison de 20 sols par jour, suivant le prix qu'en a fait M. Lafont pour ceux du Gévaudan. A Sauzet ce 12 juillet 1765. Vallix, [Nomaride?] » (A. D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

23 juillet-23 août Relâchement du suivi dans le *Courrier d'Avignon* (Blanc).

23 juillet (Mardi) Le *Courrier d'Avignon* publie la lettre de Paris du 13/07 (Généal43). A l'aurore on retrouve les habits de Claude dans un champ avec un lambeau de la chemise mais le corps reste introuvable. On envoie avertir M. Antoine vers une heure de l'après-midi, mais il chasse dans les bois de Pébrac avec ses gardes et le frère de M. Lafont; ils ne rentrent qu'après 9 heures du soir par une nuit obscure et des chemins affreux. M. Lafont rejoint M. Antoine à Sauzet. M. Antoine est averti de la disparition de Claude, mais le clair de lune étant insuffisant, il ne peut s'y rendre que le lendemain. Il se plaint d'être averti si tard (lettres, 24/07, 25/07, 30/07). Brouillon d'ordonnance de l'intendant de Clermont:

« 400 exemplaires

De par le roi, Simon-Charles, etc.

Les chasses qui ont été ordonnées et faites pour parvenir à la destruction de la Bête féroce dont les cruautés continuent en Auvergne, n'ayant point eu jusques à présent le succès désiré, Sa Majesté a cru devoir donner de nouveaux secours aux habitants de cette province. Elle a chargé à cet effet le sieur Antoine, ~~chevalier de St.-Louis~~ son seul porte-arquebuse, ~~et~~ lieutenant de ses chasses et chevalier de St.-Louis, de se rendre en cette province avec plusieurs gardes de ses chasses et ceux des princes de son sang pour y détruire la Bête féroce.

Le sieur Antoine nous ayant demandé en conséquence les ordres convenables pour le logement et la fourniture des chevaux nécessaires pour lui et les gardes qui sont à sa suite, ainsi que pour les autres opérations qui pourront avoir lieu,

Nous, intendant, ordonnons ce qui suit:

Article 1er.

Il sera fourni par les soins du sieur de Montluc, notre subdélégué à St.-Flour, que nous avons autorisé à cet effet, 9 bons chevaux ou bidets de selle avec les harnais nécessaires pour rester ~~à la suite~~ au service dudit sieur Antoine jusques à la fin des chasses. Savoir: un cheval pour lui, un pour son fils et 7 bidets pour les tireurs qui sont à sa suite. Desquels chevaux, il sera dressé des états signalés contenant les noms des propriétaires pour servir au paiement des journées de louage sur les certificats dudit sieur Antoine portant le nombre de jours que lesdits chevaux auront resté à son service.

Article 2.

Ordonnons aux officiers municipaux, consuls et syndics des bourgs et villages de notre généralité où ledit sieur Antoine sera obligé de se transporter pour suivre la Bête féroce, de lui faire fournir et aux personnes qui l'accompagneront le logement ainsi que les vivres et fourrages nécessaires en payant de gré à gré.

Article 3.

Feront fournir aussi lesdits officiers municipaux, consuls ou syndics audit sieur Antoine les guides nécessaires pour les conduire, lui, ses gardes-chasses et les valets des chiens de village en village suivant le besoin; et commanderont aussi pour les jours des chasses plusieurs habitants pour porter les vivres ou pour tout autre besoin relatif auxdites chasses.

Article 4.

Ordonnons auxdits officiers, consuls et syndics ~~de commander~~ d'envoyer pour les jours de chasse, qui seront indiqués par ledit sieur Antoine, ~~les faire marcher~~ le plus grand nombre de tireurs, batteurs qui pourront être rassemblés et armés d'espèces de lances, même les enfants de l'âge de 14 ans et au-dessus; lesquels seront postés pour les chasses ou aux affûts par ledit sieur Antoine aux lieux et aux heures qu'il leur aura fixés, sans qu'ils puissent avant ledit temps quitter lesdits postes ~~à peine de désobéissance~~.

Article 5.

~~Seront pareillement commandés à la réquisition dudit sieur Antoine le nombre d'ouvriers ou travailleurs nécessaire pour creuser et dresser les pièges partout où il le jugera convenable. Enjoignons auxdits habitants d'obéir à peine d'amende ou même d'emprisonnement suivant l'exigence du cas.~~

Article 6.

MM. les gentilshommes et officiers militaires seront invités aux chasses ordonnées par le roi pour y vaquer suivant leur zèle, ainsi que les notables habitants de chaque bourg. Faisons défense à tout ~~autre~~ particulier inconnu ~~qui ne serait pas présenté auparavant audit sieur Antoine~~ de s'y se rendre ~~sans être appelé par ledit sieur Antoine~~ auxdites chasses ou de déranger les affûts à peine de punition.

Article 7.

Faisons défense à tout habitant des bourgs et villages d'aller faire du bois ou couper des arbres dans les forêts après le soleil couché et même de faire du bruit dans lesdites forêts, crainte d'épouvanter et faire fuir la Bête féroce ou les loups, des lieux où les valets des limiers du roi devront aller le lendemain.

Article 8.

Les habitants soit tireurs, batteurs ou gens d'affûts qui tueront un ~~grand~~ gros loup recevront la somme de 12 livres de gratification par les mains du subdélégué le plus prochain en apportant un certificat dudit sieur Antoine, qui leur donnera de son chef 6 livres; ~~et sera payée moitié de ces sommes pour chaque louvetau qui sera tué~~ pourvu toutefois que lesdits loups soient portés sur-le-champ audit sieur Antoine, entiers et sans avoir été ouverts.

Article 9.

Celui qui tuera la Bête féroce et la portera audit sieur Antoine sur-le-champ et sans être mutilée autrement que par les coups qu'elle aura reçus, recevra la ~~somme~~ récompense promise ~~de 6000 livres qui a été promise de la part de Sa Majesté,~~ et ceux qui la trouveront pourraient trouver la Bête féroce morte seront assurés d'être bien récompensés (en la portant audit Antoine) ~~tant en argent que par les grâces particulières qu'ils auront lieu d'espérer de la bonté du roi.~~

Article 10.

Si par malheur quelque personne vient à être égorgée ou blessée par la Bête féroce, les consuls et syndics enverront sur-le-champ un exprès à cheval pour avertir en toute diligence ledit sieur Antoine ~~au lieu de Sauzet, paroisse de Venteuges, ou autre lieu qu'il indiquera s'il change de position.~~ Enjoignons à nos subdélégués de Brioude et St.-Flour, chacun dans son district, de tenir exactement la main à l'exécution de notre présente ordonnance qui sera lue, publiée, et affichée partout où besoin sera, afin que personne n'en ignore.

Fait à Clermont, le 23 juillet 1765 » (A.D. P.-de-D. c. 1734 ; transcription personnelle)

- Les A.D. P.-de-D. c. 1734 contiennent un précédent brouillon de cette ordonnance, rédigé avant l'annonce du renvoi de M. d'Enneval.
- La version finale, ci-dessus, montre l'influence des ordres équivalents de M. de Moncan (voir 18/07).
- Les A.D. Hérault contiennent apparemment la version imprimée.

24 juillet (Mercredi) M. Antoine se rend à Auvers. Il identifie les traces comme celles d'un gros loup et ordonne pour le lendemain une chasse destinée à battre bois et pâturages sur le territoire de 6 paroisses aux environs d'Auvers (lettre, 30/07). La Bête se montre dans une pâture aux environs de Chabanoles. Marguerite Soulier, âgée d'environ 27 ans, qui garde des bêtes, la voit venir de loin et va au-devant d'elle pour la voir de plus près, mais la Bête féroce va pour l'attaquer. Étienne Migné, qui fauchait un pré, se porte à son secours; la Bête abandonne la partie et s'enfuit (lettre, 03/01/66). **M. Antoine s'installe au château du Besset (Pourcher). Il rappelle sans doute ses gardes les plus éloignés (Venteuges et Combret) (Crouzet).** Lettre de M. Antoine à M. de Ballainvilliers:

« A Sauzet le 24 juillet 1765.

M., avant hier au soir 23 du présent mois tout à la brune, un enfant de 9 ans a été dévoré et emporté par la Bête ou par un loup dans le bois à Auvers, paroisse de Nozeyrolles, lorsqu'il allait chercher des bœufs. L'on l'a cherché toute la nuit sans le trouver, n'ayant été vu à différentes places que partie de ses habits et partie de sa chemise toute ensanglantée. L'on est venu pour nous avertir ici qu'à une heure après midi, mais nous étions à chasser des loups par delà Pébrac, d'où nous ne sommes revenus qu'entre 9 ou 10 heures du soir, ce qui fait que n'ayant point clair de lune nous n'avons pu nous y rendre sur le champ et y mener nos limiers pour aller au bois ce matin reconnaître les pieds de cet animal. Nos limiers qui sont partis avec nous ce jourd'hui à la pointe du jour pour aller à la suite de l'animal et faire en sorte de retrouver quelques restes

du cadavre. J'ai l'honneur de vous envoyer ci joint encore un imprimé de M. le comte de Moncan. Il serait bien à désirer, M., que les ordres que vous voulez bien rendre fussent conformes à ceux de M. le comte de Moncan et ceux de M. le vicomte de St.-Priest, autrement ce serait une grande difficulté pour nous s'ils n'étaient pas relatifs les uns aux autres, car par exemple aujourd'hui c'est une partie des habitants du Gévaudan qui vont faire la battue dans les bois d'Auvergne. Accordez-nous s'il vous plaît cette grâce le plus tôt qu'il vous sera possible, afin que la manutention que nous avons à faire soit égale de part et d'autre. Je n'ai encore pu joindre M. de Montluc, attendu que je ne quitte pas nos gardes d'un pas. Je suis après à mettre les battues bien moins nombreuses qu'elles n'étaient et je n'en ferai qu'à mon corps défendant hors des occasions telles que celle que je présente aujourd'hui. M., j'ai déjà anticipé sur vos bonnes intentions en mandant aux syndics de la paroisse de Nozeyrolles en Auvergne d'assembler tous les tireurs et batteurs et bergers avec leurs chiens pour la battue ordonnée pour aujourd'hui. Vous trouverez bon que j'en use de même soit pour cette communauté soit pour d'autres de l'Auvergne jusques à ce que j'aurai reçu les ordres que j'ai l'honneur de vous demander. Nous avons perdu 16 jours depuis que nous sommes ici par la pluie ou le mauvais temps, ce qui nous désespère. Les foins pourrissent dans les prés et la récolte est en grand danger. Je n'ai pas le temps de vous informer d'un plus long détail, ce que j'aurai l'honneur de faire incessamment, ayant celui d'être avec un très respectueux attachement et toute la reconnaissance possible, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Antoine » (A.D. P.-de-D. c. 1734) [Doc125]

- On notera l'étrange datation « avant-hier au soir 23 du présent mois » pour une lettre écrite le 24. La disparition de Claude Biscarrat date en fait bien de l'avant-veille, le 22.

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à M. Antoine :

« M. Antoine.

A Clermont le 24 juillet 1765.

J'ai reçu, M., avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, un exemplaire des différents ordres qui ont été donnés par M. de Moncan et par M. de St.-Priest relativement aux chasses sur la généralité de Languedoc. Je fais imprimer une ordonnance qui contiendra les mêmes dispositions et je vous en adresserai par le courrier prochain un nombre d'exemplaires qui seront affichés dans les endroits où vous jugerez à propos.

Je suis véritablement fâché des désagréments qu'éprouvent MM. d'Enneval dont le zèle méritait un autre sort. Je leur rendrai toujours le témoignage dû à ses leurs soins qui auraient dû être suivis d'un succès plus heureux, parce que je sais ~~qu'il s'est~~ que MM. d'Enneval se sont donnés des peines infinies pour détruire l'animal qui les avait attirés dans ces pays.

J'ai l'honneur d'être avec un [respectueux?] [salutations?], M. » (A.D. P.-de-D. c. 1734 ; transcription personnelle).

25 juillet (Jeudi, premier quartier) M. Antoine fait investir la forêt par des tireurs placés dans des affûts. Sans assez de monde pour toute l'enceinte, dont il fait battre l'intérieur par des paysans, un loup s'échappe de l'enceinte sans être tiré; on ne fait aucune autre découverte. Au soir en se retirant quelques batteurs retrouvent le cadavre de Claude à l'entrée du bois de Collony. Averti, M. Antoine coupe au plus court pour se rendre sur les lieux, et son cheval s'enlise dans un bourbier; en voulant se relever, le cheval blesse légèrement M. Antoine au pouce de la main gauche. Le cadavre est tout nu, une cuisse emportée, l'autre à demie rongée ainsi que les fesses et les reins, une joue dévorée, le cou brisé sans être coupé, 8 blessures tout autour, l'empreinte de 4 grands crocs au ventre. M. Antoine ordonne une chasse d'un plus grand nombre de paroisses pour le dimanche (lettres, 27/07 et 30/07).

- Impossible de savoir si le « loup » était ou non la Bête.

M. de St.-Priest remercie M. Lafont d'avoir fait les avances de 600 livres à M. d'Enneval et lui promet un prompt remboursement (Pourcher). Enterrement de Claude Biscarrat:

« Claude Biscarrat, âgé d'environ 9 ans, fils de Louis et de Françoise Borie du village d'Auvers de cette paroisse, fut inhumé au cimetière de la paroisse le 25 juillet susdit an, ayant été dévoré par une bête féroce le 22 du susdit mois à l'entrée du bois de Collony et à demi rongé par la susdite bête ou loup carnassier. Présent à la sépulture ledit Louis son père et Borie son grand père, et autres dudit Auvers qui n'ont su signer de ce interpellés. En témoin de ce, Daudé, prieur curé, Mijoule prêtre présent. » (Registre de la paroisse de Nozeyrolles). [Doc32]

- L'acte ci-dessus suppose que Claude ait été enterré le soir même.
- Pourcher fournit un acte similaire, mais lit « Françoise Nourrit » pour le nom de la mère, et fournit la date du 22/03/65 !
- L'acte de naissance de Claude lui donne 8 ans à sa mort.

Lettre de M. Boudet, de Paris, à M. de Ballainvilliers :

« 1765 (25 juillet)

J'ai l'honneur de vous adresser, M., un fusil enfermé dans une enveloppe [en fer blanc et un dé?] qui contient de la poudre du roi que M. Antoine mon [?] demande avec empressement.

J'espère que vous [excuserez?] ma liberté et que vous aurez la bonté de lui faire avoir ce paquet promptement.

Je suis charmé de cette occasion de vous renouveler les assurances [du ?] et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, M., votre très humble et très obéissant serviteur,

Boudet.

Paris, ce 25 juillet 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1734 ; transcription personnelle).

26 juillet (Vendredi) Lettre de M. Antoine au Comte de Tournon :

« 1765 (26 juillet)

M., ne pouvant quitter un instant les gardes que j'ai amenés dans ces provinces et étant forcé de rester toujours à l'endroit même où est arrivé le dernier malheur, et étant toujours prêt à partir au premier avis qui arrivera à quelque endroit que ce soit, pour avoir à m'y transporter sur-le-champ de jour ou de nuit, avec les dits gardes, car c'est de là que dépend le plus grand objet des opérations que nous avons à faire, comme nous n'avons aucun doute que les derniers habitants qui ont été dévorés ne l'ont été que par des loups, cette fâcheuse connaissance pour les provinces nous oblige à demander des augmentations plus étendues à la cour que celles avec lesquelles nous sommes arrivés ici. M. de Ballainvilliers m'ayant mandé que vous auriez la bonté de me joindre et de m'aider en toute occasion, permettez que je vous marque combien je vous aurais d'obligation, et même ces provinces, si vous me faites l'honneur de me venir voir au plus tôt. Vous jugerez vous-même de la nécessité à cet égard, et combien j'ai de choses à vous communiquer. Je serai toujours pressé à vous assurer que j'ai l'honneur d'être avec toute la considération possible, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Antoine.

Au château du Besset en Auvergne, ce 26 juillet 1765.

Je vous envoie, M., sous cachet volant la lettre que j'écris à M. de Ballainvilliers, pour que vous voyiez ce qu'elle contient. » (A.D. P.-de-D. c. 1734 ; transcription A. Bonet, B. Soulier, Clément « le mordu de la Bête, » J. Buchet.)

27 juillet (Samedi) **La Bête attaque 3 enfants au village du Roussillon (nord-est de Ruynes). Ils se défendent avec adresse pendant un quart d'heure puis sont secourus (lettre, 14/08).** Près de Servières, un jeune garçon d'environ 11 ans est enlevé sous les yeux de son père, sa mère et sa sœur. Ils courent après avec d'autres personnes; la Bête le traîne sous leurs yeux plus de 500 pas et lui fait franchir 3 murailles d'environ 3 pieds de hauteur. Surprise par un fauteur, la Bête lâche l'enfant et s'enfuit. L'enfant est sans connaissance, 2 crocs au-dessous du menton, la joue gauche ouverte, 3 ou 4 dentées au-dessus de la tête, à l'épaule et à la main aussi. Il est pansé par un chirurgien de Saugues (lettre, 29/07). **D'après la tradition familiale de l'abbé Pourcher:**

« L'enfant de Servières (...) était Pierre Roussel (...) le petit Pierre avait 4 ans environ quand on le prit au pré appelé pré de la Champ. Ce pré est borné au nord par une longue muraille qui conduit le pré en pointe au ruisseau descendant de La Veissière appelé ravin de Prémarger. Sous la muraille longe une rase qui prend les eaux à ce ruisseau, qu'on coupe pour sécher le foin. L'enfant courait dans cette prise d'eau, et sa sœur, un peu plus âgée, malgré les recommandations de son père, ne pouvait pas l'empêcher d'aller au loin.

Les gens étaient très occupés à charrier leur foin, car le temps menaçait et c'était un samedi. Au soleil couchant, c'était bien vers 8 heures du soir; on vit du côté opposé du petit ruisseau, la Bête qui l'emportait. Aux premiers cris, ses parents et tous les gens qui travaillaient à l'entour, s'élançant de toutes leurs forces à la poursuite, mais ils n'y font rien; car en un instant, la Bête eut traversé l'espace qui sépare le pré de la Champ d'avec les bois, mais on suivait toujours. Une chienne de la maison la suivait de près; et l'enfant dit plus tard que quand elle mordait la Bête elle lui faisait plus de mal. Enfin, elle le déposa au pied de La Croix-de-Poutarelle où on le trouva, la joue droite fendue jusqu'à l'oreille et ses petits pantalons pleins de sable. »

M. Antoine rédige un rapport au ministre d'état, aux intendants et au comte de Moncan, pour engager M. de St.-Florentin à solliciter du roi les secours nécessaires:

« Observations présentées à Mgr. le comte de St.-Florentin, ministre et secrétaire d'État, à MM. les commandants et intendants des provinces de Languedoc et d'Auvergne, par le sieur Antoine, chevalier de St.-Louis, porte-arquebuse du roi, lieutenant des chasses de sa Majesté, envoyé par ses ordres dans lesdites provinces avec un nombre de gardes-chasses tant des capitaineries royales de St.-Germain, parc de Versailles et Fontainebleau, que des princes du sang, à l'effet de détruire la Bête féroce ou des loups qui ont dévoré un nombre considérable d'habitants dans le pays de Gévaudan dépendant de ladite province de Languedoc et dans celle de l'Auvergne.

MM., je n'aurais plus rien à désirer si sur la fin de mes jours j'étais assez heureux de remplir la confiance dont le roi m'a bien voulu honorer, et vos bonnes intentions sur la destruction de la Bête féroce ou des loups anthropophages qui ravagent le Gévaudan et l'Auvergne. Je dis 'la Bête féroce ou les loups,' parce que les 3 derniers procès-verbaux que j'ai dressés et signés, et de tous les gardes, en présence de curés, ou vicaires et consuls des lieux, de M. Lafont, subdélégué, et de M. son frère, à l'occasion de divers carnages faits sur les paroisses de Venteuges en Gévaudan, de Lorcières et de Nozeyrolles en Auvergne, nous avons reconnu tant par les traînées que ces bêtes ont fait des cadavres, que par le pied, qu'il ne s'y trouve aucune différence du pied d'un grand loup. S'il y a quelque autre bête d'une autre espèce que de celle des loups qui cause ces ravages, ni les gardes ni moi n'avons point encore pu la découvrir, ni aucune trace différente de celle des loups, malgré les recherches continuelles que nous avons faites.

J'ai l'honneur de vous observer, MM., que depuis 50 ans que j'ai exercé des chasses de toute espèce, tant en France qu'en Allemagne, Piémont et les Pyrénées, je n'ai jamais vu de pays pareil à celui-ci et aussi difficile sur l'objet qui se présente. Cependant le zèle et l'activité dont je suis rempli à toute épreuve serviront de base à mon unique espoir, d'autant qu'il est fondé sur pareils sentiments de tous les gardes que j'ai amenés avec moi, dont je répons de la conduite et dont aussi je prends ensemble ou séparément les avis, et je puis assurer qu'ils en savent tous assez pour faire de la bonne besogne avec les secours que nous demandons et que nous avons lieu d'espérer, sans lesquels nous ne pourrions réussir, attendu la difficulté du pays.

Description du pays que parcourent tant en Gévaudan qu'en Auvergne la Bête féroce ou les loups qui dévorent les habitants de ces 2 provinces.

Le Gévaudan est, ainsi que la partie de l'Auvergne qui l'avoisine, un pays de montagnes, la plupart très élevées, séparées les unes des autres par des gorges ou des vallées profondes, dans lesquelles coulent des petites rivières ou ruisseaux. Les revers de ces montagnes sont très rudes et très escarpés, coupés par des ravins et occupés par des rochers, ou couverts de bois bien fourrés et remplis eux-mêmes de rochers dans lesquels il y a des cavernes ou tanières profondes et inaccessibles, qui servent de retraite aux loups et autres bêtes féroces. L'on grimpe des vallées sur les montagnes par des sentiers en faisant des longs détours, la plupart des parties étant impraticables aux hommes et aux bêtes de somme, à cause des précipices qui s'y rencontrent. Les sentiers sont pierreux, très étroits, et ménagés au-dessus de ces précipices.

Ce pays est encore très marécageux, fécond en molières ou bourbiers. Les voyageurs en trouvent à tout instant qui les arrêtent. Il en est même où ils courraient le plus grand danger et où ils s'enveloperaient en entier, eux et leurs chevaux. Pour les éviter ils sont obligés de faire bien des détours et de sonder les endroits de passage, ce qui les retarde tellement dans leur marche que pour un trajet où l'on ne mettrait qu'une heure si on pouvait le faire à vol d'oiseau, l'on en emploie 3 ou 4.

Les molières ou bourbiers sont principalement sur le sommet des montagnes et dans les vallées ou vallons qui sont presque tous couverts de prairies. L'on en trouve aussi assez fréquemment sur les revers des montagnes, surtout dans les endroits où le terrain a moins de pente. Il sort des bourbiers qui sont sur le sommet ou les revers des montagnes une infinité de petites sources. Elles forment dans les vallons des ruisseaux ou petites rivières qu'on peut néanmoins guérir presque partout, excepté dans les temps de pluie: dès qu'elle est un peu abondante, ces ruisseaux et rivières grossissent prodigieusement par les torrents qui coulent avec force du haut des montagnes le long des ravins. Le moindre ruisseau devient alors un fleuve. L'on rencontre aussi dans ces ruisseaux par intervalles des gouffres qui obligent à se détourner pour aller chercher le gué.

Il n'y a que quelques petites villes ou bourgs dans le Gévaudan, éloignés presque tous les uns des autres. Les principales habitations ne sont que des villages, des hameaux ou des maisons isolées. Il en est de même de la partie de l'Auvergne qui est limitrophe. Les petites villes ou bourgs sont placés dans les vallons, ainsi que les villages les plus habités. Les autres lieux sont sur le penchant des montagnes, quelques uns sur le sommet de celles qui sont les moins élevées, car les plus hautes ne sont point habitées à cause de la rigueur du climat et de la stérilité du sol.

Les habitants du Gévaudan et ceux de la partie de l'Auvergne qui l'avoisine, qui est la seule que jusqu'à présent nous ayons eu occasion de connaître, sont en général très pauvres. La principale subsistance de ceux qui habitent les lieux de ces 2 provinces que nous parcourons est le laitage. Les pâturages et les prairies qui se trouvent dans leur terroir mettent le peuple à portée d'élever quelques bestiaux, et surtout des vaches qui leur donnent du lait dont ils se nourrissent. Sans cette ressource ils ne sauraient subsister, ce pays ne produisant que du seigle en petite quantité, et le peuple étant obligé de vendre une partie de celui qu'il recueille pour pourvoir à ses charges et à ses autres besoins.

C'est dans la partie sur laquelle la bête féroce ou les loups ont actuellement leur établissement, et où je fais avec les gardes la principale résidence, que se trouvent réunies toutes les difficultés du pays dont je viens de faire le détail ; et je ne crois pas qu'il soit possible dans un autre canton d'en trouver de plus grandes. Elles rendent insuffisants les moyens et les ressources que nous avons eus jusqu'à présent, quoique nous fassions usage de tout ce qui est possible. Le peuple à la vérité n'est point au fait des battues, mais il est de la meilleure volonté. Il se rassemble au premier avertissement que nous lui faisons donner, et manœuvre de son mieux.

J'ai été merveilleusement secondé par M. le comte de Moncan, commandant en Languedoc, par M. de St.-Priest, intendant de cette province, et par M. de Ballainvilliers, intendant d'Auvergne. M. de Lafont, subdélégué du pays de Gévaudan, et M. de Montluc, subdélégué de St.-Flour, se sont empressés de pourvoir à tout ce dont j'ai eu besoin jusqu'à présent. M. de Lafont a passé à différentes reprises plusieurs jours avec moi et s'est employé à me donner tous les soins et toutes les facilités qui ont pu dépendre de lui. Lorsque les affaires dont il est chargé l'ont obligé à s'éloigner, il m'a laissé M. son frère qui me rend toute sorte de bons offices.

Mais avec tous les secours que ces MM. nous procurent à chaque instant, il ne nous est pas possible de surmonter les difficultés locales s'il ne nous est pas accordé des plus grands moyens, tels que M. de Moncan et MM. les intendants, à qui nous communiquons ces observations, espéreront de la bonté ordinaire du roi pour ces 2 provinces, et de celle de votre grandeur, qui voudra bien prendre les ordres de sa Majesté pour faire les demandes suivantes de sa part.

De 13 gardes que j'ai présentement avec moi il y en a 6 bons valets de limiers, et je n'ai pour les occuper qu'un très bon limier et 2 médiocres, une seule levrette mâline et 4 dogues que j'ai rassemblés ici pour que le service puisse être rempli. J'attends de la bonté du roi qu'il soit demandé de la part de sa Majesté, et qu'il me soit envoyé par le sieur Chabeau, garde-chasse de S.A.S. Mgr. le duc de Penthièvre, un limier et 3 bons chiens courants pour les loups, du choix de M. du Cambar ; à M. le marquis de Montmorin, la lice Dorade, qui sert de limier à Mareschaux, garde-chasse de Fontainebleau, bon valet de limier, qui est ici, et 2 chiens aboyeurs.

Un limier et 3 chiens courants pour loups à M. le marquis de Champigny, demeurant au château de Champigny près de Sens, qui a de bons chiens pour les loups.

Il faut de plus, pour joindre à la levrette et faire deux laisses avec les 4 dogues mâtins que j'ai rassemblés, 3 grands et forts lévriers à gros poil, qui se trouvent communément en Champagne, dont il y en a qui rident, ayant même du nez, et le nommé Duvaux, de St.-Germain, où il sert à l'équipage du Vautray à seconder les valets de chiens de cet équipage. On s'adressera pour le faire venir au sieur Brou, inspecteur de la Capitainerie de St.-Germain. Chabeau fera bien chasser lesdits chiens, et le dit Duvaux suffira pour valet de chien, et tous les 2 amèneront ici lesdits chiens avec les 3 lévriers, Chabeau à cheval et Duvaux à pied.

Depuis un mois que nous sommes arrivés ici, il a toujours plu ou fait du brouillard si épais que nous n'avons pu nous employer que 15 jours à reconnaître le pays et à chasser, et nous avons assez reconnu que 12 limiers pouvaient y être employés en toute assurance ; que l'on ne pouvait se passer de 6 bons chiens courants pour loups, attendu la nature du terrain et les autres obstacles ci-dessus détaillés.

Les habitants de ces provinces ne savent ce que c'est que de marcher aux battues, allant tous pêle-mêle, laissant entre-eux des intervalles si grands que la Bête ou les loups passent tous en arrière. C'est pourquoi nous supplions qu'il soit demandé à M. le duc de Choiseul, ministre et secrétaire d'État, 12 bons et sages sergents avec un officier d'infanterie pour les commander, pour conduire les grandes et petites battues que nous avons à faire ; savoir, les grandes lorsque nous apprendrons quelque nouveau désastre ou pour fouiller plusieurs forêts assez grandes, et les petites pour attaquer les petites parties de bois où la Bête ou les loups peuvent se rembucher, et où nous les trouvons souvent. Avec ces secours nous ferons l'impossible pour remplir notre devoir. A cet égard nous prendrons toujours, ainsi que nous l'avons fait depuis notre arrivée, pour notre résidence, le dernier village auprès duquel la Bête ou les loups auront dévoré quelqu'un, et à 2 lieues du pays ou 3 de ce village nous continuerons à faire toutes les quêtes nécessaires pour trouver cette Bête ou les loups.

Cette opération ne peut être que longue, surtout eut égard aux circonstances : à peine fauche-t-on les foins, et les grains sont encore tous sur pied.

D'ailleurs rien n'est plus difficile que d'aller au bois dans ce pays-ci. Premièrement tous les prés et les blés sont par petites parties dans des enclos fermés par des petits murs de 3 à 4 pieds de hauteur, construits en pierre sèche, qu'il faut qu'un valet de limier saute à tout moment avec son chien, au risque de se casser les jambes par les pierres qui s'éboulent après lui. En second lieu l'on trouve des marais à chaque instant et des molières, ainsi qu'il a été ci-dessus observé.

Nous avons l'honneur de demander l'assistance de tous les bons chasseurs du royaume, et nous les prions en cette qualité de vouloir bien nous accorder leurs bons avis par écrit sur la conduite des chasses que nous faisons, et que nous avons à faire. Notre docilité à en profiter prouvera le service qu'ils auront rendu à ces 2 provinces.

Antoine.

Lacour, garde ; Rinchar, garde ; de S.A.S. Mgr. Le duc d'Orléans.

Frigaud, brigadier ; Delion, garde ; de S.A.S Mgr. le prince de Condé.

[?] Lecteur, garde, et signé pour Lachenay et Bonnet [?] au bois ; de S.A.S. Mgr le duc de Penthièvre.

Lacoste, garde général ; Regnault, garde ; et signé pour Pélissier et Dumoulin, gardes ; de la capitainerie de St.-Germain.

Dumoulin, garde revenu du bois. » (A.D. P.-de-D. c. 1735 ; transcription personnelle).

Lettre de M. Antoine à M. de Ballainvilliers, accompagnant ses observations :

« 1765 (27 juillet)

M., je suis forcé d'envoyer le sieur Regnault, l'un des garde-chasses que j'ai amené ici, en poste, porter à M. le comte de St.-Florentin l'original du mémoire dont j'ai l'honneur de vous envoyer une copie, pour engager ce ministre à vouloir bien nous faire accorder promptement par le roi le secours pressant que nous demandons et dont nous avons tant de besoin. Pareille copie est aussi envoyée tant à M. le comte de Moncan qu'à M. de St.-Priest. J'espère, MM., que cette demande sera honorée de votre approbation.

Il est inutile, MM., d'avoir l'honneur de vous représenter le pressant besoin que nous avons qu'il aie lieu, et c'est uniquement sur vos seules demandes à la cour qu'il pourra réussir. Soyez aussi bien persuadés qu'aucun obstacle ne pourra nous rebuter, mais aussi considérez, s'il vous plaît, qu'avec rien l'on ne peut

rien faire. C'est la malheureuse devise qui fait présentement notre sort ; cependant il est question, MM., suivant vos meilleurs avis, d'éteindre le mal qui se présente dans la crainte de la plus dangereuse conséquence par la suite, comme en 1630.

Ni la chute que j'ai faite avant-hier dans un borbier, où mon cheval en voulant se relever m'a blessé légèrement au pouce de la main gauche ; tout cela n'est rien, ni la misère où nous nous trouvons souvent réduits dans les plus pauvres villages où il est nécessaire que nous habitons, où la paille et le foin manquent presque toujours, et réduit souvent nos chevaux à l'herbe alternativement avec le foin vieux ou nouveau, joint à ce qu'ils ont tous les jours les pieds dans l'eau et dans les pierres. Sans l'avoine qui nous a été fournie ils seraient déjà hors de service, car ils marchent tous les jours. Nos gardes couchent presque toujours sur du foin, ne pouvant être permanents dans un même lieu.

Croyez-vous bien, MM., que tout cela et que tout ce qui pourra nous arriver en l'avant au plus fort de contraire à nos désirs, ranime notre ardeur contre ces monstres dévorants, surtout en voyant les malheureux restes des cadavres qu'ils ont dévorés, et aussi par l'amitié et la confiance que les habitants nous témoignent en toute occasion.

Nos gardes les mènent avec eux à l'affût, et il est promis un louis à celui d'entre eux qui pourra tuer un loup, et nous vous représentons encore, MM., que c'est ces animaux qui ont dévoré la plupart des habitants qui l'ont été dernièrement ; et que si vous l'approuviez et voulussiez bien l'ordonner, il fût accordé 30 livres à chacun de ces habitants qui pourraient tuer un loup à l'affût, dans les endroits seulement où il s'est fait des carnages humains, ce qui serait prouvé et hors de supercherie. En tout cas, ce serait toujours un vieux loup de tué et peut-être suspect de ce que nous craignons si fort.

Les pluies, les brouillards épais qui règnent tous les matins et qui durent souvent jusqu'au soir, les foins, les blés qui ne peuvent être récoltés qu'à la fin d'août, les habitants qui y sont occupés, ce qui forme toutes leurs ressources, tout cela retarde beaucoup nos opérations. Daignez, M., d'avoir égard à cette circonstance forcée et d'avoir pour agréable notre vive reconnaissance et le très respectueux attachement avec lequel nous avons l'honneur d'être, M., vos très humbles et très obéissants serviteurs,

Antoine.

Au Besset près Saugues en Gévaudan, le 27 juillet 1765.

Lacoste, garde général ; Péliissier, garde ; Dumoulin, garde ; capitainerie royale de St.-Germain.

Lecomte, garde de parc de Versailles.

Mareschaux, garde de Fontainebleau.

Lacour, garde ; Rinchar, garde, [sergent?] brigadier ; de S.A.S. Mgr. le duc d'Orléans.

Delion, garde de S.A.S. Mgr. le prince de Condé.

Lachenay, garde.

Bonnet, garde ; Lecteur, garde ; de S.A.S. Mgr. le duc de Penthièvre.

[M. de Lafont?] » (A.D. P.-de-D. c. 1735 ; transcription personnelle.)

- Cette lettre à été écrite à un autre moment que la précédente, d'après les signatures des gardes.

Lettres de M. de Ballainvilliers à MM. de Montluc, Montbrizet, Antoine et Lafont au sujet de l'envoi d'affiches :

« M. Lafont, subdélégué à Mende.

A Clermont, le 27 juillet 1765.

J'ai rassemblé, M., dans une nouvelle ordonnance dont je joins ici quelques exemplaires, les dispositions contenues dans les différents projets que M. Antoine m'a envoyé relativement aux ordres qui ont été donnés par M. de Moncan et par M. de St.-Priest. Au moyen de cette uniformité, M. Antoine trouvera les mêmes secours en Auvergne et en Languedoc.

MM. d'Enneval m'ont fait part de leur retraite. Je suis avec un parfait attachement, M., votre très humble et très obéissant serviteur. » (A.D. P.-de-D. c. 1735 ; transcription personnelle).

« M. Antoine. [Clermont?] le 27 juillet 1765.

J'ai l'honneur, M., de vous envoyer plusieurs exemplaires de l'ordonnance que je vous ai annoncée par ma lettre du 24 de ce mois. J'en adresse un nombre suffisant à mes subdélégués de Brioude, de Langeac et

de St.-Flour pour les faire afficher dans les paroisses et les villages exposés aux incursions de la Bête féroce. Je vous enverrai par le prochain courrier les ordres particuliers que vous m'avez demandés.

Vous avez bien fait de réduire les battues au nombre de personnes nécessaires pour les faire. La saison est précieuse pour la levée des récoltes, et ce serait aggraver le fléau qui afflige les malheureux habitants de ces contrées que de les empêcher de ramasser les fruits de leurs travaux, déjà bien affaiblis par les intempéries.

C'est par cette considération que j'ai supprimé la peine de prison dans mes ordres ; mais je ne doute pas que leur zèle n'y supplée et qu'ils ne s'y portent à seconder vos soins par l'intérêt que leur inspire leur propre sûreté.

Je vous envoie une boîte qui m'est venue à votre adresse.

J'ai l'honneur... » (A.D. P.-de-D. c. 1735 ; transcription personnelle).

- La « boîte » est probablement celle envoyée par l'épouse de M. Antoine. Celle de M. Boudet, ex-pédiée de Paris le 25, n'est probablement pas encore arrivée.

« A Clermont le 27 juillet 1765

Je vous envoie, M., une quantité d'exemplaires de l'ordonnance que je viens de rendre pour faciliter la destruction de la Bête féroce. Vous voudrez bien la faire publier et afficher dans toutes les paroisses et villages de votre subdélégation exposés aux incursions de cet animal. J'en ai envoyé pareil nombre à M. Monbrizet / de Montluc.

Vous verrez par l'article ___ de cette ordonnance que les chevaux fournis doivent rester ~~entre le~~ au service de M. Antoine jusqu'à la fin des chasses, et que les propriétaires seront payés des journées de louage. Cependant comme ces chasses peuvent durer plusieurs mois et que ces journées pourraient à la fin former une somme qui excéderait le prix de ces chevaux, je vous prie de faire en sorte de convenir avec les propriétaires du prix de ces chevaux, dont ils recevront le montant après que j'aurai reçu votre lettre. Ils s'y détermineront je crois d'autant plus facilement que lorsque ces chevaux leur seront remis, il est très possible qu'après les fatigues qu'ils auront éprouvées, ils ne soient pas [rature] capables de rendre aux propriétaires le même service qu'auparavant. Vous donnerez toute votre attention à ne pas excéder la véritable valeur de ces chevaux afin que la perte à la revente ne soit pas ~~disproportionnée~~ trop considérable.

Je suis... » (A. D. P.-de-D. c. 1735 ; transcription personnelle).

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à MM. de St.-Florentin et de l'Averdy:

« M. le comte de St.-Florentin et M. le contrôleur général.

Clermont le 27 juillet 1765

M., M. Antoine vient de m'instruire par sa lettre du 24 de ce mois, que le 23 sur la brune un enfant de 9 ans a été dévoré et emporté par la bête féroce dans les bois d'Auvers, paroisse de Nozeyrolles en Auvergne. Cet enfant était allé ~~chercher des~~ ^{retirer ses} bœufs ~~dans~~ ^{d'} un pacage et ne le voyant pas revenir on ~~alla~~ ^{fut} le chercher mais inutilement. On a ~~trouvé que~~ trouva ^{seulement sur la terre} partie de ses habits ~~et de~~ ^{ensanglantés ainsi que} sa chemise ~~ensanglantés et [distribués ?]~~ dispersés ^[alentours ?] dans plusieurs endroits. M. Antoine était occupé à chasser ce jour là aux environs de Pébrac et il s'est transporté aussitôt qu'il a été averti sur le lieu où cet enfant a été dévoré pour y faire des battues dont j'attends le résultat. » (A.D. P.-de-D.) [Doc280]

Lettre de M. d'Ormesson, intendant des finances, à M. de Ballainvilliers :

« A Ormesson, le 27 juillet 1765.

[Bas de page:] M. de Ballainvilliers, intendant d'Auvergne.

M., j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 de ce mois au sujet des frais de loyer et de nourriture des chevaux que M. Antoine vous a demandé de faire fournir à ses gardes pour le mettre en état de se porter promptement dans les endroits où ils croiront pouvoir rencontrer la Bête féroce qui parcourt alternativement le Gévaudan et une partie de votre département. M. le contrôleur général approuve que ces frais soient payés ainsi que vous le proposez, avec l'ordre et les précautions que vous comptez y employer. Quand aux sommes que M. Antoine ou M. d'Enneval auront l'occasion de vous demander

pour leur dépense personnelle, l'intention de M. le contrôleur général est pareillement que vous les leur fassiez acquitter. Il compte que l'objet n'en peut pas être considérable et désire que vous ayez soin de l'informer de ce qui'ils auront touché et à mesure de chaque paiement qui leur sera fait.

Je suis avec respect, M., votre très humble et très obéissant serviteur, d'Ormesson. » (A.D. P.-de-D. c. 1735 ; transcription personnelle).

- La lettre porte en mention ajoutée, « Reçu le 27 août. »

28 juillet (Dimanche) M. de l'Averdy prie M. de St.-Priest de faire fournir à M. Antoine le logement pour lui et sa suite, le foin, l'avoine pour les chevaux, et tout ce dont il aura besoin (Pourcher). Le vent, la pluie et le grésil ne permettent pas d'exécuter la chasse commandée par M. Antoine le 25/07; il se rend cependant à Servières mais n'aperçoit pas de traces de la Bête, peut-être effacées par la pluie durant la nuit. Les blessures de l'enfant font craindre pour sa vie. M. Antoine fait porter son mémoire à M. de St.-Florentin par le garde-chasse Regnault (lettres, 30/07, 05/08).

29 juillet (Lundi) Un enfant a la mâchoire arrachée à Sauzet, son corps est mis en lambeaux (Pourcher).

- Cette attaque, peut-être d'après la lettre du Malzieu du 14/08, est probablement un doublon de l'attaque de Pierre Roussel le 27/07.

A Sauzet, un berger poursuit un loup qui a égorgé 4 de ses moutons. M. Antoine est averti vers 6 heures du soir, en présence de M. de Montluc, et envoie les gardes enquêter. Lettre de M. Antoine à M. de Ballainvilliers:

« 1765 (29 juillet)

M., je suis désespéré que malgré que j'offre 12 livres au premier habitant qui viendrait m'avertir à l'instant de l'endroit où il y aurait eu quelqu'un de dévoré, et même 12 de plus si par cet avertissement le loup était tué, tout cela n'a pas jusqu'à présent engagé aucun de ces habitants poltrons comme des poules à marcher la nuit, même à si peu de distance des endroits où nous sommes, par la frayeur mortelle dont ils sont remplis de ladite bête, qu'ils croient la plupart être sorcière.

Par les procès-verbaux signés de tous nos gardes et de moi sur les 3 carnages humains qui se sont faits ici, savoir; celui de Nozeyrolles Broussoles, celui d'Auvers, et celui d'avant-hier à la paroisse de Servières, où un petit garçon de 8 à 9 ans a été enlevé à la vue de son père, de sa mère et de sa sœur, et porté à plus de 500 pas, et un faucheur qui était près de là a obligé cette Bête de s'enfuir, ayant laissé ce petit garçon sans connaissance, ayant eu 2 crocs au-dessous du menton, la joue gauche ouverte, 3 ou 4 dentées au-dessus de la tête, à l'épaule et à la main aussi. Cet enfant ayant été pansé par un chirurgien de Saugues, l'on espère qu'il n'en mourra pas.

Voilà encore dans l'instant, sur les 6 heures du soir, en présence de M. de Montluc, que _____ venait de dévorer 4 moutons près le village de Sauzet en Gévaudan. Nous sommes dérangés à tous moments, ayant commandé demain une grande battue pour fouiller la forêt noire et bois d'Auvers, où par le rapport des valets de limiers que les loups y ont leurs louveteaux, et après-demain nous nous réserverons de faire une battue aux environs de Sauzet, si la chose l'exige. Soyez bien persuadé, M., que je ne ferai jamais faire de battues dans un temps aussi précieux que l'est celui de la récolte, surtout étant aussi en souffrance qu'elle l'est présentement ici ; mais aussi je crois que vous approuverez que sitôt que nous nous portons aux endroits où il vient d'être dévoré quelque habitant, nous ne pouvons mieux faire le jour même, si cela se peut, ou le lendemain, [que] rassembler le plus de monde qu'il est possible pour faire une battue dans les endroits où l'on croit que la Bête se serait pu retirer surtout. Et la meilleure raison, parce que nous n'avons que 3 limiers outrés de fatigue, et nul autre chien pour chasser ladite Bête. Ainsi, M., vous voyez le pressant besoin du secours que j'ai demandé au roi et que je vous supplie de vouloir bien appuyer de toute votre protection pour le bien des provinces d'Auvergne et de Gévaudan ; qu'elles soient secourues promptement à cet égard, crainte la multiplication de cette espèce de loups dévorants.

Je n'ai pas bien compris, M., à l'article 2 de l'ordonnance que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, et que M. de Montluc m'a bien voulu apporter, la condition que les fourrages des chevaux que je mène avec moi lorsque nous passerons dans la province d'Auvergne, seront payés par moi de gré à gré. J'ai l'honneur de vous observer, M., que je vous ai mandé que je n'avais point de fond pour cela et qu'ayant été déjà beaucoup en Auvergne, hors quelques fourrages que j'ai payés, nous y avons toujours reçu de l'avoine que nous y avons porté, en ayant toujours pour 6 jours d'avance, sans quoi lesdits chevaux pourraient bien périr. Je vous prie instamment, M., que si vous m'obligez à faire les avances concernant cette dépense, elle me soit rendue par M. de Montluc à la fin de chaque mois, ainsi que celle des harnais réparés, ferrages, médicaments et pansages des 8 chevaux que j'ai de la province d'Auvergne. M. de Lafont ayant fait donner des fourrages jusqu'à présent gratis, il serait bien malheureux pour moi, M., et je vois que ce n'est pas votre intention, que je fusse obligé de payer de mes deniers la nourriture de chevaux qui ne m'appartiennent pas. Tout ce que j'ai l'honneur de vous demander, dans l'extrême fatigue où nous sommes, c'est votre approbation ; ayant celui d'être avec un très respectueux attachement, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Antoine.

Au Besset, ce 29 juillet 1765.

Et ledit jour les gardes se sont transportés près Sauzet où le berger a couru après un loup qui avait égorgé 4 de ses moutons. » (A.D. P.-de-D. c. 1735 ; transcription personnelle) [Doc76]

- L'auteur ou les auteurs des attaques ne sont pas nommés ; des loups ? La Bête ? Ce détail aurait eu son importance pour confirmer le caractère opportuniste du régime de la Bête.

Ordonnance de M. de St.-Priest:

« Marie-Joseph-Emmanuel de Guignard de St.-Priest, chevalier, seigneur d'Alivet, Renage, Beaucroissant et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances en la province du Languedoc.

Vu la lettre de M. le contrôleur général, suivant laquelle nous sommes autorisé à faire faire l'avance par M. le trésorier des États du Languedoc des dépenses qui seront faites par le sieur d'Enneval, envoyé par la Cour pour donner la chasse à la Bête féroce qui ravage le Gévaudan, sauf le remboursement sur l'état desdites dépenses que nous arrêterons.

Il est ordonné au trésorier des États du Languedoc de payer et rembourser au sieur Lafont, notre subdélégué à Mende, la somme de 600 livres, dont il a fait l'avance audit sieur d'Enneval, suivant sa quittance jointe à la présente ordonnance. Et sera ladite somme remboursée de la manière ci-dessus exprimée, en rapportant la présente ordonnance quittancée.

Fait à Montpellier, le 29 juillet 1765. De St.-Priest.

Par Mgr., Soefve.

Payé à M. Soubeyran et Cie.

Ce 17 août 1765.

Pour acquit: Lafont, subdélégué. » (Pourcher)

30 juillet (Mardi) **Le Courrier d'Avignon** publie un article (Blanc). Grande battue pour fouiller la Forêt Noire et les bois d'Auvers (lettre, 29/07). Lettre de M. Lafont, qui a passé toute la semaine avec M. Antoine, à l'intendant de Montpellier:

« Mende, 30 juillet 1765.

Mgr., je partis, lundi 22 de ce mois... pour aller trouver M. Antoine et le joignis, le mardi, à Sauzet, paroisse de Venteuges ; j'ai passé avec lui toute la semaine aux extrémités du Gévaudan, ou en Auvergne. Lors de mon arrivée à Sauzet, M. Antoine était avec ses gardes et mon frère à la chasse, d'où il ne fut de retour qu'à 9 heures du soir.

Un homme du lieu d'Auvers, paroisse de Nozeyrolles, en Auvergne, vint lui annoncer que la veille vers 7 heures du soir, la Bête avait enlevé sur un chemin tout auprès du village d'Auvers un enfant d'environ 9 ans, qui allait chercher les bœufs de son père dans un pré ; que la mère ne le voyant pas revenir fut à ce pré où elle trouva les bœufs et ensuite les sabots de cet enfant sur le chemin ; qu'elle en fut avertir son mari, qui

avec les gens du village courut toute la nuit pour faire des recherches et trouva à la pointe du jour ses habits dans un champ avec un lambeau de la chemise, mais qu'on n'avait pas pu découvrir le cadavre.

M. Antoine se plaignit avec raison de ce qu'on n'était pas venu l'avertir au moment que cet enfant manquait; l'on est plus exact en Gévaudan. Il y a lieu d'espérer qu'on le sera aussi en Auvergne, dit-il, en conséquence d'une nouvelle ordonnance qu'on m'a assuré que M. de Ballainvilliers vient de rendre.

Nous partîmes le lendemain matin, et nous nous transportâmes sur les lieux... M. Antoine et ses gardes reconnurent que ce pied était celui d'un gros loup. M. Antoine ordonna, pour le lendemain, une chasse de 6 paroisses dans cette forêt... Cette chasse fut exécutée jeudi.

M. Antoine fit investir la forêt par des tireurs placés dans des affûts. N'ayant pas assez de monde pour toute l'enceinte, dont il fit battre l'intérieur par des paysans, il fit partir hors de cette enceinte un loup qu'on ne put tirer et l'on ne fit aucune autre découverte.

Le soir en se retirant quelques batteurs trouvèrent le cadavre. Sûrs de l'avis que l'un vint nous donner, nous y courûmes. M. Antoine ayant voulu prendre le chemin le plus court, son cheval plongea et s'abattit dans un borbier... Nous nous transportâmes sur les lieux où était le cadavre, à l'entrée de la forêt... Ce cadavre était tout nu; il y avait une cuisse d'emportée, l'autre à demi-rongée, ainsi que le derrière et les reins, une joue dévorée, le col disloqué, sans être coupé, y ayant 8 blessures tout autour, l'empreinte de 4 grands crocs au ventre. Il est vraisemblable que la Bête avait d'abord saisi l'enfant au col par-derrière et que le traînant avec peine, elle l'avait ensuite pris par le milieu du corps. M. Antoine ordonna une chasse d'un plus grand nombre de paroisses pour le dimanche... Le vent, la pluie et le grésil n'ont pas permis de l'exécuter... Le samedi, à 8 heures du soir... la Bête avait enlevé dans un pré du lieu de Servières, paroisse de Saugues, en Gévaudan, un enfant d'environ 11 ans, pris à côté de son père, de sa mère et de sa sœur; que la Bête le traîna sous leurs yeux pendant plus de 500 pas et lui fit franchir 3 murailles d'environ 3 pieds de hauteur; qu'on parvint à lui faire lâcher prise et qu'elle laissa cet enfant dangereusement blessé; que le dimanche matin, M. Antoine, son fils et ses gardes et mon frère se sont portés sur les lieux, nonobstant le mauvais temps; qu'ils n'ont point aperçu de traces de la Bête, la pluie survenue dans la nuit les avait sans doute effacées; que les blessures que cet enfant a reçues font tout craindre pour sa vie.

M. Antoine qui porte à tout son travail la plus grande exactitude a dressé des procès-verbaux de tous ces événements, signés par MM. les curés, vicaires et consuls des lieux, par son fils, par ses gardes, par mon frère et par moi lorsque je m'y suis trouvé.

Pendant le séjour que j'ai fait avec M. Antoine, il a dressé un mémoire contenant ses observations sur la nature du pays et les secours dont il a besoin pour faire ses chasses avec espoir de succès... Il vous l'envoie dans sa lettre, qu'il m'a remise pour vous, Mgr., et que j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint.

Il a fait partir, dimanche, un garde en poste pour le porter à M. le comte de St.-Florentin; il se flatte que vous voudrez appuyer auprès du ministre les demandes qu'il fait pour obtenir de nouveaux secours qui, comme vous le verrez, consistent à avoir un plus grand nombre de chiens et 12 sergents, commandés par un lieutenant d'infanterie pour faire exécuter les battues par les paysans. Ces secours paraissent indispensables. Il est certain que les chiens que M. Antoine a emmenés avec lui ou ceux qu'il a rassemblés ne sauraient à beaucoup près ne suffire au service dans les gorges où la Bête ou les loups ont actuellement leur établissement.

Il se trouve beaucoup d'endroits impraticables aux hommes et il n'y a que les chiens qui puissent y pénétrer. Encore faut-il qu'ils soient en nombre à cause de l'étendue du terrain.

A l'égard des battues, nos paysans quoique de bonne volonté y sont si peu versés, qu'on ne peut en attendre aucun secours utile s'ils ne sont dirigés pour manœuvrer à propos, et c'est à quoi 12 sergents, sages et intelligents, commandés par un lieutenant, paraîtraient très propres; surtout après avoir reçu à chaque chasse les instructions de M. Antoine.

Il désirerait encore que vous voulussiez bien honorer de votre approbation ses observations, au bas d'une copie que vous auriez la bonté d'en faire tirer, d'apostiller et de lui faire adresser.

Je ne saurais, Mgr., vous rendre des témoignages assez étendus sur le zèle dont M. Antoine est animé, sur l'activité avec laquelle il exécute de jour et de nuit ses opérations et sur l'intelligence qu'il y met. L'on n'a à se plaindre de lui que pour lui-même. Il hasarde tout dans ses courses et va à travers les rochers et précipices et les marais. Son aventure de jeudi dernier nous causa d'abord les plus vives alarmes. Il ne revint de la chasse du mardi qu'après 9 heures par une nuit obscure et des sentiers affreux.

Il serait bien fâcheux qu'il arrivât quelque accident à un aussi galant homme, je ne lui ai point dissimulé mes craintes et mon frère qui l'accompagne partout ne cesse de lui faire entrevoir les dangers auxquels il s'expose. M. son fils partage toutes ses fatigues, et agit avec la même ardeur que lui.

Les gardes sont de fort honnêtes gens, dont tout le monde est très satisfait. Ils sont animés du même zèle que MM. Antoine, père et fils. Ils passent souvent les nuits à l'affût dans les forêts et ils vont tous les jours dès le grand matin à la découverte de leurs chiens. M. Antoine en est très bien secondé, soit par les mouvements qu'ils se donnent, soit par leurs connaissances. Dieu veuille, pour la gloire des uns et des autres et la délivrance du pays, accorder à leurs travaux tous les succès qu'ils méritent.

J'attends les ordres qu'il vous plaira de me donner, Mgr., au sujet de l'achat des 8 bidets livrés à M. Antoine. A l'égard des 2 bêtes à bât, le service n'en a été jusqu'à présent que momentanément, comme il y avait lieu de le croire. Elles ont été employées tous les jours et elles continueront à l'être, si M. Antoine continue lui-même à travailler comme il le fait. Je fais fournir relativement à vos ordres les fourrages nécessaires aux 10 chevaux du Gévaudan à raison d'un boisseau d'avoine et de 20 livres de foin petit poids par jour et pour chaque cheval. M. Antoine arrêtera et certifiera l'état tous les mois, et j'aurai l'honneur de vous l'envoyer pour qu'il vous plaise d'ordonner mon remboursement.

J'ai l'honneur, etc. Lafont.

P.S. J'ai l'honneur de vous envoyer encore ci-joint une autre lettre contenant l'état des récoltes. » (A.D. Hérault c 44.).

31 juillet (Mercredi). **M. de St.-Priest répond à M. Duvernoy (09/07) en lui donnant peu d'assurance sur la réussite de sa machine, et en lui disant que la Bête a déjoué tout le monde (Pourcher).**
Lettre de M. Lafont à M. de Ballainvilliers :

« 1765 (31 juillet)

Mgr., j'ai reçu avec la lettre dont il vous a plu m'honorer les exemplaires de la nouvelle ordonnance que vous avez rendue, dans laquelle vous avez rassemblé les dispositions contenues dans les différents projets que M. Antoine vous a présentés. Je vous supplie d'en recevoir mes très humbles remerciements.

J'ai déjà eu l'honneur de vous informer, Mgr., que M. Antoine demandait qu'il fût fourni au frais de l'Auvergne et du Gévaudan, chacun pour ce qui le concernerait, le fourrage nécessaire aux chevaux qui lui seraient livrés par les 2 provinces. J'en rendis compte à M. de St.-Priest qui consentit pour ce qui regarde le Gévaudan que je fisse acheter du foin et de l'avoine et que je fisse faire cette fourniture à raison d'un boisseau d'avoine et de 20 livres de foin petit poids par jour pour chaque cheval, ce qui a été exécuté jusqu'à présent tant pour les 9 chevaux d'Auvergne que pour les 10 du Gévaudan, en attendant les ordres qu'il vous plaira de donner au sujet de la subsistance des premiers. Nous étions même convenus avec M. Antoine, avec qui je reviens de passer quelques jours, que si vous vouliez l'agréer de même, sur la proposition que je m'étais chargé d'avoir l'honneur de vous en faire, je continuerais à faire tenir un état de la fourniture des fourrages dont je ferais payer le montant, que cet état serait arrêté et certifié tous les mois par M. Antoine, et que j'aurais ensuite l'honneur de vous l'adresser et de vous supplier de me faire rembourser par la voie de M. de Montluc les avances que j'aurais faites pour le contingent de l'Auvergne, qui se porterait à 9 portions sur le total de 19. Comme votre ordonnance ne contient aucun arrangement particulier à cet égard et qu'il y est dit que les fourrages seront payés de gré à gré, j'ose vous supplier, Mgr., de me faire connaître vos intentions au sujet de cette fourniture pour ce qui concerne l'Auvergne ; et si vous trouvez bon de m'honorer de quelque ordre, je m'y conformerai avec toute l'exactitude dont je puis être capable.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Lafont.

A Mende le 31 juillet 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1735 ; transcription personnelle).

Août **M. de l'Averdy forme avec le boulanger Malisset une compagnie pour tenter de résoudre la crise du grain. Une campagne de rumeurs accuse les ministres et le roi de prendre part à un « pacte de famine » pour affamer le peuple en spéculant sur le prix. *Mercur de France*.**

« La Bête féroce
Apologue

*Fléau d'une province, un monstre anthropophage
Y répandait le carnage et l'horreur.
Déjà cent malheureux, conduits sur son passage,
Avaient éprouvé sa fureur.
Pour se saisir de la bête cruelle,
Un jour mille chasseurs battirent les forêts.
Mais, hélas ! Trop faibles contre elle,
Ils la virent braver leurs traits.
Et d'une cruauté nouvelle,
Étaler à leurs yeux les terribles effets.
Leur chasse, cependant, ne fut pas inutile :
Nombre de loups à qui ces bois,
Depuis longtemps servaient d'asile,
Y furent pris pour cette fois.
Petits brigands ! Tremblez quand la justice
Poursuit les scélérats fameux :
S'ils échappent à leur supplice,
Elle vous prend en courant après eux ;
Et c'est toujours, faute de mieux,
Nous rendre un signalé service.*

Par M. Munerot, secrétaire de la Gazette de France » (Mercure de France, août 65)

2 août (Vendredi) Le comte de Tournon amène à M. Antoine son équipage de chasse et 19 chiens conduits par 2 valets et un piqueur; 6 chiens arriveront plus tard (lettres, 09/08, 12/08).

- La date est fournie d'après Fabre, qui précise: deux piqueurs. Pourcher ajoute trois cors de chasse. Dans sa lettre du 09/08, M. Antoine indique 18 chiens.

Lettre de M. de l'Averdy à M. de Ballainvilliers :

« A Compiègne, le 2 août 1765.

M., je vois par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 27 du mois dernier, et toujours avec une nouvelle peine, je vous assure, que la Bête féroce continue ses ravages dans l'Auvergne. Je vous remercie de l'attention que vous avez de me faire part de ce que vous en apprenez, et je vous renouvelle de tout mon cœur la sincérité des sentiments avec lesquels je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur, de l'Averdy.

M. de Ballainvilliers, intendant en Auvergne à Clermont-Ferrand. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

3 août (Samedi) Lettre de M. de St.-Priest, de Montpellier, à M. Antoine:

« J'ai reçu, M., la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 27 du mois dernier. J'ai vu avec une grande attention la copie qui y était jointe du mémoire d'observations que vous avez envoyé à M. le comte de St.-Florentin. Le détail intelligent que vous y faites de la nature du pays et des difficultés pour les chasses, prouve évidemment la nécessité des secours que vous demandez et j'en écrirai volontiers au ministre, qui est rempli à juste titre de confiance pour vous.

Mon subdélégué m'a instruit des soins infatigables que vous prenez, ainsi que les gardes-chasses qui vous accompagnent pour tâcher de nous débarrasser promptement du cruel fléau auquel nous sommes expo-

sés depuis si longtemps. Je vous en remercie en particulier et je vous prie de témoigner les mêmes sentiments à ces fidèles compagnons de fatigue.

Tout ce qui me reste à vous recommander, c'est de vous ménager mieux que vous ne faites. J'y prends un véritable intérêt, j'approuve fort tout ce que vous proposez et surtout la gratification d'un louis que vous êtes dans la disposition de donner à tout paysan qui tuera un loup à l'affût dans les endroits seulement où il y aura quelque carnage. En prenant cependant les précautions nécessaires pour éviter tout abus, et je m'en rapporte à vous.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect et sincère attachement, M., votre très humble et très obéissant serviteur. De St.-Priest. » (Pourcher)

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à MM. de l'Averdy et St.-Florentin :

« M. le contrôleur général et M. le comte de St.-Florentin.

Le 3 août 1765 [Clermont-Ferrand?]

M., malgré les soins que se donne M. Antoine, il n'a point encore pu parvenir à voir la Bête féroce par lui-même, et il me paraît toujours déterminé à ~~croire~~ conjecturer que tous ces carnages sont faits par des loups, ce que je ne puis penser. Il me marque que le 27 du mois dernier un petit garçon de l'âge de 8 à 9 ans fut enlevé dans la paroisse de Servières à la vue de son père, de sa mère et de sa sœur, que la bête ~~l'emporta~~ l'ayant emporté à plus de 500 pas fut obligée de l'abandonner à l'arrivée d'un faucheur qui travaillait près de là, ce qui le lui fit quitter. Cet enfant resta sur la place sans connaissance, ayant sous le menton deux trous faits par les crocs de la bête, la joue gauche ouverte, et des coups de dent à la tête, à une épaule et à la main. ~~On espère cependant que cet enfant n'en mourra point~~ Cet enfant n'est pas encore mort.

M. Antoine n'a plus que 3 limiers excédés de fatigue et me paraît désirer que le roi veuille bien lui envoyer ceux qu'il a demandés.

Je suis... » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

- On remarque le scepticisme de M. de Ballainvilliers quand à la nature lupine de la Bête. Ceci explique peut-être son insistance à voir par la suite dans le « loups des Chazes » une hyène.

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à M. Antoine :

« M. Antoine.

[Clermont?] le 3 août 1765.

J'ai écrit, M., à M. le contrôleur général et à M. le comte de St.-Florentin ainsi que vous l'avez désiré pour obtenir les chiens dont vous avez besoin. Il me tarde bien que vous ayez été à portée de reconnaître la Bête féroce et plus encore que vous parveniez à la détruire. Je ne doute pas que vous n'y employiez beaucoup de peine et de soins, qui sont d'autant plus nécessaires que la frayeur ayant saisi les habitants du pays, vous ne pouvez point attendre le secours qu'ils devraient naturellement vous donner.

Il n'est pas douteux, M., que le moment le plus favorable pour faire des battues est celui qui suit immédiatement les carnages dont on vous donne avis. Vous devez avoir tous les ordres imprimés que vous m'avez demandés.

A l'égard de l'article de mon ordonnance qui porte que le fourrage pour la nourriture des chevaux et le ferrage sont payés de gré à gré, je vous ai marqué depuis longtemps que si vous vouliez en faire l'avance, le remboursement vous en serait fait lorsque vous le jugerez à propos. Si votre intention n'avait pas été d'en faire l'avance j'aurais pris d'autres mesures, mais vous ne m'avez ~~point~~ fait aucune réponse au sujet. Il m'apparaît impossible de vous faire trouver des magasins de fourrage partout. Il l'est absolument de vous le faire fournir par étape, et l'expédient le plus court et le plus simple a été celui de payer de gré à gré. Vous pouvez adresser à cet égard vos états de dépense quittancés toutes les semaines à M. de Montluc qui vous fera passer le montant sur le champ.

J'ai l'honneur d'être avec un [?] attachement... » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

4 août

(Dimanche) M. d'Enneval arrive à Versailles (lettre, 05/08) **et trouve la Cour peu disposée en sa faveur (Pourcher)**. M. Richard de Briançon, se disant grand chasseur et donnant une longue description de ses courses en Italie contre les ravages que les loups y causaient, assure que si l'on veut l'autoriser et lui faire des avances, il viendra détruire ces animaux carnassiers (A.D. Hérault c. 44). M. Antoine fils, resté à Paris, travaille avec M. de Livry pour répondre au mémoire de son père (lettre, 05/08). Le garde Rinchar, consulté par M. de St.-Priest, compose une réponse au rapport du curé de Laval ; ses contacts n'ont jamais vu d'espèce d'animal au poil couleur de café brûlé, ni qui ait une raie noire le long du dos des oreilles à la queue, ni possédant une touffe entre les oreilles. Les loups du Piémont tendent au gris argenté, ceux de Savoie sont un peu plus sombres. Un ami niçois lui a assuré que les loups entre les versants occidentaux des Alpes et les plateaux de Provence ressemblent à ceux du Dauphiné. Il pense improbable qu'un loup inhabituel ait erré dans le Dauphiné ou en-dehors et préfère une explication plus conventionnelle pour l'apparition de la Bête. Il estime sage de penser qu'en général, dès que les loups ont goûté à la chair et au sang humain, ils deviennent plus dangereux et ne veulent plus d'autre nourriture. Il s'attend à une créature unique, ayant entendu des rapports quand à un tel animal dans la vallée de Clusone en Lombardie qui y avait répandu la terreur dans les années 1730. Ce loup avait commis la même sorte de ravages que la hyène ou prétendue hyène des environs de Mende. Un autre animal dangereux, le « loup de Prajelas » dans le Piémont, s'était montré si avide de chair humaine qu'il s'aventura de jour en été comme en hiver pendant plusieurs années. L'animal s'était avéré furtif, bien que les paroissiens lui donnassent la chasse chaque fois que le toc-sin sonnait. L'élimination de ces créatures « uniques » avait mis fin à la terreur dans les deux lieux (Smith).

5 août

(Lundi) **Le comte d'Eu écrit à M. de l'Averdy une très longue lettre sur M. d'Enneval et lui demande le motif de sa convocation à la Cour (Pourcher)**. Le roi se résout à accorder à M. d'Enneval quelques marques de sa satisfaction, y compris une pension annuelle de 350 livres (Smith). M. de St.-Priest écrit à M. de l'Averdy (lettre, 11/08). Le fils aîné de M. Antoine écrit de Paris:

« Mon père... M. d'Enneval est depuis hier au soir dans ce pays, il s'est trouvé en arrivant au rendez-vous de la chasse du cerf qui était au Pont-de-la-Reine, on m'a dit qu'il avait beaucoup parlé; je saurai ce matin ce qui en est et vous le manderai ce soir... M. d'Enneval est parti comme il est arrivé, on ne croit pas plus à sa bête qu'à celles qui sont aujourd'hui en Champagne qui font les mêmes désordres qu'en Gévaudan. M. de St.-Florentin vient de donner l'ordre à ce qu'il m'a dit, que l'on payât 30 livres par tête de loup tué à celui qui le tuerait dans tout le royaume.

Je suis, etc. Antoine, fils » (Pourcher).

- A-t-on des renseignements sur ces « Bêtes de Champagne » ?

Autre lettre d'Antoine fils, de Compiègne:

« J'ai remis à l'arrivée de Regnault votre mémoire à M. de St.-Florentin, qui, le même jour, l'a sorti au conseil et m'a dit d'aller travailler en conséquence avec M. de Livry, ce que j'ai fait hier matin.

Le ministre a fait écrire à M. le duc de Penthièvre pour avoir Chabeau, un limier, et 3 chiens courants; à M. de Montmorin pour 2 aboyeurs et Dorade, à la place de chiens de M. de Champigny.

On vous enverra des limiers et chiens courants, lévriers et mâtins de la louverie. Celui de St.-Germain que vous demandez est actuellement en Bavière. Pour ce qui est des sergents que vous demandez, M. de St.-Florentin croit qu'ils vous seraient plus nuisibles qu'utiles. D'ailleurs, M. de Moncan peut seul vous aider de troupes, si vous croyez ne pouvoir vous en dispenser. Je ne saurais vous dire combien M. de Livry vous sert avec zèle. Vous ferez bien de l'en remercier. M. de St.-Florentin nous a fort bien reçus. Il est, ainsi que vous, persuadé que ce sont des loups...

Antoine, fils. » (A.D. Hérault c. 44)

Lettre (sans références in Pourcher):

« M. de Boullongne.

5 août 1765.

Après 6 mois de séjour en Gévaudan où MM. d'Enneval, père et fils, se sont rendus du fond de la province de Normandie qu'ils habitent, ils n'ont pu parvenir, malgré leurs travaux et leurs soins, à détruire la Bête féroce qui ravage ce canton. Le mauvais état de leur santé que les fatigues qu'ils ont éprouvées a dérangé, joint à la nécessité de retourner chez eux pour vaquer à leurs affaires, les a forcés de quitter la partie.

On propose à sa Majesté de leur accorder dans cette circonstance quelques marques de satisfaction. Une modique gratification annuelle de 350 livres serait pour M. d'Enneval père une grâce extrêmement précieuse. Il la mérite par son zèle et par l'attention qu'il a portée à économiser les frais de son voyage et de son séjour qui forment en tout un objet de 3600 y compris les dépenses de sa suite. »

6 août (Mardi, transfiguration) Règlement de diverses couchées au Malzieu (comptes, 13/10). Au ruisseau de Gorguière, près de Marcillac (Lorcières), Guillaume Lebre, environ 18 ans, et Estienne Crozatier, environ 16 ans, gardent des bêtes. Tous les deux ont leur halberdes, et l'un d'eux a planté la sienne en terre. Ils ont quitté leurs habits à cause de la chaleur de ce jour. De loin, ils voient venir le monstre, qui saute vers eux. Les bêtes, apeurées, se serrent comme pour les défendre et les chiens du troupeau, qui ne sont pas loin, aboient, en sorte que la Bête ne peut les rejoindre. Ils voient la Bête flairer leurs habits pendus à la halberde plantée en terre et manger leur pain dans la poche avant de se retirer (lettre, 03/01/66).

- Plusieurs ruisseaux sont indiqués près de Marcillac, mais je ne trouve pas de « ruisseau de Gorguière. » En revanche, la Gourgueyre prend sa source non loin de là à l'est, et descend au nord vers La Pauze et le Pavillion.

Le *Courrier d'Avignon* relate l'épisode des sœurs clarisses du 10/07:

« 2 jeunes sœurs clarisses (...), quêtesuses par état, excitèrent son appétit naturel pour le sexe, ou par leur aspect, ou par leur voix féminine. » (Blanc)

7 août (Mercredi) A Longchamp, près de Chabanoles (Lorcières), Pierre Cellier et sa femme s'en vont moissonner leurs pauvres récoltes. Lorsque la femme va chercher le repas de son mari, la Bête se porte vers elle. A ses cris son mari et plusieurs autres personnes viennent à son secours. La Bête continue sa route (lettre, 03/01/66).

- Je ne trouve pas de « Longchamp » près de Chabanoles.

Brouillon de lettre de l'intendant d'Auvergne, de Clermont-Ferrand, à M. Lafont:

« M. Lafont, subdélégué à Mende.

A Clermont-Ferrand, le 7 août 1765.

Il m'a paru, M., trop difficile de faire fournir en nature les fourrages nécessaires aux chevaux que j'ai fait délivrer à M. Antoine. C'est pourquoi j'ai mis dans mon ordonnance qu'ils seraient payés de gré à gré. Mais M. Antoine a dû vous dire qu'il m'avait proposé lui-même d'en faire l'avance et que je pourvoirai à son remboursement sur ses états; en conséquence, j'ai donné les ordres nécessaires à M. de Montluc et au receveur des tailles de St.-Flour.

Cependant je préférerais et je trouverais même plus facile que vous voulussiez bien vous charger de ce petit détail. Je ne puis que vous savoir bon gré de l'offre que vous avez la bonté de m'en faire. Vos soins à cet égard débarrasseront M. Antoine; et je marque à M. de Montluc de vous faire passer le montant de vos

avances, lorsque vous lui adresserez vos états, ce que je vous prie de faire toutes les semaines ou tous les 15 jours.

Le ferrage et la réparation des harnais pour les 9 chevaux d'Auvergne peuvent être compris dans ces états, ainsi que la nourriture.

Je vous remercie de la peine que vous voulez bien prendre en vous chargeant de ce détail.

Je suis avec un parfait attachement, etc. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle)

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à M. de Montluc :

« M. de Montluc. Clermont-Ferrand, le 7 août 1765.

M. Lafont a bien voulu se charger, M., de faire l'avance de la nourriture des chevaux de la province d'Auvergne qui ont été fournis à M. Antoine. Je lui marque de vous adresser les états de cette dépense tous les 15 jours ou toutes les semaines, et vous lui en ferez passer le montant. Ce détail donnera moins de peine à M. Lafont qu'à M. Antoine, parce que M. Lafont est chargé du même soin pour les chevaux fournis par le Gévaudan et que les approvisionnements sont aussi faciles à faire pour 19 chevaux que pour 10.

Je suis véritablement, etc. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

8 août (Jeudi, dernier quartier). Lettre de M. de l'Averdy à M. de Ballainvilliers :

« A Compiègne, le 8 août 1765.

M., j'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 3 de ce mois, par laquelle vous me faites part de ce qui est venu à votre connaissance concernant la Bête féroce. Je vous remercie du soin que vous avez pris de m'en informer et je suis bien sincèrement, M., votre très humble et très affectionné serviteur, de l'Averdy.

M. de Ballainvilliers, intendant à Clermont-Ferrand. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

9 août (Vendredi) On détourne la Bête avec les limiers dans les bois de Servières. Les bois sont investis par une vingtaine de tireurs; le comte de Tournon fait attaquer la Bête par ses chiens, qui la suivent une demi-lieue dans le bois avec un grand bruit, mêlé au son des cors, mais elle s'enfuit sans qu'on puisse la tirer, et est poursuivie encore une bonne lieue. M. Antoine et le comte de Tournon craignant que ce grand bruit ne l'épouvante et ne lui fasse quitter un pays qu'ils commencent à bien connaître, font rompre les chiens et se retirent chez eux sur les 5 heures du soir (lettre, 03/08). M. Antoine écrit une lettre. A 20 heures Jeanne Anglade, de Pompeyrin, 16 ans, est tuée au Besset par la Bête alors qu'elle est assise à filer tout en surveillant les bêtes de Guillaume Comte avec 3 autres filles, une grande et 2 petites. La Bête la traîne environ 20 pas dans un petit bois. De nombreuses personnes arrivent sur les lieux et la Bête s'enfuit avant l'arrivée de M. Antoine. Les chasseurs trouvent en plusieurs endroits la trace de la Bête, qui paraît être celle d'un gros loup; ils font suivre la trace, mais la nuit et une pluie abondante les obligent à se retirer (lettre ci-dessous, 12/08; acte, 10/09).
Précisions sur le meurtre du Besset d'après la tradition:

« M. de Tournon avait logé ses chiens chez Médard du Besset. Chacun était attaché avec sa chaîne tout autour de l'écurie le long des murailles. Le maître de la maison, Jean Médard, allait bien souvent avec ses vachers et vachères pour les préserver de malheurs. Un jour, un de ses petits, âgé de 6 ou 7 ans, voulut le suivre; ils étaient au pâtural appelé Mégessol, vers les 7 heures du soir, la Bête arrive dans le pâtural et avec une fureur indescriptible, s'élanche sur la vachère et la tue sur le coup. Jean Médard, qui malgré sa bonne volonté, n'avait pu s'opposer à ce désastre, se mit aussitôt à crier, et les gens qui se trouvèrent dans les environs firent de même, en courant à son secours. Au même moment, on cria dans le village du Besset que la Bête avait tué la vachère de Médard.

La femme Médard, nommée Jeanne Coste, se mit à pleurer en criant: « La Bête mangera mon drôle. » Les chasseurs, qui entendirent le bruit, coururent prendre leurs fusils et conduisirent 2 chiens Boulogne. Les 2 valets de M. de Tournon descendirent si vite de la chambre sur les cris de la mère Médard que l'un des deux se laissa tomber sur le seuil de la porte de la maison. Après s'être relevé, il lui dit en passant près

d'elle: « Va, vilaine bougresse, si ce n'est pas vrai, lorsque nous reviendrons, tu es morte. » La Bête à l'approche des chasseurs se retira lentement et gagna le bois appelé Le Fabat. Les chasseurs ne lâchèrent pas leurs chiens, parce que, disaient-ils, il était trop tard: le soleil se couchait. Leurs chiens étaient furieux; et les gens aussi. Et sans faire la moindre poursuite, ils s'en retournèrent pour souper.

La femme Médard, connaissant bien ce dont ils étaient capables, en eut tellement peur, qu'aussitôt elle prit la fuite et alla se cacher dans le bois de Renot appelé bois de La Coste, et la maison Médard qui se composait de 17 personnes de la famille ou domestiques eut beau la chercher, on ne l'y trouva que le lendemain soir. » (Pourcher).

- Faute d'indications plus précises sur les victimes de cette journée (nombre, heure et lieu) il n'est pas vraiment possible de reconstituer le trajet exact de la Bête; mais il semble - en admettant qu'il s'agisse de la même - qu'elle ait *suivi* le retour de la chasse jusqu'au Besset ! Peut-être regagnait-elle tout simplement sa tanière sur le Mont Mouchet.

Guillaume Bergougnoux, 17 ans, et Jean-Baptiste Bergougnoux, 15 ans, sont attaqués par la Bête mais secourus par Pierre Mercier, garde juré du baron du Besset (procès-verbal, 21/09). Jeanne Mercier, 11 ans, est défendue par Pierre Vidal (procès-verbal, 21/09) à **La Vachellerie (Paulhac) (Richard)**. La Bête attaque près de La Vachellerie un jeune garçon. Il lui présente sa baïonnette, mais d'un coup de patte elle détourne le coup, saisit le jeune homme par le côté, le culbute et se retire sans lui faire d'autre mal que de déchirer son habit. Du même pas, elle court après une fille, qui est secourue à propos et en est quitte pour la peur (lettre, 11/08). Un enfant de 12 ans est défendu par un homme; 2 ou 3 adultes se défendent et sont secourus (lettre, 03/08).

- Les sources sont peu claires et contradictoires quand à d'éventuelles attaques après celle de Jeanne ; il s'agit probablement de doublons ou confusions.

Lettre de M. Antoine à M. de Ballainvilliers:

« 1765 (9 août)

M., j'ai reçu les affiches pour avertir les paroisses d'Auvergne à fournir les batteurs, tireurs et bergers avec leurs chiens pour se joindre aux différents rendez-vous qu'exige la quête continuelle où nous sommes tous les jours obligés de faire pour le détourner, ce qui nous paraît presque impossible, parce qu'il est toujours sur pied. Il ne fait que rôder environ à une lieue et demie autour de nous, mais vu la récolte nous laissons les habitants en repos, à finir leur foin et à commencer les blés, vu il n'y en a pas encore ici 2 arpents de sciés. Mais les dimanches nous assemblons 5 ou 6 paroisses à tour de rôle pour faire une battue, qui faute que les batteurs n'ont point d'ordre dans leurs marches elles ne peuvent réussir.

Du reste nous chassons tous les jours entre nous. Cependant par l'arrivée de M. le comte de Tournon il y a quelques jours, aussi son équipage, composé d'un piquer, de 2 valets de chiens et de 18 chiens [courants sans quartier?], c'est à dire qui chassent le loup, sanglier, chevreuil, renard et le lièvre, par conséquent sujets à rompre, ce qui n'arriverait pas si nous avions pour attaquer un loup 6 bons chiens courants, qui ne voulussent que du loup. Cependant il nous est arrivé fort heureusement dans ce temps noir et de détresse pour nous, en attendant le secours indispensable demandé à la cour. Vous l'avez protégé, M., et c'est une augmentation de votre bonté pour ces 2 paroisses.

Voilà 3 ou 4 attaques que ce loup fait de vouloir dévorer des femmes, des enfants en plein jour, toujours sur le soir, mais ont été heureusement secourus à temps. Ce maudit animal jette sa fureur sur des brebis, même des chèvres, en attendant la chair humaine. Cependant il a été détourné plusieurs fois, mais les enceintes étant trop grandes à garder, en n'ayant pas assez de tireurs, il a débouché dans être tiré. Cela nous donne, aussi nos gardes, une peine incroyable à faire l'impossible pour détruire ce monstre. L'on me mande de Compiègne que des loups font pareils ravages en Champagne.

Je quitte la plume par la rumeur que j'entends, et je la reprends pour informer, M., que cette rumeur était causée par tous les habitants de la paroisse de la Besseyre, dont le Besset, où je suis, est distant d'un demi-quart de lieue, qui couraient après ce loup qui venait d'étrangler une grosse fille âgée d'environ 20 ans, qui

était assise à filer avec une autre grande et 2 autres petites filles. Cela est arrivé à près de 8 heures du soir, et il l'a traînée environ 20 pas dans un petit bois contenant environ un demi-arpent. Tous nos gardes, même M. le comte de Tournon, M. Lafont et mon fils et moi, en [??] serions tous arrivés à temps pour le tirer, si une quantité de monde n'y fût arrivé avant nous, ce qui l'a fait s'enfuir, un instant avant notre arrivée. Nous avons reconnu par le pied que c'était toujours le même loup.

Cela nous désespère et malgré la récolte nous ferons demain samedi et dimanche deux battues dans les endroits où nous croyons le pouvoir joindre, mais sans le secours que nous attendons si ardemment nous n'osons nous flatter de réussir.

J'ai l'honneur d'être avec un très sincère et très respectueux attachement, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Antoine.

Au Besset, ce 9 août 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1736)

- M. Antoine montre son souci de préserver ses relations avec la population locale.
- Le témoignage de M. Antoine sur les « habitudes » de la Bête est précieux: territoire restreint d'environ 6 km de rayon autour du Besset, attaque le soir, consomme d'autres animaux mais préfère la chair humaine. Il semble de plus confirmer l'unicité de la Bête (« ce loup... le même loup, » etc.)
- A noter la mention d'autres attaques contemporaines attribuées aux loups en Champagne.
- Cette lettre interrompue par une attaque mortelle, nous donne une poignante impression de « direct ».
- L'âge de Jeanne, indiqué par M. Antoine, ne correspond pas à celui de l'acte de décès (voir 10/08). On préférera ce dernier chiffre, indiqué « à froid, » à celui fourni par M. Antoine le soir même. Cubizolles interprète la différence comme une indication de la force de Jeanne.

10 août (Samedi) Au soir, on retrouve la fermière Médard, saine et sauve mais hors d'elle-même (Pourcher). Enterrement de Jeanne Anglade:

« Jeanne Anglade de Pompeyrin, fille âgée d'environ 16 ans, fut égorgée hier par la Bête qui mange le monde dans un des tènements du Besset où [en] la qualité de vachère elle gardait les bestiaux de Guillaume Comte, laboureur dudit Besset; et aujourd'hui 10 août 1765 elle a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse tombeau de ses ancêtres en présence de Jean Anglade son père, journalier dudit Pompeyrin, et de Pierre Joubert, journalier de ce lieu, tous deux illettrés de ce enquis, les jour et an que dessus. Fournier, curé. » (Greffe de Riom; A.D. Haute-Loire, 6E 28/2; E dép. 144/1). [Doc37]

11 août (Dimanche) On fait dans 3 endroits différents 3 grandes battues dont l'une est commandée par MM. Antoine, l'autre par M. Lafont, frère du syndic, et la troisième par le comte de Tournon (lettre, 14/08). M. Antoine et ses gardes se transportent d'abord à Servières, puis à la Font-du-Fau, pour y faire 2 battues qui doivent se joindre au Bois Noir (procès-verbal ci-dessous).

- La Font-du-Fau est un peu au nord-est de Chanteloube. Une lettre du 21/08 la situe près de Langeac, ce qui semble un peu excessif.

Parmi les batteurs partis de plusieurs lieux pour arriver au rendez-vous, plusieurs coupent court, passent imprudemment par un bois qu'on doit battre, et délogent la Bête avant que les tireurs soient arrivés à leurs postes (lettre, 14/08). Vers 10-11h, Marie-Jeanne Vallet est attaquée à Paulhac (procès-verbal ci-dessous). On continue les battues lorsque le curé de Paulhac avertit les chasseurs à 1 heure après-midi (lettre, 14/08). M. Antoine mène son enquête, interroge Marie-Jeanne et sa sœur, et rédige un procès verbal (procès-verbal ci-dessous). [Marie01/03] [Bete06]

« 11 août 1765

Copie du procès verbal fait en présence de M. le comte de Tournon et de M. Lafont par M. Antoine.

L'an 1765 et le onzième jour du mois d'août à la paroisse de Paulhac en Gévaudan, nous, François Antoine, lieutenant des chasses du Roi, étant envoyé par les ordres de Sa Majesté avec nombre de gardes chasse tant des capitaineries royales de St.-Germain, Fontainebleau, parc de Versailles, que ceux de leurs Altesses Sérénissimes les princes du sang, nous étant transportés tous tant au village de Servières en Gévaudan qu'à celui de La Font du Fau en Auvergne pour faire 2 grandes battues qui ~~doivent~~ devaient se rejoindre au grand Bois noir pour que ces 2 battues puissent l'entourer, avons été interrompus dans lesdites battues par la nouvelle que nous avons reçue qu'une fille venait d'être attaquée par la Bête ou par les loups près dudit Paulhac où nous nous sommes transportés avec toute la diligence possible, et de là à l'endroit où cette fille avait été attaquée de la bête; nous avons reconnu par le pied en différents endroits que c'était toujours le même loup qui avait fait les derniers ravages, que cet animal en refuyant avait toujours suivi la rivière et l'avait repassée en plusieurs endroits; que de là, il avait été poursuivi très loin par des chiens et bergers, ce qui a fait que nos limiers n'ont pu en prendre la suite plus loin que trois ou quatre cent pas, ce qui nous a fait beaucoup de peine. D'ailleurs il y avait plus de 6 heures de temps, que cette Bête avait attaqué la nommée Marie Jeanne Vallet, servante de M. Bertrand Dumont, curé de la paroisse dudit Paulhac ici présent, ainsi que ladite Marie Jeanne Vallet, laquelle après lui avoir fait lever la main et fait prêter serment de dire vérité et lui avoir demandé l'âge qu'elle avait et où elle était lorsque cet animal l'a attaqué, a répondu qu'elle avait 19 à 20 ans et qu'elle allait de Paulhac à la métairie de Broussoux, qu'elle avait été attaquée entre les 2 petits ponts qui sont sur la rivière où elle se divise en 2 branches et y forme une petite île couverte de bois qui ne laissent qu'environ 10 pieds de découvert, et que dans cet endroit la Bête lui avait apparu en tournoyant, ce que voyant ladite Marie Jeanne Vallet, toute effrayée, avait reculé de 4 ou 5 pas et que dans le moment la Bête s'étant voulu élancer sur elle, elle lui avait porté dans le poitrail de toute sa force un coup de la baïonnette qu'elle portait. Nous étant fait représenter ladite baïonnette nous avons reconnu qu'elle était teinte de 3 pouces de sang. Interrogé ladite Marie Jeanne Vallet sur ce que ladite Bête avait fait lorsqu'elle avait reçu ce coup, a répondu qu'elle avait fait un cri assez fort en se portant le pied de devant à la blessure qu'elle avait reçu, après quoi elle s'était jetée dans la rivière où elle s'était roulée plusieurs fois, après quoi elle ne sait pas ce qu'est devenu ledit animal. Interrogée de l'heure qu'il était et si elle était seule lorsque cette Bête l'est venue attaquer, a répondu qu'il était 10 ou 11 heures du matin et qu'elle était accompagnée de Thérèse Vallet sa sœur cadette, âgée d'environ 16 à 17 ans. Interrogée comment il lui avait apparu que cette Bête était faite, elle a répondu qu'elle l'avait aperçue de la taille d'un gros chien de troupeau, ayant une tête très grosse et plate, la gueule noire et des belles dents, le collier blanc, le col gris, qu'elle était beaucoup plus grosse par devant que par derrière et qu'elle avait le dos noir. Ensuite de quoi avons interrogé ladite nommée Thérèse Vallet, sœur de la susdite, sur tout ce qu'elle avait vu arriver à sa sœur lorsque cette Bête l'a attaquée, a répondu qu'elle était tout à côté de sa sœur et elle nous a déclaré, étant interrogée en particulier, généralement les mêmes faits que sa sœur, nous ayant dit ne savoir signer ni l'une ni l'autre de ce interpellées. En foi de quoi nous avons tous signés le présent procès verbal les jour et an que de l'autre part.

Antoine, Tournon, Lafont Dumont curé signés. » (A.D. P.-de-D. c. 1736) [Doc25].

Une copie du rapport, également aux A.D. P.-de-D., comporte quelques variantes de formulation dans le corps du texte, ainsi que la mention: « *pareil à l'original resté entre mes mains - Antoine.* » Elle est suivie des observations suivantes :

« *Observations faites sur le rapport de l'autre part:*

Primo

Nous avons tous reconnu que c'était toujours le même loup dont nous avons fait plusieurs rapports lorsqu'il a dévoré une femme de 68 ans à Broussoles, un petit garçon à Auvers et en dernier lieu une fille à la Besseyre St.-Mary, et avoir attaqué beaucoup d'autres personnes qui ont été heureusement secourues très à temps.

Secundo

Que les valets de limier ayant le long de ladite rivière de Paulhac suivi trois ou 400 pas par le pied ce loup, ils n'ont revu aucune trace de sang. Ce qui nous fait juger que le coup porté par ladite baïonnette dans le poitrail pourrait bien être entré dans la capacité de l'animal, dont il pourrait bien mourir si cela était.

Tertio

S'il se trouve un loup tué soit par nous ou les habitants de ces provinces, il est bien certain que s'il a la marque du coup de la baïonnette que lui a porté cette fille ce sera sûrement le loup dévorant qui a désolé depuis longtemps ces provinces. Nous allons redoubler d'ardeur et d'activité en attendant les secours si désirés que nous espérons pour détruire cette bête. Nous sommes au désespoir de ne l'avoir pas eu plus tôt; avec 6 bons limiers et 6 bons chiens courants qui ne revoulussent que du loup, joint au secours des bons tireurs qui ne manquent pas dans ce pays ci, j'aurais pu me flatter de parvenir à la destruction de cet animal malgré les difficultés du pays, ayant toujours eu la plus grande attention de ne pas l'épouvanter de la faire refuir au loin comme les grandes battues de quarante paroisses ci devant; qu'au contraire nous l'avons resserrée dans 3 ou 4 lieues dont j'ai établi ma résidence au centre, qui ont fait jusqu'à présent tout le pays que cette bête a parcouru depuis que je suis en Gévaudan. » (A.D. P.-de-D. c. 1736) [Doc126]

- La « Maison de la Bête » à Auvers expose une arme [Marie02] qui serait celle avec laquelle Marie-Jeanne Vallet repoussa la Bête. Bernard Soulier (liste) indique: « *Cet "outil" a été conservé dans une famille du Besset (village à côté d'Auvers); il était présent dans une armoire ayant vraisemblablement appartenu à un prêtre; la tradition orale de cette famille nomme le propriétaire de ces objets: le curé Dumont prêtre de Paulhac et donc employeur de Marie Jeanne.* » Cet objet, peut-être à l'origine un instrument agricole, possède une « lame » impressionnante. Si, comme l'indique le rapport de M. Antoine, elle était ensanglantée sur 3 pouces (plus de 7 centimètres), la blessure infligée à la Bête devait être hideuse. Mais l'identification de l'objet ne repose que sur une tradition orale. Voir discussion dans G9.
- Le fait pour la Bête de se rouler dans l'eau après avoir été blessée a été observé par ailleurs; voir les notes à la description du curé Ollier, 03/01/66.

Lettre de M. Lafont, de Mende, à M. de Ballainvilliers :

« 1765 (11 août)

Mgr., en conséquence des ordres qu'il vous a plu de me donner par la lettre dont vous m'avez honoré le 7 de ce mois, je ferai fournir les fourrages nécessaires aux chevaux que vous avez fait délivrer à M. Antoine. Je ferai pourvoir aussi au ferrage et aux réparations des harnais et j'en adresserai les états tous les 15 jours à M. de Montluc, qui aura la bonté de me procurer mon remboursement. Il ne me serait guère possible de lui envoyer ces états toutes les semaines. Je vais commencer par faire dresser celui de tout ce qui a été fourni jusqu'à présent aux 9 chevaux d'Auvergne depuis leur arrivée. J'écris à ce sujet à un de mes frères qui est auprès de M. Antoine pour me procurer cet état, que je ferai passer dans peu de jours à M. de Montluc. Rien ne saurait être plus heureux pour moi, Mgr., que de me trouver à portée de recevoir des ordres de votre part. Je vous supplie d'être persuadé de tout mon zèle à les exécuter et à me rendre digne de la confiance dont vous voulez bien m'honorer.

*J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Lafont.
A Mende le 11 août 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).*

M. de l'Averdy écrit, de Compiègne, à M. de St.-Priest:

« M., j'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, le 5 de ce mois, par laquelle vous me faites part des nouveaux ravages exercés par la Bête féroce sur les confins du Gévaudan, et dans le Gévaudan même.

Je vois toujours avec une nouvelle douleur, je vous assure, que malgré les soins qu'on s'est donnés jusqu'ici, on n'a point encore pu parvenir à détruire ce cruel animal. Vous me ferez le plaisir de continuer à

m'informer de ce que vous apprendrez et d'être bien persuadé de la sincérité des sentiments avec lesquels je suis, M., etc. De l'Averdy. » (A.D. Hérault c. 44)

Lettre du Besset, reprise dans le *Courrier* du 23/08:

« Le comte de Tournon, gentilhomme du Haut-Vivarès est venu joindre M. Antoine pour chasser avec lui la Bête féroce qui désole notre pays. Il a amené une meute de 25 chiens, son piqueur et 2 valets de chiens; le tout à ses frais et dépens, tant pour le voyage que pour le séjour; animé du seul désir que l'humanité lui inspire de concourir à nous délivrer de l'affreuse calamité qui depuis si longtemps nous afflige, et qui empirant chaque jour par de nouveaux désastres, exige que nous puissions y opposer de nouveaux secours. Le monstre contre lequel tant de généreux étrangers sont venus joindre leurs efforts à ceux de nos habitants, enleva le 29 du mois dernier, du milieu de ses parents, un enfant de 13 ans du lieu d'Auvers à 200 pas de ce village, l'emporta dans un bois et l'y dévora, après lui avoir ôté sa veste et sa chemise, presque sans les déchirer. Le 3 de ce mois-ci un autre enfant du lieu de Servières âgé d'environ 10 ans, qui se trouvait aussi au milieu de son père, de sa mère et d'une grande sœur d'une vingtaine d'années, fut enlevé de même par cette cruelle Bête, qui le porta, sans exagérer, plus de 600 pas à la montée, lui fit franchir 5 murailles de 4 à 5 pieds de hauteur, lui fit 3 trous à la tête, 5 aux épaules, et lui fendit une joue de haut en bas. C'en était plus qu'il n'en fallait pour le tuer; cependant il n'en est pas mort, et n'en mourra pas; il commence à se rétablir. Le 9 on détourna avec les limiers la Bête féroce dans le bois de Servières; et l'ayant investi autant qu'un bois qui est assez grand pouvait l'être par une vingtaine de tireurs, le comte de Tournon la fit attaquer par ses chiens qui la suivirent une demie-heure dans le bois avec grand bruit mêlé au son des cors: après quoi elle débusqua, et se fit poursuivre encore une bonne heure, sans qu'on pût la tirer; et comme M. Antoine et le comte de Tournon avaient peur que ce grand bruit ne l'épouvantât, et ne lui fit quitter ce pays qu'ils commencent à bien connaître, ces braves chasseurs firent rompre les chiens et se retirèrent chez eux sur les 5 heures du soir; mais il était à peine 7 heures qu'ils entendirent de grands cris: ils sautèrent vite à leurs armes; et étant arrivés au lieu d'où ils partaient, ils y trouvèrent une fille de 20 ans que cette cruelle Bête venait d'égorger. Cette infortunée fut surprise par derrière; et à peine eut-elle crié que la Bête l'eut emportée dans le bois; mais les bergers firent tant de cris qu'elle n'eut pas le temps de la dévorer. Cette fille est du village de La Besseyre. Les chasseurs revirent du pied de la Bête en plusieurs endroits, et se persuadèrent que ce ne pouvait être autre chose qu'un loup: des paysans de bon sens qui l'ont vue, l'assurent de même; car il ne paraît absolument pas qu'elle ait des griffes. Le même jour, après avoir égorgé cette fille, la Bête attaqua un enfant de 12 ans qu'un homme défendit, et qui n'eut point de mal. Elle voulut aussi attaquer 2 ou 3 grandes personnes; mais elle en fut heureusement détournée tant par secours, que parce qu'elles se défendirent. Cependant M. Antoine qui est ici généralement estimé, et le comte de Tournon que son amour pour l'humanité a amené, ne doutent pas de tuer le pernicieux animal; mais jusqu'à présent ils n'ont pas eu un jour de beau temps; la pluie n'a presque pas discontinué. Un autre obstacle à leur zèle, c'est que les blé ne sont pas encore coupés; qu'on ne peut tant qu'ils sont sur pied y chasser la Bête sans faire des grands dégâts; et que c'est là cependant où la rusée se cache par prédilection, soit qu'elle s'y sente plus en sûreté qu'en tout autre asile, soit qu'elle s'y trouve plus à portée de choisir sa proie, et de se jeter sur les bergers et les bergères à qui elle en veut principalement. » (Courrier, 23/08) [Doc130]

- Cette lettre, qui se targue de ne pas exagérer, contient cependant plusieurs « embellissements ». La date de la mort de Claude Biscarrat est erronée; aucun témoin ne semble avoir assisté à l'enlèvement; les habits de Claude sont « ôtés sans les déchirer » alors que les documents officiels parlent d'un lambeau de la chemise. L'attaque de Pierre Roussel est datée du 03/08 au lieu du 27/07; les 500 pas de distance deviennent 600, les 3 murets 5, leur hauteur passe de 3 pieds à 4 ou 5...

12 août (Lundi) Décision du roi pour le remboursement de M. Mazade (DND). Lettre de M. Lafont, de Mende, à M. de St.-Priest:

« Mgr., M. Antoine n'a point encore de réponse aux demandes qu'il a faites au ministre, mais M. le comte de Tournon, gentilhomme du Vivarais, est venu le rejoindre avec son équipage de chasse et 19 chiens, conduits par 2 valets. Il attend encore 6 autres chiens.

M. Antoine l'a accueilli avec toutes sortes d'empressement. Ils vivent ensemble et se sont promis de ne point se quitter. Ils chassent journellement. Ces chasses quoique continuelles et conduites avec intelligence ont été infructueuses. Il est vrai qu'on n'a pas la liberté de les faire comme on désirerait, à cause des blés que M. Antoine a bien ménagés et qu'on ne commence à couper que depuis quelques jours dans le canton où la Bête a ses établissements et où elle continue ses ravages.

Mon frère me marque que mardi dernier, elle égorga une fille de 20 ans, qui gardait des vaches dans un pâturage tout auprès du lieu du Besset, sur la paroisse de La Besseyre-St.-Mary, en Gévaudan, frontière d'Auvergne; que M. Antoine et M. le comte de Tournon y accoururent avec leurs chiens, qu'ils trouvèrent en plusieurs endroits le pied de la Bête, qui paraît toujours être celui d'un gros loup; qu'ils firent suivre ce pied, mais que la nuit et une pluie abondante les obligèrent à se retirer.

M. de Ballainvilliers m'a fait l'honneur de m'adresser des exemplaires de l'ordonnance qu'il a nouvellement rendue, dans laquelle il a ramené les dispositions de ses précédentes au sujet de la Bête féroce, et en a ajouté des nouvelles relatives aux ordres que vous et M. le comte de Moncan avez donnés au Gévaudan.

Comme il est porté par l'article deuxième de cette ordonnance que les fourrages seront payés de gré à gré, je lui observai que M. Antoine avait dû lui demander, ainsi qu'il l'avait fait auprès de vous, qu'ils lui fussent fournis par les 2 provinces, que j'avais même reçu des ordres en conséquence et je lui offris, en faisant faire cette fourniture pour les 10 chevaux délivrés par le Gévaudan, de pourvoir en même temps à celle des 9 chevaux d'Auvergne dont il voudrait bien ensuite me faire rembourser. Il vient de me faire la réponse, dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie, ainsi qu'un exemplaire de son ordonnance. Je me conformerai à ce qu'il me marque.

J'ai l'honneur, etc. Lafont. » (A.D. Hérault c. 44).

13 août (Mardi) M. Antoine écrit à M. de Ballainvillier :

« 1765 (13 août)

M., par le procès-verbal dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la copie, vous connaîtrez que la Bête peut être blessée à mort par une nouvelle pucelle d'Orléans ou du Gévaudan que le ciel avait destinée à délivrer ces provinces du monstre affreux qui les obsède depuis si longtemps ; et si nous avons le bonheur de le retrouver et de l'achever [de tuer?] cette jeune héroïne sera mise comme de raison à la tête de nos exploits, et elle mérite présentement une récompense signalée dont je fais mention dans la lettre que j'écris à M. le comte de St.-Florentin. Cette brave action mérite vos suffrages et votre protection auprès de ce ministre pour l'obtenir.

Si cette bête ne mourut pas, il est certain qu'elle doit être affaiblie par le coup qu'elle a reçu, et que si le secours demandé avec tant d'instance arrivait assez à temps, nous le détruirions plus facilement. Cependant en [l'] attendant ce secours avec la plus grande impatience, nous réunissons toutes nos forces et toute notre activité pour le retrouver et finir par là la tragédie dont la triste scène a trop duré.

J'ai l'honneur d'être avec un très sincère attachement et respectueux attachement, et y joignant une vive reconnaissance, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Antoine.

Au château du Besset, ce 13 août 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

Lettre similaire à M. de St.-Priest:

« Au château du Besset, le 13 août 1765.

M., par le procès-verbal du malheur arrivé le 9 courant au Besset, paroisse de la Besseyre, que M. Lafont a bien voulu se charger de vous instruire, et le présent qu'il vous envoie voir que la Bête féroce peut être blessée à mort par une seconde pucelle d'Orléans ou du Gévaudan que le ciel avait destinée à cet exploit pour délivrer ces provinces du monstre affreux qui les obsède depuis si longtemps, si nous avons le bonheur de le retrouver et de le tuer.

Cette jeune héroïne sera mise comme de raison à la tête de vos exploits, mais elle mérite présentement une récompense signalée dont je fais mention par la lettre que j'écris au ministre. Cette brave action mérite

vos suffrages et votre protection, M., pour l'obtenir. Si cette Bête d'ailleurs ne mourut pas du coup qui lui a été porté, il est certain qu'elle en sera pendant longtemps très affaiblie; et que si le secours demandé si instantanément arrive à temps, nous aurions tout lieu de la rejoindre bientôt.

En attendant, nous réunissons toutes nos forces et nos lumières pour finir par là la tragédie dont la triste scène a trop duré.

J'ai l'honneur, etc. Antoine » (A.D. Hérault c. 44)

- Aucun document connu ne fait par la suite référence à une récompense attribuée à Marie-Jeanne.

M. de St.-Priest écrit à M. Antoine pour le remercier de son mémoire et « des soins infatigables » qu'il prend pour « nous débarrasser promptement de ce cruel fléau. » (A.D. Hérault c. 44). Lettre de M. de l'Averdy, de Compiègne, à M. de St.-Priest:

« M., je viens de prendre les ordres du roi pour le remboursement des avances qui ont été faites à M. d'Enneval par le trésorier des États du Languedoc. Je vais en conséquence faire expédier une ordonnance de comptant 2600 livres, montant desdites avances que je vous ferai passer, afin de vous mettre à portée de terminer cette affaire.

Je suis, etc. De l'Averdy. » (Pourcher)

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à MM. de St.-Florentin et M. de l'Averdy :

« M. le comte de St.-Florentin et M. le contrôleur général
[A Clermont-Ferrand?] le 13 août 1765

M., je reçois dans l'instant une lettre de M. Antoine qui me marque que le 9 ~~août sur~~ de ce mois dans la paroisse de la Besseyre, sur les 8 heures du soir, une fille de 20 ans étant occupée à filer avec 3 autres filles, a été attaquée et dévorée par ~~le monstre~~ la bête féroce qui désole depuis longtemps cette province. Cette fille était assise avec ses compagnes, ~~le monstre~~ la bête sauta sur elle et la traîna dans un petit bois près de là. M. Antoine fut averti par la rumeur des paysans de la paroisse qui couraient après l'animal, et il alla avec ses gardes à l'endroit où il s'était retiré, mais malgré les recherches les plus [?] on n'a pu le trouver. M. Antoine me marque qu'il ~~a jugé~~ croit à en juger par les traces, que cet animal est un loup qu'il assure être le même qui rôde depuis quelque temps aux environs de la paroisse du Besset où il attaque sur le soir des femmes et des enfants qui heureusement ont été secourus à temps. ~~Ce même animal a dévoré plusieurs chèvres et brebis. M. de comte de Tournon est venu joindre M. Antoine, et a amené avec lui deux valets de chiens et 18 chiens courants, mais ces derniers donnant sur le lièvre, le renard et le chevreuil, il est difficile à craindre qu'ils ne se rompent pour ceci dans leurs chasse, et M. Antoine n'en espère par beaucoup. Il croit cependant essentiel qu'il aie des chiens qui ne donnassent que sur le loup, sans quoi il ne pourra réussir.~~» (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

14 août (Mercredi) Lettre de M. Lafont, de Mende, à M. de St.-Priest :

« Mgr., je viens de recevoir un exprès de M. Antoine et de mon frère qui me font part d'un événement arrivé dimanche dernier, sur la paroisse de Paulhac, en Gévaudan. La nommée Marie-Jeanne Valet, servante de M. le curé de cette paroisse, étant à la campagne avec sa sœur, fut attaquée par la Bête et la blessa d'un coup de baïonnette au poitrail lorsqu'elle s'élançait sur elle. La baïonnette fut teinte de sang sur la longueur de 3 pouces. M. Antoine m'a envoyé le verbal qu'il en a dressé en présence du curé, de M. le comte de Tournon et de mon frère.

Il me prie d'en faire tirer une copie et de vous l'adresser avec la lettre qu'il a l'honneur de vous écrire, j'ai celui de vous envoyer l'une et l'autre ci-jointes. Les suites feront connaître ce que l'on peut attendre de cet événement, après les blessures que cette bête a reçues et auxquelles elle a échappé l'on n'ose se flatter de rien.

Lafont. » (Pourcher)

Lettre du Malzieu, reprise dans le *Courrier* du 03/09:

« MM. d'Enneval partirent le 18 juillet pour se rendre à Paris, et de là dans leur famille, où leurs affaires domestiques les appellent. Indépendamment d'un motif si légitime, on n'aurait pas à se plaindre de leur retraite quand ils n'y auraient été portés que par lassitude et par dégoût de tant de chasses si pénibles et en même temps si infructueuses. Les chasseurs du pays, malgré l'intérêt qu'ils ont à le délivrer de la cruelle Bête qui depuis si longtemps l'infeste et le désole, harassés des fatigues qu'ils ont vainement soutenues à la poursuite, en sont rebutés; comment des étrangers, quelque accoutumés qu'ils soient à de pareilles fatigues, ne le seraient-ils pas? M. Antoine, comme venu plus tard, ne le paraît pas encore: il continue ses chasses avec beaucoup d'activité et de vigilance; et non content des poursuites qui se font durant le jour, il poste des sentinelles à l'affût pendant la nuit; mais le peu de succès de ses soins nous fait craindre qu'il ne se rebute à son tour. Quoiqu'il se tienne avec ses gens dans la partie de la montagne que la Bête parcourt, elle y continue ses ravages comme s'il n'y était point. Le 23 juillet elle dévora à Auvers, paroisse de Nozeyrolles, un jeune garçon de 11 ans, dont on ne put trouver les membres dispersés que le lendemain. Le 27 elle attaqua à Roussillon, paroisse de Ruynes, 3 enfants, qui s'étant défendus avec assez d'adresse pendant un quart d'heure, furent heureusement secourus. Le 29 elle attaqua à Servières, village fort près de Venteuges et de Sauzet, où M. Antoine demeurait, un enfant qu'on lui arracha, et à qui elle n'eut le temps que de déchirer la mâchoire. Le 9 août elle dévora une fille au Besset, où M. Antoine fait à présent sa résidence; et dans sa retraite après un pareil exploit, elle attaqua auprès de La Vachellerie, paroisse de Paulhac, un jeune garçon qui lui ayant présenté sa baïonnette, d'un coup de patte elle détourna le coup, saisit le jeune homme par le côté, le culbuta et se retira sans lui faire d'autre mal que de lui déchirer son habit; du même pas elle courut après une fille, qui ayant été secourue à propos en fut quitte pour la peur. Le 11 la servante du curé de Paulhac, fille robuste, hardie et adroite, allant aux Broussoux avec une de ses sœurs, fut attaquée par la Bête dans un sentier où coule un ruisseau, et garni de pierres. La Bête sortit d'une broussaille, se présenta à cette fille, se cabra pour s'élançer sur elle; et dans l'instant cette amazone lui porta un coup de baïonnette au poitrail qui entra à 2 pouces de profondeur. Dans l'instant la Bête fait un grand cri, et en reculant se dégage du fer que la fille se trouvant alors sur une pierre mouvante ne put enfoncer davantage. La Bête se jeta par côté dans le ruisseau, et y lava sa blessure après l'avoir aspergée avec la patte. En remontant à la maison curiale assez proche dudit ruisseau, cette fille s'évanouit aussi bien que sa sœur, et M. Antoine avec les autres chasseurs des environs, avertis par le curé de Paulhac de l'accident, se rendirent dans l'instant sur le lieu, trouvèrent la trace du sang sur le sable, et les chiens du comte de Tournon, seigneur qui est venu du Vivarais pour chasser la Bête, trouvèrent la voie; mais sans succès, parce que la nuit empêcha la poursuite. M. Antoine vit la baïonnette teinte du sang de la Bête, et fit prêter serment à cette fille sur la vérité de tout ce détail. Depuis ce jour-là cette fille si hardie et même téméraire n'ose plus sortir: elle s'occupe continuellement de la Bête, et il lui en reste par intervalle un mouvement convulsif dans tout le corps. » (Généal43) [Doc185]

- Voir le 29/07 pour la discussion de l'attaque de Sauzet.

Lettre du Besset, reprise dans le *Courrier* du 27/08:

« Les opération contre la Bête féroce se continuent avec un redoublement de zèle, et n'en ont pas cependant un meilleurs succès. Le 11 de ce mois on fit dans 3 différents endroits 3 grandes battues, dont l'une était commandée par MM. Antoine père et fils; l'autre par M. Lafont, frère du syndic du Gévaudan, et la troisième par le comte de Tournon. Mais comme parmi les batteurs qui étaient partis de différents lieux pour arriver au rendez-vous, il y en eut plusieurs qui pour couper court passèrent imprudemment par un bois qu'on devait battre, le bruit qu'ils firent épouvanta la Bête, et lui fit vider le bois avant que les tireurs fussent arrivés à leur poste. On ignorait cependant qu'elle eût délogé, et on continuait les battues, lorsque le curé de Paulhac vint à toutes jambes à une heure après-midi avertir que sa servante, jeune fille de 19 à 20 ans, revenant avec sa sœur cadette âgée d'environ 16 ans, d'une métairie fort proche de Paulhac et se trouvant à 100 pas de ce village entre deux petits ponts de bois dans un sentier bordé des deux côtés par des feuillages fort épais, avait vu, en tournant la tête, la Bête à ses troussees et prête à s'élançer sur elle et sur sa sœur. Elle avait heureusement dans la main l'arme devenue commune dans nos quartiers depuis que le danger de rencontrer cette cruelle Bête l'y a rendu nécessaire; c'est-à-dire, au bout d'un bâton une baïonnette tranchante

des 2 côtés, d'un demi pied de long sur un pouce et demi de large. Avec cette arme elle repoussait la Bête, en même temps qu'avec de hauts cris hautement secondés par ceux de sa sœur, elle tâchait de l'effrayer. Mais les cris n'auraient rien fait si la baïonnette n'eût porté coup. Au moment que la Bête, après plusieurs élancements inutiles, se dressa sur ses jambes de derrière pour livrer un nouvel assaut, la fille lui porta de toute sa force un coup dans le poitrail et la renversa. La blessure dut être cuisante, la Bête en cria; elle y porta la patte, se frotta, après quoi elle se roula dans l'eau et vida le champ de bataille. Sur cet avis le comte de Tournon se transporta sur le lieu, et il reconnut, de même que les valets des limiers, aux traces de cette Bête vaincue et blessée par une fille, que c'était la même qui élude depuis si longtemps l'adresse, le courage, les poursuites et les armes des plus grands chasseurs. Il jugea même en voyant la baïonnette ensanglantée à 3 pouces de longueur depuis sa pointe, que la blessure était profonde, et devait être dangereuse. Cependant elle n'a pas empêché la Bête de se bien éloigner; puisque, après l'avis de cette aventure, on l'a cherchée avec les chiens, et on la cherche encore inutilement. » (Généal43) [Doc184]

16 août (Vendredi, nouvelle lune) Une battue est organisée dans les paroisses des Trois Monts. Altercation entre la famille Chastel et des gardes. Procès-verbal dressé par les gardes Pélissier et Lachenay:

« 16 août 1765

L'an 1765, le seizième jour du mois d'août, nous Louis Pelissier, garde-chasse de la capitainerie royale de St.-Germain en Laye portant la bandoulière du Roi, et nous François La Chenaye, garde-chasse de S.A.S. Mgr le duc de Penthièvre, prince du sang, portant aussi la bandoulière de ce prince, étant tous 2 en Gévaudan par ordre de Sa Majesté pour y servir à détruire la bête féroce ou les loups qui dévorent les habitants, étant tous 2 ledit jour que dessus à notre devoir à faire une battue à la paroisse de Servières, commandés par M. Antoine, lieutenant des chasses du roi, notre commandant, nous, Pélissier et La Chenaye, gardes, étant prêts de passer un passage près du bois de Mont Chauvet qui allait être battu par les habitants de Saugues, Pébrac, Venteuges, La Besseyre, nous avons demandé au nommé Chastel le père, accompagné de ses 2 fils, si dans ledit passage il ne s'y trouvait pas de molières ou de fondrières. A quoi ils nous ont répondu que nous y pouvions passer en toute sûreté. Nous, Pelissier ayant eu foi sur ce qu'ils me disaient, j'ai passé par ledit endroit où je me suis embourbé de telle façon que j'ai cru y périr, mon cheval n'en étant sorti qu'après avoir cassé sa croupière et ses sangles et moi ayant été embourbé jusqu'à la ceinture. Ce que voyant ledit Chastel père et ses 2 fils, au lieu de me secourir, se sont mis à rire de toutes leurs forces. Ce qui nous a fait dire qu'ils étaient des bougres de coquins. A quoi ils nous ont répondu beaucoup de sottises. Ce qui a fait que moi, Louis Pelissier, étant outré du mauvais tour qu'ils m'avaient joué ainsi que desdites sottises, j'ai été sur le plus jeune des 2 dits fils dudit Chastel, et l'ayant pris au collet pour l'arrêter et prendre l'ordre dudit M. Antoine pour le conduire es prisons de la ville de Saugues; ce que voyant le père et le fils aîné dudit Chastel m'ont aussitôt couché en joue à brûle pourpoint, ce qui m'a obligé de lâcher ledit Chastel fils cadet, qui m'a aussitôt couché en joue de la même manière, et ils m'auraient infailliblement tué si je ne me fusse pas trouvé accompagné dudit La Chenaye qui m'a promptement secouru, qui s'est jeté sur le champ sur ledit père Chastel comme étant le plus animé à me tuer. Ledit La Chenaye pour parer ce malheur s'est jeté sur ledit père Chastel, l'ayant saisi au collet en le faisant détourner. Ensuite de quoi l'ayant lâché, non content d'avoir voulu tuer ledit Pelissier, il m'a aussi couché en joue pour me tuer. Ce que voyant, nous, dits Pelissier et La Chenaye, pour éviter un malheur certain et n'avoir pas voulu les tuer, ce qu'ils méritaient bien, nous en avons fait sur le champ notre présent rapport à M. Antoine, notre commandant, pour y pourvoir comme il avisera à bon être. En foi de quoi nous avons affirmé véritable le présent rapport les jour et an que dessus.

Lachenay Pélissier » (A.D. Hérault c. 44). [Doc94]

- Nous n'avons ni prénoms ni localisations pour déterminer de quelle branche de la famille Chastel il s'agit. Aubazac propose Jean-Pierre et ses fils plutôt que Jean.

« Subdélégation de St.-Flour:

État des particuliers de la ville de St.-Flour qui ont fourni des chevaux pour le service de M. Antoine, chevalier de St.-Louis, lieutenant des chasses du Roi, envoyé de sa part pour détruire la Bête féroce le 8

juillet 1765, ensemble du prix des chevaux, et la dépense que les particuliers ont faite pour les écuries au Malzieu:

Étienne Regimbal, marchand boucher, a fourni un cheval pie dont le prix a été fixé à la somme de	170 liv.	
Pour les journées	30	
Pour dépense pour l'écurie dudit cheval au Malzieu	2	202 liv.
Pierre Raynal, marchand boucher, a fourni une jument poil noir, dont le prix a été fixé à la somme de	130	
Pour journées	30	
Pour dépense	2	162
Le sieur Battifoulier, marchand, a fourni une jument poil bai clair, courte queue, dont le prix a été fixé à	100	
Pour journées	30	
Pour dépense	2	132
Jean Bouboulaine a fourni une jument poil bai clair dont le prix a été fixé à	120 liv.	
Pour journées	30	
Pour dépense	2	152 liv.
Jean Missonnier, marchand, a fourni une jument poil bai clair dont le prix a été fixé à	100	
Pour journées	30	
Pour dépense	2	132
Jean Valas, marchand, avait donné pour fournir à la dépense d'une jument qu'il avait donné jusqu'au Malzieu, d'où elle fut renvoyée par M. Antoine	<u>2</u>	
Total		782 liv.

Nous subdélégué de l'intendance d'Auvergne, au département de St.-Flour, reconnaissons avoir reçu de M. Lavergne, commis à la recette des tailles de cette élection, la somme de 782 deux livres, que nous avons donnée de suite aux particuliers dénommés dans le présent état.

A St.-Flour, le 16 août 1765. Signé, Montluc. » (A.D. P.-d-D. c. 1737)

- Ce document fait suite au signalement du 12/07.

Courrier d'Avignon:

« Voici une autre espèce de monstre non moins dangereux que celui du Gévaudan; car les apparences ne permettent pas de juger que ce soit le même. Il parut le 8 du mois dernier aux environs de Vaubecourt en Barrois, terre appartenant au marquis de Vaubecourt, commandant de Verdun, une Bête inconnue, qui dès le même jour dévora ou blessa 11 personnes. Tous les ouvriers qui travaillaient dans le bois où ce malheur est arrivé, ont abandonné leurs chantiers, et se sont retirés chez eux; les uns blessés; les autres craignant de l'être. Le surlendemain la même Bête étrangla un homme et une femme. On voit par là qu'elle ne met aucune distinction entre les 2 sexes, et qu'elle est encore moins timide que celle du Gévaudan. Un autre point qui la distingue, c'est qu'on l'entend la nuit pousser dans le bois des hurlements affreux. La même lettre qui vient d'une main sûre, dit qu'on a permis aux habitants de s'armer comme ils peuvent lorsqu'ils s'avancent dans la campagne; et je vous assure, ajoute la personne qui écrit, qu'on a peur quand on sort des villages, et même sans en sortir. » (Généal43) [Doc183]

Lettre de M. de l'Averdy à M. de Ballainvilliers :

« A Compiègne, le 16 août 1765.

M., je vous remercie des nouveaux détails que vous avez bien voulu me donner par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 13 de ce mois concernant la Bête féroce, et je vous prie de continuer à me faire part de tout ce que vous apprendrez sur cet objet.

Je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur, de l'Averdy.

M. de Ballainvilliers, intendant à Clermont-Ferrand. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

Lettre du garde Regnault à M. de Ballainvilliers :

« A St.-Germain-en-Laye le 16 août.

[d'une autre main:] Reçu cette caisse et remise à M. Regnault.

M., j'ai l'honneur de vous donner avis que suivant ce qui a été arrêté avec M. l'intendant, j'ai eu l'honneur de vous adresser une caisse remplie de pièges à loups destinés pour le Gévaudan, avec les hardes et bagages des gardes des plaisirs du roi qui sont de ce voyage.

Vous recevrez aussi, s'il vous plaît, M., par la même voiture, un petit jeune homme avec 2 chiens, comme il est porté par la lettre de voiture que vous aurez la bonté d'acquitter, et duquel je vous tiendrai compte à mon arrivée à Clermont, qui doit être dans 12 à 13 jours.

Le conducteur de tout ce que j'ai l'honneur de vous adresser se nomme Claude Tapon, et est d'Aigues-perche.

Pardon, M., de toute la peine que je vous donne ; et je vous prie de me croire, M., très parfaitement, votre très humble et très obéissant serviteur,

Regnault, garde-général des plaisirs du roi. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

- Ce document est classé aux A.D. P.-de-D. entre deux lettres du 21/08 ; il s'agit peut-être d'une indication quand à la date de réception, ou celle de la mention rajoutée au début.

17 août (Samedi) Paiement de l'ordonnance du 29/07 à M. Soubeyran et Cie (ordonnance, 29/07). 6 gardes conduisent les Chastel à Saugues (lettre, 21/08). L'ordre d'incarcération est signé de M. Antoine, du Besset:

« MM. les juges de Saugues,

Par le contenu du présent procès-verbal que j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint signé des 2 gardes qui ont été insultés hier, au point de vous en porter les plus justes plaintes et que vous ayez, MM., à les faire mettre en prison de la ville de Saugues pour y être écroués en arrivant tant par les gardes-chasses du roi que par ceux de leurs Altesses sérénissimes MM. les princes du sang qui sont chargés de signer leur écrou.

Je requiers au nom de Sa Majesté et des princes du sang que vous les fassiez détenir sûrement dans les prisons jusqu'à ce que M. le comte de Moncan vous ait ordonné aussi de leur punition.

J'ai l'honneur d'informer dans le moment M. de Moncan du détail et de la hardiesse de ces mauvaises gens d'avoir osé coucher en joue nos dits gardes à brûle-pourpoint.

Il est fort heureux qu'ils ne les aient pas tués et ce qu'ils auraient bien mérité en pareille occasion. Je ne crois pas, MM., qu'étant venus tous par ordre du roi au secours de ces provinces et ne cherchant que l'estime des honnêtes gens, il pût se trouver d'aussi mauvais sujets que sont ces gens, tels qu'ils passent dans tout le pays, pour nous coucher en joue et vouloir nous tuer ? Je vous prie, MM., tant au nom de Sa Majesté qu'à celui de leurs Altesses Sérénissimes princes du sang, de prêter toute votre attention au contenu de la présente, que j'ai l'honneur de vous écrire, ainsi qu'au dit procès verbal.

J'ai celui d'être avec toute la considération possible, MM., votre très humble et obéissant serviteur. Antoine » (A.D. Hérault c. 44).

Lettre de M. de Ballainvilliers à MM. de St.-Florentin et l'Averdy :

« M. le comte de St.-Florentin et M. le contrôleur général.

[Clermont-Ferrand?] le 17 août 1765.

M., les cruautés que la Bête féroce avait exercé le 9 de ce mois avaient déterminé M. Antoine à faire une battue plus considérable que les précédentes dans les environs de la paroisse de la Besseyre, où cet animal avait dévoré une fille ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le marquer.

Toutes les personnes qui devaient composer cette battue s'étaient rassemblées dans les villages de Servièrès en Gévaudan et de la Font du Fau en Auvergne, ~~où ?~~ et cette battue devait être poussée jusqu'au grand Bois Noir en Auvergne, mais ~~elle fut interrompue~~ on vint avertir M. Antoine que la Bête ~~avait~~ venait d'attaquer une fille à Paulhac nommée Vallet. Il se porta dans cette paroisse avec toute la diligence possible et se rendit dans l'endroit où cette fille avait été attaquée ~~fratures~~ afin que les limiers puissent prendre la suite, mais la Bête féroce avait été poursuivie très loin par des chiens de bergers qui lui avaient ~~passer~~ fait passer et repasser la rivière à différents endroits, et le temps qui s'était écoulé depuis sa fuite empêchèrent les limiers de la suivre.

~~On~~ M. Antoine croit avoir reconnu par les traces ~~que c'était toujours le même animal~~ de cette bête qu'elle était ~~la~~ celle qui a fait tant de ravages. ~~M. Anto~~ M. Antoine Il fit venir ensuite ~~ladite~~ Marie Jeanne Vallet, ~~servante de la paroisse~~ servante du curé de la paroisse de Paulhac. Il l'interrogea pour avoir connaissance de la façon dont la Bête féroce ~~s'y était prise~~ ~~fratures~~ l'avait surprise. Elle ~~dit~~ répondit que sur les 10 ou 11 heures du matin, en allant à une ~~frature~~ métairie, elle passa dans une petite île couverte de bois, ~~parce que~~ ~~la~~ que dans ~~cette~~ cet endroit elle aperçut la Bête féroce qui tournait autour d'elle, que la frayeur la fit reculer 4 ou 5 pas, et que dans ce moment la Bête s'étant voulu élancer sur elle, elle lui avait enfoncé dans le poitrail une baïonnette dont elle était armée.

Suivant son rapport, la Bête fit un cri assez fort en portant ~~le pied~~ la patte de devant à la blessure qu'elle avait reçu. Après quoi elle se jeta à la rivière et s'y roula plusieurs fois.

[Paragraphe suivant barré, mais indiqué : Bon quoique rayé.] M. Antoine demanda à cette fille comment cette Bête était faite, et elle dit qu'elle était de la grandeur d'un gros chien de troupeau, ayant la tête très grosse et plate, ~~la gueule~~ la gueule noire, le col gris, qu'elle était beaucoup plus grosse par-devant que par derrière et qu'elle avait le dos noir.

M. Antoine examiné ~~aussi~~ la baïonnette dont cette fille dit [??] et la trouva teinte du sang de la longueur de 3 pouces. Comme cette fille était accompagnée de sa sœur, on les interrogea séparément et toutes deux se sont accordées dans leurs réponses, ce qui fait penser qu'elle sont vraies.

M. Antoine est actuellement occupé à tâcher de trouver la retraite de cette Bête, que l'on peut détruire avec plus de facilité, étant blessée aussi dangereusement, si elle est la même que celle qu'on appelle improprement hyène ; ce dont je doute, la ~~f???~~ description que Jeanne Vallet fait de ~~f??~~ de cet animal ne s'accordant pas avec les notions ~~qui~~ [??] qui m'ont été [??] jusqu'à présent de la [??], ce qui me ferait penser que ce n'est qu'un loup qui a attaqué Jeanne Vallet.

J'aurais l'honneur de vous instruire des nouvelles ~~qu'on me donnera~~ que j'aurais à ce sujet. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle)

18 août (Dimanche) M. de St.-Priest répond à la lettre du 14/08 de M. Lafont en lui témoignant toutes ses craintes que ce ne soit qu'une fausse alerte (A.D. Hérault c. 44). Il répond à la lettre de M. Antoine du 13/08 (lettre, 09/09) **en lui renouvelant ses encouragements (Pourcher)**. Un jeune homme de la paroisse de Julianges, âgé d'environ 20 ans, affirme avoir été attaqué dans un pâturage où il gardait des vaches. Il se défendit d'abord avec un bâton qu'il cassa au premier coup qu'il donna à la Bête. Elle sauta sur lui; le jeune homme lui porta au flanc un coup d'un mauvais couteau qui ne pénétra pas bien avant, mais fut néanmoins ensanglanté. La Bête lâcha prise après lui avoir déchiré sa chemise et son manteau; le jeune homme n'a aucun mal (lettre, 25/08). M. Antoine en est informé à 6 heures du soir par une lettre du curé de Julianges. Comme il est déjà tard et qu'il fait un temps horrible, il ne peut se rendre sur place (lettre, 21/08).

- Richard accepte le jeune homme de Julianges dans la liste des victimes, en dépit des suspicions pesant sur cette attaque (voir 20/08).

19 août (Lundi) M. de St.-Priest écrit à M. de l'Averdy pour lui annoncer le coup de baïonnette donné à la Bête par la domestique du curé de Paulhac (A.D. Hérault). Le mauvais temps

persiste (lettre, 21/08). Quatre cavaliers de la brigade de Langeac en partent pour rejoindre M. Antoine au Besset et prendre ses ordres (comptes, 25/10). M. Antoine fait célébrer une messe solennelle du St.-Esprit par M. Fournier, curé de La Besseyre. Le prieur et vicaire de Pébrac, chanoine régulier de Ste.-Geneviève, les curés de Venteuges, de Saugues, de Paulhac et le prieur de Nozeyrolles y sont invités. Le curé de Venteuges s'y rend en procession. L'affluence est si grande que l'église de La Besseyre ne peut contenir tout le monde. Le clergé fait une procession à laquelle assistent MM. Antoine, père et fils, le comte de Tournon, M. Lafont et tous les gardes-chasses, piqueurs, etc. en uniforme et sous les armes. Au retour de la procession, on chante la messe, on fait l'offrande et la cérémonie finit par *l'Exaudiat* et l'oraison pour le roi. M. Antoine donne ensuite un dîner pour tous les ecclésiastiques, leur remet de l'argent pour distribuer aux pauvres de leurs paroisses, et en distribue lui-même à ceux qui se trouvent là (lettre, 10/09). [Besseyre02] *Mémoires de Bachaumont* :

« Voici des héros d'une espèce assez rare, et des louanges bien désintéressées : elles n'en sont que plus sincères. Un auteur vient de faire deux poèmes héroïques, intitulés L'hyenne combattue ou le triomphe de l'amitié et de l'amour maternel. L'aventure du jeune Portefaix consignée dans les gazettes, entre autres dans la Gazette de France, fait la matière du premier poème. Cette femme intrépide qui a donné l'exemple cité dans le second, est née au village du Rouget ; on peut encore voir là-dessus les nouvelles publiques.

Il y a de la chaleur, de la vérité, des images, du pathétique dans ces deux ouvrages estimables et qui ramènent la poésie à son ancienne institution, de chanter la vertu et d'exciter le zèle patriotique. » (Tome II).

- Voir Avril pour les poèmes.

Fin août M. Antoine reçoit, envoyés de St.-Germain-en-Laye par le sieur Regnault, une quantité de pièges à loups qu'il dispose aux passages les plus fréquentés. Les gardes et chasseurs creusent des fossés et dissimulent les pièges (Fabre).

- Des traces de fosses, peut-être résultant de cette campagne, sont encore visibles dans les bois du Mont Mouchet [Piege]

20 août (Mardi) La Bête fait plusieurs apparitions près de Chabanoles. Un fermier nommé Boulanger la poursuit quelque temps avec d'autres habitants mais elle s'enfuit (lettre, 03/01/66). Le curé de Desges avertit M. Antoine de la présence de 2 loups et de 4 louveteaux dans le bois de Malaval près de Langeac. M. Antoine conduit des gardes de la maréchaussée à la Font-du-Fau, à une lieue de là. Grâce aux cavaliers de la maréchaussée, la battue se tient dans l'ordre. M. Lafont donne 18 livres à 3 paroisses du Gévaudan pour avoir du pain (lettre, 21/08). M. Antoine fait appeler le jeune homme agressé le 18, qui fait partie du groupe de batteurs de sa paroisse, pour l'interroger. Le récit qu'il fait de l'agression dont il prétend avoir été victime paraît suspect à M. Antoine, et comme se trouvent présents d'autres bergers de la même paroisse, qui disent qu'à l'heure à laquelle leur camarade prétend avoir été attaqué, ils se trouvaient au même endroit, à garder leurs troupeaux et qu'ils n'avaient pas vu de bête, M. Antoine conclut que le garçon n'a pas dit la vérité et a inventé cette agression dans l'espoir de se faire accorder la prime de 24 livres promise à quiconque ayant vu la Bête irait aussitôt l'avertir si la chose était prouvée. M. Lafont frère, qui sur la foi du curé de Julianges avait donné la récompense au garçon, récupère son argent. Les habitants du lieu confirment la duperie: le garçon est un très grand menteur et est très capable d'avoir inventé cette fourberie (Lettre, 21/08). Les gardes de Langeac rentrent jusqu'à nouvel ordre (comptes, 25/10).

21 août (Mercredi) Lettre de M. Antoine à M. de Ballainvilliers, du Besset:

« 1765 (21 août)

M., nous avons reçu le 18 dernier à 6 heures du soir un avis par une lettre du curé de Julianges qu'un garçon de 25 ans avait été attaqué d'un loup, qu'il lui avait déchiré un peu de son habit et avait été un peu égratigné de sa patte. Comme il était trop tard à la réception de cette nouvelle, et qu'il faisait un temps horrible par les vents, la pluie et les brouillards et qui dura tout le lendemain 19, ce qui nous a empêché de nous y pouvoir transporter. Aujourd'hui 20, ayant fait assembler 3 paroisses du Gévaudan et 6 d'Auvergne pour battre la forêt de la Ténezère et autres qui se tiennent ensemble, d'où l'on nous avait dit que la bête était descendue par les côtés et s'en être retournée de même, lorsque nous avons été arrivés à la Font du Fau, lieu de notre rendez-vous, nous avons fait venir le garçon qui disait avoir été attaqué ; il nous en a fait un récit qui nous a paru très douteux et comme il y avait des bergers à ce rendez-vous qui ont dit qu'à 10 ou 11 heures ils étaient au même endroit à garder leurs troupeaux que ledit garçon a dit avoir été attaqué, n'avaient rien vu, ce qui a fait par la suite que M. de Lafont a dit à plusieurs habitants de cette paroisse qui le connaissent qu'il avait donné un louis au garçon, à qui ont répondu à M. de Lafont qu'il était bien dupé de lui donner parce que c'était un très grand menteur, connu très capable d'avoir inventé cette fourberie, ce qui a fait qu'il n'a eu pour récompense que son mensonge. Et ce qui peut y avoir donné lieu c'est que nous avons promis 24 livres à celui qui viendrait nous avertir sur-le-champ lorsqu'on aurait vu la Bête ou les loups soupçonnés d'avoir fait tous ces derniers ravages et ce lorsque la chose serait prouvée tant par le pied qu'à vue de cette bête.

Vous voyez, M., par cette promesse, combien nous désirons de trouver cette Bête que nous croyons être aussi seule avoir fait tant de ravages, d'autant qu'à ce qui nous est passé sous les yeux, nous n'avons reconnu tant par nos valets de limiers que par nous-mêmes, après nous être transporté le plus tôt qu'il nous a été possible, même en présence en dernier de M. le Comte de Tournon, aux endroits où quelqu'un avait été dévoré ou attaqué, nous avons toujours reconnu que c'était le même pied dudit animal. Je suis persuadé que vous ne voudrez pas nous refuser les secours nécessaires, savoir :

2 cavaliers de la brigade de maréchaussée de Langeac pour avertir les différentes paroisses d'Auvergne pour avoir à se trouver aux lieux de rendez-vous où les habitants, tant leurs batteurs que bergers, auront à se rendre, que pour examiner aussi autant qu'il leur sera possible la conduite des susdits nommés. M. de Lafont doit m'en envoyer 2 pour le Gévaudan un de ces jours.

Ladite brigade de maréchaussée nous étant venue avant hier offrir leurs services et leur bonne volonté, nous les avons retenus sous votre bon plaisir et les avons conduits hier à la Font du Fau, où M. le curé de Desges nous est venu dire qu'il y avait 2 loups avec 4 louveteaux dans le bois de Malaval près de Langeac à distance de la Font du Fau d'une grande lieue. Nous avons tous reconnu que par l'assistance desdits cavaliers de maréchaussée il n'y avait jamais eu de battue mieux faite, et avec tant d'ordre au lieu que celles que nous avons faites jusqu'à présent n'ont pu réussir parce que les batteurs y marchaient 15 à 15 comme à la procession en suivant tous les sentiers, ou se couchant en plusieurs nombres ensemble sous les cépées d'où, après que les battues étaient passées, ils s'enfuyaient chez eux; témoin qu'en dernier lieu il en était arrivé au rendez-vous 117 batteurs, et une heure après, ne s'en est plus trouvé que 35. Voilà réellement, M., le peu d'utilité qu'ont fait lesdites battues.

La misère est si grande ici que presque tous les habitants manquent de pain, de sorte qu'ils sont forcés de se rendre auxdites battues en tombant d'inanition, faute d'avoir mangé, ce qui oblige même ceux qui ont quelque peu de blé de les faire moudre tout verts, ce qui m'engage à vous représenter combien nous souffrons de voir sous nos yeux, comme partout où nous allons, une si affreuse misère; elle a tellement touché hier de M. Lafont, qu'il a donné au rendez-vous 18 livres aux 3 paroisses du Gévaudan pour avoir du pain. Je n'ai pas osé faire la même chose sans votre aveu, M., cependant j'ai l'honneur de vous représenter, attendu ladite misère, que vous voudrez bien nous donner aussi 2 cavaliers de la maréchaussée pour rester toujours avec nous, ce qui les mettra au fait des battues que nous aurons à faire par la suite qui, par le bon ordre que lesdits cavaliers y apporteront, elles se trouveront de beaucoup plus de moitié du nombre qu'il fallait les composer et feront aussi tout l'effet possible tant à présent que par la suite si vous vous trouviez dans le besoin d'avoir des loups à détruire. Mais attendu ladite misère, vous voudrez bien avoir égard en accordant à chacun desdits habitants, devant ou après avoir fait leur devoir auxdites battues, ce que vous voudrez bien leur régler à chacun d'eux, seulement les jours qu'ils y auront été commandés. Si cette proposition vous est agréable, j'en ferai les avances pour ce qui regarde l'Auvergne et M. de Lafont pour le Gévaudan.

Après avoir examiné à fond les différentes attaques que cette Bête a faites aux habitants de ces provinces, après en avoir dévoré, même aussi en les dévorant, que si ceux qui travaillent dans les champs comme laboureurs, faucheurs, hommes gardant les bœufs et principalement les bergers qui gardent leurs troupeaux nuit et jour; s'ils avaient eu des fusils chargés, ils auraient infailliblement tué cette cruelle Bête qui leur a toujours résisté, au point qu'ils l'auraient toujours quasi touchée de leurs fusils, lorsqu'ils ont voulu prêter leur secours contre cet animal.

Mon fils me mande de la Cour, que par la protection que vous avez bien voulu accorder à notre mémoire, qui a été porté au conseil par M. de St.-Florentin, il avait été résolu qu'il serait écrit à S.A.S. Mgr le duc de Penthièvre pour avoir le sieur Chabeau, un limier et 3 chiens courants pour loup, ainsi qu'à M. le marquis de Montmorin pour avoir Dorade et 2 chiens aboyeurs, qu'il ne soit pas écrit à M. le marquis de Champigny, mais que pour remplacer les chiens qui lui auraient été demandés, il nous sera envoyé les limiers, chiens courants, lévriers et mâtins d'équipage de la louveterie du Roi qui allaient nous arriver ici, conduits par un valet de chiens. Nous attendons cela avec la plus grande impatience pour faire tous nos efforts à terminer notre besogne.

*J'ai l'honneur d'être très respectueusement, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Antoine.
Au Besset, ce 21 août 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle)*

Lettre de M. Antoine à M. de St.-Priest:

« M., j'ai l'honneur de vous informer par le procès verbal ci-joint et la copie de la lettre que j'ai écrite en conséquence à MM. les juges et consuls de la ville de Saugues, de ce que j'ai fait pour éviter un plus grand malheur qui aurait pu arriver ensuite entre nos gardes et d'aussi mauvais sujets lesquels au rapport des gens du pays, commettent toutes sortes de violences.

C'est pourquoi, autorisé par vos ordres et sous votre bon plaisir, M., j'ai jugé qu'il était très à propos de les faire conduire en prison par 6 gardes-chasses, tant du roi que des princes du sang.

J'ai l'honneur de vous représenter, M., qu'ils méritent réellement punition et que si vous jugiez à propos de ne les faire sortir de prison que 4 jours après notre départ de cette province; parce qu'ils sont capables de toute vengeance et de faire un mauvais coup. L'exemple de leur détention à Saugues ne peut qu'influer sur les autres communautés. Vous voudrez bien avoir la bonté d'ordonner que leur prison soit fixée à celle de cette ville.

Voici la copie d'une lettre que je viens de recevoir de mon fils qui nous annonce un surcroît de secours que le roi envoie encore dans ces provinces, où vous avez eu la bonté de joindre votre protection. Je ne connais point de termes pour vous remercier de toutes vos bontés dont vous m'honorez; j'en serai toujours pénétré de la plus vive reconnaissance.

Il fait ici un temps déplorable depuis 3 jours pour les biens de la terre. Les blés qui sont presque tous sur pied ou à bas, pourrissent sans pouvoir les serrer. Vous jugez bien par là qu'il nous est impossible d'agir d'autre façon.

Nous avons bien besoin, M., que vous vouliez bien avoir la bonté de nous accorder 2 cavaliers de la maréchassée. J'écris en même temps à M. de Ballainvilliers pour qu'il en envoie autant. Je redoublerai les mouvements que je me suis donné pour accomplir les désirs du roi, les vôtres et ceux de toute la nation.

M. le comte de Tournon et le frère de M. Lafont veulent bien continuer à partager nos peines et nos fatigues; ils méritent l'un et l'autre les plus grands éloges.

Depuis la bravoure de notre pucelle du Gévaudan, nous n'avons aucune nouvelle de la Bête, qu'elle blessa d'un coup de baïonnette. De temps en temps, il court de faux bruits que la Bête a reparu. Quand j'ai cherché à l'approfondir, cela ne se trouve que des loups qui égorgent tous les jours des moutons sans faire de mal à personne. S'ils voulaient s'en tenir là, ce ne serait que demi-mal, quoiqu'il soit toujours nécessaire de les détruire pour la conservation des bestiaux, qui sont le seul bien que possèdent les habitants de cette province, desquels la misère dont je suis témoin me navre le cœur de douleur.

Je suis réellement pénétré, M., des choses flatteuses que vous avez bien voulu avoir la bonté de me dire sur la conservation de ma santé. Je crois la devoir, malgré mon âge, à un service aussi important qu'à celui de ma mission et de vous plaire dont je me flatte.

Je serais charmé que mon zèle justifiât les bontés dont il vous plaît de m'honorer; et les témoignages de M. Lafont, votre subdélégué, qui me comble de façon à me faire trouver l'abondance au centre de la misère, à moi et mes gardes.

J'espère que vous voudrez bien le prier de me donner les mêmes secours et les mêmes facilités qu'il m'a donnés jusqu'à présent pour le renfort qui doit nous arriver.

J'ai l'honneur, etc. Antoine. » (Pourcher)

- M. Antoine, comme dans l'ordre d'incarcération, insiste sur la mauvaise réputation des Chastel dans la région. On peut s'interroger sur les motivations d'une peine relativement clémente ; M. Antoine tâche probablement d'éviter la sévérité qui avait été reprochée à M. Duhamel.
- M. Antoine pense que la Bête est en réalité un loup, mais il différencie ce loup mangeur d'hommes des loups mangeurs de moutons.

Lettre de M. de l'Averdy à M. de Ballainvilliers :

« A Paris le 21 août 1765.

M., je vous remercie des nouveaux détails que vous me donnez par votre lettre du 17 de ce mois sur ce qui concerne la Bête féroce. Je vous prie de continuer à m'informer également de ce qui se passera à ce sujet.

Je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur, de l'Averdy.

M. de Ballainvilliers, intendant à Clermont-Ferrand. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

23 août (Vendredi, premier quartier) *Le Courrier d'Avignon reprend la lettre de Saugues du 11 août (Général43). M. Antoine fait donner un feu d'artifice. On se retire au bruit des cors de chasse et de la mousqueterie (lettre, 10/09). Le marquis de Lempis, commandant de la province du Vivarais, écrit dans une lettre à l'intendant:*

« On a beaucoup de mal de persuader les faits à la Cour. On ne peut pas même être écouté du ministre. J'en ai parlé 2 fois à M. Dubois qui à peine voulut m'entendre et ne pouvait se persuader [de] tout ce que je lui disais. » (A.D. Hérault c. 6882)

25 août (Dimanche) M. de l'Averdy répond à la lettre de M. de St.-Priest du 19/08, lui disant qu'on ne doit rien espérer de la blessure faite à la Bête par la fille de Paulhac; d'après ce qui précédemment lui a été fait, on ne doit pas même s'en flatter (A.D. Hérault c. 44). *M. Antoine célèbre la fête de St.-Louis. On célèbre un service solennel dans l'église de La Besseyre avec les mêmes cérémonies et la même pompe que celles du 19. Il y a un splendide repas au château du Besset et une distribution en argent aux gardes-chasses (lettre, 10/09.) Lettre de M. Lafont, de Mende, à M. de St.-Priest:*

« Mgr., j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une lettre que M. Antoine m'a adressée pour vous. Je ne sais jusqu'à présent que par M. Antoine l'affaire qui s'est passée entre les 2 gardes et le nommé Chastel et ses 2 fils, qui ont été tous 3 conduits aux prisons de Saugues.

M. Antoine me marque qu'il n'a aucune nouvelle certaine de la Bête depuis la blessure qu'elle reçut le 12.

On pourrait avoir négligé de l'informer de ce qui se passa le 18 sur la paroisse de Julianges, à environ 3 heures de chemin de l'endroit de son logement. Le curé de cette paroisse me marque qu'un jeune homme âgé d'environ 20 ans fut attaqué dans un pâturage où il gardait des vaches, qu'il se défendit d'abord avec un bâton qu'il cassa au premier coup qu'il en donna à la Bête; qu'elle sauta sur lui; que ce jeune homme lui apporta dans les flancs un coup d'un mauvais couteau qui ne pénétra pas bien avant, mais qu'il fut néanmoins ensanglanté; que la Bête lâcha prise après lui avoir déchiré sa chemise et son manteau; que le jeune homme n'eut aucun mal.

J'ai l'honneur, etc. Lafont » (A.D. Hérault c. 44).

- M. Lafont ne semble pas être informé de l'accusation de faux témoignage.

- 27 août (Mardi) *Le Courrier d'Avignon* publie la lettre du Besset du 14/08 (Généal43). M. de Balainvilliers reçoit la lettre de M. d'Ormesson du 27/07 (lettre, 27/07).
- 28 août (Mercredi) Un loup énorme et noir, surpris en train d'observer des enfants qui gardaient leurs vaches, près de la forêt de la Tenezere, est tiré par le garde Rinchar (lettre, 03/09) lors d'une battue au Bois Noir, vers 6 heures du soir, à 109 pas. L'animal est frappé au gros sang. On lui donne aussitôt les chiens, qui le chassent jusqu'à Védrines-St.-Loup, où il expire. Les chasseurs suivent tant qu'ils peuvent, mais ne parviennent pas à savoir où les chiens l'ont laissé (lettres, 10/09, 13/09). [Mont02]
- La lettre du 13/09 donne la date du 29/08.
- 29 août (Jeudi) Lettre de Paris, reprise dans le *Courrier* du 06/09:
- « MM. d'Enneval qui s'étaient rendus dans le Gévaudan pour tâcher de tuer la Bête féroce qui désole cette province, en sont de retour; avec la gloire d'avoir mérité par leur zèle, leur industrie et leurs fatigues le succès qu'ils n'ont pas eu. Le père a eu l'honneur de voir le Roi à Compiègne. Un détachement de piqueurs et de chiens de la Louveterie va partir de Versailles par ordre de Sa Majesté pour aller joindre M. Antoine qui est encore à la poursuite de cet inexterminable animal. »* (Généal43) [Doc186]
- 30 août (Vendredi, pleine lune) M. de St.-Florentin écrit à M. de l'Averdy sur les malheurs qui viennent d'arriver. M. de St.-Priest répond brièvement à M. Antoine pour sa lettre du 21/08. Dans sa réponse à la lettre précédente de M. Lafont, il dit en parlant du jeune homme de Julianges attaqué par la Bête (18/08) que les gens ne doivent jamais sortir pour la garde des bestiaux sans être armés de bonnes baïonnettes. Il ajoute dans un post-scriptum:
- « Quoique M. Antoine me mande, M., qu'il s'est adressé à M. de Moncan au sujet de l'arrestation qu'il a fait faire, je vous prie de vouloir bien m'instruire de tout ce qui s'est passé à cet égard. »* (A.D. Hérault c. 44)
- 31 août (Samedi) Le cadavre du loup est trouvé par des paysans et envoyé à St.-Flour; la tête, coupée par les paysans, est restée à Védrines (lettre, 03/09). L'animal est porté comme un loup ordinaire (lettre, 13/09). Lettre de Paris, reprise dans le *Courrier d'Avignon* du 10/09:
- « L'animal féroce qui avait jeté l'alarme dans le Barois, ne paraît pas avoir continué ses ravages: peut-être n'a-t-il fait que passer. On sait aussi fort peu de chose de la Bête du Gévaudan, supposé qu'il n'y en ait qu'une. M. Antoine, envoyé par le Roi pour la chasser; prétend que ces désastres sont occasionnés par des loups d'une espèce plus carnassière que les loups ordinaires; ainsi au lieu d'un animal qu'il faut détruire, il pourrait y en avoir plus de trente: ce calcul n'est pas consolant. »* (Généal43) [Doc187]
- Septembre M. de St.-Florentin, victime d'un accident de chasse, est amputé de la main gauche. Un garçon de 14 ans est dévoré sur la paroisse de Paulhac (lettre, 13/09).
- Pas d'autres traces de cette attaque, mais il y en a plusieurs autres similaires.
- 2 septembre (Lundi) Sur les 6 heures du soir, la Bête paraît à Clavière ; on sonne le tocsin, on la suit et dans sa fuite, elle renverse une fille qu'elle jette à plus de 6 pas de distance dans un pré. La Bête attaque une jeune fille de 22 ans près du village de Dièges (Paulhac). Un homme et une femme la mettent en fuite ; la victime souffre de plusieurs contusions au col et aux épaules et de crises de convulsions. M. Antoine se rend chez elle dès qu'il est informé (Lettre, 15/09). Probablement la même attaque : remontée sur la montagne de la Margeride, une fille et un jeune garçon étant occupés à fienter une terre, la Bête prend la fille par le jupon, la fait tomber sur le visage et la traîne dans cet état à plus de 25 pas dans un blé de

mars. Le jeune garçon accourt aux cris de la fille et la trouve sans connaissance, n'ayant cependant d'autre mal que le visage tout couvert de terre. La fille reste plusieurs jours dans un délire affreux (lettre, 10/09).

3 septembre

(Mardi) Le *Courrier d'Avignon* publie la lettre du Malzieu du 14/08 (Généal43). Averti de la découverte du cadavre du loup de Védrines, M. Antoine envoie son fils à St.-Flour avec 2 gardes-chasses pour réclamer l'animal comme celui, ou du moins l'un de ceux qui ravagent le pays. Mais on ne peut lui en rapporter que la peau mutilée sans la tête. Le corps, qui avait été jeté à l'eau, est repêché et on croit reconnaître que c'est celui de la Bête qu'on chasse, dont la patte gauche de devant est remarquable en ce qu'elle porte à faux et en dehors, à cause d'une blessure reçue précédemment, ce qui fait que les griffes en sont usés en dedans (lettre, 13/09). Son poil a la couleur de celui d'un veau, mais beaucoup plus court, ce qui surprend les connaisseurs. Nul ne doute qu'il s'agisse de la Bête. Selon le comte de Tournon, l'animal était accompagné d'une louve et de jeunes louveteaux (lettre, 10/09).

- On remarque une contradiction entre le fait que l'animal ait été porté à St.-Flour comme un loup ordinaire, mais que la couleur de son pelage ait ensuite surpris les spécialistes.

Lettre de M. Antoine fils à M. de Ballainvilliers:

« 1765 (3 septembre)

[Ajout:] *Loup tué le 28 août.*

M., j'ai été détaché ici par mon père avec le sieur Lecomte, garde-chasse du parc de Versailles pour venir réclamer un très grand loup que le nommé Rinchard, garde-chasse de S.A.S. Mgr le duc d'Orléans tira le 28 du dernier mois, lorsqu'il était occupé à regarder des petits enfants qui gardaient les vaches dans le bois de la Tenezere; comme il porta son coup à 2 lieues de là, les paysans de Védrines St.-Loup l'apportèrent ici pour en recevoir la gratification du sieur de la Vallette qui m'en a remis les oreilles et la peau, et à force de perquisition nous avons trouvé la carcasse de ce loup dont nous avons coupé les 4 pieds, et nous avons reconnu, suivant les connaissances que nous en avons, que c'était le même loup qui a déjà fait plusieurs carnages humains. Je m'en vais retourner à Védrines St.-Loup pour rechercher la tête que les paysans ont emportée. Mon père m'a chargé de vous demander 2 cavaliers de maréchaussée pour faire marcher dans les battues les paysans qui refusent la plupart du temps le service.

Je vous prie d'être persuadé du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Antoine de Beauterne.

A St.-Flour, ce 3 septembre 1765. » (A.D. P.-de-D., c. 1736 ; transcription personnelle)

- Bien que « reconnu, » ce loup s'avère ne pas être la Bête, ce qui soit remet en cause les identifications réalisées précédemment par M. Antoine, soit corrobore l'hypothèse de plusieurs animaux.

4 septembre

(Mercredi) Entre 7 et 8 heures du matin, la Bête est vue près des villages de Broussoles, Chalelles, Plaux et Fayrollettes. Dans le champ de La Guerre, Isabeau Paschal, âgée de 18 ans, ramasse des lentilles ; voyant venir la Bête, elle monte sur une charrette ; la Bête passe à 60 pas d'elle, mais les cris des habitants des villages, des bouviers et des domestiques font fuir la Bête, qui se rend à Paulhac où elle attaque une fille secourue sur le champ par un laboureur (lettre, 03/01/66).

- Où se situe le champ de La Guerre?
- La lettre du 10/09 donne la date du 06/09 et signale la présence préalable de la Bête dans la paroisse de St.-Léger. D'après l'auteur, la Bête se place sous le chariot en attendant qu'Ysabeau en descende, puis tente de renverser le chariot avant de fuir.

6 septembre

(Vendredi) Le *Courrier d'Avignon* publie la lettre de Paris du 29/08 (Généal43). Lettre de M. de l'Averdy, de Paris, à M. de St.-Priest :

« M., M. le comte de St.-Florentin a déjà fait expédier dans ses bureaux au nom du sieur Antoine 2 ordonnances de 3000 livres chacune, qui ont été payées par le trésor royal; et le ministre continuera vraisemblablement de faire expédier celles qui pourront encore être nécessaires, afin qu'elles se trouvent toutes réunies; à l'égard de la pension que le roi a accordée au nommé Portefaix, vous pourrez expédier votre ordonnance sur le trésorier, lorsque les 6 premiers mois seront échus.

Je suis, etc. De l'Averdy. » (Pourcher)

8 septembre (Dimanche) Entre 7 et 8 heures du soir, Marie-Jeanne Barlier, 12 ans, est enlevée à La Vachellerie (Paulhac) alors qu'elle ramène ses bêtes à l'étable. Un berger qui était à proximité déclare n'avoir rien vu de son enlèvement ; il a seulement trouvé la coiffe de la fillette qu'il apporte à la maison en disant à sa mère qu'apparemment la Bête l'a emportée. Une vingtaine des habitants du lieu se rendent à l'endroit de l'enlèvement mais ne trouvent rien. (Acte, 09/09 ; lettre, 30/12).

- Le curé Ollier donne la date du 09/09, probablement une erreur.

9 septembre (Lundi) Le comte de Tournon arrive au Puy, suivi de son équipage (3 piqueurs et 30 chiens). Il fait son entrée portant sur son chapeau, en guise de cocarde, une partie de la peau du loup de Védrines (lettre, 10/09).

- 25 chiens sont mentionnés dans les autres documents pour l'équipage du comte. Il peut s'agir d'une approximation.

Procès-verbal de M. Antoine:

« L'an 1765 et le 9 de septembre, nous François Antoine, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, lieutenant des chasses de sa Majesté, étant pour le présent résidant au Besset, en Gévaudan, j'ai été ce dit jour averti par 4 exprès détachés du village de la Vachellerie, paroisse de Paulhac, qui sont venus me réveiller cette nuit à 1 heure après minuit pour m'informer qu'une fille dudit lieu, âgée d'environ 12 ans, avait été enlevée hier au soir entre 7 et 8 heures, étant à côté d'un berger qui a déclaré n'avoir rien vu de son enlèvement, seulement qu'il avait trouvé et apporté à la maison la coiffure de cette fille en disant à sa mère qu'apparemment la Bête l'avait emportée, ce qui a occasionné environ une vingtaine des habitants dudit lieu à se transporter dans l'endroit où ladite fille avait été enlevée et ils n'ont rien trouvé.

Ces circonstances nous ont engagés aussitôt de faire avertir les habitants des paroisses dudit Paulhac, de Nozeyrolles, de la Besseyre et de Venteuges pour nous venir aider à faire cette découverte. Ensuite de quoi, nous nous sommes transportés d'ici avec M. de Lafont et les gardes-chasses, tant de sa Majesté que de leurs Altesses Sérénissimes nos seigneurs les princes du sang, et sommes arrivés à 4 heures du matin au bois d'Armand distance dudit lieu de la Vachellerie d'environ un quart d'heure de chemin, le long d'un petit ruisseau passant dans un pré entouré de 2 côtés par 2 bois.

Tout près du petit ruisseau, nous avons reconnu d'abord que cette fille y avait épluché un petit bâton. Il a été trouvé encore dans la même place un petit morceau d'étoffe de la grandeur de 3 ou 4 pouces, percé de 2 dentées. Ensuite de quoi les valets des limiers et lesdits gardes se sont tous mis à courir le bois. D'abord, ils ont trouvé une petite partie de vêtement toute déchirée et tout auprès une grande effusion de sang. Plus haut encore il a été trouvé une partie de jupon toute délabrée par les plis qui étaient séparés, tous percés et remplis de sang. Beaucoup plus haut dans une place de bruyère, a été trouvé tout nu le cadavre de cette fille, la gorge toute percée de crocs de la cruelle bête, ayant la cuisse gauche toute mangée jusqu'à l'os de ladite cuisse. Cet animal a coupé et rongé tout près de l'emboiture de la hanche et au ventre; il n'a été aperçu que des meurtrissures et des égratignures des ongles que lui a fait cet animal en la dévorant. Nous avons ainsi jugé qu'il fallût que cet animal eusse une grande force pour avoir porté aussi loin et aussi haut le corps de ladite fille, et qu'il fallût qu'il eut été interrompu pour n'avoir pas eu le temps de la dévorer toute entière.

Ensuite de quoi les sieurs Frigaud, Pélissier et Lachenay ont été avec leurs limiers pour faire leur possible de détourner cette Bête, mais ils nous ont fait leur rapport qu'elle avait refui bien loin du lieu au soir, du côté des bois de Servilanges.

En foi de quoi, nous avons tous signé et affirmé pour véritable le présent procès-verbal, les jour et an que dessus.

Signés Antoine, Lafont, Antoine de Beauterne, Lacoste, Pélissier, Mareschaux, Lacour, Bonnet, Lachenay, Lecteur, Rinchar, Lecomte, Frigaud, Delion, Dumont, curé de Paulhac, Torrent, curé de Ventuejols, Chas-sang, prêtre de Lorcières, Ducros, consul, Valet, consul. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle) [Doc57]

- Le « bouos d'Armand » se situe un peu au sud de La Vachellerie, vers Notre-Dame de Beaulieu.

M. Antoine fait battre les bois du voisinage avec les habitants de plusieurs paroisses, mais sans succès (lettre, 15/09). Lettre de M. Antoine à M. de Ballainvilliers :

« 1769 [sic] (9 septembre)

M., je vous suis sensiblement obligé des ordres que vous m'avez envoyés pour me servir de la maréchaus-sée d'Auvergne, dont il y a longtemps que si j'avais pu m'en servir je n'aurais pas été forcé de renoncer à faire aucune battue, faute de cavaliers de maréchaussée, sergents ou soldats, pour conduire les habitants qui y sont appelés et qui y marchent 15 à 15 comme à la procession et qui y désertent une heure après s'y être rendus.

Nous allons prendre le plus souvent qu'il nous sera possible l'usage de ces battues qui, étant bien conduites, pourront enfin nous faire réussir à détruire ce loup ou espèce de loup qui dévore encore les habitants de ces provinces, puisque par le procès-verbal ci-joint que j'ai l'honneur de vous envoyer, que les malheurs recommencent et combien nous sommes chagrins d'avoir cru inutilement que la maudite Bête pourrait être morte de la blessure que lui avait faite la fille de Paulhac, et ayant 29 jours entiers qu'elle n'avait dévoré personne.

Joint aussi que la saison s'avance fort, commençant déjà à geler et à faire des brouillards sur la montagne, ce qui nous fait dire par les habitants que la neige pourrait bien tomber ici à la St.-Michel, comme l'année dernière, ce qui occasionnerait notre retour, sitôt qu'il ne nous sera plus permis d'agir ici.

J'ai l'honneur d'être avec le même et respectueux attachement, la reconnaissance dont je serai pénétré toute ma vie pour vous ainsi que pour MM. de Champcenet, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Antoine.

Au Besset le 9 septembre 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

Lettre de M. Antoine, du Besset, à M. de St.-Priest:

« M. l'intendant, j'ai reçu les 2 lettres dont il vous a plu m'honorer le 18 et le 30 août derniers; je vous suis très obligé de la continuation des bontés que vous voulez bien m'y témoigner en temps et bien je ne laisserai pas ignorer au roi et au ministre; en attendant, mon fils qui sert à ma place et à qui sa Majesté veut bien avoir la bonté de demander de mes nouvelles tous les jours, suppléera à mon défaut.

Je me plairai toujours à vous dire tout le bien que je dois en reconnaissance des services que je reçois de M. Lafont, votre subdélégué et de M. son frère, mon fidèle compagnon de misère et d'infortune. Le mérite de ces MM. justifie bien votre choix.

Vous verrez par le détail du procès-verbal ci-joint du malheur qui vient d'arriver, le besoin pressant que j'avais des secours qui ne sont pas arrivés !

J'ai l'honneur, etc. Antoine. » (Pourcher)

Enterrement de Marie-Jeanne:

« L'an 1765 et le huitième jour du mois de septembre entre les 7 et 8 heures du soir a été égorgée par la bête féroce [ajouté en marge: et trouvée le lendemain à l'aube du jour par M. Antoine, seul porte-arquebuse du Roi député pour la détruire, et par M. Lafont, commissaire] Marie Jeanne Barlier, fille légitime et naturelle à Jaques et à Jeanne Comte, mariés au lieu de la Vachellerie en cette paroisse, âgée d'environ de 12 ans, et a été ensevelie par moi soussigné le neuvième dudit dans le cimetière de l'église paroissiale de Paulhac; ont accompagné le convoi ses père et mère, parents et amis; présents Jaques Chabanier et Hugues Valez, illet-

très dudit lieu et paroisse. Fait ledit jour et an. Dumont, Curé. » (Registre de Paulhac, A.D. Lozère E dépôt GG1). [Doc109]

- Cubizolles lit « Chevalier » pour « Chabanier. »

10 septembre (Mardi) Le *Courrier d'Avignon* reprend la lettre de Paris du 31/08. Lettre du Malzieu (reprise dans le *Courrier* du 01/10):

« M., M. Antoine, toujours vigilant à chasser l'animal anthropophage qui habite nos montagnes, le comte de Tournon, M. Lafont et divers autres chasseurs zélés, toujours infatigables dans leurs courses, non seulement n'ont pas le bonheur de tuer cette cruelle Bête, mais ils ne peuvent même pas arrêter ses ravages. Le 18 août, elle attaqua auprès de Julianges un gros garçon qu'elle prit par la veste et la lui déchira sans pouvoir cependant le culbuter, et qui eut le bonheur de la mettre en fuite, lui ayant cassé sur la tête un petit bâton dont il se servait pour aiguillonner ses bœufs. Le 2 septembre, sur les 6 heures du soir, la Bête parut à Clavières; on sonna le tocsin, on la suivit et dans sa fuite, elle renversa une fille qu'elle jeta à plus de 6 pas de distance dans un pré. Remontée sur la montagne de la Margeride, une fille avec un jeune garçon étant occupés à fienter un champ, la Bête prit la fille par le jupon, la fit tomber sur le visage et la traîna dans cet état à plus de 25 pas dans un blé de mars. Le jeune garçon accourut aux cris de la fille et la trouva sans connaissance, n'ayant cependant d'autre mal que le visage tout couvert de terre, et ne vit pas la Bête. La fille a resté plusieurs jours dans un délire affreux. Le 6, la Bête vint dans la paroisse de St.-Léger, passa dans celle de Lorcières, où une fille l'ayant vue venir à elle, monta sur un chariot. La Bête se mit sous le chariot, attendant que la fille en descendît; mais les laboureurs étant venus aux cris de la fille, la Bête fit un effort pour soulever le chariot et n'ayant pu y réussir, elle entra dans un bois et se rendit auprès de La Vachellerie, paroisse de Paulhac, où elle dévora une fille de 14 ans. Dira-t-on qu'on ne chasse pas cette cruelle Bête ? Tous les jours sont jours de chasse; et toutes les nuits, nuits d'affût. Bons tireurs, nombre de chiens et une longue expérience dans ce métier ! De plus M. Antoine, par un zèle de religion, digne d'un officier du Roi Très Chrétien, s'adresse par les vœux les plus ardents à celui qui nous frappe et qui peut seul nous délivrer de ce terrible fléau. Il fit célébrer, le 19 août, une messe solennelle du St.-Esprit par M. Fournier, curé de La Besseyre. Le prieur et le vicaire de Pébrac, chanoines réguliers de Ste.-Geneviève, les curés de Venteuges, de Saugues, de Paulhac et le prieur de Nozeyrolles y furent invités. Le curé de Venteuges s'y rendit en procession suivi de toute sa paroisse à 1 lieue de distance, et le concours du peuple fut si grand que l'église de La Besseyre, où l'on célébrait cette messe, quoique fort vaste ne put contenir tout le monde qui s'y rendit. Le clergé fit une procession où assistèrent MM. Antoine, père et fils, le comte de Tournon, M. Lafont et tous les gardes-chasses, piqueurs, etc. en uniformes et sous les armes. Au retour de la procession, on chanta la messe, on fut à l'offrande et la cérémonie finit par l'Exaudiat et l'oraison pour le roi. M. Antoine donna ensuite à dîner à tous les ecclésiastiques, il leur remit de l'argent pour distribuer aux pauvres de leurs paroisses, et en distribua lui-même à ceux qui se trouvèrent dans l'endroit. Par une suite du zèle de cet officier pour tout ce qui concerne le roi, il célébra, le 25 août, la fête de St.-Louis, qui fut précédée, la veille, d'un feu d'artifice, qui eut le plus heureux succès. Plusieurs salves de mousqueterie annoncèrent à nos montagnes cette fête du roi. La diversité des fusées faisait un effet enchanté au milieu des bois; elles étaient réfléchies en 1000 manières par les ruisseaux qui coupent toutes ces campagnes, et on se retira au bruit des cors de chasse et de la mousqueterie. Le lendemain, jour de la fête, on célébra un service solennel dans l'église de La Besseyre avec les mêmes cérémonies et la même pompe que celles du 19. Il y eut un splendide repas au château du Besset et une distribution en argent aux gardes-chasses.

J'ai l'honneur, etc. » (B.N.)

- L'attaque indiquée le 6 aurait en réalité eu lieu le 4.

Extrait d'une lettre du Puy en Velay, repris dans le *Courrier* du 20/09:

« Le comte de Tournon, après bien des travaux et des fatigues que son amour pour l'humanité lui avait fait supporter constamment pendant plus d'un mois et demi, arriva hier au soir ici, accompagné de M. Dapinac fils, ancien officier de dragons, et chevalier de St.-Hubert de cette ville, suivi de son équipage composé de 3

pikeurs donnant du cor et de 30 chiens. Il fit son entrée portant sur son chapeau, en façon de cocarde, une partie de la peau du funeste animal qui a désolé pendant si longtemps nos montagnes. Quoique la province ne lui ait pas, à proprement parler, une obligation personnelle de sa défaite, il n'est pas moins vrai qu'il n'a rien épargné pour avoir part à ses glorieuses dépouilles, et que ses efforts joints à ceux de M. Antoine, que les gens de cette contrée peuvent regarder comme leur libérateur, n'ont pas peu contribué à faire périr cette cruelle Bête.

Le 29 du mois dernier M. Antoine et le comte de Tournon faisant faire une battue au Bois noir, le nommé Rinchard, garde du duc d'Orléans, tira la Bête de 109 pas. La balle lui donna dans la cuisse gauche en biaisant, traversa toute la capacité, et s'arrêta à l'épaule droite entre chair et cuir; ceci se passa sur les 10 heures du soir. Voyant que la Bête faisait sang, on lui donna les chiens qui la chassèrent jusques à Védrières-St.-Loup à 2 grandes lieues de-là, où elle expira. Les chasseurs suivirent tant qu'ils purent, malgré les difficultés du pays; mais inutilement. Ayant été surpris par la nuit, ils ne purent savoir où les chiens l'avaient laissée. Enfin 2 ou 3 jours après, un paysan la trouva commençant déjà même à sentir, et la porta à St.-Flour comme un loup ordinaire. Ces MM. n'eurent nouvelle de cela que 4 jours après qu'elle eût été présentée au subdélégué. Sur cet avis M. Antoine envoya son fils avec 2 gardes-chasse du Roi pour réclamer la Bête; mais quelle fut sa surprise quand on ne lui rapporta que la peau mal dépouillée, la tête coupée, ainsi que les oreilles. Le corps qui avait été jeté dans l'eau avec les pieds fut repêché, et l'ont reconnu que c'était le même pied de la Bête dévorante, étant remarquable surtout par le gauche de devant, où elle avait été jadis blessée, et qu'elle portait en dedans et à faux, l'ayant tout usé, ainsi que les onglons et le côté en dehors tout neuf. Quant à la couleur du poil, il est précisément comme celui d'un veau et même beaucoup plus court, ce qui a surpris tous les connaisseurs. A ces indices personne ne doutant plus que ce ne soit la fameuse Bête qui a fait tant de ravages, le comte de Tournon ne se croyant plus utile dans ce pays-là, s'est retiré avec son équipage. Il a ajouté que cet animal était accompagné d'une louve qui a de jeunes louveteaux; mais l'on ne sait pas s'ils ont l'humeur vorace, ou s'ils l'auront dans la fuite. » (Général43) [Doc188]

- La chasse du Bois Noir date du 28/08, non du 29.

Lettre de M. de La Barthe à M. Séguier:

« Marvejols, le 10 septembre 1765.

La bête du Gévaudan existe toujours; il y a 3 jours qu'elle a dévoré une fille, mais à peine ces évènements font-ils une petite et très petite sensation. On y est accoutumé et les paysans ne prennent plus aucune précaution. Vous avez lu qu'elle fut blessée, il y a quelque temps, au poitrail par une servante et que MM. d'Enneval sont partis; le sieur d'Antoine suivra vraisemblablement bientôt, et elle mourra de vieillesse, si la cour ne prend le parti que j'ai indiqué il y a longtemps à M. le comte d'Eu et à M. l'Intendant : c'est d'envoyer assez d'infanterie pour garnir cent villages, en former des détachements et battre des patrouilles. J'ai reçu plusieurs lettres au sujet de cette dissertation. On m'a engagé à un supplément. Je n'attends qu'une lettre du Soissonnais pour y travailler. J'ai reçu d'un curé du Lyonnais, homme d'esprit, une très bonne et longue lettre au sujet de la dissertation du père Toloma. » (Nîmes. Mss. Séguier. Cod. 138, fol. 22.)

- La fille attaquée est probablement Marie-Jeanne Barlier, le 8.

11 septembre (Mercredi) Lettre de M. Antoine à M. de Ballainvilliers (A.D. P.-de-D. c. 1736). La Bête attaque des muletiers, les frères Gouny, accompagnés de Joseph Boudet ; allant de St.-Flour à Paulhac (en direction de Langogne), ils sont chargés dans une gorge profonde à l'ouest d'Auzenc, à 20 minutes de Paulhac. C'est Jean Gouny qui voit la Bête, tire et est attaqué. Les autres le dégagent (procès-verbal, 12/09 ; lettre, 22/09). Lettre de M. Antoine au commandant de la brigade du Puy :

« Au Besset en Gévaudan ce 11 septembre 1765.

M. de Ballainvilliers, M., dont vous devez avoir reçu des ordres pour vous employer au service du Roi concernant à nous aider à la destruction de la Bête féroce, ce dont je vous prie au plutôt d'avoir à vous rendre ici avec votre brigade pour y prendre les arrangements qui seront relatifs à cet objet. Ainsi je vous at-

tends, n'ayant pas de temps à perdre à prévenir les accidents qui arrivent encore tous les jours. J'ai l'honneur d'être très parfaitement, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Antoine » (A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle)

12 septembre (Jeudi) Deux cavaliers, Sivry (?) et Renaud, partent de Langeac pour rejoindre M. Antoine, sur ordre de M. de Ballainvilliers (certificat, 15/09 ; comptes, 25/10). Au coucher du soleil Jean Teissède, de Buffat, âgé de 16 à 17 ans, gardant des bœufs dans un pré, voit venir la Bête qui l'attaque et le blesse à 3 reprises. Elle le quitte pour attaquer Jacques Bastide, dit Peirechon, domestique du père de Jean Teissède, âgé de 12 à 13 ans. La Bête le traîne sur 50 pas et le blesse dangereusement à la gorge; Jean délivre son compagnon à l'aide de sa baïonnette (Procès-verbal, 13/09; lettres, 21/09, 22/09). [Buffat]

- Ce que M. Antoine épelle « Le Bessat » est probablement Buffat, au nord-est de Chanteloube, indiqué « Buffard » sur la carte de Cassini.
- Richard ne mentionne pas Jacques Bastide dans sa liste des victimes. Voir ci-dessous pour son nom.

Procès-verbaux de M. Antoine et de son fils :

« 12 septembre 1765.

L'an 1765, le 12ème septembre, nous, François Antoine, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, lieutenant des chasses du roi, étant en Gévaudan par ordre de sa Majesté, tendant à la destruction de la Bête féroce qui dévore les habitants, nous y étant venu averti aujourd'hui à 8 heures du matin, le nommé Jean Gouny, habitant de la paroisse de Naussac en Gévaudan, étant de son état muletier, conduisant 6 mulets chargés qui étaient partis de St.-Flour pour rendre leur charge à Langogne au sieur Boudet, teinturier, lequel Jean Gouny a déclaré aussi qu'il était accompagné pour conduire lesdits mulets de Joseph Gouny, son frère cadet, et du nommé Boudet, teinturier, habitant de ladite ville de Langogne en Gévaudan, auquel dit Boudet la marchandise appartenait, que passant tous les 3 ensemble en conduisant lesdits mulets dans le chemin qui conduit de St.-Flour à Paulhac, ils auraient aperçu sur les bruyères de la montagne de la Margeride, à 50 pas dudit chemin, une bête couchée sur le ventre. Ils auraient cru que ce pouvait être un chien mais, considérant plus attentivement cette bête, le nommé Jean Gouny aurait aperçu et cru que c'était un loup ou la bête dévorante. A l'effet de quoi, il aurait retiré son fusil chargé d'un coup de poudre et d'un coup de petit plomb mêlé, à la distance d'environ 20 à 22 pas et qu'à laquelle distance il l'avait tirée couchée sur ladite bruyère ; qu'ayant reçu ledit coup qu'il compte l'avoir bien ajusté, ladite Bête s'est relevée aussitôt en fureur et a couru au plus vite pour se jeter sur lui, qu'il déclarait aussi qu'elle l'avait renversé par terre, lui avait déchiré son chapeau sur le revers, et la forme dudit chapeau, que nous avons reconnu percé d'un grand trou, ainsi que la guêtre déchirée sur le milieu de la jambe gauche, par les ongles dudit animal. Sur le susdit procès-verbal, en présence du sieur de Lafont, qui nous accompagne en ce pays-ci, des sieurs Lacoste, garde général de la capitainerie royale de St.-Germain, Pélissier, garde de ladite capitainerie, Lacour, garde de S.A.S. Mgr. le duc d'Orléans, premier prince du sang, Lecteur, Lachenay et Bonnet, gardes de S.A.S. Mgr. Le duc de Penthièvre, prince du sang, après avoir fait lever la main suivant la forme ordinaire et fait prêter serment audit nommé Jean Gouny de dire vérité sur ce qu'il avait déclaré ci-dessus, ce qu'il nous a affirmé à tous ici présents comme fait très véritable lui être arrivé. Plus ensuite interrogé tout de suite comment il lui avait paru que cette Bête était faite et où elle avait refui après en avoir été attaqué, à laquelle interrogation il a répondu et affirmé comme dessus, premièrement qu'elle lui avait apparu plus forte qu'un gros loup, ayant la tête fort grosse, des petites oreilles droites comme un loup, n'ayant pu distinguer la couleur ni des dents de ladite Bête, excepté les yeux qui lui ont parus fort gros et saillants ; que le poitrail de ladite Bête lui avait paru extrêmement large, garni de beaucoup de poil très long, rougeâtre, des grosses jambes, le corps fort levretté, tout rougeâtre aussi à l'exception de l'épine du dos auquel il a aperçu une raie noire jusqu'à la naissance de la queue qui était pendante, à peu près comme celle d'un loup. A déclaré de plus que la frayeur dont il a été saisi l'a empêché de faire une plus grande observation de cette bête qui l'aurait infailliblement dévoré sans le secours qui lui a été donné par les nommés Joseph Gouny, son frère,

et ledit Boudet qui l'accompagnaient, et qu'elle s'était enfuie bien vite après l'avoir attaqué, la tête tournée vers les bois de la Pauze, et a déclaré véritable ce que dessus et ne savoir signer, de ce interpellé.

Signés Antoine, Lafont, Antoine de Beauterne, Lacoste, Pelissier, Lacour, Lecteur, Lachenay, Bonnet.

Deuxième procès-verbal, fait du même jour en conséquence de celui de l'autre part.

L'an 1765, le 12ème jour de septembre, environ sur les 2 heures de relevé, moi, Pierre Lacoste, garde général de la capitainerie royale de St.-Germain-en-Laye, envoyé en Gévaudan sous les ordres de M. Antoine, commandant du détachement royal en cette province, accompagné de M. Antoine de Beauterne son fils, ayant été à la poursuite du nommé Joseph Boudet, teinturier de la ville de Langogne, et du nommé Joseph Gouny, pour vérifier si la déclaration qu'avait faite Jean Gouny était véritable ; interrogé le nommé Joseph Boudet sur ce qu'il avait vu à ce sujet, il nous aurait répondu que le nommé Jean Gouny était resté derrière. Poursuivant toujours leur chemin, il aurait entendu un coup de fusil, ce qui les aurait arrêtés sur le champ pour regarder de quel côté cela venait, et ils auraient aperçu cette Bête qui était sur le nommé Jean Gouny, et tout de suite ils ont accouru pour aller sur cet animal en faisant des cris de toute leur force. Aussitôt cette bête aurait pris la fuite pour gagner les bois de La Pauze. Interrogé comment cette bête lui a apparu, il nous aurait répondu qu'elle était un peu plus forte qu'un loup, qu'elle avait la tête comme un veau, le devant beaucoup plus gros que le derrière et le poil fort long, hérissé et rougeâtre, portant sa queue basse comme un chien. Interrogé le nommé Joseph Gouny après leur avoir fait prêter serment à tous deux de dire vérité, il nous a répondu la même chose que le nommé Boudet. En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal pour vérifier la déclaration qu'avait faite Jean Gouny. Le nommé Joseph Gouny a déclaré ne savoir signer. Demandé au sieur Boudet s'il savait signer, il aurait répondu que oui.

Fait au village de Babonnès, paroisse de Thoras en Gévaudan, ce 12ème jour de septembre de l'année 1765.

Signés Antoine de Beauterne, Lacoste, Boudet. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle)

- Ainsi que me le fait remarquer S. Colin, sont présentes les signatures des 2 Antoine: « Antoine » (le père) et « Antoine de Beauterne » (le fils).

13 septembre (Vendredi) A.D. Lozère EDT 110 GG 1. **M. Antoine est averti que des loups ont dévoré 6 moutons près de l'abbaye des Chazes (Courrier, 05/11).**

- Bien que tardive et non officielle, cette information est importante puisqu'elle permet d'expliquer pourquoi M. Antoine envoya des gardes aux Chazes, et quels sont les « ravages » qui l'ont motivé. C'est peut-être là l'occasion de l'envoi du garde Bonnet (voir 18/09) – mais pas avant le 14, puisque le garde est mobilisé pour la recherche de la petite Denty ci-dessous.

En début de soirée, une petite fille Denty de 12 ans est enlevée à Pépinet (Venteuges) et égorgée (lettre, 22/09) **Ses parents la croyant chez des voisins ne s'inquiètent qu'à 8 ou 9 heures, ne la voyant pas revenir; ils se rendent avec du feu à l'endroit où elle gardait ses bestiaux. Ils n'y trouvent que ses coiffes (lettre, 24/09).** Jacques Teissèdre, père de Jean, témoin auprès de M. Antoine. Procès-verbal:

« L'an 1765, le 13ème jour du présent mois de septembre, nous, François Antoine, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, lieutenant des chasses du roi, étant en Gévaudan et Auvergne par ordre de sa Majesté, avec un nombre de gardes-chasses pour détruire la bête féroce ou les loups qui désolent ces provinces, ayant été averti aujourd'hui au Besset, lieu de notre présente résidence, par le nommé Jacques Teissèdre, demeurant à Buffat paroisse de Pinols en Auvergne, lequel nous a déclaré que hier au soir, à soleil couchant, deux enfants avaient été chargés par la Bête ; que l'aîné de ses enfants, qui s'appelle Jean Teissèdre, de l'âge de 16 à 17 ans, étant dans un pré à garder des bœufs, il a vu venir sur lui cet animal qui lui a apparu fait comme un chien et de la grosseur d'un loup.

Cet animal aurait passé devant ledit petit garçon, et en même temps il s'est trouvé saisi au col par derrière en le renversant par terre, lui a fait une dentée considérable au col et 2 derrière la tête; à ce moment elle aurait quitté ledit garçon pour aller reprendre un autre petit garçon domestique dudit Jacques Teis-

sède, âgé d'environ 12 à 13 ans, lequel enfant ne pouvant parler à cause que ce cruel animal l'avait saisi d'abord au col où nous avons aperçu 2 dentées assez considérables pour y faire entrer le doigt, et la troisième dentée que cet animal lui a faite lui a fendu la joue environ un pouce et demi de long, et ensuite il a été déclaré par l'autre petit garçon qui était avec lui l'avoir vu traîner par la Bête environ 50 pas sans le quitter et il l'a secouru avec une mauvaise baïonnette qu'il portait.

A déclaré ledit Jean Teissède attendu qu'il était nuit ne pouvoir dire rien d'assuré touchant ce qui concerne la grosseur, grandeur, couleur du poil de cet animal que ce qu'il a déclaré ci-dessus, déclarant aussi ne savoir signer de ce interpellé. Ici présents à Buffat les sieurs Lacoste, Pélissier, Dumoulin, Lacour, Lecteur, le sieur de Lafont et le sieur Antoine de Beauterne.

Ce 13 septembre 1765. Signés Antoine, Lafont, Antoine de Beauterne, Lacoste, Pelissier, Dumoulin, Lacour, Lecteur. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

M. Antoine leur fait donner du bouillon (comptes, 03/11) et un médecin se rend auprès du domestique blessé:

« État de service rendu au nommé Peirechon, domestique du métayer de Buffat, qu'il fut blessé par la bête féroce le 13 septembre, auquel j'y restai 15 jours pour le guérir radicalement, et j'ai fourni 3 livres 10 sols des onguents au vin » (A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle). [Doc10]

- L'état de frais est à mettre en relation avec la requête de M. Antoine du 08/10, et concerne l'attaque du 12 (la date indiquée, le 13, correspond peut-être à la venue du médecin); il indique que Jacques Teissède était métayer de Buffat, et que son domestique s'appelait Peirechon. Un autre document (19/10) le nomme cependant Jacques Bastide. Il est probable que Peirechon était son surnom.

Lettre (sans date in Pourcher, après le 13/09):

« Dans une lettre du 29 août de Paris, on disait que M. d'Enneval avait eu l'honneur de voir le roi à Compiègne; et on annonçait qu'un détachement de piqueurs et de chiens de la louveterie allait partir de Versailles par ordre de sa Majesté pour venir rejoindre M. Antoine.

Le 29 août, dans une battue au Bois Noir, le nommé Rinchar, garde-chasse à cheval de Son Altesse Sérénissime Mgr. le duc d'Orléans, tira de loin un fort grand loup, qui fut pris pour l'animal qu'on poursuivait, et le frappa au gros sang. On lui donna aussitôt les chiens, qui le chassèrent jusqu'à Védrines-St.-Loup, à 2 grandes lieues de là où il expira. Les chasseurs suivirent tant qu'ils purent, mais ils ne purent savoir où les chiens l'avaient laissé. 2 ou 3 jours après, un paysan le trouva et le porta au subdélégué de St.-Flour, comme un loup ordinaire. M. Antoine, ne l'ayant appris que 3 ou 4 jours après, envoya à St.-Flour M. son fils, avec 2 gardes-chasses du roi pour réclamer cet animal comme celui, ou du moins un de ceux qui ravageaient le pays. Mais on ne put lui en rapporter que la peau mutilée sans la tête. Le corps, qui avait été jeté à l'eau, fut repêché et l'on crut reconnaître que c'était celui de la Bête qu'on chassait, dont le pied gauche de devant surtout était remarquable en ce qu'il portait à faux et en dehors, à cause d'une blessure qu'elle y avait reçue jadis, ce qui faisait que les onglons en étaient tout usés en-dedans.

Ceux qui avaient cru reconnaître ce loup pour la Bête dévorante furent sans doute désabusés par les nouveaux carnages qui suivirent de près; ou au moins il furent obligés de convenir qu'il en restait encore un ou plusieurs de même espèce, ainsi que M. Antoine l'avait pensé avec beaucoup de fondement.

Un garçon de 14 ans fut dévoré le ... septembre, paroisse de Paulhac, une fille de 12 ans eut le même sort. Le 12, deux garçons, l'un de 14 ans et l'autre de 11, furent grièvement blessés près de La Font-du-Fau, et le 13, une fille de 12 ans périt encore sous la dent meurtrière, à Pépinet. » (B.N.)

14 septembre (Samedi, célébration de la saint-croix) Deux autres cavaliers venus du Puy, Andrieux et Le Brun, quittent Langeac pour rejoindre M. Antoine (certificat, 15/09 ; comptes, 25/10). Le garde Lachenay, détaché pour garder le bois de Servilange, est averti de la disparition ; il enquête avec un limier et retrouve le cadavre à demi-dévoré de la petite Denty (procès-verbal ci-dessous ; lettre, 22/09). M. Antoine, qui menait une battue dans la forêt de la Tene-

zere, se rend au Pépinet vers 6 heures du soir et rencontre le père de la victime, qui garde les restes. Procès-verbal :

« 14 septembre 1765.

L'an 1765, le quatorzième de septembre, nous, François Antoine, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, lieutenant des chasses du Roi, étant envoyé en Gévaudan et Auvergne par ordre de Sa Majesté pour détruire la bête féroce qui désole ces provinces, étant occupé ledit jour à la forêt de la Tenezere et de la Tenezere [sic ; deux orthographes différentes] à y faire faire une battue, nous aurions été averti que le jour d'hier au soir la bête avait dévoré une petite fille dont le corps n'avait pas été retrouvé, seulement ses sabots et sa baïonnette fichée en terre. A cet avis, aussitôt ladite battue faite, nous nous sommes transportés accompagnés du sieur de Beauterne mon fils, du sieur Lacoste garde général de la capitainerie royale de St.-Germain, et nous sommes arrivés sur les 6 heures du soir au hameau de Pépinet, paroisse de Venteuges, où nous avons trouvé le nommé André Denty, père de ladite petite fille qu'il nous a déclaré avoir 12 à 13 ans. Lequel gardant le reste du cadavre que ladite bête avait laissé à la distance de plus de 500 pas du lieu tout près de Pépinet où elle l'avait prise, l'ayant traînée à travers d'un marais, il nous a déclaré que ledit cadavre de ladite petite fille n'avait pu être retrouvé hier au soir tant par lui que par plusieurs habitants dudit hameau ; et comme nous avons détaché les sieurs Lecteur, Lachenay et Bonnet pour placer plusieurs tireurs des paroisses de Saugues, Pébrac, Venteuges et Servières pour garder les détroits du bois de Servilanges et des environs pour y tuer ladite bête, qui aurait pu refuir de ladite battue faite à la Font du Fau ; c'est pourquoi le sieur Lachenay a été averti que la bête avait emporté le corps de cette fille. Il nous aurait déclaré à notre arrivée en cet endroit que le matin dudit jour, il avait été avec son limier pour rechercher ladite petite fille, que son limier lui avait remontré de l'endroit où cette fille avait été emportée en passant à travers dudit marais rempli d'eau, qui lui avait ôté la connaissance d'en revoir du pied de cet animal, sinon qu'il a reconnu la grande traînée qu'il avait faite de cette fille. Ce qui l'a conduit au commencement des bois dudit Servilange où il a trouvé le reste dudit cadavre, qu'ayant examiné nous lui avons trouvé 2 dentées sous le menton, assez fortes pour égorger ladite petite fille, plus aussi 2 dentées au-dessous la [fossette?] du col dont l'une avait près de 2 pouces de long et fort profonde, ce qui nous a fait juger qu'elle avait pu être traînée par cet endroit. Plus nous avons trouvé la cuisse droite toute mangée jusqu'à l'os, la cuisse gauche emportée avec la jambe et coupée à l'emboîture de la hanche, le devant du bas du corps et les fesses mangées aussi jusqu'au dessus du croupion. Ce que nous affirmons tous 6 véritable les jour et an que dessus. Signé Antoine, Antoine de Beauterne son fils, Lacoste, Lecteur, Lachenay, Bonnet. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

Fabre rapporte la tradition :

« Ces restes défigurés furent apportés à la maison où, suivant un récit transmis par la tradition, eut lieu une scène poignante de désolation et de désespoir. La mère, dans l'égarément de sa douleur, s'était jetée sur ces débris ensanglantés qu'elle serrait convulsivement, en poussant des cris déchirants. On ne pouvait l'arracher de cette étreinte, le père gémissait de n'avoir pas su garder auprès de lui sa fille, au lieu de l'exposer à la dent meurtrière du monstre. Et avant que la tombe ne la reçut, la victime resta quelques heures dans cette demeure, recouverte d'un voile. Les parents, les amis, hommes, femmes et enfants, le plus grand nombre arrivés des villages voisins, venaient soulever un coin du voile et la regarder une dernière fois. Cette masse informe et sanguinolente, ces lambeaux de vêtements déchiquetés que raidissaient des taches noirâtres de sang coagulé, ces débris sans nom – tout ce qui restait de cette jeune fille pleine de vie la veille – pénétraient d'horreur tous les assistants. Et là chacun s'apitoyait sans mesure en cris aigus, en sanglots déchirants, renouvelés chaque fois qu'entrait un nouvel arrivant. On ne pouvait résister à cette émotion contagieuse, et sur ces faces d'hommes endurcies par les intempéries et les rudes labeurs de la glèbe, on surprenait des larmes furtives qu'ils étaient impuissants à retenir. »

15 septembre (Dimanche, nouvelle lune) Les cavaliers de Langeac regagnent leur brigade (certificat ci-dessous ; comptes, 25/10). Lettre de M. Lafont à M. de St.-Priest :

« Mgr., j'ai eu l'honneur par mes précédentes lettres de vous témoigner le peu d'espoir que je fondais sur les 2 blessures que la Bête féroce avait reçues le mois dernier. 2 événements arrivés celui ci justifient malheureusement ma méfiance. Par un premier exprès que m'a dépêché mon frère, qui ne quitte point M. Antoine, il m'a informé que le 2 de ce mois une fille de 22 ans avait été attaquée tout auprès du village de Dièges sur la paroisse de Paulhac, renversée et traînée pendant quelques pas par la Bête, qu'une femme avait d'abord couru à son secours, qu'un homme avait suivi cette femme de près et qu'à leur approche la Bête avait pris la fuite. M. Antoine et mon frère se rendirent chez cette fille dès qu'ils eurent reçu l'avis de son accident. Ils la trouvèrent dans les convulsions, n'ayant cependant d'autre mal que quelques contusions au col et aux épaules et l'on espère que ces contusions n'auront pas de suites fâcheuses. Par un second exprès que j'ai reçu avant hier de M. Antoine et de mon frère, ils m'apprennent qu'une fille âgée de 12 ans a été dévorée tout auprès du village de La Vachellerie, toujours sur la même paroisse de Paulhac, dimanche au soir 8 de ce mois. Ils en ont été avertis dans la nuit, sont partis tout de suite avec les gardes chasses, ont trouvé d'abord divers lambeaux des habits de cette malheureuse, ensuite beaucoup de sang, enfin son cadavre en partie dévoré et en partie meurtri des coups de dents ou des ongles de la Bête. Ils ont battu avec les habitants de plusieurs paroisses tous les bois du voisinage, mais la Bête en était déjà bien loin. Suivant le procès verbal que M. Antoine en a tenu il me marque vous envoyer copie dans la lettre qu'il m'a adressée pour vous, Mgr., et que j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint.

Mon frère me mande que M. le comte de Tournon est parti pour s'en retourner chez lui.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Lafont.
A Mende le 15 septembre 1765. » (A.D. Hérault c. 44). [Doc97]

- En tête de la lettre figure la date du 19/09, écrite d'une autre main, probablement la date de réception par M. de St.-Priest.

« Les sieurs [Sivry?] et Renaud, cavaliers de la brigade de la maréchaussée de Langeac, se sont rendus ici le 12 du présent mois en conséquence des ordres qu'ils ont reçus de M. de Ballainvilliers, intendant des provinces d'Auvergne, pour nous aider au service du roi et de la province tendant à la destruction de la Bête féroce, ce qui nous a obligé à renvoyer aujourd'hui à Langeac le sieur [Sivry?] à cause que son cheval est malade. Plus, je déclare que les sieurs Andrieux et Le Brun, aussi cavaliers de ladite brigade, nous ont joints hier à la Fon du Fau, et ont rendu beaucoup de services. Tous quatre [a ? étant?] trop tard pour s'en retourné, ils ont couché ici et trois sont repartis ce matin. Pour certificat. Au château du Besset ce 15 septembre 1765, Antoine. » (A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

16 septembre – 11 octobre Le cavalier Arnaud, de la brigade de Langeac, reste seul auprès de M. Antoine. Il est relevé par un autre, puis par le cavalier Brun (comptes, 25/10).

16 septembre (Lundi) M. Antoine écrit, du Besset, à M. de St.-Priest :

« M., le secours des chiens de la louveterie n'est pas encore arrivé et je crains avec juste raison que la saison ne nous permette pas longtemps de pouvoir nous en servir, car il commence à geler et à y faire des brouillards assez tôt pour avancer notre retour sitôt que nous ne pourrons plus opérer.

Le seul honneur m'a conduit dans ce pays-ci par la confiance particulière dont sa Majesté et M. le comte de St.-Florentin m'ont bien voulu honorer. Un motif si respectable m'a porté à faire les plus grands efforts pour m'en rendre digne, et je n'ai rien fait à ce sujet, puisque j'ai eu le malheur de ne pouvoir pas réussir jusqu'à présent. J'en ai représenté les raisons, sur lesquelles je m'étais soumis par respect dû aux circonstances; mais vous m'avez honoré, M., de tant de bontés particulières par vos très gracieuses lettres et par les secours que vous avez bien voulu me faire passer par MM. Lafont frères, qui méritent les plus grands éloges tant de votre part que de la nôtre, si ce n'est qu'ils ne nous ont pas donné le temps de désirer. La grandeur de votre âme se manifeste partout et dans ces occasions, si j'avais l'esprit de Voltaire, je toucherais par ce récit; mais un cœur sensible à tous égards, peut-il vous exprimer combien j'ai l'honneur de vous être redevable, reconnaissant et rempli du respectueux attachement avec lequel je serai pour la vie, M., votre etc. Antoine.

P.S. Depuis ma lettre écrite, il vient de m'arriver dans le moment le secours de la louveterie que j'attendais et qui est composé de 2 valets de chiens et de 12 chiens. J'en ferai usage le plus tôt qu'il me sera possible et aurai la plus grande attention à vous faire part de mes opérations. » (A.D. Hérault c. 44).

- La lettre de M. Antoine du 24/09 détaille le secours de la Louveterie ainsi: un lévrier, 2 limiers, 8 chiens courants de la Louveterie, un bon limier de Fontainebleau, un valet de limiers et un valet de chiens.

17 septembre (Mardi) M. Antoine est averti par ses gardes-chasses qu'un gros chien mâtin qui gardait les bestiaux du Pépinet a été trouvé dévorant les restes que le loup avait laissé du cadavre de la petite fille dévorée le 13. Il avertit le frère de M. Lafont, qui juge nécessaire d'envoyer sur-le-champ un des cavaliers de la maréchaussée de Langeac abattre le chien dont il rapporte la patte; le garde rapporte que tous les consuls et habitants du Pépinet en sont satisfaits (lettre, 22/09). M. Antoine déclare renoncer aux battues (A.D. P.-de-D. c. 1736). *D'après le Dictionnaire Statistique du Cantal (De Ribier, du Châtelet, 1852, rubrique Lorcières):*

« Depuis 3 mois les poursuites se succédaient, lorsque M. Antoine fut prévenu que, dépaysée par les chasses continuelles, la bête s'était réfugiée dans le bois de Pommiers dépendant de la réserve de l'abbaye des Chazes près de Langeac. La nommée Jeanne Valette, berçait, le 17 de ce mois, son enfant devant la porte de sa maison, lorsqu'elle entendit du bruit et aperçut à 20 pas l'animal qui marchait accroupi vers elle. Saisissant aussitôt une baïonnette fixée au bout d'un bâton, lorsqu'il s'élança vers elle, la lui plongea dans l'épaule avec de grands cris; ce qui le mit en fuite. »

- Aucun document contemporain ne corrobore ce document très tardif, qui semble par ailleurs présenter des similarités (nom, circonstances, arme) aussi bien avec le combat de Marie-Jeanne Vallet qu'avec celui de Jeanne Jouve. Le procès-verbal de M. Antoine (21/09) mentionne « beaucoup de ravages, » ce qui semble exagéré au regard de la description de cette unique attaque recensée, mais peut être mis en relation avec l'alerte du 13/09. En revanche, ni M. Antoine ni personne d'autre ne mentionne par la suite d'attaque ce jour.
- Pommier se situe à quelque distance au nord de St.-Julien-et-Ste.-Marie des Chazes, à 17 km à vol d'oiseau du Besset. Il n'est pas impossible que la Bête se soit rendue dans cette région, qu'elle avait du reste peut-être déjà visité du temps de ses « errances » (voir 22/12/64); elle peut facilement avoir emprunté la vallée de la Desges [Desges] pour ce faire. Mais il s'agit d'un « écart » par rapport au territoire auquel elle semble s'être restreinte depuis le 11/05; c'est même un écart par rapport au territoire couvert par ses « errances. » Il n'est fait mention d'aucune chasse récente ayant pu éloigner la Bête de son territoire habituel depuis l'attaque du Pépinet (ou celle de Julianges) le 13/09.

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à MM. de St.-Florentin et l'Averdy :

*« M. le comte de St.-Florentin et M. le contrôleur général.
[A Clermont-Ferrand?] le 17 septembre 1765.*

M., je viens d'être instruit que la Bête féroce donne de nouvelles marques de sa cruauté. Le 8 de ce mois elle attaqua sur les 7 heures du soir une petite fille âgée d'environ 12 ans. Elle fut surprise à côté d'un berger qui prétend ne s'être point aperçu du moment où la Bête féroce l'a enlevée, et a seulement trouvé la coiffure de cette fille, qu'il a rapportée à la mère de cette enfant.

M. Antoine fut ~~instruit~~ averti pendant la nuit par différents exprès. Il se transporta aussitôt avec ses gardes-chasse dans la paroisse de Paulhac ~~et avec les~~ où les habitants de 3 paroisses voisines s'étaient rassemblés pour chercher le cadavre de la fille qui avait été dévorée la veille ~~dans~~ près le village de la Vachellerie.

On commença par fouiller les bois d'Armand, distants d'un quart d'heure de chemin du village, et on a trouvé le long d'un petit ruisseau plusieurs lambeaux des vêtements de cette petite fille, tous déchirés à coups de dents et ensanglantés, avec beaucoup de sang répandu dans un de ces endroits, et beaucoup plus

haut dans une bruyère on a trouvé le cadavre de cette fille, ayant la gorge toute percée des crocs de la Bête féroce, et ~~la~~ une cuisse mangée, et beaucoup de meurtrissures au ventre et à la hanche.

On a jugé par la distance où la Bête a porté cette petite fille qu'il fallait que cet animal eût beaucoup de force. M. Antoine fit fouiller ensuite les bois avec les limiers, sans pouvoir trouver la Bête qui, suivant le rapport des gardes, avait fui dès la veille du côté des bois de Servilanges. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

Lettre de M. Antoine à M. de Ballainvilliers :

« 1765 (17 septembre)

M., le malheur arrivé à M. le comte de St.-Florentin me pénètre à un point que ne se suis en état que de vous envoyer le détail des derniers ravages de la cruelle Bête. Vous verrez, M., par les procès-verbaux faits en conséquence, qu'il y en a un arrivé au domaine de Buffat, paroisse de Pinols en Auvergne, où j'ai donné 6 livres pour secourir les 2 enfants blessés, et j'ai recommandé au chirurgien de Langeac de les panser et que je le paierai. Je crois avoir rempli, M., les bonnes intentions dont vous êtes toujours rempli.

Il y a un des deux enfants qui, voyant son compagnon entraîné par la Bête, lui a dit, tout blessé qu'il était à la tête et à la gorge, « Mon ami, n'aie pas peur, je te sauverai, » ce qu'il a fait, heureusement pour cet enfant et pour nous. Cette généreuse action d'un enfant mérite bien, M., si vous le jugez à propos, votre protection auprès du ministre pour lui faire avoir une gratification.

Le secours de la louvererie, composé de 2 valets de limiers et de 12 chiens avec le sieur Regnault, garde-chasse que j'avais dépêché pour les aller chercher, est arrivé hier soir bien las, et les chiens aussi très égrévés. Nous allons en faire le meilleur usage qu'il nous sera possible jusqu'à la chute des neiges qui nous chassera d'ici si nous n'avons pas le bonheur de réussir à ce que nous désirons depuis si longtemps.

Je vous supplie, M., de vouloir bien donner vos ordres pour qu'une petite malle qui doit être arrivée à Clermont puisse nous passer ici, ainsi que tout ce que vous avez bien voulu nous faire tenir, dont j'ai et j'aurai l'honneur de vous en remercier en vous rendant mes devoirs lorsque je passerai à Clermont, et payer les frais de cette dépense.

Vous m'avez fait la grâce de me promettre de me faire avoir de la belle espèce des grands dogues du Mont d'Or. Si je pouvais en avoir 2 jeunes d'un an, savoir un chien et une chienne, je les paierai à la valeur du pays et je les emmènerais avec un grand plaisir. Je vous ai déjà tant d'obligation, M., que je n'en peux fixer le nombre, ni vous exprimer combien j'en suis pénétré ; et je me trouverais trop heureux si j'avais quelque chose de plus fort à vous offrir que la respectueuse reconnaissance et l'attachement sincère avec lequel je suis, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Antoine.

Au Besset en Gévaudan, le 17 septembre 1765.

J'ai pris le parti, M., de renoncer aux battues qui ont été si inutiles jusqu'à présent, pour 2 raisons qui, je crois, méritent votre approbation. La première, parce qu'il ne m'a pas été accordé personne pour y contenir les habitants qui ne sont point au fait d'y marcher ; la seconde parce que une partie de ces malheureux y tombaient d'inanition faute de grain, ce qui me touchait extrêmement. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

- M. de St.-Florentin venait de perdre sa main dans un accident.

18 septembre (Mercredi) M. Antoine est averti des ravages occasionnés par les loups dans les bois des Chazes. Il envoie les garde-chasses Pélissier et Lacour ainsi que le valet Lafeuille chargé des limiers de la louvererie royale, pour reconnaître les bois (Procès-verbal, 21/09).

- Le garde-chasse Bonnet, sauf oubli du PV du 21, ne fait pas partie de ceux envoyés aux Chazes le 18. Pic n'indique pas ses sources pour affirmer qu'il accompagnait les autres; il peut l'avoir déduit des documents existants. Si ce n'est pas le cas, c'est que Bonnet devait déjà se trouver sur place avant que M. Antoine ait été averti des attaques. C'est peut-être lui qui avertit Antoine le 18; il a pu y être envoyé (après le 14) suite aux informations reçues le 13.
- Dans sa lettre du 24/09, M. Antoine parle de 3 valets de limiers.

19 septembre (Jeudi) *Lettre de Paris, reprise dans le Courrier d'Avignon du 27/09 (Smith)*. Le garde-chasse Bonnet revient avertir M. Antoine qu'ils ont vu un gros loup et une louve avec des louveteaux. M. Antoine quitte le Besset pour aller coucher aux Chazes, laissant sur place le garde Lachenay (Procès-verbal, 21/09). [Chazes]

- Les incertitudes sur les dates de la chasse et du procès-verbal de M. Antoine débutent. Une lettre de M. Antoine à M. de Ballainvilliers, datée du 20/09 (voir ci-dessous) porte (en marge, d'une écriture différente): « *État du grand loup tué le 19 dudit 7bre* ». Le procès-verbal imprimé conservé à Clermont est daté tout au début du 19 septembre, mais indique le 20 comme date de la chasse, et est daté à la fin du 21. Un brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à M. de L'Averdy, au comte de St.-Florentin et au duc de Choiseul, indique le 19 pour la chasse, et jette quelque doute sur la nature de l'animal (voir 24/09). M. Lafont, dans son rapport aux États Particuliers du 24/03/66, date du 20 la mort du loup. Pourcher fournit une version du procès-verbal des archives de l'Hérault datée du 21 et indiquant clairement cette même date pour la chasse, tout en faisant « disparaître » la journée du 20; il s'agit peut-être du même document que celui mentionné par Crouzet, celui des archives du Languedoc (A.D. Hérault c. 44 et microfilm 2 MI-216 vue 377), daté également du 21/09. Le document cité par Fabre est également daté du 21; en revanche, détaillant le dossier Magné de Marolles dans sa bibliographie, il indique: « *Procès-verbal de la prise du Loup féroce du Gévaudan, le 20 septembre 1765, copié sur l'imprimé à Clermont* » - lequel imprimé, rappelons-le, semble daté du 19 ou du 20! Il est possible de voir dans ces incohérences la marque d'une mystification; il paraît cependant plus simple d'y voir, avec Crouzet, des erreurs de graphie et/ou de lecture. La date du 19 pour la chasse semble n'exister que dans les documents de Clermont; il peut s'agir d'une erreur à la source, reprise par la suite dans tous les documents dérivés. Dans les autres documents, la confusion entre 20 et 21 ou la disparition du 20 suggère une confusion entre la date de la chasse et la date de rédaction du document. Il me semble qu'on peut résoudre la plupart des incohérences par la chronologie suivante: le 19, départ de M. Antoine; le 20, chasse; le 21, rédaction du procès-verbal. Cela ne dispense pas d'avoir une lecture critique de la version de M. Antoine.

20 septembre (Vendredi) *M. de St.-Florentin annonce à M. de l'Averdy la blessure qu'on dit avoir été faite par Marie-Jeanne Vallet (Pourcher)*. *Le Courrier d'Avignon publie la lettre du Puy en Velay du 10/09, et l'assortit d'un commentaire :*

« Cette lettre part d'une main fort respectable, mais non pas de celle qui a tué la Bête dont il s'agit; et quand cela serait, il ne s'ensuivrait pas nécessairement, que cette Bête tuée fût la même dont le Gévaudan a tant à se plaindre, et qu'on a tâché si longtemps de faire périr. » (Généal43) [Doc188]

- Le fac-similé de Généal43 s'interrompt en milieu de phrase: « *C'est ce que le temps nous [ap-prendra ?]* »

Le valet Berry avertit M. Antoine que le loup a été détourné dans les bois de Pommier (Procès-verbal, 21/09).

- M. Antoine est informé le matin du 20 que les animaux ont été détournés dans le Bois de Pommier. C'est là qu'ils avaient été repérés le 19. En seraient-ils sortis entretemps ? Comment cela a-t-il pu se faire ? Même en supposant que l'on ait attendu M. Antoine pour la chasse, n'étaient-ils pas surveillés ? Ne les aurait-on pas tirés s'ils avaient tenté de sortir du bois ?

S'étant posté à 20 pas d'une plaine à une croisée de 3 ou 4 sentiers, M. Antoine croit de loin voir venir au travers des feuilles un âne ou un mulet; mais à 50 pas il reconnaît un loup qui s'arrête, le côté droit couvert de feuilles et la tête à découvert en la repliant sur le côté. A l'instant il tire avec sa canardière, chargée de 5 coups de forte poudre, de 35 postes à loup et d'une balle de calibre dessus. Ce coup le fait reculer de 2 pas; mais le loup tombe.

M. Antoine crie *hallali*, ce qui fait relever l'animal, qui paraît monstrueux par sa taille. La balle lui a percé l'œil droit. Il s'approche à 10 pas de M. Antoine, qui n'a eu le temps que de mettre de la poudre dans sa canardière. Effrayé, M. Antoine tire son couteau de chasse pour le ficher en terre à côté de lui. Il retourne sa canardière pour assommer l'animal avec la crosse, s'écarte par prudence, évitant par ce moyen l'animal furieux, et appelle à son secours Rincharde posté tout près de lui. Le garde accourt en demandant, « *Où est-il ?* » M. Antoine lui répond: « *Tiens, voilà son cul tout à l'air* ». Rincharde tire un coup de carabine. L'animal sort en plaine à 25 pas, et tombe raide. La chasse se concentre ensuite sur les louveteaux, mais ils se terrent dans des roches impraticables et M. Antoine ne souhaite pas fatiguer les chiens du roi, encore éprouvés de leur voyage (lettres, 22/09, 24/09). [Sept03-06]

- La lettre du 24/09 au comte de Tournon donne les détails sur cette chasse, dans une langue plus familière que le procès-verbal.

M. Antoine revient au Besset pour faire examiner et authentifier l'animal par des témoins (procès-verbal, 21/09). Il écrit une lettre à l'intendant d'Auvergne :

« 1765 (20 septembre)

[Annotation d'une autre main:] *État du grand loup tué le 19 dudit septembre.*

[En bas de page :] *M. de Ballainvilliers*

M., j'envoie mon fils exprès vous présenter le premier usage que j'ai fait de ma canardière et le premier aussi de l'essai des chiens de la louveterie. S'ils étaient venus plus tôt, il est certain que nous aurions été bien soulagés sur les peines sans nombre que nous nous sommes données à pure perte. J'ai dressé un procès-verbal à la hâte, vu l'état de puanteur de ce grand loup. Je vous prie de vouloir bien le faire dépouiller par un homme habile, au fait de peausser la peau sans en détacher ni les pieds, ni la tête, ni la queue; le faire peindre d'abord très exactement, suivant ce qui est dit par le présent procès-verbal, que je vous prie de me renvoyer, après en avoir pris une copie. En même temps, sitôt que ledit loup sera arrivé, le faire modeler en bois pour être recouvert de sa peau, de sa tête, la gueule ouverte; de ses pieds et de sa queue; faire ôter la cervelle et embaumer le reste et un fil d'archal passé dans sa queue, afin que nos gardes puissent en faire leur profit à notre retour.

Je n'ai pas plus de temps à vous présenter le respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Antoine.

Au Besset ce 20 septembre 1765.

Le sieur Lacoste, M., qui est garde général de la capitainerie royale de St.-Germain [????] aime beaucoup ainsi que moi, s'étant [??] de Paris et que j'ai l'honneur de [??] pour vous prier de vouloir bien y avoir égard et lui accorder ce qui vous plaira, M., pour lui tenir lieu de [????] à lui [?] à ce sujet et sur le même pied qu'il a été [?] par vos bontés [????] gardes. » (A.D. P-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle)

- Cette lettre pose problème, car elle semble supposer que le 20 le procès-verbal est déjà rédigé et M. Antoine de Beauterne prêt à partir pour Clermont. Pour les raisons indiquées ci-dessus, ce document, nous semblerait plutôt devoir dater du 21, avec erreur de date. Mais il y a d'autres possibilités : 1) M. Antoine a pu écrire cette lettre le 20, et son fils ne partir en définitive que le 21 ; le procès-verbal « fait à la hâte » n'est peut-être pas la version définitive (ce qui semble confirmé par la lettre de M. Antoine du 23/09). 2) La chronologie « raisonnable » reconstituée ci-dessus est fautive. Une erreur sur la date d'écriture (20 au lieu de 21) pourrait également expliquer l'erreur de date de la chasse (19 au lieu de 20) : l'annotateur ultérieur de la lettre a considéré que le loup avait été tué la veille de la date indiquée. Dans le doute la lettre est proposée à la date indiquée.
- Si l'on accepte la date du 20 pour la chasse et du 21 pour le procès-verbal définitif, l'enchaînement des événements subséquents devient bien moins hâtif que ne le décrivent des auteurs comme Louis, puisqu'ils peuvent se dérouler non sur la seule journée du 21, mais sur les 2 jours, 20 et 21. Cependant, la lettre de M. Antoine du 23/09 semble bien refléter une certaine hâte, sur les raisons de laquelle il est permis de s'interroger. Dans l'ordre: 1) Le 20/09: chasse, l'animal est abattu. 2) M. Antoine rentre au Besset; 3) il fait convoquer témoins et chirurgien; 4) (20 et/ou

21/09) les examens et interrogatoires ont lieu; 5) (probablement le 21) le rapport est rédigé; 6) L'animal part avec Antoine de Beauterne et un garde pour Clermont, le 21 dans l'après-midi (lettres, 23/09 et 29/09). On ne peut être plus précis quand à la chronologie des événements. La lettre du 24/09 au comte de Tournon semble confirmer cette chronologie: l'autopsie du loup aurait eu lieu le 21, date également indiquée dans le certificat de M. Boulanger du 21/09.

21 septembre (samedi) Procès-verbal de M. Antoine:

« L'an 1765 le dix-neuvième jour du présent mois de septembre, nous François Antoine, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, porte-arquebuse du Roi, lieutenant des chasses de Sa Majesté, étant par ses ordres rendu dans les 2 généralités d'Auvergne et de Gévaudan, à l'effet d'y détruire la bête féroce qui y dévore les habitants, nous étant transporté avec le sieur de Lacoste, garde-général, Pelissier, Reynault et Dumoulin, gardes-chasse de la capitainerie royale de St.-Germain, les sieurs Lacour et Rinchar, gardes à cheval de S.A.S. Mgr. le duc d'Orléans, premier prince du sang; le sieur Lecteur, Lachenay et Bonnet, gardes-chasse de S.A.S. Mgr. le duc de Penthièvre, à l'abbaye royale des Chazes en Auvergne, ayant été informé que les loups y faisaient beaucoup de ravage, c'est ce qui nous a fait envoyer le 18 les sieurs Pélissier et Lacour, gardes-chasse avec leurs limiers et Lafeuille valet des limiers de la Louveterie du Roi pour reconnaître les bois de la réserve des Dames de l'abbaye royale des Chazes; et le lendemain 19 dudit mois, ils nous auraient envoyé avertir par le sieur Bonnet qu'ils avaient vu un très grand loup et qu'ils avaient pleine connaissance aussi dans ledit bois d'une louve avec des louveteaux assez forts, ce qui nous a fait aussitôt partir tout de suite pour aller coucher audit lieu des Chazes en Auvergne, distance du Besset de 3 petites lieues, et le lendemain vingtième dudit mois, lesdits 3 valets de limiers et le nommé Berry, valet de chiens, nous ayant fait rapport qu'ils avaient détourné ledit grand loup, la louve et les louveteaux dans les bois de Pommier dépendant de ladite réserve, nous nous y sommes transporté avec tous les gardes-chasses et 40 tireurs habitants de la ville de Langeac et des paroisses voisines, où après être tous placés pour entourer ledit bois, lesdits valets de limiers et les chiens de la Louveterie s'étant mis à fouler ledit bois, nous François Antoine, es dits noms, étant placé à un détroit, il nous serait venu par un sentier à la distance de 50 pas, ce grand loup en présentant le côté droit et tournant la tête pour me regarder et sur le champ je lui ai tiré un coup de derrière de ma canardière, chargée de 5 coups de poudre, de 35 postes à loup et d'une balle de calibre dont l'effort du coup m'a fait reculer 2 pas; mais ledit loup est tombé aussitôt ayant reçu la balle dans l'œil droit, et toutes lesdits postes dans le côté droit tout près de l'épaule, et comme je criais hallali, il s'est relevé et est revenu sur moi en tournant et sans me donner le temps de recharger ma dite arme, j'ai appelé à mon secours le sieur Rinchar, placé près de moi, qui l'a trouvé arrêté à 10 pas de moi et lui a tiré dans le derrière un coup de sa carabine, qui l'a fait refuir environ 25 pas dans la plaine où il est tombé raide mort. Nous François Antoine, es dits noms, et nous Jacques de Lafont, avec tous les gardes-chasse ci-dessus déclarés, ayant examiné ce loup avons reconnu qu'il avait 32 pouces de hauteur après sa mort, 5 pieds 7 pouces et demi de longueur, que la grosseur de son corps était de 3 pieds et que les crocs, les dents mâchelières, et les pieds de cet animal nous ont paru des plus extraordinaires; ledit loup pesait 130 livres. Nous déclarons par le présent procès-verbal, signé de notre main n'avoir jamais vu aucun loup qui pût se comparer à cet animal, c'est pourquoi nous avons jugé que ce pourrait bien être la Bête cruelle, ou un loup dévorant, qui a tant fait de ravage et pour en prendre une plus grande connaissance, nous avons fait ouvrir ledit loup par le sieur Boulanger, chirurgien expert de la ville de Saugues qui en a fait son rapport en présence de MM. Antoine, père et fils, de M. de Lafont, de tous les gardes-chasse soussignés, des 2 valets de limiers de la Louveterie du Roi, de M. Torrent, curé de Venteuges, de M. Jean-Joseph Vernet et son frère de la ville de Saugues, de M. Torrent de Laveze, paroisse de Venteuges et de M. Mousson de la paroisse de Grèze, et sur ce, s'est présenté premièrement M. Torrent, curé de la paroisse de Venteuges et Guillaume Gavier, consul de ladite paroisse, qui nous ont amené le nommé Jean-Pierre Lourd, âgé de 15 ans et Marie Trincard, âgée de 11 ans, qui nous ont déclaré tous 2 après avoir examiné ledit loup, que c'était la même bête qui les avaient attaqués, et blessé ladite Marie Trincard, le 21 juin dernier, ainsi qu'il est déclaré par le présent procès-verbal fait par nous, en conséquence et ne sachant écrire ni l'un ni l'autre, M. le curé et le sieur Gavier, consul, ont signé pour eux au bas du présent procès-verbal; en second lieu, M. Bertrand Louis Dumont, curé de la paroisse de Paulhac et le sieur Ducros, consul de ladite paroisse, nous ont amené les nommées Marie-Jeanne Vallet et Thérèse Vallet, sa sœur, qui ont déclaré avoir été attaquées le 11 du mois d'août dernier par

ladite Bête, suivant et ainsi qu'il est déclaré par le procès-verbal fait en conséquence, lesquelles 2 sœurs après avoir bien examiné ledit loup elles ont déclaré que c'était la même Bête qui les avaient attaquées et ont reconnu le coup de baïonnette qui leur a été représenté et que la Bête avait reçu à l'épaule droite, sur laquelle interrogation elle a répondu qu'elle ne pouvait déclarer où elle l'avait blessée, à été représenté aussi Guillaume Bergounhoux et son frère; Jean Bergounhoux l'aîné, âgé de 17 à 18 ans et son frère cadet de 15 ans, et ont déclaré tous 2 avoir été attaqués de ladite Bête le 9 août dernier et secourus par Pierre Mercier, garde-juré de M. le Baron du Besset, lesquels après avoir aussi examiné de toutes parts ledit loup, ont déclaré l'avoir bien reconnu totalement pour la même Bête qui les avaient attaqués, ainsi que la nommée Marie-Jeanne Mercier, âgée de 11 ans attaquée aussi à la même heure et qui fut défendue par Pierre Vidal, qui a déclaré que ledit loup est la même Bête qui avait attaqué ladite nommée Marie-Jeanne Mercier, lesquels ne sachant signer ni les uns ni les autres, ledit M. Dumont, curé, et ledit sieur Duclos, ont signé au bas du présent procès-verbal; lequel examen fait autant que le temps l'a pu permettre, nous avons jugé qu'il était convenable d'envoyer ledit loup en poste par le sieur Antoine de Beauterne, notre fils, accompagné du sieur Lacoste, garde-général, à M. de Ballainvilliers, intendant de la province d'Auvergne, pour en disposer suivant ce qu'il jugera nécessaire. Et ayant laissé le sieur Lachenay, garde de Mgr. le duc de Penthièvre, prince du sang, au Besset, pour venir nous donner avis de ce qui se passerait dans ce canton, suivant les connaissances que lui en aurait donné M. de Lafont, qui avait bien voulu s'en charger, il doit être compris au service du Roi, comme s'il eût été présent à notre chasse. Fait au bois de la réserve des dames de l'abbaye royale des Chazes en Auvergne. Par supplément M. le curé de Venteuges, vient de me présenter la nommée Marie Anne Camisolle, âgée d'environ 20 ans, le nommé Jean Fontanier, âgé d'environ 15 ans et Jacques Ollier, âgé de 12 ans, ses paroissiens, du lieu de Combret, qui ont dit tous unanimement reconnaître cette Bête pour être la même qui leur a apparu le 21 du mois de juin dernier; et ont déclaré aussi ne savoir signer, et nous affirmons pour fait véritable le présent procès-verbal les jour et an que dessus. Signés Antoine, Antoine de Beauterne, Lacoste, Pélissier, Renaud et Moulin; Lafont, Rinchar, Lafleur, Lecteur, Dumont, curé de Paulhac, Torrent, curé, de Venteuges, Lacour, Bonnet, Bertonnier, Lafeuille, Mausson, Clernet, Bigon, Lamada Sauveton, chirurgien, Boulanger, chirurgien, Torrent, Bigot, consul; Ducros, consul, Gavier.

Nous François Boulanger, maître chirurgien juré de la ville de Saugues, déclare avoir fait l'ouverture d'un loup par ordre de M. Antoine, lequel après l'avoir vidé et sorti les entrailles, avons trouvé plusieurs lambeaux de chair et ossements lesquels ossements nous n'avons pas bien pu discerner, si ce n'est quelques côtes de mouton, laquelle ouverture à été faite en présence de M. Antoine, M. son fils, M. Lafont, MM. les gardes-chasse et les habitants du Besset et autres. Je certifie le présent rapport sincère et véritable.

Fait au Besset le 21 Septembre 1765. Signé: Boulanger chirurgien. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle) [Doc78]

- Le PV est ici fourni d'après la version imprimée des A.D. P.-de-D. La version fournie par Pouchet d'après les A.D. Hérault (c. 44) ne fournit pas toute la dernière partie (envoi du loup avec M. Antoine fils, témoignage des habitants de Combret). De plus la liste des signatures donne un ordre, des orthographes et même des noms différents (Lachenay signe; Lafleur, Bertonnier, Lafeuille, Bigon, Lamada / Sauveton n'apparaissent pas).
- On note dans cette version imprimée du procès-verbal plusieurs erreurs de transcription (par exemple, la Fenille pour Lafeuille.) Entre le procès-verbal original (manuscrit) et cette version, plusieurs erreurs peuvent s'être glissées.
- Plusieurs auteurs mettent en cause la distance indiquée par M. Antoine, de 3 petites lieues entre Le Besset et Les Chazes. Louis compte une distance de 22 kilomètres à vol d'oiseau, mais le double en comptant les lacets, avec nécessité de franchir l'Allier en bac. Je ne dispose pas d'une carte assez précise pour étudier la question, et l'on ne connaît pas l'itinéraire emprunté par M. Antoine. Par ailleurs, si l'on compare les distances indiquées par les contemporains dans divers documents, on remarque que la « lieue » peut varier de 6 à 12 kilomètres (Buffière).
- G.-F. Magné de Marolles note dans son dossier: « *Quiconque connaît bien les armes et l'effet de la poudre, et surtout de la poudre royale dont M. Antoine se servait, ne se persuadera pas aisément qu'un homme puisse soutenir le recul de 5 charges de poudre, ni même de 4!* » A contrario, voir Parbeau: « *La forte charge de cette arme a fait croire à une « vantardise » de François An-*

toine, mais ce n'est peut-être pas le cas. En effet, elle est légèrement inférieure à la charge d'épreuve d'une canardière de 4. »

- Les dimensions de l'animal, transcrites en mesures modernes, donnent: hauteur 87 cm (contre une moyenne de 60-80), longueur 1.85 m (contre une moyenne de 1.4-1.8), grosseur (M. de Ballainvilliers précise: circonférence, 23/09) 99 cm, poids 63.6 kg (pour une moyenne de 30-40 kg, records 80 kg en France, 96 en Roumanie). L'autopsie du Dr. Jaladon (27/09) donne une longueur de 1.9 m, soit plus que ce qu'indique M. Antoine. La lettre de M. de Ballainvilliers au roi (23/09) dit qu'il pesait 150 livres (73.4 kg), au lieu de 130 d'après M. Antoine. D'après O. Fournier (in Fabre, Bibl. 23), « *Les chasseurs jugèrent qu'il avait environ 8 ans.* »
- Le garde Lachenay pose un problème. En fin de rapport M. Antoine dit l'avoir laissé au Besset, mais qu'il doit être considéré comme ayant été présent à la chasse, ce qui peut se comprendre. Lachenay a ensuite pu signer un rapport établi au Besset. En revanche, M. Antoine dit au début du rapport s'être déplacé aux Chazes avec lui. Encore une erreur ?
- Il semble y avoir 2 MM. Torrent: le curé de Venteuges, et M. Torrent, de Lavès, un village juste au sud de Venteuges.
- Qui sont MM. Lafleur, Bertonnier et Bigon et à quel titre témoignent-ils ? De quelle paroisse M. Bigot est-il consul ? Clernet est peut-être une erreur pour Vernet.
- Lamada et Sauveton désignent-ils la même personne, l'un des chirurgiens, ou une virgule a-t-elle été omise ?
- Sur l'ensemble des témoins, 7 affirment avoir été attaqués par la Bête, 3 affirment l'avoir vue. D'après Pourcher et Louis l'abbé Dumont, curé de Paulhac, se rétractera par la suite (pas de documents fournis) mais n'est pas véritablement témoin. On rappellera les interrogations autour des attaques de Jeanne Mercier, Pierre Vidal, et des frères Bergougnoux, pour lesquels la seule mention officielle est précisément ce procès-verbal; c'est peut-être également le cas pour Jean-Pierre Lourd et Marie Trincard. On remarque également le flou de la déclaration de Marie-Jeanne Valet.
- D'après les comptes de M. Antoine (03/11), les témoins ont été payés. Nul besoin d'invoquer la corruption: il s'agit probablement d'indemnités pour le déplacement (6 livres pour l'ensemble des témoins, soit moins du prix d'une journée de travail chacun.)
- Le procès-verbal est dit fait aux Chazes. Il s'agit manifestement d'une erreur, les 2 documents n'ayant pu être rédigés qu'au Besset; mais on ne sait à quel moment cette erreur a été commise, ni par qui.
- Le rapport de M. Boulanger ne révèle aucune trace avérée d'ossements humains, mais la dernière victime recensée remonte à 8 jours plus tôt.

M. Boulanger reçoit 12 livres pour l'ouverture et l'examen qu'il fait de l'animal (A.D. P.-de-D. c. 1737).

« J'ai donné des ordres pour faire payer au nommé Jean Teissèdre une somme de 96 livres pour la gratification que vous avez bien voulu lui accorder, et comme son camarade a été dangereusement blessé par la Bête féroce, le 21 du mois de septembre dernier, je lui ai fait donner 48 livres. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 in Fabre, sans auteur ni date).

- L'ordre de récompenser les 2 garçons attaqués le 12/09 a pu être donné par l'intendant d'Auvergne. Nous disposons d'un document de Me Marin (19/10) qui mentionne la remise de ces sommes aux familles, et mentionne une lettre de l'intendant datée du 12/10.

Pierre Roux du Besset se charge du transport et reçoit 3 livres 15 sols. Jean Médard du Besset fournit 2 paniers pour porter la Bête et reçoit trois livres. (A.D. P.-de-D. c. 1734 ; état, 26/10 ; DND). Dans l'après-midi, M. Antoine fait partir son fils avec le garde Lacoste pour porter l'animal à M. de Ballainvilliers à Clermont (lettre, 29/09). Lettre de M. de l'Averdy à M. de Ballainvilliers :

« A Paris, le 21 septembre 1765.

M., je reçois la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 17 de ce mois par laquelle vous m'informez du nouveau malheur arrivé près du village de la Vachellerie par la Bête féroce qui y a dévoré une jeune fille. Je vois toujours avec une vraie douleur les ravages qu'elle cause et la difficulté dont il est de se défaire de ce cruel animal.

Je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur, de l'Averdy.

M. Ballainvilliers, intendant à Clermont-ferrand. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

Lettre de M. de Ballainvilliers à MM. de l'Averdy et de St.-Florentin :

« M. le comte de St.-Florentin et M. le contrôleur général.

Le 21 septembre 1765.

M., la bête féroce recommence avec plus de voracité que jamais les ravages qu'elle exerce depuis longtemps sur les frontières de cette généralité. Le 11 de ce mois 3 hommes conduisant des mulets sur la route de St.-Flour à ~~Langeac~~ Paulhac aperçurent la Bête féroce couchée sur les bruyères de la montagne de la Margeride à 50 pas du chemin. ~~L'un d'eux~~ Celui qui la vit ~~l'aperçut~~ le premier prit son fusil, et s'étant approché de cet animal il le tira à 20 ou 22 pas. Son fusil chargé de petit plomb ne put blesser la Bête féroce que très légèrement, ~~aussi revint-elle~~ en effet elle vint sur celui qui l'avait tirée avec toute la fureur possible, le terrassa, lui déchira son chapeau et une de ses guêtres. Les 2 hommes qui accompagnaient ce muletier ~~virent~~ virent à son secours, et par les cris qu'ils faisaient ils épouvantèrent tellement cette Bête qu'elle prit la fuite et alla se réfugier dans les bois de la Pauze.

Le 12, après le soleil couché, la Bête féroce attaqua 2 enfants au village de Buffat, paroisse de Pignols en Auvergne, l'un âgé de 17 ans et l'autre de 12 à 13. Ils étaient dans un pré à y garder des bœufs. La Bête féroce passa devant l'aîné de ces enfants et se retournant aussitôt elle le saisit au col par derrière et le renversa par terre. Elle quitta cependant cet enfant qu'elle avait blessé considérablement au col et à la tête pour aller se jeter sur le plus jeune qu'elle saisit également par le col, lui fit deux blessures ~~à~~ assez profondes pour y faire entrer le doigt, et lui fendit la joue [rature]. La Bête féroce le traîna ainsi environ 50 pas et l'aurait vraisemblablement dévoré sans le secours de son compagnon qui, quoique blessé, eut le courage de courir sur cette bête en disant à son camarade, « ~~N'aie~~ N'aie pas peur, je te sauverai ; » et en effet avec une baïonnette dont il était armé, il trouva le moyen de le débarrasser. Cette action courageuse mériterait, je crois, une récompense et [ratures] je vous prie de me marquer votre intention à ce sujet. Ces deux enfants sont entre les mains d'un chirurgien de Langeac.

Le 13 la Bête féroce attaqua une petite fille de 12 à 13 ans près du hameau de Pépinet, paroisse de Venteuges. Elle fut traînée à plus de 500 pas à travers un marais et on trouva le lendemain le cadavre de cet enfant presque entièrement dévoré au bord des bois de Servilanges. Il est à présumer que cette [rature] petite fille a été surprise [rature] ~~on retrouva~~ par derrière, ~~ayant trouvé~~ sa baïonnette ayant été retrouvée piquée en terre à côté de ses sabots.

M. Antoine me marque que les chiens qu'il attendait sont arrivés le 16, et il serait bien à désirer qu'il pût avec ce secours parvenir enfin à détruire le monstre qui donne tant de marques de sa voracité. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

22 septembre (Dimanche, premier quartier) M. Antoine écrit du Besset à M. Lafont (lettre, 29/09) et à l'intendant du Languedoc:

« M. l'intendant, par le procès-verbal que j'ai l'honneur de vous envoyer, vous verrez que j'ai été enfin assez heureux pour tuer devant les chiens de la louveterie du Roi un loup dans les bois de la réserve des dames de l'abbaye royale des Chazes dont chacun de nous n'en a jamais vu de pareil par la grandeur, la force, la pesanteur, la grosseur et la longueur des 4 crocs, ayant le plus grand pied de loup aussi que nous ayons jamais vu, comme aussi que par ses grandes traces, il enfonçait ses ongles plus d'un pouce dans la terre. Par une force surnaturelle, qui a toujours été reconnue, que la soi-disante Bête avait traîné des corps très pesants, tant en vie que morts, à une distance trop considérable pour ne pas prouver que cela ne s'est pu faire que par cet animal.

Je ne prétends pas prouver qu'il n'y ait eu d'autres loups qui ne se soient joints à lui pour dévorer les humains, comme il est arrivé dans ces provinces en 1630, où l'on a été 8 ans à les détruire, et je suis trop modeste pour pouvoir avancer qu'il est seul. Si j'avais reçu plus tôt les chiens que j'avais demandés, il y a longtemps que j'aurais été plus expert à rendre cette connaissance plus parfaite.

Ayant appris, le 17 du courant, par nos gardes-chasses qu'un gros chien mâtin qui gardait les bestiaux du hameau de Pépinet, paroisse de Venteuges, avait été trouvé à dévorer les restes que le loup avait laissé du cadavre de la petite fille dévorée audit lieu, suivant le procès-verbal, en date du 14 du présent mois, étant une affaire de police, je ne m'en suis mêlé que pour avertir le frère de M. Lafont, qui m'est une chère compagnie et ne me quitte pas très heureusement pour moi et qui par la grande prudence dont il est rempli, a jugé qu'il était très nécessaire d'envoyer sur-le-champ un des cavaliers de la maréchaussée de Langeac, qui reste seul avec moi et ne me quitte pas, tirer ledit mâtin, dont pour preuve il en a rapporté le pied, et il a fait le rapport que tous consuls et habitants dudit hameau en avaient été tous fort aise. Jugez, M., de quelle conséquence il est si les mâtins dont toute cette province est remplie, se mettaient ainsi à y dévorer les habitants.

Notre dite première chasse des Chazes a été terminée par faire terrer 2 louveteaux dans des roches impraticables et ne voulant pas excéder les chiens du roi, qui étaient encore tous las du voyage et égrèvés notablement, dont une partie est restée au chenil, nous nous sommes rendus au Besset où nous chasserons au plus tôt dans les environs, suivant le rapport des 6 valets des limiers qu'ils nous auront fait des plus grands loups qu'ils auront détournés, sans nous amuser à chasser des louveteaux, ni aucune bête, si ce n'est qu'un grand sanglier, qui tiendrait devant les chiens du roi; nous serions forcé de le tuer pour éviter qu'il ne tuât tous les chiens de sa Majesté et par là, nous serions forcés d'abandonner totalement toutes nos chasses, et j'aurai le soin d'envoyer tout de suite ledit sanglier ou toute autre bête tuée par mes gardes aux seigneurs auxquels ils appartiendront.

Comme ce loup m'a paru extraordinaire, j'ai jugé à propos de l'envoyer par mon fils, accompagné d'un garde-chasse, à M. de Ballainvilliers, intendant d'Auvergne, comme ayant été tué dans sa province. Si cet événement fut arrivé dans la vôtre, M., j'aurais eu la même attention et mon fils aurait eu l'honneur de vous rendre ses devoirs.

J'ai l'honneur, etc. Antoine » (A.D. Hérault c. 44)

M. Antoine fils et l'animal arrivent à Clermont au soir (lettre, 23/09). [Clermont] M. de Ballainvilliers donne 300 livres à partager entre tous les gardes (comptes, 27/09). M. Antoine part pour Pébrac (lettre, 24/09). Ordonnance de M. de St.-Priest pour le règlement du semestre de pension de Portefaix (compte, 16/12). Lettre de M. Lafont, de Mende, à M. de St.-Priest:

« Mgr., j'ai l'honneur de vous envoyer ci joint une lettre de M. Antoine dans laquelle il vous adresse les copies de 4 procès verbaux qu'il a dressés pour des nouveaux désastres causés par la Bête féroce. Le 11 elle attaqua un muletier qu'on m'a assuré être âgé de 30 à 35 ans et être un homme vigoureux. Ce muletier conduisait 6 mulets sur un desquels il y avait un fusil qui n'était chargé qu'avec du petit plomb. Il aperçut la Bête couchée sur la bruyère. Il prit son fusil, fut à elle et lui tira à environ 20 pas. La Bête se releva en fureur, vint sur le feu, ce qu'elle n'avait point fait encore, renversa ce muletier. Un de ses frères était en avant avec un autre homme et marchait à quelque distance de lui. Lorsqu'ils entendirent le coup du fusil ils se retournèrent et aperçurent le muletier couché par terre, se débattant avec la Bête. Ils coururent à son secours, elle s'enfuit à leur approche après lui avoir percé son chapeau et déchiré ses guêtres. Cela se passa sur la paroisse de Paulhac en Gévaudan. Le lendemain 12 elle attaqua 2 jeunes garçons âgés l'un d'environ 17 ans, l'autre d'environ 12 ans, sur la paroisse de Pinols en Auvergne. Elle saisit au col par derrière le plus âgé, le renversa, et après lui avoir fait 3 blessures dont une assez considérable elle sauta sur l'autre qu'elle traîna par terre pendant une cinquantaine de pas. Son camarade le secourut et mit la Bête en fuite, étant armé d'une mauvaise baïonnette. Le courage de ce jeune homme ne pourra que vous paraître digne d'éloges. Il avait été attaqué le premier et blessé en 3 endroits. Il eut encore assez de fermeté pour délivrer l'autre. Celui ci a été blessé dangereusement à la gorge et mon frère me marque qu'on craint tout pour lui. Le lendemain, 13, elle égorgea sur la fin du jour une jeune file de 12 à 13 ans du village de Pépinet, pa-

roisse de Venteuges, dont le cadavre fut trouvé le lendemain à demi dévoré. C'est la sixième personne qu'elle a fait périr sur cette paroisse et la troisième du même village de Pépinet.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, A Mende le 22 septembre 1765, votre très humble et très obéissant serviteur, Lafont » (A.D. Hérault c. 44/389). [Doc95]

23 septembre (Lundi) M. Antoine fouille les forêts autour de Pébrac, avec 6 valets de limiers et leurs chiens, sans rien trouver. Il revient coucher au Besset (Lettre, 24/09). Lettre du Besset à l'intendant d'Auvergne:

« 1765 (23 septembre)

[Ajout d'une autre main] Envoi et description du grand loup blessé et tué le 19 septembre par M. Antoine et M. Rinchart.

M., je me suis trouvé si pressé de vous envoyer notre loup, que je n'ai pas eu l'honneur de vous prier très instamment de vouloir bien le faire peindre tel qu'il est, surtout sa grosse tête et plate venant en se rétrécissant jusqu'au bout du nez, sa gueule ouverte pour montrer ses gros crocs, sa langue, les 2 côtés de ses doubles dents, la partie blanche qu'il a sous la gorge, les côtés rouges, et la partie noire qu'il a jusqu'au bout de la queue.

N'ayant pas eu le temps d'en faire mention dans le procès-verbal, je vous supplie de vouloir bien m'envoyer un certificat particulier sur cette observation, joint aussi avec l'œil droit et le côté représentant la même blessure qu'il a reçue de moi tant de la balle qu'il a à l'œil que des postes. Je vous prie de trouver bon que je paye au peintre, au sculpteur ce tableau et toutes les dépenses concernant ce loup, et que j'aie l'honneur de vous en présenter un comme un hommage qui vous est si légitimement dû sur toutes les bontés dont vous m'avez bien voulu honorer, ce qui n'est pas étonnant, étant parent de mes plus chers bienfaiteurs.

Ledit loup bien représenté tant par le sculpteur en bois, doit y prendre le contour de ce loup, au-dessus de la peau, et plus fort qu'il n'est, parce que quand la peau de ce loup sera passée en la posant sur ledit modèle en bois dudit loup, ce que ladite peau ne pourra pas recouvrir, il sera [assez?] à temps d'ôter le superflu du bois que ladite peau ne pourra pas contenir, ainsi il sera bien recouvert de sa peau après qu'elle aura été passée, le représenter debout sur ses 4 pieds, après quoi nous l'emporterons à Versailles pour être vu du Roi, des princes et des ministres.

Il sera ensuite abandonné au profit de 9 gardes qui sont restés ici jusqu'à présent et de 2 valets de limiers de la louveterie du Roi, et une part que je réserve pour mes domestiques, ce qui fera 12 parts à partager entre eux, car pour moi et pour mon fils, il y a longtemps que je me suis publiquement déclaré que si je tuais, ou mon fils, la Bête dévorante, telle somme qu'elle pût valoir à la faire voir, je n'en voulais pas toucher une obole, non plus que des autres dépenses personnelles que j'ai faites ici ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en prévenir.

J'envoie par cet ordinaire à M. le Comte de St.-Florentin la copie du procès-verbal fait pour ce loup, où il y a plusieurs additions à joindre à celui que je vous ai envoyé et qui m'ont été faites depuis. Savoir, un certificat de M. Bouquet, lieutenant de maire de la ville de Saugues, qui déclare avoir été présent à tout le contenu dudit procès-verbal ; un certificat de M. de Lafont qui déclare que de tous les loups apportés dans la province de Gévaudan à M. son frère, subdélégué de la province de Languedoc, il n'en a jamais vu aucun qui pût être comparé à ce furieux animal ; un autre certificat du sieur Rinchart, suisse de nation et garde de S.A.S. Mgr. le duc d'Orléans, qui déclare n'avoir aussi jamais vu d'aussi extraordinaire loup qui pût lui être comparé, quoique il y en aie de la plus grand espèce dans on pays.

Sur le refus qu'on avait fait à Langeac, suivant une ordonnance de police, de laisser sortir du pain, comme c'est l'endroit le plus voisin pour en pourvoir nos gardes, j'ai envoyé, sous vote bon plaisir, un ordre aux consuls pour leur faire fournir tout celui dont ils auront besoin. Je suis persuadé, M., que si vous étiez instruit de cet excès de zèle, vous ne pourriez que le blâmer, quoique je n'aie rien à voir dans ces sortes de choses. Vous voudrez bien permettre que j'aie l'honneur de vous représenter que cette démarche, dans le temps où à peine on vient d'enfermer la récolte, ne peut que répandre l'alarme et sonner le tocsin de la disette. S'il y avait dans cette représentation quelque chose qui vous déplût, j'en serais pénétré de douleur. Je n'ai d'autre vœux que celles de seconder les vôtres pour le bien public.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Antoine. Au Besset, le 23 septembre 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle)

- Voir la lettre de M. Antoine du 20/09 pour la date du 19/09 attribuée à la mort du loup.
- La lettre de M. Antoine confirme que le procès-verbal a été rédigé en hâte, au point qu'il en a oublié des éléments essentiels pour l'identification de l'animal, ce qui ne peut que renforcer les doutes sur la validité du document.
- M. Antoine insiste pour que l'on représente l'animal tué de manière à correspondre aux descriptions de la Bête. Cela pourrait indiquer simplement que l'animal y ressemblait effectivement – mais en ce cas pourquoi ces précisions ? L'artiste ne s'en serait-il pas aperçu seul ? De plus on remarque un certain nombre d'incongruités. 1) L'autopsie du 27/09 confirme la blessure à l'œil droit, mais indique que les blessures se situent surtout sur le flanc *gauche*. 2) L'insistance de M. Antoine à faire sculpter l'animal *plus gros qu'il n'est* réellement paraît également suspecte. Doit-on n'y voir que la vanité du chasseur à présenter le plus gros trophée possible ?
- La généreuse intention de ne pas prétendre aux récompenses est quelque peu contrebalancée par l'intérêt que porte M. Antoine à la représentation de sa proie et à des « certificats. » Quoique non monétaire, il envisage néanmoins une autre récompense. Notons qu'il ne renonce ici explicitement qu'à l'argent que pourrait valoir l'exposition de l'animal, non aux 9400 livres de récompense.

Lettre de l'intendant d'Auvergne à M. Antoine, portée par M. Antoine fils:

« Clermont, 23 septembre 1765.

M. Antoine.

M. votre fils est arrivé hier au soir, M., et m'a apporté le loup énorme que vous avez tué. Il est heureux qu'il soit tombé sous votre main et je vous félicite de tout mon cœur.

J'ai lieu de penser ainsi que vous, que cet animal est le même qui a exercé tant de cruautés. On y remarque quantité de caractères de conformation qui sont propres à la hyène suivant les auteurs anciens et modernes qui en ont traité, d'après lesquels on l'a examiné. M. de Buffon dit que la hyène a 34 dents, c'est à dire 8 de plus que les loups; que la dernière des mâchelières est plus large que les autres et hors la ligne. L'animal à cet égard est conformé comme la hyène; il a aussi d'autres ressemblances sensibles avec elle; cependant il ne faut point précipiter le jugement. Il est plus à propos d'attendre encore quelque temps pour savoir s'il n'y aura pas d'autres personnes attaquées ou dévorées.

Au lieu de faire dépouiller cet animal comme vous me l'avez proposé je vais le faire embaumer et injecter et l'on le mettra en état d'être envoyé dans sa nature. On sera à temps à le préparer à Paris comme on jugera à propos et l'on aura des gens plus habiles pour lui conserver sa figure.

Vous ne feriez peut être pas mal de l'envoyer par M. votre fils pour la présenter au Roi. Si vous pensez de même, j'en suspendrai l'envoi jusqu'à votre réponse, que je vous prie de me faire par exprès. Autrement je le ferai partir par le courrier. En attendant je la fais peindre au naturel et j'enverrai sa figure par le courrier de demain.

J'aurai soin que le garde qui s'est monté à ses frais soit indemnisé de ses dépenses. Je vous renvoie votre procès-verbal et j'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement...

[Post Scriptum?] Je m'imagine que vous voudrez bien continuer vos soins pour tâcher de détruire la louve et les louveteaux qui sont restés dans le bois de Pommier.

J'ai fait payer au sieur Lacoste une somme de 300 livres par [forme?] de gratification, pour être partagée entre [??] gardes qui ont concouru aux chasses, ainsi que vous jugerez à propos. » (A.D. P.-de-D; c. 1736 ; transcription personnelle) [Doc79]

- Un brouillon antérieur porte la mention suivante (barrée) après « attaquées ou dévorées » : « *D'ailleurs, il est très possible qu'il y aie d'autres loups qui, encouragés par l'exemple de celui-ci, entreprennent d'attaquer des personnes. J'enverrai toujours celui que vous m'avez envoyé à la Cour.* »
- La lettre suggère étrangement que l'animal abattu par M. Antoine, pourtant décrit comme un « loup énorme, » est « configuré comme la hyène » pour sa dentition. L'autopsie (voir 27/09), quoique peu claire sur ce point, donne une quarantaine de dents. Si M. de Ballainvilliers re-

marque une ressemblance, ce ne peut être sur ce point, mais il semble considérer que le nombre de 34 dents attribué à la hyène est supérieur de 8 à celui attribués aux loups, ce qui nous donnerait une dentition lupine de 26 dents ! La « largeur de la dernière des mâchoires » est-elle un critère suffisant ? Voir également son brouillon du 24/09.

- Les courriers de M. Antoine et de M. de Ballainvilliers, tous deux écrits le 23, ont dû se croiser; la mention par l'intendant de peinture, etc. n'est peut-être pas une réponse aux demandes de M. Antoine.

M. de Ballainvilliers envoie à M. de St.-Florentin le portrait de « *l'animal qui a exercé tant de cruautés dans la province, aussi fidèle que l'a pu faire le peintre qui réside à Clermont.* » M. de St.-Florentin, en accusant réception, annonce qu'il l'a fait voir au Roi, et remercie (A.D. P.-de-D. Inventaire c. 1736 p. 83). [Sept09]

- Qu'est-il advenu du portrait de l'animal ? Voir en index l'illustration Sept01.

Lettre de M. de Ballainvilliers au Roi:

« Sire, nous sommes d'une joie inexprimable : M. Antoine de Beauterne, porte-arquebuse de votre Majesté, a tué la Bête du Gévaudan. Averti que cet animal faisait des ravages dans les bois de l'abbaye royale des Chazes, il envoya des valets des limiers et les chiens de la louverie de votre Majesté pour la détourner. On fit dire à M. Antoine que la bête était dans les bois de Pommier. Et sur-le-champ cet officier partit du château du Besset, près de La Besseyre, où il se trouvait, et arriva sur les lieux, il commanda une battue dans les réserves. Les gardes de votre Majesté et 40 tireurs du Languedoc fouillèrent le bois et M. Antoine se plaça dans un détroit. Tout d'un coup il vit venir à lui, dans un sentier, le grand loup qui lui présentait le côté droit et se tournait pour le regarder: sur-le-champ, il lui tire un coup de tromblon qui était chargé de 5 dés de poudre, de 35 postes à loup et d'une balle de calibre. Ce coup jeta par terre cette Bête furieuse, lui creva l'œil, et les postes la frappèrent du côté droit et à l'épaule. Le sieur Antoine fut renversé par la force du recul de son tromblon. Cependant la Bête se releva et courut sur lui en tournant, et M. Antoine, qui n'avait pas eu le temps de recharger son arme, appela du secours. Un nommé Rinchard, garde de Mgr. le duc d'Orléans, arriva à temps, il tira sa carabine sur cette Bête et la frappa par derrière. Elle fit alors 20 pas dans la plaine et tomba morte.

On reconnut que c'était un loup; il avait 32 pouces de hauteur après sa mort, 5 pieds 7 pouces et demi de longueur et 3 pieds de circonférence, il pesait 150 livres. Le même jour, plusieurs habitants des villages voisins, qui avaient été attaqués à différentes époques par la Bête féroce, ont été appelés sur les lieux pour reconnaître le loup. Ils ont déclaré que c'était le même animal qui les avait attaqués et qu'ils avaient vu précédemment. On lui a trouvé, en outre, la marque du coup de baïonnette que lui avait porté le jeune Portefaix.

M. Antoine de Beauterne, qui avait accompagné le sieur Antoine son père, a conduit l'animal à Clermont, en chaise de poste, à l'intendance. On a fait l'ouverture de son corps devant plusieurs personnes. M. Antoine fils, qui a fait empailler et embaumer le monstre, sera chargé de le conduire et de le présenter à votre Majesté.

J'ai l'honneur, etc. De Ballainvilliers » (Annuaire de la Lozère)

- La date de la lettre de M. de Ballainvilliers au roi est une supposition de ma part.
- En début de lettre, M. de Ballainvilliers confond M. Antoine et Antoine de Beauterne.
- Comme dans beaucoup d'histoires de chasseurs, l'animal tué grossit après sa mort. M. de Ballainvilliers lui attribue un poids de 150 livres (73.4 kg), alors que M. Antoine ne parle que de 130 livres. Peut-être y a-t-il eu mauvaise lecture du PV manuscrit, par M. de Ballainvilliers ou par l'imprimeur. Le chiffre de 130 livres semble confirmé par d'autres courriers.
- La blessure identifiée est celle causée par M.-J. Vallet, non Portefaix.

Lettre de Clermont, écrite à Fréron:

« A Clermont-Ferrand ce 23 Septembre 1765.

La Bête féroce qui depuis 14 mois faisait tant de dégâts dans nos cantons, arriva hier au soir à Clermont ; elle a été tuée de la main de M. Antoine père, dans les bois de l'Abbaye des Chazes à 20 ou 25 lieues d'ici. Je viens de l'examiner avec attention ; elle a 32 pouces de hauteur ; sa longueur est de 5 pieds 7 pouces et demi, en y comprenant la queue qui est extrêmement fournie ; la grosseur ou circonférence est de 3 pieds, et le poids de 130 livres. Sa conformation est celle d'un très gros loup, et non d'une hyène, telle que la décrivent les naturalistes ; ce qui me confirme dans cette opinion, c'est ce que vient de me dire M. Antoine fils : il assure avoir vu cet animal marcher de compagnie avec une louve, bien décidée telle, et 3 louveteaux, M. Antoine père est actuellement à leur poursuite.

Au surplus, il est bien constaté que cette bête, de quelque espèce qu'elle soit et quelque dénomination qu'on lui donne, est bien précisément celle qui a dévoré ou attaqué tant de gens dans l'Auvergne et dans le Gévaudan ; elle a été reconnue, suivant le procès-verbal qui en a été dressé, par différentes personnes, dont quelques-unes avaient lutté contre elle, et nommément par cette jeune fille qui avait osé la percer au-dessous de l'épaule il y a quelques mois ; j'en ai vu et touché la cicatrice.

Un de mes amis qui arrive de Mende, a vu entre les mains de Mgr. l'évêque un état qui prouve que dans ce seul diocèse, l'animal dont on vient de purger le pays, a dévoré 46 personnes et blessé 71. Tous ces faits sont dans la plus grande exactitude ; vous y pouvez compter comme si vous les aviez vus vous-même.

J'ai l'honneur, etc. » [Année Littéraire]

24 septembre (Mardi) Date possible de l'autopsie de l'animal par le docteur Jaladon, sur ordre de M. de Ballainvilliers (état, 27/09). L'opération nécessite un médecin, 3 chirurgiens et 2 garçons (comptes, 27/09). M. Antoine fils repart avec le garde Lacoste pour Clermont (lettre ci-dessous). M. Antoine écrit à M. de Ballainvilliers:

« 1765 (24 septembre).

M., pour me rendre conforme à vos intentions, j'ai fait repartir tout de suite mon fils pour porter vos ordres à la Cour avec le grand loup que j'ai tué. Il aura l'honneur de vous remettre 4 certificats que je n'ai pas eu le temps de faire mettre à la suite du procès-verbal par crainte qu'elle ne les gâtât et par l'empressement que j'avais de vous l'envoyer.

J'ai été avant-hier coucher à l'abbaye de Pébrac, en Auvergne, et nos 6 valets de limiers ayant été au bois dans ses environs, ils n'ont rien trouvé, et je suis revenu hier coucher ici, et lesdits 6 valets de limiers ont fait tous les bois qui nous entourent et n'ont rien trouvé. Nous irons suivant vos bons avis coucher demain à l'abbaye des Chazes pour tâcher de détruire la louve et les louveteaux, suivant ce que vous me marquez d'assez intéressant à ce sujet.

Je désire par tout l'attachement que j'ai l'honneur de vous porter qu'à soixante et dix ans vous soyez en bonne santé et assez complet pour pouvoir supporter toutes les peines et fatigues que je me suis données dans ces provinces depuis plus de 3 mois.

J'ai donné à mon fils un ordre pour qu'il lui soit fourni aux différentes postes de St.-Flour à Versailles les chevaux de poste qui lui seront nécessaires.

Je suis malheureux puisque je n'ai jamais assez de temps et toujours pressé de vous envoyer mon fils pour vous prouver toute l'étendue du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Antoine.

Au Besset le 24 septembre 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle)

- La lettre confirme l'utilisation par M. Antoine fils de chevaux de postes, expliquant la rapidité de sa remontée sur Versailles.

Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à M. de Laverdy, au comte de St.-Florentin, à M. Bertin (ancien contrôleur-général), au vice-chancelier Maupeou et au duc de Choiseul:

« 1765 (septembre)

M. le contrôleur général, M. le comte de St.-Florentin, M. Bertin, Mgr le vice-chancelier, M. le duc de Choiseul.

M., vous êtes instruit que M. Antoine, porte-arquebuse du roi, a été envoyé pour tâcher de détruire la bête féroce qui depuis longtemps portait la frayeur sur les frontières de cette province. Les soins de M. Antoine ont été infructueux, ayant un trop petit nombre de chiens, mais l'arrivée de ceux des chiens que le Roi a eu la bonté d'envoyer pour chasser la bête féroce a déjà produit un effet heureux. M. Antoine a tué ~~un loup~~ et m'a envoyé avant hier au soir en poste une bête monstrueuse par sa grosseur et sa hauteur ~~qui est fort extraordinaire~~. Cette Bête fut attaquée ~~dans~~ à une chasse ~~qu'il~~ que M. Antoine a fait le 19 de ce mois dans le bois de Pommier, dépendant de la réserve de l'abbaye des Chazes près de Langeac en Auvergne.

Différentes circonstances et l'attestation de plusieurs personnes ~~qui ont été~~ attaquées par ~~la~~ cette la bête féroce donnent lieu de croire que ~~e'est ce loup~~ celle qui est tuée est la même qui a exercé ces cruautés. Les curés et les consuls des paroisses les plus fréquentées par cet animal ont présenté à M. Antoine les personnes qui l'ont vue de près et qui ont déclaré qu'elle la reconnaissaient pour être le même ~~qui~~ animal qui les a attaquées.

~~Jeanne~~ La nommée Marie-Jeanne Valet ~~qui en fut attaquée le 11 août~~ qui le 11 août blessa cet animal avec une baïonnette dont cette fille était armée, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le marquer le 17 du même mois, a aussi déclaré que c'était la même bête, mais qu'elle ne pouvait assurer en quel endroit elle l'avait blessée ; et par l'examen ~~qui en a été fait~~, l'on a recensé ~~une~~ que j'en ai fait, j'ai [rature] j'ai recensé la blessure de la baïonnette à l'épaule droite de cet animal, qui d'ailleurs par sa taille et les couleurs par lesquelles ~~il~~ elle a été désignée, ~~donne tout lieu de fait~~ présumer ~~qu'il est le même~~ qu'elle est celle qui alar-mait depuis longtemps cette province.

J'ai pris le parti de la faire embaumer, au lieu de la faire dépouiller ~~ainsi que M. Antoine me l'a fait pro-poser~~, et j'ai pensé ~~que~~ qu'en cet état ~~il pourra~~ se elle pourrait être conservée pour être présentée à sa Ma-jesté ~~dans son naturel~~ et ~~qu'il vous sera [avec?]~~ le secours de gens plus pour [rature] le préparer ~~comme tous les animaux qui sont dans le cabinet du roi, si celui-ci vous paraît y mériter une place~~.

Je joins ici, M., une copie du procès-verbal que M. Antoine a dressé ~~lorsq~~ après avoir tué cet animal. Il en résulte qu'au moment de sa mort elle avait 32 pouces de haut et 5 pieds 7 pouces et demi de long, et il est à présumer [rature] que vivante ~~elle aurait été au moins de 36 pouces de haut~~ sa hauteur pouvait être portée à 36 pouces.

M. Antoine m'a assuré que cet animal avait des yeux très gros, étincelants plus qu'on ne peut [?] et [?] capables d'inspirer la frayeur aux gens les ~~plus~~ moins timides. Sa queue est [rature] large et hérissée de poils noirs plus ressemblants à celle de la hyène telle qu'on la dépeint dans Jonston. ~~Elle a 34 dents, ce qui n'est propre qu'à l'hyène suivant M. de Buffon [ratures] c'est à dire huit de plus que les loups. Au moment qu'elle fut tuée l'odeur qui en provenait était insupportable. M. Antoine le fils me l'a assuré et les auteurs qui parlent de la hyène prétendent que cet animal est fort puant répand une fort mauvaise odeur.~~

De quelque nature que soit son espèce, il est fort heureux pour cette province qu'il soit détruit, et M. Antoine est actuellement à la poursuite de quatre petits de cette bête féroce et de sa compagne, beaucoup moins forte en taille [rature] et en corsage que le prétendu loup.

~~Il~~ m'a paru très important de ~~chasser~~ parvenir à la destruction de la louve et des ~~louveaux~~ petits pour empêcher la propagation d'une espèce assez dangereuse, et j'ai prié en conséquence M. Antoine d'y donner tous ses soins.

~~Je~~ Pour s'assurer si c'est ~~celui~~ véritablement le seul qui dévorait les personnes, M. Antoine restera en-core quelque temps dans le pays où il est, et il y continuera les chasses.

Je suis

J'ai cru nécessaire pour exciter ~~le courage~~ le zèle des gardes de leur faire donner une gratification de 300 livres [rature] à partager entre eux, et j'espère que [rature] par la mort de cet animal que je regarde comme l'auteur des cruautés dont je vous ai si souvent rendu compte, la tranquillité renâtra dans l'esprit des habitants ~~voisins des carnages~~ qu'il a alarmés par les incursions de cette bête féroce.

Je suis

P. S. en travaillant à embaumer cet animal, les chirurgiens y remarquent de plus en plus des différences sensibles entre lui et le loup. Sa mâchoire examinée avec plus d'attention se trouva armée de 40 dents; on en sent même une de plus dans l'alvéole de la mâchoire supérieure du côté gauche qui était prête à percer. Les muscles du col sont très gros et indiquent une force extraordinaire. Les côtes sont disposées de façon que l'animal avait la liberté de se plier de la tête à la queue, ce que le loup ne peut point faire. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle) [Doc80]

- Le brouillon de M. de Ballainvilliers est daté de septembre 1765 sans autre précision; mais on peut le dater par rapport à l'arrivée de M. Antoine fils, le 22/09, « avant-hier soir. » Voir le 19/09 pour une discussion des incohérences de dates. On remarque que l'intendant, qui a la veille remarqué des similarités de l'animal abattu avec la hyène, renâcle toujours à le qualifier de loup, tout en hésitant toujours sur le décompte des dents (34 ou 41 selon les parties de la lettre). Contrairement à ce qu'affirme l'intendant, les 41 dents rapprochent l'animal du loup, au lieu de constituer une différence avec lui.
- Jonston est un célèbre naturaliste anglais de la fin du 17ème siècle. Cependant, la représentation de Jonston ne montre pas une queue noire.

Cette lettre semble très similaire à celle publiée en octobre par le *Mercure de France*, qui doit en constituer la version aboutie :

« L'arrivée des chiens que le Roi a eu la bonté d'envoyer pour chasser la bête féroce, a produit un effet heureux. M. Antoine a tué et envoyé avant-hier au soir en poste une bête monstrueuse par sa grosseur et sa hauteur. Cette bête fut attaquée à une chasse que M. Antoine a faite le 19 de ce mois dans le bois de Pommier, dépendant de la réserve de l'Abbaye des Chazes, près de Langeac en Auvergne. Différentes circonstances et l'attestation de plusieurs personnes attaquées par la bête féroce, donnent lieu de croire que celle qui est tuée, est la même qui a exercé tant de cruautés. Les curés et les consuls des paroisses les plus fréquentées par cet animal, ont présenté à M. Antoine les personnes qui l'ont vue de près, et qui ont déclaré qu'elles la reconnaissaient pour être le même animal qui les avait attaqués. La nommée Jeanne-Marie Valette, qui le 11 août blessa cet animal avec une baïonnette dont cette fille était armée, a aussi déclaré que c'était la même bête, mais qu'elle ne pouvait assurer en quel endroit elle l'avait blessée. Par l'examen qu'on en a fait, il a été reconnu que la blessure de la baïonnette était à l'épaule droite de cette bête, qui d'ailleurs par sa taille et les couleurs par lesquelles elle a été désignée, fait présumer qu'elle est celle qui alarme depuis longtemps cette province.

On a pris le parti de la faire embaumer, et on a pensé qu'en cet état elle pourra être conservée pour être présentée à Sa Majesté.

Il résulte du procès verbal dressé par M. Antoine, que cet animal avait 32 pouces de haut et 5 pieds 7 pouces et demi de long, et qu'il pesait 130 livres.

M. Antoine a assuré que cet animal avait des yeux très gros et très étincelants, elle a 40 dents, ce qui n'est propre qu'à la hyène, suivant M. de Buffon.

Enfin, on a remarqué en ouvrant la bête morte, que les muscles du col sont très gros, et indiquent une force extraordinaire ; ses côtes sont disposées de façon que l'animal pouvait se plier de la tête à la queue, ce que le loup ne peut pas faire. » (Mercure de France, octobre 1765).

Lettre du Gévaudan, reprise dans le *Courrier* du 08/10:

« Nous ne connaissions pas tout notre malheur quand nous nous flattions qu'il n'y avait qu'un coup à faire pour nous en délivrer. Nous n'en serons pas quitte pour un, ni pour deux; et ce sera souvent à recommencer, avant qu'on en vienne à celui qui doit être décisif. L'hydre de Lerne n'était pas pour les régions qu'elle infestait un fléau si terrible et si difficile à extirper que celui qui désole nos contrées. Il ne s'agit pas ici d'un monstre à plusieurs têtes réunies sur un même corps; mais de plusieurs monstres dispersés, également acharnés contre l'espèce humaine, et animés du même instinct cruel et dévorant pour la détruire et s'en repaître. L'animal qui fut poursuivi pendant la journée du 29 août par les chiens du comte de Tournon et tué sur le soir par Rinchard, garde de M. le duc d'Orléans, paraissait, à bien des marques, être celui qu'on regardait comme le seul auteur de nos maux. Sa taille extraordinaire, son poil et sa couleur semblables au poil et à la couleur d'un veau, la posture où l'on l'avait vu guettant de petits enfants qui gardaient des vaches dans un bois, tout cela lui donnait une exacte ressemblance avec l'idée qu'on avait de l'unique Bête qu'on croyait avoir à détruire. Le comte de Tournon s'y trompa comme les autres, et ne se croyant plus nécessaire dans nos quartiers, il se retira chez lui. Mais depuis son départ une funeste expérience nous a convaincus

que l'animal qui périt ce jour-là n'en était qu'un entre plusieurs autres, et qu'il laissait des survivants de son espèce aussi ennemis que lui de la nôtre.

Le 8 de ce mois à l'entrée de la nuit, un loup enleva sur la paroisse de Paulhac une fille d'environ 12 ans qui ne fut trouvée que le lendemain matin à 500 pas de l'endroit où elle avait été prise. On s'étonna de la force de cet animal qui avait pu traîner sa proie si loin dans un bois des plus fourrés et des plus escarpés; et l'on vit avec autant d'horreur que d'étonnement l'état où il avait laissé ce malheureux cadavre. Il y avait une cuisse d'enlevée, aussi net que si le plus adroit chirurgien en avait fait l'amputation.

Le 11, 3 muletiers qui conduisaient 6 mulets apercevant un loup qui semblait vouloir les attaquer, l'un d'eux lui tira de 22 pas un coup de fusil chargé à cendrée; l'animal, loin de fuir alla droit au feu, sauta sur le muletier, lui déchira sa guêtre et son chapeau, le renversa; et c'était fait de lui, si ses camarades ne l'eussent sauvé.

Le 12 auprès de la Font du Fau en Auvergne deux enfants âgés l'un de 14 à 15 ans, l'autre de 10 à 12, badinant ensemble dans un pré derrière leur maison, furent attaqués sur les 6 heures et demie du soir par un loup qui prit le premier par derrière, et lui donna un grand coup de dent à la nuque et deux au crâne: la résistance que fit celui-là, lui ayant fait lâcher prise, il sauta sur l'autre et l'emporta à 50 pas. Le premier se releva, ramassa sa petite arme, qui était une baïonnette au bout d'un bâton, et entreprit de dégager son petit camarade, en lui criant sans son patois, n'aie point peur, s'il plaît à Dieu, je te sauverai. Un homme qui avait vu ce combat de loin trouva tout fait lorsqu'il arriva. Le plus jeune enfant, malgré le secours que tacha de lui donner son courageux camarade, eut le gosier percé de deux coups de dent et une joue emportée.

Le 13 une fille de 12 ans du village de Pépinet paroisse de Venteuges, fut dévorée par un loup à l'entrée de la nuit. Ses parents la croyant dans quelque maison du voisinage ne s'en mirent point en peine jusques sur les 8 à 9 heures, que ne la voyant pas revenir, ils allèrent avec du feu à l'endroit où elle avait gardé ses bestiaux. Ils n'y trouvèrent que ses coiffes; mais le lendemain, on trouva à 200 pas de là sur le bord du bois le cadavre tout rongé et méconnaissable.

Le comte de Tournon informé de tous ces faits par le détail que lui en a envoyé M. Antoine, et invité à venir le rejoindre, y est tout disposé, et dans peu de jours nous le verrons arriver avec son équipage et avec le même zèle pour le bien public qu'il a déjà signalé par tant de fatigues. » (Généal43) [Doc189]

- Bien que du Gévaudan, cette lettre est très en-retard sur les événements; mais M. Lafont lui-même ne sera averti que le 26.
- Voir 21/09 pour le retour du comte de Tournon.

Lettre de M. Antoine au comte de Tournon, reprise dans le *Courrier* du 15/10:

« Le 16 septembre au soir il nous arriva un lévrier, 2 limiers, 8 chiens courants de la Louveterie, et un bon limier de Fontainebleau, un valet de limiers avec un valet de chien pour les faire chasser. Le 18, 3 valets de limiers furent coucher aux Chazes pour prendre connaissance s'il y avait les loups. Le 19 au matin, ils nous mandèrent avoir vu un très grand loup, une louve et des louveteaux, ce qui nous y fit rendre tout de suite. Leur rapport du lendemain fut qu'ils avaient détourné le loup, la louve et les louveteaux dans une enceinte assez favorable, où nous fûmes la fouler avec nos chiens. M'étant posté à 20 pas d'une plaine sur une croisée de 3 ou 4 sentiers qui y aboutissaient, je crus de loin voir venir au travers des feuilles un âne ou un mulet; mais à 50 pas je reconnus que c'était un loup qui s'y était arrêté ayant le côté droit couvert de feuilles, et la tête à découvert en la repliant sur le côté. A l'instant je me dépêchai de le tirer avec ma canardière chargée de 5 coups de forte poudre, de 33 postes à loup avec une balle de calibre dessus. Ce coup me fit reculer 2 pas; mais le loup tomba. Je sifflai ma fanfare; je criai hallali sur le plus haut ton, ce qui fit relever cet animal qui pour lors me parut un monstre de tout point, et surtout par sa grandeur. Je m'aperçus que la balle lui avait percé l'œil droit, et qu'il s'approchait en tournoyant à la distance de 10 pas de moi, qui n'avais eu le temps que de mettre de la poudre dans ma canardière. J'avoue que j'eus un peu peur, ce qui me fit tirer mon couteau de chasse pour le ficher en terre à côté de moi. Je retournai ma canardière pour l'assommer avec la crosse, et je me rangeai par prudence un peu sur la gauche. J'évitai par ce moyen sa furie, qu'il fut jeter sur des terres qu'il mordait et secouait de la bonne façon, ce qui me força d'appeler à mon secours le sieur Rinchart posté tout près de moi, qui accourut en me disant, Où est-il ? Je lui répondis, tiens, voilà son cul tout à l'air; et sur le champ il lui tira un coup de sa carabine qui lui servit de lavement. L'ani-

mal sortit en plaine à 30 pas où il tomba raide. Nous chassâmes ensuite les louveteaux qui se serrèrent dans des rochers. Le lendemain nous fîmes faire l'ouverture de l'animal, après avoir trouvé qu'il pesait 130 livres, et qu'il avait 5 pieds 7 pouces de longueur. Le chirurgien de Saugues n'aperçut dans son corps que quelques os de mouton. Du reste il a toute la ressemblance que l'on a donné de la Bête dévorante. Ayant fait venir plusieurs personnes qui avaient été blessées, et attaquées ou qui avaient vu ladite Bête, elles ont déclaré qu'ils la reconnaissaient pour telle, ce qui m'a engagé de l'envoyer tout de suite à Clermont à M. l'intendant, qui m'a mandé qu'il allait la faire embaumer, et qu'il serait à propos que mon fils la portât au Roi, parce qu'après l'examen qu'ils ont fait à Clermont, suivant une observation de M. de Buffon, ils y trouvent beaucoup de ressemblance avec la hyène, tant par le nombre et la position des dents, qu'ils jugent différentes de celles des loups, que par bien d'autres circonstances. Mon fils vient de repartir pour Clermont avec le sieur Lacoste pour y prendre cette Bête et la porter au Roi, la faire peindre et modeler en bois recouverte de sa peau, afin de la montrer aux curieux au profit des gardes qui sont restés ici. Nous allons demain coucher aux Chazes, parce que M. de Ballainvilliers m'a mandé qu'il serait très à propos de détruire absolument le reste de la famille de ce monstre; si nous la trouvons, nous avons lieu d'espérer de faire une jolie chasse, parce que les chiens sont à présent en bon état de chasser.

Nous vous attendons, M., avec la plus grande impatience. Si vous avez quelques chiens que vous désiriez mettre à chasser le loup, faites les venir, nous les ferons chasser de notre mieux, étant aidés de 6 valets de li-miers qui vont aux bois les jours de chasse. On nous a avertis qu'il y a au dessus de la Font du Fau une portée de louveteaux avec 2 grands loups que nous pourrons aller chasser lundi 30. du courant. Si vous pouvez arriver, M., nous ferons notre possible pour vous amuser. » (Général43) [Doc193]

- La date de cette lettre, non fournie dans le *Courrier*, est calculée d'après différents indices: nouveau départ d'Antoine fils pour Clermont, départ de M. Antoine pour les Chazes.

Reçu de M. Enjelvin :

« Mémoire de ce que j'ai fait de la part de M. Antoine, commandant des chasses.

Premièrement, avoir rembourré une selle [rosse?] de même que son coussinet [mollie] ; lui avoir mis une livre et demie [de] crin, une pièce au [pommeau?], un [crampon?] sur le devant ; avoir recousu les cour-roies de porte-manteau, le tout 1

16
[????], ceci le 12 juillet

Plus avoir livré un collier et une croupière de la part de M. Antoine le [1 ou 7?] septembre, se monte 2 5

Plus avoir rembourré au crin le [pommeau?] et coussinet de la selle du cheval à M. Antoine le fils, et lui avoir recousu le [pommeau?] et mis des attaches 18

Plus avoir [r]accommodé la bride et lui avoir rallongé les rênes, recousu [d'ailleurs?], ci 8

Plus avoir garni en clous trois colliers de mâtin, de même que les avoir doublés au cuir, ci 2

Plus avoir fait [?] douze [?], soit à 14 sols pièce, se monte [le?] 12, ci 8 8

Le total se monte 15 15

Je reçus de M. Antoine la somme de 15 livres pour le solde du présent mémoire et de toute chose jusques aujourd'hui [qui sommes?] au 24 septembre 1765. Enjelvin, sellier. » (A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

25 septembre (Mercredi) M. Antoine retourne coucher à l'abbaye des Chazes (lettre, 24/09). M. Ozy, apothicaire, fournit des produits pour l'embaumement de la Bête (état, 27/09).

26 septembre-7 octobre. M. Antoine et ses gardes couchent aux Chazes (comptes, 13/10).

26-28 septembre (Jeudi-Samedi) Selon l'abbé Ollier, curé de Lorcières, la Bête attaque sur sa paroisse, à Marcillac, un jeune homme qui gardait des bestiaux; les gens du village le secourent à temps, avant de poursuivre la Bête. La présence est signalée jusqu'au 28 (lettre, 03/01/66). Probablement à la suite de ces événements, M. Ollier écrit un courrier à M. de Ballainvilliers (lettre, 30/12).

- Ce témoignage est bien entendu fondamental. S'il est avéré, M. Antoine n'a pas abattu LA Bête; peut-être même pas UNE Bête. Nous n'avons malheureusement aucun moyen de juger de la validité de ce témoignage particulier. M. Lafont doute de la véracité des faits (lettre, 18/10) mais on peut remarquer que l'abbé s'est montré un rapporteur fiable en plusieurs autres occasions.
- La lettre de M. Ollier est datée seulement de « septembre » dans celle du 30/12.

26 septembre (Jeudi) Dans la nuit, M. Lafont reçoit l'express de M. Antoine du 22/09 (lettre, 29/09).

27 septembre (Vendredi) M. Antoine retourne aux alentours de Ste.-Marie-des-Chazes, en vain ; 2 tireurs maladroits de Langeac manquent la grande louve (lettre, 28/09). Lettre de M. Lafont à M. de St.-Priest : M. Antoine affirme positivement que l'animal, quoique prodigieux en taille, n'est rien d'autre qu'un loup (Smith). M. Antoine fils part de Clermont (Louis). Il a en poche un ordre de son père « *pour qu'il lui soit fourni aux différents relais, de St.-Flour à Versailles, les chevaux de postes qui lui seront nécessaires.* » (Pic) M. de St.-Priest écrit 2 lettres à M. Lafont ; dans la première, il lui répond sur la lettre de M. Antoine du 16, et dans la seconde sur la sienne du 22 (Pourcher). M. de St.-Florentin entretient M. de l'Averdy sur les désastres qui sont arrivés dans la première quinzaine du mois (Pourcher). Rapport officiel d'autopsie :

« [En marge, autre main] Bon pour 100 exemplaires. Lambert.
27 septembre 1765.

Je soussigné Charles Jaladon, maître et démonstrateur de chirurgie, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi, chirurgien major du régiment de Riom, membre de l'académie des sciences et arts de cette ville de Clermont-Ferrand, certifions qu'en vertu de l'ordonnance de Mgr de Ballainvilliers, intendant de la province d'Auvergne, me suis transporté en son hôtel à l'effet d'y voir et visiter la bête féroce qui a fait tant de ravages dans le Gévaudan et les montagnes de l'Auvergne. A laquelle j'ai remarqué les cicatrices et plaies dont il sera fait mention ci-après, et l'ayant faite transporter chez moi j'ai fait les plus exactes perquisitions sur toutes les parties de son corps en présence de Maître Benoît du Vernin, docteur en médecine et doyen de son collège, et de messieurs François Fargeon, maître en chirurgie, prévôt de sa compagnie, J.-B. Raymond, aussi maître et démonstrateur en chirurgie, qui ont la bonté de m'aider à l'examen et dissection dudit animal, après lesquelles perquisitions il résulte les remarques suivantes:

1° *Que l'animal commençait à tomber en putréfaction, ce qui se manifestait par l'odeur, la chute du poil et de l'épiderme.*

2° *Une cicatrice à la face interne de la naissance de l'épaule droite qui pénètre jusqu'au muscle.*

3° *Plusieurs cicatrices aux 2 poignets ou à la partie antérieure inférieure des jambes de devant.*

4° *2 trous situés à la partie postérieure des deux cuisses qui paraissent avoir été faits par une balle.*

5° *Un coup qui a percé le globe de l'œil droit, pénétré dans la tête, et a fracturé les os de la base du crâne et a procuré la mort de l'animal, lequel coup paraît avoir été fait par une balle.*

6° *Une cicatrice derrière l'oreille gauche.*

7° *Une autre cicatrice pénétrante obliquement dans les chairs à la partie moyenne antérieure de l'épaule droite.*

8° *La peau percée en différents endroits par des gros plombs ou chevrotines surtout dans le flanc gauche.*

9° *Plusieurs plombs de différentes grosseurs se sont trouvés dans les parties inférieures de cet animal.*

10° Les muscles du col de lombe du dos et de la mâchoire inférieure sont des masses de chair d'une force bien au-dessus des loups ordinaires, toutes les autres proportions sont aussi plus considérables que dans ces espèces d'animaux.

11° Après avoir enlevé les téguments, les graisses et les parties musculuses déjà sphacelées j'ai desséché les parties charnues avec la liqueur indiquée par M. de Buffon. Ensuite, avec l'esprit de térébenthine j'ai placé dans l'interstice des muscles les poudres et baumes dont on se sert dans les embaumements, les capacités sont remplies de poudres odorantes et gomme balsamique, sel pénétrant de toutes les parties extérieures matelassées avec la même poudre par-dessus le lignement ordinaire, le tout couvert de sa peau...

12° La peau de cet animal a été si fatiguée que tout son long poil est tombé, la partie qui [rature] recouvre l'abdomen, surtout entre les cuisses, s'est dépouillée de l'épiderme ainsi que quelques parties de la peau, suite de la mortification.

13° Toutes les autres proportions ont diminué de volume par le dessèchement, c'est ce qu'on peut remarquer par la table suivante:

Proportion du temps que j'ai pris.	dessèchement					
	pied	pouce	ligne	pied	pouce	ligne
Longueur depuis le bout du nez jusqu'à l'extrémité de la queue	5	10	6	5	9	4
Longueur depuis le bout du nez jusqu'à la naissance de la queue	4	5	1	4	4	0
Longueur du nez jusqu'à l'occiput	1	1	0	0	11	10
Circonférence de la tête prise au-dessus des yeux	1	8	4	1	7	6
Contour de la bouche	2	1	6	2	0	2
Distance du museau à l'angle antérieur de l'œil	0	5	3	0	4	6
Distance entre l'angle postérieur et l'oreille	0	4	7	0	4	0
Longueur ou fente de l'œil d'un angle à l'autre	0	1	9	0	1	6
Circonférence de la tête prise entre les oreilles et les yeux	2	0	3	1	10	6
Longueur des oreilles	0	5	3	0	4	0
Distance entre les 2 oreilles	0	6	5	0	6	0
Circonférence du corps	3	5	0	2	7	6
Longueur du tronçon de la queue	1	6	6	1	6	1
Longueur de l'avant bras	0	11	4	0	11	0
Longueur du poignet jusqu'au bout des ongles	0	9	3	0	9	0
Longueur de la jambe depuis le genou jusqu'au talon	1	0	11	1	0	9
Longueur depuis le talon jusqu'au bout des ongles	0	10	9	0	10	6
Longueur du pied de derrière	0	2	9	0	2	6
Longueur du pied de devant	0	2	11	0	2	9
Longueur du plus grand onglon	0	1	1	0	1	1
Longueur des dents canines ou défenses	0	1	3	0	1	3

« Nombre des dents:

1° A la mâchoire supérieure 18, savoir 6 incisives, 2 défensives et 10 molaires, 6 du côté droit et 4 du côté gauche, et une prète à percer du même côté.

2° A la mâchoire inférieure 22, savoir 6 incisives, 2 canines ou défensives, et 4 molaires. Il y en a 7 à chaque côté. [Le reste de la phrase incite à corriger «4» en «14. »]

Le présent procès-verbal est sincère et véritable, en foi de quoi j'ai signé avec les ci-dessus nommés, à Clermont-Ferrand le 27 septembre 1765. J. D. F. R. » (A.D. P.-de-D. c. 1736; Transcription personnelle).

- L'animal est décrit « au-dessus des loups ordinaires; » on peut en déduire qu'il est identifié comme un loup, mais « extraordinaire, » une idée que l'on retrouvera pour la Bête de Jean Chastel.
- La cicatrice mentionnée en 2° semble insuffisante et mal placée pour être la blessure infligée par Marie-Jeanne Vallet.
- Les cicatrices en 3° font penser à des traces de capture dans un piège.
- Comme mentionné plus haut, le docteur Jaladon remarque des blessures sur le flanc gauche, alors qu'Antoine indique avoir blessé l'animal à droite.
- Le poil est long fin septembre. Quand les loups prennent-ils leur pelage d'hiver ?
- Le terme « sphacelées » signifie « affectées par une sphacèle, » ou forme sèche de la gangrène. Merci à Phil Barnson.
- Les mensurations en mesures modernes sont: longueur 1m93/1m90; sans la queue 1m46/1m43 (contre une moyenne de 1.19 m, allant de 1.05-1.40 m; la queue, 47 cm, est plus petite qu'elle ne devrait l'être chez un loup: 1/3 de la longueur, soit 63 cm); crâne 36 cm; pied arrière 7.4 cm/6.8 cm; pied devant 7.9 cm/7.4 cm; griffe 2.9 cm; canine 3.4 cm. Voir [Sept10], qui fournit des indications supplémentaires sur les oreilles et les yeux.
- La formule dentaire est celle d'un canidé, mais normalement un loup a sa dentition définitive entre 5 et 7 mois. Une malformation est possible. Peut-on supposer qu'une douleur dentaire ait influencé son comportement en le rendant féroce ?

« État des drogues fournies pour l'embaumement de la Bête féroce.

- Du 25 septembre 1765, 23 livres poudre aromatique composée avec feuilles de rhue, de mélisse, de romarin, de sauge, baume, thym, d'absinthe, marjolaine, de laurier, hissope, de mirthe, serpolet, de basilic, racine d'iris, d'angélique, de flambe, de calamus aromaticus, de fleurs de rose, de camomille, mélilot, de lavande, des écorces de citron et d'orange, de semences de fenouil, d'anis, de coriandre, de cumin. Ce qui fait à 40 sols

	46 liv.
<i>12 livres poudre balsamique composée avec myrrhe, aloë, oliban, benjoin, storax, calamite, girofle, noix muscade, cannelle, poivre blanc, soufre, de chacun une livre et un quart</i>	118 liv.
<i>10 livres salpêtre</i>	6 liv. 12 s.
<i>4 livres liniment balsamique fait avec térébenthine de Venise, storax liquide, baume de copaï et autres</i>	32 liv.
<i>10 livres esprit de térébenthine</i>	12 liv.
<i>2 livres alun</i>	1 liv. 10 s.
<i>12 pintes liqueur dessiccative faite avec du sublimé corrosif, orpiment et autres</i>	38 liv.

Le présent état montant à la somme de 254 liv. 2 s. certifié véritable par nous marchand apothicaire soussigné à Clermont-Ferrand, ce 27 septembre 1765. Signé : Ozy. » (A.D. P.-de-D. c. 1737).

Comptes de M. de Ballainvilliers:

*« Pour honoraires d'un médecin, 3 chirurgiens et 2 garçons occupés pendant 4 jours pour disséquer, embau-
mer et dessécher la Bête, et la mettre en état d'être présentée à Versailles 200 livres
Gratification que j'ai donnée pour partager entre tous les gardes lorsque 2 m'apportèrent à Clermont la
Bête féroce 300 livres*

Enfin on fit encore la dépense suivante:

De la part de M. Gavoule pour 2 cocardes de ruban gros-grain bleu et blanc 4 livres. » (A.D. P.-de-D. c. 1737 sans indication de date in Fabre).

- Je place ici les comptes de M. de Ballainvilliers, à défaut d'une date fournie.

Description des médecins:

« C'était un loup carnassier: on trouva dans son corps des os de mouton et des lambeaux d'étoffes rouges. Sa mâchoire présentait une rangée de 40 dents, les muscles de son cou étaient énormes et indiquaient une force extraordinaire, ses côtes étaient disposées de façon que l'animal avait la faculté de se plier de la tête à la queue, ses yeux étaient si étincelants qu'il n'était guère possible d'en soutenir le regard, sa queue était d'une longueur et d'une grosseur incroyables. En un mot, son aspect était celui d'une bête terrible. » (Bull. 1884, 200)

- La nature de ce document est incertaine. Elle apparaît dans André, et peut être interprétée comme une lettre de M. de Ballainvilliers, la relation de M. Bès de la Bessière, ou un autre document non précisé.

Le Courrier d'Avignon reprend la lettre de Paris du 19/09 (Smith).

28 septembre (Samedi) Le roi fait lecture du courrier de M. de Ballainvilliers en présence de toute la Cour, fait demander le fils aîné de M. Antoine, et s'entretient une heure avec lui (lettre, 30/09). Une lettre de son frère informe M. Lafont de l'arrivée de M. Antoine fils à Clermont (lettre, 29/09). Lettre de M. Antoine, des Chazes, à M. de Ballainvilliers:

« 1765 (28 septembre)

M., j'ai l'honneur de vous écrire, sans enveloppe faute de papier, que je me suis rendu ici pour exterminer la veuve et les enfants de la bête que je vous ai envoyée. J'ai profité de votre avis; hier nous les avons chassés hier [sic] 4 heures de suite, dans des bois si fourrés, entrecoupés de roches de façon qu'ils sont impénétrables, de façon que nos chiens se sont rendus, de façon que nous avons été obligés de nous retirer; cependant 2 maladroits tireurs de Langeac ont manqué la grande louve fort près de l'endroit où ils l'ont tirée. MM. de Langeac nous traitent fort mal en tireurs; ils nous envoient des gens qui n'ont jamais porté de fusil, des enfants de 12 ans en leur lieu et place; cependant j'en avais pris 30 que j'ai payés chacun 12 sols sans aucun batteur, ayant des chiens qui valent mieux que 400 batteurs.

Hier j'ai pris 23 tireurs qui ont reçu chacun un sol pour leur déjeuner. Je garde aussi un cavalier avec moi pour [avertir?] et tenir ces gens-là dans l'ordre où ils doivent être. Je lui donne 30 sols par jour pour l'aider [?] et son cheval. Je vous prie de vouloir bien me passer ces gratifications comme très utiles au service du roi et de ces provinces, et comme elles me sont [?] pour les tireurs que je suis obligé de prendre en Gévaudan, je ne [veux plus?] en prendre que 12 tireurs, mais qu'ils soient bons. Cela vaudra bien mieux que 40 mauvais. Je leur donnerai avec votre agrément, M., 12 sols par jour et le double quand ils seront forcés de coucher [en courant?] après la chasse.

Je [travaille?] et redouble toutes mes forces et mon attention à finir cette difficile besogne car il a gelé ici tout l'été et [?] montagnes y sont [couvertes?] [matin?] de draps blancs comme neige. En l'attendant il y a même souvent de la glace.

Je vais retourner au Besset comme le centre des [mauvaises aventures ?] si elles ne me portent encore ailleurs, ce que je désire qu'il n'arrive pas de tout mon cœur, comme de mériter toujours votre [honneur?] et votre [estime?] [et de?] vos bontés dont je suis déjà comblé et ne peut rien ajouter à ma vive reconnaissance que l'honneur de me dire pour la vie avec un très respectueux attachement, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Antoine.

A l'abbaye de la Chaze en Auvergne, ce 28 septembre 1765. Antoine. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

29 septembre (Dimanche, pleine lune) M. Lafont écrit, de Mende, à M. de St.-Priest. Un orage et la pluie en retardent l'envoi jusqu'au lendemain.

« J'ai reçu un exprès de M. Antoine par lequel il m'a adressé la lettre ci-jointe pour vous, il vous y envoie le procès-verbal qu'il a dressé au sujet d'un loup qu'il a tué du côté des Chazes, en Auvergne, à environ 15 lieues d'ici. La dépêche quoique datée du 22 ne m'est parvenue que le 26 dans la nuit. Il me marque qu'ayant été informé qu'un gros loup et une louve faisaient des ravages du côté des Chazes en Auvergne à 3 lieues du Gévaudan, il s'y rendit avec mon frère, les gardes-chasses et les douze chiens qu'il a nouvellement reçus de la louveterie du roi. Les chiens détournèrent dans un bois des religieuses des Chazes le loup, la louve et les louveteaux. Le loup vint passer à l'endroit où M. Antoine était posté, lui présentant le côté. M. Antoine lui tira à 50 pas un coup de sa canardière chargée de 5 charges de poudre, de 35 postes et d'une balle de calibre. Le loup reçut la balle dans l'œil et les postes dans l'épaule ainsi qu'on l'a reconnu ensuite. Il tomba sur le coup, se releva, fut à M. Antoine qui n'ayant pas eu le temps de recharger, appela le sieur Rinchard, garde de Mgr. le duc d'Orléans, posté tout auprès de là. Celui-ci tira de fort près le loup par-derrière. Il fit encore quelques pas après avoir reçu ce coup et tomba mort.

M. Antoine le fit porter au Basset, il y fit appeler plusieurs personnes qui avaient été blessées ou attaquées par la Bête, notamment la servante de M. le curé de Paulhac, qui l'avait blessée, le 11 août. Elles y trouvèrent bien de la ressemblance; il fit venir un chirurgien de Saugues qui l'ouvrit et n'aperçut rien qui indiquât que cet animal eut mangé de la chair humaine. M. Antoine et mon frère m'ont marqué qu'il n'est autre chose qu'un loup, mais d'une grosseur prodigieuse. Sa longueur depuis le museau jusques au bout de la queue est de 5 pieds 7 pouces et demi; sa hauteur de 32 pouces; sa grosseur de 3 pieds; il pesait 130 livres.

M. Antoine fit partir M. son fils avec un des gardes pour le porter à M. de Ballainvilliers à Clermont. Mon frère me marque par un second exprès, arrivé hier, que M. Antoine venait de recevoir une lettre de M. son fils, qui lui mandait qu'il était arrivé à Clermont dans un jour et demi, que M. de Ballainvilliers trouve à propos qu'il aille lui-même présenter le loup au roi, qu'il a donné des ordres pour qu'on l'accommode, afin qu'il arrive bien conservé.

M. Antoine, le fils, compte qu'il faudra 2 ou 3 jours pour le bien préparer et qu'il pourra partir aujourd'hui ou demain et arriver à la Cour dans 3 ou 4 jours.

Les expériences passées ne peuvent que donner de la méfiance sur les suites de cet événement. On a été si souvent trompé par de fausses apparences qu'on ne saurait se promettre que le loup que M. Antoine a tué fût l'auteur de nos malheurs. Il n'y a que le temps qui puisse le faire connaître; en mon particulier, je ne me flatte de rien.

Je me propose d'aller revoir M. Antoine dans 4 ou 5 jours. J'aurai l'honneur de vous rendre compte de mon voyage, dès que j'en serai de retour.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur. Lafont.

P.S. L'exprès porteur de cette lettre devait partir hier; mais un orage violent, suivi d'une pluie abondante, qui s'est soutenue pendant tout le jour, toute la nuit dernière et ce matin, l'ont arrêté jusqu'à cet après-midi, qu'il se met en route. » (A.D. Hérault c. 44).

Lettre de M. de l'Averdy à M. de Ballainvilliers :

« M. de Ballainvilliers, intendant en Auvergne à Clermont-Ferrand.

A Paris le 29 septembre 1765.

M., j'apprends avec le plus grand plaisir par votre lettre du 24 de ce mois la destruction de la bête monstrueuse que M. Antoine vous a envoyée, et je pense comme vous d'après les détails dans lesquels vous être entré avec moi que cet animal est le même que la bête féroce qui a fait tant de ravages dans vos cantons. Il est bien à désirer qu'on parvienne à détruire également sa compagne et les 4 petits pour empêcher la propagation d'une espèce aussi dangereuse et je vous prie de me faire part de ce que vous apprendrez sur cet objet.

Je ne vous dis rien sur ce que vous avez à faire dans cette circonstance, persuadé que M. le comte de St.-Florentin vous aura fait part des intentions du roi, dont il a pris les ordres relativement au voyage de M. Antoine.

Je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur, de l'Averdy. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle.)

30 septembre (Lundi) Dans l'après-midi l'express de M. Lafont se met en route (lettre, 29/09). L'épouse de M. Antoine écrit à son mari :

« Extrait de la lettre de Mme Antoine, écrite de Versailles à M. son mari au château du Besset en Gévaudan, en date du 30 septembre 1765.

Après une inquiétude mortelle, mon très cher bon ami, et la plus grande tristesse dont j'ai été pénétrée par votre dernière lettre où il paraissait qu'il n'y avait plus rien à espérer de ce triste état, je reviens tout d'un coup à la joie la plus vive et la plus inexprimable ; la tête nous en tourne à tous de plaisir. Que n'êtes vous donc avec nous pour la partager et pour être témoin de la satisfaction que cela fait à la Cour et à la ville ! Ma maison ne désemplit pas toute la journée pour recevoir des compliments. Quel coup heureux, et quel bonheur pour vous et pour nous que ce soit vous-même qui ayez tué ce furieux animal ! Votre fils Beau-terne me mande être désespéré d'avoir quitté sa place pour courir à votre hallali. Quelle augmentation de gloire qu'il aurait aussi reçue, s'il eût pu tuer la louve dans le même instant !

Il ne peut y avoir de satisfaction pareille à la vôtre et à la nôtre, car le roi ne fait que parler de cela toute la journée. Depuis que Sa Majesté en a reçu le procès-verbal, elle en a voulu faire la lecture elle-même en présence de toute la Cour, et sur-le-champ, le roi a fait demander votre cher fils aîné, le capitaine, auquel Sa Majesté a fait l'honneur de lui parler une heure entière, en lui disant les choses les plus honorables sur votre compte, et tous les seigneurs de la Cour l'ont embrassé. Sa Majesté a eu la bonté de se rappeler toutes vos belles actions sur la chasse, et tous les dangers dont vous l'aviez tiré dans les chasses du sanglier et du cerf, et tout votre zèle à la servir. Le ministre m'a fait dire les choses du monde les plus gracieuses à ce sujet. Sur cela je voulais avoir l'honneur de lui rendre mes devoirs, remplie de ma reconnaissance, mais ayant appris que son état ne lui permettait pas de voir personne, je n'ai osé insister.

Nous faisons tous des vœux pour vous, mon cher ami, qui êtes le héros de toute votre famille, que vous couvrez de gloire. Qu'il est heureux pour nous tous de vous appartenir, je ne saurais trop le répéter ! J'ai fait dire des messes en actions de grâces, et prie Dieu de tout mon cœur pour qu'il vous rende et vous ramène dans le sein de votre chère famille. Je n'aurais jamais de bras assez grands pour vous recevoir et embrasser de toute mon âme le meilleur de tous les maris et le plus tendre des pères. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle)

- En transcrivant ce document, Fabre donne la date du 20/09, bien évidemment une erreur.

La fille aînée de M. Antoine lui écrit également :

« Extrait de la lettre de M^{lle} Antoine l'aînée à M. son père, comme lui servant de secrétaire ordinaire, en date du même jour.

C'est aujourd'hui un des plus beaux jours de la vie de votre cher secrétaire, puisqu'il est chargé d'employer toute son éloquence pour vous complimenter sur l'heureux coup que vous avez fait. C'est la joie, le plaisir enfin qui ne peut s'exprimer, qu'il faut vous peindre : toute une famille qui pleure d'une si belle réussite, la Cour qui est enchantée et très satisfaite, la ville qui retentit du succès que mon cher papa a remporté.

Non, je ne sens pas d'aise, et sans chercher tant de finesse, je laisse dicter à ma plume ce que mon cœur sent, heureuse si elle peut l'exprimer. Que vous êtes heureux, mon cher papa ! Vous êtes destructeur d'un animal qui désolait, qui détruisait tant de malheureux. Ah, que votre âme sensible au bonheur des autres doit l'être à cet instant ! Non seulement vous êtes digne d'être aimé comme un bon père, mais comme un bon citoyen, zélé et actif pour le bien public. Veuille le ciel que mon très cher frère marche sur vos traces ! Quel bel exemple à suivre ! Nous l'espérons par la bonne conduite qu'il a tenue jusqu'à présent. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

- Ces deux documents sont en fait des citations par M. Antoine, en remerciement à M. de Ballainvilliers, joints à sa lettre du 07-13/10.

Lettre d'Avignon, reprise dans le *Courrier* du lendemain:

« On donna au public dans le *Courrier* du vendredi 20 de ce mois une lettre du Puy-en-Velay datée du 10, qui annonçait que la fameuse Bête du Gévaudan avait enfin été tuée. Mais bien loin de donner cette nouvelle pour certaine, on témoigna la crainte qu'on avait qu'elle ne fût fausse, et cette crainte n'était que trop bien fondée. Une autre lettre qu'on a reçue du Malzieu, et qui est de même date que celle du Puy, la contredit et la dément, du moins équivalement, par le silence qu'elle garde sur cet événement si désiré et si désirable. En racontant divers funestes signes de vie que ce pernicieux animal a données depuis les derniers qui avaient été publiés, non seulement elle ne dit pas qu'il ait été tué, mais elle ne dit pas même que le bruit en ait couru. Aurait-on ignoré au Malzieu, si voisin des endroits que la Bête fréquente, ce qu'on aurait su au Puy qui en est beaucoup plus éloigné ? Et un bruit qui aurait eu son fondement, n'eût-il été qu'apparent, et occasionné comme on l'a déjà vu quelques fois, par un quiproquo, n'aurait-il pas dû se répandre au Malzieu avant que d'aller jusqu'au Puy ? On n'observera point ici que tandis que la lettre du Puy annonce l'arrivée du comte de Tournon dans cette ville, celle du Malzieu, quoique de même date, le suppose encore dans le Gévaudan; parce qu'il est très possible qu'on ait plutôt su son retour dans son pays qu'on n'a su son départ au Malzieu. Mais on ne peut assez s'étonner que 2 lettres écrites de main respectable, et datées l'une et l'autre du 10 septembre, soit si mal d'accord sur un même sujet. Quoi qu'il en soit, voici ce que porte celle du Malzieu. » (Général43) [Doc315]

- L'article se poursuit par la lettre du Malzieu du 10/09.

Lettre de M. Bertin à M. de Ballainvilliers :

« A Paris le 30 septembre 1765.

M. de Ballainvilliers, intendant d'Auvergne à Clermont.

Je vous fais tous mes remerciements, M., des détails que vous avez bien voulu me donner sur la bête féroce qui vient d'être détruite dans ~~le Gév~~ l'Auvergne. Je profite avec bien du plaisir de cette occasion pour vous renouveler les assurances des sentiments avec lesquels je suis, M., votre très humble et très obéissant serviteur;

? Bertin. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

- J'hésite pour l'initiale : L pour Léonard ou J pour Jean-Baptiste ? Son nom était Henri Léonard Jean Baptiste Bertin.

Octobre *Le Mercure de France* reproduit la lettre de Clermont-Ferrand du 24/09 (*Mercure de France*, octobre 1765).

1 octobre (Mardi) *Le Courrier d'Avignon* rapporte les lettres du Malzieu du 10/09 et celle d'Avignon de la veille. M. Antoine fils et la Bête arrivent à Versailles; l'animal est porté chez M. de St.-Florentin puis chez la Reine pour y être exposé (lettre, 02/10). M. Antoine fils aurait insulté Gravois de St.-Lubin lors d'une dispute portant sur l'utilisation du procédé recommandé par M. de St.-Lubin en mai. M. de St.-Lubin avertit le comte de Noailles (lettre, 06/04/68). Lettre du Gévaudan, reprise dans le *Courrier* du 11/10:

« M. Antoine a tué un loup d'une grosseur extraordinaire. M. l'intendant d'Auvergne l'a fait embaumer, et il l'a envoyé au Roi. Sera-ce la fameuse Bête dont on a tant parlé, et dont ce pays a tant à se plaindre? c'est ce que le temps nous apprendra. » (Général43) [Doc190]

Lettre de M. de Maupéou à M. de Ballainvilliers :

« 1765 (1er octobre)

M., j'ai reçu votre lettre du 24 du mois dernier, par laquelle vous m'annoncez que M. Antoine est enfin parvenu à tuer la bête féroce qui désole depuis si longtemps l'Auvergne et le Gévaudan. C'est un événement fort heureux pour ces provinces ; mais il est bien important de détruire la femelle et les petits de cet animal, et je ne doute pas que vous n'y donniez tous vos soins.

Je suis, M., votre affectionné serviteur, de Maupéou.

A Versailles, le 1er octobre 1765

M. de Ballainvilliers. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

2 octobre (Mercredi) Dans une lettre à Henry Seymour Conway, Walpole écrit:

"Les critiques nient qu'il s'agisse de la vraie bête; et je m'aperçois que la plupart des gens pensent que le nom de la bête est légion, car elles sont nombreuses."

Il donne également des précisions sur l'exposition de la Bête dans les appartements de la Reine, pour laquelle il reçut une invitation particulière: elle y resta plusieurs jours pour divertir les courtisans, ambassadeurs et autres dignitaires en visite. L'effigie était couverte d'un drap; Lacoste et Antoine fils la dévoilaient à chaque nouvelle entrée d'un groupe dans la pièce.

"(La Bête) nous fut exposée avec autant de fanfare que s'il s'agissait de Mr. Pitt... Elle n'en remontre ni au léviathan ni à la bête des Révélations, et n'a pas même la moitié des ailes et des griffes que je crois qu'ils possèdent... C'était assurément un loup, et pas plus supérieur à la taille habituelle que ne l'est Mrs [Cavendish.]"

"(La Bête était) un très gros loup assurément," "(avec une) expression de souffrance... fortement imprimée sur ses mâchoires mortes."

- Mrs Cavendish était une dame corpulente célèbre de la société anglaise. Les extraits proviennent de lettres de Walpole du 02/10, 03/10 (à Lady Hervey et John Chute), 08/10 (à Anne Pitt), sans précisions in Smith.
- Smith remarque également que Buffon était alors absent de la Cour, en retraite à son domaine de Montbard en Bourgogne.

Lettre:

« Paris, le 2 octobre 1765.

M. Antoine le fils, arriva hier à Versailles avec la Bête féroce qui fut portée sur-le-champ chez M. le comte de St.-Florentin, et ensuite chez la reine où elle fut exposée aux yeux de toute la Cour, qui n'y vit qu'un loup carnassier, armé de défenses un peu plus extraordinaires que celles connues. On ne manqua pas d'en détailler la figure. Il a été tiré successivement par Antoine le père et par le garde-chasse dont on a parlé. Ainsi ils partagent l'honneur de sa défaite et sans doute ils auront la même récompense. On a injecté cet animal pour le conserver: on croit qu'il laisse postérité. » (Bibliothèque de l'Institut, 2803 A.L.)

- Pas d'auteur indiqué pour cette lettre.

Le *Recueil d'Anecdotes Littéraires et Artistiques* mentionne l'exposition de la Bête à la résidence de M. de St.-Florentin et rapporte que l'animal exposé aux yeux de la Cour entière n'est qu'un loup vorace armé de défenses un peu plus extraordinaires que ceux auxquels on est habitué (Smith). Publication d'un placard d'une seule feuille volante:

« Relation de la prise de la Bête féroce qui a fait de si cruels ravages dans les provinces d'Auvergne et de Gévaudan et autres, et qui a été tuée dans les bois de Pommiers, en Auvergne, le 20 septembre 1765. Permis d'imprimer et distribuer ce 2 octobre. De Sartine. De l'imprimerie de Cl. Herissant, rue Notre-Dame, à la Croix-d'Or. » (B.N., réserve, c. L. K2. 786).

3 octobre (Jeudi) Lettre de M. de Choiseul à M. de Ballainvilliers :

« A Versailles le 3 octobre 1765.

J'ai reçu, M., la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 du mois dernier et les exemplaires que vous y avez joints du procès-verbal dudit Antoine au sujet de l'animal qu'il a tué en Auvergne. Il y a toute apparence par la description que vous en faites que c'est la même bête qui a fait tant de ravages dans ce pays, et il est fort à désirer que l'on puisse parvenir à en détruire l'espèce, puisqu'elle s'est accouplée et qu'il en est né des petits. Je vous remercie au surplus de l'attention que vous avez bien voulu avoir de me faire part de cette nouvelle.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, M., votre très humble et très obéissant serviteur. Le duc de Choiseul.

[17?]

M. de Ballainvilliers » (A.D. P.-de-D. c. 1736; transcription personnelle).

Lettre de Haute-Auvergne, reprise dans le *Courrier* du 15/10:

« M. Antoine a tué un grand loup dans un bois de cette province appartenant à l'abbaye des Chazes. M. l'intendant, après l'avoir fait embaumer, l'a envoyé en poste à Versailles. On croit communément que cet animal est le même dont on a parlé si longtemps, et qui s'est distingué de tous les autres de son espèce par tant de funestes effets de son instinct sanguinaire et vorace. Mais qui oserait l'assurer, après tant de fausses assurances qu'on a données de sa mort, trompé par la ressemblance qu'avaient avec lui plusieurs de ceux qu'on a fait périr ? Et quand ce serait lui-même, le coup qui l'a détruit suffirait-il pour nous rassurer ? et quand il n'aurait point d'imitateurs de sa cruauté et de sa voracité dans les races des loups qui lui sont étrangères, n'en aura-t-il point dans ceux de sa famille et de son mauvais sang ? Or on assure que ce grand loup qu'a tué M. Antoine, avait pour femelle et a pour veuve une grande louve digne de lui, et pour enfants 4 louveteaux qui pourront bien, si on les laisse croître, se montrer dignes de leur père. Il n'est donc pas temps encore de nous croire hors de danger; et il faudra qu'il se soit passé bien des jours et même bien des semaines, sans aucune de ces sanglantes scènes que nous avons si souvent déplorées, pour nous mettre en droit de nous flatter qu'il n'y en a plus à appréhender. » (Généal43) [Doc191]

4 octobre (Vendredi) M. Antoine et ses gardes chassent à nouveau aux Chazes. Ils pensent avoir blessé la louve qui s'enfuit (lettre, 05/10); il s'agit en fait d'un autre gros loup (Procès-verbal, 14/10). *M. de St.-Priest répond à la lettre de M. Lafont du 29/09; dans une autre à part il lui fait des réflexions sur la lettre de M. Antoine du 22/09.* M. de St.-Florentin écrit à M. de St.-Priest en lui recommandant de faire tuer tous les loups des Chazes et de l'informer de tout ce qui s'y passera. (Pourcher). Il écrit également à M. de Ballainvilliers :

« A Versailles, le 4 octobre 1765.

[Bas de page] *M. de Ballainvilliers.*

J'ai reçu, M., les deux lettres que vous avez pris la peine de m'écrire le 21 et 24 de ce mois [sic], et je vois avec un grand plaisir par la dernière que l'Auvergne et le Gévaudan paraissent enfin délivrés de la Bête féroce qui les désolait depuis si longtemps.

Vous pensez avec raison qu'il est très important de détruire également la femelle et les petits qui restent. Je le marque au sieur Antoine de même que vous l'avez fait ; il en sent la nécessité et je ne doute pas que son premier succès n'augmente encore son zèle et son activité.

L'aîné des 2 enfants du village de Buffat qui ont été attaqués le 12 de ce mois par cet animal, et qui a si courageusement défendu son camarade, me paraît comme à vous mériter une récompense qui ne peut guère consister qu'en quelque argent. Je ne peux que m'en rapporter à vous sur la [somme?] à laquelle il conviendra de la porter. Lorsque vous l'aurez fixée, vous voudrez bien la lui faire toucher sur le champ, et m'en donner avis, afin que j'expédie sans retardement l'ordonnance qui sera nécessaire pour la rembourser.

On ne peut pas, M., vous honorer plus parfaitement que je le fais. St.-Florentin. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

- Je trouve plutôt bizarre qu'une lettre écrite le 4 octobre fasse référence aux événements de septembre comme « de ce mois ; » par ailleurs, le 1er, M. de St.-Florentin a dû recevoir lui-même la Bête, mais n'en dit rien. Il est vrai que le mois de septembre lui a été rude.

D'après Smith (autre courrier?) M. de St.-Florentin se sent obligé du niveau de détail fourni dans la description de l'animal. Dans un premier temps il admet qu'il semble correspondre à ce que l'on sait de la hyène ; un examen attentif des restes de la créature après son arrivée déterminera peut-être sa vraie nature. Il barre cependant les phrases relatives à la hyène et à un examen approfondi avant l'envoi de la lettre (Smith). *Gazette de Cologne*:

« La Bête féroce du Gévaudan serait morte depuis le 29 du mois dernier, si les personnes respectables, dont on emploie le témoignage, pour appuyer la vérité d'une nouvelle aussi intéressante, voulaient elles-mêmes et en bonne forme nous le garantir. Quoiqu'il en soit, l'histoire de sa naissance et de ses brigandages, les circonstances de sa mort et son oraison funèbre, avec son portrait gravé en taille douce, vont paraître par lambeaux et remplir nos feuilles publiques, jusqu'à ce qu'il plaise à sa troisième ou quatrième résurrection de fournir, comme auparavant, à de nouveaux remplissages. » (Séité).

Gazette de France:

« On est enfin délivré de la bête féroce qui pendant si longtemps a désolé le Gévaudan et l'Auvergne (...) Le sieur Antoine de Beauterne, qui avait accompagné le sieur Antoine son père, est arrivé en poste avec le corps de l'animal et a eu l'honneur de le présenter au Roi le 1er de ce mois. Les chasseurs les plus expérimentés ont jugé que c'était un véritable loup, qui n'avait rien d'extraordinaire ni pour la taille ni pour la conformation. » (Crouzet2).

- Cette formulation est reprise dans le *Courrier* du 15/10.

5 octobre (Samedi) Une jeune fille, gardant un troupeau avec des camarades, voit de loin la Bête à proximité de Chabanoles et en tombe évanouie (lettres, 30/12, 03/01/66).

- Il s'agit toujours des rapports de M. Ollier, curé de Lorcières. En l'absence de plus de précisions, ce seul incident n'a pas grande valeur. S'agit-il seulement de la Bête ?

Lettre de M. Antoine, du Besset, à M. de Ballainvilliers:

« 1765 (5 octobre)

M., je n'ai pas manqué de faire tout mon possible pour détruire la grande louve et 2 louveteaux qui restaient de celui que j'ai tué dans le bois de l'abbaye royale des Chazes. Nous les avons chassés hier pour la troisième fois; dans la seconde chasse elle avait été tirée 2 coups par des maladroits qui ont été sans effet. Hier, elle a été tirée par 2 de nos gardes et elle faisait beaucoup de sang, de sorte qu'elle a refui trop loin, ne la pouvant suivre par l'impossibilité du pays. Aujourd'hui j'ai envoyé les valets de limiers pour reconnaître si elle était revenue, ils n'ont revu que les louveteaux qu'ils n'ont pu détourner et que sûrement nous irons chasser demain.

Dans les chiens de la Louveterie il y en a 5 ou 6 assez bons, ainsi que 2 limiers, et si nous avions plus de temps ils deviendraient tous très bons, hors le lévrier qui est trop faible. Si nous avons été assez heureux d'avoir ces chiens au commencement de notre voyage, il y a longtemps que la Bête aurait dû être tuée, et beaucoup de loups.

J'ai renoncé à toutes sortes de battues, ne pouvant y contenir les batteurs. Je choisis 12 des meilleurs tireurs, auxquels sous votre bon plaisir, comme j'ai eu l'honneur de vous le mander, j'espère qu'il leur sera payé à chacun 10 sols par chasse et 20 sols lorsqu'il y a un loup de tué. M. de Lafont veut payer cette gratification pour le Gévaudan.

M. le comte de Tournon nous est revenu joindre avec M. du Boy et M. de la Garde, gentilshommes du Dauphiné, avec aussi 5 de leurs bons tireurs et 18 chiens. Nos 6 valets de limiers font de merveille. Je voudrais que le beau temps qu'il fait ici puisse se prolonger.

Conservez toujours pour moi les mêmes bontés dont vous voulez bien m'honorer et dont je garderai toute ma vie la plus vive reconnaissance. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Antoine.

Au Besset le 5 octobre 1765.

Ayez la bonté de me marquer combien voulez-vous que je donne au chirurgien qui a pansé pendant 15 jours l'enfant de Buffat, paroisse de Pinols en Auvergne, auquel la Bête avait tordu le col et qui est tout à fait dans le besoin. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

- Voir 13/09 pour l'attaque du Bessat, ainsi que l'état de services du médecin.

7-13 octobre La Bête paraît aux environs des bois de la Bastide, près de Marcillac, où une fille nommée Jeanne Jouve garde un troupeau. Cherchant à l'attaquer par derrière, la Bête tourne plusieurs fois autour d'elle. Jeanne jette des grands cris, et 3 ou 4 hommes sortent du bois, la délivrent et la tirent de danger (lettre, 30/12).

- Cas étrange d'homonymie entre deux victimes.

Lettre de M. Antoine à M. de Ballainvilliers, datée seulement d'octobre 1765, mais probablement écrite après la précédente, et avant le procès-verbal du 14 :

« 1765 (octobre)

M., que ne vous dois-je pas ! Par la lettre que je viens de recevoir de Mme Antoine, qui me mande que c'est la lettre que vous avez bien voulu écrire en cour sur mon compte qui m'a procuré des témoignages si bons du roi, que j'en ai pensé mourir de joie. Quel heureux moment pour un cœur sensible ! Et qui est-ce qui m'a procuré ce bonheur ? C'est le plus généreux de tous les hommes, et mon aussi digne protecteur que l'ont été et le sont ses chers parents. Vous avez acquis peu de choses, M., mais je vous suis voué pour la vie. Agréez pour mon bonheur ces sentiments du plus respectueux, du plus sincère attachement et de la plus vive reconnaissance avec laquelle je suis, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Antoine.

Nous ne savons pas encore si la louve blessée à sang est morte, nous la recherchons dans les environs où elle a été blessée, ainsi que ses deux louveteaux, ce qui est de la plus grande conséquence à détruire ; quoique on nous mande ailleurs que 2 loups ont dévoré 11 moutons en une semaine, de 2 hameaux seulement ; mais nous nous flattons que si nous avons détruit cette louve et sa maudite race, notre besogne sera bien avancée, ainsi que la saison ici qui nous forcera de discontinuer et de nous en aller.

Comme je finissais ma lettre, M., Mme la prieure de l'abbaye des Chazes me vient de mander que les 2 louveteaux de cette maudite race ont reparu dans leurs bois sans qu'il soit fait mention de la louve blessée en dernier lieu. Nous y envoyons ce soir 3 valets de limiers et demain nous y irons tous ensemble pour chasser après-demain ces 2 louveteaux que nous n'avons pas voulu détruire sans auparavant avoir détruit cette louve.

Les occupations que tout cela me donne, M., ne me permettent pas de vous rendre le compte de toutes les autres dépenses, tant celles de Sa Majesté que celles de votre province. Vu cette circonstance, que vous ne me pardonneriez pas de négliger, ne trouvez pas mauvais qu'au premier ou au second ordinaire vous n'en soyez instruit.

J'ai joint ici l'extrait des 2 lettres de Mme Antoine et de ma fille pour vous prouver, M., les bontés dont le roi m'honore et celles que vous m'avez procurées. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle.)

- Cette lettre est accompagnée de l'extrait de la lettre de Mme Antoine du 30/09.

7 Octobre (Lundi) Lacoste fait installer la Bête dans une résidence privée du quai de la Ferraille. Durant quelques jours les Parisiens peuvent, contre un petit prix d'entrée, contempler la Bête. Les gains reviennent aux gardes et valets. Le voyageur anglais William Cole, présent, décrit

la Bête comme "*pas plus grosse qu'un gros mastiff.*" Ayant acheté 2 gravures représentant l'animal, y compris celle dépeignant l'exposition à la Cour, il se plaint qu' "*aucune ne ressemble à la créature en forme ni en couleur.*" (Smith). [Sept07-09]

- Cela remet en cause la fiabilité de la gravure Sept07.
- Pour le sort du loup d'Antoine par la suite, voir "Discussions."

8 octobre (Mardi) Le *Courrier d'Avignon* publie un article (Blanc) reprenant la lettre du 24/09. Le comte de Tournon, accompagné de MM. du Bay et de La Garde, de 12 tireurs et de 36 chiens, passe par le Puy-en-Velay pour rejoindre M. Antoine (lettre, 10/10). Dans une lettre à Anne Pitt, Walpole s'amuse du décompte des dents de la Bête, suggérant qu'elle en a "*6 de moins que la tsarine.*" (Smith)

- La tsarine est Catherine II de Russie ; la comparer à la Bête était, d'après Smith, un passe-temps depuis les salons parisiens à la mode jusqu'au roi de Pologne.

Lettre de M. de Ballainvilliers à MM. de St.-Florentin et l'Averdy :

« *M. le comte de St.-Florentin et M. le contrôleur général.*

Le 8 octobre 1765.

M., M. Antoine continue toujours avec beaucoup de zèle ses chasses pour détruire la louve et les louveteaux qui restent dans les bois de l'abbaye royale des Chazes en Auvergne. La louve a été tiré hier le 4 de ce mois par 2 des gardes qui l'ont touchée et l'ont blessée dangereusement. ~~Cette~~ Cet animal a refui fort loin et on a vu en la poursuivant qu'elle faisait beaucoup de sang, mais on a été obligé d'abandonner la poursuite, le pays étant trop coupé par des montagnes et des précipices.

Le lendemain M. Antoine a envoyé les valets de limiers pour reconnaître si la louve était revenue joindre ses petits, et ils ont assuré qu'il n'y avait dans les bois que des louveteaux mais qu'ils n'avaient pas pu les détourner. D'après ce détail il y aurait lieu de présumer que cette louve est morte de ses blessures, et l'on parviendra plus facilement à tuer les louveteaux.

M. Antoine a renoncé à toute sorte de battue, ne pouvant contenir les batteurs. Il a choisi 12 des meilleurs tireurs auxquels il m'a demandé de faire distribuer 10 sols par chasse ~~à chaque~~ et 20 sols lorsqu'il y aurait un loup tué. J'ai cru devoir souscrire à sa demande et [~~laisser~~?] passer cette gratification pour [~~?~~] encourager les meilleurs tireurs du pays que M. Antoine emploie avec succès. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

10 octobre (Jeudi) M. de l'Averdy annonce à M. de St.-Priest l'arrivée à Paris de M. Antoine fils avec son loup. Pour autant qu'on espère que l'animal est celui qui a causé tant de ravages, seul le temps le dira (Smith, A.D. Hérault). Un teinturier de Castres, Boffignac, connu pour être un zélé protestant, ayant demandé au forgeron Bardon de lui fabriquer 300 lances dans le plus grand secret, ajoutant que si cela posait problème il les ferait réaliser dans la montagne, est dénoncé aux autorités (Crouzet, date d'après Smith).

- Smith lit « Bossignac. »
- Boffignac était en relation avec M. Lafont dès le 04/03.

Lettre du Puy-en-Velay, reprise dans le *Courrier* du 18/10:

« L'animal que M. Antoine a tué ayant laissé des survivants de son espèce, le comte de Tournon a engagé 2 braves gentilshommes de ses voisins, MM. du Bay et de La Garde, à se joindre à lui avec leurs équipages; et malgré les pluies qui ont régné durant quelques jours, et l'approche de la mauvaise saison, ils ont passé par notre ville le 1er de ce mois accompagné de 12 tireurs ou piqueurs suivis de 36 chiens, dans le dessein de ne point abandonner M. Antoine que quand leurs efforts ne lui seront plus utiles. Il y a lieu d'espérer que leurs talents joints à une expérience consommée ne contribueront pas peu à seconder les bonnes opérations de ce

brave officier. Heureux les uns et les autres, et plus heureux encore les habitants du pays qui sert de théâtre à leur zèle, si de toutes ces bonnes opérations il y en a enfin quelque'une qui soit décisivement efficace, et qui n'en laisse plus d'autres à faire. » (Généal43) [Doc192]

11-19 octobre Le cavalier Brun, de la maréchaussée de Langeac, reste auprès de M. Antoine (comptes, 25/10).

11 octobre (Vendredi) M. de St.-Priest ne croit pas à la culpabilité de Boffignac, ayant appris que les Protestants de sa communauté ne planifiaient rien de plus dangereux que de s'assembler pour prier et entendre des sermons (Smith). *Le Courrier d'Avignon* publie la lettre du Gévaudan du 01/10 (Généal43). Publication d'une estampe :

« Véritable figure de la Bête féroce qui a tant ravagé le Gévaudan et l'Auvergne, et dont M. Antoine (1) chevalier de St.-Louis, et seul porte-arquebuse de sa Majesté, qui après de fréquentes chasses l'a enfin rejointe dans le bois de la réserve de l'abbaye royale des Chazes où il lui a tiré un coup de carabine dans l'œil droit. A 50 pas de distance, cette Bête s'est relevée et à couru avec une telle promptitude sur lui, qu'il l'obligea d'appeler du secours, ce fut M. Rinchart (2), garde de Mgr. le duc d'Orléans, qui est arrivé à temps, qui du coup l'a fait reculer 25 pas, et tomber morte. Il y a encore la mère et 4 petits (3).

Avec permission, ce 11 octobre 1765. De Sartine. A Paris chez Maillet, rue St.-Jacques, au dessus de celle des Mathurins, à côté du grand St.-Rémy. » [Sept01]

- Dans cette estampe, M. Antoine et son garde sont à pied. Le loup est clairement blessé du côté gauche – mais ces représentations, pour beaucoup imaginaires, souvent contradictoires entre elles, ne peuvent constituer des preuves.

Gazette de Cologne:

« Le Gévaudan et l'Auvergne sont heureusement délivrés de la Bête féroce, qui désolait depuis longtemps ces 2 contrées de la France. On peut croire cette nouvelle d'après le témoignage des MM., qui ont la direction de la Gazette, qui s'imprime en France, et qui n'y insèrent que des faits, qu'ils ont sagement discutés et vérifiés. » (Séité)

12 octobre (Samedi) M. de Ballainvilliers, dans une lettre, emploie l'expression « *bête féroce.* » (A.D. P.-de-D. c. 1737). Lettre à *l'Année Littéraire* :

« A Fontainebleau le 12 octobre 1765.

Comme je vous ai parlé plusieurs fois dans mes feuilles, M., des ravages de cette Bête cruelle, je me crois obligé de vous achever l'histoire de ce terrible animal. Une lettre qui me fut adressée pendant que j'étais malade, et qu'on ne m'a remise qu'à ma convalescence, contient les détails que vous pouvez désirer à ce sujet.

Puisse-t-il rencontrer le monstre destructeur de tant de malheureux citoyens ! C'était là, M., le vœu que je faisais en vous annonçant au mois de juin dernier le départ de M. Antoine pour le Gévaudan et l'Auvergne. Ses recherches, son adresse, ses poursuites et son activité en ont procuré l'heureux accomplissement. Il a porté le coup mortel à ce monstre ; il est devenu le libérateur de 2 provinces ; et tous ceux qui les habitent chériront le moment où il a eu ordre de voler à leur secours. Hélas ! combien pourraient lui dire : Si fuisses hic, frater meus non esset mortuus. [Si tu avais été ici, mon frère ne serait pas mort]. Croiriez-vous cependant, M., que les applaudissements n'ont pas été unanimes, et que le premier mot de quelques jaloux a été, lorsqu'ils ont vu l'animal apporté à Versailles : ce n'est qu'un loup ; comme sil l'idée que c'était une hyène qui causait un si juste effroi, eût dû prévaloir sur les rapports constants du chasseur qui a toujours assuré que cette hyène prétendue, dont il avait reconnu le pied, n'était autre chose qu'un loup. Il ne s'exprime pas autrement dans le procès-verbal qu'il a dressé de son expédition du 20 septembre ; il en résulte seulement qu'un loup de 6 pieds 7 pouces et demi de longueur, de 32 pouces de hauteur, et qui pesait 130 livres, lui a paru fort extraordinaire, ainsi que le nombre, la grosseur et la longueur de ses dents et de ses crocs.

*On a dit encore que rien ne prouvait que le loup tué fût l'auteur de tous les maux ; d'autres ont trouvé qu'une canardière chargée de 5 coups de poudre, de 35 postes et d'une balle était une arme bien formidable pour tuer un loup ; enfin, on a contesté à M. Antoine la gloire de lui avoir donné le coup de la mort, parce qu'il en a été tiré un second. Que dirait ce vieillard respectable, si du fond des bois qu'il parcourt ou du haut des montagnes qu'il gravit à 71 ans, il entendait lui disputer l'honneur et le mérite d'un succès acheté par tant de peines ? Mais un citoyen, qui, pour être plus utile à un maître qu'il adore, a trouvé, si je puis parler ainsi, de la douceur à s'en éloigner ; qui s'est arraché du sein d'une famille qui lui prodiguait sa tendresse et ses talents, * peut-il se douter que des gens oisifs dans les villes soient fâchés de n'y avoir pas tué la bête, que pendant 3 mois il a poursuivie dans un pays inaccessible ? Au reste, rien de plus facile que de détruire ces propos ridicules.*

1°. Le procès-verbal de M. Antoine, que M. l'intendant d'Auvergne a fait imprimer et qui est signé d'un subdélégué (M. Lafont, homme généralement estimé), des curés, des maires, des consuls et des principaux habitants du canton, constate de la manière la plus authentique que l'animal a été bien reconnu par les personnes qu'il avait attaquées, et qu'on lui a trouvé la marque d'un coup d'une espèce de baïonnette qu'il avait reçue environ 3 semaines auparavant de la servante d'un curé.

2°. M. Antoine a très prudemment fait de s'armer de sa redoutable canardière, parce qu'il était question d'atteindre et d'écraser un animal fort, fugitif et rusé, qui n'avait pu être encore aperçu de M. Antoine ni d'aucun de ses gardes. L'instant de cette première vue était important à saisir : 3 mois de recherches ne l'avaient pas encore procuré ; au surplus, la charge de cette arme est ordinaire, eut égard à sa longueur et à son calibre, et moins de 5 coups de poudre en aurait fait perdre l'avantage.

3°. On voit par le procès-verbal que le loup présentait à M. Antoine le côté droit, et tournait la tête pour le regarder ; c'est dans ce moment qu'il le tire : l'animal reçoit la balle dans l'œil et ses postes lui criblent le côté ; il tombe : M. Antoine crie Hallali : l'animal se relève, vient sur lui en tournant, et s'arrête à 10 pas. M. Antoine ne croit pas avoir le temps de recharger ; il appelle à son secours, et le sieur Rinchard, garde de Mgr. le duc d'Orléans qui arrive, tire l'animal dans le derrière ; il fait 25 pas, et tombe mort. Je demande à MM. les chasseurs s'ils croient que le loup arrêté à 10 pas de M. Antoine eut survécu à ce coup furieux, si même il ne devait pas tomber après quelques instants, et s'ils ne regardent pas comme l'effet physique d'un dernier effort et de l'effervescence du sang, les 25 pas qu'a faits l'animal ranimé par le second coup qui lui a été tiré. C'est au jugement des chasseurs, témoins journaliers de pareils événements, que j'en appelle, et lorsque je pense qu'un second coup n'a fait qu'assurer l'effet inévitable du premier, je me fonde sur ce que l'expérience m'a appris à la chasse au lièvre. Ce n'est pas que je prétende ôter au sieur Rinchard le mérite d'être un très habile tireur, ni celui d'avoir peut-être garanti M. Antoine de quelque blessure dangereuse ; je dois au contraire, d'après les comptes rendus par ce dernier, dire que le garde dont il s'agit tire très bien, et qu'il en a fait preuve en tuant 2 loups en Auvergne.

Il est assez singulier, M., qu'une action aussi recommandable par elle même que celle qui fait l'objet de ma lettre, ait besoin d'éclaircissements justificatifs.

Ce qui ne fait pas moins d'honneur à M. Antoine, c'est la conduite qu'il a tenue après la mort de l'animal. Tandis que M. l'intendant d'Auvergne, convaincu que la bête tuée est celle dont la destruction était si intéressante, l'envoie au Roi par le jeune fils de M. Antoine, le père qui apprend qu'une louve et des louveteaux ont paru dans le même bois où il a tué le grand loup, se met à leur poursuite. Il aurait pu, ce semble, venir présenter lui-même à son maître le fruit de tant de courses et de fatigues ; mais il préfère à cet honneur le désir de remplir jusqu'au moindre objet de sa mission ; et c'était assez qu'il eût matière à de nouvelles terreurs, pour qu'il se fît un devoir de les dissiper.

J'ai l'honneur d'être, etc.

** Je parle de ses 2 filles, excellentes musiciennes. » [Année Littéraire]*

13 octobre (Dimanche) État:

« État des fourrages, des ferrages et pansements des chevaux, fournis par le Gévaudan et l'Auvergne à MM. Antoine, père et fils, aux gardes-chasses et suite, depuis le 23 juin dernier, jour de l'arrivée de M. Antoine et de sa troupe à Saugues, jusques à ce jourd'hui 13 octobre.

Pour les couchées des chevaux de MM. Antoine, père et fils, des gardes-chasses et de la suite lors de leur arrivée à la ville de Saugues en Gévaudan avec séjour: 23.10

- Foin et herbe aux lieux d'établissement de MM. Antoine, père et fils, des gardes chasse et suite:

Pour de l'herbe achetée, le 29 juin, du nommé Charrade de Sauzet à défaut de foin dont la récolte n'avait pas encore commencé, 10 livres 4 sols: 10.4

Le 30 juin, pour de l'herbe achetée du nommé Daumaizon à défaut de foin, 30 livres: 30

Pour 12 quintaux de foin livrés aux chevaux de MM. Antoine, père et fils, et leur domestique pendant leur séjour à Sauzet à raison de 25 sols le quintal, 15 livres: 15

Pour herbe et foin livrés par M. Prolhac de Venteuges aux nommés Rinchard, son neveu, Lacour et Péli-sier, gardes-chasses pendant le temps de leur établissement à Venteuges à raison de 6 sols la couchée, y ayant à eux 4 60 couchées, 18 livres: 18

Pour herbe et foin, livré par Meyronenc de Combret aux nommés Frigaud, Delion, Lachenay, Lecteur et Bonnet, gardes-chasses, pendant le temps qu'ils ont eu leur établissement à Combret à raison de 6 sols la couchée, y ayant à eux 5 140 couchées, 42 livres: 42

Plus pour avoine, 6 livres 6 sols: 6.6

Pour foin livré par Montel de La Barthe aux nommés Maréchaux et Lecomte, pendant le temps qu'ils ont eu leur établissement à La Barthe à raison de 6 sols la couchée, y ayant à eux deux 172 couchées, 51 livre 12 sols: 51.12

Pour foin livré par le nommé Merle de Combret aux sieurs Lacoste et Lecomte, pendant le temps qu'ils ont eu leur établissement à raison de 6 sols la couchée, y ayant à eux 2 38 couchées, 11 livres 8 sols: 11.8

Pour foin livré par M. le curé de La Bessière aux chevaux des sieurs Dumoulin et Bonnet, pendant le temps qu'ils ont eu leur établissement audit lieu de La Bessière à raison de 6 sols par couchée, y ayant à eux 2 114 couchées, 34 livres 4 sols: 34.4

Pour foin livré par le nommé Biscarrat d'Auvers aux chevaux des sieurs Rinchard, son neveu, Frigaud et Delion, gardes-chasses, pendant le temps de leur établissement audit lieu d'Auvers, faisant 192 couchées dont 102 à raison de 8 sols et 90 à 7 sols, 72 livres 6 sols: 72.6

Pour 254 quintaux de foin livrés par M. Bouquet aux chevaux de M. Antoine au lieu du Besset, où il a son établissement depuis le 24 juillet, ou aux chevaux de bât ou à ceux des gardes y ayant eu le plus souvent quelqu'un de couchée et les autres y venaient journellement avec leurs chevaux, qui ont été nourris pendant quelques heures sur ledit fourrage, ledit foin acheté dudit sieur Bouquet à raison de 25 sols le quintal, revenant lesdits 254 quintaux à 317 livres 10 sols: 317.10

Pour 14 quintaux 76 livres foin acheté de plus pour la fourniture du Besset du nommé Valette à raison de 22 sols le quintal à 16 livres 4 sols: 16.4

Total: 648.4

- Fourrage des courses.

Pour fourrage fourni à Broussoles, paroisse de Lorcières, aux chevaux de M. Antoine et de sa suite qui s'y transportèrent, le 6 juillet, à l'occasion du meurtre d'une fille, arrivé le 4 juillet, 7 livres 13 sols et 6 deniers: 7.13.6

Remboursé à M. Antoine fils, pour le fourrage de 2 chevaux lors d'un voyage qu'il fit à Clermont et pour lequel il partit le 10 juillet, 11 livres 8 sols: 11.8

Le 16 juillet, pour de l'herbe fournie aux chevaux étant de couchée à Paulhac, la nuit du 15 au 16, 6 livres: 6

Pour de l'herbe fournie à une autre couchée à Paulhac, la nuit du 20 au 21, 5 livres: 5

Pour fourrage fourni aux chevaux de M. Antoine et de tous les gardes à une autre couchée à Paulhac, 10 livres 10 sols: 10.10

Pour une couchée des chevaux des gardes qui se sont transportés à La Besseyre-St.-Mary, le 23 juillet, 3 livres 12 sols: 3.12

Le 6 août, pour différentes couchées des chevaux de M. Antoine ou de ses gardes à la ville du Malzieu en différents temps, 5 livres 2 sols: 5.2

Pour différentes couchées à Saugues, 8 livres 10 sols: 8.10

<i>Pour autres à Langeac, 3 livres:</i>	3
<i>Aux sieurs Rinchar, Maréchaux et Lecteur, gardes-chasses, pour dépense de fourrage en différentes courses, 6 livres 15 sols:</i>	6.15
<i>Au sieur Lachenay pour différentes dépenses, 6 livres 9 sols:</i>	6.9
<i>Au sieur Dumoulin pour mêmes dépenses, 6 livres:</i>	6
<i>Au sieur Pélissier pour mêmes dépenses, 6 livres 18 sols:</i>	6.18
<i>Au sieur Lacoste, garde général, pour mêmes dépenses, 8 livres:</i>	8
<i>Total:</i>	746.1.6

<i>Remboursé à M. Antoine, fils, pour la dépense des chevaux à St.-Flour, quant il a été à Clermont, 10 livres 14 sols:</i>	10.14
<i>Pour le foin fourni dans différents villages, pendant le temps qu'on a pris poste aux chasses, 10 livres 14 sols:</i>	10.14
<i>Pour le fourrage fourni aux chevaux de M. Antoine et de sa troupe pendant 7 couchées à Pébrac, 66 livres 15 sols:</i>	66.15
<i>Pour les couchées des chevaux de M. Antoine et de ses gardes aux Chazes, pendant 11 jours, commençant le 26 septembre et finissant le 7 octobre, 137 livres 13 sols:</i>	137.13
<i>Pour 59 setiers et demi d'avoine livrés par le sieur Bouquet qui, à l'exception d'un petit article employé ci-dessus, a fait l'entière fourniture de l'avoine aux chevaux de M. Antoine et aux chevaux de bât, d'abord à Sauzet et ensuite au Besset; ainsi qu'aux chevaux des gardes-chasses dans les lieux de leur établissement et qui leur a encore fourni le plus souvent pour leur courses, lesdits gardes emportant ordinairement de l'avoine avec leurs chevaux auxdites courses; lesdits 59 setiers et demi d'avoine ayant été achetés à raison de 7 livres 4 sols le setier et revenant en tout à la somme de 429 livres 8 sols:</i>	429.8
<i>Total de la fourniture du fourrage, 1398 livres 1 sol 6 deniers:</i>	1398.1.6d

<i>A distraire de ladite somme de 1398 livres 1 sol 6 deniers pour le contingent de l'Auvergne, 9 portions sur 19, et revenant les neuf-dix-neuvièmes à 662 livres 16 sols 6 deniers:</i>	662.16.6
<i>Reste pour la fourniture du fourrage concernant le Gévaudan, 7 livres 9 sols et 9 deniers:</i>	37.9.9

<i>Pour nourriture et pansements de 3 chevaux du nombre de ceux livrés par le Gévaudan, lesquels chevaux avaient pris chacun un écart et furent envoyés à la ville de Saugues où ils ont été traités par un maréchal jusques à leur guérison, 27 livres:</i>	27
--	----

<i>A un homme employé pendant 110 jours à panser les chevaux de M. Antoine et à faire la livraison du fourrage aux chevaux des gardes-chasses et suite, ledit homme payé à raison de 15 sols par jour, outre sa nourriture qui lui a été donnée chez M. Antoine, revenant les 110 journées à 82 livres 10 sols, dont la moitié concernant le Gévaudan revient à 41 livres 5 sols:</i>	41.5
---	------

<i>A un autre homme employé pendant le même temps à conduire les chevaux de bât, ledit homme payé à raison de 30 sols par jour à la charge de se nourrir sur ce salaire, lequel revient pour 110 journées à 165 livres, dont la moitié concernant le Gévaudan, se porte à 82 livres 10 sols:</i>	82.10
<i>Total:</i>	923.9.9

Nous François Antoine, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, porte-arquebuse du roi, lieutenant des chasses de sa Majesté, envoyé par ses ordres dans les provinces du Gévaudan et d'Auvergne, après avoir fait dresser en notre présence le compte ci-dessus, l'avons arrêté et suivant icelui le contingent du Gévaudan se porte à la somme de 923 livres 9 sols 9 deniers que M. Lafont, subdélégué à Mende, a remboursé ou payé en entier aux intéressés.

Au Besset, le 13 octobre 1765. Antoine. » (Pourcher)

Lettre de M. de l'Averdy à M. de Ballainvilliers :

« A Fontainebleau, le 13 octobre 1765.

M., vous m'avez fait plaisir de me donner des nouvelles par votre lettre du 8 de ce mois de la suite des chasseurs de M. Antoine, et je vous prie de continuer à m'informer de tout ce qui se passera d'intéressant à cet égard.

Je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur, de l'Averdy.

M. de Ballainvilliers. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

14 octobre (Lundi, nouvelle lune) Procès-verbal de M. Antoine :

« Procès-verbal fait en présence de Mme de Lugeac, abbesse de l'abbaye royale des Chazes, en Auvergne, de M. de Lafont, de M. Pic, curé de cette paroisse, des sieurs Pélissier, Regnault et Dumoulin, gardes-chasses de la capitainerie royale de St.-Germain-en-Laye, des sieurs Lesteur et Lachenay, gardes-chasses de SAS Mgr. le duc de Penthièvre, ainsi que des sieurs Lafeuille et Berry, valets des limiers de l'équipage de la louterie du roi, lesquels sont tous soussignés.

L'an 1765, le quatorzième jour du mois d'octobre, nous François Antoine, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, porte-arquebuse du roi, lieutenant des chasses de sa Majesté, envoyé par ses ordres dans les provinces du Gévaudan et Auvergne, avec un nombre de gardes-chasses, tant de sa Majesté que de leurs Altesses sérénissimes les princes du sang, à l'effet d'y détruire la Bête féroce ou les loups qui ont désolé ces 2 provinces jusqu'à présent, ayant eu le bonheur de tuer le grand et prodigieux loup qui avait selon toute apparence, la meilleure part à ces désastres, ayant reçu les ordres de Mgr. le comte de St.-Florentin et nous ayant été mandé par MM. les commandants de ces 2 provinces de faire notre possible pour détruire la louve et les 2 louveteaux dudit loup.

A cet effet nous déclarons par le présent procès-verbal nous être trompé dans la dernière chasse, ayant déclaré que nous avons blessé à sang la louve, car c'était un grand loup qui était venu au hurlement qu'elle faisait toutes les nuits, et nous ne doutons pas que ledit loup ne soit mort, ayant été mourir bien loin des 2 coups de fusil bien appliqués qu'il avait reçus.

A l'égard du louveteau tiré à ladite chasse, il a été mourir sous une carrière de rocher impraticable à fouiller. Depuis ce temps, nous n'avons pas voulu tuer les louveteaux que nous n'eussions tué la mère. Or ayant été averti au Besset, le jour d'hier, que ladite louve et ses louveteaux avaient dévoré 6 moutons, de quoi les 5 valets des limiers avaient pris connaissance, nous sommes arrivés ce jourd'hui de bon matin à ladite abbaye des Chazes et nous ayant fait rapport qu'ils y avaient détourné dans une même enceinte la louve avec son louveteau, nous nous sommes déterminés à les chasser tout de suite. Ayant bien ordonné que l'on ne s'attachât qu'à ladite louve qui au premier coup de trompe a débuché, ce qui a fait que les chiens ont été une bonne demi-heure à la rapprocher bien loin où elle avait refui dans des gorges et cavées terribles où le sieur Regnault s'est transporté avec quelques chiens qui l'ont relancée et ils l'ont chassée encore environ une heure et demie, après quoi ledit sieur Regnault l'a tirée et blessée. Et ensuite elle s'est venue faire tuer par 2 paysans de la ville de Langeac en Auvergne, dans la même enceinte et environ 20 pas d'où j'ai tué ledit grand loup. L'ayant faite ouvrir, nous n'avons rien trouvé dans sa capacité que très peu de chose. Suivant la mesure prise par nous, elle avait 26 pouces de hauteur, l'on a reconnu à ses brèmes avoir nourri plusieurs louveteaux, dont il n'y en reste plus qu'un que nous espérons aussi détruire. Après quoi les neiges commençant à tomber ici abondamment même sur la Margeride, s'il n'arrive pas de nouveaux malheurs nous serons forcés d'interrompre nos chasses, car il y a 24 jours ce jourd'hui que personne n'a été attaqué ou dévoré; mais bien de moutons, chèvres et cochons mangés par les loups qui courent toujours le pays.

En foi de quoi, nous avons affirmé véritable le présent procès-verbal les jour et an que dessus.

Signés Antoine; Lugeac, abbesse des Chazes; Lafont ; Beauvergier, prieur; Pic, curé de cette paroisse des Chazes ; Pélissier; Regnault; Dumoulin; Lachenay; Lesteur; Lafeuille; Berry ; Brun, cavalier de la maréchaussée de Langeac. »

Les A.D. P.-de-D. contiennent également une version imprimée, à laquelle a été ajoutée une note manuscrite:

« M. Antoine a depuis mandé à M. de Ballainvilliers que le dernier louveteau a été tué, qu'il est plus fort que la louve et qu'il aurait suivant toute apparence égalé son père en taille et en grosseur. » (A.D. P.-de-D. c. 1736).

- M. Antoine laisse pour morts, sans assurances, « un grand loup » et l'un des louveteaux.
- Le rapport que dit avoir reçu M. Antoine la veille ne correspond pas à celui qu'il décrit dans sa lettre du 07-13/10: « les 2 louveteaux de cette maudite race ont reparu dans les bois, sans qu'il soit fait mention de la louve blessée en dernier lieu; » « ayant été averti au Besset le jour d'hier que ladite louve et ses louveteaux avaient dévoré 6 moutons, de quoi les 5 valets des limiers avaient connaissance. » Mais on peut supposer qu'il a reçu deux rapports, l'un de la prieure, l'autre des valets.
- La louve mesure 70 cm de haut, contre 87 pour le mâle.
- La mort des louveteaux pose des difficultés. M. Antoine mentionne un louveteau tué « à ladite chasse » en plus des deux accompagnant la louve. Aucun autre document ne mentionne ce troisième louveteau. Quelle est « ladite chasse » ? Celle du 04/10 ? Dans la lettre, « ladite louve et ses louveteaux » se transforment 3 lignes plus loin (et dans la version imprimée) en « la louve et son louveteau ». Le 16, un louveteau est tué; il n'en reste alors plus qu'un...
- La note ajoutée doit dater d'après le 19/10 et l'annonce officielle par M. Antoine de la mort du dernier louveteau; elle reprend les termes de sa lettre du 19.

« Nous soussignés, habitants de Langeac et Chanteuges, tant pour nous que pour tous ceux ici présents, commandés pour la chasse, reconnaissons avoir reçu de M. Antoine la somme de 45 livres, savoir pour ceux qui ont tué la louve 24 livres, et le reste pour les autres chasseurs au nombre de 23.

Aux Chazes le 14 octobre 1765. Signé: Peghaire, Duchamp, Marie.

Les 2 paysans qui ont tué la louve sont Jean Brun et Pierre Brun. » (A.D. P.-de-D. c. 1737)

- « Marie » est probablement le subdélégué de Langeac, tandis que « Duchamp » est peut-être M. Duchamps, procureur d'office de Chanteuges (voir 27/05).

Lettre d'Avignon, reprise dans le *Courrier du lendemain*:

« Nous venons d'apprendre que le comte de Tournon, gentilhomme du Vivarais, dans le temps qu'il montait à cheval pour aller rejoindre M. d'Antoine et se remettre à chasser avec lui la Bête féroce du Gévaudan, un exprès lui a apporté une lettre de sa part qui contenait la relation suivante. » (Généal43) [Doc193]

L'article se poursuit avec la lettre de M. Antoine du 24/09. Boffignac est arrêté sur ordre de l'intendant du Languedoc, emprisonné et interrogé (Crouzet, Smith). Procès-verbaux transmis à l'intendant par son subdélégué de Castres (Crouzet, date d'après Smith):

« Interrogé s'il n'était pas dans le dessein de se servir des lances contre les ordres du Roi et pour favoriser la révolte de quelques sujets de sa Majesté en matière de religion a répondu et dénié ledit interrogatoire comme faux et supposé... interrogé s'il n'est en correspondance avec des ennemis de l'État et s'il n'avait été induit à faire fabriquer des lances pour se rendre utile auxdits ennemis de l'État a répondu et dénié ledit interrogatoire. Interrogé s'il n'est vrai que des protestants rebelles lui avaient persuadé de faire fabriquer des lances... afin d'être en état de défendre leur liberté a répondu et dénié ledit interrogatoire comme faux et supposé... »

« A répondu et dit que le système par lui imaginé était de préparer un nombre de petites planches rondes ou carrées... d'armer la superficie de toutes ces planches d'un certain nombre desdites lances enfoncées perpendiculairement par leur queue dans lesdites planches, lesquelles planches seraient soutenues par 7 ou 8 clous qui les traverseraient et porteraient leurs pointes par dessous de la longueur d'environ 3 pouces... que ces planches ainsi armées et préparées en grande quantité seraient arrangées assez près l'une de l'autre sur un local où la bête féroce aurait accoutumé de passer, ou bien où l'on pourrait l'attirer de quelque manière

que ce soit... les petites lances seraient couvertes légèrement de quelques feuillages, fougère, paille ou mousse pour que les pointes ne puissent pas en être vues.. au milieu de cet espace de terrain autour duquel on aurait arrangé les planches le répondant se serait placé avec un enfant qu'on aurait voulu lui confier pour attirer à soi ladite bête féroce, laquelle n'aurait pu venir les joindre dans cette enceinte ni en sortir sans poser ses pieds sur les pointes des lances dont les planches seraient armées et sans enfoncer les pointes desdites lances dans ses pieds... de manière que la bête féroce aurait été hors d'état de courir davantage et qu'on aurait pu la prendre en vie avec le secours qui serait survenu... » (Id.)

Le subdélégué envoie quelques échantillons à Montpellier et indique:

« Je crois que vous le trouverez plus imprudent que coupable dans le procédé qu'il a tenu pour faire faire des lances et l'usage qu'il prétendait en faire contre la bête féroce qui ravage le Gévaudan vous paraîtra sans doute autant risible que singulier... » (Id.)

15 octobre (Mardi) *Le Courrier d'Avignon* publie la lettre de Haute-Auvergne du 03/10 et celle d'Avignon de la veille (Généal43). Autre article (probablement d'après la *Gazette* du 04/10):

« On est enfin heureusement délivré de la Bête féroce qui pendant si long temps a désolé le Gévaudan et l'Auvergne. M. Antoine, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis et lieutenant des chasses du Roi, qui est parti au mois de juin dernier, par ordre de Sa Majesté, pour aller donner la chasse à ce redoutable animal, s'était d'abord rendu à l'abbaye royale des Chazes en Auvergne, où les loups faisaient depuis quelque temps beaucoup de ravages. Le 19 du mois dernier, des gardes-chasse qu'il avait envoyés avec leurs limiers pour reconnaître le terrain, l'avertirent qu'ils avaient vu un très grand loup dans un bois voisin, et qu'ils y avaient eu aussi pleine connaissance d'une louve avec des louveteaux assez forts. En conséquence, M. Antoine se transporta sur les lieux, et le lendemain 20 septembre, ayant eu avis que ce grand loup, ainsi que la louve et les louveteaux, avaient été détournés dans les bois de Pommier, de la réserve de l'abbaye royale des Chazes, il s'y transporta avec tous les gardes-chasse qu'il avait amenés et quarante tireurs, habitants de la ville de Langeac et des paroisses voisines. Tous ces chasseurs ayant entouré le bois, les valets de limiers y entrèrent avec les chiens de la Louveterie pour le fouler. M. Antoine, qui s'était placé dans un détroit, vit venir à lui, par un sentier, à la distance de 50 pas, le grand loup qui lui présentait le côté droit et qui tourna la tête pour le regarder. Sur le champ M. Antoine lui tira un coup de derrière, d'une canardière chargée de 5 coups de poudre, de 35 postes à loup et d'une balle de calibre; le loup reçut la balle dans l'œil droit et toutes les postes dans le côté, tout près de l'épaule. Il tomba sous le coup; mais il se releva promptement, et revint en tournant sur M. Antoine qui, n'ayant pas le temps de recharger sa canardière, appela à lui le nommé Rinchar, garde à cheval du duc d'Orléans. Celui-ci tira la bête qui reçut le coup dans le derrière et qui s'enfuit à 25 pas dans la plaine où elle tomba morte. On reconnut que c'était un loup: il avait 32 pouces de hauteur après sa mort et 5 pieds 7 pouces et demi de longueur, et pesait 130 livres. Le même jour, plusieurs habitants des villages voisins, qui avaient été attaqués en différents temps par la Bête féroce qui ravageait le pays, furent appelés sur les lieux pour reconnaître le loup qu'on venait de tuer: ils déclarèrent tous que c'était le même animal qui les avait attaqués ou qu'ils avaient vu précédemment. M. Antoine de Beauterne, qui avait accompagné M. Antoine son père, est arrivé en poste avec le corps de ce loup, et a eu l'honneur de le présenter au Roi, le 1er de ce mois. Les chasseurs les plus expérimentés ont jugé que c'était un véritable loup, qui n'avait rien d'extraordinaire ni pour la taille ni pour la conformation. » (Généal43) [Doc194]

16 octobre (Mercredi) Lettre de M. Antoine, du Besset, à M. de St.-Priest:

« M., il n'y a plus qu'un louveteau à tuer, ce que vous verrez par le procès-verbal ci-joint; ce que nous allons tâcher de faire; après quoi nous prendrons quelques jours de repos, dont nous avons très grand besoin, et de là, nous nous retournerons suivant les ordres que j'ai reçus de la Cour, car il n'y a pas moyen de chasser pendant les neiges.

Je suis bien fâché de ne pas aller vous rendre mes devoirs à Montpellier avant mon départ pour Versailles, qui sera dans peu de jours. J'aurais été bien charmé, M., d'être à portée moi-même de vous faire

mes remerciements pour toutes les bontés dont vous m'avez comblé particulièrement et de m'avoir donné pour collègues 2 chers amis avec lesquels je me suis concilié d'amitié pour la vie. Vous connaissez mieux que moi leurs mérites et la justice qui leur est due à tous égards sur le service qu'ils ont rendu en cette province, ce que je signerais de mon sang, s'il était nécessaire.

Permettez-moi, M., d'aller rendre mes devoirs à Paris à M. le vicomte de St.-Priest, M. votre père, comme un acte de la reconnaissance et de l'attachement que j'aurai toute ma vie pour tout ce qui vous regarde. Autre grâce encore, M., qui me sera bien précieuse, c'est de vouloir bien m'informer si vous venez à Versailles pour que je puisse avoir l'honneur et le bonheur de vous y voir et vous réitérer le respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur, etc. Antoine » (Pourcher)

- Pourcher date la lettre de M. Antoine du 22/10, ce qui n'est cohérent avec aucune autre source. Date donnée ici d'après Fabre.
- Le procès-verbal joint à la lettre de M. Antoine est-il celui rédigé le 14/10 ou un autre du 15 ou 16 rédigé spécialement pour la mort du louveteau ?

Note du Besset:

« Étant pour séjour à l'abbaye royale des Chazes jusqu'au louveteau tué le 16 octobre 1765, de là, je vais à Mende passer 2 jours et partir. » (A.D. Hérault c. 44)

Lettre de M. Antoine, du Besset, à M. de Ballainvilliers :

« M., il n'y a plus qu'un louveteau à tuer, ce que vous verrez par le procès-verbal ci-joint ; ce que nous allons tâcher de faire. Après quoi nous prendrons quelques jours de repos, dont nous avons très grand besoin, et de là, nous nous en retournerons suivant les ordres que j'ai reçus de la Cour, car il n'y a pas moyen de chasser pendant les neiges.

Je serai bien charmé d'avoir l'honneur de vous rendre compte de mes opérations, ainsi que de mes observations, car je commence à connaître le pays assez raisonnablement.

J'ai l'honneur d'être, en partant pour la chasse du louveteau, avec un respectueux attachement, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Antoine.

Au Besset, ce 16 octobre 1765.

J'emporterai la louve avec moi, bien empaillée. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

- Voir le document suivant pour plus de précisions sur la conservation de la louve.

« Déboursé pour l'accommodage de la louve et du louveteau:

<i>10 livres de foin pour la louve</i>	<i>5</i>
<i>7 livres de sel</i>	<i>2 9</i>
<i>10 livres de foin pour le louveteau</i>	<i>5</i>
<i>6 livres de sel</i>	<i><u>2 2</u></i>
	<i>5 1</i>

Pour acquit, Regnault. » (A. D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

L'évêque de Castres intercède en faveur de Boffignac auprès de M. de St.-Priest, son parent:

« Le nommé Boffignac, mon cher neveu, a été arrêté. Ses 300 petites lances ou plutôt lancettes ont été trouvées; mais ce qui vous surprendra c'est que c'était à combattre la Bête du Vivarais qu'il les destinait. Il croyait avoir trouvé un moyen infailible de détruire ce pernicieux animal, et comme il craignait que s'il communiquait ses idées quelqu'un n'en profitât pour lui enlever la gloire d'un si beau coup il cachait avec un soin extrême ses préparatifs et il exigeait le secret de ceux à qui il proposait de fabriquer ses lances. Le forgeron qu'il voulut engager à lui en forger 300 en fut alarmé et vint avertir le brigadier de la maréchaussée; celui-ci courut chez votre subdélégué et ne le trouvant pas il vint chez moi et me fit part de la dénoncia-

tion... L'arrestation de Boffignac a causé d'abord un peu de rumeur dans la ville, mais tout a fini par des plaisanteries sur le zèle patriotique de l'habile teinturier. Je vous prie instamment mon cher neveu de lui donner au plutôt la liberté, les railleries qu'il aura à essayer et qu'il redoute très fort le rendront plus circonspect à l'avenir... » (A.P. Languedoc, c. 407)

- La Bête est pour l'évêque de Castres « du Vivarais » plutôt que du Gévaudan.

Parution d'une estampe chez Corbié:

« Représentation de la Bête féroce qui a été tué le 20 septembre dans les bois de la réserve de l'abbaye royale des Chazes en Auvergne par M. Antoine 1765.

M. Antoine chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, seul porte-arquebuse de Sa Majesté.

M. Rinchar, garde de Mgr. le duc d'Orléans, est arrivé au secours, il a tiré sa carabine sur cette Bête qui l'a frappée par derrière; ce coup l'a faite avancer 25 pas dans la plaine où elle est tombée morte.

Cette Bête a été reconnue par les personnes qu'elle avait attaquées et principalement par cette fille qui lui a donné un coup de baïonnette à l'épaule gauche; cette Bête porte la marque de cette blessure. Cet animal a 32 pouces de hauteur, 5 pieds 7 pouces et demi de long et 3 pieds de grosseur. Cet animal a 40 dents, et les loups n'en ont que 26. On en a même senti une de plus dans l'alvéole de la mâchoire supérieure du côté gauche. Les muscles du col de cette Bête sont très forts, et indiquent une force extraordinaire. Ses côtes sont disposées de façon qu'elle avait la faculté de se plier de la tête à la queue; ses yeux étaient si étincelants de feu qu'il n'était guère possible d'en soutenir le regard; sa queue est très grosse, large, épaisse et hérissée de poils noirs; ses pieds sont armés de griffes extrêmement fortes et singulières. Paris chez Corbié, rue Séverin, aux Associés.

Permis de graver et distribuer ce 16 octobre. 1765. De Sartine. » [Sept02]

- Sur l'estampe, MM. Antoine et Rinchar sont montés.
- Les mensurations sont tirées du procès-verbal de M. Antoine.
- L'affirmation que les loups n'ont que 26 dents est à mettre en relation avec la lettre de M. de Ballainvilliers du 23/09.

17 octobre (Jeudi) Le second louveteau est abattu par un des chasseurs du comte de Tournon qui reçoit 12 livres (certificat, 18/10 ; lettres, 19/10, 29/10, 08/11). Il était déjà plus gros que sa mère et beaucoup plus fort que ne le sont ordinairement des louveteaux de 5 ou 6 mois que celui-ci pouvait tout au plus avoir. Il avait déjà comme le gros loup 4 crochets en avant et 4 en arrière (lettre, 30/10).

- La Gazette du 01/11 indique le 19/10 pour la mort du dernier louveteau.

18 octobre (Vendredi) Le *Courrier d'Avignon* publie la lettre du Puy en Velay du 10/10 (Généal43). M. Lafont écrit de Mende à M. de St.-Priest :

« Mgr., je viens de passer... plusieurs jours avec M. Antoine. J'ai profité du séjour que j'ai fait auprès de lui pour régler les comptes de fourrage, ferrage et pansement que je m'étais chargé, en conséquence de vos ordres et ceux de M. de Ballainvilliers, de faire fournir aux chevaux livrés à M. Antoine et à sa suite, de la part du Gévaudan et de l'Auvergne. J'ai fait arrêter ses comptes à M. Antoine jusqu'au 13 de ce mois, j'en ai payé le montant. J'ai adressé à M. de Ballainvilliers celui qui le concernait. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint celui qui est à la charge de cette province se portant à 923 livres 9 sols 9 deniers. Je vous supplie de bien donner vos ordres pour mon remboursement de cette somme.

Vous verrez, Mgr., par ce compte que les places de fourrage de 19 chevaux dont 10 concernaient le Gévaudan et les 9 autres l'Auvergne, reviennent par jour à environ 13 sols pour chaque cheval, ce qui n'est pas excessif; l'objet aurait été encore bien moindre s'il n'avait été augmenté par les frais de courses et couchées dans quelques endroits où le foin est fort cher, notamment aux Chazes, en Auvergne. Le foin y a été vendu à raison de 6 deniers la livre. Je continuerai de faire pourvoir aux fourrages, ferrages, pansements des che-

vaux jusqu'au départ de M. Antoine, qui vraisemblablement aura lieu la semaine prochaine, et j'aurai l'honneur de vous en envoyer le compte, celui du prix des 8 chevaux qui lui ont été livrés par le Gévaudan et du louage des chevaux de bât, dont il y en a eu un toujours de fixe à 15 sols par jour de louage. Les autres ont été pris par intervalles.

Je vous supplie de me donner vos ordres au sujet des chevaux qui ont été achetés et que je ferai revendre lorsque le service sera fini, si vous le trouvez bon. Ils sont ruinés par les courses forcées des gardes-chasses et je crois qu'on ne pourra les vendre qu'au-dessus de la moitié de ce qu'ils ont coûté; de sorte qu'on va avoir sur cet objet une perte de 30 à 40 pistoles sur le total... J'ai pressenti M. Antoine sur les demandes particulières qu'il aurait à faire en lui laissant ignorer que je fusse chargé de votre part, Mgr., de le sonder là-dessus. Elles consistaient à lui rembourser les frais des exprès et guides qu'il a employés en Gévaudan, ce qui se portait au jour que j'ai quitté M. Antoine à 76 livres 4 sols, et à payer les ouvriers qu'il a employés pour faire creuser des affûts. Cet objet dont je n'ai pu savoir précisément le montant roulera sur environ 2 louis. Vous aurez la bonté, Mgr., de me donner vos ordres sur ces 2 articles des dépenses. M. Antoine demande encore un cheval de la part du Gévaudan et un autre de l'Auvergne pour monter les 2 valets des chiens, qui conduiront ceux de la louveterie à Paris. Il se charge de faire payer ces chevaux, s'ils périssent en route, autrement il les fera vendre à Paris et fera compte du montant...

... Plusieurs personnes ont prétendu avoir vu récemment la bête féroce; j'ai cherché pendant mon séjour au Besset à approfondir les rapports qui m'ont été faits, mais je n'y ai point trouvé assez de certitude pour y ajouter foi. Ce qu'il y a de positif c'est que depuis le 13 septembre, jour auquel la fille de Pépinet fut dévorée, il n'est arrivé aucun accident. Si ce calme continuait, il y aurait lieu d'en espérer la fin de nos malheurs, mais je n'ai garde de me flatter de rien.

J'ai l'honneur, etc. Lafont » (Pourcher)

- Les seuls témoignages survivants concernant la présence de la Bête sont ceux recueillis par M. Ollier (voir 26-28/09).

Le comte de St.-Florentin écrit à M. de St.-Priest:

« Il y a tout lieu de juger, M., que ce n'est qu'à mauvais dessein que le nommé Boffignac a voulu faire faire par le nommé Bardon 300 lances propres à être mises au bout de bâtons. Vous avez pris un sage parti de le faire arrêter... » (A.P. Languedoc, c. 407)

Certificat :

« Dépenses faites aux Chazes

A celui qui a tué le louveteau le 17 octobre	12
Aux chasseurs de la paroisse de Chanteuges	12
Aux chasseurs de la paroisse de Langeac	6
Aux chasseurs de la ville de Langeac	3 10
Aux tireurs pour boire	<u>6</u>
	39 10

Je certifie que M. Antoine a donné de ses deniers ladite somme de 39 livres 10 sols pour le montant du mémoire ci-dessus. Aux Chazes le 18 octobre 1765. Brun, cavalier de la maréchaussée de Langeac. » (A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

19 octobre (Samedi) M. Antoine écrit à l'intendant d'Auvergne :

« M., j'ai fini ma carrière par la mort du dernier louveteau qui a été tué avant-hier à notre dernière chasse. Nous sommes excédés de fatigue et nos chiens aussi, ce qui nous force à prendre quelques jours de repos avant de partir suivant la permission ~~ææææ~~ de m'en retourner que j'ai reçu. Depuis 29 jours aujourd'hui, il n'y a eu aucune nouvelle et personne n'a été dévoré ni même attaqué. Dieu veuille que cela subsiste tou-

jours. J'emporte la mère louve avec un louveteau qui est plus fort qu'elle et qui aurait peut-être égalé son père. C'est pourquoi la défaite en est bonne. Si j'avais eu plus tôt des chiens pour loups, j'en aurais au moins ôté une quarantaine de ces provinces qui reviennent à force.

Je n'ai plus d'autre désir que d'avoir l'honneur de vous rendre mes devoirs par le respectueux attachement et la reconnaissance possible que je porterai toute ma vie à vos bienfaits, car je suis bien véritablement et de tout mon cœur, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Antoine.

A l'abbaye royale des Chazes, le 19 octobre 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle) [Antoine03]

- M. Antoine compte ses 29 jours depuis le 20 septembre, date de la chasse.
- L'expression « qui reviennent en force » peut admettre deux lectures : 1) Les loups reviennent si on ne les chasse pas ; 2) A cette époque en Gévaudan, les loups reviennent « en force. » Dans ce second cas, nous avons affaire à un écosystème sous pression qui pourrait en partie expliquer l'émergence d'individus se rabattant sur l'anthropophagie.

Certificat de M. Antoine:

« Nous, François Antoine, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, porte-arquebuse du Roi, lieutenant des chasses de Sa Majesté, envoyé dans les provinces du Gévaudan et Auvergne à l'effet de détruire la Bête féroce qui y désole les habitants, certifions que le sieur Brun, cavalier de maréchaussée de Langeac, nous a servi l'espace de 16 jours avec toute la sagesse et l'activité possible, qu'il n'a rien négligé pour le service du Roi, ayant essuyé jusqu'à ce jourd'hui toutes sortes de peine et de fatigue dont je rendrai compte à M. de Ballainvilliers en m'en retournant à Versailles; en foi de quoi nous lui avons donné le présent certificat. A l'abbaye royale des Chazes le 19 octobre 1765. Antoine » (A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle)

Le notaire Marin de Langeac donne quitus à M. de Montluc, subdélégué de St.-Flour, pour versement des sommes données à titre de récompenses aux 2 enfants de Buffat qui ont été attaqués par la Bête le 12/09:

« 19 octobre 1765

Par devant le notaire royal soussigné a été présent Jean Teissèdre, laboureur habitant au domaine de Buffat, paroisse de Pinols, qui de gré a confessé avoir lu le reçu présentement de M. de Boissieu, de cette ville de Langeac, présent, et acceptant la somme de 144 livres, savoir celle de 96 livres pour autre Jean Teissèdre, son frère puîné, âgé d'entour 13 à 14 ans, et celle de 48 livres pour Jacques Bastide son domestique, fils à défunt Gilbert Bastide âgé d'entour 12 ans. Et ce de gratification accordée par le roi auxdits Teissèdre et Bastide pour par eux avoir été attaqués et blessés par la Bête féroce le 12 du mois de septembre dernier, ce conformément à la lettre de M. l'intendant du 12 du présent. Laquelle somme de 144 livres ledit confessant a promis et s'est obligé par les présentes de remettre et payer audit Teissèdre, son frère, et audit Bastide, chacun à leur égard comme il est ci-dessous expliqué. A ce faire il a obligé, soumis et hypothéqué ses biens présents et avenir. Fait et passé à Langeac, maison de M. de Boissieu. Présent M. Mathieu Toussaint Lagrange, docteur en médecine habitant de cette ville, soussigné, avec M. de Boissieu, et de Jacques Pignol, vigneron habitant aussi de cette ville, qui et ledit confessant ont déclarés ne savoir signer de ce interpellés. L'an 1765 et le dix neuvième jour du mois d'octobre après midi et signé à la minute. Boissieu, Lagrange et Marin notaire royal. [Consigné ? contresigné ?] à Langeac ce même jour par Damourette qui a reçu 26 sols. Par expédition.

Marin, notaire royal » (transcription A. Bonet, B. Soulier, G. Crouzet, M. Dumas) [Doc11]

- Voir 29/09 pour d'autres documents relatifs aux récompenses.
- On remarque que le frère aîné hypothèque ses biens pour assurer au notaire qu'il remettra bien les récompenses à leurs destinataires. La confiance ne règne pas lorsqu'on remet une récompense royale !

20 octobre (Dimanche) **Le teinturier Boffignac est élargi (Crouzet)**. Dans ses *Mémoires*, Bachaumont rapporte qu'il est attribué de mauvaises mœurs à la Bête en raison de sa prédilection marquée pour le sexe faible et la jeunesse (Fabre, Bibliographie, 41).

- Sa remarque se comprend mieux si on suppose qu'il attribuait à la « bête » une identité humaine (Fabre met cette observation en relation avec les thèses du Dr. Puech) – mais après tout, des procès pour meurtre et anthropophagie, suivis d'exécutions publiques, ont bien été menés contre des porcs et des loups !

« J'ai reçu de M. Antoine, chevalier de l'ordre militaire de St.-Louis, porte-arquebuse du roi, lieutenant des chasses de sa Majesté, la somme de 144 livres pour la faire toucher, par les mains de Joseph Louis et fils, négociants, rue de la Gerbe à Lyon, à M. de Baillon, intendant du Lyonnais, pour remboursement de la même somme qu'il avait fourni au sieur Regnault et à l'équipage de la louveterie du roi.

Au Besset le 20 octobre 1765, Lafont. » (A. D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

21 octobre (Lundi, premier quartier) Lettre de M. de St.- Priest à M. de St.-Florentin concernant Boffignac (Smith). Près de Marcillac, un homme va voir ses prés pour y faucher un regain 2 heures avant le jour, au clair de la lune, à cause des pluies continuelles de la journée; la Bête lui saute dessus par derrière. Il se défend avec sa faux, crie au secours, parvient à rentrer chez lui et tombe évanoui pendant 2 heures. Le même jour, vers 2 heures de l'après-midi, 2 enfants qui gardent les bestiaux voient la Bête passer rapidement sans s'arrêter; elle se réfugie dans un précipice boisé entre Chabanoles et Feyrolettes et y disparaît (lettre, 03/01/66).

- Toujours selon M. Ollier. Ces incidents sont cependant plus typiques que celui indiqué en début de mois.

22-25 octobre M. Antoine est averti qu'on a encore vu un jeune loup aux Chazes. Il envoie un commissionnaire et se rend sur place (DND).

22 octobre (Mardi) Lettre de M. de Ballainvilliers à la cour :

« M. le contrôleur général, M. le duc de Choiseul, M. Bertin, M. le comte de St.-Florentin. [Clermont-Ferrand?] le [22?] octobre.

M., le voyage que je viens de faire pour la tournée du département m'a empêché de profiter du dernier courrier pour avoir l'honneur de vous informer que la louve qui restait encore dans la forêt des Chazes a été tuée le 14 de ce mois ~~suivant~~. Je joins ici ~~la copie~~ plusieurs exemplaires du procès-verbal qui en a été dressé par M. Antoine, qui contient le détail de cette chasse. Vous y verrez, M., que M. Antoine s'était trompé ~~lors~~ ~~qu'il avait~~ en [disant?] qu'il avait blessé cette louve dans la chasse qu'il fit le [blanc] et dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte par ma lettre du [blanc]. C'était un loup, en sorte que la louve existait toujours, et elle vient enfin d'être détruite, ainsi que plusieurs louveteaux, dont il n'en restait plus qu'on [rature] le 6 de ce mois, qui aura été tué inmanquablement dans la [rature] chasse qui a été faite le [?] ~~de ce mois~~ même jour. ~~Au [moyen-?] de quoi il y a lieu de croire que ces [?] ont été détruits.~~

Après cette dernière opération M. Antoine se propose de se retirer. Les chasses commencent à devenir difficiles à cause des neiges ~~qui y tombent déjà~~ et d'ailleurs il y a d'ailleurs actuellement plus d'un mois ~~qu'il n'y a eu aucune~~ que personne ~~attaqué~~ n'a été dévoré ni attaqué.

[Ajout] A M. de St.-Florentin : ce qui confirme dans l'opinion que la Bête que j'ai eu l'honneur de vous envoyer est la même qui a fait tous les carnages.

Je suis...

Depuis ma lettre écrite, M. Antoine me marque que le dernier louveteau a été tué, qu'il est plus [fort?] que la louve, qu'il aurait suivant toute apparence [égalé son père?]. » (A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

- La date est peu lisible, mais semble cohérente avec les courriers mentionnés, et est confirmée par la lettre du duc de Choiseul du 31/10.

Courrier d'Avignon :

« Le cadavre embaumé de l'animal féroce du Gévaudan est arrivé à Versailles le 1er de ce mois, ainsi qu'on l'a dit. Son espèce n'est guère plus connue depuis sa mort que de son vivant. Elle tient, à ce qu'on croit, en partie de la hyène et en partie du loup. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un loup est moins agile et moins flexible dans ses mouvements que ne le fut cette Bête cruelle. Il ne peut, comme elle, se plier de la tête à la queue: de plus le loup n'a que 26 dents, et l'animal en question en avait 40, outre une autre dent prête à percer dans l'alvéole, d'où l'on peut inférer que cette Bête était encore jeune. Une fille qui avait été précédemment attaquée par cet animal, et qui l'avait blessé d'un coup de baïonnette, l'a reconnu depuis sa mort; mais elle ne se rappelait point où elle lui avait porté le coup. On s'aperçut lors de l'ouverture que c'était à l'épaule. Les muscles de cet animal dénotent qu'il était d'une très grande force, et l'on dit qu'il avait les yeux plus étincelants qu'on ne peut l'exprimer. Lorsqu'on ouvrit son corps il jeta une odeur insupportable. M. Antoine est à la poursuite de la femelle et de 4 petits: puisse-t-il éteindre une race si contraire à la propagation de la nôtre! » (Généal43) [Doc195]

23 octobre (Mercredi) M. de St.-Priest écrit à M. de l'Averdy pour lui annoncer la destruction de la louve et des louveteaux (lettre, 01/11).
24 octobre (Jeudi) Comptes de M. de St.-Priest :

« Vu par nous intendant de la province du Languedoc, le présent état arrêté par le sieur Antoine, lieutenant des chasses de sa Majesté, des places, des fourrages et pansements fournis aux chevaux employés par lui et par les gardes qui l'ont accompagné dans les chasses de la Bête féroce, dont il a été chargé par la Cour; ledit état comprenant lesdites fournitures depuis le 23 juin dernier jusqu'au 13 du présent mois.

Vu aussi la lettre de M. le comte de St.-Florentin, suivant laquelle il nous marque entre autres choses d'en user pour les dépenses dudit sieur Antoine de la même manière qu'on l'a observé pour M. d'Enneval; et attendu que le sieur Lafont, notre subdélégué à Mende, en a fait l'avance, suivant le certificat d'Antoine.

Nous ordonnons que ledit sieur Lafont sera remboursé de la somme de 923 livres 9 sols 9 deniers à laquelle monte ledit état par le sieur trésorier de la province en vertu de la présente quittancée, pour en être ledit sieur trésorier remboursé lui-même, et des autres avances qui restent encore à liquider sur les fonds du trésor royal sur l'état que nous arrêterons.

Fait à Montpellier, le 24 octobre 1765. De St.-Priest.

Par Mgr., Soefve.

Pour acquit: Lafont, subdélégué. » (Pourcher)

Le document suivant est peut-être lié au précédent ; il semble s'agir d'une lettre, non datée, de M. Antoine à M. de Montluc :

« A M. de Montluc, subdélégué de l'intendance de la province d'Auvergne à St.-Flour.

M., j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint un reçu des débours que j'ai faits concernant la province d'Auvergne ~~en suivant l'approbation~~ et approuvé par M. de Ballainvilliers. Il me mande que lorsque j'aurai fait de ces sortes de dépenses de m'adresser à vous pour en toucher le montant. Aussi je compte passer sous dix jours à St.-Flour en m'en retournant. Je compte avoir l'honneur de vous voir à ce sujet comme à tout autre. J'ai celui d'être très sincèrement, M. » (A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

25 octobre (Vendredi) Lettre de M. Bertin à M. de Ballainvilliers :

« A Fontainebleau, le 25 octobre 1765.

J'ai reçu, M., les détails dont vous avez bien voulu me faire part concernant les dernières chasses de M. Antoine. Je vous en fais mes remerciements et je vous renouvelle bien sincèrement les assurances des sentiments avec lesquels que suis, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Bertin.

M. de Ballainvilliers, intendant à Clermont-Ferrand. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle)

Comptes de la brigade de Langeac auprès de l'intendance d'Auvergne :

« *État des journées employées par les cavaliers de maréchaussée de Langeac concernant le service du roi aux ordres de M. Antoine.*

Le 19 août 1765, les 4 cavaliers de la brigade sont partis de Langeac pour aller rejoindre M. Antoine au Besset en Gévaudan et y prendre ses ordres

Le 20, les 4 cavaliers sont rentrés jusqu'à nouvel ordre.

Huit journées, cy 8 journées

Le 11 septembre 1765, lettre de M. Antoine et [certificat?] du 15. Sur la réquisition de M. Antoine, 2 cavaliers sont partis le 12 aux ordres de M. Antoine, ont resté le 13, et les autres 2 cavaliers arrivant du Puy sont partis le 14 pour aller rejoindre M. Antoine à la Font du Fau. Les 4 cavaliers ont couché au Besset, les 2 derniers rentrés le 15. 2 cavaliers 4 jours, et les autres deux 2 jours qui valent 12 journées, cy 12 j

Le 25 du susdit moi, le sieur Arnaud, cavalier, a resté seul d'ordonnance chez M. Antoine, et a été relevé par le sieur [Sivry?], et après par le sieur Brun qui y restera jusqu'à nouvel ordre depuis le 16 jusqu'au 11 octobre, font 25 journées, cy 25 j

Depuis le 11 octobre jusques au 19 que Brun est rentré, font 8 journées de plus, cy 8 j

Qui font en tout 57 journées, comme il paraît par les certificats du sieur Antoine que je [joins?].

Total des journées 57

Certifié le présent état véritable à Langeac, le 25 octobre 1765. [?] brigadier.

Aux cavaliers *57 journées à 3 livres* 171

Au brigadier *16 journées à 4* 64

235

M. Antoine leur a payé suivant son état de dépense la somme de 75 livres 75

Reste dû 160 »

(A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

La Gazette rapporte toutes les chasses des Chazes et ajoute que M. Antoine a fait imprimer à Clermont son procès-verbal (Pourcher):

« Depuis la destruction du loup tué le 20 septembre dernier par le Sieur Antoine, porte-arquebuse du Roi (...) personne n'a été attaqué par aucune bête carnassière dans le Gévaudan ni dans l'Auvergne; ce qui fait juger que c'est ce même loup qui a fait les ravages (...) Il était resté une louve et deux louveteaux (...) on tira dans la même chasse l'un des deux louveteaux qui est allé mourir sous une carrière de rochers, mais on ne voulut pas tirer l'autre pour ne pas perdre de vue la mère (...) elle a été tuée par 2 paysans de Langeac (...) on espère que le louveteau qui reste ne tardera pas à être détruit. Les neiges commencent à tomber avec abondance. » (Crouzet2)

26 octobre (Samedi) Lettre de M. de l'Averdy à M. de Ballainvilliers :

« A Fontainebleau, le 26 octobre 1765.

M., je vous remercie du soin que vous avez bien voulu prendre de me faire passer le nouveau procès-verbal dressé par le sieur Antoine à l'occasion de la destruction de la louve et ses louveteaux, à la poursuite

desquels il s'était mis. Il est bien à désirer que ce dernier événement puisse ramener la sûreté et la tranquillité dans vos cantons.

Je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur, de l'Averdy.

M. de Ballainvilliers, intendant à Clermont-Ferrand. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle)

Comptes de M. Antoine :

« État de ce qui est dû à Pierre Roux, habitant du Besset, pour les [commissions?] qu'il a faites dudit Besset à St.-Flour pour le service du roi, savoir :

2 jours pour aller et venir dudit St.-Flour au Besset	3 15
Plus pour 2 autres journées pour semblables commissions	<u>3 15</u>
Total	7 10

Je reconnais avoir reçu de M. Antoine le contenu du présent mémoire. Fait au Besset ce 26 octobre 1765, Roux.

Ces 2 articles regardent la province d'Auvergne, d'autant plus qu'ils ont été faits pour porter le grand loup, et autre voyages en conséquence. » (A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

- Voir 21/09 pour le transport du loup des Chazes.
- Voir également DND, « Comptes de M. Antoine » pour des documents non datés concernant les comptes de cette période.

« Remboursé à M. Lafont :

12 journées de tambour à 20 sols chacun	12
Pour une bride du cheval du sieur Regnault	4 10
Plus un poitrail au même	14
Pour une branche à la selle du sieur Dumoulin	5
Pour avoir [repiassé?] le quartier de la selle dudit sieur Dumoulin	8
Pour une croupière au sieur Lacoste	<u>16</u>
	18 13

J'ai reçu de M. Antoine le contenu du présent mémoire. Au Besset le 26 octobre 1765, Lafont. » (A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

28 octobre (Lundi, pleine lune) M. Antoine se rend à Mende (lettre, 30/10).

29 octobre (Mardi) *Mémoires Secrets de Bachaumont* :

« Sur la Bête monstrueuse et cruelle du Gévaudan, Poème. 1765. L'éditeur de cet ouvrage avertir avec raison que l'auteur a une manière qui lui est propre, et qu'il écrit comme personne n'écrit. Il s'excuse de n'avoir point orné ce poème d'un beau portrait de la Bête du Gévaudan, ou bien de celui de l'auteur. Voici le sommaire de ce merveilleux poème : Exposition des fureurs de la Bête. Digression très curieuse sur la fête de la Gargouille, que l'on célèbre à Rouen. Réflexions sur la galanterie qui semblait régner dans les démarches de la Bête. Portrait du monstre. Réflexions utiles sur la cherté du bois qu'il occasionne. Description des chasses où on l'a manquée. Projet intéressant de faire un beau miracle à l'encontre de cette Bête. Conclusion. Il ne reste qu'à citer quelques vers du ce poème. L'auteur parle de l'abord du monstre :

*De certaine distance alors à quelques toises,
Par-derrrière, à la gorge, ou bien par le côté,
Qu'il attaque sans cesse avec rapidité.
Sur sa propre victime il va, court et s'élance :
Par lui couper la gorge aussitôt il commence.*

*(Monstre indéfinissable) il est d'ailleurs poltron.
De grandes et fortes griffes il a la patte armée, etc.*

Il voudrait que le monstre fût auprès d'Amiens, parce que

*Notre digne prélat, par la foi, par son zèle,
Nous en délivrerait avec juste raison,
Par le moyen du jeûne, ainsi que l'oraison,
Sur le col de la Bête appliquant son étole,
Il la rendrait plus douce à l'instant et plus molle,
Par une signe de croix, qu'une simple brebis.*

Ce poème, le plus plaisant qui ait paru depuis le fameux poème du Tremblement de terre de Lisbonne, est de la composition de M. le Baron de R..., gentilhomme de Picardie, etc, poète d'aussi bonne foi que M. André, perruquier. » (Tome II).

Lettre de M. Antoine, de Mende, à M. de St.-Priest:

« M., j'ai reçu la charmante lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je la conserverai précieusement toute ma vie, comme un gage de votre bonté et de l'honneur dont elle me comble. Comment ai-je mérité, M., un tel suffrage de votre part ? Je vous ai voué tout mon respect à la première de vos lettres, je continuerai par un attachement et une reconnaissance inviolables. Vous jugez bien combien il m'aurait été flatteur d'aller vous rendre mes devoirs au plus tôt à Montpellier. Mais mon fils étant tombé malade, je suis forcé d'aller continuer mon service près du roi à Fontainebleau, où je pars le 2 novembre.

Le louveteau a suivi le sort de sa mère, ayant été tué, le 17 dernier, et j'ai laissé 2 valets de limiers aux Chazes, qui n'ont plus connaissance de vieux ni de jeune loup. Mais comme nos gardes et nos chiens étaient outrés de fatigue, j'ai été forcé de leur donner 4 jours de repos pendant lesquels je suis venu ici voir M. l'évêque de Mende. S'il y avait eu des postes, j'aurais été sûrement porté en toute diligence à Montpellier pour vous remercier de toutes vos bontés, et toute ma plus chère espérance est d'avoir l'honneur de vous voir à Versailles. Vous m'avez fait espérer, M., que je serais assez heureux d'en être averti, ne me refusez pas cette grâce, ainsi que celle d'agréer le respectueux attachement avec lequel

Je suis, etc. Antoine.

P.S. Je ne saurais vous exprimer, M., combien M. l'évêque m'a comblé de toutes les bontés possibles, qui ont été bien suivies par MM. Lafont, mes chers amis.

Il y a aujourd'hui 46 jours qu'il n'y a eu ni personne de dévorée ni même d'attaquée. Dieu veuille que cela continue. » (A.D. Hérault c. 44)

- M. Antoine prend cette fois pour date-repère le meurtre du 13/09 – ou les attaques de moutons aux Chazes. Il ne mentionne pas d'attaque à Pommiers.

30 octobre (Mercredi) M. Lafont écrit de Mende à M. de St.-Priest :

« Mgr., les opérations de M. Antoine ont continué d'avoir le succès que vous désiriez. Le second louveteau a été tué; il était déjà plus gros que sa mère et beaucoup plus fort que ne le sont ordinairement des louveteaux de 5 ou 6 mois que celui-ci pouvait tout au plus avoir.

M. Antoine croit qu'il ne reste plus rien de cette race, d'après les recherches qui n'ont point été discontinuées.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une lettre où il vous rend compte de ses derniers travaux. Il est ici depuis 2 jours et partira pour la Cour le 2 ou le 3 du mois prochain, pourvu que la sécurité continue; car j'ai peine à croire, nonobstant la rigueur de la saison et les dispositions qu'il fait pour son départ, qu'il quitte la partie s'il survenait de nouveaux malheurs. La sécurité continue, on n'entend absolument parler de rien et tout le monde commence à prendre confiance.

J'ai l'honneur, etc. Lafont

P.S. M. Antoine a omis dans sa lettre de vous observer que le louveteau qui a été tué avait déjà comme le gros loup 4 crochets en avant et 4 en arrière, il me prie de vous en faire la remarque. » (A.D. Hérault c. 44).

Lettre de M. de St.-Florentin à M. de Ballainvilliers:

« *A Fontainebleau le 30 octobre 1765.*

J'ai reçu, M., la lettre par laquelle vous prenez la peine de m'informer que la louve et le dernier louveteau qui restaient encore dans la forêt des Chazes ont été tués. Il y a tout lieu de présumer que ce sont ces animaux qui ont si longtemps désolé l'Auvergne et le Gévaudan, et je vois avec bien du plaisir que ces pays sont enfin délivrés de ce fléau.

*On ne peut, M., vous honorer plus parfaitement que je le fais. St.-Florentin.
M. de Ballainvilliers. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle)*

31 octobre (Jeudi) Lettre du duc de Choiseul à M. de Ballainvilliers :

« *A Fontainebleau le 31 octobre 1765.*

J'ai reçu, M., la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 de ce mois avec les imprimés qui y étaient joints du procès-verbal dressé par le sieur Antoine, portant que la famille du loup du Gévaudan et de l'Auvergne a été tuée le 14 du même mois, et depuis le dernier de ses louveteaux.

Je ne puis que vous remercier de votre attention à m'en avoir fait part. Je suis très parfaitement, M., votre très humble et très obéissant serviteur, le duc de Choiseul.

M. de Ballainvilliers. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

1 novembre (Vendredi, Toussaint) *Gazette de France*:

« Le louveteau qui était resté dans les bois de l'abbaye des Chazes en Auvergne après la destruction de la louve et du premier louveteau a enfin été tué le 17 du mois dernier. Le Sieur Antoine, ayant rempli l'objet de son expédition, s'est mis en route pour revenir ici avec tout l'équipage de chasse qu'il avait amené avec lui et les gardes dont il était accompagné. » (Crouzet2)

M. St.-Florentin écrit à M. de St.-Priest à propos de Boffignac:

« Son projet, quoique peu sensé, n'ayant rien de répréhensible, vous avez très bien fait de le faire mettre en liberté... » (A.P. Languedoc c. 407)

M. de l'Averdy écrit de Fontainebleau à M. de St.-Priest:

« M., avant de recevoir la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, le 23 du mois dernier, j'étais informé de la destruction de la louve et des louveteaux à la poursuite desquels M. Antoine s'était occupé après avoir tué le loup monstrueux qu'il a envoyé ici.

Je vous remercie néanmoins des détails que vous voulez bien me donner à ce sujet.

Je suis, etc. De l'Averdy. » (A.D. Hérault)

2 novembre (Samedi, commémoration des fidèles défunts). Lettre de M. de Ballainvilliers à M. de St.-Florentin :

*« M. le comte de St.-Florentin
[Clermont-Ferrand?] le 2 novembre 1765.*

M., j'ai l'honneur de vous adresser l'effigie de l'animal qui a exercé tant de cruautés dans cette province. Je l'ai faite peindre dans ses [cette???] avec toutes les proportions et tel qu'il était prises sur la bête même telle qu'elle était chez moi avant d'être embaumée.

~~J'aurais pu vous l'adresser plus tôt, m [autres ratures] J'ai pensé que cette J'ai pensé que vous seriez bien aise d'avoir son pourriez désirer ce portrait fidèle, autant que peut le faire un peintre qu'on trouve en province l'a pu faire le peintre qui se trouve à Clermont.~~

J'aurais pu vous l'adresser plus tôt, mais j'ai cru devoir m'assurer par un plus long délai que cet animal est le même qui dévorait les s'en prenait à l'espèce humaine. Depuis qu'il a été détruit avait causé tous ces ravages en Auvergne, ce qui devient certain, personne n'en n'ayant depuis été attaqué depuis que cet animal a été tué.

~~Je souhaite que vous vouliez bien agréer cette attention comme une preuve du respect infini avec lequel je suis...~~ » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

- Ce document atteste de l'existence d'un portrait officiel du « loup des Chazes, » que l'on n'a pour le moment pas retrouvé.

3 novembre (Dimanche, St.-Hubert) M. Antoine quitte le Gévaudan, accompagné par M. Lafont jusqu'à St.-Flour. M. Lafont y passe quelques jours pour régler les comptes concernant l'Auvergne (état, 04/11 ; lettre, 26/11). L'état des « premières dépenses concernant la province d'Auvergne approuvées par M. de Ballainvilliers » est visé ce jour par M. de Montluc (Crouzet).

« État du prix des chevaux fournis à M. Antoine de la part du Gévaudan, de la revente de plusieurs desdits chevaux, jusques au jour du départ de M. Antoine des frais des harnais pendant le service du louage d'un cheval de bât fixe ledit temps, de celui de divers autres chevaux de bât ou de selle ordonnés par M. Antoine.

Pour un cheval acheté du nommé Metge de Bergougnoux, paroisse de Fontans, 110 livres:

110

Pour un autre du fermier de Chazals, paroisse de St.-Denis, 120 livres:

120

Pour un autre du sieur Pastre de la ville de Saugues, 110 livres:

110

Pour un autre de Bompard, meunier du moulin de Saintou, paroisse de Saugues, 78 livres:

78

Pour un autre du sieur Prohac de Venteuges, lequel cheval ayant pris un écart fut revendu 2 mois et demi après et remplacé par un autre employé ci-après, 72 livres:

72

Pour un autre du sieur Meyronenc de Combret, 107 livres:

107

Pour un autre du nommé Laurans de Pompeyrin, paroisse de La Besseyre, 100 livres:

100

Pour un autre acheté à la foire de Langeac par le sieur Maréchaux, garde-chasse de sa Majesté, 111 livres 4 sols:

111.4

Pour un autre acheté de Joseph Vissac de Saugues pour remplacer celui du sieur Prohac, 72 livres:

72

Total du prix d'achat: 880.4

A déduire pour revente de plusieurs desdits chevaux avant le départ de M. Antoine.

Revente du cheval du sieur Prohac au prix de 36 livres:

36

Autre celui de Bompard:

48

Autre de celui acheté en foire de Langeac:

60

Autre celui de Meyronnenc:

57

Autre celui de Vissac ruiné par un effort:

20

Total: 221

Reste du prix des chevaux: 659.4

Sur les 4 chevaux restant, il a été livré celui acheté de Laurans au sieur Berry, valet de la louverterie, en conséquence de la demande qui a été faite par M. Antoine, qui a bien voulu se charger de faire vendre ce cheval à Paris et de faire rendre compte de l'argent qui en proviendra. Il reste par conséquent 3 chevaux à vendre; ledit sieur Lafont en procurera la vente.

- Frais des réparations des harnais des chevaux du Gévaudan. <i>Payé au nommé Enjalvin, sellier, pour réparation des harnais ou une selle qu'il a fourni suivant son compte quittancé, 54 livres:</i>	54
- A déduire pour la revente de la selle au départ, 12 livres:	12
<i>Reste 42 livres:</i>	42

Plus tenu en compte au sieur Rinchard, garde de S.A.S. Mgr. le duc d'Orléans pour raccommode d'une selle et différents harnais, 18 livres:

- Louage tant du cheval de bât fixe pendant toute la durée du service que de divers autres chevaux de bât ou de selle ordonnés par M. Antoine.

Pour le cheval du nommé Guille, employé pour cheval de bât fixe depuis le 23 juin jusques à ce jourd'hui 3 novembre, ce qui fait 131 journées à raison de 15 sols par jour, 98 livres 5 sols:

A Pierre Rocher, Joseph Vissac de Saugues et autres pour des chevaux de bât fournis pendant 52 jours en différents temps à raison de 20 sols par jour, 52 livres:

A Plantin de Saugues, Chapert d'Arboussous et autres pour 46 journées de chevaux de selle en différents temps à raison de 20 sols par jour, 46 livres:

Total: 910 livres 9 sols: 910.9

Nous François Antoine, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, porte-arquebuse du roi, lieutenant des chasses de sa Majesté, envoyé par ses ordres dans les provinces du Gévaudan et d'Auvergne, certifions le contenu au compte ci-dessus, suivant lequel M. Lafont est en avance de la somme de 910 livres 9 sols.

Au Besset, le 3 novembre 1765. Antoine. » (Pourcher)

« *État des fourrages, ferrages et pansements des chevaux fournis par le Gévaudan et l'Auvergne à M. Antoine, aux gardes-chasses et suite depuis le 13 octobre, jour de l'arrêté du dernier compte, jusques à ce jourd'hui.*

- Foin aux lieux d'établissement de M. Antoine, aux gardes-chasses et suite:

Pour 20 quintaux de foin achetés de Jean Vigouroux de Paulhac à raison de 25 sols le quintal, 25 livres:

25

Pour 14 quintaux et demi foin achetés du nommé Jean Roux du Besset à raison de 25 sols le quintal, 18 livres 2 sols 6 deniers:

18.2.6

Pour 6 quintaux foin achetés du nommé Huguet, maréchal du Besset, à raison de 25 sols le quintal, 8 livres 15 sols:

8.15

Pour foin fourni par M. le curé de La Besseyre, 7 livres 8 sols:

7.8

- Fourrage des courses:

Remboursé aux sieurs Rinchard et Lacour, gardes de S.A.S. Mgr. le duc d'Orléans, pour fourrages en foin et avoine qui leur ont été fournis dans diverses courses et qui n'ont point été compris dans le compte précédent, 15 livres 6 sols et 6 deniers:

15.6.6

Pour fourrage en foin et avoine fournis aux Chazes, depuis le 14 octobre jusqu'au 19, aux chevaux de M. Antoine, des gardes-chasses et suite, 84 livres 15 sols 6 deniers:

84.15.6

Pour couchée des chevaux des gardes à Saugues, 4 livres:

4

Pour fourrages en foin et avoine fournis aux chevaux de M. Antoine et des gardes-chasses, pendant 2 nuits à Pébrac, 14 livres 14 sols:

14.14

Pour mêmes fourrages fournis en différents endroits où il a été fait des courses par les gardes-chasses, 17 livres 19 sols:

17.19

Pour 8 setiers et demi d'avoine délivrés par M. Bouquet aux chevaux de M. Antoine au Besset, aux chevaux de bât ainsi qu'à ceux des gardes-chasses qui, depuis le 20 octobre, ont leur principal établissement au Besset; lesdits 8 setiers et demi d'avoine ayant été achetés comme précédemment à 7 livres 4 sols le setier et revenant en tout à la somme de 61 livre, 4 sols:

61.4

<i>Pour toute la paille qui a été fournie à M. Antoine à Sauzet et au Besset, n'en ayant point été employée dans le précédent compte, 10 livres 15 sols:</i>	10.15
<i>A un bouvier pour 2 voitures de foin de Sauzet au Besset, 3 livres:</i>	3
<i>Total de la fourniture du fourrage, 278 livres 17 sols:</i>	278.9.6

<i>A distraire de ladite somme de 278 livres 9 sols et 6 deniers pour le contingent de l'Auvergne 9 portions sur 19, revenant les neuf-dix-neuvièmes à 131 livres 17 sols:</i>	131.17
<i>Reste pour la fourniture du fourrage concernant le Gévaudan, 146 livres 12 sols 6 deniers:</i>	142.12.6

<i>Pour ferrage des chevaux du Gévaudan, 7 livres 15 sols et 9 deniers:</i>	7.15.9
<i>Pour nourriture et pansement du cheval acheté du nommé Vissac, de Saugues, qui a pris un effort dans les courses des gorges des Chazes, 11 livres 4 sols:</i>	11.4
<i>A l'homme employé pendant 21 jours à panser les chevaux de M. Antoine et à faire la livraison du fourrage aux chevaux des gardes-chasses et suite; ledit homme payé à raison de 15 sols par jours, outre la nourriture qui lui a été donnée chez M. Antoine, revenant les 21 journées à 15 livres 15 sols dont la moitié concernant le Gévaudan revient à 7 livres 17 sols 6 deniers:</i>	7.17.6
<i>Total: 173 livres 9 sols 9 deniers:</i>	173.9.9

<i>A un autre homme employé pendant le même temps à conduire les chevaux de bât, ledit homme payé à raison de 30 sols par jour à la charge de se nourrir sur ce salaire, lequel revient pour 21 journées à 31 livres 10 sols dont la moitié concernant le Gévaudan se porte à 15 livres et 15 sols:</i>	15.15
---	-------

Nous François Antoine, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, porte-arquebuse du roi, lieutenant des chasses de sa Majesté, envoyé par ses ordres dans les provinces du Gévaudan et d'Auvergne, après avoir fait dresser en notre présence le compte ci-dessus, l'avons arrêté et suivant icelui le contingent du Gévaudan se porte à la somme de 189 livres 4 sols et 9 deniers que M. Lafont, subdélégué à Mende, a remboursé ou payé en entier aux intéressés.

Au Besset, le 3 novembre 1765. Antoine. » (Pourcher)

« Nous déclarons que M. Lafont a payé ou nous a remboursé la somme de 69 livres 4 sols pour les frais des exprès ou des guides que nous avons employés en Gévaudan pendant le cours de notre commission.

Au Besset, le 3 novembre 1765. Antoine. » (Pourcher)

« Nous déclarons que M. Lafont a payé ou nous a remboursé la somme de 49 livres payées aux ouvriers employés à creuser et former des affûts pendant le cours de notre commission.

Au Besset, le 3 novembre 1765. Antoine. » (Pourcher)

- Voir DND, « Comptes de M. Antoine » pour d'autres documents relatifs à ces comptes.

« Je déclare que M. Antoine m'a laissé 14 hallebardes que je remettrai aux ordres de M. de Montluc, subdélégué de Haute-Auvergne en me remettant le présent.

Au Besset ce 3 novembre 1765, Bouquet. » (A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle)

« Mémoire

<i>Pour la chasse, 8 journées</i>	9 12
<i>plus pour coucher dehors</i>	0 15
<i>plus pour mon camarade une journée</i>	<u>1 4</u>
	11 11

A recommander à M. l'intendant.

Nous, Jean Terrisse, garde-chasse de M. le Marquis du Pont, des Bois Noirs, de la Tenezere et [Timagère?] et de la Font du Fau, reconnaissons avoir reçu de M. Antoine la somme de 11 livres 11 sols pour le service que nous avons fait à la quantité de 10 chasses que nous avons employées pour le service de la province d'Auvergne.

Au Besset le 3 novembre 1765, Terrisse. » (A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

« *Mémoire de ce qui est dû à Pierre Meyronenc.*

<i>Pour restes d'un voyage fait à St.-Flour avec mon cheval</i>	<i>1 16</i>
<i>Pour deux journées à la chasse</i>	<i><u>1 4</u></i>
	<i>3</i>

J'ai reçu de M. Antoine le montant du compte ci-dessus. Au Besset, le 3 novembre 1765. Meyronenc. » (A. D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

« *Je soussigné Pierre Bon, faisant tant pour moi que pour Jacques Crouzon, secrétaire de M. de Lafont, reconnais avoir reçu de M. Antoine, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, porte-arquebuse de sa Majesté, la somme de 96 livres qu'il a bien voulu nous accorder pour les écritures par nous faites au sujet des Bêtes féroces. Au Besset, le 3 novembre 1765, Bon. » (A. D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).*

« *Mémoire pour Jean Médard du Besset.*

Pour avoir fourni 2 paniers pour porter le gros loup à St.-Flour et de St.-Flour à Clermont 3

J'ai reçu de M. Antoine le contenu du mémoire ci-dessus. Au Besset, le 3 novembre 1765. Médard. » (A. D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

4 novembre (Lundi) M. Antoine part en poste pour Fontainebleau (lettre, 26/11). M. de St.-Priest écrit à M. de St.-Florentin (lettre, 21/11). M. de St.-Florentin annonce à M. de l'Averdy le règlement de compte dressé par M. Lafont sur les dépenses jusqu'au 13/10 (Pourcher). Mémoire du Dr. Jaladon :

« *Mémoire des avances que j'ai faites pour l'embaumement de la Bête féroce:*

<i>Pour le pelletier qui la cousit</i>	<i>9 liv.</i>
<i>Pour du crin</i>	<i>4 liv.</i>
<i>Pour de la ficelle de Lyon</i>	<i>2 liv.</i>
<i>Pour la caisse, la planche de chêne et 4 fléchisses</i>	<i>12 liv.</i>
<i>Pour le ferrement qui est dans le corps de l'animal ou qui liait ses 2 pieds</i>	<i><u>9 liv.</u></i>
	<i>36 liv.</i>
<i>Pour du linge</i>	<i>24 liv.</i>
<i>Mémoire de M. Jaladon</i>	<i>60 liv.</i>
<i>Mémoire de M. Ozy</i>	<i><u>254 liv.</u></i>
	<i>374 liv.</i>

J'ai reçu la somme de 374 livres pour l'embaumement et les drogues nécessaires à cette opération. A Clermont, ce 4 novembre 1765. Jaladon. » (A.D. P.-de-D. c. 1737)

- Voir 27/09 pour le mémoire de M. Ozy.

« *État des sommes remboursées à M. Antoine et à M. Lafont pour avances faites par eux dans la chasse à la Bête.*

1°. M. Antoine a été remboursé le 3 novembre 1765 de la somme de 441 7

2°. M. Lafont, subdélégué à Mende, a été remboursé le 4 novembre suivant son premier mémoire envoyé à l'intendance de la somme de 855 17 3

3°. Plus suivant autre mémoire arrêté par M. Antoine, de la somme de $\frac{176}{1473} \frac{8}{12} \frac{3}{6}$ » (A.D. P.-de-D. c.

1737 ; transcription personnelle).

5 novembre (Mardi, dernier quartier) *Courrier d'Avignon* (probablement d'après une lettre de Paris d'octobre):

« *L'animal, qui a fait tant de ravage dans le Gévaudan, est enfin exposé à la curiosité des habitants de cette grande ville, après avoir resté quelque temps sous les yeux de toute la Cour. Il manquait ce triomphe à M. Antoine, porte-arquebuse du Roi et lieutenant de ses chasses, qui poursuit actuellement la race de ce terrible animal. Depuis sa destruction, personne n'a été attaqué par aucune bête carnassière dans le Gévaudan ni dans l'Auvergne; ce qui fait juger que c'est ce même loup qui a fait les ravages dont ces provinces ont été affligées. Il était resté une louve et 2 louveteaux: 2 des gardes, dont M. Antoine est accompagné, ont blessé, il y a quelque temps, un grand loup qu'ils avaient pris pour la louve, et que l'on croit être mort, attendu la quantité de sang qu'il a laissée sur ses traces en fuyant, mais dont on n'a pu reprendre la voie. On tira dans la même chasse l'un des 2 louveteaux, qui est allé mourir sous une carrière de rochers; mais on ne voulut pas tirer l'autre afin de ne pas perdre de vue la mère. M. Antoine ayant été averti, le 13 de ce mois que cette louve et son louveteau avaient dévoré 6 moutons, il se rendit à l'abbaye des Chazes où les gardes les avaient détournés dans une même enceinte. Au premier coup de trompe, la louve a débouché: le nommé Regnault, garde-chasse, l'a chassée pendant près de 2 heures avec les chiens, et enfin l'a tirée à l'a blessée: elle s'est enfuie dans l'enceinte et à 20 pas ou environ de l'endroit où M. d'Antoine tua le loup il y a un mois; et là, elle a été tuée par deux paysans de Langeac. Elle a 26 pouces de hauteur. » (Général43) [Doc196]*

6 novembre (Mercredi) Lettre de M. Lafont à M. de Ballainvilliers:

« *A Mende, 6 novembre 1765.*

J'ai l'honneur de vous envoyer la copie du compte des fourrages que j'ai continué à faire fournir aux chevaux d'Auvergne, ainsi que des frais de ferrage et pansement de ces chevaux, jusqu'au 3 de ce mois, jour auquel M. Antoine a quitté le Gévaudan. J'ai remis à mon passage à St.-Flour l'original de ce compte à M. de Montluc qui m'en a fait payer le montant se portant à 175 livres 8 sols 3 deniers... » (A.D. P.-de-D. Inventaire c. 1737)

7 novembre (Jeudi) Sortie possible de prison des Chastel calculée d'après la sentence initiale (4 jours après le départ de M. Antoine). Selon une tradition, Antoine Chastel serait resté plus longtemps (Pic). Lettre de M. de St.-Florentin à M. de Ballainvilliers :

« *A Fontainebleau, le 7 novembre 1765.*

J'ai reçu, M., comme vous me l'avez annoncé, l'effigie de l'animal qui a exercé tant de cruautés dans le Gévaudan et dans l'Auvergne, et je l'ai faite voir au roi. Je vous remercie de votre attention.

On ne peut, M., vous honorer plus parfaitement que je le fais.

St.-Florentin.

M. de Ballainvilliers. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

8 novembre (Vendredi) Lettre de Tournon, en Vivarais, reprise dans le *Courrier* du 15/11 :

« *Le comte de Tournon est revenu pour la seconde fois du Gévaudan, où le mauvais temps ne lui permettait plus de chasser, et où d'ailleurs il ne restait plus rien, du moins selon toute apparence, qui demandât qu'il s'y arrêtât. La grande louve, veuve, à ce qu'on croit, du défunt grand loup dévorant, ayant été tuée par 2 paysans, et ses louveteaux ayant été ensuite mis à mort, l'un par un autre paysan, l'autre par un des chasseurs du comte de Tournon, on ne crois pas qu'il n'y ait plus rien à détruire de cette race avide de chair humaine; et que s'il y a encore des loups dans ce pays-là, comme sans doute il n'y en manque pas, ce n'est que de ceux qui n'en veulent qu'aux moutons, et contre lesquels on n'a pas besoin d'armer des chasseurs tels que le comte de Tournon et M. Antoine. Ce qui persuade que toute l'engeance ennemie et meurtrière de la*

nôtre a péri, c'est que depuis un mois et demi on n'entend plus parler d'hostilités exercées contre qui que ce soit, mâle ou femelle de notre espèce, par aucune Bête féroce. » (Généal43) [Doc197]

10 novembre (Dimanche) Lettre de M. de St.-Florentin, de Fontainebleau :

« Le sieur Antoine, M., a effectivement quitté le Gévaudan et est actuellement en route pour revenir ici. Il y a tout lieu de croire que les loups qu'il a détruits sont ceux qui ont si longtemps désolé le pays. D'ailleurs, la saison rend actuellement la chasse impraticable. Lorsqu'il sera arrivé, je prendrai les mesures nécessaires pour procurer le remboursement du trésorier de la province et des autres dépenses.

On ne peut mieux vous honorer, etc. St.-Florentin. » (Pourcher)

11 novembre (Lundi) M. Antoine arrive à Fontainebleau où est la Cour (Louis). Il reçoit la Grande croix de St.-Louis, 1000 livres de pension annuelle, une compagnie de cavalerie pour son fils et la permission de mettre la Bête dans ses armes (Fabre). M. Antoine fils aurait levé 200000 livres dans Paris en faisant voir l'animal (DND, M. Antoine); M. Antoine avait le 23/09 indiqué son intention de remettre cette somme aux gardes (Fabre). Pourcher estime les rémunérations des chasseurs à 11400 livres pour 14 chasseurs et le domestique de M. Antoine à 5 livres la journée ; 1520 livres à 10 livres par jour pour M. Antoine, 1140 livres pour son fils, soit 14060 livres. En ajoutant 2015 livres de chevaux et faux-frais, plus les 9400 livres de récompenses, on arrive à un total de 25475 livres.

- Selon plusieurs documents officiels, M. Antoine est déjà chevalier de St.-Louis avant de partir en chasse de la Bête. Plusieurs auteurs affirment cependant que la Grande Croix fit partie de sa récompense. Pour S. Colin, il s'agit d'une erreur introduite au XIX^e siècle et reprise par la suite. Bès de la Bessière (DND, M. Antoine) indique que la Grande-Croix est un grade dont le nombre de titulaires est limité.
- Un dossier de 50 pages, conservé à la Bibliothèque Nationale et signalé par P. Berthelot, indique 29614 livres pour les frais de chasse (G6).

12 novembre (Mardi) *Courrier d'Avignon*, probablement d'après une lettre de Paris :

« Le louveteau qui était resté dans les bois de l'abbaye des Chazes en Auvergne après la destruction de la louve et du premier louveteau, a été enfin tué le 17 du mois dernier. M. Antoine ayant rempli l'objet de son expédition, s'est mis en route pour revenir ici avec tout l'équipage de chasse qu'il avait amené avec lui et les gardes dont il était accompagné. » (Généal43) [Doc198]

13 novembre (Mercredi, nouvelle lune) Lettre de M. Antoine, de Fontainebleau, à M. de St.-Priest:

« M., j'ai reçu trop de marques de votre bonté et des prévenances dont vous m'avez honoré dans ma mission... dont j'ai rendu compte à sa Majesté et à M. le comte de St.-Florentin, dont j'ai eu l'honneur d'être reçu avec l'accueil le plus gracieux.

M. de Ballainvilliers a accordé à M. Regnault, garde-chasse de la capitainerie de St.-Germain, un cheval qui a servi jusques ici le valet des limiers de la louveterie. Il y en a un des grenadiers que monte au même sujet l'autre valet des limiers; j'ai l'honneur de vous proposer de le donner au sieur Pélissier, garde et valet des limiers, qui lui seul m'en ferait cadeau, ce dont j'ai rendu compte à M. le lieutenant de St.-Florentin, qui a bien voulu approuver ma proposition. M. Lafont vous rendra compte des services dudit Pélissier.

Je vais demain à Versailles et à Paris, où je profiterai de la permission que vous m'avez donnée d'aller rendre mes devoirs à M. le vicomte de St.-Priest. Je me crains toujours de n'avoir pas été de mon possible de me rendre à Montpellier.

Je suis, etc. Antoine. » (Pourcher)

15 novembre (Vendredi) *Le Courrier d'Avignon* publie la lettre de Tournon du 08/11 (Généal43). Lettre de M. de l'Averdy, de Fontainebleau, à M. de St.-Priest:

« Je vous remercie de l'attention de me faire part de la destruction du dernier louveteau et du départ du sieur Antoine. Il est à présumer que la sécurité va renaître dans les campagnes désolées par les incursions des bêtes féroces.

J'ai l'honneur, etc. De l'Averdy. » (Pourcher)

20 novembre (Mercredi) M. de St.-Priest répond à la lettre de M. Antoine du 13 et lui accorde ce qu'il demande (Pourcher).

21 novembre (Jeudi) Lettre de M. de St.-Florentin, de Fontainebleau, à M. de St.-Priest:

« J'ai reçu, M., la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, le 4 de ce mois. Le sieur Antoine est arrivé ici depuis quelques jours et a porté le dernier louveteau qu'il a tué.

Il y a tout lieu de se flatter que le pays est tout à fait délivré d'un fléau qui l'a désolé depuis longtemps.

On ne peut, M., vous honorer plus parfaitement que je le fais. De St.-Florentin. » (Pourcher)

26 novembre (Mardi) Lettre de M. Lafont, de Mende, à M. de St.-Priest :

« Mgr., ... J'accompagnai M. Antoine au Besset pour y arrêter le compte de la continuation de la fourniture des fourrages, faire retirer et revendre les 8 chevaux fournis par le Gévaudan, payer le louage des chevaux de bât aussi que des chevaux de selle pris par extraordinaire dans plusieurs occasions sur les ordres de M. Antoine et terminer toutes les autres opérations... Je lui remboursai... pour frais des exprès et guides qu'il avait employés en Gévaudan pendant le temps de sa commission, 79 livres 4 sols et celui des affûts montant à 49 livres. Avant mon départ du Besset, je vendis sur les lieux 4 des 8 chevaux et j'en employai le prix en déduction sur le compte arrêté par M. Antoine. J'en fis délivrer un à un de ses valets chargé de la conduite des chiens de la louveterie, sur la demande qu'en avait fait M. Antoine, dont j'avais eu l'honneur de vous faire part. M. Antoine s'est chargé de faire vendre ce cheval à Paris et de faire compte du montant. Ce cheval avait coûté 100 livres, c'est celui que vous verrez dans l'état avoir été acheté à Laurans de Pompeyrin. Les 3 autres chevaux ont été vendus quelques jours après son départ et j'en ai porté également le prix en déduction.

Vous verrez, Mgr., que le montant de mes avances se porte pour le premier compte à 774 livres 4 sols, pour le second à 189 livres 4 sols 9 deniers, et pour le troisième à 128 livres 4 sols. Je vous supplie de vouloir ordonner mon remboursement de ces 3 sommes qui réunies font celle de 1091 livres 17 sols 9 deniers.

M. Antoine quitta le Gévaudan le 3 de ce mois, je fus l'accompagner à St.-Flour, en Auvergne, d'où il partit le lendemain en poste pour Fontainebleau.

Je séjournai quelques jours à St.-Flour pour y faire arrêter les comptes des fourrages et autres fournitures concernant l'Auvergne.

Ce pays continue à jouir de la tranquillité la plus parfaite. Non seulement il n'est arrivé aucun accident depuis le 13 septembre, mais l'on n'entend plus parler de rien qui ait rapport à la bête. Il y a plus de 2 mois que le gros loup a été tué, et l'on se persuade de plus en plus qu'il était l'auteur de nos maux... il avait 23 pouces de haut, 5 pieds de longueur depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue, sa patte... était longue de 3 pouces 8 lignes et il avait 11 pouces de tour.

J'ai l'honneur, etc. Lafont » (A.D. Hérault c. 44).

- M. Lafont, pas plus que M. Antoine le 29/10, ne mentionne d'attaque à Pommiers; la dernière attaque prise en compte est celle du 13/09.

Suite du compte du 03/11:

« -Résumé et suite du compte ci-dessus depuis le départ de M. Antoine.

Le montant du compte ci-dessus arrêté par M. Antoine se porte à la somme de 910.9.

Payé depuis son départ pour les couchées à St.-Flour, à Serverette ou à Mende de 3 chevaux qui restaient à vendre lors du départ de M. Antoine, au nombre de 15 couchées dans lesdits lieux sur tous les 3 à raison de 20 sols la couchée, 15 livres:

15

Total: 925.9

- A déduire pour la revente desdits 3 chevaux.

Revente des chevaux des nommés Metge et Pastre faite au nommé Fontugne de Serverette; le premier desquels 2 chevaux boitait d'une jambe de derrière et l'autre était accablé de maigreur et de lassitude, nonante et une livre:

91

Autre de celui du fermier de Chazals vendu au nommé Bon à Mende, 60 livres:

60

Total: 151

Reste pour le total de la fourniture et louage des chevaux de selle et de bât fournis en Gévaudan à M. Antoine 774 livres 9 sols:

774.9

Je certifie le compte ci-dessus. A Mende le 26 novembre 1765, Lafont, subdélégué. » (Pourcher)

« *État des frais des exprès, guides et affûts ordonnés par M. Antoine.*

Frais des exprès et guides employés par M. Antoine en Gévaudan pendant le temps de sa commission, suivant sa déclaration du 3 de ce mois-ci attachée sous côte N° 1er ci:

79.4

Frais des affûts, suivant autre déclaration de M. Antoine du même jour pareillement ci-attachées sous côte n° 2ème, ci:

49

Total: 128.4

Je certifie le compte ci-dessus. A Mende, le 26 novembre 1765, Lafont, subdélégué. » (Pourcher)

2 décembre (Lundi) Vers 2 heures, la Bête attaque à nouveau. Jean Couret, 13-14 ans, et Vidal Tourneure, 6-7 ans, des Hontès, gardent des vaches quand celles-ci sont attaquées. La Bête se tourne ensuite contre les garçons, qu'elle attaque à 3 reprises ; elle saisit Vidal, l'emporte, déchire ses habits et le mord ; Jean le défend, rassemble les bêtes et rentre au village. Vidal est transporté à l'hôpital (de Saugues ou de Langeac ?), où il guérira. (Lettres, 06/12/65, 13/12, 30/12, 03/01/66) [Mont01]

- La Bête semble avoir attaqué d'abord les vaches.
- D'après le curé Ollier de Lorcières (lettre, 28/12), l'attaque a lieu le 3, les enfants sont secourus, et l'hôpital est celui de Langeac.
- Le territoire de la Bête durant cette dernière série d'attaque est quasiment le même qu'entre le 11/05/65 et le 20/09/65, un peu plus petit, entre Chaliers, Clavières, Lesbinières, Venteuges, le Fraisse, Les Couffours et Chaulhac.

Comptes de M. de St.-Priest:

« *Vu par nous intendant de la province du Languedoc, le présent état de liquidation de l'achat des chevaux fournis au sieur Antoine et aux gardes qui l'ont accompagné dans ses chasses de la Bête féroce, en Gévaudan, de la revente faite de partie d'iceux pour le prix en provenant être déduit sur celui de l'achat, de louage de différents chevaux destinés au même usage, de frais de réparations et harnais et autres fournitures y énoncées; ledit état certifié par notre subdélégué, suivant lequel il revient, toute déduction faite, la somme de 774 livres 9 sols, dont le remboursement doit être fait audit sieur Lafont.*

Vu aussi la lettre de M. le comte de St.-Florentin, par laquelle ce ministre nous autorise à pourvoir aux dépenses de M. Antoine de la même manière dont il a été usé pour M. d'Enneval.

Nous ordonnons que ledit sieur Lafont sera remboursé de ladite somme de 774 livres 9 sols par le sieur trésorier de la province en vertu de la présente ordonnance quittancée pour en être remboursé lui-même sur le trésor royal, ainsi que des autres dépenses relatives auxdites chasses sur l'état général que nous arrêtons desdites dépenses et ce en conséquence de l'ordre qui en sera remis par M. le comte de St.-Florentin.

Fait à Montpellier, le 2 décembre 1765. De St.-Priest

Par Mgr., Soefve.

Pour acquit: Lafont, subdélégué. » (Pourcher)

« Vu par nous intendant, le présent état des rations de fourrages et pansements fournis aux chevaux employés pour les chasses de la Bête féroce, dont le sieur Antoine a été chargé en Gévaudan par ordre de la Cour; ledit état comprenant les fournitures faites depuis le 13 octobre dernier jusqu'à son départ.

Vu aussi l'arrêté au bas par ledit sieur Antoine et sa quittance en faveur du sieur Lafont, notre subdélégué, qui l'a remboursé de la somme de 189 livres 4 sols 9 deniers, du montant dudit état. Ensemble la lettre de M. le comte de St.-Florentin, qui nous autorise à pourvoir auxdites dépenses de la manière dont il en a été usé pour M. d'Enneval.

Nous ordonnons que ledit sieur Lafont soit remboursé de ladite somme de 189 livres 4 sols 9 deniers, en vertu de la présente quittance par le sieur trésorier de la province, qui en sera remboursé lui-même et des autres avances qui restent encore à liquider sur le trésor royal. En conséquence de l'état que nous en arrêtons et sur l'ordre de M. le comte de St.-Florentin lui en remettra.

Fait à Montpellier, le 2 décembre 1765. De St.-Priest

Par Mgr., Soefve.

Pour acquit: Lafont, subdélégué. » (Pourcher)

« Vu par nous intendant le présent état certifié par notre subdélégué des frais exprès, guides et affûts ordonnés par le sieur Antoine chargé par la Cour de la direction des chasses contre la Bête féroce, en Gévaudan, ledit état montant à 128 livres 4 sols, dont le sieur Lafont a fait l'avance.

Vu aussi la lettre de M. le comte de St.-Florentin, suivant laquelle il nous autorise à pourvoir à la dépense des chasses dudit sieur Antoine de la même manière qu'il en a été pour celles de M. d'Enneval. Nous ordonnons que ledit sieur Lafont sera remboursé de ladite somme de 128 livres 4 sols par le sieur trésorier de la province en vertu de la présente ordonnance quittance, pour en être ledit sieur trésorier remboursé lui-même et des autres avances relatives auxdites chasses sur le trésor royal. En conséquence de l'état général que nous en arrêtons et sur l'ordre qui lui sera remis par M. le comte de St.-Florentin.

Le 2 décembre 1765. De St.-Priest.

Par Mgr., Soefve.

Pour acquit: Lafont. » (Pourcher)

6 décembre (Vendredi) Lettre de M. Lafont (A.D. P.-de-D. c. 1737). Récit de M. Fournier, curé de La Besseyre, à M. de Montluc :

« 1765 6 décembre

M., 2 drôles de ma paroisse, l'un de Hontès-haut, et l'autre de Hontès-bas, celui-là de 6 à 7 ans, et celui-ci de 13 à 14, gardaient ensemble lundi dernier, second du courant, les bestiaux de leur maison dans les bruyères de la Margeride, non éloignées de leurs dits villages. Et la bête, qui n'avait pas reparu par ici depuis un certain temps, sortit tout à coup des bois voisins, s'adressa d'abord aux bestiaux, et s'en vint ensuite aux vachers, les attaqua jusqu'à 3 reprises différentes, et à la seconde saisit aux reins le plus jeune, l'emporta à quelques pas de là, lui déchira ses habits d'une dent, de l'autre le blessa sans danger, et l'aurait infailliblement dévoré sans le prompt secours du plus âgé qui avec sa baïonnette au bout d'un bâton se défendit lui-même, et défendit son camarade avec une présence d'esprit, et une fermeté de courage qui tiennent du prodige. Après ce triple combat soutenu avec tant d'avantages, notre héros invincible prit par la main l'enfant blessé, alla ramasser les bestiaux que la bête avait attaqués à l'alternative, et dispersés au loin sur la montagne, les ramena dans les écuries, et raconte son aventure avec une précision et une naïveté qui enchantent. La peinture qu'il fait de cet animal rusé s'accorde assez avec la relation qu'en ont fait dès le commencement ceux qui l'avaient vu de près. Il dit d'abord qu'il a bien quelques rapports avec le loup, mais il ajoute qu'il en est différent dans plusieurs chefs. Cet anthropophage ne va que par sauts et par bonds, faisant tremblant la terre dans sa course, reculant avec autant de légèreté que lorsqu'il avance. Il est beaucoup plus grand qu'un ~~et~~ loup, surtout quand il se hérissé. Il a des taches comme rouges et noires sur les flancs, le col gros et extrêmement court, le ~~goutte~~ museau camus, la tête plate, et une barre noire depuis les épaules jusqu'aux extrémités de la queue dont le bout est d'une grosseur prodigieuse. Et plus n'a dit savoir le déposant, sinon qu'à présent il craint plus son ennemi que lorsqu'il était aux prises avec lui. Son père, porteur de la présente, homme dans son état d'une probité exacte, aura l'honneur de vous déduire de vive voix, si vous dai-

gnez l'écouter; les autres particularités de cet évènement inespéré, qui à mon avis ne lui étant pas essentielles, je me borne à vous représenter que personne de cet âge ne se battit jamais mieux contre la bête que mon jeune paroissien, que sa bravoure mérite attention; et que je suis charmé que cette occasion me fournisse celle de vous assurer de la respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Fournier, curé.

La Besseyre-St.-Mary, 6 décembre 1765 » (A.D. P.-de-D. c. 1738) [Doc81]

8 décembre (Dimanche) M. de La Valette transmet à M. de Ballainvilliers la lettre du curé Fournier:

« *A St.-Flour le 8 décembre 1765*

M., j'ai l'honneur de vous envoyer ci joint une lettre que M. le curé de la Besseyre-St.-Mary vient d'écrire à M. de Montluc, par laquelle vous verrez que la bête féroce reparait encore. Comme M. de Montluc se trouve absent dans le moment, j'ai cru devoir vous la faire passer tout de suite pour ne pas laisser ignorer cette nouvelle à Mgr. l'intendant.

J'ai l'honneur d'être avec respect, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Lavalette. » (A.D. P.-de-D.) [Doc81]

10-21 décembre Un jeune homme est blessé dans la paroisse de Paulhac (lettre, 24/03).

- Datation incertaine; « quelques jours après » le 10/12 d'après Pourcher.

10 décembre (Mardi) La Bête attaque 2 femmes au-dessus de La Champ (Chaulhac), et s'apprête à bondir sur l'une d'elle, mais un homme de la paroisse de Julianges qui allait couper du bois avec une hache les défend. Voyant de la résistance la Bête qui s'était dressée pour sauter sur l'une d'elles s'enfuit (Lettres, 28/12, 30/12, 03/01/66).

- Date précise d'après Richard.
- La Champ, qui ne semble plus indiquée sur les cartes modernes, devait d'après celle de Cassini se trouver près de l'actuel emplacement de Longevialle Haut.

M. de l'Averdy rédige à l'intention des intendants de chaque province un mémoire décrivant 3 « méthodes infaillibles » pour détruire les loups:

« *A Paris, ce 10 décembre 1765.*

M., les ravages que les loups carnassiers répandus dans plusieurs provinces du royaume ont fait depuis quelque temps sont si considérables qu'il paraît nécessaire de s'occuper particulièrement de la destruction de ces animaux. Pour y parvenir plus sûrement, on a rassemblé dans un mémoire la recette et le développement de 3 différents secrets ou procédés qui ont été employés avec succès contre ces animaux, et on a cru devoir les rendre publics par la voie de l'impression, afin qu'on puisse en faire usage dans les provinces où les loups font des ravages. Je vous envoie 40 exemplaires de ce mémoire, dont vous voudrez bien donner connaissance dans votre département, en observant cependant de n'en faire part qu'aux différents gentilshommes et autres personnes qui se mêlent de chasse et que vous jugerez pouvoir en faire usage sans inconvénients et avec précaution nécessaire relativement au poison des appâts.

Si vous avez besoin d'un plus grand nombre d'exemplaires de ce mémoire, je vous en ferai passer et il ne sera pas utile par ce moyen que vous le fassiez imprimer.

Je suis, etc. De l'Averdy. »

« **Mémoire sur l'utilité et la manière de détruire les loups dans le royaume.**

Le bien de l'humanité, de l'agriculture et du commerce se trouvant également intéressés à la destruction des loups, dont l'espèce trop multipliée dans le royaume cause depuis longtemps des ravages considérables dans plusieurs provinces, rien n'est plus essentiel que de s'occuper du soin de diminuer au moins le nombre de ces animaux, si l'on ne peut pas espérer de détruire entièrement leur espèce. C'est dans cette vue que le gouvernement, toujours attentif à ce qui peut contribuer à la sûreté et à l'avantage des citoyens, permet au-

jourd'hui de rendre publiques 3 méthodes qui ont été employées pour la destruction des loups avec le plus grand succès. Indépendamment de la conservation des habitants de la campagne, sans cesse exposés à la voracité de ces dangereux animaux, la connaissance et l'usage des moyens proposés par ce mémoire peuvent procurer encore des grands avantages à l'agriculture par la facilité que les cultivateurs auront de multiplier les nourritures des bestiaux: ce n'est que depuis l'époque de la destruction des loups, que les chevaux élevés en Angleterre et dans l'Ardenne sont devenus d'une espèce aussi supérieure; les jeunes poulains laissés à l'air pendant la nuit, et surtout à la rosée, acquièrent une vigueur et une force toute particulière.

Qui nous empêchera d'enlever alors à l'étranger cette branche de commerce ? Celui des laines y gagnera aussi beaucoup: les moutons, au lieu d'être resserrés dans des bergeries ou dans des parcs étroits, où leur toison ne s'affine et ne blanchit que très imparfaitement, passeront les nuits d'été dans des pâturages spacieux, comme en Angleterre et en Espagne. On ne finirait point, si l'on entrait dans le détail de tous les avantages que peut procurer la destruction des loups en France; et si les seigneurs des terres et autres propriétaires se portent à employer ces différentes méthodes avec les précautions nécessaires, surtout relativement au poison des appâts, la race des loups, si multipliée de nos jours et si redoutable aux hommes mêmes, sera d'abord diminuée et peut-être totalement détruite.

Première méthode

Cette méthode, qui consiste dans une espèce de poison, dont la bonne police ne peut pas s'effrayer en ce qu'elle ne peut nuire qu'aux loups, est la plus destructive au moyen de la composition d'un appât, qui attire ces animaux de très loin.

Composition de l'appât.

On met dans un pot de terre bien propre, un oignon blanc en quartier, 3 cuillerées de saindoux, 3 pincées de poudre de fénugrec, autant d'iris de Florence et de seconde écorce de morelle ou réglisse sauvage, gros comme un œuf de galbanum et une pincée de galanga en poudre.

Il faut faire cuire le tout 7 à 8 minutes à un petit feu clair et sans fumée; on retire ensuite le pot, dans lequel on jette gros comme une fève de camphre écrasé; on remue la composition et on la couvre, crainte de l'évaporation du camphre; elle doit être ensuite passée dans un gros linge.

Cet appât attire les renards comme les loups, mais ils y donnent encore mieux, quand on substitue au galbanum et au galanga une vingtaine de gouttes d'huile de hannetons, ou d'anis au défaut de cette huile. Il se conserve dans un pot de terre, ou plutôt encore de bois, couvert d'un parchemin mouillé.

Usage de cet appât.

On prend un corbeau ou un oiseau de proie, une volaille morte de maladie, si l'on veut, ou un derrière de renard; on le présente à un feu clair et on le graisse ensuite avec un peu de cet appât; au défaut, on peut prendre des vidanges de volailles ou de lièvres également préparées, mais il faut alors les mettre dans un sac de crin à claire-voie, également graissé avec cette composition d'attrait.

Pour mieux réussir, un garde ou autre se munit de petits morceaux de pain de la grosseur d'un œuf de pigeon, garnis de la croûte de dessous et qu'on a fait frire dans la graisse en question, dont il a enduit la semelle de ses souliers. Il attache avec un fil de crin l'appât à une longue gaule et il le traîne à terre et de côté pour que l'odeur de ses traces n'inquiète pas les animaux qu'on cherche à attirer; il va sur le bord des bois et autres lieux que les loups fréquentent le plus, observant de répandre à longues distances sur la traînée ces petits morceaux de pain.

Usage et composition du poison.

Il faut prendre 4 onces de noix vomique râpée, la plus récente, et autant de verre pilé; 1 once ou un peu moins, si l'on veut, d'éponge coupée en morceaux que l'on fait un peu frire et surtout de manière que ces morceaux ne soient point brûlés; on y ajoute une poignée d'oignons de vachettes ou fausses tulipes [espèce de tulipe sauvage qui croît dans les prés et donne en septembre des fleurs tirant sur le lilas].

On peut joindre du sel à cette composition dans les pays où il n'est pas cher. Les loups en sont plus altérés, boivent et périssent encore plus tôt. Si on a des noyaux de cerises noires, on les concasse et on les joint aux autres poisons.

On prend un chien destiné à être détruit et on lui fait avaler 3 boulettes grosses comme des noix, de ces poisons mêlés avec de la viande hachée; le chien meurt peu après, et le venin se mêle dans son sang; ensuite avec une broche de fer, on fait 12 ou 15 ouvertures dans le corps, la gorge et les cuisses de cet animal, dans lesquelles à l'aide d'un entonnoir de tôle, on insinuera le poison le plus profondément qu'il est possible. On prépare de même les renards écorchés et les petits chiens de lait (la dose de poison ci-dessus prescrite est pour un chien de la taille de ceux de berger, moitié suffit pour un renard et la huitième partie pour les petits chiens de lait), et on ferme les ouvertures avec de la fiente de vache.

On place ensuite l'animal, ainsi empoisonné, au milieu d'un trou fait en terre de la profondeur de 2 pieds et dans lequel on a eu soin de jeter une certaine quantité de fumier de cheval. Après avoir recouvert ce trou de terre bien battue, on y laisse l'animal 3 jours en hiver et un en été, pendant lesquels le poison se fond et s'insinue dans toutes ses parties. Ensuite on le retire et on le met sur la traînée qui a été préparée de la manière indiquée ci-dessus et autant qu'il est possible dans une pièce ensemencée de blé ou de seigle, préférant celles qui se trouvent à proximité des rivières ou ruisseaux, et en observant toujours de le placer à plus de 60 pas des haies ou buissons qui causent de la méfiance aux vieux loups. On ne doit jamais traîner les cadavres ni les appâts avec de la corde que les loups éventent et craignent, mais avec un lien de bois ou un crochet qu'on passe dans le jarret de l'animal. Il faut aussi que celui qui tend le piège évite de conserver dans ses mains ou sur ses habits aucune odeur de tabac.

Si dans l'espace de 2 lieues à la ronde il se trouve des loups, ils seront nécessairement attirés et l'animal préparé sera dévoré dans moins de 9 jours, sans qu'il soit à craindre qu'aucun chien ni cheval en approche.

Seconde méthode.

Quoique les épreuves qui ont été faites de la première méthode indiquée ci-dessus, ne laissent rien à désirer par le succès qu'elles ont eu, et qu'on puisse parvenir par ce seul procédé à détruire tous les loups, la seconde méthode peut être aussi utile, et on doit surtout l'employer lorsque les loups sont d'espèce à ne pas donner sur aucun appât et qu'ils sont accoutumés à manger de la chair humaine.

Cette seconde méthode consiste à faire creuser une fosse de 13 à 14 pieds de profondeur, en forme de cône tronqué et renversé, ayant un fond de 12 pieds de diamètre et une ouverture de 6 à 7 pieds, le tout bien muré; on doit observer de la placer dans un certain éloignement des arbres et buissons, et de manière à ce que le loup découvre aisément la proie que l'on met dessus, en évitant surtout les terres fortes et humides où l'eau séjourne.

Sur cette ouverture, on met au niveau de la terre, une poutrelle de 4 ou 5 pouces de face qui avance jusqu'au centre de la fosse; elle est assurée par une queue longue de 3 à 4 pieds, scellée dans le mur et entermée au niveau de la terre avec un ou deux piquets qui la traversent à l'extrémité de la poutrelle; on forme un plateau de 7 pouces de diamètre un peu creusé, sur lequel on place de la paille et un canard attaché comme les oiseaux qui sont à la galère, et arrêté à un œillet de fer; dans l'épaisseur de ce plateau, on fait des trous d'un pouce de distance, dans lesquels de mêmes baguettes sèches et cassantes doivent entrer par un bout et porter de l'autre sur le bord du mur de la fosse d'environ 1 pouce, ce qui fait à peu près l'effet des rayons d'une roue; on recouvre le tout de paille et on en répand autour de la fosse, pour mieux tromper les loups que l'on attire par les traînées et l'appât détaillés dans la première méthode. Il n'est pas inutile de répandre aussi dans les environs, en divers endroits, de la paille en forme ronde, d'y mettre des quartiers de bêtes mortes ou des petits morceaux de pain frits dans la graisse indiquée dans la première méthode, ou même de canards, et on doit observer de destiner de préférence à cet usage les femelles de ces animaux, parce qu'ayant l'oreille plus fine et criant mieux, elles attirent plus facilement les loups. Il faut que le fond de la fosse soit garni d'un lit de sarment de vigne et d'un autre de paille, afin que les animaux qui s'y prennent ne se blessent point en y tombant, et qu'ils ne puissent pas s'élancer en sautant. Le meilleurs temps pour tendre ces pièges est celui de l'hiver, pendant les nuits pluvieuses ou le temps des neiges; on les lui recouvre l'été avec des planches, sur lesquelles on jette de la terre et des épines pour que les loups ne les reconnaissent et ne s'en défient. Lorsque ces animaux sont pris, on les enlève de la fosse ainsi qu'il est prescrit ci-après; mais il ne faut jamais les y tuer à coups de fusil, l'odeur de la poudre empêcherait pour très longtemps ces animaux d'en approcher.

On se munit d'une perche garnie d'une pointe de fer qu'on lui présente; il se tapit ordinairement dans un coin de la fosse après l'avoir mordue 3 ou 4 fois; alors on appuie cette pointe de fer sur les soies longues qu'il a à la partie supérieure du cou, on les tord avec la peau et on les soulève, une autre personne lui passe

à la patte de devant, que la première opération lui fait présenter, un nœud coulant arrêté au bout d'une perche légère et fendue à cet effet; la même personne tient la corde qu'elle passe dans un bout de vieux canon de fusil, elle l'attire pour serrer le nœud et le dégager de la fente de la perche, et fait glisser en même temps le canon du fusil auquel il y a une entaille qui couvre ce nœud et qui empêche que le loup ne coupe la corde; pris de cette manière, on le suspend environ à la moitié de la hauteur de la fosse, nul danger alors d'y descendre et de lui attacher une autre corde à la patte de derrière; dans cet état, on le tire en haut en tenant ferme les 2 cordes opposées; alors avec une fourche de fer, on saisit l'animal par le cou et on lui serre le mufle contre terre en y faisant enfoncer les pointes, puis avec un carrelet et du fil fort, on coud les lèvres de la bête à double couture, ou on lui passe au mufle un anneau de fer comme aux ours qu'on attache à un collier; on préfère cette dernière façon lorsqu'on veut conserver longtemps les loups vifs; s'ils doivent être forcés le même jour, l'autre est plus sûre; on leur rompt ensuite une jambe et on les lâche dans un endroit fermé, où on les livre à la poursuite de jeunes limiers dont la leçon se termine par mettre à mort l'animal qu'on leur a livré. Il est aisé d'imaginer qu'avec un procédé aussi simple, on dresse sans peine ni dépense des chiens excellents, soit pour chasser, soit pour détourner les loups avant de faire les battues publiques, qui deviendraient par ce moyen très utiles; ceux à qui rien de ce qui intéresse l'agriculture n'est indifférent, peuvent encore livrer vif quelque un des loups pris par cette manière, aux laboureurs pour les faire attaquer par les mâtins destinés à la garde de leurs bestiaux; ils s'accoutument par ce moyen à les combattre et si quelques-uns échappent aux méthodes ci-dessus prescrites, ils peuvent au moins s'opposer à leurs entreprises.

Troisième méthode.

Cette dernière méthode, plus simple et plus facile que les 2 premières, est également infaillible pour attirer les loups et les détruire par le moyen des pièges: il faut prendre de la graisse d'un âne gros comme 2 œufs, et autant de terre d'argile, et faire cuire le tout ensemble jusqu'à ce que cela soit bien roux, et le mettre dans une poche de linge; on attache ensuite une louve privée ou sauvage, au milieu d'un bois, en suspendant la poche à 6 pieds au-dessus d'elle; la louve se voyant seule, ne cesse de regarder l'appât et de hurler toute la nuit; les loups qui sont aux environs y courent avec une si grande rapidité, qu'ils se précipitent dans les pièges dont on a eu soin d'entourer l'animal.

A Paris, imprimerie royale, 1765 » (A. D. Hérault c. 44)

- Smith note que la date de réception de ce courrier (29 décembre) est étrangement tardive ; il suppose que « l'Averdy écrivit sa lettre en milieu de mois après avoir reçu les nouvelles de la Besseyre-St.-Mary – une réaction anticipée pour étouffer tout renouvellement des discussions sur « la bête du Gévaudan. »

12 décembre (Jeudi, nouvelle lune) Jean Couret et Vidal Tourneire témoignent auprès de M. de Boissieu (lettre, 13/12).

13 décembre (Vendredi) Lettre de M. de Boissieu, subdélégué de Langeac, à l'intendant d'Auvergne :

«A Langeac ce 13 décembre 1765

M., j'ai l'honneur de vous donner avis qu'il c'est présenté hier devant moi Vidal Tourneire, âgé de 7 ans, et Jean Couret, âgé environ de 14 ans, tous deux du village des Hontès Bas, paroisse de la Besseyre-St.-Mary en Gévaudan, diocèse de St.-Flour; qui m'ont dit avoir été attaqué par la bête féroce le 2 du présent, environ les 2 heures après midi. Ils disent que gardant les bestiaux dans la montagne de Margeride appelée vulgairement Pied d'Aiguille ils virent sortir une bête ressemblant à un loup avec cette différence qu'elle avait une raie noire le long du dos, les côtés rougeâtres comme la peau d'un lièvre et le ventre blanc, la tête extrêmement grosse fort près des épaules et le nez court, le poitrail extrêmement large et la queue fort touffue du bout mais rase du côté du corps; que cette bête ayant divisé les bestiaux vint à eux par sauts et bonds et les tournoya fort longtemps pour les saisir; mais Jean Couret qui était armé d'un bâton à lance lui résista fort longtemps, et quand il voulait lui appuyer un coup de lance elle l'évitait par un saut en arrière. Enfin elle se saisit du plus jeune qui, n'étant point armé, se tenait derrière son camarade, et l'entraîna une douzaine de pas, le tenant saisi par l'épaule droite. Jean Couret courut alors avec sa lance sur la bête et l'obli-

gea de laisser son camarade. J'ai fait visiter l'enfant par un chirurgien. Il ne paraît aucune blessure qu'une petite galle [hématome] de la largeur d'une pièce de vingt-quatre sols. Il ne paraît aucun enfoncement de dent dans la peau, ce qui fait soupçonner de faux cette déclaration jusqu'à ce que l'on pourra être assuré d'autre ravage.

J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Boissieu » (A.D. P.-de-D. c. 1738) [Doc282]

- Je ne trouve pas de « pied d'Aiguille, » mais il y a un « Pé de la Guthe » non loin de la cime du Mont Mouchet, au-dessus des Hontès-Haut, dans le Bois de Borey.

16 décembre (Lundi) Compte et règlements des d'Enneval :

« États des paiements faits par M. Mazade de St.-Bresson, trésorier général des États du Languedoc, sur les ordonnances de M. le vicomte de St.-Priest, intendant de ladite province, en conséquence de la lettre écrite à mon dit sieur Mazade, par M. le contrôleur général, le 26 mars 1765, à l'occasion des chasses ordonnées pour la destruction de la Bête féroce qui désolait le Gévaudan, dont le remboursement doit être fait à M. Mazade.

Savoir: Ordonnance de M. de St.-Priest, intendant, du 18 mars 1765, en faveur de M. d'Enneval, gentilhomme de Normandie, envoyé par la Cour à la poursuite de la susdite Bête féroce, pour sa première dépense, 720, ci: 720.

Autre de même, du 6 juin 1765, en faveur de M. Lafont, subdélégué à Mende, pour son remboursement de la somme de 480 livres, qu'il avait avancée audit sieur d'Enneval pour les frais de chasses de la Bête féroce, ci: 480

Autre de même, du 25 dudit, en faveur dudit sieur Lafont pour idem, 600 livres, ci: 600

Autre de même, du 29 juillet 1765, en faveur dudit sieur Lafont, pour idem, 600 livres, ci: 600

Autre de même, du 26 mars 1765, en faveur dudit sieur Lafont, pour son remboursement de la somme de 600 livres par lui avancée pour une gratification de 300 livres, qu'il a plu au roi d'accorder au nommé Portefaix, jeune enfant du Gévaudan, pour le récompenser du courage qu'il a montré en se défendant contre la Bête féroce, et pour pareille gratification de 300 livres à ses camarades à diviser entre eux, ci: 600

Autre somme du 15 avril 1765, en faveur du sieur Portefaix, prieur de Bagnols-les-Bains, qui a conduit à Montpellier le petit Portefaix, son neveu, pour les frais de leur voyage suivant l'état desdits frais joints à ladite ordonnance, 78 livres, ci: 78

Autre de même du 22 septembre 1765, en faveur dudit Portefaix, neveu, pour 6 mois échus, le 16 octobre 1765 de la pension de 300 livres que le roi a bien voulu lui accorder; ladite ordonnance quittancée par le sieur Bèze, commis à cet effet par mon dit sieur intendant, 150, ci: 150

Total: 820

Total général: 3228

Suite des ordonnances de M. de St.-Priest, intendant, relatives aux dépenses pour la destruction de la Bête féroce qui ravage le Gévaudan.

De l'autre part, ci: 3228

Autre ordonnance de M. de St.-Priest, intendant, du 10 avril 1765, en faveur de la femme de M. Pierre Jouve, en considération des marques surnaturelles de courage qu'elle a données pour défendre ses enfants en bas âge des attaques de la Bête féroce, 300 livres, ci: 300

Total: 3528

Vu par nous intendant le présent état ensemble, les ordonnances jointes pour justifier les articles.

Nous avons arrêté ledit état à la somme de 3528 livres de laquelle le trésorier des États du Languedoc sera remboursé sur le trésor royal, suivant l'ordre de fonds qui en sera fait par M. le contrôleur général.

*Fait à Montpellier, le 16 décembre 1765. De St.-Priest
Par Mgr., Soefve. » (B.N.)*

- 17 décembre (Mardi) *Le Courrier d'Avignon* publie un article (Blanc).
- 19 décembre (Jeudi, premier quartier) M. de St.-Priest est présent aux États de Montpellier en qualité de commissaire du roi (Armorial des États de Languedoc).
- 20 décembre (Vendredi) *Mort de Mgr le Dauphin, fils de Louis XV, âgé de 36 ans (Colin, lettre). New Hampshire Gazette and Historical Chronicle* annonce la mort de la Bête »*«qui a fait de si choquants ravages. » (Smith).*
- Hiver *L'hiver est exceptionnellement rude (Moriceau2).*
- 21 décembre – 3 janvier 1766 Les paroissiens de Lorcières voient la Bête presque tous les jours (lettre, 03/01/66).
- 21 décembre (Samedi, St.-Thomas) Entre 11 heures et midi, la Bête attaque une jeune fille nommée Agnez Mourgues, âgée d'environ 12 ans, qui gardait les bestiaux dans les communs de Marcillac (Lorcières); la jeune fille crie, jette ses sabots pour être plus légère, se défend avec des pierres mais succombe. La Bête lui coupe la tête, traîne le corps à 6 pas pour en manger tout le cou, les épaules, la poitrine, le mollet d'une jambe ; quelques ouvertures au bas ventre. Quelques personnes qui gardaient des bestiaux un peu plus loin, voyant des animaux en déroute, accourent sur les lieux, et voient l'enfant dévorée et nue, les vêtements déchirés (lettre, 03/01/66 ; Crouzet).

- Il s'agit de la dernière décapitation « officielle » connue, probablement sans témoins. Voir été 66 pour une possible décapitation ultérieure.

- 22 décembre (Dimanche, 4ème dimanche de l'Avent) La Bête revient sur les lieux de l'attaque d'Agnez, mais les 2 bergers du village de Marcillac et celui de la Fage, voyant le monstre sur une hauteur qui guette une proie dans le vallon, font donner leurs chiens, au nombre de 5, le poursuivent jusque dans les villages de la paroisse de Clavières. Plusieurs personnes sortant de la messe sont saisies de peur en entendant crier de toutes parts : « *A la Bête ! Prenez garde à la Bête !* » L'animal disparaît (lettre, 28/12). Messe paroissiale et enterrement d'Agnez Mourgues. La consternation est si grande que la plupart des assistants fondent en larmes à la vue de ce spectacle (lettre, 03/01/66).

« Le 22 décembre 1765 j'ai enterré dans le cimetière paroissial le corps d'Agnez Mourgues, fille illégitime de Guillaume Mourgues, morte hier ayant été dévorée par la bête féroce qui court dans le pays, âgée d'environ 11 ans, habitante du lieu de Marcillac, paroisse de Lorcières, en présence de plusieurs personnes qui ont déclaré ne savoir signer; de ce enquis, ledit jour et an que dessus.

Ollier, chanoine curé » [Doc306]

- 23 décembre (Lundi) *Deux jeunes filles de 13 à 14 ans qui gardent des vaches au village de Julianges sont attaquées ; l'animal en terrasse une et l'emporte dans un bois. A ses cris et ceux de sa compagne on accourt ; mais la nuit empêche de suivre la Bête (lettre, 17/02/66).*

- Date fournie approximativement d'après la lettre du 12/01/66 indiquant « il y a environ 20 jours).
- Soulier2 considère cette attaque comme un doublon erroné de celle du 10/12.

- 24 décembre (Mardi) *On ne trouve que les 2 bras de la fille et quelques lambeaux de ses habits ; tout le reste a été dévoré (lettre, 17/02/66). La lettre du 12/01/66 mentionne aussi les 2 jambes. Le prieur de Julianges estime les restes trop peu considérables pour en dresser un acte de sépulture (Pourcher).*

- 26 décembre (Jeudi) Plusieurs habitants de la Fage et de Marcillac voient la Bête à l'endroit de l'attaque d'Agnez Mourgues (lettre, 28/12).

- 27-29 décembre Apparitions de la Bête dans la paroisse de Lorcières; ses traces sont observées sur la neige (lettre, 30/12).
- 28 décembre (Samedi) Lettre de M. de St.-Florentin à M. de Ballainvilliers (A.D. P.-de-D. c. 1737). M. Antoine écrit à M. de Ballainvilliers :

« M., je vous prie de vouloir bien avoir pour agréables les compliments que j'ai l'honneur de vous faire au sujet de la nouvelle année, et sans les séparer de la reconnaissance la plus vive sur toutes les bontés que vous avez bien voulu avoir pour moi, lesquelles m'ont procuré la réussite de ce que le Roi et vos provinces attendaient de tous les efforts que j'ai faits pour y parvenir, et j'ai attendu plus de 100 jours pour pouvoir me flatter moi-même qu'il n'y avait que ces 2 loups qui avaient affecté les 2 provinces d'Auvergne et de Gévaudan, dont les habitants étaient dans la juste crainte d'être dévorés à tout instant; mais je suis comblé d'apprendre de toutes parts, entre autres de M. le marquis d'Espinchal qui arrive, qu'il n'y a plus aucune Bête dévorante dans ces 2 provinces. Ce que pour ma propre satisfaction je vous supplie de me faire l'honneur de m'en accorder un certificat signé de votre main, tel que j'en ai reçu un de la province de Gévaudan.

Vous m'avez fait la grâce de me promettre de me faire avertir lorsque vous viendriez à Paris ou à Versailles, où j'ai mon habitation ; j'attends cette occasion pour vous assurer du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Antoine.

A Versailles le 28 décembre 1765. » (A.D. P.-de-D. c. 1736 ; transcription personnelle).

Lettre de M. Ollier, curé de Lorcières, à M. de Montluc:

« Lorcières ce 28ème décembre 1765.

M., je ne sais si l'on vous a donné des nouvelles de l'animal féroce depuis que je n'ai pas eu l'honneur de vous voir. Dans ce temps là je vous assurai qu'il n'était point mort et que ce n'était point un loup. A la vérité l'on a fait quelque chasse au loup et non à l'animal vorace et féroce qui est véritablement un monstre en sa nature; l'on a trompé et la Cour et les peuples en disant que c'est un loup. Samedi prochain je vous en enverrai la description, n'ayant pas le temps de le faire dans la présente. Comme je vous ai promis de vous instruire des événements fâcheux qui pourraient arriver, il est temps de vous en donner. Ainsi je vous dirai que pendant le cours du mois de décembre l'animal féroce a fait souvent des incursions et des attaques soit dans ma paroisse, soit dans ^{le} voisinage et frontière, de sorte que l'on a publié au peuple dans plusieurs paroisse de ce canton de se tenir sur ses gardes par rapport à la Bête féroce, attendu que plusieurs personnes l'ont vue et rencontrée, mais sur ces nouvelles je n'ai pas cru que cela pût vous satisfaire. Cependant quantité de personnes différentes m'ont assurés et affirmés que le 3 dudit mois la Bête féroce avait attaqué cruellement 2 enfants gardant des bestiaux dans les communs des villages entre Les Hontès et Le Besset, paroisse de La Besseyre-St.-Mary, qui eurent du secours, mais malgré cela, il y en eut un qui fut dangereusement blessé dans plusieurs parties de son corps, que l'on l'a envoyé à Langeac pour le faire panser, après s'être défendu l'un et l'autre courageusement pendant un espace de temps, ce qui a commencé à renouveler l'effroi et l'épouvante dans l'esprit des peuples, et qui continue, car la semaine suivante cette Bête vorace attaqua 2 femmes de la paroisse de Chaulhac qui passaient à la Champ, au dessus des Bois de Fayrolettes. Mais heureusement un habitant du lieu et paroisse de Julianges qui se trouva là par hasard, les défendit, sans cela la Bête féroce s'étant déjà dressée pour sauter sur l'une des 2. Enfin continuant toujours ses courses et ses incursions elle est venue à bout de satisfaire sa malice carnassière, et par là elle a jeté la consternation dans l'esprit des peuples de ma paroisse qui sont tous en alarme, n'osant pas sortir de chez eux dans plusieurs villages, attendu que le 21 de ce mois, jour de St.-Thomas apôtre, entre 11 heures et midi, cet animal monstrueux a donné des marques de sa cruauté et voracité en dévorant d'une manière cruelle Agnez Mourgues, fille âgée d'environ 12 ans, qui gardait des bestiaux dans les communs du village de Marcillac, ma paroisse, se jeta sur elle, lui coupa la tête, traîna ensuite son corps à 6 pas de là pour en manger tout le col, les épaules, le devant des mamelles, le mollet d'une jambe et quelques ouvertures au bas ventre. Il est à remarquer qu'elle vit venir la Bête féroce à elle; elle se défendit autant qu'elle put, en jetant des cris épouvantables, avec des pierres. L'on en a trouvé plusieurs dans sa cape, et quitta même ses sabots pour être plus légère, mais se trouvant seule il fallut périr. Aussitôt d'autres personnes qui gardaient leurs troupeaux peu éloigné de là, voyant des bestiaux en déroute, y accoururent et ils virent l'enfant dévoré, et lorsque l'on fut pour enlever les restes du corps l'on trouva que le monstre avait tellement mis en pièces et son corps et ses

habillements qu'elle était comme si elle venait de sortir du ventre de sa mère. Elle fut portée dimanche 22 du courant à la messe paroissiale pour être ensevelie. La consternation fut si grande que la plupart des assistants fondaient en larmes. Ce dit jour il retourna dans le même lieu, mais les 2 bergers du village de Marcillac et celui du lieu de la Fage, voyant le monstre sur une hauteur qui guettait quelque proie dans le valon, mirent tous leurs chiens, au nombre de 5, contre le monstre, le poursuivirent jusque dans les villages de la paroisse de Clavières, dont plusieurs peuples qui sortaient de la messe paroissiale furent saisis de peur en entendant crier de toute part « A la Bête, prenez garde à la Bête, » et disparut en peu de temps. Voilà l'évènement fâcheux qui vient d'arriver au su de tous les environs et de tous les habitants de ma paroisse. Je vous prie de donner lecture de la présente, qui contient toute vérité, à M. Lavergne, receveur des tailles, qui m'a aussi prié de lui donner des nouvelles là dessus et que je salue.

J'ai l'honneur d'être avec des sentiments pleins de respect, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Ollier, curé.

P.S. Le 26. plusieurs habitants de la Fage et de Marcillac ont vu le monstre dans le même endroit où il a dévoré cette fille. Je n'ai pu vous écrire plus tôt à cause du mauvais temps et de l'occupation des fêtes et des malades.

Je suis avec respect, Ollier, curé. » (A.D. P.-de-D. c. 1738) [Doc82]

- M. Ollier annonce une description pour « samedi prochain, » c'est-à-dire le 04/01/66. Voir 03/01/66.

29 décembre (Dimanche) M. de St.-Priest reçoit le courrier de M. de l'Averdy du 10/12 (Smith.)

30 décembre (Lundi) M. de St.-Priest accuse réception du mémoire de M. de l'Averdy et lui promet de mettre tout son concours dans l'application de ces méthodes (A.D. Hérault c. 44). Lettre de M. Ollier, curé de Lorcières, à M. de Ballainvilliers :

« Mgr., après vous avoir rendu des témoignages de la parfaite reconnaissance des attentions que vous avez bien voulu avoir aux représentations que je vous ai faites dans la lettre que je pris la liberté de vous écrire au mois de septembre dernier lors de votre département, avec le mémoire que j'y joignis touchant des événements fâcheux arrivés dans ma paroisse au sujet du monstre qui ravageait ma paroisse et qui la ravage encore plus aujourd'hui; comme vous le verrez par la suite du mémoire que je vous envoie, circonstancié et contenant la vérité, j'espère, Mgr., que vous voudrez bien continuer votre charité à l'égard d'une paroisse qui est toute dans la consternation, n'osant point sortir de chez eux, ce qui les met dans la dernière misère, ne trouvant personne pour garder leurs bestiaux. Les collecteurs même ont beaucoup de peine à lever les deniers royaux. L'on a chassé à des loups et non à la bête féroce qui est un véritable monstre en sa nature, selon une quantité de mes habitants qui l'ont vu et observé. Ainsi je vous prie d'exercer votre charité envers eux, car il y en a qui mourront de faim, bien loin de payer leurs tailles. Vous pourriez écrire ou faire écrire un mot à M. Lavergne, receveur des tailles, de leur épargner cet hiver les garnisons, attendu qu'ils seront hors d'état de les supporter. Je ne vous parle point dans la présente de la bête féroce, parce que vous le verrez ce qu'il en est par la suite du mémoire que je vous envoie, que vous pouvez joindre à celui que je vous ai envoyé. M. de Montluc, votre subdélégué à St.-Flour, doit vous donner des nouvelles de l'évènement fâcheux qui vient de nous arriver récemment, le 21 décembre 1765. Je voudrais de tout mon cœur avoir quelques nouvelles favorables de votre part pour consoler mon peuple dans l'effroi et la consternation où ils sont, afin qu'ils redoublassent leurs prières et leurs vœux pour votre prospérité et conservation. Ce sont aussi les sentiments sincères de celui qui est avec le respect le plus profond, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Ollier, curé. Lorcières le 30 décembre 1765. » (A.D. P.-de-D.) [Doc283]

« Suite du mémoire »:

« Suite des événements fâcheux arrivés dans la paroisse de St.-Sébastien de Lorcières, Haute Auvergne, élection et diocèse de St.-Flour.

Du mois de septembre 1765.

Le 4 dudit mois entre 7 et 8 heures du matin, la Bête féroce se fit voir publiquement au terroir des appartenances des villages de Broussoles, Chalelles, Plaux et Fayrollettes. Elle passa dans un champ appelé la Guerre, où Isabeau Paschal, fille âgée de 18 ans, y ramassait des lentilles. Voyant venir l'animal féroce, [elle] monta sur un char, que son père y avait mené, pour se garantir d'être dévorée, mais les cris que l'on poussait de toute part par les habitants des villages ci énoncés furent cause que la Bête féroce ne s'arrêta pas et fila son chemin du côté du Gévaudan et se rendit dans la paroisse de Paulhac où elle attaqua une fille qui fut secourue sur le champ par un laboureur, mais peu de jours après dans la même paroisse elle dévora le 9 une fille sur le soir lorsqu'elle menait clore ses bestiaux à la maison. Le 27 [ou] 28 elle attaqua un homme qui gardait des bestiaux dans les communs du village de Marcillac, qui eut du secours, et prit la fuite.

Du mois d'octobre.

Le 5 dudit elle parut sur les frontières proche le village de Chabanoles, ma paroisse, où une fille dudit lieu eut tellement peur de la Bête qu'elle vit de loin qu'elle tomba évanouie entre les bras de plusieurs autres qui gardaient aussi des bestiaux avec elle, et la semaine suivante elle se trouva aux environs des bois du village de Marcillac appelés la Bastide où une fille nommée Jeanne Jouve qui gardait là des bestiaux. La Bête féroce vint à elle, lui fit faire plusieurs tours parce qu'elle tâche toujours de saisir le sexe par derrière, qu'elle jeta des grands cris, mais heureusement pour elle, il sortit du bois 3 ou 4 hommes qui la délivrèrent et la tirèrent hors de danger. Le 21 dudit mois elle se trouva encore proche le village de Marcillac, ma paroisse, où un habitant nommé Jean Coutarel, voulant aller faucher du regain deux heures avant le jour au clair de la lune, à cause des pluies continuelles, il n'eut pas plutôt fait un rang qu'en se baissant la Bête féroce lui sauta dessus par derrière. Il se défendit comme il put avec sa faux et jetant des cris, en même temps qu'il se débarrassa d'elle, et comme il n'était pas loin du village, il s'en fut vite chez lui, la peur l'ayant gagné tellement qu'il demeura évanoui 2 heures sans tirer aucune parole de lui.

Du mois de novembre.

A l'égard de ce mois l'animal féroce n'a fait aucune incursion dans la paroisse. Nous commençons tous à goûter la tranquillité, mais cela n'a pas duré long ^{temps} comme vous le verrez dans le mois suivant et dernier de l'année.

Du mois de décembre.

Le 3 dudit mois elle attaqua (la Bête féroce) 2 enfants qui gardaient des bestiaux entre 2 villages de la paroisse de La Besseyre-St.-Mary, diocèse de St.-Flour, qui se défendirent l'un et l'autre pendant un espace de temps, mais ils eurent ensuite de secours, sans quoi un d'eux aurait péri. Cependant il y en eut un qui fut tellement blessé dangereusement que l'on a été obligé de l'envoyer à l'hôpital à Langeac pour se faire panser de ses blessures. La semaine ensuite elle attaqua encore 2 femmes d'une paroisse voisine qui passaient au dessus des bois d'un village de ma paroisse, où un homme de la paroisse de Julianges en Gévaudan se trouva là avec une hache, qui les défendit dans le lieu appelé La Champ, qui est une chaîne de monticule qui sépare le Gévaudan d'avec l'Auvergne, sans quoi l'animal féroce s'était déjà dressé pour sauter sur une des 2. Pour lors il quitta la partie voyant qu'elle ne pouvait satisfaire sa voracité. Mais il ne tarda pas à la satisfaire car le 21 dudit mois, jour de St.-Thomas apôtre, il en donna des preuves de sa malice carnassière en dévorant d'une manière cruelle, entre 11 heures et midi, Agnez Mourgues, fille âgée d'environ 12 ans, qui gardait des bestiaux dans les communs du village de Marcillac, ma paroisse. Ainsi ladite Bête féroce, après avoir combattu quelque temps avec la fille qui se défendait avec des pierres, entra en fureur, sauta sur elle, lui coupa la tête, traîna son corps à 6 pas de là pour en manger tout le col, les épaules, le devant des mamelles, le mollet d'une jambe, après lui avoir tiré son bas avec les griffes de ses pattes de devant, et quelques ouvertures au bas ventre. D'autres personnes qui gardaient des bestiaux un peu loin de là, voyant plusieurs bestiaux en déroute, y accoururent sur les lieux, virent l'enfant dévoré, et lorsque l'on fut pour enlever le reste du corps, l'on trouva que le monstre avait tellement mis en pièces et son corps et ses habillements qu'elle était comme si elle venait de sortir du ventre de sa mère. Elle fut portée dimanche 22 dudit mois à la messe paroissiale dans l'église pour être ensevelie; la consternation fut si grande que la plupart des assistants fondaient en larmes à la vue de ce spectacle. Ledit jour ledit monstre parut dans le même endroit où 3

bergers qui n'étaient pas éloigné les uns des autres virent le monstre sur une hauteur qui guettait quelque proie dans le vallon. Aussitôt ces bergers tous lâchèrent leurs chiens, au nombre de 5, qui poursuivirent le monstre jusques dans les villages de la paroisse voisine où le peuple sortait de leur messe de paroisse. Tous furent saisis de peur en entendant crier « A la Bête, prenez garde à la Bête. » Chacun était sur ses gardes pour se détourner de son passage. Plusieurs habitants des différents villages de ma paroisse l'ont vu et remarqué le 26, le 27, 28 et le 29 dudit mois. Ils ont même vus les traces du monstre sur la neige.

Je soussigné Jean Baptiste Ollier, prêtre chanoine régulier de la congrégation de France dite de Ste.-Geneviève et curé de St.-Sébastien de Lorcières, au diocèse de St.-Flour; haute Auvergne, certifie à qui il appartient que ledit mémoire contient toute vérité. En foi de ce ai signé à Lorcières ce 30 décembre 1765.

Ollier Chanoine curé. » (A.D. P.-de-D. c. 1738) [Doc287]

- Je ne dispose pas du premier rapport dont celui-ci est la suite.
- A quelques différences près, le contenu de ce rapport est repris dans celui du 03/01/66.
- La première apparition d'octobre est ici datée (du 5.)
- La seconde (attaque de Jeanne Jouve) est inédite, n'étant pas reprise (pour quelle raison ?) dans le rapport du 03/01/66.
- La victime du 21/10 est nommée (information inédite): Jean Coutarel. En revanche, la seconde apparition du même jour n'est pas mentionnée ici.

31 décembre (Mardi) Certificat :

« Nous, soussignés brigadier et cavaliers de la maréchaussée de Langeac, reconnaissons avoir reçu de M. de Loriette [?] la somme de 260 livres ordonnée par Mgr. l'intendant, qui a été partagée également entre toute la brigade. Ce que nous certifions à Langeac ce [31?] décembre 1765. [?] Brun, [Sivry?], Andrieu, Arnaud.

Gratification de la somme de [260 livres?]. » (A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

La France achète la Lorraine. Dès le début de l'année, distribution des 10 derniers tomes de l'*Encyclopédie*. Le régiment des volontaires de Clermont est cédé au prince de Condé. Le comte de Morangiès prend ses distances avec le Gévaudan pour fréquenter Paris. Le *Messenger Boiteux*, journal suisse, rappelle la phase officielle de l'affaire (Moriceau2) et propose une gravure (G9) [Jeanne04]. On fait travailler sur le chemin de Balsièges (actuelle RN 88) et sur le chemin de Marvejols. On vient en famille sur ces chantiers, hommes, femmes, vieillards et enfants. On les nourrit de 4 services de soupe par semaine (Aubazac). Le curé Ranc de Cubelles cite 3 défunts avec la mention « *sans sacrements*, » mais sans allusion à la Bête (*Société*). La baronie d'Apchier est de tour en Gévaudan (Armorial des États du Languedoc). Note de Maître Cayla, avocat, d'Estaing:

« Dans cette année 1766, il y a eu dans le Causse de Rodez, plusieurs chiens enragés qui dévoraient le genre humain dont il est mort plusieurs personnes, même celles qui étaient allées à la mer pour guérison. Et l'année ci-devant, il a paru du côté d'Aubrac, une bête féroce, autrement monstre, qui dévorait toutes les personnes qu'elle rencontrait. Il a encore fait un plus grand ravage dans le Gévaudan, surtout à l'égard du sexe féminin et petits enfants, avec lesquels cette bête ne trouvait point tant de résistance. Le roi, averti de cet affreux ravage, envoya des troupes avec son premier chasseur, mais, malgré tous leurs efforts et leurs ruses dans la chasse de cette bête et malgré quantité de chiens ou dogues qui étaient après cette bête, on n'a pu la prendre et elle est encore, cette année 1766, vivante, et fait toujours des ravages dans le Vivarais. » (G5).

Lettre de Vigouroux, de Paulhac, à M. Lafont:

« M., vous aurez la bonté de m'excuser, si je prend la liberté de vous faire ressouvenir de la promesse que vous ou votre frère m'aviez faite de me passer quelque chose pour l'enfoncement des planches de ma grange lorsque votre frère tira le ... l'année dernière.

Si Votre Grandeur voulait bien me le faire passer sur ma taille, ce que votre bonne bonté permettra, je vous serai bien obligé. Comme vous savez que nous sommes accablés de misère et persécutés de la Bête tous les jours.

J'espère, M., que Votre Grandeur aura pitié de ma misère, et suis, M., avec respect le très humble et obéissant serviteur, Vigouroux. » (Pourcher)

Tradition selon Pourcher:

« La fille Fournier, aujourd'hui maison Dumas de St.-Privat-du-Fau, quoique assez âgée, de petite taille, était allée chercher de l'eau avec sa cruche à la principale fontaine, qui est au fond de ce village, près de la maison Hugon. Après avoir fait le contour des jardins en arrivant à la fontaine, elle vit Jean Martin, ancien militaire, qui avait servi 11 ans sous les drapeaux, qui descendait la rue de la Callade et qui allait la rejoindre portant sur sa tête un madrier. Dans l'intervalle, la fille Fournier s'était courbée pour prendre de l'eau dans le réservoir. Elle ne fut pas courbée, qu'elle sentit quelque chose qui la pressait sur ses épaules, l'empêchant de se redresser: c'était la Bête qui s'était avancée au même instant de derrière les broussailles qui sont au-dessus de la fontaine et avait posé ses pattes sur ses épaules. Se voyant ainsi pressée, elle s'écria: « Que voulez vous faire, Martin, vous me ferez casser ma cruche, et tomber dans l'eau. » Martin arrivant de près et s'entendant appelé, regarda et vit la Bête sur la fille Fournier, et vite lui jeta son madrier, qu'il n'attrapa pas.

La Bête se sauva de côté de la fille et s'enfuit dans les prés. Martin et la fille Fournier se mirent à crier, tout le village se leva en un clin d'œil, et on vit la Bête qui, après avoir traversé assez lestement les prés qui sont au-dessous du village, montait tout doucement ceux qu'on appelle prés de La Sogne, au levant de Péclergue, et les cris qui venaient du village ne la dérangent en rien. Le grand-père de la famille Bouchet, qui a laissé ce souvenir dans la maison, avait alors 16 ans. » [Privat01/02]

- Date très incertaine pour cette tradition. Pourcher la rapporte après un document de 1766 et avant d'autres de la même année, mais dans un paragraphe dont il est mentionné que les informations ne sont pas placées dans leur ordre chronologique.

Comptabilité de la ville de Mende (contexte de 1766):

« 3 livres données au sieur Aussilas, boulanger, pour fourniture de pain aux dragons qui allaient à la chasse de la Bête féroce. » (Pourcher)

Le garde Régnault écrit au roi:

« Les habitants de cette province sont peu instruits de notre façon de chasser, soit en battue soit avec une meute. Ils osent tout au plus se tenir seuls dans un affût. Les préjugés d'une partie de ces malheureux – qui croient que c'est un esprit malin qui les mange – leur ôtent le courage et les rend trop négligents sur les manœuvres qu'on pourrait leur faire faire dans les battues. » (Mémoires, Archives Nationales, F 10 476).

Un plan de chasse d'Arnauld du Buisson, prêtre de l'oratoire de la maison Saint-Honoré, déposé aux archives nationales, et daté par Smith de 1766, décrit les plans pour une battue dont le centre semble être le Mont Mouchet, et dont le rayon est d'entre 15 et 20 kilomètres. La présence fréquente de la Bête est indiquée dans les bois entre Servières, Servilanges et la Besseyre-St.-Mary. Une ligne de tireurs est indiquée du nord au sud du Mont Mouchet, d'autres plus petites occupant les bois alentours.

« Explication de ce plan.

L'idée de celui qui l'a tiré consiste à prendre des 46 paroisses désignées par leurs noms autour du cercle et qui s'y trouvent effectivement placées le nombre de 150 bons tireurs et environ 4500 hommes pour former un cercle ou cordon en rond pour faire une battue dans les bois et terrain englobés dans le susdit cercle qui sont ceux où l'on voit le plus souvent l'animal anthropophage. Cette battue doit s'y porter de tous côtés au centre de ce cercle qui est dans un endroit sur la montagne de la Margeride en pays découvert et qui domine sur tout le terrain compris dans le cercle.

Les 150 tireurs doivent former une ligne partageant le cercle des batteurs du midi au nord à la distance de 50 pas l'un de l'autre pour que l'animal anthropophage ou les loups qui seront dans la battue, se jetant d'un côté du cercle dans l'autre, puissent être tirés par 2 ou 4 chasseurs, qui étant manqués, se trouvant toujours englobés par le cordon resserré des batteurs, seront obligés de passer et repasser plusieurs fois à travers des tireurs ; l'autre partie de tireurs distribuée [le] long des bois, exactement ainsi qu'il est marqué dans le plan pour tirer les premiers les loups ou autres bêtes semblables et avertir par là les tireurs de la grande ligne qui seront placés de manière à entendre tous les coups à se tenir sur leurs gardes, de sorte que les batteurs prévenus et avertis à l'avance, munis des bonnes baïonnettes ou fourches de fer bien affilées, se resserrant toujours à proportion qu'ils avanceront et se touchant coude à coude, seront en mesure de faire périr ce qui aura échappé aux canons des tireurs par des coups de baïonnette ou des fourches.

Ceux des tireurs qui se trouveront aux postes ci-dessus désignés marcheront avec les batteurs et entreront dans leur ligne avec leurs fusils avec chacun leur baïonnette au bout pour faire avec eux la même opération pour ce qui regarde la grande ligne des tireurs. A proportion que la battue se portera à eux ils en feront de même, avec défenses à ceux jusque auxquels [?] battue de remuer de leur poste sous des peines de prison ou amande, et jusqu'au [?] la battue.

L'on peut faire des chasses dans toutes les saisons de l'année dans cette partie des bois qui se trouve depuis le levant jusqu'au septentrion et même dans cette moitié du cercle marquée par les chiffres 8.

Les 46 paroisses ci-dessus désignées peuvent fournir aisément 150 tireurs et environ 4500 batteurs. Les tireurs devraient être rendus au point du jour à l'endroit qui leur serait désigné par les lettres circulaires adressées à MM. leurs curés ou consuls de leurs paroisses, et comme les paroisses les plus éloignées se trouvent à la distance de 2 lieues et demie du point de réunion il suffirait que leurs batteurs eussent formé la ligne ou cordon ci-dessus désigné à 8 heures du matin ; cette opération finirait au moins à 2 heures après midi. Pour remplir les nombres des batteurs un homme par maison suffit.

Si MM. les subdélégués de St.-Flour et de Langeac avaient des ordres pour faire cette chasse d'intelligence avec le Gévaudan il serait bon qu'on employât et mît en mouvement 40 ou 50 paroisses dont 15 devraient border sur le levant les bois de Chernie, du Gilbertès, de la Font-du-fau, de Chapel, de la Pause, d'Auvers, de Nozeyrolles et du Besset, plaçant un nombre proportionné de bons tireurs sur le couchant desdits bois et les autres 25 paroisses former une ligne bien serrée des batteurs à l'entrée des bois de L'Hernie par côté du nord, portant leur battue en ligne droite du levant au couchant vers le midi, la venant terminer au ruisseau de Paulhac, faisant doubler les postes des tireurs à proportion que la battue s'avancerait et faisant replier sur les batteurs ceux qui borderaient les susdits bois du côté du couchant ; porter ainsi cette battue jusque depuis la Croix du Fau, avec ordre que les batteurs et tireurs de cette partie s'étendraient [le] long du ruisseau de Paulhac, celui du Besset le bordant jusqu'à Chazelles pour y coucher et rester jusqu'au lendemain à deux heures après midi, à laquelle heure suivant toute apparence la chasse du cercle serait faite. Il est à 2 que l'opération de ce dernier article devrait se faire le jour précédant celui de la chasse du cercle.

Moyennant ces arrangements on regarde comme sûre la perte de ce cruel animal mais encore celle de tous les loups et autres bêtes qui se trouveront dans ledit cercle, et on regarde l'opération comme infaillible.

Si l'exécution de ce projet est trouvée bonne par monseigneur le comte de St.-Florentin il faudrait pour l'assurance de tout l'effet qu'on attend un bataillon d'infanterie pour distribuer ou pour soutenir de distance en distance le cercle des batteurs et des ordres pour punir sévèrement ceux qui sortiraient de leur rang. Secondement des lettres circulaires aux curés et consuls de chaque paroisse pour choisir tous les bons tireurs qu'ils ont chacun dans leurs villages avec ordre dans les mêmes lettres de les faire partir à l'heure marquée suivant la distance des lieux pour être rendus au point du jour à l'endroit qui leur serait désigné, sous telles peines que sa grandeur voudrait leur imposer en cas de désobéissance. Les défauts d'obéissance de la part des paysans dans les chasses précédentes sont la cause que cette bête exista [?]

Toutes les paroisses où il se trouveraient des tambours devraient les porter chacune dans le rang de leurs batteurs afin que par le bruit de ses instruments on ne laissât rien dans les bois qui sont dans l'enceinte du cercle ; chaque batteur muni d'une bonne baïonnette ou fourche de fer bien affilée afin qu'au cas [où] cette bête féroce fût mise debout ou tirée ou manquée par les tireurs on pût la faire périr en la resserrant dans le cercle à coups de baïonnette ou de fourche de fer.

Défenses aux batteurs du cercle de le rompre quel animal qu'ils puissent mettre debout, avec ordre au consul de la paroisse qui mettrait quelque loup ou autre bête debout de détacher un seul batteur pour en avertir celui qui aurait les ordres de commander cette chasse, qui serait placé au point de réunion ou au centre du cercle pour qu'il pût prendre les mesures convenables pour faire prendre des postes aux tireurs propres et opposés au passage de l'animal.

Au défaut d'un bataillon d'infanterie on pourrait se servir des cavaliers de 4 ou 5 maréchaussées pour porter les lettres circulaires dans chaque paroisse et pour soutenir de distance en distance le cordon des batteurs avec ordre de conduire en prison ceux qui sortiraient de leur rang ou ne voudraient pas obéir ; qu'il fût enjoint aux consuls de chaque paroisse de faire une liste exacte de leur batteurs et tireurs afin qu'ils ne pussent se dispenser de contribuer à cette opération que pour raisons légitimes ; qu'ils fussent eux mêmes chacun au milieu des batteurs de leurs paroisses et qu'il leur fut ordonné de faire conduire aux bergers de chaque paroisse deux chiens de parc attachés marchant à 20 pas au devant du cercle de leur paroisse pour les faire fouiller dans les endroits où les batteurs [?]

Malgré tout ce qu'on peut dire au sujet de la bête féroce l'auteur de ce plan suivant beaucoup des relations qui lui ont été faites et qui connaît l'espèce des loups soutient que cet animal n'est pas un véritable loup. Il peut tenir par le mâle ou la femelle mais il la voit produite par deux différentes espèces.

Chaque consul devrait avoir un ou deux hommes à cheval au devant des batteurs pour qu'au cas [où] cet animal fût mis debout on pût en donner avis à celui qui commanderait cette chasse avec plus d'aisance.

Quoique les bois ci-dessus désignés contiennent dans cette [?] un très petit espace, ils ont cependant une grande étendue situés dans un mauvais pays et divisée par des endroits découverts marqués par les entre-lignes et les postes des tireurs. Tout l'effet de cette chasse dépend de la régularité de la battue ; c'est pourquoi il serait de la plus grande importance d'avoir des ordres de la cour pour punir par la prison ou par des amendes ceux qui refuseraient ou d'obéir pour la battue, ou qui s'étant rendus ne tiendraient pas leur rang. Cette opération encore dépend beaucoup des lettres circulaires qu'on doit envoyer à MM. les curés qui

doivent choisir chacun dans leurs paroisses les meilleurs tireurs [et ?] annoncer les ordres de la cour. Ceux qui seront préposés pour cela doivent connaître la distance de chaque paroisse afin d'annoncer à un chacun une heure proportionnée à la distance des lieux pour que chaque paroisse puisse être rendue à l'heure qui lui sera désignée dans les endroits indiqués par les lettres circulaires qui doivent encore contenir les noms des paroisses avec lesquelles on formera la ligne par la droite et par la gauche et les endroits qui se trouvent opposés à chaque paroisse en ligne directe au centre du cercle.

MM. les curés doivent avertir les consuls de chaque paroisse d'obliger un homme de chaque maison à faire cette battue [?] porteront une liste exacte de ceux qui n'auront pas voulu obéir. Cette saison est la plus commode de toutes [?] les soirs par rapport à la longueur des jours, soit à cause de la [?] en blés qui étant une fois montés pourraient servir d'asile à la bête féroce et aux loups. » (A.N. F10 476) (Transcription de Clément Drolet) [Doc200]

- L'auteur m'est inconnu. Il possède une connaissance très précise de la région.
- Les indications "Midi" (sud) et "septentrion" (nord) sont inversées. Il y a plusieurs imprécisions dans le placement des paroisses et des bois, mais le travail est remarquable pour l'époque et les moyens. La ligne des tireurs qui partage le plan en deux est orientée NO-SE, de la Croix du Fau aux bois du Sauvage.
- La partie "Levant" correspond grosso modo au pays de Saugues (carte IGN 2636E). Le "point de réunion" semble correspondre au Truc de la Garde. Le "pays où se tient la Bête" est localisé entre Paulhac, La Besseyre, Pébrac, Venteuges, Le Mont et Servières; quelle que soit la date du plan, on est dans la "troisième période" (après Mai 1765). En descendant de la Croix du Fau vers le "Bois de Paulhac," le "bois de la truheire" est peut-être le bois de La Péreire. Sur le bord du cercle, entre Vabres et St.-Vénerand, se trouve la paroisse de St.-Christophe.
- La partie "Couchant" correspond au pays du Malzieu (carte IGN 2636 O). Vers le centre, les "bois de Fraissenet" correspondent au Mont Grand et à la Montagne du Liconès; ne pas confondre avec les bois de Fraissenet-Langlade, plus au sud. Le bois de Rechauve (appartenant aux Morangiès) semble bizarrement placé.
- Si l'on prend en compte les paroisses mentionnées, la plus septentrionale est St.-Julien des Chazes, la plus méridionale St-Denis en Margeride, la plus orientale St.-Christophe d'Allier, la plus occidentale Albaret-le-Comtal. Le terrain ainsi dessiné n'est pas un cercle, mais un losange dont les diagonales sont de 46 et 39 km - approximativement 800 km².
- Mentionnés dans les légendes du plan, Chapel et la Font-du-Fau sont respectivement à l'ouest et au nord-ouest de Chanteloube. "Le Gibertes" pourrait être le Gilbertès, près des Granges, au Nord-ouest de Pinols, mais je n'identifie pas le bois de Chernie (ou l'Hernie.)

Janvier Jean Tessèdre, de Meyronne (Venteuges), est attaqué à 2 reprises (Procès-verbal, 20/06/67).
[Meyr01/02]

- La date de l'attaque de Jean Tessèdre est fournie d'après Richard. Le procès-verbal du 20/06/67 indique « depuis entour 18 mois. »

1 janvier (Mercredi, solennité de Marie) M. de Montluc écrit à l'intendant d'Auvergne:

« St.-Flour le 1 janvier 1766

Mgr., j'ai l'honneur de joindre ici la lettre que M. le prieur de Lorcières m'a écrite au sujet de la Bête féroce qui vient de renouveler ses carnages dans sa paroisse. Depuis très longtemps les bruits publics étaient qu'elle existait et qu'elle avait attaqué nombre de personnes, mais comme elle n'avait fait aucun meurtre jusques ici on croyait que les bruits qui s'en répandaient étaient sans fondement, mais pour tout à l'heure il n'y a plus à douter de son existence. Je suis certain qu'elle a fait le dégât que M. le prieur de Lorcières annonce dans sa lettre. Les consuls qui me l'ont confirmé ont vu enterrer le cadavre déchiré de cette fille et ont aussi vu l'enfant maltraité par cette animal. M. le curé de la Besseyre-St.-Mary me l'a aussi fait savoir. On assure positivement que c'est un animal différent du loup.

Je suis avec respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Montluc. » (A.D. P.-de-D. c. 1738) [Doc284]

3 janvier (Vendredi) M. Ollier écrit à M. d'Ormesson:

« [En haut: De M. d'Ormesson 11 janvier 1766]

Mgr., c'est avec une grande confiance que je prends la liberté de vous adresser le présent paquet pour vous exposer avec sincérité la situation triste dans laquelle est actuellement ma paroisse. Vous en jugerez par les mémoires que je vous envoie, qui contiennent toute vérité, d'autant plus que la charité que je dois avoir pour mon peuple jointe au devoir de mon ministère m'y oblige et m'y a engagé. Il est vrai que sur la grande augmentation qu'il y a eu l'année dernière dans la haute Auvergne, Mgr. l'intendant sur ma représentation y a eu égard. J'espère aussi que par votre équité que vous avez en partage, vous obtiendrez de sa majesté quelque chose pour la soulager pendant cet hiver, étant dans un besoin pressant. Au reste, Mgr., il ne serait pas nécessaire & que sa majesté envoyât ici des personnes étrangères pour recommencer les chasses, l'on chasse au loup et non à la Bête féroce, vu les dépenses exorbitantes que cela occasionne et les dégâts qui se font dans le pays, mais il serait à souhaiter que l'on donnât commission à plusieurs seigneurs des environs qui commanderaient les chasses, comme connaissant mieux le terrain et les lieux où se peuvent réfugier de pareil monstre. Enfin j'espère tout de vos bontés et de votre charité. Ce sont dans ces sentiments avec lesquels je suis avec le respect le plus profond, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Ollier, curé. Lorcières ce 3ème janvier 1766. » (A.D. P.-de-D. c. 1738) [Doc285]

- La note du haut de page indique probablement la date de réception par M. d'Ormesson; il le renvoie à M. de Ballainvilliers le 15/01.
- « L'augmentation »: Dans sa lettre du 07/02, M. Ollier précise que les impôts ont augmenté de 600 livres « depuis qu'il est curé. » Y-a-t-il traces des « égards » de M. de Ballainvilliers envers la paroisse de Lorcières en 1765 ?

M. Ollier fait également parvenir (à M. de Ballainvilliers ?) le récit des accidents survenus dans sa paroisse:

« Relation sincère et exacte des événements fâcheux qui sont arrivés pendant le cours de l'année 1765 par la bête féroce dans la paroisse de Lorcières, haute Auvergne, diocèse et élection de St.-Flour.

Du mois de janvier.

La Bête féroce n'a commencée à faire des incursions et des apparitions dans ladite paroisse de Lorcières que dans le commencement du mois de janvier de l'année 1765, et cela à plusieurs reprises, et le 22 dudit mois, elle donna des preuves et des marques monstrueuses de sa férocité en dévorant et égorgeant une femme du lieu de Chabanoles, paroisse de Lorcières, village frontière de la paroisse de la paroisse de Julianges en Gévaudan, diocèse de Mende; ladite femme, appelée Jeanne Tanavelle, âgée d'environ 35 ans. Elle fut dévorée sur les limites du Gévaudan et de l'Auvergne et cela de la manière la plus cruelle, car selon les traces et le terrain qu'ils tinrent l'un et l'autre, il paraît que cette femme, avec un méchant couteau qu'elle tenait à la main, se défendit contre le monstre près d'une heure. Enfin ayant succombé, ladite bête féroce, après lui avoir coupé la tête qu'elle transporta à 200 pas de son corps, que l'on trouva le lendemain enfoui dans un champ, elle lui mangea entièrement les mamelles jusqu'à la ceinture et suçà le sang jusqu'à la dernière goutte, et mit tellement en pièces et ses habillements et son linge que l'on fut obligé de l'ensevelir dans son suaire telle qu'elle était sans la dépouiller. La consternation fut grande à son enterrement. Ensuite ladite bête féroce revint sur le soir pour retrouver sa proie, mais ne la trouvant plus, elle poussa des cris et des hurlements pendant le reste de la nuit, que cela consterna tous les habitants du village de Chabanoles qui n'osaient sortir de chez eux qu'avec crainte et tremblement et encore accompagnés de quelqu'un autant qu'ils le pouvaient, et armés de leurs hallebardes, attendu qu'elle ne s'écarta pas beaucoup de quelques jours dudit village, puisqu'elle parut couchée tout le long d'un terme d'un champ le dimanche 27 dudit mois entre les villages de Chabanoles et de Fayrolettes où elle donna de la frayeur à plusieurs femmes qui venaient à la messe paroissiale sur les 10 heures du matin et à un berger qui s'enfuit bien vite au village de

Fayrollettes comme étant le lieu le plus proche pour se réfugier et pour se garantir de la férocité du monstre, et en même temps pour avertir les habitants afin de la poursuivre; mais lorsque l'on y fut, son agilité et ses ruses la firent bientôt disparaître.

Du mois de février.

Dans ce mois-ci l'animal féroce a fait quantité d'incursions et d'apparitions dans ladite paroisse, c'est quasi sans nombre. Cependant le 16, 17 et 18 il fut chassé aux environs des villages de Marcillac et de la Fage, attendu que chacun se tenait sur ses gardes, et cela tout le long des bois, sans y entrer du reste; il ne donna aucune marque dans ladite paroisse de sa malice carnassière pendant ce mois.

Du mois de mars.

Dans ledit mois la Bête féroce fut vivement poursuivie le 29 et le 30 aux environs des bois du village de Fayrollettes par quelques habitants et des bouviers avec fusils et hallebardes mais sans succès, parce que son agilité et sa finesse furent cause qu'ils ne purent l'atteindre et l'abandonnèrent après avoir fait leurs efforts pendant quelque temps.

Du mois d'avril.

Ledit monstre parut à plusieurs reprises dans le mois à beaucoup de personnes et cela visiblement le 13. et le 14 aux environs des villages de la Fage et de Marcillac, mais il ne donna point des marques monstrueuses de sa férocité.

Du mois de mai.

Depuis tous ces événements la Bête féroce a continué de temps en temps de rendre visite à ladite paroisse de Lorcières, et c'est dans ce mois que les chasses ont été fréquentes et conduites toujours avec douceur, sagesse et prudence sous les ordres de M. d'Enneval, écuyer et gentilhomme normand commis par sa majesté pour ces opérations dans ce pays-ci; de sorte que le 19 mai qui était un dimanche, une chasse nombreuse et extraordinaire fut commandée dans les environs de plusieurs paroisses du Gévaudan et de l'Auvergne: Paulhac, St.-Privat du Fau, Julianges, la ville de Malzieu, Lorcières, etc. Cependant la Bête féroce étant poursuivie vivement ce jour-là ne sortit pas de la semaine de ces cantons et des lieux circonvoisins, car le 24 elle donna des preuves de sa malice et de sa férocité; non seulement elle occasionna la mort d'une fille du lieu et paroisse de St.-Privat du Fau, qu'elle n'eut pas le temps de dévorer parce qu'elle fut secourue, mais elle fut tellement blessée par ledit monstre à la jugulaire qu'elle mourut 2 jours après. La Bête féroce ne fut pas contente ce jour-là de cette opération. Continuant sa route et son chemin elle se trouva dans un commun champêtre où d'ordinaire l'on garde des bestiaux, aux appartenances du village du Mazet, paroisse de Julianges en Gévaudan et frontière du village de la Fage, paroisse de Lorcières en Auvergne. Elle y dévora une fille de l'âge de 15 ans. Le même jour, sur les 2 heures après midi, elle se trouva en Auvergne dans un commun de la dépendance du village de Marcillac, paroisse de Lorcières, où s'étant cachée et couchée dans un genévrier épais pour examiner sa proie, elle sauta en bondissant tout d'un coup sur une jeune fille nommée Marguerite Bony, âgée d'environ 18 [ans], qui gardait des bestiaux, la jeta par terre par 2 reprises, lui ôta sa coiffe et son mouchoir du col, mais heureusement pour elle, elle était accompagnée d'un jeune garçon nommé Pierre Tanavelle, âgé d'environ 16 ans qui voulant venger la mort de sa tante que ladite Bête féroce avait dévorée impitoyablement au lieu de Chabanoles, fut sur elle avec un courage intrépide pour défendre la jeune fille attaquée, lui enfonça 3 coups de sa petite hallebarde qui fut pleine de sang qui en découlait, et montra audit sieur d'Enneval le père qui admira et son courage et son raisonnement. Enfin la Bête féroce voyant qu'elle ne pouvait avoir sa proie, se vengea sur la coiffe et le mouchoir qu'elle mit en pièces avant que d'abandonner le combat, mais ce qui est à remarquer dans une action si héroïque de la part de ce jeune homme, c'est que ledit Pierre Tanavelle qui avait défendu cette jeune fille vigoureusement et avec un grand courage, a été sans récompense.

Du mois de juin.

Dans ce mois les chasses ont été presque continuelles, nombreuses et toujours commandées par ordre de M. d'Enneval, commis par sa majesté. Ainsi le 16 dudit mois qui était un dimanche fut donc commandée une chasse extraordinaire dans le Gévaudan aux environs des paroisses de la ville du Malzieu; la paroisse de

Lorcières comme frontière y fut commandée. Tous les habitants s'y rendirent avec zèle, et dans le temps du fort de la chasse, 2 pêcheurs firent sortir la Bête féroce d'un blé. Elle fut tellement épouvantée par le nombre infini des peuples que sur le midi au sortir de sa messe paroissiale, elle passa sur un commun qui est entre 2 villages de Fayrolettes et de Pléaux, ma paroisse. Elle rencontra une chèvre sur ses pas à qui elle donna un coup de griffes, la blessa et la jeta par terre sans lui faire autre mal, ensuite elle vint à une croix qui n'est pas éloignée du chef-lieu et de ces villages, passa rapidement au milieu de plusieurs femmes et filles sans les attaquer, et cela avec une si grande légèreté qu'elles n'eurent pas le temps de l'examiner, si fort elles furent toutes saisies de peur. De là elle se retira dans les bois du lieu de Lorcières et à son passage une fille qui gardait là des bestiaux lui jeta des pierres. Plusieurs habitants la poursuivirent avec moi, mais sans progrès, elle nous disparut bientôt.

Du mois de juillet.

Dans le présent mois il paraît que la Bête vorace et féroce est acharnée contre ladite paroisse de Lorcières et ne l'abandonne guère, continuant toujours ses incursions et ses opérations cruelles, puisque le 4 dudit mois elle a voulu donner encore des marques monstrueuses de sa malice carnassière en dévorant une femme nommée Marguerite Oustallier âgée d'environ 68 ans qui gardait des bestiaux proche des bois de Broussoles, son village, ma paroisse, la prit par derrière étant assise sur une petite muraille filant sa quenouille, la traîna par terre, lui déchira la peau d'une joue et lui fit deux grands trous au col proche la jugulaire, comme voulant la lui couper, mais les bruits que faisaient ceux qui gardaient des bestiaux l'épouvantèrent si fort qu'elle abandonna sa proie sans en manger. Le lendemain elle reparut encore dans lesdits bois en tirant du côté des villages de Chalelles et Plaux, toujours de ma paroisse, ensuite elle passa tout le long de La Cham qui est une chaîne de colline qui sépare le Gévaudan d'avec l'Auvergne. De là elle passa aux environs du village de Chabanoles, frontière du Gévaudan, et se rendit au village de la Fage, dernier village de la paroisse de Lorcières, sur la montagne de Margeride, où des laboureurs la virent passer assez lentement, et gagna du côté de la paroisse de Paulhac en Gévaudan, et se rendit à un lieu champêtre nommé la chapelle de Notre-Dame de Beaulieu.

Enfin le 24 dudit mois elle se montra encore dans un pâtural aux environs de Chabanoles où Marguerite Soulier, âgée d'environ 27 ans, y gardant des bestiaux, la vit venir de loin et sa curiosité la porta à aller au devant d'elle pour la voir de plus près, mais la Bête féroce fondait sur elle si Estienne Migné qui fauchait un pré n'eût empêché le combat et le carnage. Ainsi la Bête féroce qui est extrêmement rusée et fine abandonna la partie et fila sa route et son chemin.

Du mois d'août.

Dans ce mois, cet animal monstrueux ayant tant d'attraits pour ladite paroisse de Lorcières qu'elle se trouva le 6 dudit mois à un lieu sur la montagne de Margeride nommé le ruisseau de Gorguière, où sont les communs du village de Marcillac, paroisse de Lorcières. 2 enfants y gardant des bestiaux, l'un nommé Guillaume Lebre et l'autre Estienne Crozatier, le premier âgé d'environ 18 et l'autre d'environ 16 ans, tous les 2 avaient leurs hallebardes, et l'un d'eux avait planté la sienne en terre et avaient quittés leurs habits à cause de la chaleur de ce jour, voyant venir le monstre de loin faisant des sauts, ils s'alarmèrent. Les bestiaux se mirent en déroute et se serrèrent comme pour les défendre, et les chiens du troupeau qui n'étaient pas absolument éloignés d'eux aboyèrent à leurs cris si fort que la Bête féroce ne put les rejoindre, mais la remarque qu'ils firent tous les deux, c'est que ladite Bête féroce alla flairer leurs habillements qui étaient sur la hallebarde qu'un d'eux avait plantée en terre et dit aussitôt qu'elle allait manger leur pain dans la poche. Elle fila ensuite son chemin. Le lendemain matin, 7 dudit mois, elle passe à Longchamp proche du village de Chabanoles, toujours paroisse de Lorcières, où Pierre Cellier et sa femme s'en allaient pour moissonner leurs pauvres petites récoltes. Après avoir travaillé l'un et l'autre quelque temps, la femme voulut se détacher pour aller chercher le repas de son mari. A peine eût elle fait quelques pas qu'elle vit venir la Bête féroce venant [à] elle, mais jetant les hauts cris son mari vint au secours aussi bien que plusieurs autres personnes qui par ce moyen ôtèrent la proie à la Bête féroce, qui continua sa route. Le 20 dudit mois elle a fait plusieurs apparitions audit village sur les frontières du Gévaudan où elle fut quelque temps poursuivie par M. Boulanger, fermier de ladite paroisse, et avec plusieurs autres habitants, mais sans succès, attendu que sa course rapide la fit bientôt disparaître.

Du mois de septembre.

Le 4 de ce mois entre 7 et 8 heures du matin, la Bête féroce se fit voir publiquement au terroir des appartenances des villages de ma paroisse ci après nommés: Broussoles, Challes et Plaux et Fayrollettes. Elle passa dans un champ appelé la Guerre où Isabeau Paschal, fille âgée de 18 ans, y ramassait des lentilles. Voyant venir la Bête féroce, elle monta sur un char, que son père y avait amené pour y charger la récolte, afin de se garantir d'être dévorée, attendu que ladite Bête féroce passa à 50 pas d'elle, mais les cris que l'on poussait de toutes parts, tant par les habitants des villages ci énoncés que par des bouviers et des domestiques, furent cause que l'animal féroce ne s'arrêta pas et fila vite son chemin ordinaire du côté du Gévaudan et se rendit à la paroisse de Paulhac où elle attaqua une fille qui fut secourue sur le champ par un laboureur, mais ladite Bête vorace continua ses incursions et le 9 dudit mois elle dévora une jeune fille âgée de 12 [ans] dans ladite paroisse de Paulhac en Gévaudan, et le 26, et le 27 [et] 28 elle se trouva dans ma paroisse où elle fut vivement poursuivie par les habitants du village de Marcillac où elle attaqua un homme qui gardait des bestiaux, mais sans progrès parce qu'il fut secouru.

Du mois d'octobre.

Dans ledit mois, cette bête féroce parut sur les frontières proche le village de Chabanoles où une fille dudit lieu, accompagnée de plusieurs autres gardant toutes des bestiaux, eut tellement peur de la Bête qu'elle vit de loin qu'elle tomba évanouie, et le 21 dudit mois elle se trouva aux appartenances du village de Marcillac où un homme dudit lieu était allé à un de ses prés pour y faire du regain 2 heures avant le jour au clair de la lune à cause des pluies continuelles qu'il faisait pendant le jour. Il n'eut pas plutôt fait un rang de regain que la Bête féroce se trouva là, lui sauta dessus par derrière lors qu'il se baissait pour le travail et faire son ouvrage. Il se défendit constamment avec sa faux et cria au secours, étant proche de son village, et il ne fut pas plutôt chez lui que la frayeur et la peur du monstre se saisirent tellement de lui qu'il demeura évanoui pendant 2 heures sans connaissance et sans parole. Ensuite le même jour sur les 2 heures après midi elle passa dans un pré auxdites appartenances où 2 enfants qui y gardaient les bestiaux la virent passer rapidement sans s'arrêter, et se réfugia dans un précipice où il y a un bois de fau appartenant aux villages de Chabanoles et de Fayrollettes. Ensuite elle disparut sans aucun progrès.

Du mois de novembre.

Dans ce mois ci, voyant que la Bête féroce s'était retirée de ladite paroisse, n'y faisant plus des incursions ni ne donnant plus des marques de sa férocité, chacun croyait de jouir de la paix et de la tranquillité, mais le calme dont nous prétendions jouir n'a pas duré longtemps, comme vous l'allez voir dans le dernier mois de cette année.

Du mois de décembre.

Le 3 de ce mois la Bête féroce se retrouva et se fit sentir malheureusement pour ce pays ci qui est plein de misère, vu qu'elle attaqua impitoyablement 2 enfants gardant des bestiaux dans les communs de la paroisse de la Besseyre-St.-Mary, qui se défendirent l'un et l'autre pendant quelque temps contre le monstre, et heureusement pour eux, ils eurent du secours, sans quoi un d'eux aurait péri, mais cela n'empêcha pas qu'il y en eut un qui fut tellement blessé que l'on a été obligé de l'envoyer à un hôpital de la ville la plus prochaine pour le faire panser des blessures que ledit monstre lui a fait en plusieurs parties de son corps. Ensuite la semaine suivante ce dit monstre attaqua 2 femmes d'une paroisse voisine au dessus de La Champ, proche des bois de ma paroisse, mais heureusement pour elles, il se trouva par hasard un homme d'une paroisse voisine qui allait couper du bois avec une hache [et] les défendit, sans quoi une des 2 aurait peut être péri, attendu que le monstre s'était déjà dressé pour sauter sur une des 2, mais voyant de la résistance il fila son chemin sans progrès et sans satisfaire sa voracité. Cependant il ne demeura pas longtemps à la satisfaire, car le 21 dudit mois, ~~jour~~ jour de St.-Thomas apôtre, il donna des preuves et des marques monstrueuses de sa voracité et de sa férocité en dévorant et égorgeant d'une manière cruelle et impitoyable, entre 11 heures et midi, une jeune fille nommée Agnez Mourgues, âgée d'environ 12 ans, qui gardait des bestiaux dans les communs ~~dans~~ d'un village de ma paroisse. Ainsi la Bête féroce, après avoir combattue avec elle et s'étant défendue avec des pierres et ayant succombé, lui coupa la tête qu'elle transporta à 6 pas de son corps, le traîna pour en manger tout le col, les épaules, le devant des mamelles, le mollet d'une jambe, après lui avoir tiré son bas avec ses griffes des pattes de devant, et quelques ouvertures au bas ventre, de sorte que quelques

personnes qui gardaient des bestiaux un peu éloignés de là, voyant des bestiaux en déroute, y accoururent sur les lieux, et ils virent l'enfant dévoré, et lorsque l'on fut pour faire l'enlèvement du reste du corps, l'on trouva que le monstre avait tellement mis en pièces et son corps et ses habillements qu'elle était comme si elle venait de sortir du ventre de sa mère. Elle fut portée dimanche 22 dudit mois dans l'église à la messe paroissiale pour être ensevelie; la consternation fut si grande que la plupart des assistants fondaient en larmes à la vue de ce spectacle. Ce maudit animal féroce n'a pas cessé de faire des incursions dans ma paroisse, et quantité de mes paroissiens l'ont vu presque tous les jours depuis 15 jours. Voilà les événements fâcheux qui sont arrivés pendant le cours de l'année 1765 dans ma paroisse.

Je soussigné, prêtre chanoine régulier de la congrégation de France dite de Ste.-Geneviève et curé de St.-Sébastien de Lorcières, Haute Auvergne, diocèse de St.-Flour, certifie à qui il appartiendra que la présente relation des faits arrivés soit par le rapport fidèle de mes paroissiens, soit ceux que j'ai vus de mes propres yeux, soit par les personnes dévorées que j'ai enterrées, contient toute vérité à laquelle l'on peut ajouter foi. En foi de ce ai signé à Lorcières ce 3 janvier 1766, Ollier, chanoine curé de Lorcières. » (A.D. P.-de-D. c. 1738) [Doc286]

Description de M. Ollier (sans date ni destinataire chez Fabre):

« Description

De l'anthropophage ou de l'animal féroce qui désolé et ravage le pays des frontières du Gévaudan et d'Auvergne que l'on caractérise de monstre en sa nature. »

Notes et remarques

L'animal féroce et vorace a un corps allongé et par conséquent 2 fois plus long qu'un loup ordinaire et beaucoup plus haut. Il est bas des pieds de devant qui sont forts et ses pattes sont extrêmement larges armées de griffes redoutables dont l'empreinte sur la terre molle ou sur la neige s'enfonce de la longueur d'un doigt. La tête est fort grosse et le front large, elle va en diminuant, finissant en museau, la gueule énorme quasi toujours ouverte avec des dents si meurtrières et si tranchantes qu'elles séparent en peu de temps la tête d'une personne, en un mot coupantes comme des rasoirs. Les oreilles sont extrêmement courtes, mais droites et relevées, les yeux sont étincelants, qui inspirent de la frayeur; le poitrail beaucoup large quasi comme celui d'un cheval de différentes couleurs, les pieds de derrière plus hauts que ceux de devant, sans griffes, ne donnant presque d'empreinte si ce n'est comme un espèce de talon, les côtés du corps sont rougeâtres, le dessous du ventre blanc, le dos de couleur noirâtre avec une raie noire tout le long du dos, la queue longue, fournie et retroussée; il est d'une agilité et d'une vitesse extrême, il est fin et rusé, faisant la distinction du sexe dont il est amoureux pour le détruire; il ne séjourne jamais dans les bois, mais y passe lorsqu'il est poursuivi, il se cache ordinairement dans les communs et dans les pâturaux sous des genêts ou genévriers et lève sa tête pour examiner sa proie et y saute dessus en bondissant; il est encore si fin et si rusé comme l'on l'a remarqué, il n'y a pas longtemps qu'il s'assit sur son cul sur le haut de quelque roche ou de quelque élévation pour examiner ce qui se passe dans les vallons, communs et pasturaux et lorsqu'il veut s'approcher de sa proie, il va ventre à terre en rampant comme un serpent, il a la peau fort dure, le poil assez long et luisant. Voilà à peu près la description de cet animal féroce ou plutôt de ce monstre cruel selon l'aveu de plusieurs personnes différentes qui l'ont vu, examiné, et qui en ont été attaqués; quantité d'habitants de ma paroisse en ont été la victime par des maladies mortelles qu'il leur a occasionnées. Enfin si le portrait que M. d'Enneval en a fait faire à Mende a été envoyé en cour la figure en avait beaucoup de ressemblance.

Selon cette description l'on ne peut pas prouver que cet animal vorace et féroce ou plutôt ce monstre cruel soit un loup.

(A.D. P.-de-D. c. 1738) [Doc84]

Selon cette description l'on a tort de caractériser la bête féroce d'un loup vu qu'il ne s'est jamais approché des parcs aux brebis pendant l'été.

Les paysans de ce pays sont accoutumés à voir des loups et les connaissent parfaitement bien.

Ainsi un loup n'a pas cet instinct de couper si bien les têtes des personnes, surtout celles du sexe de préférence.

Les loups ont les oreilles plus longues et sont pendantes.

Tout cela ne désigne pas un loup.

Un loup même affamé n'aurait pas cette ruse, il attaquerait toutes sortes de personnes sans distinction.

Hors est-il qu'un loup n'a pas cet instinct ni cette ruse.

Plusieurs l'ont blessé et l'on a remarqué que les balles coulaient sur son corps.

Il a été souvent blessé avec des hallebardes, l'on a vu même les traces du sang.

L'instinct de ce monstre qui prouve que ce n'est pas un loup, c'est lorsqu'il a été blessé jusqu'au sang l'on l'a vu se rouler sur le sable ou sur la terre et se jeter ensuite dans l'eau pour se guérir de ses blessures.

- Dans sa description, le curé parle de « maladies mortelles qu'il leur a occasionnées. » Contrairement à d'autres cas où il a été remarqué que les victimes ne contractaient pas la rage, ce peut ici en être une indication.
- Quel est ce « portrait fait par M. d'Enneval » ?
- L'instinct de se rouler dans l'eau après avoir été blessé a été observé lors des attaques du 12/01/65 et du 11/08/65.
- On sait que M. Ollier a lui-même poursuivi la Bête avec ses paroissiens. On ne sait en revanche pas avec précision s'il l'a lui-même vue, ni dans quelles conditions.

Courrier d'Avignon : bien que les Anglais se soit plus à tourner en ridicule l'étrange guerre de la France contre sa bête, les récents événements en Amérique, où les colons parlent de briser leurs liens de dépendance, se trouvent moins faire rire l'ancien ennemi de la France, Mr. Pitt (Smith). Permis d'imprimer, à Mende, du poème dit « d'Ignon »:

« Complainte au sujet de la Bête farouche qui ravage le Gévaudan et le Rouergue.

*1. Venez les yeux en pleurs,
Écoutez je vous prie,
Le récit des horreurs
D'une bête en furie,
Si redoutable
Qu'on n'a rien vu de pareil,
On ne peut voir la semblable
Sous l'éclat du soleil.*

Le Peuple en Gévaudan

*2. Tout est en désarroi
Dans notre voisinage
Tout est saisi d'effroi
Voyant un tel carnage
L'affreuse rage
De ce cruel animal
Ôte d'abord le courage
A chacun en général.*

*3. Au bois de St.-Chély,
La Bête carnassière,
A dévoré aussi,
D'une dent meurtrière,
Quinze personnes,
Hommes, femmes et enfants,
Tout le monde s'en étonne,
Mais surtout les paysans.*

*4. Lorsqu'elle tient sa proie,
Cette cruelle Bête
En dévore le foie
Le cœur avec la tête
Monstre funeste
Cet animal dévorant
A craindre comme la peste
Ne s'abreuve que de sang.*

5. *Ce monstre si affreux,
Est si épouvantable,
Qu'on croit voir à ses yeux
La figure effroyable,
Chacun se cache
Afin de se garantir,
Sans que personne ne sache
Comment la faire périr.*

6. *M. notre prélat
A nos malheurs sensible
Pour remplir son état
A fait tout son possible
Par des prières
Pour écarter ce grand fléau
Considérant la misère
Qu'à souffert son cher troupeau.*

7. *Sa grande cruauté
L'a fait voir à Pradelles;
Où elle a dévoré
Plusieurs jeunes pucelles,
Chacun frissonne
En voyant dans un moment
Au moins vingt-deux personnes,
Réduites au monument.*

8. *Elle fut quelque temps
Du côté de Langogne,
Où tous les habitants
Eurent de la besogne
Pères et mères
Perdirent plusieurs enfants,
Les bergers et les bergères
N'osaient plus aller aux champs.*

9. *Deux cent braves dragons
Lui ont donné la chasse
Dans tous nos environs,
Le peuple suit sa trace
Pour la détruire,
Mais c'est inutilement;
Elle continue à suivre
Dévorant cruellement.*

10. *Au bois de St.-Martin,
Une jeune bergère
Fut dévorée soudain
Dans les bras de son père,
Pour la défendre
Il fit mille et mille efforts,
Enfin il fallut se rendre,*

La fille fut mise à mort.

*11. Entre Mende et St.-Flour,
Tout proche La Garde,
Un homme en plein jour,
Fatigué de sa charge,
Couché par terre,
Y dormait profondément,
Lorsque la cruelle Bête
L'étrangla dans le moment.*

*12. St.-Côme et Boneval
Ont senti sa furie,
Du terrible animal,
Qui a ôté la vie,
Sur la fougère,
Assez proche d'un hameau,
A une jeune bergère
Qui gardait son cher troupeau.*

*13. Voici comme on dépeint
Cette bête farouche,
Que tout le monde craint,
Elle est longue et grosse,
Très formidable,
La tête comme un cheval.
L'oreille en corne étonable,
Et le poil roux comme un veau*

*14. Les yeux étincelants,
D'un regard redoutable,
Sont deux brasiers ardents,
Tout est épouvantable
Dans cette Bête,
Que le monde craint si fort;
Car des pieds jusqu'à la tête,
Elle présage la mort*

*15. Cet animal subtil,
Que l'on suit à la piste,
Ne craint point le fusil,
Chacun à le cœur triste,
Les coups qu'on tire
Ne font qu'effleurer la peau,
Dans le cœur chacun désire
De la voir dans le tombeau.*

*16. Il s'avance en rampant
Quand il veut faire chasse,
Derrière, non devant
Tous ceux qui la pourchassent,
Puis il s'élance
En leur sautant au collet,*

*Et leur coupe avec aisance
La tête tout franc et net.*

*17. Par son agilité,
Il fait huit lieues par heure:
Sa grande activité,
Fait donc qu'il ne demeure,
Sur une terre,
Jamais que très peu de temps,
Cette effroyable Bête,
Fait trembler nos habitants.*

*18. On fait très sûrement,
Des prières publiques,,
A Mende en Gévaudan,
Où tous les catholiques,
Vont dans le temple,
Pour adorer le Seigneur;
A la vue d'un tel exemple
Tout chrétien doit avoir peur.*

*19. Le brave Duhamel
Sans cesse à sa poursuite,
A l'animal cruel
A fait prendre la fuite,
Il va paraître
Bientôt dans le Vivarais,
Voilà qu'il se fait connaître
A St.-Laurent, à Narais.*

*20. Les pauvres voyageurs
Sûrement sont à plaindre,
Voyant tant de malheurs,
Chacun a lieu de craindre,
Car on fait nombre
De quatre cents paysans
Que la Bête de ce monde
A dévoré par ses dents.*

*21. La paroisse de Breau,
Au diocèse de Mende,
Le village de Greau
Dont la frayeur est grande,
Ont vu sa rage,
Une fille de douze ans
Fut dévorée, quel dommage !
Une femme en même temps.*

*22. Le très St.-Sacrement
Par ordre et remise,
est donc journellement
Exposé dans l'église;*

*Oui c'est à Mende,
Où le peuple prosterné
Prie, gémit et demande
pardon à Dieu pour jamais.*

*23. A de si grands malheurs
Soyons du moins sensibles,
Fléchissons par nos pleurs,
Un Dieu bon et terrible,
Chrétiens fidèles,
Adorons ce jugement,
Imitons les tourterelles,
Poussons des gémissements.*

Permis d'imprimer, à Mende ce 3 janvier 1766. avec approbation des supérieurs.

Fin » (in P.L. Duchartre et R. Saulnier, 1925; cf. Fabre, Bibl. 40; Pourcher, d'après Ignon, XVI, 123) [Doc92]

- (7) Voir les remarques du 16/11/64.
- (9) Le chiffre de 200 dragons est une exagération.
- (10) Il s'agit probablement de l'attaque du 28/12/64, mais la jeune fille et son père n'ont été que blessés.
- (11) Il peut s'agir de l'attaque du 18/03/65, mais le jeune homme fut secouru.
- (17) Il ne reste pas de témoignages d'une apparition à St.-Laurent ni à Narais.
- (19) Breau et Gréau me sont inconnus. Pourcher donne à la place Brion (peut-être le village entre Nasbinals et Fournels) et Carroc (inconnu).

4-5 janvier Durant la semaine des Rois, la Bête paraît dans la paroisse de Lorcières (lettre, 07/02).

6 janvier-22 février A Cuzieu (Loire), la Loire est gelée sur 50 cm d'épaisseur (Moriceau2).

6 janvier – 12 février L'intensité du froid est extrême (Moriceau2).

11 janvier – 23 février Dans le Jarez, au sud de Lyon, le Rhône se franchit sur les blocs de glace. C'est également le cas de la Garonne, de la Dordogne, de l'Allier (Moriceau2).

9 janvier (Jeudi). M. de Ballainvilliers écrit à M. de l'Averdy au sujet des agressions de Lorcières (lettre, 14/01).

11 janvier (Samedi, nouvelle lune) M. d'Ormesson reçoit le courrier de M. Ollier (lettre, 03/01).

12 janvier (Dimanche, Baptême du Seigneur) Lettre de M. Colson, de Mende, à M. Holker:

« Une nouvelle bête féroce vient de commencer ses ravages dans nos environs. On ne sait si c'est la même ou quelque camarade du loup tué par M. Antoine, mais il est certain que depuis son départ, plusieurs personnes ont assuré avoir été attaquées de la même et avoir eu de la peine à s'en défendre. On ne les avait pas crues d'abord, mais il y a environ 20 jours qu'au village de Julianges, à 1 lieue du Malzieu, 2 jeunes filles de 13 et 14 ans, gardant des vaches, furent attaquées de cette Bête, qui en culbuta une. L'autre étant venue au secours, elle quitta prise, fondit sur l'autre qu'elle terrassa, la saisit au milieu du corps et l'emporta dans un bois.

A ses cris vint du secours, mais la nuit empêcha qu'on ne pût suivre la Bête. On trouva le lendemain les 2 bras, les 2 jambes et quelques morceaux des habits de cette infortunée; le reste avait été dévoré. M. ... de Mende envoya un exprès pour s'assurer de la vérité du fait, qui n'a été que trop confirmé.

Plusieurs paysans croient avoir vu cet animal et soutiennent que ce n'est point un loup. Pour moi, je suis d'un avis contraire et je crois que c'est quelque compagnon de ceux qu'a détruit M. Antoine.

Je pense que cette lettre... [sic]

J'ai l'honneur, etc. » (B.N.)

14 janvier (Mardi) Lettre de M. de l'Averdy à M. de Ballainvilliers:

« A Paris ce 14 janvier 1766.

M., je vois avec bien de la douleur par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 9 de ce mois, l'accident arrivé dans la paroisse de Lorcières et je ne puis trop approuver les précautions que vous avez prises pour arrêter ces nouveaux ravages. Je vous prie de continuer à m'informer de ce que vous apprendrez à cet égard.

Je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur, de l'Averdy. » (A.D. P.-de-D.) [Doc288]

15 janvier (Mercredi) Lettre de M. d'Ormesson à M. de Ballainvilliers:

« De Paris ce 15 janvier 1766.

[En bas de page: M. de Ballainvilliers]

M., j'ai l'honneur de vous envoyer ci joint une lettre et un mémoire accompagné de 2 pièces dont M. le contrôleur général m'a fait le renvoi, par lesquels le sieur Ollier, chanoine de Ste.-Geneviève et curé de St.-Sébastien de Lorcières, sollicite des secours en faveur de ses paroissiens sur le fondement des pertes qu'ils ont éprouvées depuis plusieurs années dans leurs récoltes tant par les grêles et inondations que par les chasses qui ont été faites contre la bête du Gévaudan, dont il envoie la relation et de laquelle il résulte que le 21 du mois de décembre dernier elle a encore dévorée une jeune fille de sa paroisse, ce qui prouverait qu'elle n'a point été tuée ainsi qu'on l'a prétendu. C'est à vous à faire droit ainsi que vous le jugerez à propos sur les représentations de ce curé concernant les secours qu'il sollicite pour ses paroissiens, soit en les leur procurant soit en proposant en leur faveur ce que vous estimerez convenable.

Quant à l'existence de la Bête féroce, si elle est réelle, vous savez sans doute à qui il faut s'adresser pour obtenir s'il est nécessaire de nouveaux ordres à l'effet de parvenir à la détruire. Je suis avec respect,

M., votre très humble et très obéissant serviteur, d'Ormesson. » (A.D. P.-de-D I c. 1738) [Doc289]

18 janvier (Samedi) Lettre de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers (A.D. P.-de-D. c. 1738). Réponse du comte de St.-Florentin à l'intendant d'Auvergne:

« A Versailles le 18 janvier 1766.

[Bas de page: M. de Ballainvilliers]

Il est bien fâcheux, M., que l'élection de St.-Flour se trouve encore exposée à l'incursion des animaux carnassiers. Je suis très porté à croire de même que vous que ce sont des loups que la neige et les gelées ont affamés, mais il n'en est pas moins pressant de chercher les moyens d'arrêter leurs ravages, et de calmer les alarmes qu'ils doivent répandre dans tout le canton. Je suis persuadé de toute votre attention à prendre les mesures nécessaires. Je pense qu'il conviendrait surtout d'encourager les meilleurs tireurs de Lorcières et des paroisses voisines à se mettre à la poursuite de ces animaux. Je suis persuadé que c'est la voie la plus sûre pour les détruire. Je vous serai obligé de m'instruire exactement de ce que vous apprendrez à ce sujet.

On ne peut, M., vous honorer plus parfaitement que je le fais. St.-Florentin » (A.D. P.-de-D. c. 1738) [Doc290]

20 janvier (Lundi) Pagès de Vixouse demande à M. de Ballainvilliers au moins 20 copies supplémentaires du mémoire de M. de l'Averdy sur l'extermination des loups, pour les remettre à des gentilshommes de sa juridiction (A.D. P.-de-D c. 1739)

22 janvier (Mercredi) La Bête paraît dans la paroisse de Lorcières (lettre, 07/02).

25 janvier (Samedi). Le Rhône est gelé (A.D. Hérault c. 6883).

26 janvier (Dimanche, pleine lune) Lettre de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers:

« St.-Flour le 26 janvier 1766

Mgr., j'ai l'honneur de vous renvoyer tous les mémoires, requête et lettre que le sieur Ollier, curé de la paroisse de Lorcières, a présentés à M. le contrôleur général en faveur de ses paroissiens, à cause des chasses de la bête féroce. Ce prieur savait que vous aviez fait beaucoup de faveur à sa paroisse lors de votre dernier département, et il pensait apparemment que M. le contrôleur général accorderait tout de suite des [non valeurs ?] à ses paroissiens. Ce prieur est un écrivain perpétuel. Je lui ai fait savoir que toutes ces grâces qu'il demandait venaient par vous, Mgr., et que c'était à vous qu'il fallait s'adresser directement. La

relation que ce prieur fait des apparitions et dégâts de la bête féroce dans sa paroisse est aussi exacte que la description qu'il donne du monstre est ridicule. Tous les particuliers des paroisses de Lorcières et Clavières qui ont vu cet animal en nombre d'occasions assurent que c'est toujours le même qui a fait tous ces carnages dans la paroisse de Lorcières; et que ce n'est point un loup. Ils sont à portée de les connaître, ils en voient souvent sortir des bois de la Margeride dont ils sont riverains; et ils ajoutent qu'ils l'ont entendu la nuit souvent faire des cris effroyables (surtout dans le temps où il avait fait quelque meurtre) tout différents du hurlement du loup et qui imitaient plutôt le hennissement du cheval. J'ai pareillement ouï dire la même circonstance en plusieurs endroits du Gévaudan où j'ai passé et où il avait égorgé des enfants.

Je n'ai pas su qu'il eût paru en Auvergne de longtemps, et au cas qu'il y fasse quelque nouveau malheur je serai fort exact à en faire dresser procès verbal et à vous donner des nouvelles de ce que j'en apprendrai. La lettre de M. d'Ormesson est aussi jointe ici.

Je suis avec respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Montluc. » (A.D. P.-de-D. c. 1738)
[Doc291]

- Voir le 03/01 pour la fiabilité de la description de la Bête par M. Ollier.

Février *La Gazette de France annonce la mort de la Bête de M. Antoine et donne sa description: 32 pouces de haut, 5 pieds 7 pouces $\frac{1}{4}$ de longueur et 132 livres (l'Intermédiaire n°1729 volume XCIII).*

- Février 1766 semble une date bien tardive pour que la Gazette « annonce » la mort de la Bête.

2 février (Dimanche, Chandeleur, dernier quartier) La Bête paraît dans la paroisse de Lorcières (lettre, 07/02).

6 février (Jeudi gras ?) Vers 5 heures du matin, un loup enlève un chien sur la place du marché de Mende, et le dévore à l'extrémité de l'un des faubourgs. Le fait est attesté à M. Lafont par un jeune homme témoin de la scène. Il y a une trace sur la neige, qu'on suit et au bout de laquelle on trouve quelques restes de la peau et des ossements du chien. Quelques jours après, on tue un autre loup aux approches de la ville, qui est porté chez M. Lafont (lettre, 03/03).

7 février (Vendredi) Lettre de M. Ollier à M. de Ballainvilliers:

« 1766 (7 février). [une note d'une autre main, non déchiffrable, comportant le chiffre: 28e]

Mgr., c'est toujours avec la plus grande confiance que je m'adresse à vous, mais vous me permettrez dans la présente de vous témoigner ma douleur et la sensibilité dans laquelle j'ai été et dans laquelle je suis encore avec raison au sujet d'une lettre dont je garde précieusement que le secrétaire de M. Montluc, votre subdélégué à St.-Flour, m'a écrite soi disant par votre ordre, dont le contenu et les termes ne sont point conformes à mon âge, mon état et à mon caractère, dans laquelle il me fait entrevoir que vous êtes fâché de ce que j'ai envoyé au ministre la relation des événements fâcheux qui sont arrivés dans ma paroisse par la bête féroce avec un plan pour en représenter la consternation et la misère. Je sais que dans le temps de vos départements l'on doit s'adresser à vous comme étant le père de la province qui distribue la justice à un chacun pour en avoir du secours. La paroisse l'a éprouvé dans votre dernier département dont je vous en ai témoigné ma reconnaissance et dont je vous prie très instamment de continuer vos bontés, en ayant beaucoup besoin vu leur misère et leur situation triste, ayant été augmentés de 600 [livres] de [poids ?] royal depuis que je suis curé de cette paroisse. Mais^{je} sais aussi, Mgr., que dans un autre temps, vu les circonstances critiques et fâcheuses dans lesquelles nous sommes dans ce pays ci, il était nécessaire de s'adresser à un ministre d'état, sans crainte que cela vous fît de la peine, pour obtenir quelques sommes d'argent sur les domaines et receveurs de sa majesté pour soulager une quantité de pauvres qui meurent de faim dans ma paroisse, mais j'y ai été engagé par plusieurs seigneurs et par plusieurs personnes de distinction du Gévaudan dont j'ai eu ici des exprès: de Mgr. l'évêque de Mende, du syndic du diocèse et même de l'assemblée des États indirectement pour leur notifier la vérité du dernier événement fâcheux arrivé dans ma paroisse. Vous avez été servi de ma part le premier avec la dernière exactitude. Comme nous sommes très mécontents des dernières chasses, il était essentiel de détromper la Cour par différents endroits, et dans une occasion où

tout le peuple de ces environs ci est réduit à la dernière misère, ayant perdu une partie de leurs récoltes et de leurs foins pour aller à des chasses fatigantes et mal entendues. Ainsi je pense qu'après un détail si sincère, vous ne devez pas m'en savoir mauvais gré, d'autant plus que j'avais marqué au ministre que vous aviez eu quelque égard pour ma paroisse dans votre département dernier. J'espère que tout cela n'empêchera pas que vous ne jetiez dans la suite des yeux de compassion sur une paroisse la plus affligée de toute votre province. En toute manière, permettez que j'aie toujours recours à vous pour adoucir leurs peines.

En attendant vos bontés j'ai l'honneur d'être avec les sentiments les plus respectueux, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Ollier chanoine régulier de Ste.-Geneviève et curé. Lorcières ce 7 février 1766.

P.S. La bête féroce a paru ici dans la semaine des rois, le 22 de janvier et le 2 février, sans meurtre vu la quantité de neiges qu'il y a ici.

La paroisse est composé de 460 communicants et paye à sa majesté plus de 6000 [livres] sans y comprendre le vingtième. Jugez de sa misère dans le temps et le siècle où nous sommes. » (A.D. P.-de-D. c. 1738) [Doc292]

12 février (Mercredi, Cendres) Un petit berger est attaqué; il se réfugie sous le ventre d'une vache et les autres se mettent à meugler. Des secours arrivent et mettent la Bête en fuite (lettre, 15/02). Brouillon de lettre de M. de Ballainvilliers à M. Ollier:

« A Clermont-Ferrand le 12 février 1766.

[en bas de page: M. Ollier]

Il est vrai, M., que lorsque quelques personnes s'adressent au ministre pour les affaires qui regardent ma généralité, leurs lettres ou mémoires me sont toujours renvoyés pour y faire droit ainsi que je le croirai juste. C'est dans cet esprit que votre lettre m'a été renvoyée et si vous m'en eussiez écrit directement, cela aurait évité cette explication. Je désapprouve fort les termes peu mesurés dans lesquels vous dites que le commis de subdélégation de St.-Flour vous en a écrit et je le ferai savoir à mon subdélégué. A l'égard des secours que vous demandez pour votre paroisse, j'aurai soin de me faire rendre compte de son état et s'il est possible de lui accorder quelque faveur je le ferai avec un vrai plaisir.

Je suis très parfaitement, M., votre très humble et très obéissant serviteur. »

- La première partie de ce document, jusqu'à « mon subdélégué, » est barrée d'un trait transversal. Sur Généal43, ce document est adjoint au suivant, qui semble en constituer la correction, d'une écriture malheureusement moins lisible:

« Vous êtes dans l'erreur, M., de croire que le temps du département soit le seul où on m'adresse des plaintes et des requêtes. J'ai dans tout le temps de l'année [passage peu lisible] de la province et le détail des secours que peuvent mériter les malheureux qui s'adressent à moi. Aussi votre mémoire [?] pour y pourvoir ainsi que je le jugerai convenable. C'est ainsi qu'il est [?] les affaires [?] qui lui sont adressés. J'avais [?] écrit à M. de Montluc pour vous faire part de ce que le ministre me mandait et [?] de vérifier les faits [constatés ?] dans [?] pour m'en rendre compte. C'était à lui à vous écrire et non à son commis et je désapprouve fort les termes peu mesurés dans lesquels vous me marquez que le commis à la subdélégation de St.-Flour vous a écrit. » (A.D. P.-de-D.) [Doc293]

14 février (Vendredi) Jeanne Delmas, du moulin de Badouille (Lorcières), se rend vers 5 heures et demie du soir chercher de l'eau à la rivière gelée. Elle est attaquée par la Bête, se défend avec sa pioche et parvient à lui faire lâcher prise. Mais la Bête revient sur elle; elle continue à se défendre et parvient à regagner sa maison proche, toujours suivie de la Bête. Elle reçoit plusieurs blessures au cou et au visage (procès-verbal, 15/02; lettre, 03/03). Le prieur de Lorcières panse les plaies lui-même en attendant le médecin (lettre, 15/02). [Badouille]

15 février (Samedi) Compte rendu signé par 16 témoins dont 2 curés, un prêtre, un pharmacien apothicaire et plusieurs responsables locaux (collecteurs):

« [2e ?] Bête farouche.

Combat de la femme Barriol (Gilbert meunier en la paroisse de Lorcières) constaté par procès-verbal du 15 février 1766.

1766. (15 février)

Procès verbal

L'an 1766 et le quinzième jour du mois de février nous, chanoine régulier congrégation de France et curé de St.-Sébastien de Lorcières, haute Auvergne, diocèse et élection de St.-Flour, assisté de MM. Estienne Chassang et Jean Chassang son neveu, tous 2 prêtres de la susdite paroisse, et des collecteurs tant anciens que ceux de la présente année, de même de plusieurs habitants notables, tous présents, qui ont signé ci après, nous sommes transportés au lieu de Badouille, paroisse de Lorcières, au domicile de Jeanne Delmas, femme de Gilbert Barriol, meunier, laquelle femme étant allé sur les 5 heures et demie du soir^{le 14} tout le long du béal de son moulin pour y conduire l'eau, fut attaquée par la bête féroce ou monstre d'une manière cruelle. Ladite femme se défendit vigoureusement contre le monstre avec un ferouil qu'elle tenait à la main, mais malgré sa résistance la bête féroce ne laissa pas de la blesser dangereusement au bas de la joue droite dont la plaie a été si considérable que l'on y aurait mis 3 doigts en longueur et le pouce en largeur; et ladite plaie a été percée d'outré en outré; plus, ladite femme Jeanne Delmas a été encore blessée et meurtrie sur l'épine du dos de derrière et plusieurs autres blessures sur le sein par les griffes dudit monstre; plus nous avons trouvé sur ladite femme tout le tour du col un cordon rouge à la jointure, comme si ledit monstre voulait lui couper la tête selon ses opérations ordinaires lorsqu'il s'adresse au sexe. Toutes ces blessures ont été vérifiées par les témoins ci bas signés. Fait double à Lorcières ce 15 février 1766. Ollier. chanoine curé, Chassang, prêtre, Chassang, prêtre, Lebre, Douet, Chassang, Roudil, Jean Barthelemi, Raspal, Portal, Cou-tarel, Chassang, Rejnolt, Auriant, Mendes, Masconcoules » (A.D. P.-de-D. c. 1738) [Doc27].

- Le « cordon rouge » a fait couler beaucoup d'encre. C'est l'un des indices les plus convaincants d'une intervention humaine. Crouzet, remarquant l'absence de Gilbert Barriol dans le document, suggère qu'il est lui-même l'auteur d'une seconde attaque sur son épouse, ce que rien d'autre ne suggère. De plus selon Aubazac2, Jeanne guérit assez rapidement de ses blessures, puisque le 24/06/67 elle met au monde une fille, Elizabeth.

Lettre du Gévaudan (datée seulement de février in Pourcher):

« Le 14 février, une meunière du village de Lorcières, nommée Jeanne Delmas, étant allée rompre la glace derrière son moulin, vit venir à elle cette Bête, qui n'en étant plus qu'à 2 pas, se dressa sur ses 2 pattes de derrière pour s'élancer sur elle. Cette femme, aussi vigoureuse que déterminée, leva un hoyau qu'elle avait entre les mains, pour lui en décharger un coup sur la tête; mais la Bête, aussi agile que rusée, sauta au-dessus du hoyau et terrassa la femme, qui s'étant relevée, soutint avec courage plusieurs assauts livrés avec un acharnement extraordinaire; mais comme elle était fatiguée de plusieurs circuits qu'elle avait faits autour d'un arbre et qu'outré le vertige que ces tournoisements lui causèrent, ses pieds étaient mal affermis sur le verglas, la Bête s'en prévalut et lui ayant sauté dessus, elle lui fit 3 ouvertures à la jugulaire et une à la joue droite où le pouce entre aisément: blessures très dangereuses que le prieur de Lorcières a pansé lui-même, comme il a su, en attendant un homme de l'art.

Cette Bête avait été chassée, le 12, par les habitants de plusieurs villages, après avoir attaqué un jeune garçon qui fut assez heureux pour se réfugier sous le ventre d'une vache pendant que d'autres vaches la combattaient en poussant des gémissements qui attirèrent d'autres secours.

Tous ces faits ressemblent fort à ceux de la fameuse Bête, qui a fourni tant de matière aux nouvellistes et si ce n'est pas la même, il est bien à craindre qu'elle n'acquière la même célébrité et qu'il ne faille pour la détruire autant de moyens et autant de temps qu'on en a employé à se délivrer de l'autre.

J'ai l'honneur, etc. » (B.N.)

17 février (Lundi) M. Lafont est averti de l'attaque de Jeanne Delmas (lettre, 03/03). Des lettres datées de ce jour sont mentionnées dans celle ci-dessous (datée simplement de février in Pourcher):

« M., la calamité dont le Gévaudan a été affligé pendant plus d'une année, et dont il se croyait délivré depuis quelques mois, s'est renouvelée. Soit que la Bête féroce qui l'avait causée eût survécu aux coups sous lesquels on se flattait qu'elle avait succombé, ou qu'on se soit trompé en prenant pour elle quelqu'une de celles qu'on a fait périr; soit qu'une autre de même instinct qu'elle l'ait remplacée, la paix du Gévaudan à cet égard n'a été qu'une courte trêve.

Des lettres de ce pays-là, datées du 17 février, nous apprennent que vers la fin de décembre, une bête féroce y a reparu et a recommencé les hostilités. Deux jeunes filles de 13 à 14 ans qui gardaient des vaches au village de Julianges, près du Malzieu, furent attaquées par cet animal; il en terrassa une et l'emporta dans un bois. Aux cris de cette misérable et de sa compagne on accourut; mais la nuit empêcha de suivre la Bête. Le lendemain, on ne trouva que les 2 bras de la fille et quelques lambeaux de ses habits; tout le reste avait été dévoré.

Depuis ce temps-là, l'animal carnassier a paru presque tous les jours et a attaqué plusieurs personnes, qui n'ont évité d'être sa proie que par le secours des gens qui sont survenus à propos, ou par celui de bêtes à cornes qui l'ont repoussé et mis en déroute.

J'ai l'honneur, etc. » (B.N.)

18 février (Mardi) Lettre du curé Ollier à M. de Ballainvilliers:

« Lorcières ce 18 février 1766.

M., la consternation ne fait qu'augmenter dans la paroisse par rapport au monstre qui y fait continuellement des incursions. En conséquence, selon les ordres, je vous envoie un procès verbal authentique pour prouver ses opérations monstrueuses, ainsi j'espère que vous aurez la bonté d'en faire votre rapport, selon que votre prudence et votre charité vous le dictera, pour une paroisse affligée.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Ollier, chanoine curé.

Vous aurez la bonté de m'en accuser la réception. » (A.D. P.-de-D.) [Doc294]

En adressant à l'intendant le récit de l'attaque de Jeanne Delmas, le curé Ollier joint à sa lettre la « longueur de l'empreinte du pied du monstre »: 16 centimètres. Il ajoute « *Quod vidi testor.* » Au verso : « *La largeur a un pan bien mesuré.* » (A.D. P.-de-D. c. 1738) [Doc83]

- Fabre suggère raisonnablement que le curé a dû effectuer son relevé à un endroit où la Bête a glissé. Remarquons que cette taille, grande pour un animal, serait minuscule pour un tueur humain...

23 février (Dimanche) M. Ollier fait parvenir à M. de Montluc le procès-verbal de l'attaque du 14 (lettre, 26/02).

25 février (Mardi) M. Lafont écrit à l'intendant du Languedoc:

« Il n'y a eu personne d'attaqué depuis longtemps en Gévaudan, quoique les loups, poussés par la faim durant le temps cruel qu'il a fait, se soient fait voir par troupes dans bien des endroits. » (A.D. Hérault c. 6772, 2 Mi 243, f° 81)

- Cette affirmation doit sans doute se comprendre comme: « avant les attaques du 12-14/02 » puisque M. Lafont en a été averti le 17. Il y a cependant eu des attaques en janvier.

26 février (Mercredi) Lettre de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers lui adressant le procès-verbal de Lorcières:

« St.-Flour le 26 février 1766

Mgr., j'ai l'honneur de vous envoyer ci joint le procès-verbal que M. le prieur de Lorcières me fit passer dimanche dernier. L'embarras des chemins occasionné par la grande quantité de neige et le dégel, n'ont pas

permis alors d'appeler le chirurgien pour y joindre son rapport. J'ai prié M. le prieur de vouloir le demander au chirurgien qui a pansé. Aussitôt que je l'aurai reçu j'aurai l'honneur de vous l'envoyer.

Je suis avec respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Montluc. » (A.D. P.-de-D. c. 1738)
[Doc295]

- Ce rapport n'a pas refait surface.

28 février **Condamnation du chevalier de La Barre.**
Mars **Une lettre de Dumoncel du 14/02/1775 indique:**

« Le loup d'Antoine n'était pas le véritable; il a été tué 6 mois après dans les Cévennes et la chasse a coûté 656000 livres, d'après les états des bureaux, outre les pamphlets des Anglais. » (G5)

- Un animal a pu être tué à cette date, et surnommé « Bête du Gévaudan. » Voir également 21-24/07/66. Exemple de la multiplication des « Bêtes » aux alentours de 1766.

1 mars (Samedi) **Lettre de Marvejols, reprise dans le *Courrier d'Avignon* du 21/03: si ce n'est pas la même bête qui a repris sa cruelle guerre, le coupable a été remplacé par un autre si semblable en ruse et cruauté qu'il doit être non seulement de la même espèce mais du même sang, nourri de son lait, formé à la même école. Heureusement, M. Lafont est prêt à partir, et il semble que M. Antoine est déterminé à revenir (Smith).**

3 mars (Lundi) **M. de St.-Priest écrit à M. de l'Averdy:**

« M. le contrôleur général, depuis la destruction du gros loup et de ses petits dont l'envoi a été fait par le sieur Antoine à la Cour, nous n'avions entendu parler que d'un seul accident arrivé, le 10 décembre dernier, sur la paroisse de Lorcières, en Auvergne, confins du Gévaudan.

Mon subdélégué à Mende ayant appris, le 17 du mois dernier, qu'une femme avait été attaquée et blessée par une bête sur cette même paroisse, il a cherché à approfondir cet avis et a envoyé à cet effet une personne de confiance sur les lieux, qui a rapporté que le 14 du même mois, la meunière du moulin de Badouille étant occupée à briser avec une pioche la glace du canal qui conduit l'eau à son moulin, fut saisie au col et au visage par une bête. Elle se défendit avec cette arme et parvint à lui faire lâcher prise. Mais cette Bête revint sur elle, elle continua à se défendre et parvint à regagner sa maison qui n'est point éloignée, toujours suivie de la Bête. Elle a reçu plusieurs blessures au col et au visage. Sa joue droite est percée de part en part, mais on ne croit pas qu'elle coure aucun danger pour la vie.

Quoique les loups se soient fait voir en troupe en Gévaudan, surtout dans les grands froids, ils n'y ont rien entrepris depuis longtemps. Il est cependant comme constaté que le jeudi gras sur les 5 heures du matin, un loup vint enlever un chien dans la place du marché de Mende, qu'il fut dévorer à l'extrémité de l'un des faubourgs. Ce fait a été attesté à mon subdélégué par un jeune homme, qui l'a vu emporter. Il y avait d'ailleurs une trace sur la neige, qu'on suivit et au bout de laquelle on trouva quelques restes de la peau et des ossements du chien. Quelques jours après, on tua un autre loup aux approches de la ville, qui fut porté chez mon subdélégué et il en a été détruit dans d'autres endroits jusqu'au nombre de 7, dont on lui a porté les têtes pour recevoir la gratification assignée par les commissaires du pays. Il se propose de faire usage de la recette de poison indiquée par la Cour.

J'ai l'honneur, etc. » (A.D. Hérault c. 44)

- Pourcher attribue cette lettre au comte de St.-Florentin, mais il me semble qu'elle doit provenir de M. de St.-Priest: « Mon subdélégué à Mende, » réponse (le 10/03) provenant des A.D. Hérault et mentionnant « la méthode que je vous ai adressée. »

4 mars (Mardi, dernier quartier) **Jean Bergounioux, âgé de 8 ans, de Monchauvet (Saugues), ayant été conduire sur les 6 heures du soir les bœufs de son père à un abreuvoir peu éloigné de là, est saisi et enlevé par la Bête. Les bœufs se mettent à mugir. Le père entendant les mugissements qui ne lui paraissent pas ordinaires, sort de sa maison avec d'autres personnes; ils**

aperçoivent la Bête qui leur paraît emporter quelque chose; ne pouvant distinguer ce que c'est, parce qu'elle entre à ce moment dans un bois, ils courent après elle. Ils trouvent d'abord dans le bois les sabots et le chapeau de l'enfant, et à 100 pas de là, l'enfant lui-même que la Bête a relâché, perdant tout son sang par une blessure à la jugulaire. Il semble que la Bête l'a saisi à une joue, où il a aussi une blessure; le reste du corps n'a pas été touché et ses habits sont entiers. On le porte à sa maison et il y expire une demi-heure après (Lettre, 11/03; Procès-verbal, 20/06/67) [Montchauvet01/03]. **Un homme meurt de l'attaque d'un loup à Montsec (Dordogne) (Moriceau2)**. Lettre de Boffignac à M. Lafont: il a entendu dire que les armes à feu ne peuvent blesser la Bête (Smith).

5 mars (Mercredi) Enterrement de Jean Bergounoux:

« L'an 1766 le quatrième fev mars [mourut ?] ayant été égorgé par la bête féroce Jean Bergounioux, âgé de 9 ans, fils légitime et naturel à Jean Bergounioux et à Anne Monteil, laboureur habitant au domaine de Monchauvet de M. de Chastel, seigneur de Servières, et le 5 a été inhumé au cimetière de Servières, annexe de Saugues, en présence de Michel Vidal et de Jean Lafon, laboureurs habitant audit Servières, qui ont déclaré ne savoir signer; en foi de ce me suis signé Combeuil, curé. » (Registre de Servières, Archives municipales de Saugues) [Doc49]

« Le quatrième mars 1766 est décédé, ayant été égorgé par la bête féroce, Jean Bergounioux, âgé de 9 ans, fils légitime et naturel à Jean Bergounioux et à Anne Monteil de la Veysseyre, restant pour fermier au domaine de Monchauvet de M. de Chastel de Servières, et le cinquième a été inhumé dans le cimetière de Servières en présence de Michel Vidal et de Jean Lafon dudit Servières, qui ont dit ne savoir signer. En foi de ce me suis signé, Combeuil, curé. » (A.D. 43 6 E 262-3) [Doc311]

10 mars (Lundi, nouvelle lune) M. de l'Averdy répond à M. de St.-Priest:

« M., j'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, le 3 de ce mois, par laquelle vous m'informez qu'une meunière de la paroisse de Lorcières, en Auvergne, a été attaquée par un loup. Il est bien à désirer que la chasse et les appâts, indiqués dans la méthode que je vous ai adressée, opèrent la destruction de ces dangereux animaux.

Je suis, etc. De l'Averdy » (A.D. Hérault c. 44).

11 mars (Mardi) **Le Courrier d'Avignon annonce la résurrection de la Bête (Séité)**. M. Lafont, de Mende, adresse un courrier à M. de St.-Priest:

« Mgr., les bêtes féroces qui avaient laissé le pays tranquille depuis près de 6 mois viennent d'y recommencer leurs ravages. Mardi dernier, 4 de ce mois, un enfant appelé Jean Bergounoux, âgé de 8 ans, du lieu de Monchauvet, paroisse de Saugues, en Gévaudan, ayant été conduire sur les 6 heures du soir les bœufs de son père à un abreuvoir peu éloigné de là, fut saisi et enlevé par une bête. Les bœufs se mirent à mugir. Le père de cet enfant entendant les mugissements qui ne lui paraissaient point ordinaires, sortit de sa maison avec d'autres personnes; ils aperçurent la Bête qui leur parut emporter quelque chose; ne pouvant distinguer ce que c'était, parce qu'elle entrait en ce moment dans un bois, ils coururent après elle. Ils trouvèrent d'abord dans ce bois les sabots et le chapeau de l'enfant, et à 100 pas de là, l'enfant lui-même que la Bête avait relâché, perdant tout son sang par une blessure qu'il avait à la jugulaire. Il paraissait qu'elle l'avait saisi à une joue, où il avait aussi une blessure; le reste du corps n'avait pas été touché et ses habits étaient entiers. On le porta à sa maison et il y expira une demi-heure après.

Nos habitants ne peuvent, Mgr., que paraître bien malheureux dans un canton du Gévaudan, où ils sont en proie aux bêtes féroces, et dans tout le pays ils souffrent de la pénurie et de la cherté des grains.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, Mgr., que j'ai celui de vous écrire sur ce dernier objet.

J'ai l'honneur, etc. Lafont » (A.D. Hérault).

14 mars (Vendredi) Mort de Marie Bompard au village de Liconès (St.-Privat-du-Fau) (acte, 15/03). [Licones] **Lettre du Gévaudan (sans date in Pourcher, après le 14/03)**:

« Malgré tout ce qu'on a fait dans le Gévaudan pour y extirper les bêtes féroces, il n'est que trop vrai qu'elles y ont recommencé et qu'elles y continuent leurs ravages. Suivant les avis qu'on en reçoit, presque tous les jours sont marqués par quelque apparition ou de quelque attaque de la part de ces bêtes carnassières.

Le 14 mars, il y en eut une qui enleva au Liconès, paroisse de St.-Privat-du-Fau, sur les 5 heures du soir, une petite fille tout auprès de sa maison et l'emporta à une demie-lieue de là, dans le bois de Ventouze. Le père, averti par les cris de son enfant, courut après, avec un bouvier, par 2 chemins différents, mettant la Bête entre eux 2. Mais ce rusé animal échappa à leurs poursuites en se glissant dans une gorge, après avoir éventré sa victime, et gagna le haut de la montagne. En sorte que cet infortuné père n'arracha son enfant à la dent meurtrière de la Bête que pour la faire enterrer.

J'ai l'honneur, etc. » (B.N.)

15 mars (Samedi) M. de Morangiès, apprenant la mort de Jean Bergounioux et de Marie Bompard, dresse un mémoire constatant les ravages et les malheureuses surprises causés par la Bête, et l'envoie à la commission permanente des États Particuliers du Gévaudan (Verbaux des États particuliers du Gévaudan, c. 806; sans date in Pourcher). M. Lafont mandate Mercier, aubergiste à Mende, le chirurgien Courtois, et plusieurs habitants pour exposer des cadavres de chiens bourrés de poison. Un loup mort est trouvé près de Monchauvet, emmené à Mende où la dissection confirme la mort par empoisonnement (États Particuliers, 24/03; état, 28/03/67). Acte:

« Le 14 mars 1766 Marie Bompard, du lieu du Liconès, paroisse de St.-Privat, âgée d'environ 8 [ans], a été dévorée par une Bête féroce et inhumée le 15 du même mois dans le cimetière de cette paroisse en présence d'André Buffière et Jacques Nurry illettrés. Chaleil prieur. » (A.D. 48 4 E 179 ; Dumas) [Doc103]

17 mars (Lundi) M. de St.-Priest écrit à M. de l'Averdy pour l'avertir des derniers malheurs (lettre, 24/03). Répondant à la lettre de M. Lafont du 11, il lui dit qu'il est bien inquiet à cause des malheurs qui arrivent en Gévaudan. Le même jour, M. de St.-Florentin dans sa réponse à M. de St.-Priest, lui exprime sa surprise en lui disant que c'est la troisième année que cette Bête féroce ravage le Gévaudan, malgré tous les soins et toutes les dépenses, et que cela l'afflige bien (Pourcher).

19-20 mars (Mercredi, solennité de Joseph ; Jeudi) Tradition familiale de l'abbé Pourcher (voir aussi lettre, 24/03):

« Pourcher Jean-Pierre, dont il a été question [10/64], était allé à la foire d'Ally du 19 mars, qui tombait cette année-là le mercredi de la Passion. Sur le champ de foire, il trouva Antony, de La Salsettes, homme âgé et timide à qui on venait de raconter des furieuses apparitions de la Bête. A son approche, Antony, comme un bon vieux, qui souvent donne aux jeunes le nom de ses ancêtres, en l'appelant du nom de son beau-père lui dit: 'Quel plaisir de te voir ici, mon Bompard, on m'a tellement effrayé que je ne veux pas que tu me quittes, jusqu'à ta maison; je payerai ta dépense et nous coucherons où la nuit nous prendra.'

'Mes gens à Julianges, répondit Pourcher, craindraient pour moi, je m'en vais. Ne pouvant pas faire ma foire suivant mes désirs, je puis leur éviter cette inquiétude, et la dépense.' Le vieux comme un enfant se mit à pleurer, et notre bisaïeul se résigna à l'accompagner.

Arrivés le lendemain sur la montagne, le bon Antony s'arrêta pour satisfaire à ses besoins, et il ne se fut pas plut tôt remis à cheval, que la Bête arrive et lui saute dessus. Il ne s'était pas défendu d'un côté avec son bâton que la Bête, comme l'éclair, était de l'autre. Comme cela se répéta un assez grand nombre de fois, le pauvre Antony de fatigue et de frayeur crut être attaqué par 2 bêtes, une de chaque côté. Mon bisaïeul, à ses cris, courut vite le dégager. A son approche, la Bête s'éloigna et ne reparut plus. Antony, malgré les instances de Pourcher, ne put se dissuader de croire qu'il eût été attaqué par une seule bête, et en descendant de Julianges et au Malzieu le jour de marché et le dimanche suivant, qui était celui des Rameaux, dit à tout le monde qu'en revenant de la foire d'Ally, il avait été attaqué par 2 bêtes. »

21 mars (Vendredi). *Le Courrier d'Avignon* reprend la lettre de Marvejols du 01 (Smith).

- Il s'agit du dernier article du *Courrier* consacré à la Bête.

23 mars (Dimanche, Rameaux/Passion) *Au Malzieu, Antony raconte avoir été attaqué par 2 bêtes (tradition, 19-20/03).*

24 mars (Lundi St.) Lettre de M. de l'Averdy, de Versailles, à M. de St.-Priest:

« M., j'apprends avec peine, par votre lettre du 17 de ce mois, le nouveau malheur arrivé dans le Gévaudan, qui ne rend que trop bien fondé le bruit qui s'était répandu que des animaux carnassiers reparaissent dans cette partie du Languedoc et dans l'Auvergne.

Il est bien à désirer que l'on parvienne enfin à se délivrer de ce fléau.

Je suis, etc. De l'Averdy. » (A.D. Hérault c. 44)

États Particuliers du Gévaudan:

« Le syndic dit que sur l'indemnité de 22000 [livres] accordés par sa Majesté pour les dommages causés aux récoltes l'année dernière, les commissaires du pays ont eu égard à 2 choses dans la répartition; en premier lieu: à la perte des récoltes qui ont extrêmement souffert dans presque toutes les communautés des archiprêtres de Saugues, de Javols et des Cévennes; en second lieu, ils ont cru devoir entrer en considération du préjudice que les chasses fréquentes données pendant le cours de l'année dernière aux bêtes féroces ont causé à un grand nombre de communautés dont les habitants ont été continuellement dans le mouvement et dans l'agitation pour vaquer à ces chasses...

Ledit sieur syndic a dit encore qu'il rendit compte à l'assemblée des États, tenue l'année dernière à Mende, des ravages qu'une ou peut-être plusieurs bêtes féroces avaient fait périr ou qui en avaient été blessées, ainsi que des différentes mesures qui avaient été prises pour faire cesser ce fléau, y ayant eu depuis en Gévaudan 22 personnes d'éborgnées en femmes, enfants ou jeunes garçons ou filles, et un nombre à peu près pareil de blessés; qu'il est arrivé de semblables désastres en Auvergne; que les moyens pour en arrêter le cours n'ayant pas eu le succès désiré, la bonté de sa Majesté l'avait portée à donner ses ordres pour que M. Antoine, lieutenant de ses chasses et son porte-arquebuse, se rendît en Gévaudan avec plusieurs de ses garde-chasses, ou de leurs Altesses sérénissimes les princes de son sang; que M. Antoine, ainsi que les gens de sa suite auraient reconnu notamment par les traces trouvées auprès des cadavres des personnes nouvellement égorgées, que ces désordres étaient causés par des loups; qu'il aurait exécuté avec le plus grand zèle avec lesdits gardes et des piqueurs conduisant un détachement des chiens de la louveterie du roi et à travers des fatigues incroyables, différentes chasses où plusieurs loups auraient été tués; que cependant les accidents ne cessaient pas et que journellement quelques personnes étaient dévorées ou blessées, jusques au 20 septembre; que dans une chasse exécutée ce jour là à un bois de l'abbaye des Chazes, en Auvergne, un gros loup y fut tué par Antoine, et successivement dans d'autres chasses qu'il y fit exécuter, une louve et des louveteaux; que depuis ces chasses où ledit sieur syndic s'est souvent trouvé et auxquelles un de ses frères a toujours accompagné M. Antoine, les malheurs ont été suspendus pendant quelque temps, au point que M. Antoine a cru pouvoir s'en retourner avec les gens de sa suite; qu'au mois de décembre, ils ont été renouvelés; qu'il y a eu d'abord un jeune homme blessé sur la paroisse de Paulhac et un autre dévoré en Auvergne; que le ministre, informé de ces accidents, a adressé à l'intendant un mémoire contenant différentes méthodes pour la destruction des loups; que M. l'intendant a remis des exemplaires de ce mémoire audit sieur syndic; que la première de ces méthodes, qui paraît être celle dont on doit espérer le plus de succès, consiste à empoisonner des chiens avec de la noix vomique, du verre pilé, d'oignon de colchique et de l'éponge frite à la poêle avec de la graisse; de faire ensuite plusieurs ouvertures dans le corps du chien et de les remplir de ce poison; de fermer ces ouvertures avec de la fiente de vache; d'exposer le chien, ainsi préparé, dans les lieux fréquentés par les loups, pour leur servir de pâture; que de nouveaux malheurs ont engagé MM. les commissaires du pays à faire usage de cette méthode, qui a déjà eu du succès; que deux enfants ayant été dévorés, l'un le 4 du présent mois à Montchauvet, près de Servières, annexe de Saugues, l'autre 10 jours après au lieu du Liconès, paroisse de St.-Privat-du-Fau, ledit sieur syndic a envoyé, de la part de MM. les commissaires, des personnes pour y exposer des chiens ainsi empoisonnés et préparés; que peu de jours après cela

a été exécuté, l'on a trouvé auprès de Montchauvet un loup mort, qui a été porté à Mende, où il a été ouvert en présence d'un médecin et d'un chirurgien qui ont reconnu qu'il avait péri par le poison; que si cette méthode se continuait, il y a lieu d'espérer que l'on parviendra à détruire bien de ces animaux et à rendre par là un service bien important au pays.

Sur quoi, l'assemblée a délibéré de continuer à faire pratiquer, aux frais du pays, la méthode pour la destruction des loups dont ledit sieur syndic vient de rendre compte, et elle a prié MM. les commissaires de donner, à ce sujet, les ordres nécessaires et chargé ledit sieur syndic de les faire exécuter. » (A.D. Lozère c. 806).

- On remarque que M. Lafont date du 20/09/65 la mort du loup des Chazes.
- Le mémoire du ministre fut envoyé avant l'annonce des nouvelles agressions, et non en réaction à celles-ci.
- M. Lafont compte 22 victimes, à priori dans le seul Gévaudan. Soulier en compte 18, ce qui permet de supposer 4 autres victimes pour le moment inconnues.

Lettre du Gévaudan (sans date in Pourcher, après l'envoi de M. Mercier):

« Le 20 mars, le nommé Bompard, de Julianges, et le nommé Antony de La Salsettes, paroisse du Malzieu, revenant à cheval de la foire d'Ally, et ledit Antony s'étant un peu éloigné de son compagnon de voyage fut attaqué par 2 bêtes, l'une plus grande ayant le poitrail blanc et les oreilles courtes et redressées, rougeâtre sur les côtes et noire sur le dos, et l'autre de la même espèce avec la seule différence qu'elle était plus petite et qu'elle avait les oreilles couchées sur le cou. L'une et l'autre se cabrèrent chacune de son côté sur le cheval d'Antony, lui déchirèrent le manteau et l'auraient infailliblement culbuté, si Bompard ne fut venu à son secours. Ces 2 cavaliers, quoique très courageux, eurent de la peine à les écarter et ils n'y auraient jamais réussi, si les chevaux par leurs caracoles, bonds et ruades ne leur eussent fait lâcher prise.

Une pareille aventure intimide les plus déterminés, avertit les voyageurs de s'armer et invite tous les autres à se précautionner; ce qui importe d'autant plus qu'on se trouve exposé à des semblables attaques dans les temps et dans les lieux où l'on s'y attend le moins; que le danger se multiplie par l'étonnante vitesse de ces féroces animaux qui les rend présents dans un même jour en divers endroits fort éloignés les uns des autres. Leur ruse égale leur agilité et leur cruauté. On ne peut les attirer dans aucun piège, ni les amorcer par aucun appât.

Le sieur Mercier, aubergiste de Mende, et un chirurgien sont allés sur la montagne, ils y ont infecté de poison ce qu'ils ont cru propre à servir d'hameçon à l'avidité de ces animaux, mais ils n'ont eu garde d'y mordre.

J'ai l'honneur, etc. » (B.N.)

Gazette de France:

« On écrit d'Avignon qu'il a paru dans le Gévaudan une nouvelle bête féroce qui a déjà dévoré et blessé plusieurs personnes et qui s'annonce avec les mêmes caractères que le loup qui a désolé si longtemps cette province. » (Crouzet2)

25 mars (Mardi) *Gazette de Leyde:*

« Des lettres du Gévaudan nous apprennent, qu'il y a encore une Bête féroce dans ce pays-là: On ne sait si c'est la même que l'an passé, qu'on s'était flatté d'avoir tuée, ou si c'en est une autre de la même espèce: plusieurs personnes en ont été attaquées et blessées; et le 13, elle a dévoré une jeune fille. » (Séité)

- La « jeune fille » est peut-être Marie Bompard, tuée le 14.

28 mars (Vendredi St.) *Lettre du comte de Bourbon, de Versailles, à M. de St.-Priest:*

« J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire pour m'informer que la Bête féroce a saisi et enlevé un enfant de 8 ans, qui est mort de ces blessures qu'elle lui a faites. Ce nouvel accident ne peut plus

laisser de doute sur l'existence de ce terrible animal, dont il y a tout lieu de craindre, tant qu'on ne parviendra pas à le détruire.

Je vous prie, M., etc. Le comte de Bourbon. » (A.D. Hérault c. 44)

30 mars (Dimanche, Pâques) Lettre de Paris:

« Le 11 de ce mois, Nicolas Jouniaux sortant de Montbillard, près d'Avesne, dans le Hainaut, fut attaqué aux environs de ce village par un loup qui se jeta sur lui avec violence. Il se garantit de ce premier assaut en repoussant avec les mains l'animal, qui s'élança une seconde fois sur lui avec plus d'impétuosité.

Jouniaux se sentant saisi à la gorge, serra le loup entre ses bras et le terrassa. Après avoir lutté contre lui pendant plus d'un quart d'heure et ses forces commençant à s'épuiser, il enfonça son bras gauche jusqu'au fond de la gueule de l'animal, lui saisit la langue, le renversa et lui donna de l'autre main plusieurs coups de sabots sur la tête qui l'étourdirent. Jouniaux profita de ce moment pour tirer de sa poche un couteau, et comme il craignait que la langue du loup lui échappât, il eut la précaution de saisir une de ses oreilles avec les dents. Alors il enfonça de la main droite son couteau dans le corps de l'animal, qui au seizième coup resta sans vie.

Jouniaux a 13 blessures à la main gauche et 10 à la main droite. Ce Jouniaux est âgé de 60 ans.

J'ai l'honneur, etc. » (B.N.)

- Autre exemple de la multiplication des « bêtes ». L'attaque est ici unique et l'animal est, comparé à la Bête, relativement facilement tué.

Printemps Près de Verdun, un lieutenant de la Grande Louveterie rapporte que, parmi les dizaines de loups qu'il a tués sur une période de 2 mois, plusieurs étaient "d'espèce étrangère." (Smith) Pierre Aret de Servillanges dit avoir tiré un coup de fusil touchant la Bête à la jambe gauche (Procès-verbal, 20/06/67). Jean Pierre Loudes, de la Veysseyre (Saugues), secourt une fille du village de Sauzet (Venteuges), et porte à la Bête un coup de baïonnette (Procès-verbal, 20/06/67).

- Le procès-verbal n'indique que « printemps 1766. »
- J.P. Loudes a 22 ans en 06/67, donc environ 21 ans en 66.

12 avril – 12 mars 1767 99 loups sont tués en Gévaudan (André).

15 avril (Mardi). Le *Courrier d'Avignon* décrit les exploits de De Lisle de Moncel près de Verdun, qui a éliminé de nombreux loups en utilisant pièges et poison, et encourage chaque seigneur à pratiquer des méthodes similaires pour éradiquer les loups (Smith).

17 avril (Jeudi, premier quartier) A La Pauze (Clavières), la Bête attaque Marguerite Lebre, âgée de 6 ans et 8 mois, et l'emporte jusqu'à l'entrée du bois du Mont Mouchet, à plus de 500 toises. Son grand-père et son grand-oncle, tous deux nommés Jean, son père Étienne et son oncle Jacques, Jean Rolland et Pierre Bony, qui la suivent, accourent aux premiers cris de sa sœur Ysabeau. Ils trouvent Marguerite encore vivante, la lèvre inférieure et la joue gauche emportées, la peau du crâne enlevée, et le crâne lui-même fort endommagé, tous ses habits quoique neufs presque en lambeaux, sans sabots et sans bas, avec une légère blessure sur les reins. Elle décède quelque temps après. Quelques heures plus tard, Guillaume et Mathieu Hugon, respectivement berger au domaine de La Pauze et vacher à celui des Costes, sont attaqués. Tous 2 sont munis de baïonnettes. Le premier est secouru par son chien, l'autre par ses bêtes. Ils dépeignent la Bête de la manière habituelle (Acte, 23/04).

- Il doit s'agir de La Pauze sur les pentes du Mont Mouchet.

18 avril (Vendredi) Enterrement de Marguerite Lebre:

« Le 17 avril 1766 est morte des blessures que lui avait faites la bête le même jour Marguerite Lebre, fille d'Étienne, métayer habitant de La Pauze, âgée de 6 ans et 8 mois, et a été ensevelie le 18 dans le cimetière de cette paroisse en présence dudit Étienne Lebre, père, soussigné, et de Jean Lebre son oncle paternel, qui a déclaré ne le savoir faire; de ce interpellé [? et ?] Lebre, Lebre, Gibergues, curé » (A.D. P.-de-D. c. 1738) [Doc303]

Lettre de Roanne:

« Le Gévaudan, le Soissonnais et le Périgord ne sont pas les seuls pays dont les habitants aient à se plaindre des bêtes féroces; le nôtre a éprouvé la même calamité. Le 14 de ce mois, 2 paysans de la paroisse de Ville-montais qui est à 2 lieues d'ici y conduisant un char de vin, attelé de 4 bœufs, furent attaqués à moitié chemin près d'un bois qui est sur la route, par un loup, qui, quoique d'une espèce ordinaire, joignait à la férocité naturelle aux loups, une rage affreuse, dont il donna de cruelles marques.

Cet animal qui était comme dans un retranchement le long du chemin s'élança de derrière un buisson sur les bœufs qu'il dévora et déchira en partie, malgré les efforts de leurs conducteurs, qui tous 2 très robustes ne purent lui faire quitter prise que pour se jeter sur eux-mêmes. Après avoir cassé sur le corps de cet animal leurs bâtons, ils eurent recours à leurs couteaux, dont ils donnèrent plusieurs coups à la bête, qui lutta contre eux plus de 6 minutes, pendant lesquelles ils se terrassèrent alternativement. Elle a fait plusieurs plaies considérables à ces malheureux, à l'un desquels elle a décharné le bras gauche jusqu'à l'os.

Les cris de ces infortunés, joints aux mugissements des bœufs furent entendus des bergers qui étaient aux champs et qui, ayant aperçu le cruel animal qui se disposait à fondre sur eux, grimpèrent sur des arbres et abandonnèrent leurs troupeaux, dont la bête fit un affreux carnage. Quelques paysans du voisinage ayant entendu ces pauvres gens, qui du haut de leur retraite appelaient du secours, accoururent armés de fusils et de tridents, poursuivirent l'animal et le tuèrent.

Il reste à savoir si ce loup qui était mâle n'avait point pour compagne quelque femelle, ou pour compagnons d'autres animaux de son espèce, et si les morsures qu'il a faites n'auront pas de suites funestes; ce qui paraît d'autant plus à craindre qu'on l'a vu dans sa fureur mordre des pierres, arracher des genêts et d'autres arbustes et donner les plus apparentes marques de rage.

J'ai l'honneur, etc. » (B.N.)

- Autre exemple de « bête. » Ici il s'agit clairement d'un loup enragé, assez facilement tué.

21 avril (Lundi) Une Bête décrite différemment se montre près de Clavières. Elle est poursuivie pendant plus de 2 heures et approchée de près. Les chiens la blessent mais elle les repousse (Lettre, 26/04).

22 avril (Mardi) La même Bête apparaît à Chauliaguet (Lettre, 26/04).

- Chauliaguet se trouve au nord de Chaliers et à l'ouest de Clavières (merci à M. Joubert).

23 avril (Mercredi) Acte:

« [en marge : 17 avril 1766.]

Nous soussignés de la paroisse de Clavières, diocèse de St.-Flour, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que le 17 avril de la présente année 1766, la bête prit à quelques 100 pas du domaine de La Pauze, susdite paroisse, Marguerite Lebre, âgée de 6 ans et 8 mois, et l'emporta jusques à l'entrée du bois de Mont-moussiet [Mont Mouchet ?], distant de l'endroit où elle l'avait prise de plus de 500 toises et que là, Jean et autre Jean Lebre, grand père et grand oncle, Étienne et Jacques Lebre, père et oncle de ladite Marguerite, Jean Rolland et Pierre Bony, son bouvier, de Machox, qui la suivaient tous à vue, ayant couru au premiers cris que fit Yzabeau Lebre, sa sœur, qui n'a encore que 10 ans et qui était avec elle lorsque la bête lui sauta dessus, la trouvèrent n'étant pas encore morte, ayant la lèvre de dessous avec la joue gauche emportée, les peaux du crâne enlevées et le crâne même fort endommagé, tous ses habits quoique neufs presque en lambeaux, sans sabots et sans bas, avec une légère blessure sur les reins, telle que plusieurs des soussignés l'ont trouvée eux mêmes, l'ayant examinée quelque temps après mais déjà morte.

*Et nous ont déclaré les susdits dénommés qui n'ont su signer à l'exception d'Étienne Lebre, avoir remarqué ainsi que Guillaume Hugon, berger audit domaine de La Pauze, et Mathieu Hugon, vacher au domaine des Costes, que la Bête attaqua quelques heures après et qui doivent leur salut s'il faut les en croire quoi-
qu'armés de baïonnettes, l'un à son chien et l'autre aux bêtes à corne qu'il gardait; qu'elle est d'une grandeur plus qu'ordinaire à celle des loups, fort épaisse ~~sur~~ le par-devant, mais assez étroite sur le derrière, une tête fort grosse et plate, rougeâtre sur les côtés, principalement aux cuisses, raie noire sur le dos, et la queue fort longue et qui leur parut encore être noire. Fait à Clavières le 23 avril 1766.*

Gibergue, curé. Lebre, Rolland, Hugon, Johanny, Chabanier, Vignial, Debrac, Martinge, Lebre. » (A.D. P.-de-D. c. 1738) [Doc296]

24 avril (Jeudi, pleine lune) Un aide-berger est blessé au Meynial (Lettre, 26/04).
25 avril-30 mai La Bête « jeûne. »
26 avril (Samedi) L'abbé Gibergue, curé de Clavières, envoie le certificat:

« 1766 (26 avril).

M., pour constater que la petite de La Pauze a péri par la bête je vous envoie non un procès verbal mais un certificat signé de plusieurs habitants de la paroisse avec son extrait mortuaire. Lisez-la, je vous en prie, ma lettre reçue, et si vous le trouvez insuffisant ou n'être pas dans le style qu'il faut vous pourrez, M., dresser ou faire dresser un procès verbal sur mon certificat où sont rapportés presque tous les faits principaux, et me le faire passer dès demain par M. le lieutenant général qui à ce que je crois doit venir ici. Je le signerai et ferai signer par autant d'habitants et même davantage s'il faut.

La bête a reparu depuis, entre autres lundi dernier sur ma paroisse, et au vu de bien du monde qui la poursuivirent plus de 2 heures, mais s'il faut en croire ceux qui l'approchèrent de bien près, ce n'est pas la même qui parut à La Pauze. Elle est beaucoup plus petite, museau fort court, oreilles d'un chien loup mais pendantes, poil fort long, surtout sous le ventre, rougeâtre aux cuisses, la queue fort garnie et longue, mais repliée à plusieurs tours en façon de retorte, et la démarche d'un sanglier. Les mâtiens la culbutèrent d'abord et lui firent du sang à la jambe droite, mais elle les reçut si bien qu'il ne fut plus possible de la leur faire attraper une 2ème fois. La bête aurait-elle produit ou en serait-ce une autre d'une espèce différente ? C'est ce qui me reste à savoir. On vient de me dire qu'avant-hier elle attaqua au Meynial l'aide du berger, et le mardi elle parut à Chauviaguet.

J'ai ~~suis avec~~ l'honneur d'être avec respect, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Gibergue, curé. A Clavières le 26 avril 1766. » (A.D. P.-de-D. c. 1738) [Doc297]

- Le certificat est probablement envoyé à M. de Montluc qui le transmet à M. de Ballainvilliers; voir 30/04.
- La mention de chiens-loups signifie-t-elle que de tels hybrides étaient connus dans le pays ?

30 avril (Mercredi) Lettre de M. de Montluc à M. de Ballainvilliers:

« A St.-Flour le 30 avril 1766

Mgr., j'ai l'honneur de vous envoyer le certificat que m'a fait passer M. le curé de Clavières à l'occasion de la mort de la fille du métayer de La Pauze dévorée par la bête féroce. J'y joint pareillement la lettre que ce curé m'a écrite, qui me paraît mériter votre attention. C'est pour la première fois que cette [mot barré] autre bête féroce a paru en Auvergne. Il y a cependant environ un an qu'elle a été reconnue en Gévaudan et qu'elle y a été vue l'été dernier dans plusieurs occasions aller de compagnie avec la grosse bête féroce qui fait tant de ravage. Même la lettre que M. d'Enneval a écrite à M. Le [?] de St.-Flour aux environs des fêtes de Pâques de 1765, lorsqu'il chassait cette bête féroce par ordre de la Cour, fait mention de cette seconde bête. [une rature] On m'a bien confirmé l'attaque faite au lieu du Meynial [?] du Serre que le sieur curé de Clavières indique dans sa lettre, mais je n'ai rien appris de plus circonstancié.

Je suis avec respect, Mgr., votre très humble et très obéissant serviteur, Montluc. » (A.D. P.-de-D.) [Doc298]

- Impossible d'identifier le destinataire de la lettre de M. d'Enneval, mais en d'autres occasions il a reconnu la présence d'une louve accompagnant la Bête.

Mai	M. Lafont est anobli sur nomination de l'évêque de Mende, qui loue son intégrité et ses loyaux services à M. de St.-Florentin. (Smith).
10 mai	(Samedi) 4 personnes sont mordues par un loup enragé aux Alleuds (Deux-Sèvres) (Moricéau2).
19 mai	(Lundi) 2 hommes sont grièvement blessés en terrassant un loup enragé à La Carrouche, près de Rodez (Moricéau2).
24 mai	(Samedi, pleine lune) Lettre de Rodez, reprise dans le <i>Courrier d'Avignon</i> du 10/06:

« M., les loups carnassiers ont causé tant d'alarmes et tant de funestes ravages dans diverses provinces de France, où ils se sont faits voir; que ce souvenir en sera transmis de père en fils, jusqu'à la postérité la plus reculée. Jusqu'à présent nous n'avions eu d'autre part à ce terrible fléau que celle que l'humanité nous faisait prendre aux malheurs de ceux qui en étaient affligés; mais notre tour est venu et tout récemment on en a fait une triste expérience.

Le 19 de ce mois, sur les 10 heures du matin, un animal de cette cruelle espèce, et ne différant des loups ordinaires que par sa grosseur et par sa férocité, parut tout à coup dans nos faubourgs, d'où sans être poursuivi, il passa en moins de 2 heures dans différents villages, mordant à droite et à gauche les personnes qui se trouvaient sur son passage, les uns aux bras, les autres aux jambes, ceux-ci au visage, ceux-là à d'autres parties du corps. Plus de 20 ont eu part à ses morsures et plusieurs de ce nombre s'en trouvent si mal que s'ils en échappent, ce qui est fort douteux, ils courent au moins grand risque d'en demeurer estropiés. Le ravage qu'a fait cet animal parmi les troupeaux de brebis, de bœufs et autre bétail est inexprimable; mais il n'en fera plus, ni sur les hommes, ni sur les bêtes, et tout ce que nous avons à craindre de sa part, sont les suites que peuvent avoir les morsures qu'il a faites.

2 vigneron, l'un nommé François et surnommé Lafleur, natif du village de Roquès, paroisse de Valadi, âgé d'environ 30 ans, l'autre appelé Jean Boyer, de la ville de Marcillac, dans ce diocèse, de l'âge à peu près de 33 ans, hardis l'un et l'autre et fort vigoureux, ont osé braver la férocité de l'animal. Se trouvant ensemble le même jour au village de La Carrouche, pays de vignobles, à environ 3 lieues d'ici, et s'apercevant que cet animal au lieu de les fuir venait droit à eux, ils l'attendirent de pied ferme. D'abord, il se jeta sur François Lafleur, qui en ayant été mordu au genou, le saisit par le cou, le renversa par terre et le serra si étroitement que Boyer n'eut plus rien à faire que de l'égorger avec son couteau, à quoi il ne manqua pas.

Mais en nous délivrant de celui-là, ils ne nous ont pas rassurés contre d'autres qui ont paru dans quelques endroits du voisinage et qui, étant de la même espèce, pourront bien avoir aussi la même férocité; car c'est ici un temps où les loups se surpassent eux-mêmes et renchérissent sur leur instinct naturellement malfaisant. Jamais peut-être ils n'ont été si hardiment méchants, ni si méchamment hardis. » (Pourcher)

- Autre « bête. » On ne sait pas si l'animal était enragé, mais la description des attaques le suggère. Toujours assez facilement tué.

31 mai	(Samedi, dernier quartier) Pierre Teissèdre, du Buffat (Pinols) est tué. Lettre de M. de Bois-sieu à l'intendant d'Auvergne:
--------	--

« 1766 (31 mai)

M., Jean Teissèdre, métayer au domaine de Buffat, paroisse de Pinol, à 2 lieues de cette ville, vient de me dire que la Bête féroce avait dévoré aujourd'hui à midi un de ses fils âgé de 10 à 11 ans, gardant les bestiaux dans le bois de la Sagnette, situé au même lieu de Buffat, au pied de la Margeride, et qu'on n'avait trouvé de reste de cet enfant seulement que les 2 jambes et les vêtements en lambeaux et qu'on avait remarqué au col de la chemise l'empreinte des dents de la Bête, ce qui fait présumer, comme on a toujours dit, que ~~cette~~ ~~be~~ commence à saisir par le col. J'ai ouï dire dans différents temps que depuis le départ de M. Antoine cette Bête avait attaqué et dévoré plusieurs enfants, mais comme les malheurs sont arrivés dans la paroisse de Clavières et celle de de Lorcières, département de M. de Montluc, j'imagine qu'il a eu l'honneur de vous en instruire dans le temps.

J'ai celui d'être avec un respect infini, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Boissieu. Langeac ce 31 mai 1766.

J'oubliai de vous observer, M., qu'un jeune homme de 16 ans dit avoir vu ~~de loin~~ la bête franchissant un fossé de 7 à 8 toises de largeur pour s'élançer sur le malheureux qu'elle a dévoré mais qu'il était trop loin pour pouvoir lui donner aucun secours. Il l'a désignée de couleur rougeâtre et une raie noire long du dos. » (A.D. P.-de-D. c. 1738) [Doc299]

- Il s'agit sans aucun doute de la même famille Teissède du Buffat que celle attaquée le 12/09/65; mais le père métayer se nommait alors Jacques, et non Jean; le fils attaqué, Jean, avait 16-17 ans. Il était fait mention d'un frère aîné également nommé Jean. Il n'est pas impossible que l'enfant attaqué le 31/05 soit son fils, et donc le neveu de la précédente victime. Possède-t-on des renseignements généalogiques supplémentaires sur cette famille ?
- Les bois de la Sagnette sont situés à l'ouest de Buffat.
- Le « jeune homme de 16 ans » témoin de la scène serait-il Jean, la précédente victime ?

Juin Joseph Chassefeyre du Fraisse (Chanaleilles) est attaqué par la Bête. Elle arrête ses bœufs attelés à un char, et il a beaucoup de peine à s'en défendre, quoique armé d'un bigot (Procès-verbal, 20/06/67).

- L'attaque de Joseph Chassefeyre est datée d'un an avant le procès-verbal du 20/06/67.

1 juin (Dimanche) Acte de décès de Pierre Teissède, signé du curé Bergier, accompagné d'une mention en marge faisant référence au 21/07/66 (q.v.):

« Le premier juin 1766 furent enterrés quelques ossements du cadavre de Pierre Teissède âgé de 9 ans, fils à Jean et à Jeanne Galliard, laboureurs, habitant au domaine de Buffat, lequel a été dévoré par la bête féroce qui a égorgé plusieurs personnes dans le voisinage, en présence de Jacques Coutarel et Jean Vissac lesquels ont déclaré ne savoir signer de ce interpellé. Bergier, curé. »

Note en marge, de l'écriture du curé Bergier:

« Ladite bête a été tuée près de Cahors le 21 juillet 1766. C'était un singe appelé [aigula ?]. Il était gros comme un veau [bas du registre détruit] » (RP Pinols E dépôt 343) [Doc314]

- L'autre version des archives, 6 E 172/1 (1766) ne mentionne pas la sépulture ; les deux recueils présentent des différences, 6 E 172/1 comportant moins de sépultures.

3 juin (Mardi) La Bête attaque une fille de 10 ans derrière sa maison, au village de Lescoussouses (Desge). Elle entraîne l'enfant dans un pré voisin, mais le chien du village lui fait lâcher prise. La Bête a déjà déshabillé l'enfant et l'a blessée grièvement derrière la tête, au cou, et lui a arraché l'oreille droite. Un chirurgien de Langeac vient la panser (Lettres, 04/06, 07/06).

4 juin (Mercredi) Lettre de M. de Boissieu à l'intendant d'Auvergne:

« Langeac le 4 juin 1766

M., j'ai eu l'honneur de vous instruire par le dernier courrier que la Bête féroce avait dévoré un enfant du métayer de Buffat. Elle a de nouveau attaqué hier une fille de 10 ans derrière sa maison, au village de Lescoussouses, paroisse de Desges, à une lieue et demie d'ici; elle entraîna cet enfant dans un pré voisin et où elle il eût été dévoré sans le chien du village qui courut sur la Bête et lui fit quitter prise. Elle avait déjà déshabillé l'enfant et blessé grièvement derrière la tête, au col, et lui a arraché l'oreille droite. Un chirurgien d'ici qui a été pour le penser rapportera plus positivement l'état de l'enfant ainsi que la nature des blessures.

J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, M., votre très humble et très obéissant serviteur; Boissieu. » (A.D. P.-de-D. c. 1738) [Doc300]

7 juin (Samedi, Immaculé Cœur de Marie, nouvelle lune) Lettre de M. de Boissieu (A.D. P.-de-D. c. 1738). M. de Ballainvilliers écrit à M. de St.-Florentin pour lui faire part des nouvelles attaques. De récentes descriptions donnent à la Bête un pelage roux avec une raie noire sur le dos, ce qui lui fait présumer qu'il s'agit d'un loup carnassier (Smith):

« Cette bête a encore attaqué, le 3 dernier, une fille de 10 ans, derrière sa maison, au village de Lescous-souses, à une lieue et demie de Langeac. Elle entraîna cet enfant dans le pré voisin où il eût été dévoré sans le chien du village qui courut sur la bête et lui fit quitter prise. Cependant, elle l'avait déjà déshabillée, l'avait grièvement blessée derrière la tête et arraché l'oreille droite. » (A.D. P.-de-D. c. 1738)

10 juin (Mardi) M. de Ballainvilliers écrit à M. de l'Averdy (lettre, 15/06). *Le Courrier d'Avignon rapporte la lettre de Rodez du 24/05 (Smith). Décès d'Augustin de Rochemure à Grèzes (Dumas).*

- Voir *Index* pour l'identification du curé de Rochemure.

11-12 juin Épisode de la « Bête de Sarlat » (Lettre, 04/08). Un journal d'Orléans (sans date in *Ragache*) annonce son apparition avec une illustration déjà utilisée pour la Bête (Bete03).

14 juin (Samedi) Lettre de M. de St.-Florentin à M. de Ballainvilliers:

« A Versailles le 14 juin 1766.

J'ai reçu, M., votre lettre du 7 de ce mois par laquelle vous vouliez bien me faire part des alarmes qu'une nouvelle bête féroce vient de répandre dans les environs de St.-Flour et de Langeac, et des maux qu'elle y a faits. Ce canton n'est malheureusement pas le seul qui soit désolé par un pareil fléau, et j'ai reçu de quelques autres endroits des avis à peu près semblables. Je vous serai obligé de continuer à me faire part de ce que vous en apprendrez.

On ne peut, M., vous honorer plus parfaitement que je le fais. St.-Florentin. » (A.D. P.-de-D. c. 1738) [Doc301]

15 juin (Dimanche, premier quartier) *Magné de Marolles termine son dossier sur la Bête (La Campagne, Charles de Massas, 1859/60).* Lettre de M. de l'Averdy à M. de Ballainvilliers:

« A Versailles le 15 juin 1766.

M., j'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 10 de ce mois par laquelle vous m'informez qu'il paraît encore du côté de St.-Flour et de Langeac une Bête féroce qui y cause de nouveaux ravages. Je pense comme vous que ce n'est qu'un loup carnassier et qu'on en voit souvent dans ces cantons, mais quoi qu'il en soit il est bien à désirer que l'on parvienne à délivrer encore le pays de cet animal.

Je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur; de l'Averdy.

M. de Ballainvilliers, intendant à Clermont-Ferrand. » (A.D. P.-de-D. c. 1738) [Doc302]

Une lettre affirme:

« M. d'Enneval, depuis son retour en Normandie, persévère à soutenir toujours l'existence d'une bête extraordinaire en Gévaudan. C'est ce que me mande quelqu'un de ma connaissance, à qui son fils en a parlé; lequel dit l'avoir vue d'environ 200 pas et qu'elle a sur son dos une raie flottante et la queue grosse comme le bras » (B.N.)

- L'affirmation concernant M. d'Enneval est contredite par un document non daté de Le Verrier de la Conterie (voir DND).

17 juin (Mardi) *Courrier d'Avignon*:

« Le 13 janvier 1766, un loup attaqua un malheureux du côté de Mareuil et Beaussac (Dordogne). A ses cris, 20 paysans vinrent à son secours. Ils lui tirèrent inutilement un grand nombre de coups de fusils. Quand la poudre fut finie, un d'eux âgé de 60 ans, méprisant la maladresse des autres, se met à poursuivre le loup et après un combat corps à corps, le courageux vieillard tua le loup avec une serpe, sa seule arme.

Le 21 janvier, un gentilhomme du Périgord, nommé Fayard, tua 2 loups, mâle et femelle, qui, disait-on, avaient dévoré 18 personnes. » (Pourcher)

- Autres affaires de « bêtes. » Le premier animal, dont on ne sait pas s'il était enragé, est assez facilement tué. Dans le second cas, peu de détails.

23 juin (Lundi) *Achat d'un chien (État, 28/03/67).*

- Cet achat semble effectué dans le cadre de la campagne d'empoisonnement.

24 juin-10 juillet (Mardi) **2 enfants sont dévorés à Romagnieu (Isère) (Moriceau2).**

Été Tradition, d'après Pourcher:

« Dans l'été de 1766, 5 ou 6 gamins gardaient leurs vaches à la champ du Soir, près de La Veyssière de Servières. Sans l'avoir vue, ils eurent la Bête parmi eux. Alors ils se mirent à crier au secours, et comme ils étaient bien armés, ils se mirent à la poursuivre avec leurs lances; mais ils n'en vinrent à bout que quand du secours leur arriva; alors seulement elle se retira bien lentement, sans qu'aucun ait pu faire pénétrer sa lance dans la peau de la Bête féroce.

A peu près à la même époque, dit-on, la Bête attaqua la femme Merle, de Servières, auprès de sa maison, et la traîna à Abio Croze. A ses cris, les gens du village se réunirent à son secours; et tout ce bruit semblait amuser la Bête; mais quant elle vit qu'on l'approchait, elle jeta, avec une fureur et une force indescriptibles, cette femme à la renverse, lui creva les yeux on ne sut comment, et après en avoir sucé le sang, elle le lançait à pleines bouchées sur les premiers arrivés et ne lâcha prise que quand elle vit qu'on cherchait à l'entourer. Alors d'un saut, elle fut loin et disparut emportant sans peine balles et plomb qu'on lui lançait impunément. Néanmoins après de grandes souffrances, la femme Merle se sauva, mais elle fut aveugle toute sa vie.

On dit encore qu'on avait souvent entendu hurler la Bête, sous la fenêtre de Blanc dit Rouchas, et sous celle de d'Aubrigeon, de la Fajolle, paroisse de Grèzes, et sous bien d'autres. Dans ces cas, elle mettait quelquefois les pattes sur le seuil de la fenêtre et regardait d'un œil très attentif ce qui se passait, le soir, dans les cuisines.

Quand dans ces occasions, on lui tirait des coups de fusil, elle sautait en arrière et puis elle avançait de nouveau, et elle marchait plus ou moins suivant le danger où elle se trouvait. Elle ne craignait pas les balles, à moins qu'on ne la touchât sur les côtés. Alors elle jetait un cri aigu, se redressait, continuait sa course sans difficulté et disparaissait au plus vite, impossible de la suivre de près et de l'atteindre.

Antoine Pichot dit Bouqui ou Fabre, de Servières, bisaïeul de Marie Pichot, sœur du Carmel, qui nous le raconte, allait garder les vaches dans les environs de Montchauvet et se battait presque tous les jours avec la Bête, ce qui est confirmé par la rumeur publique. La Bête ne cherchait pas trop à le mordre mais à le terrasser; l'enfant vigoureux ne la craignait pas. On ne le sut que quand elle eut cessé de venir guerroyer avec ce jeune homme.

On raconte qu'une petite de Valentin dit Palieyre, de Bugeac, paroisse de Grèzes, âgée environ de 12 ans, gardait des vaches au pâtural appelé La Pourraire, à une demi-heure du village. Voyant venir la Bête, l'enfant alla se placer auprès d'une fondrière, croyant ainsi que la Bête ne pourrait pas la prendre, mais ce fut précisément ce qui lui fit sa perte, car la Bête la mangea là, sans que ses vaches qui s'étaient réunies tout autour, pussent la secourir.

2 petites de Lebre dit Jacques, du même village, s'amusaient, dit-on, ensemble près de leur maison; la Bête en prit une, et l'autre pour défendre sa sœur se chargea sur le cou de la Bête, qui les emporta ainsi un peu loin du village. A leurs cris, les gens du village se réunirent et furent à leur secours, mais ce fut trop

tard, car la cruelle Bête avait déjà coupé la tête à la première et avait fait une profonde blessure à l'autre; malgré de longues souffrances, par des soins, elle se sauva.

Marguerite Joanny, sœur de feu l'abbé Joanny, raconte que Pierre Blanc, qui fut plus tard le tuteur de son père, se battit une fois pendant 3 heures avec la Bête. Quand ils étaient essoufflés, lui et la bête, ils se reposaient un peu et puis comme les coqs, ils reprenaient le combat; mais à force de peine il fut vainqueur: aussi la bête l'avait depuis toujours craint. Les gens de Bugeac envoyaient leurs enfants garder avec lui pour qu'il les défendit.

Cette fille ajoute que cet homme disait que dans leurs combats la bête se plantait sur ses pattes de derrière et qu'elle paraissait toute boutonnée sous le ventre (...) »

- « Valentin dit Palieyre »: Pailleyre est également le nom de « Bégou » (voir 7-11/02/65). S'agit-il de la même famille, voire du même personnage ?
- Une décapitation « non-officielle. » On peut considérer que la sœur constitue un témoin.

Juillet – décembre Absence de crimes méritant punition dans les procurations de Langeac, Arlet, Chambon, Prades, Tailhac, Aubenas, Montpeyroux, Dignons, Clusel, Chiliaguet, Les Chazes, St.-Arcons, Besques et Charraix (certificat, 31/12).

Juillet Catherine Freyenet, de la Veyssyre (Saugues) est attaquée (Procès-verbal, 20/06/67).

- Catherine Freyenet a 42 ans en 06/67, et donc environ 41 ans lors de son agression.

14 juillet (Lundi) *Gazette du Québec*:

« L'on apprend de Saint-Roch, près du cap Mauraska (Kamouraska), qu'il y a un loup-garou qui court les côtes sous la forme d'un mendiant qui, avec le talent de persuader ce qu'il ignore, et en promettant ce qu'il ne peut tenir; a celui d'obtenir ce qu'il demande. On dit que cet animal, avec le secours de ses deux pieds de derrière, arriva à Québec le 17 dernier et qu'il en repartit le 18 suivant, dans le dessein de suivre sa mission jusqu'à Montréal. Cette bête est, dit-on, dans son espèce, aussi dangereuse que celle qui parut l'année dernière dans le Gévaudan; c'est pourquoi l'on exhorte le public de s'en méfier comme d'un loup ravissant. » (Perro)

21 juillet (Lundi, pleine lune) Note du curé Bergier, en haut de la page de garde des sépultures de l'année 1766 de Pinols (cf. 01.06.66):

« Il y a dans ce registre une chose curieuse.
1766.

A la seconde page est écrit l'acte de sépulture des ossements d'un enfant de 9 ans qui fut dévoré à la Sannette par une bête féroce qui s'est soutenue dans ce voisinage pendant près de 2 ans et qui y a fait périr plusieurs personnes. Elle a été tuée le 21 juillet 1766 auprès de Cahors. Elle était grande comme un veau d'un an, elle s'appelait suivant quelques-uns un singe appelé [aigula ?]. Sa tête était semblable à celle d'un lévrier, longue de 18 pouces, et ses yeux étaient au bout du museau. Sa gueule était effroyable, elle avait 40 dents, 16 en bas et 24 en haut. » (RP Pinols E dépôt 343) [Doc313].

- L'enfant de 9 ans mentionné est Pierre Teissède, tué le 31/05/66.
- Cette « Bête de Cahors » serait en fait la Bête de Sarlat. Voir 11/06, 24/07 et 04/08. Les notes du curé ne doivent pas dater de bien longtemps après l'annonce de la mort du loup: la suite des événements lui en aurait montré la fausseté. Noter également l'erreur de date.

24 juillet (Jeudi) Lettre écrite à Mme de St.-Paul par M. Laval, curé du Puy l'Evêque, près de Cahors:

« Vous serez surprise, madame, d'apprendre que nous avons tué la Bête du Gévaudan ou du moins la semblable; j'en ai la peau à présent sous mes yeux, elle est un peu plus grande qu'un gros veau d'un an, elle est sur le dos d'un gris foncé, d'un jaune fauve sous le ventre et de couleur de biche, elle a 5 pieds de long de-

puis la racine de la queue au museau; elle a 40 dents, 16 à la mâchoire inférieure et 24 à la supérieure et 4 crochets, elle a exactement la tête d'un loup-cervier. Elle se rencontra avec M. des Camps, dans une gorge d'un pré, elle se jeta sur son cheval, l'embrassa avec ces pattes de devant ayant la gueule béante sur le cavalier qui en fut si effrayé qu'il en perdit les sens et tomba en défaillance, et ne reprit connaissance qu'aux cris qui la suivaient, il présenta le bout de son fusil à la bête qui le prit avec les dents; il tira dans la gueule, elle ne tomba point dans le moment, 2 paysans lui brisèrent presque entièrement les jambes de derrière de 2 coups de fusil. » (L'Intermédiaire, n° 1733, Vol. XCIII)

- Mme de St.-Paul est l'épouse du comte de St.-Paul qui participa aux chasses du 16/02/65.
- Il semble que toute bête féroce abattue à cette époque se soit vue affublée du titre de « Bête du Gévaudan. » Il s'agit ici de la « bête de Sarlat. » Voir 11-12/06, 04/08.
- La description de cet animal rappelle la Bête. « Loup cervier » désigne normalement le lynx, mais peut s'appliquer à de gros loups (capables d'attaquer des cerfs).

27 juillet (Dimanche) Lettre anonyme à M. de Ballainvilliers:

« Mgr., voici ce que je crois savoir au sujet du loup qu'on a vu dévorer du côté de Brioude. On le cherchait dans les bois et il fallait voir de le trouver dans les maisons. En un mot pour mieux m'expliquer je crois que ce sont des sorciers qui fourmillent dans le monde. J'ai là un peu ce que l'on raconte de leurs actions et ce que le parlement et le Roi ont fait pour tâcher de les détruire; en 1709 sa Majesté envoya dans le pays de Labourt 2 conseillers, l'un de Bordeaux nommé d'Espagnet, pour faire le procès. Ils en firent périr un grand nombre, de tous les états. Il me semble que pour remédier à tant de maux il serait besoin qu'on fit la même recherche aujourd'hui. Le mal qu'ils font n'est pas moins grand ni moins général.

Remarquez, s'il vous plaît, pourquoi tant de dérangements de saisons, tant de neiges dans des pays sans qu'il n'y en aie dans d'autres, tant de pluies si continuelles, tant d'orages, tant de maladies, de morts d'hommes, de pertes de bestiaux, des vents impétueux qui renversent les plus grands arbres, tant d'incendies dont on ignore la cause, tant de gelées, de [perte ?] de fruits, de ravines qui arrachent de gros rochers, qui les détachent des montagnes, des tremblements de terre, d'engloutissements des lieux, et comment peut-il arriver que des gens se brûlent d'une manière si extraordinaire, que les maisons nouvellement faites s'abattent, les cloches se fendent si généralement, les voûtes des églises s'écroulent, les ponts, tant de [devins ?] de voleurs qui ouvrent sans qu'on les aperçoive, tant de loups qui entrent dans les maisons et 1000 autres choses extraordinaires, et qu'il serait trop long de rapporter ? Sont-ce des songes, et ne le voit on pas ? Il me semble qu'il est besoin d'avertir le Roi lui même et pour demander un remède s'il est possible dans tout ce qui trouble l'état et s'opposer à tant de meurtres qui désolent notre royaume. C'est ce que je [souhaite ?] Mgr. que vous fassiez au plus tôt au Roi lui même. Dans la douleur où je suis le bien public m'est plus à cœur que toute récompense.

Je suis, Mgr., sans me rendre partie de Votre Grandeur, Mgr., votre très respectueux et très obéissant serviteur.

Du 27 juillet 1766 » (A.D. P.-de-D. c. 1740) [Doc29].

- Cette lettre, l'un des rares documents d'époque à supposer une intervention humaine, dessert son propre argument en liant l'activité de la Bête à d'autres catastrophes naturelles attribuées à la sorcellerie.
- Crouzet donne les indications suivantes: « Labourt: Petit pays de Gascogne (Basses-Pyrénées) » S. Colin corrige l'orthographe en Labourd.

Août **11 enfants ont été dévorés à cette date près de la Tour-du-Pin (Moriceau2).** Anne Chabanel de Viallevieille (Saugues), est attaquée. Elle porte en vain plusieurs coups de baïonnette (Procès-verbal, 20/06/67).

- Anne Chabanel a 17 ans en 06/67, donc environ 16 ans lors de son agression.
- Il y a un Viallevieille près de Servières, annexe de Saugues.
- Le procès-verbal du 20/06/67 indique seulement « août 66. »

3 août (Dimanche) Bon:

« Au sieur d'Enneval père. Gratification 350. 1766.

Il est ordonné au garde de mon trésor royal, M. Charles-Pierre-Savalette de Magnanville de payer comptant au sieur d'Enneval père la somme de 350 livres pour une année, qui échoira le 5 du présent mois de la gratification annuelle que je lui ai accordée.

Fait à Versailles, le 3 août 1766. » (B.N.)

4 août (Lundi) Lettre de Paris, reprise dans la *Gazette de France* :

« Il parut, le 11 juin dernier, aux environs de Sarlat, un loup d'une grandeur prodigieuse qui, dans une heure de temps, parcourut les paroisses de St.-Julien et de Grosejac, et blessa 5 personnes dans la première, et 12 dans la seconde. Il attaquait les hommes de préférence, et se dressait sur ses pieds de derrière pour les saisir au visage ou aux autres parties de la tête. Le lendemain, vers les 11 heures du matin, le sieur Dubex de Descamps, bourgeois de St.-Julien, assembla environ 100 paysans du lieu, auxquels se joignirent quelques habitants de Mareuil, pour donner la chasse à ce loup qu'ils lancèrent dans une montagne couverte de bois (...) Le sieur de Descamps lui tira son coup de fusil à bout portant et le tua (...) Il a quelques parties ressemblantes à celles d'un lévrier (...) Quatre des personnes blessées par cet animal sont mortes avec tous les symptômes de la rage, et l'on traite les autres avec les frictions mercurielles qui ont déjà eu du succès en pareille occasion. »

6 août (Mercredi, transfiguration du seigneur) Des « bêtes » sèment la terreur dans les actuels départements de l'Isère et de la Savoie. M. de Pravaz, consul d'Aix-les-Bains, écrit à l'intendant général du duché de Savoie:

« M., vous m'avez fait l'honneur de me charger de vous informer de ce qui se passerait de nouveau au sujet de la bête qui fait tant de ravages aux environs de Pont Beauvoisin. Mon fils m'écrivit hier par un exprès pour quelques affaires de mon commerce; il me parle en même temps de ces animaux voraces (car il y en a plusieurs) et des mesures que l'on prend en Dauphiné pour les détruire.

La semaine dernière ils prirent 2 enfants tout à la fois près de la Tour du Pin, les paysans coururent après qui en firent lâcher un; pour l'autre il fut dévoré. Voilà le onzième enfant que ces animaux ont mangé.

M. de la Tour notre commandant a reçu des ordres de M. de Clermont-Tonnerre, commandant en chef du Dauphiné, à qui il avait écrit, pour faire une battue générale, et M. Rolland, subdélégué de l'intendance au Pont attendait hier des ordres de M. l'intendant pour commander toutes les villes, bourgs et paroisses de sa subdélégation, et l'on croit que cette battue générale se fera dimanche prochain. J'ai donné à mon fils, qui est consul au Pont partie de France, de vous informer en mon absence de tout ce qu'il y aura de nouveau à ce sujet.

Je sais parfaitement, M., que vous aimez le bien des sujets de Sa Majesté [le roi de Piémont-Sardaigne] et que vous y veillez: il pourrait bien arriver qu'en faisant cette battue en Dauphiné, on ne détruisît pas certains ennemis au genre humain, et que l'attroupement de tant de monde ne fit passer ces sortes d'ennemis en Savoie, où il serait moralement plus impossible de les détruire, surtout s'ils avaient une fois gagné les montagnes du côté d'Aiguebelette ou de Novalaise; ne trouveriez-vous pas à propos de donner des ordres aux consuls des paroisses de St.-Ebron, Domessin, Delmont, Tramonet et St.-Genes de commander leur paroisse pour garder les bords de la rivière du Guiers, où toutes ces paroisses aboutissent, pour les détruire, au cas qu'il leur prît fantaisie de passer en Savoie ? Je vous demande pardon, M., si je prends la liberté de vous faire cette observation; comme bon savoyard, je prends un peu l'intérêt de ma patrie; d'ailleurs, je suis un peu intéressé à cause de plusieurs domaines que j'ai à Domessin et à Belmont. J'ai l'honneur... » (A.D. Savoie c. 663) [Doc131]

- On peut noter des ressemblances avec l'affaire de la Bête du Gévaudan. Dans un article, Colin étudie cette affaire ainsi que plusieurs autres cas d'attaques dans le Lyonnais sur une période de 20 ans.

27 août (Jeudi, dernier quartier) Magdelaine Paschal, 14 ans, d'Auvers, est dévorée près du bois de la Tournelle en gardant les bestiaux de Jean Lebrat dans un pâturage de Laurent Ollié (acte de décès, 28/08).

« D'après la tradition, cette petite gardait des chèvres dans les environs du Pavillon, qui voyant venir la Bête se serait cachée dans une caverne de rochers. La méchante Bête pour avoir la chevrière, prit un chevreau des plus beaux et sut si bien le faire souffrir sans le tuer, qu'aux cris de l'animal, la pauvre enfant sortit au galop pour voir sa pauvre petite chèvre, que la Bête jeta aussitôt, et comme l'éclair sauta sur la petite qu'elle mangea presque entièrement. » (Pourcher)

- D'après Soulier² il n'y a pas de cavernes de rochers vers le Pavillon ; d'après l'acte de décès, Magdelaine gardait des vaches et non des chèvres.

28 août (Vendredi) Enterrement de Magdelaine Paschal:

« L'an 1766 et le 28 août a été ensevelie au cimetière de la paroisse Magdelaine Paschal, du village d'Auvers de cette paroisse qui avait été dévorée par la bête féroce le jour précédant, gardant les bestiaux de Jean Lebrat de Nozeyrolles dans un pâturage appartenant à Laurent Ollié près du bois de la Tournelle. Ladite Magdelaine âgée d'environ 14 ans a été trouvée demi-rongée et a été apportée à l'église de la paroisse par Jean Danti, Jean-Pierre Soulié et Jean Combé, tous habitants dudit Nozeyrolles qui n'ont su signer de ce requis; en témoin de ce. Daudet, Prieur-curé. » (A.D. Haute-Loire, 6E 164-1). [Doc42]

Fin août-Début Septembre. **La Bête mange une toute petite fille de Meyronnenc dit Jean, de l'hort de Servières (Pourcher).**

- Aucune trace de cette victime dans les registres paroissiaux (G9). Il est plus probable qu'il s'agisse d'un doublon de la mrt de Joseph Meironenc le 27/05/67.

Septembre Barthélémy Simon, de Servières, est attaqué dans un pâturage. Il tire un coup de fusil (Procès-verbal, 20/06/67).

- Il a 22 ans en juin 1767, soit 21-22 ans en septembre 66.

Traditions selon Pourcher:

« Il n'est fait mention nulle part d'une fille de Blanc, de La Brugeyre, près d'Esplantas, qui fut cruellement dévorée, vers les derniers temps, par la cruelle Bête, et son acte de sépulture ne se trouve nulle part. »

- Aucune datation précise pour cette attaque, fournie dans le contexte de septembre 1766. Voir également 17-19/06/65. G9 confirme l'absence de documents.

« 2 pauvres femmes étaient venues demander l'aumône chez Médard, du Besset. La femme Jeanne Coste, maîtresse de la maison, leur dit: « La Bête vous mangera. » « - Oh non ! répondirent-elles, nous avons nos bayonnes. » Juste, la Bête les rencontra sur la côte du moulin de Rabat, près de la Besseyre-St.-Mary et en mangea une et l'autre se sauva. »

11 septembre (Jeudi) Une lettre du comte de St.-Florentin fait savoir à M. d'Hozier, juge d'armes de la noblesse de France, que le roi permet l'ajout de la Bête aux armes de M. Antoine (Lettre, 28/11).

12 septembre (Vendredi, premier quartier) Jean-Pierre Ceillier, 12 ans, de la ferme des Broussous (Paulhac) est dévoré (acte, 13/09).

13 septembre (Samedi) Enterrement de Jean-Pierre Ceillier :

« L'an 1766 et le treizième jour du mois de septembre, a été enseveli par moi soussigné Jean Pierre Ceillier, fils légitime et naturel âgé d'environ 9 ans, à Vidal et à Marthe Vallat restants au mas de Broussous, dévoré le jour précédent par la bête féroce, qui depuis 3 ans ravage le diocèse de Mende en Gévaudan. Ont assisté au convoi les père, mère, frères, sœurs, parents et amis. Présents Hugues Vales et Louis Lebre du lieu et paroisse de Paulhac, illettrés de ce enquis. Fait à Paulhac ledit jour et an. Dumont curé » (Registre paroissial de Paulhac, A. D. Lozère, Mende: Paulhac, EDT 110 GG1) [Doc108]

- Dumas lit « Ravat » pour le nom de la mère de Jean-Pierre.

Lettre de Marvejols, reprise dans le *Courrier d'Avignon* du 19/09:

« La cruelle engeance des loups carnassiers n'est point encore extirpée de nos quartiers, quoique M. Antoine en ait fait périr un très grand nombre dans ses chasses. Quoique depuis son départ, M. Lafont, notre syndic, ait fait exécuter avec assez de succès diverses méthodes contenues dans un mémoire envoyé par le ministère pour détruire ces animaux, il existe encore d'aussi acharnés contre l'espèce humaine que ceux dont on nous a délivrés.

Le 28 du mois dernier, il y en eut un qui dévora une fille de 13 ans à Auvers, en Auvergne, à un quart de lieu du Besset, où M. Antone avait fixé sa résidence; et plusieurs personnes, qui l'ont vu, l'ont reconnu pour être de la même espèce que ceux qui ont fait tant de bruit et encore plus de carnages.

Si nos voisins veulent adopter et mettre en pratique la méthode que M. Lafont a suivie, peut-être qu'enfin nous n'aurions plus à craindre d'autres anthropophages que ceux qui ne le sont que par métaphore, et assurément c'en devait bien être assez puisque c'en est même beaucoup trop. » (Pourcher)

19 septembre (Vendredi) Le *Courrier d'Avignon* publie la lettre de Marvejols du 13/09.
Automne Tradition:

« 2 vachers et une vachère s'étaient réunis sur un rocher de Rocheberne où de là ils voyaient paître leurs vaches dans les environs; ils se croyaient à l'abri de la cruelle Bête. Quand l'heure de rentrer fut venue, ils n'osaient ni les uns ni les autres aller rassembler les bestiaux. Les 2 petits vachers dirent à la vachère: « Tu es la plus âgée et la plus forte, vas-y; d'ici nous veillerons bien pour que la Bête ne vienne pas te dévorer; si nous la voyons, nous nous précipiterons à ton secours. » La Bête était cachée dans un pli du pacage et attendait sa proie. Aussi, voyant le moment favorable, elle ne manqua pas de saisir la pauvre vachère; mais elle la saisit avec une telle cruauté qui effraya les vachers. Sur le moment, un colporteur arriva dans cet endroit et vit la Bête qui dévorait cette enfant. Alors il se mit à crier au secours et priant les petits vachers de venir l'aider et soutenir. « Venez, leur criait-il, prenez courage, venez m'aider et nous défendrons cette vachère. » Les enfants n'osèrent pas quitter leur rocher. L'étranger fit son possible pour avancer le pas et à son approche, la Bête s'enfuit, mais la petite fille fut morte et son corps tout déchiré. » (Pourcher)

- La datation de ces événements est très incertaine; Pourcher en entame la relation par l'attaque de Marie-Jeanne Rousset, datée par documents officiels du 09/02/65 !

4 octobre (Samedi, nouvelle lune) Lettre de M. de St.-Florentin, de Versailles:

« J'ai expédié, M., une ordonnance de 2248 livres pour achever de payer ce qui reste dû pour l'opération faite l'année dernière dans le Gévaudan par le sieur Antoine.

Je joins ici cette ordonnance sur le montant de laquelle vous voudrez bien retenir 124 livres 4 sols que vous avez avancés pour cet objet. Le surplus est destiné à rembourser au sieur Lafont, votre subdélégué à Mende, une somme de 1200 livres qu'il a prêtée au sieur Antoine et 923 livres 9 sols 9 deniers au trésorier de la province, pour les places de fourrage qu'il a avancées. Vous voudrez bien aussi lui faire remettre ces deux dernières sommes.

On ne peut, M., vous honorer plus parfaitement que je le fais. St.-Florentin. » (Pourcher)

10 octobre (Vendredi) Tradition :

« La foire de Maliargues, dans le canton d'Allanche (Cantal), du 10 octobre, était jadis une des plus renommées. Des marchands et des propriétaires y allaient en troupe. Ceux des environs de Saugues, chemin faisant, se mirent à parler de la Bête et de sa férocité. Un d'entre eux dit qu'il ne l'avait jamais vue et, vantant sa force et son adresse à la chasse, se mit à mépriser la maladresse des autres. Il disait qu'il désirait beaucoup la voir, et qu'il était sûr de pouvoir lui en faire voir de cruelles. Enfin, à son dire, lui seul était capable de la tuer. Quelques instants après, arrivés sur la montagne, il se retarda un peu et il ne fut pas séparé des autres que la Bête l'attaqua et elle l'aurait certainement dévoré, si à ses cris, ses compagnons de voyage ne se fussent retournés pour lui apporter un prompt secours. Dans le cours de son voyage, il en parla plus modestement qu'il ne l'avait fait d'abord. » (Pourcher)

14 octobre (Mardi) Lettre de M. de St.-Priest, de Montpellier, à M. Mazade :

« M. le comte de St.-Florentin vient, M., de m'adresser l'ordonnance ci-jointe de 2248 sur le trésor royal pour liquider le reste des dépenses faites à l'occasion des chasses exécutées par le sieur Antoine, en Gévaudan, pour la destruction des bêtes féroces.

1° Il me dit être employé pour 923 livres 9 sols et 9 deniers pour votre remboursement des places de fourrages fournies au sieur Antoine; vous voudrez bien retirer cette somme.

2° 1200 livres pour le remboursement de pareille somme prêtée par mon subdélégué de Mende au sieur Antoine.

Vous me ferez plaisir de m'envoyer une rescription de pareille somme à son ordre sur le receveur du diocèse et vous remettrez les 124 livres 12 sols 3 deniers de surplus à la personne qui vous remettra ma lettre.

J'ai l'honneur, etc. De St.-Priest » (A.D. Hérault c. 44)

22 octobre (Mardi) Un loup enragé attaque un homme à Varennes-St.-Sauveur (Saône-et-Loire); il décède le 20 novembre (Moriceau2).

31 octobre (Vendredi) Relation (sans références in Pourcher):

« Le 31 octobre 1766, un loup entra à Espernay à 6 heures du matin, attaqua une fille qui portait une lanterne à la main, lui arracha un œil et la déchira au visage. Claude Manger s'élança sans armes sur lui, tira son couteau, qui fut trop faible; sa femme à ses cris lui apporta le sien et il le tua. Il s'en était tellement rendu maître qu'il ne le mordit même pas. » (B.N.)

- Autre exemple de « Bête. »

1 novembre (Samedi, Toussaint) Jean-Pierre Ollier, 12 ans, est dévoré à La Soucheyre (La Besseyre-St.-Mary) (acte, 02/11). [Souchey]

2 novembre – mars 1767 La Bête « jeûne. »

2 novembre (Dimanche, nouvelle lune) Enterrement de Jean-Pierre Ollier :

« Jean-Pierre Ollier, de La Soucheyre, âgé d'environ 12 ans, fut dévoré hier dans le territoire dudit lieu par la Bête féroce qui mange le monde; et aujourd'hui second novembre 1766 il a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse tombeau de ses ancêtres, en présence de Pierre Joubert et de Pierre Montet, journaliers de ce lieu, illettrés de ce enquis, lesdits jour et an. Fournier, curé » (Registre paroissial de la Besseyre-St.-Mary, A.D. Haute-Loire 6E 28/1) [Doc36]

- L'acte de naissance cité dans G9 donnerait à Jean-Pierre 4 ans et demi ! Il s'agit en réalité de son frère, portant le même nom. La victime est née le 01/01/55.

14-22 novembre Une « espèce de déluge » affecte le Gévaudan (Aubazac).

28 novembre (Vendredi) M. d'Hozier règle le mode d'addition de la Bête aux armoiries de M. Antoine :

« Antoine

Paris et St.-Germain-en-Laye, novembre 1766

Louis-Pierre d'Hozier, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, juge d'armes de la noblesse de France, etc...

Le Roi nous ayant fait savoir par une lettre de M. le comte de St.-Florentin, en date du 11 septembre 1766, que Sa Majesté avait permis à François Antoine, écuyer, son porte-arquebuse, l'un des lieutenants de ses chasses et chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, d'ajouter un loup mourant dans l'écusson de ses armes; cette grâce lui ayant été accordée pour perpétuer à sa postérité le souvenir des soins infatigables et de la bravoure avec laquelle il a délivré en 1765 les provinces d'Auvergne et du Gévaudan d'un loup monstrueux qui les ravageait et de la race de cette Bête féroce qui faisait craindre de plus grands désastres.

Nous, en conséquence de ladite lettre, par laquelle Sa Majesté nous ordonne de délivrer audit sieur François Antoine notre brevet de règlement sur le nécessaire, et après avoir vu les titres qui justifient qu'il avait pour armes un écu d'azur à un chevron abaissé d'or, surmonté de 2 étoiles d'argent et 3 fleurs d'enula campana de même renversées et disposées en chevron et attachées à une tige de sinople naissante d'un tertre d'or, à la pointe de l'écu, et le tout brochant sur le chevron; avons réglé pour celles qu'il portera dorénavant, un écu d'azur, à un chevron d'or, surmonté de 2 étoiles d'argent et de 3 fleurs d'enula campana de même renversées et disposées en chevron et attachées à une tige de sinople naissante d'une terrasse d'or sur laquelle est un loup au naturel, couché, ayant la tête contournée et mordant de sa gueule ensanglantée la tige de ces fleurs, blessé d'un coup de feu au-dessus de l'épaule gauche et au-dessous de l'œil droit, ces 2 parties aussi ensanglantées. Cet écu timbré d'un casque de 2 tiers, armé de lambrequins d'azur, d'or, de gueules, d'argent et de sinople.

Et afin que le présent brevet de règlement puisse servir audit sieur Antoine et à ses enfants et postérité mâle et femelle nés et à naître en légitime mariage, tant qu'ils vivront noblement et ne feront aucun acte de dérogeance, nous l'avons signé et nous y avons fait mettre l'empreinte du sceau de nos armes à Paris le vendredi vingt-huitième jour du mois de novembre de l'an 1766. Signé: d'Hozier (gratis). » (B.N. Pièce No 24, dossier Antoine: No 195 Nouveau d'Hozier, registre 10) [Antoine2]

- Les armes présentent une incohérence avec le procès-verbal de septembre 1765, qui indique « ayant reçu la balle dans l'œil droit et toutes lesdits postes dans le côté droit près de l'épaule. » En revanche, elles s'accordent avec l'autopsie effectuée le 27/09/65.

10 décembre (Mercredi) Lettre de M. de l'Averdy à M. de St.-Priest (A.D. Hérault c. 44.)

31 décembre (Mercredi, nouvelle lune). Rapport:

« Nous soussigné, commis à la subdélégation de Langeac sous le bon plaisir de Mgr. l'intendant, en l'absence de M. de Boissieu subdélégué, certifions que tous les procureurs fiscaux de cette subdélégation ayant été dûment avertis de nous remettre leur état ou certificat négatif des crimes et délits pour les 6 derniers mois de 1766, aucun autres n'y ont satisfait que ceux de Langeac, Arlet, Chambon, Prades, Tailhac, Aubenas, Monpeyroux, Digons, Clusel, Chiliagnet, Les Chazes, St.-Arcons, Besques et Charaix. Lesquels certificats nous avons l'honneur d'envoyer à Mgr. l'intendant. Certifions aussi qu'il n'est pas venu à notre connaissance que dans l'étendue de cette subdélégation il se soit commis aucun crime ni délit qui méritent punition. Fait à Langeac ce trente [et] un décembre 1766. Marin. » (A.D. P.-de-D. c. 1580).

Jean Chastel est présent à 3 sépultures sur 20, à 5 baptêmes sur 20 et à un mariage sur 5 (Cubizolles). Mort de M. Lévignen, intendant d'Alençon (Moriceau2). La baronnie de Peyre est de tour en Gévaudan (Armorial des Etats du Languedoc). Gibert entre au service de M. d'Apchier :

« Gibert, concierge de l'hôtel de M. de Peyre à Marvejols m'avait dit avoir porté à Paris la véritable bête féroce qui faisait tant de dégâts, m'a dit le 24 janvier 1809 qu'étant revenu du service, il se loua pour domestique chez M. Cayla de St.-Laurent à St.Chély peu de temps après l'apparition de cette bête et qu'il alla avec son maître plusieurs fois à la chasse de cet animal, mais toujours inutilement. En 1767, il entra au service de M. le comte d'Apchier. » (Soulier2)

- Comme Gibert identifie le « comte » à la personne qui organise la dernière chasse à la Bête, il doit s'agir de celui qui était alors simplement marquis, mais qui avait entretemps hérité du titre de son père.

26 février	(Jeudi) Marie, fille d'Antoine et Marie Laurans de Paulhac (identifiée par Dumas à Marie-Jeanne Vallet épouse Jean Vacher (Dumas).
27 février	(Vendredi) Un loup enragé attaque un homme à St.-Paul-de-Varax (Ain); il meurt le 14 mai (Moriceau2).
mars	Jean Bergougnot, père d'une victime l'année précédente, est attaqué à son tour. Il se défend avec une pelle ferrée (Procès-verbal, 20/06).
2 mars	(Lundi) Marie Plantin, 7 ans, de Servières, est enlevée (Acte, 03/03). Son père Antoine, 40 ans, poursuit la bête sur 500 pas, puis la perd de vue dans un bois, où sa fille est dévorée (Procès-verbal, 20/06).
3 mars	(Mardi) Enterrement de Marie Plantin:

« Le second mars 1767 a été égorgée par la bête féroce, et le troisième a été inhumée dans le cimetière de l'église de St.-Claude de Servières, Marie Plantin, âgée d'environ 7 ans, en présence de Michel Vidal et de Jean Lafont de Servières, qui ont dit ne savoir signer de ce enquis; me suis signé Combeuil curé. » (Registre de Servières, A.D. 43 6E 262-3) [Doc50]

8 mars-19 avril	(Carême) Marguerite Dentil, 32 ans, est attaquée à Viallevielle (Saugues). Elle se défend avec une hache. Marie Reboul, 19 ans, est grièvement blessée à La Veyssyre: une oreille emportée, la moitié du visage labourée et une profonde morsure au bras droit. Jean Chassefeyre, 44 ans, et Elisabeth Molherat, 28 ans, arrivent à temps pour faire fuir la Bête (Procès-verbal, 20/06).
-----------------	---

- Les deux attaques sont datées du Carême.

10 mars	(Mardi) Un homme est blessé en combattant un loup enragé à Montbillard, près d'Avesne (Moriceau2).
28 mars	(Samedi) Marianne Pascal, 8 ans, est dévorée à Darnes (Acte, 29/03; lettre, 17/04). État de frais:

« État des frais à l'occasion des bêtes féroces.

Pour pansements des pauvres personnes qui en ont été blessées, soit pour des chasses particulières et l'exécution des méthodes données par le ministre pour la destruction de ces cruels animaux, soit envoi d'exprès et autres dépenses faites à ce sujet.

1° Pour frais d'exprès envoyés par M. Lafont dans le diocèse, 24 livres:

24

2° Pour 2 selles des sieurs Rampond et Coste qui ont été perdues lors des chasses de M. Antoine et pour le raccommodage de celle du sieur Dorson, 26 livres 2 sols:	26.2
3° Pour de la noix vomique achetée à Montpellier, 52 livres 10 sols:	52.10
4° Pour un chien acheté, le 23 juin 1766, 3 livres:	3
5° Au sieur Boulanger, chirurgien de Saugues, pour les pansements faits au fils de la veuve Pignol, de Pompeyrenc, 48 livres:	48
6° Compté à M. Bonnel pour frais des drogues et compositions des appâts nécessaires, 7 livres 14 sols:	57.14
	Total: 211.6

7° Aux sieurs Mercier, Courtois et autres personnes envoyés par MM. les commissaires du diocèse pour exécuter en différents cantons du pays les méthodes données par ordre du ministre pour la destruction des loups et bêtes féroces, tant pour leurs journées que pour les autres frais par eux exposés à ce sujet, la somme de 1151 livre 16 sols:

1151.16

Total général: 1363.02

M. le receveur des tailles du diocèse de Mende en exercice l'année dernière remboursera à M. Lafont, syndic dudit diocèse, la somme de 1363 livres 2 sols pour le montant de l'état ci-dessus. Laquelle somme sera allouée audit sieur receveur en rapportant le présent mandement quittancé.

Fait à Mende, le 28 mars 1767. + Gabriel Florent, évêque de Mende.

Pour acquit: Lafont, syndic. » (A.D. Lozère, c. 1621)

- Il n'y a pas trace dans les documents d'un « fils de la veuve Pignol » attaqué, mais il pouvait ne pas porter ce nom. On sait qu'un chirurgien de Saugues a soigné Pierre Roussel le 27/07/65; plus récemment Vidal Tourneyre (02/12/65) est soigné à l'hôpital.
- Pas de traces non plus d'une victime masculine à Pompeyrenc avant le 05/06, mais l'attaque a pu se produire ailleurs.

29 mars (Dimanche, Laetare, nouvelle lune) Enterrement de Marianne Pascal:

« Marianne Pascal, de Darnes, fille légitime d'Étienne et d'Antoinette Vaisseyre, âgée d'environ 9 ans, fut dévorée hier par la Bête féroce, et aujourd'hui vingt neuvième mars 1767 elle a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse tombeau de ses ancêtres, en présence de Pierre Joubert et de Jacques Pelou, tous 2 journaliers de ce lieu et illettrés ; de ce enquis lesdits jour et an. Fournier, curé. » (A.D. Haute-Loire -E 28/1; E dép. 144/1). [Doc43]

- Calculé d'après son acte de naissance, l'âge de Marianne est 7 ans 11 mois.

Printemps D'après l'abbé Trocellier, on compte par douzaines le nombre de victimes du côté de St-Privat, de Julianges et de Chaliers. Les commissaires du diocèse envoient de nouveaux chasseurs de Mende (DND). Tradition:

« M. Ignon dit que plusieurs enfants furent attaqués et dévorés dans la terre de Peyre. On était si fatigué de ces désastres que l'on n'osait plus les révéler. Ainsi, on n'est pas surpris d'apprendre par M. Jules Labilherie, maire de Grèzes, que son grand-père, mort en 1842, lui avait dit maintes fois qu'un grand nombre de personnes dévorées par la Bête n'avaient point été consignées dans les registres et le nombre des personnes blessées était très considérable, mais surtout de jeunes filles et de femmes.

Une fille de La Clause, morte en 1830, avait à la figure de très graves cicatrices provenant des blessures que la Bête lui avait faites dans sa jeunesse.

Une femme âgée de 40 ans, du village de La Roche, paroisse de Saugues, conduisit un matin ses vaches au communal appelé Champ-Rouchis. Se souvenant d'avoir oublié sa prière, elle se mit auprès d'un arbre à genoux pour la réciter. Les autres vachers et un bouvier s'en aperçurent d'abord, mais ensuite, sans avoir vu

la Bête, ils virent qu'elle l'avait renversée et la déchirait. On courut à son secours, mais la femme fut morte. » (Pourcher)

- Datation très incertaine; mention par Pourcher dans le contexte du printemps 1767.

6 avril (Lundi, premier quartier) Louise Soulié, 19 ans, de Nozeyrolles, est dévorée dans les bois de la Tournelle, en gardant les bêtes de Laurent Ollier, malgré l'intervention de plusieurs hommes (acte, 07/04).

- Les 4 dernières victimes de la Bête à Nozeyrolles (de Louise Soulié à André Hugon le 27/05/67) sont inscrites à la suite l'une de l'autre dans le registre des décès. Soulier (in *Société*) remarque: « en l'espace d'à peine 2 mois le prêtre n'a enterré que des victimes de la bête ! »

7 avril (Mardi) Enterrement de Louise Soulié:

« Louise Soulié, fille âgée de 18 à 20 ans du lieu de Nozeyrolles, a été inhumée au cimetière de la paroisse le 7 avril 1767, ayant été dévorée par la bête féroce le jour précédent dans le bois de la Tournille, gardant les bestiaux de Laurent Ollier dudit Nozeyrolles; elle a été portée à l'église par Pierre Chassang et Jean Ollier dudit lieu. Jean Combet, Joseph Barthelemi, Vital Borel et Pierre Borel, tous habitants dudit Nozeyrolles, l'avaient ôtée à la bête qui la mangeait toute, lesquels ont déclaré ne savoir signer. En foi de ce. Daudet, prieur-curé » (A.D. Haute-Loire E dép. 346/3). [Doc41]

- Dans sa lettre du 17/04, M. Lafont parle d' « une autre fille âgée de 25 ans (...) presque entièrement dévorée quelques jours après [le 28 mars] auprès du lieu de Nozeyrolles. » Nous ne disposons pas d'assez d'informations pour savoir s'il s'agissait de Louise Soulié, avec une erreur d'âge dans l'une des sources, ou d'une autre victime.
- Soulier (in *Société*) rapporte que la famille de Louise désigne encore actuellement l'endroit exact de l'ancien cimetière où elle repose.

9 avril (Jeudi) Vers une heure de l'après midi, la Bête est aperçue par le sieur Chaleil, bourgeois du village de Fraissinet (St.-Privat-du-Fau) dans un de ses champs, et quelques paysans qui travaillent à proximité; la bête s'arrête à quelques pas de M. Chaleil. Il l'observe très bien et sans frayeur un long moment: il n'y voit qu'un gros loup, au poil très long, rougeâtre sur les côtés et gris clair au cou et sous le ventre, très grand sur le devant, levretté sur l'arrière, avec une bande noire sur le dos « comme l'ont presque tous les loups. » Lorsque sa queue pend, elle arrive un peu au-dessous du jarret; il la relève parfois un peu vers la pointe. D'autres hommes rejoignent M. Chaleil et examinent l'animal d'assez près, avant de le mettre en fuite et de se mettre à sa poursuite. En fuyant, la Bête attaque 2 enfants âgés d'environ 10 ans qui gardent du bétail dans une prairie. La Bête en blesse un à la gorge, passe ensuite à l'autre qu'elle blesse pareillement, revient au premier à qui elle enlève une partie de la peau de derrière la tête. Le second, Estienne Loubat, 9 ans, veut prendre la fuite, tout blessé qu'il est, mais la bête l'égorge. Un homme proche accourt aux cris. A son approche la Bête emporte Estienne à quelques pas; l'homme court après elle, elle lâche prise, se place à 8 ou 10 pas de lui, et ne s'éloigne que lorsque les autres surviennent. Elle prend alors rapidement la fuite, se jette sur un troupeau d'agneaux, en enlève un et gagne une hauteur, se dirigeant vers un bois d'où sort une autre bête qui vient à sa rencontre; elles se partagent l'agneau. Le propriétaire de l'agneau, témoin de la scène, reconnaît un loup moins grand que l'autre. M. Constand, chirurgien du Malzieu, est appelé par le prieur-curé de St.-Privat-du-Fau, et panse les plaies du survivant, fils de pauvres gens. M. Lafont, qui se trouve à proximité pour les tirages au sort, est informé le soir, mais trop tard pour s'y rendre. (Acte, 11/04; lettre, 17/04).

- Cet épisode est intéressant à plus d'un titre. Le principal témoin, M. Chaleil, qui semble avoir observé avec lucidité et calme, décrit la Bête avec sa coloration traditionnelle, mais n'y voit qu'un loup. Particulièrement remarquable est la mention, « *une bande noire sur le dos, comme l'ont presque tous les loups.* » Historiens et zoologues en discutent âprement !
- Comme à d'autres occasions, la Bête frustrée s'attaque à des animaux. Contrairement aux autres occasions, elle s'empare cette fois de sa proie pour la dévorer.
- Une nouvelle fois, la Bête est accompagnée d'un autre animal plus petit.

10 avril (Vendredi) M. Lafont quitte le Malzieu et se rend sur les lieux; il est guidé par le témoin de l'attaque des 2 enfants. Il trouve beaucoup de sang en différents endroits, des lambeaux des habits des enfants, et le morceau de peau de la tête du survivant, de la grandeur de la main, coupé en forme presque triangulaire comme avec un instrument tranchant, sans aucune déchirure. Les cheveux subsistent sur la peau dans leur état naturel. Il fait appeler tous ceux qui ont vu la bête avant, pendant, ou après l'attaque. Tous s'accordent sur la description. M. Lafont suit avec eux les différents endroits parcourus; ils trouvent plusieurs traces, en particulier à l'endroit où la Bête a partagé l'agneau avec l'animal sorti du bois: plusieurs traces bien marquées du gros et du petit loup, parfaitement arrondies sur le devant, un peu allongée sur le derrière. Les griffes ne sont pas plus longues que ne le sont ordinairement celles d'un loup, et même d'un chien mâtin. L'empreinte du plus gros mesure 4 pouces 9 lignes de longueur sur 4 pouces 3 lignes de largeur [12.6 x 11.4 cm], et celle du plus petit 4 pouces en longueur sur 3 pouces 8 lignes en largeur [10.8 x 9.7 cm]. M. Lafont se rend ensuite au Fraissinet voir le survivant des 2 enfants. De retour au Malzieu M. Lafont prie M. Constand de lui continuer ses soins et se charge de faire pourvoir aux frais. M. Constand promet d'aller voir l'enfant tous les jours (Lettre, 17/04).

- Bien qu'il ne fasse aucun doute que l'attaque soit due à un animal, on remarque la « précision chirurgicale » des blessures infligées par les dents ou les griffes. On ne peut donc pas préjuger d'une intervention humaine dans d'autres cas où cette précision est remarquée.

Jeanne Paulet, 15 ans, est dévorée à la Besseyre-St.-Mary (Acte, 11/04).

- Pic indique le 04/04, probablement d'après la lecture du document suivant par Pourcher.
- S'il l'attaque rapportée le lendemain constitue un doublon, Jeanne fut attaquée au Besset alors qu'elle gardait du bétail en compagnie d'une autre jeune fille qui s'enfuit.

11 avril (Samedi) La Bête attaque au Besset 2 filles qui gardent du bétail dans un pâturage; l'une prend la fuite, l'autre est égorgée et en partie dévorée (lettre, 17/04).

- Pour Soulier² il s'agit d'un doublon de l'attaque de Jeanne Paulet la veille, M. Lafont ayant confondu le jour de l'attaque et celui de l'enterrement.

Enterrement de Jeanne Paulet:

« *Jeanne Paulet du lieu de la Besseyre, fille légitime à Jean Paulet et à Marie Guy, âgée d'environ 15 ans, fut dévorée par la bête féroce hier, et aujourd'hui onzième avril 1767 elle a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse en présence de Jean Charrade et de François Combes qui n'ont su signer de ce requis. Au-zolles desservant.* » (A.D. Haute-Loire 6E 28/1; E dép. 144/1). [Doc40]

- Pourcher lit « 5 avril » pour la date de l'enterrement.
- G9 mentionne un acte de naissance donnant à Jeanne 8 ans révolus au lieu de 15 (naissance en 1759). Michel Dumas indique que ses parents ne se sont pas mariés à la Besseyre, et suppose l'existence d'une sœur aînée de même nom née ailleurs. L'acte de naissance à la Besseyre d'une

Jeanne Paulet le 01/02/52 (correspondant à un âge de 15 ans), mais indiquant comme mère Marie Moulin, serait toujours d'après Michel Dumas celui d'une autre jeune fille.

Enterrement d'Estienne Loubat:

« Le 11 du mois d'avril 1767 a été inhumé Estienne Loubat, âgé d'environ 9 ans, dévoré par la bête féroce. Présents Pierre Portal et Jean Martin, illettrés ; enquis, j'ai signé Chaleil prieur. » (Dumas) [Doc104]

13 avril (Lundi) Anna Blanc, 12 ans, est dévorée à Bugeac (Grèzes) (Acte, 14/04; lettre, 17/04).

- L'âge d'Anne Blanc est donné d'après la lettre de M. Lafont du 17/04. Au cours de ses recherches, Michel Dumas a retrouvé des traces de 2 jeunes filles de ce nom, toutes 2 filles de Vidal et de Marie Tournary, l'une née le 15/04/51, l'autre le 03/03/53. La victime aurait donc eu au moins 14 ans.

14 avril (Mardi, pleine lune) Enterrement d'Anne Blanc:

« Le 13 avril 1767 a été dévorée par la Bête féroce et fut inhumée le lendemain au cimetière de cette paroisse Anne Blanc de Bugeac, présents Barthelemi Barthelemi [sic] et Benoît Bret du lieu de Grèzes, illettrés ; de ce enquis. Laurens Regis, vicaire. » (Registre de Grèzes, Greffe de Riom, A.D. Haute-Loire -E 116/1, E dép. 226/1) [Doc46].

16 avril (Jeudi) Louise Paulet, du Ménial, près de Grèzes, est retrouvée égorgée et en partie dévorée (acte, 17/04). Elle avait 17 ans et venait de faire sa première communion (Dumas).

17 avril-4 mai M. Mercier et le chirurgien Courtois sont à nouveau délégués pour exposer sur la montagne des cadavres d'animaux empoisonnés (État, 30/06).

17 avril (Vendredi saint) M. Mercier et le chirurgien Courtois couchent à St.-Alban (état, 30/06). Enterrement de Louise Paulet:

« Le 17 avril 1767 a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse Louise Paulet, fille légitime à feu Jean, laboureur, et à Marie Bouchet du lieu du Menial en cette paroisse, y ayant été égorgée et en partie dévorée par la bête féroce. Présents au convoi Pierre Domezon son beau-frère, illettré, de ce enquis, et Antoine Montet soussigné, tous 2 laboureurs dudit lieu du Menial. Chauchat, curé. Montet. » (Registre de Grèzes, Greffe de Riom) [Doc47].

- Pourchet (et Cubizolles après lui) parle de Thérèse Paulet, et cite l'acte du 17/04 en lisant Thérèse.

Lettre de M. Lafont:

« M., les bêtes féroces qui avaient depuis quelque temps suspendu leurs ravages viennent de les renouveler avec plus de fureur qu'elles n'en aient jamais montré ! Depuis une quinzaine de jours il y a eu 5 personnes de dévorées, 6 de blessées, et journellement quelqu'une d'attaquée en Gévaudan ou dans la partie de l'Auvergne qui nous avoisine. Celle qui périt la première fut une fille de 9 à 10 ans au lieu de Darnes, paroisse de La Besseyre-St.-Mary en Gévaudan. Une autre fille âgée de 25 ans fut presque entièrement dévorée quelques jours après auprès du lieu de Nozeyrolles en Auvergne sur notre frontière. Jeudi de la semaine dernière une bête attaqua 2 enfants âgés d'environ 10 ans du lieu de Fraissinet, paroisse de St.-Privat du Fau en Gévaudan, qui gardaient du bétail dans une prairie; elle en blessa un dangereusement à la gorge, passa ensuite à l'autre qu'elle blessa pareillement, revint au premier à qui elle enleva une partie de la peau du derrière la tête, et le second ayant voulu prendre la fuite, tout blessé qu'il était, la bête fut l'égorger. Elle fit ce carnage dans quelques instants et avant que des personnes qui avaient auparavant rencontré cette bête et qui la poursuivaient fussent à portée de donner du secours à ces enfants, ni qu'ils eussent pu en recevoir

d'un autre homme qui n'était pas éloigné d'eux et qui avait accouru à leurs cris. Celui-ci fut le premier qui arriva dans la prairie; à son approche la bête emporta à quelques pas de là celui des 2 enfants qu'elle avait égorgé. Cet homme ayant couru après elle, elle lâcha prise, se plaça à 8 ou 10 pas de lui, et ne s'éloigna que lorsque les autres survinrent. Elle prit alors la fuite avec la plus grande vitesse, se jeta sur un troupeau d'agneaux qui étaient dans un pâturage sous la garde de celui à qui ils appartenait, enleva un de ces agneaux et gagna une hauteur dirigeant sa course vers un bois d'où sortit une autre bête qui vint à sa rencontre; elles se partagèrent l'agneau. Tout cela se passa vers une heure après midi. Je n'étais éloigné que de 2 heures de chemin du lieu où ces accidents arrivèrent, me trouvant alors dans ces cantons pour y faire tirer le sort. J'en fus informé sur le soir, mais trop tard pour m'y rendre, je n'aurais pu rien reconnaître. J'y fus le lendemain vendredi de grand matin; l'homme qui avait été témoin des attaques faites par la bête aux 2 enfants, et qui avait été le premier à lui faire abandonner celui qu'elle dévorait, me servit de guide. Je trouvai beaucoup de sang dans différents endroits, des lambeaux des habits de ces enfants, et le morceau de peau de la tête de celui qui existe encore; il était approchant de la grandeur de la main, coupé en forme presque triangulaire et comme s'il l'avait été avec un instrument tranchant, il n'y paraissait aucune déchirure, les cheveux étaient sur cette peau dans leur état naturel. Je fis appeler tous ceux qui avaient vu cette bête avant, lors, ou après ces accidents. Les premiers qui l'avaient aperçue étaient le sieur Chaleil, bourgeois du village de Fraissinet, à qui elle se présenta dans un de ses champs, et quelques paysans qui travaillaient dans des fonds voisins; la bête s'arrêta à quelques pas du sieur Chaleil, il la considéra très bien et sans frayeur; cet homme n'en paraît pas par lui même susceptible, d'ailleurs il y en avait 3 ou 4 autres peu éloignés de lui qui venaient le joindre; il me dit avoir eu tout le temps de la bien considérer, et avoir bien remarqué que ce n'était autre chose qu'un gros loup qui avait le poil très long, ce poil rougeâtre sur les côtés et gris clair au col et sous le ventre. Il était très fort sur le devant, levretté sur le derrière, ayant une bande noire sur le dos comme l'ont presque tous les loups, que lorsque sa queue était pendante elle allait un peu au dessous du jarret, qu'il la relevait quelquefois un peu vers la pointe. Les mêmes remarques furent faites par les autres hommes qui vinrent joindre le sieur Chaleil, et qui examinèrent d'assez près cet animal avant qu'ils lui fissent les uns et les autres prendre la fuite, et qu'ils se missent à sa poursuite. Ils furent tous uniformes dans la peinture qu'ils m'en firent. Je suivis avec eux les différents endroits qu'il avait parcourus, nous trouvâmes plusieurs de ces traces mais elles ne furent nulle part mieux marquées qu'à l'endroit où cette bête avait partagé l'agneau avec celle qui sortit du bois et qui fut reconnue être pareillement un loup moins grand que l'autre, ainsi que me le certifia celui à qui appartenait cet agneau, qui est un bon paysan et un homme digne de foi; il avait été témoin du partage. Nous vîmes au lieu où ce partage fut fait plusieurs traces bien marquées du pied du gros et du petit loup. Ces traces étaient parfaitement arrondies sur le devant du pied, un peu allongées sur le derrière, les pattes des 2 loups y étaient bien développées et elles devaient même l'être à cause des efforts qu'ils avaient dû faire pour déchirer et se partager l'agneau, d'autant mieux que le paysan prétendit qu'ils se le disputèrent quelque temps. Nous aperçûmes bien distinctement dans la terre l'impression des ongles, ils n'étaient pas plus longs que le sont ordinairement ceux d'un loup, et même d'un chien mâtin. Je pris bien exactement la mesure en longueur et en largeur de la trace des pieds des 2 loups: celle du plus gros à 4 pouces 9 lignes [12.9 cm] de longueur sur 4 pouces 3 lignes [11.5 cm] de largeur, et celle du plus petit 4 pouces [10.8 cm] en longueur sur 3 pouces 8 lignes [9.9 cm] en largeur. Je fus ensuite au village de Fraissinet voir celui de ces 2 enfants qui vit encore. Il avait la gorge percée d'un coup de dent à la première attaque et à la seconde le loup lui avait enlevé la peau du derrière de la tête. M. Constand, chirurgien de la ville du Malzieu qui avait été appelé la veille par M. le prieur curé de la paroisse de St.-Privat du Fau, avait mis un premier appareil à ses plaies. Cet enfant appartient à de pauvres gens; étant de retour au Malzieu d'où j'étais parti le matin, je priai M. Constand de lui continuer ses soins et me chargeai de faire pourvoir aux frais du pansement; il me promit d'aller le voir tous les jours. Le lendemain de cette vérification, c'est à dire samedi dernier 11 de ce mois, une bête attaqua au Besset, paroisse de la Besseyre-St.-Mary, 2 filles qui gardaient du bétail dans un pâturage; l'une prit la fuite et l'autre fut égorgée et dévorée en partie. Enfin lundi 13 une fille de 12 ans fut égorgée et presque entièrement dévorée auprès du lieu de Bugeac, paroisse de Clauzes Grèzes. Aux années 1764 et 1765 où ces animaux faisaient le plus de ravage, il n'y avait pas eu dans si peu de temps autant de malheurs qu'il en est arrivé depuis une quinzaine de jours, et il a péri dans cet intervalle autant de personnes que dans tout le cours de l'année passée. Si jamais l'on a été à portée de bien reconnaître l'espèce de l'animal auteur en tout ou en partie de ces désastres ce fut sans doute dans ce qui se passa jeudi de la semaine dernière; il fut vu alors plusieurs fois et de fort près par plusieurs

personnes qui reconnurent toutes que ce n'était qu'un loup secondé vraisemblablement par d'autres; du moins il en parut 2 dans cette occasion, et il m'a été assuré de plusieurs côtés qu'on voyait souvent un gros loup accompagné par un autre plus petit que lui, mais qu'aux attaques il ne s'en présentait qu'un, et il ne m'est pas revenu que personne ait été encore attaquée par 2 tout à la fois. L'alarme et la consternation n'ont jamais été plus grandes. J'ai proposé à Mgr. l'évêque de Mende et MM. les commissaires du diocèse de quadrupler la gratification établie pour la destruction des loups en faveur de ceux qui en tueront dans les cantons où arrivent ces désordres; ils ont bien voulu y consentir. Je vais en conséquence l'annoncer. Ils m'ont encore autorisé à faire renouveler aux frais du diocèse l'exécution des méthodes données par ordre du ministère pour la destruction des loups qui avait été plusieurs fois réitérée l'année dernière et que la cessation des malheurs avait fait suspendre depuis plusieurs mois. J'aurai l'honneur de vous informer du succès qu'elle aura eu. Je n'en attendrais pas beaucoup des chasses soit générales soit particulières après toutes celles qui ont été faites et qui n'ont servi qu'à effrayer ces animaux. Comme ils se laissent approcher il me paraîtrait plus convenable, si vous vouliez bien l'agréer, que les gens qui savent tirer (il y en a nombre dans chaque paroisse) prissent leurs fusils lorsqu'ils vont dans la campagne, qu'ils se plaçassent à l'affût dans les lieux où les enfants gardent les bestiaux ou du moins qu'ils eussent leurs fusils avec eux, lorsqu'ils vont travailler sur leur bien, car tous ceux qui furent présents à ce qui se passa jeudi de la semaine dernière auprès de Fraissinet étaient sans armes, certains d'entre eux ayant seulement des pioches avec lesquelles ils travaillaient dans leur prés ou dans leurs champs. J'ai l'honneur de le proposer de même à Mgr. le prince de Beauvau et de vous demander vos ordres à l'un et à l'autre. D'ailleurs si vous trouvez bon de permettre aux paysans de ces cantons d'aller à la campagne avec leurs fusils il paraîtrait nécessaire de leur enjoindre de les charger avec des balles ou des lingots et d'ordonner des peines contre ceux qui seraient surpris avec des fusils où il n'y aurait que du plomb, une pareille charge ne pouvant servir que pour chasser au gibier.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, M., votre très humble et très obéissant serviteur, Lafont.
Mende le 17 avril 1767 » (A.D. Languedoc c. 6772).

- Décompte intéressant de M. Lafont: « depuis une quinzaine de jours il y a eu 5 personnes de dévorées (...) il a péri (...) autant de personnes que dans tous le cours de l'année passée. » Je recense 7 décès « officiels » en 1766. En comptant que certains ne dépendaient pas de la juridiction de M. Lafont, le chiffre est cohérent. Il faudrait en revanche ajouter 8 décès « non-officiels. »
- M. Lafont mentionne clairement qu'un seul animal semble responsable des attaques: le plus grand.
- Le poil de l'animal est « très long » en avril: les loups ont-ils encore à cette date leur pelage d'hiver ?
- Le prince de Beauvau remplace M. de Moncan comme gouverneur militaire du Languedoc.

18 avril (Samedi) MM. Mercier et Courtois effectuent divers achats et empoisonnent des animaux (État, 30/06).

19 avril (Dimanche, Pâques) MM. Mercier et Courtois jettent les animaux empoisonnés dans le passage qui répond au bois du mont Vufre, du Liconès, de St.-Privat, et les bois de Fraissenet. Ils achètent une jument morte à St.-Privat ainsi que deux chiens (État, 30/06).

- Je ne trouve pas de « Mont Vufre » près de St.-Privat.

20 avril (Lundi) MM. Mercier et Courtois empoisonnent le bois de Fraissenet et du Liconès, jusqu'au bois des Couffours. Ils couchent à Brassalière (État, 30/06). Aux alentours de cette date, Barthélémy Dentil, de Sept-Sols (La Besseyre), âgé de 50 ans, est attaqué dans un bois 3 fois le même jour; la Bête tente d'enlever un petit enfant à ses côtés (Procès-verbal, 20/06).

- La date de l'attaque de Barthélémy Dentil est donnée d'après Louis; le procès-verbal n'indique que « Avril. »

21 avril – 25 avril 1768 **95 loups sont tués en Gévaudan (André).**

21 avril (Mardi, dernier quartier) MM. Mercier et Courtois empoisonnent le bois du Mont Chauvet et les dépendances de celui de Notre-Dame de Beaulieu. Ils couchent à Servières, où ils achètent une vache (État, 30/06).

22-23 avril **Un loup enragé dévore plusieurs personnes aux environs de La Rochelle: 21 victimes dont 16 succombent à la rage (Moriceau2).**

22 avril (Mercredi) MM. Mercier et Courtois empoisonnent le passage du Ménial, de la Grifoulière, du Mont et de Giberges. Ils achètent 2 chiens, 3 brebis et un agneau (État, 30/06).

23 avril (Jeudi) MM. Mercier et Courtois empoisonnent les bois de Séjas et Mourenne, et partie de celui de Servières et de Servillanges (État, 30/06).

24 avril (Vendredi) MM. Mercier et Courtois empoisonnent les bois de Pépinet, de la Louvière, et partie du bois de Pompeyrin et Sept-Sols, vers les bois de la Besseyre (État, 30/06).

- Je ne trouve pas La Louvière.

25 avril (Samedi) MM. Mercier et Courtois empoisonnent les bois de Servières, et partie du bois de Servillanges, jusqu'à celui de Pépinet (État, 30/06).

26 avril (Dimanche) MM. Mercier et Courtois empoisonnent les terres et le bois de la Montagne de Benjasse et du Ménial (État, 30/06).

- Je ne trouve pas la montagne de Benjasse.

27 avril (Lundi) MM. Mercier et Courtois empoisonnent les bois de La Vachellerie près des bois du Mont Chauvet, sur les hauteurs du bois du Favard (État, 30/06).

28 avril (Mardi, nouvelle lune) MM. Mercier et Courtois empoisonnent et déposent des chiens aux passages du bois du Mont Chauvet et au passage du bois de la Besseyre-St.-Mary. Achat d'un chien et coucher à la Besseyre (État, 30/06).

29 avril (Mercredi) La Bête tue et dévore Rose de la Taillère, nièce de M. du Verny de la Védrines (acte, 30/04). La Bête l'emporte par le cou de devant la porte de sa maison, entre ses 2 frères (probablement Joseph et Laurent) et un autre petit du village de Lair. 2 hommes en menant les bœufs la rencontrent; on ôte à la Bête sa proie mais elle respire à peine; son cou est transpercé, et elle meurt en un quart d'heure (lettre, 08/05). MM. Mercier et Courtois empoisonnent le bois de la Besseyre, celui du Cros et de la Pague, vers les bois de Pépinet et de Chamblard, et partie de celui de la Soucheyre. A Grèzes, ils achètent 5 brebis et un chien, et des éponges chez François Porteur (État, 30/06).

- Je ne trouve ni Le Cros, ni La Pague.

30 avril (Jeudi) MM. Mercier et Courtois renouvellent le poison dans le bois du Mont Chauvet, vers celui de Notre-Dame de Beaulieu. Achat de fournitures à Saugues, au Malzieu et à St.-Alban (État, 30/06). Enterrement de Rose de la Taillère:

« Rose de la Taillère, fille légitime de défunt La Taillère du village de Lair, âgée d'environ 10 ans, a été égorgée par la bête féroce sive [= ou bien] le loup carnassier ce jourd'hui 29 avril devant la porte de la maison, et a été inhumée le 30 dudit mois et an au cimetière de la paroisse en présence de Jean Danti et Claude Biscarrat dudit village de Lair qui n'ont su signer, de ce interpellés; en témoin de ce. Daudet, prieur-curé. » (A.D. Haute-Loire E dép. 346/3). [Doc45]

- Petit problème de dates: « ce jourd'hui 29 avril – inhumée le 30. » Erreur du prieur, continuation le 30 de l'entrée du 29 ?

Mai La Bête attaque à 2 reprises Jean-Baptiste Bergougnoux à La Vachellerie (Paulhac). A Pontajou, Jacques Pignol, 57 ans, attaqué dans un pré, défend un de ses enfants entre ses bras

- (Procès-verbal, 20/06) [Ponta02]. Laurent Vidal, de Servières, 17 ans, est attaqué à 2 reprises durant le mois, mais se défend avec une baïonnette (Procès-verbal, 20/06).
- 1 mai (Vendredi) MM. Mercier et Courtois se rendent à Saugues, où ils recourent aux services d'un valet de ville pour acheter 13 chiens qu'ils empoisonnent (État, 30/06).
- Dans leur état de dépenses, MM. Mercier et Courtois indiquent l'achat des chiens le 30/04.
- 2 mai (Samedi) MM. Mercier et Courtois empoisonnent le bois du Mont et ceux de Mourenne et du Ménial (État, 30/06).
- 3 mai (Dimanche) MM. Mercier et Courtois couchent à Paulhac. Ils empoisonnent le bois du Mont Chauvet, celui de Notre-Dame de Beaulieu, et les passages de la Brassalière et du Liconès (État, 30/06). Une fille de 17 ans est tuée à Nozeyrolles. Presque tout de suite après un neveu de M. de la Védrines, 13 ans est mangé au Besset (lettre, 08/05).
- La date de l'attaque de Nozeyrolles est fournie d'après Richard, qui date en revanche du 07/05 l'attaque du Besset, que M. de La Védrines situe « presque tout de suite » après celle de Nozeyrolles.
 - Moriceau2 indique le 07 le décès supposé d'une fille de 13 ans au Besset, avec comme références les A.D. 63 c. 1733.
- 4 mai (Lundi) Marie Bastide est égorgée au Mont de Grèzes (acte, 05/05). MM. Mercier et Courtois couchent à Paulhac; ils empoisonnent les bois de la Tenezere, La Pauze, Paulhac, St.-Privat du Fau, et La Croix du Fau. Ils se rendent ensuite à St.-Alban et Mende.
- 5 mai (Mardi, premier quartier) Catherine Coutarel, 14 ans, est tuée à Chanteloube en gardant des bestiaux (acte, 07/05).
- Soulier (in *Société*) indique que la tradition situe le champ où eut lieu l'agression à environ 300 m du hameau. [Chantel02]

Enterrement de Marie Bastide:

« Ce 5 mai 1767 a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse Marie Bastide, sœur du mont Carmel, demeurant au lieu du Mont en cette paroisse, y ayant été égorgée hier par la Bête féroce. Présents Antoine Bastide son frère et Estienne Mouchet, tous 2 laboureurs dudit lieu du Mont, illettrés de ce enquis. Chauchat. » (Registre de Grèzes, Greffe de Riom, A.D. Haute-Loire 6E 116/1) [Doc48].

7 mai (Jeudi) Enterrement de Catherine Coutarel:

« Catherine Coutarel, fille légitime de défunt Jean du village de Chanteloube, âgée d'environ 14 ans, a été dévorée par la bête féroce ou loup carnassier le 5 mai, gardant les bestiaux, et son cadavre a été inhumé au cimetière de la paroisse le 7 dudit mois en présence de Pierre et autre Pierre Soulié dudit village qui n'ont [su] signer; en témoin de ce. Daudet, prieur. Curé. » (Registre paroissial de Nozeyrolles, A.D. Haute-Loire, E dép. 346/3). [Doc31]

8 mai (Vendredi) Lettre de M. du Verny de La Védrines:

« A M. Jaout, à Clermont.

8 mai.

[Répondu?] le 13 mai que ce sont des loups.

A envoyé les recettes

des appâts pour les détruire.

M., je prends la liberté de vous informer du ravage que cette mauvaise bête fait dans la paroisse de Nozeyrolles d'Auvers, et aux environs. Le 29 du mois d'avril [elle] emporta une de mes nièces âgée environ de 11 à 12 années de devant leur porte entre les 2 frères et un autre petit du village de Lair, subdélégation de Langeac. 2 hommes, en menant les bœufs, la rencontrèrent qui la tenait par le cou. On la lui ôta mais à peine elle respirait, son cou était tout percé, dans un quart d'heure elle mourut, chagrin, M., bien triste pour une famille. Dans Chanteloube, paroisse de Nozeyrolles d'Auvers, [elle] emporta aussi une autre fille âgée d'environ 14 années, en gardant 2 vaches. cela arriva le 4 mai, que j'ai su aujourd'hui. A Nozeyrolles, même paroisse, mangea aussi une autre fille quelque temps avant âgée environ de 17 années, en mangea aussi presque tout de suite un autre au Besset, voisin à moi, âgée environ de 13 années, sans y comprendre autres 2 ou 3 aussi à des distances de moi environ une lieue, de façon, M., que nous voilà dans bien des peines. Dieu le veut, nous le méritons : mauvais pays, mauvaises gens, et mauvais vivre aussi. Avec d'argent il faut qu'on prie pour avoir quelque peu de blé ; grand prix du bois puisque [??] pénible. Enfin [???] J'ai chassé pendant tout ce temps qu'elle paraît, et on ne peut pas arracher aucun paysan pour la poursuivre ni les obliger à nous en venir avertir. Parce que je sais tous les passages des bêtes féroces de ce pays, j'aurais peut-être réussi. Je continuerai à la poursuivre pour venger le public, s'il m'est possible. La première année qu'elle parut je peux certifier l'avoir tirée et blessée au pied gauche derrière. Elle me parut un peu rouge de chaque côté du ventre le long des reins, noire jusques au dos, la queue longue abattue, relevée du bout, la tête plus grosse et plus ronde que celle du loup, le museau plus court et plus large. Allant toujours à grands sauts, son pied à peu près comme celui du loup, rond hormis des griffes que j'ai comptées sur le terrain, le talon large. Cette bête est fort rusée. Quand elle se présente son poil se hérissé, et ensuite elle fait des sauts à côté, se couche, un [pas ?] après l'autre, s'approche et leur saute dessus. Voilà ce que je sais par des femmes attaquées de sa part que j'ai interrogées. Elle [craint?] beaucoup le [fer ?] et il semble qu'elle connaît quand on est armé. Je la crois beaucoup armée de poil fort épais ; cela peut la garantir des coups de fusil. Cette bête n'a pas changé, elle est la même des autres années. Voilà, M., tout ce que j'ai l'honneur de vous assurer. J'ai eu l'honneur d'en parler à Mme de Boissieu la mère. Comme M. de Boissieu est subdélégué, peut-être [auront eu?] l'honneur d'en parler à M. de Ballainvilliers notre intendant. Pour moi je suis toujours prêt à indiquer les endroits là où elle paraît. Je voudrais que tout de suite on vînt m'en avertir pour la poursuivre et si vous me [connaît?] bon en quelque chose honorez-moi [de] me le dire. J'ai l'honneur d'être avec respect, M., le plus soumis de vos serviteurs.

De Verny de La Védrines, Auvers, le 8 mai 1767.

Pardon monsieur [à mon peu ?] savoir dire. » (A.D. P.-de-D. c. 1733) (Transcription : Bonet, Soulier, Clément « le mordu de la Bête. »).

- Cette lettre est incorrectement datée de 1765 in Fabre, due à sa présence à la c. 1733.
- L'en-tête est d'une main différente, et peut faire référence à la réponse de M. Jaout. Il serait intéressant de connaître la position de ce dernier dans l'administration de Clermont.
- L'attaque du 04/05 est probablement celle de Catherine Coutarel le 05/05.

11 mai (Lundi) *Gazette de France*:

« Les loups carnassiers, qui avaient causé de si grands ravages dans le Gévaudan en 1765 et 1766, y ont répandu de nouveau la terreur, et depuis le 1er jusqu'au 13 du mois dernier ils ont dévoré ou blessé plusieurs personnes de tout âge et de tout sexe. Les administrateurs du pays ont triplé la gratification qu'ils avaient accordée jusqu'à présent pour chaque tête de loup qu'on leur apporterait. » (Gazette de France, 11 mai 1767)

14 mai (Jeudi) Tradition (Lettre de Mouton, St.-Julien-des-Chazes, 05/12/1888, in Pourcher):

« Au village de Légal elle dévora un enfant. Le nommé Raymond s'était marié 2 fois. Il avait un fils de ses premières noces et un autre des secondes. Cette marâtre ne voyait jamais d'un bon œil le premier fils de son mari. Elle l'envoie un soir chercher de l'eau, et comme le sien voulait le suivre, elle lui dit: « Reste ici; si la Bête pouvait le manger, ça ne serait pas un grand dommage. » Mais l'enfant continua à le suivre et arrivés

tous les 2 à la fontaine, la Bête fit son choix, elle prit le plus petit et alla le manger dans un ravin non loin du village. »

- Les documents relatifs à cette attaque sont longuement discutés dans G9. Ils ne semblent pas corroborer la tradition orale; un acte de décès de Vidal Raymond daté de ce jour correspondrait à un homme adulte, mort après avoir reçu les sacrements. Son fils, également nommé Vidal, né en 1757, est encore en vie en 1783.

16 mai (Samedi) Marie Denty, 12 ans, est dévorée à Sept-Sols (Acte, 17/05).

17 mai (Dimanche) Enterrement de Marie Denty:

« Marie Denty de Sepsol, âgée d'environ 12 ans, fut dévorée par la bête féroce le 16 de mai 1767 et a été inhumée le 17 du susdit mois dans le cimetière de cette paroisse en présence de Jean et Pierre Chastel qui ont signé avec moi. Auzolles, desservant. Chastel, P. Chastel. » (A.D. Haute-Loire 6E 28/1, E dép. 144/1) [Doc33]

- La signature des Chastel sur cet acte a donné lieu à de nombreuses discussions, certains l'interprétant comme le repentir de criminels liés à la Bête, sans corroborations probantes. La signature compliquée de Jean Chastel a également servi, sur des bases graphologiques hasardeuses, à étayer son implication. On relève en fait des signatures des Chastel depuis 1730.

c. 20 mai (Mercredi, dernier quartier) Antoine Laurent de Servières, 12 ans, est attaqué mais secouru par un homme (Procès-verbal, 20/06).

- L'attaque est datée d'un mois avant le procès-verbal du 20/06.

20 mai (Mercredi, dernier quartier) Sébastien Biscarrat, 11 ans, succombe à ses blessures quelques heures après avoir été attaqué au village des Costes, paroisse de Clavières (Acte, 21/05).

- Victime découverte récemment par Jean Richard, Bernard Soulier et Daniel Brugès.

21 mai (Jeudi). Enterrement de Sébastien Biscarrat:

« Le 20 mai 1767 est déédé mort des blessures que lui avait faites la bête quelques heures avant Sébastien Biscarrat, fils de Louis, métayer habitant des Costes, âgé d'entour 11 ans, et a été enseveli le 21 dudit mois dans le cimetière de cette paroisse en présence dudit Louis, père, soussigné, et de Pierre Hugon, laboureur, habitant de Clavières, qui n'a su signer de ce interpellé suivant l'ordre. Biscarrat. Lèbre vicaire» (AD Cantal 5 MI 108/3) [Doc312]

- Acte dupliqué aux Archives communales de Clavières.
- Lèbre est vicaire de Clavières.

27 mai (Mercredi, nouvelle lune) André Hugon, 13 ans, de Chanteloube, est tué tandis qu'il garde des bêtes (acte, 28/05). Joseph Meironenc, 15 ans, de Servières, est dévoré à Sauzon, près du bois de Montchauvet (actes, 28/05). Laurent Vidal, de Servières, âgé de 17 ans, assiste à la scène (Procès-verbal, 20/06).

- Le procès-verbal du 20/06 indique « depuis entour 15 jours, » ce qui suggérerait les alentours du 05/06, une dizaine de jours plus tard.

28 mai (Jeudi, Ascension) Enterrement de Joseph Meironenc:

« Le 27 mai 1767 a été égorgé par la bête cruelle Joseph Meironenc, du lieu et paroisse de Servières, âgé d'environ 15 ans, et le lendemain a été inhumé au cimetière dudit Servières, tombeau de ses prédécesseurs, en présence de Vidal Vignial, laboureur, et de Pierre Pichot, tisserand de Servières, qui ont dit ne savoir signer; en foi de ce me suis signé Combeuil, curé. » (Registre de Servières) [Doc51]

Variante A.M. de Saugues :

« L'an 1767 a été dévoré par la bête cruelle à Sauzon près du bois de Montchauvet et le lendemain 27 mai a été inhumé au cimetière de Servières, Joseph Meironenc du lieu et paroisse de Servières, tombeau de ses prédécesseurs, âgé d'environ 15 ans en présence de Pierre Pichot, tisserand, et de Vidal Vignial, laboureur de Servières, qui ont dit ne savoir signer ; en foi de ce me suis signé. Combeuil, curé. »

Enterrement d'André Hugon:

« André Hugon, fils de Guillaume Hugon, âgé d'environ 11 ans, du village de Chanteloube de cette paroisse, ayant été dévoré par la bête féroce, gardant les bestiaux le 27 mai, fut inhumé le lendemain au cimetière de la paroisse en présence de Louis Bronci, Jean Coutarel et autres habitants dudit Chanteloube qui n'ont su signer de ce interpellés; en témoin de ce Daudet, prieur-curé » (A.D. Haute-Loire E dép. 346/3) [Doc30]

- Bien que l'acte lui donne 11 ans, son acte de naissance nous permet de savoir qu'André avait 13 ans.

Fin mai – début juin François Lorent, de la Vacheresse (Venteuges), âgé de 32 ans, est attaqué (Procès-verbal, 20/06).

- Cette attaque est datée d'environ 3 semaines avant le procès-verbal du 20/06.

Jun Les d'Enneval adressent directement à M. de l'Averdy une proposition nouvelle pour détruire les loups dans les 3 provinces de Normandie, Perche et Maine: financer un équipage spécifique de 3 valets de limiers, 1 piqueur et 30 chiens dont ils se proposent de prendre la direction. Cette proposition resta sans doute lettre morte (Kempf). Un premier pèlerinage a lieu à la chapelle Notre-Dame-d'Estours [Estours]. Second pèlerinage, à Notre-Dame-de-Beaulieu. Tous les prêtres avec leurs paroisses des environs s'y rendent en procession. Ignace Prolhac, prêtre de Mende, officie. A l'Introït il encense la statue de la vierge. On fait des offrandes, des communions nombreuses. On y fait brûler des lampes et des cierges. Jean Chastel présente 3 balles et son fusil, frappe le bassinet de sa main: « Mon fusil et moi nous sommes impuissants mais avec votre bénédiction et la protection de notre bonne mère de Beaulieu nous pourrions bien faire quelque chose. » (Pourcher, *L'épiscopat français et constitutionnel et le Clergé de la Lozère durant la Révolution de 1789*).

- Boyac propose les dates du 7 et 14 juin pour les pèlerinages, ce qui est plausible, s'agissant de deux dimanches, le premier correspondant à la Pentecôte. Cependant, aucun autre document ne confirme qu'ils aient eu lieu.

Tradition:

« On dit que dans ces jours-là, le vacher de Redon, dit Payre d'Auvers, gardait les vaches à La Tenezere et la Bête féroce chercha tout le jour le moyen de pouvoir le saisir. Elle allait s'embourber et ensuite, elle venait se secouer auprès de lui en lui jetant la boue dessus, afin de lui faire tourner le dos et profiter du moment pour le saisir. Mais le vacher, sa hallebarde à la main, ne lui céda pas un instant. Elle se retirait et revenait pour le surprendre. Elle faisait semblant de fuir et dans un instant elle fondait sur lui. La Bête était furieuse de ne pouvoir pas terrasser le vigoureux vacher. En rentrant le soir, elle vint lui séparer 2 génisses des autres, et les fit rentrer dans le bois pour s'attirer le vacher, qui les abandonna. Arrivé à la maison, il le

dit à son maître, qui tout en regrettant bien ses génisses, jugea à propos de les abandonner aussi, mais elles furent le lendemain devant la porte sans la moindre égratignure. » (Pourcher)

- 5 juin (Vendredi) Barthélémy Moussier de Meyronne, est poursuivi par la Bête. Antoine Veyrier, de Pompeyrin, environ 12 ans, est attaqué par la Bête. Son compagnon Jean Bourrier, grimé dans un arbre, vient à son secours, ainsi qu'un homme. Poursuivie, la Bête lâche prise (Procès-verbal, 20/06).
- 6 juin (Samedi) Antoine Dentil, de la Veysseyre (Servières), 14 ans, est attaqué dans un bois. Il porte à la Bête plusieurs coups de baïonnette (Procès-verbal, 20/06).
- 12 juin (Vendredi, pleine lune) Catherine Chautard, 9 ans, est dévorée aux Couffours (Acte, 13/06).
- 13 juin (Samedi) Enterrement de Catherine Chautard:

« Ce 13 juin 1767 a été enterrée Catherine Chautard, fille à Jean Chautard, défunt, et à Marie Poule, femme de Bertrand Raoul, des Couffours Hauts en cette paroisse du Malzieu, âgée d'environ 9 ans, qui fut dévorée hier par la bête féroce qui habite ce pays ci, lequel enterrement a été fait par nous soussigné en présence d'André Portal et de Pierre Verdier enterreurs, habitants du Malzieu et autres qui n'ont pu signer de ce enquis. Constand, curé. » (Dumas) [Doc105]

15-17 juin Joseph Regourd, Jean-Jacques Laurent et Baptiste Lonjon de Servillanges font lâcher à la Bête Guillaume Barthélémy qu'elle avait surpris en gardant le bétail (Procès-verbal, 20/06).

- Louis indique cette attaque « quelques jours après » le pèlerinage du 14, et avant le 18.

17 juin (Mercredi) Vers 17 heures Jeanne Bastide, âgée de 19 ans, est égorgée au Sanil, communal de Lesbinières (Desges). C'est la dernière victime connue (acte, 18/06).

- Le procès-verbal du 20 indique une attaque le 18 sur la paroisse de Desges. C'est probablement une erreur de date (celle de l'enterrement prise pour celle de l'attaque), mais certains auteurs y voient l'indice d'une autre attaque – ou d'un complot.

Pourcher rapporte une tradition (lettre de Miramond Aug., Langeac, 07/09/1889) qui peut se rapporter à cette attaque:

« Mon père se souvient, étant enfant, d'avoir entendu dire par son père à Lesbinières, son village natal, commune de Desges, canton de Pinols, qu'un jour 2 jeunes filles allaient porter le manger de leurs parents, qui travaillaient dans les terres. Arrivées sous un blé prêt à moissonner attendant à un bois appelé Combès, nom du terroir entre Lesbinière à Desges, la Bête sortit de ce blé et attaqua une de ces filles, qui n'eut que le temps de dire à sa compagne: « Je suis perdue, adieu. » Quand on vint pour ramasser les restes de cette malheureuse fille, on trouva que la couture du devant de sa robe avait été décousue, comme si une personne l'avait fait. »

18 juin (Jeudi, Corpus Christi) Enterrement de Jeanne Bastide:

« Le dix septième juin 1767, Jeanne Bastide de Lesbinières, âgée de 19 ans, à 5 heures du soir a été dévorée par un loup carnassier au Sanil, commun de Lesbinières, ayant fait sa première communion cette année, et le 18 a été enterrée en présence de Jacques Langlade, Claude Biscarrat et Jean Soulier, tous de Lesbinières, qui n'ont su signer de ce requis. Molherat, curé. » (A.D. Haute-Loire, E dép. 147/2). [Doc38]

Le marquis d'Apcher, avisé, assemble une douzaine de chasseurs et part vers 11 heures du soir battre les bois de la pente nord du Mont Mouchet (Procès-verbal, 20/06). Les chasseurs sont Jean Chastel, Pierre Chastel, Antoine Chastel, Jean-François Chastel, Pierre Roux,

Jean-Pierre Valet, Antoine Tournaire, Jean Taraire, François Lebre, Pierre Laborie, Jean-Pierre Chassefeyre et Pierre Pomier (Fabre, d'après F. André).

- Pourcher ne lie pas la chasse du 19 à l'attaque de Jeanne Bastide, qu'il ne mentionne pas clairement (« *une jeune fille qu'il avait dévoré 24 ou 30 heures avant sa mort, entre Pébrac et le domaine de Mende, appartenant à M. d'Apcher; et d'ailleurs après sa mort, on n'entendit plus parler d'aucun désastre* »); pour lui, « *on dut le jour du pèlerinage [à N.D. de Beaulieu], déterminer le vendredi 19 juin pour une chasse à La Tenezere, où la Bête faisait son habitation régulière depuis quelques jours.* » Pourcher, rappelons-le, n'avait pas accès au rapport Marin, qui décrit les circonstances de la chasse. Pourcher parle également de 300 chasseurs ou batteurs. Ce n'est pas incompatible avec la mention de « 12 chasseurs » par ailleurs: 12 chasseurs armés, près de trois cent batteurs.
- La forêt de la Tenezère n'avait pas son ampleur d'aujourd'hui. La carte de Cassini en montre bien les limites réduites, ce que confirment des cadastres ultérieurs. Une troupe de 300 batteurs et 12 chasseurs paraît en mesure de l'avoir battue efficacement.

19 juin

(Vendredi, dernier quartier) Le marquis d'Apcher a connaissance de la Bête; à 10 heures un quart il poste ses tireurs (lettre, 28/07). Jean Chastel, posté à la Sogne d'Auvers, [Sogne01/02] lit les litanies de la vierge (Pourcher, tradition familiale). M. d'Apcher, avec 2 de ses hommes, aperçoit la Bête, suivie d'un animal plus petit qu'elle, tacheté de blanc sur le col et sous le ventre, peut-être sa femelle. On lâche les chiens qui se rebutent; un seul, plus hardi que les autres, poursuit le gros animal, qui se retourne pour le dévorer (lettre, 28/07). Quand la Bête paraît, Chastel la reconnaît fort bien, mais finit ses prières, ferme son livre, plie ses lunettes dans sa poche, épaule son fusil, fait feu (Pourcher). Le coup est chargé d'une balle et de 5 chevrotines. La balle traverse la nuque et fracasse les 4 premières vertèbres; une chevrotine lui casse la jambe gauche du devant. La Bête pousse un grand hurlement et tombe raide morte. Il n'est pas possible de courir après l'autre animal qui se sauve dans le bois. Le marquis d'Apcher remet la chasse à un autre jour et descend à Auvers. Un paysan lui assure s'être battu contre la Bête l'année précédente, et l'avoir blessée d'un coup de baïonnette au-dessus de l'œil gauche. M. de la Védrines réaffirme l'avoir tirée 2 ans auparavant et l'avoir blessée à la cuisse gauche avec une balle. Presque tous les paysans du lieu assurent l'avoir vue plusieurs fois de fort près, et qu'ils pourraient la reconnaître. Quand l'animal arrive, on lui examine la tête et la cuisse; on trouve les cicatrices des 2 blessures et tous reconnaissent la Bête. Elle est portée le soir au château de Besques (lettre, 28/07).

- Les anecdotes rapportées par Pourcher ne semblent pas refléter la même atmosphère que celle de la lettre du 28/07. Tant qu'à faire un choix, la lettre semble s'appuyer sur un témoignage plus direct.
- La blessure à l'œil gauche mentionnée par le paysan, ainsi que celle à la cuisse mentionnée par M. de la Védrines, apparaissent également dans le procès-verbal du 20.
- La localisation traditionnelle de la « Sogne d'Auvers » est contestée entre autres par Boyac, mais défendue par Soulier. Plusieurs indices plaident en sa faveur: 1) A l'époque (cf. carte de Cassini) la Sogne se trouvait bien en limite de la forêt, comme l'indique le rapport du 20/06. 2) La lettre du 28/07 indique que la chasse finie, la troupe « descendit à Auvers, » ce qui est le cas quand on vient de la Sogne. 3) La Sogne est encore aujourd'hui un « passage » à gibier. 4) L'eau est encore bien présente à la Sogne.

Tradition (certificat du maire de St.-Julien-des-Chazes, 04/12/1888, in Pourcher):

« *Il est de tradition certaine que lorsque le seigneur d'Apcher, habitant Chambelève, commune de Charraix, apprit que l'artisan Jean Chastel avait tué la Bête, il le fit appeler et il glissa la pièce, afin qu'il le laissât glorifier de l'honneur de l'avoir tuée; mais l'affaire ne put se passer en secret, et dévoilée, elle échoua car il*

était trop notoire que Jean Chastel l'avait tuée lui-même. D'après la tradition la plus avérée, c'est alors que M. le marquis d'Apcher lui acheta son fusil... »

Témoignage de Gibert, domestique du Marquis d'Apchier :

« [Jean Chastel] eut l'avantage de voir passer cet animal devant lui. Il le tomba d'un coup de fusil qui le blessa à l'épaule. Elle ne bougea guère et d'ailleurs fut assaillie de suite d'une troupe de bons chiens de chasse de M. d'Apchier. Dès qu'on la vit hors d'état de pouvoir faire des victimes, elle fut chargée sur un cheval et portée au château de Besque, paroisse de Charraix dans le Gévaudan, près des frontières d'Auvergne.

M. d'Apchier, conducteur de la chasse, voulut s'en faire honneur. Il envoya de suite chercher à Saugues Boulanger, dit La Peyronnie, sans doute par dérision, car c'était un mauvais chirurgien apothicaire et lui dit d'embaumer cette bête pour qu'elle put se conserver saine jusqu'à Paris où il voulait la faire présenter au roi. » (Soulier2)

- Le témoignage de Gibert fut recueilli en 1809, 42 ans après les faits, et comporte des erreurs notables (date de la chasse, par exemple, située par Gibert entre le 10 et le 12 juillet).
- Si Boulanger avait si mauvaise réputation, on peut s'étonner qu'on ait par 2 fois fait appel à lui pour disséquer des « Bêtes. » Était-il le seul disponible ?

20 juin (Samedi) Il y a grande affluence de monde à Besques pour voir la Bête. M. de la Mothe arrive le soir et constate avec regret que les chirurgiens (MM. Boulanger et fils), peu aguerris, ont endommagé l'animal. Il procède à l'examen (Lettre, 28/07). D'après l'abbé Trocellier, la Bête pèse 109 livres, soit 53.4 kg (DND). Procès-verbal:

« Aujourd'hui, 20ème du mois de juin 1767, nous Roch Étienne Marin, notaire royal, bailli de l'abbaye royale des Chazes, St.-Arcons, de la baronnie de Prades, Besques de Charraix, commis à la subdélégation de Langeac, pour le bon plaisir de Mgr. de Ballainvilliers, intendant de cette province d'Auvergne, en l'absence de M. le subdélégué, sur ce que nous avons appris que M. le marquis d'Apcher, fort occupé des ravages affreux que faisait, depuis plusieurs années, une Bête féroce sur les frontières de cette province d'Auvergne et de celle du Gévaudan pour la destruction de laquelle il avait fait une infinité de chasses, mais infructueuses, et qu'enfin, cette bête ayant encore paru dans la paroisse de Nozeyrolles et la paroisse de Desges, le 18 du présent mois et dévoré un enfant ce même jour, M. le marquis d'Apcher en aurait été averti et serait parti ce même jour 18 du présent mois sur les 11 heures du soir avec quelques chasseurs de sa maison et quelques autres de ses terres qu'il assembla précipitamment, en tout au nombre de 12, s'étant transporté dans sa forêt sur la montagne de Margeride, [ayant] posté ses gens, battu cette forêt et ensuite celle de M. le Marquis du Pons, cet animal féroce se serait présenté, sur les 10 heures un quart du matin du jour d'hier, 19 du présent, à un de ces chasseurs nommé Jean Chastel du lieu et paroisse de La Besseyre-St.-Mary, lequel tira un coup de fusil à cet animal duquel il tomba mort au bord de la forêt appelée la Tenezere, de la paroisse de Nozeyrolles.

M. le marquis d'Apcher ayant fait transporter cet animal à son château de Besques, paroisse de Charraix, nous avons jugé à propos de nous y rendre pour en faire la vérification, et étant au château de Besques, M. le marquis nous a fait représenter cet animal qui nous a paru être un loup, mais extraordinaire et bien différent par sa figure et ses proportions des loups que l'on voit dans ce pays. C'est ce que nous ont certifié plus de 300 personnes de tous les environs qui sont venues le voir.

Plusieurs chasseurs et beaucoup de personnes connaisseuruses nous ont effectivement fait remarquer que cet animal n'a des ressemblances avec le loup que par la queue et le derrière. Sa tête, comme on le verra par les proportions suivantes, est monstrueuse: ses yeux ont une membrane singulière qui part de la partie inférieure de l'orbite venant au gré de l'animal recouvrir le globe de l'œil. Son col est recouvert d'un poil très épais d'un gris roussâtre traversé de quelques bandes noires. Il a, sur le poitrail, une grande marque blanche en forme de cœur. Ses pattes ont 4 doigts armés de gros ongles qui s'étendent beaucoup plus que celles des loups ordinaires. Elles ont, ainsi que les jambes qui sont fort grosses, surtout celles du devant, la couleur de celles du chevreuil. Cela nous a paru une observation remarquable parce que, de l'avis de ces

mêmes chasseurs personnes connaisseur et de tous les chasseurs, on n'a jamais vu aux loups de pareilles couleurs. Il a encore paru à propos d'observer que ses côtes ne ressemblent pas à celles du loup, ce qui donnait à cet animal la liberté de se retourner aisément, au lieu que les côtes des loups étant obliquement posées, ne lui permettent pas cette facilité.

Les proportions que nous avons fait prendre de cet animal sont:

Longueur depuis la racine de la queue jusqu'au sommet de la tête: 3 pieds [97.44 cm]

Depuis le sommet de la tête jusque entre les 2 grands angles des yeux: 6 pouces [16.2 cm]

Des grands angles des yeux jusqu'au bout du nez: 5 pouces [13.5 cm]

Largeur d'une oreille à l'autre: 7 pouces [18.9 cm]

Ouverture de la gueule: 7 pouces [18.9 cm]

Largeur horizontale du col: 8 pouces 6 lignes [22.8 cm]

Largeur des épaules: 11 pouces [29.7 cm]

Largeur à la racine de la queue: 8 pouces 6 lignes [22.8 cm]

Longueur de la queue: 8 pouces [21.6 cm] [lire 1 pied 8 pouces, soit 54.1 cm]

Diamètre de la queue: 3 pouces 6 lignes [9.3 cm]

Longueur d'oreille: 4 pouces 6 lignes [12 cm]

Largeur du front au-dessous des oreilles: 6 pouces [16.2 cm]

Distance entre les 2 grands angles d'yeux: 2 pouces 6 lignes [6.6 cm]

Longueur de l'humérus: 8 pouces 4 lignes [22.4 cm]

Longueur de l'avant bras: 8 pouces [21.6 cm]

Longueur de la dernière articulation jusque aux ongles: 7 pouces 6 lignes [20.1 cm]

Longueur de la mâchoire: 6 pouces [16.2 cm]

Largeur du nez: 1 pouce 6 lignes [3.9 cm]

Largeur des mâchelières inférieures: 1 pouce 3 lignes [3.3 cm]

Longueur des incisives: 1 pouce 3 lignes [3.3 cm]

Longueur des mâchelières inférieures: 6 lignes [1.2 cm]

Longueur des mâchelières supérieures: 1 pouce 1 ligne [27.2 cm]

Longueur de la langue: 14 pouces depuis sa racine [37.8 cm]

Largeur des yeux: 1 pouce 3 lignes [3.3 cm]

Épaisseur de la tête: 7 pouces [18.9 cm]

Jambes de derrière de la 1ère à la 2ème articulation: 7 pouces 2 lignes [19.3 cm]

De la 2ème à la 3ème articulation jusque aux ongles: 10 pouces [27 cm]

Largeur des pattes: 4 pouces 6 lignes [12 cm]

De la châtaigne au bout de la patte: 6 pouces [16.2 cm]

Longueur de la verge: 7 pouces [18.9 cm]

La mâchoire supérieure est garnie de 6 dents incisives, la 6ème étant plus longue que les autres. Deux grandes lanières ou crochets éloignées des incisives et de la hauteur d'un pouce 4 lignes [3.6 cm], d'un diamètre de 6 lignes [1.4 cm], 3 dents molaires, dont une assez petite et 2 grosses, une 4ème molaire plus grosse que les autres et à laquelle est presque unie la 5ème et avant dernière qui est divisée en 2 parties dont une s'étend perpendiculairement et l'autre s'allonge horizontalement dans l'intérieur du palais et enfin une 6ème molaire.

La mâchoire inférieure est garnie de 22 dents, savoir 6 incisives et de chaque côté une lanière semblable aux supérieures, 7 molaires, la 1ère très petite et éloignée de la lanière, les 3 suivantes sont plus grandes et semblables à la 2ème et 3ème molaire supérieure, la 5ème plus grosse et longue est divisée en 3 parties dont l'antérieure est moins longue, la 6ème assez grande a 2 éminences antérieures et latérales, la 7ème est très petite et presque égale.

Nous avons remarqué une blessure à 3 lignes [0.7 cm] au-dessous de l'articulation de la cuisse droite tant intérieurement qu'extérieurement et avons touché, au jarret, 3 grains de plomb. On nous a assuré que cette blessure devait être celle que lui fit le sieur de La Védrines, écuyer, par un coup de fusil, il y a 2 ans ou entour, plus une autre blessure ancienne à la cuisse gauche, près de l'articulation, plus une ancienne blessure au-dessus de la paupière de l'œil gauche qui paraît avoir été faite par un instrument tranchant.

Enfin, cet animal a reçu le coup mortel par un coup de fusil qui lui a percé le col, coupé la trachée artère et cassé l'épaule gauche.

Sur le nombre des habitants de la campagne ici assemblés, les ci-après dénommés ont reconnu cet animal et assuré être le même qui a fait tant de ravages.

Pierre Aret de Servillanges, paroisse de Venteuges a dit lui avoir tiré, au printemps 1766, le coup de fusil ci-dessus désigné à la jambe gauche.

Jean Pierre Loudes de la Veysseyre, paroisse de la ville de Saugues, âgé de 22 ans, a dit avoir fait quitter prise à cette Bête qui tenait une fille du village de Sauzet au printemps 1766, à laquelle Bête il porta un coup de baïonnette.

Joseph Regourd, Jean-Jacques Laurent et Baptiste Lonjon de Servillanges ont dit lui avoir fait abandonner le nommé Guillaume Barthélémy qu'elle avait surpris en gardant le bétail.

François Lorent, de la Vacheresse, paroisse de Venteuges, âgé de 32 ans, a dit avoir été attaqué par cette Bête depuis entour 3 semaines.

Joseph Chassefeyre du lieu de Fraisse, paroisse de Chanaleilles en Gévaudan, a dit avoir été attaqué par cette Bête, il y a un an; elle arrêta ses bœufs attelés à un char, il eut beaucoup de peine à s'en défendre, quoique armé d'un bigot.

Antoine Plantin, de Servières, paroisse de Saugues, âgé de 40 ans, a dit que c'est le même animal qui lui enleva sa fille le 2 mars dernier, que l'ayant poursuivie entour 500 pas il la perdit de vue dans un bois et sa fille en fut dévorée.

Barthélémy Simon, de Servières, paroisse de Saugues, âgé de 22 ans, a dit être le même animal qui l'avait attaqué dans un pâtural au mois de septembre dernier et auquel il tira un coup de fusil.

Laurent Vidal de Servières, âgé de 17 ans, a dit que le même animal l'avait attaqué en 2 différents jours au mois de mai dernier, qu'heureusement, il était armé d'une baïonnette, sans quoi il aurait péri. Il a ajouté avoir vu cette même Bête dans un pâtural depuis entour 15 jours qui mangeait un enfant de Jacques Meironenc.

Antoine Laurent, de Servières, âgé de 12 ans, a dit avoir été attaqué par cette Bête, il y a un mois, et que sans le secours d'un homme, il aurait péri.

Jean Bergougnot, du mas de Montchauvet, paroisse de Saugues, âgé de 48 ans, nous a dit que cette Bête est la même qui lui dévora un garçon de 9 ans au mois de mars 1766, qu'il l'avait poursuivie pour lors longtemps, mais inutilement. Il a ajouté que cette bête l'attaqua au mois de mars dernier, qu'il en aurait été dévoré s'il n'avait été armé d'une pelle ferrée.

Anne Chabanel de Viallevieille, paroisse de Saugues, âgée de 17 ans, a dit que cette même Bête l'avait attaquée au mois d'août 1766, et qu'elle lui porta en vain plusieurs coups de bayonnette.

Marguerite Dentil, de Viallevieille, âgée de 32 ans, a dit que cette Bête l'avait attaquée le carême dernier et que sans une cognée dont elle était armée, elle aurait péri.

Marie Reboul de la Veysseyre, âgée de 19 ans, a dit que c'était la même Bête qui l'avait attaquée le Carême dernier, et nous a montré 3 blessures qu'elle lui fit au-dessus du muscle du bras droit et une autre de 6 pouces en longueur, depuis le haut du pariétal jusque au derrière de la joue et lui emporta l'oreille. La réunion des chairs n'est pas encore faite.

Jean Chassefeyre de la Veysseyre, âgé de 44 ans, a dit que cette Bête est la même qui dévorait ladite Marie Reboul et que ce fut lui qui lui fit lâcher prise.

Élisabeth Molhérat de la Veysseyre, paroisse de Saugues, âgée de 28 ans, a dit que c'était la même Bête qui dévorait ladite Marie Reboul au secours duquel elle accouru avec ledit Jean Chassefeyre.

Antoine Dentil de la Veysseyre, âgé de 14 ans, a dit avoir été attaqué par cette même Bête dans un bois le 6 du présent mois, et qu'il lui porta plusieurs coups de baïonnette.

Catherine Freycenet de la Veysseyre, âgée de 42 ans, a dit avoir été attaquée par cette Bête au mois de juillet 1766.

Pierre Combeuil de la Veysseyre, âgé d'environ 22 ans, a dit avoir vu cette Bête, il y a 2 ans, qui tenait un enfant de 8 ans qu'elle avait terrassé et qu'elle aurait dévoré sans le secours du père de cet enfant.

Jean Tessèdre du lieu de Meyronne, paroisse de Venteuges, âgé de 29 ans, a dit avoir été attaqué 2 fois par cette même Bête depuis entour 18 mois.

Jean-Pierre Guilhe du Rouve, paroisse de Venteuges, âgé de 40 ans, a déclaré avoir été mordu par cette même Bête à la hanche gauche, il y a 2 ans.

Barthélémy Moussier de Mourrennes, paroisse de Venteuges, a dit avoir été poursuivi par cette même Bête le 5 du présent mois.

Jean-Baptiste Bergougnoux de Vachellerie, paroisse de Paulhac, en Gévaudan, a dit avoir été attaqué par cette même Bête 2 fois dans le courant de mai dernier.

Antoine Veyrier de Pompeyrin, paroisse de la Besseyre, en Gévaudan, a dit avoir été attaqué par cette Bête le 5 du présent mois.

Jean Bourrier dudit lieu de Pompeyrin, âgé de 12 ans, a dit qu'étant sur un arbre, cette même Bête vint prendre au pied de cet arbre un autre enfant de son âge, que lui y accourut avec un homme qui se trouva aux environs et que cette Bête, se voyant poursuivie, quitta prise.

Barthélémy Dentil, de Septsols, paroisse de la Besseyre, âgé de 50 ans, a dit que cette même Bête l'aurait attaqué dans un bois pendant 3 fois le même jour, au mois d'avril dernier, et qu'elle fit tous ses efforts pour enlever un petit enfant qui était à côté de lui.

Jacques Pignol, de Pontajou, paroisse de Venteuges, âgé de 57 ans, a dit que cette même Bête, au mois de mai dernier, se présenta à lui dans un pré et voulait enlever un de ses enfants qu'il avait entre ses bras.

Tout ce grand nombre d'habitants nous ont certifié que le ravage de cet animal était si affreux que depuis les fêtes de Pâques dernières, il aurait dévoré, en différents endroits des frontières du Gévaudan et d'Auvergne, au moins 25 personnes. Toutes les démonstrations ci-dessus ayant été faites citées proportions tirées par maître Antoine Boulanger et Court-Damien Boulanger, maîtres en arts de chirurgie, habitants de la ville de Saugues, en présence de M. Jean-Baptiste Aiguillon de Lamothe, docteur en médecine habitant de la ville de Saugues, dans la dissection de cet animal, nous ont fait voir que la tête laissant un vide à ses côtés imite parfaitement la proue d'un vaisseau et ont tiré de l'estomac un os qu'ils ont dit être la tête du fémur d'un enfant de moyen âge.

Ils nous ont aussi fait remarquer que cet animal, depuis la patte de devant jusqu'à l'épine, a la hauteur de 2 pieds 4 pouces [75.76 cm] et que ses yeux sont de couleur rouge cinabre.

Et nous ayant requis M. le marquis d'Apcher et M. le comte d'Apcher, son père, s'ils voulaient cet animal es mains et sous le chargement du sieur Desgrignard, brigadier de maréchaussée à Langeac, ici présent, sur notre réquisition avec 2 cavaliers de sa brigade pour être envoyée à Mgr. de Ballainvilliers, intendant de cette province, MM. les comte et marquis d'Apcher nous ont répondu que Mgr. de Ballainvilliers n'était pas actuellement à Clermont et qu'ils jugeaient à propos de garder cet animal pour en disposer eux-mêmes de la manière la plus convenable.

De tout quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal en 4 copies que nous avons signées avec lesdits sieur de Lamothe, Boulanger et ledit sieur Desgrignards et en avons laissé 2 à M. le marquis d'Apcher qui les a requis et une 3ème devant être envoyée à Mgr. de Ballainvilliers, intendant.

Fait ledit jour et an que dessus. Marin, commis à la subdélégation de Langeac, Agulhon de Lamothe doct. Boulanger Court-Damien; Boulanger, maître chirurgien, Desgrignard, brigadier. » (B.N., liasse F 10-476, fonds agriculture, destruction des animaux nuisibles) [Doc208, 209]

- Le rapport indique une apparition et une attaque de la Bête le 18; la dernière recensée est en fait le 17. Cubizolles s'étonne que Jeanne Bastide ne soit pas nominalement mentionnée et ne croit pas que l'os retrouvé en provienne naturellement. Voir aussi 28/07.
- Il a été suggéré qu'une pellicule rougeâtre apparaît dans les yeux des canidés morts. Cette information demande à être confirmée. D'après le vétérinaire Georges Castres (1985), « *C'est une formation normale dans l'œil de la plupart des mammifères et des oiseaux qui est vestigiale chez l'homme, on l'appelle troisième paupière ou corps clignotant ou membrane nictitante. Ce qui prouve le peu d'habitude de l'anatomie animale du praticien...* » (information transmise par Soulier, liste). Pour Boyac, « *cette caractéristique n'est pas observable systématiquement sur tous les canidés, seulement sur 2 races de chiens: les mâtins de Naples et les Danois.* »
- La tache blanche du poitrail n'apparaît pas chez le loup (Boyac). Ce peut être un marqueur d'hybridation. La couleur rousse, qui ne surprenait pas tous les témoins, étonne ici les assistants.
- Hormis la longueur de la queue, la largeur à la racine de la queue est la seule mesure qui diffère selon les sources: 8 pouces 6 lignes [22.8 cm] ici, 10 pouces 6 lignes [28.2 cm] dans la lettre du 28/07, 3 pouces 6 lignes [9.3 cm] chez Lisle de Moncel. Lisle de Moncel indique également comme « *longueur des gencives* » ce que le procès-verbal désigne comme « *longueur des incisives.* »

- S'il s'agit d'un loup, il serait plutôt petit (97.44 cm sans la queue, contre 120 cm en moyenne) mais lourd (53 kg contre 35), avec de petits crocs (3.3 cm contre 6 à 7). La longueur de la langue, la taille des oreilles ne sont pas celles des loups.
- La formule dentaire correspond à celle d'un canidé adulte. S. Gagnière a reconstitué la dentition de la Bête d'après le rapport. [Dentition]
- Si les trois plombs reçus par la Bête ont bien été tirés le 12/06/65, il y a identité entre la « Bête de Chastel » et une bête, sinon LA Bête, agissant avant la mort du loup des Chazes; soit il n'y a jamais eu qu'une Bête, celle de Chastel, et le loup des Chazes n'était pour rien dans l'affaire, soit il y avait au moins deux bêtes. Mais les plombs ont pu être récoltés en d'autres occasions, par exemple lors du coup de feu de Pierre Aret.
- Seuls 2 autres témoignages que celui de M. de La Védrines identifient la Bête de Chastel à celle (ou une) agissant avant septembre 1765, ceux de Jean-Pierre Guilhe et de Pierre Combeuil (06/65). Tous les autres témoignages proviennent de victimes ou de témoins d'attaques postérieures.
- Le rapport indique 25 personnes dévorées depuis Pâques; j'en recense 9 officielles, plus trois non officielles. Il peut s'agir d'une erreur, d'une exagération, ou d'une indication de la proportion de victimes « non déclarées. » Cette proportion serait de 12 sur 25, soit la moitié, ce qui pourrait nous conduire à estimer le nombre réel de victimes de 1767 (et peut-être 1766) au double du nombre recensé.
- S. Colin fait remarquer que ce n'est pas en qualité de notaire que maître Marin est sollicité pour le rapport, mais comme subdélégué par intérim de Langeac.
- Voir le 21/06 pour le témoignage de Marie Reboul.

21 juin (Dimanche) L'auteur de la lettre du 28/07 arrive à Besques le matin, à la suite du comte de la Tour d'Auvergne. La Bête est décharnée pour en conserver le squelette (lettre, 28/07). Document peut-être écrit par un praticien qui a examiné l'animal:

« L'animal avait déjà reçu plusieurs coups de feu, ce que l'on a remarqué lorsqu'on lui a enlevé la peau des cuisses et les jambes étaient toutes couvertes de plombs.

Après avoir tué cet animal, on aurait dû le conserver entier au lieu de l'écorcher, il eut été alors plus facile de le reconnaître, de le décrire. Au lieu d'un animal complet, je n'ai vu qu'une peau bourrée à l'excès, n'ayant aucune des formes primitives du sujet. Cet animal était de la forme d'un loup ordinaire, ressemblant plus au chien qu'au loup, tant à cause de son pelage que la forme de sa tête; sa physionomie était également plus douce que celle du loup, ce qui m'a fait penser que ce devait être un mulot [hybride] provenant d'un loup avec une chienne ou d'un chien avec une louve. Il avait la tête allongée comme dans les lévriers, le front proéminent; les oreilles droites, larges à la base, se terminant en pointe à l'extrémité, placées et dirigées en avant, de couleur brun noir au dessus et fauve en dedans. (Les yeux avaient été enlevés). Le bord des paupières noires, une petite tache blanche près de l'œil. Le museau assez gros, quoique un peu comprimé à son extrémité, le bout du nez et les moustaches noires. Les dents usées, quoique l'animal ne parût pas fort vieux, plus petites que celles d'un loup. Dos et croupion noir; mêlé de fauve et de quelques poils gris. Épaules de même couleur. Jambes assez fortes et nerveuses de couleur fauve. Le train de derrière presque aussi haut que celui de devant, ce qui n'est pas dans le loup. Queue plus courte que dans le loup, fournie de longs poils et plus grosse à l'extrémité qu'à sa naissance. » (Papiers de familles de l'érudit mendois Jean Joseph Marie Ignon in André).

- Remarquons la phrase: « ressemblant plus au chien qu'au loup, » et la suggestion d'un hybride.
- Voir ci-dessous pour la méthode de conservation de la Bête.

Suite du témoignage de Gibert :

« Ce chirurgien ignorant [M. Boulanger] se contenta d'en sortir les entrailles et de les remplacer par de la paille. On la garda ainsi, maladroitement, à Nesque une douzaine de jours pour contenter la curiosité d'une infinité de personnes du voisinage qui venaient la voir. Ce qui occasionna beaucoup de dépenses à M. d'Ap-

chier qui se faisait une fête d'inviter tous les gentilshommes, bourgeois et prêtres accourut pour le féliciter et le remercier d'avoir ordonné et conduit une chasse si heureuse. On ne peut douter que ce fut l'animal carnassier qui dévorait tant de monde puisqu'en l'ouvrant, on trouva dans son estomac un os de l'épaule d'une jeune fille qu'il avait dévoré 24 ou 30 heures avant sa mort entre Pébrac et le domaine de Mende appartenant à M. le marquis d'Apchier et, d'ailleurs, après sa destruction, on n'entendit parler d'aucun désastre. C'était une espèce de gros loup mâle rougeâtre à la tête et aux flancs, ayant sur le dos une raie de poils grossiers raides, longs et noirs. Il avait la tête extrêmement grosse et le museau fort allongé, plus même à proportion que celui d'un loup ordinaire, au point que sa gueule étant ouverte, l'intervalle de l'extrémité de ses 2 mâchoires égalait la longueur du bras de Gibert depuis le coude jusqu'à l'extrémité du pouce et Gibert n'est pas petit, ayant 5 pieds, 5 pouces, c'est-à-dire que l'ouverture de la gueule présentait un espace de 4 décimètres et demi, près de 2 pans. » (Soulier2)

- Les interrogations sur ce qu'il est advenu du cadavre de la Bête commencent. Le squelette, décharné, est a priori conservé par la famille d'Apcher. Par ailleurs, on rapporte que Jean Chastel effectue une tournée pour exhiber l'animal (voir 01/07); certaines sources, comme Auguste André (in Fabre) indiquent que le Dr. Boulanger fait maladroitement empailler la Bête. Enfin, Mme de la Rouvière (DND) indique que la dépouille a été salée. Il n'est pas impossible que les d'Apcher aient gardé le squelette et abandonné la peau, mal préparée, à Jean Chastel.
- L'exposition de la Bête à Besque d'une douzaine de jours à compter du 20 juin, a donc duré jusqu'au début juillet.
- Quelques erreurs : l'os retrouvé dans l'estomac ne provient pas de l'épaule, mais de la cuisse.
- Les dimensions de la gueule sont extravagantes (et en contradiction avec le rapport Marin). Soit les souvenirs de Gibert ont connu l'inflation, soit lui ou M. Bès de la Bessière confondent avant-bras et main ouverte, comme le suggère Soulier.

Le curé d'Albaret-Ste.-Marie écrit à M. Lafont:

« M., Jean Corbère, berger de La Roche, vient nous présenter 2 louveteaux qu'il a tués sur notre paroisse.

L'on a débité ici qu'on avait tué la bête féroce, dans une chasse que M. le marquis d'Apcher conduisait un de ces jours. Je souhaite que cette nouvelle soit véritable, etc. » (Annuaire de la Lozère)

- La lettre du 28/07 indique pour ce jour une anecdote posant quelques difficultés: *« une fille de La Besseyre-St.-Mary, âgée de 19 ans, arrive au château, voit la Bête exposée sous la porte, la reconnaît, se trouve mal, se jette dans les bras de sa mère, en la suppliant de ne pas l'abandonner »*. Tout, y compris la description de ses blessures, indique qu'il s'agit de Marie Reboul, si ce n'est que son témoignage est déjà enregistré le 20, et qu'elle est originaire de la Veysseyre. On peut supposer une erreur ou confusion de transcription et de date.

Livre de raison (sans date) de Mme de la Rouvière, veuve d'Abraham Méjean (1744-1774):

« Dans le mois de juillet ou d'août 1764 il a paru dans les montagnes de Langognie en Gévaudan une bête sauvage comme un âne qui a mangé plusieurs femmes et enfants, qu'on nomme hyène ou panthère et qu'on ne peut tuer, ayant le poil si épais qu'il rejette la balle. Elle saigne au col les personnes, suce le sang et mange la chair. [Elle] a mangé aussi des hommes.

La hyène est tuée depuis le mois de juin 1767. On dit que cette bête est tuée depuis le 23 d'avril 1765, de laquelle on n'a pas connu l'espèce. La bête sauvage venue de Savoie qui est comme un gros chien et qui (illisible) et est comme un âne.

(...) De la bête sauvage qu'on nomme hyène dont il est parlé si derrière [lire: « précédemment » ?] qui parut dans les montagnes de Gévaudan à St.-Chély, au Malzieu et autres lieux. Cette bête y parut donc à la St.-Jean ou juillet de l'année 1764 et a été tuée par M. le chevalier d'Apcher du Puy qui a des terres sur la rivière d'Allier vers Saugues en juin 1767. Cette bête dévorait les chrétiens petits et grands, suçait le sang et mangeait la chair. L'histoire de cette bête est sans faute dans ses villes.

Elle a duré pendant 3 ans et dévoré plus de 100 personnes.

On l'a salée et portée au roi Louis XV. Elle avait 2 rangs de dents, un rang comme celles d'un cheval et l'autre comme celles d'un chien, les oreilles petites, les griffes comme de crocs de pois ou romaine, les yeux comme flamme de feu rouge, grosse comme un gros chien. La femelle est petite qui hurle et l'appelle dans les déserts. On la tuera plus facilement. » (A.D. Lozère F605).

- La dernière entrée est écrite peu de temps après la mort de la Bête: l'auteur ignore encore la mort de la femelle, mais sait que la dépouille a été salée pour être envoyée au roi. A défaut de date précise, je la place arbitrairement ici, bien qu'elle puisse être plus tardive.
- La date du 23/04/65 fait sans doute référence à la mort de la petite louve de La Panouse.
- La description de la Bête est fantaisiste.

D'après Bès de la Bessière, des poils de la bête vivante avaient été ramassés et que d'après leur aspect ce n'était pas un loup:

« La différence consiste en ce que le poil de la bête est plus long de 6 lignes, qu'il est plus doux et la moitié plus mince du côté de la tige; du reste blanc dans cette partie et noir dans sa partie moyenne, comme celui du loup. Après le noir, il est d'un blanc tirant sur le roux et vers la pointe, d'un roux ardent, au lieu que celui du loup, qui ressemble le plus à celui de la bête, se termine en noir. » (AD 48-11-J-12, Fonds André, Bès de la Bessière).

26 juin (Vendredi, Sacré Cœur, nouvelle lune) **Une louve est tirée sur la paroisse de La Besseyre-St.-Mary par Jean Terrisse (Crouzet) au cours d'une chasse commandée par le Marquis d'Apcher (lettre, 17/09). Culbutée d'un coup de fusil, elle est suivie à la trace du sang sur 500m, puis se jette dans le fort du bois. La nuit qui survient ne permet pas de continuer la poursuite. Finalement découverte, elle est portée à Mende avec 5 petits qui rôdaient autour du cadavre de leur mère (lettre, 28/07).**

- Cubizolles date la chasse du 25/06.

30 juin (Mardi) État:

« État des endroits que nous avons jeté du poison en partant de Mende à l'occasion de la Bête.

Premièrement

Avril 17 Coucher à St.-Alban.

18 Nous avons empoisonné 4 chiens, 2 brebis et une fressure de bœuf pour jeter le 19 dans le passage qui répond au bois du mont Vufre, du Ligonnois, de St.-Privat et le bois de Fraissinet.

20 Nous avons empoisonné le bas du bois de Fraissinet et du Ligonnois, en tirant jusques au bois de Couffours.

21 Coucher à Servières, nous avons empoisonné le bois du mont Chauvet et les dépendances du bois de Notre Dame de Beaulieu.

22 Avons mis du poison au passage du bois du Mignal, la Griffouliere, du Mont et de Giberges.

23 Avons jeté ~~Avons jeté~~ du poison aux bois de Sigasse, Molenne, partie du bois de Servières, et de Servillanges.

24 Avons jeté du poison au bois de Pépinet, de la Louvière, partie du bois de Pompeyrin et Sept-Sols, en tirant en partie du bois de la Besseyre.

25 Avons jeté du poison au bois de Servières, et partie du bois de Servillanges, tirant au bois de Pépinet.

26 Avons jeté du poison au terroir et petit bois, montagne de Benjasse et du Mignal, où la Bête a tant fait du ravage.

27 Avons jeté du poison aux bois de la Vachellerie tenant au bois du mont Chauvet, et les hauteurs du bois du Favard.

28 Avons empoisonné un grand chien et fait porter au fameux passage du bois du mont Chauvet, et un autre chien au fameux passage du bois de la Besseyre-St.-Mary, et de là coucher à la Besseyre-St.-Mary.

29 En partant de la Besseyre nous avons jeté du poison dans le bois de ladite Besseyre, dans celui du Cros et de la Pague tirant au bois de Pépinet et de Chamblard et partie du bois de la Soucheyre.

30 Nous avons renouvelé le poison dans le bois de Montchauvet, en tirant au bois de Notre Dame de Beaulieu.

Mai 1er Nous nous sommes transportés à Saugues pour [acheter ?] 13 chiens que nous avons empoisonnés.

2 Nous avons fait transporter lesdits chiens au bois du Mont, où nous y en avons laissé un. Le même jour un autre au passage du bois de Morenne et du Mignal.

3 Nous avons couché à Paulhac, et mis un chien à la hauteur du bois de Montchauvet, un autre à la jonction du bois de Notre Dame de Beaulieu, un autre au fameux passage de la Brassalière, un autre au passage du Liconès.

4 mai, coucher à Paulhac, et de là nous avons mis 2 chiens à la Tenezere, un au passage de La Pauze et de Paulhac, un au gros rocher, au passage qui vient de St.-Privat du Fau, et deux à La Croix du Fau, et de là coucher à St.-Alban, à Mende.

Secondement.

État de la dépense.

Partis de Mende avec un homme et un cheval pour s'en retourner le lendemain, dépensé 6 livres:

	6	
Le 18 avril, acheté 4 chiens à une livre 10 sols chacun	6	liv.
Une brebis, une livre 16 sols	1	16
Un mou de bœuf, 12 sols	-	12
Ficelle, 2 sols	-	2
Graisse douce pour les éponges, 6 sols	-	6
Poudre ou balle, 10 sols	-	10
Plus pour louage d'un cheval pour porter les chiens et les poisons en allant coucher à St.-Privat pour 3 journées, 3 livres 11 sols	3	11
Le 19 mai [avril], acheté une jument morte audit St.-Privat,	3	3
2 chiens, 2 livres 8 sols	2	8
Le 20 mai [avril], coucher à Brassalière.		
Le 21 mai [avril], coucher à Servières où nous avons acheté une vache, 10 liv. 10 s.	10	10
Le 22 mai [avril], acheté 2 chiens, 3 brebis et un agneau 8 liv. 16 s.	8	16
Le 23 mai [avril], pour le louage d'un homme et d'un cheval pour 2 journées pour venir à Mende, 6 livres	6	
Le 28 mai [avril], pour l'achat d'un chien, une livre 16 sols	1	16
Le 29 mai [avril], pour le louage d'un homme et d'un cheval pour 2 journées de Mende à Servières, 6 livres	6	
Ledit jour [29 Avril], acheté à Grèzes 5 brebis, un chien, 18 livres, 14 sols	18	14
Pour des éponges chez François Porteur, 4 liv. 10 s.	4	10
Le 30 mai [avril], à acheter 13 chiens à Saugues, une livre 10 sols chacun dont total 19 livres 10 s.	19	10
Donné à un valet de ville, pour nous faire trouver lesdits chiens, 12 sols.	-	12
Plus pour le port des chiens de Saugues à Servières, une livre 8 sols	1	8
Plus un seau de bois pour le poison, 6 sols	-	6
Plus acheté 2 chiens au Malzieu, 2 livres 8 sols	2	8
Plus pour le louage d'un cheval pour porter lesdits chiens à La Tenezere et autres lieux, 20 livres 8 sols	20	8
Pour 4 livres et demie oignon de vachette à une livre	4	10
Pour louage, séjour, nourriture d'un cheval à St.-Alban, 2 livres 10 sols	2	10
Pour pain acheté au Malzieu pour les appâts, 11 sols	-	11

<i>Plus pour le louage d'un cheval de St.-Alban pour nous en revenir à Mende et s'en retourner, 6 livres</i>	6
<i>Payé à Gallard pour 17 jours qu'il est resté avec nous à une livre 4 sols par jour, 20 livres 8 sols</i>	20 8
<i>A Brunel pour autres 17 jours, 20 livres 8 sols</i>	20 8
<i>Au sieur Courtois, chirurgien, pour 19 jours qu'il a travaillé pour empoisonner à 4 livres par jour, 76 livres</i>	76
<i>Au sieur Mercier pour 15 jours à 4 livres 12 sols, 69 livres</i>	69
<i>Plus 2 journées employées par Gallard pour reconnaître sur les lieux où la viande empoisonnée avait été mise si les loups y avaient donné, 3 livres</i>	3
<i>Total: 298 livres 17 sols:</i>	298 17

M. le receveur des tailles du diocèse de Mende en exercice la présente année payera au sieur Mercier la somme de 298 livres 17 sols pour le montant de l'état ci-dessus des frais faits pour la destruction des bêtes féroces. Laquelle somme sera allouée audit receveur en rapportant le présent mandement quittancé.

A Mende, 30 juin 1767. Valentin, vicaire général.

Pour acquit: Mercier » (A.D. Lozère c. 1621) [Doc199]

1 juillet (Mercredi) Chastel charge la Bête sur un cheval et va de village en village pour faire une quête qui ne le satisfait pas (Pourcher).

- Cette tournée peut être mise en doute par les documents récents concernant le sort de la dépouille.

Lettre de M. d'Ormesson renvoyant à M. de Ballainvilliers une lettre par laquelle le sieur Dumont, demeurant à Marsac, représente que les loups viennent enlever les enfants jusqu'aux portes des villages; M. Dumont demande qu'on l'autorise à se mettre à la tête d'une petite troupe choisie (A.D. P.-de-D. c. 1732).

- Pas de date exacte fournie pour la lettre de M. Dumont, il peut donc s'agir d'attaques imputables à la Bête avant sa mort, ou d'une autre série d'attaques, simultanée ou postérieure (voir 17/07).

5 juillet (Dimanche) L'auteur de la lettre du 06/07 apprend la mort de la louve (lettre, 28/07).

6 juillet (Lundi) Un membre de la suite du comte de la Tour d'Auvergne écrit une lettre (lettre, 28/07). *Gazette de France:*

« *De Paris, le 6 juillet 1767.*

On mande d'Auvergne qu'on y a tué dernièrement un loup qui, depuis quelque temps, avait fait beaucoup de ravages. Il parut, le 18 du mois dernier, dans les paroisses de Nozeyrolles et de Desges et y dévora un enfant. Le marquis d'Apcher, qui demeure dans cette partie de l'Auvergne, en ayant été informé, rassembla aussitôt quelques bons chasseurs et se transporta avec eux dans la forêt de la Margeride où Jean Chastel, de la paroisse de la Besseyre, le tua d'un coup de fusil. L'animal fut reconnu par 24 habitants des villages voisins pour être celui dont ils avaient été attaqués eux ou leurs enfants, et l'intendant de la province a donné ses ordres pour récompenser celui qui en a délivré la province. » (Gazette de France, 6 juillet 1767)

7 juillet (Mardi) Mort de Mgr de Choiseul, évêque de Mende, à l'âge de 80 ans (Armorial des États du Languedoc).

14 juillet (Mardi) *Le Supplément à la Gazette de Leyde* rapporte l'information de la *Gazette de France* du 06/07 (Supplément à la Gazette de Leyde, 14/07/67).

15-31 juillet *Le Journal Politique* rapporte l'information de la *Gazette de France* du 06/07 (*Journal Politique*, première quinzaine de juillet 1767).

c. 15 juillet (Mercredi) *Le cadavre est en voie de décomposition ; le marquis d'Apcher ne souhaite pas l'accompagner devant le roi ; il envoie pour cela Gibert (Cubizolles). Suite du témoignage de Gibert :*

« *Quand la curiosité de tous les voisins fut contenté, M. d'Apchier fit enfermer la bête dans une caisse faite exprès, soit parce qu'il crut qu'elle se conserverait mieux ainsi, soit qu'il voulut la mettre à l'abri de la curiosité publique qui aurait pu retarder son transport de Besque à Paris.*

Ainsi emballée, M. d'Apchier la confia à Gibert qu'il fit accompagner jusqu'à Clermont d'un cavalier de la maréchaussée. Là, Gibert loue un voiturier et une charrette jusqu'à Paris, et, fidèle aux ordres de son maître, ne quitte pas le dépôt qui lui était confié et ne l'expose aux yeux de personne. Cependant la bête se corrompait, soit à raison des chaleurs du mois de juillet, soit parce qu'on n'avait pas pris les moyens nécessaires pour la préserver de la putréfaction et des vers. Le long de la route, il s'en exhalait une odeur infecte qui ne permettait guère de s'en approcher. Mais comme elle se répandait au loin, les 2 conducteurs en éprouvèrent encore beaucoup de désagrément. » (AD 48-11-J-12, Fonds André, Bès de la Bessière).

- On remarque qu'il n'est pas question de la présence de Chastel, contrairement à d'autres version disqualifiées par le témoignage de Gibert. Ces autres versions semblent basées sur un long poème, sensiblement affabulé, écrit par M. Estaniol sur Jean Chastel, qu'il prétend avoir connu alors qu'il n'est né qu'après sa mort. Cela jette pour le moins un doute sur la fiabilité de ses informations.

17 juillet (Vendredi) Lettre de M. de Ballainvilliers, annonçant l'arrivée de 5 gardes-chasse de Sa Majesté envoyés pour détruire les loups qui ont recommencé leurs ravages dans le Gévaudan et sur les frontières de l'Auvergne (A.D. P.-de-D. c. 1740).

- Cette lettre indique que le Gévaudan n'a pas totalement été abandonné du pouvoir central après la mort de la Bête de M. Antoine, même si ce secours semble arriver trop tard.

25 juillet (Samedi, nouvelle lune) Maître Marin lit et approuve la lettre du 06/07 (lettre, 28/07).

26 juillet (Dimanche) M. de Sartine permet l'impression de la lettre du 06/07 (lettre, 28/07).

- Le délai semble bien court entre l'autorisation de Maître Marin, à Langeac, et celle de M. de Sartine, à Paris. Il y a probablement erreur.

28 juillet (Mardi) Enregistrement sur le registre des permissions de police de la communauté des imprimeurs-libraires de Paris, de la lettre du 06/07 par le syndic Ganeau:

« *Lettre écrite d'Auvergne à M. le comte de ***, au sujet de la destruction de la vraie Bête féroce, de sa femelle et de ses 5 petits, qui ravageaient le Gévaudan et ses environs.*

Le monstre du Gévaudan n'est plus. M. le marquis d'Apcher en a délivré nos campagnes; ce jeune seigneur mérite la reconnaissance de tous ceux qui aiment le bien public. Cet objet seul était le motif des fatigues qu'il essayait depuis longtemps; voilà enfin ses travaux récompensés selon son cœur.

Je n'entrerai point dans le détail des ravages que cet animal a faits; toute la France en est instruite. 300 personnes dévorées, et notamment plusieurs depuis quelques mois, prouvent assez que les grandes chasses précédentes ont fait plus de bruit qu'elles n'ont eu de succès.

Le 18 du mois dernier, M. le marquis d'Apcher partit de son château de Besques, à 11 heures du soir, avec 12 chasseurs. Après avoir battu infructueusement plusieurs bois de la Margeride, il entra dans celui de M. le marquis de Pons, nommé la Tournelles, au-dessus du village d'Auvers, paroisse de Nozeyrolles, diocèse de St.-Flour.

Le 19, à 10 heures du matin, il eut connaissance de la Bête. Il posta ses tireurs à 10 heures et un quart. M. d'Apcher, avec 2 de ses hommes, l'aperçut, suivie d'un animal plus petit qu'elle, tacheté de blanc sur le col et sous le ventre. On soupçonne que c'est sa femelle. On lâcha les chiens qui se rebutèrent; un seul, plus hardi que les autres, poursuivit le gros animal, qui se retourna pour le dévorer. Dans cet instant, le nommé Jean Chastel, du village de La Besseyre, lui tira un coup de fusil, chargé d'une balle et de 5 chevrotines. La balle lui traversa la nuque, et fracassa les 4 premières vertèbres; une chevrotine lui cassa la jambe gauche du devant; il poussa un grand hurlement, et tomba raide mort. Il ne fut pas possible de courir après l'autre

Bête qui se sauva dans le fort du bois. M. le marquis d'Apcher remit la chasse à un autre jour pour la poursuivre, et descendit à Auvers.

Sur le bruit qui se répandit dans le village que l'animal était tué et qu'on l'apportait, un paysan assura M. d'Apcher qu'il s'était battu contre lui l'année dernière, et qu'il était assuré de l'avoir blessé d'un coup de baïonnette au-dessus de l'œil gauche.

M. de La Védrines, gentilhomme des environs, dit qu'il le tira, il y a 2 ans, et qu'il l'avait blessé à la cuisse gauche avec une balle. Presque tous les paysans du même lieu assurent qu'ils l'avaient vu plusieurs fois de fort près, et qu'ils le reconnaîtraient.

L'animal arriva: on lui examina la tête et la cuisse; on trouva les cicatrices des 2 blessures; et tous généralement reconnurent la Male-Bête.

*Elle fut portée le soir au château de Besques. Il y eut le 20 une grande affluence de monde pour la voir. Une troupe de suppôts de St.-Côme y accourut avec les autres. Ils étaient armés de couteaux qui leur servaient de scalpels; ils procédèrent avec adresse à la défigurer; et ils employèrent tout leur art à détruire les viscères du bas-ventre et de la poitrine. M. de la M*** [Mothe] étant arrivé sur le soir à Besques, vit avec le plus grand regret que leur zèle était supérieur à leurs connaissances, et que les parties les plus curieuses de l'animal n'existaient plus.*

*Il fit son examen. Il observa que la tête était monstrueuse, d'une forme carrée, beaucoup plus large et plus longue que celle du loup ordinaire, le museau un peu obtus, les oreilles droites et larges à leur base, les yeux noirs et garnis d'une membrane saillante très singulière; c'était un prolongement des muscles inférieurs de l'œil. Ces membranes servaient à lui recouvrir à volonté les 2 orbites, en se relevant et se glissant pardessous les paupières. L'ouverture de la gueule était fort grande; les dents incisives, semblables à celles d'un chien; les grosses dents serrées et inégales; le col très large et court, garni d'un poil rude, extrêmement long et touffu, avec une bande transversale noire descendant jusqu'aux épaules; le train de derrière assez ressemblant à celui d'un loup, excepté l'énorme grosseur; les jambes du devant plus courtes que celles du derrière, plus levrettées que celles d'un loup ordinaire et couvertes, ainsi que le devant de la tête, d'un poil fauve, ras et lisse, précisément de la couleur de celles d'un chevreuil; le poil du corps fort épais et long, d'une couleur grisâtre, tachetée de noir. L'animal avait sur la poitrine une grande tache blanche, ayant la forme parfaite d'un cœur. On ne la voyait presque plus, parce que les premiers opérateurs avaient divisé le sternum dans son milieu, par distraction, sans doute. Vous lirez le reste dans les proportions que M. de la M*** prit de tout son corps, et que je vous copie à la fin de cette lettre.*

*J'arrivai à Besques le 21 au matin à la suite de M. le comte de la T*** d'A*** [Tour d'Auvergne]. Tout était en si mauvais état qu'il n'était plus possible d'en tirer aucun parti. Nous avions très peu de drogues pour l'embaumer; nous prîmes la résolution de le décharner pour conserver son squelette. Nous procédâmes avec nos anatomistes à cette brillante opération sans instruments, et sans espoir de satisfaire la curiosité des naturalistes.*

Ce que nous remarquâmes avec étonnement, c'est la tête. Après avoir levé les téguments communs, nous aperçûmes une crête osseuse qui commençait à l'occipital; elle avait environ 15 lignes de hauteur, et se terminait insensiblement sur le frontal, toujours en diminuant. L'angle du talus était sensible, lorsque la Bête était entière, à-peu-près comme le bois d'un jeune chevreuil, qui n'a pas encore percé. Nous enlevâmes une masse de chair musculieuse, pesant plus de 6 livres, qui recouvrait les pariétaux. Ces muscles terminaient leurs attaches à la mâchoire inférieure et aux yeux. Lorsque toutes les parties charnues furent enlevées, cette tête, si monstrueuse dans l'état naturel, n'offrit plus qu'une boîte osseuse, un peu plus grosse que le poing, dont toute la forme ressemblait assez à la poupe d'un vaisseau. Elle contenait environ 2 cuillerées de cervelle déjà corrompue.

J'oubliais de vous dire que nos confrères les docteurs nous apportèrent un plat contenant ce qu'ils avaient trouvé dans l'estomac de l'animal. C'était des entrailles d'animaux, des os de mouton, et la tête du fémur d'un enfant d'environ 8 à 9 ans.

Pendant notre séjour à Besques, un très grand nombre de chasseurs et de particuliers nous ont assuré qu'ils reconnaissaient cette Bête, et que sûrement c'était la même qui causait tant de ravages.

Une fille du village de La Besseyre-St.-Mary, âgée de 19 ans, arriva le dimanche au château. La Bête était exposée sous la porte. Cette jeune malheureuse la reconnut. Sa frayeur fut si grande qu'elle se trouva mal; elle se jeta dans les bras de sa mère, en la suppliant de ne pas l'abandonner. Elle fit sa déposition et

montra 3 blessures au bras droit; une autre de 6 pouces de longueur depuis le sommet de la tête jusqu'à la nuque, que cet animal lui avait faites le Carême dernier. Ses blessures n'étaient point encore guéries.

Une autre fille du même village, âgée de 28 ans, qui donna du secours à la précédente lorsqu'elle fut attaquée, assura aussi que c'était la même Bête. Il serait trop long de vous rapporter le témoignage de plus de 300 personnes qui l'ont vue et reconnue, et dont plusieurs ont été attaquées par elle.

Ce que j'ai l'honneur de vous marquer, M., justifie l'incertitude des paysans sur l'espèce de la Bête. Ceux qui l'avaient vue par derrière disaient que c'était un loup; ceux qui l'avaient vue par devant assuraient que c'était un animal inconnu.

Vous voyez que je tire avantage des bruits populaires. Cependant, il en est d'une espèce dont je ne veux faire aucun usage. Je veux parler de la prévention de quelques bonnes gens qui croyaient que c'était un sorcier, ou tout au moins quelque juge des environs. Les uns avaient l'esprit faible; les autres avaient peut-être perdu quelque procès. Quoi qu'il en soit, tous les juges de ce pays sont vivants, et la Bête est tuée.

Enfin, M., la tranquillité règne dans le pays; tout rentre dans l'ordre accoutumé; la terreur a fait place à la joie. Les enfants que l'on renfermait ci-devant dans les maisons avec le plus grand soin, conduisent avec sécurité leurs bestiaux dans les pâturages; et les hommes d'un âge mûr leur ont abandonné ces fonctions, pour en reprendre de plus solides et de plus fructueuses.

La nouvelle de la destruction de cet animal vous sera peut-être parvenue avant ma lettre; mais 2 raisons m'ont empêché de vous l'écrire plus tôt. Je voulais être bien assuré de la vérité des faits avant de vous en faire part, et tâcher d'avoir quelques nouvelles au sujet de la Bête qui suivait celui-ci lorsqu'il reçut le coup de la mort. J'appris hier que l'infatigable marquis d'Apcher l'avait poursuivie avec vigueur; que, dans sa dernière chasse, un tireur l'avait culbutée d'un coup de fusil, et qu'on l'avait suivie à la trace du sang environ un demi quart de lieue; qu'elle s'était jetée dans le fort du bois, et que la nuit qui survint ne permit pas de continuer la poursuite.

Voilà, M., les anecdotes que j'ai pu recueillir pour satisfaire votre curiosité. Vous félicitez, sans doute, M. le marquis d'Apcher sur sa victoire. Nos héros modernes s'amuse à tuer des hommes; Hercule et Thésée s'amusaient à tuer des monstres. Vous penserez, je le présume, ainsi que moi, que ces héros anciens valaient bien nos héros modernes.

J'ai l'honneur d'être, etc. De Langeac, ce 6 juillet 1767.

P.S. On vient de m'apprendre dans l'instant que la seconde chasse du marquis d'Apcher n'a pas été infructueuse; la femelle a été tuée; on l'a portée à Mende avec 5 petits qui rôdaient autour du cadavre de leur mère.

Proportions de l'animal, prises le lendemain de sa mort.

Longueur de la queue, 1 pied, 8 pouces. [Marin: 8 pouces]

Diamètre de la queue, 3 pouces, 6 lignes.

Largeur de l'arrière-train à la racine de la queue, 10 pouces, 6 lignes. [Marin: 8/6]

Longueur depuis la racine de la queue jusqu'au sommet de la tête, 3 pieds.

Largeur de la tête, 12 pouces. [Non indiqué dans P.V. mais épaisseur 7]

Depuis le sommet de la tête jusqu'au 2 grands angles des yeux, 6 pouces.

Des grands angles des yeux jusqu'au bout du nez, 5 pouces.

Longueur des yeux, 1 pouce, 3 lignes.

Largeur d'une oreille à l'autre, 7 pouces.

Ouverture de la gueule à son milieu, 7 pouces.

Longueur de la langue depuis sa racine, 14 pouces.

Largeur diamétrale du col, 8 pouces, 6 lignes.

Largeur des épaules, 11 pouces.

Longueur des oreilles, 4 pouces, 6 lignes.

Largeur du front au-dessous des oreilles, 6 pouces.

Distance entre les 2 grands angles des yeux, 2 pouces, 6 lignes.

Longueur de l'humérus, 8 pouces, 4 lignes.

Longueur de l'avant-bras, 8 pouces.

Longueur de la dernière articulation jusqu'aux ongles, 7 pouces, 6 lignes.

Longueur de la mâchoire, 6 pouces.
Largeur du nez, 1 pouce, 6 lignes.
Largeur des mâchelières inférieures, 1 pouce, 3 lignes.
Longueur, 6 lignes. [sic]
Longueur des supérieures, 1 pouce, 1 ligne.
Longueur des incisives, 1 pouce, 3 lignes.
12 incisives supérieures et inférieures; 4 crochets de 2 pouces supérieurs et inférieurs; 6 molaires supérieurs et inférieurs; 22 dents en tout. [Total différent dans Marin; peu clair ici.]
De la première articulation des jambes de derrière à la seconde, 7 pouces, 2 lignes.
De la seconde à la première, 10 pouces, 6 lignes. [Sic. Erreur de copie ?]
De la seconde à la troisième, jusqu'aux ongles, 10 pouces.
Largeur des pattes, 4 pouces, 6 lignes.
De la châtaigne au bout de la patte, 6 pouces.
Longueur de la verge, 7 pouces.
Les testicules de la grosseur d'une olive. [Non indiqué dans P.V.]

Lu et approuvé, ce 25 juillet 1767. Marin.

Vu l'approbation, permis d'imprimer, ce 26 juillet 1767. De Sartine.

Registré la présente permission sur le registre des permissions de police de la communauté des imprimeurs-libraires de Paris, n°. 6676, conformément aux anciens règlements, confirmés par celui du 28 février 1723.

A Paris, ce 28 juillet 1767. Ganeau, Syndic.

De l'imprimerie de Lottin l'aîné, libraire et imprimeur de Mgr. le Dauphin, rue St.-Jacques, près de St.-Yves, au Coq; 1767. » (B.N., 4-LK2-1888). [Doc88]

- L'auteur de la lettre fait une remarque des plus sensées, expliquant pourquoi la Bête (probablement un hybride de chien et de loup) a pu être décrit comme un loup ou comme n'étant pas un loup: « *Ceux qui l'avaient vue par derrière disaient que c'était un loup; ceux qui l'avaient vue par devant assuraient que c'était un animal inconnu.* »
- L'accusation portée par les habitants des environs contre « un juge » laisse envisager des soupçons à l'encontre d'une personne précise. Si l'accusation est réfutée fort logiquement, il serait intéressant de retrouver la trace de cette rumeur et la personne visée.
- L'âge de l'enfant dont provient le fémur est de 8-9 ans. Il ne pourrait donc s'agir de Jeanne Bastide, dernière victime recensée, âgée de 19 ans. La plus récente victime connue d'âge correspondant serait Catherine Chautard le 13/06, une semaine avant la mort de la Bête. Est-il plausible que l'os soit resté tout ce temps dans l'estomac de l'animal ? Doit-on envisager une autre victime non recensée ? (voir 17/06) S'agit-il d'une erreur d'estimation ?
- Pour une partie des comparaisons, merci à Christian Paul pour sa synthèse.

Août **Un document anonyme de 42 pages, « Mémoire sur le pays de Gévaudan - 1767 » est rédigé afin de présenter le Gévaudan au nouvel évêque. Il ne mentionne pas la Bête (Aubazac3).**

Début août **D'après le témoignage de Gibert:**

« Gibert arrive enfin à Paris, va séjourner à l'hôtel de M. de la Rochefoucault à qui il remit en même temps une lettre dans laquelle M. d'Apchier pria le seigneur d'informer le roi de la délivrance heureuse du monstre si fameux dont on lui faisait apporter le corps en témoignage de sa destruction.

Le roi se trouvait pour lors à Compiègne et, d'après la nouvelle qu'on lui apprenait, il donna ordre à M. de Buffon de visiter et d'examiner cet animal. Ce naturaliste, malgré le délabrement où l'avaient réduit les vers et la chute de tous les poils, suite des chaleurs de la fin de juillet et du commencement d'août, malgré encore la mauvaise odeur qu'il répandait, après un examen sérieux, jugea que ce n'était qu'un gros loup.

Sans doute, ce loup, plus heureux que les autres, en fait de proie, mangeait plus à son aise un plus grand nombre de victimes et des morceaux même choisis et plus succulents ; une nourriture plus abondante donna

lieu au développement de tous ses membres. Devenu plus grand, il lui fallut plus de nourriture. Devenu plus fort, il lui fut plus facile de s'en procurer. Son courage et sa férocité durent augmenter à proportion de ses forces. Il osa attaquer l'espèce humaine. Les femmes et les enfants n'étant pas comme les moutons et les brebis sous la garde des bergers et des chiens, il les prenait isolément et les dévorait. D'un côté, il trouva, peut-être, plus de goût dans cette nourriture, d'un autre côté, la chair humaine n'étant pas comme celle des moutons enveloppée de laine, ses dents et ses griffes moins embarrassées, il parvenait plus facilement au sang qu'il buvait avidement. Il trouvait dans des chairs toutes nues une nourriture moins embarrassante et il devint, ainsi, en peu de temps, le fléau des malheureux habitants du Gévaudan.

Dès que M. de Buffon eut fait l'examen de cette bête, Gibert se hâta de la faire enterrer à cause de sa grande puanteur et il dit en avoir été tellement incommodé qu'il en fut malade à garder le lit pendant plus de 15 jours à Paris. Il se ressentit de cette maladie plus de 6 ans et il attribua même à cette mauvaise odeur qu'il respira pendant si longtemps la mauvaise santé dont il a toujours joui depuis cette époque.

On a vu l'honneur et le profit immense que retirèrent M. Antoine et son fils du loup ordinaire qu'ils portèrent à Paris. M. d'Apchier ni Gibert ne furent pas aussi heureux. Ils n'eurent aucune récompense, ni honorifique ni pécuniaire, non plus que Chastel qui délivra le Gévaudan de ce terrible fléau, pour avoir mis fin aux carnages de ce loup extraordinaire et si fameux, et ils ne furent même pas défrayés des peines, soins et dépenses qu'il en coûta pour sa chasse et son transport à Paris. M. d'Apchier, il est vrai, ne tenait qu'à l'honneur d'avoir réussi, dans sa chasse, mais Gibert regrette bien de n'avoir pas, pendant son voyage à Paris, contenté la curiosité publique qui lui aurait procuré des sommes immenses. Fidèle serviteur, cependant, il voulut obéir aux ordres de son maître qui lui avait recommandé de ne laisser voir à personne le corps de cet animal féroce. Et Chastel au moins aurait bien dû être récompensé.

On doit des éloges au zèle de M. d'Apchier pour le bonheur de sa patrie, à l'exacte fidélité de Gibert, à l'adresse et au courage de Chastel, homme plus que sexagénaire.

J'observerai que dans le nombre de personnes qui ont été victimes de la férocité de cette bête, on ne compte que des femmes, des enfants et quelques jeunes gens. Mais on ne voit figurer aucun homme. D'un côté, un homme fait à plus de force, d'adresse et de courage pour se défendre. De l'autre, quiconque ne craint pas le danger et avance contre son ennemi, le fait facilement reculer. La peur a souvent des suites funestes, de quelque part qu'elle provienne, celle qu'on éprouve à la vue d'un ennemi redouble son audace. » (AD 48-11-J-12, Fonds André, Bès de la Bessière).

- L'hôtel de la Rochefoucault est situé rue de Seine, à l'angle de la rue des marais. La Bête n'aurait donc jamais quitté l'hôtel de la Rochefoucault et y aurait été enterrée, probablement dans les jardins. L'hôtel fut démoli en 1825. [Beaux-Arts]
- Dans la reconstitution de la « genèse » de la Bête, il n'est pas facile de distinguer l'avis de M. de Buffon, celui de Gibert et celui de M. Bès de la Bessière.
- Louis XV n'aura donc jamais vu la Bête ; Buffon, si, mais sans laisser de documents à son propos. La Bête de Chastel n'a pas fini au Jardin du Roi, et n'a pas non plus été enterrée à Marly ou Versailles.
- On sait que Jean Chastel fut récompensé, quoique à un degré moindre qu'envisageable.

12 août (Mercredi) Jean Chastel est à la Besseyre avant cette date (il signe sur le registre paroissial) (A.D. Haute-Loire 6E 28/1) [Doc28].

9 septembre (Mercredi) Jean Chastel touche une gratification :

« M. le receveur des tailles du diocèse de Mende en exercice la présente année payera au nommé Chastel la somme de 72 livres de gratification qui lui a été accordée par MM. les commissaires du diocèse pour avoir tué le 19 juin dernier dans une chasse exécutée sous les ordres de M. le marquis d'Apcher une Bête qu'on présume, attendu la suspension des malheurs depuis ledit temps, être celle qui les causait dans la partie du Gévaudan qui avoisine l'Auvergne du côté de Saugues, sans préjudice audit Chastel de solliciter et d'obtenir de plus grandes gratifications, surtout dans le cas où les malheurs auraient par la suite entièrement cessé. Laquelle somme sera alloué audit M. receveur en rapportant le présent mandement quittance. A Mende le neuvième septembre 1767.

De Rets-Fraissenet, vicaire-général, président; pour acquit, Chastel » (A.D. Lozère c. 1624) [Doc18].

- On remarque une erreur de localisation du lieu de la chasse.

17 septembre (Jeudi) Jean Terrisse touche du syndic Lafont une gratification de 48 livres à Mende. Il est porteur d'une lettre du marquis d'Apcher:

« Je commandais cette seconde chasse ainsi que la première, je puis par conséquent vous assurer, M., que c'est le porteur de ma lettre qui l'a tuée. » (A.D. Lozère c. 1624).

Jean Terrisse donne quittance de cette somme:

« J'ai reçu de M. Lafont, syndic du Gévaudan, la somme de 48 livres de gratification pour la Bête femelle trouvée morte de la blessure qu'elle avait reçue de moi à une chasse commandée par M. le marquis d'Apcher.

A Mende, le 17 septembre 1767. » (A.D. Lozère c. 1624).

30 octobre (Vendredi, premier quartier). **Mort de M. de Ballainvilliers à Riom des suites de la petite vérole (Crouzet2).**

Décès de la Reine. La France achète la Corse. L'ouvrage « *Méthodes et projets pour parvenir à la destruction des loups dans le royaume,* » par M. de Lisle de Moncel, reprend des extraits du procès-verbal de maître Marin du 20/06/67. [Doc09] Jean Chastel assiste à 4 enterrements sur 12, 4 baptêmes sur 14, et 3 mariages sur 3 (Cubizolles). Les dettes du comte de Morangiès s'élèvent à 455198 livres, plus 5190 livres de rentes viagères.

6 avril M. Gravois de St.-Lubin se plaint de ce que M. Antoine s'est servi de son secret pour détruire la Bête; le petit détroit au bout d'un sentier, où les gazettes disent que M. Antoine a arrêté et tué la Bête, ne peut être autre chose que le secret en question. Il demande à l'intendant d'Auvergne de faire faire une enquête sur les lieux (Fabre):

« Le fils du sieur Antoine, le jour qu'il a présenté la Bête au Roi, m'a injurié et menacé, dont j'ai informé M. le comte de Noailles, qu'il était bien fâché de ce qui m'était arrivé, et que je n'avais rien à craindre de cabale. » (Inventaire des Archives du Puy-de-Dôme, c. 1740).

3 mai Le diocèse de Mende accorde une récompense de 312 livres à partager entre les 12 chasseurs qui ont participé à la chasse du 19/06/1767 (Fabre, d'après F. André).

25 mai (Lundi) Dans une lettre à M. de l'Averdy, M. de St.-Priest mentionne un essai de Jacques Portefaix (lettre, 02/06).

27 mai Les Frères de Montpellier déposent à l'intendance l'ouvrage que le jeune homme dit avoir composé (Pourcher).

- Doit-on comprendre que M. de St.-Priest était informé de l'essai avant de l'avoir entre les mains ?

2 juin Lettre de M. de l'Averdy à M. de St.-Priest:

« A Paris le 2 juin 1768

M., l'ouvrage du jeune Portefaix que vous m'avez annoncé par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 25 du mois dernier n'y était pas joint, et vous me ferez plaisir de me l'envoyer. Je serai fort aise de voir les premiers essais d'un sujet qui annonce d'aussi heureuses dispositions, et je me chargerai même d'en faire part comme il le désire à M le duc de Choiseul.

Je suis, M., votre très humble et très affectionné serviteur, de l'Averdy » [Doc03]

5 juillet Lettre de M. de l'Averdy, de Paris, à M. de St.-Priest:

« M., depuis la lettre que je vous ai écrite, le 3 du mois dernier, j'ai reçu l'ouvrage du jeune Portefaix, que vous m'aviez annoncé. Je vois par le caractère de l'écriture qu'il a une fort bonne main; mais je vous avoue que j'ai peine à me persuader qu'il soit l'auteur de la composition de cet ouvrage qui annoncerait des progrès bien rapides, et je pense qu'il a été aidé et dirigé dans cette composition. Au surplus, le principal objet de ceux auxquels on a confié l'éducation de ce jeune homme doit être de lui inspirer le goût de la vertu et de l'instruire solidement des principes de la religion, de l'appliquer à l'étude des langues, surtout de la française et de la latine, de le former à la lecture des bons auteurs et de commencer à lui donner quelques notions de l'histoire et de la géographie, etc.

Le plus ou le moins de facilité avec laquelle ce jeune homme aura saisi les objets auxquels s'étend une éducation bien suivie sera la preuve du plus ou moins de talent qu'il possède. Je désirerais en conséquence que vous fissiez remettre un mémoire détaillé à ce sujet, qui peut me mettre à portée de connaître la méthode que l'on a suivie en l'instruisant, et s'il a une mémoire heureuse, une conception aisée et un bon jugement, s'il est appliqué et s'il se porte volontiers au bien, en un mot, s'il se montre digne des bienfaits que le roi veut bien répandre sur lui.

Je suis, etc. De l'Averdy. » (Pourcher)

Fin septembre M. de l'Averdy est renvoyé par le roi.

1769

Le traitement de M. de St.-Priest est de 37500 livres annuelles.

1770

L'accès du château de St.-Alban est interdite au comte de Morangiès.

Juillet M. de Choiseul autorise l'admission de Jacques Portefaix à l'école d'artillerie de Bapaume (Smith).

27 juillet Lettre de M. de Choiseul à M. de St.-Priest discutant les détails de l'éducation de Jacques Portefaix (Smith).

12 octobre Lettre de M. de Choiseul (Smith). Lettre (sans références in Pourcher):

« J'ai l'honneur, M., de vous demander vos bontés pour le frère Véran de la Croix. Je ne crois pas qu'il convienne qu'il accompagne le jeune homme à Bapaume, un ignorantin à sa suite pourrait donner lieu à des plaisanteries de la part d'une jeunesse nombreuse. C'est ce qui m'a engagé à dire à ce frère qu'il se sépare de son élève à Paris.

Je suis, etc. »

Novembre Jacques Portefaix, accompagné par Frère Véran de la Croix, quitte l'école de Montpellier. (Soulier, liste).

26 novembre Mort du comte d'Apcher.

6 décembre Lettre du Prince de Beauvau à l'intendant du Languedoc:

« Montpellier le 6 décembre 1770

J'ai oublié jusqu'à présent, M., de vous parler du nommé Portefaix qui est venu me trouver à Fontainebleau avec son doctrinaire. Je les ai présentés à MM. les ducs de Choiseul et de la Vrillière. Je l'ai aussi présenté au Roi et en ai obtenu 10 louis de gratification pour le mettre en état de joindre le régiment d'Auxonne à Douai, où M. le duc de Choiseul a jugé plus à propos de le placer qu'à l'école de Bapaume où on ne reçoit que des gentilshommes destinés à être officiers.

Dès que cette destination du ministre fut arrêtée, j'écrivis à M. de Bréaud, brigadier commandant le régiment d'Auxonne, pour lui recommander ledit Portefaix, que M. de la Vrillière a jugé avec raison qu'il devait changer de nom en entrant au service et auquel nous lui avons fait prendre celui de son village.

Vous verrez par la lettre ci-jointe que M. de Bréaud désire avoir des renseignements sur la pension de ce jeune homme. Comme je n'en ai aucune connaissance, je vous prierai de bien vouloir me mettre en état de le satisfaire, ce que ne fait pas suffisamment la note ci-jointe que M. de Levry, secrétaire à l'intendance du Languedoc, m'avait envoyé à Fontainebleau.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, M., votre très humble et très obéissant serviteur. Le prince de Beauvau. » (A.D. Hérault c. 44, Soulier, liste; complété par Lagrave).

- Le Duc de la Vrillière est M. de St.-Florentin.
- Pour Martine Speranza, du musée Bonaparte d'Auxonne, « M. Bréaud » s'appelle en réalité M. de Bréande, brigadier, commandant l'École d'Artillerie de Douai et pas le Régiment d'Auxonne ; le régiment bouge de garnison en garnison, l'École est fixe. Portefaix serait entré au régiment d'Auxonne à Douai, puis aurait suivi le régiment à Brest, à Besançon, à La Fère, et au Havre avant d'arriver à Auxonne en 1782. En 1785 il repart à Douai pour intégrer le Régiment Royal d'Artillerie des colonies nouvellement constitué.

31 décembre Robert-François Antoine est admis comme cheveu-léger titulaire (G11).

1771

Mort de M. Antoine à l'âge de 76 ans. Son fils devient porte-arquebuse royal.

9 décembre M. Duhamel est fait chevalier de l'ordre de St.-Louis (G8).

1772

Publication des derniers volumes de planches illustrées de *l'Encyclopédie*.

13 octobre Une lettre au contrôleur-général, écrite par le directeur de l'école d'artillerie de Douai confirme les progrès réguliers de Portefaix (A.D. Hérault c. 44)

26 octobre Naissance de Marie-Rose, fille de Jeanne Jouve.

1773

Le comte de Morangiès est emprisonné pour dettes, puis acquitté.

1774

Mort du marquis de Morangiès. Le comte se retrouve à la tête d'une fortune immense.

Mai Mort de Louix XV.

1776

De Saussure effectue un voyage en Gévaudan:

« St.-Chély d'Apcher - Dimanche 20 octobre: Nous sommes informés sur la vérité des histoires de la bête du Gévaudan, la petite ville où nous couchons étant le centre de ses dévastations. C'était un vrai loup-lévrier, il a dévoré 6 à 10 personnes. On n'en a point revu depuis qu'elle a été tuée. » (Revue du Gévaudan n° 19, in G6)

- Ne s'agirait-il pas plutôt d'un « loup-cervier » ?

1777

20-21 juillet Marianne Thomas, dite Berniquette, du Cros (Saugues), originaire de Longeval, sauvagement agressée par un homme revêtu d'une peau de mouton et mortellement blessée, ne cessera de répéter, avant de mourir (23-24/07), qu'elle a été assaillie et battue par la Bête. Jean Chausse, dit Lanterolle, est inculpé d'assassinat et écroué le 26 août (A.D. Haute-Loire, 282 B/13 ; F 34/4). L'un des témoins est Anne Tersol, tante de Marie Trincard (Dumas).

Documents non datables

Description et nature:

Témoignage de l'abbé Trocellier. Ce récit est placé dans le registre des sépultures après le 17 décembre 1764.

« En la présente année 1764, dans le mois de juin ou juillet, il parut tout à coup du côté de Mercoire et de Langogne une Bête féroce qui dévora dans les environs une quinzaine de personnes. On donna la chasse à ce cruel animal et il passa ici dans le mois d'octobre de cette même année 1764. Elle tua une jeune fille le 11 octobre 1764 au village d'Apcher dans la paroisse de Prunières; fort peu de temps après une femme dans la paroisse de St.-Germain, un garçon au village du Contrandès dans la paroisse de Ste.-Colombe, une fille dans la paroisse de St.-Alban, une pauvre femme au lieu de Buffeyrettes dans cette paroisse, appelée la Sabrande, une jeune fille au lieu du Puech dans la paroisse du Fau, une femme à St.-Juéry dans la paroisse de St.-Germain, une fille de Monclergue, paroisse de Maurines, une fille dans le village de Mouilhet, paroisse de Rieutort, une fille dans le village de Rieutort d'Aubrac, 3 ou 4 enfants dans la paroisse de Chanaleilles ou du côté de Saugues.

Cette Bête féroce s'est répandue dans la haute Auvergne où elle a dévoré 4 ou 5 personnes dans le Rouergue jusqu'à St.-Côme, où elle a dévoré autres 3 ou 4 personnes, et présentement elle est venue dans ce pays où elle exerce toujours quelque cruauté.

Tellement que depuis le mois d'octobre dernier 1764 qu'elle a paru au lieu d'Apcher, elle a dévoré dans les environs, en Auvergne ou en Rouergue, environ une trentaine de personnes et elle en a bien blessé presque tout autant et parmi le nombre de ces blessés il y en a qui ont perdu l'esprit et d'autres qui auront beaucoup de peine à s'en relever.

Il faut remarquer que cette vilaine et dangereuse bête est d'une agilité sans égale; tantôt on la voit d'un côté, tantôt d'un autre. Dans le même jour on la voit à 7 à 8 lieues de ce premier endroit et c'est ce qui a fait croire à plusieurs qu'il y en avait nombre de cette même espèce; d'autant mieux qu'elle se démontre de différentes façons. Tantôt elle paraît fort grande, tantôt très petite. Elle se redresse sur ses 2 jambes de derrière et dans cette position elle badine de ses 2 pattes du devant; pour lors elle paraît de la hauteur d'un homme d'une taille médiocre. Elle présente un poitrail extrêmement large: elle fait dans cette posture de petites singeries. On connaît qu'elle n'est pas en fureur, du moins elle feint ne le pas être. J'ai conféré avec des personnes qui l'ont observée d'assez près; cela a fait présumer à certains que cela pourrait bien être quelque gros singe, avec d'autant plus de fondement que quand cet animal passe quelque rivière elle se redresse sur ses 2 jambes de derrière et gaye [guée ?] comme une personne, pourvu toutefois que cet animal ne soit pas pressé, car quand il est pressé il franchit la rivière dans 2 ou 3 sauts. Il est cependant sûr que ce n'est pas un singe par tout ce que l'on a remarqué de sa piste et de son corps. Dans d'autres occasions cet animal paraît petit et pas plus gros qu'un renard, surtout lorsqu'il veut surprendre quelqu'un. Cet animal est timide; de lui même il cherche sa proie dans la partie faible, comme les enfants et les femmes, car rarement il attaque les hommes; cependant il en a attaqué quelques uns, même des gens très vigoureux, et il y en a qui ont avoué à moi même que s'ils n'avaient pas été secourus ils auraient été dévorés tant ce cruel animal est effrayant. En effet lorsqu'il attaque quelqu'un il paraît avec la gueule ouverte; il a une houppes de poil sur les yeux qu'il redresse de même que les poils qu'il a fort longs [sur une ?] bande noire qu'il a le long de l'échine, ses yeux qu'il a à peu près comme ceux du loup étincellent sous les houppes de feu et de rage. On entend un bruit sourd comme celui du chien qui veut aboyer, il traîne le ventre contre terre, il bat ses flancs de la queue extrêmement longue et touffue d'une force horrible. Plus il se presse de se battre ainsi les flancs plus on connaît qu'il s'anime pour sauter sur la personne qu'il attaque. Cet animal est si leste que j'ai parlé à plusieurs personnes qui ont combattu avec lui, n'ayant qu'un bâton, qui m'ont assuré n'avoir jamais pu lui appliquer un coup de bâton, que l'animal évitait avec tant d'adresse qu'au moment qu'il croyait que son coup de bâton aurait dû lui tomber dessus l'animal, d'un saut et par un mouvement subit, se trouvait d'un autre côté, et l'un d'eux m'a raconté que, voyant que cet animal évitait tous les coups qu'il lui portait, eut la présence d'esprit de faire le moulinet de son bâton, et ce fut pour lors qu'il toucha cet animal à la tête et qu'il le fit un peu écarter; et cela donna lieu à 2 enfants qui étaient au près de venir à son secours. Heureusement

l'un de ces enfants avait une petite hallebarde et dès qu'ils approchèrent la bête s'éloigna et décampa. Cela ce passa à un endroit qu'on appelle la Besseliade dans ce terroir d'Aumont. La susdite pièce appartient à M. Bout. Cet animal leur parut de la grandeur à peu près d'un âne, le poitrail fort large, la tête et le col fort gros, les oreilles plus longues que celles du loup, le museau à peu près comme celui d'un cochon. Cette cruelle bête a été chassée par 1000 personnes qui sont venues de toutes parts.

En premier lieu par des chasses générales qui se font tous les dimanches et fêtes, généralement par presque tous les habitants des paroisses que l'on divise en bandes, de manière que le même jour toutes les paroisses du haut Gévaudan, de la haute Auvergne et du côté du Rouergue, tout le peuple est à la chasse.

En second lieu par M. Duhamel, capitaine du régiment des volontaires de Soubize, qui vint dans ce pays ci par ordre du ministre avec sa compagnie pour chasser cette bête. Il se donna beaucoup de soins et ne fit rien. Il avait divisé sa troupe en plusieurs détachements à Rimeize, au Fau, à St.-Alban et à St.-Chély.

En troisième lieu par les MM. d'Enneval père et fils qui furent députés par M. de l'Averdy, Contrôleur général. C'était un gentilhomme normand que l'on disait bon chasseur des loups. Ils menèrent ici 6 chiens, ils allaient et commandaient des chasses et ne faisaient rien; ils grugèrent le pays; on les festiva beaucoup, ils empochèrent d'argent et s'en allèrent.

En quatrième lieu par M. Antoine, porte-arquebuse dans la maison du roi; il vint dans ce pays avec un de ses fils qui était cheveu-léger; il fixa sa demeure au château du Besset près Saugues et amena avec lui des gardes chasses du roi, de Mgr. le duc d'Orléans, du prince de Condé, du prince de Conti, il mena plusieurs chiens de diverses espèces. Ce qu'il fit d'abord de mieux fut de faire décamper les MM. d'Enneval; ensuite il faisait 2 ou 3 fois par semaine des chasses générales; il en faisait tous les jours de particulières. Le syndic du pays avait ordre de leur fournir tout ce dont il avait besoin. Il resta dans ce pays plusieurs mois; on tua quelques loups dans ce temps, et en dernier lieu l'on en tua un d'une grosseur immense; il prétendit l'avoir tué lui même. Il fit faire des vérifications, on dressa des rapports et il voulut croire et persuader le public que c'était le loup qui dévorait les gens. Il le fit embaumer et partit avec lui pour Paris où un gros loup fut montré à la Cour et ensuite exposé quelque part pour être exposé au peuple. On prétend qu'il leva un argent immense à cette occasion pour faire voir ce gros loup. Ce qui autorisa à croire que c'était en effet le loup qui avait fait tant de ravages, c'est que de quelque temps on n'entendit plus parler des désordres de cette espèce. Il faut ajouter ici que M. le marquis de Tournon vint à ses dépens joindre ses chiens à ceux de M. Antoine, de sorte qu'on faisait des chasses bien ordonnées et dirigées.

Enfin dans le printemps de 1767 cette cruelle bête fit de nouveaux désordres du côté de Saugues dans les paroisses de St.-Privat, Julianges et Chaliers. On compta par douzaines le monde qu'elle avait dévoré. MM. les commissaires du diocèse envoyèrent de nouveaux chasseurs de la ville de Mende; ils prirent encore le parti d'empoisonner beaucoup de chair de brebis que l'on répandait partout mais rien ne pouvait la détruire.

M. le marquis d'Apcher, avec un zèle vraiment patriotique, avec bien de la dépense et pour mieux dire sans qu'il en coûtât rien au pays, puisqu'il a tout fait à ses propres dépens, parvint enfin à tuer ce monstre. Dans la dernière de ses chasses au moins de juin dernier, sachant que la bête faisait chaque jour quelque nouveau ravage, ce sage seigneur prit à son ordinaire tout ce qu'il avait de bons tireurs dans ses terres, il se posta dans les bois du côté de Servières, et après avoir bien armé ses gens, il les plaça aussi avantageusement qu'il lui fut possible. Il fit investir une grande étendue de pays sur les ailes afin d'empêcher la bête de sortir et de la renvoyer vers les gens postés; il se conduisit avec tant de sagesse et avec tant de prudence que la bête fut mise debout. Elle fut poussée vers l'endroit où les tireurs étaient postés, et elle fut visée si bien et si à propos à 20 pas que l'un des ballots lui traversa le col et sortit à l'épaule, les nerfs et les veines furent fracassées, la bête fit plusieurs sauts en avant et en arrière, elle resta sur la place. Elle ressemble à un loup mais ce n'est pas un loup tant ceux qui l'avaient vue de près le disaient de même, elle a les pieds du devant beaucoup plus courts que ceux de derrière, la patte plus large que celle du loup avec un crochet par derrière, les oreilles d'une autre façon. On a encore remarqué plusieurs autres choses qui ne sont pas du loup. Elle a pesé 109 livres, on juge que c'est quelque monstre. Cet animal a été envoyé à Paris; nous en verrons sans doute la relation. Depuis cette heureuse époque nous n'entendons plus parler de désordre ni de la moindre attaque. Tout le monde est assuré et rend de continuelles actions de grâces à M. le marquis d'Apcher comme nous ayant délivré de ce monstre qui faisait tant de ravages.

Nota bene: on dit d'abord de cette bête que c'était une panthère, une lionne, un singe, une hyène, un monstre, etc. On peut aisément le comprendre par la figure ci-jointe que chaque peintre représentait comme

il lui plaisait ou comme on lui disait. Cependant dans le fond ce n'était que 2 loups dont l'un fut tué par M. Antoine et l'autre par M. le marquis d'Apcher.

Et si les loups donnèrent tant de la peine [à] tuer c'est que les chasses étaient très mal conduites et dirigées et l'inefficacité de tous chasses fit croire au peuple grossier qu'il y avait là-dedans de l'extraordinaire, que cet animal était invulnérable, qu'on ne le tuerait point, en un mot que c'était un sorcier et on ne pouvait le tirer de là. Il semblait qu'on était dans ces temps d'ignorance où l'on croyait aux sorciers quoique le peuple fut très bien instruit à tous égards. Haec sufficient.» (Bull. 1872, 92). [Doc110]

- Ce document très intéressant pose plusieurs problèmes, dont un de datation. Bien que daté au début « en la présente année 1764, » il se poursuit jusqu'en juillet 1767. Il est probable que l'abbé Trocellier soit revenu sur ce document tout au long de l'affaire.
- St.-Cosme en Rouergue est peut-être St.-Côme d'Olt. Ce n'est guère éloigné de St.-Chély d'Aubrac et des Hermaux où des attaques ont été recensées; voir également l'attaque de St.-Côme le 02/01/65.
- L'abbé occulte complètement l'année 1766.
- L'abbé mentionne l'empoisonnement de viande de brebis; les autres sources parlent de chiens empoisonnés.
- Il se trompe (ou est du moins très inexact) en plaçant la dernière chasse près de Servières.
- On remarque la discordance entre certaines parties, l'une affirmant que la Bête n'était pas un loup, le second qu'elle en était un; ici critique à l'égard de M. Antoine, lui accordant ailleurs d'avoir bien tué l'un des 2 loups responsables.

Description aux A.D. P.-de-D. c. 1734, sans auteur, date ni lieu ; bien que classée avec des documents des mois de juin/juillet 1765, elle est très semblable aux descriptions fournies par M. Duhamel :

« Détail exact de la figure de la Bête féroce.

Cet animal est de la taille d'un taureau d'un an. Il a les pattes aussi fortes que celles d'un ours, avec 6 griffes à chacune, de la longueur d'un doigt ; la gueule extraordinairement large ; le poitrail aussi fort que celui d'un cheval ; le corps aussi long qu'un léopard ; la queue grosse comme le bras, et au moins de 4 pieds de longueur ; le poil de la tête noirâtre, les yeux de la grandeur de ceux d'un veau, et étincelants ; les oreilles courtes comme celles d'un loup et droites ; le poil du ventre blanchâtre, celui du corps rouge avec une raie noire large de 4 doigts depuis le col jusqu'à la naissance de la queue. » (A.D. P.-de-D. c. 1734 ; transcription personnelle).

Suggestions contemporaines pour la chasse

« Secret pour empoisonner les loups, sans aucun risque pour tout autre animal.

Tuez un chien, les plus gros sont les meilleurs; pendant qu'il sera chaud, faites-lui plusieurs ouvertures dans les chairs, comme au râble, cuisses et épaules, mettez dans chaque ouverture de la noix vomique râpée tout récemment de la grosseur d'environ une petite noix, bouchez le trou avec quelques mauvaises graisses ou viandes, afin que la noix vomique ne sorte pas.

Attachez le chien par les 4 jambes avec un lien d'osier, et non avec de la corde, mettez-le dans un fumier de cheval pendant 4 ou 5 jours en hiver, et pendant 24 heures seulement en été; faites traîner l'animal à quelque distance de l'endroit où vous voudrez l'exposer, qui doit être où les loups fréquentent le plus, comme le long des rivières, torrents, étangs, bois et montagnes.

Vous observerez de planter en terre à deux pieds au moins de profondeur, un piquet de 2 ou 3 pieds de haut où vous passerez les jambes du chien, vous mettrez au-dessus du piquet une traverse de bois, afin que les loups ne puissent pas l'enlever, et qu'ils soient obligés de le manger sur la place. S'il y a de la neige, vous les poursuivrez à la piste, et vous les trouverez crevés à quelque distance de là.

Il faut avoir une râpe d'acier, pour râper la noix vomique le même jour que l'on veut s'en servir.

En pratiquant ce secret pendant plusieurs années, avec le plus grand nombre de chiens qu'il sera possible (il y en a tant qui ne sont d'aucune utilité) on parviendra infailliblement à détruire tous les loups du pays.

Pour exciter l'émulation du public à cet égard, on fera payer pour chaque loup empoisonné dans le pays, la même gratification que l'on paye actuellement pour chaque loup tué.

MM. les subdélégués feront aussi fournir gratis la noix vomique à ceux qui ne seront pas en état d'en acheter. » (A.D. P.-de-D. c. 8 BIB 46, sans date) [Doc86]

M. d'Enneval

Témoignage de Le Verrier de la Conterie ("*L'école de la chasse aux chiens courants*," éd. Pygmalion 1985, p. 264):

« Loups-cerviers, dits loups-garous

Il est une troisième espèce de loups nommés loups-cerviers ou loups-garous, appelés ainsi par la nécessité de s'en garer. Ces loups aiment de préférence la chair humaine; ils suivent les armées, où ils trouvent des cadavres à découvert ou négligemment enterrés; ils prennent tant de goût à cette chair, que faute d'hommes morts, ils en prennent adroitement de vifs: ils débutent par des enfants et des femmes grosses, et devenus plus hardis, dévorent les hommes les plus forts; de là ces meurtres affreux et nombreux, arrivés anciennement dans le Piémont, dans le Gâtinais, et de nos jours dans le Gévaudan, dont tous les habitants seraient actuellement dévorés, si notre bon roi Louis quinze, le meilleur chasseur de son royaume, n'avait pas envoyé M. d'Enneval à leur secours. Le désordre que commettaient ces animaux était tel, que les peuples ne pouvaient l'attribuer à des loups; ils l'ont attribué à une prétendue hyène, qui n'a existé que dans leur imagination. Chaque graveur, pour gagner l'argent des sots, a peint cette bête d'après la sienne; mais ce que m'en a dit mon ami d'Enneval, de tous les hommes le plus véridique, cette prétendue hyène ne fut jamais autre chose qu'un loup-cervier. »

- Cet extrait est un complément paru dans la réédition de 1778 (Soulier, liste).
- Ce témoignage contredit celui du 15/06/66.

M. Antoine

Relation de M. Bès de la Bessière:

« Bès de la Bessière dans son manuscrit publié par M. André Auguste, dit que l'animal tué par Antoine n'était pas la Bête qui avait fait tant de dégâts; que cet Antoine tua 3 loups dans la même chasse et les conduisit à Paris en poste; mais sans doute il n'en montra qu'un pour mieux jouer son rôle et faire croire que c'était la fameuse Bête. Peut-être céda-t-il ou vendit-il les autres à des gens qui les portèrent ça et là pour gagner de l'argent, ce qui est vraisemblable.

M. Persegol, pharmacien de Marvejols, m'a dit, continue M. Bès de la Bessière, qu'étant à Douai en Flandre, en qualité de dragon, il y vit des paysans du Gévaudan qui faisaient voir, en payant, une bête empaillée qu'ils disaient être la fameuse Bête; les reconnaissant pour être du pays à leurs habits et à leur langage, il s'approche d'eux et leur dit à l'oreille: Vous êtes des imposteurs, car mon père vient de m'écrire que la Bête continue toujours ses ravages. N'en dites rien, lui répondirent-ils, laissez-nous gagner notre vie.

C'était un gros loup, qui avait depuis la tête jusqu'à la queue une bande de poils noirs extrêmement longs et rudes.

M. Antoine, chevalier de St.-Louis, devint grand croix de cet ordre dont le nombre était limité et reçut 1000 livres de pension en récompense de sa bravoure. Son fils obtint une compagnie de cavalerie, indépendamment de 200000 livres qu'il leva dans Paris en faisant voir cet animal. » (Bulletin de la Société d'Agriculture de la Lozère, 1884, p. 201).

Le 2 août 1801, Antoine Beauterne écrit:

« J'ai été envoyé en 1765 avec mon père en Gévaudan par Louis XV pour détruire le fameux loup qui a dévoré pendant 15 mois 75 personnes et blessé ou attaqué 200 tant en Auvergne qu'en Gévaudan. Mon père débarrassa lui-même la province de ce fléau avec 8 autres loups qui furent ses consorts quoiqu'ils ne participassent point à ses meurtres. » (Crouzet2)

Comptes de M. Antoine

Je place ici des documents non datés relatifs aux comptes de M. Antoine.

« Dépenses et déboursés de M. Antoine pour l'Auvergne.

<i>A Roux pour 2 voyages fait à St.-Flour</i>	7 10
<i>Aux batteurs à la Font du Fau</i>	2 8
<i>A 3 hommes qui conduisaient les battues</i>	3
<i>Pour avoir posté des affiches dans plusieurs paroisses en différents temps</i>	4 16
<i>Mémoire remboursé à M. de Lafont</i>	18 13
<i>Autre mémoire que j'ai déboursé</i>	11 14
<i>Autre déboursé de M. Antoine suivant le mémoire joint</i>	<u>32 4</u>
	80 5

Déboursé de M. Antoine concernant les battues faites en Auvergne

<i>Pour message à Langeac</i>	12
<i>Pour guides</i>	3
<i>Pour porter des ordres</i>	12
<i>Pour journées extraordinaires employées aux battues d'Auvergne en différents temps</i>	10
<i>A quelques personnes batteurs de Lorcières pour leurs peines</i>	3
<i>A 3 autres batteurs</i>	1 4
<i>Au consul de [rature] Lorcières au sujet de la femme étranglée à Broussoles pour ses peines</i>	6
<i>Pour commissionnaire aux Chazes au sujet que l'on disait avoir vu un jeune loup pendant 3 jours, que j'ai été exprès audit lieu le 22 jusqu'au 25 octobre</i>	<u>7 16</u>
	32 4

[page tournée]

<i>De l'autre part</i>	32 4
<i>Pour l'entretien des harnais des chevaux qui regardent l'Auvergne</i>	15 15

[bas de page, de côté]

32 4
15 15
 47 19 »

(A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle)

- Voir 26/10/65 pour les trajets de Pierre Roux.

« Pour le compte du [rature] l'Auvergne

<i>Pour des sergents</i>	3
<i>A un homme qui a servi de tambour à une battue à la Font du Fau</i>	1
<i>Pour faire du bouillon aux 2 enfants du Buffat blessés par la Bête</i>	7
<i>A un homme qui a porté des ordres</i>	<u>14</u>

11 14 » (A.D. P.-de-D. c. 1737 ;

transcription personnelle).

- Les enfants du Bessat sont ceux attaqués le 13/09/65, q.v.

« Dépenses d'entretien de chevaux d'Auvergne.

<i>Au nommé Enjelvin, sellier de Saugues, suivant son reçu</i>	15 liv.	15 s.
<i>Audit Enjelvin, suivant son autre reçu</i>	19	19
<i>Audit Enjelvin, suivant un autre reçu</i>	7	14
<i>Audit Enjelvin, suivant un autre reçu</i>	<u>1</u>	<u>2</u>
	45	

Mémoire des chevaux fournis par M. de Montluc.

Mandement du sieur La Valette, commis de la subdélégation de St.-Flour au sujet d'un cheval remis. » (A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

- Voir 17/07/65, 20/07, 22/07 et 24/09 pour les reçus de M. Enjelvin.

« Dépenses de 302 livres 11 sols envoyées à M. de Montluc. » (A.D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle)

« Secondes dépenses à produire à M. de Montluc pour deux mémoires ci-joints.

Le premier pour l'entretien des chevaux, montant à 45 liv.

Le second, déboursé par M. Antoine 80 liv. 5 s.

125 liv. 5s. » (A. D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription

personnelle).

« Omissions faites au mémoire de dépenses concernant le roi avant le 2 novembre 1765 et la suite de dépense depuis ce dit jour jusques à

Je suis en avances par le compte arrêté le 2 novembre de 178 3 3

Premièrement remboursé à M. de Lafont pour avances faites par M. de Baillon à Régnault pour l'équipage de la Louveterie en passant à Lyon 144

Payé au nommé Pierre Meyronenc pour voyages suivant le mémoire 3

Au nommé Jean Médard pour des paniers par lui fournis suivant le mémoire 3

A la nommée Marianne Portal pour avoir fait moudre d'orge ou la cuisson d'icelui suivant le mémoire 3

Aux secrétaires de M. Lafont pour les écritures par eux faites suivant le reçu 96 » (A. D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

« Affaire d'Auvergne

Pour les piques restées au Besset sous la garde de M. Bouquet au nombre de ...

Le mémoire du chirurgien de Saugues à régler qui a pansé les 2 enfants de Buffat blessés par le loup.

A 2 paysans qui ont tué la louve des Chazes

Un autre qui a tué le louveteau. » (A. D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

« Mémoire pour la nommée Marianne Portal, meunière du moulin de Durand.

Pour avoir fait moudre 20 cartons orge pour les chiens de la Louveterie ou pour la cuisson d'iceux 3

Ladite Marianne Portal a déclaré de savoir signer et a fait sa croix. X » (A. D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

« Dépenses d'Auvergne

Pour commissionnaire aux Chazes au sujet que l'on disait avoir vu encore un jeune loup pendant 3 jours, que j'ai été exprès audit lieu le 22 jusqu'au 25 octobre 7 16. » (A. D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

« M. Molhérat, curé de la paroisse de Dèges, pour 2 lances, 3 bons tireurs, et 20 batteurs. » (A. D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

*« Pour [???] 15
[???] 3
[???] 1 4
A M. d'Enneval pour [?] 3
Pour les [???] 3
Pour [???] 12 »* (A. D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

« État de dépenses envoyé à M. de Montluc montant à 302 11 » (A. D. P.-de-D. c. 1737 ; transcription personnelle).

////

« A plusieurs habitants qui sont venus reconnaître si le loup tué par moi était la Bête qui les avait blessés ou attaqués 6 liv.

Pour guides à Pébrac et dans d'autres endroits 4 liv. » (A.D. P.-de-D. c. 1737)

« Autre déboursé tiré de l'état de M. Antoine. Pour plusieurs chasses à commencer du 25 sept. 1765.

A 19 tireurs de Langeac et Chanteuges, employés à 20 sols par jour 19 liv. 4 s.

A différentes personnes qui ont conduit les chiens à la chasse 4 liv. 4 s.

A 2 hommes qui ont élagué des sentiers dans les bois des Chazes pour y tuer la louve 2 liv. 5 s.

Pour l'accommodage de la louve et du louveteau 5 liv. 1 s.

Pour 10 passages du bac sur l'Allier, aux Chazes, à raison de 24 sols par passage, pour passer et repasser M. Antoine, les gardes-chasses, les tireurs, les chevaux et les chiens 12 liv.

Aux cavaliers de maréchaussée de Langeac qui ont servi le Roi et cette province à la suite de M. Antoine à raison de 30 sols par jour de gratification 75 liv.

Aux tireurs de Langeac et Chanteuges qui sont venus aux différentes chasses de M. Antoine faites pour les loups aux bois des Chazes 154 8 s.

A différentes personnes que l'on a prises pour conduire les chiens auxdites chasses 7 17s » (Id.)

- La date de ce document interdit d'affirmer que l'élagage des bois a été commandé par M. Antoine pour mettre en scène la chasse du 20/09.
- Voir 19/10 pour le détail de « l'accommodage » de la louve et du louveteau.

Autres Comptes

Récapitulation:

*« Suivant le 1e état ci-joint, il est dû à M. Mazade du remplacement de 3528
Suivant le 2e état ci-joint, il est pareillement dû son remplacement de 2015.7.6*

Total: 5543.7.6

Il a été expédié des ordonnances:

1° En vertu d'une décision du roi, du 12 août 1765, par ordonnance à profit de M. Mazade la somme de:	2600
2° Par une ordonnance au porteur, etc. 1765, N° 37 pour Portefaix:	600
3° Par une autre ordonnance au porteur, etc. 1765, N° 59 pour la femme Jouve:	300
Total:	3500

4° A distraire les 150 livres pour les 6 mois de pension du petit Portefaix pour lesquels il n'y a pas décision du roi, ci: 150
Reste de remplacement à fournir à M. Mazade: 1837.7.6 » (B.N. mss. fr. 7847 du folio 31 à 49, 10 et 236)

Répercussions

Fabre (Bibl. 22) rapporte une anecdote d'après A. André:

« Le monde entier s'était occupé [de la bête du Gévaudan]; les gazettes en parlèrent pendant 3 ans, et Fréron, dans son Année littéraire (1765), en fit un portrait qui porta ombrage à une célèbre actrice de l'époque, Mlle Clairon. La comédienne, qui avait de puissants protecteurs, obtint même l'envoi de Fréron au Fort-l'Evêque, malgré les protestations du journaliste. Un accès de goutte heureusement exploité empêcha qu'il ne fût interné. »

Suit un extrait de la description:

« L'inclination de cet animal pour les femmes, ses rugissements comparés au bruit de l'âne quand il commence à braire, et une odeur très infecte... Ses yeux brillent dans l'obscurité et l'on prétend qu'il voit mieux la nuit que le jour. Son cri ressemble au sanglot d'un homme qui vomirait avec effort.. » (Gr. Dict. Univ., 1867, t. IV, p. 646).

M. de St.-Florentin, protecteur de Fréron, intervient dans la dispute. Voir également 02/03/65.

« Souvenirs de la Marquise de Créquy »:

« C'était pendant son séjour à Canaples que la bête du Gévaudan, qu'on suivait à la trace du sang depuis son passage à Marvejols, et qu'on poursuivait inutilement depuis 4 mois, vint s'établir et se terrer dans le vieux cimetière du Freschin, où elle faisait des dévastations les plus dégoûtantes (M. de Buffon avait arrangé, longtemps après, que ce devait être une hyène d'Afrique, échappée d'une ménagerie ambulante qui se trouvait pour lors à Montpellier; mais, d'après la description que nous en fit Mlle des Houlières, qui l'avait vue, je suis persuadée que ce devait être un loup-cervier).

Cette horrible bête avait dévoré les 2 enfants du capitaine des chasses de votre oncle, lorsque celui-ci prit la détermination d'aller se poster à l'affût dans le cimetière du Freschin, où cette bête immonde allait se réfugier toutes les nuits, en s'élançant par-dessus les murailles. Il est assez connu que ce fut le même comte de Canaples qui la tua d'un coup d'espingle.

M. de Canaples aurait bien voulu que Mlle des Houlières, qui était la dixième Muse de son temps, lui fit quelque pastorale sur ce sujet-là, — et je voudrais aussi, disait-il, que ce fût sur l'air:

Mon aimable bocagère,
Que fais-tu dans ces vallons?

C'est alors que Mlle des Houlières se mit à l'œuvre pour lui composer cette fameuse chanson qui consiste en 2 vers de 8 syllabes. — quand on les a répétés jusqu'au bout de la mesure, nous disait-elle avec enjoue-

ment, on n'est pas moins satisfait et moins avancé que si la strophe avait été complètement et régulièrement finie; écoutez plutôt, mes Révérendes Mères:

*Elle a tant mangé de monde,
La bête du Gévaudan!
Elle a tant mangé de monde,
La bête du Gévaudan!
Elle a tant mangé de monde!... (13)*

Ce qu'elle recommençait je ne sais combien de fois, tout en poursuivant son air de l'Aimable bocagère, jusqu'à la chute et la fin de sa période musicale. (Vous vous rappellerez peut-être, en lisant ceci, que Mlle Dupont, votre berceuse, vous chantait précisément la même complainte, et qu'elle en usait toujours de la sorte, en guise de somnifère et pour le service de votre clinique.) Apprenez donc, mon enfant, que cette chanson populaire est la sœur des Nymphes de Thrace et l'œuvre d'une Fille de Mémoire! »

Mademoiselle des Houlières avait la bonne grâce et la sincérité de nous faire observer que ces 2 méchants vers de complainte avaient obtenu beaucoup plus de faveur publique et de succès que n'ont pas ses autres poésies les plus ingénieuses et les plus soigneusement élaborées.

[Note 13. Ne confondez pas cette bête avec un autre monstre affamé qui parut longtemps après, et à qui on donna le même nom de bête du Gévaudan, quoiqu'il arrivât des montagnes de Navarre. La même chanson recommença son tour de France, et M. Grimm écrivit à ses illustres correspondants que l'auteur de cette complainte était M. Mettra, le fameux nouvelliste de la Petite-Provence. Vous pouvez juger par ceci des renseignements qu'il prenait et du mérite des observations qu'il adressait à ses cours du Nord. » (Vernigeole, liste).

- Renée-Caroline-Victoire de Froullay de Tessé, Marquise de Créquy, 1713-1803.
- Malgré la mention de Marvejols, nous sommes au Nord de la France pour le lieu de la mort de la Bête !
- Je n'ai pu retrouver l'air « *mon aimable bocagère.* » Voir aussi « Poèmes » ci-dessous.

Poèmes

Complainte, après février 1765 (Air: *Ton humeur est Catherine*):

Courage.mid

« *Courage, chasseurs de France,
Partez pour le Gévaudan,
Allez-y en diligence,
Ne perdez pas un moment,
Pour suivre cette Bête
Qui ravage ce pays,
Et votre fortune est faite,
Si vous remportez le prix.*

*Elle est, il est vrai, féroce;
Mais ne l'appréhendez pas,
Elle craindra votre approche
Et fuira devant vos pas.
Vous la suivrez dans sa route,
Nos vœux seront exaucés,
Il faut l'avoir, quoi qu'il en coûte,
Vous serez récompensés.*

*Prétendez à la victoire
De faire cette action,
Qui doit procurer la gloire
De plaire à la nation.
Pour ces fameuses journées
Notre roi veut vous payer,
Les affiches sont posées
Depuis le mois de février.*

*Si on peut la prendre en vie,
Qu'on la conduise à Paris,
Et de là dans l'Italie
Et dans les autres pays.
On pourra à grande somme
La montrer à tout venant;
Pour la voir, quel serait l'homme
Qui plaindrait beaucoup d'argent ?*

*On promet mille pistoles,
A qui pourra terrasser
L'animal dont les épaules
Semblent revêtues de fer.
Mais votre valeur guerrière*

*Sans doute le domptera,
Et sa gueule carnassière
Sous votre bras tombera.*

*De Marseille et de Beaucaire
Il est parti des guerriers,
Qui prétendent le défaire
Et se couvrir de lauriers.
M. l'intendant lui-même
Doit compter six mille francs
A ceux qui par stratagème
De la Bête auront le sang.*

*Il est venu d'Espagne
Plusieurs hommes bien armés,
Qui seront sur la montagne
Avec de bons pistolets;
Ils portent des escopettes
Et des sabres à leur côté:
C'est pour tuer cette Bête
Dont vous voyez le portrait.*

*De Paris et de Versailles,
Il est parti des guerriers
Qui s'en vont sur la montagne
Avec dogues et limiers,
Pour détruire cette Bête
Qui ravage le pays;
Car la fortune est faite
A qui remporte le prix.*

*Il est venu de Gascogne
Une troupe de garçons
Qui ne feront pas la trogne
Au bon vin de ces cantons.
Ce sont des gens de remarque
Et de braves compagnons,
Qui pour plaire à leur monarque
Se battront en vrais lions.*

*En attendant la nouvelle
Que cet animal soit pris,
Il nous faut boire bouteille
De bon vin, mes chers amis;
Que ceux qui sont à la chasse
Grugent bien les paysans:
Qu'ils fassent bonne fricasse
Car ils sont de bons enfants. » (André)*

*D'où en Gévaudan a-t-il, dans sa fureur,
Envoyé dans ces jours un monstre plein d'horreur
Pour causer tant d'alarmes à toute une province ?
Il ne prendrait pas moins la fille d'un grand prince
Que la petite enfant du plus humble berger;
L'une et l'autre est sujette à semblable danger.
Il alarme souvent toute une populace,
Ni le fer, ni le feu, ni péril, ni menace
Jamais n'ont pu dompter ce féroce animal,
Dans toute la contrée, qui cause tant de mal;
Rien n'est plus surprenant que cette Bête affreuse
De voir comment elle la rend malheureuse.
Mais des filles surtout ce monstre s'approche bien,
Et de ses caresses elles s'en passeraient bien,
Car de rage écumant, aussitôt les dévore.
On a déjà parlé d'autres monstres encore,
Mais celui-ci n'est pas surpassé en rigueur
De ces loups voisins qui causent des terreurs.
Il ne fait qu'égorger gens dans nos campagnes.
Où prendra-t-on la fuite, est-ce sur les montagnes ?
D'un pareil animal qui peut se garantir ?
Car semblant d'un pas lent, il ne fait que bondir;
Mais d'une agilité, d'une vitesse extrême,
On imagine bien qu'en cet instant-là même
On voudrait par miracle être invisible alors,
Pour tâcher d'éviter son détestable abord.
A des lieues de marche en peu il s'échappe
Dans un simple moment, afin qu'on ne l'attrape.
Son corps paraît léger, impassible et subtil,
Rien ne lui nuit, ni même la poudre du fusil,
On le sait, sa peau est de si dure écorce
Que tous les coups perçants n'y trouvent pas d'amorce.
Par des tours inconnus, évitant tous les coups,
Il est à se sauver plus adroit que nos loups.
Près de sa victime, se met ventre à terre,
Plus grand qu'un gros renard ne paraissant guère,
Hélas ! s'élançait enfin, se dressant sur les pieds,
Semblable à un monstre des plus fameux sorciers.
Par-derrière à la gorge, ou bien par le côté
Attaque sans cesse d'une rapidité
Dont sa victime n'a pas eu connaissance.
Par lui couper la gorge aussitôt il commence.
Monstre indéfinissable, il est d'ailleurs poltron:
Pour le faire courir il ne faut d'éperons
Pour se sauver des bœufs, or cette antipathie
Lui fait fuir leur présence avec ignominie.
Quel animal difforme, en voyant son portrait,
Si d'après la nature, il est peint trait pour trait,
De bien fortes griffes il a la patte armée.
La figure du corps est aux yeux mal- ...
Plus élevé qu'un loup et petit par-devant,*

Son poil est rougeâtre, sa tête en avançant
 D'un grand lévrier le museau termine,
 D'effroyable grosseur, non belle ni fine,
 Son oreille petite et de corne en façon,
 Sans que la disputer, il ose au limaçon,
 Son poitrail fort large, tant soit peu grisâtre,
 Au long son dos rayé, d'une couleur noirâtre,
 Son énorme gueule, si bien armée de dents
 Que d'un sabre brillant, elles ont le tranchant,
 Jusques même à ce point de séparer les têtes,
 Or pareille mâchoire est rare aux autres bêtes.
 Toujours à quiconque ce malheur doit échoir:
 Il coupe sec et net, de même qu'un rasoir,
 Et il n'excepte aucun de cet affreux désastre.
 Rusé, faux et malin, quel serait donc l'astre
 Sous lequel ce monstre fut d'abord engendré ?
 Plût à Dieu qu'alors quelqu'un l'eût éventré.
 Il rend de ce froid pays, dit-on, le bois fort cher,
 Sans qu'on ose aux forêts même en aller chercher.
 Faut-il que la crainte tant que la froidure
 Ces gens fassent trembler ? Quelles gêne et torture !
 Fallait-il que l'enfer eût vomi de son sein
 Ce monstre carnassier exorable, inhumain ?
 N'est-ce pas un démon incarné sur la terre,
 Et qui au genre humain déclare la guerre
 Qui avant le règne du jour de l'Antéchrist
 Porte ici dans ce temps son infernal esprit ?
 Plus qu'un loup-cervier, si c'est un loup-garou
 Que par tous les moyens ils en viennent à bout;
 Il est vrai qu'encore l'on n'a pu l'atteindre;
 Malgré qu'on l'ait osé battre ou contraindre,
 Par le fer et le feu l'accabler de terreur,
 L'on n'a pas pu vraiment réprimer sa fureur.
 Et qu'un détachement bien considérable
 De paysans, de soldats, guerriers indomptables,
 Vivement le poursuive sur le champ d'honneur,
 Témoin de leur vaillance, des siens le malheur.
 Puisque le Gévaudan est vraiment alarmé,
 Faut-il pour le vaincre envoyer une armée ?
 Dieu lui fasse la grâce d'être enfin tranquille,
 Tant à la campagne qu'aux gens de la ville.
 On prie en Gévaudan avec un grand gémissement
 Pour être délivré de ce malheur pressant.
 Sans cesse on y fait des oraisons publiques,
 Il n'est d'autre moyen, la cause est sans répliques.
 Mais que d'un tel monstre, Dieu nous préserve,
 Et le fasse périr, où il le réserve !
 Nous n'avons pas besoin de tous ces animaux,
 Car ce sont de Dieu tout autant de fléaux. » (B.N. Réserve, c. L.K2.786)

Complainte de 1765:

« Qu'elle a fait périr de monde

La Bête, la Bête du Gévaudan. » (R. Révoil, Journal des Chasseurs, 09/1840).

- F. André (1871) donne une version légèrement différente: « Elle a tant mangé de monde... » Il indique une cinquantaine de couplets mais n'a pu recueillir l'air. Voir «*Souvenirs de la Marquise de Créquy* » plus haut.

Autre chant (sans références in Pourcher):

Elle a mangé tant de monde

La Bête du Gévaudan...

La Bête féroce

Nous voulant ravager,

Et dans sa fureur même,

Nous ayant dévorés.

Et cette Bête en tombant

Sur des cœurs innocents,

Leur a coupé la tête

Et leur a tiré leur sang,

Le sifflant sur les autres,

Qui étaient ses défenseurs.

A Notre-Dame-de-Beaulieu,

Qui tous avaient rendu leurs vœux,

Le monde étant en prières,

N'ayant le cœur dolent

De voir que cette Bête

Dévorait ses enfants.

Pas une de nos prières,

Qui ne fut exaucée,

Si ce n'est Notre-Dame-de-Beaulieu

Qui pour nous a intercédé, etc.

Version traditionnelle postérieure (Lagrave):

Beste.mid

Elle a tant, tant, tant mangé de monde,

La beste, ste, ste du Gévaudan, dan, dan,

Qu'elle en est devenue toute ronde,

La beste, ste, ste du Gévaudan, dan, dan !

Complainte:

*Sur les montagnes du Gévaudan,
Les gens sont tristes et bien dolents
De la Bête féroce
Qui nous a ravagés;
Et de sa fureur même,
Qui nous a dévorés.*

*En y pensant
En ce même temps,
Le mal qu'elle a fait,
Au Gévaudan entier:
Hélas ! Elle a ôté la vie
A combien d'innocents ?*

*On ne peut jamais le dire,
Le nombre en est trop grand.
En tombant cette Bête
Sur le corps des innocents,
Leur a coupé la tête,
Leur a sucé le sang,*

*Lorsque le père est parvenu,
Si son enfant avait disparu,
Et qu'à travers champs il aille
Pour chercher son enfant,
Lui a trouvé ses entrailles,
Aussi bien ses ossements.*

*M. Antoine dans son temps,
Avec dix hommes allait aux champs,
En grande diligence;
Pour être vainqueur
De cette Bête l'insolence
Qui a fait tant de malheurs.*

*M. Antoine dans son temps,
Qui se faisait son intendant,
Un grand homme de chasse,
Capable d'enseigner le tir
Aux autres champs de chasse,
De nos malheurs n'a pu finir.*

*M. le marquis d'Apcher
A bien longtemps travaillé
Pour aller à la chasse
De ces vils animaux
Qui sans guerre lasse
Nous font tant de maux*

*A Notre-Dame de Beaulieu,
Nous avons rendu nos vœux,
Lui avons dit en prière,
Hélas ! Avec le cœur dolent,
Seigneur, de nos longues misères,
Délivrez nos humbles enfants.*

*[A onze heures et minuit,
M. le comte prend parti
Avec autres gens de chasse
Capables de tirer,
D'aller la bête chasser,
Qui les veut tous dévorer.]*

*Celui qui a fait cette chanson,
Ce n'est pas le fils d'un baron,
Ni un homme de guerre;
Ce n'est qu'un sabotier,
En gagnant sa journée
Et exerçant son métier. » (Pourcher)*

Sonnet par un habitant de St.-Chély à la gloire de M. Duhamel:

« *Sonnet*
à M. le commandant la compagnie des dragons à St.-Chély

*Vous, aimable guerrier, l'honneur de notre France,
Après mille travaux pour la gloire entreprise,
Un animal furieux vous attire au pays
Pour nous donner à tous généreuse assistance*

*Nous devrions vous marquer noble reconnaissance
Mais nous ne pouvons rien sans notre Roi Louis
Qui sait récompenser la valeur à haut prix;
Il fait que par ma voix le peuple vous encense*

*Vous êtes assuré de prendre tous nos cœurs,
Reprenant loups cerviers qui causent nos malheurs;
Nous sommes obligés à la guerrière audace
Qui vous fait parcourir tous ces monts soucieux
Dans un temps où la terre est couverte de glace,
Pour prendre si l'on peut l'animal furieux » (B. Municipale d'Amiens.) [Doc22]*

Poème « Sur la cruelle et monstrueuse Bête du Gévaudan » :

*Fallait-il que l'enfer eût vomi de son sein
Ce monstre abominable, exécration, inhumain !
N'est-ce pas incarné quelque démon sur terre
Lequel au genre humain déclare ainsi sa guerre
Qui, même avant le règne, un jour de l'Antéchrist
Exerce par avance ici-bas son esprit ?*

- Le poète spécule que la créature pourrait être un monstre envoyé par de célèbres sorciers, le produit de l'influence maligne d'une mauvaise étoile, ou même un loup-garou, « singulier animal que M. Buffon a malheureusement oublié d'inclure dans son *Histoire Naturelle*. » (Smith)
- Le poème se trouve dans le dossier Magné de Marolles.

Discussions

Nombre de victimes

Estimations contemporaines:

12/09/64	12 personnes tuées.
27/09/64	9 personnes dévorées « depuis peu. »
22/10	18 personnes dévorées dans le diocèse de Mende, plusieurs autres blessées.
24/10	Déjà 15 à 18 personnes dévorées.
30/10	6 personnes dévorées du côté de Langogne et quatre depuis le changement de secteur.
16/11	22 personnes dévorées à Langogne, 8 près de Mende.
21/11	10 morts en Gévaudan, plus une en Vivarais.
24/11	Une vingtaine de personnes dévorées, surtout des enfants, particulièrement des filles.
07/01/65	Plus de 60 victimes dans le diocèse (Mende), sans compter les attaques non mortelles, surtout femmes et vieillards / Plus de 42 femmes dévorées depuis son apparition.
02/02	En décembre et janvier, 2 personnes dévorées en Rouergue et 3 en Auvergne.
05/03	De 50 à 60 victimes.
06/03	Plus de 50 personnes dévorées.
26/03/65	26 victimes tuées en Gévaudan (sans compter l'Auvergne et le Rouergue); un plus grand nombre de blessés.
23/06	40 personnes dévorées, 18 blessées.
23/09	46 personnes dévorées, 71 blessées dans le diocèse de Mende.
03/01/66	400 paysans dévorés.
24/03	22 personnes égorgées en Gévaudan (femmes, enfants, jeunes garçons et filles), un nombre à peu près pareil de blessés, depuis le 26/03/65 (mais peut-être seulement jusqu'au 20/09/65), plus de semblables désastres en Auvergne.
Printemps 67	On compte par douzaines les personnes dévorées.
17/04/67	5 personnes dévorées en 1766.
20 juin 67	25 dévorées depuis Pâques.
06/07	300 personnes dévorées.
DND	(Mme de la Rouvière) 100 personnes dévorées en 3 ans.

Si l'estimation de 300 personnes *dévorées* au 06/07/67 semble très exagérée, le chiffre de 300 correspond à peu près au nombre total *d'attaques* recensées. Le chiffre de 100 personnes dévorées en 3 ans fourni par Mme de la Rouvière semble plus proche.

Le fusil de Jean Chastel

La revue *Grand Gibier* a publié dans son numéro d'octobre-décembre 2007 une photographie d'un fusil identifié comme celui de Jean Chastel [Fusil]. Sa description correspond à celle fournie par Pourcher. Certains connaisseurs y voient bien une canardière d'époque. Claude Amblard (liste) objecte cependant:

« Pour moi le fusil exposé dans la revue "Grand-Gibier" est un Gribeauval modèle 1777 à silex qui a équipé l'armée française jusqu'en 1815 ! On perçoit bien le percuteur qui s'encastre dans le bassin. On voit aussi l'écouvillon accroché parallèlement au canon en laissant l'emplacement pour enfiler la baïonnette (...) Ce fusil a peut-être appartenu à la famille Chastel mais je doute qu'il soit celui qui a tué la bête. La crosse a été effectivement stylisée et personnalisée sans doute après coup. Pour corroborer ou infirmer mon affirmation serait-il possible de connaître la dimension de ce fusil ? Ce modèle fut fabriqué en 2 dimensions, 143 cm pour l'infanterie légère, 151 cm pour l'infanterie de ligne. »

Pour l'historique du fusil, dont l'authenticité n'est pas assurée, voir G9 et G13. Ce fusil fut présenté au Malzieu le 4 août 2011.

Statue de la Bête à Marly

« Tout est parti d'un 'on dit.' On m'a dit que quelqu'un avait vu, dans la forêt de Marly-le-Roi, une statue de loup portant la mention de 'Bête du Gévaudan.' Pour en être sûr, j'ai contacté l'office de tourisme, la mairie et le Musée-promenade de la ville de Marly pour tenter d'avoir quelque élément. La réponse de la mairie n'a rien donné, mais une seconde, de Laure Sautereau du Part - assistante de conservation -, qui semblait intriguée par cette question d'une statue de la Bête, dit ceci:

« Nos catalogues d'exposition sur la forêt de Marly ne révèlent absolument rien à ce sujet. J'ai aussi interrogé le gardien du musée, résidant à Marly depuis 1972, et il n'a jamais entendu parler de cette statue.

Il me reste à enquêter du côté de l'O.N.F. et de l'office de Tourisme mais la présence de cette statue paraît improbable. »

« Peu de temps après, je recevais cette autre lettre, assez explicite:

« Après un entretien hier soir avec les gardiens du parc et M. Pierre Nickler, j'ai bien peur de vous décevoir en vous apprenant (ou en vous confirmant peut-être?) l'absence d'une quelconque statue de la bête du Gévaudan dans la forêt de Marly. Pierre Nickler a semblé penser qu'il s'agissait d'un mythe issu lui-même de la légende selon laquelle Louis XV aurait chassé la bête à Marly. »

« Affaire à suivre... » (Barnson)

Ces légendes et rumeurs peuvent être rapprochées de la chasse au « grand loup carnassier de Versailles », menée par M. Antoine en 1746, et représentée par une huile sur toile de Jean-Baptiste Oudry (musée de la chasse de Gien), qui, confondue par la suite avec la chasse à la Bête, en constituerait l'origine.

L'animal de M. Antoine

« Notre compatriote Paul Le Blanc (...) racontait comment il avait failli voir la Bête du Gévaudan. Profitant d'un de ses voyages à Paris, il alla trouver le directeur du Muséum et lui dit son ambition. Le livre des entrées mentionnait, en effet, le passage du cabinet du Roi au Muséum du loup naturalisé d'Antoine de Beauverne connu sous le nom de Bête du Gévaudan. Malheureusement, la peau de l'animal historique avait perdu tous ses poils, et peu de temps avant la visite de Paul Le Blanc, elle avait été mise au rebut selon toutes les règles en usage pour les pièces de collection de l'État, et brûlée avec tout ce qu'elle contenait d'étoupe. » (M. Chacornac, Almanach de Brioude, 1929).

Il semble que ce soit de cette dépouille dont parle Franz Jullien, et non de la « Bête de Chastel. » Si c'est le cas, elle est mentionnée dans un fascicule du Jardin des Plantes de 1819. D'après Jacques Delperrie de Bayac:

« le grand loup de M. Antoine resta dans les 'greniers' du Muséum jusqu'au début de ce siècle; Puis tous les poils étant tombés, on le brûla. »

Le recueil « *La Campagne* » de Charles de Massas (1859/60) indique en revanche dans un article d'Auguste Desportes:

« La dépouille (...) qui eût dû être déposée au cabinet du jardin du roi, comme pièce historique, n'y est jamais entrée, et l'on ne sait ce qu'elle est devenue. »

De même pour Smith,

"Guy Crouzet suggère qu'une hyène mentionnée parmi les possessions du Musée d'Histoire Naturelle au début du dix-neuvième siècle aurait pu être la bête, mais il semble plus probable qu'il se soit agi d'un cas d'identité erronée. La seule trace écrite est un passage allusif écrit plus de 50 ans après les événements en Gévaudan (...) Presque toutes les archives du Jardin du Roi pour les années 1760 ont disparu, mais de nombreuses indications suggèrent que la bête n'est jamais entrée dans les collections. Buffon, qui demeura impliqué dans la direction du Jardin durant les années 1770, n'a jamais mentionné la bête. Aucune lettre de Saint-Florentin ou du directeur des Menus Plaisirs du roi à Buffon ou autres personnels du Jardin n'a survécu, bien que Saint-Florentin ait écrit une brève lettre remerciant Ballainvilliers pour l'effigie et remarquant avec enthousiasme que "Je l'ai montrée au roi." Les documents du Jardin du Roi ne font jamais référence à la bête, bien que d'autres objets (particulièrement les nouvelles acquisitions) y sont inscrits. La bête n'est pas non plus mentionnée dans les documents contemporains de la ménagerie royale, dont le directeur se plaignait en 1774 du délabrement qui affectait l'institution "depuis plus de 10 ans, par manque de moyens (...)" (traduction personnelle).

La mauvaise conservation de l'animal et le faible impact produit à la Cour auraient incité St.-Florentin à abandonner la dépouille.

Le Loup

Voici quelques renseignements sur le loup, utiles pour toute discussion de sa possible implication (sources: Jean-Marc Landry, *Le Loup*, Delachaux et Niestlé). A noter que l'auteur mentionne, mais ne développe pas, l'existence de loups solitaires. L'ouvrage comporte également un « abrégé » de l'histoire de la Bête d'après Buffières.

A l'âge adulte, le poids oscille de 16 à 60 kg, exceptionnellement 80 kg. Le poids moyen d'un loup « français » était de 35.8 kg et celui d'une femelle de 28.1 kg. Le plus gros mâle tué pesait 82 kg, la plus grosse femelle 48 kg. Un loup des Carpates abattu en 1942 pesait 96 kg et mesurait 213 cm du museau à la pointe de la queue.

La longueur du corps peut varier de 100 cm à 150 cm du bout du museau à la base de la queue, plus 31 à 51 cm de queue. Hauteur au garrot: 50-81 cm, ce qui en fait le plus grand des canidés (55-65 cm pour un berger allemand, d'un poids de 32 kg).

Les poils de couverture contribuent à l'aspect de puissance du cou, surtout chez le mâle. Les poils du dos sont érectiles et se dressent le long de la colonne vertébrale, signe de colère ou de peur. La fourrure s'épaissit dès la fin de l'automne. La mue a lieu au printemps.

La couleur peut varier considérablement d'une sous-espèce à l'autre, ou même d'un individu à l'autre, diversité unique chez les mammifères.

« Les loups d'Europe présentent souvent une zone claire qui part du museau et longe sa partie inférieure, pour atteindre parfois la base du cou jusqu'à l'oreille. Le centre de la joue est marqué par une petite plage plus claire, plus ou moins blanche, qui recouvre une glande auxiliaire. La tête est anthracite et beige. Les yeux sont obliques par rapport à l'axe de la tête; l'iris est jaune fauve. Les oreilles sont droites et courtes, de couleur fauve, bordées d'un léger liséré noir. Les poils plus longs de la nuque et des épaules donnent un aspect de puissance, surtout chez les mâles. Le pelage des loups italiens est généralement composé d'un mélange de beige, anthracite, noir et fauve. Les poils du dos, érectiles et formant une sorte de crinière, sont beiges, avec une extrémité noire. On ne trouve pas de poils entièrement noirs. Par contre, on peut souvent observer un trait plus sombre, plus ou moins net, parmi les poils beiges des pattes antérieures.

La couleur du pelage d'un individu peut changer avec la mue. Enfin, le pelage évolue aussi quelque peu avec l'âge. En Italie, les jeunes seraient plutôt gris, tandis que les adultes tirent plus sur le roux. »

En une nuit le loup peut parcourir 60 km. Certains loups ont couvert jusqu'à 190 km en 24 heures. La vitesse maximale de fuite varie entre 45 et 72 km/h, sur une distance maximale observée de 6.4 km. Le loup

est capable de bonds de 5 mètres. Bon nageur, il peut aisément traverser des cours d'eau si le courant n'est pas trop fort.

L'empreinte du loup est presque impossible à distinguer de celle du chien. Sur la boue l'empreinte de la patte avant peut atteindre jusqu'à 12 cm de long et plus de 10 cm de large; la taille varie selon le substrat (neige, boue) et l'allure de l'animal.

Le loup a l'habitude de se rouler sur des « objets » à l'odeur forte. La puissance de son odorat rend très difficile de piéger un loup avec des trappes. Un garde-chasse espagnol prétend que dans de bonnes conditions un loup peut entendre un genou craquer à plus de 70 mètres lors d'un affut.

Le loup possède un crâne plus grand qu'un chien de même gabarit, avec des arcs zygomatiques plus larges. La colonne vertébrale est d'une grande souplesse; le loup possède deux côtes flottantes.

Un loup solitaire peut avoir un « home range » de plus de 2590 km². Les solitaires occupent les zones situées entre les territoires et évitent tout contact avec les meutes. Les meutes peuvent avoir un territoire variable; pour 5 loups, de 130 km² à 300 km² en moyenne. Au cours de l'année une meute peut exploiter différentes parties de son territoire; partie restreinte au printemps et été, plus vaste à partir d'octobre (les louveteaux suivent les adultes). Beaucoup de mouvement pendant la saison des amours (fin janvier à avril); adaptation aux mouvements saisonniers des proies.

Les loups peuvent émettre divers sons: aboiement, gémissement, geignement, jappement, petit cri plaintif, grognement, hurlement.

Durant la phase d'approche de leurs proies les loups se déplacent jambes fléchies et corps proche du sol. L'attaque, à la gorge ou à la nuque, brise la nuque ou la trachée. Possibilité de *commotio mortis*: choc violent à la poitrine qui entraîne un arrêt cardiaque. Tactiques de déséquilibre (en s'agrippant à différentes parties du corps) et de harcèlement jusqu'à épuisement.

Dans certaines circonstances les loups tuent plus de gibier que nécessaire (hivers enneigés); également constaté lors d'attaques d'animaux domestiques (de 4 à 7 ovins par attaques, par exemple).

Le régime alimentaire est essentiellement opportuniste; la préférence pour une proie particulière pourrait être transmise d'une génération à l'autre. Les besoins journaliers d'un loup canadien (lourd) sont de 3.7 à 4.5 kg par jour.

Moriceau, in *L'Homme contre le Loup*, souligne le caractère solitaire du loup anthropophage, remarqué depuis l'antiquité (monolykos) par des auteurs tels qu'Aristote, Pline l'Ancien, Elien de Préneste, Porphyron ou Apulée. Cela amène également à relativiser l'argument selon lequel le loup aurait été désigné comme responsable de tous les maux par le christianisme. Même les auteurs latins (pour lesquels le loup n'a pas, religieusement, un caractère aussi négatif) rapportent des attaques de loups attaquant les hommes.

Les Hybrides

Notes de Buffon sur les hybrides chien/loup :

« On a vu en Champagne, dans l'année 1776, entre Vitry-le-François et Châlons, dans une des terres de M. le Comte du Hamel, une portée de huit louveteaux dont six étaient d'un poil roux bien décidé, le septième d'un fauve mêlé de gris... On m'a assuré que ces louveteaux provenaient de l'accouplement d'un chien avec une louve. »

« Il a été attaqué le 11 août 1784 dans les bois de Sillegny, à trois lieues de Metz, un jeune loup mâle qui a été pris en plaine après une heure de chasse... Le pelage de ce loup n'est pas semblable à celui des loups ordinaires, il est plus rouge et approche de celui du chien ; sa queue est conforme à celle du loup ; ses oreilles au lieu d'être droites sont tombantes dans le milieu de l'oreille jusqu'aux extrémités ; ses yeux sont plus grands que ceux des loups ordinaires... et en tout cet animal paraît tenir autant du chien que du loup, ce qui ferait présumer qu'il a été engendré par une louve couverte par un chien... » (Soulier2)

Voir également d'autres opinions de naturalistes dans Soulier2.

Divers

La conversion des mesures d'époque dans le système métrique actuel a été faite sur les bases suivantes:

1 pied = 32,48 cm
1 pouce = 27,07 mm
1 ligne = 2,25 mm
1 livre = 0.4895 kg

Il s'agit des mesures royales, que l'on suppose avoir été employées dans les procès-verbaux et rapports. Si les mesures locales ont été employées, l'erreur serait au pire de 2.8 cm, « depuis la patte de devant jusqu'à l'épine, » dans le rapport Marin. Pour information, les mesures gabalitaines sont:

Pied gabalitain = 33,6 cm
Pouce gabalitain = 28 mm
Ligne gabalitaine = 2,3 mm

Système monétaire (Crouzet):

1 louis = 24 livres; 1 livre (ou franc, termes interchangeables) = 20 sols; 1 sol = 12 deniers

Exemples de revenus et de prix pour l'époque (Boyac, Buffière, Crouzet):

- * En 1769, M. de St.-Priest gagne 37500 livres par an.
- * Un ouvrier agricole gagne environ une livre par jour; 15 sols quand l'employeur fournit la nourriture, 30 sols sans la nourriture.
- * Un cheval coûte 125 livres, un bœuf de boucherie 85, une vache laitière 60.
- * En 1709, une peau de loup se paie 2 livres, celle d'un ours 10 livres, celles des petits animaux comme la fouine ou le renard, une demie-livre.

Revenus épiscopaux (Crouzet2):

Le Puy	25000 livres
Saint-Flour	12000 livres
Mende	40000 livres
Montpellier	32000 livres
Clermont-Ferrand	15000 livres
Paris	200000 livres

Agriculture: La production céréalière oscille entre 2 et 3 hectolitres par hectare.

Démographie: Le comté du Gévaudan comptait 100000 habitants, soit 16 habitants par km². Un enfant sur 3 seulement dépasse l'âge de 3 ans, mais la fécondité permet aux familles de dépasser souvent 6 enfants. L'espérance de vie est de 55 ans. Seule une personne sur 300 atteint l'âge de 90 ans. Seul ¼ de la population sait lire et écrire (pour Sébastien Vrayenne, il s'agit des personnes capables de signer leur nom).

Les municipalités de taille significative (Mende, St.-Alban, Langogne, Marvejols, St.-Chély, Le Malzieu, Florac) ont des populations entre 1500 et 2500 habitants. Plus de 80% des habitants de la région sont éparpillés entre environ 200 paroisses rurales variant d'un millier à moins de 100 résidents.

Jusqu'à un habitant du Gévaudan sur 6 est Protestant, surtout dans des communautés des Cévennes à l'est et au Malzieu.

Évaluation des grains de la ville de Saugues (A.D. Haute-Loire 1C 2625):

	1762			1763			1764			1765			1766			1767		
	L	S	D	L	S	D	L	S	D	L	S	D	L	S	D	L	S	D
Pâques																		
<i>Froment</i>	1	18	0	1	13	0	2	3	8	2	2	2	2	17	0	3	11	0
<i>Seigle</i>	1	10	0	1	6	0	1	13	2	1	12	6	2	11	9	3	5	4
<i>Avoine</i>	0	16	3	0	17	9	0	16	4	0	19	6	0	18	0	0	19	10
Jean																		
<i>Froment</i>	1	15	9	1	13	0	2	4	4	1	18	9	3	10	0	3	19	10
<i>Seigle</i>	1	7	9	1	8	0	1	13	4	1	12	5	3	1	4	3	15	3
<i>Avoine</i>	0	16	9	0	17	6	0	19	8	0	18	0	1	1	10	0	19	8
Michel																		
<i>Froment</i>	1	12	3	1	14	9	2	0	0	2	10	6	3	6	10	3	18	10
<i>Seigle</i>	1	5	0	1	10	3	1	10	9	2	5	6	3	0	0	2	18	5
<i>Avoine</i>	0	18	0	0	14	3	1	0	8	0	14	6	0	17	10	0	18	10
Noël																		
<i>Froment</i>	1	14	3	1	16	9	2	1	9	2	19	6	3	11	8	3	9	0
<i>Seigle</i>	1	7	6	1	12	8	1	12	6	2	10	6	3	7	9	2	19	5
<i>Avoine</i>	0	19	9	0	15	0	0	19	6	0	16	3	1	0	2	0	19	0

(Par « carton » de 8 boisseaux, soit 20.27 litres; livre, sols, deniers)